

U d'of OTTAWA



39003010980596

ANNEXE DE LA BIBLIOTHEQUE



uOttawa



M
7
c

EXPOSITION SUIVIE

DES

QUATRE ÉVANGILES

PAR LE DOCTEUR ANGÉLIQUE

SAINT THOMAS D'AQUIN.

ERRATUM.

La traduction de la dernière ligne de la page 34 et des trois premières lignes de la page 35 est celle-ci : *Il aurait fallu cependant dire par le prophète de quel nom, afin que l'on ne pensât pas que ce fût le même, attendu qu'il y en avait un autre de ce nom qui était aussi le nom du prophète.*

Cette phrase qui était restée tout-à-fait inexplicable pour nous, et que nous avons laissée sans traduire, attendu qu'elle était d'ailleurs tout-à-fait en dehors du paragraphe, présente le sens suivant.

Il y avait eu deux Nathan, l'un fils de David, et l'autre qui reproche à David son adultère. Saint Augustin, dans le passage cité avant celui-ci, avait confondu ces deux personnages, et avait supposé que le Nathan dont il est question dans la *Généalogie* de saint Luc est le prophète, ce qui n'est pas. C'est cette erreur qu'il reconnaît dans la phrase dont nous avons copié la traduction dans cette note. Nous l'avons traduite mot à mot, et l'on pourra se convaincre, par l'obscurité de cette traduction littérale, de la difficulté qu'elle présentait.

EXPOSITION SUIVIE
DES
QUATRE ÉVANGILES

PAR LE DOCTEUR ANGÉLIQUE
SAINT THOMAS D'AQUIN

DE L'ORDRE DES FRÈRES PRÊCHEURS

FORMÉE D'EXTRAITS D'AUTEURS GRECS ET LATINS, ET SURTOUT DE GLOSES ET DE PASSAGES DES SAINTS PÈRES
RÉDIGÉE ADMIRABLEMENT EN UN SEUL TEXTE ET UN SEUL ENCHAÎNEMENT
ET APPELÉE A JUSTE TITRE

LA CHAÎNE D'OR

Édition purgée d'une foule infinie de fautes énormes
que contiennent les autres éditions, ainsi que de leurs indications fausses ou incomplètes
enrichie d'additions et de nouvelles notes

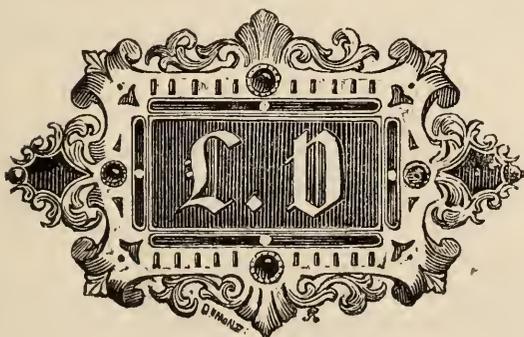
PAR LE P. R. F. JEAN NICOLAI

De l'ordre des Frères Prêcheurs, docteur en théologie de la Faculté de Paris, premier professeur de théologie
et préfet d'études dans le couvent de Saint-Jacques

TRADUITE PAR M. L'ABBÉ EM. CASTAN

Docteur en théologie, chanoine honoraire de Paris, du clergé de la paroisse Saint-Sulpice

TOME PREMIER



PARIS

LOUIS VIVÈS, ÉDITEUR

RUE CASSETTE, 23.

1854



OLYMPIA 1912

EXHIBIT

BY THE BOARD OF

EXHIBITS



BS

2555

.A2

T47514

1854

BIEN DE LA BIBLIOTHEQUE



PRÉFACE DU R. P. NICOLAI.

Voici saint Thomas, vous, qui que vous soyez, qui l'aimez, ou plutôt qui aimez en lui la vérité la plus sincère ; le voici, cette source de la plus pure doctrine, cet initiateur de l'Évangile, cet interprète de la foi, ce défenseur de la religion, orné avec plus d'éclat que jamais de cette Chaîne d'or qu'il forgea lui-même, car elle a été purgée de toutes les taches qui, s'étant glissées en elle, obscurcissaient sa pureté. C'est cette nouvelle édition, depuis si longtemps désirée, purgée de toutes les fautes qui s'y étaient glissées, rendue à sa pureté et à son intégrité primitives, et ornée de toutes les additions qu'il m'a été possible de lui faire. J'ai dû commencer par l'ouvrage que me demandait d'abord la presse, et que réclamaient en premier lieu les désirs des imprimeurs, tant parce qu'il avait été encore plus affreusement dénaturé que les autres, qu'à cause du rang que je serais presque tenté d'appeler le premier qu'il occupe parmi tant d'ouvrages illustres, et que lui donnent cet art admirable d'enchaînement et cette interprétation si étudiée du sens évangélique.

PRÆFATIO.

EN Sanctum THOMAM tibi, quisquis ejus amans es (id est sincerioris amans veritatis), in illum purioris doctrinæ fontem, Evangelii mystam, interpretem fidei, religionis assertorem, aurea illa sua quam conflavit Catena ornatius quam ante insignitum ; quia detersum a scoriis quæ tam indigna passim permixtione tantum ejus nitorem obscurabant. Scilicet novam ejus editionem quæ jam pridem in votis fuit, a corruptelis irrepertiis expurgatam, integritati suæ ac puritati restitutam, adjunctiis decoramentis quoad fieri posset undequaque ornatam exhibere aggressus, inde mihi exordium intellexi quod ordinatim ipsa præli series postulabat, quod a me primum vota typographorum exigebant ; quod expurgari præ cæteris maxime, quia fœdius præ cæteris corruptum esset, indigebat, et quod utique (sive tam admirandæ contexionis ingeniosum artificium, sive sensus evangelici tam accuratam interpretationem spectes), vix non primam vindicat inter opera tam insignia dignitatem.

C'est là vraiment cet homme divin, qui a mérité, en nous transmettant tant de documents de la sagesse, en nous donnant l'interprétation de tant de mystères, en prononçant de si grands et de si célestes oracles de la vérité, de recevoir au cou le collier d'or qui brille avec tant de raison au cou du sage, et que doit recevoir celui que remplit l'Esprit-Saint, et celui qui explique les mystères de l'Écriture, comme récompense de cette explication. Chaque texte de son ouvrage brille autour de lui comme un anneau de ce collier, et sa doctrine est pour lui le rational mystique du sacerdoce. Les jointures de ces textes sont comme celles des membres de l'épouse, et on peut les comparer au travail de ces colliers qui annoncent si bien l'adresse de celui qui les a faits. Du haut de la gloire que lui a acquise une mort glorieuse, on le voit, spectacle divin, répandre au loin et de toutes parts l'éclat de ce collier céleste, et éclairer le dogme de la lumière que, vivant encore dans son ouvrage, il répand par toute la terre. C'est spécialement dans cet ouvrage, si digne du nom qu'on lui donna, qu'il a formé cette Chaîne d'or, et comme entremêlée de pierreries qui relèvent son éclat et lui donnent un ornement de plus. Dans d'autres ouvrages, la splendeur et la profondeur d'une grande intelligence se déclarent d'une manière fort remarquable. Mais, dans celui-ci, cet éclat et cette beauté avaient été défigurés par tant de taches, qu'il n'existe aucune édition, même parmi les plus connues, qui n'en renferme d'énormes contre l'intégrité du texte, la pureté des mots, la sincérité du sens, la vérité du dogme, les faits de l'histoire, fautes que l'on ne peut, sans une extrême injustice, attribuer à l'auteur, qu'une indigne négligence avait laissé s'introduire et subsister, et que la malveillance ou du

Ut enimvero divinus vir propter tanta sapientiæ documenta tradita, propter interpretata Divinitatis mysteria, propter effata tam divina et oracula veritatis, aureo illo torque justissime ornari meruerit qui sapientis collum cingit (*Proverb.*, 1), quem Spiritu Dei plenus accipit (*Genes.*, 41), qui veluti præmium explicatæ Scripturæ decernitur ac rependitur explicanti (*Daniel.*, 5); ut in ejus doctrina quasi mystico sacerdotis rationali (*Exod.*, 28) tot effugeant catenulæ aureæ quot momenta expendit; ut juncturæ scriptorum ejus quasi femorum sponsæ (*Cant.*, 7), velut affabre facta monilia videri possint quæ artificis industriam fabrica ipsa sua tam solerte commendent; ut qualis post adeptam a morte gloriosam felicitatem per cæleste spectaculum visus est, velut emissam ex monili fulgoris cælici lucem quaqua-

versum diffundens, talis in dogmatibus clucescat quæ affulgente cælo in totam sparsim terram adhuc hic vivens fudit; ut in hoc nominatim opere sua nomenclatura dignissimo vere auream sibi et veluti gemmeis monilibus intextam nexuerit Catenam quæ ingens illi ad gloriam ornamentum adjungat; ut se tam insigniter in tot editis operibus magnæ mentis explicuerit fulgor et solertia declararit, ornatum illum tamen et fulgorem tot interjectæ aliunde maculæ per corruptas editiones ejus omnes (qualescunque sint), deformarunt, ut nulla inter omnes existat qualibet laude commendatas quæ non enormes contineat contra integritatem textus, contra verborum puritatem, contra sinceritatem sensus, contra doctrinæ veritatem vel historiæ traditionem corruptelas, quas ut auctori tribuere iniquissima

moins l'irréflexion auraient pu tourner contre la gloire de l'illustre écrivain.

Je n'ai pu voir sans douleur des ouvrages si divins qu'il faudrait consacrer à l'immortalité, réédités si souvent et de toutes parts, et cependant jamais corrigés de ces fautes qu'il importe tant à la gloire de l'auteur et à l'utilité des lecteurs de faire disparaître, afin qu'il ne manque rien au respect de ces livres et à leur efficacité, de ces livres qui sont plus répandus que tous les autres, plus utiles aussi (1). De là est né en moi un désir si vif et une volonté si ferme de me consacrer à la restauration de ces éditions dont je viens de parler, que pour le faire j'ai dû abandonner beaucoup de choses que je méditais, et qui eussent été le fait de ma propre industrie. Il m'était d'ailleurs démontré qu'elles resteraient dans leur état ancien, si je ne m'en occupais, personne ne voulant s'en occuper. Je ne me suis pas laissé ébranler par ce que me disaient, avec trop de bienveillance, des personnes qui se plaignaient de me voir me consacrer à retoucher les ouvrages des autres au lieu d'en faire de nouveaux, et j'ai été soutenu dans cette résolution par tout ce que je sens d'entraînement pour le docteur angélique, et par cette pensée que rien ne pouvait être plus honorable pour moi que de contribuer à sa gloire, et plus utile, puisque, en cela, je rendais à son intégrité un auteur d'un usage plus ordinaire que n'importe nul autre. Rien ne m'a paru devoir être rejeté plus loin que de préférer ce qui m'était personnel à ce qui pou-

(1) Il s'agit surtout ici de *Selecta sancti Thomæ dogmata* où l'on établit le véritable sens des dogmes ; d'une édition des livres saints où l'on éclaircit leurs passages obscurs ; d'une *Summa sacra* où l'on décide ce qui est controversé sur l'Écriture d'un *Apparatum in concilia plenaria* où l'on donne les décisions des conciles œcuméniques ; de quelques autres ouvrages semblables.

injuria est, ita indignissima negligentia saltem culpa non emendasse accurate quod in ejus vitium ac dedecus a malvolis forte vel irreverentibus verti possit.

Non potui quidem non moleste admodum ferre semper ea opera tam divina quæ consecrari ad immortalitatem oporteret, novis ubique typis exarata toties ac recusa, nec ab iis interim depravationibus expurgata, quas tantopere ad auctoris reverentiam et ad omnium utilitatem interesset expungi, ne quid eorum venerationi vel usui decesse videretur quibus communiora in manibus omnium nulla essent, utiliora esse legentium animis nulla possent. Hinc illa mihi tam propensa voluntas et tam firma mens

ut aliis interim prætermisissis quæ multa et varia proprio Marte ac instituto meditabar, in supra dictas editiones quoad liceret instaurandas meam operam commodarem, quas alioqui certum erat eo quo semper statu relinquendas, nisi hoc aggrederer quod perficere nemo vellet; nec moverer eorum verbis qui vetera recudi tantum a me non cudi nova benevolo nimis animo conquerruntur; quia quo me sentio in Angelicum Præceptorem affectu nihil honorificentius præstari a me posse intellexi quam ut ejus gloriæ labore isto parentarem; nec utilius, quo scio cum in publica commoda usu esse, quam ut ab alienis defæcatum vitii exhiberem; nec inopportuniis, qua

vait contribuer à son éclat. Ainsi me le demandaient mes propres pensées sur mon compte, et pour leur obéir j'ai sacrifié ma vanité qui me demandait de publier des choses nouvelles, et je n'ai cherché que le plus utile, en retouchant des choses anciennes. Ne peut-on pas d'ailleurs considérer comme nouvelles des choses qui viennent de moi dans le remaniement des ouvrages des autres? N'est-ce pas réellement nouveau tout ce que j'ai ajouté, ce qui en fait plus de la moitié, à la Panthéologie de Reniers, sur des aperçus nouveaux, en donnant de nouveaux arguments, ou entièrement omis ou tout-à-fait mutilés? N'est-ce point nouveau aussi ce que dans cette édition nouvelle, corrigée, de saint Thomas, j'ai donné soit pour expliquer, soit pour compléter le texte.

Pour me borner à ce qui concerne la Chaîne d'or, laissant là ce que, s'il plaît à Dieu, je traiterai ailleurs, il y avait en elle tant de fautes et si énormes, tant de mots changés, tant de constructions embarrassées, tant de phrases bouleversées, tant de citations, surtout celles des auteurs grecs, tronquées, tant de tournures vicieuses, tant de textes mutilés, tant d'indications omises ou faites à contre-sens, tant de propositions dont le sens était inachevé et n'aboutissait pas, et cela dans toutes les éditions publiées en tout lieu, et présentées comme corrigées, que je m'étonnais qu'on eût pu louer autant ce qui était plein de honteuses erreurs, et qu'on eût osé présenter, *comme augmentées de citations sur tous les auteurs faites avec soin, comme corrigées avec la plus grande attention sur les manuscrits anciens, et rendues à leur première pureté* ces éditions profanées par tant de fautes

debeo sinceritate de meipso sentire, quam ut neglectis illis quæ ad ejus ornatum pertinent, ea præferrem quæ referri propius ad me viderentur, et privato potius pruritu cudendis novis indulgendum putarem quam veteribus reeudendis publicæ utilitati consulendum : etsi nova sunt quæ velut mea cudo, dum vetera recudo aliorum; nova sunt quæ Pantheologiæ Raynerianæ dimidia plus mole a me auctæ de dogmatibus hodiernis ac de aliis argumentis vel in ea penitus prætermissis vel mutilè tractatis interjeci. Nova sunt quæ sum in ista ipsa operum S. THOMÆ repurgata editione, vel ad explanationem, vel ad ornatum adjecturus.

Atque ut ea tantum quæ ad Catenam spectant nunc attingam, donec alia (si licebit) suo exequar loco, tam frequentes in eam

irreperant et tam enormes corruptelæ; tot depravatæ voces, tot involutæ constructiones, tot perturbatæ phrases, tot præsertim ex græcis auctoribus auctoritates adulteratæ, tot vitiosæ versiones, tot mutilati textus, tot indices omissi vel præpostere ammonati, tot hiantes et imperfecti sensus, in quibuslibet ejus editionibus ubilibet excusis occurrebant, ut eas mirer tam impense laudari potuisse quæ tam turpiter aberrassent; aut commendari vel auctoritatum omnium quæ in ea citantur indicationibus summo studio illustratas, ad manuscripta antiquissima exemplaria maxima diligentia correctas, pristinoque nitore restitutas, quæ tot essent informes defectibus, vel tot maculis deformatæ. Nec sic ego hæc ut cujusquam studio ac labori detractum quidquam velim, sed ut utilitati tuæ consulam, prudens

et des omissions si graves (1). Je ne dis pas cela pour nier le travail des autres, mais pour ton utilité, lecteur prudent, et pour te montrer par quel désir j'ai entrepris cette tâche, et pour te dire que, pour la mener à terme, je n'ai rien négligé de ce que les rapprochements pouvaient me fournir. J'ai consulté les sources pour rendre, dans toute leur intégrité, des passages altérés des saints Pères, et surtout des Pères grecs, traduits sans aucun soin, remettant ce qui avait été changé, corrigeant ce qui avait été mal compris, remplissant les lacunes, suppléant à ce qui manquait, complétant ce qui ne s'y trouvait qu'imparfaitement, rendant son arrangement primitif à ce qui l'avait perdu, développant ce qui était obscur, introduisant dans le texte des modifications qui étaient indispensables, mettant à la marge la traduction plus littérale des passages grecs, et y ajoutant quelquefois la phrase grecque elle-même pour produire une plus grande certitude. De plus j'ai remis les indications d'auteurs ou qui avaient été mal données ou pas données du tout, à peu d'exceptions près, à l'exception de celles qui ont trompé toutes mes recherches, et notant leur omission, afin qu'elle ne fût pas attribuée au hasard, et qu'elle n'entraînât personne à d'inutiles recherches; c'est surtout dans les gloses que nous n'avons plus et que nous ne pouvons plus rechercher que dans les commentaires de saint Anselme, s'il est vrai qu'ils soient de saint Anselme. Je n'ai pas mis d'indication, lorsque le passage commenté l'a fait aisément supposer, ainsi que l'auteur dit l'avoir fait dans la lettre que l'on trouvera ci-après, et j'ai chassé du texte les mille répétitions de notes qui y étaient fastidieuses et placées contre le con-

(1) Telle est la louange que les cinq approbateurs de Louvain donnent à celle de Louvain. Poncensus dit préférer celle d'Anvers, comme ayant des indications plus exactes, et celle qu'a donnée Emmanuel Sa, quoiqu'il ne donne comme indication que les noms des auteurs, et qu'il ait fait peu de recherches.

Lector, et qua necessitate istiusmodi pensum sim aggressus exponam, vel quid in eo exequendo non otiose præstiterim ex aliorum collatione insinuem. Nempe adulterata Patrum, vel aliorum quoque auctorum verba, et præsertim græcorum quæ latine perperam reddita sunt, ex ipsismet fontibus restitui, corrupta reparavi, mutila integravi, obscura explicavi, detorta et perversa correxi, hiantia implevi, prætermissa supplevi, imperfecta complevi, perturbata digessi, ambigua evolvi, et vel in textu immutavi cum immutari absolute necessarium fuit, vel veriorum lectionem ac legitimam ex græcarum locutionum usu ad marginem posui, et græcas

ipsas voces vel phrases aliquando integras ad majorem certitudinem annotavi. Quin et indices omnes auctoritatum prædictarum vel præposteros prius vel penitus omissos reposui, paucissimis exceptis tantum qui quantumlibet inquirentis diligentiam fecerunt, et quos non occurrere indicavi cum frustra eos quæri contigit, ne quis omissos casu putet: ac præsertim in glossis quæ nunc obviæ non sunt vel in Anselmi tantum commentariis extant, quanvis nec certo sint Anselmi: nullum porro indicem apposui, cum locum illum qui explicatur subintelligi oportuit ut auctor ipse consulto factum in epistola infra præfixa monet, adeoque uuga-

seil que donne l'auteur dans cette lettre, laquelle lettre est supprimée par les éditions précédentes. Pour le surplus, j'en ai donné d'autres, soit pour corriger ce qui était défectueux, soit parce que très souvent elles contiennent une instruction dogmatique, et j'en aurais donné davantage si l'imprimeur l'avait permis. Lorsqu'une parole de l'Écriture se trouve mêlée à des citations des Pères, ce qui arrive souvent, j'ai donné son indication soit dans la Vulgate, soit dans les Septante, lorsqu'elle manquait dans la Vulgate, ayant fait remarqué les changements que la Vulgate a fait subir au texte. Enfin, j'ajoute un catalogue plus complet de noms d'auteurs, et surtout d'auteurs grecs, que j'ai trouvé dans le manuscrit grec qu'a mis à ma disposition le bibliothécaire de Son Éminence le cardinal Mazarin, ce dont je le remercierai plus longuement dans ma préface sur saint Luc.

ces illas notas expunxi quæ hoc ad fastidium repetebant millies contra ejusdem epistolæ monitum, quam et editiones præcedentes cum præmio suppresserant, ac pro expunctis illis alia passim dedi quæ vel correctionis causam aliquando, vel frequentius dogmaticam instructionem continerent, daturus plura si per operarios licuisset. Scripturæ demum sententias cum sententiis Patrum frequentissime intermixtas, vel ex

Vulgata versione, vel ex editione LXX Interpretum cum in Vulgata desunt, suo indice designavi, etiam textu ipso quem Vulgata commutat annotato. Cæterum ampliorem quam prius catalogum auctorum subjicio, Græcis nempe pluribus ex manuscripto græco restitutis quod eminentissimi Cardinalis JULII MAZARINI bibliotheca ministravit, ut pleniori gratulatione agnoscam, cum in Lucam præfabor.



CONCESSION

*Au révérend Père provincial de la province de Paris de l'ordre des Frères
prêcheurs pour une nouvelle édition de la Chaîne d'or.*

Nous F. Etienne Blondel, docteur en théologie de la Faculté de Paris et prier, quoique indigne, de la province de Paris des frères prêcheurs, nous donnons le pouvoir et laissons la faculté au R. P. F. Jean Nicolai, docteur en théologie et premier professeur de théologie, ainsi que préfet des études dans le couvent de St-Jacques, de passer outre et de publier la Chaîne d'Or de saint Thomas sur les quatre évangiles qu'il a corrigée et augmentée des notes qu'il lui fallait; nous lui accordons aussi de publier les autres ouvrages qu'il pourra dans la suite corriger ou annoter, par tels libraires qu'il choisira, conformément au privilège qui lui a été accordé de par le Roi; ce à quoi nous l'exhortons vivement par notre désir de l'utilité publique. En foi de quoi nous lui donnons ces présentes marquées du sceau de notre secrétariat, et signées de notre main, pour les apposer au commencement de son édition.

Donné dans notre susdit couvent de St-Jacques à Paris, le 2 mai de l'an 1657.

CONCESSIO

*Reverendi admodum Patris provincialis Provinciæ parisiensis Ordinis Fratrum Prædicatorum
pro Catenæ aureæ editione.*

Nos F. Stephanus Blondel, Doctor theologus parisiensis et Provinciæ parisiensis Ordinis Fratrum Prædicatorum, humilis Prior provincialis potestatem facimus et facultatem impertimur ut Catenam auream Sancti THOMÆ super quatuor Evangelia, quam R. P. F. Joannes Nicolai, Doctor theologus, et Primarius in Conventu S. Jacobi, theologiæ ac studiorum Regens emendatam, a se ac notis passim necessariis illustratam edi curavit, emittere in lucem

pergat; aliaque opera quæ deinceps pariter emendare, ac similibus notis illustrare proponit, edi libere euret per quoscunque quos elegerit juxta tenorem Privilegii a christianissimo Rege sibi concessi: ad quod et illum utilitatis publicæ studio vehementer hortamur. In quorum fidem has officii nostri sigillo communitas et nostra manu subsignatas dedimus, initio editionis apponendas.

Datum in præfato Conventu nostro parisiensi S. Jacobi, die 2 maii, anno 1657.

CATALOGUE

DE TOUS LES AUTEURS CITÉS DANS CET OUVRAGE.

Auteurs latins ou qui d'une autre origine ont écrit en latin.

S. Ambroise et le commentateur de S. Paul qui a paru sous son nom.

S. Augustin et sous son nom l'auteur de questions diverses.

S. Anselme de Cantorbéry, souvent désigné par l'indication de la Glose.

Alcuin, précepteur de Charlemagne et appelé Albinus Flaccus.

Le vénérable Bède, prêtre.

S. Cyprien, évêque de Carthage et martyr.

S. Damase, pape.

S. Fulgence de Ruspe, quelquefois désigné sous le nom de S. Augustin.

S. Grégoire-le-Grand, pape.

S. Jérôme et sous son nom le commentateur de saint Marc.

S. Hilaire de Poitiers.

Aimon d'Halberstadt.

S. Isidore de Séville.

Jean Cassien, appelé *Collator*.

S. Léon, pape, appelé aussi le Grand.

S. Maxime de Turin, d'après quelques-uns; mais plus probablement S. Maxime martyr, rangé plus bas avec les auteurs grecs.

S. Pierre de Ravenne, appelé Chrysologue et souvent appelé Séverin.

S. Prosper d'Aquitaine, principal défenseur de S. Augustin.

Pierre-Alphonse, de juif devenu chrétien.

Rabin Maure de Mayence.

Rectigius d'Auxerre.

Séverin mis pour Chrysologue, ainsi que cela a été dit.

Plusieurs Gloses anonymes.

Auteurs grecs ou nommés ou anonymes.

S. Athanase et sous son nom un auteur ajouté à ses ouvrages.

Anastase, disciple de Maxime.

S. Amphiloche de Cogni.

S. André de Césarée.

CATALOGUS

AUCTORUM QUORUMLIBET IN HOC OPERE CITATORUM.

Ex Latinis, vel aliunde ortis qui latine scripserunt.

Sanctus Ambrosius, et sub ejus nomine commentator in Paulum.

S. Augustinus, et sub ejus nomine auctor quorundam questionum.

S. Anselmus Cantuariensis, multoties Glosse nomine indicatus.

Alcuinus, qui et Albinus Flaccus nuncupatus Caroli-Magni præceptor.

Venerabilis Beda, presbyter.

Sanctus Cyprianus, Carthaginensis episcopus et martyr.

S. Damasus, Papa.

S. Fulgentius Ruspensis, aliquando sub S. Augustini nomine designatus.

S. Gregorius, Papa, *Magnus* vulgo vocatus.

S. Hieronymus, et sub ejus nomine commentator in Marcum.

S. Hilarius Pictaviensis.

Haymo Halbertatensis.

S. Isidorus Hispalensis.

Joannes Cassianus, *Collatoris* nomine insignitus.

S. Leo, Papa, *Magni* etiam cognomine ornatus.

S. Maximus Taurinensis, ut vulgo notant; verius Maximus Martyr inter auctores græcos infra.

S. Petrus Ravennas, qui *Chrysologus* dictus, et sub nomine Severiani multoties notatus.

S. Prosper Aquitanicus, qui Sancti Augustini præcipuus defensor.

Petrus Alphonsus, ex Judæo postmodum Christianus.

Rabanus Maurus Moguntinus.

Rectigius Altissiodorensis.

Severianus pro Chrysologo positus, ut jam supra.

Glosse variae anonymæ.

Ex Græcis, vel expresse notatis. vel anonyma inscriptione indicatis.

Sanctus Athanasius, et sub ejus nomine quidam adscriptitius auctor.

Anastasius, Maximi discipulus.

S. Amphilocheus Iconiensis.

S. Andreas Cæsariensis.

Antipater Bostrensis.

Antipater de Bosra.
 Alexandre, moine.
 Apollinaire de Laodicée.
 Asterius d'Anicée.
 S. Basile de Césarée, dit le Grand.
 S. Cyrille d'Alexandrie et Cyrille de Jérusalem.
 S. Clément d'Alexandrie et S. Clément de Rome.
 Cosme, moine.
 S. Denis l'Aréopagite.
 S. Didyme d'Alexandrie, dans les ouvrages de S. Jérôme qu'il a traduits en latin
 Diadoche de Phocée, dans la bibliothèque des Pères.
 Dorothée, archimandrite, dans la même bibliothèque des Pères.
 S. Epiphane de Salamine ou de Chypre, évêque.
 S. Ephrem de Syrie.
 Evagrius le Scholastique.
 Eusèbe de Césarée.
 Eutychius, patriarche.
 Euthymius, moine.
 S. Grégoire de Nazianze.
 S. Grégoire de Nysse.
 S. Grégoire de Néocésarée, appelé ordinairement le Thaumaturge.
 Le Géomètre, appelé ainsi dans la Chaîne grecque. Serait-ce par hasard celui qui est appelé Jean-le-Géomètre au tome XIV^e de la nouvelle Bibliothèque des Pères? Ce serait alors Ischius ou Hesechius de Jérusalem,

ainsi que l'on peut entendre le mot grec *Ἡσυχίος*.

Hippolyte, martyr et évêque de Porto.
 S. Ignace d'Antioche, martyr.
 S. Irénée, évêque et martyr de Lyon, et écrivain grec, ainsi que cela est évident, quoi qu'on en dise, d'après ses ouvrages.
 S. Jean Chrysostôme, désigné quelquefois sous le nom de Constantinopolitain.
 S. Jean Climaque.
 S. Jean Damascène, souvent désigné sous le seul nom de Damascène.
 Josèphe, écrivain juif, auteur des Antiquités.
 Isaac, moine.
 Isidore de Peluse, désigné sous le seul nom de l'abbé Isidore.
 S. Justin, martyr, appelé le Philosophe.
 S. Maxime, appelé l'Ancien, et placé au tome 1^{er} de la Bibliothèque des Pères grecs.
 S. Maxime, martyr, que l'on confond souvent avec Maxime de Turin, dont il a été parlé.
 Marc, moine, pas différent, je pense, de celui qui est appelé Marc l'Ermite au vol. 1^{er} de la Bibliothèque grecque des Pères, et qui contient plus d'une erreur.
 S. Méthodius, évêque et martyr de Tyr, appelé Métaphraste par Epiphane et Photius, et plus au long Siméon Métaphraste.
 S. Nil, moine de Constantinople, appelé

Alexander, Monachus.
 Apollinarius Laodicensis.
 Asterius Apamiensis.
 S. Basilius Cæsariensis, *Magnus* dictus.
 S. Cyrillus Alexandrinus, ut et Cyrillus Hierosolymitanus.
 Clemens Alexandrinus, ut et Sanctus Clemens Romanus.
 Cosmas, Monachus.
 S. Dionysius Areopagita.
 Didymus Alexandrinus inter opera Hieronymi a quo latine redditus est.
 Diadochus Photicensis in Bibliotheca Patrum.
 Dorotheus Archimandrita in eadem Bibliotheca Patrum.
 S. Epiphanius Episcopus Salaminus, vel Cyprusus.
 S. Ephræm Syrus.
 Evagrius Scholasticus.
 Eusebius Cæsariensis.
 Eutychius, Patriarcha.
 Euthymius, Monachus.
 S. Gregorius Nazianzenus.
 S. Gregorius Nyssenus.
 S. Gregorius Neocæsariensis, vulgo vocatus *Thaumaturgus*.

Geometer, sic in Catena græca nude dictus; an idem forte qui et Joannes Geometer vel Geometra tomo 14 Bibliothecæ novæ Patrum recensitus? Hesechius vel Isychius Hierosolymitanus, ut varie denominatur ex græco *Ἡσυχίος*.

Hippolytus, Martyr et Episcopus Porruensis
 S. Ignatius Antiochenus, Martyr.
 S. Irenæus, Lugduni quidem Episcopus et martyr, sed scriptor tamen græcus, ut ex illius versione plusquam aperte patet, quicquid aliqui fingant.
 S. Joannes Chrysostomus, qui et *Joannes Constantinopolitanus* aliquando notatur.
 S. Joannes Climacus.
 S. Joannes Damascenus, qui simpliciter *Damascenus* notari solet.
 Josephus, historicus judaicarum Antiquitatum auctor.
 Isaac, Monachus.
 Isidorus Pelusiota, qui simpliciter *Isidorus Abbas* in hoc opere nuncupatur.
 S. Justinus, Martyr, qui et Justinus Philosophus.
 S. Macarius, nempe ille *Senior* dictus qui tomo 1 Bibliothecæ græcæ Patrum commemoratur.
 S. Maximus, Martyr, pro quo perperam indicatus putatur (sicut supra), Maximus Taurinensis.
 Marcus, Monachus, non alius opinor quam qui et Marcus Eremita tom. 1 Bibliothecæ græcæ Patrum, sed multiplici errore scatenus.
 S. Methodius, Episcopus Tyri et martyr apud Epiphanium et Photium Metaphrastes, qui et nomine pleniori *Simeon Metaphrastes* dicitur.
 S. Nilus, Monachus Constantinopolitanus qui *Nilus Abbas* dictus, et in Bibliotheca græcorum Patrum recensitus.

Nil abbé et mentionné dans la Bibliothèque des Pères grecs.

Nicéas de Paphlagonie.

Origène.

Philon de Carpathie.

Photius de Constantinople, auteur de la Bibliothèque.

Proclus de Constantinople, et qui a pour lui le témoignage de S. Cyrille.

Sévère d'Antioche.

Siméon, soit celui appelé plus haut le Métaphraste, ou un autre de ce nom.

Synésius de Ptolémaïs, évêque et saint.

Théodoret.

Théodote au concile d'Ephèse.

Théophraste.

Théophane.

Théopiste.

Théophylacte.

Titus de Bosra.

Victor d'Antioche.

Dans la préface de S. Luc il en sera encore question, ainsi que de ceux qui ont été omis ici.

Nicetas Paphlagonius.

Origenes Adamantius.

Philo Carpathius.

Photius Constantinopolitanus, Bibliothecæ scriptor.

Proclus, et ipse Constantinopolitanus testimonio S. Cyrilli commendatus.

Severus Antiochenus.

Simeon, an is qui supra, Metaphrastes? an quis alius?

Synesius Ptolemaïdis, Episcopus et Sanctus.

Theodoretus.

Theodotus in Concilio Ephesino.

Theophrastes.

Theophanes.

Theopistus.

Theophylactus.

Titus Bostrensis.

Victor Antiochenus.

De his et similibus non hic expressis, vel omis-
sis, plenius præfatio in Lucam admonebit.



AU SEIGNEUR URBAIN

PAR LA PROVIDENCE DIVINE QUATRIÈME PAPE DE CE NOM

F. Thomas d'Aquin, de l'ordre des Frères Prêcheurs,
baise les pieds avec un pieux respect.

La fontaine de sapience, le Verbe unique de Dieu, qui habite dans les hauteurs (1), par lequel le Père avait tout créé avec sagesse et ordonné avec suavité, voulut se revêtir d'un corps à la fin des temps, après que le regard de l'homme, qui ne pouvait l'atteindre sur les sommets de la majesté divine, put contempler son éclat au travers des voiles de la nature humaine. Il avait répandu sur tout ce qu'il avait créé ses rayons, traces de sa sagesse, et par un privilège plus étendu il avait donné aux âmes des hommes de refléter sa propre image ; il avait gravé cette image auguste avec plus de soin dans le cœur de ceux qui devaient recevoir de sa munificence le don de l'aimer lui-même. Mais que peut l'esprit de l'homme au milieu de cette création immense pour y saisir dans toute leur profondeur les empreintes de la divine sagesse ? d'autant plus que la lumière de Dieu répandue en lui y a été enveloppée des nuages amassés par le péché et par les préoccupations temporelles, nuages tellement épais que quelques insensés en sont venus à attribuer la gloire de Dieu à des idoles vaines, et que leur vie s'est souillée d'actions indignes, victimes qu'ils étaient

(1) Ceci est pris de l'*Ecclesiast.*, I, v. 5 ; ce qui suit, de la *Sagesse*, I, v. 1.

Sanctissimo ac Reverendissimo Patri

DOMINO URBANO

DIVINA PROVIDENTIA PAPÆ QUARTO

F. Thomas de Aquino ordinis S. Prædicat. cum devota reverentia pedum oscula beatorum.

Fons sapientiæ unigenitum Dei Verbum residens in excelsis, per quod Pater sapienter fecerat et suaviter disposuerat universa, in fine temporum carnem sumere voluit, ut sub tegumento naturæ corporeæ splendorem ejus humanus intuitus posset inspicere, quem in celsitudine majestatis divinæ attingere non valebat. Diffuderat siquidem radios suos (sapientiæ videlicet suæ indicia) super omnia opera quæ creavit ; quodam vero ampliori privilegio imaginem propriam hominum animabus impresserat ; quam ta-

men diligentius expresserat in cordibus ipsorum amantium secundum sui muneris largitatem. Sed quid est hominis anima in tam immensa creatura, ut divinæ sapientiæ vestigia possit comprehendere ad perfectum ? quinimo et sapientiæ lux infusa hominibus, per peccati tenebras et occupationum temporalium caligines fuerat obumbrata ; et intantum est quorundam cor insipiens obscuratum, ut Dei gloriam in idola vana converterent, et quæ non conveniunt facerent in sensum reprobum incidentes. Divina

du sens reprouvé (1). Or, la sagesse divine, voyant l'homme qu'elle avait fait pour son bonheur tout-à-fait en dehors de lui-même (2), et ne pouvant consentir à cela, se porta tout entière vers notre nature, l'élevant d'une manière admirable jusqu'à elle, afin de ramener tout-à-fait à soi l'homme égaré. Le prince des Apôtres mérita de contempler au travers des voiles de la mortalité l'éclat de cette sagesse et de la confesser avec force et dans la plénitude de sa foi, par ces mots : *Vous êtes le Christ le Fils de Dieu vivant*. O bienheureuse confession que révèle non la chair ni le sang, mais le Père qui est au ciel (3)! C'est elle qui a donné les fondements à l'Église de la terre, ouvert les voies du ciel, apporté en ce monde le pouvoir de délier les péchés; contre elle ne prévaudront jamais les portes de l'enfer. Héritier naturel de cette foi et de cette confession, vous veillez avec soin, très saint Père, à ce que la lumière d'une si éminente sagesse inonde les cœurs des fidèles et repousse les folies des hérétiques qui nous sont avec raison désignés par les *portes de l'enfer*. Si Platon estimait heureuse la république dont les chefs se livrent à l'étude de la sagesse, de cette sagesse que la faiblesse humaine a défigurée par tant d'erreurs, combien doit-on estimer heureux le peuple chrétien qui vit sous votre gouvernement, et à qui vous distribuez avec tant de soin cette sagesse très excellente que nous a enseignée par ses paroles et démontrée par des merveilles la sagesse elle-même de Dieu vivant dans une chair mortelle. C'est par l'effet de cette constante vigilance que j'ai reçu de Votre Sainteté la tâche d'exposer l'évangile de saint Matthieu, tâche que j'ai

(1) C'est imité de l'Ep. aux Rom., I, v. 21, 23, 28.

(2) Tel est le sens du mot *sui expertum*, qui avait été à tort changé pour celui de *inexpertum*, qui est un barbarisme.

(3) Matth., 16.

vero sapientia quæ ad sui fruitionem hominem fecerat, eum sui expertum esse non sinens, totum se in humanam naturam contulit, eam sibi modo mirabili assumendo, ut errantem hominem ad se totaliter revocaret. Hujus igitur sapientiæ charitatem nube mortalitatis velatam primus apostolorum princeps conspiceret meruit, et eam constanter ac plenarie absque errore confiteri dicens : *Tu es Christus, Filius Dei vivi*. O beata confessio ! quam non caro et sanguis, sed Pater cœlestis revelat. Hæc in terris fundat Ecclesiam, aditum præbet in cœlum, peccata meretur solvere, et contra eam portæ non prævalent inferorum. Hujus igitur fidei et confessionis hæres legitime, Sanctissime Pater, pro studio mens vestra

invigilat ut tantæ sapientiæ lux fidelium corda perfundat, et hæreticorum confutet insanias, quæ *portæ inferorum* merito designantur. Sane si secundum Platonis sententiam beata censetur Respublica cujus Rectores operum sapientiæ dare contigerit (illi siquidem sapientiæ quam imbecillitas intellectus humani erroribus plerumque commaculat), quanto magis sub vestro regimine beatus censeri potest populus christianus, ubi tanta diligentia excellentissimæ illi sapientiæ curam impenditis quam Dei sapientiæ carnalibus membris induta, et verbis docuit et operibus demonstravit ? Et hujus quidem diligentia studio Vestræ Sanctitati complacuit, mihi committere Matthæi evangelium exponendum ; quod juxta propriam

remplie selon mes forces, en formant une exposition suivie des morceaux détachés de nos docteurs. Ce que j'ai puisé dans les commentaires d'auteurs incertains, je l'ai réuni sous le même titre, sous le titre général de *Glose*. J'ai eu soin de donner toujours le nom de nos auteurs latins dans lesquels j'ai puisé, avec l'indication précise du livre auquel la citation était empruntée, à l'exception des ouvrages qui sont une exposition du livre que j'exposais moi-même. Je n'ai pas cru alors nécessaire de mettre cette indication ; ainsi, si, par exemple, le nom de saint Jérôme est donné sans indication de livre, il faut en conclure que c'est tiré de son exposition de saint Matthieu, et ainsi des autres. Seulement il a fallu distinguer ce qui est tiré du commentaire de saint Chrysostôme sur saint Matthieu (1) en mettant *super Mattheum*, de ce qui est pris dans ses homélies sur le même sujet.

Il a fallu aussi souvent, dans ces citations des saints Pères, enlever quelque chose du milieu des passages cités pour plus de clarté et de brièveté ; comme aussi pour l'intelligence du passage j'ai dû parfois changer l'ordre des phrases. Quelquefois j'ai négligé le mot à mot pour ne mettre que le sens, et cela surtout dans les homélies de saint Chrysostôme, parce que la traduction en était défectueuse. Mon but dans cet ouvrage a été non-seulement de chercher le sens littéral, mais encore de faire mention du sens mystique ; de temps en temps de détruire les erreurs et d'appuyer la foi catholique, ce qui paraît indispensable, parce que c'est surtout dans l'Évangile que l'on trouve la forme de la foi catholique et la règle de toute la vie chrétienne. Puisse cet ouvrage ne paraître trop long à personne ! Il m'a été impos-

(1) C'est ce qui est donné sous l'indication *Opus imp.*, mais ce n'est pas de lui.

facultatem executus, sollicite ex diversis doctorum libris prædicti evangelii expositionem continuam compilavi ; pauca quidem incertorum auctorum verbis ut plurimum ex glossis adjiciens, quæ ut ab eorum dictis possent discerni, sub Glossæ titulo prænotavi. Sed et in latinorum doctorum dictis hoc adhibui studium ut singulorum auctorum nomina, necnon in quibus libris habeantur assumpta testimonia, describantur : hoc excepto quod libros et expositionem supra loca quæ exponebantur, non oportebat specialiter designari, puta, sieubi nomen inveniatur *Hieronymi* (de libro mentione non facta), datur intelligi quod hoc dicat *super Mattheum*, et in aliis ratio similis observetur ; nisi quod in his quæ de commentario Chrysostomi *super Mattheum* sumuntur,

oportuit inscribi in titulo *super Mattheum*, ut per hoc ab aliis quæ de ipsius homiliario sumuntur, distinguantur. In assumendis autem sanctorum testimoniis plerumque oportuit aliqua reseindi de medio ad prolixitatem vitandam, necnon ad manifestiorem sensum ; vel secundum congruentiam expositionis, litteræ ordinem commutari. Interdum etiam sensum posui, verba dimisi ; præcipue in homiliis Chrysostomi, propter hoc quod translatio est vitiosa. Fuit autem mea intentio in hoc opere, non solum sensum prosequi litteralem, verum etiam mysticum ponere ; interdum etiam errores destruere, necnon confirmare catholicam veritatem : quod quidem necessarium fuisse videtur, quia in evangelia præcipue forma fidei catholice traditur, et regula totius

sible de poursuivre ce plan avec moins d'étendue, ayant à donner les citations de tant de saints commentateurs, ce que j'ai toujours fait le plus brièvement possible. Que Votre Sainteté daigne agréer cet ouvrage, qui se soumet à son jugement et à ses corrections; cet ouvrage, fruit de votre sollicitude et de mon obéissance! C'est à celui qui m'a commandé ce livre qu'il appartient de le juger en dernier ressort. Les fleuves reviennent au lieu de leur source (1).

AU SEIGNEUR ANNIBAL

VÉNÉRABLE CARDINAL-PRÊTRE, DE L'ORDRE DES DOUZE APÔTRES,

Le F. Thomas d'Aquin, de l'ordre des Frères Prêcheurs,
se dit tout à lui.

L'artisan de toutes choses, Dieu, qui les a produites à l'existence par le seul regard de sa bonté, a donné à toutes les créatures l'amour naturel du bien, afin qu'au moment où toute créature se tourne vers le bien qui lui est propre, on la voie retourner à son créateur par cet admirable chemin. Mais la créature raisonnable l'emporte sur toutes les autres, en ce qu'elle peut monter, portée par la sagesse, jusqu'à la contemplation de la source de tous biens, et s'y abreuver suavement de l'amour de charité. De là vient qu'au jugement de la saine raison

(1) Eecl., I, 7.

| | |
|--|---|
| vitæ christianæ habetur. Opus igitur præ- sens prolixum non videatur alicui : fieri enim non potuit ut hæc omnia sine diminu- tione prosequer, eum tot sanctorum sen- tentias explicarem, omnimoda brevitate servata. Suscipiat itaque Vestra Sanctitas | præsens opus, vestro discutiendum corri- gendumque iudicio; vestræ sollicitudinis et obedientiæ meæ fructum; ut dum a vobis emanavit præceptum, et vobis reservatur finale iudicium, <i>ad locum unde exeunt flumina</i> <i>revertantur.</i> |
|--|---|

Reverendo in Christo Patri

DOMINO HANNIBALDO

BASILICÆ DUODECIM APOSTOLORUM VENERABILI PRESBYTERO CARDINALI

Frater Thomas de Aquino ordinis F. Prædicatorum, se totum.

| | |
|--|--|
| Rerum opifex Deus, solo suæ bonitatis intuitu cuncta in <i>esse</i> producens, naturalem boni amorem omnibus indidit creaturis; ut dum unaquæque res bonum sibi conveniens naturaliter amat et appetit, quadam con- versione mirabili in suum recurrere de- | monstretur auctorem. Sed in hoc præfertur cæteris rationalis natura, quod ipsum uni- versalem bonitatis fontem per sapientiam intueri potest, et per charitatis amorem suaviter degustare : unde fit ut et sapientiæ bonum per quod ad ipsum fontem bonitatis |
|--|--|

l'on doit préférer à tous les biens le bien de sagesse, par lequel l'on parvient à la source de tout bien. C'est cette sagesse qui porte si peu avec elle le dégoût, que celui qui s'en nourrit a encore faim, et que celui qui la boit ne cesse d'avoir soif. C'est elle qui est si opposée au péché, que celui qui la suit ne pêche jamais; c'est elle qui distribue à ceux qui sont ses ministres un pain si peu défailant que ceux qui parviennent à déchirer le voile qui la couvre possèdent la vie éternelle. Sa douceur est supérieure à toute volupté, sa force à celle de tous les trônes et de tous les empires; ses avantages dépassent ceux de toutes les richesses. Comblé de ses faveurs et après en avoir goûté tout le charme, j'ai essayé, en empruntant les pensées des saints docteurs, de donner une exposition continue de cette sagesse qui, avant tous les siècles, reposait dans les mystérieuses profondeurs de l'éternité, d'où elle a été produite au jour par la sagesse incarnée. C'est à quoi m'avait d'abord convié l'ordre d'Urbain IV, d'heureuse mémoire. Mais comme après la mort de ce pontife il me restait encore l'exposition des trois Évangiles de saint Luc, de saint Marc et de saint Jean, je l'ai entreprise avec le même soin d'enchaîner les pensées des docteurs et de les faire précéder de leurs noms, pour ne pas laisser incomplet cet ouvrage, pour parfaire l'exposition des quatre évangélistes et afin que la négligence ne se trouvât pas au terme d'une entreprise qu'avait commencée l'obéissance. Et afin que cette exposition eût plus de suite et qu'elle fût plus complète, j'ai fait traduire du grec plusieurs passages des Pères de cette langue, les entremêlant à ceux des auteurs latins, et ayant toujours soin de les faire précéder de leurs noms. Et comme les prémices de tous les fruits que nous

accedimus, omnibus humanis bonis secundum rectæ rationis iudicium præferatur. Hæc est enim quæ fastidium nescit; ita ut qui eam edit, adhuc csuriat; et qui eam bibit, sitire non cesset. Hæc est quæ intantum peccato repugnat ut qui secundum ipsam operantur, non peccent; hæc est quæ inefficientem fructum suis ministris largitur, ut qui eam elucidant, vitam possideant sempiternam. Præcellit itaque voluptates dulcedine, securitate sedes et regna, utilitate divitiis universas. Hujusmodi igitur delectatus muneribus, evangelicæ sapientiæ a seculis in mysterio absconditæ quam in lucem produxit Sapientia incarnata, ministerium expositionis adhibui, sacrorum doctorum sententias compilando; ad quod me induxit

primitus felicis recordationis Urbani papæ quarti mandatum. Verum quia eodem Pontifice ex hac vita subtracto, tria evangelia (Marci, Lucæ et Joannis) exponenda restabant, ne opus quod obedientia inceperat, negligentia imperfectum relinqueret, cum multo labore diligens adhibui studium ut quatuor evangeliorum expositionem completur, eadem in omnibus forma servata in ponendis sanctorum auctoritatibus et eorum nominibus præscribendis. Et ut magis integra et continua prædicta sanctorum expositio redderetur, quasdam expositiones doctorum græcorum in latinum feci transferri ex quibus plura expositionibus latinorum doctorum interserui, auctorum nominibus prænotatis. Verum, quia congruit ut de

donnent nos travaux appartiennent aux prêtres, j'ai pensé devoir offrir cette exposition évangélique, ce fruit de mon travail, au *prêtre des Douze-Apôtres*. Daignez l'agréer comme un hommage à votre autorité, et qu'en même temps que votre science la soumettra à son jugement, votre vieille amitié y voie un témoignage de mon affection.

| | |
|--|---|
| laborum fructibus oblationes sacerdotibus offerantur, expositionis evangelicæ opus (laboris mei fructum) apostolorum presbytero censui offerendum, in quo sic vestra | suscipiat auctoritas debitum, ut et scientiis industria judicii censuram exerceat, et antiqua dilectio amoris affectum in offerentis munere comprehendat. |
|--|---|



PRÉFACE DE SAINT THOMAS

A L'ÉVANGILE DE SAINT MATTHIEU

OU A L'EXPOSITION SUIVIE ET COMPLÈTE DE L'ÉVANGILE DE SAINT MATTHIEU.

Le prophète le plus explicite sur l'Évangile (1), Isaïe, disant en peu de mots la sublimité de la doctrine évangélique, son titre et ce qui en est la matière, s'adresse, au nom du Seigneur, en ces termes à l'écrivain sacré : *Montez sur une haute montagne vous qui évangélisez Sion; élevez la voix avec force, vous qui évangélisez Jérusalem; criez, ne craignez pas; dites aux villes de Judée : Voici votre Dieu, voici que le Seigneur Dieu viendra accompagné de sa force et son bras gouvernera; voici que sa récompense est avec lui.*

Commençons par le nom d'Évangile. — S. AUGUSTIN. — Le mot évangile signifie en latin *bon messenger, bonne nouvelle* (2). Ce mot peut être employé toutes les fois qu'il s'agit d'un bien qui est annoncé, mais il a été spécialement consacré à désigner la bonne nouvelle du Sauveur, et l'on appelle d'une manière toute spéciale évan-

(1) Saint Augustin rapporté ici l'appelle *prænantiator apertior*, lib. 9, *Conf.*, cap. 5.

(2) Du grec εὐ. bien, et ἀγγέλλω, annoncer.

SUPER EVANGELIUM SANCTI MATTHÆI CONTINUUM

SIVE CONTINUATAM EXPOSITIONEM

PROŒMIUM SANCTI THOMÆ.

Evangelii prænantiator apertior Esaias propheta, evangelicæ doctrinæ sublimitatem, nomen et materiam breviter comprehendens, evangelicum doctorem ex persona Domini alloquitur dicens (cap. 40) : Super montem excelsum ascende tu qui evangelizas Sion; exalta in fortitudine vocem tuam qui evangelizas Hierusalem; exalta, noli timere; dic civitatibus Judæ : Ecce Deus vester, ecce Dominus Deus in fortitudine

veniet, et brachium ejus dominabitur; ecce merces ejus cum eo.

Ut autem ab ipso Evangelii nomine sumamus exordium. AUG. (*Contra Faustum*, lib. 2, cap. 2). Evangelii nomen latine interpretatur bonus nuntius, vel bona annuntiatio : quod quidem cum aliquid bonum annuntiatur, semper dici potest; tamea proprie hoc vocabulum obtinuit annuntiatio Salvatoris : narratores quippe originis,

gélites les écrivains sacrés qui ont rapporté l'origine, les faits, les paroles et les souffrances de Notre Seigneur Jésus-Christ. — S. CHRYSOSTÔME. — Que pourra-t-on jamais comparer à ces bonnes nouvelles, Dieu sur la terre, l'homme au ciel, l'amitié de Dieu offerte à la nature humaine, la longue guerre terminée, le diable confondu, la mort détruite, le paradis ouvert, et toutes ces choses qui dépassent notre nature facilement données, non à nos efforts, mais universellement à cause de l'amour que Dieu nous porte. — S. AUG. — Dieu qui a mille moyens de guérir les esprits suivant la diversité des temps coordonnés par sa providence elle-même, n'a jamais condescendu avec plus de bonté aux besoins de l'humanité qu'au moment où le Fils unique consubstantiel et co-éternel au Père a daigné s'unir tout l'homme (1). *Et le Verbe s'est fait chair et il a habité parmi nous.* En paraissant comme homme parmi les hommes, il nous a appris quel rang occupait la nature humaine dans la création. — S. AUG. — Enfin Dieu s'est fait homme pour que l'homme devînt Dieu, et c'est cette bonne nouvelle qui devait être annoncée plus tard que le prophète a prédite ainsi : *Voici notre Dieu.* — S. LÉON, pape. — Cet anéantissement par lequel l'invisible devint visible, par lequel le créateur et maître de toutes choses voulut être un des mortels, fut en lui penchant de miséricorde et non défaut de pouvoir. — LA GLOSE. — Afin que l'on ne pût croire que Dieu nous arrivait avec une puissance diminuée, le prophète ajoute : *Voici que le Seigneur viendra avec sa puissance.* — S. AUG. — Il ne vient pas en traversant l'espace, mais en apparaissant aux mortels dans une chair mortelle. — S. LÉON, pape. — Il est advenu par un ineffable pouvoir que le Dieu vrai

(1) Il est évident qu'ici le concret est pris pour l'abstrait, l'homme pour l'humanité; le nom d'homme exprimant ici non l'homme personne, mais l'humanité, ainsi que l'employait saint Thomas lui-même, 3 pars, quæst. 4, art. 3.

factorum, et dictorum, et passionum Domini nostri Jesu Christi, proprie dicti sunt Evangelistæ. CHRYS. (in hom. *super Matth.*). Quid enim his bonis nuntiis fiat æquale? Deus in terra, homo in cælo, amicitia Dei facta ad nostram naturam, prolixum solum prælium, diabolus confusus, mors destructa, paradus apertus; et hæc omnia supra dignitatem nostram cum facilitate nobis data sunt; non quia laboravimus, sed quia dilecti sumus a Deo. AUG. (in lib. *de vera Religione*, cap. 16). Cum enim omnibus modis medecatur animis Deus pro temporum opportunitatibus quæ mira sa-

piencia ejus ordinantur, nullo modo beneficentius consuluit generi humano quam cum unicus Filius consubstantialis Patri et coæternus totum hominem suscipere dignatus est; et Verbum caro factum est, et habitavit in nobis : ita enim demonstravit quam excelsum locum habeat inter creaturas humana natura in hoc quod hominibus in vero homine apparuit. AUG. (in serm. *de Nativ.*, serm. 9). Demum factus est Deus homo, ut homo fieret Deus. Hoc igitur bonum evangelizandum prænuntiat Propheta dicens : Ecce Deus noster. LEO Papa (epist. 10, cap. 3). Exinanitio autem

s'étant uni à une chair passible, la gloire est arrivée à l'homme par le mépris, l'incorruptibilité par la souffrance, la vie par la mort. — S. AUG. — Par l'effusion de ce sang innocent tous les traités en vertu desquels le diable nous tenait captifs ont été détruits. — LA GLOSE. — Comme la passion du Christ nous a délivrés du joug du péché pour nous soumettre à celui de Dieu, le prophète ajoute : *Et son bras gouvernera*. — S. LÉON, pape. — Nous avons puisé ce remarquable bonheur en le Christ que la mort que la nature impassible s'était unie n'a pu persévérer dans la nature passible, et que ce qui était mortel a été vivifié par ce qui était immortel. — LA GLOSE. — Et ainsi par le Christ nous sont ouvertes les portes du ciel, et c'est ce qu'expriment les mots suivants : Sa récompense est avec lui, récompense dont il a été dit : Votre récompense est abondante dans le ciel. — S. AUG. — Les promesses de vie éternelle et le royaume du ciel appartiennent au Nouveau-Testament; l'Ancien contenait des espérances temporelles.

LA GLOSE. — L'Évangile nous apprend quatre choses du Christ; il nous montre en lui la divinité qui élève jusqu'à elle la nature humaine; la nature humaine élevée par cette union; la mort nous affranchissant de la servitude; la résurrection nous ouvrant les portes du ciel, et c'est ce qu'a prophétisé Ézéchiël, sous la figure des quatre animaux. — S. GRÉG. — Le Fils unique de Dieu s'est lui-même réelle-

illa qua se invisibilis visibilem præbuit, et Creator ac Dominus omnium rerum unus voluit esse mortalium, inelinatio fuit miserationis, non defectio potestatis. GLOSSA (interlin. in *Esai.*, 40). Ne ergo sic Deus adesse eredatur ut fieret aliqua diminutio potestatis, subjungit Propheta : Ecee Dominus in fortitudine veniet. AUG. (*de Doctr. christ.*, lib. 1, c. 12). Non per locorum spatia veniendo, sed in carne mortali mortalibus apparendo. LEO Papa (serm. *de Pass. Dom.*, serm. 19). De ineffabili potentia factum est ut dum Deus verus est in carne passibili, conferretur homini gloria per contumeliam, incorruptio per supplicium, vita per mortem. AUG. (*de Baptismo parvulorum*, cap. 30) (1). Fuso enim sanguine sine culpa, omnium chirographa deleta sunt quibus homines a diabolo antea tenebantur. GLOSSA (interlin. in *Esai.*, 40). Quia ergo per virtutem Christi patientis homines a peccato liberati, servi facti sunt Dei, se-

quitur : Et braehium ejus dominabitur. LEO Papa (in serm. *de Pass.*, serm. 19, ubi supra). Aduit autem nobis in Christo singulare præsidium, ut in natura passibili mortis eonditio non maneret quam impassibilis essentia reeepisset; et per id quod non poterat mori, posset id quod mortuum fuerat, suscitari. GLOSSA (interlin. ubi sup.). Et sic per Christum nobis immortalis gloriæ aditus aperitur : unde sequitur : Ecce merces ejus cum eo : de qua scilicet ipse dicit (Matth., 5) : Merces vestra copiosa est in cœlis. AUG. (*contra Faustum*, lib. 4, cap. 2). Æternæ enim vitæ promissio regnumque cœlorum ad novum pertinet Testamentum; temporalium vero promissiones Testamento vetere continentur.

GLOSSA (in *Ezech.*, 1). Sic ergo quatuor nobis de Christo evangelica doctrina tradit : Divinitatem assumentem, humanitatem assumptam, mortem per quam eripimur a servitute, resurrectionem per quam nobis

(1) Ailleurs ce livre porte ce titre : *De peccatorum meritis et remissione*.

ment fait *homme* ; il a daigné mourir victime de notre rédemption, comme le *taureau* du sacrifice ; ainsi qu'un *lion*, il s'est levé du tombeau par sa seule force ; il a pris le vol de l'*aigle* pour s'élever au ciel. — LA GLOSE. — Dans son ascension, sa divinité se déclare avec éclat. Or, saint Matthieu nous est figuré par l'*homme*, parce que son récit s'arrête surtout aux choses humaines de la vie du Sauveur ; saint Marc, par le *lion*, parce qu'il parle plus que les autres de la résurrection du Sauveur ; saint Luc, par le *taureau*, parce qu'il parle de son sacerdoce ; saint Jean, par l'*aigle*, parce qu'il a écrit les mystères divins. — S. AMB. — C'est avec raison qu'en parlant du livre de l'Évangile selon saint Matthieu, nous n'avons pas omis de donner place à l'opinion (1) qui l'appelle un livre de morale, car les mœurs sont choses humaines ; saint Marc est reconnu sous la figure du lion, parce qu'il commence son récit par l'expression de la puissance divine en ces termes : *Commencement de l'Évangile de Jésus-Christ, fils de Dieu* ; saint Luc, sous celle du taureau, car cet animal était une des victimes immolées par les prêtres, et saint Luc commence son livre par les prêtres ; enfin à saint Jean est rapportée la figure de l'aigle, parce qu'il a exprimé les miracles de la divine résurrection. — S. GRÉG. — Les commencements des quatre Évangiles l'annoncent eux-mêmes ; saint Matthieu est avec raison figuré par l'*homme*, lui qui commence son évangile par la généalogie humaine de Jésus-Christ ; saint Marc, par le *lion*, à cause de ce cri dans le désert,

(1) Saint Ambroise fait allusion à la figure de l'homme sous laquelle est représenté saint Matthieu, ainsi qu'il le dit lui-même auparavant.

aditus gloriosæ vitæ aperitur ; et propter hoc in Ezechiele sub figura quatuor animalium demonstrantur. GREG. (*super Ezechielem*, homil. 4). Ipse enim unigenitus Dei Filius veraciter factus est homo ; ipse in sacrificio nostræ redemptionis dignatus est mori ut vitulus ; ipse per virtutem suæ fortitudinis surrexit ut leo ; ipse etiam ascendens ad cœlos est elevatus ut aquila. GLOS. (sup. 1 *Ezechielis*, ut jam sup.) (1). In qua ascensione manifeste ostendit suam Divinitatem, Matthæus ergo in homine intelligitur, quia circa humanitatem Christi principaliter immoratur ; Marcus in leone, quia agit de resurrectione ; Lucas in vitulo quia agit de sacerdotio ; Joannes in aquila, scribens sacramenta Divinitatis. AMBR. (*Præfat. super Lucam*). Et bene accedit ut quoniam

Evangelii librum secundum Matthæum dicimus esse moralem, opinio hujusmodi præmitteretur ; mores enim proprie dicuntur humani : figura autem leonis ascribitur Marco, quia a potentiæ cœpit expressioe divinæ, cum dixit : Initium Evangelii Jesu Christi, Filii Dei. Figura autem vituli ascribitur Lucæ, quia librum a sacerdotibus inchoavit, et vitulus sacerdotalis est victima ; Joanni autem figura tribuitur aquilæ, quia divinæ miracula resurrectionis expressit. GREG. (*super Ezechielem*, hom. 4, ut super). Hoc autem ipsa uniusejusque libri evangelica exordia testantur : nam quia ab humana generatione cœpit, jure per hominem Matthæus ; quia per clamorem in deserto, recte per leonem Marcus ; quia a sacrificio exorsus est, bene per vitulum

(1) On retrouve cette citation, ainsi qu'elle nous l'indique elle-même, dans le prologue qui précède chacun des évangélistes.

par lequel il commence; saint Luc, par le *taureau*, lui qui débute par le sacrifice; saint Jean, par l'*aigle*, à cause de la génération divine du Verbe qu'il raconte tout d'abord. — S. AUG. — L'on peut dire aussi qu'à saint Matthieu se rapporte la figure du lion, parce qu'il a mis en relief la race royale du Christ; à saint Luc, celle du taureau, parce que cet animal était une victime sacerdotale; à saint Matthieu, celle de l'homme, parce que, sans raconter ni la race royale ni la sacerdotale, il s'en tient aux choses humaines de l'Évangile. Ces trois animaux; le lion, le taureau, l'homme, fixent leur empreinte sur la terre; aussi les trois évangélistes qu'ils représentent se sont-ils principalement occupés du côté humain de la vie du Sauveur; mais saint Jean a le vol de l'aigle, et il fixe les yeux perçants de son cœur sur la lumière incommensurable. L'on peut en conclure que les trois premiers n'ont traité que de la vie active; saint Jean de la contemplative. — REMIG. — Les docteurs grecs voient dans la figure de l'homme saint Matthieu, parce qu'il a écrit la généalogie humaine de Jésus-Christ; dans celle du lion, saint Jean, parce que, ainsi que le lion fait trembler par son rugissement toutes les bêtes, ainsi cet apôtre est l'effroi de tous les hérétiques; dans celle du taureau, saint Luc, parce que le taureau était une des victimes du sacrifice, et que cet apôtre a surtout traité de ce qui concernait le temple et le sacerdoce; dans celle de l'aigle saint Marc, parce que dans l'Écriture, l'esprit qui a été l'inspirateur des prophètes (1) est représenté par l'aigle, et que saint Marc a commencé par une citation de prophète.

S. JÉROME. — Quant au nombre des évangélistes, il faut savoir

(1) Implicitement, mais explicitement jamais. Deut., 32, v. 11. — Ezech., 17, v. 3. — Osée, 8, v. 1.

Lucas · quia vero a Divinitate Verbi coepit, digne per aquilam designatur Joannes. AUG. (*de Consensu evangel.*, lib. 1, cap. 6). Vel Matthæus, qui regiam Christi personam maxime commendavit, per leonem significatur; Lucas autem per vitulum, propter victimam sacerdotis; Marcus autem, qui neque stirpem regiam, neque sacerdotalem narrare voluit, et tamen in humanis versatus ostenditur, per hominis figuram designatur: hæc autem tria animalia, leo, homo, vitulus, in terra gradiuntur: unde isti tres evangelistæ in illis maxime occupati sunt quæ Christus in carne operatus est. At vero Joannes velut aquila volat, et lucem incommutabilis acutissimis cordis oculis intuetur: ex quo datur intelligi tres

evangelistas circa vitam activam fuisse versatos: Joannem vero circa contemplativam. REMIGIUS. Doctores autem Græcorum per hominem intelligunt Matthæum, quia genealogiam Domini secundum carnem descripsit; per leonem vero Joannem, quia sicut leo rugitu suo cunctis bestiis timorem incutit, sic et Joannes cunctis hæreticis timorem incussit; per vitulum intellexerunt Lucam; quia vitulus sacerdotalis est hostia; et ipse semper circa templum et sacerdotium versatus est; et per aquilam Marcum intellexerunt, quia in Scripturis divinis aquila solet significare Spiritum Sanctum qui locutus fuit per ora prophetarum; et ipse a prophético testimonio exorsus est.

HIER. (*ad Eusebium, in Prolog. super*

qu'il y en eut plusieurs, ainsi que l'atteste saint Luc en ces termes : *Alors que plusieurs se sont efforcés de mettre en ordre*, etc., etc.

Des monuments encore subsistants témoignent de cette multitude d'évangiles composés par divers auteurs, et qui furent la source de diverses hérésies, tels que ceux *selon les Égyptiens, et saint Thomas, et saint Barthélemy, et les douze Apôtres, et Basile et Apelle*, et autres qu'il serait trop long de rapporter. Mais l'Eglise de Dieu, bâtie sur la pierre, n'est arrosée, ainsi que le paradis terrestre, que par quatre grands fleuves, et comme l'arche du Testament qui renfermait la loi de Dieu, elle est portée sur quatre bâtons passés en quatre anneaux (1).

S. AUG. — C'est peut-être aussi, selon le nombre des parties de la terre dans lesquelles l'Évangile a été répandu, et qui est de quatre. Or, autre fut le plan de Dieu sur les prédicateurs de son évangile, autre sur ceux qui en furent les écrivains. Les premiers qui furent appelés à la connaissance de l'Évangile, et qui reçurent de la bouche elle-même du Sauveur l'ordre d'aller le prêcher, furent ceux qui avaient suivi les pas du Seigneur marchant sur cette terre, qui avaient entendu ses enseignements et vu ses miracles, tandis que parmi les évangélistes, dont l'ordre évidemment avait été préétabli par Dieu, il n'y eut que le premier et le dernier, saint Matthieu et saint Jean, qui eussent été au nombre des apôtres choisis avant la passion; les deux autres n'en étaient pas; néanmoins ils avaient dû entendre les prédications du Christ. On

(1) Exod., 37, v. 3. — Exod., 25, v. 12. — Il y a ici *annulos* pour *circulos*. L'arche est dite : *custos legis Domini*, parce qu'elle contenait le livre de la loi. Exod., 25, v. 16.

Evang.) Circa numerum vero evangelistarum sciendum est plures fuisse qui evangelia scripserunt; sicut et Lucas evangelista testatur dicens : Quoniam quidem multi conati sunt ordinare. etc. Et sicut perseverantia usque ad præsens tempus monumenta declarant; quæ a diversis auctoribus edita diversarum hæresum fuere principia; ut est illud juxta Egyptios, et Thomam, et Bartholomæum, et duodecim quoque apostolorum, et Basilidis atque Apellis, et reliquorum quos enumerare longissimum est : Ecclesia autem quæ supra Petram (Domini voce) fundata est, quatuor flumina paradisi instar eructans quatuor annulos et angulos habet per quos quasi arca Testamenti et custos legis Domini lignis mobilibus vehitur.

AUG. (*de Consensu evangelistarum*, lib. 1, cap. 2). Vel quoniam quatuor sunt partes orbis terræ per ejus universitatem Christi Ecclesia dilatatur. Alius autem eis fuit ordo cognoscendi atque prædicandi, alius autem scribendi : ad cognoscendum quippe ac prædicandum primi fuerunt qui secuti sunt Dominum in carne præsentem, docentem audierunt, facientemque miracula viderunt, atque ex ejus ore ad prædicandum sunt missi, sed in scribendo Evangelio quod divinitus ordinatum esse credendum est, ex numero eorum quos ante passionem Dominus elegit, primum ultimique locum duo tenuerunt; primum Matthæus, ultimum Joannes; ut reliqui duo qui ex illo numero non erant, sed tamen Christum in illis loquentem secuti erant, tanquam filii amplec-

voit ces derniers placés entre les deux apôtres évangélistes comme des fils que ceux-ci embrassent et qu'ils soutiennent des deux côtés. — REMIG. (1). — Saint Matthieu écrivit dans la Judée du temps de Caius Caligula, empereur; saint Marc, en Italie, à Rome, du temps de Néron ou de Claude d'après Rabanus; saint Luc, dans la Béotie et l'Achaïe, sur la prière de Théopile; et saint Jean, à Éphèse dans l'Asie-Mineure, au temps de Nerva. — BÈDE. — Il est quatre évangélistes, mais il n'est qu'un seul Évangile, ces quatre livres qu'ils ont donnés n'en forment qu'un seul qui contient la même vérité. Ainsi que deux vers composés sur le même thème peuvent différer par les mots et par la mesure, mais non par la matière qui est la même, ainsi les livres des évangélistes, qui sont au nombre de quatre, ne contiennent qu'un seul Évangile, et le résultat de chacun d'eux est la même foi catholique. — S. AUG. — Il suffisait qu'un seul évangéliste dit tout, mais lorsqu'on les voit tous les quatre distants de lieux, de temps, sans avoir pu s'aboucher, parler, pour ainsi dire, par la même bouche, la démonstration de la vérité acquiert plus de force. Leurs divergences apparentes sont en outre la plus grande preuve de leur véracité, car s'ils étaient parfaitement uniformes en tout, nos ennemis croiraient qu'ils se sont entendus pour écrire ce qu'ils ont écrit. Dans les choses principales qui appartiennent à la morale ou à la foi, on ne voit en eux aucune différence, pas même la plus petite. Quant aux miracles, si l'un en raconte quelques-uns, et un autre ceux que n'a pas racontés celui-ci, que cela ne nous trouble nullement; si un seul les avait tous racontés, à quoi bon la narration

(1) Dans le *Proœmium Lucæ* pour les premiers mots, les autres ne s'y trouvent pas.

tendi ac per hoc in medio loco constituti utroque ab eis latere munirentur. REMIGIUS. (Matthæus quidem scripsit in Judæa sub tempore Caii Caligulæ imperatoris; Marcus in Italia, Romæ, sub tempore Neronis (vel Claudii, secundum Rabanum); Lucas vero in Achaïæ Beotiæque partibus rogatus a Theophilo; et Joannes Ephesi in Asia Minori sub tempore Nervæ principis. BEDA. Sed tamen cum sint quatuor evangelistæ, non tam quatuor evangelia quam unum, quatuor librorum veritati consonum, ediderunt; sicut enim duo versus eandem prorsus habentes materiam, pro diversitate metri et verborum duo sunt, et tamen non nisi unam continent sententiam; sic evangelistarum libri, cum sint quatuor, unum continent Evangelium; quia unam doctrinam de fide catholica faciunt. CIRRYS (in

homil. 1, *super Matth.*). Sufficiebat autem ut unus evangelista omnia diceret; sed cum quatuor ab uno ore omnia loquantur, non secundum eadem tempora neque in iisdem locis convenientes et adinvicem colloquentes, maxima fit demonstratio veritatis: et hoc ipsum quod in aliquibus modicis dissonare videntur, maximum signum veritatis est; si enim per omnia consonarent, crederent inimici quod ex placito quodam humano convenientes scripserint quæ scripserunt. In principalibus quidem quæ pertinent ad informationem vitæ et prædicationem fidei, nequaquam dissonant nec in parvo; si autem in miraculis hic quidam hæc, ille vero illa dixit, hoc te non conturbet; si enim unus omnia dixisset, superfluus esset numerus reliquorum; si omnes diversa, nequaquam consonantiæ de-

des autres ? Si au contraire ils n'avaient jamais raconté les mêmes, comment pourrait-on découvrir entre eux cette unité qui existe ? Quant aux variantes légères sur les lieux et les personnes, qu'elles n'empêchent pas la foi que vous leur devez, cela ne touchant en rien à la vérité de leur écrit, ainsi que nous le montrerons plus tard. — S. AUG. — Quoique chacun d'eux suive exclusivement le fil de sa narration, il ne le fait pas comme s'il ignorait qu'un autre a présenté le récit des mêmes faits, ou en paraissant ne pas connaître ce que cet autre a écrit, mais ainsi que cela est présenté par l'inspiration à son esprit, et sans la coopération superflue de ses propres efforts.

LA GLOSE (1). — L'excellence de la doctrine évangélique gît d'abord dans celle de l'autorité dont elle émane. — S. AUG. — L'Évangile tient le premier rang parmi les livres sacrés qui ont une autorité divine, parce qu'il eut pour apôtres ceux qu'avait choisis le Seigneur Jésus notre Sauveur, et qui l'avaient vu présent sur la terre. De ce nombre étaient Matthieu et Jean qui, croyant devoir écrire ce qu'ils avaient vu, le consignèrent chacun dans un ouvrage différent ; et afin que l'on ne pût pas établir plus tard une différence, en ce qui concerne la connaissance et la prédication de l'Évangile, entre ceux qui l'avaient prêché, après avoir suivi les pas du Sauveur, marchant sur la terre, et ceux qui en avaient reçu le dépôt par la foi en cette première parole, la Providence divine disposa les choses de manière que l'Évangile fût non-seulement prêché, mais encore écrit par des disciples de ces premiers apôtres (2). — LA GLOSE. — Et ainsi, il est clair que la sublimité de la pa-

(1) Ceci et ce qui est donné plus bas comme de la Glose ne se trouve pas dans celle que nous avons entre les mains.

(2) Ainsi que saint Luc nous l'apprend de lui-même et que l'histoire nous l'apprend de saint Marc, ce que d'ailleurs l'on peut conclure des Actes.

monstratio appareret, si autem aliquid de temporibus vel modis differenter annuntiant, hoc nihil impedit eorum quæ dicta sunt veritatem ; ut ostendetur infra. AUG. (*de Consensu evangelistarum*, lib. 1, cap. 2). Quamvis autem singuli eorum suum quemdam narrandi ordinem tenuisse videantur, non tamen unusquisque eorum, velut alterius præcedentis ignarus, voluisse scribere reperitur, vel ignorata prætermisisse quæ scripsisse alius invenitur ; sed sicut unicuique inspiratum est, non superfluum cooperationem sui laboris adjunxit.

GLOSSA. Sublimitas autem evangelicæ doctrinæ consistit quidem primo in ejus excellentissima auctoritate. AUGUSTIN. (*de Consensu evangelist.* lib. I, c. 1). Inter omnes

enim divinas auctoritates quæ sanctis litteris continentur, Evangelium merito excellit ; cujus primi prædicatores apostoli fuerunt qui Dominum Jesum, Salvatorem nostrum Christum, etiam in carne præsentem viderunt : quorum quidam, hoc est Matthæus et Joannes, etiam scripta de illo quæ scribenda visa sunt, libris singulis ediderunt : at ne putaretur (quod attinet ad percipiendum et prædicandum Evangelium) interesse aliquid utrum illi annuntient qui eundem Dominum hic in carne apparentem secuti sunt, an alii quæ ex illis comperta fideliter crediderunt, divina providentia procuratum est per Spiritum Sanctum ut quibusdam etiam ex illis qui primos apostolos sequebantur, non solum annuntiandi, verum

role évangélique vient du Christ. C'est ce que nous apprennent les paroles suivantes : *Montez sur la haute montagne*, cette haute montagne étant le Christ lui-même, au témoignage du même Isaïe, parlant ainsi : *Aux derniers jours la montagne de la maison (1) du Seigneur se fera voir sur le sommet des montagnes*, c'est-à-dire au-dessus de tous les saints appelés *montagnes* à cause du *Christ montagne*, car c'est de sa plénitude que nous recevons tous. Or, c'est avec raison que ces paroles sont adressées à saint Matthieu : « *Montez sur la haute montagne* ; parce que, ainsi que nous l'avons dit, c'est auprès de Jésus-Christ lui-même qu'il fut témoin de ses miracles et auditeur de sa parole. — S. AUG. — Voici le moment de répondre à ce qui émeut certaines âmes, à savoir pourquoi le Sauveur n'a rien écrit lui-même, et pourquoi, c'est au récit d'autres personnes que nous devons demander la connaissance de ce qui le concerne lui-même. L'on ne doit pas avouer que ce n'est pas lui qui a écrit, alors que d'autres écrivaient sous sa dictée, attendu que tout ce qu'il a voulu que nous connussions de ses paroles et des faits de sa vie, il ne le leur a fait écrire que comme à des mains étrangères qu'il dirigeait lui-même. — LA GLOSE. — En second lieu, l'Évangile est sublime par sa vertu ; car, ainsi que nous l'apprend l'Apôtre, l'Évangile *est la vertu de Dieu opérant le salut en tout croyant*, et c'est ce qu'avait indiqué le prophète lui-même par les paroles précitées : « *Elève ta voix dans la force*, » paroles qui désignent aussi la clarté de la doctrine évangélique, par la manière dont elle est annoncée à haute voix. — S. AUG. — La manière dont la sainte Écriture est présentée la rend accessible à tous, pénétrable à un petit

(1) Isaïe, 2, v. 2. Les Septante mettent la *montagne* et la *maison*.

etiam scribendi Evangelium tribueretur auctoritas. GLOSSA. Et sic patet quod sublimitas evangelicæ auctoritatis a Christo dependet ; et hoc designatur in verbis Prophetæ præmissis, cum dicitur : Super montem excelsum ascende tu ; mons enim excelsus Christus est, de quo idem Esaias dicit : Erit in novissimis diebus præparatus mons domus Domini in vertice montium, id est, super omnes sanetos qui a monte Christo montes dieuntur, quia de plenitudine ejus omnes accepimus (Joan., 1). Recte autem ad Matthæum dicitur : Supra montem excelsum ascende tu ; quia, sicut prædictum est, ipse in propria persona facta Christi vidit et ejus doctrinam audivit. AUGUSTIN. (de Consensu evangelist., lib. 1, c. 7). Illud autem discutiendum est quod

solet nonnullos movere : cur ipse Dominus nihil scripserit, ut aliis de ipso scribentibus necesse sit credere ; sed nequaquam dicendum est quod ipse non scripserit, quandoquidem membra ejus id operata sunt quod capite dictante cognoverunt : quicquid enim de suis factis et dictis nos legere voluit, hoc scribendum illis, tanquam suis manibus, imperavit. GLOSSA. Secundo habet etiam evangelica doctrina sublimitatem virtutis : unde Apostolus dicit ad Rom. II, quod Evangelium virtus Dei est in salutem omni credenti. Et hoc ostendit Propheta in præmissis verbis, cum dicit : Exalta in fortitudine vocem tuam : in quo etiam et modum evangelicæ doctrinæ designat in exaltatione vocis per quam doctrinæ claritas datur intelligi. AUGUSTIN. (ad Volusianum, epist. 3,

nombre; elle dit sans ostentation, et comme un ami intime, les choses claires qu'elle renferme aux savants et aux ignorants, à l'oreille de leur cœur. Quant à ses mystères, il ne les élève pas sur le piédestal d'une parole superbe, de manière à épouvanter et à rebuter les intelligences grossières et lentes, et à leur faire éprouver la crainte du pauvre pour le riche; mais elle invite tous ceux qui ont le cœur humble, non-seulement, au pain de la vérité manifeste, mais encore aux saints exercices de la vérité mystérieuse, leur offrant la même nourriture, et sous l'expression claire et sous le voile du mystère, en mêlant le sens caché au sens littéral, afin que l'on ne se fatigue pas de celui-ci, renouvelant ainsi la suavité de la jouissance en renouvelant le désir qui la cherche. C'est ainsi que, par une méthode salutaire, les beaux génies sont réjouis, les pervers redressés, et nourris ceux qui sont faibles. — LA GLOSE. — Comme la voix qui éclate en haut s'entend de plus loin, on peut, dans cette parole qui s'élève en haut, voir une image de la prédication évangélique qui a été prêchée, non pas à une nation, mais à toutes, d'après ce précepte du Seigneur : Allez, prêchez l'Évangile à toute créature. — S. GRÉG. — Par ce mot, *toute créature*, toute nation est probablement désignée. — LA GLOSE. — En troisième lieu, la doctrine évangélique est sublime par sa liberté. — S. AUG. (1). — Dans l'Ancien-Testament, la promesse des biens temporels et la crainte des châtimens enfantent des esclaves à la Jérusa-

(1) Ce passage ne se trouve littéralement nulle part; mais on en trouve de semblables : lib. 4, cap. 2; lib. 6, cap. 9; lib. 22, cap. 55. — *De Civ. Dei*, lib. 15, cap. 2. — *Contra duas ep. Pelagianorum*, lib. 3, cap. 2, et dans le commentaire sur l'ép. aux Galates.

prope finem). Modus enim ipse quo sancta Scriptura contextitur, omnibus accessibilis, paucissimis penetrabilis, ea quæ aperta continet (1), quasi amicus familiaris, sine fuco ad cor loquitur indoctorum atque doctorum; ea vero quæ in mysteriis occultat, nec ipso superbo eloquio erigit quo non audeat accedere mens tardiusecula et inerudita (quasi pauper ad divitem), sed invitat omnes humiliter sermone quos non solum manifesta pascit, sed etiam secreta exerceat veritate; hoc in apertis quod et in reconditis habens; sed ne aperta fastidirentur, eadem rursus operta desiderantur, desiderata quod in modo renovantur, renovata suaviter intimantur. His salubriter et prava corriguntur, et parva nutriuntur, et magna oblectantur ingenia. GLOSSA. Sed quia vox exaltata

longius auditur, potuit in exaltatione vocis, evangelicæ doctrinæ publicatio designari; quæ non ad unam tantum gentem, sed ad universas nationes prædicanda mandatur: Prædicate, inquit Dominus (Matth., 28), Evangelium omni creaturæ. GREGORIUS (hom. 29, in *Evang.*). Potest enim omnis creaturæ nomine omnis natio gentium designari. GLOSSA. Tertio autem habet evangelica doctrina altitudinem libertatis. AUGUSTINUS. (*contra Faustum*). In veteri etenim Testamento propter temporalium bonorum promissionem, malorumque comminationem, servos parit temporalis Hierusalem; in novo autem, ubi fides impetrat caritatem qua lex possit impleri non magis timore pene quam dilectione justitiæ, liberos parit Hierusalem aterna. GLOSSA. Unde et haec

(1) Auparavant pour *aperta* il y avait *aperti*, et plus bas pour : *hoc in apertis quod in reconditis*, cette tournure : *hoc tam in promptis quam in reconditis*.

lem terrestre; dans le Nouveau, la Jérusalem éternelle reçoit de la foi des enfants libres, de la foi qui demande la charité, afin que la loi soit accomplie autant par l'amour de la justice que par la crainte des châtimens. — LA GLOSE. — C'est pour cela que nous voyons désignée cette sublimité de la doctrine évangélique dans ces paroles du prophète : Elevez la voix, ne craignez pas.

Il nous reste à voir pourquoi et pour qui l'Évangile a été écrit. — S. JÉR. — Saint Matthieu écrivit son évangile en hébreu parce qu'il le destinait principalement aux fidèles de la Judée et de Jérusalem. Après avoir d'abord prêché l'Évangile, il l'écrivit en hébreu pour le laisser dans la mémoire de ses frères qu'il quittait. Ainsi comme l'Évangile a été prêché pour la diffusion de la foi, ainsi il a été écrit pour appuyer contre les hérétiques. — S. CHRYS. — Voici l'ordre du récit de saint Matthieu : la naissance de Jésus-Christ; son baptême; sa tentation; sa prédication; ses miracles; sa passion; sa résurrection et son ascension. Et par cet enchaînement, il a voulu nous présenter non-seulement la suite de la vie du Sauveur, mais encore l'ordre de toute vie chrétienne. A notre naissance de nos parents doit succéder, pour que notre vie soit la véritable, notre régénération par l'eau et par l'Esprit-Saint; au baptême, la résistance au diable; à la victoire sur la tentation, l'aptitude à l'enseignement de la vérité, et cet enseignement lui-même si l'on est prêtre; la bonne vie, ainsi qu'un vrai miracle, doit appuyer l'enseignement, ou la foi, si l'on est laïque. Enfin il nous faut sortir de ce monde, et la gloire et la récompense éternelle doivent couronner notre victoire sur le mal.

LA GLOSE. — C'est ainsi que nous avons établi ce qui fait l'objet de

sublimitatem evangelicæ doctrinæ Propheta designat dicens : Exalta, noli timere.

Restat autem videre quibus et qua de causa hoc Evangelium sit scriptum. HIERONYMUS (in Prologo super Matth. ubi sup.). Matthæus enim Evangelium in Judæa hebræo sermone edidit ob eorum maxime causam qui crediderant in Hierusalem ex Judæis : cum enim primo prædicasset Evangelium, scripsit hebraice quod fratribus a quibus ibat, ad memoriam dereliquit : sicut enim necesse fuit ad confirmationem fidei Evangelium prædicari, sic contra hæreticos scribi. CHRYSOSTOMUS. Corpus autem suæ narrationis ordinavit Matthæus hoc modo : primum nativitatem; deinde baptismum; tertio tentationem; quarto doc-

trinam; quinto miracula; sexto passionem; septimo resurrectionem et ascensionem ipsius : non solum historian de Christo exponere volens per hoc, verum etiam evangelicæ vitæ statum dicere; quoniam nihil est quod ex parentibus nascimur, nisi iterum per aquam et Spiritum renati fuerimus ex Deo : post baptismum autem necesse contra diabolum stare : post hoc (quasi omni superata tentatione), factus idoneus ad docendum, siquidem sacerdos est, doceat; et doctrinam suam bona vita (quasi miraculis factis) commendet; si laicus est, operibus doceat fidem : deinde necesse est exire nos de hoc stadio mundi : et tunc restat ut tentationem victoriam resurrectionis merces sequatur et gloria.

l'Évangile, le nombre des évangélistes, les symboles qui les ont figurés, leur différence, la sublimité de leur doctrine, quels sont ceux à qui elle s'adresse, et l'ordre qu'elle présente.

| | |
|--|---|
| GLOSSA. Patet igitur ex præmissis evangelicæ doctrinæ materia, scriptorum Evangelii numerus, figura, differentia, evange | licæ doctrinæ sublimitas, et quibus hoc Evangelium sit conscriptum; ut et illius ordo et processus. |
|--|---|

EXPOSITION COMPLÈTE ET SUIVIE

DE SAINT THOMAS

SUR LES QUATRE ÉVANGILES.

LE SAINT ÉVANGILE DE JÉSUS-CHRIST

SELON SAINT MATTHIEU.

CHAPITRE PREMIER.

VERSET PREMIER.

S. JÉRÔME. — Saint Matthieu, qui nous est représenté (1) sous la figure d'un homme, commence à parler de Jésus-Christ sous le rapport de son humanité par ces mots : *Livre de la génération, etc.* — RABA-

(1) Dans la figure des quatre animaux d'Ezéchiel (chap. 14)

SANCTI THOMÆ AQUINATIS

EXPOSITIO CONTINUA

SUPER QUATUOR EVANGELISTAS.

SANCTUM JESU-CHRISTI EVANGELIUM

SECUNDUM MATTHÆUM.

CAPUT PRIMUM.

*Liber generationis JESU CHRISTI, filii David,
filii Abraham.*

HIERONYMUS. Quia facies hominis Mat-

thæum significat, quasi de homine exorsus
est scribere, dicens : Liber generationis, etc.
RABANUS. Quo exordio satis ostendit ge-
nerationem Christi secundum carnem se
suscepisse narrandam. CHRYSOSTOMUS

NUS (1). — Ce commencement montre assez que l'évangéliste a voulu nous raconter la généalogie de Jésus-Christ selon la chair. — S. CHRYS. — Saint Matthieu écrivait pour les Juifs qui connaissaient la nature divine; il était inutile de leur en parler, et ce qu'il importait de leur montrer, c'était le mystère de l'incarnation. Saint Jean, au contraire, écrivait pour les gentils qui, ignorant la nature de Dieu, devaient apprendre de sa bouche que Dieu a un fils Dieu lui-même, et que ce fils s'est incarné.

RABA. — Quoique la généalogie du Sauveur occupe une si petite place dans ce livre, cependant son auteur l'a appelé *le livre de la génération*, suivant en cela cette coutume d'intituler leurs ouvrages par ce qui les commence; ainsi de la Genèse. — LA GLOSE. — Le sens serait plus explicite si au lieu de *liber generationis*, il y avait : *hic est liber generationis*; mais on trouve des exemples nombreux semblables à celui-ci, tels que celui-ci : *Visio Esaiæ*; sous-entendez : *Hæc est*. S'il n'est question ici que d'une seule génération, quoique plusieurs générations soient nommées successivement, c'est que toutes le sont à cause d'une seule, celle de Jésus-Christ. — S. CHRYS. — Si ce livre est appelé *le livre de la génération*, c'est que l'incarnation de Jésus-Christ est l'abrégé de tous les dons qui nous ont été faits, la racine de tous les biens que nous avons reçus; celui-ci posé, tous les autres devaient naturellement en découler. — REMIG. — L'évangéliste a écrit : *livre de la génération de Jésus-Christ*, parce qu'il savait que ceci avait été écrit : *livre de la génération d'Adam*; il voulait opposer l'une à l'autre; car l'une a rétabli tout ce que l'autre avait détruit. — S. JÉRÔME. — Isaïe

(1) Cet auteur l'a emprunté du deuxième livre, deuxième chapitre, *De consensu evangelistarum*, de saint Augustin. Quant à la citation suivante de saint Chrysostôme, il faut observer qu'elle est de l'auteur de l'ouvrage inachevé sur saint Matthieu, hom. 1^{re}; ce qu'il faudra observer dans les autres citations semblables.

Judæis enim Evangelium scripsit, quibus superfluum erat exponere Divinitatis naturam, quam cognoscebant : necessarium autem fuit eis mysterium incarnationis ostendere. Joannes autem causa gentium Evangelium scripsit, quæ non cognoscebant si Deus filium haberet : ideo necessarium fuit primum illis ostendere quia est Filius Dei Deus, deinde quia carnem suscepit.

RABA. Cum autem parvam libri particulam teneat generatio, dixit : *Liber generationis* : consuetudo Hebræorum est ut voluminibus ex eorum principiis imponant nomina, ut est *Genesis*. GLOSSA (ex Hieron.).

Planior autem sensus esset : Hic est liber generationis; sed hic est mos in multis, ut Visio Esaiæ, subandi : Hæc est. Generationis autem singulariter dicitur, quamvis multæ per ordinem replicentur; quia propter Christi generationem cæteræ hic inducuntur. CHRYSOST. in hom. (2 in Matth.). Vel ideo librum hunc generationis nominat, quia hæc est totius dispensationis summa, et radix bonorum omnium, Deum hominem factum esse : hoc enim facto alia secundum rationem sequebantur. REMIGIUS. Dicit autem : Liber generationis Jesu Christi, quia noverat scriptum esse : Liber generationis Adæ : et ideo sic exorsus est,

adit : *Qui racontera sa génération* (1)? Et si l'évangéliste la raconte ici, ne pensez pas le trouver, en cela, contraire au prophète, cherchant à faire ce que ce dernier a déclaré impossible; mais remarquez que l'un parle de la génération divine et l'autre de la génération humaine.

— S. CHRYS. — Ne croyez pas que ce soit peu de chose que vous entendez raconter en entendant raconter cette génération, car c'est réellement ineffable qu'un Dieu ait daigné naître d'une femme, et ait choisi Abraham et David pour ses aïeux. — REMIG. — Si l'on interprète les paroles du prophète de la génération humaine de Jésus-Christ, il ne faut pas répondre à sa question : *aucun*, mais : *peu*, car réellement il n'y a que saint Luc et saint Matthieu.

RAB. — Ce nom de *Jésus-Christ* constate l'autorité royale et l'autorité sacerdotale du Sauveur; attendu que Jésus (2), qui par son nom prophétisa celui du Rédempteur, fut après Moïse le premier chef du peuple, et Aaron, qui fut oint d'une huile sacramentelle, reçut le premier le sacerdoce de la loi. — S. AUGUS. — Ce que Dieu communiquait aux prêtres et aux rois par l'onction, l'Esprit-Saint le donna à l'homme-christ, son expiation étant supposée. L'Esprit-Saint en effet consacra ce qui venait de la Vierge Marie dans l'incarnation du Sauveur, et c'est en vertu de cette onction qu'il a été appelé *Christ*.

S. CHRYS.—L'évangéliste a ajouté : « Fils de David, fils d'Abraham, »

(1) Au chap. 8^e des Actes, l'on voit ce passage appliqué au Christ; on peut l'entendre de la propagation spirituelle.

(2) C'est-à-dire Josué appelé *Jesus Nave* (Ecclesiast., 46).

ut opponeret librum libro, Adam novum Adæ veteri; quia omnia per istum sunt restaurata, quæ per illum sunt corrupta. HIERON. In Isaia autem legimus (c. 53) : Generationem ejus quis enarrabit? Non ergo putemus Evangelistam Prophetæ esse contrarium, ut quod ille impossibile dixit affatu, hic narrare incipiat, quia ibi de generatione Divinitatis, hic de incarnatione dictum est. CHRYSOST. in hom. (ut sup.). Nec tamen parva æstimes te audire, hanc audiens generationem : est enim valde ineffabile, quod Deus ex muliere nasci dignatus est, et habere progenitores David et Abraham. REMIG. Si autem aliquis dixerit quia Propheta de generatione humanitatis dixit, non est respondendum : Nullus, ad interrogationem Prophetæ, sed : Perrarus, quia Matthæus et Lucas.

RAB. In hoc autem quod dicit : Jesu Christi, regalem et sacerdotalem in eo exprimit dignitatem : nam Jesus, qui nominis hujus præsigium prætulit, primus post Moysen in populo Israel ducatum tenuit : Aaron vero, mystico consecratus unguento, primus in lege sacerdos fuit. Aug., *De quæst. nov. et vet. Test.* (cap. 45) (1). Quod autem per olei unctionem præstabat Deus illis qui in reges vel sacerdotes ungebantur, hoc præstitit Spiritus Sanctus homini Christo addita expiatione : Spiritus enim Sanctus purificavit quod de Maria Virgine in corpus Salvatoris profecit; et hæc est unctio corporis Salvatoris, quare Christus est appellatus.

CHRYS., *sup. Matth.* (in oper. ut sup.). Quia vero impia prudentia Judæorum negabat Jesum de David semine esse natum,

(1) Ou plutôt au commencement de la deuxième partie qui commence par ces mots : *Deus certe perfectus*. Mais elle n'est pas de saint Augustin.

parce que la sagesse impie des Juifs niait que Jésus-Christ fût le fils de David. Mais pourquoi ne pas se restreindre à mentionner un seul des deux, ou Abraham ou David? C'est que tous les deux avaient eu une promesse particulière sur l'avènement du Rédempteur; Abraham par ces mots : « Toutes les nations de la terre seront bénies en ta race, » et David ainsi : « Je ferai asseoir sur ton trône le fruit de ton ventre. » Ainsi l'évangéliste rappelle les promesses de l'un et de l'autre en le disant le fils de l'un et de l'autre. Ensuite le Christ devait avoir la triple dignité de roi, de prophète et de prêtre. Abraham avait été prêtre et prophète; prêtre, car Dieu lui avait dit : « Prends pour me l'immoler une vache de trois ans; » prophète, d'après ces mots du Seigneur à Abimélech : « Il est prophète et il priera pour toi; » pour David, il fut roi et prophète, mais pas prêtre. Or, le Christ est appelé le fils de l'un et de l'autre, pour nous apprendre que cette triple dignité de ses deux aïeux était passée en lui par le droit de sa naissance. — S. AMB. (1). — L'écrivain sacré parmi les ancêtres du Sauveur en choisit deux; l'un qui avait reçu la promesse de l'héritage des nations; l'autre, celle d'être le père du Christ, et celui-ci, quoique le dernier dans l'ordre des temps, est cependant nommé le premier, parce que les promesses qui concernent le Christ sont plus importantes que celles qui concernent l'Eglise qui tire de lui son salut; celui qui sauve est évidemment au-dessus de celui qui est sauvé. — S. JÉR. — L'ordre est transposé, mais nécessairement; car si le nom d'Abraham avait précédé celui de David, il aurait fallu répéter le nom d'Abraham pour le placer au

(1) Au livre 3^e, sur ces mots du 3^e chap. de saint Luc : *Qui fuit Adam, qui fuit Dei.*

Abdit : Filii David, filii Abraham. Quare autem non sufficiebat dicere illum filium sabrahæ solius, aut David solius? Quia ad umbos de Christo nascituro ex eis promissio fuerat facta : ad Abraham quidem sic (Gen., 22) : Et in semine tuo benedicentur omnes gentes terræ; ad David autem ita (Psalm. 131) : De fructu ventris tui ponam super sedem tuam. Ideo ergo utriusque filium dixit, ut utriusque promissiones in Christo adimpletas ostenderet, deinde quia Christus tres dignitates fuerat habiturus : Rex, Propheta, Sacerdos : Abraham propheta fuit et sacerdos : sacerdos, sicut Deus ad illum dixit in Genesi (cap. 15) : Accipe mihi vaceam trimam; propheta autem, sicut ait Dominus ad Abimelech de illo (Gen., 20) : Propheta

est, et orabit pro te. David rex fuit et propheta; sacerdos autem non fuit : ideo ergo amborum filius nominatus est, ut utriusque patris triplex dignitas originali jure eognosceretur in Christo. AMBROS., *sup. Lucam.* Ideo etiam duos generis auctores elegit : unum qui de cognatione populorum promissum accepit, alterum qui de generatione Christi oraclum consecutus est; et ideo licet sit ordine successione posterior, prior tamen describitur, quia plus est promissum accepisse de Christo, quam de Ecclesia, quæ est per Christum : potior est enim qui salvat eo quod salvatur. HIERON. Ordo etiam præposterus, sed necessario commutatus : si enim primum postisset Abraham, et postea David, rursus ei repetendus fuisset Abraham, ut genera-

commencement de la série des générations. — S. CHRYS. — La raison en est que la dignité du trône l'emporte sur celle de la nature, et que si Abraham était chronologiquement le premier, David l'était par son titre de roi.

LA GLOSE (1). — Comme ce livre entier traite de Jésus-Christ, il est nécessaire de savoir auparavant ce qu'il faut penser de lui; ainsi l'historien pourra plus facilement exposer tout ce qu'il a à dire à son sujet. — S. AUGUST. — Toutes les erreurs des hérétiques sur la personne de Jésus-Christ peuvent se réduire à trois chefs (2); elles concernent ou sa divinité, ou son humanité, ou l'un et l'autre à la fois. — S. AUGUST. — Cerinthe et Ebion prétendirent que Jésus-Christ était homme seulement. Paul de Samosate se rangea à leur suite en avançant que Jésus-Christ n'avait eu d'autre origine que celle de son humanité du sein de Marie, et Photin appuya plus tard cette erreur. — S. ATHAN. (3). — Dans des temps bien antérieurs, l'apôtre saint Jean le voyant, à la lumière de l'Esprit divin, plongé dans le sommeil de cette fatale erreur, le secoue de sa léthargie par ces mots : « Dans le commencement était le Verbe. » Celui qui était dans le commencement en Dieu, n'a pas besoin de l'homme pour avoir une origine dans le temps. Lui-même n'a-t-il pas dit : « Mon Père, glorifiez-moi de cette gloire que j'avais en vous avant le commencement du monde » (4). Que Photin l'entende proclamer qu'il avait la gloire avant le commencement. — S. AUGUST. — L'erreur perverse de Nes-

(1) On ne trouve rien de semblable dans le texte actuel.

(2) Le saint docteur fait ici allusion, ainsi qu'on peut le voir, dans le contexte, au triple renoncement de saint Pierre.

(3) Malgré toutes nos recherches nous n'avons pu trouver nulle part ce passage.

(4) Dans le grec *δόξασον*, dans la Vulgate : *clarifica me claritate*.

tionis series texeretur. CHRYS., *sup. Matth.* (in oper. imperfect. ut sup.). Altera autem ratio est, quia regni dignitas major est quam natura: nam etsi Abraham præcedebat in tempore, David præcedebat in dignitate.

GLOSSA. Quia vero ex hoc titulo apparet totum hunc librum conscribi de Jesu Christo, necessarium est præcognoscere quid sit sentiendum de ipso; sic enim melius exponi poterunt quæ in hoc libro de eo dicuntur. AUG., *De quest. evangel.* (lib. 5, cap. 45). Error autem hæreticorum de Christo tribus generibus terminatur: aut de divinitate, aut de humanitate, aut de utroque falluntur. AUG., *De hæresibus* (cap. 8 et 10). Cherintus ergo et Ebion Jesum Christum hominem tantum fuisse dixerunt. Hoc secutus Paulus Samosatensis Christum non sem-

per fuisse, sed ejus initium ex quo de Maria natus est, fuisse asseverat; nec enim aliquid amplius quam hominem putat: et hæc hæresis postea a Photino confirmata est. ATH., *contra hæres.* Joannes autem Apostolus istius insaniam longe ante, Spiritu Sancto conspiciens, eum alto imperitiæ sompore demersum, suæ vocis præconio excitat, dicens (cap. 1): In principio erat Verbum. Ei ergo quod in principio erat apud Deum, non relinquatur in novissimo tempore, ut originis suæ ab homine principium sumpserit. Item inquit (cap. 17): Pater, glorifica me illa gloria quam habui apud te, priusquam mundus fieret. Audiatur Photinus eum gloriam ante principium possedisse. AUG., *De hæresibus* (cap. 19). Nestorii autem perversitas fuit, ut hominem tantummodo ex

torius fut de dire que ce qui était né de la vierge Marie n'était qu'un homme, et que le Verbe avait reçu cet homme dans l'unité de sa personne et dans une société indissoluble, erreur que repoussèrent toutes les oreilles chrétiennes. — S.-CYRILLE (1). — L'apôtre dit du Fils unique : « Lui qui avait la forme de Dieu, n'a pas cru que ce fût un vol d'être égal à Dieu. » Quel est celui-ci qui a la forme de Dieu? Et comment est-il descendu dans l'humiliation et s'est-il anéanti en prenant la forme d'un homme? Si les hérétiques, dont nous parlons, divisant Jésus-Christ en deux (c'est-à-dire en Dieu et en homme), prétendent, séparant ici le Verbe divin de l'homme, que c'est l'homme qui a supporté cet abaissement, il faut qu'ils nous le montrent auparavant l'égal du Père, ayant sa forme, et puis descendant dans l'anéantissement. Mais aucune créature, à cause de sa nature, ne peut être l'égale du Père. Comment donc peut-on le dire anéanti? Et de quelle hauteur est-il descendu pour se faire homme? Comment peut-on dire qu'il a pris, comme ne l'ayant pas déjà, la forme d'un esclave? Mais l'on dira que le Verbe égal au Père a habité dans l'homme né par la femme et que tel a été son anéantissement. Pour moi j'entends le Fils dire aux saints apôtres : « Celui qui m'aime gardera ma parole, mon Père l'aimera, nous viendrons à lui et nous ferons en lui notre demeure. » Vous entendez comment il dit que lui et le Père habiteront ensemble dans celui qui l'aime? Pensez-vous qu'on puisse appeler anéantissement et humiliation cette habitation de Dieu dans le cœur de ceux qui l'aiment et qu'on puisse dire

(1) Ceci se trouve dans la première partie du concile d'Éphèse, que saint Cyrille présida, dans une plus grande étendue et mêlé à d'autres choses qui en rendent le sens plus facile.

(2) La Vulgate a, au vers. 23 : *sermonem meum servabit*. De même dans le grec.

beata Maria Virgine genitum prædicaret, quem Verbum Dei in unitatem personæ et in societatem inseparabilem recepisset, quod Catholicorum aures nequaquam ferre potuerunt. CYRILLUS, *Ad monachos Ægypti*. Aitenim Apostolus (*ad Philippens.* 2) de Unigenito, quod cum in forma Dei esset, non rapinam arbitratus est esse se æqualem Deo. Quis est ergo ille qui est in forma Dei? aut quomodo exinanitus est et descendit ad humilitatem secundum hominis formam? Et quidem si prædicti hæretici in duos dividentes Christum (id est, in hominem et Verbum), hominem dicunt sustinuisse exinanitionem, separantes ab eo Dei Verbum, præostendendum est quia in forma et in æqualitate intelligitur, et fuit Patris sui, ut exinanitionis sustineret modum. Sed

nilh creature est (si secundum propriam intelligatur naturam), in Patris æqualitate: quomodo ergo exinanitus dicitur? et ex qua eminentia (ut esset homo), descendit? aut quomodo intelligitur assumpsisse (tanquam non habens in principio), servi formam? Sed aiunt: Quod Verbum Patri æquale existens, habitavit in homine nato per mulierem, et hæc est exinanitio. Certe audio Filium dicentem sanctis Apostolis (Joan., 14): Si quis diligit me, verbum meum custodiet; et Pater meus diliget eum, et ad eum veniemus, et mansionem apud eum faciemus. Audis quomodo in eis qui se diligunt, se et sibi cohabitare dixit Deum Patrem? Putas ergo ipsum exinanitum et vacuatum dicimus et servi formam accepisse, quia in diligentium se animabus sanctis facit mansio-

que cela le réduit à la condition d'esclave? Et de l'Esprit-Saint qui habite dans nos âmes? Direz-vous que c'est là une incarnation? — L'abbé ISIDORE (1). — Je dirai, en un seul mot, pour n'avoir pas besoin de tout parcourir, quelque chose qui résume tout, à savoir que Dieu pouvait faire d'humbles choses sans préjudicier à sa nature, que cela était possible et utile, tandis que l'homme sans présomption suprême ne pourrait s'attribuer certaines choses divines et surnaturelles; le roi peut agir même d'une façon ordinaire; le soldat ne peut s'arroger le commandement de son chef. Un Dieu incarné peut laisser supposer des actions humaines; l'homme abandonné à lui seul laisse impossibles les choses divines.

S. AUG. — Quelques-uns mettent en avant Sabellius, disciple de Noët, qui prétendait que le Christ n'était pas autre que le Père et l'Esprit-Saint. — S. ATHAN. (2). — J'arrêterai l'audace de cette fureur insensée, et démontrerai la propre personnalité du Fils, non pas en me servant de ces passages qu'il s'efforce, au moyen de ses sophismes, d'appliquer à l'humanité qu'a prise le Sauveur, mais de ceux qui, de l'aveu de tous, s'entendent de sa divinité. Ainsi, au chapitre 18 de la Genèse, nous lisons que Dieu dit ces mots : « Faisons l'homme à notre image et à notre ressemblance. » Le mot *faisons* est au pluriel, et indique quelqu'un à qui s'adresse cette parole; car s'il n'était question que d'un seul, l'homme serait dit avoir été fait à sa ressemblance, tandis que la présence d'un autre est annoncée, et l'homme est dit avoir été fait à la

(1) Ou plutôt Isidorus Pelusiola, lib. 4, ep. 166, vers la fin. Auparavant il y avait *ad Atribium* pour *Acehibium*.

(2) Déjà nous avons fait observer que nous n'avions pas pu trouver le passage qui est cité ici, quoique nous l'ayons cherché avec soin, surtout parmi les traités qui ont reçu leur titre ou d'une hérésie ou d'un hérétique.

nem. Quid autem Spiritus habitans in nobis? Putas et ipse humanationis dispensationem adimplet? ABBAS ISIDORUS, *Ad Archibium presbyterum*. Verum (ne universa annumeremus), unum ad quod universa intendunt dicemus; quia illum qui Deus erat, humilia loqui, et dispensativum simul et utile est, et nihil inviolabili naturæ præjudicat: cum vero qui homo est, divina et supernaturalia quædam loqui summæ præsumptionis est malum; nam regi quidem licet etiam et humiliter agere; militi vero non licet imperiales voces emittere. Si igitur Deus erat humanatus, etiam humilia locum habent; si vero homo tantum erat, excelsa non habent locum.

AUG., *De hæresibus* (cap. 41). Sabellium

discipulum Noëti quidam perhibent, qui dicebat Christum eundem ipsum esse Patrem et Spiritum Sanctum. ATHANAS., *contra hæres*. Hujus autem insanissimi furoris audaciam cœlestium testimoniorum auctoritate frænabo ad demonstrandam propriæ substantiæ Filii personam; non illa quæ homini suscepto congruere cavillatur assumens, sed illa in medium proferens testimonia, quæ sine ullo ancepsit intelligentiæ scrupulo divinitati ejus competere omnes pariter confitentur. In Genesi enim Deum dixisse legimus (cap. 1) : Faciamus hominem ad imaginem et similitudinem nostram. Ecce pluraliter dicit : Faciamus, alium videlicet indicans ad quem loquentis factus est sermo : si unus esset, ad imaginem

ressemblance de cet autre. — LA GLOSE (1). — D'autres ont nié la vérité de l'humanité du Sauveur. Valentin prétendit que le Christ, envoyé par son Père, descendit sur la terre, revêtu d'un corps spirituel ou céleste; mais que, sans rien recevoir de la Vierge Marie, sans avoir reçu d'elle aucune enveloppe corporelle, il avait passé par elle comme par un canal ou dans le lit d'un ruisseau. Pour nous, nous ne croyons pas qu'il soit né de la Vierge Marie autrement qu'il ne le fallait pour vivre et nous apparaître dans une chair véritable; c'est ainsi qu'on le lit dans l'Écriture, que l'on ne peut rejeter sans cesser d'être chrétien et sans être damné. Que si l'on dit qu'il a pris d'un élément céleste ou liquide son corps pour le changer en véritable nature humaine, qui pourrait dire que cela est impossible à Dieu?

S. AUG. — Les Manichéens prétendent que le Seigneur Jésus-Christ n'avait été qu'une apparence fantastique, et qu'il n'avait pas pu naître du sein d'une femme. — S. AUG. — Si le corps du Christ ne fut qu'une apparence, le Christ trompa; s'il trompa, il n'est pas la vérité. Or, le Christ est la vérité; donc son corps ne fut pas un fantôme.

LA GLOSE (2). — Et comme le commencement de cet Évangile selon saint Luc nous montre le Christ naissant d'une femme, ce qui établit la vérité de son humanité, donc ils rejettent les commencements de l'un et de l'autre Évangile. — S. AUG. — C'est pour cela que Faustus nous dit : « L'Évangile a tiré son nom et son existence de la prédica-

(1) Nous n'avons pas trouvé cette citation dans le texte actuel de la Glose, ni ailleurs.

(2) La première partie de cette citation est prise de saint Augustin, lib. *De hæresibus*, cap. 11; quant à la seconde, qui commence à ces mots : *pour nous*, du livre 20 *contre Faustus*, mais dans un ordre inverse.

snam fecisse diceretur : nunc autem alius, et alterius imaginem apertius fecisse describitur.

GLOSSA. Alii vero veram Christi humanitatem negaverunt. Valentinus enim dixit Christum a Patre missum spirituale vel cœleste corpus attulisse, nihilque assumpsisse de Maria Virgine; sed per illam, tanquam per rivum aut fistulam, sine ulla de illa assumpta carne transisse. Nos autem non ideo credimus natum ex Maria Virgine, quod aliter in vera carne existere atque hominibus apparere non posset; sed quia sic scriptum est in ea scriptura, cui nisi crediderimus, nec Christiani nec salvi esse poterimus. Si autem de cœlesti vel humida creatura corpus assumptum vellet commutare in humanæ carnis verissimam qua-

litàtem, hoc eum potuisset facere quis negaret?

AUGUST., *De hæresibus* (cap. 46). Manichæi vero dixerunt phantasma esse Dominum Jesum Christum, nec femineo posse nasci ex utero. AUGUST., in lib. 83 *Quæst.* (quæst. 13). Sed si phantasma fuit corpus Christi, fefellit Christus; et si fallit, veritas non est. Est autem veritas Christus non ergo phantasma fuit corpus ejus. GLOSSA. Et quia principium hujus Evangelii secundum Lucam, manifeste ostendit Christum natum ex femina, ex quo apparet vera Christi humanitas, ergo utriusque Evangelii principia negant. AUGUST., *contra Faustum* (lib. 2, cap. 1). Unde Faustus dicit : Evangelium quidem a prædicatione Christi et esse cœpit et nominari, in quo

tion du Christ, et l'on ne voit pas qu'il y soit dit que le Sauveur est né des hommes. La généalogie n'est pas l'Évangile, et l'écrivain sacré n'a pas osé lui donner ce nom. Quelles sont en effet ses expressions? *Le livre de la génération de Jésus-Christ, fils de David* : ce n'est pas *le livre de l'Évangile*, mais *le livre de la génération*. Au contraire, Marc qui a entrepris d'écrire, non pas la génération, mais uniquement la prédication de Jésus-Christ, prédication qui est vraiment l'Évangile (1), voyez comment il a pu intituler son livre : *l'Évangile de Jésus-Christ, fils de Dieu*, nous montrant ainsi que la généalogie n'appartient pas à l'Évangile. Dans saint Matthieu lui-même, nous voyons le Sauveur ne commencer sa prédication de l'Évangile du royaume, qu'après que saint Jean-Baptiste a été jeté dans une prison; ce qui précède appartient donc à la généalogie, et non pas à l'Évangile. J'ai consulté Marc et Jean, dont les commentaires me plaisent avec raison, car ils n'introduisent ni Marie, ni Joseph, ni David. — Saint Augustin le réfute ainsi : — Que répondra-t-il à ces paroles de l'Apôtre : « Rappelez-vous que, d'après mon Évangile, Jésus-Christ de la race de David est ressuscité d'entre les morts. » L'Évangile de l'apôtre Paul n'était pas différent de celui des autres apôtres, et de tous les fidèles chargés de la propagation d'un si haut mystère (2). Le même écrivain n'écrit-il pas ailleurs : « Soit moi, soit eux, ainsi nous prêchons, et ainsi vous avez cru. » Tous, en effet, parmi eux n'écrivaient pas l'Évangile, mais tous le prêchaient. — S. AUG. —

(1) Le mot évangile, en effet, d'après sa signification en grec, signifie bonne nouvelle.

(2) Ces derniers mots que nous avons suppléés d'après le texte avaient été omis, de telle sorte qu'il paraissait s'agir ici de tous les fidèles.

ipse nusquam se natum ex hominibus dicit. At vero genealogia adeo non est Evangelium, ut nec ejus scriptor ausus fuerit eam Evangelium nominare. Quid enim scribit? Liber generationis Jesu Christi, filii David; non ergo liber Evangelii Jesu Christi, sed liber generationis. At vero Marcus quia generationem scribere non curavit, sed tantum prædicationem filii Dei (quod est Evangelium) vide quam competenter sit exorsus : Evangelium, inquit, Jesu Christi, Filii Dei, ut hinc satis appareat genealogiam non esse Evangelium : nam et in ipso Matthæo (cap. 4), post inclusum Joannem in carcere, tunc legitur Jesum cœpisse prædicare Evangelium regni. Ergo quidquid ante hoc narratur, genealogiam esse constat, non Evangelium (et iterum lib. 3, cap. 1). Ad Joannem ergo et Mar-

eum me contuli, quorum mihi principia non immerito placuerunt, quia nec David, nec Mariam inducunt, nec Josephum. Contra quem Augustinus : Quid ergo respondebit Apostolo dicenti (2 ad Timoth., 2) : Memor esto Jesum Christum resurrexisse a mortuis ex semine David, secundum Evangelium meum? Quod autem erat Apostoli Pauli Evangelium, hoc etiam cæterorum Apostolorum, et omnium fidelium dispensatorum tanti Sacramenti. Hoc etiam alibi dicit (1 ad Cor., 15) : Sive ego, sive illi (Evangelium prædicaverunt), sic prædicamus, et sic credidistis : non enim omnes illi Evangelium conscripserunt, sed tamen omnes Evangelium prædicaverunt.

AUG., *De hæresibus* (cap. 49). Ariani autem Patrem, et Filium et Spiritum Sanctum nolunt esse unius ejusdemque substan-

Les Ariens ne veulent pas admettre que le Père, le Fils et l'Esprit-Saint soient d'une seule et même substance, nature et existence ; mais ils voient dans le Fils une créature du Père, et dans l'Esprit-Saint une créature d'une créature, c'est-à-dire du Fils ; ils avancent encore que le Christ a pris un corps sans âme.— S. AUG.— Mais Jean affirme que le Fils n'est pas seulement Dieu, mais encore de la même substance que le Père, en ce qu'après avoir dit : « Et le Verbe était Dieu, » il ajoute : « Toutes choses ont été faites par lui. » D'où l'on peut conclure que lui par qui toutes choses ont été faites n'a pas été fait lui-même. S'il n'a pas été fait, il n'a pas été créé, il est de la même substance que le Père, car toute substance qui n'est pas Dieu est créature. — S. AUG. — Je ne sais pas ce que nous aurait conféré ce médiateur qui, laissant sans rédemption la meilleure partie de nous-mêmes (1), n'aurait épousé de notre nature que la chair, laquelle, séparée de l'âme, est incapable de rien sentir. Si, le Christ est venu sauver ce qui avait péri, comme tout en nous était déchu, tout avait besoin de rédemption. En venant à nous il a tout sauvé en s'unissant tout notre être, le corps et l'âme. — S. AUG. — Je ne sais pas ce qu'ils peuvent répondre aux évidentes difficultés qu'on peut leur opposer, en les puisant dans l'Écriture où le Seigneur a écrit contre eux tant de paroles, et entre autres celles-ci : « Mon âme est triste jusqu'à la mort. J'ai le pouvoir de déposer mon âme. » Et beaucoup d'autres semblables. S'ils se défendent en disant que tout cela est paraboles, nous avons encore l'autorité des évangélistes qui, dans leur narration des faits, ainsi qu'ils établissent que le Sauveur a eu un corps, ainsi ils indiquent la réalité

[1] Auparavant, la phrase ainsi conçue : *Qui melius nostrum non redimens carnem*, était fort obscure et sans aucun sens. Nous lui avons substitué celle qui correspond au sens de la traduction.

tiae, naturæ aut existentiae, sed esse Filium creaturam Patris; Spiritum vero Sanctum, creaturam creaturæ; hoc est, ab ipso Filio creatum volunt: Christum etiam sine anima carnem suscepisse arbitrantur. AUG., *primo de Trin.* (cap. 6). Sed Joannes in eo declarat Filium non tantum Deum esse, sed etiam ejusdem cum Patre substantiæ, quia cum dixisset: Et Deus erat Verbum, addidit: Omnia per ipsum facta sunt: unde apparet ipsum factum non esse per quem facta sunt omnia. Et si factus non est, creatus non est; et sic ejusdem cum Patre substantiæ est: omnis enim substantia quæ Deus non est, creatura est. AUG., *contra Felicianum* (cap. 13). Nescio enim quid nobis media-

toris persona contulerit, quæ melius nostrum ex toto non redimens, carnem, quæ sine anima nec beneficium possit sentire, suscepit. Si enim venit Christum salvum facere quod perierat, quia totus homo est qui periit, totus beneficio Salvatoris indiget. Et ideo Christus veniendo totum salvat, corpus et animam assumendo. AUG., in lib. 83 *Quest.* (qu. 80). Quomodo etiam ipsi respondent tam manifestis objectionibus ex evangelica scriptura, in qua contra eos Dominus tam multa commemorat? ut est illud (Matt., 26): Tristis est anima mea usque ad mortem; et (Joan., 10): Potestatem habeo ponendi animam meam, et multum hujusmodi; quæ si dicant in parabolis eum

de son âme en lui attribuant des affections qui en supposent l'existence ; ainsi par ces mots : Et Jésus admira, et d'autres qui expriment sa colère ou autres semblables émotions.

S. AUG. — Les Apollinaristes ainsi que les Ariens prétendaient que le Sauveur avait pris notre chair et pas l'âme humaine. Mais vaincus en ce point par des citations de l'Écriture, ils se retranchèrent à dire que cette faculté de l'âme qui est l'intelligence, et qui la fait raisonnable, avait manqué à l'âme du Christ, et était remplacée en lui par le Verbe divin. — S. AUG. — S'il en était ainsi, il nous faudrait croire que le Verbe divin, au lieu de prendre notre nature, avait pris celle d'une bête sous la figure humaine. — S. AUG. — Quant à la vérité de sa chair, on les a vus s'éloigner de la vraie foi à ce point que de prétendre et de chercher à établir à force de disputes qu'elle n'était point différente du Verbe divin, et que ces mots : Le Verbe s'est fait chair, expriment le changement et la conversion d'une partie du Verbe divin en chair, et non pas l'union à une chair née de la chair de Marie. — S. CYR. (1). — Nous pensons qu'ils sont atteints de folie ceux qui ont cru à la possibilité d'une ombre de changement en la personne du Verbe divin. Ce qui est éternel reste et ne change pas et est incapable de changement. — S. LÉON. — Pour nous, nous ne disons pas que le Christ se soit fait homme de telle manière qu'il lui ait manqué une des trois choses qui constituent l'humanité, l'âme, ou la lumière de la raison, ou

(1) On lit ces mots vers la deuxième moitié de la lettre 28, mais au singulier et au nom de l'auteur.

locutum esse, habemus Evangelistarum rationes, qui res gestas narrantes, sicut eum corpus habuisse testantur, sic eum indicant habuisse animam per affectiones quæ non possunt esse nisi in anima : eis enim narrantibus legimus (Matth., 8 ; Marc., 6 ; Luc. 7) : Et miratus est Jesus, et iratus, et multa hujusmodi.

AUG., *De hæresibus* (cap. 55). Apollinaristæ autem, sicut Ariani Christum dixerunt carnem solam sine anima suscepisse. In qua quæstione testimoniis evangelicis victi, mentem (qua rationalis est anima hominis) defuisse animæ Christi, sed pro hac ipsum Verbum in ea fuisse dixerunt. AUG., in lib. 83 *Quæst.* (qu. 80). Sed si ita est, belluam quandam cum figura humani corporis Dei Verbum suscepisse crederetur. AUG., *De hæresibus* (cap. 55). De ipsa vero ejus carne sic a recta fide dissensisse perhibentur, ut dicerent carnem illam et Ver-

bum unius ejusdemque substantiæ esse, contentiosissime asseverantes. Verbum carnem factum, hoc est, Verbi aliquid in carnem fuisse mutatum atque conversum, non autem carnem de Mariæ carne susceptam esse. CYRIL., in epist. *ad Joannem Antioch.* Furere autem (seu insanire) arbitramur eos qui suspicati sunt quod mutationis obumbratio circa divinam Verbi naturam potest contingere : manet enim quod est semper, et non mutatur, nec conversionis est capax. LEO, *ad Constantinopol.* (epist. 23). Nos autem non ita dicimus Christum hominem, ut aliquid ei desit quod ad humanam certum est pertinere naturam ; sive animam, sive mentem rationabilem, sive carnem quæ non de femina sumpta sit, sed facta de Verbo in carnem converso atque mutato : quæ tria falsa Apollinaristarum hæreticorum, tres varias partes protulerunt.

LEO, *ad Palest.* (epist. 83) Eutychem

avec un corps qui au lieu d'être né de la femme eût été le résultat du changement et de la conversion du Verbe en la chair; trois erreurs que l'hérésie des Apollinaristes présenta sous leurs trois faces différentes(1).

S. LÉON. — Eutychès s'empara de la troisième des erreurs des Apollinaristes, et soutint que dans le Christ il n'y avait qu'une seule nature, niant la réalité de son corps et de son âme, comme si le Verbe les avait changés en sa propre substance, et que naître, mourir, être conçu, appartenissent à la nature du Verbe, toutes choses qu'elle n'a pu recevoir que par son union à la réalité de la chair, la nature du Verbe étant celle du Fils et du Saint-Esprit, et ayant la même impassibilité et la même éternité. Si cet hérétique se sépare (2) des dogmes pervers des Apollinaristes pour ne pas être obligé d'admettre que dans son système la nature divine est passible et mortelle, et que cependant il continue à soutenir que le Verbe et la chair sont de même nature, il tombe sans contredit dans la folle erreur des Manichéens et de Marcion, et il professe que tout en Jésus-Christ a été simulation, qu'il n'a pas eu un corps véritable et n'a fait qu'en présenter l'apparence aux yeux de ceux qui le voyaient.

LE MÊME. — Eutychès ayant osé dire au tribunal des évêques (3) que le Christ avait eu deux natures avant son incarnation, et une seule après, il fut nécessaire de le presser de questions pour lui faire préciser sa foi. Je pense qu'il parlait ainsi par la persuasion où

(1) Auparavant le texte portait cette version absurde et inintelligible : *Quæ tria falsa Apollinaristorum hæresis tres varias protulit partes.*

(2) Pour *discessit* qui se trouve dans le texte de saint Léon, il y avait auparavant *discesserit*.

(3) Il s'agit ici du concile de Constantinople composé de trente évêques et auquel Eutychès se rendit avec peine après y avoir été plusieurs fois convoqué. Saint Léon l'appelle ici : *judicium episcopale*, nom que saint Augustin donne à plusieurs conciles qui avaient eu à s'occuper de questions litigieuses.

quoque tertium Apollinaris dogma delegit, ut negata humanæ carnis atque animæ veritate totum Dominum nostrum Jesum Christum unius assereret esse naturæ, tanquam Verbi divinitas ipsa se in carnem animamque converteret; et concipi, nasci, aut nutriri, et cætera hujusmodi, ejus tantum essentia fuerint (scilicet divinæ), quæ nihil horum in se sine carnis receipt veritate; quoniam natura Unigeniti, natura est Patris, natura est Spiritus Sancti, simulque impassibilis et sempiterna. Verum si ab Apollinaris perversitate hæreticus iste desciscit, ne convincatur Deitatem passibilem sentire atque mortalem, et tamen Verbi incarnati

id est Verbi et carnis), unam audet pronunciare naturam, non dubie in Manichæi et Marcionis transit insaniam; et Dominum Jesum Christum simulatorie omnia credit egisse; nec humanum ipsum corpus, sed phantasticam corporis speciem oculis aperuisse certentium.

IDEM, *ad Julianum* (epist. 11). In eo vero quod Eutyches in episcopali judicio ausus est dicere, ante incarnationem duas fuisse in Christo naturas, post incarnationem autem unam, necessarium fuit ut ad reddendam rationem professionis suæ sollicitis interrogationibus urgeretur. Arbitror enim eum talia loquentem hoc habere persuasum,

il était que l'âme du Sauveur avant de naître de la Vierge Marie avait séjourné aux cieux. Mais la conscience et les oreilles des chrétiens ne peuvent supporter un semblable langage, car nous sommes certains que le Sauveur n'apporta du ciel rien de ce qui compose notre nature, ni une âme qui eût préexisté à sa naissance ni un corps venu d'ailleurs que du sein maternel. Ainsi ce qui avait été condamné avec raison dans Origène, à savoir que les âmes avant d'être unies à des corps ont été non-seulement vivantes mais agissantes, doit être arrêté en lui. — REMIG. — Les évangélistes anéantissent toutes ces erreurs par les débuts de leurs Évangiles. Saint Matthieu, en montrant le Christ sortant de la souche des rois de Judée, nous le montre véritablement homme et véritablement uni à la nature humaine; ainsi de saint Luc qui traite de son origine et de son ministère de pontife. Au contraire Marc par ces mots : « Commencement de l'Évangile de Jésus-Christ Fils de Dieu, » et Jean par ceux-ci : « Dans le principe était le Verbe, » établissent tous les deux qu'avant tous les siècles il était Dieu en Dieu le Père.

Abraham engendra Isaac. Isaac engendra Jacob. Jacob engendra Juda et ses frères.

S. AUG. — L'évangéliste Matthieu témoigne qu'il a voulu raconter l'origine du Christ selon la chair en commençant son Évangile par la généalogie. Luc, au contraire, voulant le présenter comme prêtre et dans sa fonction d'expiateur de nos péchés, place le récit des diverses générations d'où il est sorti dans le chapitre qui parle de son baptême et du témoignage que lui rendit Jean-Baptiste par ces mots : « Voici

quod anima quam Salvator assumpsit, prius in cœlis sit commorata, quam de Maria Virgine nasceretur. Sed hoc catholicæ mentes auresque non tolerant, quia nihil secum Dominus de cœlo veniens nostræ conditionis exhibuit : nec animam enim quæ anterior extitisset, nec carnem quæ non materni corporis esset, accepit. Unde quod in Origene merito damnatum est, qui animarum antequam corporibus insererentur non solum vitas, sed et diversas fuisse asseruit actiones, necesse est quod in isto plectatur. REMIG. Has igitur hæreses in principio Evangelii sui Evangelistæ destruunt ; nam Matthæus cum narrat eum duxisse originem per reges Judæorum, verum hominem eum ostendit, et veram carnem habuisse ;

similiter et Lucas, qui sacerdotalem stirpem personam describit ; Marcus autem cum ait : Initium Evangelii Jesu Christi Filii Dei ; et Joannes cum ait : In principio erat Verbum, manifestant eum ante omnia secula semper fuisse Deum, apud Deum Patrem.

Abraham genuit Isaac. Isaac autem genuit Jacob. Jacob autem genuit Judam, et fratres ejus.

AUG., *De cons. Evang.* (lib. 2, cap. 1). Matthæus Evangelista ostendit generationem Christi secundum carnem se suscepisse narrantam, quia genealogiam Christi exorsus est ; Lucas autem tanquam sacerdotem in expiandis peccatis magis assignans, non ab

qui porte les péchés du monde » (1). Dans les générations successives racontées par saint Matthieu l'on voit Jésus prenant nos péchés sur lui; dans celles de saint Luc, c'est, au contraire, l'abolition de nos péchés; c'est pour cela que le premier les raconte en redescendant, et l'autre en remontant. Matthieu qui les raconte en descendant commence par Abraham.— S. AMBR.— Abraham le premier mérita le témoignage de la foi, parce qu'il crut à Dieu et que cela lui fut réputé à justice (2). Il a été placé aussi comme l'auteur de la race du Christ, parce que le premier il mérita de recevoir la prophétie de son union avec les nations de laquelle devait sortir l'Église, par ces mots : « En toi seront bénies toutes les nations de la terre. » Le privilège d'entendre le Christ appelé son fils a été aussi conféré à David, et il a eu cette prérogative que ce soit par son nom que commence la généalogie du Seigneur.— S. AUG.— L'évangéliste Matthieu, voulant graver dans la mémoire de l'humanité l'origine du Christ par la série de ses aïeux, débuta par Abraham en disant : « Abraham engendra Isaac. » Pourquoi n'a-t-il pas dit Ismaël qui fut l'aîné des enfants d'Abraham ? Il ajoute : « Isaac engendra Jacob. » Pourquoi ne pas rappeler Esau son aîné ? Parce que par eux l'on ne pourrait pas descendre jusqu'à David. — LA GLOSE (3). — L'évangéliste met avec le nom de Juda celui de tous ses frères, et cela parce qu'ils firent partie du peuple de Dieu, tandis que Ismaël et Esau ne persévérèrent pas dans le culte véritable. — S. CHRYS. — Il nous rappelle les douze patriarches dont plusieurs étaient enfants de

(1) Ainsi qu'on peut le voir au chap. 3, où on lit ces mots : *Et Jésus commença vers l'âge de trente ans, réputé le fils de Joseph.*

(2) Gen., 15, v. 16. — Rom., 4, v. 6. — Gal., 3, v. 1. — Jacob., 3, v. 23.

(3) Elle s'exprime en termes équivalents, mais plus implicites.

initio Evangelii sui, sed a Baptismo Christi generationes enarrat, ubi testimonium Joannes perhibuit, dicens : Ecce qui tollit peccata mundi. In generationibus etiam Matthæi significatur nostrorum susceptio peccatorum a Domino Christo; in generationibus autem Lucæ, significatur abolitio nostrorum peccatorum ab ipso : ideo generationes Christi Matthæus descendens enarrat, Lucas autem ascendens. Humanam autem Christi generationem Matthæus descendendo describens, ab Abraham generationes commemorat. AMBROS., *super Lucam*. Prior enim Abraham meruit fidei testimonium, quia credidit Leo, et reputatum est ei ad justitiam. Ideo etiam auctor generis debuit significari, quia instaurandæ Ecclesiæ sponsionem primus meruit, cum di-

citur : Benedicentur in te omnes tribus terræ. Et iterum David delatum est, quod Jesus filius ejus diceretur : unde huic prærogativa servatur, ut ab eo generationis dominicæ manaret exordium. AUG. (*de Civ. Dei*, lib. 15, c. 15). Evangelista igitur Matthæus generationem dominicæ carnis per seriem parentum volens commendare memoriæ, ordiens a patre Abraham, dicit : Abraham genuit Isaac. Cur non dixit Ismaël, quem primitus genuit? Sequitur : Isaac autem genuit Jacob. Cur non dixit Esau, qui ejus primogenitus fuit? Quia scilicet per illos ad David pervenire non posset. GLOSSA. Omnes tamen fratres Judæ cum ipso in generatione computat : quod etiam ideo factum est, quia Ismaël et Esau non remanserunt in cultus unius Dei,

servantes, pour confondre l'orgueil qui naît du rang d'aîné, et parce que tous étaient patriarches et chefs de tribus. — LA GLOSE. — Juda seul est appelé par son nom, parce que de lui seul est descendu le Seigneur.

S. ANSELME (1). — Le nom des aïeux du Sauveur doit non-seulement nous rappeler leur histoire, mais nous devons y voir aussi une figure et une moralité; une figure, parce que tous les aïeux du Christ l'ont figuré; une moralité, car le nom de tous par sa signification doit édifier en nous la vertu, ou par les souvenirs qu'il rappelle. Abraham en plusieurs circonstances a été la figure du Sauveur, et il l'a été encore par son nom, car son nom *signifie père de plusieurs nations*, et le Christ a été le père de la multitude des fidèles (2). Abraham aussi sortit de sa famille pour aller habiter parmi des étrangers, et le Christ par la prédication passa des Juifs aux Gentils. — S. CHRYS. — Isaac signifie *ris* : or, le rire des saints n'est pas l'éclat insensé des lèvres, mais la joie d'une âme que possède la raison. Telle est une des figures du Christ, car ainsi qu'Isaac fut donné à la dernière vieillesse de ses parents pour être leur joie, et de manière qu'ils l'acceptassent comme l'enfant non de la nature, mais du bienfait, ainsi le Christ fut donné par une mère pure aux derniers jours de l'univers pour être la joie de tous; l'un vint d'une vierge, l'autre d'une vieille femme, tous les deux trompant l'espérance de la nature. — REMIG. — Le nom de Jacob

(1) Dans les éditions précédentes, ce qui suit, lié à ce qui précède, était donné comme de la Glose, quoique cependant on n'y lise que la première partie de cette citation. Le reste, quoique mêlé à d'autres choses, se trouve quoique avec la même expression dans saint Anselme.

(2) An ps. 17, v. 40, David n'y est que la figure du Christ, ainsi que l'enseigne Cassiodore et que l'insinue saint Augustin. Rabanus, *sur saint Matthieu*, a la même explication. Mais ce qui suit comme étant de la Glose est de saint Anselme.

fratres vero Judæ in populo sunt computati. CHRYS. (homil. 3, in *Matt.*). Vel propterea 12 patriarcharum meminuit, ut eam quæ ex progenitorum nobilitate est, elationem auferret. Etenim multi horum ex ancillis nati fuerunt, sed omnes similiter erant patriarchæ et tribuum principes. GLOSSA. Ideo autem Judam nominatim posuit, quia de illo tantum Dominus descendit.

ANSELM. In singulis autem Patribus non solum debet notari historia, sed allegoria, et moralitas : allegoria quidem in eo quod unusquisque Patrum Christum præfiguret; moralitas in hoc notatur quod ex singulis Patribus in nobis virtus, per signi-

ficationem nominis vel exemplum, ædificetur. Abraham ergo in multis locis figuram Christi portat, et præterea in nomine : Abraham enim pater multorum gentium interpretatur, et Christus est pater multorum fidelium. Abraham etiam de cognatione sua exiit, et in terra aliena demoratus est; et Christus, derelicto Judaico populo, ad gentes per predicatores suos exiit. CHRYS., *super Malth.* (in oper. imperf. ut sup.) Isaac autem interpretatur risus : risus autem Sanctorum non stulta cachinnatio laborum, sed rationabile gaudium cordis : quod fuit mysterium Christi : sicut enim ille parentibus in ultima senectute donatus est lætitia suis, ut cognoscatur quia non erat filius na-

signifie *supplanteur*, et il a été écrit du Christ : « Vous avez supplanté ceux qui s'élevaient contre moi, et me les avez soumis. »

Jacob engendra Juda et ses frères. — S. CHRYS. — Notre Jacob engendra douze apôtres non dans la chair, mais dans l'esprit, non de son sang, mais par sa parole. Juda signifie *celui qui confesse*, et en cela il était la figure du Christ qui a dit de lui-même : « Je vous confesse, vous, mon Père, le Seigneur du ciel et de la terre. » Au sens moral Abraham nous figure la foi, parce qu'il a été dit de lui : « Il a cru et cela lui a été réputé à justice. » Isaac nous exprime l'espérance, car son nom signifie *ris*; il fut la joie de ses parents, ainsi que l'espérance est notre joie en nous faisant attendre les biens éternels et nous réjouit à leur approche. Or, Abraham engendra Isaac ainsi que la foi engendre l'espérance. Jacob exprime la charité, la charité qui embrasse à la fois deux vies différentes, la vie active par l'amour du prochain, la vie contemplative par l'amour de Dieu. La vie active est signifiée par Lia, la contemplative par Rachel. Lia signifie *celle qui travaille*, car l'action est dans le travail; Rachel, le *principe vu*, et par la contemplation l'on voit Dieu qui est le principe. Jacob naît d'Abraham et d'Isaac comme la charité naît de la foi et de l'espérance. Ce que nous croyons et que nous espérons, nous l'aimons.

Juda engendra de Thamar Pharès et Zara. Pharès engendra Esrom. Esrom engendra Aram. Aram engendra Aminadab. Aminadab engendra Nahasson. Nahasson engendra Salmon. Salmon engendra Booz de Raab. Booz engendra Obed de Ruth. Obed engendra Jessé. Et Jessé engendra David, qui fut roi.

LA GLOSE. — Laissant de côté les autres enfants de Jacob, l'évangéliste poursuit la descendance de Juda par ces mots : « *Juda engen-*

turæ, sed gratiæ; sic et Christus in novissimo fine productus est a matre judæa, quasi gaudium cunetis; sed iste per virginem, ille de anu, ambo contra spem naturæ. REMIG. Jacob supplantator interpretatur; et de Christo dicitur: Supplantasti insurgentes in me subtus me.

Sequitur: Jacob genuit Judam et fratres ejus. CHRYS., *sup. Matth.* (in oper. imperf. ut sup.). Et noster Jacob genuit 12 Apostolos in spiritu, non in carne; verbo, non in sanguine. Judas autem interpretatur confessor, quoniam Christi erat imago, qui confessor Patris erat futurus, dicens (*Matth.*, 11): Confiteor tibi, Pater, Domine cæli et terræ. GLOS. Moralter autem Abraham nobis virtutem fidei per exempla sua significat, cum de eo legatur: Abraham credidit Deo, et reputatum est ei ad justitiam. Isaac signi-

ficat spem, quia interpretatur risus: fuit enim gaudium parentum. Spes vero similiter est gaudium nostrum, dum æterna bona sperare facit, et de eis gaudere. Abraham ergo genuit Isaac, quia fides generat spem. Jacob autem significat charitatem: charitas enim amplectitur duas vitas: activam, per dilectionem proximi; contemplativam, per dilectionem Dei. Activa per Liam, contemplativa per Rachel significatur. Lia enim laborans interpretatur, quia activa in labore est; Rachel visum principium, quia per contemplativam Principium (id est, Deus) videtur. Nascitur ergo Jacob de duobus parentibus, quia charitas nascitur de fide et spe: quod enim credimus et speramus, diligimus.

Judas autem genuit Phares et Zaram de Thamar. Phares autem genuit Esrom. Esrom

dra Pharès et Zara. » — S. AUG. — Juda n'était pas l'aîné; les deux fils qui sont nommés de lui n'étaient pas ses aînés; il en avait eu trois avant eux. L'écrivain sacré les place dans sa narration pour arriver par eux jusqu'à David, et de là à ce qu'il a en vue.

S. JÉRÔME. — Il est à remarquer que dans la généalogie du Sauveur l'évangéliste ne nomme d'autres femmes que les pécheresses, afin que celui qui était venu pour les pécheurs nous fût montré naissant des pécheurs pour les racheter. C'est pour cela que l'on trouve Ruth de Moab nommée dans les versets suivants. — S. AMB. — Luc les a omises (1) pour montrer dans toute sa pureté l'origine sacerdotale qu'il avait à raconter. Ce que saint Matthieu a eu en vue n'a rien cependant qui blesse la raison, car ayant à annoncer celui qui né selon la chair avait épousé toutes nos fautes, s'était assujéti aux injures, soumis à la souffrance, il n'a pas voulu qu'on pût croire que sa bonté eût dédaigné l'outrage d'une origine souillée, et il nous a montré descendant des pécheurs celui qui devait former avec des pécheurs son Église; en outre, afin que personne ne pût avancer que la souillure de son origine eût été un obstacle à sa vertu, et afin que personne ne pût se faire un point d'orgueil de la noblesse de sa naissance, il nous a montré le bienfait de son incarnation remontant jusqu'à de tels ancêtres et commençant par eux. — S. CHRYS. — Après cela on les voit tous coupables de péché; c'est Thamar révélant la fornica-

(1) Ou plutôt a négligé d'en faire mémoire, ainsi qu'il est évident par le contexte de saint Ambroise. Auparavant dans notre texte on lisait : *hic declinavit*.

autem genuit Aram. Aram autem genuit Aminadab. Aminadab autem genuit Nahasson. Nahasson autem genuit Salmon. Salmon autem genuit Booz de Raab. Booz autem genuit Obed ex Ruth. Obed autem genuit Jesse. Jesse autem genuit David regem.

GLOSSA. Prætermisiss aliis filiis Jacob, Evangelista Judæ prosequitur generationem. dicens : Judas autem genuit Phares et Zaram. AUG., *De civit. Dei.* (lib. 15, cap. 15). Nec Judas primogenitus, nec istorum geminorum aliquis fuit primogenitus Judæ, sed ante illos jam tres genuerat. Eos itaque tenit in ordine generationum, per quos ad David, atque inde quo intenderet, perveniret.

HIER. Notandum autem in genealogia Salvatoris nullam sanctarum assumi mulierum, sed eas quas Scriptura reprehendit, ut qui propter peccatores venerat, de peccato-

ribus nascens, omnium peccata deleret : unde et insequentibus Ruth Moabitis ponitur. AMBROS., *super Lucam* (c. 3). Lucas autem has declinavit, ut immaculatam sacerdotalis generis seriem declararet; sed S. Matthæi consilium a rationis justitia non abhorret : nam cum evangelizaret secundum carnem generatum esse, omnium peccata susciperet, subjectum injuriis, subditum passioni; nec hoc quidem putavit exortem ascendendum esse pietatis, ut maculatæ quoque originis non recusaret injuriam, simul ne puderet Ecclesiam de peccatoribus congregari, cum Dominus de peccatoribus nasceretur; postremo, ut beneficium redemptionis etiam a suis majoribus inchoaret, ne quis putaret originis maculam impedimento posse esse virtuti, nec se insolens de sui nobilitate jactaret. CHRYS., in hom. 3 (*super Matth.*). Post hoc monstratur omnes obnoxios fuisse peccatis : instat enim Thamar fornicationem

tion de Juda (1); David recevant Salomon des bras d'une femme adultère. Or si la loi était violée par les principaux d'entre les serviteurs de Dieu, qu'en était-il des autres? Ainsi tous avaient péché et la présence du Christ était devenue nécessaire.

S. AMB. — Remarquez que ce n'est pas en vain que saint Matthieu les a nommés tous les deux, quoiqu'il fût seulement nécessaire de rappeler Pharès. Chacun d'eux est une figure, car par ces deux frères sont figurées les deux vies du peuple de Dieu, l'une selon la loi, l'autre selon la foi. Par Zara est signifié le peuple juif qui le premier apparut à la lumière de la foi comme sortant du sein ténébreux du monde; ainsi fut figurée l'écarlate de la circoncision, tout le monde pensant que c'était le peuple circoncis qui devait être plus tard le peuple de Dieu. Mais la loi avait été placée devant lui comme une haie ou une muraille, et cette loi qui tint captif ce peuple, et qui sépara les Hébreux des Gentils ainsi que l'indique l'Apôtre par ces mots : « Abattant la muraille de séparation » (2), cette loi étant tombée aux jours du Christ et ayant été abolie par la loi nouvelle, le peuple des Gentils signifié par Pharès entra le premier dans la foi, et le peuple juif ne vient qu'après (3).

Pharès engendra Esrom. — LA GLOSE. — Juda engendra Pharès et Zara avant que d'entrer en Égypte, et ses deux enfants y entrèrent plus tard avec lui. En Égypte Pharès eut Esrom; Esrom, Aram; Aram, Aminadab; Aminadab, Nahasson; c'est alors que Moïse con-

(1) Dans le grec il y a : κατηγοροῦσα αὐτοῦ τὴν πορνείαν. Auparavant dans le latin il y avait par erreur : *instat enim Thamar fornicatio Judam accusans*.

(2) Eph., 2, v. 14. Quelques interprètes entendent ce passage de l'inimitié des Juifs et des Gentils, et quelques autres de la séparation de Dieu d'avec les hommes.

(3) Il est impossible de comprendre de toute cette allusion sans se reporter à l'histoire de la naissance de Pharès et de Zara.

Judæ accusans; et David a fornicaria muliere genuit Salomonem. Si autem a magnis lex non esset impleta, nec a minoribus, et sic omnes peccaverunt, et necessaria facta est Christi præsentia.

AMBROS., *super Lucam*. Vide autem quia non otiose Matthæus utrumque significavit, eum Phares tantummodo commemorationem causa deposceret; quia hic in utroque mysterium est: per geminos enim gemina describitur vita populorum, una secundum legem, altera secundum fidem. CHRYS., *super Matth.* (in oper. imperf. ut sup.). Per Zaram enim significatur judæus populus, qui primus apparuit in luce fidei, quasi de vulva tenebrosa mundi procedens; et ideo significatus est cocco circumeisionis, putantibus omnibus quia ipse populus Dei erat futurus;

sed posita est ante faciem ejus lex, quasi sepes vel maceria. Sic ergo impeditus est populus judæus per legem, sed temporibus Christi rupta est sepes legis, quæ erat inter Judæos et Gentiles (sicut ait Apostolus): Medium parietem maceriæ solvens, sic factum est, ut gentilis populus per Phares significatus, postquam rupta est lex per Christi mandata, primus ad fidem procedat, et postea sequitur judæus populus.

Sequitur: Phares autem genuit Esrom. GLOSSA. Judas genuit Phares et Zaram, antequam intraret in Ægyptum, in quam ambo postea cum patre transierunt. In Ægypto vero Phares genuit Esrom; Esrom autem genuit Aram; Aram autem genuit Aminadab; Aminadab autem genuit Nahasson; et tunc Moyses eduxit eos de Ægypto.

duisit le peuple hors d'Égypte. Nahasson fut, sous Moïse, chef de la tribu de Juda dans le désert et c'est là qu'il eut Salmon. Ce dernier fut chef de la tribu de Juda sous Josué et entra avec lui dans la Terre promise. — S. CHRYS. — Nous croyons que ce n'est pas sans motif que la Providence divine a rappelé ici les noms des ancêtres du Sauveur.

Nahasson engendra Salmon. — S. CHRYS. — Salmon prit pour femme Raab. L'on croit que cette Raab fut la courtisane de Jéricho qui reçut chez elle les espions d'Israël, les cacha et les renvoya sains et saufs. Or, Salmon étant de la tribu de Juda et fils du chef de cette tribu, voyant cette fidélité de Raab, la rechercha pour sa femme comme si elle avait été de grande naissance. Le nom de Salmon signifiant : *reçois ce vase* (1), il faut voir dans ce nom une invitation de la Providence à recevoir le vase d'élection Raab.

Salmon eut Booz de Raab. — LA GLOSE. — Ce Salmon eut dans la Terre promise Booz de Raab, et Booz Obed de Ruth. — S. CHRYS. — Je crois superflu de raconter comment Booz prit pour épouse une femme du pays de Moab, parce que cela se trouve tout au long dans l'Écriture. Je ferai remarquer que c'est à cause de sa foi qui lui fit abandonner ses idoles pour le Dieu vivant, que Ruth mérita d'épouser Booz, et que c'est à cause de sa foi que Booz mérita une union qui le rendit le père d'une race royale. — S. AUG. — Pourquoi Ruth, l'étrangère, épousa-t-elle un Juif, et comment l'évangéliste mentionne-t-il ici un mariage que défendait toute la suite de la loi? Pour vous convaincre que le Sauveur n'est pas né d'une union défendue, ce qui paraîtrait détestable, vous n'avez qu'à recourir à la pensée de saint

(1) C'est une allusion à saint Paul appelé vase d'élection au moment de sa conversion, ainsi que le remarque le même auteur.

Nahasson autem fuit dux sub Moyse in tribu Juda per desertum, in quo genuit Salmon. Iste Salmon fuit princeps de tribu Juda, qui cum Josue terram promissionis intravit. CHRYS., *super Matth.* [in oper. imperf. ut sup.]. Quoniam autem ex aliqua causa secundum providentiam Dei posita sunt horum patrum nomina credimus.

Sequitur : Nahasson autem genuit Salmon. CHRYS., *super Matth.* [in oper. imperf. ut sup.]. Accepit autem Salmon uxorem nomine Raab. Hæc autem Raab dicitur fuisse Raab meretrix de Hierico, quæ suscepit exploratores filiorum Israël, abscondit eos et servavit incolunes. Cum autem Salmon nobilis esset inter filios Israël, quia de tribu erat Juda, et quia filius principis erat, vidit

Raab sic fidelem, et quasi magnam aliquam constitutam meruit accipere in uxorem. Forsitan autem et ideo interpretatur Salmon, quasi per ipsum nomen invitaretur a providentia Dei ut acciperet vas electionis Raab. Interpretatur enim Salmon accipe vas.

Sequitur : Salmon autem genuit Booz de Raab. GLOSSA. Iste Salmon in terra promissionis genuit de illa Raab Booz. Booz autem genuit Obeth ex Ruth. CHRYS., *super Matth.* [in oper. imperf. ut sup.]. Quomodo autem Booz accepit uxorem moabitidem nomine Ruth exponere æstimavi superfluum, cum de his Scriptura sit omnibus manifesta [in libro Ruth]. Hoc autem dicimus solum, quoniam Ruth pro merito fidei suæ nupsit Booz, quia deos patrum suorum repulit, et

Paul, que la loi est faite, non *pour les justes, mais pour les méchants*. Cette femme qui était étrangère et de Moab, comment serait-elle entrée dans le peuple juif, alors que la loi défendait le mariage avec les filles de Moab, et leur entrée dans l'assemblée des saints (1), si elle n'avait pas été placée au-dessus de la loi par la pureté et la sainteté de ses mœurs? Elle avait dépassé la loi et elle mérita d'être mise au rang des aïeux du Sauveur, élue à cause de la parenté de l'âme et non celle du corps. Elle est pour nous un grand exemple, elle nous a précédés, figure de tous ceux qui devaient être choisis parmi les nations pour l'Église du Seigneur. — S. JÉR. — Ruth la Moabite accomplit cet oracle d'Esaië : « Envoyez, Seigneur, l'agneau dominateur de la terre, du rocher du désert à la montagne de Sion. »

Obed engendra Jessé. — LA GLOSE. — Jessé, père de David, porte deux noms; dans l'Écriture, il est fréquemment appelé Isaïe, mais parce que le prophète ne lui donne pas ce nom, mais celui de Jessé dans le passage suivant : « Un arbuste sortira de la racine de Jessé, » l'évangéliste, voulant rappeler ici l'accomplissement de cette prophétie en Jésus et en Marie, lui donne le même nom.

Jessé engendra David roi. — REM. — L'on peut se demander pourquoi l'évangéliste ne donne qu'à David le titre de roi. La raison en est qu'il a été le premier roi sorti de la tribu de Juda. Or, le Christ, ainsi que Pharès, mérite le nom de *séparateur, car il séparera les boucs des brebis*. Celui d'*Orient* avec Zara, car *voici un homme et l'Orient est son nom*. Comme *Esrom*, il est une *flèche*, car *le Seigneur*

(1) La défense quant au mariage avec les filles de Moab est impléite. Exod., 23, v. 52; 34, v. 15, 16. — Nomb., 25, v. 1. — Deut., 7, v. 7. Expléite quant à leur admission dans le peuple. Deut., 23, v. 1, 3.

Deum viventem elegit; et Booz pro merito fidei suæ illam accepit uxorem, ut ex conjugio tali sanctificato, genus nasceretur regale. AMBR., *sup. Luc.* Quomodo autem Ruth, cum esset alienigena, Judæo nupsit, et qua ratione in Christi generatione ejus putaverit Evangelista copulæ commemorationem esse faciendam, quæ legis serie vetabatur? Quod ergo non de legitima Salvator generatione manavit, videtur esse deforme, nisi ad apostolicam sententiam revertaris (1 *ad Timoth.*, 1), quia non est lex posita justis, sed injustis: hæc enim cum esset alienigena et Moabitis, præsertim cum lex Moysi prohiberet has nuptias Moabitasque excluderet ab Ecclesia, quomodo introiit in Ecclesiam, nisi quia sancta et immaculata

moribus supra legem facta est? Diffinitionem ergo legis excessit, et meruit inter majores dominici generis computari, propter cognitionem mentis electa, non corporis. Magnum autem nobis exemplum est, quia in illa nostrum omnium qui ex gentibus collecti sumus, ingrediendi in Ecclesiam Domini figura præcessit. HYERON., in *epist. ad Paulinum*. Ruth etiam Moabitis Esaiæ explet vaticinium, dicentis (c. 16): Emitte agnum, Domine, dominatorem terræ, de petra deserti ad montem filiæ Sion.

Sequitur: Obeth autem genuit Jesse. GLOS. Jesse pater David binomius est, quia frequentius vocatus est Isaï; sed quia Propheta vocat eum non Isaï, sed Jesse, dicens (Esai., 11): Egredietur virga de

m'a considéré comme une flèche de choix. — RAB. — Ou l'âtre, à cause de l'abondance de la grâce en lui, et de l'étendue de sa charité. C'est *Aram l'élu*, d'après ces paroles : « Voici mon serviteur élu (1), ou le *sublime*, ainsi qu'il est dit de lui : « Le Seigneur est élevé au-dessus de toutes les nations. Il est Aminadab ou le *spontané*, lui qui dit : « Je vous sacrifierai spontanément. » Il est Nahasson, ou l'*augure*, lui qui connaît le passé, le présent et le futur; ou bien le *serpentin*, d'après ces paroles : « Moïse éleva un serpent dans le désert. » Et il est Salmon, ou le *sensible*, lui qui disait : « J'ai senti une vertu s'échapper de moi. — LA GLOSE. — C'est lui qui a épousé Raab ou l'Eglise des nations; car Raab signifie *faim, étendue, mouvement impétueux*, et l'Eglise des nations a soif et faim de la justice, et elle convertit les rois et les philosophes par l'élan impétueux de sa doctrine. Ruth signifie aussi *celle qui voit et celle qui se hâte*, image de l'Eglise, qui voit Dieu par la pureté de son cœur et se hâte vers le but de sa sublime vocation (2). — RÉMIG. — Il est Booz, *celui dans lequel se trouve la force*; car il a dit : Lorsque je serai élevé de terre j'attirerai tout à moi. Il est Obeth, *celui qui sert* d'après ces paroles : « Le Fils de l'homme n'est pas venu pour être servi, mais pour servir. Il est Jessé ou l'*encens*, lui qui a dit : « Je suis venu mettre le feu sur la terre. » C'est lui-même qui est David, *celui à la main forte*; car il est dit de lui :

(1) La Vulgate porte *servus meus*, et les Septante $\pi\alpha\tau\epsilon\rho\varsigma \mu\epsilon\upsilon\varsigma$.

(2) Ceci est pris du chap. 3, v. 14, des Philippiens, où l'Apôtre parle du prix de la vie éternelle proposé à ceux qui ont une vocation surnaturelle, ainsi que l'explique la Glose et que saint Thomas l'insinue.

radice Jesse, ut ostenderet illam prophetiam completam in Maria et in Christo, Evangelista posuit Jesse.

Sequitur : Jesse autem genuit David regem. RÉMIG. Sed quærendum est quare sanctus Evangelista solum David nominaverit regem. Quod ideo dixit, ut ostenderet cum primum fuisse regem in tribu Juda. Ipse autem Christus est Phares divisor, ut est illud [Matth., 25] : Dividet agnos ab hædis. Est et Zaram oriens, ut est illud [Jach., 6] : Ecce vir oriens nomen ejus. Est Esrom sagitta, ut est illud [Esai., 49] : Posuit me sicut sagittam electam. RAB. Vel atrium, propter abundantiam gratiæ, et latitudinem charitatis. Aram electus, secundum illud [Esai., 42] : Ecce puer meus electus; vel excelsus, secundum illud [Psal. 112] : Excelsus super omnes gentes Dominus. Ipse est Aminadab, id est voluntarius, qui dicit : Voluntarie sacrifi-

cabo tibi. Ipse est et Nahasson, id est, augurium, qui novit præterita, præsentia et futura; vel serpentinus, secundum illud [Joan., 3] : Moyses exaltavit serpentem in deserto. Et est Salmon, id est sensibilis, qui dicit [Luc., 8] : Ego sensi de me virtutem exisse. GLOS. Ipse accepit Raab, id est, Ecclesiam de gentibus : Raab enim fames, vel latitudo, vel impetus, quia Ecclesia gentium esurit et sitit justitiam, et impetu doctrinæ philosophos et reges convertit. Ruth etiam interpretatur videns vel festinans, et significat Ecclesiam, quæ puro corde videt Deum, et festinat ad bravium supernæ vocationis. RÉMIG. Est et Booz, in quo robur, ut est illud [Joan., 12] : Cum exaltatus fuero a terra, omnia traham ad me. Est et Obeth serviens, ut est illud [Matth., 20] : Filius hominis non venit ministrari, sed ministrare. Est et Jesse incensum, secundum illud [Luc., 12] : Ignem

« Le Seigneur est fort et puissant; de même le *désirable*; car il est écrit : « Il arrive le désiré de toutes les nations; » *Celui qui est beau au regard*, ainsi qu'il est dit : « Il est remarquable de forme au-dessus de tous les enfants des hommes. »

LA GLOSE (ou S. Ans.).— Voyons cependant ce que le souvenir de ces ancêtres de Jésus-Christ édifie de vertus dans nos âmes. Or, la foi, l'espérance et la charité sont comme le fondement de toutes les autres vertus, qui ne sont que le couronnement de ces premières. Le mot Juda signifie *confession*. La confession peut être celle de la foi et celle des péchés. Lorsque, après avoir reçu les trois vertus déjà mentionnées, l'on pèche, la confession de la foi ne suffit plus, il faut y ajouter celle des péchés. Après Juda viennent Zaram et Pharès : Pharès, *division*; Zaram, *orient*, Thamar, *amertume*. Car la confession produit la division ou la séparation des péchés, et elle fait se lever en même temps les vertus du sein de l'amertume de la pénitence. Après Pharès vient Esrom, qui signifie *flèche*. Ainsi celui qui s'est détaché des vices du temps doit devenir comme une flèche, aller tuer les vices dans les autres par la prédication, et pénétrer d'amour divin les cœurs des hommes. Suit Aram, ou celui qui est *choisi et élevé*; car lorsque quelqu'un s'est éloigné du monde et a servi à la perfection du prochain, il est indispensable que cet élu de Dieu devienne célèbre devant les hommes, et remarquable en ses vertus. Nahasson veut dire *augure*, augure céleste et non pas terrestre, titre dont se vantait Joseph devant ses frères, en leur faisant dire (1) : « Vous avez enlevé la coupe de

(1) Par l'intendant de sa maison après leur départ. Genèse, 44, v. 5.

veni mittere in terram. Ipse est David manu fortis, secundum illud (*Psal.* 23) : Dominus fortis et potens; item desiderabilis, secundum illud (*Aggæi* 2) : Veniet desideratus cunctis gentibus; item pulcher aspectu, secundum illud (*Psal.* 44) : Speciosus forma præ filiis hominum.

GLOS. (sive Anselm). Interim videamus quas virtutes isti patres in nobis ædificent; quia fides, spes et charitas, omnium virtutum sunt fundamentum, sequentes virtutes sunt quasi superadditiones. Judas interpretatur confessio. Duplex autem confessio est : altera fidei, altera peccatorum. Si ergo post tres supradictas virtutes peccatur, necessaria est non solum fidei sed peccatorum confessio. Post Judam sequitur Phares et Zaram : Phares divisio, Zaram oriens interpretatur, et Thamar amaritudo :

confessio enim generat divisionem a vitiis et ortum virtutum de amaritudine poenitentiae. Post Phares sequitur Esrom, qui sagitta interpretatur : postquam enim aliquis divisus est a vitiis secularibus, debet fieri sagitta, ut in aliis vitiis prædicando perimat, et Dei amore corda hominum pungat. Sequitur Aram, qui interpretatur electus vel excelsus, quia postquam aliquis a mundo remotus est et aliis proficit, necesse est ut a Deo electus, hominibus celebris, et excelsus in virtutibus habeatur. Nahasson interpretatur augurium : hoc autem augurium non est seculare, sed cœleste. De hoc gloriabatur Joseph fratribus, mandans : Vos detulistis scyphum domini mei, in quo augurari solebat. Scyphus est divina Scriptura, ubi est potus sapientiae. In hac auguratur sapiens, quia ibi videt futura, id est,

mon maître, celle qui sert à ses divinations. » Cette coupe est l'Écriture-Sainte, coupe qui contient le breuvage de la sagesse, et dont se sert le sage pour voir les choses futures ou célestes. Vient ensuite *Salmon*, c'est-à-dire le *sensible*. Lorsque quelqu'un s'est livré à l'étude de la divine Écriture, il acquiert cette sensibilité qui lui fait discerner le bon du mauvais, le doux de l'amer. Après, c'est Booz, le *fort*; car celui qui est avancé dans les saintes Écritures devient fort contre toute espèce de maux. — S. CHRYS. — Ce fort, c'est le fils de Raab, de Raab qui signifie *l'étendue, celle qui s'est dilatée*, nom qui signifie l'étendue des nations qui est entrée dans l'Église. — LA GLOSE (ou S. Ans.) — Après, c'est Obeth ou la *servitude*; car il n'y a de propre au service que celui qui est fort. Cette servitude sort du sein de Ruth, qui signifie celle qui se hâte; ainsi le serviteur doit être actif et non pas paresseux. — S. CHRYS. — Et maintenant nous dirons que ceux qui cherchent la richesse et non les mœurs, la beauté et non la sincérité, qui désirent dans leurs épouses ce que l'on cherche ordinairement dans les prostituées; nous dirons que ceux-là ont des enfants sans respect pour eux et pour Dieu, rebelles contre eux et contre Dieu; de telle sorte que leurs enfants sont la peine due à leur impiété. Cet Obeth engendra Jessé ou *le rafraîchissement*; car celui qui est soumis à Dieu et à ses parents a, par sa providence, des enfants qui rafraîchissent sa vie. — LA GLOSE (ou S. Ans.) (1). — Ou Jessé; c'est-à-dire l'encens: si nous servons Dieu par la crainte et par l'amour, notre dévotion sera dans le cœur, dévotion qui offre à Dieu un encens très suave, s'élevant du feu

(1) Le nom de la Glose et celui de saint Anselme étant omis auparavant, cette citation se confondait avec celle qui précède de saint Chrysostôme.

coelestia. Sequitur Salmon, id est sensibilis: postquam enim aliquis studet in divina Scriptura, sit sensibilis, id est, discernens gustu rationis quid bonum, quid malum, quid dulce, quid amarum. Sequitur Booz, id est, fortis: instructus enim in Scripturis fit ad omnia adversa toleranda fortis. CHRYS., *sup. Matth.* (in oper. imperf. ut sup.). Iste autem fortis, est filius Raab, id est, Ecclesiae: Raab enim interpretatur latitudo vel dilatata, quia enim ex omnibus finibus terrae vocata est Ecclesia, ideo gentium latitudo appellatur Raab. GLOS. (sive Anselm.). Sequitur Obeth, id est, servitus; non enim idoneus est ad servitum, nisi qui fortis est; quae servitus generatur ex Ruth, id est, festinantia: oportet enim promptum esse servum, non pigrum.

CHRYS., *sup. Matth.* (in oper. imperf. ut sup.). Nunc autem qui divitias et non mores eligunt, pulchritudinem et non fidem, et quod in meretricibus quaeri solet, hoc in conjugibus optant: non generant subditos filios vel sibi vel Deo, sed contumaces et contra se et contra Deum, ut filii eorum sint condigni poena irreligiositatis eorum. Iste Obeth genuit Jesse, id est refrigerium; nam quicumque est subditus Deo et parentibus suis, tales filios generat (Deo praestante), a quibus refrigeratur. GLOS. (sive Anselm.). Vel Jesse, id est incensum: si enim servimus ex amore et timore, erit devotio in corde, quae ex igne et desiderio cordis suavissimum incensum offert Deo. Postquam autem aliquis idoneus est servus, et sacrificium Deo suavissimum factus, sequitur

et du désir du cœur. Or, lorsque quelqu'un est devenu un serviteur digne de Dieu, et un sacrifice qui lui soit suave, il s'ensuit naturellement qu'il soit *vallant par ses mains*, et qu'ainsi que celui dont le nom a cette signification triompha des Iduméens, il triomphe lui-même des hommes charnels (1), et les soumette au Seigneur par sa parole et par ses exemples.

Le roi David engendra Salomon de celle qui avait été femme d'Urie. Salomon engendra Roboam. Roboam engendra Abias. Abias engendra Asa. Asa engendra Josaphat.

LA GLOSE (ou S. Ans.). — L'évangéliste parcourt la seconde partie, composée de quatorze générations (2), qui contient celles des rois et qui commence par David, le premier roi de la tige de Juda, par ces mots : « Le roi David eut Salomon de celle qui fut la femme d'Urie. » — S. AUG. — Comme dans la généalogie de saint Matthieu sont rappelés nos péchés pris par le Fils de Dieu, l'évangéliste marque la descendance de David par Salomon, dont le nom rappelle le péché commis avec celle qui fut sa mère. Luc au contraire remonte à David par Nathan, qui rappelle l'expiation dont il fut le ministre, parce que dans la généalogie racontée par ce dernier évangéliste est figurée l'expiation de nos péchés. — S. AUG. (3). — L'on peut demander pourquoi Bersabée n'a pas été, ainsi que les autres femmes, nommée par son propre nom. C'est que les autres femmes nommées par l'évangéliste, quoique

(1) Auparavant, dans le texte, il y avait *carnales, id est homines*.

(2) Tel est le sens du mot *quaterdenarii*, pour lequel auparavant il y avait *quatuorarii*.

(3) Saint Augustin résume ici vers le milieu ce qu'il avait dit au moins en termes équivalents dans le liv. 83 des *Quest.*, q. 61.

ut sit (id est, manu fortis), qui contra hostes fortiter dimicavit, et Idumæos tributarios fecit : similiter ipse debet carnales homines verbo et exemplo Deo subjugare.

David autem rex genuit Salomonem ex ea quæ fuit Uriæ. Salomon autem genuit Roboam. Roboam autem genuit Abiam. Abias autem genuit Asa. Asa autem genuit Josaphat.

GLOSSA (sive Anselm.). Secundi quaterdenarii generationis seriem Evangelista decurrit, quæ Regibus continetur, et ideo a David incipit, qui primus in tribu Judæ regnavit, dicens : *David rex genuit Salomonem ex ea quæ fuit Uriæ*. AUG., *De cons. Evang.* (lib. 2, c. 4). Quia enim in generationibus Matthæi significatur nostrorum susceptio peccatorum,

ideo ipse David per Salomonem descendit, in cuius matre ille peccavit. Lucas vero ad David per Natham ascendit, per quem prophetam Deus peccatum illius expiavit, quia in generationibus Lucæ significatur abolitio peccatorum. AUG., *in lib. retr.* (lib. 12, c. 26). Dicendum tamen fuit per cuius nominis Prophetam, ne putaretur idem fuisse homo; cum alter fuerit, quamvis et ipse hoc nomine vocaretur.

REMG. Quærendum est autem quare Evangelista Bersabee proprio nomine non nominavit, sicut cæteras mulieres : quod ideo est quia cæteræ mulieres, quamvis reprehensibiles fuissent, tamen laudabiles erant virtutibus : Bersabee vero non solum fuit conscia adulterii, sed etiam homicidii mariti sui : et ideo proprio nomine eam non nomi-

répréhensibles en un point, avaient été recommandables par quelque vertu, tandis que Bersabée ne fut pas seulement coupable de participation à l'adultère, mais encore à la mort de son mari. Ainsi, elle n'a point été nommée dans la généalogie du Seigneur. — LA GLOSE. — Le nom de Bersabée est remplacé par celui d'Urie, afin que ce nom rappelle au souvenir ce crime, le plus grand de ceux de David.

S. AMBR. — Ce qui a élevé David au-dessus des autres, c'est qu'il reconnut qu'il était homme, et qu'il effaça par ses larmes l'attentat commis sur la femme ravie à Urie; il nous apprend que personne ne doit se confier à sa propre force. N'avons-nous pas en effet un ennemi redoutable que personne ne peut vaincre sans le secours de Dieu? Vous verrez souvent de plus graves péchés dans les hommes illustres, afin que vous reconnaissiez qu'étant hommes ils ont pu succomber à la tentation, et que leurs admirables vertus ne vous les fassent pas supposer au-dessus de l'humanité (1). — S. CHRYS. — Salomon veut dire le pacifique, parce que toutes les nations voisines étant pacifiées et soumises à l'impôt, son règne ne fut pas troublé. Salomon engendra Roboam. Roboam veut dire : *par la multitude du peuple*. La multitude engendre la sédition; car ce que plusieurs commettent reste presque toujours sans punition. Le nombre restreint est conservateur de l'ordre.

Josaphat engendra Joram. Joram engendra Osias. Osias engendra Joatham. Joatham engendra Achaz. Achaz engendra Ezéchias. Ezéchias engendra Manassé. Manassé engendra Amon. Amon engendra Josias. Josias engendra Jéchonias et ses frères vers le temps que les Juifs furent transportés à Babilone.

S. JÉRÔME. — Nous lisons au livre iv des Rois (2) que Joram fut en-

(1) Tel est le sens véritable et non pas celui, d'ailleurs inintelligible, de ce qu'il y avait auparavant : *plusquam homines crederent*.

(2) Cap. 8, v. 24... cap. 11, v. 2, et la suite.

navit in genealogia Domini. GLOSSA (sive Anselmus). Tacet etiam nomen Bersabee, ut nominando Uriam reducat ad memoriam illud maximum scelus quod in cum fecit David.

AMBROS., *sup. Lucam* (cap. 3). At vero sanctus David in eo est præcellentior, quod hominem se ipse cognovit, et commissum super arrepta Uriæ uxore peccatum pœnitentiæ curavit lacrymis ablucendum, ostendens nobis neminem propriæ virtuti debere confidere : habemus enim adversarium

magnum, qui vinci a nobis sine Deo adiutorio (vel favore) non possit; et plerumque in illustribus viris gravia peccata reperies, ut quasi homines tentationi potuisse succumbere cognoscas, ne virtutibus egregiis plusquam homines crederentur. CHRYS., *sup. Matth.* (in oper. imperf. ut sup.). Salomon autem interpretatur pacificus, quoniam omnibus in circuitu gentibus pacificatis, et tributa reddentibus, pacificum habuit regnum. Salomon autem genuit Roboam. Roboam interpretatur a multitudine po-

gendré d'Ochosias. A la mort de ce dernier prince, Josabeth, fille du roi Joram, sœur d'Ochosias, enleva Joas, fils de son frère; et c'est par cette princesse qu'il fut soustrait au massacre d'Athalie. Le fils de Joas, Amasias, lui succéda; et après lui régna son fils Azarias, qui fut appelé Ozias et auquel succéda son fils Joatham. Vous voyez par là que, d'après le récit historique, il faut supposer au milieu de la généalogie de l'évangéliste trois noms qui y manquent; Joram en effet n'engendra pas Ozias, mais Ochozias et les autres que nous avons énumérés. C'est que l'évangéliste s'était proposé trois séries de quatorze noms chacune (1), correspondant aux différentes époques, et comme d'ailleurs Joas avait mêlé son sang à celui de l'impie Jézabel, son nom disparaît jusqu'à la troisième génération, et ne figure pas parmi ceux qui précèdent la sainte Nativité.

S. HIL. — Après que la généalogie du Christ est purgée de tout contact avec la gentilité, son origine royale est établie dans la quatrième des générations subséquentes. — S. CHRYS. — Ce que l'Esprit avait prophétisé sur Achab et Jézabel, de détruire tout enfant mâle de leur race, Jéhu, fils de Nanzi (2), qui avait hérité de la promesse de voir s'asseoir ses enfants sur le trône d'Israël jusqu'à la quatrième génération, Jéhu le remplit. Or à cette bénédiction sur Jéhu, qui avait tiré vengeance de la maison d'Achab, correspondit une malédiction semblable sur la maison de Joram, à cause de la fille de l'impie Achab et

(1) Telle est la signification du texte et du mot grec.

(2) Auparavant le sens était détruit par le mot *nam si*, substitué, avec une ponctuation différente, à celui de *Nanzi*. D'ailleurs le membre de phrase *tanta fuit* était omis.

puli : multitudo enim mater est seditionis, quia quod a pluribus peccatur, plerumque manet invindicabile, paucitas autem magistrata est disciplinæ.

Josaphat autem genuit Joram. Joram autem genuit Oziam. Ozias autem genuit Joatham. Joatham autem genuit Achaz. Achaz autem genuit Ezechiam. Ezechias autem genuit Manasse. Manasses autem genuit Amon. Amon autem genuit Josiam. Josias autem genuit Jechoniam et fratres ejus, in transmigratione Babylonis.

HIERON. In quarto autem Regum volumine legimus de Joram Ochoziam fuisse generatum; quo mortuo, Josabeth, filia Joram regis, soror Ochoziam, tulit Joas, filium fratris sui, et eum inter necem quæ exercebatur ab Athalia, subtraxit. Cui successit in regnum filius ejus Amasias, post

quem regnavit filius ejus Azarias qui appellatur Ozias, cui successit Joatham filius ejus : cernis ergo quod secundum fidem historiarum tres reges in medio fuerunt, quos Evangelista prætermisit : Joram quoque non genuit Oziam, sed Ochoziam et reliquos, quos enumeravimus. Verum quia Evangelistæ propositum erat tres tessera-decades, et in diverso temporis statu ponere; et quia Joram generi se miscuerat impiissimæ Jezabelis, idcirco usque ad tertiam generationem ejus memoria tollitur, ne in sanctæ nativitatis ordine poneretur.

HILAR. Purgata vero labe familiæ gentilis, jam regalis in quarta generationum origo numeratur. CHRYS., *sup. Matth.* (in oper. imperf. ut sup.). Quod Spiritus Sanctus per Prophetam contestatus est, dicens ut disperderet omnem masculum de domo Achab, et Jezabel, implevit Jéhu, filius Nanzi, qui accepit promissionem, ut usque

de Jézabel; et jusqu'à la quatrième génération le trône fut enlevé à ses enfants. Ainsi son péché descendit sur ses enfants, ainsi qu'il avait été écrit : « Je transmettrai les péchés des pères sur les enfants jusqu'à la troisième et la quatrième génération. » Vous voyez par là combien il est dangereux de s'allier à la race des impies. — S. AUGUS. — Ce n'est pas sans raison que les noms d'Ochosias, de Joas et d'Amazias ne se trouvent pas avec les autres; leur impiété fut sans trêve et sans intervalle. Salomon y a été laissé avec raison à cause de son père; Roboam, à cause de son fils. Ces trois dont il s'agit ici ont été effacés à cause de leur perversité; car la perversité qui est présentée aux yeux est toujours un scandale et un danger.

« Ozias engendra Joatham; Joatham, Achaz; Achaz, Ézéchias. » — LA GLOSE. — A ce dernier, qui était tout enfant, il fut dit : « Prévoyez à votre maison, parce que vous mourrez » Il se mit à pleurer, non pas par le désir d'une plus longue vie, car il savait que Salomon avait plu au Seigneur en ce qu'il n'avait pas demandé une plus longue existence, mais parce que se voyant sans enfants, et se sachant de la race de David, de qui devait naître le Christ, il se prit à douter de la réalisation des promesses de Dieu.

« Ezéchias engendra Manassé; Manassé engendra Amon; Amon engendra Josias; Josias engendra Jéchonias et ses frères, vers le temps où les Juifs furent transportés à Babylone. » — S. CHRYS. — Ce n'est pas ce qu'on lit au livre des Rois (1), qui nous présente cette suite :

(1) Liv. 4, chap. 23, v. 30 et 31. L'on y voit Joachim régner à la place de Josias, après sa mort. Eliachim lui fut substitué par Pharaon, qui changea son nom en celui de Joachim.

ad quartam generationem sedeant filii ejus in sede regni super Israel. Quanta ergo benedictio facta est super Jehu, qui vindictam fecerat super domum Achab, tanta fuit maledictio super domum Joram propter filiam iniqui Achab et Jezabel, ut usque ad quartam generationem præeidantur filii ejus de regum numero; et sic peccatum ejus descendit in filios ejus, sicut fuerat scriptum (*Exod.*, 29 et 34) : Reddam peccata patrum in filios usque ad tertiam et quartam generationem. Videte ergo quam periculosum est inire conjugium ex genere impiorum. AUG., *De quæst. nov. et vet. Testamenti* (c. 85). Vel non immerito sublatis sunt de numero cæterorum Ochozias, Joas et Amazias : sic enim eorum continuavit impietas, ut nullum intervallum haberet;

Salomon autem merito patri dimissus in regno est, Roboam autem merito filii. Illi autem tres maligne agentes sublatis sunt : ad perditionem enim generis exemplum est, quando jugiter malignitas panditur.

Sequitur : Ozias autem genuit Joatham. Joatham autem genuit Achaz. Achaz autem genuit Ezechiam. GLOSSA. Cui, cum esset sine liberis, dictum est (*Esai.*, 38) : Dispone domui tuæ, quia morieris : ideo flevit, non propter longiorem vitam, eum seiret inde Salomonem placuisse Deo, quod non petiisset ampliores annos, sed quia dubitabat ne promissio Dei impleteretur, eum se seiret esse de David, per quem oportebat venire Christum, et ipse erat sine liberis.

Sequitur : Ezechias autem genuit Manasse. Manasses autem genuit Amon.

Josias engendrant *Eliachim*, plus tard appelé *Joachim*, et *Joachim Jéchonias*. Mais Joachim est rayé du nombre des rois dans l'Évangile, parce qu'il fut roi non par le choix du peuple, mais parce que Pharaon l'imposa. Si trois rois ont été enlevés à cause du mélange de leur sang avec celui de l'impie Achab, pourquoi celui-ci ne le serait-il pas à cause de la violence que Pharaon avait faite au peuple pour le faire accepter? C'est pour cela que Jéchonias, fils de Joachim et petit-fils de Josias, vient immédiatement après son grand-père, son père ayant disparu de la liste. — S. JÉR. — Ou autrement sachons que Jéchonias a précédé Joachim, que celui-ci a été le fils et non pas le père, le nom du premier s'écrivant par k et m et celui du second par ch et n, ce qui a été confondu dans le texte grec et dans le texte latin par la négligence des copistes et le travail du temps. — S. AMBR. — Les livres des Rois indiquent deux Joachim, et on y lit : « Joachim dormit avec ses pères, et son fils Joachim régna en sa place. » Or, c'est le fils que Jérémie appelle Jéchonias (1). Saint Matthieu n'a pas voulu se séparer du prophète et nommer en même temps Joachim et Jéchonias. Ainsi, il a établi la bonté du Sauveur à notre égard; car le Seigneur n'a pas cherché la noblesse d'origine; mais venant prêcher le rachat aux captifs du péché, il a voulu naître de pécheurs réduits en esclavage. L'évangéliste n'a donc pas voulu supprimer l'un des deux mots: il les a exprimés tous les deux par le nom de Jéchonias, qui leur était commun.

(1) 22, 24, 31. — Paral., 3, v. 16, 17. En grec c'est Ιεζονίας.

Amon autem genuit Josiam. Josias autem genuit Jechoniam et fratres ejus, in transmigratione Babylonis. CHRYS., *sup. Matth.* (in oper. imperf. ut *sup.*). Sed non sic positum est in libro Regum, ubi talis est ordo: Josias genuit Eliachim (postea vocatum Joachim); Joachim autem genuit Jechoniam. Sed Joachim sublatus est de numero regum, quia non populus Dei constituerat eum in regnum, sed Pharaon per potentatum. Si enim justum fuit ut propter solam commixtionem generis Achab tollerentur tres reges de numero regum, quare non erat justum ut similiter tolleretur Joachim, quem Pharaon vi hostili fecerat regem? Et sic Jechonias (qui est filius Joachim, nepos autem Josiæ), sublato patre de numero regum, ipse est positus pro eo, quasi filii Josiæ. HIER. Vel aliter, sciamus Jechoniam priorem ipsum esse qui Joachim; secundum autem filium, non patrem,

quorum primus per k et m, secundus per ch et n scribitur: quod scriptorum vitio, et longitudine temporum, apud Græcos Latinosque confusum est. AMBR., *sup. Luc.* (cap. 3). Duos enim fuisse Joachim Regum libri indieant: sic enim scriptum est (in lib. 4 *Reg.*, cap. 24): Dormivit Joachim eum patribus suis, et regnavit Joachim filius ejus pro eo: filius autem est eui Jeremias nomen imposuit Jechoniam. Et bene sanctus Matthæus a Propheta noluit diserepare, ut non Joachim et Jechoniam vocaret simul: quia majorem fructum dominicæ pietatis adstruxit: generis enim nobilitatem Dominus in hominibus non requisivit, sed de captivis peccatoribus congrue nasci voluit, qui remissionem veniebat prædicare captivis: non igitur suppressit alterum Evangelista, sed utrumque significavit, quod uterque Jechonias dictus sit.

REMI. Sed quæri potest quare dicat

RÉMIG. — L'on peut demander pourquoi l'évangéliste dit qu'ils étaient nés pendant l'exil, tandis que leur naissance précède l'époque de l'exil. C'est qu'ils étaient nés pour expier par l'exil leurs péchés et ceux de tout le peuple, et que Dieu, qui les savait faits pour cet exil, a pu les dire de l'époque de cet exil. Or, il faut remarquer que ceux que l'évangéliste groupe ensemble dans la généalogie du Sauveur ont été également remarquables sous un bon ou sous un mauvais rapport : dans le premier cas, mettez Juda et ses frères, et parmi ceux que le crime a placés ensemble, voyez Pharès et Zaram, Jéchonias et ses frères.

LA GLOSE. — Dans un sens mystique David est le Christ qui terrassa Goliath ou le diable. Urie, dont le nom signifie *Dieu est une lumière*, est une autre figure de Satan, qui avait dit : « Je serai semblable au Très-Haut » (1). Or, le Christ, du haut de la maison de son père, voyant celle qui lui était unie, l'Église; l'aima et, l'ayant trouvée belle, en fit son épouse. Urie signifie peut-être aussi le peuple juif, qui se glorifiait de la possession de la lumière par la loi ; le Christ la lui enleva et montra qu'elle lui appartenait. Bersabée signifie *le puits de la satiété*, ou l'abondance de la grâce spirituelle. — RÉMIG. — Bersabée peut s'interpréter *le septième puits* ou *le puits du serment*, et signifier le baptême, dans lequel on reçoit l'Esprit-Saint aux sept dons et l'on abjure le diable. Et le Christ est aussi *Salomon le pacifique*, d'après cette parole de l'Apôtre : « Lui-même est notre paix. » Il est Roboam

(1) Ces mots (Isaïe, 14, v. 14) sont des rois de Babylone ; mais on les applique aussi à Satan qui, quoi qu'en dise Calvin, est appelé mille fois *Lucifer* dans les Pères.

Evangelista eos natos in transmigracione, cum nati fuissent antequam transmigratio fuerit facta : ideo autem dicit hoc, quia ad hoc nati sunt ut de regno totius populi pro suis et aliorum peccatis captivi ducerentur: et quia præseius erat Deus eos esse ducendos captivos, ideo dicit eos natos in transmigracione. De his autem quos sanctus Evangelista in genealogia Domini simul ponit, sciendum quia aut similes fuerunt fama aut infamia : Judas et fratres ejus laudabiles fuerunt fama : similiter Phares et Zaram, et Jechonias, et fratres ejus, notabiles fuerunt infamia.

GLOSSA. Mystice autem David est Christus, qui Goliath (id est, diabolus), superavit. Urias autem (id est, lux mea Deus), est diabolus, qui dicit : Similis ero Altissimo ; cui Ecclesiam conjugatam Christus

de solario paternæ majestatis adamavit, et pulchram factam sibi matrimonio copulavit. Vel Urias est judaicus populus, qui per legem de luce gloriatur ; sed huic Christus legem abstulit, quam de se loqui docuit ; Bersabee autem est puteus satietatis, id est, abundantia gratiæ spiritualis. RÉMIG. Vel Bersabee interpretatur puteus septimus, sive puteus juramenti : per quod significatur fons baptismatis, in quo datur donum Spiritus septiformis, et fit ibi adjuratio contra diabolus. Est et Christus Salomon pacificus, secundum illud Apostoli (Eph., 2) : Ipse est pax nostra. Est Roboam latitudo populi, secundum illud (Matth., 2) : Multi venient ab Oriente et ab Occidente. RAB. Vel impetus populi, quia velociter populos convertit ad fidem. RÉM. Ipse est Abia, id est, Pater Dominus, secundum il-

ou *l'étendue du peuple* ; car il est écrit : « Il en viendra une foule de l'Orient et de l'Occident. » — RAB. — Ou *l'impétuosité du peuple* ; car il convertit rapidement les peuples à la foi. — RÉMIG. — C'est lui qui est Abias ou le *Seigneur père* ; car il est dit : « Un seul est votre père, celui qui est dans les cieux. » Et ailleurs : « Vous m'appellez Maître et Seigneur. » Il est Aza, celui qui *porte*, d'après ces paroles : « Voici celui qui porté les péchés du monde. » Il est Josaphat, *celui qui juge*, d'après celles-ci : « Il a donné tout jugement au Fils. » Il est *Joram, le sublime*, d'après ces autres : « Personne ne monte au ciel que celui qui descend du ciel. » Il est Ozias, *le fort du Seigneur*, selon qu'il est écrit : « Ma force et ma louange, le Seigneur. » Il est Joathan, *le parfait, celui qui est consommé dans la perfection*, ainsi que le témoigne l'Apôtre : « Le Christ est le terme extrême de la loi. » Il est Achaz, *celui qui convertit* ; car il est écrit : « Convertissez-vous à moi. » — RAB. — Ou celui qui *comprend* ; car personne n'a vu le Père, si ce n'est le Fils (1). — RÉMIG. — Il est Ezéchias ou le *Seigneur fort*, ou bien *le Seigneur a fortifié* ; car il a dit : « Ayez confiance, j'ai vaincu le monde. » C'est lui qui est Manassé, *qui n'a point de mémoire, qui a oublié* ; car il est écrit : « Je ne me rappellerai plus vos péchés. » Il est Amon, le *fidèle*, d'après ces paroles : « Le Seigneur est fidèle en tout ce qu'il dit. » Il est Josias, *en qui l'on trouve l'encens du Seigneur*, d'après ce passage : « Étant tombé en agonie, il pria très longuement. » — RAB. — Que l'encens signifie la prière, le prophète nous l'apprend en disant : « Que ma prière ait devant vous la direction de

(1) Matth., 11, v. 27. Le Sauveur ajoute : *Et cui voluerit filius revelare.*

lud (Matth., 23) : Unus est pater vester, qui in cœlis est ; et iterum (Joan., 13) : Vos vocatis me Magister et Domine. Est et Aza, id est, attollens, secundum illud (Joan., 1) : Qui tollit peccata mundi. Est et Josaphat, id est, judicans, secundum illud (Joan., 5) : Omne judicium dedit filio. Est et Joram, id est, excelsus, secundum illud (Joan., 3) : Nemo ascendit in cœlum, nisi qui de cœlo descendit. Est et Ozias, id est, robustus Domini, secundum illud (Psal. 117) : Fortitudo mea et laus mea Dominus. Est et Joathan consummatus vel perfectus, secundum illud Apostoli (*ad Rom.*, 10) : Finis legis Christus. Est et Achaz convertens, secundum illud (vers. 2, et Zachar., 1) : Convertimini ad me. RAB. Vel comprehendens, quia nemo novit Patrem nisi Filius. RÉMIG. Est et Ezechias

fortis Dominus, vel Dominus confortavit, secundum illud : Confidite, ego vici mundum. Ipse est Manasses obliviosus vel oblitus, secundum illud (Ezech., 28 et Esai., 43) : Peccatorum vestrorum non recordabor amplius. Est et Amon fidelis, secundum illud (Psal. 144) : Fidelis Dominus in omnibus verbis suis. Est et Josias, ubi est incensum Domini, secundum illud (Luc., 22) : Factus in agonia prolixius orabat. RAB. Quod vero incensum orationem significat Psalmista testatur, dicens (Psal. 140) : Dirigatur oratio mea sicut incensum in conspectu tuo ; vel Domini salus, secundum illud (Esai., 55) : Salus autem mea in semipiternum erit. RÉMIG. Ipse Jechonias præparans, vel Domini præparatio, secundum illud (Joan., 16) : Si abiero et præparavero vobis locum.

l'encens;» ou bien *le salut du Seigneur*, ainsi que nous lisons : « Mon salut sera dans l'éternité. » — RÈMIG. — Lui-même est Jéchonias, celui qui *prépare*, ou *la préparation du Seigneur*, d'après ces mots : « Si je m'en vais et que je vous prépare une place. »

LA GLOSE (1). — Au sens moral, David est suivi de Salomon le pacifique, parce que celui qui sert Dieu et s'efforce de convertir les autres à sa loi devient pacifique par l'apaisement de ses mauvaises inclinations et par cette paix d'éternité dans laquelle il entre. Suit *Roboam ou l'étendue du peuple*; car celui qui n'a plus rien à vaincre en lui doit se tourner vers les autres et, embrassant au loin le peuple de Dieu, l'entraîner avec lui vers les choses surnaturelles. Suit *Abias ou le Seigneur Père*; car, après tout ceci, il peut se glorifier d'être enfant de Dieu, et alors être Asa, c'est-à-dire *celui qui s'élève*, montant de vertu en vertu jusqu'à son Père. Alors il sera Josaphat, *celui qui juge*, jugeant tous les autres et n'étant jugé par personne. Ainsi l'on obtient Joram, c'est-à-dire, *le sublime*, comme habitant dans les choses célestes. De là vient Ozias, ou *le fort du Seigneur*, attribuant sa force au Seigneur, et se montrant persévérant dans ses projets. Suit *Joram, le parfait*; car il avance tous les jours en perfection; aussi il devient Achaz ou celui *qui comprend*, la connaissance se développant par l'œuvre, ainsi qu'il est écrit : « Ils annoncèrent les œuvres de Dieu et comprirent ses actions » (2). Suit *Ezéchias, le Seigneur fort*; car il comprend que le Seigneur est puissant; et c'est pour cela que, converti à son amour, il devient Manassé, *celui qui oublie*, perdant de vue les choses temporelles. Et par là il devient Amon ou le fidèle; car celui qui méprise les

(1) Ou plutôt en saint Anselme, car cela n'existe nullement dans la Glose.

(2) Saint Augustin, Cassiodore et l'Eglise, dans l'office, l'expliquent des apôtres, comprenant et annonçant, après la Résurrection, la vie de Jésus-Christ.

GLOSSA. Moraliter autem post David sequitur Salomon, qui interpretatur pacificus : tunc enim aliquis fit pacificus moribus sedatis illicitis, et quasi jam in æterna tranquillitate positus, cum Deo servit, et alios ad eum convertit. Sequitur Roboam, id est, populi latitudo : postquam enim non habet quod in se vineat, amplecti alios debet, et late populum Dei ad superna trahere secum. Sequitur Abia, id est, Pater Dominus : his enim præmissis potest se profiteri Filium Dei; et tunc esse Asa, id est, attollens, ut de virtute in virtutem ad Patrem suum ascendat : et tunc erit Josaphat, id est judicans, ut alios judicet et a nemine judicetur; ita fit Joram, id est,

excelsus, quasi in celestibus habitans : unde efficitur Ozias, id est, robustus Domini, quasi robur suum Deo attribuens, et in suo proposito perseverans. Et sequitur Joathan, id est, perfectus, quia quotidie in melius proficit; et sic fit Acham, id est, comprehendens : ex operatione enim augmentatur agnitio, secundum illud (Psal. 63) : Annunciaverunt opera Dei, et facta ejus intellexerunt. Sequitur Ezechias, id est, fortis Dominus, quia Deum fortem esse intelligit : et ideo in amorem ejus conversus fit Manasses, id est, obliuiscens, temporalia tradens oblivioni : et ex hoc fit Amon, id est fidelis : qui enim temporalia contemnit, neminem in re sua defraudat; et sic fit

choses terrestres ne fraude personne. Ainsi il est Josias, dont le nom signifie *le salut du Seigneur*; car il attend avec sécurité le salut du Seigneur.

Et depuis qu'ils furent transportés à Babylone, Jéchonias engendra Salathiel. Salathiel engendra Zorobabel. Zorobabel engendra Abiud. Abiud engendra Eliachim. Eliachim engendra Azor. Azor engendra Sadoc. Sadoc engendra Achim. Achim engendra Eliud. Eliud engendra Eléazar. Eléazar engendra Mathan. Mathan engendra Jacob.

S. CHRYS. — Après la transmigration, l'évangéliste place d'abord parmi les particuliers Jéchonias; comme n'étant qu'un simple particulier lui-même. — S. AMB. — C'est de lui que Jérémie a dit: «Écrivez la déchéance de cet homme, parce qu'il ne s'élèvera personne de sa race pour s'asseoir sur le trône de David» (1). Pourquoi le prophète dit-il que personne ne régnera de la race de Jéchonias? Le Christ, qui a régné, n'est-il pas de cette race? Et le prophète a-t-il menti?—Le prophète ne nie pas des descendants à Jéchonias; ainsi le Christ peut être de son sang. Quant au trône dont il est ici question, c'est un trône temporel sur lequel le Christ n'est pas monté; car il a dit de lui: «Mon royaume n'est pas de ce monde.»

LA GLOSE. — Ceci paraît contraire à la généalogie que l'on trouve dans les Paralipomènes; car nous y voyons Jéchonias engendrer Salathiel et Phadaïa, et Phadaïa Zorobabel, et Zorobabel Mosolla, Ananie, et Salomith leur sœur. Mais nous savons que le texte des Paralipo-

(1) Jérémie, 22, v. 30. La Vulgate dit: *virum sterilem*, et ainsi Aquilée. Mais les Septante portent, ainsi que notre texte, *ἐκ κήρυκτου*.

Josias, id est, salutem Domini secure expectans, Josias enim salus Domini interpretatur.

Et post transmigrationem Babylonis, Jechonias genuit Salathiel. Salathiel autem genuit Zorobabel. Zorobabel autem genuit Abiud. Abiud autem genuit Eliachim. Eliachim autem genuit Azor. Azor autem genuit Sadoc. Sadoc autem genuit Achim. Achim autem genuit Eliud. Eliud autem genuit Eleazar. Eleazar autem genuit Matham. Matham autem genuit Jacob.

CHRYS., *sup. Matth.* (in oper. imperf. ut sup.). Post transmigrationem, inter privatas personas primo ponit Jechoniam, quasi privatum et ipsum. AMBROS., *sup. Luc.* (cap. 3). De quo Jeremias dicit: Scribe virum istum abdicatum, quia non exsurget

ex semine ejus sedens in throno David. Quomodo autem ex semine Jechonias nullus regnaturus dicitur per Prophetam? Si enim Christus regnavit, ex semine autem Jechonias Christus est; Prophetam mentitus est: sed illi futuros ex semine Jechonias posteros non negatur, et ideo de semine ejus Christus est; et quod regnavit Christus, non contra Prophetam est: non enim seculari honore regnavit: ipse enim dixit (Joan., 19): Regnum meum non est de hoc mundo.

GLOSSA. Sed hoc videtur esse contrarium generationi quæ legitur in Paralipomenon. Dicitur enim ibi Jechonias genuisse Salathiel et Phadaïa, et Phadaïa Zorobabel, et Zorobabel Mosollam, Ananiam et Salomith, sororem eorum. Sed scimus multa in Paralipomenon vitio scriptorum depravata: unde multæ et interminatæ genealogiarum veniunt

mènes a été altéré en plus d'un endroit, et qu'ils est le sujet d'une multitude de difficultés pour les généalogies, difficultés que l'Apôtre nous engage à éviter. L'on pourrait peut-être dire ou que Salathiel et Phadaïa sont le même sous un double nom, ou que ce sont deux frères dont les fils portent le même nom. L'historien n'a suivi que la ligne de Zorobabel, fils de Phadaïa, laissant de côté celle de Zorobabel, fils de Salathiel. D'Abiud jusqu'à Joseph, on ne trouve aucun souvenir dans les Paralipomènes; mais il existait chez les Juifs d'autres documents appelés *Verba dierum*, dont Hérode, roi étranger, fit brûler, à ce que l'on dit, un grand nombre pour couper et confondre la généalogie royale. C'est là ou ailleurs que Joseph avait sans doute trouvé les noms de ses aïeux; et c'est ainsi que le texte en est probablement parvenu à l'évangéliste. Il faut cependant remarquer que des deux Jéchonias l'un signifie *la résurrection du Seigneur*, l'autre *la préparation du Seigneur*, et l'un et l'autre conviennent au Seigneur Jésus-Christ, qui a dit: « Je suis la résurrection et la vie. Je m'en vais vous préparer une place. » Le nom de Salathiel, *ou ma demande est Dieu*, lui convient aussi, à lui qui a dit: « Père saint, conservez ceux que vous m'avez donnés. »—RÉMIG.—Il est aussi Zorobabel, *le maître de la confusion*, d'après ces paroles: « Votre père mange avec les publicains et les pécheurs. » Il est *Abiud*, ou *celui-ci est mon père*, d'après ce qu'il a dit: « Mon Père et moi, nous sommes un. » Il est Eliachim, ou le Seigneur *qui ressuscite*, ainsi qu'il est dit: « Je le ressusciterai au dernier jour. » Il est Azor, ou celui *qui est aidé*; car il a dit: « Celui

quæstiones, quas jubet Apostolus cvitari. Vel potest dici Salathiel et Phadaïa, eundem esse, quasi binomium, vel Salathiel et Phadaïa fratres esse, et filios ejusdem nominis habuisse; et historiographum secutum fuisse generationem Zorobabel, filii Phadaïa, non Zorobabel, filii Salathiel. De Abiud usque ad Joseph, nulla historia invenitur in Paralipomenon, sed alii multi annales leguntur fuisse apud Hebræos, qui dicebantur *verba dierum*, de quibus Herodes, rex alienigena, dicitur multos combussisse, ut ordo regie stirpis confunderetur, et forsitan Josephi nomina parentum ibi legerat, vel alio quoquomodo retinuerat: unde Evangelium seriem istius generationis poterat scire. Notandum tamen quod prior Jechonias Domini resurrectio, sequens Domini præparatio dicitur: utrumque autem convenit Domino Christo, qui dicit (Joan., 11): Ego sum resurrectio et vita, et (Joan., 14):

Vado parare vobis locum. Salathiel, id est, petitio mea Deus, illi convenit, qui dicit (Joan., 17): Pater sancte, serva illos quos dedisti mihi. RÉMIG. Est etiam Zorobabel, id est, magister confusionis, secundum illud (Matth., 9): Magister vester cum publicanis et peccatoribus manducat. Ipse est Abiud, id est, Pater meus iste, secundum illud (Joan., 10): Ego et Pater unum sumus. Est et Eliachim, id est, Deus resuscitans, secundum illud (Joan., 6): Resuscitabo eum in novissimo die. Est et Azor, id est, adjutus, secundum illud (Joan., 8): Qui me misit, necum est. Ipse est Sadoc justus, sive justificatus, secundum illud (Petri 3): Traditus est justus pro injustis. Est et Achim, id est, frater meus iste, secundum illud (Matth., 12): Qui fecerit voluntatem Patris mei, hic meus frater est. Est et Elind, id est, Deus meus iste, secundum illud (Psal. 34: Joan., 20): Deus

qui m'a envoyé est avec moi. » Il est Sadoc, le juste ou le justifié, ainsi qu'il est écrit : « Le juste a été livré pour les injustes. » Il est Achim, *ou celui-ci est mon frère*, d'après ce qu'il a dit : « Celui qui fait la volonté de mon Père, celui-ci est mon frère. » Il est Eliud, *ou celui-ci est mon Dieu*; car il a dit : « Mon Seigneur et mon Dieu ». — LA GLOSE. — Il est Éléazar, *ou mon Dieu est mon aide*, d'après les paroles *mon Dieu, mon aide*. Il est Mathan, *celui qui donne* ou *celui qui est donné*; car n'est-il pas dit : « Il a donné des dons aux hommes; » et aussi : « Dieu a tant aimé le monde qu'il lui a donné son Fils unique? » — RÉMIG. — Il est Jacob, celui qui supplante; car il a non-seulement supplanté le diable, mais encore livré à ses enfants tout pouvoir sur lui par ces mots : « Voilà que je vous ai donné la puissance de marcher sur les serpents. » Il est Joseph, celui qui *ajoute*, d'après ces mots : « Je suis venu pour qu'ils eussent la vie et qu'ils l'eussent en plus grande abondance. »

RAB. (1). — Mais voyons ce que signifient ces pères au sens moral. Après Jéchonias, qui signifie la *préparation* du Seigneur, vient Salathiel *ou Dieu est ma demande*; car celui qui est déjà préparé par l'Esprit-Saint ne demande pas autre chose que le Seigneur. Il devient encore Zorobabel *ou le maître de Babylone*; c'est-à-dire qu'il s'empare des hommes qui l'entourent et leur fait connaître du Seigneur qu'il est leur père, ce que signifie le nom d'Abiud. Alors ce peuple ressuscite de ses vices, ce que veut dire le mot d'Eliachim, qui signifie résurrection; alors il se lève pour les bonnes œuvres intérieures, ce que veut

(1) Ou plutôt saint Anselme; car Rabanus ne donne sur ces passages que des interprétations allégoriques et n'a rien de semblable à ceci.

meus et Dominus meus. GLOSSA. Est Eleazar, id est, Deus meus adjutor, secundum illud (*Psal.* 17) : Deus meus, adjutor meus. Est et Mathan, id est, donans vel donatus, secundum illud (*Ephes.*, 4) : Dedit dona hominibus, et (*Joan.*, 3) : Sic Deus dilexit mundum, ut Filium suum unigenitum daret. RÉMIG. Est et Jacob supplantans, quia non solum ipse supplantavit diabolum, sed et hujus potestatem suis filiis dedit, secundum illud (*Joan.*, 10) : Ecce dedi vobis potestatem calcendi supra serpentes. Est et Joseph, id est, apponens, secundum illum (*Joan.*, 10) : Veni ut vitam habeant, et abundantius habeant.

RAB. Sed videamus quid moraliter isti patres significant, quia post Jechoniam (qui dicitur preparatio Domini), sequitur Sala-

thiel, id est, petitio mea Deus : qui enim præparatus est, non petit nisi solum Deum. Sed iterum fit Zorobabel, id est, magister Babylonis, scilicet terminorum hominum quos facit cognoscere de Deo, quod pater est (quod sonat Abiud); et tunc ille populus resurget a vitiis : unde sequitur Eliachim, qui resurrectio interpretatur; et inde surgit ad bene operandum ad intus (quod sonat Azor). Fit Sadoc, id est, justus : et tunc dicit fidelis, per dilectionem proximi : ipse est frater meus (quod sonat Achim). Et per dilectionem Dei dicit : Deus meus, quod sonat Eliud (et sequitur Eleazar, id est, Deus meus adjutor), quia recognoscit Deum adiutorem suum. Ad quid autem tendit ostendit Mathan, qui dicitur donum vel donans : expectat enim Deum datorem, et

dire Azor. Il devient Sadoc ou fidèle, et alors par la charité fraternelle ce fidèle dit : *Celui-ci est mon frère*, ce que signifie le nom d'Archim (1). Et par amour de Dieu il dit : *mon Dieu*, ce que signifie le mot Eliud. Suit Eléazar, ou *la sagesse est mon aide*, puisqu'il reconnaît que Dieu est son secours. Le mot Mathan, qui signifie celui *qui donne ou qui est donné*, marque là où il tend, c'est-à-dire à recevoir les dons de Dieu; et ainsi qu'il a combattu au commencement contre les vices, ainsi, et à la fin de sa vie : ce que signifie le nom de Jacob. Par là on arrive à Joseph, c'est-à-dire à l'accroissement des vertus (2).

Et Jacob engendra Joseph, l'époux de Marie, de laquelle est né Jésus, qui est appelé le Christ.

Après toutes les diverses générations des aïeux, vient celle de Joseph, l'époux de Marie, celle pour laquelle ont été transcrites toutes les autres : *Jacob engendra Joseph*. — S. JÉR. — Julien Auguste voit une preuve de la dissonance des évangélistes en ce que saint Matthieu nous donne Joseph comme le fils de Jacob, tandis que saint Luc nous le présente comme le fils d'Héli. En cela il n'a pas compris la manière des Écritures, qui appellent du nom de père et celui qui le fut par nature, et celui qui le fut en vertu de la loi. Or, la loi de Moïse,

(1) Auparavant, au lieu de faire dire ces mots : *Celui-ci est mon frère*, au fidèle, on lisait : *Il est dit fidèle pour la charité fraternelle*; *dicitur fidelis*, au lieu de *dicit fidelis*.

(2) Jacob lutta avec Esau dans le sein de sa mère (Genèse, 25), plus tard avec l'ange (*id.*, 32). Son nom signifiait *supplanteur*; il le reçut parce qu'il avait supplanté son frère. Au chap. 49 de la Genèse, Joseph est appelé : *le fils qui accroît*; son nom signifie *augmentation*, et le sens le plus probable c'est qu'il signifie *l'augmentation du Seigneur*.

sicut luctatus est in principio et vitia supplantavit, sic et in fine vitæ (quod ad Jacob pertinet), et sic pervenitur ad Joseph, id est, ad augmentum virtutum.

Jacob autem genuit Joseph, virum Mariæ, de qua natus est Jesus, qui vocatur Christus.

GLOSSA. Post omnes generationes patrum ponit ultimo generationem Joseph, viri Mariæ, propter quam omnes aliæ introducuntur, dicens : Jacob autem genuit Joseph. HIER. Hunc locum objicit nobis Julianus Augustus dissonantiæ Evangelistarum, cur Matthæus Joseph filium dixit Jacob, et Lucas filium cum appellaverit Heli, non intelligens consuetudinem Scripturarum, quod alter secundum naturam, alter secundum legem ei pater sit : seimus enim

hoc per Moysen [Deo jubente], præceptum (*Deuteron.*, 25.), ut si frater aut propinquus absque liberis mortuus fuerit, alius ejus accipiat uxorem ad suscitandum semen fratris vel propinqui sui. Super hoc Aphricanus temporum scriptor, et Eusebius Cæsariensis (in libris *διαφωνίας Ευαγγελίων*, sive dissonantiæ Evangelistarum), plenius disputaverunt.

Ex *Ecclesiast. hist.* (Euseb., lib. 1, cap. 7). Mathan enim diversis et Melchi temporibus ex una eademque uxore (Jesca nomine), singulos filios procrearunt, quia Mathan, qui per Salomonem descendit, uxorem eam primum ceperat, et relicto filio uno (Jacob nomine), defunctus est; post cujus obitum, quoniam lex viduam alii viro non vetat nubere, Melchi, qui per Mathan genus ducit, cum esset ex eadem tribu, sed non ex eodem

expression de la volonté divine, établit ces deux parentés, en ordonnant que lorsqu'un homme est mort sans enfants, son frère ou un autre de ses parents reçoive l'épouse du défunt pour donner des enfants au nom de ce dernier. Aphricanus et Eusèbe de Césarée dans son livre *διαφωνίας Εὐαγγελιῶν* (de la dissonance des Évangiles), ont débattu ce point.

De l'Hist. eccl. D'EUSÈBE. — Mathan et Melchi eurent chacun un enfant de la même femme, appelée Jesca. Mathan, descendant de Salomon, était mort, laissant son épouse avec un fils unique, appelé Jacob. Après sa mort, la loi ne défendant pas à sa veuve de secondes noces, Melchi, qui tenait son origine de Mathan et qui était de sa tribu, quoique n'étant pas de sa lignée, épousa la femme qu'il avait laissée, et en eut un fils nommé Héli. Ainsi naquirent de pères différents les deux frères utérins Jacob et Héli. Jacob, à son tour, en vertu de la prescription expresse de la loi sur ce point, épousa la femme de son frère Héli, mort sans enfants, et en eut Joseph. Joseph fut donc le fils de Jacob par la nature, et en vertu de la loi il était considéré comme celui d'Héli, dont son père n'avait pris l'épouse que pour lui donner des enfants de son nom (1). Ainsi sont justifiées et la généalogie de Matthieu et celle de Luc. Ce dernier n'a voulu parler que de la succession légale que la loi établissait en faveur du défunt ; et cela est d'autant plus incontestable dans cet évangéliste qu'il a évité de prononcer le mot de génération.—S. AUG.—L'expression de fils est plus convenable par rapport à un fils qui ne l'était que par adoption, et celle d'engendré lui aurait peu convenu, n'étant pas de son sang. Pour saint Matthieu, dont la généalogie commence ainsi : *Abraham engendra*

(1) Il faut sous-entendre ici le nom d'Héli. Voici d'ailleurs la phrase qu'il y avait autrefois dans le texte et dont la construction était encore plus vicieuse : *Cujus Jacob, quia frater erat, et ad suscitandum fratris semen ejus uxorem acceperat.*

genere, relictam Mathan accepit uxorem, ex qua suscepit filium nomine Heli. Per quod ex diverso patrum genere efficiuntur Jacob et Heli, uterini fratres, quorum alter (id est, Jacob), fratris Heli sine liberis defuncti uxorem ex mandato legis accipiens, genuit Joseph; natura quidem generis, suum filium (propter quod scribitur: Jacob autem genuit Joseph), secundum legis vero præceptum, Heli efficitur filius: ejus Jacob, quia frater erat, ad suscitandum fratris semen, uxorem acceperat: et per hoc recta invenitur atque integra generatio; et ea quam Matthæus enumerat, et ea quam Lucas;

quæ velut adoptione quadam erga defunctos constat, competenti satis per hoc designavit indicio, observans ne in hujusmodi successionebus genuisse aliquem nominaret. AUG., *De con. Evang.* (lib. 2, cap. 2). Commodius enim filius ejus dictus est, a quo fuerat adoptatus, quam si diceretur ab illo genitus, ejus carne non erat natus. Matthæus autem dicens: Abraham genuit Isaac, et in hoc perseverans donec diceret: Jacob genuit Joseph, satis expressit eum patrem produxisse secundum ordinem generationum, a quo Joseph non adoptatus, sed genitus erat: quanquam si etiam Lucas genitum diceret Joseph ab Heli, nec sic

Isaac, et se termine par ces autres : *Jacob engendra Joseph*, marque assez par là que Joseph fut non pas adopté, mais engendré par Jacob. Cependant si saint Luc avait employé la même expression à propos de l'adoption légale, cette expression n'aurait dû nullement nous ébranler ; car elle s'étend au-delà de la génération ordinaire, et l'on dit bien d'un enfant qui a été adopté qu'on l'a engendré dans l'affection.

De l'Hist. eccl. — Ce n'est pas comme par hasard et sans démonstration que toute cette généalogie est parvenue jusqu'à nous (1) : les parents selon la chair du Sauveur nous l'ont transmise, soit par le zèle à établir tout ce qui concerne une si importante naissance, soit pour établir la vérité des faits.

S. AUG. — Saint Luc, qui place sa généalogie non à l'ouverture de son Évangile, mais au baptême du Christ, et qui nous présente surtout Jésus-Christ comme prêtre et chargé de l'expiation de nos péchés, saint Luc doit naturellement raconter l'origine d'adoption, origine qui rappelle la nôtre, comme enfants de Dieu et par la foi au Fils de Dieu. Au contraire, par la génération ordinaire que raconte saint Matthieu, le Fils de Dieu se montre à nous dans le fait de son union avec notre nature qu'il a prise à cause de nous.

D'ailleurs saint Luc nous apprend assez qu'en appelant Joseph fils d'Héli, il veut parler de son adoption ; car, en parlant d'Adam, placé par Dieu comme un fils dans le paradis terrestre, en vertu d'une grâce qu'il perdit plus tard, il l'appelle fils de Dieu.

S. CHRYS. — Après avoir mis tous les aïeux, finissant par Joseph, il ajoute : « L'époux de Marie, » pour montrer qu'il l'a placé lui aussi à cause d'elle. — S. JÉR. — Que ce nom, *l'homme de Marie*, ne vous

(1) Le grec porte : οὗκ ἄρ' ἀπὸ θεοῦ καὶ ἐσχηματισμένον.

nos hoc verbum perturbare deberet : neque enim absolute quisquam dicitur, non carne sed charitate gennisse, quem sibi filium adoptaverit.

Ex ecclesiastica Historia (ut sup.). Hæc autem non nobis ad libitum et subito reperta, aut absque ullis auctoribus commendata sunt ; sed ipsi Salvatoris nostri secundum carnem propinqui, seu studio tanti seminis demonstrandi, seu edocendi quæ secundum veritatem gesta sunt, hæc tradiderunt.

AUG., *De con. Evang.* (lib. 2. c. 4). Merito autem Lucas qui non ab initio Evangelii sui, sed a baptismo Christi generationes enarrat, tanquam sacerdotem in expiandis peccatis magis assignans, adoptionis

originem ipse suscepit, quia per adoptionem efficimur Filii Dei, credendo in Filium Dei ; per carnalem vero generationem, quam Matthæus prosequitur, Filius Dei potius propter nos homo factus est. Satis autem ostendit Lucas se dixisse Joseph filium Heli, quod illi fuerit adoptatus, cum Adam filium dixerit Dei, qui per gratiam quam postea peccando amisit, tanquam filius in paradiso constitutus sit.

CHRYS., in hom. [4 *super Matth.*]. Positis igitur progenitoribus universis et finiens in Joseph, addit : Virum Mariæ, monstrans quod propter illam et hunc in genealogia posuit. HIER. Cum autem virum audieris, tibi suspicio non subeat nuptiarum, sed recordare consuetudinis Scripturarum, quod

rappelle aucune idée de mariage, la coutume des Écritures étant d'appeler l'*homme* d'une femme son fiancé, et l'*épouse* d'un homme sa fiancée. — GÉNADIUS. — Le Christ est né de l'homme, c'est-à-dire de Marie, et non par l'homme, c'est-à-dire par le mariage, ainsi que le dit Ébion, et c'est d'une manière significative qu'il a été dit : « Marie de qui est né Jésus. » — S. AUG. — Ce qui est contre Valentin qui prétendait que le Sauveur n'avait rien reçu de Marie, mais était passé par elle comme par un canal et par un conduit. — S. AUG. — Que le Christ ait voulu naître d'une femme, c'est chez lui décision de haute sagesse, soit qu'il ait voulu ainsi honorer l'un et l'autre sexe, recevant l'existence de la femme, et la forme d'un homme, soit par une autre vue mystérieuse que je ne veux pas rechercher témérairement. — S. AUG. (1). — Ce que l'onction royale donnait aux rois, l'Esprit-Saint le transmet à l'humanité du Christ, mais comme suite de son sacrifice. C'est pour cela qu'à sa naissance il reçut le nom de *Christ*, et c'est ce que signifie le passage : « Qui est appelé Christ. »

S. AUG. — Il n'est pas permis de conclure qu'il n'y avait pas eu de mariage, de ce que le Christ était né, non du mariage, mais de la Vierge. Cet exemple est un illustre enseignement donné aux personnes mariées, pour leur apprendre qu'alors même que, d'un consentement commun, elles se vouent à la continence, le mariage existe par la seule union des âmes, sans union des sens, mais c'est surtout vrai ici où l'on voit naître un fils sans aucune union charnelle.

S. AUG. — Tout ce qu'il y a de bon dans le mariage a eu son effet

(1) Au chap. 49 et au commencement de la deuxième partie qui commence ainsi : *Deus certe perfectus est*. Mais elle n'est pas de saint Augustin.

sponsæ uxores et sponsi viri vocantur. GEN-
NADIUS, *De ecclesiasticis Dogmatibus*. (cap. 2).
Natus est autem Dei Filius ex homine (id
est, ex Maria), et non per hominem (id
est, ex viri coïtu), sicut Ebion dicit : unde
signanter subdit : De qua natus est Jesus.
AUG., *De hæc*. (cap. 11). Quod est contra
Valentinum, qui dixit Christum nihil as-
sumpsisse de Virgine, sed per illam tan-
quam per rivum aut fistulam pertransisse.
AUG., *contra Faust*. (lib. 26, cap. 7). Cur
autem earnen ex utero feminae assumere
vulnerit, summa consilii penes ipsum est,
sive quod utrumque sexum hoc modo ho-
norandum judicavit (assumendo formam
viri, et nascendo de femina), sive aliqua alia
causa, quam non temere dixerim. AUG.,
De quest. nov. et vet. Testam. Quod autem

per olei unctionem præstabat Deus his qui
in reges ungebantur, hoc præstitit Spiritus
Sanctus homini Christo, addita expiatione.
Quare ubi natus est, Christus est appella-
tus, et hoc est quod dicitur : Qui vocatur
Christus.

AUG., *De con. Evang*. (lib., cap. 1). Non
tamen erat fas ut eum ob hoc a conjugio
Mariæ separandum putaret quod non ex
ejus concubitu, sed Virgo peperit Christum.
Hoc enim exemplo magnifice insinuat fide-
libus conjugatis, etiam servata pari con-
sensu continentia, posse permanere conju-
gium, non permixto corporis sexu, sed eus-
todito mentis affectu, præsertim quia nasei
eis filius potuit sine ullo complexu carnali.

AUG., *De nup. et concupisc*. (lib. 1, c. 11).
Omne autem nuptiarum bonum impletum

dans cette union de Joseph et de Marie : la famille, la foi du mariage, le sacrement. La famille, c'est Jésus-Christ; la foi du mariage, puisqu'il n'y a pas eu d'adultère; le sacrement, parce qu'il n'y a pas eu de divorce.

S. JÉR. — Quelqu'un dira : A quoi bon la généalogie de saint Joseph qui n'est pas le père du Seigneur Sauveur? A cela nous répondrons que dans les généalogies qu'on trouve dans l'Écriture la suite des femmes n'est pas marquée; que d'ailleurs, étant de la même tribu, et ayant été obligé de la prendre pour épouse à cause de cette parenté, cela, ainsi que leur présence simultanée à Bethléem pour le recensement général (1), prouve leur souche commune. — S. AUG. — Il fallait faire aboutir la généalogie à saint Joseph, à cause de la prééminence de son sexe. D'ailleurs, la vérité n'avait pas à en souffrir, Joseph et Marie étant tous les deux de la race de David. — S. AUG. — Nous croyons aussi que Marie était de la race de David, sur la foi des Écritures qui disent l'un et l'autre, et qu'ainsi le Christ a été selon la chair de la race de David. Nous croyons que sa mère a été Marie, non Marie en vertu du mariage, mais Marie vierge.

Du concile d'Éphèse. — Il faut se garder de l'hérésie de Nestorius qui dit que lorsque l'Écriture a à parler ou de la naissance ou de la mort du Sauveur, elle ne lui donne jamais le nom de Dieu, mais ou celui de Seigneur, ou celui de *Christ*, ou celui de *Fils*. Ces termes expriment deux natures diverses et il est question quelquefois de toutes les deux à la fois, et quelquefois de l'une et de l'autre séparément. En voici une preuve : Jacob engendra Joseph, l'époux de Marie de qui est né Jésus que l'on appelle le Christ; Dieu le Verbe ne peut pas

(1) Luc, 2.

est in illis parentibus Christi : fides, proles et sacramentum : prolem cognoscimus Christum Dominum; fidem, quia nullum adulterium; sacramentum, quia nullum divortium.

HIER. Quærat autem diligens lector, et dicat : Cum Joseph non sit pater Domini Salvatoris, quid pertinet ad Dominum generationis ordo deductus usque ad Joseph? Cui respondebimus primo non esse consuetudinis Scripturarum ut mulierum in generationibus ordo texatur : deinde ex una tribu fuisse Joseph et Mariam; unde ex lege eam accipere cogebatur ut propinquam; et quod simul censentur in Bethlehem, ut de una videlicet stirpe generati. AUG., *De nup. et concup.* (ut sup.). Fuit et series generationis usque ad Joseph perducenda,

ne in illo conjugio virili sexui (utique potiori), fieret injuria, cum veritati nihil deperiret, quia ex semine David et Joseph erat et Maria. AUG., *cont. Faust.* (lib. 23, c. 9). Nos ergo credimus etiam Mariam fuisse in cognatione David, quia eis scripturis credimus quæ utrumque dicunt; et Christum ex semine David secundum carnem (*ad Rom.*, 1), et ejus matrem Mariam, non cum viro conueniendo, sed virginem (Matth., 1, Luc., 1).

Ex Eph. Conc. Cavendus autem est hic Nestorii error, qui sic dicit : Cum divina Scriptura dictura est aut nativitatem Christi quæ ex Maria Virgine est, aut mortem, nusquam videtur ponens Deus, sed aut Christus, aut Filius, aut Dominus, quoniam hæc tria naturarum significativa dua

recevoir une seconde naissance d'une femme (1). — S. AUG. — Le Fils de Dieu n'est pas autre que le Fils de l'homme, mais c'est le même Christ qui est à la fois le Fils de l'homme et le Fils de Dieu, et ainsi que dans le même homme l'âme est autre chose que le corps, ainsi dans le médiateur de Dieu et des hommes, autre chose a été le Fils de Dieu, autre chose le Fils de l'homme. Cependant le Christ, qui est l'un et l'autre, n'est pas multiple, et s'il présente plusieurs substances, il ne présente qu'une seule personne. Mais l'hérétique objecte : Je ne sais pas pourquoi vous enseignez qu'il est né dans le temps, celui que vous regardez comme co-éternel au Père ; naître est le résultat du mouvement d'un être qui n'existait pas avant sa naissance et qui naît pour exister (2). D'où il faut conclure que celui qui existait n'a pas pu naître, ou que s'il a pu naître, c'est qu'il n'existait pas. Saint Augustin répond à cela : Supposons, ainsi que plusieurs le prétendent, qu'il y ait dans le monde une âme universelle qui vivifie le germe de tous les êtres par une ineffable opération, restant toujours distincte de ce qu'elle vient d'engendrer. Lorsqu'elle entrera dans le sein de la mère, et qu'elle y aura trouvé la matière première sur laquelle elle doit agir, elle fera de cet être, avec lequel elle n'a pas la même substance une seule personne avec elle. Ainsi, par son opération et par la passibilité de la matière, est formé un homme de deux substances différentes, l'âme étant autre que le corps. C'est ainsi que l'âme est dite naître du sein de la

(1) La seconde partie de cette citation à partir de ces mots : *En voici une preuve*, est tirée de la 1^{re} partie, chap. 9, de la lettre de Nestorius rapportée dans les actes du concile; quant à la première, elle est du livre de Nestorius, 2^e partie, art. 1^{er}, quest. 17.

(2) Tel est le texte de saint Augustin, et il faudrait bien prendre garde de ne pas substituer *indignus à id agens* qu'il y a.

rum, aliquando quidem hujus, aliquando vero illius, aliquando autem et illius et istius. Accipe autem ad hoc testimonium : Jacob genuit Joseph, virum Mariæ, de qua natus est Jesus, qui dicitur Christus : Deus enim Verbum secunda ex muliere non eguit natiuitate. AUG., *cont. Felician.* (c. 11 et 12). Sed non alius Dei et alius hominis, sed idem Christus Dei et hominis filius fuit ; et sicut in uno homine aliud animus et aliud corpus, sic in Mediatore Dei et hominum, aliud Dei Filius, aliud hominis filius fuit ; unus tamen ex utroque Christus Dominus fuit, aliud, inquam, pro discretionem substantiæ, non alius pro unitate personæ. Sed objicit hæreticus : Nescio quomodo natum doceatis ex tempore, quem cœternum Patri dicitis

jam fuisse : nasci enim est velut quidam motus rei non extantis, antequam nascatur ; id agens beneficio natiuitatis, ut sit. Quo colligitur eum qui erat nasci non potuisse, vel si nasci potuit, non fuisse. Ad quod August. Fingamus (sicut plerique volunt) esse in mundo animam generalem quæ sic ineffabili motu semina cuncta vivificet, ut non sit concreta cum genitis : nempe cum hæc in uterum (passibilem materiam ad usus suos formatura) pervenerit, unam facit secum esse personam ejus rei quam non eandem constat habere substantiam ; et fit operante anima, et patiente materia, ex duabus substantiis, unus homo (cum aliud anima doceatur esse aliud caro), sicque animam nasci fatemur ex utero, quam ad

mère (1), elle qui en paraissant dans le sein de la mère donne la vie au fruit qui y est conçu. On dit qu'elle est née de la mère, non pas qu'elle n'eût, en aucune manière, existé auparavant, mais parce que c'est dans le sein de la mère qu'elle s'est unie à un corps. Tel, mais d'une façon beaucoup plus mystérieuse et beaucoup plus élevée, le Fils de Dieu qui, par sa Toute-puissance unique, donne l'être à tout ce qui est engendré dans l'univers, est né de sa mère en recevant d'elle l'humanité entière.

Il y a donc en tout, depuis Abraham jusqu'à David, quatorze générations; depuis David jusqu'à ce que les Juifs furent transportés à Babylone, quatorze générations; et depuis qu'ils furent transportés à Babylone jusqu'à Jésus-Christ, quatorze générations.

S. CHRYS. — L'Évangile, ayant à raconter les diverses générations qui séparaient Abraham du Christ, les divise en trois subdivisions de quatorze générations chacune, car ces trois séries de quatorze noms s'étant écoulées, l'état des Juifs fut changé. Depuis Abraham jusqu'à David, ce fut le gouvernement des juges; depuis David jusqu'à la transmigration de Babylone, celui des rois; depuis la transmigration de Babylone jusqu'au Christ, celui des pontifes. Ce que l'écrivain sacré veut établir, c'est qu'ainsi qu'après quatorze générations l'état des choses fut changé, ainsi après quatorze générations à dater de la captivité jusqu'au Sauveur, l'état de l'humanité devait être changé par le Sauveur. C'est ce qui arriva; à dater en effet du Christ toutes les nations reconnurent le Christ pour leur juge suprême, leur pontife et leur roi. Or, parce que les juges des rois et les pontifes en Israël figuraient le Christ, leurs diverses séries commencèrent toujours par un homme qui en était la figure évidente : les juges par Jésus Nave (2), les rois

(1) C'est là le sens, et c'est à contre-sens qu'une autre édition portait : *quam ab utero ad uterum venientem*.

(2) Josué est aussi appelé au 46^e chap., v. 1^{er}, de l'Écclésiastique. Si David est nommé ici le premier des rois, c'est que Saül n'était pas de la tribu de Juda et qu'il fut donné au peuple plutôt par l'indignation que par la faveur divine.

uterum venientem vitam dicimus contulisse concepto.

Nasci, inquam, ex matre dicitur, qui ex hac sibi corpus aptavit, in quo nasci posset, non quia antequam nasceretur (quantum ad se attinet), ipsa penitus non fuisset. Sic ergo (simo multo incompreheusibilis atque sublimius) natus est susceptione perfecti hominis de matre Filius Dei, qui per omnipotentiam singularem omnibus genitis est causa nascendi.

Omnes itaque generationes ab Abraham usque ad David generationes quatuordecim; et a

David usque ad transmigracionem Babylonis generationes quatuordecim; et a transmigracione Babylonis usque ad Christum generationes quatuordecim.

CHRYS., *sup. Matth.* (in oper. imperfect. ut sup.). Positis generationibus ab Abraham usque ad Christum, eas in tres partes divisit per generationes quatuordecim; quia ter completis quatuordecim generationibus mutatus est in Judæis status hominum. Ab Abraham enim usque ad David fuerunt sub Judicibus; a David usque ad transmigracionem Babylonis. sub regibus; a transmi-

par David, les pontifes par Jésus, fils de Josedech, personnages que tout le monde sait avoir été la figure du Rédempteur. — S. CHRYS. — L'on peut dire aussi que cette division sous trois origines différentes est ici pour nous apprendre que leur changement de position n'avait nullement contribué à améliorer les Juifs, et qu'ils se montraient les mêmes sous les juges, sous les rois et sous les pontifes. La captivité de Babylone est rappelée pour nous montrer qu'elle aussi ne put pas les changer. Si leur séjour en Egypte est passé sous silence, c'est qu'il n'avait pas inspiré le même effroi aux Israélites que la domination des Parthes et des Assyriens; que d'ailleurs il était moins récent, et qu'enfin il n'était pas, ainsi que leur exil à Babylone, la punition de leurs péchés.

S. AMB. — Nous ne devons pas omettre ce point que saint Matthieu ne compte que quatorze générations, alors qu'il est constant que de David à Jésus-Christ il y eut dix-sept rois de Juda. Mais il faut remarquer que les successions peuvent être plus nombreuses que les générations, puisque tel homme peut vivre longtemps et avoir trop tard des enfants, ou mourir sans en laisser. La durée d'un règne n'est pas toujours celle d'une génération. — LA GLOSE. — L'on peut dire aussi, ainsi que cela a été remarqué plus haut, que les noms de trois rois ont été omis.

S. AMB. — L'on voit quatorze générations mentionnées depuis Jéchonias jusqu'à Joseph, et cependant l'on n'en compte que douze dans le dénombrement de l'évangéliste. Mais si vous y regardez de près, vous

gratione usque ad Christum, sub Pontificibus. Hoc ergo vult demonstrare, quod sicut semper completis quatuordecim generationibus mutatus est hominum status, sic completis quatuordecim generationibus a transmigracione ad Christum, necesse est a Christo mutari similiter hominum statum. Quod et factum est : post Christum enim omnes gentes sub uno Christo Judice, Rege et Pontifice, actæ sunt : unde quia Judices, Reges et Pontifices, Christi dignitatem præfigurabant, semper principia eorum in figura fuerunt Christi. Primus Judicum Jesus Nave; primus Regum David; primus Pontificum Jesus, filius Josedecli. Hos in figura Christi fuisse dubitat nemo. CHRYS., in homil. (4 *super Matth.*). Vel ideo in tres partes divisit omnes generationes, demonstrans quod neque regimine transmutato facti sunt meliores; sed sub Judicibus, Regibus, Pontificibus et Sacerdotibus, in eisdem per-

manserunt malis : propter quod et captivitatem Babylonis commemorat, manifestans quod neque ex hoc sunt correcti. Descensus autem in Ægyptum non meminit, quia Ægyptios non adhuc timebant sicut Assyrios vel Parthos; et quia illud erat antiquum, hoc autem recens; et quia illuc non propter peccata deducti sunt, sicut in Babylonem.

AMBR., *sup. Lucam* (cap. 3). Illud autem non prætermittendum putamus, quod a David temporibus usque ad Jechoniam cum 17 fuerint reges Judæ, quatuordecim generationes Matthæus posuit. Oportet autem cognoscere posse plures esse successiones, pauciores generationes. Possunt enim diutius vivere aliqui, et serius generare, aut certe penitus exortes generationis existere: itaque non quæ Regum, eadem generationum tempora. GLOSSA. Vel potest dici tres reges esse prætermisissos, ut superius dictum est.

verrez quatorze générations aussi dans celles qu'a nommées saint Matthieu. On en voit douze nommées jusqu'à Joseph (1), le Christ est la treizième; et l'histoire place deux Jéchonias ou deux Joachim, le père et le fils. L'évangéliste n'en a supprimé aucun, mais les a comptés tous les deux; c'est ainsi qu'en ajoutant le second des Jéchonias l'on a quatorze générations. — S. CHRYS. — Il est possible que le même Jéchonias soit compté deux fois, ayant eu deux conditions différentes, ayant été avant la captivité de Babylone le roi du choix des Juifs, et ayant été jeté par la captivité dans une condition ordinaire. Ainsi il serait placé parmi les rois qui précèdent la captivité, et depuis, parmi les simples particuliers. — S. AUG. — Peut-être encore que l'un des aïeux du Christ a été compté deux fois, à savoir Jéchonias qui s'éloigna de Jérusalem, emporté par la captivité (2); ce qui s'éloigne de la ligne droite pour aller dans une direction opposée fait comme un angle, et ce qui forme un angle compte comme deux lignes différentes. En cela il était la figure du Christ qui fut de la circoncision à la gentilité et devint ainsi la pierre angulaire.

RÉM.—L'Évangile porte quatorze générations, parce que le nombre dix signifie le Décalogue et le chiffre quatre les quatre évangélistes; ainsi est figurée l'alliance de la loi et de l'Évangile. Le nombre quatorze est multiplié trois fois, pour montrer que la loi, les prophètes et la grâce

(1) Auparavant, par erreur, on lisait *depuis Joseph*.

(2) Tel est le texte de saint Augustin, portant le mot *transmigratum* au neutre et non comme adjectif de Jéchonias, ainsi que dans les éditions précédentes.

AMBR., *sup. Luc.* Rursus ergo eum a Jechonia usque ad Joseph generationes duodecim computentur, postea quatuordecim generationes descriptas esse commemoravit. Sed si diligenter advertas, hic quoque quatuordecim generationum poteris invenire rationem. Duodecim enim usque ad Joseph numerantur; decimatertia est Christus: duos autem Joachim (id est, duos Jechonias) fuisse historia indicat (*1 Regum ut sup.*) patrem et filium. Non igitur suppressit alterum Evangelista, sed utrumque significavit; ita addito minori Jechonia generationes quatuordecim computatur. CHRYS., *sup. Matth.* (in oper. imperfect. ut sup.) Vel unus Jechonias bis numeratur in Evangelio: semel ante transmigracionem, iterum autem post transmigracionem. Hic enim Jechonias cum esset unus, duas habuit conditiones: fuit enim et rex ante transmigracionem, quasi rex factus a populo Dei;

factus est et privatus post transmigracionem: ideo ante transmigracionem numeratur inter reges, quasi rex; post transmigracionem autem inter privatos. AUG., in lib. *De cons. Evang.* (lib. 2, cap. 4). Vel ideo unus in illis progenitoribus bis numeratur, id est, Jechonias, a quo facta est quedam in extraneas gentes deflexio, quoniam in Babyloniam transmigratum est: ubi autem ordo a rectitudine flectitur, ut eat in diversum, tanquam angulum facit; illud autem quod in angulo est, bis numeratur; et hoc ipsum jam Christum præfiguratur a circumcissione ad præputium migraturum, et lapidem angularem futurum.

REMG. Ideo autem quaterdenarias posuit generationes, quia denarius significat decalogum, quaternarius vero quatuor libros Evangelii: unde in hoc ostendit concordiam legis et Evangelii. Ideo etiam quaternarium numerum triplicavit, ut ostenderet, quia

se parfont dans la foi en la Sainte-Trinité.—LA GLOSE (1).—Ce nombre peut signifier la grâce du Saint-Esprit aux sept formes différentes, car ce nombre est formé par le nombre sept. En le doublant, l'écrivain sacré a voulu marquer le double but de la grâce qui est le salut du corps et de l'âme. C'est ainsi que cette généalogie est partagée trois fois en le nombre quatorze; la première série va d'Abraham à David en y comprenant le dernier; la seconde de David exclusivement à la captivité en comprenant cette dernière; la troisième depuis la captivité jusqu'au Christ, et si nous admettons que Jéchonias y est compté une seconde fois, il faudra y comprendre la captivité. Ainsi dans la première (2) voyons ceux qui ont vécu sous la loi de nature : Abraham, Isaac et Jacob, tous jusqu'à Salomon (3). Dans la seconde, ce sont ceux qui ont vécu sous la loi, car tous ceux qui y sont comptés ont vécu sous elle. Dans la troisième, ce sont les hommes de la grâce et elle se termine au Christ qui a donné la grâce. La délivrance de la captivité de Babylone s'y trouve et elle y est la figure de notre délivrance du joug du démon.

S. AUG. — Après avoir compté trois fois une série de quatorze, l'évangéliste ne dit pas que le total en est quarante-deux générations, car Jéchonias y étant compté deux fois, la somme de toutes les générations n'est que de quarante-une. Saint Matthieu, qui voulait présenter Jésus-Christ comme roi, compte jusqu'à lui, et en ne le comptant pas

(1) Plutôt de saint Anselme, quoique pas dans le même ordre et à la même place.

(2) Il s'agit ici de la première série et non pas de David, ainsi que l'exprimait le texte auparavant en mettant *sub eo*.

(3) Salomon est ici compté exclusivement comme le premier de la série suivante. Le sens est non pas que tous ceux qui sont dans cette série ont appartenu à la loi de nature, mais que tous ceux qui ont vécu sous la loi de nature y sont comptés.

perfectio legis, prophetiæ et gratiæ, in fide sanctæ Trinitatis consistit. GLOSSA. Vel in hoc numero septiformis gratia Spiritus Sancti significatur: hic enim numerus ex septem conficitur. Quod autem geminatur, significat gratiam Spiritus Sancti corpori et animæ esse necessariam ad salutem. Sic ergo hæc generatio dividitur in tres tesseradecades: prima est ab Abraham usque ad David, ita quod David ibi includitur; secunda est a David usque ad transmigracionem, ita quod David ibi non includitur, sed transmigratio sub ea continetur; tertia est a transmigracione usque ad Christum, in qua si dicamus Jechoniam bis numeratum, transmigratio inclusa est. In prima significatur homines ante legem, in qua quosdam

homines naturalis legis invenies, scilicet, Abraham, Isaac et Jacob, omnes usque ad Salomonem. In secunda significantur homines sub lege; omnes enim qui in ea inveniuntur, sub lege fuerunt. In tertiam, homines gratiæ, quæ terminatur ad Christum, qui gratiæ dator fuit; in qua etiam liberatio a captivitate Babylonis facta est, significans liberationem a captivitate diaboli per Christum factam.

AUG., *De cons. Evang.* (lib. 2, cap. 4). Cum autem quaterdenas generationes tribus distinxisset articulis, non tamen eas dixit in summa, ut diceret: Fiunt omnes 42. Unus enim in illis progenitoribus bis numeratur, scilicet Jechonias. Sic ergo non 42 quæ faciunt ter quatuordecim, sed prop-

lui-même, présente quarante générations. Ce nombre nous figure ce temps pendant lequel le Christ doit, par un gouvernement sévère, nous diriger avec cette baguette de fer, dont il est ainsi parlé : « Vous régnerez sur eux avec une verge de fer. » Or, que ce nombre quarante signifie cette vie terrestre et temporelle, on peut en voir un indice en ce que le temps s'écoule par une quadruple révolution, et en ce que ce monde a quatre bornes différentes (1), l'orient, l'occident, le nord et le midi. Le nombre quarante est formé par quatre répété dix fois, et le nombre dix lui-même est formé de nombres qui vont en progressant de un à quatre.

LA GLOSE. — Le nombre dix peut se rapporter au Décalogue, le nombre quatre à cette vie qui a quatre saisons différentes ; le nombre dix peut aussi signifier l'Ancien-Testament, et le nombre quatre le Nouveau. — RÉMIG. — Si quelqu'un veut savoir ce qu'exprime ce nombre quarante-deux, car il peut compter deux Jéchonias et non pas un seul, l'on peut dire que ce chiffre convient à la sainte Église. Ce nombre quarante-deux est formé du nombre six et du nombre sept se multipliant. Le premier se rapporte au travail, et le second au repos (2).

Quant à la naissance de Jésus-Christ, elle arriva de cette sorte : Marie, sa mère, ayant épousé Joseph, se trouva grosse, ayant conçu dans son sein, par l'opération du Saint-Esprit, avant qu'ils eussent été ensemble.

S. CHRYS.—L'évangéliste avait dit précédemment : « Jacob engendra Joseph, » l'époux de Marie, lorsqu'elle eut Jésus ; mais, afin que per-

(1) Pour *terminatur* (*mundus*) ; auparavant il y avait *nominatur*.

(2) Au repos de Dieu après la création (Genèse, 2).

ter unum bis numeratam, quadraginta et una generationes fiunt. Matthæus igitur qui regiam in Christo constituerat insinuare personam, excepto Christo, quadraginta homines in generationum serie numeravit : numerus enim iste illud tempus significat, quo in hoc seculo regi nos oportet a Christo secundum disciplinam laboriosam, quam significat illa virga ferrea, de qua in Psalmis legitur (*Psal. 2*) : Reges eos in virga ferrea. Quod autem numerus iste hanc temporalem vitam, terrenamque significet, illa interim causa de proximo occurrit ; quod et tempora annorum quadripartitis vicibus currunt, et mundus ipse quatuor partibus terminatur ; ab Oriente et Occidente, Aquilone et Meridie ; quadraginta autem quater habent decem . porro ipsa decem ab uno

usque ad quatuor progrediente numero consummantur.

GLOSSA (sive Auselmus). Vel denarius ad decalogum refertur, quaternarius ad præsentem vitam, quæ per quatuor tempora transit ; vel per decem vetus Testamentum, per quatuor significatur novum. REMIG Si quis autem voluerit discere quod sunt quadraginta et duæ generationes, quia non est unus Jechonias, sed duo, dicendum est quod et iste numerus congruit sanctæ Ecclesiæ : nascitur enim a septenario et senario, nam sexies septem quadraginta et duo faciunt : senarius refertur ad laborem, septenarius vero ad requiem.

Christi autem generatio sic erat. Cum esset desponsata Mater Jesu Maria Joseph, ante-

somme ne pût penser que la génération du Sauveur était semblable à celles qu'il a racontées plus haut, il s'interrompt lui-même (1) par ces mots : « La génération du Christ était ainsi, » mots qui reviennent à ceux-ci : La génération des aïeux du Christ a été telle que je l'ai dit, mais la sienne a été ainsi : « Alors que Marie était fiancée, etc. » — S. CHRYS. — C'est ainsi qu'il annonce (2) une génération d'un ordre nouveau, afin qu'en entendant ces mots : « L'époux de Marie, » vous ne pensiez à une naissance selon la loi ordinaire de la nature. — RÉMIG. — Ces mots : « Telle était la génération du Christ, » peuvent se rapporter à ceux qui précèdent : « Abraham engendra Isaac, » et ceux qui suivent.

S. JÉR. — Mais pourquoi a-t-il été conçu d'une fiancée, et non pas d'une vierge dans l'état ordinaire? D'abord, afin que l'origine de Marie fût prouvée par les générations de Joseph; en second lieu, afin qu'elle ne fût pas lapidée par les Juifs comme adultère; en troisième lieu, afin qu'elle eût un consolateur dans sa fuite en Égypte. Saint Ignace, martyr, en ajoute une quatrième raison, disant que cela fut ainsi, afin que la naissance du Fils de Dieu se cachât aux yeux du diable, et que celui-ci crût à l'enfantement par une femme et non par une vierge. — S. CHRYS. — Elle a été fiancée, et elle a habité la maison de son mari, parce que, ainsi que celle qui met au monde un fils dans la maison de son mari est supposée l'avoir eu légitimement, ainsi celle qui enfante hors du foyer domestique est ordinairement soupçonnée.

(1) Auparavant pour *procidens* on lisait *procedens*.

(2) Tel est le sens du mot grec *ἐπαγγελῆσαι*, mal traduit par le mot *præmitti* de l'ancienne édition.

quam convenirent, inventa est in utero habens de Spiritu Sancto.

CHRYS., *sup. Matth.* (in oper. imperf. ut sup.). Quoniam superius dixerat : Jacob autem genuit Joseph, cui desponsata Maria genuit Jesum, ne aliquis audientium sic æstimaret esse nativitatem quomodo præcedentium patrum, ipse ordinem narrationis suæ præcidens dicit : Christi autem generatio sic erat : ac si dicat : Generatio quidem eorum quos exposuimus patrum, sic fuit quemadmodum retuli : Christi autem generatio non sic, sed ita erat : Cum esset desponsata Mater, etc. CHRYS., in homil. 4 (*sup. Matth.*). Quasi enim aliquid novum dicturus promittit modum generationis dicere, ne audiens virum Mariæ, æstimes communi natum esse lege naturæ. RÉMIG.

Potest autem ad superiora hoc referri modo : Sic erat Christi generatio, sicut dixi, id est, Abraham genuit Isaac, etc.

HIER. Sed quare non de simplici virgine sed desponsata concipitur? Primum, ut per generationem Joseph origo Mariæ monstraretur; secundo, ne lapidaretur a Judæis ut adultera; tertio, ut in Ægyptum fugiens, haberet solatium. Martyr etiam Ignatius quartam addidit causam, ut partus (inquiens) ejus celaretur diabolo, dum eum putat non de virgine, sed de uxore generatum. CHRYS., *sup. Matth.* (in opere imperfecto, ut sup.). Ideo autem et desponsata et domi habita, nam quemadmodum in ea quæ in domo viri concipit, intelligitur conceptio maritalis, ita in ea quæ extra domum concepit, est suspecta conjunctio.

HIER., *cont. Helvid.* (in principio libri).

S. JÉR. — Il faut savoir qu'un certain Helvidius, homme inquiet et turbulent, ayant trouvé matière à dispute, se mit à blasphémer contre la mère de Dieu, et formula ainsi sa première proposition : Matthieu dit : « Alors qu'elle était fiancée. » — Vous avez donc, ajoute-t-il, une fiancée et une épouse non encore livrée à son mari, et une fiancée qui ne l'a été que pour aboutir au mariage.

ORIG. — Elle fut fiancée à Joseph, mais ce n'est pas la concupiscence qui forma cette union (1). Sa mère fut une mère immaculée, une mère sans souillure, une mère intacte. Sa mère? de qui? la mère du Seigneur, fils de Dieu, le roi de tous, le sauveur et le rédempteur de tous. — S. CYR (2). — Que peut-on voir dans la sainte Vierge de supérieur aux autres femmes? Si elle n'est, ainsi que l'avance Nestorius, que la mère du Christ ou du Seigneur, que pourrait-on trouver d'absurde que l'on donnât le même nom de mère du Christ à toutes les mères de ceux qui ont été oints par le baptême? Cependant la seule sainte Vierge est appelée de ce nom, et on ne l'entend que d'elle seule lorsqu'il est prononcé, parce que d'après nous elle n'a pas enfanté un homme ordinaire, mais le Verbe né de Dieu et devenu homme et incarné parmi nous. Peut-être, me dira-t-il ici : Dites-moi, pensez-vous que la Vierge soit devenue la mère de la divinité? A cela nous répondons que le Verbe de Dieu est né de sa substance, existant égal à son père, sans avoir eu de commencement d'existence.

(1) Hom 1^{re} sur plusieurs passages de saint Matthieu.

(2) Et non pas *ad Joannem Antiochenum*, ainsi qu'il y avait auparavant. Ce qui est dit ici, que la mère de chacun de ceux qui sont oints peut être appelée la mère du Christ, doit s'entendre de la signification grecque du mot Christ et ne pas porter sur la personne que nous adorons de Jésus-Christ.

Sciendum autem quod Helvidius quidam homo turbulentus accepta materia disputandi, blasphema contra Dei Matrem incepit, cujus prima propositio fuit : Matthæus loquitur sic : Cum esset desponsata : Ecce, inquit, habes desponsatam, non commendatam, ut dicis ; et utique non ob aliud desponsatam, nisi quandoque nupturam.

ORIG. Desponsata fuit quidem Joseph, non tamen in concupiscentia juncta. Mater ejus (inquit), mater immaculata, mater incorrupta, mater intacta. Mater ejus ; cujus, ejus ? Mater est Dei unigeniti Domini, Regis omnium, Salvatoris et Redemptoris cunctorum. CYRIL. (*ad monachos Ægypti.*). Quid enim videbit aliquas in sancta Virgine præter alias ? Si Dei Mater non sit, sed Christi, vel Domini, ut Nestorius dicit, ni-

hil enim absurdum est, etiam si voluerit quis matrem uniuscujusque unctorum, Christi nominare genitricem. Sola vero præter alias sancta Virgo et Christi genitrix simul intelligitur ac dicitur : genuit enim non purum hominum secundum nos, sed incarnatum potius et hominem factum ex Deo Patre Verbum. Sed forsitan illud ait : Dic mihi : putasne Divinitatis Mater facta est virgo ? Et ad hoc quoque dicimus quia natum est ex ipsa Dei substantia ejus Verbum, et sine principio temporis semper existens æquale genitori. In novissimis autem temporibus, quoniam caro factum est, hoc est unitum carni animam habenti rationalem, natum etiam dicitur carnaliter per mulierem. Assimilatur autem quodammodo nativitati, quæ est secundum nos hoc

Comme il s'est incarné dans les derniers temps, et qu'il s'est uni à un corps animé par une âme raisonnable, nous disons qu'il est né de la femme selon la chair. Ce mystère a son semblable sous un rapport dans notre naissance. Les mères des hommes présentent à la nature un peu de matière caillée qui doit recevoir sa forme en devenant nature humaine; Dieu envoie un esprit dans cette matière. Cependant, quoique les mères ne le soient que du corps, elles sont regardées, elles, et non pas le père, comme ayant enfanté tout l'homme. Nous voyons quelque chose de semblable dans la génération d'Emmanuel. Le Verbe de Dieu est né de la substance du Père; cependant, comme il a pris une chair humaine, et qu'il se l'est rendue sienne, il nous faut avouer qu'il est né d'une femme selon la chair, et comme il est réellement Dieu, comment pourra-t-on se refuser à dire que la Vierge est la mère de Dieu? — S. LÉON, pape (1). — Que les mots de corruption et d'enfantement ne vous effraient pas; car ici le nom de Vierge rassure toutes les craintes de la pudeur. Comment notre délicatesse peut-elle être blessée dans l'union de la Divinité avec la pureté qui lui est toujours chère; union qui est annoncée par un ange, protégée par la foi, consommée dans la chasteté; union qui a la vertu pour dot, la conscience pour arbitre, Dieu pour but, qui conçoit, dans l'intégrité, enfante dans la virginité, et fait une mère vierge? — S. CYRIL (2). — Si, ainsi que le prétend Valentin, son corps avait été formé d'une matière céleste, et non pas du sang de la vierge, comment Marie serait-elle considérée comme la mère de Dieu?

(1) Ou plutôt Chrysologue, d'après les œuvres de saint Léon, serm. 148.

(2) Ep. 28^e qui commence par *latentur cœli*.

sacramentum : matres etenim terrenorum ministrant naturæ coagulata paulatim carnem perficiendam in specie humana; immittit autem animali spiritum Deus. Sed licet sint istæ solummodo terrenorum corporum matres, attamen parientes totum animal (et non patrem) peperisse dicuntur. Tale autem aliquid gestum percipimus in generatione Emmanuel. Natum enim est ex Patris substantia Dei Verbum : quia vero carnem assumpsit, propriam eam faciens, necessarium est confiteri quia natus est secundum carnem per mulierem, quia igitur et Deus vere est, quomodo dubitabit quispiam sanctam Virginem dicere Dei genitricem? LEO PAPA, in sermone *De Nativitate*. Non autem te conceptus turbet, partus et non confundat auditus, quando virginitas

quicquid est humani pudoris exeat : aut quæ ibi verecundiæ læsio, ubi iniit Deitas cum amica sibi semper integritate consortium, ubi est interpretis angelus, fides pronuba, desponsatio castitas, donatio virtus, iudex conscientia, causa Deus, conceptio integritas, virginitas partus, virgo mater? CYRIL., *ad Joannem Antiochenum*. Sed si de cœlo, et non ex ipsa sanetum corpus Christi factum esse dicemus (ut Valentinus), quomodo intelligeretur Dei genitrix Maria?

Nomen autem matris ostendit, cum subdit : Maria. BEDA., *sup. Luc.* Interpretatur autem Maria stella maris hebræicæ, domina syriacæ, quia et lucem salutis et Dominum mundo edidit.

Cur autem desponsata fuerit, ostendit subdens : Joseph. CHRYS., *sup. Matth.*

Le nom de la mère est exprimé, lorsque l'évangéliste ajoute plus bas : « Marie. » — BÈDE (1). — Le nom de Marie en hébreu signifie étoile de la mer, et en syriaque *maîtresse*. Elle a donné en effet au monde entier celui qui est sa lumière et son maître.

Le nom de Joseph nous apprend pourquoi elle a été fiancée. — S. CHRYS. — Marie a été fiancée à un ouvrier travaillant le bois, parce que le Christ, époux de l'Église, devait opérer le salut du monde entier par le bois de la croix. — S. CHRYS. — Ce qui suit : « Avant qu'ils fussent ensemble, » ne doit pas être entendu dans ce sens : « Avant que Marie eût été conduite dans la maison de son époux. » La coutume des anciens était d'avoir souvent leurs fiancées dans leurs maisons; cela se voit encore quelquefois, et nous voyons ainsi les gendres de Loth habiter la même maison que lui. — LA GLOSE. — Ces mots : « Avant qu'ils fussent ensemble, » doivent s'entendre de l'union charnelle. — S. CHRYS. — Et c'est afin qu'il ne naquît pas de la passion de la chair et du sang, celui qui naissait pour détruire cette passion de la chair et du sang. — S. AUG. — Il n'y eut pas ici de relation conjugale, parce qu'elle ne pouvait pas se trouver dans une chair de péché sans mouvement de concupiscence, et la concupiscence vient du péché. Celui qui devait être sans péché voulut ne pas venir d'elle; par là il nous enseigne que tous ceux qui naissent par l'union de l'homme et de la femme sont chair de péché, alors surtout que la seule chair qui ne soit pas venue d'elle est la seule qui ne soit pas chair de péché. — S. AUG. (2). — Le Christ naît d'une femme qui a conservé son inté-

(1) Soit dans son Commentaire, soit dans ses Homélies d'hiver, 4^e série des Quatre-Temps. Ce qui suit, comme de saint Chrysostôme, est de l'auteur de cet ouvrage inachevé dont nous avons parlé.

(2) Partie dans le sermon 6, partie dans le 13, le 14, ou dans l'appendice à divers sermons, ou enfin dans les sermons 22, 23, 24, 25; mais pas tout-à-fait mot à mot ni avec le même contexte.

Ideoque fabro lignario Maria desponsata erat, quoniam Christus Ecclesie sponsus omnium salutem hominum operaturus erat per lignum crucis.

CHRYS., in homil. (4 *sup. Matth.*). Quod autem sequitur : Antequam convenirent, non dicitur : Antequam duceretur in domum sponsi; etenim jam intus erat, consuetudo enim multoties veteribus erat in domo desponsatas habere: quod et nunc quoque fieri videtur, et generi Loth intus cum ipso erant. GLOSSA. Sed dicitur : Antequam convenirent, ad carnis commixtionem. CHRYS., *sup. Matth.* in

opere imperfecto, ut supra). Ut non ex passione carnis et sanguinis nasceretur, qui ideo natus est ut carnis et sanguinis solveret passionem. AUGUST., *De nupt. et concup.* (lib. 1, cap. 12). Nuptialis etiam concubitus ibi non fuit, quia in carne peccati fieri non poterat sine ulla carnis concupiscentia, quæ accidit ex peccato; sine qua concipi voluit, qui futurus erat sine peccato; ut hic etiam doceret omnem quæ de concubitu nascitur, carnem esse peccati; quandoquidem sola quæ non inde nata est, non fuit caro peccati. AUG., in serm. *De Nativ.* Nascitur etiam ab intacta femina

grité, parce qu'il ne convenait pas que la vertu naquît de la volupté, la chasteté de la luxure, l'incorruption de la corruption, et parce qu'il convenait qu'il nous vînt du ciel d'une nouvelle manière, celui qui venait détruire l'empire ancien de la mort. La mère du roi de chasteté devait à bon droit être la reine des vierges. Le Seigneur voulut aussi se choisir une habitation virginale, pour nous apprendre que nous devrions porter Dieu dans un cœur chaste : c'est donc celui qui couvrit de son écriture les tables de pierre, sans avoir besoin d'un poinçon de fer, qui féconda lui-même le sein de Marie par son Saint-Esprit, ce qui est exprimé ainsi : « Elle fut trouvée porter dans son sein. » — S. JÉR. — Cela ne fut pas découvert par un autre que Joseph qui avait joui de tout ce que peut donner une épouse (1), à l'exception de l'intimité conjugale. — S. CHRYS. — Ainsi que le rapporte une histoire qui n'est pas invraisemblable, quand arriva ce que rapporte saint Luc, Joseph était absent. Il n'est pas présumable qu'en la présence de Joseph, l'ange se fût présenté à Marie, lui eût tenu le langage qu'il lui adressa et que Marie eût répondu tout ce qu'elle a répondu. Si cependant nous acceptons que l'ange ait pu parvenir jusqu'à Marie et lui parler, du moins il n'est pas possible d'admettre que, Joseph présent, Marie eût été dans les montagnes faire à sa cousine Élisabeth une visite de trois mois, car Joseph n'aurait pas pu s'empêcher de s'informer des raisons d'une absence et d'un séjour si prolongés. Lorsqu'elle revint de ce voyage qui dura si longtemps, il la trouva d'une grossesse évidente. — S. CHRYS. — Les mots : « Elle fut trouvée enceinte, » expri-

(1) Auparavant il y avait simplement *de toutes choses, omnia*, sans ces mots : *futura uxoris* ; or, ceci a été puisé dans Origène, qui ajoute : *Licet eam non contingeret*, afin qu'il n'y ait pas lieu à une indigne pensée ou à un reproche tel que l'a fait un auteur récent.

Christus, quia fas non erat ut virtus per voluptatem, castitas per luxuriam, incorruptio per corruptionem, nasceretur ; nec poterat nisi novo ordine adventare de cœlo, qui vetustum mortis destruere veniebat imperium. Regnum igitur tenuit virginitatis, quæ Regem genuit castitatis. Ideo etiam Dominus noster virgineum sibi requisivit hospitium habitandi, ut nobis ostenderet Deum in casto corpore portari debere. Ergo qui scripsit lapideas tabulas sine stylo ferro, ipse gravidavit Mariam Spiritu Sancto, unde dicitur : Inventa est in utero habens. HIER. Non ab alio inventa est nisi : Joseph, qui pene licentia maritali, futura uxoris omnia noverat. CHRYS., *sup. Matth.* (in opere imperfecto ut supra). Nam sicut

historia non incredibilis docet quando gesta sunt quæ refert Lucas, Joseph absens erat ; nec enim conveniens est putare, præsentem Josephi, introisse Angelum ad Mariam, et dixisse quæ dixit, et Mariam respondisse quæcunque respondit. Et, si credamus Angelum potuisse intrare ad eam et loqui, plane tamen Mariam abiisse in montana, et mansisse cum Elisabeth mensibus tribus, possibile non fuit, præsentem Josephi ; quia necesse erat ut absentationis ejus et mansionis diutinæ requireret causas. Postquam autem rediit peregre post tot menses, invenit eam gravidam manifeste. CHRYS., in hom. 4 (*sup. Matth.*). Proprie autem dicit : Inventa est, quod de non excogitatis dici consuetum est. Ne autem molestares

ment plus qu'un simple soupçon. Mais afin que vous ne le fatigiez pas de vos questions, lui demandant comment une vierge a pu enfanter, l'évangéliste s'en débarrasse par ces seuls mots : « Par l'Esprit-Saint, » mots qui reviennent à ceux-ci : « C'est l'Esprit-Saint qui a fait ce miracle ; » ni Gabriel ni Matthieu n'ont pu en dire davantage.

LA GLOSE.— L'évangéliste ajoute de lui-même : « Par l'Esprit-Saint, » afin que la grossesse de Marie ne laissât pas de trace funeste dans l'esprit de ceux à qui il en était parlé. — S. JÉR(1). — Nous ne disons pas, ainsi que quelques-uns qui l'ont avancé d'une manière criminelle, que l'Esprit-Saint ait ici remplacé ce qui, d'après les lois ordinaires, aurait fécondé le sein de Marie ; mais nous y voyons l'opération de la puissance et de la vertu du Créateur. — S. AMBR.— Celui qui vient de quelqu'un, vient de sa puissance ou de sa substance ; il vient de sa substance comme fils, car il est engendré du père ; de sa puissance, ainsi que toutes choses viennent de Dieu, et c'est ainsi que Marie le conçut du Saint-Esprit— S. AUG.(2).— La manière dont le Christ est né de l'Esprit-Saint nous apprend cette grâce divine en vertu de laquelle la nature humaine, tout-à-fait sans mérite à l'origine de son existence, a été unie au Fils de Dieu dans une telle unité, qu'elle ne fait plus avec elle qu'une seule personne. Mais pourquoi tandis que dans cette création que la Vierge conçut et enfanta, et qui se rapporte à la seule personne du Fils, toute la Trinité agit, car les œuvres de la Trinité sont indivisibles, pourquoi le seul Esprit-Saint est-il nommé ? C'est que toute la Trinité est censée agir, quand bien même l'action soit rapportée à une

(1) C'est l'exposition de la foi catholique qui lui a été faussement attribuée, et qui est au dernier volume de ses œuvres.

(2) Dans l'Euchiridion, chap. 40, et non pas comme auparavant *ad Eusthatium* ; et à la marge, chap. 38, le texte était aussi changé : il y avait *ex ordine* pour *exordio*.

Evangelistam, interrogando qualiter sit natus ex Virgine, breviter expedivit se dicens: De Spiritu Sancti; quasi dicat: Spiritus Sanctus est, qui operatus est hoc miraculum; neque enim Gabriel neque Matthæus amplius dicere potuerunt.

GLOSSA (sive Anselmus). Hoc ergo quod dicitur ex Spiritu Sancto, Evangelista ex parte sua adjunxit, ut cum diceretur habere in utero, omnis mala removeretur suspicio a mentibus audientium. HIER., in *exp. cath. fid.* Non autem sicut quidam sceleratissime opinantur, Spiritum Sanctum dicimus fuisse pro semine, sed potentia ac virtute Creatoris dicimus operatum. AMBR., in lib. *De Spiritu*

Sancto (lib. II, cap. 5). Quod enim ex aliquo est, aut ex substantia, aut ex potestate ejus est: ex substantia, sicut Filius, qui a Patre; ex potestate, sicut ex Deo omnia, quomodo et in utero habuit Maria ex Spiritu Sancto. AUG., *ad Laurentium*. Profecto autem iste modus quo natus est Christus de Spiritu Sancto, insinuat nobis gratiam Dei, qua homo nullis præcedentibus meritis in ipso exordio naturæ suæ quo esse cœpit, Verbo Dei copularetur in tantam personæ unitatem, ut idem ipse esset Filius Dei. Sed cum illam creaturam, quam Virgo concepit et peperit quamvis ad solam personam Filii pertinentem, tota Trinitas fecerit (neque enim

seule des personnes qui la composent. — S. JÉR. — Helvidius nous dit : L'évangéliste ne se serait pas exprimé ainsi : Avant qu'ils fussent ensemble, si jamais ils n'avaient dû se rencontrer dans cette union dont il est ici question, pas plus que l'on ne dirait de quelqu'un qui ne devrait pas dîner dans le port : « Il a navigué vers l'Afrique avant que de dîner ? » Mais, ne peut-on pas dire que, quoique le mot *avant* indique souvent ce qui suit, cependant il n'exprime quelquefois que ce qui faisait auparavant l'objet de la pensée, et il n'est pas nécessaire que ce que l'on pensait se réalise, alors surtout qu'il arrive quelque chose qui en empêche la réalisation. — S. JÉR. — Il ne s'ensuit pas qu'ils se soient unis plus tard, mais l'Écriture dit ce qui n'a pas été. — RÉMIG (1). — Ou ce mot : « *convenire* », exprime, non pas l'union conjugale, mais le temps même des noces, c'est-à-dire le moment où la fiancée devient épouse, de manière que le sens soit : *antequam convenirent*, avant que fussent célébrés les rites des noces.

S. AUG. — Ce que saint Matthieu écrit, c'est-à-dire la manière dont toutes les choses se sont passées, saint Luc l'explique dans ce passage : « Au sixième mois l'ange fut envoyé, » et dans cet autre : « L'Esprit-Saint surviendra en vous. » Saint Matthieu le rappelle par ces seuls mots : « Elle fut trouvée avoir conçu du Saint-Esprit. » Cela n'annonce aucune contradiction entre saint Matthieu et saint Luc que ce dernier ait exposé ce qu'avait omis le premier, pas plus qu'il n'y a contradiction

(1) Rabanus exprime la même chose, et saint Anselme quant à la deuxième partie.

separabilia sunt opera Trinitatis), cur in ea facienda solus Spiritus Sanctus nominatus est? An et quando unus trium in aliquo opere nominatur, universa operari Trinitas intelligitur? HIER. (*contra Helvidium*). Sed inquit Helvidius, neque de non convenitur Evangelista dixisset : Priusquam convenirent : quasi si quis diceret : Antequam in portu pranderem, ad Africam navigavi, non posset stare sententia, nisi ei in portu prandendum sit quandoque; aut non potius sic intelligendum sit quod ante licet sæpe et sequentia indicet, tamen nunquam ea tantum quæ prius cogitabantur ostendit; nec necesse sit ut cogitata fiant, cum ideo aliud intervenerit, ne ea quæ cogitata sunt, fierent. HIER. Non ergo sequitur ut postea convenerint, sed Scriptura quid factum non sit, ostendit. RÉMIG. Vel hoc verbum conveniendi, non ipsum concubitum, sed tempus significat nuptiarum, id est, quando ea quæ fuerat sponsa, incipit

esse uxor : est enim sensus : Antequam convenirent, id est, antequam rite solennia nuptiarum celebrarent.

AUG., *De cons. Evang.* (lib. II, cap. 5). Hoc quemadmodum factum sit, quod hic prætermisit, Lucas exponit post commemoratum conceptum Joannis, ita narrans : In mense autem sexto, missus est Angelus; et infra : Spiritus Sanctus superveniet in te. Hoc ergo est quod Matthæus commemoravit, dicens : Inventa est in utero habens de Spiritu Sancto; nec contrarium est, quia Lucas exposuit quod Matthæus prætermisit, sicut non est contrarium, quia Matthæus deinceps connectit quod Lucas prætermisit. Sequitur enim : Joseph autem vir ejus, cum esset justus, etc., usque ad eum locum ubi scriptum est de Magis, quod per aliam viam reversi sunt in regionem suam. Si quis autem velit unam narrationem ex omnibus quæ de Christi natiuitate dicuntur ab alterutro, vel quæ præ-

plus tard en ce que saint Matthieu présente un enchaînement (1) que négligea saint Luc. On lit en effet plus bas : « Joseph son mari, parce qu'il était juste, » et tout ce qui suit jusqu'aux Mages, « qui s'en reviennent dans leur pays par un autre chemin. » Or, si quelqu'un voulait composer un récit suivi de toutes les circonstances de la naissance du Christ qui sont ou dites ou passées par l'un des deux, il pourrait prendre depuis ces mots : « La génération du Christ fut ainsi; il y eut aux jours d'Hérode, etc., » jusqu'à ceux-ci : « Marie resta avec elle environ trois mois, et elle revint dans sa maison; » et puis ajouter ce qui est dit ici : « Elle fut trouvée avoir conçu du Saint-Esprit. »

Or, Joseph, son mari, étant juste, et ne voulant pas la déshonorer, résolut de la renvoyer secrètement.

S. CHRYS. — Après nous avoir montré Marie fécondée par l'Esprit-Saint et sans la coopération de son époux, l'évangéliste, pour ne pas être soupçonné de prêter à son maître des choses merveilleuses (2), introduit Joseph qui témoigne de ce qui s'est passé par ce qu'il a souffert, et c'est pour cela qu'il dit : « Joseph son mari, parce qu'il était juste. » — S. AUG. — Joseph, voyant Marie enceinte, se trouble (3); il se trouble de voir dans cet état celle qu'il avait reçue au sortir du temple du Seigneur, et dont il ne s'était pas encore approché. Ces pensées se con-

(1) Dans deux exemplaires que nous avons de saint Augustin, il y a ici le verbe *connectit*, et non pas *continet*, ainsi que dans les autres exemplaires de saint Thomas.

(2) Le grec porte : *D'avoir inventé ces choses pour en gratifier son maître.*

(3) Cette citation est du serm. 14, le 25^e dans l'appendice. Il n'est pas de saint Augustin. On y voit *deputat* pour *cogitat*, *navum* pour *vitium*. Ce qui est pris de Moïse est du chap. 20, v. 10, du Lévitique; et en termes à peu près semblables du Deut., 22, v. 22, 23, 24; et en termes plus semblables dans Ezéch., 16, v. 38, 40, et dans saint Jean, chap. 8.

termittuntur, ordinare, sic potest : Christi generatio sic erat : Fuit in diebus Herodis, etc., usque ibi : Mansit autem Maria cum illa quasi mensibus tribus, et reversa est in domum suam; et tunc addendum est, quod hic dicitur : Et inventa est in utero habens de Spiritu Sancto.

Joseph autem vir ejus, cum esset justus, et nollet eam traducere, voluit occulte dimittere eam.

CHRYS. in homil. 4 (*super Matth.*). Cum dixisset Evangelista quod ex Spiritu Sancto

et sine concubitu inventa est in utero habens, ne suspectum haberes Christi discipulum quasi grandia de suo magistro fingentem, introduxit Joseph per ea quæ passus est, et fidem eorum quæ dicta sunt conferentem : unde dicit : Joseph autem vir ejus, cum esset justus. AUG. in serm. *de Nativ.* Intellegens enim Josephi Mariæ uterum gravidari, turbatur; quod Mariam, quam de templo Domini acceperat et nondum cognoverat, et gravidam sentiebat; secumque æstuat disputans et dicens : Quid faciam? Prodo, aut taceo? Si prodidero, adulterio non consentio, sed vitium crudelitatis in-

fondent et s'entrechoquent dans son esprit : « Que ferai-je? je la livre ou je me tais? Si je la livre, je proteste contre l'adultère, mais je me montre cruel, car je sais que d'après la loi de Moïse elle sera lapidée. Si je me tais, je m'unis au mal, et je m'associe avec une adultère. Comme c'est un mal de me taire, un plus grand mal de consentir à l'adultère, je la renverrai de mon lit. »

S. AMB. — Saint Matthieu nous a montré d'une manière fort remarquable ce que doit faire le juste qui ayant surpris le déshonneur de sa femme veut être innocent de sa mort, et cependant ne pas tremper dans l'adultère. C'est pour cela qu'il dit : « Alors qu'il était juste. » L'on trouve en Joseph la grâce et la personne d'un juste, afin que son témoignage en soit rehaussé. En effet, la langue du juste parle la justice. — S. JÉR. — Mais comment Joseph, qui couvre ce qu'il croit être la honte de son épouse, nous est-il présenté comme juste? Dans la loi on considère comme coupables non-seulement ceux qui ont commis le crime, mais ceux qui en ont connaissance. — S. CHRYS. — Il faut savoir qu'ici le mot juste signifie vertueux en tout. Le mot justice signifie quelquefois une vertu spéciale, ainsi que l'avarice est un défaut particulier; quelquefois une vertu générale; c'est dans le premier sens qu'il est pris le plus souvent dans l'Écriture. Joseph étant juste, c'est-à-dire bon et doux, voulut la renvoyer en secret, car il la voyait non-seulement condamnée par la loi à être livrée, mais encore exposée au châtement. Placé au-dessus de la loi, il la sauva de l'un et de l'autre danger. Ainsi que le soleil avant que ses rayons aient paru, éclaire déjà la terre, ainsi le Christ, avant sa naissance, avait fait briller plusieurs signes de cette vertu parfaite qu'il portait au monde.

curro, quia secundum Moysi sententiam, lapidandam eam esse cognosco. Si tacuero, malo consentio, et cum adulteris portionem meam pono : quoniam ergo tacere malum est, adulterium pejus est, dimittam eam a conjugio.

AMB., *sup. Lucam* (lib. 2, cap. 1). Pulchre autem docuit S. Matth. quid facere debeat justus, qui opprobrium (sive probrum) conjugis deprehenderit, ut incruentum ab homicidio, castum ab adulterio præstare se debeat. Et ideo dicit : Cum esset justus : ubique ergo in Josephi justitia et persona servatur, ut testis ornetur : lingua enim justus loquitur iudicium, etc. HIER. Sed quomodo Josephi cum crimine celet uxoris, justus describitur? In lege enim præceptum est non solum reos

sed conscios criminis obnoxios esse peccato. CHRYS. (homil. 4, *super Matth.*). Sed sciendum quod justus hic virtuosus in omnibus dicit : est enim justitia specialis quædam, ut avaritiam habere, et justitia universalis virtus; et sic nomine justitiæ maxime utitur Scriptura. Justus igitur existens (id est, benignus et mitis), voluit occulte dimittere eam, quæ non solum traductioni, sed etiam quæ pœnæ secundum legem obnoxia videbatur. Sed Joseph utrumque remisit quasi supra legem vivens. Sicut enim sol, antequam radios monstret, mundum clarificat, sic et Christus, antequam nasceretur, multa signa perfectæ virtutis apparere fecit. AUG., *De verb. Domini* (serm. 6). Vel aliter : si solus nosti quia aliquis peccaverit in te, et eum vis coram hominibus arguere, non es

— S. AUG. — Si vous êtes seul à savoir ce que quelqu'un a fait contre vous, et que vous l'accusiez devant les hommes, vous vous montrez non pas le correcteur de votre frère, mais son délateur. De là vient que le juste Joseph, malgré la gravité de l'injure dont il avait soupçonné sa femme, lui pardonna avec tant de bonté. La certitude de son soupçon le consumait, et cependant comme il était seul à le savoir, il ne voulut pas la dénoncer, mais la renvoyer en secret, voulant servir et non pas punir celle qui avait péché. — S. JÉR. — C'est peut-être un témoignage en faveur de Marie que Joseph, ne pouvant douter de son intégrité, et étonné de ce qui était arrivé, voile sous le silence ce qui était pour lui un mystère. — RÉMIG. (1). — Il voyait enceinte celle qu'il savait vierge, et parce qu'il avait lu : « Une tige sortira de Jessé » (de qui il savait que Marie descendait), et encore ceci : « Voici qu'une vierge concevra, » il ne doutait pas que la prophétie ne se fût réalisée en elle.

ORIG. (2). — Mais s'il ne la soupçonnait pas, en quoi s'est-il montré juste en renvoyant celle qui était immaculée? Il voulait la renvoyer, parce qu'il la considérait comme le sanctuaire d'un mystère dont il se croyait indigne d'approcher. — LA GLOSE (3). — En voulant la renvoyer, il se montrait juste, en voulant la renvoyer en secret, il se montrait bon, cherchant à la couvrir contre l'infamie. C'est ce que veut dire ceci : « Puisqu'il était juste, il voulut la renvoyer. » Il pouvait la traduire en public, c'est-à-dire la diffamer (4), mais il voulut la renvoyer en secret.

(1) Ou plutôt Rabanus, comme plus haut.

(2) Hom. 2^e sur plusieurs passages de saint Matthieu.

(3) C'est encore plus explicite dans saint Anselme.

(4) Étaler en public, d'après le sens du mot *πραδευματίσαι*, ainsi que le remarque la Glose d'après saint Anselme. On y trouve mêlé ce qui suit.

corrector, sed proditor. Unde vir justus Joseph tanto flagitio quod de uxore fuerat suspicatus, magna benignitate pepercit. Æstuebat utique certa adulterii suspicio, et tamen quia ipse solus sciebat, noluit eam divulgare, sed occulte dimittere, volens prodesse peccanti, non punire peccantem. HIER. Vel hoc testimonium Mariæ est, quod Joseph sciens illius castitatem, et admirans quod evenerat, celat silentio, cujus mysterium nesciebat. REMIG. Videbat enim gravidam quam noverat castam, et quia legerat (Esai., 2) : Egredietur virga de radice Jesse (unde noverat Mariam duxisse originem), et legerat etiam (Esai., 7) : Ecce

virgo concipiet, non diffidebat hanc prophetiam in ea esse implendam.

ORIG. Sed si suspicionem in ea non habebat, quomodo justus erat ut immaculatam dimitteret? Ideo ergo dimittere volebat, quoniam magnum sacramentum in ea esse cognoscebat, cui approximare se indignum aestimabat. GLOSS. Vel cum vellet eam dimittere, justus erat; cum occulte, pius notatur eam ab infamia defendens. Et hoc est : Cum esset justus, voluit dimittere eam : Cum posset eam traducere in publicum (id est, diffamare) voluit hoc facere occulte.

AMBR., sup. Luc. (ut sup.). Nemo autem

S. AMB. — On ne peut renvoyer celle que l'on n'a pas reçue; en voulant la renvoyer, il nous apprend qu'il l'avait reçue. — LA GLOSE. — Ou parce qu'il ne voulait pas l'introduire dans sa maison pour une intimité ordinaire, il voulut la renvoyer en secret, c'est-à-dire retarder le jour des noces. La véritable vertu, ce n'est pas la piété sans la justice, ou la justice sans la piété, lesquelles séparées se détruisent. Peut-être aussi sa justice était sa foi en ce que le Christ naîtrait de la vierge, ce qui le porta à vouloir s'humilier devant une aussi grande grâce.

Mais lorsqu'il était dans cette pensée, un ange du Seigneur lui apparut en songe, et lui dit : Joseph, fils de David, ne craignez point de prendre avec vous Marie votre femme, car ce qui est né dans elle a été formé par le Saint-Esprit.

RÉMIG. — Ainsi qu'il a été dit, Joseph pensait à renvoyer Marie en secret. S'il l'avait fait, il s'en fût trouvé beaucoup qui auraient vu en elle plutôt une femme perdue qu'une vierge. C'est pour cela que le dessein de Joseph fut rapidement changé par l'entremise du ciel, et c'est ce qui est exprimé en ces termes : « Alors qu'il pensait ces choses. » — LA GLOSE. — On reconaît ici l'âme d'un sage en ce qu'il ne fait rien précipitamment (1).

S. CHRYS. — La douceur de Joseph est remarquable en ce qu'il ne confie à personne son soupçon, et qu'il ne le dit pas même à celle qui en était l'objet, se contentant de le garder dans son esprit. — S. AUG. — Pendant que Joseph pense à ces choses, que Marie ne craigne pas, la fille de David, car ainsi que la voix du prophète apporta le pardon à David, ainsi l'ange du Seigneur délivre Marie. Voici que le

(1) Le texte de la Glose porte ceci : *Hic docemur diu deliberandum esse in incertis, ne peccetur temeritate levitatis.*

quam non accepit dimittit : et ideo quam volebat dimittere, fatebatur acceptam. GLOSSA. Vel eum nollet eam traducere in domum suam ad cohabitationem assiduam, voluit occulte dimittere eam, id est, tempus nuptiarum mutare : vera enim virtus est, eum nec pietas sine justitia, nec sine pietate servatur justitia, quæ separata ab invicem dilabuntur. Vel justus erat per fidem qua credebatur Christum de Virgine nasciturum, unde voluit se humiliare ante tantam gratiam.

Hæc autem eo cogitante, ecce Angelus Domini apparuit in somnis Joseph, dicens : Joseph,

fili David, noli timere accipere Mariam conjugem tuam. Quod enim in ea natum est de Spiritu Sancto est.

RÉMIG. Quia sicut dictum est, cogitabat Joseph occulte Mariam dimittere; hoc autem si fecisset, perpauci essent qui non magis suspicarentur eam esse meretricem quam virginem; ideo repente consilium Joseph divino mutatum est consilio : unde dicitur : Hæc autem cogitante. GLOSSA. (sive Anselmus). In quo notatur animus sapientis, qui nihil temere vult incipere. CHRYS. in homil. 4 (sup. Matth.). Notatur etiam mansuetudo Joseph, quia nulli enar-

paranympe de la vierge, Gabriel, arrive de nouveau, et c'est le sens de ce qui suit : « Voici que l'ange du Seigneur apparut à Joseph. » — LA GLOSE (1). — Ce mot *apparut* exprime la puissance de celui qui apparaît, qui se présente à la vue quand il veut et de la manière qu'il veut. — RAB. — Les mots : *dans le sommeil*, expriment la manière dont l'ange apparut à Joseph, ainsi qu'à Jacob qui, pendant son sommeil, vit en image une échelle des yeux du cœur. — S. CHRYS.— Il n'apparut pas à Joseph ainsi qu'aux bergers, en pleine vue, à cause de sa foi. Les bergers avaient besoin d'une semblable apparition à cause de leur grossièreté; Marie, à cause des grandes choses qu'elle avait à apprendre. Ainsi Zacharie eut besoin avant la conception de son fils d'une merveilleuse apparition.

LA GLOSE(2).—L'ange qui apparut exprime le nom, rappelle la race, et chasse la crainte par ces mots : « Joseph, fils de David. » En appelant Joseph par son nom, il se présente à lui comme le connaissant et ainsi qu'à un de ses familiers. — S. CHRYS.— En l'appelant : « Fils de David, » il voulut lui remettre en mémoire la promesse faite à David que le Christ naîtrait de sa race.—S. CHRYS.—En lui disant : « Ne craignez pas, » il nous le montre plein de crainte d'offenser Dieu en ayant pour adultère Marie; autrement il n'aurait pas pensé à la renvoyer. — SÉVÉRIANUS (3). — L'époux est encouragé, car un cœur pieux craint davantage en compatissant; c'est comme s'il lui disait : « Il n'y

(1) Nous ne trouvons pas cela dans la Glose, mais on peut le former de ce que dit saint Ambroise sur le chap. 1^{er} de saint Luc.

(2) Équivalamment, mais non pas explicitement. Saint Ambroise lui a fourni quelques-unes de ces choses.

(3) Ou plutôt *Chrysologue* dans son sermon 145, intitulé *De generatione Christi*.

ravit suam suspiciōnem, neque ei quæ suspecta erat, sed in se cogitabat. AUG., in serm. *De Nativit.* (14 ut sup.). Sed Joseph ista cogitante, non timeat Maria, David filia, quoniam sicut Davidi veniam contulit sermo propheticus, sic Mariam liberat Angelus Salvatoris. Ecce enim iterum Virginis ille paranymphus Gabriel advenit : unde sequitur : Ecce Angelus Domini apparuit Joseph. GLOSSA. Hoc igitur verbo apparuit, significatur potestas apparentis, qui, quando vult, et quomodo, exhibet se videndum. RAB. Quomodo autem Angelus Joseph apparuit demonstratur, cum dicitur : In somnis, id est, quomodo Jacob sealam vidit per imaginationem quandam oculis cordis ostensam. CHRYS., in homil. (4 sup. *Matth.*). Ideo autem non apparuit manifeste Joseph

sicut pastoribus, quia valde fidelis erat. Pastores autem indigebant quasi rudes; Virgo autem indignuit, quasi prima de maximis instruenda. Similiter etiam Zacharias indignuit ante conceptionem proli mirabili visione.

GLOSSA. Apparens autem Angelus nomen exprimit, genus commemorat, et timorem excludit, dicens : Joseph, filii David : Joseph enim cum ex nomine vocatur quasi notum et familiarem sibi ostendit. CHRYS., sup. *Matth.* (in opere imperfecto ut sup.). Filium David eum nominans, voluit enim adducere in memoriam promissionis Dei ad David, ut de semine ejus Christus nasceretur. CHRYS., in hom. (4 ut sup.). Dicens autem : Noli timere, monstrat eum jam timere ne offenderet Deum quasi adulteram habens; alias

a point ici de raison de mort, mais de vie, car celle qui a été fécondée par la vie elle-même ne mérite pas d'être tuée. » — S. CHRYS. — En lui disant : « Ne craignez pas, » il voulut se montrer comme connaissant son cœur, afin de s'attirer la foi nécessaire pour faire admettre ce qui allait suivre sur le Christ (1). — S. AMB. — Que cela ne vous trouble pas qu'il l'appelle épouse; par ce mot il a voulu exprimer non pas la fin de sa virginité, mais affirmer le mariage, et annoncer qu'il y avait eu célébration de noces. — S. JÉR. — De ce qu'elle est appelée épouse il ne faut pas conclure qu'elle ne fut plus fiancée; c'est la coutume de l'Écriture d'appeler époux les fiancés, et épouses les fiancées, ainsi qu'on peut le prouver par le témoignage du Deutéronome (chap. 22) : « Celui qui dans un champ fera violence à la fiancée d'un autre mourra (2), parce qu'il a flétri la femme de son prochain.

S. CHRYS. — Il lui dit : « Ne craignez pas de la recevoir, » c'est-à-dire, de la retenir dans votre maison; déjà elle était renvoyée en esprit.

RAB. — Ou « Ne craignez pas de la recevoir, » dans la communauté domestique et en participation de votre intérieur.

S. CHRYS. — C'est pour trois raisons que l'ange apparut à Joseph, et lui tint ce langage. La première, afin que son ignorance ne portât pas cet homme juste à faire une chose mauvaise par une bonne intention; ensuite à cause de l'honneur de la mère; car, si elle avait été renvoyée, elle aurait encouru certainement l'odieux soupçon des infi-

(1) C'est-à-dire qu'il devait être conçu du Saint-Esprit, ainsi qu'on le voit plus bas.

(2) Non pas de mort ordinaire, mais lapidé, ainsi que l'exprime la Vulgate; mais elle seulement, car les Septante portent : qu'il meure.

non cogitasset eam expellere. SEVERIANUS. Sponsus etiam ne timeat admonetur, quia pius animus dum compatitur plus pavescit: ac si dicat: Hic non est mortis causa, sed vitæ, quia quæ per vitam parturit, non meretur occidi. CHRYS., *sup. Matth.* (in opere imperfecto ut *sup.*). Dicens etiam: Ne timeas, cognitorem cordis ejus ostendere voluit, ut per hoc futurorum bonorum quæ de Christo erat dicturus, faceret fidem. AMBR., *sup. Luc.* (lib. 2, cap. 1 ut *sup.*). Non autem te moveat quod eam conjugem vocat: non enim virginitatis ereptio, sed conjugii testificatio, nuptiarum celebratio declaratur. HIER., *cont. Helvid.* Non tamen est putandum quod ex eo quod uxor est appellata, sponsa esse desierit; cum hanc esse consuetudinem Scripturæ noverimus,

quod sponso viros, et sponso appellet uxores, sicut Deuteronomii testimonio approbatur: Si quis, inquit (cap. 22), invenerit virginem desponsatam viro in campo, et vim faciens dormierit cum ea, moriatur, quia humiliavit uxorem proximi sui.

CHRYS., in hom. (4 *sup. Matth.*). Dicit autem: Noli timere accipere (id est, intus retinere), jam enim mente dimissa erat.

RAB. Vel, noli timere accipere eam, nuptiali conventa et assidua cohabitatione.

CHRYS., *super Matth.* (in oper. imperfecto ut *supra*). Propter tres autem causas apparuit Angelus Joseph, hoc dicens ei. Primo ne justus homo ignorans faceret rem injustam ex proposito justo; deinde propter honorem ipsius matris, nam si dimissa fuisset, apud infideles rupi suspicione carere

dèles; en troisième lieu, afin que Joseph, connaissant cette sainte conception, respectât son épouse encore plus qu'auparavant. Cependant il ne vint à lui qu'après la conception de la Vierge, afin qu'il ne fût pas exposé aux pensées et aux tourments de Zacharie, et qu'il ne se rendît pas, ainsi que lui, coupable d'infidélité, alors qu'on lui avait annoncé la maternité de son épouse si âgée. Il était plus incroyable qu'une Vierge conçût que le même prodige ne l'avait été d'une vieille femme. — S. CHRYS. — L'ange apparaît à Joseph, lorsqu'il est déjà troublé, afin que la sagesse de cet homme juste en ressorte davantage, et afin qu'il trouve en lui-même la démonstration de la vérité de ce qui lui était annoncé; en lui disant ce qui se passait dans son cœur, l'ange se montrait l'envoyé de Celui qui seul connaît les cœurs (1). Le récit de l'évangéliste en devient incontestable, car il nous montre Joseph souffrant ce que probablement aurait souffert tout homme. La Vierge elle-même éloigne toute idée de soupçon, lorsqu'on la voit reçue, et gardée après sa conception par l'homme qui en avait été jaloux. Si elle ne dit pas elle-même à son époux ce que l'ange lui avait annoncé, c'est qu'elle présomait qu'elle ne serait pas crue par lui, et qu'elle en encourrait davantage ses soupçons. Or, l'ange lui arrive avant la conception, afin de ne pas la laisser dans l'angoisse qu'elle aurait éprouvée s'il était venu plus tard. Il ne fallait pas livrer au trouble celle qui avait reçu dans son sein le Créateur de toutes choses.

S. CHRYS. — L'ange ne se contente pas d'excuser la Vierge de toute faute, mais il montre cette conception comme au-dessus de la nature, et après avoir chassé la crainte, il inspire la joie par ces mots : « Ce

(1) Le grec porte *ὁ ὑποκρίτης*, c'est à-dire exempt d'erreur et de fausseté.

non poterat; tertio, ut intelligens Joseph sanctam conceptionem, diligentius se custodiret ab illa quam prius. Ideo tamen non ante conceptionem Virginis venit ad Joseph, ut nec cogitaret hic quæ cogitavit, nec pateret quæ passus est Zacharias, culpam infidelitatis incurrens, de conceptione conjugis tam longævæ: incredibilior enim erat res, virginem posse concipere quam anum. CHRYS., in hom. (4. sup. Matth.). Vel ideo turbato jam Joseph, Angelus venit, ut appareat Joseph sapientia, et ut hoc ipsum fieret ei eorum quæ dicebantur demonstratio: dum enim audit ab Angelo quæ intra se cogitaverat, indubitabile signum erat quod a Deo mitteretur, cujus solius est scire cordis secreta. Sermo etiam Evangelistæ

insuspicabilis fuit, demonstrans Joseph passum quod probabile est virum pati. Virgo etiam omnem malam suspicionem effugit ex hoc quod vir quæ zelotypiam passus est, eam suscepit, et post conceptionem servavit. Ideo autem Virgo Joseph hæc quæ Angelus nunciarat non dixit, quia non aestimabat sibi credi a sponso, et maxime jam in suspicionem adducto. Virgini autem ante conceptionem annuntiat Angelus, ne si post conceptionem deferret, in angustia esset; oportebat autem extra turbationem esse illam matrem quæ omnium Conditorem recepit.

CHRYS., in homil. Non solum autem Angelus ab iniqua commixtione Virginem excusat, sed et supra naturam concepit

qui est né en elle, etc. » — LA GLOSE (1). — Autre chose est naître d'elle, autre chose est naître en elle; naître d'elle, c'est venir à la lumière; naître en elle, c'est être conçu; l'on peut dire aussi qu'à cause de la prescience que Dieu, qui voit le futur comme le passé, donnait à l'ange, il voyait déjà la naissance. — S. AUG. — Mais si le Christ est né de l'Esprit, pourquoi est-il écrit : « La sagesse s'est bâti une maison? » Il y a à cela deux réponses; la première, c'est que la maison du Christ est son Église, que son sang lui a élevée; ensuite son corps peut être dit sa maison, ainsi qu'il est appelé son temple. Or, il est l'œuvre de l'Esprit-Saint et celle du Fils de Dieu, à cause de l'unité de leur volonté; que le Père agisse, que ce soit le Fils ou l'Esprit-Saint, c'est toujours la Trinité qui agit, et quelle que soit l'œuvre d'une des trois personnes, c'est celle d'un seul Dieu.

S. AUG. — Est-ce que nous dirions que l'Esprit-Saint est le père de l'homme Christ, et que l'Esprit-Saint a engendré l'homme, ainsi que Dieu le père a engendré le Verbe? Cela est tellement absurde qu'il n'y a pas d'oreilles chrétiennes qui puissent se faire à l'entendre. Pourquoi donc disons-nous que le Christ est né de l'Esprit-Saint, si l'Esprit-Saint ne l'a pas engendré? Est-ce parce qu'il l'a fait? En effet, en tant qu'homme il a été fait, d'après cette parole de l'Apôtre : « Qui lui a été fait de la race de David, selon la chair. » Mais ce monde, qui a été fait par Dieu, on ne peut pas l'appeler fils de Dieu, ou né de Dieu; on ne peut que le dire fait, créé ou bâti par lui. Le Christ, alors que nous le disons né de la Vierge Marie et de l'Esprit-Saint, pourquoi ne

(1) De saint Anselme quant à la première partie et non quant à la deuxième, dans laquelle nous avons corrigé le mot *præsentiam* qui y était pour *præscientiam*.

demonstrat, non solum timorem auferens, sed et lætitiã addens : unde subdit : Quod enim in ea natum est, etc. GLOSSA. Aliud est nasci in ea, et aliud ab ea : nasci ab ea est prodire in lucem; nasci in ea est idem quod concipi : vel secundum præscientiam Angeli quam habet ex Deo (cui futurum quasi præteritum est) natum dicitur. AUG., *De quæst. novi et vet. Testa.* Sed si de Spiritu Sancto natus est Christus, cur dictum est (*Prov. 7*) : Sapientia ædificavit sibi domum? Quæstio ista gemina ratione debet intelligi : primum enim domus Christi Ecclesia est, quam ædificavit sibi sanguine suo; deinde potest et corpus ejus dici domus ejus, sicut dicitur templum ejus. Factum autem Spiritus Sancti, factum Filii Dei est, propter naturæ voluntatis unitatem : sive enim Pa-

ter faciat, sive Filius, sive Spiritus Sanctus, Trinitas est quæ operatur, et quicquid tres fecerint, Dei unius est.

AUG., *in Ench.* (cap. 39). Nunquid tamen ideo dicturi sumus patrem hominis Christi esse Spiritum Sanctum; ut Deus Pater Verbum genuerit, Spiritus Sanctus hominem? quod ita absurdum est ut nullæ fideles aures id valeant sustinere. Quomodo ergo dicimus Christum natum de Spiritu Sancto, si non eum genuit Spiritus Sanctus? An quia fecit eum? In quantum, enim homo est, factus est, sicut Apostolus dicit (*ad Rom. 1*) : Factus ex semine David, secundum carnem : neque enim quia mundum istum fecit Deus, dici eum fas est Dei filium, aut natum ex Deo, sed factum, vel creatum, vel conditum. Hunc ergo eum

peut-on pas l'appeler le fils de l'Esprit-Saint, ainsi qu'on l'appelle le fils de la Vierge Marie? C'est que l'on ne peut pas accorder que tout ce qui naît de quelque chose doive en être appelé le fils. Sans m'arrêter à dire que le Fils de l'homme naît de lui autrement que naissent de lui les cheveux, les pédicules ou les vers (1) (desquels, certes, aucun ne peut être dit son enfant), je ferai observer que ceux qui sont dits naître de l'eau et de l'Esprit-Saint ne peuvent être appelés les *enfants de l'eau*, mais les enfants de Dieu leur père, et de l'Église leur mère. C'est ainsi que, né de l'Esprit-Saint, il est dit, non pas le fils de l'Esprit-Saint, mais celui de Dieu.

Et elle enfantera un fils, à qui vous donnerez le nom de Jésus, parce que ce sera lui qui sauvera son peuple en le délivrant de ses péchés.

S. CHRYS. — Comme ce qu'il annonçait à Joseph était, non-seulement au-dessus de la nature, mais encore de la pensée humaine, l'ange le confirme en ajoutant la prophétie des choses futures à la révélation des choses passées, et en lui disant : « Elle enfantera un fils » (2). Or, afin que Joseph, en réfléchissant qu'il avait été étranger à la conception de l'enfant, ne se prît à penser qu'il devait le devenir à la mère, il lui montre qu'il devient nécessaire comme protecteur et nourricier,

(1) Il s'agit ici des vers qu'engendre quelquefois l'estomac, et appelés ici *lumbrici*, à cause qu'ils sont supposés venir de ce que les Latins appelaient *lubricus fluxus*.

(2) Cela ne s'y trouve qu'indirectement, mais plus explicitement en saint Anselme. On y voit *officio* pour *auxilio*.

confiteamur natum de Spiritu Sancto et Maria Virgine, quomodo non sit filius Spiritus Sancti, et sit filius Mariam Virginis? Non ergo concedendum est quicquid de aliqua re nascitur, continuo ejusdem rei filium nuncupandum : ut enim omittam aliter de homine nasci filium, aliter capillum, pediculum et lumbricum (quorum nihil est filius), certe homines qui nascuntur ex aqua et spiritu, non aquæ filios recte eos dixerit quispiam, sed Dei Patris et matris Ecclesiæ. Sic ergo de Spiritu Sancto natus est, et filius Dei Patris est, non Spiritus Sancti.

Pariet autem filium, et vocabis nomen ejus Jesum : ipse enim salvum faciet populum suum a peccatis eorum.

CHRYS., in hom. (1, *super Matth.*). Quia hoc quod Angelus ad Joseph dixerat, supra

humanam cogitationem et legem naturæ erat, non solum ex præteritorum revelatione confirmat quæ dixerat, sed etiam ex futuris, dicens : *Pariet autem filium. Ut enim non videretur Joseph amplius conjugio non esse necessarius, cum conceptio esset facta sine ejus auxilio, ostendit quod quamvis non sit necessarius conceptui, tamen utilis est procurationi; quia ipsa pariet filium; et tunc matri et filio erit necessarius : matri, ut ab infamia eam defendat; filio, ut eum nutriat et circumcidat. Quæ circumcisio notatur, ubi dicit : Et vocabis nomen ejus Jesum, in circumcisione enim soli dari nomen. CHRYS., *sup. Matth.* (in opere imperfecto ut sup.). Non autem dicit : Pariet tibi filium, sicut ad Zachariam (Luc. 1) : Ecce Elizabeth uxor tua pariet tibi filium, quia mulier quæ ex viro concipit, marito suo filium parit, quia magis ex illo est quam de ipsa; hæc autem quæ non*

alors qu'il ne l'avait pas été comme père. Elle enfantera un fils ; ainsi, il devient indispensable à la mère et au fils ; à la mère pour couvrir son honneur ; à ce fils pour le nourrir et le circoncire. C'est la circoncision qui est spécifiée par ces paroles : « Vous l'appellerez Jésus ; » c'était dans la circoncision que le nom était donné.—S. CHRYS.—Il ne lui est pas dit : « Elle vous enfantera un fils, » ainsi qu'à Zacharie à qui il avait été dit : « Voici qu'Élisabeth, votre femme, vous enfantera un fils. » La femme, en effet, qui conçoit de son mari, lui enfante son enfant ; car, l'enfant est plus du mari que de la femme ; mais celle qui conçoit sans son mari n'enfante pas l'enfant à son mari, mais à elle-même seulement.—S. CHRYS.—Ou bien il laissa cela indéterminé pour montrer que cet enfant naissait pour le monde entier. — RAB. — Il lui dit : « Vous appellerez son nom, » et non pas vous lui *imposerez* le nom, car ce nom lui avait été donné de toute éternité.

S. CHRYS. — L'ange montre ce qu'il y avait d'admirable dans cette naissance, en portant le nom du ciel de la part de Dieu ; et non pas un nom quelconque, mais un nom qui est un ensemble de biens infinis. C'est ce qu'il interprète, donnant ainsi une excellente espérance, et inclinant par là Joseph à la foi en ce qu'il dit. C'est ainsi que généralement l'on nous porte à donner notre croyance à de nouvelles choses (1).

S. JÉR. — En hébreu, le mot Jésus veut dire sauveur, et c'est l'étymologie de ce nom qui est donnée par ces mots : « Il sauvera le peuple de ses péchés. » — RÉMIG. — Il le montre le sauveur de tout l'univers et l'auteur de notre salut. Il sauve non pas les incrédules, mais son peuple, c'est-à-dire ceux qui ont foi en lui, non pas tant des ennemis visibles que des ennemis invisibles ; les sauve du péché non par la force des armes, mais par l'absolution qu'il donne.

(1) Le grec porte *ἐπιρροπίστερον οἰώθωμεν ἔχειν*, nous avons l'habitude d'être plus inclinés.

de viro conceperat, non viro filium peperit, sed sibi tantummodo. CHRYS., in hom. ut sup. Vel indeterminate hoc posuit, ut ostendat quod eum peperit orbi terrarum universo. RAB. Dicit autem : Vocabis nomen ; et non : Impones, quia ab aeterno impositum est.

CHRYS., in hom. (4, *super. Matth.*). Hinc autem ostendit admirabilem esse partum, quia Deus est qui nomen desuper per Angelum mittit ; nec nomen quodcumque, sed quod est infinitorum bonorum thesaurus : ideoque interpretatur illud Angelus, bo-

nam substituens spem, et ex hoc ad credendum quod dicebatur inducit : ad alia enim credenda facilius accedere consuevimus.

HIER. Jesus enim hebræo sermone Salvator dicitur : etymologiam ergo nominis significat, dicens : Ipse enim salvum faciet populum suum a peccatis eorum. RÉMIG. Ostendit enim eundem totius mundi Salvatorem, et nostræ salutis auctorem. Salvat quidem, non iucredulos, sed populum suum, hoc est, in se credentes salvat, non tam a visibilibus hostibus quam potius invisibi-

SÉVÉRIANUS (1).—Qu'ils viennent et qu'ils écoutent ceux qui demandent *qui Marie a engendré*. C'est celui qui sauvera son peuple, mais non le peuple d'un autre ;—de quoi? de ses péchés. C'est de Dieu de remettre les péchés, et si, sur ce point, vous ne vous en rapportez pas aux chrétiens, croyez-en les infidèles ou les Juifs qui ont dit ces mots : « Personne ne peut remettre les péchés, si ce n'est Dieu.

Or tout cela se fit pour accomplir ce que le Seigneur avait dit par le prophète, en ces termes : Une vierge concevra, et elle enfantera un fils, à qui on donnera le nom d'Emmanuel, c'est-à-dire Dieu avec nous.

RÉMIG. — Ce fut la coutume de l'évangéliste de confirmer par l'Ancien-Testament ce qu'il disait, à cause des Juifs, afin qu'ils vissent réaliser par le bienfait évangélique ce que l'ancienne loi avait prédit; c'est pour cela qu'il ajoute : « Tout cela fut fait. » On peut demander sur ce passage pourquoi il s'exprime ainsi : « Tout cela a été fait, » alors qu'il n'a été mentionné que de la seule conception. Et l'on peut répondre que c'est parce que tout ce qui devait paraître aux yeux des hommes avait déjà eu sa réalité dans la puissance de Dieu, ou parce que, narrateur du passé, tout ce passé avait déjà eu lieu lorsqu'il l'a raconté. — RAB. (2). — Ou bien il dit que tout cela a été fait, c'est-à-dire que la Vierge conçut, qu'elle conserva son intégrité, qu'elle fut trouvée enceinte, afin que ce qui avait été annoncé fût réalisé. En effet,

(1) Ou plutôt Chrysologue dans son sermon 145, *De generatione Christi*, vers le milieu.

(2) C'est plutôt de saint Anselme, ainsi que plus haut, car Rabanus s'exprime un peu différemment en ces termes : Que veut dire le mot *tout*? Le message de l'ange, l'union de la Vierge, la conservation de sa chasteté, le songe de Joseph, l'ordre qu'il reçut de ne pas renvoyer la Vierge et de donner à l'enfant le nom de Jésus. Et pourquoi cela? Afin que la Vierge enfantât le salut du monde et qu'elle restât toujours intaete. — Ce qui plus bas est donné comme de la Glose est d'Hugon.

libus, hoc est, a peccatis salvat, non armis pugnando, sed peccata relaxando.

SEVERIANUS. Veniant et audiant qui requirunt quis est quem Maria genuit. Ipse enim salvum faciet populum suum, non alterius salvum faciet populum : unde? A peccatis eorum. Esse Deum qui peccata donat, si Christianis non credis, crede infidelibus vel Judæis dicentibus : Nemo potest peccata dimittere, nisi solus Deus.

Hoc autem totum factum est ut adimpleretur quod dictum est a Domino per Prophetam dicentem : Ecce virgo in utero habebit, et

pariet filium, et vocabitur nomen ejus Emmanuel, quod est interpretatum : Nobiscum Deus.

RÉMIG. Mos fuit Evangelistæ ea quæ dicit, de veteri Testamento confirmare propter Judæos qui in Christum crediderant, ut agnoscerent ea esse completa in gratia Evangelii, quæ prædicta fuerant in veteri Testamento; et subdit : Hoc autem totum factum est. Quærendum autem est in hoc loco quare dixerit hoc totum factum esse, cum superius solam conceptionem narraverit. Sed sciendum quod hoc ideo

la conception et l'enfantement par une vierge n'aurait pas eu lieu, si elle n'avait pas été fiancée pour échapper ainsi à la peine d'être lapidée, et si l'ange n'avait pas révélé le secret, afin que, reçue par Joseph, elle ne fût pas couverte de la honte d'être renvoyée et exposée au châtement des infâmes. Si elle avait péri avant l'enfantement, cette prophétie : « Elle enfantera un fils, » eût été déchirée. — LA GLOSE. — La particule *parce que* n'exprime pas la cause, c'est-à-dire que tout cela eût été rempli, parce que cela avait été prédit ; mais la conséquence, ainsi que dans ce passage de la Genèse : « Il fit attacher l'autre à un gibet, pour constater la vérité du devin, » c'est-à-dire que la vérité du devin fut constatée, en ce qu'il fit attacher l'autre à un gibet. Ainsi, nous devons comprendre ce passage dans ce sens que la prophétie fut réalisée, en ce que ce qui avait été annoncé s'est accompli. — S. CHRYS. — Ou autrement. L'ange, à la vue de cet abîme de miséricorde, des lois de la nature outrepassées, à la vue de celui qui est supérieur à tous les êtres, descendant jusqu'à l'homme, la dernière des créatures intelligentes, exprime toutes ces choses et d'autres semblables par ces mots, par ce seul mot : « Tout cela a été accompli ; » comme s'il disait : « Ne pensez pas que toutes ces choses soient récentes dans le vouloir de Dieu ; » elles *étaient préordonnées*. Or, l'ange cite plus convenablement cette prophétie à Joseph qu'à Marie, comme connaissant et méditant les prophètes. D'abord, il avait appelé Marie épouse, et maintenant il l'appelle vierge, se servant en cela de l'expression du prophète pour montrer que cela avait été préétabli depuis longtemps. Ainsi, il appelle Isaïe en témoignage de ce qu'il annonce, ou plutôt

dixit, ut demonstraret quod ante in præscientia Dei factum fuit quam fieret apud homines : sive quia præteritarum rerum erat narrator totum factum esse dixit, quia quando hoc scripsit, jam totum factum erat. RAB. Vel hoc totum factum esse dicit, quod virgo desponsaretur, quod casta servaretur, quod gravida inveniretur, quod per Angelum revelaretur, ut adimpleretur quod dictum est : non enim hoc impleretur quo virgo conciperet et pareret, nisi desponsata esset, ne lapidaretur, et nisi ab Angelo secretum detegeretur, et ita eam Joseph acciperet, ne dimissa per infamiam efflueret et lapidatione periret. Si ergo ante partum periret, cassaretur prophetia quæ ait : Pariet filium. GLOS. Vel potest dici, quod, ut non ponitur causaliter ; non enim ideo impletum est, quia prædictum fuit ; ponitur

autem consecutive, sicut et in Genesi (cap. 49) : Suspendi alterum in patibulo, ut conjectoris veritas probaretur ; quia uno suspensio, conjectoris veritas est probata. Et sic in hoc intelligendum est, quod hoc facto quod prædictum est, prophetia impleta est. CHRYS., in homil. 5 (*super Matth.*). Vel aliter : quia vidit Angelus abyssum divinæ misericordiæ, naturæ leges solutas, et eum qui erat omnibus superior ad hominem qui erat omnibus inferior descendisse ; hæc et hujusmodi uno verbo ostendit, dicens : Hoc autem totum factum est : quasi dicat : Ne putes quod hæc nunc tantum Deo placent ; olim præordinata sunt ; decenter enim Angelus non Virgini sed Joseph prophetiam inducit, quasi in prophetis meditantem et expertum. Et primo quidem virginem conjugem appellaverat ; nunc autem virginem cum

Dieu lui-même; car, il ne dit pas : « Ce qui a été prédit par Isaïe, mais par Dieu parlant par Isaïe. »

S. JÉROME. — Ces mots : « Dieu vous donnera un signe, » dont le prophète fait précéder sa prédiction, expriment qu'il s'agit de quelque chose de nouveau et de merveilleux. S'il s'agit ici d'une jeune fille, ainsi que le prétendent les Juifs, et non d'une vierge, comment a-t-il pu appeler cela un miracle, si ce nom n'indique que l'âge et non l'intégrité? Il faut avouer qu'en hébreu une vierge est exprimée par *bethula*, mot qui n'est pas celui qui se trouve ici; il y est remplacé par *halma*, que tous les traducteurs, à l'exception des Septante, ont traduit par jeune fille. Or, le mot *halma* en hébreu a un double sens, et il signifie *cachée* aussi bien que jeune fille. Ainsi, il exprime non-seulement une jeune fille ou une vierge, mais encore une vierge cachée, qui a vécu dans l'intérieur de la maison et que les parents ont élevée avec grand soin loin du regard des hommes. La langue phénicienne, qui vient de l'hébreu, donne au mot *halma* le sens de vierge, et la nôtre qui, ainsi que toutes les autres, a emprunté des mots à l'hébreu, donne à celui-ci le sens de *sainte*. Autant que ma mémoire peut me servir, en l'interrogeant avec soin, je ne crois pas que le mot *halma* ait été employé une seule fois pour exprimer une femme mariée; il sert toujours à indiquer une vierge, et non pas une vierge quelconque, car il en est d'un âge avancé, mais une jeune vierge; celle-ci était dans l'âge de la puberté, vierge certainement, et non pas jeune fille, qui fût encore incapable de mariage.

S. JÉR.—Le prophète, au lieu de : « Elle aura dans son sein, » qu'on

Propheta inducit, ut hoc etiam a Propheta audirent, quasi diu præmeditatum. Unde ad fidem eorum quæ dicebantur, inducit Isaiam vel magis Deum : non enim dicit : Ut impleretur quod dictum est ab Isaia, sed quod dictum est a Domino per Isaiam.

HIER., *super Isaiam* (cap. 7). Quoniam autem præmittitur in Propheta : Dabit Dominus ipse vobis signum, novum debet esse atque mirabile. Si autem juvenula vel puella (ut Judæi volunt), et non virgo pariat, quale signum poterat appellari, cum hoc nomen ætatis sit, non integritatis? Et revera virgo hebraice *Bethula* appellatur, quæ in præsentī loco non scribitur in prophetia; sed pro hoc verbo positum est *Halma*, quod (præter Septuaginta) omnes adolescentulam transtulerunt. Porro *Halma* apud eos ambiguum est, dicitur enim et adolescentula,

et abscondita. Ergo *Halma* non solum puella vel virgo, sed virgo abscondita dicitur et secreta, quæ nunquam virorum patuerit aspectibus, sed magna parentum diligentia custodita sit. Lingua quoque punica, quæ de Hebræorum fontibus ducitur, proprie virgo *Halma* appellatur in nostro; in nostro quoque sermone *Halma* dicitur sancta; omniumque pene linguarum verbis utuntur Hebræi, et quantum cum mea pugna memoria, nunquam me arbitror *Halma* de muliere nupta legisse, sed de ea quæ est virgo, ut non virgo solummodo sit, sed in annis adolescentiæ: potest enim fieri ut virgo sit vetula; ista autem virgo erat in annis puellaribus; vel certe virgo, non puella, quæ adhuc virum nosse non posset.

HIER., *super Matth.* Pro eo autem quod

lit dans l'évangéliste, porte ceci : « Elle recevra dans son sein. » L'évangéliste, racontant comme passé ce que le prophète prédisait comme futur, a changé *recevra* par *aura*; car avoir, c'est ne pouvoir plus recevoir.

L'évangéliste dit : « Voici qu'une vierge aura dans son sein, et enfantera un fils. »—S. LÉON (1).—Il fut conçu du Saint-Esprit dans le sein de la vierge qui l'enfanta, ainsi qu'elle l'avait conçu, sans perdre sa virginité. — S. AUG. (2). — Celui qui a pu rendre aux membres blessés leur intégrité première en les touchant, à combien plus forte raison aura-t-il respecté dans sa mère en naissant l'intégrité qu'il avait trouvée en elle ; cette naissance augmenta l'intégrité de la mère au lieu de la diminuer, et la virginité au lieu de disparaître se développa.

THÉODET (3). — Que Photin qui ne voit dans celui qui naît qu'un homme, et qui ne voit pas ici la naissance d'un Dieu, séparant dans cette naissance la divinité de l'humanité ; que Photin me dise comment cette nature humaine qui sort du sein d'une vierge a pu ne pas briser le sceau de la virginité ? La mère d'un homme n'est jamais restée vierge ; mais comme le Verbe Dieu est né dans la chair, il s'est montré Verbe dans cette naissance, et a conservé la virginité. Ainsi que notre Verbe en sortant de notre âme ne la corrompt nullement, ainsi le Verbe Dieu dans cette naissance de son choix n'a pas brisé la virginité.

« Et ils appelleront son nom Emmanuel. »— S. CHRYS.— La coutume

(1) Ep 10, chap. 2, un peu avant le milieu.

(2) Serm. 11.

(3) 2^e sermon sur Noël rapporté par le concile, part. 3, de Théodet d'Ancyre. Dans les autres exemplaires on lisait *Théodore*. — Ainsi du sermon 1 quant au deuxième appendice changé plus haut.

Evangelista Matthæus dicit : In utero habebit, Propheta (quia futurum prædicit), significat quod futurum sit, et scripsit : Accipiet ; Evangelista autem, quia non de futuro, sed præterito narrat historiam, mutavit accipiet, et posuit habebit : qui enim habet, nequaquam accepturus est.

Dicit autem : Ecce virgo in utero habebit et pariet filium. LEO, in epist. *ad Flavianum*. Conceptus quippe est de Spiritu Sancto, intra uterum virginis matris, quæ ita illum salva virginitate edidit, quemadmodum salva virginitate concepit. AUG., in serm. *de Nativ.* Qui enim dirupta corporum membra in aliis poterat reintegrare tangendo, quanto magis in sua matre quod invenit integrum, non violavit nascendo ? Crevit enim in ejus partu corporis integri-

tas potius quam crevit, et virginitas ampliata est potius quam fugata.

THEOD., in serm. *Ephes. Concilii*. Quia vero Photinus purum hominem dicit, qui natus est (Dei non dicens esse partum) et illum qui ex vulva processit, hominem proponit a Deo divisum ; dicat nunc mihi quomodo natura humana per vulvam virginalem nata, virginitatem vulvæ servavit incorruptam. Nullius enim hominis mater virgo permansit ; sed quia natus est in carne Deus Verbum, custodit virginitatem, seipsam Verbum esse ostendens ; neque enim nostrum verbum eum paritur, corrumpit mentem, neque Deus Verbum partum eligens, peremit virginitatem.

Sequitur : Et vocabunt nomen ejus Emmanuel. CHRYS., in homil. (5, *sup. Matth.*).

de l'Écriture est de présenter les choses sous la forme du nom, et ceci : « Ils appelleront son nom Emmanuel, » n'est pas autre chose que : « L'on verra Dieu avec les hommes. » C'est pour cela que l'ange dit à Joseph : *on l'appellera* et non pas *vous l'appellerez*. — RAB. — Ce sont d'abord les chœurs des anges, ensuite les prédications des apôtres, le sang des martyrs, la foi de tous. — S. JÉR. — Les Septante et trois autres traducteurs (1) ont écrit : « Vous l'appellerez » pour « On l'appellera, » ce qui n'est pas dans l'hébreu. Le mot *vekarat*, qu'ils ont tous traduit par *vous l'appellerez*, peut s'entendre aussi ainsi : *elle l'appellera*, elle, c'est-à-dire la vierge qui concevra et enfantera le Christ, et l'appellera *Emmanuel* ou *Dieu avec nous*.

RÉMIG. — L'on peut se demander qui a donné la signification de ce nom, si c'est l'ange, l'évangéliste ou quelque traducteur. D'abord ce n'est évidemment pas le prophète; ce n'est pas non plus l'évangéliste, car pourquoi l'aurait-il fait, écrivant en hébreu? Peut-être pourrait-on dire que ce nom était dans l'hébreu d'une signification obscure, et que par conséquent il avait besoin d'être interprété. Mais il est plus simple de penser que c'est quelque traducteur qui en aura donné la signification à cause de l'obscurité que ce mot conserve en latin. Or, le nom nous montre les deux substances, l'humaine et la divine, mais en la même personne de Notre Seigneur Jésus-Christ, qui, engendré dans l'éternité d'une manière ineffable par Dieu son père, est devenu à la fin des temps en naissant d'une vierge *Emmanuel* ou Dieu avec nous. Ce nom Dieu *avec nous* peut signifier qu'à l'exception du péché, Dieu est devenu

(1) A savoir Symmache, Aquilée et Théodet; auparavant il y avait : les *Septante autres*.

Consuetudo quidem est Scripturæ, res quæ contingunt, pro nominibus ponere. Nihil ergo est aliud quod dicitur : Vocabunt nomen ejus Emmanuel, quam, videbunt Deum cum hominibus, unde non dicit : Vocabis, sed vocabunt. RAB. Primo quidem Angeli psallentes; secundo Apostoli prædicantes; adhuc et sancti Martyres; deinde cuncti credentes. HIER., *super Esa.* (7, ut jam sup.). Septuaginta autem et tres reliqui transtulerunt similiter vocabis, pro quo hic scriptum est vocabunt, quod in Hebræo non habetur : verbum enim Vekarat, quod omnes interpretati sunt vocabis, potest intelligit et vocabit, quod ipsa scilicet virgo quæ concipiet et pariet Christum, Emmanuel appellatura sit nomine quod interpretatur nobiscum Deus.

REMIG. Quærendum autem est quis est interpretatus hoc nomen, Propheta, aut Evangelista, aut aliquis translator. Sed sciendum quod Propheta non est interpretatus; sancto autem Evangeliste quid necesse fuerat interpretari, cum scriberet hebræo sermone? Fortassis quia hoc nomen obscurum erat apud Hebræos, idcirco dignum erat interpretatione; sed magis credendum est quod aliquis translator sit interpretatus, ne haberetur hoc nomen obscurum apud Latinos; hoc denique nomine duæ substantiæ (Divinitatis scilicet et humanitatis), in una persona Domini nostri Jesu Christi designantur, quia qui ante omnia secula ineffabiliter genitus est a Deo Patre, idem ipse in fine temporum factus est Emmanuel (id est, nobiscum Deus) ex Virgine

tout-à-fait semblable à nous, passible et mortel (1), ou qu'en personne notre nature humaine et fragile il se l'est unie dans l'unité de sa nature. — S. JÉR. — Il faut savoir que les Juifs prétendent que cette prophétie concerne Ezéchias, fils d'Achaz, ce qu'ils ne peuvent prouver en aucune manière. Achaz, fils de Joathan, régna sur Jérusalem et Juda seize ans; son fils Ezéchias lui succéda à l'âge de vingt-trois ans et régna sur Judas et sur Jérusalem vingt-neuf ans. Comment peut-on dire que la prophétie qui eut lieu la première année du règne d'Achaz eut pour objet la conception et la naissance d'Ezéchias, alors que celui-ci avait déjà neuf ans à cette époque? A moins que l'on ne dise que la sixième année du règne d'Ezéchias, qui fut l'époque de la prise de Samarie, a été désignée comme année de son enfance (2); ce mot enfance étant appliqué à son règne et non à son âge, supposition tellement forcée et violente qu'un fou lui-même ne l'admettrait pas. Un des nôtres, pris de la manie de judaïser, prétend que le prophète Isaïe avait deux enfants, l'un du nom de Joseph et l'autre appelé Emmanuel, et qu'Emmanuel était né de la prophétesse son épouse, comme type du Seigneur-Sauveur; cela n'est qu'une fable. — PIERRE ALPHONSE (3). — On n'a jamais entendu parler d'un homme de ce temps qui ait porté le nom d'Emmanuel. Ce Juif me dira : Comment peut-on admettre que cela ait été dit à Achaz pour le Christ et Marie, alors qu'il s'est écoulé plusieurs centaines d'années de lui à eux? — Je réponds : Quoique le prophète s'adresse à Achaz,

(1) Ceci rappelle le mot de l'apôtre : *Tenté en toute espèce de maux, excepté le péché.* Hébr., 4, v, 15.

(2) Auparavant il y avait : *Infantiam quis appellari dicat.*

(3) Celui qui de juif s'étant fait chrétien changea son nom de Moïse contre celui-ci que le roi Alphonse lui donna sur les fonts baptismaux. Il écrivit contre les Juifs un livre dont Gesner fait mention, si ce n'est pas Possevinus, dans sa *Bibliothèque.*

matre. Quod autem dicitur nobiscum Deus, potest intelligi hoc modo : Nobiscum factus est, id est, passibilis, mortalis, et omnia nostri similis absque peccato : sive quia substantiam nostræ fragilitatis quam assumpsit, substantiæ suæ Divinitatis in unitate personæ conjunxit. HIER., *sup. Esai.* (7, ut jam *sup.*). Sed sciendum quod Hebræi quod de Ezechia filio Achaz prophetari arbitrantur, quod ipso regnante capta sit Samaria : quod omnino probari non potest : siquidem Achaz filius Joathan regnavit super Judam et Jerusalem annis 16, cui successit in regnum filius ejus Ezechias annos natus 23, et regnavit super Judam et Jerusalem annis 29. Quomodo ergo quam vidit primo anno Achaz prophetiam, de

Ezechia conceptu dicitur et nativitate, cum eo tempore quo regnare cœperat Achaz, jam novem esset Ezechias annorum? Nisi forte sextum Ezechia regni annum, quo capta est Samaria, infantiam ejus appellari dicant, non ætatis, sed imperii; quod coactum esse violentum, etiam stultis patet. Quidam de nostris judaizans, Esaiam Prophetam duos filios habuisse contendit, Joseph et Emmanuel; et Emmanuel de prophetissa uxore sua esse generatum in typum Domini Salvatoris : hoc autem fabulosum est. PETR. ALPHONSUS. Non enim scitur quod aliquis homo illius temporis Emmanuel sit vocatus. Sed objicit Hebræus : Quomodo stare poterit quod hoc propter Christum dictum sit et Mariam, cum ab

il ne lui parle pas à lui seulement et à son siècle, car il ne lui dit pas : *Ecoutez, Achaz*, mais *Ecoutez, maison d'Israël*; il ne dit pas non plus : Le Seigneur *te donnera*, mais Le Seigneur *vous* donnera, marquant par là qu'il ne parle pas seulement à Achaz, et pour lui seulement; et en ajoutant : Il vous donnera *lui-même*, parce mot lui-même, qui revient à : C'est le *Seigneur* et *pas un autre*, il fait entendre que le Seigneur sera lui-même cette merveille future. — S. JÉR. — On doit donc aussi entendre ce qui est dit à Achaz : Cet enfant qui naîtra d'une vierge, maison de David, vous l'appellerez Emmanuel, c'est-à-dire Dieu avec nous; car, délivrée de l'assaut de deux rois, vous éprouverez vous-même la présence de Dieu. Plus tard vous l'appellerez *Jésus* ou Sauveur, parce qu'il sauvera le genre humain entier. Ne vous étonnez donc pas, ô maison de David, de cette chose si nouvelle, une vierge enfantant un Dieu qui doit déployer une si grande puissance, et reconnaissez ce prodige à ce que vous êtes délivrée maintenant par la seule invocation de celui qui doit naître après de si longues années. — S. AUG. (1). — Quel serait l'insensé qui pourrait avancer avec les Manichéens que la foi consiste à croire sans témoignage alors que l'apôtre a dit : « Comment croiront-ils en celui qu'ils n'ont point entendu, et comment entendront-ils sans prédicateur? » Afin que l'on ne confonde pas et que l'on ne considère pas comme manquant de fondement ce que les apôtres ont annoncé, il faut le montrer prédit par les prophètes; car il y en a qui attribueraient à la magie tous leurs miracles si leur pensée n'était pas ramenée à la vérité par la parole des prophètes.

(1) Liv. 12, chap. 45, pour la première partie, et du liv. 13, chap. 7, pour la seconde, qui commence par ces mots dans le texte : *Si etiam dixerimus homini...*

Achaz usque ad Mariam multa centena annorum transierint? Respondet Petrus : Sed licet ad Achaz loqueretur Propheta, non solum tamen ad eum vel de suo tempore dicta est prophetis : propter hoc enim dictum : Audite, domus David; non, audi tu, Achaz. Item : Dabit Dominus ipse vobis signum; addidit ipse : ac si diceret : Non alius, ex quo potest intelligi ipsum Dominum signum esse futurum; quod etiam pluraliter ait vobis, et non tibi, invenitur non propter Achaz vel ad ipsum solum hoc dictum fuisse. HIER., sup. *Esai.* (7, ut jam sup.). Est ergo sic intelligendum quod dicitur ad Achaz : Iste puer qui nascetur ex Virgine, o domus David, nunc appelletur Emmanuel, id est, nobiscum Deus, quia rebus ipsis probabis a duobus regibus ini-

miis liberata Deum te habere presentem. Postea autem vocabitur Jesus, id est, Salvator, eo quod universum genus hominum sit salvaturus. Non mireris ergo, o domus David, ad rei novitatem, si Virgo Deum pariat, qui tantam habeat potestatem, ut multo post tempore nasciturus te nunc liberet invocatus. AUG., *contra Faust.* Quis autem dementissimus diceret cum Manichæo enervis esse fidei de Christo sine teste non credere, cum Apostolus dicat (*ad Rom.*, 10) : Quomodo credent ei quem non audierunt, aut quomodo audient sine prædicante? Ut autem non contemnerentur neque fabulosa dicerentur quæ Apostoli nunciabant, demonstrantur hæc a prophetis fuisse prædicta; quia etsi attestabantur miracula, non defuissent qui magicæ potentie cuncta illa

Je ne pense pas que personne puisse avancer qu'il soit au pouvoir d'un magicien quelconque de se donner des prophètes pour en être annoncé bien avant sa naissance; que si nous disions à un païen : « Croyez au Christ, » et qu'il nous répondit : « Pourquoi croirai-je? » si après lui avoir mentionné l'autorité des prophètes il ne voulait pas l'admettre, je pense qu'il se rendrait à l'évidence du triomphe que la religion chrétienne remporta sur les rois et sur toutes les nations après avoir supporté longtemps leurs persécutions, événement prédit dans toutes ses parties par les prophètes. En voyant accompli sur toute la face de la terre ce qu'il lisait dans les prophètes, ce rapprochement le déterminerait à la foi. — LA GLOSE. — Ces mots : « Afin que fût accompli ce qui avait été prédit par Dieu par son prophète, » combattent leur erreur. Or il y a d'abord la prophétie qui vient de la prescience nécessairement divine portant sur un fait qui doit arriver sans le concours de notre volonté (1), et telle est celle dont il s'agit ici et qui est précédée de ce mot : voici, qui en constate la certitude. Il y a aussi la prophétie qui vient de la prescience de Dieu, laquelle tient compte de notre libre arbitre; ainsi de la récompense que nous acquérons par notre coopération à la grâce, du châtiment de l'homme que Dieu abandonne avec justice. Enfin il y a une prophétie qui n'est pas l'expression d'une chose prévue de Dieu, mais l'expression d'une menace formulée à la manière humaine, ainsi que celle-ci de Jonas : « Encore quarante jours et Ninive sera détruite. » Il faut y voir sous-entendu : A moins que Ninive ne se convertisse.

(1) Ce n'est point textuellement dans la Glose, au moins quant au commencement, mais à peu près pour ce qui suit. C'est plus explicitement dans saint Anselme.

attribuerent, nisi talis eorum cogitatio contestatione prophetica vinceretur. Magieis enim artibus longe antequam nasceretur prophetas sibi constituere, a quibus præ-nunciaretur, nemo utique diceret. Si etiam dixerimus homini gentili : Crede Christo, quia Deus est, et responderit : Unde credo? prolataque auctoritate prophetarum eis se nolle credere dixerit, ostendimus fidem prophetarum ex his quæ ventura cecinerunt, et venisse cernuntur : credo enim quod cum non lateret, quantas a regibus hujus sæculi persecutiones prius pertulerit christiana religio : videat nunc ipsos reges terræ Christi imperio subjugatos, omnesque gentes eidem servientes, quæ omnia per prophetas fue-

runt prædicta. Hoc ergo audiens de scriptura prophetica, et cernens in universa terra completa, moveretur ad fidem. GLOS. Horum ergo errorem Evangelista excludit, dicens : Ut adimpleretur quod dictum est per Prophetam a Domino. Prophetia autem alia est ex prædestinatione Dei, quam necessarium est evenire omnibus modis, ut sine nostro impleatur arbitrio; ut alia de qua modo agimus, unde dicit : Ecce, ad demonstrandam certitudinem prophetiæ; alia est ex præsentia Dei, cui nostrum adinetur arbitrium et cooperante gratia consequimur præmium; vel ab ea juste relictum tormentum; alia vero non ex præsentia, sed est quedam comminatio more humano

Joseph s'étant donc éveillé, fit ce que l'ange du Seigneur lui avait ordonné, et prit sa femme avec lui. Et il ne l'avait point connue quand elle enfanta son fils premier-né, à qui il donna le nom de Jésus.

RÉMIG. — Par cette porte rentra la vie, par où la mort était entrée. Nous avons été tous perdus par la désobéissance d'Adam et nous avons été tous rappelés à notre premier état par l'obéissance de Joseph. Ces mots : *or se levant*, nous présentent un bel exemple d'obéissance. — LA GLOSE. — Il ne fit pas seulement ce que l'ange lui avait ordonné, mais encore de la manière dont il le lui avait ordonné. Que celui donc (1) qui est mû par Dieu, se hâte, interrompe son sommeil et obéisse.

Et il reçut, etc. — S. CHRYS. — Ce n'est pas dans sa maison qu'il la reçut, car il ne l'avait pas encore chassée de sa maison, mais dans son cœur qu'il la reprit d'où il l'avait bannie.

RÉMIG. — Il la reçut comme épouse après avoir célébré les noces; non pas pour avoir d'elle des enfants, car il est ajouté : « Et il ne la connut pas. » — S. JÉR. — Helvidius fait de vains efforts pour montrer que le verbe *connaître* veut exprimer l'intimité conjugale et non pas une connaissance ordinaire; comme si quelqu'un le niait, et comme si un seul commentateur tant soit peu habile soutenait ces inepties qu'il combat. Ensuite il veut nous apprendre que l'adverbe *jusqu'à ce que* exprime une certaine époque qui s'étant écoulée, ce qui n'existait pas auparavant commence à avoir lieu, en ce sens que ces mots : « Il ne la connut pas jusqu'à ce qu'elle enfantât son fils, »

(1) Ceci manque dans le premier appendice, au texte de la Glose, mais se trouve dans Bède. Ce qui plus bas porte le nom de Remigius est aussi de Rabanus.

facta, sicut illud (Jonæ 3): Adhuc quadraginta dies, et Ninive subvertetur, intelligendo: Nisi Ninivitæ corripantur.

Exsurgens autem Joseph a somno, fecit sicut præceperat ei Angelus Domini, et accepit Mariam conjugem suam. Et non cognoscebat eam donec peperit filium suum primogenitum, et vocavit nomen ejus Jesum.

RÉMIG. Eo aditu rediit vita, quo ingressa est mors: per inobedientiam enim Adæ omnes perditisumus; per obedientiam Joseph omnes ad pristinum statum incipimus revocari. Nam his verbis magna nobis virtus obedientiæ commendatur, quibus dicitur: *Exsurgens autem, etc.* GLOSSA. Non tantum quod præcepit Angelus fecit, sed

etiam sicut præcepit. Quisquis etiam a Deo monetur, solvat moras, surgat a somno, faciat quod jubetur.

Et accepit, etc. CHRYS., *super Matth.* (in opere imperf. ut sup.). Non in domum accepit eam (nec enim adhuc dimiserat eam de domo), sed de animo suo deposuerat eam, et iterum in animum suum eam recepit. RÉMIG. Vel accepit, celebratis nuptiis, ut conjux vocaretur: non tamen ut concumberet, qui sequitur: Et non cognovit eam. HIER., *cont. Hel.* Sed Helvidius superfluo labore desudat cognoscendi verbum ad coitum magis quam ad scientiam esse referendum; quasi hoc quisquam negaverit, et eas ineptias quas redarguit, aliquando prudens quispiam potuerit suspicari. Deinde vult docere quod donec (sive usque) ad-

expriment qu'il connut, après cet enfantement, son épouse qu'il n'avait pas connue auparavant, union que n'avait fait que retarder cette naissance. Pour le prouver, il entasse plusieurs passages de l'Écriture. A cela nous répondrons que ces mots : « Il ne la connut pas jusqu'à ce que, » peuvent se prendre dans deux sens dans l'Écriture. D'abord il est certain que le mot *connaître*, qui, ainsi qu'il le remarque lui-même, se rapporte ici à l'union conjugale, a quelquefois le sens d'une connaissance proprement dite, ainsi que dans ce passage : « L'enfant Jésus resta à Jérusalem, et ses parents ne le connurent pas. » Qu'en second lieu, l'adverbe *jusqu'à ce que*, qui exprime souvent, ainsi qu'il nous l'enseigne, un temps déterminé, exprime souvent aussi un temps sans limite, comme dans ce passage d'Isaïe : « Je suis jusqu'à ce que vous vieillissiez » (1). — Est-ce que Dieu ne sera plus lorsqu'ils auront vieilli? — Et dans celui-ci de l'Évangile : « Voici que je suis avec vous jusqu'à la consommation des siècles. » — Est-ce que le Sauveur veut dire qu'il ne sera plus avec ses disciples après la fin du monde? L'apôtre ne dit-il pas aussi : « Il faut qu'il règne jusqu'à ce qu'il mette ses ennemis sous ses pieds. » Et par ces mots veut-il insinuer qu'après que Jésus aura mis le monde sous ses pieds il cessera de régner? Qu'Helvidius comprenne donc qu'il n'y a d'écrit que ce qui aurait été matière à doute s'il n'avait pas été écrit, et que le reste est laissé à nos conclusions. D'après cette règle l'évangéliste ne nous dit

(1) Telle est la traduction des Septante; la Vulgate porte : *Jusqu'à la vieillesse je suis moi-même.*

verbia certum tempus significent, quo completo fiat aliquid quod usque ad illud tempus non fiebat, ut hic : Non cognovit eam, donec peperit filium : Apparet, inquit, cognitam esse post partum, ejus cognitionem filii tantum generatio differebat. Et ad hoc approbandum congerit de Scripturis exempla quam plurima. Ad quod respondemus, et non cognoscebat, et usque (vel donec) in Scripturis dupliciter intelligenda. Et de eo quidem quod scriptum est : Et non cognoscebat, ad coitum esse referendum, ipse disseruit, nullo dubitante quin ad seientiam sæpe referatur; ut ibi (Lue. 2) : Remansit puer Jesus in Jerusalem : et non eognoverunt parentes ejus : sic etiam donec, in Scriptura sæpe certum tempus (sicut ipse disseruit), significat, sæpe infinitum, ut est illud (Esai., 46) : Donec senescatis ego sum, nunquid postquam illi senuerint, Deus

desistet? Et Salvator in Evang. (Matt., 28) : Eece ego vobiseum sum usque ad consummationem seculi : ergo post consummationem seculi a discipulis abseedet? Et Apost. (1. ad Cor., 15) : Oportet illum regnare donec ponat inimicos sub pedibus ejus : nunquid postquam illi sub pedibus erunt, regnare desistet? Intelligat ergo ea de quibus posset ambigi, si non fuissent scripta, significari : cætera vero nostræ intelligentiæ derelinqui : juxta quod Evangelista illud indicat de quo seandalum poterat moveri (non eam cognitam esse a viro usque ad partum), ut multo magis intelligeremus cognitam non fuisse post partum. CHRYS., *sup. Matth.* (in oper. imperf. ut sup.). Ut si quis dicat : Donec ille vixit, non est hoc loeutus; nunquid per hoc significavit quia post mortem ille loeutus est? quod fieri non potest : sicut et Joseph ante

ici que ce qui aurait pu être la source d'un scandale s'il n'avait pas été écrit, à savoir que son mari ne l'avait pas connue jusqu'à l'enfantement, nous laissant comprendre qu'à bien plus forte raison elle avait continué à ne pas être connue après la naissance du Sauveur.

— S. CHRYS. — Si quelqu'un dit : « Tant qu'il a vécu il n'a pas parlé, » veut-il exprimer qu'il a parlé après sa mort? Cela n'est pas possible.

Pour Joseph on pourrait peut-être admettre qu'il aurait connu la Vierge avant l'enfantement, parce qu'il aurait ignoré la hauteur du mystère qui s'était opéré en elle ; mais après qu'il eut appris qu'elle était devenue le sanctuaire du Fils unique de Dieu, comment admettre qu'il eût profané ce temple? Les disciples d'Eunomius qui ont osé le dire ont cru que Joseph avait osé le faire. C'est ainsi que l'insensé juge tout le monde à son niveau.

— S. JÉR. — En résumé, je demanderai pourquoi Joseph s'était abstenu jusqu'à l'enfantement? C'est parce qu'il avait ouï les paroles de l'ange : « Ce qui est né en elle est de l'Esprit-Saint. » Comment donc celui qu'un songe avait déterminé à ne pas

approcher de son épouse aurait-il pu se déterminer à en approcher

alors que la parole des pasteurs, l'arrivée des Mages, tant de merveilles lui avaient appris qu'elle était devenue le temple de Dieu, le siège du

Saint-Esprit, la mère de son Seigneur?

S. CHRYS. (1). — On peut donner ici au verbe *connaître* le sens ordinaire, car auparavant Joseph n'avait pas connu réellement la dignité de Marie. C'est seulement après son divin enfantement, après qu'il l'eut vue porter dans l'enceinte étroite de ses entrailles celui que le monde ne pouvait pas contenir, qu'elle lui devint plus chère et lui apparut d'un prix plus grand que le monde entier.

(1) On ne trouve pas le commencement de ce qui est mis ici sous le nom de saint Chrysostôme dans les premières lignes de l'ouvrage cité.

partum credibile fuit ut non cognosceret eam, quia nondum cognoscebat mysterii dignitatem. Postquam vero cognovit quia est facta unigeniti Dei templum, quomodo poterat hoc usurpare? Sed sequentes Eunomium putant, quia illi ausi sunt hoc dicere, quod et Joseph facere ausus fuit, sicut insanus neminem reputat esse sanum. HIER., con. Hel. Ad summum, illud requiro, cur se abstinerit Joseph usque ad partus diem: respondebit utique quia Angelum audierat dicentem: Quod in ea natum est, de Spiritu Sancto est, etc. Qui ergo somnio tantum credidit, ut uxorem non auderet tangere, hic postquam pas-

tores audierat, Magos viderat, miracula tanta cognoverat, templum Dei, Spiritus Sancti sedem, Domini sui matrem audebat attingere?

CHRYS., sup. Matth. (in opere imperf. ut sup.). Potest etiam dici quod verbum cognoscendi hic accipitur pro agnitione: vere enim non cognovit eam ante ejus fuerat dignitatis; et postquam peperit, tunc cognovit eam, quia speciosior et dignior facta fuerat quam totus mundus; quia quem totus mundus capere non poterat, in angusto cubiculo uteri sui sola suscepit.

HIL., in ho m. Vel aliter: propter sanc-

S. HIL. (1) — La gloire de Marie jusqu'à son enfantement empêcha les regards de Joseph; comment pouvait-il connaître celle qui portait dans son sein le Dieu de gloire? Si sa conversation avec Dieu laisse à Moïse un tel éclat sur le visage que les Israélites ne pouvaient en soutenir la vue, comment regarder et connaître Marie qui portait en elle le Seigneur de la puissance? Après son enfantement, Joseph la connut à la beauté de son visage, et nullement par ses droits d'époux.

S. JÉR. — De ce que l'Évangile a dit : « Son fils aîné, » quelques mauvais esprits en ont conclu qu'elle avait eu d'autres enfants; ils prétendent que le nom d'aîné annonce d'autres frères, ce qui n'est pas, l'Écriture employant ce mot pour exprimer le premier-né et non l'aîné d'autres frères. — S. JÉR. — Si ce nom de premier-né annonce d'autres frères, il faut conclure que les premiers-nés n'étaient pas dus aux pontifes tant qu'ils n'étaient pas suivis par d'autres. — LA GLOSE. — Il est l'aîné des élus de la grâce, l'unique de Marie et de Dieu le Père.

SUITE. — *Il l'appela du nom de Jésus.* Ce fut le huitième jour, jour où l'enfant était circoncis et recevait son nom. — RÉMIG. (2). — Quoique ce nom fût parfaitement connu aux saints patriarches et aux prophètes du Seigneur, il l'était surtout de celui qui avait dit : « Mon âme a défailli dans votre salut, mon cœur tressaillera dans votre salut. » Et à cet autre : « Je tressaillera dans le Dieu mon Jésus. »

(1) On ne trouve pas cette citation dans saint Hilaire dont elle n'a pas d'ailleurs le style. Saint Hilaire n'a presque pas d'homélies et ne prend jamais le verbe *intueri* comme il est pris ici, au passif.

(2) Rabanus a le même passage et pas en termes différents, ainsi que plus haut.

tissimæ Mariæ glorificationem, a Joseph cognosci non potuit, donec peperit : Dominum enim gloriæ habens in utero, quomodo cognoscetur? Si Moysi cum Deo colloquentis glorificata est facies, ut non possent intendere in eum filii Israel, quanto magis Maria agnosci vel intueri non poterat, quæ Dominum potentiæ in utero habebat? Post partum autem a Joseph agnita invenitur specie faciei, non tactu libidinis.

HIER., *sup. Matth.* Ex hoc autem quod dicit : Filium suum primogenitum, quidam perversissime suspicantur et alios filios habuisse Mariam, dicentes primogenitum non dici, nisi qui habeat et fratres; cum hic mos Scripturarum sit, ut primogenitum, non eum vocent quem fratres sequuntur, sed

eum qui primus natus sit. HIER., *cont. Helvid.* Alioquin si non est primogenitus nisi quem sequuntur et fratres, tandiu sacerdotibus primogenita non debentur, quando et alia fuerint procreata. GLOSSA. Vel primogenitus dicitur inter omnes electos per gratiam, proprie autem unigenitus Dei Patris vel Mariæ dicitur.

Sequitur : Et vocavit nomen ejus Jesum, die 8 quo fiebat circumcisio, et nomen imponebatur. RÉMIG. Liqueat autem hoc nomen fuisse notissimum sanctis Patribus et Dei prophetis, maxime illi qui dicebat (*Psal.* 118) : Defecit in salutari tuo anima mea (et *Psal.* 12) : Exultabit cor meum in salutari tuo; et illi qui dicebat (*Habacuch.*, 3) : Exultabo in Deo Jesu meo.

CHAPITRE II.

Jésus étant donc né dans Bethléem, ville de la tribu de Juda, du temps du roi Hérode, des Mages vinrent de l'Orient à Jérusalem. Et ils demandèrent : Où est le roi des Juifs qui est nouvellement né? car nous avons vu son étoile en Orient, et nous sommes venus l'adorer.

S. AUG (1). Après ce miraculeux enfantement d'un sein virginal qui, plein de la divinité, donna au monde sans perdre le sceau de son intégrité l'Homme-Dieu, dans les ténèbres obscures d'une caverne et sur le lit étroit d'une crèche; pendant que l'infinie majesté réduite à des membres étroits couchait dans une étable, se montrait suspendue à des mamelles, et que l'on voyait Dieu dans de viles langes, tout-à-coup un nouvel astre brilla du ciel sur la terre, et, chassant au loin l'obscurité de l'univers, changea la nuit en jour, afin que la nuit ne cachât pas le jour. C'est ce que dit l'évangéliste par ces mots : « Alors qu'il était né. » — RÉMIG. — Au commencement de cette leçon évangélique, l'on voit trois choses : la personne en ces mots : « Alors que Jésus était né; » le lieu en ceux-ci : « Dans Bethléem de Juda; » le temps par ces autres : « Aux jours d'Hérode, roi. » Ces trois choses sont ici notées comme confirmation du récit évangélique.

S. JÉR. — Nous pensons que l'évangéliste avait d'abord mis, ainsi que cela est dans l'hébreu, *Juda* au lieu de Judée. Quelle est la ville de Bethléem qui se trouve en dehors de la Judée pour que

(1) Les précédentes éditions portaient serm. 5; on ne l'y trouve pas, pas plus que dans le *Milleloquium* 11, ainsi que cela était marqué.

CAPUT II.

Cum natus esset Jesus in Bethlehem Judæ in diebus Herodis Regis, ecce Magi ab Oriente venerant Hierosolymam, dicentes : Ubi est qui natus est Rex Judæorum? Vidimus enim stellam ejus in Oriente, et venimus adorare eum.

AUGUSTINUS, in serm. de Epiph. Post miraculum virginei partus quo uterus divino numine plenus, salvo pudoris signo, Deum hominemque profudit, inter obscuras cubiculi latebras et præsepis angustias, in quibus infinita Majestas membris contractioribus stabulabat, dum pendet ad ubera,

et vilium patitur Deus involumenta pannorum, repente novum de celo sidus terris affulsit, et totius mundi dissipata caligine, noctem convertit in diem, ne dies celaretur in nocte. Unde Evangelista dicit : Cum ergo natus esset, etc. RÉMIG. In principio autem hujus evangelicæ lectionis tria ponit : personam, eum dicit : Cum natus esset Jesus; locum, eum ait : In Bethlehem Judæ; tempus, eum dicit : In diebus Herodis Regis. Et hæc tria ad confirmationem narrandæ rei ponuntur.

HIER., super Matthæum. Putamus autem ab Evangelista primum editum sicut in

l'écrivain sacré eût cru devoir mettre que c'était celle de la Judée? Tandis que *Juda* est mis ici pour distinguer cette Bethléem d'une autre qui se trouvait dans la Judée et dont il est question dans le livre de Jésus, fils de Nave (1). — LA GLOSE. — Il est deux Bethléem, l'une dans la tribu de Zabulon, l'autre dans la terre de Juda, autrefois appelée Ephrata.

S. AUG. — Saint Matthieu et saint Luc s'accordent tous les deux à nommer la ville de Bethléem, mais saint Luc seul donne le motif pour lequel Joseph et Marie y vinrent; saint Matthieu l'omet. En sens inverse pour les Mages qui viennent d'Orient; saint Matthieu en parle et pas saint Luc. — S. CHRYS. — Voyons pour quel motif l'évangéliste précise le moment de la naissance du Sauveur par ces mots : « Aux jours d'Hérode, roi. » C'est pour montrer la réalisation de la prophétie de Daniel qui annonçait la venue du Messie comme devant avoir lieu après soixante-dix semaines d'années (2). Entre ce temps et les jours d'Hérode les soixante-dix semaines s'étaient écoulées. L'on peut dire aussi que c'est pour montrer que tant que le peuple vivait sous ses rois et ses juges, quelque iniques que fussent ses maîtres, les prophètes suffisaient à ses maux. Maintenant que la loi de Dieu était tombée sous le sceptre d'un roi incrédule, et que la justice divine était opprimée par la domination romaine, le Christ naît. A ce mal presque désespéré il fallait un médecin plus habile. — RAB. — L'évangéliste mentionne peut-être aussi le roi étranger pour montrer la réalisation de cette

(1) Chap. 19, v. 15. Cette autre Bethléem est placée dans l'héritage de Zabulon.

(2) Cap. 9, v. 24. Quoique la suite montre que les semaines ont plutôt pour terme la mort que la naissance du Christ.

Hebraico legimus, Judæ, non Judææ; quæ est enim aliarum gentium Bethlehem, ut ad distinctionem ejus hic Judææ poneretur? Judæ autem idcirco scribitur, quia et aliam Bethlehem in Judæa legimus in libro Jesu filii Nave. GLOSSA. Dux enim Bethlehem sunt: altera quæ est in terra Zabulon; altera quæ in terra Juda, quæ prius vocata est Ephrata.

AUG., *De cons. Evang.* (lib. 2, cap. 5). De civitate autem Bethlehem Matthæus Lucasque consentiunt; sed quomodo et qua causa ad eam venerint Joseph et Maria, Lucas exponit, Matthæus prætermittit. Econtra de Magis ab Oriente venientibus Lucas tacet, Matthæus dicit. CHRYS., *sup. Matth.* (in oper. imperfect. hom. 2). Sed videamus quid ad utilitatem respiciat quod Evangelista tempus designat quo Christus

nascitur, dicens: In diebus Herodis Regis: quod dicit ut prophetiam Danielis impletam demonstraret, quæ post 70 septimanas annorum Christum nasciturum esse prædicit: nam ex illo tempore usque ad regnum Herodis, 70 septimanarum anni sunt consummati: vel ideo quia quoad judaica gens sub judaïcis regibus (quamvis peccatoribus) tenebatur, prophetæ mittebantur ad remedium ejus. Nunc autem quando lex Dei sub potestate regis iniqui tenebatur, et justitia Dei sub dominatione romana premebatur, nascitur Christus; quia magna desperabilis infirmitas medicum artificiosorem quærebat. RAB. Vel ideo regis alienigenæ mentionem fecit, ut impleretur prophetia quæ dixit (*Genes.*, 49): Non auferetur sceptrum de Juda, nec dux de femore ejus, donec veniat qui mittendus est.

prophétie : « Le sceptre ne sera pas enlevé de Juda, et le chef de sa race, avant que n'arrive celui qui doit être envoyé. »

S. AMB. — L'on rapporte que des brigands de l'Idumée, s'étant emparés d'Ascalon, emmenèrent Antipater avec d'autres captifs. Là il fut initié aux mystères des Iduméens, et se lia d'amitié avec Hircan, roi de la Judée, qui l'envoya en ambassade auprès de Pompée, et comme il réussit dans ce message, il en reçut pour récompense une partie de son royaume. Antipater ayant été tué, un sénatus-consulte donna, sous Antoine, le royaume de Judée à Hérode, son fils. D'où l'on peut conclure qu'Hérode n'appartenait en rien au sang juif et qu'il reçut le sceptre d'une intrigue adultère (1).

S. CHRYS. — Ce mot *roi* est placé ici pour distinguer cet Hérode dont il est ici question de celui qui tua Jean-Baptiste. — S. CHRYS. — Après qu'il fut né, c'est-à-dire aussitôt après sa naissance, l'on voit venir les Mages, et leur arrivée proclame un Dieu sous les dehors d'un enfant. — RÉMIG. — Les Mages sont des hommes qui recherchent la sagesse en toutes choses. Ce nom désigne ordinairement des magiciens. Mais ce qui prouve qu'il n'avait pas cette signification parmi les Chaldéens, c'est qu'il désignait leurs philosophes, et que leurs rois et leurs princes puisaient à toute occasion à cette science. C'est pour cela qu'ils ont été les premiers à connaître le premier lever de la lumière divine.

S. AUG. — Que furent ces Mages, si ce n'est les prémices des nations ; parmi les Juifs, les bergers ; parmi les Gentils, les Mages ; ceux-là de près, ceux-ci de loin ; tous vinrent à la pierre angulaire. — SERM. 2^e. —

(1) Ce morceau est du liv. 3 de saint Ambroise sur les mots qui fuit Salathiel. Auparavant, dans cette citation, on lisait *abduxerunt* pour *adduxerunt* ; *Judæorum* pour *Idumæorum*, et enfin ce membre de phrase à la fin : *Herodem nulla affinitate generis Judæorum regnum quæsisse*.

AMBROS., *sup. Luc.* Fertur autem quod Idumæi latrones Ascalonem ingressi, Antipatrum inter alios abduxerunt captivum. Is igitur imbutus mysteriis Idumæorum, Hircano Judææ regi amicitia copulatur, quem pro se ad Pompeium Hircanus direxit ; et quia legationis fructu potitus est, per eam gratiam partem regni affectavit. Occiso autem Antipatro, filius ejus Herodes sub Antonio senatusconsulto Judæis regnare præceptus est : in quo claret Herodem in nullo affinem generi Judæorum, regnum adulterina fraude quæsisse.

CHRYS., in hom. 6 (*super Matth.*). Dixit autem : Herodis Regis, dignitatem addens,

quia et alius fuit Herodes, qui Joannem interfecit. CHRYS., *sup. Matth.* (in oper. imperf. ut sup.). Dum ergo hoc tempore natus esset, ecce Magi veniunt (hoc est confestim ut natus est), magnum Deum ostendentes in parvulo homine. RAB. Magi vero sunt qui de singulis rebus philosophantur ; sed sermo communis Magos pro maleficiis accipit ; qui aliter tamen habentur apud gentem suam, eo quod sint philosophi Chaldæorum, et ad hujus artis scientiam reges quoque et principes ejusdem gentis, omnia faciunt : unde et ipsi primum ortum Domini intellexerunt.

AUGUST., in serm. de Epiph. (serm. 4).

Jésus ne se manifesta ni aux savants ni aux justes ; c'est l'ignorance qui triomphe en les pasteurs, l'impiété dans les prêtres sacrilèges de la Chaldée. La pierre angulaire s'unit les uns et les autres, car elle venait choisir la folie pour confondre la sagesse, appeler les pécheurs et non pas les justes (1), afin qu'il n'y eût plus de grandeur qui s'enorgueillit, de faiblesse qui se décourageât. — LA GLOSE. — Ces Mages étaient des rois ; leurs trois présents n'annoncent pas qu'ils ne fussent pas plus que trois. Ils représentaient au berceau du Christ l'universalité des nations venues des trois enfants de Noé. Si ces princes furent au nombre de trois, l'on peut ajouter que leur suite se composait d'un plus grand nombre. Ce n'est pas un an après qu'ils vinrent, car alors l'enfant était en Égypte, mais le treizième jour après sa naissance. Les mots : « De l'Orient, » montrent d'où ils arrivaient.

RÉMIÉ. — Il faut savoir qu'il y a plusieurs opinions sur les Mages. Les uns les disent chaldéens ; les Chaldéens adoraient les étoiles, et ceux-là prétendent que le vrai Dieu qui venait de naître leur fut ainsi désigné par le faux dieu auquel ils croyaient. D'autres les disent perses ; d'autres, venus des extrémités de la terre ; d'autres, de la race de Balaam (2), et c'est ce qu'il y a de plus croyable, car Balaam ayant mis, entre autres choses, ceci dans sa prophétie : « Une étoile sortira de Jacob, » ses descendants qui possédaient cette prophétie la reconnurent réalisée à la vue de cette étoile nouvelle. — S. JÉR. — C'est ainsi que les successeurs de Balaam apprirent par sa prophétie l'existence fu-

(1) Ceci est pris de la 1^{re} aux Corinth., chap. 1, v. 27. — Ce qui suit, des paroles de Jésus-Christ, Matth., 9, v. 13 ; Marc, 2, v. 17 ; Luc, 5, v. 32.

(2) C'est le vrai sens du mot *nepotes*. — Balaam est aussi appelé Baalam, ainsi qu'on peut le voir au chap. 24, v. 17, qui contient son histoire.

Isti autem Magi quid fuerunt, nisi primitiæ gentium ? Israelitæ pastores, Magi gentiles ; illi prope, isti longe ; utriusque tamen ad angularem lapidem cucurrerunt. Et serm. 2, MANIFESTATUS est ergo Jesus non doctis nec justis ; prævalet namque imperitia in rusticitate pastorum, et impietas in sacrilegiis Magorum ; utrosque sibi lapis ille angularis attribuit, quippe qui venerit stulta eligere ut confunderet sapientes, et non vocare justos, sed peccatores, ut nullus magnus superbiret, nullus infirmus desperaret. GLOSSA. Hi autem Magi reges fuerunt, qui si tria munera obtulisse dicuntur, non ideo plures quam tres fuisse probantur, sed ut per eos gentes quæ ex tribus filiis Noe nate sunt, venturæ ad fidem præfigura-

rentur ; vel tot fuerunt principes, qui plures duxerunt in comitatu suo. Venerunt autem non post annum ; quia tunc inveniretur in Ægypto, non in præsepio, sed in 13 die. Ad ostendendum autem unde venirent, dicitur : Ab Oriente.

REMIÉ. Sciendum est autem quia varia est de Magis opinio : quidam enim dicunt eos fuisse Chaldæos ; Chaldæi enim stellam pro Deo colebant, et ideo dixerunt quod nuncupativum eorum Deus ostenderit Deum verum natum ; alii vero dicunt Persas eos fuisse ; nonnulli dicunt illos de ultimis finibus terræ fuisse ; alii vero dicunt illos fuisse nepotes Balaam, quod magis est credendum : Balaam enim inter cætera quæ prophetavit, dicit : Orietur stella ex Jacob. Illi vero

ture de cette étoile. Mais l'on peut se demander comment ils ont pu venir en si peu de temps à Jérusalem, s'ils étaient chaldéens, perses, ou habitants des extrémités de la terre? — RÉMIG. — Quelques-uns répondent à cela que l'enfant qui venait de naître avait le pouvoir de les faire venir en si peu de jours des extrémités de la terre. — LA GLOSE. — Il n'est pas étonnant qu'ils aient pu venir en treize jours à Jérusalem, montés qu'ils étaient sur des chevaux arabes et des dromadaires (1) rapides dans leur marche. — S. CHRYS. — Peut-être ont-ils été en marche sous la conduite de l'étoile, pendant les deux ans qui précédèrent la naissance du Christ, leurs bagages contenant toutes les provisions qui leur étaient nécessaires.

RÉMIG. — Si les rois étaient de la race de Balaam, ils ont pu venir en si peu de temps à Jérusalem, car ils étaient peu distants de la terre promise. Mais l'on peut demander pourquoi l'évangéliste les dit venus de l'Orient? C'est que leur pays était en effet sur la frontière orientale de la Judée. D'ailleurs cette parole, qu'ils sont venus de l'Orient, offre cette délicieuse pensée que Jésus-Christ étant appelé l'Orient dans ce passage : « Voici un homme, l'Orient est son nom, » ils sont dits venir de l'Orient, parce que, ainsi que tous ceux qui viennent au Seigneur, ils sont venus de lui et par lui.

S. CHRYS. — Ou peut-être viennent-ils de l'Orient. Là où naît le jour, la foi a eu son commencement, car la foi est la lumière des âmes. Ils vinrent donc de l'Orient, mais ils vinrent à Jérusalem. — RÉMIG. — Quoique le Seigneur n'y fût pas né, car ils connaissaient le temps de la naissance et pas le lieu. Or, comme Jérusalem était la

(1) En grec le nom de dromadaire exprime la rapidité de leur marche.

habentes hanc prophetiam, mox ut viderunt stellam novam, intellexerunt Regem natum et venerunt. HIER. Et sic hanc stellam futuram vaticinio Balaam noverant, cujus erant successores. Sed quaerendum est si Chaldæi, vel Persæ, aut de ultimis finibus terræ fuerunt, quomodo in tam brevi spatio Hierosolymam venire potuerunt? RÉMIG. Sed sciendum est, quod aliqui solent dicere, quod puer qui tunc natus est, in tam brevi spatio temporis de ultimis finibus terræ eos ad se perducere potuit. GLOSSA. Vel non mirandum est eos in 13 diebus venisse in Bethlehém, cum equos arabicos et dromadarios haberent, qui scilicet sunt veloces ad iter. CHRYS., *sup. Matth.* (in oper. imper. ut *sup.*). Vel per

biennium ante Christi nativitatem profecti sunt, et stella illos præcedebat; et nec esea nec potus defecit in peris eorum.

RÉMIG. Vel si fuerunt successores Balaam reges isti, non longe distant a terra promissionis; ideo in tam brevi spatio temporis Jerusalem venire potuerunt. Sed tunc quaerendum est quare Evangelista dicat eos ab Oriente venisse. Quod ideo est, quia ab illa regione venerunt, quæ in orientali parte Judæis posita est. Pulchre autem ipsi ab Oriente venisse dicuntur; quia omnes qui ad Dominum veniunt, ab ipso et per ipsum veniunt. Ipse enim est Oriens, secundum illud (Zachar., 6) : Ecce vir, Oriens nomen ejus.

CHRYS., *sup. Matth.* (in opere imperf. ut

ville royale, ils s'imaginèrent que ce n'était que là que pouvait être né un tel enfant ; peut-être aussi était-ce pour accomplir cette prophétie : « De Sion sortira la loi, et le Verbe du Seigneur de Jérusalem ? » C'est là que le Christ a été annoncé en premier lieu. Il est possible aussi que ce fut afin que le zèle des Mages fût la condamnation de l'indifférence des Juifs. Ils vinrent donc à Jérusalem et dirent : « Où est donc né le roi des Juifs ? »—S. Aug. (1).—Plusieurs rois étaient nés et morts en Israël ; est-ce l'un d'entre eux que les Mages demandent à adorer ? Non, le ciel ne leur avait parlé d'aucun de ceux-là. Ces rois étrangers et d'un pays lointain savaient bien ne devoir un si grand hommage à quelqu'un qui eût été roi en Israël comme ils l'étaient dans leur pays ; ils savaient que celui dont ils avaient appris la naissance devait être l'auteur de leur salut selon Dieu. Vous ne trouvez pas ici cet âge qu'à l'habitude de courtiser l'adulation humaine ; la pourpre ne brillait pas sur le corps, et le diadème sur la tête de l'enfant ; ce n'était ni l'éclat des serviteurs, ni la terreur des armées, ni la renommée de glorieux combats qui avaient appelé ces hommes qui apportaient des extrémités de la terre leurs prières et leurs vœux si ardents. Un enfant né d'hier, frère de corps, de cette pauvreté que l'on méprise, se montrait couché dans une crèche ; mais quelque chose de grand était voilé par ces petits dehors, et ces hommes, les prémices des nations, l'avaient appris, non de la terre qui le portait, mais du ciel chargé de le leur dire. C'est le sens de ce qui suit : « Nous avons vu son étoile dans l'Orient. » Ils

(1) Serm. 2 pour la première partie, serm. 7 pour la deuxième. Nous avons rétabli plusieurs choses, entre autres *cælo loquente* pour *de cælo loquentem*. On voit aussi au serm. 6 quelque chose de cette deuxième partie.

sup.). Vel ab Oriente venerunt. Unde dies naseitur, inde initium fidei processit; quia fides lumen est animarum. Ab Oriente ergo venerunt, sed Hierosolymam. REMIG. Quamvis Dominus ibi natus non esset; quia licet agnoscerent nativitatibus tempus, locum tamen non cognoverunt: Hierusalem enim civitas regia est, et crediderunt quod talis puer non nisi in urbe regia nasei debuisset: sive ideo venerunt ut adimpleretur quod scriptum est (Esai., 2): De Sion exhibit lex, et verbum Domini de Hierusalem; quia ibi primo annunciatum est Christus: sive ut studio Magorum damnaretur pigritia Judæorum. Venerunt ergo Hierosolymam, dicentes: Ubi est qui natus est Rex Judæorum? AUG., in serm. *De Epiph.* Cum autem

multi nati atque defuncti essent reges Judæorum, nunquid quemquam eorum adorandum Magi quæsierunt? Non; quia nec quemquam eorum cælo loquenti didicerunt. Non itaque Regi Judæorum, quales esse illic solebant, hunc tam magnum honorem longinqui alienigenæ ab eodem regno prorsus extranei a se deberi arbitrabantur; sed talem natum esse didicerant, in quo adorando se salutem quæ secundum Deum est, consecuturos minime dubitarent: neque enim ætas erat saltem, cui adulatio humana serviret: non in membris purpura, non in capite diadema fulgebat: non pompa famulantium, non terror exercitus, non gloriosorum fama præliorum, hos ad eum viros ex remotis terris cum tanto voto supplica-

annoncent et ils interrogent; ils croient et ils cherchent, figure de ceux qui marchent dans la foi et désirent la réalité (1).

S. CHRYS. — Il faut que l'on sache que les Priscillianistes, qui professent que les différentes constellations président aux destinées des hommes, se sont servis de ce passage pour appuyer leur erreur, et ont parlé de cette étoile qui se lève à la naissance du Sauveur comme étant celle de son destin. — S. AUG. — Cette étoile, d'après Faustus, est ici mentionné comme confirmant la naissance (2) du Sauveur; il en tire la conclusion que le livre qui raconte ce fait devrait plutôt être appelé le Généside. — S. GRÉG. — Loin de nous d'admettre ce qu'ils appellent en ceci le destin. — S. AUG. — Par ce mot destin, d'après une manière ordinaire de s'exprimer, l'on entend l'influence de certaines positions des astres correspondantes à la conception ou à la naissance des hommes, et dans lesquelles quelques-uns voient autre chose que la volonté de Dieu; cette erreur, qui est celle de quelques païens, doit être rejetée avec horreur par toute oreille humaine. D'autres disent que cette influence a été donnée aux astres par Dieu, injure suprême à la majesté divine, qui nous montre la cour brillante des cieux arrêtant et décrétant des crimes, décrets et arrêts pour lesquels une cité de la terre devrait être détruite par l'indignation du genre humain entier, si elle les portait. — S. CHRYS. (3) — Si un homme est fait homicide ou adultère par l'influence d'une étoile, voilà une grande iniquité de cette étoile, mais bien plus grande est l'iniquité

(1) Ceci est une imitation de ce que dit l'apôtre (II Corinth., 5, v. 7), où la réalité est rapportée à la claire vue.

(2) Le mot latin est *Genesisim*.

(3) Dans le texte, la seconde et la première partie de cette citation se trouvent interverties pour quelques passages.

tionis attraxerat. Jacebat in præsepi puer ortu recens, exiguus corpore, contemptibilis paupertate; sed magnum aliquid latebat in parvo, quod illi homines (primitiæ gentium), non terra portante, sed cælo narrante didicerant; unde sequitur: Vidimus enim stellam ejus in Oriente. Annunciant, et interrogant; credunt, et quærunt; tanquam significantes eos qui ambulant per fidem, et desiderant speciem.

CHRYS., in hom. (6, sup. *Matth.*). Sciedum autem, quod Priscillianistæ hæretici, qui nasci unumquemque hominem constitutionibus stellarum putant, hoc in adjutorium sui erroris assumunt, quod nova stella exiit, cum Dominus in carne apparuit, ejus fuisse fatum eandem quæ apparuit

stellam putant. AUG., cont. *Faust.* (lib. 2, cap. 1). Et secundum Faustum hic stella inducitur, quæ confirmat genesim; ut recte *Genesisium* hoc magis nuncupari possit, quam Evangelium. GREG. in homil. 10 (*sup. Evang.*). Sed absit a fidelium cordibus, ut esse quid fatum dicant. AUG., *De civit. Dei* (lib. 5, cap. 1). Nam homines quando fatum audiunt, usitata loquendi consuetudine non intelligunt, nisi vim positionis siderum; qualis est, quando quis nascitur sive conceipitur; quod aliqui alienant a Dei voluntate; et hi ab auribus omnium repellendi sunt, qui qualiumcunque deorum volunt esse cultores; aliqui vero stellas hanc putant habere potestatem traditam sibi a summa Dei potestate; qui magnam

de celui qui la créa ; car Dieu qui connaît l'avenir, et qui y a vu ce mal produit par les astres, n'est pas bon s'il n'a pas voulu l'empêcher, ou il est impuissant s'il l'a voulu et qu'il ne l'ait pas pu. En outre, si c'est une étoile qui nous rend bons ou mauvais, nos vertus ne méritent pas d'éloge, nos vices de blâme, car le bien et le mal ne sont pas volontaires en nous. Pourquoi serai-je puni d'un mal qui ne vient pas de ma volonté, mais de la nécessité ? Enfin, les commandements de Dieu défendant le mal, ses conseils exhortant au bien, ne sont-ils pas sapés par cette doctrine insensée ? Qui peut commander à un homme d'éviter le mal qu'il ne peut éviter, l'exhorter à faire le bien qui lui est impossible ?

S. GRÉGOIRE DE NYSSE (1). — La parole est inutile lorsqu'on l'adresse à celui qui vit sous la loi de la fatalité ; la bonté divine et la providence sont exilées du monde par cette doctrine ; elle nous montre l'homme comme n'étant qu'un instrument mû par un mouvement des étoiles. Ces mouvements célestes, nous disent-ils, déterminent non-seulement les destinées de notre corps, mais encore les pensées de nos âmes ; et en disant ainsi ils détruisent la réalité de tout ce qui se passe en nous et nient la nature de l'être contingent. Cela n'est autre chose que tout renverser ; où sera désormais le libre-arbitre ? Il faut cependant que ce qui est en nous soit libre. — S. AUG. — Il n'est pas démontré qu'il soit absurde d'attribuer quelques modifications corporelles aux influences des astres, ainsi qu'il est incontestable que c'est au soleil qui s'avance ou se retire qu'il faut attribuer les diverses saisons, et aux phases de la lune qui croît ou diminue certains déve-

[1] C'est plutôt de Némésius, *De natura hominis*, cap. 35, intitulé *De fato*, tom. 2, *Biblioth. græc. patrum*. Quelques-uns pour ἀνόνητοι ont lu ἀνόητοι, et ont traduit *insipientes*. Nous avons corrigé cette faute ainsi que d'autres.

cœlo faciunt injuriam, in cujus velut splendidissima Curia opinantur scelera facienda decerni, qualia si aliqua terrena civitas decrevisset, genere humano decernente fuerat evertenda. CHRYS., *sup. Matth.* Si ergo aliquis adulter et homicida fiat per stellam, magna est iniquitas illarum stellarum, magis autem illius qui creavit stellas : nam cum sit præsciens futurorum Deus, ex quo tanta iniquitas futura erat per stellas, si noluit emendare, non est bonus ; si voluit et non potuit, impotens est. Si etiam stellæ est, quod aut mali sumus aut boni ; ergo nec bonum nostrum laudandum est nec vituperandum malum ; quia nec in nobis est voluntarius actus : ut quid enim mali mei pœnam suspiciam, quod non voluntate sed necessitate commisi ? Ipsa

denique mandata Dei ne peccent homines, aut hortamenta ut faciant bonum, per hanc insipientiam destruunt : quis enim jubet vel hortatur aliquem ne faciat malum, quod non potest declinare ? aut ut faciat bonum, ad quod non potest pervenire ?

GREG. NYSSÆNUS. Inutiles vero sunt orationes omnibus secundum fatum existentibus : exultat autem et providentia Dei cum pietate : cum his et homo organum solum invenitur superni circularis motus : ab hoc enim moveri ad operationes aiunt, non solum partes corporis, sed animæ cogitationes : et universaliter qui hoc dicunt, et ea quæ in nobis sunt, et contingentis naturam destruunt. Et ita nihil aliud est hoc quam omnia evertere. Ubi etiam de reliquo erit liberum arbitrium ? Liberum enim oportet

loppements ou certaines décroissances, tels que les merveilleux mouvements de l'Océan. Mais il ne faut pas soumettre aux astres les volontés de l'âme. — Et au chapitre 1^{er}. — Que si l'on dit que les astres sont plutôt les signes que les opérateurs des destinées humaines, que pourront-ils jamais répondre à ce fait que dans la vie des jumeaux, dans leurs actions, leurs événements, leurs professions, leur conduite, leurs honneurs et autres choses de la vie, dans leur mort elle-même, il se rencontre presque toujours plus de différence qu'entre l'existence de certaines personnes qui sont étrangères l'une à l'autre. On en trouve moins dans la vie de ces dernières que dans celle de ces jumeaux dont la naissance n'a été séparée que par un rapide instant, et dont la conception a été simultanée. — Au chapitre 2^e. — Le peu d'instant qui séparent la naissance de deux jumeaux ne suffit pas, quoi qu'ils en disent, à expliquer la profonde diversité qui existe dans leurs volontés, leurs actes, leurs mœurs, les événements de leur existence. — Et aux chapitres 7^e et 9^e. — Quelques-uns appellent du nom de destin, non pas les différentes positions des astres, mais l'ensemble et la série des causes qu'ils soumettent à la puissance et à la volonté divine. Que celui-ci donc qui dit les choses humaines dépendantes du destin, mais qui appelle destin la volonté divine, conserve sa manière de penser, mais change celle de s'exprimer; car on appelle destin ordinairement l'influence des astres sur la terre, et non la volonté de Dieu; à moins toutefois qu'on ne fasse venir le mot destin de celui de parler (*fatum* en latin venant de *fari*, parler); car il est dit de Dieu : « Dieu a parlé une

tet esse quod est in nobis. AUG., in lib. *De civit. Dei* (lib. 5, cap. 6). Non usquequaque autem absurde dici potest ad solas corporum differentias afflatus quosdam valere sidercos; sicut solaribus accessibus et decessibus videmus anni tempora variari; et lunaribus incrementis atque decrementis augeri et minui quædam genera rerum; sicut conchas et mirabiles æstus Oceani; non autem animi voluntates positionibus siderum subdi: et (cap. 1) : Quod si dicant stellæ significare ista potius quam facere, quid est quod nunquam dicere potuerunt eum in vita geminorum, in actionibus, in eventibus, professionibus, actibus, honoribus, cæterisque rebus ad humanam vitam pertinentibus, atque in ipsa morte, plerumque sit tanta diversitas, ut similiores sint multi extranei, quam ipsis inter se gemini, per exiguum temporis intervallum in nas-

cendo separati; in conceptu autem per unum concubitus uno etiam momento seminati. (Et cap. 2) : Quod ergo conatur efficere de intervallo exigui temporis quod ipsi inter se gemini dum nascerentur habuerunt, non tantum valet quanta invenitur in geminorum voluntatibus, actibus, moribus, casibusque diversitas. [Et cap. 7 ac 9] : Quidam vero non astrorum constitutionem, sed omnium connexionem seriemque causarum, quam Dei summi tribuunt voluntati et potestati, fati nomine appellant. Si quis ergo res humanas fato tribuit, quia ipsam Dei voluntatem vel potestatem fati nomine appellat, sententiam teneat, linguam corrigat; quoniam fati nomen solet a loquentibus poni in siderum constitutione: unde voluntatem Dei, fati vocabulo non nuncupamus; nisi forte ut fatum a fando [id est, a loquendo] dictum intelligimus: scriptum

fois, j'ai entendu les deux choses. » Ce n'est d'ailleurs pas la peine de s'épuiser à cette dispute de mots.

S. AUG. — Si nous ne plaçons la naissance d'aucun homme sous l'action fatale des cieus, afin de venger sa liberté de tout soupçon de fatalité, à combien plus forte raison nous refusons d'admettre que la naissance temporelle du Créateur de toutes choses ait subi cette influence. Cette étoile qu'aperçurent les Mages n'exprimait donc pas au-dessus du berceau du Christ la fatalité et la domination, mais elle se montrait comme à son service en lui rendant témoignage. Elle n'était donc pas du nombre de celles qui depuis le commencement du monde suivent, sous le commandement du Créateur, l'ordre prescrit de leurs sentiers, mais elle était un nouvel astre créé pour l'enfantement de la Vierge, et pour offrir son ministère, en marchant devant eux, aux Mages qui cherchaient le Christ, et les conduire en les précédant jusqu'au lieu où le Seigneur Verbe était enfant. Quels sont donc les astrologues qui aient imaginé la fatalité des astres telle qu'une étoile abandonne sa voie pour aller au lieu où se trouve le nouveau-né? Loin de prétendre que les étoiles abandonnent leur place et changent l'ordre établi pour un enfant qui naît parmi les hommes, ils enseignent, au contraire, que c'est le sort de l'enfant qui se trouve lié à l'ordre des étoiles. C'est pourquoi si cette étoile était une de celles qui remplissent leur destinée dans les cieus, comment pouvait-elle, elle qui était arrachée à son existence première pour servir le Christ né, discerner ce que devait faire le Christ? Si, au contraire, ce qui est plus probable, elle s'est levée pour servir de démonstration au Christ, on ne peut pas dire que le Christ est né parce qu'elle existait, mais qu'elle a existé parce que le Christ était né; de telle sorte que s'il était

est enim (*Psal.* 16) : Semel locutus est Deus, duo hæc audiui : unde non est multum cum eis de verbi controversia laborandum atque certandum.

AUG., *cont. Faust.* (lib. 2., cap. 5). Si autem sub fato stellarum nullius hominis genesis ponimus, ut liberum arbitrium voluntatis ab omni necessitatis vinculo vindicemus, quanto minus illius temporalem generationem sub astrorum conditione credimus factam, qui est universorum æternus Creator et Dominus? Itaque illa stella quam viderunt Magi, Christo secundum carnem nato, non ad decretum dominabatur, sed ad testimonium famulabatur. Proinde non ex illis erat stellis quæ ab initio creaturæ

itinerum suorum ordinem sub Creatoris lege custodiunt, sed novo Virginis tu novum sidus apparuit, quod ministerium officii sui etiam ipsis Magis quærentibus Christum, cum ante faciem præiret, exhibuit; donec eos usque ad ipsum locum ubi Dominus Verbum infans erat, præeundo perduceret. Qui autem astrologi ita constituerunt nascentium hominum fata sub stellis, ut aliquam stellarum homine aliquo nato circuitus sui ordinem reliquisset, et ad eum qui natus est, perrexisset asseverent? Sortem quippe nascentis astrorum ordini colligari arbitrantur, non astrorum ordinem ob hominis nati diem posse mutari. Quapropter si stella illa ex his erat quæ in

permis de s'exprimer ainsi, il faudrait dire que ce n'est pas l'étoile qui fut le destin du Christ, mais le Christ le destin de l'étoile, car c'est lui qui fut la cause de son existence et non pas elle la cause de la sienne.

S. CHRYS. — Le fait de l'astronomie ce n'est pas de savoir ceux qui naissent, mais de conjecturer la destinée d'un homme par l'heure de sa naissance. Or, ceux-ci ne connurent pas l'heure de sa naissance pour deviner par la position correspondante des étoiles l'avenir du nouveau-né, mais tout au contraire on les entend dire : « Nous avons vu son étoile. » — LA GLOSE. — C'est-à-dire sa propre étoile, celle qu'il a créée pour l'annoncer. — S. AUG. (1). — Les anges désignent le Christ aux pasteurs, une étoile aux Mages; le ciel parle son langage aux uns et aux autres, parce que celui des prophètes est tombé. Les anges habitent les cieux qu'ornent les astres; ce sont donc les cieux qui racontent aux uns et aux autres la gloire de Dieu.

S. GRÉGOIRE. — C'est avec raison qu'un être raisonnable (2), c'est-à-dire un ange, fut envoyé prêcher aux Juifs comme gens usant de leur raison, tandis que les Gentils indociles à la raison sont conduits au berceau de Jésus-Christ, non par la parole humaine, mais par l'éclat d'un signe. Les prophéties avaient été données aux premiers parce qu'ils étaient fidèles, les merveilles aux seconds à cause de leur infidélité. Les apôtres prêchèrent aux nations Jésus-Christ parvenu à la plénitude de son existence, tandis qu'une étoile le leur avait annoncé alors qu'il était petit et incapable de parole humaine, et cela parce que

(1) Tout cela est pris des serm. 2, 3, 4, 6. Mais on le trouve plus complet dans la Glose.

(2) En latin il y a *animal rationale*, mot qui s'applique au rôle que jouait l'ange, à la figure humaine sous laquelle il se présentait.

cælo peragunt ordines suos, quomodo poterat discernere quod Christus acturus erat, quæ nato Christo jussa est relinquere quod agebat? Si autem (ut probabilius creditur) ad demonstrandum Christum quæ non erat, exorta est, non ideo Christus natus est quia illa extitit; sed illa extitit quia Christus natus est: unde si dici oporteret, non stellam Christo, sed Christum stellæ fatum fuisse diceremus: ipse quippe illi, non illa huic nascendi attulit causam.

CHRYS., in hom. 6 (*super Matth.*). Non est hoc etiam astronomiæ opus a stellis scire eos qui nascuntur, sed ab hora natiuitatis futura prædicere; hi autem tempus natiuitatis non recognoverunt, ut hinc sumentes initium a stellarum motu, futura

cognoscere, sed e converso: dicunt ergo: Vidimus stellam ejus. GLOS. Id est, propriam; quia hanc creavit ad ostensionem sui. AUG., in serm. de Epiph. Pastoribus angeli, Magis stella Christum demonstrat: utrisque loquitur lingua cælorum, quia lingua cessaverat prophetarum. Cælos angeli habitant, et sidera exornant: utrisque ergo cæli narrant gloriam Dei.

GREG. (hom. 10, in *Evang.*). Et rationaliter Judæis tanquam ratione utentibus rationale animal (id est, Angelus), prædicare debuit; gentiles vero, quia ratione uti nesciebant, ad cognoscendum Dominum non per vocem sed per signa perducentur; quia et illis prophetiæ tanquam fidelibus, et istis signa tanquam infidelibus data sunt.

l'analogie demandait que la langue des prédicateurs annonçât le Sauveur en possession de la parole, et que les éléments sans voix le proclamassent alors qu'il n'en avait pas lui-même. — S. AUG. (1). — Le Christ était lui-même l'espoir des nations dont l'innombrable héritage avait été promis un jour au bienheureux père Abraham, héritage multiplié non par le sang mais par la foi, et comparé à la multitude des étoiles, afin que le patriarche à qui la promesse en était faite l'attendît comme une génération céleste et non terrestre. C'est par le lever d'une nouvelle étoile que les héritiers figurés par les étoiles sont appelés à former cette nouvelle génération (2), afin que ce qui avait servi au témoignage que le ciel donnait à la terre servît à l'hommage que la terre rendait au ciel.

S. CHRYS. — Que ce ne soit pas là une étoile ordinaire, cela est évident par le chemin qu'elle suivit, qui n'a jamais été celui d'une étoile ordinaire, du nord au midi, car telle est la position de la Palestine par rapport à la Perse. On peut le conclure aussi du temps où elle apparut, car elle n'était pas visible seulement la nuit, mais encore vers le milieu du jour, ce qui n'est pas possible à une étoile et pas même à la lune. En troisième lieu, tantôt elle brillait, tantôt elle disparaissait, se cachant à l'entrée des Mages à Jérusalem, se remontrant à leur sortie de chez Hérode, n'ayant pas de pas à elle, marchant lorsque les Mages voulaient marcher, s'arrêtant lorsqu'il fallait s'arrêter, ainsi que la colonne de nuée dans le désert (3). Ce n'est pas en restant dans ses hauteurs habituelles qu'elle désignait la Vierge, mais en descendant,

(1) Ou plutôt saint Léon pape, serm. 3, cap. 2.

(2) Les éditions précédentes au lieu de ce sens portaient : *Ad credendum promissæ posteritatis hæredes in sideribus designari.*

(3) Exod., 14, v. 19, 21.

Eisdem autem gentibus Christum cum perfectæ esset ætatis, apostoli prædicant; eumque parvulum et necdum per humanitatis officium loquentem stella gentibus denunciat; quia nimirum rationis ordo poscebat, ut loquentem jam Dominum loquentes nobis prædicatores, et necdum loquentes elementa muta prædicarent. AUG., in ser. *de Epiph.* Ipse etiam Christus expectatio gentium, de quibus quondam beatissimo patri Abrahæ innumerabilis fuit promissa successio, non carnis semine, sed fidei fecunditate generanda; et ideo stellarum multitudini comparata, ut ab omnium gentium patre, non terrena sed cœlestis

progenies speraretur. Ad creandam ergo promissam posteritatem, hæredes in sideribus designati, ortu novi sideris excitantur; ut in quo cœli est adhibitum testimonium, cœli famularetur obsequium.

CHRYS., in hom. 6 (*sup. Matth.*). Quoniam autem non cœlestium una stellarum hæc fuit, manifestum est : nulla enim alia stellarum hac via procedit : hæc enim ab Arcto in meridiem ferebatur; ita enim Palæstina ad Persidem jacet. Secundo autem a tempore hoc est videre : non enim in nocte apparuit tantum, sed in media die; quod non est virtutis stellæ, sed nec etiam lunæ. Tertio ab eo quod apparebat, et oc-

ce qui n'est pas d'une étoile ordinaire, mais d'une volonté intelligente, d'où l'on peut conclure qu'elle n'était autre qu'une vertu invisible ayant pris cette apparence. — RÉMIG. — Quelques-uns disent que cette étoile était l'Esprit-Saint, apparaissant déjà aux Mages sous cette forme, lui qui devait plus tard descendre en forme de colombe sur le Seigneur baptisé. D'autres disent que ce fut un ange, de telle sorte que ce serait le même qui aurait apparu aux bergers et aux Mages.

LA GLOSE. — La suite dit : « Dans l'Orient. » On ne sait pas si l'étoile se leva en Orient, ou si cette expression indique seulement qu'ils la virent de l'Orient où ils étaient vers les régions du couchant; elle put se lever en Orient et les conduire à Jérusalem.—S. AUG. (1).—Vous me direz : qui leur avait dit que cette étoile signifiait la naissance du Sauveur? Sans doute des anges par voie de révélation. Des bons anges ou des mauvais? Les anges mauvais, les démons ont eux-mêmes confessé qu'il était le Fils de Dieu. Mais ne vaut-il pas mieux y voir le ministère des bons anges, car ce qui leur était conseillé était pour leur salut et non pas pour leur perte; ils purent leur dire : « L'étoile que vous avez vue est celle du Christ; allez, adorez-le au lieu de sa naissance et jugez à la fois et ce qu'il est et combien il est grand. »—S. LÉON, pape. — En outre de cet éclat de l'étoile qui frappa leur regard, il y eut un plus vif éclat de la vérité instruisant leur cœur; cela est du ressort de l'illumination des âmes par la foi (2). — S. AUG. — Ils comprirent que le

(1) C'est, parmi les sermons *De diversis*, celui qui suit le 66^e, avec cette inscription *ejusdem de eodem*.

(2) Le texte de saint Léon porte ceci plus en détail : *Et hæc quidem quantum ad illuminationem fidei pertinebat, potuerunt illis credita et intellecta sufficere.*

cultabatur rursus : cum enim intraverunt Hierosolimam, occultavit seipsam ; deinde ubi Herodem reliquerunt, seipsam monstravit : neque etiam proprium quemdam gressum habebat ; sed cum oportebat ire Magos, ibat ; quando autem stare oportebat, stabat ; sicut et de columna nubis erat in deserto. Neque etiam sursum manens partum Virginis ostendebat, sed deorsum descendens hoc faciebat ; quod non est stellæ motus, sed virtutis cujusdam rationalis : unde videtur hæc stella virtutis invisibilis fuisse in talem apparentiam formata. REMIG. Nonnulli dicunt hanc stellam fuisse Spiritum Sanctum, ut ipse qui postea super baptizatum Dominum descendit, in specie stellæ apparuerit Magis. Alii dicunt fuisse angelum, ut ipse qui apparuit pastoribus, apparuerit etiam Magis.

GLOSSA. Sequitur etiam : In Oriente. Utrum stella in Oriente orta sit, an ipsi ibi positi natam ad Occidentem viderint, ambiguum est : potuit enim nasci in Oriente, et eos in Jerusalem perducere. AUG., in ser. *de Epiph.* Sed dicturus es : A quibus audierunt (quod talis scilicet stella, Christum natum significaret)? Profecto ab angelis, aliqua monitione revelationis. Quæris fortassis, ab angelis bonis, an malis? Christum quidem et angeli mali (hoc est, dæmones) Filium Dei esse confessi sunt. Sed cur non et a bonis hoc audierint, quando in Christo adorando salutem eorum jam quærebatur, non iniquitas dominabatur? Potuerunt ergo illis et angeli dicere : Stella quam vidistis, Christi est : ite, adorate illum ubi natus est, et simul judicate qualis quantusque natus sit. LEO Papa, in ser. 4,

roi des Juifs était né, l'étoile étant un signe de la royauté. Ces rois mages n'étudiaient pas le cours des astres par des intentions mauvaises, mais par une curiosité scientifique. Ainsi qu'on peut le conclure, ils appartenaient aux traditions de Balaam qui avait dit : « Une étoile se lèvera de Jacob. » Or, en voyant une étoile en dehors des constellations ordinaires, ils jugeaient que c'était celle que la prophétie avait donnée comme signe de la naissance du roi des Juifs.

S. LÉON, pape. — Ce qu'ils avaient cru et compris leur suffisait, et ils n'avaient pas besoin d'examiner des yeux du corps ce qu'ils avaient vu pleinement des yeux de l'âme; mais ce zèle, cette sagacité, cette persévérance qu'ils déployèrent devaient servir aux hommes de notre temps, car ainsi que l'examen des plaies du Sauveur après sa résurrection par l'apôtre Thomas a été pour notre utilité, ainsi cela nous a été utile que l'œil des Mages ait constaté l'enfance du Sauveur. C'est là le sens de la parole suivante : « Nous sommes venus l'adorer. » — S. CHRYS. — Ne savaient-ils pas que dans Jérusalem régnait Hérode? Ne savaient-ils pas que tout homme qui du vivant d'un roi en nomme ou en honore un autre est puni de mort? Mais l'œil fixé sur le roi de l'avenir, ils ne craignaient pas celui du présent; ils n'avaient pas encore vu le Christ, et déjà ils étaient prêts à mourir pour lui. Oh! heureux Mages qui avant de connaître le Christ l'ont confessé devant un roi si cruel!

de Epiph. Vel præter illam stellæ speciem, quæ corporeum incitavit obtutum, fulgentior veritatis radius eorum corda perdocuit; et hoc quidem ad illuminationem fidei pertinebat. AUG., in lib., *De quest. nov. et vet. Test.* (cap. 63). Vel Judæorum natum Regem intellexerunt, cum stella indice temporalis rex soleat designari: hi enim Magi chaldæi non malevolentia astrorum cursum sed rerum curiositate speculabantur: sicut enim datur intelligi, traditionem Balaam sequebantur, qui dixit (*Num.* 24): Orietur stella ex Jacob: unde videntes stellam extra ordinem mundi, hanc esse intellexerunt quam Balaam futuram indicem Régis Judæorum prophetaverat.

LEO Papa, in serm. 4, *de Epiph.* Potuerunt autem illis credita et intellecta sufficere, ut corporali intuitu non inquirerent, quod plenissimo visu mentis inspexerant;

sed diligentia sagacis officii ad videndum usque puerum perseverans, nostri temporis hominibus serviebat, ut sicut omnibus nobis profuit quod post resurrectionem Domini vestigia vulnerum in carne ejus, Thomæ Apostoli exploravit manus; ita ad nostram utilitatem proficeret, quod infantiam ipsius Magorum probavit aspectus: unde dicunt: Venimus adorare eum. CHRYS., *sup Matth.* Sed nunquid nesciebant quia in Hierusalem regnabat Herodes? Nunquid non intelligebant quia quicumque rege vivente alterum regem pronunciat, aut adorat, punitur in sanguine? Sed dum considerabant regem futurum, non timebant regem præsentem: adhuc non viderant Christum, et jam parati erant mori pro eo. O beati Magi! qui ante conspectum crudelissimi regis, priusquam Christum cognoscerent, Christi facti sunt confessores.

Ce que le roi Hérode ayant appris, il en fut troublé, et toute la ville de Jérusalem avec lui. Et ayant assemblé tous les princes des prêtres et les scribes ou docteurs du peuple, il s'enquit d'eux où devait naître le Christ. Ils lui dirent que c'était dans Bethléem, de la tribu de Juda, selon qu'il a été écrit par le prophète : Et toi, Bethléem, terre de Juda, tu n'es pas la dernière d'entre les principales villes de Juda, car c'est de toi que sortira le chef qui conduira mon peuple d'Israël.

S. AUG. (1). — Les Mages désirent un Rédempteur, Hérode craint un successeur ; et c'est ce qu'expriment ces mots : « Entendant cela le roi Hérode fut troublé. » — LA GLOSE. — Ce roi qui est nommé, mis en face de ce roi que l'on cherche, est convaincu de n'être qu'un étranger. — S. CHRYS. — Iduméen lui-même, il tremble lorsqu'il entend parler d'un roi des Juifs juif lui-même ; il craint que le sceptre revenant aux mains des Juifs il ne soit chassé, et que sa race ne tombe pour jamais du trône. Toute grande puissance a de grandes appréhensions ; et ainsi que les plus hautes branches d'un arbre sont agitées par le moindre souffle, ainsi les hommes élevés sont émus par le moindre bruit. Ceux dont la condition est humble y vivent le plus souvent dans la paix ainsi qu'au fond d'une vallée.

S. AUG. (2). — Que sera le tribunal du juge alors que le berceau de l'enfant a fait trembler des rois injustes ? Que les rois redoutent, maintenant qu'il est assis à la droite de son Père, celui qu'un roi impie re-

(1) Serm. 66, qui commence par *solemnitas*, au chap. 3, avec une transposition indifférente.

(2) Le texte de saint Augustin portait auparavant : *Cunabula terrebant infantis...* plus bas : *Pie timeant*, peut-être *pie* pour *pii* à cause de l'antithèse qui suit. Dans la citation suivante on lisait *regio* pour *regia...* *cæpit esse contentus* pour *est contentus*, etc.

Audiens autem Herodes Rex turbatus est, et omnis Hierosolyma cum illo. Et congregans omnes principes Sacerdotum et Scribas populi, sciscitabatur ab eis ubi Christus nasceretur. At illi dixerunt ei : In Bethlehem Judæ : sic enim scriptum est per Prophetam : Et tu Bethlehem, terra Juda, nequam minima es in principibus Juda. Ex te enim exiit Dux, qui regat populum meum Israel.

AUG., in serm. de Epiph. Sicut Magi considerant Redemptorem, ita Herodes timet successorem ; unde sequitur : Audiens autem Herodes rex turbatus est. GLOSSA. Rex dicitur, ut ex collatione ejus qui quaeritur, hic intelligatur extraneus. CHRYS., sup. *Matth.* (in opere imperfecto ut sup.). Et

ideo turbatur audiens regem natum Judæ ex genere Judæorum, cum esset ipse genere Idumæus ; ne regno revoluto iterum ad Judæos, ipse a Judæis expelleretur, et semen ejus post ipsum præcideretur a regno : semper enim grandis potestas majori timori subjecta est : sicut enim rami arborum in excelso positarum, etiam si levis aura flaverit, moventur ; sic et sublimes homines etiam levis nuncii fama conturbat ; humiles autem, sicut in convalle, plerumque in tranquillitate consistunt.

AUG., in serm. 2, de Epiph. Quid autem erit tribunal judicantis, quando superbos reges timere faciebat nativitas infantis ? Pertimeant ergo reges ad Patris dexteram jam sedentem, quem rex impius timuit adhuc matris ubera lambentem. LEO Papa,

doutait pendant qu'il était suspendu aux mamelles de sa mère. — S. LÉON, pape. — Ta crainte, cependant, Hérode est superflue; ta cour ne contient pas le Christ; le souverain du monde n'est pas réduit aux proportions de ton sceptre; celui que tu veux empêcher de régner dans la Judée règne partout.

LA GLOSE. — Ce n'est pas seulement à cause de lui qu'il craignit, mais encore à cause des Romains qui avaient décrété qu'aucun roi ou dieu ne serait reconnu sans leur approbation.

S. GRÉG. — Aux approches du roi du ciel le roi de la terre se trouble; la grandeur humaine est confondue lorsque se découvrent les hauteurs des cieux. — S. LÉON, pape. — Hérode, dans cette circonstance, joue le même rôle que Satan; et celui-ci, après avoir été son séducteur, se montre depuis ce moment son impitoyable imitateur, continuellement tourmenté par la vocation des gentils et par la destruction de son empire. — S. CHRYS. — L'un et l'autre sont dévorés par un soin différent, et tous les deux craignent un successeur; Hérode, un roi de la terre; le diable, le roi du ciel. Et voici que le peuple de Judée lui-même se trouble, lui qui aurait dû plutôt se réjouir à cette nouvelle d'un roi juif qui se lève; mais ils se troublaient parce que ces méchants ne pouvaient se réjouir des approches du juste. Peut-être aussi étaient-ils troublés par la crainte que le roi ne sévît contre eux. C'est le sens de cette suite: « Et toute Jérusalem avec lui. » — LA GLOSE. — Le peuple partageait peut-être par crainte les préoccupations d'Hérode, car il n'arrive que trop souvent que le peuple complaît plus qu'il ne le devrait aux cruels qui pèsent sur lui.

in serm. 4, de Epiph. Superfluo tamen, Herodes, timore turbaris: non capit Christum regia tua; nec mundi Dominus potestatis tui sceptri est contentus angustiis: quem in Judæa regnare non vis, ubique regnat.

GLOSSA. Vel non solum propter se timuit, sed propter iram Romanorum: decreverant enim Romani ne quis rex vel deus sine eorum consilio diceretur.

GREG., in hom. (10, sup. Evang.). Cœli autem Rege nato, rex terræ turbatus est; quia nimirum terrena altitudo confunditur, cum celsitudo cœlestis aperitur. LEO Papa, in serm. 6, de Epiph. Herodes etiam diaboli personam gerit, cujus sicut tunc fuit incensor, ita nunc quoque est indefessus imitator: cruciatur enim vocatione gentium, et quotidiana potestatis suæ destructione torquetur. CHRYS., sup. Matth. (in opere imp.

ut sup.). Uterque ergo zelo proprio turbatur, et sui regni successorem timebat; Herodes terrenum, diabolus autem cœlestem. Ecce autem et judæicus populus turbabatur, qui magis de auditu isto gaudere debuerat; quia Rex judæus surgere dicebatur: sed turbabantur, quia de adventu Justi non poterant gaudere iniqui: aut certe turbabantur, ne forte iratus judæico regi genus ejus vexerat: unde sequitur: Et omnis Hierosolyma cum illo. GLOSSA: Volens illi favere quem timebat: populus enim plus justo eis favet quos crudeles sustinet.

Sequitur: Et congregans omnes principes, etc. Ubi nota diligentiam inquirentis, ut si invenerit, faciat quod postea se velle ostendit; sin autem, excusatus sit Romanis. REMIG. Scribi autem dicti sunt, non tantum ab officio scribendi, sed potius ab in-

SUITE. — « Et rassemblant tous les princes. » Remarquez sa diligence à chercher le Christ ; c'est afin de réaliser, s'il le trouve, les projets qu'il dévoile plus tard, et s'il ne le trouve pas, pour avoir une excuse auprès des Romains. — RÉMIG. — Leur nom de scribes leur vient non-seulement de ce qu'ils transcrivaient les livres de la loi, mais encore de ce qu'ils l'interprétaient; ils en étaient les docteurs.

SUITE.—« Il leur demandait où le Christ devait naître. » Remarquez qu'il ne dit pas où *le Christ est né*, mais où le Christ *devait naître*; il les questionnait avec astuce pour savoir s'ils se réjouissaient de la naissance du nouveau roi. Il l'appelle Christ, parce qu'il savait que le roi des Juifs devait être oint.—S. CHRYS.—Pourquoi les questions d'Hérode s'il ne croit pas aux Écritures? S'il y croit, comment peut-il se flatter de faire disparaître celui qu'elles disaient être roi? Il était poussé par le diable qui sait bien que les Écritures ne mentent pas. Mais tous les pécheurs sont ainsi; ils ne peuvent pas croire parfaitement; ils croient à cause de l'éclat invincible de la vérité, mais en même temps ils ne croient pas parce que l'ennemi les aveugle. Si leur foi était parfaite, ils vivraient non pas comme devant toujours rester en ce monde, mais comme ne faisant qu'y passer.

SUITE.—Ceux-ci dirent : « Dans Bethléem de Juda. »—S. LÉON, pape. — Les Mages, qui avaient eu de la naissance du roi un signe humain, crurent qu'ils devaient le chercher dans la capitale; mais celui qui avait pris la forme d'un esclave, et qui était venu pour être jugé et non pas pour juger, choisit Bethléem pour sa naissance, et Jérusalem pour sa passion. — THÉODORUS (1). — S'il avait choisi la grande Rome,

(1) C'est Théodore, et non pas Théodote, ainsi qu'il y avait précédemment.

terpretatione Scripturarum : erant enim legis doctores.

Sequitur : Sciscitabatur ab eis ubi Christus nasceretur. Hic attendendum est quia non dixit : Ubi Christus natus est; sed, ubi nasceretur : callide enim interrogavit eos, ut posset agnoscere si de rege nato lætarentur : Christum autem vocat, quia noverat inungi regem Judæorum. CHRYS., *sup. Matth.* (in opere imperfecto ut *sup.*). Ut quid autem interrogat Herodes, qui non credebat Scripturis? Aut si credebat, quomodo sperabat posse interficere illum, quem regem futurum esse dicebant? Sed diabolus instigabat, qui credebat quod Scripturæ non mentiuntur : sic sunt omnes peccatores, qui hoc ipsum quod credunt, perfecte credere non permittunt, quod enim credunt, ve-

ritatis est virtus, quæ non potest esse occulta; quod autem non credunt, excæcatio est inimici : si enim perfecte crederent, sic viverent quasi post modicum transituri de hoc mundo, non quasi in æternum mansuri.

Sequitur : At illi dixerunt : In Bethlehem Judæ. LEO Papa, in serm. 1, *de Epiph.* Magi quidem humano sensu significatum sibi regis ortum, existimaverunt in civitate regia esse quærendum; sed qui servi susceperat formam, et non judicare venerat, sed judicari, Bethlehem prælegit nativitati, Hierosolymam passioni. THEOD., in serm. *Concilii Ephesini.* Si enim maximam Romam elegisset civitatem, potentia civium, mutationem orbis terrarum factam putarent; si filius fuisset imperatoris, potestati utilitatem ascriberent. Sed quid fecit? Omnia egena

on aurait cru que le changement du monde était le résultat de la puissance de ses habitants ; s'il était né fils d'empereur, on aurait attribué ce résultat à son pouvoir. Qu'a-t-il fait ? Tout ce qu'il a pris est vil et bas, afin qu'il ne soit pas douteux que c'est la puissance divine qui a transformé le monde ; voilà pourquoi sa mère est une indigente, sa patrie des plus pauvres, pourquoi il n'a pas d'argent lui-même. C'est ce que la crèche vous apprend. — S. GRÉG. — C'est avec raison qu'il naît à Bethléem ; Bethléem signifie *maison du pain*. N'a-t-il pas dit de lui-même : « Je suis le pain vivant qui suis descendu du ciel ? »

S. CHRYS. — Alors qu'ils auraient dû cacher le mystère du roi pré-établi de Dieu, surtout devant un roi étranger, on les voit trahir ce mystère, ceux qui n'auraient dû être que les prédicateurs des œuvres divines. Non-seulement ils dévoilent le mystère, mais encore ils s'appuient sur le témoignage du prophète : « Ainsi il a été écrit par le prophète : Et toi Bethléem, terre de Juda. » — LA GLOSE. — Ils disent ainsi qu'ils l'ont appris, si ce n'est mot à mot, au moins pour le sens. — S. JÉR. (1). — L'on peut reprocher ici aux Juifs leur ignorance, car dans la prophétie il y a : « Et toi Bethléem Ephrata, » et non pas, ainsi qu'ils disent : « Et toi Bethléem, terre de Juda. » — S. CHRYS. — En scindant la prophétie, ils sont devenus la cause du meurtre des enfants ; la prophétie porte : « De toi sortira un roi pour paître mon peuple d'Israël, et ses jours sont depuis les jours de l'éternité. » S'ils l'avaient rapportée tout entière, Hérode, considérant que ce roi, qui date de l'éternité, ne peut être un roi terrestre, ne serait pas entré dans une si grande fureur. — S. JÉR. — Le sens de la prophétie est

(1) On peut comparer cette citation avec son épître à Pammachius sur la bonne interprétation de l'Écriture ; et à la deuxième partie de ses commentaires sur Michée.

et vilia elegit, ut Divinitas cognosceretur orbem transformasse terrarum : propterea pauperculam elegit matrem, pauperiorem patriam ; egenus fit pecuniis, et hoc tibi exponit præsepe. GREG., in hom. (8 *super Evang.*). Bene etiam in Bethlehem nascitur : Bethlehem quippe domus panis interpretatur : ipse namque est qui ait (Joan. 6) : Ego sum panis vivus, qui de cælo descendi.

CHRYS., *sup. Matth.* (in opere imperfecto ut *sup.*). Cum autem debuissent celare mysterium Regis præfiniti a Deo, maxime in conspectu alienigenæ regis, facti sunt non prædicatores operum Dei, sed proditores mysteriorum ejus ; et non solum manifestant mysterium, sed etiam propheti-

eum protulerunt exemplum : unde subjungunt : Sic enim scriptum est per Prophetam (*sc. Michæam*, cap. 5) : Et tu Bethlehem, terra Juda. GLOS. Hoc sic ponit, ut ab eis dictum est, qui etsi non verba, veritatem sensus quodammodo ponunt. HIERON. Unde hic reprehenduntur Judæi de ignorantia, quoniam Propheta dicit : Tu Bethlehem Ephrata : illi dixerunt : Tu Bethlehem, terra Juda. CHRYS., *sup. Matth.* (in opere imperfecto ut *sup.*). Sed adhuc ipsam prophetiam præcedentes interficiendorum parvulorum facti sunt causa : sic enim scriptum erat : Ex te exiet Rex qui pascet populum meum Israel, et dies ejus a diebus seculi : si ergo integram prophetiam protulissent, considerans

celui-ci : « Toi, Bethléem, terre de Juda ou Ephrata ; » elle est ainsi désignée, parce qu'il était une autre Bethléem dans la Galilée : « Quoique tu sois un petit bourg au milieu des mille villes de Juda, cependant c'est de toi que naîtra le Christ qui régnera sur Israël, et qui sera de la race de David. Il est né de mon sein avant tous les siècles. » C'est pour cela que le prophète ajoute : « Sa sortie est du commencement des jours de l'éternité. » Car, *au commencement le Verbe était en Dieu.*—LA GLOSE (1).—Cette dernière partie, les Juifs la turent, ainsi que cela a été dit ; pour le reste, ils le changèrent, ou par ignorance, selon le sentiment que nous avons rapporté, ou pour rendre plus clair le sens de cette prédiction à Hérode qui était un étranger : ainsi pour le mot *Ephrata* qui était un mot ancien et qu'Hérode pouvait ignorer, ils mirent : *terre de Juda* ; pour ceci : « Vous êtes petite entre les mille villes de Juda » (mots qui se rapportent à son peu de population), ils disent : « Vous n'êtes nullement la dernière parmi les princes de Juda, » pour faire ressortir la dignité de cette naissance royale dont elle devait être le théâtre ; leurs paroles reviennent à ceci : « Vous êtes grande entre toutes les cités qui ont donné des princes. » — RÉMIG. — Le sens est peut-être celui-ci : « Quoique tu paraisses très petite au milieu des villes qui sont à la tête des autres, cependant cela n'est pas ainsi, car de toi sortira un chef qui conduira mon peuple d'Israël. » Ce chef est le Christ qui régit et gouverne le peuple fidèle.

S. CHRYS. — Remarquez l'exactitude avec laquelle s'exprime la pro-

(1) Nous n'avons rien trouvé de semblable ni dans la Glose, ni dans Bède, ni dans Rabanus, ni dans Rupert, ni dans saint Anselme, ni dans Hugon, ni dans saint Jérôme, ni dans saint Chrysostôme, au moins pour le mot à mot, quoique l'on trouve l'équivalent dans quelques-uns de ces auteurs.

Herodes quia non erat rex terrenus cujus dies a diebus seculi erant, in tantum furorem non exarsisset. HIER., *sup. Matth.* [et *Michacam in Glossa*]. Est autem sensus prophetiæ talis : Tu Bethlehem, terra Juda vel Ephrata, quod ideo dicitur, quia est alia Bethlehem in Galilæa sita ; quamvis sis parvus vicus inter millia civitatum Juda, tamen ex te nascetur Christus, qui erit dominator Israel, qui secundum carnem de David est. De me tamen natus est ante secula : et ideo dicitur : Egressus ejus ab initio æternitatis ; quia in principio Verbum erat apud Deum (Joan., 1). GLOSSA. Sed hoc ultimum (ut dictum est) Judæi tacuerunt, alia vero mutaverunt ; vel propter ignorantiam (ut dictum est), vel ad majorem manifestationem ; ut Herodi alienigenæ intellectum prophetiæ aperirent : unde pro eo quod Propheta dixit Ephrata (quod erat nomen antiquum, et forte Herodi ignotum), dixerunt terra Juda : pro eo autem quod Propheta dixerat : Minima es in millibus Juda (volens ostendere parvitatem ejus quantum ad populi multitudinem), dixerunt : Nequaquam minima es in principibus Juda ; volentes ostendere magnitudinem dignitatis provenientem ex dignitate principis nascituri : quasi dicerent : Magna est inter civitates ex quibus principes prodierunt. REMIG. Vel talis est sensus : Quamvis minima videaris inter urbes principatum habentes, tamen non est minima ; quia ex te exiet Dux, qui regat populum

phétie; elle ne dit pas : « Dans Bethléem sera, » mais « De Bethléem sortira, » indiquant ainsi que cette ville ne verrait que la naissance. Comment ceci peut-il se rapporter à Zorobabel, ainsi que plusieurs le prétendent? Sa naissance n'est pas du commencement des jours de l'éternité; elle n'est pas de Bethléem, puisqu'il naquit à Babylone et non dans la Judée. Les paroles qui suivent : « Vous n'êtes pas la plus petite parce que de vous sortira, » en sont un nouveau témoignage; car personne parmi les Juifs n'a donné une réelle célébrité au bourg qui l'a vu naître, excepté le Christ dont la crèche et la grotte sont continuellement visitées par des pèlerins de toutes les parties du monde. Si le prophète ne dit pas : « De toi sortira le Fils de Dieu, » mais bien : « De toi sortira un chef qui conduira mon peuple d'Israël, » c'est qu'il fallait au principe condescendre à la faiblesse des Juifs, ne pas les scandaliser, et montrer, pour les attirer davantage, ce qui concernait le salut du genre humain. Ces mots : « Qui conduira mon peuple d'Israël, » doivent être pris au sens figuré, Israël pour ceux qui croiront dans Israël. Si tous ne sont pas sous la conduite du Christ, c'est leur faute (1). S'il n'est point question des Gentils, c'est encore pour ne pas scandaliser les Juifs. Voyez cependant cette admirable harmonie ! Les Juifs et les Mages s'instruisent les uns les autres. Les Juifs entendent dire aux Mages qu'une étoile a annoncé le Christ dans l'Orient, et les Mages aux Juifs, que dans une antiquité reculée les prophètes l'ont annoncé, afin que sous l'impression de ce double témoignage ils cherchassent avec plus de ferveur celui que prêchaient l'éclat de l'étoile et

(1) Dans le grec *Ἐγκλημα καὶ κατηγορία*.

meum Israel: Dux autem iste Christus est, qui populum fidelem regit et gubernat.

CHRYS., in hom. (1, *super Matth.*). Intende autem certitudinem prophetiæ: non enim dixit, quod in Bethlehem erit; sed quod de Bethlehem exiet; ostendens quod ibi solum nasceretur. Quomodo autem habet rationem de Zorobabel hæc dicta esse, ut quidam dicunt? Non enim exitus ejus fuit a principio ex diebus seculi: neque etiam ex Bethlehem exivit; cum non in Judæa, sed in Babylonia natus sit. Est etiam ad hoc testimonium quo dicit: Nequaquam minima es quia ex te exiet: nullus enim alius illustrem fecit villam in qua nasceretur, quam Christus: post nativitatem enim a finibus orbis terrarum veniunt visuri præsepe, et tugurii locum. Non autem dixit: Ex te exiet Filius Dei; sed dux, qui

pascet populum meum Israel: oportebat enim in principio condescendere, ut non scandalizarentur; et quæ ad salutem hominum pertinebant prædicare, ut magis inducerentur. Mystice autem dicit: Qui regat populum meum Israel; Israel enim hic dicit eos qui crediderunt ex Judæis: si autem non omnes Christus rexit, eorum est accusatio. De gentibus autem interim tacuit, ne scandalizaret Judæos. Vide autem mirabilem dispensationem: Judæi enim et Magi simul se invicem docent. Judæi a Magis audiunt, quod Christum in Orientis regione stella prædicat; et Magi a Judæis, quod prophetæ antiquitus eum nunciaverunt; ut geminato testimonio confirmati, ardentiori fide expeterent, quem et stellæ claritas, et prophetiæ manifestabat auctoritas. AUG., in serm. *de Epiph.* Poterat

l'autorité des prophètes. — S. AUG. — L'étoile qui conduisit les Mages au lieu où se trouvaient le Sauveur et sa mère aurait pu les conduire à Jérusalem; cependant elle disparut, et ne reparut que lorsque, ayant interrogé les Juifs, ils leur eurent entendu dire : « Dans Bethléem de Juda. » Les Juifs, dans cette circonstance, se montrèrent semblables aux ouvriers qui construisirent l'arche de Noé et qui périrent eux-mêmes dans le déluge, après avoir fourni à d'autres les moyens de se sauver, semblables aussi à ces pierres qui marquent les milles sur une route et qui, sans pouvoir marcher elles-mêmes, dirigent ceux qui marchent. Ceux qui questionnaient entendirent et partirent; ceux qui enseignaient dirent et restèrent. Les Juifs nous présentent encore aujourd'hui un spectacle semblable. Il se trouve des païens qui, lorsque nous leur apportons des témoignages évidents pour leur prouver que Jésus-Christ a été prophétisé avant sa naissance, aiment mieux s'en rapporter aux exemplaires juifs, tenant les nôtres pour suspects (1) et les soupçonnant d'avoir été arrangés à plaisir par les chrétiens, et, ainsi qu'autrefois les Mages, ils laissent les Hébreux à leurs vaines lectures, et passent outre pour venir adorer dans la foi.

Alors Hérode, ayant fait venir les Mages en particulier, s'enquit d'eux avec grand soin du temps que l'étoile leur était apparue; et les envoyant à Bethléem, il leur dit : Allez, informez-vous exactement de cet enfant; et lorsque vous l'aurez trouvé, faites-le-moi savoir, afin que j'aie aussi l'adorer moi-même. Ayant ouï ces paroles du roi, ils partirent.

S. CHRYS. — Hérode, se voyant en présence d'une réponse rendue

(1) Auparavant, au lieu de *suspecti*, qui est dans l'exemplaire que nous avons entre les mains, il y avait *suspicati*, qui ne signifie rien.

enim stella quæ Magos perduxit ad locum, ubi erat cum Matre Virgine Deus infans, ad ipsam eos perducere civitatem; sed tamen subtraxit se, nec eis prorsus apparuit, donec de civitate in qua Christus nasceretur, ipsi interrogarentur Judæi, ipsidicerent: In Bethlehem Judæ: similes facti fabris arcæ Noe, qui aliis ubi evaderent præstiterunt, et ipsi diluvio perierunt: vel similes lapidibus millariis viam ostenderunt, nec ipsi ambulare potuerunt. Audierunt et abierunt inquisitores; dixerunt et remanserunt doctores. Nunc quoque Judæi simile aliquid nobis exhibere non desinunt: nonnulli enim paganorum quando eis de Scripturis testimonia clara proferimus, ut noverint Christum ante prophetatum, suspecti, ne forte

a Christianis ista conficta sint, malunt credere codicibus Judæorum; et sicut tunc Magi fecerunt, Judæos dimittunt inaniter lectitare, ipsi pergunt fideliter adorare.

Tunc Herodes clam vocatis Magis diligenter didicit ab eis tempus stellæ, quæ apparuit eis. Et mittens illos in Bethlehem, dixit: Ille et interrogate diligenter de puero: et cum inveneritis, renunciate mihi, ut et ego veniens adorem eum. Qui cum audissent regem, abierunt.

CHRYS., *sup. Matth.* Postquam audivit Herodes responsum duplici modo credibile: primum, quia a sacerdotibus fuerat dictum; deinde, quia exemplo prophetico fuerat

doublément probable et par le témoignage des prêtres et par la citation de la prophétie, n'en est pas entraîné vers l'hommage qu'il doit au roi qui va naître, mais il se laisse aller au coupable désir de s'en défaire par ruse, et comme il a vu qu'il ne pouvait ni ébranler les Mages par ses caresses, ni les abattre par ses menaces, ni les corrompre par son or, et qu'il n'avait pas pu les amener à consentir au meurtre du roi futur, il pense à les tromper. C'est pour cela qu'il est dit : « Hérode ayant fait venir les Mages en secret. » Il les appela en secret à cause du soupçon qu'il avait sur les Juifs, car il craignait que leur désir d'un roi de leur nation ne les portât à le trahir. « Il leur demanda (aux Mages) le temps où l'étoile leur avait apparu. » — REMIG. — Ce fut avec adresse (1), car il était fin, et il craignait que, ne retournant pas vers lui, ils le laissassent dans l'incertitude sur ce qui concernait la mort de l'enfant.

S. AUG. — Peut-être que cette étoile faisait leur étonnement depuis deux ans ; mais dans ce cas il faut admettre que le sens ne leur en fut donné qu'après la naissance de celui qu'elle annonçait ; c'est alors après cette révélation de la naissance du Christ qu'ils vinrent de l'Orient, et c'est le treizième jour qu'ils adorèrent celui dont ils avaient appris l'avènement peu de jours auparavant. — S. CHRYS. — Peut-être cette étoile leur apparaissait-elle depuis longtemps, afin que, malgré le temps qu'ils devaient passer en route, ils pussent arriver immédiatement après sa naissance, et l'adorer avec étonnement dans des langes qui devaient leur rendre le Sauveur plus admirable encore. — LA GLOSE (2). — Suivant d'autres, cette étoile ne datait que de la nais-

(1) Dans le grec il y a : *Ἐπιέωσσε*, *accurate inquisivit*.

(2) Le texte de la Glose est un peu différent ; c'est celui-ci : *Hæc stella dominicæ nati-*

comprobatum ; non tamen ad devotionem flectitur nascituri Regis, sed ad malitiam interfectionis ejus per dolum : vidit enim quia non poterat Magos nec blandimentis flectere, nec minis terrere, nec auro corrumpere, ut consentirent in interfectionem Regis futuri, ideo illos decipere cogitavit. Unde dicitur : Tunc Herodes clam vocatis Magis. Occulte autem vocavit eos, ut non viderent Judæi, quos habebat suspectos ; ne forte quasi regem suæ gentis amantes, proderent consilium ejus : Diligenter didicit ab eis tempus stellæ. REMIG. Idcirco diligenter ; quia callidus erat, et timebat ne non reverterentur ad eum, ut tunc sciret quid ageret de puero occidendo.

AUG., in ser. 7, *de Epiph.* Ferme autem biennio ante visa est stella mirantibus quid esset : sed tunc intelligitur indicatum eis cujus esset stella, quæ jamdiu videbatur, quando natus est qui per illam significabatur : sed postquam Christo nato revelatum est Magis, venerunt ab Oriente ; et 13 die adoraverunt eum quem ante paucos dies natum fuisse didicerunt. CHRYS., in hom. (7, *super Matth.*). Vel ante multum tempus hæc stella apparuit, quoniam multum tempus in itinere erant Magi consumpturi, ut confestim cum natus esset, Christo assisterent, eum in fasciis adorantes, ut mirabilior appareret. GLOSSA. Secundum alios vero a die nativitatis Christi creditur

sance du Sauveur, et elle disparut après avoir rempli ce rôle. Saint Fulgence nous dit en effet : « Le nouveau-né créa une nouvelle étoile. »

Après avoir pris des informations sur le temps et sur le lieu, il veut connaître la personne de l'enfant, et c'est pour cela qu'il ajoute : « Allez et informez-vous avec soin de l'enfant, » leur enjoignant de faire ce qu'ils auraient bien fait d'eux-mêmes. — S. CHRYS. — Il ne dit pas : « Informez-vous de roi, mais de l'enfant, » ne pouvant même pas supporter qu'on lui donne ce nom qui exprimait sa principauté. — S. CHRYS. — Pour les amener là, il feignait la piété, et c'est sous son manteau qu'il aiguisait son glaive, donnant à son crime la couleur de l'humilité. Ainsi sont tous les méchants, s'abaissant et simulant l'affection devant ceux qu'ils veulent frapper fort. C'est le sens de ce qu'il leur dit : « Lorsque vous l'aurez trouvé, venez me le dire. » — S. GRÉG. — Il feint de l'adorer pour pouvoir le tuer s'il le trouve.

SUITE : « Ayant ouï le roi, ils partirent. » — RÉMIG. — Les Mages écoutèrent la parole d'Hérode de chercher le Seigneur et non celle de revenir vers lui, images en cela des fidèles auditeurs qui accomplissent les bonnes choses que leur enseignent des prédicateurs indignes de leur ministère, sans imiter leur conduite.

Et en même temps l'étoile qu'ils avaient vue en Orient allait devant eux, jusqu'à ce qu'étant arrivée sur le lieu où était l'enfant, elle s'y arrêta.

S. CHRYS. — L'on doit conclure de ce passage que l'étoile, après avoir conduit les Mages à Jérusalem, se cacha, pour les forcer à entrer dans

vitatis nuntia nunquam prius apparuit, sed eam puer tunc creavit. La Glose ne cite pas saint Fulgence, la citation est plutôt de saint Anselme.

stella tantum apparuisse, et peracto officio cum nova esset, desiit esse. Ait enim Fulgentius (in serm. de Epiphania) : Puer natus novam stellam fabricavit.

Cognito autem loco et tempore personam pueri vult non ignorari : unde dicit : Ite et interrogate diligenter de puero ; illud præceperat, quod absque præcepto erant facturi. CHRYS., in hom. (7, ut jam sup.). Non autem dicit : Interrogate de Rege, sed de puero ; neque enim principatus nomine eum vocari substinebat. CHRYS., sup. *Matth.* (in opere imperfecto ut sup.). Ergo ut ad hoc eos induceret, devotionem promittebat, et per eam gladium acuebat, et malitiam

cordis sui humilitatis colore depingebat. Talis est consuetudo omnium malignorum, quod quando aliquem in occulto gravius lædere volunt, humilitatem illi et amicitias fingunt · unde dicit : Et cum inveneritis, renuntiate mihi. GRÉG., in hom. (10, super *Evang.*). Adorare eum se velle simulat, ut quasi hunc si invenire possit, extinguat.

Sequitur : Qui cum audissent regem, abierunt. REM. Audierunt Magi Herodem ut quærerent Dominum, sed non ut ad eum reverterentur ; significabant enim bonos auditores, qui bona quæ audiunt a malis prædicatoribus, faciunt, sed tamen opera illorum non imitantur.

la cité et à interroger les habitants au sujet du Christ, par conséquent à divulguer le mystère de sa naissance, et cela pour deux choses : d'abord pour confondre les Juifs en leur présentant des païens qui sur la foi d'une étoile cherchaient le Sauveur au travers des provinces étrangères, tandis que ceux qui lisaient tous les jours les prophéties n'avaient pas été à son devant dans leur propre pays où il était né; en second lieu, afin de couvrir les prêtres de la confusion résultant pour eux de leur propre réponse, eux qui, interrogés par Hérode sur le lieu où devait naître le Christ, avaient répondu sans hésiter : « A Bethléem de Juda, » tandis qu'ils l'ignoraient réellement au moment où ils en instruisaient le roi. C'est pour cela qu'après cette question et cette réponse, il est ajouté : « Et voici que l'étoile qui leur avait apparu dans l'Orient les précédait. » En voyant cette obéissance de l'étoile ils purent présumer la dignité du nouveau roi. — S. AUG. — Pour se montrer tout-à-fait la servante du Christ, elle ralentit son pas jusqu'au moment qu'elle eût conduit les Mages jusqu'à l'enfant, obéissant au pas des pèlerins, mais ne lui commandant pas. Après avoir montré au nouveau roi ses adorateurs, elle inonda la grotte d'une vaste lumière, et après avoir revêtu le toit de l'auguste enfant de ses rayons, elle partit; c'est le sens de ces paroles : « Jusqu'à ce qu'elle arrivât au lieu où était l'enfant et s'arrêtât au-dessus. — S. CHRYS. — Qu'y a-t-il d'étonnant que le soleil naissant de justice se montre précédé d'une étoile? Elle s'arrêta au-dessus de la tête de l'enfant comme pour dire : « Le voilà, » le désignait en s'arrêtant, elle qui ne pouvait le désigner en parlant. — LA GLOSE. — L'on voit ici que l'étoile habitait notre atmosphère, et se

Et ecce stella. quam viderant in Oriente, antecedebat eos, usque dum veniens staret supra ubi erat puer.

CHRYS., *sup. Matth.* Ex hoc loco ostenditur, quia cum stella deduxisset Magos prope Hierusalem, abscondita est ab eis, ut relictis a stella cogerentur in Hierusalem interrogare de Christo simul et manifestare, propter duo : primo, ad confusionem Judæorum, quia Gentiles stellæ tantummodo visione confirmati Christum per alienas provincias requirebant, et Judæi ab infantia prophetias legentes de Christo, et in suis finibus natum non susceperunt : demum ut interrogati sacerdotes, unde nascitur Christus, ad præjudicium suum responderent : De Bethlechem; quia qui Herodem docuerant de Christo, ipsi ignorabant de

illo : et ideo post interrogationem et responsionem habitam, subditur : Et ecce stella quam viderant in Oriente antecedebat eos; ut considerantes obsequium stellæ, Regis intelligerent dignitatem. AUG., in *ser. de Epiph.* Et ut Christo plenum redderet obsequium, temperavit gradum, donec Magos perduceret ad puerum : obsequium præbuit, non imperium indixit; supplices ostendit, hospitium radiavit amplissimo lumine, et tecta nati perfudit, sicque decessit : unde sequitur : Usque dum veniens staret supra ubi erat puer. CHRYS., *sup. Matth.* (in opere imperfecto ut *sup.*). Quid autem mirum, si Sole Justitiæ orituro, stella ministrabat divina? Stetit enim supra caput pueri, quasi dicens : Hic est; ut quia loquendo monstrare non poterat, stando demonstraret. GLOSSA. Hic autem apparet

montre très près de la maison de l'enfant, autrement l'on n'aurait pas pu la (maison) distinguer des autres.

S. AMB.—Cette étoile est la voie, et la voie, c'est le Christ. Or, le Christ est devenu par le fait de son incarnation notre étoile, étoile brillante du matin, que l'on ne voit pas aux lieux où règne Hérode et qui reparait dans ceux où se trouve le Sauveur, montrant le chemin.

— RÉMIG. — L'étoile signifie peut-être encore la grâce de Dieu, et Hérode le diable. Or, celui qui se soumet par le péché au diable perd la grâce; s'il revient par la pénitence, il la retrouve, et celle-ci ne l'abandonne pas qu'elle ne l'ait conduit jusqu'à la maison de l'enfant ou l'Église. — LA GLOSE. — L'étoile est la foi éclairant les âmes, conduisant au Christ, que les Mages perdent lorsqu'ils se détournent vers les Juifs, car en demandant conseil aux méchants ils perdent la direction de la vérité.

Lorsqu'ils virent l'étoile, ils furent transportés de joie; et entrant dans la maison, ils trouvèrent l'enfant avec Marie sa mère, et se prosternant en terre, ils l'adorèrent. Puis ouvrant leurs trésors, ils lui offrirent pour présents de l'or, de l'encens et de la myrrhe.

LA GLOSE.—Après avoir montré l'obéissance de l'étoile, l'évangéliste ajoute la joie des Mages en disant: « En voyant l'étoile ils furent réjouis d'une joie tout-à-fait grande. » — RÉMIG. — Il faut remarquer que l'évangéliste ne se contente pas de dire: « Il furent réjouis, » mais qu'il ajoute: « D'une joie grande, tout-à-fait. » — S. CHRYS.—Ils furent

(1) Lib. 2, cap. 2; on y trouve mêlé le récit de l'arrivée des Mages; ce qui suit sur l'étoile du matin est pris du chap. 22, Apoc., v. 16.

quod sella in aere posita erat; et domui, in qua puer erat, multum vicina: aliter enim domum non discrevisset.

AMBR., sup. Lucam. Hæc autem stella via est; et via Christus est; quia secundum incarnationis mysterium Christus est stella: ipse enim est stella splendida et matutina. unde ibi Herodes est, non videtur; ubi autem Christus, rursus videtur, et viam ostendit. RÉMIG. Vel stella significat gratiam Dei, Herodes diabolus. Qui autem per peccatum se diabolo subdit, mox gratiam perdit: quod si per penitentiam recesserit, mox gratiam invenit; quæ non dimittit, donec perducat ad domum pueri, id est, Ecclesiam. GLOSSA. Vel stella est illuminatio fidei, quæ ad Christum ducit, quam dum divertunt ad Judæos, Magi

amittunt; quia dum a malis consilium quærunt, veram illuminationem perdunt.

Videntes autem stellam gavisii sunt gaudio magno valde. Et intrantes domum, invenerunt, puerum cum Maria matre ejus. Et procidentes adoraverunt eum. Et apertis thesauris suis, obtulerunt ei munera: aurum, thus, et myrrham.

GLOSSA. Postquam præmisit stellæ obsequium, subjungit Evangelista Magorum gaudium, dicens: Videntes autem stellam gavisii sunt gaudio magno valde. RÉMIG. Et sciendum quod non satis fuit dicere Evangelistæ: Gavisii sunt; sed addidit: Gaudio magno, valde. CHRYS., sup. Matth. Gavisii ergo sunt, quia spes eorum non erat

réjouis , parce que leur espérance au lieu d'être déçue se trouvait confirmée de plus en plus et que leur long voyage aboutissait à un heureux terme. — LA GLOSE. — Il est réjoui par la joie , celui dont Dieu est la joie , car Dieu est la véritable joie. L'évangéliste ajoute l'épithète *grande*, car ils se réjouissaient d'une chose considérable. — S. CHRYS. — Le ministère de l'étoile leur avait fait pressentir que la dignité du nouveau roi surpassait de beaucoup celle de tous les rois de la terre. L'évangile ajoute : *beaucoup* (appliqué à la joie). — RÉMIG. — Voulant montrer que l'on se réjouit beaucoup plus des choses que l'on retrouve que de celles que l'on n'a pas cessé de posséder.

SUITE. — « Entrant dans la maison, ils trouvèrent l'enfant. » — S. LÉON, pape. — Petit de taille, ayant besoin du secours d'autrui, incapable de parler, ne différant en rien des autres enfants; car ainsi qu'il était incontestable à cause des témoignages qui l'affirmèrent, qu'en lui se trouvait l'invisible majesté de Dieu, ainsi il devait être prouvé que cette essence éternelle du Fils de Dieu s'était unie à la vérité de la nature humaine.

SUITE. — « Avec Marie sa mère. » — S. CHRYS. — Non pas couronnée du diadème, ou reposant sur un lit d'or, mais ayant à peine une tunique qui sans orner son corps ne faisait que le vêtir, ainsi que devait l'avoir en voyage la femme d'un charpentier (1). Or, s'ils étaient venus pour un roi terrestre, ils auraient plutôt senti de la confusion que de la joie en voyant que leur si long voyage n'avait pas eu de résultat. Mais ils étaient venus pour un roi spirituel, et quoique leur regard ne découvrit rien de royal, satisfaits du témoignage de l'étoile, ils se réjouissaient à la vue de ce pauvre enfant dont la majesté éclatait

(1) C'est ainsi que l'on spécifie ordinairement la qualité d'ouvrier donnée à saint Joseph par saint Matthieu, quoique quelques-uns l'entendent de l'état de serrurier.

decepta, sed amplius confirmata; quod tanti itineris non sine causa susceperunt laborem. GLOSSA. Gaudia gaudet, qui propter Deum gaudet, qui est verum gaudium. Addidit autem et magno, quia de magno gaudebat. CHRYS. (in opere imperfecto ut sup.). Per ministerium enim stellæ, intelligebant quoniam dignitas tunc nati Regis excedebat mensuram omnium mundialium regum. Addidit etiam valde. REMIG. Quia voluit ostendere quod magis gaudent homines de rebus perditis quam de semper possessis.

Subditur autem : Et intrantes domum invenerunt puerum. LEO Papa, in serm. 4, de Epiph. Quantitate parvum, alienæ opis

indigum, sandi impotentem, et nulla ab humanæ infantie generalitate discretum; quia sicut fidelia erant testimonia, quæ in eo majestatem invisibilis Divinitatis asserebant, ita probatissimum debebat esse, semper eternam illam essentiam Filii Dei veram suscepisse hominis naturam.

Cum Maria matre ejus. CHRYS., super Matth. (in opere imperfecto ut sup.). Non diademate coronata, aut in lecto aureo recumbente, sed vix tunicam habente unam; non ad ornamentum corporis, sed ad tegumentum nuditatis; qualem habere potuit carpentarii uxor, peregre constituta. Si ergo regem terrenum querentes venissent.

dans leur cœur aux yeux de l'esprit. C'est pour cela *que, s'agenouillant, ils l'adorèrent*; ils voient un homme et ils reconnaissent un Dieu. — RAB. — Joseph s'était providentiellement absenté, afin que les Gentils n'eussent point l'occasion d'un mauvais soupçon. — LA GLOSE (1). — Quoique leurs dons fussent conformes aux habitudes de leurs pays, les Arabes trouvant dans leurs pays l'abondance de l'or, de la myrrhe et de l'encens, cependant ils voulaient par ces dons donner une signification du mystère. C'est pour cela que nous lisons : « Ayant ouvert leurs coffres, ils lui offrirent pour présents de l'or, de la myrrhe et de l'encens. » L'or convient au roi, l'encens fait partie des sacrifices offerts à Dieu, la myrrhe sert à embaumer les morts. — S. AUG. (2). — On lui offre de l'or comme à un grand roi, l'encens est brûlé devant lui comme devant Dieu; la myrrhe lui est présentée comme à celui qui devait mourir pour le salut de tous. — S. CHRYS. — Quoiqu'ils ne comprissent pas ces significations qu'ils donnaient du mystère, et ce qu'exprimait chacun de leurs dons, peu importe, car la grâce qui les y poussait avait elle-même son dessein marqué. — RÉMIG. — Il faut que l'on sache que chacun des trois ne présenta pas en particulier et à part un des trois présents, mais que chacun d'eux les offrit tous les trois, chacun d'eux annonçant ainsi par ses présents le roi, l'homme et le Dieu. — S. CHRYS. — Que Marcion et Paul de Samosate rougissent de refuser de voir celui qu'ont vu les Mages, ces fils aînés de l'Église

(1) Plutôt saint Anselme, cela ne se trouvant pas dans la Glose actuelle.

(2) Cela ne se trouve pas mot à mot dans saint Augustin, mais équivalement dans le sermon 4^e, dans saint Chrysologue, serm. 157 et 160, et dans Rabanus sur saint Matthieu.

magis fuissent confusi quam gavis; quia tanti itineris laborem sine causa suscepissent. Nunc autem quia cœlestem Regem quærebant, etsi nihil regale videbant in eo, tamen solius stellæ testimonio contenti, gaudebant oculi eorum contemptibilem puerum aspicere; quia spiritus in corde eorum terribilem eum monstrabat: unde proci-dentes adoraverunt eum: vident enim hominem, et agnoseunt Deum. RAB. Divino autem nutu factum est, quod aberat Joseph, ne aliqua mala suspitionis occasio daretur gentibus. GLOSSA. Qui licet morem suæ gentis in donis offerendis sequebantur (Arabes enim auro, thure, et diversis generibus aromatum abundant), tamen aliquid mysterii muneribus demonstrare volebant. Unde sequitur: Apertis thesauris suis, obtulerunt ei munera aurum, thus, et myr-

rham. GREG. (in homil. 10, *sup. Evang.*). Aurum quippe regi congruit, thus vero in Dei sacrificio ponebatur, myrrha autem mortuorum corpora condiuntur. AUG., in serm. *de Epiph.* Aurum igitur solvitur quasi Regi magno; thus immolatur ut Deo; myrrha præbetur, quasi pro salute omnium morituro. CHRYS. (in oper. imperf. ut *sup.*). Hæc autem etsi tunc non intelligebant, secundum quale mysterium ista gerebant, vel quid significaret unumquodque munus eorum, nihil contrarium est: gratia enim quæ illos hæc omnia facere hortabatur, ipsa ordinaverat universa. RÉMIG. Et sciendum quod isti non singuli singula obtulerunt, sed singuli tria; et singuli cum suis muneribus regem, Deum, et hominem prædicaverunt. CHRYS., in homil. (7, *sup. Matth.*). Verecundentur ergo Marcion et

qui adorèrent Dieu dans la chair. Que le Dieu qu'ils adorent soit homme, les langes et la crèche le disent assez; qu'ils l'aient adoré non pas comme un simple mortel, mais comme un Dieu, ces présents qui ne conviennent qu'à la divinité le montrent assez. Que les Juifs rougissent aussi en se voyant prévenus par les Mages et en refusant de venir à leur tour.

S. GRÉG. — L'on peut y voir autre chose, l'or signifiant la sagesse, d'après ce témoignage de Salomon : « Un trésor désirable se trouve sur les lèvres du sage » (1); l'encens que l'on brûle devant Dieu exprimant la vertu de la prière, d'après ces paroles : « Que ma prière ait devant vous la direction de l'encens; » enfin, la myrrhe étant la figure de la mortification de la chair. Nous offrirons donc à ce roi nouveau-né l'or, si nous brillons devant lui de l'éclat de la sagesse; l'encens, si nous nous efforçons par nos prières d'exhaler devant Dieu une bonne odeur; la myrrhe, si l'abstinence mortifie le mal de notre chair.

— LA GLOSE. — Ces trois hommes qui offrent à Dieu leurs présents représentent devant lui les nations venues des trois parties du monde; ils ouvrent leurs trésors, en faisant sortir du fond de leur cœur la confession de la foi. C'est dans l'intérieur de la grotte, pour nous apprendre à ne pas dissiper par la jactance les biens de l'âme; ils offrent trois présents, c'est-à-dire leur foi en la sainte Trinité. L'on peut dire aussi que de leurs trésors ouverts, ils tirent des présents, figures des trois sens de l'Écriture : l'historique, le moral et l'allégorique; ou des trois parties de la science : la logique, la physique et la morale, toutes choses qu'ils font servir à la foi.

(1) Telle est la version des Septante : ἐπὶ στόματός; cependant quelques-uns lisent : ἐπὶ δόματός, et c'est dans ce sens que la Vulgate a traduit : *in habitaculo justii*.

Paulus Samosatenus, qui nolunt videre quæ Magi viderunt, qui Ecclesiæ sunt progenitores, Deum in carne adorantes : quoniam enim in carne erat, fasciæ monstrant et præsepe; quoniam autem non ut purum hominem adorant sed ut Deum, demonstrant dona quæ Deo offerre decens erat. Confundantur et Judæi videntes se præventos a Magis, et neque post illos venire student. GRÉG. (homil. 10, ut jam sup.). Potest et in his aliud intelligit : auro nanque sapientia designatur, Salomone teste qui ait (*Proverb. 21*) : Thesaurus desiderabilis requiescit in ore sapientis; thure, quod Deo incenditur, virtus orationis exprimitur, secundum illud (*Psal. 240*) : Dirigatur oratio mea sicut incensum in cons-

pectu tuo; per myrrham vero carnis mortificatio figuratur. Nato ergo Regi aurum offerimus, si in conspectu ejus sapientiæ lumine splendemus; thus offerimus, si per orationem studia Deo redolere valeamus; myrrham offerimus, si carnis vitia per abstinentiam mortificamus. GLOSSA. (sive Anselmus ut jam sup.). Tres autem viri qui offerunt, significant gentes de tribus partibus mundi venientes; thesauros aperiant, dum fidem cordis per confessionem ostendunt : bene autem in domo, docentes ne thesaurum bonæ conscientiæ jactando propalemus : offerunt tria munera, hoc est, fidem sanctæ Trinitatis : vel apertis thesauris Scripturarum, historicum, moralem, et allegoricum sensum offerunt : vel logi-

Et ayant reçu pendant qu'ils dormaient un avertissement de n'aller point retrouver Hérode, ils s'en retournèrent en leur pays par un autre chemin.

S. AUG. (1).—L'impie Hérode, devenu cruel par crainte, voulut sévir contre le Christ; mais comment la ruse aurait-elle pu se rendre maître de celui qui venait en ce monde pour y vaincre l'esprit de ruse? C'est pour éluder sa fraude qu'il est dit que les Mages *ayant reçu réponse*, etc., etc. — S. JÉR. — Ceux qui avaient offert leurs présents au Seigneur méritaient bien de recevoir cette réponse; elle est donnée par l'ange, afin que la position que ses mérites avaient donnée à Joseph soit respectée. — LA GLOSE. — La réponse vient du Seigneur, car personne autre ne traça cette voie du retour que celui qui dit de lui-même: « Je suis la voie. » Cependant ce n'est pas l'enfant qui leur parle, et cela pour que la divinité ne se révèle pas avant le temps, et que la vérité de son humanité soit constatée. Il est dit: « Ayant reçu la réponse; » car ainsi qu'il est dit de Moïse qu'il s'écriait en se taisant (2), ainsi ceux-ci interrogeaient la volonté divine dans le silence de leurs pieux désirs. Il est dit encore: « Ils revinrent par un autre chemin dans leur pays, » parce qu'ils ne devaient plus être envoyés aux Juifs infidèles.

S. CHRYS. — Remarquez la foi des Mages: ils ne se disent pas scandalisés de cette réponse: « Si cet enfant est un grand roi, pourquoi

(1) On ne le retrouve plus dans les sermons qui nous restent de saint Augustin.

(2) Cette partie dans la Glose précède ce qui ici a été mis avant; ce qui suit immédiatement ne se trouve pas dans la Glose, mais dans le commentaire de saint Jérôme. Or pour ces mots: *responso accepto*, on fait remarquer à la marge que le mot grec *χρηματιδέυτος* peut être traduit par *oraculo* et non *responso*. La première partie de la citation ayant trait à cette réponse proprement dite donnée aux prières des Mages, n'est nullement nécessaire, quoique pieuse.

cam, physicam, et ethicam; dum illa fidei servire faciunt.

Et responso accepto in somnis, ne redirent ad Herodem, per aliam viam reversi sunt in regionem suam.

AUG., in serm. de Epiph. Herodes impius factus ex timore crudelis voluit desævire: sed quomodo poterat capere eum qui ipsas fraudes venerat amputare? Ut ergo ejus fraus elideretur, sequitur: Et responso accepto. HIER. Qui enim munera obtulerunt Domino, consequenter responsum accipiunt: responsum enim per Ange-

lum fieri dicitur, ut meritorum Joseph privilegium demonstraretur. GLOS. Fit autem hæc responsio per ipsum Dominum; quia nullus alius viam reversionis instituit, nisi ille qui dicit (Joan., 14): Ego sum via. Non tamen loquitur puer ad eos, ne Divinitas ante tempus reveletur, et ut vera humanitas habeatur. Dicit autem: Et responso accepto: sicut enim Moyses tacitus clamabat, sic isti pio affectu interrogabant quid divina juberet voluntas. Dicit autem: Per aliam viam reversi sunt in regionem suam, quia infidelitati miscendi non erant Judæorum.

CHRYS., in homil. (8, super Matth.). In-

fuir et se cacher ? » La foi consiste à ne pas rechercher les causes des choses qui nous sont ordonnées, mais à se laisser persuader par les choses elles-mêmes. — S. CHRYS. — Si les Mages avaient recherché le Sauveur comme un roi de la terre, ils ne l'auraient pas quitté une fois qu'ils l'auraient trouvé, tandis qu'ils l'adorent et s'en vont, et de retour dans leur pays, ils se montrèrent plus fidèles à Dieu qu'auparavant, en convertirent un grand nombre par leurs prédications, et enfin, lorsque Thomas arriva dans ces régions, après avoir été baptisés de sa main, ils se joignirent à lui et devinrent ses aides dans son apostolat.

S. GRÉG. — Les Mages, en revenant dans leur pays par un autre chemin, nous donnent une grande leçon. Notre pays est le ciel, et il nous est défendu, après que nous avons connu le Sauveur, de revenir vers cette patrie par la même voie par laquelle nous sommes venus. Nous avons en effet quitté cette patrie par l'orgueil, la désobéissance, l'attachement aux choses visibles, en goûtant au fruit défendu, et nous ne pouvons y revenir que par les larmes, l'obéissance, le mépris pour les choses visibles, en mettant un frein aux appétits de notre chair. — S. CHRYS. — Il n'était pas possible que ceux qui venaient d'Hérode au Christ revinssent du Christ à Hérode. Ceux en effet qui passent du Christ au diable par le péché, ordinairement reviennent au Christ par le repentir. En effet, celui qui est encore dans l'innocence et l'ignorance du mal est facilement trompé, mais après avoir éprouvé le mal qu'il vient d'embrasser, il revient à Dieu par la componction et au souvenir du bien qu'il a perdu. Or, l'homme qui a

tuere autem Magorum fidem, qualiter non seandalizati sunt in seipsis, dicentes : Si magnus est puer hic, quæ necessitas fugæ est, et occulte recessiois? Hoc enim est veræ fidei, non quærere causas eorum quæ fieri præcipiuntur, sed suaderi solum ab eis. CHRYS., *sup. Matth.* (in oper. imperf. ut sup.). Si autem Magi Christum quasi terrenum regem quæsisserunt, inveniunt eum, apud ipsum mansissent : hunc autem adoraverunt, et reversi sunt. Cum autem reversi fuissent, manserunt colentes Deum magis quam ante; et prædicantes, multos erudierunt : et denique cum Thomas ivisset ad provinciam illam, adjuncti sunt ei; et baptizati, facti sunt adjutores prædicationis ipsius.

GREG. (homil. 10, in *Evang.*). Magnum vero nobis aliquid Magi inveniunt quod in

regionem suam per aliam viam revertuntur. Regio quippe nostra paradisi est, ad quam (Jesu cognito) redire per viam qua venimus prohibemur : a regione etenim nostra, superbiendo, inobediendo visibilia sequendo, cibum vetitum gustando, discessimus; sed ad eam necesse est ut flendo, obediendo, visibilia contemnendo, atque appetitum carnis refrænando, redeamus. CHRYS., *sup. Matth.* (in oper. imperf. ut sup.). Nec etiam erat possibile, ut qui ab Herode ad Christum venissent, redirent ad Herodem : qui enim relicto Christo ad diabolum transeunt per peccatum, per pœnitentiam revertuntur ad Christum : qui enim fuit in innocentia dum nescit quid sit malum, facile decipitur : sed cum expertus fuerit malum quod invenit, et reordatus bonum quod perdidit, compunctus redit ad Deum; qui autem relicto

ainsi abandonné le diable pour le Christ revient difficilement au diable, parce qu'il est difficile que l'on revienne au mal lorsque l'on goûte les biens que l'on a reconquis, et que l'on se rappelle encore les maux auxquels on a échappé.

Après qu'ils furent partis, un ange du Seigneur apparut à Joseph pendant qu'il dormait, et lui dit : Levez-vous, prenez l'enfant et sa mère, fuyez en Egypte, et n'en partez point jusqu'à ce que je vous le dise; car Hérode cherche l'enfant pour le faire mourir. Joseph, s'étant levé, prit l'enfant et sa mère durant la nuit, et se retira en Egypte, où il demeura jusqu'à la mort d'Hérode, afin que cette parole que le Seigneur avait dite par le prophète fût accomplie : J'ai rappelé mon fils de l'Égypte.

RAB. — Saint Matthieu omet ici le jour de la Purification, jour auquel l'on devait présenter au temple le premier-né avec l'offrande d'un agneau ou d'une paire de touterelles. Malgré la crainte qu'ils avaient d'Hérode, les parents de Jésus n'osèrent pas transgresser le précepte de la loi en ne portant pas l'enfant au temple. Or, lorsque le bruit de la naissance de l'enfant commença à se répandre, un ange fut envoyé pour faire transporter l'enfant en Égypte, et c'est celui dont il est dit : « L'ange du Seigneur apparut en songe à Joseph. » — RÉMIG. — De ce que l'ange est toujours envoyé à Joseph pendant son sommeil. il faut conclure que ceux qui se reposent après s'être dépouillés des soins de la terre et des préoccupations du siècle méritent d'avoir d'angéliques visions. Il lui fut dit : « Levez-vous, prenez la mère et l'enfant. » — S. HIL. — Auparavant, pour exprimer qu'elle était fiancée au juste, elle était appelée sa *femme*; maintenant, après la naissance

diabolo venit ad Christum, difficile redit ad diabolum; quia dum gaudet in bonis quæ invenit, et recordatur mala quæ evasit, difficile redit ad malum.

Qui cum recessissent, ecce Angelus Domini apparuit in somnis Joseph, dicens : Surge et accipe puerum et matrem ejus, et fuge in Ægyptum; et esto ibi usque dum dicam tibi : futurum est enim ut Herodes querat puerum ad perdendum eum : qui consurgens accepit puerum et matrem ejus nocte, et recessit in Ægyptum : et erat ibi usque ad obitum Herodis; ut adimpleretur quod dictum est a Domino per Prophetam dicentem : Et Ægypto vocari Filium meum.

RAB. Hic prætermittit Matthæus diem purificationis, in qua oportebat primogeni-

tum offerri in templo, et agnum, vel par turturum, aut columbarum. Et quamvis timerent Herodem, tamen non sunt ausi transgredi legem, quin ad templum puerum deferrent. Cum itaque rumor de puero jam inciperet dilatari, mittitur Angelus, qui in Ægyptum faciat puerum transportari. Unde dicit : Angelus Domini apparuit in somnis Joseph. RÉMIG. Per hoc quod semper Angelus Joseph in somnis apparuisse dicitur, mystice designatur quia illi qui a curis terrenis et secularibus negotiis quiescunt, perfrui angelica visione merentur. Dicit ergo ei : Surge, accipe puerum et matrem ejus. HIL. Cum desponsatam eam justo significabat, conjugem nuncupavit, sed post partum mater tantum Jesu ostenditur; ut quemadmodum justo Joseph deputaretur Mariæ in virginitate conjugium, ita vene-

de Jésus, elle n'est plus appelée que sa mère ; et cela parce que, ainsi que le mariage avec Joseph se présente comme la garantie de la virginité de Marie (1), ainsi la maternité divine est la plus haute consécration de cette virginité.

S. CHRYS. — Il ne dit pas : « Recevez la mère et l'enfant, » mais dans un ordre inverse, car l'enfant n'était pas né pour la mère, mais la mère préparée pour l'enfant. Suivent ces mots : « Et fuyez en Égypte. » Mais comment le Fils de Dieu fuit-il devant un homme ? Quelle sera notre ressource contre nos ennemis, si lui-même redoute ses ennemis ? D'abord parce qu'il a fallu qu'en ceci il suivît la loi humaine à laquelle il s'était soumise, loi qui veut que la nature humaine abandonnée à elle-même et le bas-âge fuient devant le pouvoir qui menace ; ensuite, afin que les autres chrétiens ne rougissent pas de la fuite lorsque la persécution l'a rendue nécessaire. Mais pourquoi dans l'Égypte ? Parce que le Seigneur dont la colère a un terme s'est rappelé tous les maux qu'il a fait pleuvoir autrefois sur l'Égypte, et qu'il veut lui donner un signe éclatant de son pardon en lui confiant son Fils, remède qui doit guérir à lui seul les dix plaies d'autrefois. C'est aussi pour rendre gardien de son Fils unique celui qui a été le persécuteur de son peuple premier-né ; pour rendre les serviteurs pieux de son Fils ceux-là mêmes qui furent les maîtres violents de son peuple et les rendre ainsi dignes, non plus des eaux mortelles de la mer Rouge, mais de celles vivifiantes du baptême. — S. AUG. (2).

(1) Tel est le sens du passage de saint Hilaire, et non pas celui si embarrassé que présente la phrase suivante : *Venerabilis ejus ostenderetur in Jesu matris virginitas.*

(2) On ne retrouve plus ce passage dans ce qui nous reste de saint Augustin. Autrefois cette première citation était mêlée à la suivante, que nous donnons comme du deuxième sermon sur les saints Innocents.

rabilis ejus ostenderetur in Jesu matre virginitas.

CHRYS., *sup. Matth.* (in opere imperf. ut sup.). Non autem dicit : Accipe matrem et puerum ejus ; sed e converso, quia non propter matrem puer natus est, sed propter puerum mater præparata est. Sequitur : Et fuge in Ægyptum. Quomodo autem Filius Dei ante hominem fugit ? aut quis liberet de inimicis, si et ipse inimicos suos timet ? Et primum quidem oportet ut regulam humanæ naturæ quam suscepit conservet et in hac parte, quia et humanæ naturæ et puerili ætate convenit fugere potestatem minantem : deinde ut cæteri Christiani, eum necessitas perseu-

tionis advenerit, fugere non erubescant. Sed quare in Ægyptum ? Recordatum est enim Dominus qui non in finem iraseitur, quanta mala fecerit super Ægyptum : ideo mittit Filium suum in eam, et dat illi magnæ reconciliationis signum ; ut decem plagas Ægypti una medicina sanaret ; ut populus qui ante fuerat persecutor populi primogeniti, custos fieret Filii unigeniti ; ut qui populo illi violenter dominati sunt, isti Filio eum devotione servirent ; ut jam non irent ad Mare Rubrum demergendi, sed vocarentur ad aquas baptismatis vivificandi. AUG., in serm. *de Epiph.* Audi etiam magni mysterii sacramentum. Moyses aliquando in Ægypto perfidis clauserat diem ;

— Prêtez l'oreille à ce sens mystérieux. Moïse autrefois avait fermé les portes du jour sur l'Égypte perfide, le Christ en arrivant rendit la lumière à ces hommes assis dans les ténèbres. Le Christ ne fuit pas pour se cacher, mais pour éclairer.

SUITE. — « Restez là jusqu'à ce que je vous avertisse; Hérode doit chercher l'enfant pour le perdre. » — S. AUG. — Ce malheureux tyran craignait d'être arraché de son trône; mais il n'en était pas ainsi; le Christ n'était pas venu pour usurper la gloire des autres, mais pour donner la sienne.

SUITE. — « Se levant il prit la mère et l'enfant pendant la nuit, et se retira en Égypte. » — S. HIL. — Ajoutez pleine d'idoles. C'est ainsi que, persécuté par les Juifs, il laisse là leur ignorance pour aller demander des hommages à la Gentilité (1). — S. JÉR. — Lorsqu'il prend la mère et l'enfant pour passer avec eux en Égypte, il le fait la nuit et dans les ténèbres, tandis que lorsqu'il revient de l'Égypte dans la Judée, il n'est nullement question dans l'Évangile de nuit et de ténèbres. — S. CHRYS. — L'angoisse de la persécution se compare à la nuit; l'adoucissement des mœurs à la lumière. — RAB. — C'est peut-être aussi parce que les ennemis de la lumière restèrent par son départ dans les ténèbres et qu'ils furent illuminés par son retour. — S. CHRYS. — Voyez aussitôt après la naissance de cet enfant le tyran entrer en fureur, et la mère avec l'enfant fuir vers une terre étrangère. Ayez cet exemple devant les yeux, vous qui après vous être soumis à une loi spirituelle,

(1) Tel est le texte de saint Hilaire, ainsi que l'on peut le voir *can. 1 in Matth.*, à la fin; et non pas, ainsi qu'on l'avait mis jusqu'ici : *Judæam relinquens ignorantem seculo colendus infertur.*

illuc Christus adveniens sedentibus in tenebris reddidit lucem : fugit ut illuminaret, non fugit ut lateret.

Sequitur : Et esto ibi usque dum dicam tibi : futurum est enim ut Herodes quærat puerum ad perdendum eum. AUGUST. (in serm. 2, de SS. Innocent.). Putabat enim infelix tyrannus (Salvatoris adventu) regali se solio detrudendum; sed non ita est : non ad hoc venerat Christus ut alienam gloriam invaderet, sed ut suam donaret.

Sequitur : Qui consurgens accepit puerum et matrem ejus nocte, et secessit in Ægyptum. HILAR. Supple idolis plenam : jam enim post Judæorum insectationem, judaicam relinquens ignorantiam seculo colendus infertur. HIER. Quando igitur tollit puerum et matrem ejus, ut in Ægyptum transeat, nocte tollit et in tenebris ; quando

vero revertitur in Judæam, nec nox, nec tenebræ ponuntur in evangelio. CHRYS., *sup. Matth.* (in opere imperf. ut sup.). Omnis enim persecutionis angustia nox est; refrigerium autem, dies. RAB. Vel quia luce vera recedente, lucis ipsius osores in tenebris remanserunt, ipsa vero redeunte, illuminantur. CHRYS., in hom. (8, *sup. Matth.*). Vide autem statim ipso nato tyrannum insanire; et quod mater cum puero ad extraneam effugatur regionem; ut si tu incipiens alicui spirituali rei deservire, videaris te tribulari; non turberis, sed omnia viriliter feras; hoc habens exemplum. BEDA. Quod enim Dominus a parentibus sublatus est in Ægyptum, significat electos sæpius malorum improbitate suis effugandos ex sedibus, vel etiam exilio damnandos. Si quidem ipse qui suis erat præceptorus

voyez votre vie se troubler; ne vous laissez pas abattre, mais supportez tout avec patience. — BÈDE. — Le Sauveur porté en Égypte par ses parents nous apprend que souvent les bons sont arrachés à leurs habitations par la perversité des méchants, et quelquefois même jetés par elle en exil. Lui qui devait donner ce commandement : « Si l'on vous persécute dans une cité, fuyez vers une autre, » nous en donne l'exemple, et après avoir été adoré par les Mages et annoncé par une étoile, il fuit comme un homme devant un homme. — RÉMIG. — Isaïe (1) avait prédit cette fuite du Seigneur en Égypte en ces termes : « Voici le Seigneur monté sur une nuée légère; et il entrera dans l'Égypte et il perdra les idoles de l'Égypte. »

L'habitude de cet évangéliste c'est d'appuyer tout ce qu'il dit, et cela parce qu'il s'adressait aux Juifs; il ajoute : « Afin que fût accompli ce qu'avait dit le prophète : J'ai appelé mon fils d'Égypte. » — S. JÉR. — L'on ne lit pas ce passage dans les Septante, mais le texte hébreu d'Osée porte littéralement ces mots : « Israël est un enfant et je l'ai aimé; j'ai appelé mon fils de l'Égypte. » C'est ce que les Septante ont traduit ainsi : « Parce que Israël est petit et je l'ai aimé; j'ai appelé mes enfants de l'Égypte. »

S. JÉR. (2). — L'évangéliste se sert de ce témoignage, parce que ces paroles se rapportent au Christ comme à leur type. Il faut remarquer que ce prophète ainsi que tous les autres prédisent le Christ et la vocation des Gentils de manière que le fil de l'histoire n'en soit pas interrompu. — S. CHRYS. — C'est un des principes de la prophétie que ce

(1) Chap. 19, v. 1, pour *disperdet*, il y a dans le texte du prophète : *commovebuntur*.

(2) Sur ces mots grecs : *τενονς αυτου*, et non pas : *Filium meum*; ce qui serait une contradiction avec le contexte.

(Matt., 10) : Cum vos persecenti fuerint in una civitate, fugite in aliam, primus fecit quod præcepit; fugiendo hominem quasi homo in terra, quem stella Magis paulo ante adorandum monstravit ex cælo. REMIG. Quod autem Dominus in Ægyptum iturus esset, prædixerat Esaias cum ait : Ecce Dominus ascendit super nubem levem; et ingredietur Ægyptum; et disperdet simulacra Ægypti.

Consuetudo autem fuit istius Evangelistæ, omnia quæ dixit confirmare; et hoc ideo, quia Judæis scribebat; ideoque subjungit : Ut adimpleretur quod dictum est a Domino per Prophetam dicentem : Ex Ægypto vocavi Filium meum. HIER., *De optimo genere interpretandi*. Hoc 70 inter-

pretas non habent, sed in Osee prophetia juxta hebraicam scribitur veritatem : Quia puer Israel, et dilexi eum : ex Ægypto vocavi Filium meum. Ex quo 70 transtulerunt : Quia parvulus est Israel, et dilexi eum, ex Ægypto vocavi filios ejus.

HIER., *sup. Oseam*. Hoc autem testimonio titur Evangelista, quia hæc typice referuntur ad Christum. Notandum enim quod in hoc propheta et in aliis, ita de adventu Christi et de vocatione gentium prænuntiatur, ut radix historiæ non penitus deseratur. CHRYS., in hom. (8, *super Matth.*). Est etiam prophetiæ lex, multa multoties diei de aliis, compleri autem in aliis; sicut de Simeone et Levi ductum est (*Gen.*, 49) : Dividam eos in Jacob, et dis-

qu'elle dit souvent de quelques-uns est accompli en d'autres, témoin les paroles suivantes dites de Lévi et de Siméon : « Je les diviserai en Jacob , je les disperserai dans Israël , » et accomplies non pas en eux , mais dans leurs descendants. D'ailleurs ceci est évident en ce passage , car le Christ étant par nature le Fils de Dieu, c'est en lui qu'a dû s'accomplir cette prophétie. — S. JÉR. — Nous pouvons, à cause des chicaneurs, expliquer ce passage autrement, en le rapprochant de ces paroles de Balaam : « Dieu l'a appelé de l'Égypte; sa gloire est celle du rhinocéros » (1). — RÉMIG. — Joseph nous représente les prédicateurs de la parole divine, Marie la Sainte-Écriture, l'enfant la connaissance du Sauveur; la persécution d'Hérode, celle de la primitive Église dans Jérusalem; la fuite de Joseph, le passage des apôtres aux nations infidèles, l'Égypte signifiant les ténèbres; le temps qu'il passa en Égypte, celui qui sépare l'ascension de la venue de l'Antechrist; la mort d'Hérode, l'extinction de l'opposition qui existait dans le cœur des Juifs.

Alors Hérode, voyant que les Mages s'étaient moqués de lui, entra en une grande colère, et il envoya tuer dans Bethléem et dans tout le pays d'alentour tous les enfants âgés de deux ans et au-dessous, selon le temps dont il s'était enquis exactement des Mages.

S. CHRYS.—Pendant que le petit Jésus subjuguait les Mages non par une puissance corporelle, mais par la grâce de l'esprit, Hérode s'irritait, lui qui n'avait pu persuader, malgré tout l'éclat de son trône, ceux qu'avait charmés le petit Jésus couché dans une crèche. Les mépris des Mages ajoutèrent un nouveau motif à sa douleur, et c'est ce qui est

(1) Les Septante portent : *sa force*, et expliquent ainsi de quelle gloire il s'agit ici (v. 23).

pergam in Israel; quod non in eis sed in nepotibus completum est : quod et hic apparet : Christus enim natura Dei Filius est, et sic in eo vere prophetia completur. HIER. Possumus autem et hunc locum aliter conciliare propter contentiosos; et inducimus testimonium ex Numeris, dicente Balaam (Num., 23) : Deus ex Ægypto vocavit eum; gloria ejus sicut unicornis. REMIG. Per Joseph autem designatur ordo Prædicatorum; per Mariam sacra Scriptura; per puerum notitia Salvatoris; per persecutionem Herodis, persecutio quam passa est Ecclesia in Hierosolymis; per fugam Joseph in Ægyptum, transitus prædicatorum ad gentes infideles (Ægyptus enim tenebre inter-

pretatur); per tempus autem quo fuit in Ægypto, spatium temporis ab ascensione Domini usque ad adventum Antichristi, per obitum Herodis, extinctio invidiæ in cordibus Judæorum.

Tunc Herodes videns quoniam delusus esset a Magis, iratus est valde : et mittens occidit omnes pueros qui erant in Bethlechem, et in omnibus finibus ejus a bimatu et infra, secundum tempus quod exquisierat a Magis.

CHRYS., *sup. Matth.* Postquam parvulus Jesus Magos suo imperio subjugavit, non potestate corporis sed gratia spiritus, irascebatur Herodes : quia quos ipse sedens in

exprimé ainsi : « Alors Hérode, voyant qu'il avait été trompé par les Mages, fut très fort irrité. » La colère des rois est grande et inextinguible lorsqu'elle naît de l'amour du pouvoir. Mais que fit-il? « Il envoya et fit tuer tous les enfants. » Ainsi qu'un animal blessé qui déchire tout ce qu'il voit comme étant la cause de sa blessure, ainsi, trompé par les Mages, il répandait sa fureur sur tous les enfants. Il se disait dans sa fureur : « Certainement les Mages ont trouvé cet enfant qu'ils disaient appelé à régner, » car un roi qui est plein de la passion du sceptre soupçonne tout parce qu'il craint tout. C'est pour cela qu'il ordonna de tuer tous les enfants, pour en ensevelir un seul dans le trépas de tous. — S. AUG. — Et pendant qu'il poursuit le Christ, roi contemporain de ce roi persécuteur, il lui forme une armée brillante des insignes du triomphe. — S. AUG. (1). — Cet ennemi de la terre n'aurait jamais pu donner par ces hommages à ces bienheureux enfants ce qu'il leur donne par sa haine, car plus fut grande sa persécution contre eux, plus se développa la grâce qui les béatifia. — LE MÊME. — O bienheureux enfants ! Celui-là seul pourra douter de la couronne que vous a méritée votre martyr souffert pour le Christ, qui peut douter du salut des enfants par le baptême du Christ ! Celui qui put avoir des anges pour l'annoncer, des mages pour l'adorer, aurait bien pu les arracher à cette mort soufferte pour lui, s'il avait su que cette mort était leur perte et non leur triomphe. Loin de moi de penser que le Christ venant pour le salut du monde n'ait rien fait pour le salut de ceux qui sont morts pour lui, lui qui pendu à la croix a prié pour ceux qui le tuaient.

(1) 72^e sermon parmi les *De diversis*, avec cette seule différence, *refudit* pour *refulsit*. Ce qui suit sans titre est du 66^e *De diversis*, avec ce titre : *De Epiphania*; vers le milieu.

throno regni suadere non potuit, his Jesus parvulus placuit in præsepio jacens. Deinde contemnentibus cum Magi addiderunt causas doloris : unde dicitur : Tunc Herodes videns quoniam illusus esset a Magis, iratus est valde : illa enim regum ira magna et inextinguibilis est, quam regni zelus accendit. Sed quid fecit? Mittens occidit omnes pueros. Sicut enim bestia vulnerata, quidquid oculis ejus occurrit, quasi auctorem sui vulneris dilaniat; sic et ille delusus a Magis iram suam super parvulos diffundebat : dicebat enim cogitans in furore : Certe Magi puerum invenerunt, quem regnaturum dicebant : nam rex, regni zelo repletus, dum omnia timet, omnia suspicatur. Ideo ergo misit et interfecit omnes parvulos, ut unum inveniret in omnibus.

AUG., in serm. *de Epiph.* Et dum insequitur Christum regi nostro coævum, procuravit exercitum stolis victricibus candidatum. AUG., in serm. *de Innoc.* Ecce profanus hostis nunquam beatis parvulis tantum prodesse potuisset obsequio, quantum profuit odio : nam quantum contra eos iniquitas abundavit, tantum gratia benedictionis effulsit. *Idem.* O parvuli beati ! Ille de vestra corona dubitabit in passione pro Christo, qui etiam parvulis baptismum prodesse non existimat Christi : nam qui natus habere potuit prædicatores angelos, adoratores Magos, potuit et illis, ne pro eo sic morerentur, præstare ; si sciret illa morte perituros, et non potius majore felicitate victuros. Absit ut ad liberandos homines Christus veniens de illorum præmio

RAB.—Non content de désoler Bethléem, il étendit la mort aux lieux circonvoisins, et sans aucune pitié pour l'âge, il tua tous les enfants, depuis celui qui ne comptait qu'une nuit jusqu'à celui qui était âgé de deux ans; et c'est ce qui est exprimé ainsi : « Dans Bethléem et dans le pays d'alentour depuis l'âge de deux ans et-au-dessous. »—S. AUG.—Ce n'était pas peu de jours auparavant que les Mages avaient vu cette étoile inconnue, mais depuis deux ans, ainsi qu'ils le dirent à Hérode, et c'est pour cela que ce prince fit tuer tous les enfants nés depuis deux ans; c'est pour cela qu'on lit les mots suivants : « Suivant le temps que les Mages, sur ses questions, lui avaient dit. » — S. AUG. (1). — Peut-être craignait-il que cet enfant à qui les étoiles obéissaient n'eût changé son âge pour se cacher, et n'eût revêtu les apparences d'un âge plus ou moins avancé. C'est pour cela qu'il ordonna la mort de tous ceux qui avaient depuis deux ans jusqu'à un seul jour. — S. AUG. — Peut-être qu'Hérode, distrait de sa pensée de tuer les enfants par des préoccupations qui le touchaient encore de plus près, ajourna quelque temps ce meurtre. Peut-être put-il croire que les Mages, trompés par une fausse apparence d'étoile, avaient eu honte de revenir vers lui sans avoir trouvé l'enfant, et laissa-t-il tomber les frayeurs que lui avait inspirées ce nouveau-né et son dessein de le perdre. Les parents de Jésus furent libres de le porter au temple lorsque fut arrivé le jour de la purification. Qui ne voit pas qu'un roi occupé de tant de choses put se tromper sur un jour? Mais plus tard, lorsque ce qui avait été dit et fait au temple se fut répandu, Hérode reconnut qu'il avait été trompé

(1) On ne le trouve pas dans saint Augustin, mais dans la Glose, sans être rapporté à saint Augustin, avec de très légères différences.

qui pro illo interficerentur, nihil egerit, qui pendens in ligno pro eis a quibus interficiebatur, oravit.

RAB. Non est autem contentus vastatione Bethlehem, sed et adjacentia loca vastavit, nec ullam misericordiam ætatis habuit, a filio unius noctis usque ad filium duorum annorum, quin omnes occideret : unde subdit : In Bethlehem et in omnibus finibus ejus a bimatu et infra. AUG., in serm. 7, de Epiph. In cælo enim viderant Magi ignotissimam stellam non ante paucos dies, sed ante finem biennii, sicut inquirenti Herodi patefecerunt : unde a bimatu et infra occidit infantes : propter quod sequitur : Secundum tempus quod exquisierat a Magis. AUG., in serm. de Innoc. Vel quia timebat ne puer cui sidera famulantur, speciem suam

paulo super ætatem vel infra transformaret, ut ætatem sui temporis occultaret, ideo videtur pueros a bimatu usque ad pueros unius diei interfecisse. AUG., De cons. Evang. (lib. 2, cap. 11). Vel aliquorum magis propinquantium periculorum terroribus agitatus Herodes ab illa cura (scil. interficiendi pueros) mente abrepta in aliis potius occupatur : vel potuit credere Magos, fallacis stellæ visione deceptos, posteaquam non invenerunt quem natum putaverant, erubuisse ad se redire; atque ita timore depulso a persequendo puero quievit, et sic completis diebus purgationis cum tuto illo ascendere in templum potuerunt. Quis enim non videat unum illum diem, regem multis occupatum latere potuisse? Deinde vulgatis rebus quæ in templo dictæ factæque fue-

par les Mages, et c'est alors qu'eut lieu le massacre de tant d'enfants que l'Évangile raconte.

BÈDE. — La mort de ces enfants fut une prophétie de la sainte immolation de tous les martyrs du Christ. Ce martyre des enfants nous enseigne que c'est par l'humilité que l'on parvient à la grâce du martyre; le meurtre qui s'étend de Bethléem à tous ses alentours figure la persécution qui de la Judée, berceau de l'Église, devait se répandre par toute la terre. Les martyrs de deux ans annoncent les martyrs parfaits en science et en œuvres; ceux dont l'âge est au-dessous, les âmes simples qui souffrent pour la foi. Qu'ils aient été tués, et que le Christ ait échappé aux persécuteurs, cela exprime que les impies peuvent perdre les corps des martyrs, mais non leur enlever Jésus-Christ.

On vit alors s'accomplir ce qui avait été dit par le prophète Jérémie: Un grand bruit a été entendu dans Rama; on y a ouï des plaintes et des cris lamentables; Rachel pleurant ses enfants, et ne voulant point recevoir de consolation, parce qu'ils ne sont plus.

S. CHRYS. — Après nous avoir remplis d'horreur par le récit de ce meurtre barbare, l'évangéliste, pour diminuer cette pénible impression, nous montre que tout cela n'a pas été fait contre le gré de Dieu, ou à son insu, mais qu'il l'avait prédit lui-même par son prophète, et c'est ce qu'il ajoute: « Alors fut accompli. » — S. JÉR. (1). — Saint Matthieu ne rapporte pas ce passage d'après le texte hébreu ou d'après les Septante; ce qui prouve que les évangélistes et les apôtres

(1) Sur le chap. 31, v. 15, où l'on voit *in excelso* pour *in Rama* qu'ont mis les Septante.

rant, Herodes sensit se a Magis illum; ac deinde (sicut hic dicitur) multos infantes occidit.

BEDA, in homil. In hac autem morte puerorum, omnium Christi martyrum pretiosa est mors designata. Quod parvuli occisi sunt, significat per humilitatis meritum ad martyrii perveniendum gloriam; quod in Bethlehem et in omnibus finibus ejus occisi sunt, ostendit in Judæa (unde Ecclesiæ cœpit origo) et ubique per orbem persecutionem sævituram. Qui bini occisi sunt, doctrina et operatione perfectos indicant; qui vero infra, simplices. Quod illi quidem occisi sunt, et Christus evasit, insinuat corpora martyrum ab impiis posse perimi, sed Christum ab eis non posse auferri.

Tunc impletum est quod dictum est per Jeremiam Prophetam dicentem: Vox in Rama audita est, ploratus et ululatus multus; Rachel plorans filios suos; et noluit consolari, quia non sunt.

CHRYS., in hom. (9, sup. Matth.) Quia Evangelista horrore implevit auditorem, crudelem occisionem narrans, rursus mitigationem apponit; ostendens, quod hæc non facta sunt Deo nequeunte prohibere, atque ignorante, sed per Prophetam prædicente: unde dicit: Tunc impletum est. HIER., sup. Hiere. Hoc Jeremiæ testimonium Matthæus non secundum hebraicam veritatem, nec juxta 70 protulit: ex quo perspicuum est Evangelistas et apostolos

n'ont suivi l'interprétation de personne, mais qu'ils ont exprimé comme Hébreux et à leur manière ce que le texte hébreu renfermait pour eux. — S. JÉR. — Ne prenons pas *Rama* pour le nom de ce lieu qui se trouvait près de Gabaa. Le mot *Rama* signifie ici *en haut*, et le sens est que cette voix s'est élevée haut, c'est-à-dire qu'elle a été entendue au loin. — S. CHRYS.—Peut-être parce qu'il s'agit ici de la mort des enfants, est-il dit que leur voix s'est élevée haut, d'après cette parole : « La voix du pauvre perce les nues » (1)? Le mot pleurs (*ploratus*) signifie les cris des enfants; celui de hurlement (*ululatus*), les gémisséments des mères. La mort dans les enfants anéantissait la douleur; celle des mères se retrempait sans cesse dans le souvenir. C'est pour cela qu'il est dit : « Il y eut beaucoup de gémisséments; c'est Rachel qui pleure ses enfants. »

S. JÉR. — De Rachel naquit Benjamin, et ce n'est pas dans la tribu de Benjamin que se trouve Bethléem; l'on se demande donc pourquoi Rachel pleure les enfants de Juda (ceux de Bethléem), comme étant ses enfants. A cela nous répondrons en peu de mots que Rachel fut ensevelie près de Bethléem dans Éphrata, et que cette région s'appela du nom de cette mère dont elle contenait les restes. L'on peut dire aussi que Benjamin étant une tribu voisine de celle de Juda, et Hérode ayant ordonné le massacre non-seulement des enfants de Bethléem, mais encore de ceux d'alentour, l'on doit en conclure que plusieurs enfants de Benjamin furent enveloppés dans le massacre de ceux de Bethléem. — S. AUG. — C'est peut-être parce que les enfants de Benjamin qui

(1) Ecelésiast., 35, v. 20. La Vulgate porte : *Oratio humiliantis se*; le grec : *προσευχὴ ταπεινῆς*, *oratio humilis* (au génitif); la version syriaque : *Oratio pauperum*; celle de Zurich : *Oratio afflicti*.

non interpretationem alieujus secutos, sed tanquam hebræos quod legebant hebraice, suis sermonibus expressisse. HIER., *sup. Matth.* Quod autem dicitur in Rama, non putemus loci nomen esse, quod est juxta Gabaa; sed Rama excelsum interpretatur, ut sit sensus : Vox in excelso audita, id est, longe lateque dispersa. CHRYS., *sup. Matth.* (in oper. imperf. ut sup.). Vel quoniam de morte innocentium mittebatur, ideo in excelso audiebatur; secundum illud : Vox pauperis penetrat nubes; quod autem dicit ploratus, fletum parvulorum ostendit; quod autem dicit ululatus, matrum significat lamentum. In parvulis autem mors faciebat finem doloris; in matribus autem semper per memoriam reparabatur. Et ideo

dicit : Ululatus multus; Rachel plorans filios suos.

HIER. De Rachel natus est Benjamin, in ejus tribu non est Bethlehem. Quæritur ergo quomodo Rachel filios Judæ (id est, filios Bethlehem) quasi suos ploret : respondebimus breviter quia sepulta sit juxta Bethlehem in Ephrata, et ex corpore uli sepulero matris nomen accepit. Sive quoniam Juda et Benjamin duæ tribus junctæ erant, et Herodes præceperat non solum in Bethlehem interficere pueros, sed et in omnibus finibus ejus, per occisionem Bethlehem intelligimus multos etiam de Benjamin fuisse casos. AUG., *De quest. nov. et vet. Testam.* [cap. 62]. Vel quia filii Benjamin qui ad Rachel pertinent, olim a reliquis

remontaient à Rachel ayant été tués autrefois par les autres tribus, et détruits pour jamais, cette malheureuse mère se prit à pleurer leur sort en le voyant si différent de celui des enfants de sa sœur, morts pour hériter de la vie éternelle. L'infortunée se mit à se rappeler ses maux à la vue du bonheur d'autrui.

RÉMIG. — L'évangéliste, pour peindre l'étendue du deuil, se prend à dire que la morte Rachel elle-même avait pleuré ses enfants, et n'avait pas voulu se consoler, parce qu'ils ne sont plus.

S. JÉR. — Cela peut avoir deux sens, ou parce qu'elle les croyait morts pour toujours, ou parce que la pensée de ceux qui survivaient ne pouvait suffire à la consoler. Le sens de ces mots : « Elle ne voulut pas être consolée parce qu'ils ne sont plus, » est donc celui-ci : Elle ne voulut pas être consolée et la cause en est qu'ils ne sont plus.

—S. HIL.(1).—Il n'est pas vrai qu'ils ne fussent plus ceux qui paraissaient être morts; la gloire du martyr les avait portés dans la vie plus parfaite de l'éternité. La consolation devait donc porter sur un objet perdu et non sur ce qui avait été développé. Rachel était la figure de l'Église longtemps stérile, à la fin féconde. Ce gémissement que l'on entend ne s'élève pas sur les enfants qui lui ont été ravés, mais sur ceux qui les lui ont ravés et qu'elle aurait voulu retenir pour ses enfants.

—RAB. — On peut y voir aussi une figure de l'Église qui pleure à la vérité la mort de ses enfants à cette vie terrestre; elle les pleure non pas parce qu'elle désire que ceux qui ont vaincu le monde par leur trépas soient rappelés de nouveau aux mêmes combats, mais parce

(1) Il faut lire : *Non enim non erant*, au lieu de : *Non enim erant*, qui était auparavant.

tribus extincti sunt, et in præsentī et in futuro crasi. Tunc ergo Rachel cœpit filios suos plangere, quando filios sororis suæ in tali causa vidit occisos, ut æternæ vitæ hæredes existerent : cui enim aliquid adversum eveniret ex felicitate alterius, infausta sua misere luget.

RÉMIG. Assumpsit autem sanctus Evangelista ad exaggerandam magnitudinem luctus, ut diceret etiam Rachelem mortuam plorasse filios suos, et noluisse consolari, quia non sunt. HIER. Et hoc secundum duplicem intelligentiam; sive quod eos in æternum mortuos existimaret; sive quod se consolari nollet de his quos scivit esse victuros : ut sit sensus : Noluit consolari quia non sunt, id est, noluit consolari de hoc quod non essent. HILAR. (c. 1, in Matth.). Non enim non erant hi qui mortui puta-

bantur : in æternitatis enim profectum per martyrii gloriam efferebantur; consolatio autem erat rei amissæ præstanda, non, auctæ. Rachel Ecclesiæ typum prætulit, diu sterilis, nunc fecundæ hujus ploratus ex filiis, non ideirco : quia peremptos dolebat, auditur; sed quia ab his perimebantur quos filios retinere voluisset. RAB. Vel significat Ecclesiam quidem plorare sanctorum de hoc seculo ablationem, sed non ita velle se consolari ut qui seculum morte viccerunt, rursus ad seculi certamina secum redeant toleranda; quia non sunt ultra revocandi in mundum. GLOSSA. Vel non vult consolari in præsentī, quia non sunt; sed omnem spem et consolationem ad æternam transmittit vitam. RAB. Bene autem Rachel (quia ovis vel videns dicitur) Ecclesiam figurat : cujus tota intentio ut Deum contempletur invi-

qu'ils ne doivent plus revenir sur cette terre. — LA GLOSE. — Ou bien elle ne veut pas être consolée dans la vie actuelle, parce qu'ils ne sont plus, mais elle reporte toute sa consolation et toute son espérance vers la vie éternelle. — RAB. — Rachel (dont le nom signifie *brebis* ou *voyante*) est une belle figure de l'Église dont toute la direction est vers Dieu pour le contempler, et qui est aussi cette centième brebis que le pasteur reporte sur ses épaules.

Hérode étant mort, un ange du Seigneur apparut à Joseph en Egypte pendant qu'il dormait, et lui dit : Levez-vous, prenez l'enfant et sa mère, et retournez dans le pays d'Israël; car ceux qui cherchaient l'enfant pour lui ôter la vie sont morts.

EUSÈBE. (1).—La colère divine vengea le sacrilège commis sur la personne du Sauveur, et l'attentat correspondant sur la personne des enfants ses contemporains, même avant la mort d'Hérode; car, au rapport de Joseph, ses membres devinrent la proie de différentes maladies dans lesquelles les devins virent à la place d'une maladie ordinaire les traces de la justice de Dieu. Rempli déjà de la fureur des damnés, ce malheureux prince ordonna que l'on renfermât dans une prison les premiers et les plus nobles des Juifs, et qu'aussitôt qu'il aurait expiré, on les mît tous à mort, afin que la Judée le pleurât malgré elle. Avant de rendre le dernier soupir, il fit couper la gorge à Antipater son fils; ce meurtre venait après celui qu'il avait commandé auparavant lui-même de ses deux autres enfants, Alexandre et Aristobule. Or, telle

(1) La citation de Joseph est du liv. 17 des *Antiquités juives*; les autres exemplaires ne la portent pas. Joseph ne dit rien de la mort des saints Innocents, ainsi qu'on peut le voir au chap. 8 de ce même livre.

gilat; et ipsa est ovis centesima, quam pastor in humeris reportat (Luc., 15).

Defuncto autem Herode, ecce Angelus Domini apparuit in somnis Joseph in Ægypto, dicens : Surge, et accipe puerum et matrem ejus, et vade in terram Israel : defuncti sunt enim qui querebant animam pueri.

EX ECCLESIASTICA HISTORIA. Cum pro sacrilegio quod Herodes in Salvatore commiserat, et scelere quod in æquævos ejus peregerat, ultio eum divina perurgeret in mortem, corpus ejus (ut Josephus refert) morbus invasit diversus; ita ut diceretur a vatibus, non morbi corporis sed divinæ ul-

tionis esse supplicia; ipse autem furore jam plenus nobiliores et primarios ex omni Judæa ad se colligi et recludi jubet in carcere, mandans (statim ut spiritum exhalasset) omnes interfici; ut ejus obitum omnis Judæa defleret invita. Paulo autem antequam novissimum spiritum redderet, Antipatrum filium suum jugulavit, post duos filios, quos ante necaverat, scilicet Alexandrum et Aristobulum. Talis igitur Herodis finis, qui digna supplicia pro scelere quod in Bethlehem erga parvulos gesserat, et pro insidiis Salvatoris, exactus est, ab Evangelista designatur, cum dicit: Defuncto autem Herode. HIER. Multi propter ignorantiam historiæ labuntur in errorem, putantes

fut sa fin, et c'est ainsi que par les derniers tourments de sa vie il paya à Dieu une partie de ce qu'il lui devait pour le massacre des enfants et les embûches tendues au Sauveur. C'est sa mort que l'évangéliste désigne ainsi : Hérode étant mort. — S. JÉR. — Plusieurs par ignorance de l'histoire tombent dans cette erreur de confondre cet Hérode dont la mort est racontée ici avec celui qui se joue du Sauveur dans sa passion. Car cet Hérode, qui devint plus tard l'ami de Pilate, était fils de ce premier Hérode et frère de cet Antipater que Tibère César exila à Lyon (1) après lui avoir donné pour successeur au trône son frère. Or, c'est après la mort de ce premier Hérode que « l'ange du Seigneur apparut en songe à Joseph dans l'Égypte, et lui dit : « Levez-vous et prenez le fils et la mère. »

S. DENIS. — Je vois que Jésus, placé par sa nature au-dessus de tous les anges, après avoir pris d'une manière définitive tout ce qui appartient à notre nature, ne recula devant rien de ce qui fait partie (2) de cet ordre humain établi par lui et accepté par lui. Il obéit à Dieu qui parle par le ministère des anges, et c'est par ce ministère que le Père intime l'ordre du départ pour l'Égypte, et plus tard celui du retour de l'Égypte pour la Judée. — S. CHRYS. — Vous voyez que Joseph avait été choisi pour servir Marie. Quel autre qu'un fiancé aurait pu lui donner tous les soins dont elle eut besoin à son départ pour l'Égypte et à son retour de ce pays? Au premier aspect c'est Marie qui nourrit Jésus, et Joseph qui le conserve; mais dans la réalité c'est l'enfant (3) qui nourrit Marie et protège Joseph.

(1) Saint Jérôme marque ici que c'est le Lyon des Gaules, pour le distinguer des autres cités qui portaient son nom.

(2) Le mot grec ἀνθρώπου πρὸς πᾶσι σημαίνει : convenable à l'humanité.

(3) Il faut nécessairement ce mot au nominatif et non à l'accusatif, pour ce sens, qui est clair dans la traduction, si l'on entend cela de la Providence divine représentée ici par Jésus.

eumdem esse Herodem, a quo in passione Dominus irridetur, et qui nunc mortuus esse refertur. Ergo Herodes ille qui cum Pilato postea amicitias fecit, hujus Herodis filius est, frater Archelai; quem Tiberius Cæsar Lugdunum relegavit, fratremque ejus Herodem successorem regni fecit. Primo ergo Herode defuncto, ecce apparuit Angelus Domini in somnis Joseph in Ægypto, dicens : Surge et accipe puerum et matrem ejus.

DIONYSIUS, *in cælest. Hierarch.* (cap. 4). Video quoniam et ipse Jesus super cælestibus essentis superexistens, ad id quod se-

cundum nos est, immutabiliter veniens, non refugit a se ordinatam et assumptam humanam ordinationem; sed obediens subditur Dei Patris per angelos dispositionibus, et per angelos ipsos annunciatum Joseph a Patre disposita filii ad Ægyptum recessio, et iterum ad Judæam ex Ægypto transductio. CHRYS. (in oper. imperf., *sup. Matth.*, hom. 2). Vides etiam quia Joseph ad ministerium Mariæ erat electus : enntē enim illa in Ægyptum et redeunte, quis ministerium ei tantæ necessitatis impleret, nisi despensata fuisset? Nam prima quidem facie Maria puerum nutrebat, et Joseph conser-

SUITE. — *Allez dans la terre d'Israël.* — Le médecin était descendu dans l'Égypte pour visiter cette malade de l'erreur, mais non pour y rester. La raison du retour est donnée par ces mots : « ils sont morts ceux qui cherchaient l'âme de l'enfant. » — S. JÉR. — De là nous devons conclure que, non-seulement Hérode, mais encore que les scribes et les prêtres avaient médité en même temps la mort de Jésus. — RÉMIG. — Mais s'ils étaient plusieurs, comment ont-ils pu disparaître en même temps ? Parce que, ainsi que cela est raconté, après la mort d'Hérode, tous les grands qui étaient retenus en prison furent tués. — S. CHRYS. — Ils sont accusés d'avoir cherché à enlever la vie à l'enfant, parce qu'ils avaient trempé par leur consentement dans ce projet coupable d'Hérode, ainsi que l'indique cette parole : « Hérode se trouble et toute la ville de Jérusalem avec lui. » — RÉMIG. — Certainement l'évangéliste s'est servi d'une figure, mettant tous pour quelques-uns. Ce qu'il dit de *l'âme de l'enfant* est à la confusion de ces hérétiques qui ont avancé que le Christ n'avait pas d'âme, et que sa divinité lui en tenait lieu.

BÈDE. — Qu'Hérode ait succombé lui-même peu de temps après le massacre des enfants, et que sa mort ait ramené en Israël Jésus, sa mère et Joseph, cela signifie que toutes les persécutions contre l'Église devaient plus tard être punies par la mort des persécuteurs, aboutir à la paix rendue à l'Église, et rendre enfin à leur patrie les saints auparavant obligés à se cacher. Le retour de Jésus en Judée, après la mort d'Hérode, nous annonce aussi que plus tard, à la voix d'Hénoch et d'Hélie, les Juifs se convertiront à la foi, et laisseront tomber leur opposition actuelle à la vérité.

vabat ; revera autem puer et matrem nuntiebat, et Joseph tuebatur.

Sequitur : Et vade in terram Israel. Quasi medicus enim descendit in Ægyptum, ut visitaret eam languentem erroribus, non ut remaneret in ea. Reversionis autem ratio assignatur, cum subditur : Defuncti sunt enim qui quærebant animam pueri. HIER. Ex hoc loco intelligimus non solum Herodem, sed etiam sacerdotes et scribas eo tempore necem Domini fuisse meditato. RÉMIG. Sed si multi fuerunt, quomodo in tam brevi spatio extincti sunt ? Quia (ut dictum est) Herode mortuo, occisi sunt omnes majores qui in custodia tenebantur. CHRYS., *sup. Matth.* (in oper. imperf. ut sup.). Quod dicitur consilio factum esse, eo quod consenserunt Herodi, ut inquireret pue-

rum et occideret, quia scriptum est : Turbatus est Herodes et omnis Hierosolyma cum illo. RÉMIG. Aut certe locutus est Evangelista per speciem tropi, quando multi ponuntur pro uno. In hoc autem quod dicit : Animam pueri, destruuntur hæretici, qui dixerunt Christum non sumpsisse animam, sed loco animæ habuisse Divinitatem.

BEDA, in homil. Quod autem occisis pro Domino pueris Herodes non longe post obiit, et Joseph Dominum cum matre ad terram Israel reduxit, significat omnes persécutions, quæ contra Ecclesiam erant movendæ, persecutorum morte vindicandas ; et pacem Ecclesiæ denuo reddendam ; et sanctos qui latuerant, ad sua loca reversuros : vel quod defuncto Herode redit ad terram Israel Jesus, denunciatur quod Enoch et

Joseph, s'étant levé, prit l'enfant et sa mère et il se mit en chemin pour revenir dans le pays d'Israël. Mais ayant appris qu'Archélaüs régnait en Judée à la place d'Hérode son père, il appréhenda d'y aller ; et y ayant reçu, pendant qu'il dormait, un avertissement du ciel, il se retira dans la Galilée, et vint demeurer dans une ville appelée Nazareth, afin que cette prédiction des prophètes fût accomplie : Il sera appelé Nazaréen.

LA GLOSE (1).—Joseph se montre obéissant à cet avis ; c'est ce qu'exprime cette parole : « Se levant, il prit la mère et l'enfant. » L'ange n'avait pas déterminé dans quelle partie de la Judée devait se retirer la sainte famille, afin de revenir et de rassurer davantage Joseph par ses visites fréquentes. Voilà pourquoi suivent ces mots : « Ayant appris qu'Archélaüs, etc. » — JOSÈPHE (2). — Hérode eut neuf femmes, dont sept lui donnèrent beaucoup d'enfants ; il eut l'aîné, Antipater de Doris ; puis Alexandre et Aristobule de Marianne ; Archélaüs de Marthax la Samaritaine ; Hérode Antipas, qui fut plus tard tétrarque, et Philippe de Cléopâtre de Jérusalem. Or, Hérode ayant fait tué les trois premiers de ses enfants, et son testament remettant le sceptre entre les mains d'Archélaüs, la cause fut portée à Rome au tribunal de César Auguste, qui partagea, sur l'avis du Sénat, la succession d'Hérode de la manière suivante, en donnant la première moitié du royaume, c'est-à-dire l'Idumée et la Judée, à Archélaüs, avec le titre de tétrarque, et la promesse qu'il prendrait plus tard celui

(1) Quant au sens, mais non mot à mot.

(2) Nous avons rétabli *neuf* pour *vingt* ; les noms de *Doride* pour *Josida*, de *Marthace* pour *Matecha*. Ce qui a rapport aux enfants de Marianne est tiré du lib. 16 *Antiquitatum*, cap. 1, v. 7 et autres ; et ce qui concerne la division du royaume par Auguste, du liv. 17, chap. 13, et du lib. 2 *De bello Judaico*, chap. 1 et 2. Là nous avons rétabli *Ethnarcham*, que Josèphe a tiré du mot grec ἐθνάρχην, pour *Dyarcho* qui s'y trouvait.

Helia prædicantibus, Judæi sopita modernæ invidiæ flamma, fidem veritatis accipient.

Qui consurgens, accepit puerum et matrem ejus, et venit in terram Israel. Audiens autem quod Archelaus regnaret in Judæa pro Herode patre suo, timuit illo ire ; et admonitus in somnis, secessit in partes Galilææ. Et veniens habitavit in civitate quæ vocatur Nazareth, ut adimpleretur quod dictum est per prophetas : Quoniam Nazaræus vocabitur.

GLOS. Angelicæ admonitioni Joseph non inobediens fuit : unde sequitur : Qui consurgens accepit puerum et matrem ejus, etc. Non enim determinaverat Angelus in quo

loco terræ Israel, ut dubitante Joseph iterum revertatur, et frequentiori visitatione Angeli certior reddatur. Unde sequitur : Audiens autem quod Archelaus, etc. Ex HISTORIA JOSEPHI. Habuit siquidem Herodes uxores novem, ex quarum septem numerosam suscepit sobolem : primogenitus ejus Antipater ex Doride ; Alexander et Aristobulus ex Marianne ; Archelaus ex Marthace Samaritide ; Herodes Antipas (qui postea tetrarcha fuit), et Philippus, ex Cleopatra Hierosolymitide. Tribus igitur primis ab Herode interfectis, et post mortem ejus (occasione testamenti patris), Archelao gubernationem regni usurpante, et causa de successione regni ad Cæsarem Augustum delata, tandem de consilio senatus omnem

de roi s'il le méritait; et en subdivisant l'autre partie entre Hérode qui eut la Galilée avec le titre de tétrarque, et Philippe qui eut l'Éturée et la Trachonite. Hérode devint par la mort d'Archélaüs une espèce d'ethnarque, sorte de prince souverain.

S. AUG. — Quelqu'un nous demandera peut-être ici comment les parents de Jésus pouvaient monter tous les ans à Jérusalem, si la crainte d'Archélaüs leur en faisait craindre les approches? La réponse est facile. Il leur était très possible, en effet, pour le peu de temps qu'ils devaient y passer, de se cacher au milieu de cette grande foule les jours de grande fête; mais ils auraient craint d'y prolonger leur séjour par un temps ordinaire. La fête étant finie, leur devoir religieux se trouvait rempli, et ils ne s'exposaient pas à se faire remarquer en restant plus longtemps. Ainsi ce que saint Luc nous dit qu'ils montaient tous les ans à Jérusalem doit être entendu en ce sens qu'ils le faisaient lorsqu'ils n'avaient rien à craindre des poursuites d'Archélaüs qui, d'après Josèphe, ne régna que neuf ans.

SUITE. — « Et averti en songe, il se retira dans la Galilée. » Quelqu'un remuera peut-être ici cette question, à savoir comment Joseph, qui craignait d'aller en Judée, parce que Archélaüs y avait succédé à son père Hérode, osa se retirer dans la Galilée, dont un autre de ses enfants, Hérode, était tétrarque au témoignage de saint Luc? Comme si l'époque que rapporte saint Luc était celle où l'on craignait pour l'enfant. Tout avait été tellement changé qu'Archélaüs lui-même ne régnait plus en Judée, qui était alors soumise au proconsul Ponce-

Herodis monarchiam distribuit, Mediam partem (scilicet Idumæam et Judæam) tradens Archelao, sub nomine Tetrarchæ; pollicitus se facturum eum regem, si de dignum præbuisset. Mediam vero partem in duas secuit tetrarchias : cessitque Galilæa in partem Herodi tetrarchæ, Iturææ vero et Trachonitidis regio, Philippo. Factus est ergo post Herodem defunctum Archelaus, quasi Etnarchus; quod dominiî genus hic regnum appellat.

AUGUST., *De cons. Evang.* (lib. 2, cap. 10). Sed hic aliquis quæret, quomodo (sicut Lucas narrat) ibant parentes ejus per omnes annos pueritiæ, in Hierusalem, si Archelai timore illuc prohibebantur accedere? Hoc dissolvere non est difficile : fieri enim poterat ut per diem festum intertam ingentem turbam latenter ascenderent, mox reversuri; cum tamen aliis diebus habitare metuerent; ut nec solennitate prætermissa essent irre-

ligiosi, nec in continua mansione perspicui. Iste quoque intellectus patet, ut quod Lucas dicit per omnes annos eos ascendere solitos in Hierusalem, tunc accipiamus factum, cum jam non metueretur Archelaus, qui secundum historiam Josephi solum novem annis regnavit.

Sequitur : Et admonitus in somnis, secessit in partes Galilææ. Sed forte hic quispiam moveatur, cum Matthæus dixerit, ideo timuisse Joseph cum puero redeuntem ire in Judæam, quia pro patre suo Herode Archelaus filius ejus regnabat; quomodo potuit ire in Galilæam, ubi alius filius ejus Herodes tetrarcha erat, ut Lucas testatur? Quasi vero ipsa sint tempora quibus puero timebatur, quæ Lucas commemoravit; quæ usque adeo mutata erant, ut in ipsa Judæa non rex esset Archelaus, sed præses Pilatus. GLOSSA. Sed tunc quæritur quare non timuit Joseph in Galilæam ire, cum et ibi

Pilate. — LA GLOSE. — L'on se demande pourquoi Joseph ne craignit pas de se retirer dans la Galilée sur laquelle s'étendait le pouvoir d'Archélaüs? C'est qu'il était plus facile de se cacher dans Nazareth que dans Jérusalem, capitale du royaume où Archélaüs habitait ordinairement. — S. CHRYS. — En changeant son séjour, et en quittant le lieu de la naissance, il était facile de se cacher; tout le courant du danger était du côté de Bethléem et de ses alentours. Joseph, venant à Nazareth, rentrait dans sa patrie et échappait au danger. C'est pour cela que suivent ces paroles : « Venant à Nazareth, il y habita. »

S. AUG. — L'on pourrait peut-être sentir s'élever en soi cette pensée que c'est parce que Nazareth, leur patrie, était, au témoignage de saint Luc (1), dans la Galilée, qu'ils avaient été portés à y faire leur séjour, et non parce que la crainte d'Archélaüs leur avait fait craindre, ainsi que nous l'apprend saint Matthieu, d'aller à Jérusalem. Mais l'on peut répondre à cela que lorsque l'ange avait dit à Joseph en Egypte de revenir à la terre d'Israël, celui-ci avait compris qu'il valait mieux aller dans la Judée, la dénomination de terre d'Israël lui paraissant plus spécialement convenir à ce pays; mais que lorsqu'il avait appris qu'Archélaüs y régnait, il n'avait pas voulu s'exposer à ce danger, le nom de terre d'Israël pouvant aussi convenir à la Galilée, qui était habitée aussi par le peuple juif. L'on pourrait répondre aussi qu'il avait pu paraître aux parents du Christ que la ville où était le temple était le seul lieu où il devait habiter (2), et qu'ils y auraient été si la présence d'Archélaüs ne les en avait détournés. Les ordres qu'ils avaient re-

(1) Chap. 1, v. 26; 2, v. 4. — S. Matth., 2, v. 23; 21, v. 11, etc.

(2) Saint Augustin suppose, par ce qu'il entremêle à ces mots, que tel était le sens des réponses de l'ange.

Archelaus regnaret. Sed melius potuit latere cum puero in Nazareth, quam in Hierusalem, ubi erat caput regni et assiduus Archelaus. CHRYS. in hom. 9. Et etiam quia villam mutavit, res obumbratur; impetus enim omnis erat adversus Bethlehem et fines ejus. Venit igitur Joseph in Nazareth, et periculum fugiens, et in patriam rediens. Unde sequitur : Et veniens habitavit in civitate Nazareth, etc.

AUGUST., *De cons. Evang.* (lib. 2, cap. 11). Forte et hoc movet quomodo dicat Matthæus, propterea cum puero Jesu parentes ejus isse in Galilæam, quia metu Archelai in Hierusalem ire noluerint; cum propterea magis isse in Galilæam videantur; quia civitas eorum erat Nazareth Galilææ, sicut

Lucas non tacuit. Sed intelligendum est, ubi Angelus in somnis in Ægypto dixit ad Joseph : Vade in terram Israel, sic intellectum primo esse a Joseph : ut putaret rectius esse pergere in Judæam; ipsa enim primitus intelligi potuit terra Israel. Postquam vero competit tibi regnare Archelaum, noluit objicere se periculo, cum posset terra Israel etiam Galilæa intelligi; quia et ipsam populus Israel incolebat. Quanquam possit et aliter solvi : quia potuit videri parentibus Christi non esse habitandum cum puero, nisi in Hierusalem, ubi erat templum Domini; et illuc ivissent, nisi Archelai præsentia terrentur : non autem divinitus jubebantur in Judæa vel Hierusalem habitare, ut de Archelao, quod timebant, deberent con-

çus du ciel n'étaient pas tels qu'ils dussent passer par dessus cette crainte que leur inspirait Archélaüs, pour se fixer dans la Judée ou dans Jérusalem, de préférence à la Galilée, qui était aussi, comme nous l'avons déjà dit, de la terre d'Israël.

S. HIL. — L'ordre figuratif se retrouve ici. Saint Joseph nous représente les apôtres à qui le Christ avait été confié pour le porter tout autour du monde. Après la mort d'Hérode, c'est-à-dire après la sentence portée contre le peuple juif dans la passion du Sauveur, il leur fut ordonné de prêcher aux Juifs, car ils avaient comme partie de leur mission de ramener les brebis perdues d'Israël (1). Mais y voyant persister leur infidélité héréditaire, ils craignent et se retirent, et avertis par une vision, par le spectacle de ces dons de l'Esprit-Saint qu'ils contempnent dans la gentilité, ils y transfèrent le Christ. — RAB. — L'on peut voir ici une image des derniers temps de l'Église, alors qu'une partie des Juifs se convertira à la voix d'Hénoch et d'Élie; tandis qu'une autre partie secondera la haine de l'Antechrist en combattant sous lui contre la foi. Cette fraction de la Judée sur laquelle régnait Archélaüs nous représente les disciples de l'Antechrist; Nazareth de Galilée, où Jésus-Christ se retire, désigne le reste de cette nation qui doit embrasser la foi. C'est pour cela que le nom de Galilée signifie *transmigration*, et celui de Nazareth *fleur des vertus*, parce que plus l'Église émigre de la terre au ciel, plus abondent en elle la fleur et la sève des vertus.

LA GLOSE. — A ce fait, l'Évangile ajoute le témoignage suivant du

(1) Allusion à ces paroles que le Christ avait dites de lui-même : *Je ne suis envoyé qu'aux brebis qui ont péri de la maison d'Israël*. Les apôtres avaient, comme deuxième partie de leur mission, la conversion des Gentils. — Matth., 28, v. 19.

temnere; sed in terra Israel; in qua etiam, ut dictum est, poterat intelligi Galilæa.

HILAR. (cap. 2, in Matth.). Verum typica ratio servata est: Joseph enim apostolorum tenet speciem, quibus Christus circumferendus est creditus. Hi tanquam Herode mortuo (id est, populo ejus in passione Domini deperdito), Judæis prædicare sunt jussi [missi enim erant ad oves perditas domus Israel]. Sed manente hæreditariæ infidelitatis dominatu, metuunt et recedunt; pervisum admoniti (sc. Spiritus Sancti donum in gentibus contemplantis), ad eas transferunt Christum. RAB. Vel hic ultima Ecclesiæ tempora designat, quando plurimis Judæorum ad prædicationem Enoch et Eliæ conversis, cæteri ad instinctum Antichristi con-

tra fidem pugnabunt. Pars igitur Judææ, in qua regnabat Archelaus, Antichristi sequaces ostendit: Nazareth autem Galilææ, quo transfertur Christus, partem ejusdem gentis quæ fidem est susceptura, designat: unde Galilæa transmigratio, Nazareth autem flos virtutum interpretatur, quia Ecclesia quo ardentius a terrenis ad cœlestia transmigrat, eo magis virtutum flore et gemine abundat.

GLOSSA. Huic autem facto Prophetæ testimonium adjungit, dicens: Ut impleretur quod dictum est per prophetas, quoniam Nazaræus vocabitur. HIER. Si fixum de Scripturis posuisset exemplum, nunquam diceret: Quod dictum est per prophetas; sed simpliciter: Quod dictum est per Pro-

prophète : « Afin que fût accompli ce qu'avaient dit les prophètes, qu'il serait appelé Nazaréen. » — S. JÉR. — S'il avait cité un passage précis, l'évangéliste aurait dit : *par le prophète* et non *par les prophètes*, et, par cette expression au pluriel, il annonce qu'il rapportera non la parole mais le sens des Écritures. Or, le mot Nazaréen signifie *saint*, et toute l'Écriture dit que le Seigneur est saint. Nous pourrions d'ailleurs répondre autrement, en disant que ces mots se trouvent littéralement dans le passage suivant d'Isaïe pris dans l'hébreu : « Une tige sortira de la racine de Jessé et le Nazaréen sortira de la racine. » — S. CHRYS. — Ou peut-être ce passage est pris dans une prophétie qui n'existe plus, et il n'est pas besoin de se livrer à plus d'investigations sur ce point, parce qu'il est constant que plusieurs écrits de prophètes ont disparu. Peut-être encore qu'il a été puisé dans des livres qui ne sont pas au nombre des livres sacrés, tels que ceux de Nathan et d'Esdras (1). Ce qu'il y a de certain, c'est que ce point avait été l'objet d'une prophétie, ainsi qu'on le voit dans ces paroles de Philippe à Nathanaël : « Nous avons trouvé près de Nazareth celui que Moïse et les prophètes ont annoncé. » Voilà pourquoi les premiers chrétiens étaient appelés Nazaréens, nom qui fut changé à Antioche pour celui de chrétiens.

S. AUG. — Ce qui a rapport aux Mages et la suite, tout cela a été omis par saint Luc. C'est ici le lieu d'observer, ce qu'il faudra se rappeler plus tard, que chacun des évangélistes coordonne son récit comme s'il n'omettait rien, et disant ce qu'il veut dire, taisant ce qu'il veut taire, il présente une chaîne non interrompue, liant les faits les uns aux au-

(1) Ce passage est donné, dans les exemplaires précédents, comme de l'hom. 9^e; mais il est de l'hom. 2^e op. imp. On y trouve mêlés ces mots : D'autres ont prophétisé et écrit, comme *Nathan et Esdras* (à moins qu'il ne faille lire : Et n'ont pas écrit). Esdras a écrit, en effet, mais probablement que tout ce qu'il a prophétisé n'a pas été écrit. Ce qu'il a écrit n'appartient pas au canon des Écritures.

phetam : nunc autem pluraliter prophetas vocans, ostendit se non verba de Scripturis sumpsisse, sed sensum. Nazareus interpretatur Sanctus; sanctorum autem Dominum omnis Scriptura commemorat. Possumus et aliter dicere, quod etiam eisdem verbis juxta hebraicam veritatem in Esaiâ scriptum sit : Exiet virga de radice Jesse, et Nazareus de radice consurget. CHRYS., in hom. 9, sup. *Matth.* (et in oper. imperf., homil. 2). Aut aliquis alius propheta qui non extat hoc scripsit; nec est curiosius inquirendum circa hoc; multa enim de prophetiis interiorunt monumentis. Aut forte legerunt et aliquos prophetas ita dicentes, qui non sunt

nobis canonizati, sicut Nathan et Esdras. Et quoniam hoc prophetatum erat, manifestat Philippus, dicens ad Nathanaelem (*Joan.*, 1) : Quem scripsit Moyses in lege et prophetæ, invenimus Jesum a Nazareth : unde etiam prius Christiani Nazareni vocabantur; sed apud Antiochiam mutatum est hoc nomen, et dicti sunt Christiani (*Act.* 11).

AUG., *De cons. Evang.* (lib. 2, cap. 5). Hæc autem omnia quæ sunt a narratione Magorum, et deinceps, Lucas tacet : hoc proinde cognoscendum (quod deinceps ad cætera valeat) sic unumquemque Evangelistarum contexere narrationem suam, ut

tres comme s'il n'y avait pas eu d'interruption entre eux. Mais comme l'un dit ce que l'autre a omis, en examinant de près le tissu de la narration, l'on voit où l'on peut placer ce qui a été omis par l'un et raconté par l'autre.

CHAPITRE III.

En ce temps-là, Jean-Baptiste vint prêcher au désert de Judée, en disant : Faites pénitence ; car le royaume des cieux est proche. C'est lui qui a été marqué par le prophète Isaïe, lorsqu'il dit : On a entendu la voix de celui qui crie dans le désert : Préparez la voie du Seigneur ; rendez droits ses sentiers.

S. CHRYS. — Le soleil, lorsqu'il arrive, envoie, avant de paraître, ses rayons au-devant de lui, et il fait blanchir l'orient, donnant l'aurore pour précurseur au jour ; ainsi le Seigneur, né dans le monde avant de paraître avec l'éclat de sa doctrine, éclaire Jean et lui transmet la gloire de son esprit afin qu'il annonce son avènement. C'est pour cela que l'évangéliste, après avoir annoncé la naissance du Christ et au moment de nous montrer le développement de sa doctrine, raconte le baptême du Christ, qui fut accompagné du témoignage de saint Jean le précurseur ; il s'exprime ainsi : « En ces jours-là, Jean-Baptiste vint prêcher dans le désert. »

RÉMIG. — Par ces mots, saint Matthieu exprime non-seulement dans quel temps et dans quel lieu vécut saint Jean, et ce qu'il fut ; mais il

| | |
|--|---|
| tanquam nihil prætermittentis series digesta videatur ; tacitis enim quæ non vult dicere, sic ea quæ vult dicere, illis quæ dicebat adjungit, ut ipsa continuo sequi videantur : | sed eum alter ea dicit quæ alter tacuit, diligenter ordo consideratus indicat locum, ubi ea potuerint quæ prætermissa sunt, transiliri. |
|--|---|

CAPUT III.

In diebus autem illis, venit Joannes Baptista prædicans in deserto Judææ, et dicens : Penitentiam agite, appropinquavit enim regnum cælorum : hic est enim de quo dictum est per Esaiam Prophetam dicentem (cap. 20) : Vox clamantis in deserto : Parate viam Domini, rectas facite semitas ejus.

CHRYS., *sup. Matth.* (in oper. imperf.,

hom. 3). Sol appropians, antequam appareat, mittit radios suos, et facit albescere orientem, ut præcedens aurora adventum diei demonstret : sic Dominus natus in mundo, antequam appareat per doctrinam, Spiritus sui fulgore transmisso illuminavit Joannem, ut præcedens ille adventum annunciet Salvatoris. Et ideo post ortum Christi enarratum, doctrinam ejus enarraturus Evangelista, et baptismum in quo

nous indique encore sa vocation et le zèle avec lequel il la remplit. Il nous donne une idée générale de son époque par ces mots : « En ce temps-là. »—S. AUG.—Saint Luc détermine cette époque d'une manière précise en la rapportant aux gouvernements humains, et en disant : « La quinzième année ; » mais saint Matthieu se tient dans une indication plus vague, car après avoir raconté le retour du Sauveur de l'Égypte, qui dut avoir lieu dans son enfance, d'après ce que rapporte saint Luc que ce fut à douze ans qu'il en revint, il ajoute immédiatement : « Or, en ces jours, » voulant évidemment désigner ainsi non-seulement ces jours de l'enfance du Sauveur, mais tous ceux qui s'écoulèrent depuis sa naissance jusqu'à la prédication de saint Jean.

RÉMIÉ. — L'évangéliste désigne la personne dont il s'agit par ces mots : « Vint Jean, » c'est-à-dire qu'après être resté si longtemps caché il se manifesta.—S. CHRYS.—Comment fut-il nécessaire que Jean précédât Jésus et appuyât de ses propres œuvres la mission du Rédempteur (1)? D'abord pour nous apprendre la dignité du Christ, qui, ainsi que le Père, a ses prophètes; car cette parole a été dite à Jean par Zacharie : « Et toi, enfant, tu seras appelé le prophète du Très-Haut. » En second lieu, pour ne pas donner lieu à la fausse honte des Juifs, ainsi qu'il nous l'apprend par ces mots : « Jean est venu; il ne mangeait ni ne buvait; et ils disent : Il est possédé. Le Fils de l'Homme vient, il mange et il boit; et ils disent : Voilà un homme gourmand. » D'ailleurs il était nécessaire que ce qui était en faveur du

(1) Comme si celles de ce dernier ne devaient pas suffire, lui qui avait dit de lui-même : *Les œuvres que je fais me rendent témoignage*. Joan., 10. Mais cela ne se trouve pas dans saint Chrysostôme.

testimonium habuit de præcursore et Baptista præmittit, dicens : In diebus autem illis, venit Joannes Baptista prædicans in deserto.

REMIÉ. His autem verbis, beati Joannis non solum Matthæus, tempus, et locum, et personam, sed etiam officium et studium demonstrat. Tempus generale demonstrat, cum dicit : In diebus autem illis. AUG., *De cons. Evang.* (lib. 2, cap. 6). Hoc autem tempus Lucas per terrenas potestates expressit, cum dixit : Anno 15. Sed intelligere debemus Matthæum, cum diceret : In diebus illis; in multo longiori spatio accipi voluisse : mox enim ut narravit regressum de Ægypto Christum (quod utique tempore pueritiæ vel infantie factum est : ut possit stare quod Lucas de illo, cum duodecim esset annorum, narravit), continuo intulit :

In diebus autem illis; non utique pueritiæ tantum illius dies insinuans, sed omnes dies ab ejus nativitate usquequo prædicare cepit Joannes.

REMIÉ. Personam ostendit, cum dicit : Venit Joannes; id est, manifestavit se qui tamdiu prius latuerat. CHRYS., in hom. Sed quare necessarium fuit, ut Joannes Christum præveniret, operum testimonio Christum prædicante? Primo quidem ut hinc Christi dignitatem discas; quod sicut Pater ita et ipse prophetas habet; secundum illud Zachariæ (Luc., 1) : Et tu puer, Propheta Altissimi vocaberis : deinde ut nullam causam verecundie Judæis relinquat; quod et ipse demonstrat, dicens (Matth., 11) : Venit Joannes neque manducans, neque bibens, et dicent : Dæmonium habet. Venit Filius hominis manducans et

Christ fût dit par un autre que par lui, car les Juifs auraient toujours dit ce qu'ils dirent un jour : « Vous vous rendez témoignage à vous-même; votre témoignage n'est pas vrai. » — RÉMIG. — L'évangéliste ajoute quel était son ministère par ce mot *Baptiste*. — LA GLOSE. — C'est ainsi qu'il prépara les voies au Seigneur, car les hommes auraient rejeté son baptême s'ils n'y avaient été préparés par un autre.

RÉMIG. — Le mot *préchant* nous indique son zèle. — RAB. — Le Christ devait aussi prêcher. Or, saint Jean, lorsqu'il eut vu que le temps en était venu, commença à trente ans ses prédications et en prépara les voies au Seigneur.

RÉMIG. — L'Évangile ajoute le nom du lieu : « Dans le désert de Judée. » — MAX. (1). — Afin que sa prédication ne fût pas exposée aux murmures d'une foule insolente ou aux sourires de l'impie, et pour n'avoir pour auditeurs que ceux qui recherchaient la parole de Dieu pour elle-même. — S. JÉR. — Il faut remarquer en cela que le salut et la gloire de Dieu ne sont pas prêchés dans Jérusalem, mais dans la solitude de l'Église, ou dans le vaste désert de la multitude des nations. — S. HIL. — Il s'agit peut-être ici de la Judée désertée par Dieu, fréquentée par les hommes, et dont la solitude attestait l'isolement de ceux à qui la prédication était confiée. — LA GLOSE. — Au sens figuré, le désert représente le chemin que suit le pénitent loin des appâts séducteurs du monde.

S. AUG.(2).—Celui qui ne se repent pas de sa vie passée ne peut pas en

(1) A savoir Maxime de Turin, dans son premier sermon, sur la nativité de saint Jean.

(2) C'est dans la dernière du livre des cinquante homélies, intitulée : *De l'utilité et de*

bibens, et dicunt : Ecce homo edax. Sed aliter necessarium erat ab alio prius dici quæ de Christo erat, et non ab ipso : alias Judæi dixissent quæ post testimonium ejus Joann. 8 dixerunt : Tu testimonium perhibes de teipso; testimonium tuum non est verum. RÉMIG. Officium subjungit, eum dicit Baptista. GLOSSA. In quo Domini viam præparavit : nisi enim baptizari homines consuescerent, baptismum Christi abhorrent.

RÉMIG. Studium ostendit eum ait : Prædicans. RAB. Quia etiam Christus prædicaturus erat : postquam enim visum fuit idoneum tempus (scilicet circa triginta annos), incipiens prædicationem suam, viam Domino præparavit.

RÉMIG. Locum subjungit dicens : In deserto Judææ. MAX. Ubi ad prædicatio-

nem ejus nec insolens turba perstreperet, nec infidelis auditor rideret; sed hi tantum audire possent, qui prædicationem curæ divini cultus expeterent. HIER., *sup. Esa.* (40 cap.). Vel in hoc considerandum est, quod salutare Dei et gloria Domini non prædicatur in Hierusalem, sed in solitudine Ecclesiæ, et in deserta gentium multitudine. HILAR. (can. 2, *in Matth.*). Vel etiam ad Judæam venit desertam Dei frequentatione, non populi; ut prædicationis locus, eorum quibus prædicatio erat commissa, solitudinem testaretur. GLOSSA. Vel typice, desertum significat viam a mundi illecebris segregatam, quæ pœnitentibus competit.

AUG., in lib. *de Pœnit.* Nisi autem pœniteat aliquem vitæ veteris, novam non potest inchoare. HILAR. (ut *sup.*). Et ideo pœnitentiam regno celorum appropinquante

inaugurer une nouvelle. C'est pour cela qu'il compare le retour à la pénitence au royaume du ciel qui approche, parce qu'elle est un retour de l'erreur, une fuite du mal, et qu'elle fait suivre la honte du péché par la déclaration du bon propos. C'est ce que renferment ces mots : « Faites pénitence. » — S. CHRYS. — Il se présente dès l'abord comme un ambassadeur du bon roi, en promettant le pardon, sans exprimer des menaces. Les rois ont la coutume, lorsqu'il leur naît un enfant, de proclamer une amnistie dans leur royaume, mais elle ne vient ordinairement qu'après de cruels exacteurs; et c'est ainsi que Dieu après la naissance de son fils, et pour annoncer l'amnistie qu'il accorde au genre humain, envoie pour exacteur Jean exigeant et disant : « Faites pénitence. » Oh ! quelle exaction que celle qui enrichit au lieu d'appauvrir : car lorsque vous avez payé vos dettes à la justice divine, vous vous trouvez n'avoir rien donné à Dieu, et il vous reste pour gain le salut éternel. C'est, en effet, la pénitence qui purifie le cœur, éclaire tous nos sens, et prépare toutes nos puissances à recevoir le Christ.

C'est pour cela qu'il ajoute : « Et le royaume de Dieu approche. » — S. JÉR. — Le premier, Jean-Baptiste annonce le royaume de Dieu, parce que cet honneur était dû au précurseur du Christ. — S. CHRYS. — C'est ainsi qu'il dit aux Juifs ce qu'ils n'avaient point entendu, pas même de la bouche des prophètes, et sans rien dire de la terre, annonce le royaume qui est là-haut. Par la nouveauté de ce qu'il prêche, il nous excite à le chercher. — RÉMIG. — Ce mot de royaume du ciel a quatre significations : il signifie le Christ dans ce passage : « Le

la nécessité de la pénitence, et que Bède, 1^{re} *ad Corinth.*, 5 et 6, appelle *Livre de la pénitence*. On trouve quelque chose de semblable, mais en d'autres termes, dans la 27^e des cinquante homélies.

pronunciat, per quam est redivus ab errore, recursus a crimine, et post vitiorum pudorem professio desinendi; dicens: Pœnitentiam agite. CHRYS., *sup. Matth.* (in oper. imperf. ut sup.). Ubi manifestat in ipso principio quia benigni Regis est nuncius: non enim peccatoribus minas intentabat, sed indulgentiam peccatorum promittebat. Solent reges, nato sibi filio, indulgentiam in regno suo donare, sed ante transmittunt acerbissimos exactores: Deus autem, nato sibi Filio, volens donare indulgentiam peccatorum, prœmisit quasi exactorem Joannem, exigentem et dicentem: Pœnitentiam agite. O exactio quæ non facit pauperes, sed divites reddit! Nam cum quis debitum justitiæ suæ reddiderit, Deo nihil præstat.

sed sibi luerum suæ salutis acquirit: pœnitentia enim cor emundat, sensus illuminat, et ad suseptionem Christi præparat humana præcordia.

Unde subjungit: Appropinquavit enim regnum cœlorum. HIER. primus Baptista Joannes regnum cœlorum prædicat, ut præcursor Domini hoc honoretur privilegio. CHRYS., in hom. 10. Ideoque quod nunquam Judæi audierant, neque etiam a prophetis, cœlos et regnum quod ibi est prædicat, et nihil de cætero de terra dicit. Sic ergo ex novitate eorum quæ dicuntur, erigit eos ad quærendum eum qui prædicatur. RÉMIG. Regnum autem cœlorum quatuor modis dicitur: Christus, secundum illud Luca 17: Regnum Dei intra vos est;

royaume de Dieu est au-dedans de vous; » la Sainte-Écriture dans cet autre : « Le royaume de Dieu vous sera enlevé et donné à une nation portant ses fruits; » la sainte Église en ces lignes : « Le royaume de Dieu est semblable à dix vierges; » enfin le dernier séjour : « Il en viendra beaucoup d'Orient et d'Occident et ils se reposeront dans le royaume du ciel. » Or ce mot peut avoir ici toutes ces significations.—LA GLOSE. — Il dit : « Le royaume de Dieu s'est approché, » car s'il ne s'était pas approché, personne n'aurait pu parvenir jusqu'à lui. Infirmes et aveugles, nous avons besoin que la voie qui est le Christ vint jusqu'à nous.

S. AUG. — Les autres évangélistes ont omis ces mots de saint Jean. Quant à ce qui suit : « C'est lui qui a été annoncé par le prophète Isaïe lorsqu'il disait : La voix de celui qui crie dans le désert, préparez la voie du Seigneur, rendez droits ses sentiers, » cela est amphibologique, et l'on ne sait pas si c'est l'évangéliste qui produit lui-même cette citation, ou s'il la donne comme de saint Jean en continuant à rapporter ses paroles (1) et comme si tout le passage : « Faites pénitence; le royaume de Dieu s'est approché, car c'est lui, » appartenait au discours du saint précurseur. L'on ne doit pas se laisser diriger par cette circonstance qu'il y a ces mots : « C'est lui dont Isaïe, » et non pas : « C'est moi dont Isaïe, » car saint Matthieu ne dit-il pas de lui-même : « Il trouva un homme dans son bureau, » et non pas : « Il me trouva. » Que si cela est ainsi, il n'est pas étonnant que saint Jean interrogé sur lui-même, ait dit : « Je suis la voix de celui qui crie au désert. »

(1) Auparavant, au lieu de : *An adhuc verba*, on lisait : *An ad hæc verba*, en ce sens que l'évangéliste aurait ajouté ces paroles à celles de saint Jean, ce qui est un contre-sens.

sancta Scriptura, secundum illud (Matth., 21) : Auferetur a vobis regnum Dei, et dabitur genti facienti fructum ejus; sancta Ecclesia, secundum illud (Matth., 2) : Simile est regnum cœlorum decem virginibus; supernum solium, secundum illud (Matth., 8) : Multi venient ab Oriente et Occidente, et recumbent in regno cœlorum : et hoc totum hic potest intelligi. GLOSSA. Dicit autem : Appropinquavit enim regnum cœlorum; quia nisi appropinquaret, nemo adire posset; quia infirmi et cœci, via (quæ est Christus) carebant.

AUG., De cons. Evang. (lib. 2, cap. 12). Hæc autem verba Joannis alii Evangelistæ prætermiserunt. Jam vero quod sequitur :

Hic est qui dictus est per Esaiam prophetam, dicentem (cap. 40) : Vox clamantis in deserto : Parate viam Domini, rectas facite semitas ejus; ambigue positum est; nec elucet, utrum hoc ex persona sua Evangelista commemoravit; an adhuc verba ejusdem Joannis secutus adjunxerit, ut totum hoc Joannes dixisse intelligatur : Pœnitentiam agite, appropinquavit enim regnum cœlorum : hic est enim, etc. Neque enim hoc movere debet, quia non ait : Ego sum, sed hic est : nam et Matthæus dixit : Invenit hominem sedentem in telonio; et non dixit : Invenit me. Quod si ita est, non est mirum si et interrogatus quid diceret de seipso, sicut narrat Joannes Evangelista,

S. GRÉG. — L'on sait que le fils unique de Dieu est appelé le Verbe d'après ce qui est dit en ce passage : « Dans le commencement était le Verbe. » Par notre manière de parler à nous, nous voyons que la voix se fait entendre, et que c'est par elle que le Verbe nous arrive. C'est pour cela que le précurseur du Christ, Jean, est appelé la voix, car c'est par lui que le Verbe de Dieu est précédé avant de parvenir aux hommes. — S. CHRYS. — La voix par elle-même est un son indéterminé qui ne dévoile aucun secret du cœur; elle signifie seulement que celui qui crie veut exprimer une pensée, et c'est au verbe seul qu'il appartient de dévoiler les mystères de l'âme. La voix est commune aux hommes et aux animaux; le verbe n'appartient qu'aux hommes. C'est pour cela que Jean était appelé *voix* et non pas *verbe*, car Dieu n'exprima pas par lui ses desseins, mais uniquement qu'il méditait quelque chose en faveur de l'humanité. Ce n'est que par son Fils qu'il dévoile plus tard tout le mystère de sa volonté. — RAB. — Cette expression : « La voix de celui qui crie, » exprime toute la force de la prédication de saint Jean. Trois choses motivent le cri de la voix : l'éloignement de celui auquel l'on s'adresse, sa surdité ou l'indignation de celui qui parle, toutes choses que l'on trouve dans la prédication de saint Jean. — LA GLOSE. — Jean est donc *la voix du verbe qui crie*. c'est le verbe qui crie dans la voix, le Christ dans Jean. — BÈDE (1). — Ainsi il parla en tous ceux qui de tout temps ont annoncé quelque chose de divin, et si celui-ci seul est appelé la voix, c'est que seul

(1) Non pas en propres termes, mais cela y est indiqué. L'on trouve ce passage, sans nom d'auteur, dans la Glose sur ces mots : *De là Jésus commença à prêcher* (chap. 4), mais on ne le trouve pas ailleurs en de tels termes.

respondit : Ego vox clamantis in deserto.

GRÉG., in hom. (7, *sup. Matth.*). Scitur autem quia unigenitus Filius Verbum Patris vocatur, secundum illud : In principio erat Verbum. Ex ipsa autem nostra locutione cognoscimus quia vox sonat, ut verbum possit audiri : adventum itaque Domini Joannes præcurrens vox dicitur : quia per ejus mysterium Patris Verbum ab hominibus auditur. CHRYS., *sup. Matth.* (in oper. imperf. ut *sup.*). Vox etiam est sonus confusus, nullum secretum cordis ostendens; sed hoc tantummodo significans quia vult aliquid dicere ille qui clamat : verbum autem est sermo mysterium cordis aperiens : adhuc vox inter homines et animalia communis est : verbum autem est hominum tantum : ideo ergo Joannes dictus

est vox, non verbum; quia per eum Deus sua consilia non demonstravit; sed hoc solum quod Deus aliquid facere in hominibus meditabatur; postea autem per Filium suum plenissime mysterium suæ voluntatis aperuit. RAB. Qui recte vox clamantis ob fortitudinem prædicationis dicitur. Tribus autem modis clamor accidit : hoc est, si longe positus est cui loquatur; si surdus, si per indignationem : et hæc humano generi acciderunt. GLOSSA. Est igitur Joannes quasi vox verbi clamantis : verbum enim clamat in voce, id est, Christus in Joanne. BEDA. Sic etiam clamavit in omnibus qui a principio aliquid divinitus dixerunt; et tamen iste solus est vox; quia per eum præsens Verbum ostenditur, quod alii longe nunciaverunt. GRÉG. (homil. 7,

il montra immédiatement le Verbe, les autres le désignant de loin. — S. GRÉG. — Jean crie dans le désert, parce qu'il annonce sa consolation à la Judée, abandonnée et déserte. — RÉMIG. — Quant à la vérité historique, il est certain qu'il criait dans le désert, loin de la foule.

Ce qui suit indique ce qu'il criait : « Préparez les voies au Seigneur. » — S. CHRYS. — Ainsi qu'un roi lorsqu'il se met en marche se fait précéder par des hommes qui doivent faire disparaître ce qui est sale de devant ses yeux (1) et rétablir les routes ruinées, ainsi le Seigneur se fait précéder par saint Jean qui doit purifier les cœurs de toutes les souillures du péché, et rétablir l'harmonie qui naît de la loi divine dans les âmes qui se sont dissipées. — S. GRÉG. — Tout homme qui prêche la vraie foi et les bonnes œuvres prépare les voies du Seigneur dans le cœur de ses auditeurs ; il redresse les voies au Seigneur, lorsque par une sainte prédication il fait naître dans le cœur les pures pensées. — LA GLOSE. — La foi est la voie par laquelle le Verbe descend dans le cœur ; les voies sont redressées lorsque les mœurs sont améliorées.

Or, Jean avait un vêtement de poils de chameau et une ceinture de cuir autour des reins, et sa nourriture était des sauterelles et du miel sauvage.

S. CHRYS. — Après avoir dit que Jean était la voix de celui qui crie au désert, l'évangéliste ajoute fort bien : « Or, ce même Jean, etc., etc. » paroles qui nous montrent quelle était sa vie. Pendant que sa voix rendait témoignage au Christ, sa vie lui rendait témoignage à lui-

(1) Afin que ses sens délicats ne soient pas offensés, ainsi que l'indique le contexte.

in Evang.). Joannes est clamans in deserto ; quia derelictæ ac destitutæ Judææ solatium sui Redemptoris annunciat. RÉMIG. Quantum autem ad historiam attinet, in deserto clamabat, quia remotus a turbis Judæorum.

Quid autem elamet insinuat eum subjungit : Parate viam Domini. CHRYS., *sup. Math.* (in opere imperf. ut sup.). Sicut enim magno regi in expeditionem venturo præparatores præcedunt, qui sordida abluunt, diruta componunt, sic et Dominum nostrum præcessit Joannes, qui ab humanis cordibus pœnitentiæ scopis peccatorum sordes eieceret, et quæ dissipata fuerant, spiritualium præceptorum ordinatione componeret. GRÉG., in hom. (20, *super Evang.*). Omnis autem qui fidem rectam et bona opera prædicat, Domino ad eorda audien-

tium viam parat ; rectas Domino semitas facit, dum mundas in animo cogitationes per sermonem bonæ prædicationis format. GLOSSA. (interlin.). Vel fides est via qua verbum ad cor descendit : cum mores in melius mutantur, fiunt semitæ rectæ.

Ipsæ autem Joannes habebat vestimentum de pilis camelorum, et zonam pelliceam circa lumbos suos. Esca autem ejus erat locusta, et mel silvestre.

CHRYS., in hom. Postquam ostendit quia ipse est vox clamantis in deserto, prudenter ipse Evangelista subjungit : Ipse autem Joannes. In quo ostenditur quæ sit vita ipsius : nam ipse quidem testificabatur de Christo ; vita autem ejus de ipso : nemo enim potest esse alterius testis idoneus,

même, car personne n'est apte à rendre témoignage à un autre s'il n'est pas à lui-même son propre témoignage. — S. HIL. — Ainsi que le lieu dans lequel prêchait saint Jean était le plus convenable à sa prédication, ainsi il avait pris le vêtement le plus utile et choisi la nourriture la plus appropriée à sa vocation (1). — S. JÉR. — Son vêtement était de poils de chameau et non de laine; le premier est l'indice de l'austérité, le second du luxe efféminé. — S. CHRYS. — Les serviteurs de Dieu doivent se vêtir pour couvrir leur nudité et non pour plaire au regard ou pour flatter leur chair, car Jean avait un vêtement ni doux ni délicat, mais une étoffe de cilice, sévère, âpre, plus faite pour sanctifier son corps que pour le flatter, de manière que l'habit de son corps annonçât la force de son âme. — SUITE. — « Et une ceinture de cuir autour des reins. » — La mode chez les Juifs était d'avoir des ceintures de laine, et c'est pour plus de sévérité que celui-ci avait une ceinture de peau.

S. JÉR. — Ce qui suit : « Sa nourriture était du miel sauvage et des sauterelles, » convient à l'homme de la solitude qui se nourrit, non pour jouir des délices de la table, mais pour satisfaire aux besoins du corps. — RAB. — Content d'une pauvre nourriture, des plus petits animaux, et du miel qu'il trouvait dans le creux des arbres. Dans les ouvrages d'Archuulphus (2), évêque des Gaules, nous lisons que l'espèce de sauterelles qui se trouve dans la Judée est des plus petites, et que ces petits animaux, qui ne sont pas plus gros et plus longs que les

(1) Auparavant il y avait : *Le vêtement le plus vil, la nourriture la plus amère.*

(2) Et non, comme auparavant, Arnulphus. Bède (*Hist. Angl.*, lib. 5, cap. 15) nous apprend qu'ayant été en pèlerinage dans la Terre sainte, et jeté à son retour par une tempête sur les côtes d'Angleterre, il s'y occupa à rédiger les notes de son voyage.

nisi fuerit suus. HIL. (can. 2, in *Matth.*). Fuerat enim prædicanti Joanni sicut loces opportunior, ita et vestitus utilior et eibus aptior. HIER. De pilis enim camelorum habebat vestimentum, non de lana; aliud, austere vestis indicium est, aliud, luxurie mollioris. CHRYS., *sup. Matth.* (in opere imperf. ut *sup.*). Servis autem Dei non convenit habere vestimentum ad speciem visionis, vel ad eam delectamentum, sed tantum ad tegumentum nuditatis: habebat enim Joannes vestem non mollem, neque delicatam, sed cilicinam, gravem, et asperam, et conterentem corpus potius quam foventem; ut de virtute animæ ejus ipse habitus corporis loqueretur. Sequitur: Et zona pellicea circa lumbos, etc. Consuetudo

enim erat apud Judæos ut zonis laneis uterentur: ideo iste quasi durius aliquid facere volens, zona pellicea cingebatur.

HIER. Porro quod sequitur: Esca ejus erat locustæ, et mel silvestre, habitatori solitudinis congruum est, ut non delicias ciborum sed necessitates humanæ carnis expleret. RAB. Tenui vietu contentus, et ex minutis volatilibus, et ex melle invento in truneis arborum. In dietis autem Arnulphi, Galliarum Episcopi, reperimus minimum genus locustarum fuisse in deserto Judææ, quæ corpuseulis in modum digiti manus exilibus et brevibus in herbis facile capiuntur, coetæque in oleo pauperem præbent vietum. Similiter narrat in eodem deserto esse arbores habentes lata

doigts de la main, se laissent prendre facilement dans les herbes. Cuites dans l'huile, elles sont un des aliments du pauvre. Il raconte dans le même passage que l'on trouve dans le même désert des arbres dont la feuille ronde et large présente la couleur du lait et le goût du miel, et qui, se laissant broyer facilement par la main, est une autre nourriture. C'est celle qui est désignée ici par le nom de miel sauvage.

RÉMIG. — Sous ces habits, et auprès de ces pauvres aliments, l'on trouve un homme qui pleure les péchés du monde. — RAB. — Ces habits et cette nourriture indiquent les dispositions de son âme. Il se servait d'austères vêtements, parce qu'il venait reprendre les désordres des pécheurs. — S. JÉR. — Cette ceinture de cuir dont il est ceint ainsi que Isaïe annonce l'austérité de sa vie. — RAB. — Il mangeait des sauterelles et du miel sauvage, parce qu'il savait que sa prédication était agréable aux foules, mais qu'elle devait finir bientôt. Le miel est en effet la douceur elle-même, et le vol des sauterelles est rapide, mais il tombe rapidement.

RÉMIG. — Le nom de Jean, qui signifie *grâce de Dieu*, exprime le *Christ* qui apporta la grâce au monde; son vêtement est le symbole de l'Église des nations. — S. HIL. — Lorsque le prédicateur du Christ se montre à nous couvert de toutes ces dépouilles de bêtes auxquelles les Gentils sont comparés, il arrive que par ce contact du prophète se trouve sanctifié tout ce que les infidèles contenaient auparavant d'inutile ou de souillé. Quant à ces reins ceints du précurseur, ils nous indiquent que nous devons être préparés à toute bonne œuvre et à tout ministère que nous demandera notre vocation chrétienne. Pour la nourriture, il choisit ces sauterelles qui nous fuient et s'envolent à notre

folia et rotunda, lactei coloris et melliti saporis, quæ natura fragilia manibus fricantur et eduntur. Et hoc est quod mel silvestre dicitur.

REMIG. Sub hoc autem habitu vestimentorum, et vilitate ciborum, ostendit se peccata totius generis humani desere. RAB. Potest et habitus et victus ejus qualitatem internæ conversationis exprimere: nam austerioribus utebatur indumentis, quia vitam peccantium increpavit. HIER. Zona quidem pellicea, qua cinctus fuit (ut Elias), mortificationis indicium est. RAB. Locustas et mel silvestre edebat; quia dulces sapiebat turbis prædicatio ejus, sed citius finem sortita est: in melle enim dulcedo, in locustis est alacer volatus, sed cito de- ciduus.

REMIG. Per Joannem autem, qui Dei gratia interpretatur, significatur Christus, qui mundo gratiam attulit; per vestimentum illius designatur Ecclesia gentium. HILAR. (ut sup.). Cum exuviis immundarum pecudum, quibus gentiles pares existimantur, Christi prædicator induitur, fitque sanctificatum habitu prophetali quicquid in eis vel inutile fuerat ante vel sordidum; zonæ autem præcinctio, efficax in omne opus bonum est apparatus, ut ad omne ministerium Christi simus accincti. In esum etiam eliguntur locustæ fugaces hominum, et ad omnem adventum nostri sensim evolantes; nos scilicet qui ab omni sermone et congressu ipsis quibusdam corporum saltibus efferebamur voluntate vagi, in operibus inutiles, in verbis queruli, sede peregrini;

approche. C'est ainsi que nous, que la légèreté rendait inabordables et inaccessibles à la parole, nous incertains de volonté, inutiles pour les œuvres, nous plaignant toujours, ne pouvant nous fixer jamais, nous avons été élus pour devenir la nourriture des saints et la société des prophètes, et le doux miel que nous leur avons offert ne venait pas des ruches de la loi, mais c'était un miel sauvage qu'avaient porté les arbres de la forêt.

Alors la ville de Jérusalem, toute la Judée et tout le pays des environs du Jourdain venaient à lui. Et confessant leurs péchés, ils étaient baptisés par lui dans le Jourdain.

S. CHRYS. — Après nous avoir dit la vie de Jean, l'Évangile ajoute : « Tout Jérusalem sortait à son devant. » La renommée de sa vie avait fait plus de bruit dans le désert que le son de sa voix. — S. CHRYS. — C'était admirable de voir une si grande force dans un corps mortel (1); ce qui attirait le plus les Juifs, c'est qu'ils voyaient en lui le grand Élie. Ce qui ajoutait à leur stupeur, c'est que depuis longtemps ils avaient été privés de prophètes, et que cette grâce paraissait leur être rendue. Le changement survenu dans la prédication aidait à cet étonnement; car tandis que la voix des prophètes ne leur parlait auparavant que de combats, de victoires des Assyriens et des Perses, elle ne leur parlait plus que du ciel, et c'est là qu'elle plaçait la peine et la récompense; ils n'avaient rien entendu de semblable tomber de

(1) Le mot grec *καρτερίαν* signifie *tolérance, force, constance*; ce qui ressort d'autres passages de ce texte où saint Chrysostôme met aussi en relief la liberté de sa parole, qu'il appelle *παρρησία*.

nunc sumus sanctorum alimonia, et societas prophetarum, electi; simul cum melle silvestri, duleissimum ex nobis cibum, non ex alveariis legis, sed ex truncis silvestrium arborum præbituri.

Tunc exibat ad eum Hierosolyma, et omnis Judæa, et omnis regio circa Jordanem, et baptizabantur ab eo in Jordane, confitentes peccata sua.

CHRYS., *sup. Matth.* Conversatione Joannis exposita, convenienter subjungit: Tunc exibat ad eum Hierosolyma, etc. Amplius enim resonabat conversatio vitæ ejus in cremo, quam vox clamoris ipsius. CHRYS., in homil. (10, in *Matth.*). Erat enim mira-

bile in humano corpore tantam patientiam videre; quod denique et Judæos magis atrahebat, magnum Eliam in eo videntes. Conferebat autem ad stuporem quod dereliquerat eos gratia prophetarum, et post longum tempus reversa videbatur ad eos. Prædicationis etiam modus immutatus ad iudicium proderat: nihil enim assuetorum apud alios prophetas audiebant, puta prælia et victorias babylonias et persicas, sed coelos, et quod illie regnum, et supplicium gehennæ.

Dicit autem: Tunc exibat ad eum Hierosolyma, et baptizabantur ab eo in Jordane. GLOSSA. (interlin.). Baptismo præeurrente, non peccata dimittente. REMIG. Baptismus enim Joannis figuram gerebat catechumenorum: nam sicut modo cate-

la bouche des autres prophètes. L'évangéliste dit : « Tout Jérusalem allait au-devant de lui, et il les baptisait dans le Jourdain. — LA GLOSE. — Donnant le baptême, mais ne remettant pas les péchés. — RÉMIG. — Le baptême de Jean figurait la conduite que tient l'Église à l'égard des catéchumènes ; car ainsi qu'on commence à catéchiser les enfants pour les préparer au sacrement de baptême, ainsi Jean baptisait, afin que ceux qu'il avait baptisés se préparassent par une conduite pieuse au baptême du Christ. Il baptisait dans le Jourdain, car le royaume du ciel devait être ouvert aux Juifs dans le même endroit qui leur avait livré passage dans la Terre promise.

SUITE. — Confessant leurs péchés. — S. CHRYS. — En se comparant à saint Jean qui pourra se croire juste ? Ainsi qu'un vêtement blanc paraîtra toujours souillé si on le place à côté de la neige, ainsi auprès de saint Jean tout homme se trouvera impur et confessera ses péchés. Or, la confession des péchés est le signe que l'âme craint Dieu ; car ce n'est qu'alors qu'elle est parvenue à son comble, que la crainte de Dieu fait passer par-dessus la honte de l'aveu. Ceux-là seuls s'arrêtent à la honte de la confession qui ne craignent pas le jugement dernier. Et comme *rougir* est une peine grave, Dieu nous ordonne l'aveu de nos fautes pour nous punir par la rougeur de notre front ; cela est aussi une partie du jugement.

RAB. — C'est avec raison qu'il est dit que ceux qui devaient être baptisés sortirent vers le prophète ; car à moins de se retirer du mal, de renoncer aux attraits du monde et de l'enfer, l'on ne peut pas recevoir le baptême avec fruit. C'est avec raison qu'ils étaient baptisés dans le Jourdain dont le nom signifie *descente* ; car ils descendaient de l'orgueil de la vie aux humiliations de la confession. Déjà l'exemple était

chizantur pueri, ut digni fiant sacramento baptismatis, ita Joannes baptizabat, ut baptizari ab eo, postea devote vivendo digni fierent accedere ad Christi baptismum. In Jordane autem baptizabat, ut ibi aperiretur janua regni coelestis, ubi datus est aditus filiis Israel terram promissionis intrandi.

Sequitur : Confitentes peccata sua.

CHRYS., *sup. Matth.* (in oper. imperf. ut *sup.*). Ad comparationem enim sanctitatis Joannis, quis poterat arbitrari se justum ? Sicut enim vestis candida, si fuerit posita juxta nivem, ad comparationem nivis sordida invenitur, sic ad comparationem Joannis omnis homo videbatur immundus, et ideo peccata sua confitebatur. Confessio autem peccatorum, testimonium est con-

scientiæ timentis Deum : perfectus enim timor solvit omnem pudorem. Illic autem turpitudine confessionis aspicitur, ubi futuri judicii pœna non creditur. Et quia ipsum erubescere pœna est gravis, ideo jubet nos Deus confiteri peccata nostra, ut verecundiam patiatur pro pœna : nam et hoc ipsum pars judicii est.

RAB. Bene autem qui baptizandi erant, exire ad Prophetam dicuntur ; quia nisi quis ab infirmitate recedat, pompæ diaboli ac mundi illecebris abrenunciet, baptismum salubrem consequi non poterit. Bene autem in Jordane, qui descensio dicitur, baptizabantur ; quia de superbia vitæ ad humilitatem veræ confessionis descenderant. Exemplum autem jam tunc confitendi pec-

donné à ceux qui voulaient recevoir le baptême de confesser leurs péchés et de s'engager à une vie meilleure.

Mais voyant plusieurs des pharisiens et des sadducéens qui venaient à son baptême, il leur dit : Race de vipères, qui vous a appris à fuir la colère qui doit tomber sur vous ? Faites donc de dignes fruits de pénitence, et ne pensez pas dire en vous-mêmes : Nous avons Abraham pour père, puisque je vous déclare que Dieu peut faire naître de ces pierres mêmes des enfants à Abraham. Car la cognée est déjà mise à la racine des arbres. Tout arbre donc qui ne produit pas de bon fruit sera coupé et jeté au feu.

S. GRÉG. (1).—Le discours de ceux qui enseignent doit varier selon les auditeurs, afin que chaque chose soit adaptée à ceux qui l'écoutent, tout en conservant toutefois les règles générales de la chaire chrétienne.—LA GLOSE.—Il était indispensable que l'Évangile, après nous avoir parlé de la doctrine de saint Jean aux foules, nous fit mention de celle qu'il prêcha à ceux qui paraissaient plus avancés, et c'est pour cela qu'il ajoute : « Or, voyant beaucoup de pharisiens. » —ISID.—Les pharisiens et les sadducéens sont entre eux de doctrine contraire. Le nom de *pharisien* signifie *divisé*, parce que, mettant en avant la justice des traditions et des observances légales, ils se trouvent pour cette justice séparés du peuple. Le nom de *sadducéen* signifie *juste* ; c'est ainsi qu'ils se donnent un nom qu'ils ne méritent pas, eux qui nient la résurrection des morts, disant que l'âme meurt avec le corps. Ils ne reçoivent que les cinq livres de la loi et rejettent les œuvres des prophètes.

(1) Ou liv. *De cura past.*, pars 3, dans le prologue ; et aussi lib. 30, *Moral.*, cap. 4, sur ce passage de Job (38) : *Quis dedit gallo...*

cata, ac meliorem vitam promittendi, baptizandis dabatur.

Videns autem multos Phariseorum et Sadducæorum venientes ad baptismum, dixit eis : Progenies viperarum, quis demonstravit vobis fugere a ventura ira? Facite ergo fructum dignum penitentiæ. Et ne velitis dicere intra vos : Patrem habemus Abraham : dico enim vobis, quoniam potens est Deus de lapidibus istis suscitare filios Abrahæ. Jam enim securis ad radicem arboris posita est. Omnis ergo arbor quæ non facit fructum bonum, excidetur, et in ignem mittetur.

GREG., in *past.* Pro qualitate audientium formari debet sermo doctorum; et ut

sua singulis congruant, et tamen a communis ædificationis arte nunquam recedant. GLOSSA. Unde necesse fuit, ut post doctrinam quam Joannes turbis tradiderat, Evangelista etiam illius doctrinæ faceret mentionem, qua instruxit eos qui proveciores videbantur : et ideo dicit : Videns autem multos Phariseorum, etc. ISID., in lib. *Etymol.* (seu *Originum*, lib. 8, cap. 4). Pharisei et Saducæi inter se contrarii sunt : nam Pharisei ex hebræo in latinum interpretantur divisi; eo quod traditionum et observationum justitiam præferunt; unde divisi vocantur a populo, quasi per justitiam. Saducæi interpretantur justii; vendicant enim sibi quod non sunt, corporum resurrectionem negant, et animum cum corpore interire prædicant : hi tantum

LA GLOSE (1).—Jean, en les voyant venir à lui, eux qui étaient les premiers d'entre les Juifs, leur dit : « Race de vipères, qui vous a appris à fuir la colère qui doit tomber sur vous ? »—RÉMIG. — La coutume des Écritures, c'est de désigner quelqu'un par ses œuvres, ainsi qu'on le voit en ce passage : « Ton père est Amorrhéen. » C'est pour cela que ceux-ci sont appelés race de vipères à cause de leur ressemblance avec ces animaux. — S. CHRYS. — Tel qu'un médecin habile qui, à la vue de son malade, découvre le mal dont il souffre, ainsi Jean, en voyant s'approcher les pharisiens, découvre leurs pensées; probablement qu'elles étaient celles-ci : « Allons, confessons nos péchés; il ne nous imposera pas de pénitence; soyons baptisés, et nos péchés nous seront remis. » Insensé, peut-il se passer de médecine, celui dont l'estomac a digéré une nourriture impure? Ainsi, est-il nécessaire de prendre grand soin des blessures faites par le péché à l'âme après le baptême et la conversion. Le prophète dit : « Race de vipères, » parce qu'il arrive qu'après la morsure d'une vipère (2), l'on court rapidement chercher de l'eau, et si l'on n'en trouve pas, l'on meurt de la blessure. C'est ainsi qu'il les appelle *race de vipères*, car après leurs péchés mortels ils couraient au baptême pour échapper par l'eau au danger de mort qu'ils portaient en eux. D'ailleurs, les vipères déchirent en naissant le sein de leur mère, et les Juifs en poursuivant les prophètes avaient souillé la Synagogue leur mère. Enfin, les vipères sont belles à l'extérieur et comme peintes; au dedans elles sont pleines

(1) On y retrouve, pour le sens, toutes les citations précédentes d'Isidore.

(2) Il est question ici de ces vipères appelées en grec *διδραχες*, dont la morsure produit une soif ardente, ainsi que l'ont remarqué les naturalistes.

quinque libros legis recipiunt, prophetarum vaticinia respuunt.

GLOSSA. Hos ergo qui inter Judæos majores videbantur, videns Joannes ad baptismum suum venire, dixit eis : Progenies viperarum, quis vobis demonstravit fugere a ventura ira? RÉMIG. Consuetudo Scripturæ est ab imitatione operum nomina imponere, secundum illud (Ezech., 16) : Pater tuus Amorrhæus : sic et isti ab imitatione viperarum progenies viperarum dieuntur. CHRYS., *sup. Matth.* (in oper. imperf. ut sup.). Sicut enim artificiosus medicus, si viderit ægrotantis colorem, intelligit speciem passionis; sic Joannes venientium ad se Phariseorum pravas cogitationes intellexit : forsitan enim apud se cogitaverunt : Inus,

et confitemur peccata nostra; nullum laborem nobis imponit; baptizamur, et consequimur indulgentiam peccatorum. Insuper, nunquid facta digestionem puritatis, non est necessaria sumptio medicinæ? Sic multa diligentia necessaria est homini post conversionem et baptismum, ut vulnus peccatorum perfecte sanetur : ideo dicit : Progenies viperarum : natura enim viperarum est quod statim cum momorderint hominem, currit ipse ad aquam; quam si non invenerit, moritur : ideo istos diebat progeniem viperarum; quia peccata mortifera committentes, currebant ad baptismum; ut, sicut viperæ, per aquam tantum pericula mortis evaderent. Item viperarum natura est rumpere viscera matrum suarum, et sic

d'un venin mortel ; c'est ainsi qu'eux-mêmes offraient sur leur visage la beauté de la vertu.

RÉMIG.—A ces mots : « Qui vous a enseigné à fuir la colère qui vient, » est sous-entendu celui-ci : *Dieu*.—S. CHRYS.—« Qui vous l'a enseigné ? » Est-ce le prophète Isaïe ? Non, si c'était lui, vous ne placeriez pas votre espérance seulement en l'eau du baptême, mais encore dans les bonnes œuvres ; car c'est lui qui a dit (ch. 1^{er}) : « Purifiez-vous, et soyez purs ; faites disparaître le mal de vos âmes ; apprenez à bien faire » (1). Est-ce David qui a dit : « Lavez-moi, et je serai plus blanc que la neige ? » Non, car le même David a dit : « Le sacrifice que l'on doit offrir à Dieu, c'est un cœur contrit. » Si vous étiez les disciples de David, vous viendriez au baptême en gémissant. — RÉMIG. — Si on lit le mot *demonstrabit* au futur (2), le sens sera celui-ci : Quel sera le docteur, quel sera le prédicateur qui pourra vous apprendre à fuir la colère qui prononcera contre vous la sentence éternelle ? — S. AUG. — C'est par une certaine ressemblance avec nous, et non parce qu'il éprouve réellement l'infirmité de nos passions que Dieu est dit dans l'Écriture s'irriter ; ce mot exprime l'effet de sa vengeance et non pas le trouble de son esprit. — LA GLOSE. — Si vous voulez l'éviter, faites donc de dignes fruits de pénitence. — S. GRÉG. — Il faut remarquer qu'il n'est pas seulement ici question de fruits de pénitence, mais de dignes fruits de pénitence ; celui qui n'a rien fait d'illégitime peut bien jouir de tout ce qui est légitime, mais non celui qui est pécheur ;

(1) Telle est la version des Septante ; celle de la Vulgate porte : *Auferte malum cogitationum restrarum*.

(2) Le grec ὑπέδειξε est au passé.

nasci : quoniam ergo Judæi, assidue persequentes prophetas, corruerunt matrem suam Synagogam, ideo progenies viperarum nuncupantur. Item viperæ a foris speciosæ sunt et quasi pictæ, intus autem veneno repletæ : ita et isti pulchritudinem sanctitatis ostendebant in vultu.

RÉMIG. Cum ergo dicitur : Quis demonstravit vobis fugere a ventura ira ? subauditur nisi Deus ? CHRYS., *sup. Matth.* (in oper. imperf. ut sup.). Vel quis vobis demonstravit ? Nunquid Esaias Propheta ? Absit : si enim ipse vos docuisset, non spem in aqua poneretis tantum, sed etiam in operibus bonis : ille enim dicit (cap. 1) : Lavamini, et mundi estote ; auferte nequitiam ab animabus vestris ; discite benefacere. Nunquid etiam David dicens (*Psal.* 50) : Lavabis me, et

super nivem dealbabor ? Absit : ille enim sic dicit postea : Sacrificium Deo spiritus contribulatus. Si ergo essetis discipuli David, cum gemitu ad baptismum veniretis. RÉMIG. Si vero quis demonstrabit, sub futuro legatur tempore, is est sensus : Quis doctor, quis prædicator dabit vobis consilium, ut possitis evadere iram æternæ damnationis ? AUG., in lib. *de Civit. Dei* (lib. 9, cap. 5). Deus autem propter quamdam operum similitudinem, non propter affectionum infirmitatem, secundum Scripturam irascitur, nec tamen ulla passione turbatur : hoc enim verbum, vindictæ usurpavit effectus ; non illius turbulentus affectus. GLOSSA., interlin. Si ergo vultis effugere, facite dignum fructum pœnitentiæ. GRÉG., in hom. (20, *sup. Evang.*). In quibus verbis

celui-ci doit d'autant plus se retrancher ce qui est permis, qu'il a plus abusé de ce qui ne l'était pas. Chacun donc doit en conscience se livrer d'autant plus aux bonnes œuvres et en faire les fruits qu'il s'est nuï davantage à lui-même par le mal. Mais les Juifs, tous fiers de leur race, ne voulaient pas se reconnaître pécheurs, parce qu'ils étaient du sang d'Abraham ; c'est pour cela qu'il leur dit : « Ne dites donc pas en vous-mêmes : Nous sommes de la race d'Abraham. »—S. CHRYS. — Il ne le leur dit pas pour leur défendre de s'appeler de ce nom ; mais il leur défend de mettre en lui toute leur confiance, à l'exclusion des bonnes œuvres (1).—S. CHRYS.— A quoi peut servir un sang distingué à celui dont les mœurs sont dépravées ? Qu'importe la naissance obscure de celui qui est distingué par ses mœurs ? Il vaut mieux à un homme d'être la gloire de ses parents que de tirer de ses parents sa propre gloire. Pour vous, ne vous glorifiez pas en disant : « Nous avons Abraham pour père, » mais rougissez plutôt d'être ses descendants, et de n'avoir pas hérité de ses vertus ; l'enfant qui ne ressemble pas à son père est semblable à celui qui est le fruit de l'adultère. C'est donc l'orgueil de race qu'il condamne par ces mots : « Et ne dites pas. »

RAB. — Comme ce *hérault* du Christ était venu appeler les hommes à la pénitence, il les excite à l'humilité, sans laquelle il ne saurait y avoir de pénitence véritable, et cela en leur disant : « Je vous le dis, Dieu pourrait de ces pierres faire lever des enfants d'Abraham. » —

RÉMIG. — L'on rapporte que Jean prêchait dans cet endroit du Jourdain où furent dressées par l'ordre du Seigneur douze pierres dans le

(1) Tel est le sens de la phrase grecque : Τῆς κατὰ ψυχὴν ἀρετῆς ἀμελουντας.

notandum est quod non solum fructus pœnitentiæ, sed dignos pœnitentiæ admonet esse faciendos : sciendum enim est quia quisquis illicita nulla commisit, huic jure conceditur ut licitis utatur : at si quis in eulpam lapsus est, tanto a se debet licita abseindere, quanto se meminit et illicita perpetrasse. Uniuscujusque ergo conscientia convenitur, ut tanto majora quærat bonorum operum lucra per pœnitentiam ; quanto graviora sibi intulerit damna per eulpam : sed Judæi de generis nobilitate gloriantes, ideireo se agnoscere peccatores volebant, quia de Abrahamæ stirpe descenderant : et ideo eis recte dicitur : Et ne velitis dicere intra vos : Patrem habemus Abraham. CHRYS., in homil. (10, sup *Matth.*). Hæc autem dixit non prohibens illos dicere ex illo se esse, sed prohibet in hoc confidere,

virtuti animæ non insistentes. CHRYS., sup. *Matth.* (in oper. imperf. ut sup.). Quid enim prodest ei quem sordidant mores, generatio elara? aut quid noceat illi generatio vilis, quem mores adornant? Melius est enim alieui ut in eo glorientur parentes, quia talem filium habent, quam ut ipse in parentibus glorietur. Sic et vos nolite gloriari dicentes : Quia Patrem habemus Abraham ; sed magis erubescite, quia filii estis ejus, et sanetitatis ejus non estis hæredes : de adulterio enim natus videtur, qui non assimilatur patri. Parentum igitur gloriam excludit, dicens : Et ne velitis dicere.

RAB. Quia ergo præco veritatis ad dignum pœnitentiæ fructum faciendum eos incitare volebat, ad humilitatem provocabat, sine qua nullus pœnitere potest, subdens : Dico enim vobis, quoniam potest Deus de lap

lit de ce fleuve (1). Il est possible que ce fut ces pierres qu'il désigna lorsqu'il dit : « De ces pierres faire lever des enfants d'Abraham. » — S. JÉR. — En cela il prêche la puissance divine qui, après avoir tiré le monde du néant, pouvait se faire un peuple en vivifiant les durs cailloux. Le premier élément de la foi est de croire que Dieu fait tout ce qu'il veut. Or, changer des pierres en hommes est chose semblable à celle que Dieu fit lorsqu'il fit naître Isaac de Sara, naissance à laquelle le prophète faisait allusion en ces termes : « Tournez vos regards du côté de la pierre d'où vous êtes sortis. » Saint Jean en rappelant cette prophétie aux Juifs leur montre que Dieu peut faire encore une chose semblable. — RAB. — Ce mot pierre désigne les nations qui adoraient des pierres. — S. CHRYS. — La pierre est difficile à employer, mais, lorsqu'elle l'est, l'ouvrage qui en résulte résiste au temps; ainsi les nations ont difficilement adhéré à la foi, mais depuis elles ne l'ont plus abandonnée. — S. JÉR. — Lisez Ézéchiël : « Je vous enlèverai votre cœur de pierre et vous en donnerai un de chair. » La pierre signifie ici la dureté, la chair la facilité d'émotion. — RAB. — Il est donc né des enfants d'Abraham de ces pierres, car les Gentils en adhérant par la foi au fils d'Abraham, au Christ, sont devenus les enfants d'Abraham par cette union avec son fils.

SUITE. — « Déjà la cognée est à la racine de l'arbre. » — S. CHRYS. — Cette hache est cette colère aiguë de la destruction qui doit faire voler en éclats le monde entier. Mais si elle est déjà là, pourquoi

(1) Josué, 4, v. 2 et 8, après le passage à pied sec du Jourdain, l'Arche précédant le peuple.

dibus istis suscitare filios Abrahæ. REMIG. Fertur quod in eo loco prædicavit Joannes circa Jordanem, ubi jubente Deo duodecim lapides de medio alveo Jordanis sublatis positi sunt : potuit ergo fieri ut hos demonstrando diceret : De lapidibus istis suscitare filios Abrahæ. HIER. In quo Dei indicat potentiam, quod qui de nihilo euneta fecerat, posset et de saxis durissimis populun procreare : prima enim sunt rudimenta fidei credere Deum posse quidquid voluerit : ex lapidibus autem generari homines, simile est ei quod ex Sara processit Isaac : unde et Propheta dicit (Esai., 51) : Aspiciete ad petram de qua excisi estis. Hujus igitur prophetiæ eos memores faciens, monstrat quod possibile est nunc etiam simile fieri. RAB. Vel aliter : lapidum nomine gentes significatæ sunt, quæ lapides coluerunt.

CHRYS., *sup. Matth.* (in oper. imperf. ut sup.). Item lapis durus est ad opus; sed cum factum fuerit opus ex eo, deficere nescit : sic et gentes cum difficultate crediderunt quidem, tamen credentes permanent in æternum in fide. HIER. Lege Ezechielem (cap. 11, vers. 19) : Auferam, inquit, a vobis cor lapideum, et dabo vobis cor carneum. In lapide duritia, in carne mollitudo monstratur. RAB. De lapidibus ergo filii Abrahæ suscitati sunt; quia dum gentiles in Abrahæ semine (id est, in Christo) crediderunt, ejus filii facti sunt cujus semini sunt uniti.

Sequitur : Jam enim securis ad radicem arboris posita est. CHRYS., *sup. Matth.* (in oper. imperf. ut sup.). Securis est acutissima ira consummationis, quæ totum præcisura est mundum. Sed si posita est.

n'agit-elle pas (1)? Parce que les arbres dont il s'agit sont doués du libre arbitre; il dépend d'eux de faire du fruit ou de ne pas en faire. En voyant la cognée à leur racine, peut-être trembleront-ils et se hâteront-ils de porter des fruits? La hache placée ou la colère menaçante, alors même qu'elle serait inutile à changer les méchants, servirait du moins toujours à séparer les bons des méchants. — S. JÉR. — Cette hache est peut-être la prédication que Jérémie compare à une hache fendant la pierre (2). — S. GRÉG. — La hache est peut-être notre Rédempteur, car ainsi qu'elle se compose d'un manche et d'un fer, ainsi le Sauveur est formé de la divinité et de l'humanité; pendant qu'il est accessible et qu'on peut le tenir par le côté de son humanité, il coupe par celui de la divinité. Cette hache est posée à la racine de l'arbre; malgré sa patience actuelle, l'on sait ce qu'il fera, et qu'il retranchera, pour le jeter au feu, tout arbre qui ne porte pas du bon fruit. Ainsi il est destiné à brûler dans l'enfer celui qui refuse de faire des bonnes œuvres sur la terre. La cognée est à la racine de l'arbre et non à ses branches, parce que les branches de l'arbre représentent les enfants de l'homme, et qu'il ne s'agit pas ici seulement de la perte de ses enfants, mais de sa ruine mêlée à celle de sa famille, de manière à ce qu'il ne puisse pas survivre dans un seul rejeton, ce qui est représenté par la hache qui frappe la racine. — S. CHRYS. — Ce mot *quiconque* exclut tout privilège appartenant à la race et revient à ceci :

(1) Ou si elle ne doit pas agir, pourquoi est-elle là, ainsi que le dit le même auteur dans le même passage.

(2) Jérémie, 23, v. 28, selon les Septante. La Vulgate porte : *Malleus conterens petram*. Ce n'est pas le chap. 46, ainsi que le portent à la marge saint Jérôme et Rabanus, car le verset 22 de ce chap. 46 est celui-ci : *In securibus venient cædentes ligna*.

quare non præscindit? Quia rationabiles sunt arbores, et in potestate habent facere bonum, aut non facere; ut videntes ad radices suas positam esse securim, timeant præcisionem, et faciant fructum. Ergo denuntiatio iræ (quod est securis positio), etsi malis nihil agat, tamen a malis segregat bonos. HIER. Vel securis est prædicationis Evangelii juxta Jeremiam, qui verbum Domini comparat securi cædenti petram. GREG., in homil. (20, ut sup.). Vel securis est Redemptor noster, qui (velut ex manubrio et ferro) ex divinitate constans et humanitate, tenetur ex humanitate, sed incidit ex divinitate : quæ videlicet securis ad radicem arboris posita est; qui etsi per patientiam expectat, videtur tamen quod factura est : omnis enim arbor quæ non facit

fructum bonum, excidetur, et in ignem mittetur (Matth., 7). Quia unusquisque perversus paratam citius gehennæ coneremationem invenit, qui hic fructum boni operis facere contemnit. Securim autem non juxta ramos positam, sed ad radicem dieit : cum enim malorum filii tolluntur, rami infructuosæ arboris abseinduntur : cum vero tota simul progenies eum parente tollitur, infructuosa arbor a radice abseissa est, ne jam remaneat unde prava iterum soboles suecreseat. CHRYS., in homil. (11, sup. Matth.). Cum autem dieit omnis, excludit primatum, qui est a nobilitate : quasi dieat : Etsi nepos fueris Abrahamæ, sustinebis pœnam, sine fructu manens. RAB. Quatuor autem sunt species arborum : quarum una tota est arida, cui assi-

Quoique descendant d'Abraham vous subirez le châtement si vous ne portez pas de fruit. — RAB. — L'on distingue quatre espèces d'arbres : l'arbre qui est entièrement desséché, qui est la figure des païens ; celui qui a des feuilles, mais pas de fruits, image de l'hypocrite ; celui qui a fruits et feuilles, mais le tout malfaisant, symbole de l'hérétique ; enfin, celui qui a des feuilles et de bons fruits, et on lui compare les vrais catholiques (1). — S. GRÉG. — Donc, tout arbre qui ne fait pas de bons fruits sera coupé et jeté au feu, parce que celui qui a négligé les bonnes œuvres aboutit au feu de l'enfer.

Pour moi, je vous baptise dans l'eau pour vous porter à la pénitence ; mais celui qui doit venir après moi est plus puissant que moi, et je ne suis pas digne de porter ses souliers. C'est lui qui vous baptisera dans le Saint-Esprit et dans le feu. Il a son van en sa main, et il nettoiera parfaitement son aire ; il amassera son blé dans le grenier, mais il brûlera la paille dans un feu qui ne s'éteindra jamais.

LA GLOSE (2). — Ainsi que saint Jean avait déjà développé ce qu'il avait dit précédemment en abrégé de la pénitence, ainsi il convenait qu'il développât ce qu'il avait déjà dit du royaume des cieux, et c'est ce qu'il fait par ces mots : « Je vous baptise dans l'eau pour vous porter à la pénitence, etc. » — S. GRÉG. — Jean baptise non pas dans l'esprit, mais dans l'eau, puisqu'il est impuissant à accorder le pardon des péchés ; ce sont les corps qu'il lave dans l'eau, parce qu'il ne peut laver

(1) Dans le texte il y a *boni* pour *veri*, mais jamais *virii*, comme dans les éditions précédentes.

(2) Nous n'avons rien trouvé de semblable ni dans la Glose, ni dans saint Anselme, que l'on confond souvent avec la Glose, ni ailleurs.

milantur pagani; altera viridis, sed sine fructu, cui assimilantur hypocritæ; tertia viridis et fructuosa, sed venenosa, cui assimilantur hæretici; quarta viridis est, et fructum bonum gignit, cui assimilantur veri catholici. GREG., in hom. (20, ut sup.). Igitur omnis arbor non faciens fructum bonum excidetur, et in ignem mittetur; quia paratam gehennæ concrementationem invenit, qui hic boni operis fructum facere contemnit.

Ego quidem baptizo vos in aqua in penitentiam: qui autem post me venturus est, fortior me est, cujus non sum dignus calcamenta portare: ipse vos baptizabit in spiritu Sancto et igni: cujus ventilabrum

in manu sua, et permundabit arcam suam, et congregabit triticum in horreum suum; paleas autem comburet igni inextinguibili.

GLOSSA. Quia in præcedentibus verbis Joannes explicaverat quod supra summarie de agenda penitentia prædicavit, restabat ut etiam distinctius prædicaret quod de cœlorum appropinquatione jam dixerat: et ideo dicit: Ego quidem baptizo vos in aqua in penitentiam. GREG., in homil. (7, *super Evang.*). Joannes non in spiritu, sed in aqua baptizat; quia peccata solvere non valebat: corpora quidem per aquam lavat, sed tamen animas per veniam non lavat. CHRYS., in homil. (10, *in Matth.*). Cum enim nondum esset oblata hostia, neque

les âmes par l'absolution. — S. CHRYS. — Alors que la victime n'avait pas été encore offerte (1), que le péché n'avait pas été absous et que le Saint-Esprit n'était pas encore descendu sur l'eau, comment aurait pu s'effectuer la rémission des péchés? Jean venait pour rappeler au souvenir de leurs péchés et de la pénitence les Juifs dont tous les malheurs venaient de ce qu'ils ne se sentaient pas pécheurs.

S. GRÉG. — Pourquoi baptise-t-il celui qui ne peut remettre les péchés? Pourquoi, si ce n'est pour continuer son rôle de précurseur et pour précéder par son baptême le baptême de celui dont il avait précédé la naissance par sa naissance.— S. CHRYS. — Ou bien Jean reçut la mission de baptiser pour pouvoir déclarer à ceux qui venaient recevoir son baptême la présence du Fils de Dieu dans une chair mortelle, ainsi qu'il nous l'apprend lui-même : « Je suis venu baptiser dans l'eau pour le manifester à Israël. »—S. AUG. (2).— Peut-être baptise-t-il parce qu'il fallait que le Christ fût baptisé. Mais pourquoi le Christ n'a-t-il pas été le seul à être baptisé si Jean n'avait été envoyé que pour son baptême? Parce que si le Seigneur avait été seul baptisé par Jean, il y aurait eu des personnes qui auraient cru que le baptême de Jean l'emportait sur celui du Christ, et à un tel point que le Christ seul avait mérité de le recevoir. — RAB. — Ou bien il baptise pour séparer les pénitents de ceux qui ne l'étaient pas, et les conduire, marqués de ce signe, au baptême du Seigneur.

(1) C'est cette victime principale dont il est ainsi parlé (*Heb.* 10, v. 12) : *Offrant une seule victime pour les péchés. — Par une seule oblation, il consumma pour toujours la sanctification de tous.*

(2) Les premières paroles dont saint Augustin se sert pour enseigner l'humilité du Christ par son baptême ainsi que par sa naissance et sa passion, sont de son traité 5^e; les dernières appartiennent à son 4^e traité. On les retrouve, mais moins explicites, dans le traité 52.

peccatum solutum esset, nec Spiritus descendisset in aquam, qualiter fieret remissio peccatorum? Sed quia Judæi nequaquam propria sentiebant peccata, et hoc erat eis causa malorum, advenit Joannes, in cognitionem eos ducens priorum peccatorum, pœnitentiam memorando.

GRÉG., in homil. (7, ubi sup.). Cur ergo baptizat qui peccata non relaxat? nisi ut præcursoris suæ ordinem servans, qui nasciturum nascendo prævenerat, baptizaturum quoque Dominum baptizando præveniret. CHRYS., sup. *Matth.* (in oper. imperf.). Vel missus erat Joannes ad baptizandum, ut ad baptismum venientibus præsentiam Filii Dei in corpore prædi-

caret; sicut ipse testatur alibi, dicens (*Joan.*, 1) : Ut manifestetur in Israel, ideo ego veni in aqua baptizare. ΑΓΓ., *super Joan.* Vel ideo baptizat, quia oportebat baptizari Christum. Sed quare non solus ipse baptizatus est a Joanne, si ad hoc missus erat Joannes per quem baptizaretur Christus? Quia si solus Dominus baptizatus esset baptisate Joannis, non deessent qui putarent baptismum Joannis majorem esse quam baptismum Christi, usque adeo ut solus Christus eo baptizari meruisset. RAB. Vel ideo baptizat, ut pœnitentes hoc signaculo ab impœnitentibus discernendo ad baptismum dirigat Christi.

CHRYS., sup. *Matth.* (in oper. imperf.

S. CHRYS. — Comme c'est pour le Christ qu'il baptise, il l'annonce à ceux qui vont recevoir son baptême, et leur prêche en ces termes la supériorité de sa puissance : « Celui qui vient après moi est plus puissant que moi. » — RÉMIG. — il faut remarquer que le Christ fut précédé en cinq manières par saint Jean : pour sa naissance, sa prédication, son baptême, sa mort, sa descente aux enfers, et c'est avec raison que le Seigneur est dit plus fort que Jean, car celui-ci n'était qu'un homme, et il était Dieu. — RAB. — C'est comme si Jean disait : Mon pouvoir ne consiste qu'à appeler les hommes à la pénitence, le sien est de remettre les péchés; je prêche le royaume du ciel, il le donne; je baptise dans l'eau, et lui dans l'esprit. — S. CHRYS. — En vous disant qu'il est plus puissant que moi, je ne veux pas établir entre lui et moi la moindre comparaison; je ne suis pas digne de prendre place parmi ses serviteurs, et d'être le dernier de ses ministres. C'est pour cela qu'il ajoute : « Je ne suis pas digne de tenir sa chaussure. » — HILAR. — Il laisse aux apôtres la gloire de porter partout la parole, et à leurs pieds sacrés d'annoncer la paix de Dieu. — S. CHRYS. (1). — Par les pieds du Christ, nous pouvons entendre les chrétiens, principalement les apôtres et les autres prédicateurs, parmi lesquels était Jean-Baptiste. Les chaussures sont les infirmités dont il les laisse couverts. Or, tous les prédicateurs portent ces chaussures du Christ; Jean lui-même les portait, et s'il se déclarait indigne de les porter, c'était pour montrer la supériorité de la grâce divine sur ses

(1) Tout ce passage est une allusion à ces paroles d'Isaïe (52, v. 7) : *Qu'ils sont beaux sur les montagnes les pieds de celui qui annonce et prêche la paix*, ainsi rendues par la Vulgate; et, par les Septante, de cette autre manière : *Qu'ils sont remarquables (ὀρατοὶ) les pieds de ceux qui évangélisent la parole de paix*. L'Apôtre par excellence applique ce passage à l'apostolat (Rom., 10, v. 15).

ut sup.). Quia ergo propter Christum baptizabat, ideo ad baptismum venientibus ipsum prædicat appariturum, et eminentiam potestatis ejus annunciat, dicens : Qui autem post me venturus est, fortior me est. RÉMIG. Sciendum est autem quod quinque modis venit Christus post Joannem : nascendo, prædicando, baptizando, moriendo, et ad inferos descendo : et pulchre Dominus dicitur fortior Joanne, quia ille purus homo, hic vero Deus et homo. RAB. Ac si Joannes dieat : Ego quidem fortis sum ad pœnitentiam invitando, ille peccata remittendo; ego regnum cœlorum prædicando, ille donando; ego in aqua baptizando, ille in Spiritu. CHRYS., in homil.

(11, *super Matth.*). Cum autem audieris quia fortior me est, ne æstimes secundum comparationem me hoc dicere : neque enim inter servos illius ordinari sum dignus, ut vilissimam ministerii susceperem particulam : unde subdit : Cujus non sum dignus calcamenta portare. HILAR. Apostolis utique circumferendæ prædicationis gloriam derelinquens, quibus speciosus pedibus pacem Dei erat debitum nunciare. CHRYS., *sup. Matth.* (in oper. imperf. ut sup.). Vel per pedes Christi intelligere possumus Christianos; præcipue apostolos, cæterosque prædicatores, inter quos erat Joannes Baptista. Calcamenta autem sunt infirmitates, quibus operit prædicatores : hæc ergo

mérites. — S. JÉR. — Dans un autre Évangile, on lit : « Lui, dont je ne suis pas digne de délier la chaussure. » — Ici c'est l'humilité, là le ministère, car c'est le Christ qui est l'époux et Jean qui se déclare indigne de délier la chaussure de l'époux, afin que la maison de l'époux ne soit pas appelée, ainsi qu'on le voit par le précepte de la loi et par un fait semblable dans Ruth, *la maison du déchaussé*.

S. CHRYS. — Comme personne ne peut donner un bien qui est au-dessus de lui, et faire une chose étrangère à sa nature, c'est pour cela qu'il ajoute : « C'est lui qui nous baptisera dans le feu et dans l'Esprit-Saint. » Jean, qui n'est que corporel, ne peut donner un baptême spirituel; il baptise dans l'eau qui est matière. C'est l'homme qui donne un baptême humain; le Christ, au contraire, est esprit parce qu'il est Dieu, esprit saint parce qu'il est esprit. L'âme est aussi esprit, et c'est pour cela que l'esprit baptise l'esprit avec l'esprit. Le baptême de l'esprit est utile à l'âme, car l'esprit entrant dans l'âme l'embrasse, l'entoure comme d'un mur inexpugnable, et ne permet pas que les concupiscences de la chair prévalent contre elle. Il n'empêche pas les désirs de la chair, mais il tient l'âme pour l'empêcher d'y consentir. Et parce que le Christ est juge, il baptise dans le feu, c'est-à-dire dans les tentations. Un homme ne peut pas vous baptiser dans le feu, parce que pour avoir le droit (1) de vous tenter il faut avoir le pouvoir de vous récompenser. Ce baptême de la tribulation ou du feu brûle la

(1) Il s'agit ici d'un pouvoir suprême qui peut donner en même temps la patience. Le démon a obtenu aussi ce droit, mais il l'exerce pour d'autres motifs que Dieu, dont saint Augustin a dit : *En donnant le pouvoir au tentateur, il offre sa miséricorde à celui qui est tenté* (in *Psal.* 61).

calceamenta Christi omnes prædicatores portant, et Joannes etiam portabat; sed se dignum non esse portare pronunciat, ut majorem ostenderet gratiam Christi meritis suis. HIER. In alio Evangelio ait (Joan., 1): Cujus non sum dignus solvere corrigiam calceamenti. Hic humilitas, ibi ministerium demonstratur; quia Christus cum sponsus sit, et Joannes non mereatur sponsi corrigiam solvere; ne vocetur dominus ejus, juxta legem Moysi (*Deuteron.*, 25), et exemplum Ruth (cap. 4), domus disalceati.

CHRYS., *sup. Matth.* (in oper. imperf. ut *sup.*). Quia vero nemo potest dare dignius beneficium quam ipse est, nec facere alterum quod ipse non est, recte subdit: Ille vos baptizabit in Spiritu Sancto et igni. Joannes quidem, cum sit corporalis, spiri-

tualem baptismum dare non potest; sed baptizat in aqua, quæ corpus est; et ideo corpus cum corpore baptizat: Christus autem spiritus est, quia Deus est; spiritus etiam Sanctus spiritus est; anima quoque spiritus est: ideo spiritus cum spiritu spiritum baptizat. Baptismus autem spiritus proficit; quia ingrediens spiritus circumplectitur animam, et quasi muro quodam inexpugnabili circuit eam, et non permittit ut carnales concupiscentiæ prævaleant contra eam: non quidem facit ut caro non concupiscat; sed tenet animam, ut ei non consentiat. Et quoniam Christus judex est, baptizat in igne; id est, in tentationibus. In igne autem baptizare non potest homo purus: ille enim tentandi habet licentiam, qui remunerandi habet potestatem; hic autem baptismus tribulationis (id est, ignis)

chair, afin que les concupiscences n'y germent plus. Ce ne sont pas les peines spirituelles que la chair redoute, mais les siennes propres, et c'est pour cela que Dieu envoie les dernières à ses serviteurs, afin que la chair renonce au mal par la crainte de ce qui lui en adviendrait. Vous voyez l'esprit lutter contre les concupiscences et ne pouvoir pas les vaincre; le feu de la tribulation en détruit jusqu'aux racines. — S. JÉR. — Peut-être ces mots : Dans l'Esprit-Saint et le feu, expriment la même chose, car l'Esprit-Saint est ce feu qui descendit sur chacun des douze apôtres. C'est ainsi que fut remplie la parole du Seigneur : « Je suis venu mettre le feu sur la terre. » C'est peut-être aussi parce que après avoir été baptisé sur cette terre dans l'Esprit-Saint, nous le serons plus tard dans le feu, selon cette parole de l'Apôtre : « Le feu détruira ce qui est l'édifice d'un chacun. » — S. CHRYS. — Il ne dit pas : Il vous enverra l'Esprit-Saint, mais il vous baptisera dans l'Esprit-Saint, exprimant par cette figure l'abondance de la grâce. Il nous enseigne encore ainsi que sa volonté est la source de notre justification et non pas nos sueurs et nos travaux, et qu'il est aussi facile d'être renouvelé et rendu meilleur qu'il l'est d'être baptisé. Dans cette comparaison du feu, nous voyons cette véhémence irrésistible de la grâce, et aussi que le Christ doit rendre subitement ses serviteurs semblables aux anciens et grands prophètes, car les visions prophétiques se présentèrent à plusieurs sous la figure du feu.

S. CHRYS. — D'où l'on voit que le baptême du Christ ne détruit pas le baptême de Jean, mais qu'il le confirme en soi, car ceux qui re-

comburit carnem, ut non germinet concupiscentias : nam caro spirituales quidem pœnas non timet, sed carnales. Ideo ergo Dominus super servos suos, carnales tribulationes mittit, ut timens angustias suas caro non concupiscat malum. Vides ergo quia spiritus repellit concupiscentias, et prævalere non sinit : ignis autem ipsas concupiscentiarum radices comburit. HIER. Vel in Spiritu Sancto, et igni; quia ignis est Spiritus Sanctus, quo descendente sedit quasi ignis supra singulos apostolos (*Act. 2*). Et impletus est sermo Domini, dicentis (*Luc., 12*) : Ignem veni mittere in terram : sive quia (in præsentia) spiritu baptizamus, et (in futuro) igni, secundum illud Apostoli (*1, ad Cor., 3*) : Uniuscujusque opus quale sit, ignis probabit. CHRYS., in homil. (11, ut sup.). Non autem dicit : Dabit vobis Spiritum Sanctum, sed baptizabit vos in

Spiritu Sancto; copiam gratiæ metaphorice ostendens. Per hoc etiam monstratur, quod sola voluntate etiam in fide indiget ad justificandum, non laboribus et sudoribus; et sicut facile est baptizari, ita facile est per eum transmutari et fieri meliores. In igne vero vehementiam gratiæ quæ vinci non possit demonstrat; et ut intelligant quod similes antiquis et magnis prophetis repente suos faciet : propter hoc enim ignis meminit; quia plures visionum prophetarum per ignem apparuerunt.

CHRYS., *sup. Matth.* (in oper. imperfect. ut sup.). Patet ergo quod baptismus Christi non solvit Joannis baptismum, sed in se inclusit : qui enim baptizatur in nomine Christi, utrumque baptismum habet, et aquæ, et spiritus; quia Christus et spiritus erat, et corpus suscepit, ut et corporale et spirituale baptismum daret. Joannis autem

çoivent son baptême sont baptisés dans l'eau et dans l'esprit. Le Christ était esprit et il a pris un corps, et ainsi il a pu donner le baptême corporel et le baptême spirituel. Mais le baptême de Jean ne contenait pas celui du Christ, car ce qui est moindre ne peut contenir ce qui est au-dessus de lui; c'est pour cela que lorsque l'Apôtre rencontre des disciples de Jean baptisés par lui, il les rebaptise au nom du Christ, parce qu'ils n'étaient pas baptisés dans l'esprit; le Christ lui-même rebaptisa ceux qui avaient été baptisés par son précurseur, ainsi que ce dernier nous l'apprend par ces mots : « Moi, je vous baptise dans l'eau; lui, vous baptisera dans l'esprit. » Cependant ils n'étaient pas réellement rebaptisés, n'avaient été baptisés qu'une fois, parce que le baptême du Christ l'emportant sur celui de Jean, ce dernier venait se consommer en lui : c'était un nouveau baptême, mais non un baptême renouvelé. — S. HIL. — Par ces mots : « Il vous baptisera dans l'Esprit-Saint et dans le feu, » sont indiquées les deux époques différentes du jugement et du salut, car le feu du jugement reste à subir à ceux qui ont été déjà baptisés dans l'Esprit-Saint : c'est ce qu'exprime aussi cette autre parole : « Il a son van dans sa main. » — RAB. — Par le van ou la pelle (1), l'on doit entendre le jugement et la juste séparation qui sont du pouvoir du Fils ou dans sa main, car le Père a donné tout pouvoir à son Fils.

SUITE. — « Et il nettoiera son aire. » — S. CHRYS. — L'aire est l'Église; le grenier, le royaume du ciel; le champ, ce monde. Le Seigneur en envoyant les apôtres, ses moissonneurs, a détaché toutes les nations du monde et les a réunies dans son Église. C'est là que nous

(1) Auparavant, pour *id est palam*, on lisait *palam*, adverbe. Or il s'agit ici de la pelle qui sert comme le van à vanner le blé, quoiqu'elle soit moins commode à cet usage et moins considérable.

baptismus non inclusit in se baptismum Christi; quia quod minus est, majus in se includere non potest. Ideo Apostolus cum invenisset quosdam Ephesios Joannis baptisate baptizatos, iterum baptizavit eos in nomine Christi (Act. 19), quia in spiritu non erant baptizati; quoniam et Christus iterum baptizavit eos qui a Joanne fuerant baptizati, sicut sermo Joannis demonstrat, dicens: Ego vos baptizo in aqua, ille vos baptizabit in Spiritu: nec videbatur iterum baptizare, sed semel: quia enim amplius erat baptisma Christi quam Joannis, novum dabatur et non iteratum, quia vetus in Christo finiebatur. HILAR. (can. 2, in *Matth.*). Salutis igitur nostræ et judicii tem-

pus designat in Domino, dicens: Baptizabit vos in Spiritu Sancto et igne; quia baptizatis in Spiritu Sancto reliquum sit consummari igne judicii; unde subditur: Cujus ventilabrum in manu sua. RAB. Per ventilabrum (id est, palam) discretio justis examinis designatur, quod habet Dominus in manu, id est, in potestate; quia Pater omne judicium dedit Filio.

Sequitur: Et permundabit aream suam. CHRYS., *sup. Matth.* (in opere imperfecto, ut supra). Area est Ecclesia; horreum vero regnum cœlestis; ager autem, hic mundus. Mittens ergo Dominus apostolos, cæterosque doctores quasi messorum, præcedit omnes gentes de mundo, et in aream Ecclesia

devons être broyés, là que nous devons être sauvés. Or, tous les hommes se plaisent dans les choses des sens, comme le grain se plaît dans la paille; l'homme fidèle et qui a la fibre des cœurs bons, à la plus légère atteinte de la tribulation, laisse là les plaisirs de la chair et se précipite vers Dieu, tandis que c'est à peine si la plus grande tribulation peut l'obtenir des hommes de peu de foi. Pour celui qui est sans foi et entièrement vide, quelque troublé qu'il soit, il ne viendra pas à Dieu. Lorsque le grain a été broyé, il gît sur l'aire, confondu avec la paille; on le vanne pour l'en séparer, et c'est ainsi que la persécution s'élève comme un souffle violent contre l'Église, qui contient, mêlés ensemble, les bons et les mauvais, et c'est ainsi que, son van à la main, le Christ sépare d'une manière locale ceux qui étaient déjà séparés par leurs œuvres. Et remarquez qu'il ne dit pas simplement : « Il nettoiera, » mais : « Il nettoiera avec soin, » car il faut que l'Église soit tentée de diverses manières avant d'être tout-à-fait purifiée. Et d'abord ce sont les Juifs qui l'ont *vannée*, puis les Gentils; ce sont maintenant les hérétiques, ce sera enfin l'Antechrist. Or, lorsque le souffle est faible, tout le grain n'est pas vanné, mais il reste la paille la plus pesante, la plus légère seule étant emportée; ainsi, avec une faible persécution, l'Église n'est pas purifiée de tous les méchants, et ce n'est que lorsqu'elle devient plus terrible, que l'on voit disparaître ceux qui étaient là auparavant. C'est ainsi que les grandes épreuves sont nécessaires à l'Église pour la purifier. — RÉMIG. — Dieu purifie son aire, c'est-à-dire son Église, sur cette terre, par le retranchement des méchants que fait le jugement de ses prêtres, ou par la mort qui les enlève de cette terre.

congregavit. Hic ergo tritrandi sumus, hic ventilandi : omnes enim homines in rebus carnalibus delectantur, sicut grana in palea; sed qui fidelis est et boni cordis habet medullam, mox ut leviter tribulatus fuerit, negligens carnalia, currit ad Dominum; si autem modicæ fidei fuerit, vix cum grandi tribulatione. Qui autem omnino infidelis est et vacuus, quantumcunque tribulatus fuerit, non transit ad Deum. Triticum autem cum primum trituram fuerit, jacet cum paleis in uno loco confusum; postea autem ventilatur ut separetur : sic et in una Ecclesia fideles cum infidelibus habentur commixti : ideo movetur persecutio quasi ventus; ut ventilabro Christi jactati, quia jam disjuncti fuerant actibus, separentur et locis. Et vide quia non dixit : Mundabit aream suam, sed

permundabit : necesse est enim ut diversis modis tentetur Ecclesia, donec permundetur. Et primum quidem ventilaverunt illam Judæi, deinde gentiles, modo hæretici; postmodum perventilabit antichristus : sicut enim quando modica est aura, non permundatur tota tritici massa, sed leviores paleæ jactantur, graviiores autem remanent; sic et modo, modico flatu tentationis sufflante, pessimi homines recedunt : si autem surrexit major tempestas, etiam illi qui videntur esse stabiles, sunt exituri : ideo necessaria est tentatio major, ut permundetur Ecclesia. RÉMIG. Hanc etiam aream (silicet Ecclesiam) Dominus mundat in hac vita, cum vel per judicium sacerdotum mali de Ecclesia tolluntur, vel per mortem de hac vita abscinduntur.

RAB. — L'aire sera entièrement balayée lorsque le Fils de l'Homme enverra son ange et fera disparaître tous les scandales de son royaume — GRÉG. (1). — Après avoir été ainsi broyé sur la terre, et gémi sous la paille, le grain, au jour du jugement, sera séparé de la paille de manière que celle-ci ne le suive pas dans les greniers, et que lui-même ne tombe pas dans le feu des pailles; c'est ce qu'exprime cette phrase : « Il ramassera son grain dans son grenier et brûlera la paille dans un feu inextinguible. » — S. HIL. — Il nous dit que son froment, c'est-à-dire les bonnes œuvres des justes, sera recueilli dans son grenier, et que les pailles, c'est-à-dire les actions vaines des hommes qui ne portent pas de fruits, brûlées dans le feu du jugement. — RAB. — Il y a cette différence entre la paille et l'ivraie, que celle-ci sort d'une semence étrangère, et la paille, du grain lui-même. Les pailles sont donc ceux qui ont été inondés de toute la grâce des sacrements de la foi, et l'ivraie, ceux que leurs œuvres et leur croyance ont totalement séparés de la doctrine des chrétiens. — RÉMIG. — Ce feu inextinguible est la damnation éternelle, ainsi appelée, soit parce qu'elle n'abandonne jamais ceux qu'elle tourmente, soit pour distinguer son feu de celui du purgatoire, qui allumé dans un temps finira dans un autre (2).

S. AUG. — Si quelqu'un demande ici quelles sont les vraies paroles de saint Jean, celles que lui prête saint Matthieu, ou saint Marc ou saint Luc, cette difficulté n'arrêtera pas un moment celui qui sait que toutes ces variantes sont nécessairement conformes à la vérité, quelle

(1) D'autres exemplaires rapportent ce passage au v. 41, chap. 3 de Job : *Il lancera ses foudres, et on ne les reverra plus dans un autre lieu.*

(2) Rabanus a quelque chose de semblable, mais il ajoute que ce feu est appelé inextinguible ou éternel pour le différencier d'avec ce feu sacré qui baptise les chrétiens.

RAB. Universaliter autem aræ purgatio in fine perficietur, quando mittet angelos suos Filius hominis, et colliget de regno suo omnia scandala (Matth., 13). GREG., 34, *Mor.* (cap. 5). Nam post trituram vitæ præsentis, in qua nunc triticum sub paleis gemit, ita illo extremi judicii ventilabro triticum paleaque discernitur, ut nec in tritici horreum paleæ transeant, nec in palcarum ignem horrei grana dilabantur : et hoc est quod sequitur : Et congregabit triticum suum in horreum, paleas autem comburet igni inextinguibili. HILAR. (ut sup.). Triticum suum (perfectos scilicet credentium fructus) dicit celestibus horreis reconendum ; paleas vero (id est, infructuosorum

hominum inanitatem) igne judicii covere-
mandas. RAB. Verum hoc inter paleas et zizania distat, quod paleæ non de alio quam triticorum semine prodeunt ; zizania vero de diverso. Paleæ ergo sunt qui fidei sacramentis imbuuntur, sed solidi non sunt ; zizania vero qui et opere et professione scecruntur a bonorum sorte. RÉMIG. Ignis autem inextinguibilis dicitur pœna aeternæ damnationis ; sive quia quos semel suscepit, nunquam extinguit, sed semper cruciat ; sive ad differentiam ignis purgatorii, qui ad tempus accenditur et extinguitur.

AUG., *De cons. Evang.* (lib. 2, cap. 12). Si autem quæritur quæ verba potius Joannes Baptista dixerit ; utrum quæ Matthæus.

que soit leur expression. Ceci peut éclaircir le fait : comment plusieurs personnes, racontant le même fait par souvenir, peuvent le raconter en termes différents sans mentir. Celui qui avance que l'Esprit-Saint aurait dû accorder ce privilège aux évangélistes de ne varier en rien, ni sur les mots, ni sur leur nombre, ni sur la place qu'ils occupent ; celui-ci ne réfléchit pas assez que plus leur autorité est grande et plus elle doit servir à appuyer celle de tout homme qui dit vrai. Mais un autre dira peut-être que, par exemple, ces deux variantes : « Je ne suis pas digne de délier sa chaussure ; — je ne suis pas digne de porter sa chaussure » (1), sont différentes, non-seulement quant à l'expression, mais aussi quant au sens, et que, par conséquent, l'on doit rechercher quelle est la vraie. La vraie est la parole même du précurseur, et il aura dit vrai celui des deux évangélistes qui l'aura rapportée telle qu'elle est ; l'autre aura pu ne pas mentir, mais on pourra du moins l'accuser d'oubli. C'est ce que l'on ne peut pas, car on ne peut pas plus croire de la part d'un écrivain sacré à une erreur d'oubli qu'à un mensonge. S'il faut donc considérer ces deux paroles comme réellement différentes, l'on doit admettre qu'elles auront été prononcées toutes les deux dans des circonstances différentes ou dans la même circonstance. Mais si saint Jean, en parlant de la chaussure du Sauveur, n'a pas voulu exprimer autre chose que son excellence et sa propre bassesse, quelle que soit de ces deux paroles qu'il ait dites, il a exprimé la même pensée ; et chacun des deux évangélistes, en rapportant ce même point de comparaison, mais en termes divers, a exprimé

(1) La première est de saint Jean, la 2^e de saint Matthieu ; saint Luc et saint Marc mettent au pluriel : *calceamentorum*, ses chaussures.

an quæ Lucæ, an quæ Marcus eum dixisse commemorat ; nullo modo hic laborandum esse judicat, qui prudenter intelligit ipsas sententias esse necessarias cognoscendæ veritati, quibuslibet verbis fuerint explicatæ. Et in hoc apparet non debere nos arbitrari mentiri quemquam, si pluribus reminiscen-tibus rem quam audierunt vel viderunt, non eodem modo atque eisdem verbis eadem res fuerit indicata. Quisquis autem dicit Evangelistis per Spiritus Sancti potentiam hoc debuisse concedi, ut nec in genere verborum, nec in ordine, nec in numero discreparent, non intelligit, quanto amplius Evangelistarum excellit auctoritas, tanto magis per eos fuisse firmandam cæterorum hominum vera loquentium securitatem. Quod autem alius dixit : Cujus non sum

dignus calceamenta portare ; alius vero : Calceamenti corrigiam solvere ; non verbis tantum, sed etiam reipsa videtur aliud esse. Merito ergo quæri potest, quod horum Joannes dixerit : verum enim videtur narrasse qui hoc potuit narrare quod ille qui dixit : qui autem aliud, etsi non est mentitus, certe vel oblitus aliquid pro alio dixisse putabitur : omnem autem falsitatem abesse ab Evangelistis decet, non solum eam quæ mentiendo promitur, sed etiam eam quæ obliviscendo. Ita si ad rem pertinet aliquid aliud intelligere, ex utroque dictorum reete æstimandum est, Joannem utrumque dixisse, sive aliud alio tempore, sive confestim. Si autem nihil intendit Joannes, cum de calceamentis Domini diceret, nisi excellentiam ejus, et suam humilitatem ; quolibet dicto-

toujours cette humilité, et ne s'est éloigné en rien de l'intention du saint précurseur. L'on ne saurait donc trop se rappeler qu'il ne trompe pas celui qui, racontant les paroles d'un autre, rend sa pensée, quoique par une expression un peu différente : il parle d'après la même intention que celui dont il raconte. C'est donc avec raison que nous prétendons que l'on ne doit pas chercher autre chose que ce qu'a voulu exprimer celui qui a parlé.

Alors Jésus vint de la Galilée au Jourdain trouver Jean pour être baptisé par lui. Mais Jean s'en défendait, en disant : C'est moi qui dois être baptisé par vous, et vous venez à moi ! Et Jésus lui répondit : Laissez-moi faire pour cette heure ; car c'est ainsi que nous devons accomplir toute justice. Alors Jean ne lui résista plus.

LA GLOSE (1). — Jésus, qui déjà avait été annoncé par saint Jean, après s'être longtemps caché, voulut se révéler, et c'est pour cela qu'il est dit : « Alors Jésus vint de la Galilée au Jourdain vers Jean pour en être baptisé. »

RÉMIG. — Remarquez qu'ici vous sont précisés les personnes, les lieux, le temps et le ministère. Le temps, par ce mot : *alors*. — RAB. — C'est-à-dire à trente ans, pour nous apprendre que personne ne doit être fait prêtre ou envoyé prédicateur qu'il ne soit d'un âge mûr. C'est à trente ans (2) que Joseph prit en main les rênes de l'Égypte ;

(1) Ou plutôt saint Anselme.

(2) Genèse, 41, v. 26 ; 2 Reg., 5, v. 4 pour David. Ezéchiel (chap. 1, v. 1) commença à prophétiser la trentième année, mais non de son âge, ainsi que l'ont eru quelques-uns, mais à partir de la vingt-deuxième de Josias, d'après saint Jérôme.

rum dixerit, eandem tamen sententiam tenuit, quisquis verbis suis per calcamentorum commemorationem eandem significationem humilitatis expressit ; unde ab eadem voluntate non aberravit. Utilis ergo modus, et memoria commendandus, non esse mendacium, cum quisque voluntatem ejus explicat de quo aliquid narrat, etiam dicens aliquid aliud quod ille non dixit ; voluntatem tamen suam explicat eandem quam et ille cujus verba commemorat : ita enim salubriter dicimus nihil aliud esse querendum, quam quid velit ille qui loquitur.

dens autem Jesus, dixit ei : Sine modo : sic enim decet nos implere omnem justitiam. Tunc dimisit eum.

GLOSSA. Postquam prædicatione sui præcursoris Christus mundo prænunciatus est, tandem qui diu latuerat, hominibus se manifestare voluit : unde dicitur : Tunc venit Jesus a Galilæa in Jordanem ad Joannem, ut baptizaretur ab eo.

RÉMIG. Est sciendum quod in his verbis describuntur personæ, loca, tempus, et officium. Tempus, eum dicit : Tunc. RAB. Quando scilicet trigenerius erat : in quo ostendit nullum, vel sacerdotem, vel prædicatorem, debere institui ; nisi sit perfectæ ætatis. Joseph trigenerius regimen Ægypti suscepit : David ea ætate regnum inchoa-

Tunc venit Jesus a Galilæa in Jordanem ad Joannem, ut baptizaretur ab eo. Joannes autem prohibebat eum, dicens : Ego a te debeo baptizari, et tu venis ad me ? Respon-

à cet âge que David commença à régner, et c'est à une date semblable que Ezéchiel mérita d'être prophète. — S. CHRYS. — Comme la loi devait cesser après le baptême du Christ, il le reçut à l'âge où il avait pu l'accomplir tout entière, afin que personne ne pût accuser celui qui venait expier les péchés du monde entier d'avoir abrogé la loi pour n'avoir pas pu la remplir.

S. CHRYS. — Alors, c'est-à-dire après que Jean avait prêché la pénitence, pour confirmer sa prédication et recevoir son témoignage. Ainsi que le soleil n'attend pas pour paraître que l'étoile du matin se soit couchée, mais se lève alors qu'elle est encore sur l'horizon, et fait disparaître sa blanche clarté dans le feu de ses rayons; ainsi le Christ n'attend pas que la mission de Jean soit tout-à-fait achevée, mais il se montre pendant qu'il enseigne encore.

RÉMIG. — Les personnes sont désignées par ces mots : « Jésus vint à Jean, » c'est-à-dire Dieu à l'homme, le seigneur au serviteur, le roi au soldat, la lumière à la lampe. Les lieux par ces mots : « De la Galilée au Jourdain. » Le nom de Galilée signifie *émigration*, et celui de Jourdain, *descente*; car celui qui veut être baptisé doit passer des vices aux vertus et se placer, en s'humiliant, sous l'eau du sacrement. — S. AUG. (1). — L'Écriture rapporte plusieurs prodiges que ce fleuve avait vus, et entre autres celui rappelé par ces mots : « Le Jourdain est retourné en arrière. » D'abord c'était les eaux qui étaient retournées en arrière : plus tard ce devait être les péchés. Et ainsi que

(1) Ou plutôt saint Ambroise, *De Epiph.*, serm. 4, vers la fin. Ce sermon ne se trouve pas dans l'édition dernière de saint Augustin, quoiqu'il se trouvât en d'autres.

vit. Ezechiel sub eodem tempore prophetiam promeruit. CHRYS., in hom. (10, *super Matth.*). Quia etiam post baptismum hunc, legem cessare oportebat, hac ætate ad baptismum venit, qui potest omnia peccata suscipere, ut lege servata nullus dicat quia ideo eam solvit, quia implere non potuit.

CHRYS., *sup. Matth.* (in oper. imperf. ut sup.). Tunc etiam (scilicet quando Joannes prædicaverat : Pœnitentiam agite) ut confirmaret prædicationem ejus, et ut testimonium acciperet a Joanne. Sicut autem cum processerit lucifer, lux Solis non expectat occasum luciferi, sed eo procedente egreditur, et suo lumine obscuret illius candorem; sic et Christus non expectavit ut eursum suum Joannes impleret, sed adhuc eo docente apparuit.

RÉMIG. Personæ ponuntur, cum dicit :

Venit Jcsus ad Joannem, id est, Deus ad hominem, Dominus ad servum, rex ad militem, lux ad lucernam. Loca designantur, cum dicit : A Galilæa in Jordancem : Galilæa enim transmigratio interpretatur : quicumque ergo vult baptizari, transmigret de vitiis ad virtutes, et veniendo ad baptismum se humiliet : Jordanis enim interpretatur descensus. AUG. Multa autem mirabilia in hoc flumine sæpius facta esse Scriptura sancta commemorat, inter cætera dicens (*Psal.* 113) : Jordanis conversus est retrorsum : ante quidem retrorsum aquæ conversæ fuerant, modo retrorsum peccata conversa sunt : sicut enim Elias in Jordane divisionem fecit aquarum, ita Christus Dominus in eodem Jordane separationem operatus est peccatorum.

RÉMIG. Officium designatur, cum sequi-

le prophète Elie avait séparé les flots de ce fleuve, ainsi, dans le même fleuve, le Christ devait opérer la séparation des pêcheurs.

RÉMIG.—Le ministère est désigné par ces mots : « Pour qu'il fût baptisé par lui. » — S. CHRYS. — Ce n'était pas pour recevoir des eaux la rémission de ses péchés, mais pour les transmettre sanctifiées à ceux qui devaient plus tard être baptisés. — S. AUG. (1).— Le Sauveur voulut être baptisé, non pas pour sa propre purification, mais afin de purifier les eaux pour nous. De ce qu'il est plongé dans l'eau vient à l'eau le pouvoir de laver les péchés de tous. Ne vous étonnez pas de voir l'eau, substance corporelle, parvenir à purifier les âmes ; elle y parvient, et certainement qu'elle pénètre toutes les profondeurs de la conscience. Elle est par elle-même subtile et déliée, mais rendue encore plus subtile par la bénédiction du Christ, elle dépasse les sources cachées de la vie et arrive à ce que l'âme a de plus secret. Le cours des bénédictions est plus pénétrant que celui de l'eau, et c'est pour cela que la bénédiction qui coule du baptême du Sauveur, ainsi qu'un fleuve spirituel, a rempli toutes les retraites des flots et tous leurs courants.

S. CHRYS. — Il arrive pour recevoir le baptême, afin d'avoir accompli tout le mystère de la vie humaine, lui qui en a reçu la nature. Il n'avait pas le péché, mais il avait la chair du péché, et si la nature humaine ne réclamait pas en lui le baptême, elle le réclamait en d'autres. — S. AUG. (2). — Il voulut être baptisé, parce qu'il voulait faire

(1) Les premiers mots sont du serm. 1^{er} du dimanche dans l'octave de l'Épiphanie. Quelques mots du reste y sont insinués. Le reste vient de saint Ambroise ou ne se trouve plus.

(2) Ou plutôt saint Ambroise, comme plus haut, mais au serm. 15 de *baptisma Christi*. Cette citation ne se trouve pas dans l'édition actuelle de saint Augustin, quoique on la cherche d'après une indication donnée ailleurs, au serm. 17 sur l'Épiphanie.

tur : Ut baptizaretur ab eo. CHRYS., *super Matth.* (in opere imperfect. ut sup.). Non ut ipse remissionem peccatorum acciperet per baptismum, sed ut sanificatas aquas relinquere postmodum baptizandis. AUG. Salvator enim ideo baptizari voluit, non ut sibi munditiam acquireret, sed ut nobis fluentia mundaret. Ex quo ipse in aquam demergitur, ex eo omnium peccata abluit aqua. Nec mirum, quod aquam (hoc est, substantiam corporalem), ad purificandam animam dicimus pervenire : pervenit plane et penetrat conscientiae universa latibula : quamvis enim ipsa sit subtilis et tenuis, benedictione tamen Christi facta subtilior, occultas vitae causas ad secreta mentis subtiliore rore per-

transit : subtilior enim est benedictionum cursus quam aquarum meatus : unde quae de Salvatoris baptismo benedictio fluxit, tanquam fluvius spiritalis, omnium gurgitum tractus, universorum fontium venas implevit.

CHRYS., *sup. Matth.* (in oper. imperfect., homil. 4). Ad hunc autem baptismum venit, ut qui humanam suscepit naturam, totum humanae naturae inveniatur implevisse mysterium : nam quamvis ipse non erat peccator, tamen naturam suscepit peccatricem : propterea etsi pro se baptismo non egebat, tamen in aliis carnalis natura opus habeat. AUG., in serm. de *Epiph.* Item ideo baptizari voluit, quia voluit facere

ce qu'il commandait aux autres; et qu'ainsi qu'un bon maître, il voulait appuyer sa doctrine encore plus par ses œuvres que par ses paroles. — S. AUG. — Il daigne se laisser baptiser par Jean-Baptiste, afin que les serviteurs comprennent avec quel empressement ils doivent courir au baptême du maître, en le voyant s'humilier sous celui de serviteur. — S. JÉR. — Il voulut aussi être baptisé pour donner ce témoignage au baptême de Jean.

S. CHRYS. — Comme le baptême de Jean était le baptême de la pénitence, et que le recevoir était s'avouer coupable, afin que personne ne pût supposer ce motif au Christ qui approchait du Jourdain, le précurseur s'écria : « C'est moi qui devrais être baptisé par vous, et c'est vous qui venez à moi. » — S. CHRYS. — C'est comme s'il disait : Que je sois baptisé par vous, il y a un motif à cela, et c'est afin que je sois rendu digne du ciel; mais que je vous baptise, quelle en peut être la raison? Tout bien descend du ciel sur la terre, mais il n'en est pas qui monte de la terre au ciel.—S. HIL.—En un mot, comme Dieu, il ne peut pas se laisser baptiser par Jean, mais il nous apprend que comme homme il le doit. D'où suit ceci : Jésus lui répondant, lui dit : « Laissez-moi faire pour cette heure. » —S. JÉR.— Cette parole : « Laissez-moi faire pour cette heure, » est remarquable; elle exprime que Jésus devait être baptisé dans l'eau par Jean, et Jean par Jésus dans l'esprit. Ou bien : « Laissez-moi faire pour cette heure, » afin qu'après avoir pris la forme d'un esclave, j'en éprouve toute l'humiliation; autrement, sachez qu'au jour du jugement vous recevrez mon baptême. Ou enfin ces mots reviennent à ceux-ci : « Il est un autre baptême dont

quod faciendum omnibus imperabat; ut bonus magister doctrinam suam non tam verbis insinuaret, quam actibus exereeret. AUG., *sup. Joan.* (traet. 5). Hinc ergo dignatus est a Joanne baptizari, ut eognoscerent servi quanta alacritate debeant currere ad baptismum Domini, quando ipse non dedignatus est accipere baptismum servi. HIER. Item baptizari voluit, ut baptismate suo, Joannis baptismum comprobaret.

CHRYS., in homil. (12, *super Matth.*). Quia vero baptismus poenitentiae erat et in demonstrationem delictorum induebatur, ne aliquis aestimaret quod hac ratione Christus ad Jordanem venit, ideo venienti dixit : Ego a te debeo baptizari, et tu venis ad me? CHRYS., *sup. Matth.* (in opere imperf. ut sup.). Quasi dicat : Ut tu me baptizes, est idonea ratio (ut justus efficiat et

dignus caelo); ut autem ego te baptizem, quae est ratio? Omne bonum de caelo descendit in terram, non de terra ascendit in caelum. HIL. (cap. 2, in *Matth.*). Denique a Joanne baptizari prohibetur ut Deus, et ita in se fieri oportere ut homo edoet. Unde sequitur : Respondens autem Jesus, dixit ei : Sine modo. HIERON. Pulchre dixit : Sine modo, ut ostenderet Christum a Joanne in aqua, Joannem a Christo in spiritu baptizandum. Sive aliter: Sine modo, ut qui formam servi assumpsit, expleam et humilitatem ejus; alioquin seito te in die judicii, meo esse baptismate baptizandum : vel, sine modo (dicit Dominus) : Habeo et aliud baptismum, quo et baptizandus sum : tu me baptizas in aqua, ut ego te baptizem pro me in sanguine tuo. CHRYS., *sup. Matth.* (in opere imperf. ut

je dois être baptisé (1); baptisez-moi dans l'eau, afin que je vous baptise plus tard dans votre sang.—S. CHRYS.—L'on peut voir ici que plus tard Jésus baptisa Jean; peu importe que cela soit raconté tout de long dans des livres apocryphes. — Laissez-moi faire pour cette heure, afin que je puisse accomplir la justice du baptême non en paroles, mais en actions, et qu'avant de prêcher je puisse le recevoir. C'est le sens de ce qui suit : « C'est ainsi que nous devons accomplir toute justice, » paroles qui n'expriment pas qu'il lui suffit d'être baptisé pour avoir rempli toute justice, mais qu'ainsi qu'il avait commencé de pratiquer le baptême avant de le prêcher, ainsi il devait faire de toute autre justice, d'après cette parole : « Jésus commença à faire et à enseigner; » — ou bien ces mots : « Ainsi nous devons remplir toute justice, » expriment que le Sauveur a accompli tout ce qui appartient à la vie humaine ainsi qu'il a rempli la justice du baptême, en naissant, croissant etc., etc.—S. HIL.—Toute justice devait être réalisée par celui-là seul qui pouvait accomplir toute la loi. — S. JER. — Il n'a ajouté ni nature, ni grâce, pour que nous comprenions qu'il s'agit ici de cette double justice. — RÉMIG. — Ou bien : « Il nous faut remplir toute justice, » revient à ceci, qu'il lui faut montrer l'exemple de remplir toute justice dans le baptême qui est la porte du ciel; ou à ceci encore, qu'il doit donner aux superbes un exemple d'humilité, afin qu'ils ne repoussent pas le baptême de ses humbles serviteurs en le voyant baptisé par Jean, mon serviteur.

(1) C'est ce baptême de sang dont parle saint Luc, 12. Plus bas, pour : *Pro me in sanguine tuo*, que porte le texte et que l'on trouve dans quelques exemplaires de saint Jérôme, il est mieux de lire ce qui est d'ailleurs dans d'autres exemplaires : *Per me in sanguine tuo*.

sup.). In quo etiam ostendit, quia postea Christus baptizavit Joannem; quamvis etiam in apocryphis libris hoc manifeste scriptum sit: sed modo sine, ut justitiam baptismatis, non verbis, sed factis adimpleam: prius suscipiam, postea prædicabo: unde sequitur: Sic enim decet nos omnem implere justitiam: ubi non hoc significat, ut si fuerit baptizatus, adimpleat omnem justitiam; sed sic, id est, quemadmodum baptismatis justitiam prius factis implevit, postea prædicavit, sic et omnem aliam justitiam, secundum illud (Act. 1): Cœpit Jesus facere et docere. Aut ita: Sic oportet nos implere omnem justitiam, sicut justitiam baptismi; id est, secundum dispensationem humanæ naturæ: sic enim imple-

vit justitiam nascendi, crescendi, et similibus. HILAR. (can. 1, in Matth.). Erat et per eum omnis implenda justitia, per quem solum lex poterat impleri. HIER. Non autem addidit justitiam legis, sive naturæ, ut utrumque intelligamus. RÉMIG. Vel sic: Decet nos implere omnem justitiam, id est, ostendere exemplum omnem implendæ justitiæ in baptismo, sine quo non aperitur aditus regni cœlestis: vel etiam discant superbi exemplum humilitatis, ut non dedignentur baptizari ab humilibus membris meis, dum viderint me baptizatum a te Joanne servo meo.

RÉMIG. Illa autem est vera humilitas, quam comas obedientia sequitur: unde subditur: Tunc dimisit eum, id est (ad

RÉMIG. — La véritable humilité est celle qui a l'obéissance pour compagne; d'où il suit que Jean *ne lui résista plus* et consentit enfin à le baptiser.

Or Jésus ayant été baptisé, sortit aussitôt hors de l'eau, et en même temps les cieux lui furent ouverts; il vit l'Esprit de Dieu qui descendit en forme de colombe, et qui vint se reposer sur lui.

S. AUG. (1). — Ainsi que cela a été dit, lorsque le Sauveur est baptisé, toute l'eau qui sert à la régénération du monde est sanctifiée, afin que la grâce de purification découle désormais sur toutes les générations.

Il a fallu ainsi que le Christ figurât dans sa personne ce que le baptême produit dans les fidèles, et c'est pour cela qu'il est dit : « Jésus étant baptisé sortit aussitôt de l'eau. — S. CHRYS. — Le mystère de tous les régénérés peut s'étudier dans le fait du Christ, et c'est pour cela qu'il est dit non-seulement de lui qu'il *sortit de l'eau*, mais encore qu'il en sortit *aussitôt*; car ceux qui sont baptisés doivent immédiatement s'avancer dans la voie des vertus chrétiennes et s'élever à la dignité d'enfants du ciel. Ceux qui étaient entrés dans l'eau charnels et les fils d'Adam prévaricateur, en sortent tout spirituels et devenus les enfants de Dieu. Que si quelques-uns ne profitent pas de la grâce du baptême, que fait cela au baptême? — RAB. — Le Seigneur, en consacrant l'eau du baptême au contact de son corps, nous montre que

(1) Ou plutôt de saint Anselme, dans le même sermon 17, à la 2^e partie, mais un peu moins explicitement pour la 2^e partie.

ultimum) assensum præbuit ut baptizaret eum.

Baptizatus autem Jesus, confestim ascendit de aqua. Et ecce aperti sunt ei cæli, et vidit Spiritum Dei descendantem sicut columbam, et venientem super se.

AUG., in serm. *de Epiph.* Quia (ut dictum est) cum Salvator noster abluatur, jam tunc in nostrum baptismum tota aqua mundatur, ut secuturis postmodum populis lavaeri gratia ministretur.

Opportuit etiam Christi baptismo ea designari quæ per baptismum consequuntur fideles : unde dicitur : *Baptizatus autem Jesus, confestim ascendit de aqua.* CHRYS., *sup. Matth.* (in opere imperf. ut *sup.*). Factum

Christi ad mysterium pertinet omnium qui postmodum fuerant baptizandi : et ideo dixit : *Confestim* : et non dixit simpliciter : *Ascendit*, quia omnes qui digne baptizantur in Christo, confestim de aqua ascendunt, id est, proficiunt ad virtutes, et ad dignitatem sublevantur cœlestem. Qui enim in aquam ingressi fuerant carnales, et filii Adæ peccatoris, confestim de aqua ascendunt spirituales, filii Dei facti. Si autem quidam ex sua culpa nihil proficiunt baptizati, quid ad baptismum ? RAB. Quia ergo nobis Dominus sui corporis intinctu baptismi lavaerum dedicavit, nobis quoque post acceptum baptismum, cœli aditum patere, et Spiritum Sanctum dari, demonstravit. Unde sequitur : *Et aperti sunt ei cœli.* HIER. Non reseratione elementorum, sed

par ce sacrement le ciel est ouvert et l'Esprit-Saint distribué. C'est le sens de ce qui suit : « Les cieux furent ouverts. » — S. JÉR. — Ce n'est pas une ouverture réelle, mais une vue de l'âme, telle que celle d'Ezéchiel au commencement de son livre. — S. CHRYS. — Si le firmament avait été réellement ouvert, il n'eût pas été dit : *lui furent ouverts*, mais *furent ouverts*; car ce qui est naturellement ouvert l'est pour tous. Mais dira quelqu'un : Qu'est-ce que ceci ? Est-ce que les cieux avaient jamais été fermés au Fils de Dieu qui, quoique sur la terre, n'avait jamais cessé d'être dans les cieux ? L'on doit savoir qu'ainsi que, selon la nature humaine, il reçut le baptême (1); ainsi, selon cette nature, les cieux lui furent ouverts. Evidemment que par sa nature divine il habitait les cieux.

RÉMIG. — Mais, même selon la nature humaine, est-ce alors seulement que lui furent ouverts les cieux ? La foi de l'église, c'est qu'ils ne lui furent pas moins ouverts avant qu'après. Il est dit qu'ils lui furent ouverts, parce que la porte du ciel s'ouvre pour tous ceux qui sont nés une seconde fois par le baptême. — S. CHRYS. — Peut-être qu'auparavant il existait quelques obstacles invisibles qui s'opposaient à l'entrée dans le ciel des âmes des défunts ; car je ne présume pas que depuis le péché d'Adam, qui avait fermé les portes du paradis, aucune âme y soit entrée. Ce n'est qu'au baptême du Christ que les portes en ont été ouvertes. Lorsque par sa mort le Christ eut vaincu le tyran, les portes n'étaient plus nécessaires, car le ciel ne devait plus être désormais fermé (2). Aussi les anges chantent non pas *ouvrez les portes*,

(1) Il y a ici le mot *dispensatio*, traduction du grec et ayant le sens que nous lui avons donné.

(2) Allusion à ce passage de l'Apocalypse : *Et portæ ejus non cludentur* (21, v. 25).

spiritualibus oculis; sicut et Ezechiel in principio voluminis sui, apertos esse commemorat. CHRYS., *super Matth.* (in opere imperf. ut sup.). Si enim ipsa creatura rupta fuisset, non dixisset : Aperti sunt ei, quia quod corporaliter aperitur, omnibus est apertum. Sed dicet aliquis : Quid enim ? Ante oculos filii Dei clausi fuerunt cæli, qui etiam in terra constitutus erat in cælo ? Sed sciendum quod sicut secundum dispensationem humanam baptizatus est, sic secundum humanam dispensationem aperti sunt ei cæli; secundum autem naturam divinam erat in cælis.

RÉMIG. Sed nunquid tunc primo aperti sunt ei cæli, etiam secundum humanam naturam ? Fides enim Ecclesiæ et credit et

tenet quod non minus aperti sunt ei cæli ante, quam post : ideo ergo dicitur quod aperti sunt ei cæli ; quia omnibus renatis aperitur janua regni cælestis. CHRYS., *sup. Matth.* (in opere imperf. ut sup.). Forte enim erant invisibilia quædam obstacula prius, quibus obsistentibus animæ defunctorum non poterant introire cælos : nullam enim animam ante Christum arbitrator ascendisse in cælum, ex quo peccavit Adam, et clausi sunt cæli. Sed ecce baptizato Christo aperti sunt tantum. Postquam vero tyrannum vicit per crucem, quia non erant necessariæ portæ (cælo nunquam claudendo), non dicunt angeli (*Psal.* 23) : Aperite portas (jam enim erant apertæ), sed tollite portas. Vel baptizatis aperiantur

mais *enlevez les portes*. Ou c'est peut-être parce que les cieux sont ouverts à ceux qui sont baptisés, et qu'ils y voient non par les yeux du corps, mais par ceux que la foi donne à l'âme. *Ou encore* : Les cieux sont les Ecritures sacrées que tous lisent, mais que comprennent seulement ceux qui ont été baptisés et reçu l'Esprit-Saint. C'est pour cela que les apôtres, pour qui l'Écriture était auparavant un livre scellé, purent y lire après la descente de l'Esprit-Saint. Mais de quelque manière qu'on l'entende, les cieux ouverts ne l'ont été que pour lui, c'est-à-dire ils l'ont été à tous pour lui, comme si un roi donnait quelque chose à quelqu'un le demandant pour un autre, et le lui donnât en ces termes : « Ce n'est pas à un tel que j'accorde cette grâce, mais à vous, » c'est-à-dire, je le lui accorde à cause de vous. — La GLOSE. — Ou bien le Christ fut enveloppé d'un tel éclat que l'empyrée parut s'être ouvert au-dessus de lui. — S. CHRYS. — Quoique vous n'ayez pas vu, ne le rejetez pas ; car au commencement de toute œuvre spirituelle se trouvent toujours des visions sensibles à cause de ceux qui ne peuvent pas percevoir les choses spirituelles. Si plus tard ces choses ne se renouvellent pas, l'on doit se laisser diriger à la lumière de celles qui ont déjà eu lieu.

RÉMIG. — Ainsi que le ciel est ouvert à tous ceux qui renaissent dans le baptême, ainsi il est vrai de dire que dans le baptême ils reçoivent les dons du Saint-Esprit, d'après ces paroles : « Et il vit l'esprit de Dieu descendant en forme de colombe et s'arrêtant au-dessus de lui. » — S. AUG. (1). — Après que le Christ est né pour les hommes il

(1) Ou plutôt au dimanche après l'octave de l'Épiphanie. Dans l'exemplaire de saint Augustin, on lit *suscipiamus*; ici il a été remplacé par *suspiciamus*. J'ai traduit d'après saint Augustin.

eœli, et vident ea quæ sunt in cœlo, non carnalibus oculis videndo, sed spiritualibus fidei erendo. Aut ita : eœli sunt Scripturæ divinæ, quas omnes legunt, non tamen omnes intelligunt, nisi qui fuerint sic baptizati, ut accipiant Spiritum Sanctum. Unde et apostolis primitus erant clausæ Scripturæ prophetarum, sed accepto Spiritu Sancto, reseratæ sunt eis omnes Scripturæ. Tamen quocunque modo intelligitur, eœli aperti sunt ei, id est, omnibus propter eum, sicut si imperator alicui pro alio potenti dicat : Hoc beneficium non illi do, sed tibi, id est, propter te illi. GLOSSA. Vel tantus splendor circumfulsit Christum in baptismo, ut empyreum videretur reseratum esse. CHRYS., in honil. (12, *super Matth.*). Si

autem tu non vides, non omnino incredulus sis : etenim in principiis spiritualium rerum semper sensibles apparent visiones, propter illos qui nullam intelligentiam incorporalis naturæ suscipere possunt ; ut si postea non fiant, ex his quæ semel facta sunt, recipiant fidem.

RÉMIG. Sicut autem omnibus per baptismum renatis aperitur janua regni cœlestis, ita omnes in baptismo accipiunt dona Spiritus Sancti : ideo subditur : Et vidit Spiritum Dei descendentem sicut columbam, et venientem super se. AUG., in serm. *de Epiph.* Christus enim postquam natus est hominibus, renascitur sacramentis ; ut quemadmodum tunc eum miramur incorrupta matre progenitum, ita et nunc sus-

renait par les sacrements, afin qu'après l'avoir reçu du sein d'une vierge sans tache nous le recevions de nouveau au sortir de cette onde pure. Une mère a engendré le Fils de Dieu, et elle est immaculée; une onde l'a baptisé, et elle est sainte; enfin, c'est le même esprit qui l'avait visité dans le sein virginal qui brille encore au-dessus du courant qui l'a baptisé, et c'est lui qui avait fait Marie immaculée, qui sanctifie les flots. Voilà pourquoi il dit : « Et j'ai vu l'esprit de Dieu descendant. »

S. CHRYS. — L'Esprit-Saint a choisi la forme d'une colombe, parce que cet animal est, au milieu de tous les autres, celui qui cultive le plus l'amour. Or, le diable peut feindre tous les divers degrés de justice que peuvent avoir les serviteurs de Dieu, à la seule exception de la charité que l'esprit infernal ne peut pas contrefaire. C'est pour cela que l'Esprit-Saint a voulu être caractérisé par elle, car rien ne sert autant à marquer là où il se trouve. — RAB. (1). — La colombe nous représente sept vertus du baptême. La colombe habite au bord des courants, et, à la vue de l'épervier, elle s'y plonge et s'échappe ainsi; elle choisit les meilleures graines, nourrit les petits des autres oiseaux, ne déchire pas avec son bec, n'a pas de fiel, fait son nid dans les cavernes des rochers, et pour chant n'a que son gémissement. C'est ainsi que les saints habitent au bord des courants de la parole divine, pour échapper aux embûches du diable; ils séparent les bons principes de ceux de l'hérésie, pour s'en nourrir; ils nourrissent du pain de leur exemple et de leur science ceux qui s'étaient montrés les enfants du diable en l'imitant; ils ne déchirent pas la vérité, ainsi que le font les hérétiques; ils n'ont pas cette colère qui ne suit pas les lois de la rai-

(1) C'est saint Anselme pour le mot à mot; on retrouve le même sens dans Rabanus.

piciamus illum pura unda submersum : Filium enim Dei genuit mater, et casta est; Christum lavit unda, et saneta est; denique Spiritus Sanctus, qui tunc illi in utero affluit, modo eum in gurgite circumfulsit; qui tunc Mariam castificavit, nunc fluenta sanctificat. Unde dicit : Et vidi Spiritum Dei descendentem.

CHRYS., *sup. Matth.* (in oper. imperf. ut sup.). Ideo autem Spiritus Sanctus speciem columbæ susecepit, quoniam præ omnibus animalibus hæc cultrix est charitatis : omnes autem justitiæ species quas habent servi Dei in veritate, possunt habere servi diaboli in simulatione : solam autem charitatem Sancti Spiritus non potest immundus

Spiritus imitari. Ideo ergo hanc privatam speciem charitatis sibi servavit Spiritus Sanctus; quia per nullius testimonium sic cognoscitur ubi est Spiritus Sanctus, sicut per gratiam charitatis. RAB. Signantur etiam septem virtutes in baptizatis per columbam : columba enim secus fluenta habitat, ut viso accipitre mergat se in aquis et evadat; meliora grana eligit, alienos pullos nutrit, non laerat rostro, felle caret, in cavernis petrae nidificat, gemitum pro cantu habet : ita et sancti secus divinae Scripturae fluenta resident, ut incursum diaboli evadant, sanas sententias quibus pascantur, eligunt, non hæreticas; homines qui diaboli fuerunt pulli [id est. imitatores], doctrina

son (1). Leur nid, c'est-à-dire leur refuge et leur espérance, vous le trouverez dans les plaies que la mort fit au Christ, et c'est là qu'ils trouvent le rocher le plus inaccessible; enfin, pendant que tous se réjouissent dans le chant du plaisir, ils ne trouvent leur joie qu'à gémir pour leurs péchés.— S. CHRYS.— Ceci nous rappelle un fait ancien (2). La colombe apparut dans le déluge, portant un rameau d'olivier, et annonçant ainsi la paix à l'univers : figure de ce qui devait arriver plus tard; car c'est encore la colombe qui nous apparaît pour nous montrer notre libérateur, et, au lieu du rameau d'olivier, portant au genre humain l'adoption divine.

S. AUG. (3).— Il est temps de se demander pourquoi l'Esprit-Saint a été dit envoyé, de ce qu'il a apparu sous une forme visible. Il a apparu, en effet, dans le temps, une forme sous laquelle l'Esprit-Saint s'est présenté au regard, et c'est ce qui a été vu alors et qui a frappé les regards des hommes qui a été appelé la mission du Saint-Esprit. Ce n'est pas sa nature invisible qui a été vue, mais les yeux du corps furent alors frappés pour rappeler le cœur à la pensée de cette substance éternelle. Cependant, cette nature corporelle dont l'Esprit-Saint revêtit la forme ne lui fut pas unie comme le fut au Christ ce qui venait de la Vierge Marie, c'est-à-dire en l'unité de personne; l'Esprit-Saint ne sanctifia pas la colombe et ne l'appela pas à lui être unie éternellement. De là l'on doit conclure que quoique cette colombe ait été ap-

(1) Tel est le texte de saint Anselme; il y a *irrationabili*, et non pas, comme auparavant, *irreconciliabili*.

(2) Tel est le sens du mot grec : ἀντιμιμνήσκει.

(3) Ou plutôt liv. 2^e de la Trinité, partie au chap. 5^e, partie au 6^e. Dans les nouvelles éditions, on ne le trouve pas au sermon sur la Trinité. L'on sait que la fête de la Trinité ne fut en usage que longtemps après.

nutriunt et exemplo; bonas sententias la-
cerando non pervertunt, hæreticorum more;
ira irrationabili carent; in plagis mortis
Christi (qui petra firma est), nidum ponunt,
id est, suum refugium et spem; et sicut
alii delectantur in cantu, ita ipsi in gemitu
pro peccatis. CHRYS., in hon. il. (12, ut
sup.). Veteris etiam recordatur historiæ :
in diluvis enim apparuit hoc animal, ra-
mum ferens olivæ, et communem orbis
tranquillitatem annuncians : quæ omnia
typus erant futurorum : etenim nunc col-
umba apparet, liberatorem nobis demons-
trans, et pro ramo olivæ adoptionem ge-
neri humano affert.

AUG., in serm. de Trinit. Est autem in
promptu intelligere cur Spiritus Sanctus

missus dicatur, cum in ipsum Dominum
corporali specie velut columba descendit :
facta est enim quædam creaturæ species
ex tempore, in qua visibiliter ostenderetur
Spiritus Sanctus : hæc autem operatio visi-
biliter expressa, et oculis oblata mortalibus,
missio Spiritus Sancti dicta est; non ut
appareret invisibilis ejus substantia, sed ut
corda hominum exterioribus visis commota
ad occultam æternitatem converterentur.
Non autem sic assumpta est creatura, in
qua Spiritus Sanctus apparuit (in unitate
scilicet personæ), sicut assumpta est hu-
mana illa forma ex Virgine : neque enim
columbam beatificavit Spiritus, aut sibi in
personæ suæ unitatem in æternum con-
juxit. Proinde quamquam illa columba

pelée Esprit-Saint, pour rappeler que c'est sous cette forme que l'Esprit-Saint a paru, l'on ne peut appeler l'Esprit-Saint Dieu et colombe, ainsi que l'on appelle le Fils Dieu et homme. L'on ne peut pas l'appeler ainsi, pas même dans le sens dans lequel le précurseur appelle ici le Christ agneau de Dieu, nom que lui conserve l'apôtre saint Jean (1) en nous disant qu'il a vu cet agneau assis, car cette dernière vision était une vision de l'âme et toute spirituelle, et personne ne doute que celle-ci ne fût offerte aux yeux du corps. Il est impossible encore d'appeler de ce nom l'Esprit-Saint, de la manière dont le Fils est appelé *la pierre* (il est écrit *la pierre, c'était le Christ*) (2); car cette pierre était un objet réellement existant, et c'est par comparaison que son nom était donné au Christ dont elle était une des figures, tandis que la colombe n'a existé qu'au moment rapide de son apparition. Pour moi, je trouve cette apparition de la colombe plus semblable à celle du feu dans le buisson aux yeux de Moïse; à cette flamme qui suivait le peuple dans le désert; aux tonnerres et aux éclairs de la montagne pendant que la loi était donnée; car toutes ces choses ne firent que passer pour figurer ce qu'elles devaient figurer, et elles disparurent. Or, c'est à cause de cette manifestation extérieure que le Saint-Esprit a été dit envoyé. Ces figures ne firent que passer, pour peindre aux yeux ce qu'elles devaient leur apprendre.

S. JÉR. — La colombe s'arrêta sur Jésus, afin que personne ne pût croire que les paroles du Père s'adressaient à Jean et pas au Seigneur. D'où il suit : « Qu'elle s'arrêta sur lui. »

(1) Jean, 1, v. 26, 36; *Apocal.*, 5, v. 6.

(2) 1 Corinth., 10, v. 4. — Allusion à la pierre du désert qui abreuva les Israélites (*Exode*, 17).

Spiritus dicta sit, ut ostenderetur per columbam Spiritum demonstratum, non tamen ita possumus dicere Spiritum Sanctum et Deum, et columbam, sicut dicimus Filium et Deum et hominem: nec sicut dicimus Filium Agnum Dei, non solum Joanne Baptista dicente, sed etiam Joanne Evangelista vidente Agnum occisum in Apocalypsi: illa quippe visio prophetica non est exhibitæ oculis corporeis per formas corporeas, sed in spiritu per spirituales imagines corporum: de illa vero columba nullus unquam dubitavit quin oculis visa sit: nec sicut dicimus Filium petram (scriptum est enim: Petra erat Christus), ita possumus dicere Spiritum columbam: illa enim petra jam erat in creatura, et per actionis modum

nuncupata est nomine Christi quem significabat; non autem sic illa columba, quæ ad hæc tantummodo significanda repente extitit. Magis autem simile hoc mihi videtur flammæ illi quæ in rubo apparuit Moysi (*Exod.*, 3), et illi quam populus in eremo sequebatur (*Exod.*, 14), et fulguribus ac tonitruis quæ fiebant, dum lex daretur in monte (*Exod.*, 19): ad hoc enim rerum illarum corporalis extitit species, ut aliquis significaret, atque præteriret. Propter hæc ergo corporales formas missus dicitur Spiritus Sanctus; illæ vero species corporales ad demonstrandum quod opus fuit, ad tempus apparuerunt, et esse postea destiterunt.

HIER. Sedit autem columba super caput

Et au même instant une voix se fit entendre du ciel, qui disait : Celui-ci est mon Fils bien-aimé dans lequel j'ai mis toute mon affection.

S. AUG. — Le Père nous le montre se produisant au monde, non plus par Moïse ou les autres prophètes, ou en types et en figures, mais venant dans la chair et à découvert. Il nous le montre par ces paroles : « Ceci est mon Fils. » — S. HIL. — De ce qui s'est passé en la personne du Christ, nous devons conclure que pour nous aussi, après la purification du baptême, l'Esprit-Saint descend des portes ouvertes du ciel, et qu'après avoir été oints de l'huile céleste nous sommes adoptés par le Père et déclarés ses enfants par sa propre parole. — S. JÉR. — Le mystère de la Trinité se déclare dans le baptême du Christ : à savoir le Fils, qui est baptisé ; l'Esprit-Saint, sous la forme d'une colombe ; le Père, par la voix qui rend témoignage au Fils. — S. AUG. (1). — Qu'y a-t-il d'étonnant que la Trinité se soit manifestée au baptême du Christ, alors que notre baptême ne se fait que par la formule exprimant la Trinité. Le Seigneur a voulu d'abord réaliser en lui ce qu'il devait ordonner au genre humain entier.

S. AUG. (2). — Quoique le Père, le Fils et l'Esprit-Saint n'aient qu'une seule et même nature, [ayez pour sûr qu'ils forment trois personnes distinctes : le Père ayant été le seul à faire entendre ces paroles : « Celui-ci est mon Fils bien-aimé ; » le Fils ayant été le seul sur lequel

(1) Ou plutôt de saint Ambroise, serm. 15, le quatrième de ceux de l'Épiphanie.

(2) Ou plutôt de saint Fulgence.

Jesu ne quis putaret vocem Patris ad Joannem factam, non ad Dominum. Unde sequitur : Et venientem super se.

Et ecce vox de caelis dicens : Hic est Filius meus dilectus, in quo mihi complacui.

AUG. in serm. de Epiph. Non enim (ut ante) per Moysen aut prophetas, nec per typos aut figuras venturum in carne Pater Filium docuit, sed palam venisse monstravit, dicens : Hic est Filius meus. HILAR. Vel ut ex his quæ consummabantur in Christo, cognosceremus post aquæ lavacrum et de cœlestibus portis Sanctum in nos Spiritum involare, et cœlestis nos gloriæ unctione perfundi, et paternæ vocis adoptione filios Dei fieri. HIER. Mysterium autem Trinitatis in baptisate demonstratur : Dominus baptizatur, Spiritus descendit in hab tu

columbæ, Patris vox Filio testimonium perhibentis auditur. AUG. in serm. de Epiph. Nec mirum si in dominico lavacro mysterium non defuit Trinitatis, cum nostrum lavaerum Trinitatis compleat sacramentum : voluit enim Dominus primo circa se exhibere, quod erat postea humano generi præcepturus.

AUG., De Fide Pet. (cap. 9). Quanvis autem Pater et Filius et Spiritus Sanctus sint una natura, firmissime tamen tene tres esse personas, Patremque solum esse qui dixit : Hic est Filius meus dilectus ; et Filium solum esse, super quem illa vox Patris insonuit ; et Spiritum Sanctum solum esse, qui in specie columbæ super Christum baptizatum descendit. AUG. 4, De Trinit. (cap. 21). Hæc autem opera sunt totius Trinitatis : in sua quippe substantia Pater et Filius et Spiritus Sanctus unum sunt sine ullis interval-

ait retenti la voix du Père ; l'Esprit-Saint ayant été le seul à descendre sous la forme d'une colombe. — S. AUG. — Ces œuvres appartiennent à la Trinité entière. Dans leur nature, le Père, le Fils et l'Esprit-Saint ne sont qu'un, sans séparation ni de temps ni de lieux. Ils sont séparés dans une parole qui ne peut prononcer à la fois le Père, le Fils et l'Esprit-Saint, et que dans mon écriture, qui assigne à ces noms divers des places diverses ; l'on comprend d'ailleurs, par similitude, que la Trinité, indivisible en elle-même, ne puisse être exprimée que par des expressions divisibles. Quant à ceci que la voix est seulement celle du Père, on doit le conclure de ces paroles. « Celui-ci est mon Fils. » — S. HIL. (1). — Ce n'est pas seulement par le nom qu'il lui a donné qu'il l'a déclaré son Fils, mais encore par la qualité qu'il lui a attribuée. Le Père a plusieurs enfants, mais aucun semblable à celui-ci, car celui-ci est son propre Fils ; son vrai Fils d'origine et non pas d'adoption, par naissance, et non pas par quelque chose surajouté à sa nature, dans la réalité, et non pas uniquement par le nom.

S. AUG. — Le Père aime son Fils non pas comme un maître son serviteur, mais comme un père son fils ; non comme un fils d'adoption, mais comme un fils unique, et c'est pour cela qu'il ajoute : « En qui je me suis complu. » — RÉMIG. (2). — Si on rapporte ces paroles à l'humanité du Christ et qu'on lise : « En qui je me suis complu, » il faut les prendre en ce sens : dans lequel je me suis complu : parce que je l'ai trouvé seul juste et sans péché. Si on lit : « En qui il m'a plu » (*complacuit*) (3), il faut sous-entendre : de confier mon plan, de faire

(1) Liv. 3 sur ce passage du chap. 17 de saint Jean : *Glorificz votre fils.*

(2) Ainsi Rabanus sur ce passage, et non, comme auparavant, sur le chap. 12 de saint Matthieu.

(3) Le grec *εὐδόκησα* doit être traduit par *complacuit* ; ainsi, dans saint Luc et saint Marc, il n'y a pas non plus *mihî*.

lis temporum vel locorum : in meis autem vocibus separati sunt Pater, et Filius, et Spiritus Sanctus, nec simul dici potuerunt ; et in litteris visibilibus sua separatim locorum spatia tenuerunt, quia similitudine utcumque cognoscitur inseparabilem in seipsa Trinitatem, per visibilibus creaturæ speciem separabiliter demonstrari. Quod autem solius Patris vox sit, ostenditur ex hoc quod dicit : Hic est Filius meus. HIL., in lib. *de Trinit.* Non solum nomine contestatus est eum esse Filium, sed proprietate : multi enim nos filii Dei sumus, sed non talis est hic Filius : hic enim et proprius et verus est Filius, origine, non adoptione ; veritate,

non nuncupatione ; nativitate, non creatione.

AUG., *super Joann.* (tract. 14). Pater autem diligit Filium ; sed quomodo pater filium, non quomodo dominus servum ; sed quomodo unicum non quomodo adoptatum : et ideo subditur : In quo mihi complacui. RÉMIG. Vel si ad humanitatem Christi referatur, si legatur : In quo mihi complacui ; talis est sensus : in quo mihi complacui, quia justum solum reperi sine peccato. Si vero legatur : In quo mihi complacuit, subauditur : Placitum meum constituere, ut per eum agerem que agenda sunt, id

pour lui ce que je devais faire, c'est-à-dire sauver le monde. — S. AUG. — Saint Marc et saint Luc rapportent ces paroles, mais celles qui viennent du ciel sont un peu différentes dans ces deux évangélistes, quoique le sens soit le même. Au lieu de rapporter comme saint Matthieu : « Lui est mon Fils bien-aimé, » ils rapportent tous les deux : « Vous êtes mon Fils bien-aimé. » Mais les deux versions reviennent au même. La voix du ciel a dit l'une des deux ; mais l'évangéliste a voulu faire comprendre que ce qui avait été dit revenait à ceci : « Celui-ci est mon Fils bien-aimé, » afin que les assistants comprennent bien que c'est le Christ qui est indiqué comme Fils de Dieu. C'est pour cela qu'il a voulu rapporter ces mots : « Vous êtes mon Fils bien-aimé, » sous cette forme : « Celui-ci est mon Fils bien-aimé. » Ce n'était pas pour le Christ que venait cette voix ; elle savait ce qu'elle indiquait, mais pour ceux qui étaient là. Quant à ceci, que l'un des évangélistes exprime ainsi (1) : *In quo mihi complacui* ; un autre : *In te complacui* ; un autre : *In te complacuit mihi*, si vous me demandez quelle est celle de ces paroles qui a été réellement prononcée, je vous dirai de choisir celle que vous voudrez : toutes ayant le même sens. Ces mots : *In te complacui*, nous montrent le Père se complaisant dans le Fils ; ceux-ci : *In te complacuit mihi*, le Père plaisant aux hommes en son Fils ; et, de toutes ces variantes, l'on peut conclure que le Père a voulu dire que c'était en le Fils qu'il avait mis toutes ses complaisances, et accompli par lui ce qui lui plaisait.

(1) Saint Luc porte : *In te complacui mihi* (3, v. 23) ; saint Matthieu : *In pro mihi complacui* (saint Matth., 3, 17) ; saint Marc : *In te complacui* (saint Marc, 1, v. 12). Cependant il faut remarquer que le grec porte $\epsilon\nu \tilde{\omega}$ pour saint Marc et même pour saint Matthieu, qui n'a qu'à la marge $\epsilon\nu \sigma\tilde{\omega}$.

est, genus humanum redimerem. AUG., *De cons. Evang.* (lib. 2, cap. 14). Hæc autem verba et alii duo Marcus et Lucas similiter narrant, sed de verbis vocis quæ de cœlo facta est, variant locutionem, salva tamen sententia. Quod enim Matthæus ait dictum : Hic est Filius meus dilectus, et alii duo dicunt : Tu es Filius meus dilectus, ad eandem sententiam explicandam valet : vox enim cœlestis unum horum dixit ; sed Evangelista ostendere voluit ad id valere quod dictum est : Hic est Filius meus, ut illis potius qui audiebant indicaretur, quod ipse esset Filius Dei ; atque ita dictum referre voluit : Tu es Filius meus, ac si illi diceretur : Hic est Filius meus : non enim Christo indicabatur quod

sciebat, sed ut audirent qui aderant, propter quos vox facta est. Jam vero, quod alius dicit : In quo mihi complacui ; alius : In te complacui ; alius : In te complacuit mihi : si quæris quid horum illa voce sonuerit, quodlibet accipe ; dum intelligas eos qui non eandem locutionem retulerunt, eandem retulisse sententiam. Quod enim Deus in Filio sibi complacuit, admonetur aliquis ex eo quod dictum est : In te complacui. Quod autem in Filio Pater placuerit hominibus, admonetur ex eo quod dictum est : In te complacuit mihi : ut intelligatur hoc dictum esse ab omnibus Evangelistis tanquam diceretur : In se complacitum meum constitui : hoc est implere quod mihi placet.

CHAPITRE IV.

Alors Jésus fut conduit par l'Esprit dans le désert pour y être tenté du diable ; et ayant jeûné quarante jours et quarante nuits, il eut faim ensuite.

S. CHRYS. — Après avoir été baptisé dans l'eau par Jean, le Sauveur est conduit par l'Esprit dans le désert pour y être baptisé dans le feu de la tentation (1). Et c'est pour cela qu'il est dit : « Alors Jésus fut conduit dans le désert par l'Esprit. » Le mot alors indique l'époque où la voix du Père s'écria du haut du ciel : « Celui-ci est mon Fils bien-aimé. » — S. CHRYS. — Qui que vous soyez, si après le baptême vous vous trouvez en face de plus grandes tentations, ne vous en laissez pas abattre. Vous n'avez pas été armé pour rester oisif, mais pour combattre. Le Seigneur n'éloignera pas de vous la tentation, et c'est d'abord afin que vous appreniez que vous êtes devenu beaucoup plus fort ; ensuite, afin que vous ne puissiez pas vous enorgueillir de la grandeur de vos dons. En troisième lieu, le diable apprendra ainsi que vous avez tout-à-fait renoncé à lui. Quatrièmement, par là vous serez rendu plus fort ; cinquièmement, cela vous apprendra quel est le trésor qui vous a été confié (2), car le diable ne redoublerait pas ses tentations s'il ne savait que vous êtes monté en honneur. Le démon essaie

(1) Ce feu dont parle Isaïe en ces mots : *Le Seigneur aura lavé les souillures de Sion dans un esprit de feu* (chap. 4, v. 4).

(2) Trésor dont saint Paul parle ainsi : *Nous avons ce trésor dans des vases d'argile, afin que puisse éclater la grandeur de Dieu.*

CAPUT IV.

Tunc Jesus ductus est in desertum a Spiritu, ut tentaretur a diabolo : et cum jejunasset quadraginta diebus et quadraginta noctibus, postea esuriit.

CHRYS., *sup. Matth.* (in oper. imperfect., hom. 5). Postquam baptizatus est Dominus a Joanne in aqua, ducitur a Spiritu in desertum, ut baptizetur igitur tentationis : unde dicitur : Tunc Jesus ductus est in desertum a Spiritu : tunc scilicet, quando Pater clamavit de cœlo : Hic est Filius meus dilectus CHRYS. in hom. (13, in Matth.). Quisquis ergo post baptismum majores sustinet tentationes, non turberis : etenim prop-

ter hoc accepisti arma, non ut vaces, sed ut prælieris. Ideo autem tentationem a te Deus non prohibet : primum quidem ut discas quoniam multo factus es fortior ; deinde, ut magnitudine donorum non extollaris ; tertio, ut diabolus experientia cognoscat quod perfecte ab eo absecessisti ; quarto, ut per hoc fortior reddaris ; quinto, ut crediti thesauri signum accipias : neque enim diabolus superveniret tibi ad tentandum, nisi te in majori honore effectum videret. HILAR. (can. 3, in Matth.). In sanctificatis enim maxime diaboli tentamenta grassantur, quia victoria ei est magis optata de Sanctis.

GREG., in hom. (13, *super Evang.*). Du-

de plus graves tentations contre ceux qui ont été sanctifiés, puisque ce qu'il désire le plus, c'est de triompher des saints.

S. GRÉG. — Quelques-uns n'osent affirmer quel est l'esprit qui conduisit Jésus dans le désert à cause des paroles qui suivent : « Le diable le transporta au-dessus de la cité sainte. » Mais il n'est pas douteux qu'il ne fut conduit par l'Esprit-Saint, et que son propre esprit le conduisit là où il devait être tenté par l'esprit malin. — S. AUG. — Pourquoi se présente-t-il à la tentation ? Afin qu'il fût notre médiateur dans la tentation, non-seulement par les secours qu'il nous y donne, mais encore par l'exemple de l'énergie qu'il y développe. — S. CHRYS. — Il fut conduit dans le désert non pas comme un inférieur par son supérieur. L'on ne dit pas que quelqu'un est conduit par un autre dans la seule circonstance où il obéit à son pouvoir, mais en celle aussi où il se laisse déterminer par quelque bonne raison, et c'est ainsi qu'il est dit d'André « qu'il trouva Simon, son frère, et l'amena à Jésus. » — S. JÉR. — Il est conduit non par ruse ou par force, mais par le désir de combattre. — S. CHRYS. — Le diable vient aux hommes pour les tenter, mais comme il ne pouvait pas tenter de lui-même le Christ, c'est celui-ci qui s'avance vers lui, et c'est pour cela qu'il est dit : « Afin qu'il fût tenté par le diable. » — S. GRÉG. — Il faut savoir que la tentation peut agir de trois manières : par suggestion, par délectation et par consentement. Lorsque nous sommes tentés, nous en venons presque toujours au consentement ou à la délectation, car, nés de la chair du péché, nous portons en nous une source de combats, tandis que le Dieu incarné dans le sein d'une vierge, étant venu au monde sans péché, n'avait rien en lui d'une guerre semblable. Il put

bitari autem a quibusdam solet, a quo spiritu sit ductus Jesus in desertum, propter hoc quod subditur : Assumpsit eum diabolus in sanctam civitatem : sed vere et absque ulla quæstione convenienter accipitur, ut a Spiritu Sancto ductus esse credatur, ut illuc eum suus spiritus duceret, ubi hunc ad tentandum spiritus malignus inveniret. AUG., *De Trinit.* (cap. 13). Cur seipsuum quoque tentandum præbuit ? Ut ad superandas tentationes mediator esset, non solum per adjutorium, verum etiam per exemplum. CHRYS., *sup. Matth.* (in opere imperfecto, ut sup.). Est autem ductus a Spiritu Sancto, non quasi minor majoris præcepto : non enim solum ductus dicitur, qui alienius potestate ducitur, sed etiam ille qui alienius rationabili exhortatione placatur ; sicut

scriptum est de Andrea (Joan., 1) quod invenit Simonem fratrem suum, et adduxit eum ad Jesum. HIER., *super Matth.* Ducitur autem non invitatus aut captus, sed voluntate pugnandi. CHRYS. (in opere imperf. ut sup.). Ad homines enim diabolus vadit, ut tentet eos : quoniam autem adversus Christum diabolus ire non poterat, ideo contra diabolum Christus processit : unde dicitur : Ut tentaretur a diabolo. GREG., in hom. (16, ut jam sup.). Sed sciendum nobis est quia tribus modis tentatio agitur : suggestione, delectatione, et consensu : et nos cum tentamur, plerumque in delectationem aut in consensum labimur ; quia de carnis peccato propagati in nobis ipsis etiam gerimus unde certamina toleramus : Deus vero qui in utero Virginis incarnatus in mundum sine peccato venerat,

être tenté par suggestion, mais la délectation coupable ne put mordre à son âme. Tous les assauts du diable furent donc à l'extérieur, et ne purent pénétrer jusqu'à son intérieur.

S. CHRYS. — Le diable se prépare surtout à tenter lorsqu'il voit des solitaires. Au commencement il tenta la femme au moment où elle était éloignée de l'homme. L'occasion fut donc offerte au diable en ce que Jésus fut conduit au désert. — LA GLOSE. — Ce désert est celui de Dammaïm (1), qui est appelé ainsi (*Désert du Sang*), parce qu'il est le théâtre des brigandages que commettent les voleurs qui y font leur séjour. Il s'étend entre Jérusalem et Jéricho. C'est pour cela qu'il est dit que cet homme qui descendait de Jérusalem à Jéricho tomba entre les mains des larrons, figure d'Adam couvert des coups que lui avaient portés les démons. Il convenait que le démon fût vaincu par le Christ dans le même endroit où le diable avait laissé une des figures de son triomphe sur l'humanité.

S. CHRYS. — Le Christ ne fut pas le seul à être conduit dans le désert par l'Esprit; il en est ainsi de tous les enfants de Dieu qu'anime l'Esprit-Saint, car ne pouvant se contenter de rester tout le jour oisifs, ils entreprennent quelque grande œuvre sous l'inspiration de l'esprit de Dieu, ce qui est aller au désert en ce qui concerne le diable, car il n'y a pas là de ces iniquités qui font sa joie. D'ailleurs, tout bien est en dehors du monde et de la chair, étant nécessairement étranger à la volonté de la chair et du monde. C'est vers le désert que viennent tous

(1) Il faut lire ainsi et non pas par un seul *m*, ainsi qu'on le trouve dans quelques exemplaires, quoique la lettre *m* soit doublée par le point qu'elle porte. A plus forte raison ne faut-il pas dire : *domini* comme l'exemplaire de la Glose que j'ai entre les mains.

nihil contradictionis in semetipso tolerabat. Tentari ergo per suggestionem potuit, sed ejus mentem peccati delectatio non momordit; atque ideo omnis diabolica illa tentatio foris non intus fuit.

CHRYS., in hom. (13, ut sup.). Tunc autem maxime instat diabolus ad tentandum, cum viderit solitarios: unde etiam in principio mulierem tentavit, sine viro eam inveniens (*Genes.*, 3), unde et sic per hoc etiam diabolo datur occasio tentandi, quod ducitur in desertum. GLOSSA. Hoc desertum est inter Hierusalem et Hiericho, ubi morabantur latrones, qui locus vocatur Dammaïm (id est, sanguinis), propter effusionem sanguinis, quam ibi latrones faciebant: unde et homo cum descendisset a Hierusalem in Hiericho, incedisse dicitur in latro-

nes (*Lue.*, 20), gerens figuram Adæ, qui a dæmonibus victus est. Conveniens ergo fuit ut ibi Christus diabolum superaret, ubi diabolus hominem sub figura superasse dictus est.

CHRYS., *sup. Matth.* (in oper. imperf. ut sup.). Non solum autem Christus ductus est in desertum a Spiritu, sed et omnes filii Dei habentes Spiritum Sanctum. Non enim sunt contenti sedere otiosi, sed Spiritus Sanctus urget eos aliquod magnum apprehendere opus; quod est ire in desertum quantum ad diabolum; quia non est ibi injustitia qua diabolus delectatur. Omne etiam bonum est extra carnem et mundum, quia non est secundum voluntatem carnis et mundi. Ad tale ergo desertum omnes filii Dei exeunt ut tententur: ut puta, si

les enfants de Dieu pour être tentés. Si, par exemple, vous n'avez pas voulu prendre de femme, c'est l'Esprit-Saint qui vous a conduit hors des limites de la chair et du sang, dans le désert, pour y être tenté par la concupiscence. Comment peut-il en éprouver les atteintes, celui qui ne quitte pas sa femme? Sachons donc que les enfants de Dieu ne sont pas tentés par le démon, s'ils ne sortent pas vers le désert. Au contraire, les enfants du diable, placés au milieu du monde et de l'empire de la chair, sont brisés et obéissent. Ainsi un juste est marié, il ne tombe pas dans la fornication et sa femme lui suffit, tandis que le mariage ne suffit pas à ce méchant, et qu'il se rend coupable d'infidélité à son épouse; c'est ce que vous verrez en tout. Les fils du diable ne sortent pas vers le diable pour être tentés, car pourquoi viendrait-il au combat celui qui ne veut pas du triomphe. Au contraire, les plus illustres des enfants de Dieu, désireux de la gloire de vaincre, s'avancent vers lui au-delà des barrières de la chair, et c'est pour cela que nous voyons ici le Christ venir vers le diable et la tentation.

S. CHRYS. — Afin que vous puissiez apprendre par son exemple quel grand bien est le jeûne, et quel bouclier il nous offre contre l'enfer, et pour que vous sachiez encore qu'après le baptême il faut jeûner et non pas jouir, il jeûne lui-même, n'ayant aucun besoin de jeûner, mais voulant par là nous instruire. — S. CHRYS. — Il jeûna quarante jours et quarante nuits pour fixer lui-même la limite du jeûne quadragesimal, et c'est pour cela qu'il est dit : « Et après qu'il eut jeûné quarante jours et quarante nuits. » — S. CHRYS. — Il n'alla pas au-delà, ne dépassa pas le jeûne d'Élie et de Moïse (1), afin de ne pas nous faire douter de la vérité de son incarnation.

(1) Pour Moïse : Exod., 24, v. 18 ; 34, v. 28 ; Deut., 9, v. 9 et 18 ; Elie, 3 ; Reg., 19, v. 8.

non proposuisti ducere uxorem, duxit te Spiritus Sanctus in desertum (id est, extra fines carnis et mundi), ut tenteris a concupiscentia carnis : quomodo enim tentatur libidine, qui tota die est cum uxore? Scire autem debemus quod filii Dei non tentantur a diabolo, nisi in desertum exierint; filii autem diaboli in carne et mundo constituti confringuntur, et parent; sicut bonus homo si uxorem habuerit, non fornicatur, sed sufficit ei uxor sua; malus autem etiam habens uxorem fornicatur, et non est uxore contentus; et sic in omnibus invenies. Filii ergo diaboli non exeunt ad diabolum ut tententur : quid enim opus habet ad certamen exire, qui non desiderat vincere? Qui

autem gloriosiores sint filii Dei, extra fines carnis exeunt contra illum, quia victoria gloriam concupiscunt. Propterea et in hoc loco Christus exiit ad diabolum, ut tentaretur ab eo.

CHRYS., in homil. (12, ut sup.). Ut autem discas quam magnum, bonum est jejunium, et qualiter seutum est adversus diabolum, et quoniam post baptismum non lasciviam sed jejunio intendere oportet, ipse jejunavit, non eo indigens, sed nos instruens. CHRYS., sup. Matth. (in oper. imperf. ut sup.). Et ut quadragesimi nostri jejunii poneret mensuram, quadraginta diebus et quadraginta noctibus jejunavit. Unde sequitur : Et cum jejunasset 40 diebus et

S. GRÉG. — L'auteur de toutes les institutions chrétiennes ne prit aucune nourriture pendant quarante jours et quarante nuits; pour nous, autant que nous le pourrons, affligeons notre chair par l'abstinence pendant le temps de carême. Le nombre quarante est ici consacré, parce que le nombre quarante est formé par le nombre dix répété quatre fois, et que les dix commandements de Dieu trouvent leur entier développement dans les quatre livres de l'Évangile. Ou bien, c'est parce que notre corps se compose de quatre éléments, et que c'est la concupiscence qui naît de ces quatre sources qui nous met en opposition avec les commandements du Seigneur au nombre de dix. Or, il est convenable que nous mortifions pendant quarante jours ces violations du Décalogue, que nous commettons en suivant les appétits de la chair. L'on peut dire aussi que la dîme des jours nous est demandée pour le Seigneur, comme autrefois était demandée par la loi la dîme des revenus. En effet, du premier dimanche de Carême à la fin de Pâques, il y a six semaines, c'est-à-dire quarante-deux jours, et trente-six si l'on en fait disparaître les six dimanches qui sont affranchis du jeûne (1). Or, tandis que l'année se compose de trois cent soixante-cinq jours, dont nous-en trente-six à la pénitence, et ainsi nous aurons offert au Seigneur la dîme des jours. — S. AUG. — Le tout de la sagesse est de connaître le créateur et la créature. Le créateur est la Trinité Père, Fils et Saint-Esprit; la créature est partie invisible comme l'âme en

(1) Il y a dans le texte *abstinence* pour jeûne, et cependant les dimanches de l'année ne sont pas affranchis de l'abstinence; mais il s'agit ici évidemment du jeûne auquel l'abstinence est toujours jointe, et qui est lui-même la première des abstinences.

40 noctibus. CHRYS., in homil. (13 ut sup.). Non autem ultra processit jejunando quam Moyses et Elias, ne incredibilis videretur carnis assumptio.

GREG., in homil. (16, ut sup.). Ipse autem auctor omnium in quadraginta diebus nullum omnino cibum sumpsit: nos quoque quantum possumus, quadragesimæ tempore carnem nostram per abstinentiam affligamus. Quadragenarius autem numerus custoditur, quia virtus decalogi per libros quatuor sancti Evangelii impletur; denarius etenim quater ductus in quadragenarium surgit: vel quia in hoc mortali corpore ex quatuor elementis subsistimus, per cujus voluptatem præceptis dominicis contrahimus, quæ per decalogum sunt ac-

cepta. Qui ergo per carnis desideria decalogi mandata contempsimus, dignum est ut eandem carnem quaterdecies affligamus; vel sicut in lege offerre jubemur decimas rerum, ita ei offerre contendimus decimas dierum: a prima enim Dominica Quadragesimæ usque ad paschalis solemnitate gaudia, sex hebdomadæ veniunt, quarum dies quadraginta et duo sunt; ex quibus dum sex dies dominici abstinentiæ subtrahuntur, remanent 36. Dum vero per 300 et 65 dies annus ducitur, nos autem per 36 dies affligimur, quasi anni nostri decimas Deo damus. AUG., in lib. 83 (qu. 8.). Vel aliter: omnis sapientiæ disciplina est Creatorem creaturamque cognoscere: Creator est Trinitas, Pater, et Filius, et Spiritus Sanctus; creatura vero partim est invisibilis,

laquelle le nombre trois est consacré par le triple commandement d'aimer Dieu de tout son cœur, de toute son âme, et de tout son esprit ; partie visible, comme le corps, en qui se retrouve le nombre quatre par le chaud et le froid, l'humide et le sec. Le nombre dix, qui par le Décalogue est la base de toute discipline, étant multiplié par quatre qui se retrouve dans le corps humain (le corps humain sert ici de multiplicateur, parce que c'est lui qui a l'administration des choses humaines), fait quarante. Or, les parties égales de ce nombre qui sont un, deux, quatre, cinq, huit, dix et vingt, unies ensemble font aussi cinquante. Ce nombre quarante représente le temps de notre exil, tandis que le nombre cinquante, qui marque les jours depuis Pâques jusqu'à la Pentecôte, représente celui du bonheur. — S. AUG. (1). — De ce que le Christ a jeûné immédiatement après son baptême, il ne faut pas en conclure que nous devons jeûner après avoir reçu son baptême. Nous le devons lorsque le tentateur nous livre de trop cruels combats, afin de faire combattre notre corps par la mortification, et de faire obtenir la victoire aux humiliations de notre âme.

S. CHRYS. — Le Seigneur connaissait le projet du diable qui était de le tenter ; ce dernier avait en effet appris la présence du Christ en ce monde par la prédication des anges, le rapport des bergers, les recherches des Mages, et la déclaration qu'en avait faite Jean-Baptiste. Or, le Seigneur s'avança vers lui non comme Dieu, mais comme homme, ou plutôt comme homme-Dieu ; car n'avoir pas faim pendant quarante jours n'est pas d'un homme, et avoir faim n'est pas d'un Dieu.

(1) Dans les éditions récentes c'est le 74^e *De diversis*. Il a pour titre : *Sabbato post dominicam secundam Quadragesimæ*.

sicut anima, cui ternarius numerus tribuitur (diligere enim Deum tripliciter jubetur : ex toto corde, ex tota anima, et ex tota mente), partim visibilis, sicut corpus ; cui quaternarius debetur, propter calidum et frigidum, humidum et siccum. Denarius ergo numerus, qui totam insinuat disciplinam, quater ductus (id est, numero qui corpori debetur, multiplicatus, quia per corpus administratio geritur), quadragesimum numerum conficit, cujus partes æquales ad quinquaginta perveniunt : unum enim, et duo, et quatuor, et quinque, et octo, et decem, et viginti (quæ sunt partes quadragenarii), simul juncta, efficiunt quinquaginta : et ideo tempus quo ingemiscimus et dolemus, quadragenario numero celebratur : status autem beatitudinis, in

quo erit gaudium, Quinquagesimæ celebratione præfiguratur, id est, a Pascha usque ad Pentecosten. AUG., in serm. *de Quadrage.* Non autem quia Christus post acceptum baptismum continuo jejunavit, regulam jejunii observandam dedisse credendum est, ut post Christi baptismum continuo jejunare necesse sit ; sed quando acriori certamine cum tentatore confligitur, jejunandum est, ut corpus impleat de castigatione militiam, et animus impetret de humiliatione victorian.

CHRYS., *sup. Matth.* (in opere imperf. ut sup.). Sciebat autem Dominus cogitationem diaboli, quia volebat eum tentare : audierat enim quia Christus natus est in hoc mundo, angelis prædicantibus, pastoribus referentibus, Magis quærentibus, et

Il eut faim, afin que la divinité ne fût pas trop évidente, et pour ne pas éteindre tout-à-fait l'espoir du tentateur, et empêcher ainsi sa propre victoire. C'est pour cela qu'il est dit après : « Après il eut faim. » — S. HIL. — Il eut faim après les quarante jours, non pas pendant les quarante jours. Lors donc que le Seigneur eut faim, ce n'est pas l'effet du jeûne qui se produisit de lui-même ; mais c'est parce qu'il abandonna en ce moment la nature humaine à sa faiblesse ; car c'est par cette faiblesse humaine et non par la force divine que l'enfer devait être vaincu. Ainsi il nous est marqué qu'après cette partie de son existence (1) qui dura aussi quarante jours, et qu'il passa sur la terre après sa résurrection, il devait éprouver la faim du salut du genre humain, à cette époque où il reporta à son Père ce don si attendu, l'humanité qu'il s'était unie.

Et le tentateur, s'approchant de lui, lui dit : Si vous êtes le Fils de Dieu, dites que ces pierres deviennent des pains. Mais Jésus lui répondit : Il est écrit : L'homme ne vit pas seulement de pain, mais de toute parole qui sort de la bouche de Dieu.

S. CHRYS. — Le diable, qui avait désespéré en voyant Jésus jeûner pendant quarante jours, reprit courage en le voyant avoir faim ; et c'est ce qui suit : « Et le tentateur s'approchant. » Si donc après avoir jeûné vous êtes tenté, ne vous dites pas : J'ai perdu le fruit de mon jeûne ; car si le jeûne ne vous a pas servi, de manière à ce que vous

(1) Il faut lire ici : *conversationum*, et non pas comme auparavant *conversionum*, qui pourrait cependant s'expliquer de ce cycle de quarante jours.

Joanne ostendente : unde Dominus processit contra eum, non quasi Deus, sed quasi homo ; magis autem quasi Deus et homo : nam per 40 dies non esurire non erat hominis ; aliquando autem esurire non erat Dei : unde esurivit ne manifeste intelligatur Deus, ut sic diaboli spem tentandi extingueret, suam autem victoriam impediret : unde sequitur : Postea esuriit. HIL. Nam post quadraginta dies, non in 40 diebus esuriit. Igitur cum Dominus esuriit, non inediæ subrepsit operatio, sed naturæ suæ hominem dereliquit : non enim erat a Deo diabolus, sed a carne vincendus : quæ rerum ratione indicat, post quadraginta dierum conversationem, quibus post passionem in seculo erat cominatorurus, esuritionem se humanæ salutis habiturum ; quo in tempore expectatum Deo Patri mu-

nus, hominem quem assumpserat, reportavit (16, ut sup.).

Et accedens tentator dixit ei : Si Filius Dei es, dic ut lapides isti panes fiant. Qui respondens dixit : Scriptum est : Non in solo pane vivit homo, sed in omni verbo quod procedit de ore Dei.

CHRYS., *super Matth.* (in opere imperf. ut sup.). Quia diabolus videns per quadraginta dies Christum jejunentem desperaverat, postquam esurientem sensit, iterum cœpit sperare : unde sequitur : Et accedens tentator. Si ergo jejunaveris et tenteris, ne dicas quia perdidisti fructum jejunii mei : nam etsi non tibi profuit jejunium tuum ut non tenteris, tamen proficiet ut a tentationibus non vincaris GREG., in homil. (16,

ne soyez pas tenté, il vous aura du moins servi à vaincre les tentations.—S. GRÉG.—Mais en étudiant ici l'histoire de la tentation, nous y verrons quelle supériorité nous est acquise sur la (1) tentation par la tentation du Sauveur. L'antique ennemi tenta le premier homme de gourmandise en lui offrant du fruit du paradis terrestre ; de vaine gloire en lui disant : « Vous serez comme des dieux ; » d'avarice par ces mots : « Vous saurez le bien et le mal ; » car l'avarice ne considère pas uniquement l'argent ; elle s'attache aux choses élevées, et c'est elle qui les fait désirer outre mesure. Le démon succomba cette fois sous les mêmes tentatives qui l'avaient rendu auparavant victorieux. Il tente de nouveau le Sauveur d'avarice en lui disant : « Dites que ces pierres se changent en pains ; » de vaine gloire par ces mots : « Si vous êtes le Fils de Dieu, jetez-vous en bas ; » il le tente par l'appât de l'avarice la plus élevée, et il lui dit en lui montrant tous les royaumes de la terre : « Je vous les donnerai tous. »

S. AMB. — Il commence par ce qui l'avait d'abord rendu victorieux, par la gourmandise, et c'est pour cela qu'il lui dit : « Si vous êtes le Fils de Dieu, commandez à ces pierres de devenir des pains. » Que nous apprend ce commencement d'entretien, si ce n'est que le démon connaissait la venue du Fils de Dieu sur la terre, mais qu'il ne croyait qu'il était venu dans l'infirmité de la chair. Dans ce qu'il dit, il y a à la fois et tentation et investigation. Il professe croire en Dieu, mais il veut se moquer de l'homme. — S. HIL. — Il propose une chose qui puisse en même temps lui faire reconnaître Dieu dans la puissance qui change les pierres en pains, et qui lui permette de se moquer de

(1) Cette phrase est horriblement difficile. Il y a : *pensemus quanta magnitudine nos a tentatione liberemur.*

ut sup.]. Sed si ipsum ordinem tentationis inspicimus, pensemus quanta magnitudine nos a tentatione liberemur : antiquus enim hostis primum hominem ex gula tentavit, cum cibum ligni vetitum ad comedendum suavit : ex vana gloria, cum diceret : Eritis sicut dii ; ex avaritia, cum diceret : Scientes bonum et malum : avaritia enim non solum pecuniæ est, sed etiam altitudinis, cum supra modum sublimitas ambitur. Quibus autem modis primum hominem stravit, eisdem modis secundo homini tentator succubuit. Per gulam tentat, cum dicit : Dic ut lapides isti panes fiant, per vanam gloriam, cum dicit : Si Filius Dei es, mitte te deorsum ; per sublimitatis ava-

ritiam, cum regna mundi ostendit dicens : Hæc omnia tibi dabo.

AMBR., *sup. Luc.* Inde autem cœpit unde jam vicerat ; scilicet a gula : unde dixit ei : Si Filius Dei es, dic ut lapides isti panes fiant. Quid autem sibi vult talis sermonis exorsus, nisi quia cognoverat Dei Filium esse venturum, sed venisse per infirmitatem corporis non putabat ? Aliud explorantis, aliud tentantis est : et Deo se profitetur credere, et homini conatur illudere. HIL. {can. 3, *in Matth.*}. Eam ergo in tentando conditionem operis proposuit, per quam et in Deo ex mutatione lapidum in panes virtutem potestatis agnosceret, et in homine oblectamento cibi patientiam

l'homme en comparant son plaisir à manger avec son jeûne précédent. — S. JÉR. — Vous vous trompez nécessairement, Satan. S'il est assez puissant pour changer ces pierres en pains, en vain vous le tentez; s'il ne le peut pas, pourquoi soupçonner en lui la divinité?

S. CHRYS. — Le démon, qui auparavant aveuglait l'humanité, est en ce moment aveuglé lui-même par le Fils de Dieu. Il remarque qu'il a faim après quarante jours, et il n'a pas éprouvé qu'il n'a pas eu faim pendant ces quarante jours, et lorsqu'il s'en vient à penser qu'il n'est pas le Fils de Dieu, c'est qu'il n'a pas compris que celui qui est puissant peut descendre et faire des choses ordinaires, tandis que celui qui est faible ne peut pas monter aux choses puissantes. Il est bien plus étonnant qu'il n'ait pas compris par ces quarante jours d'abstinence qu'il était Dieu, qu'il ne l'est qu'il ait cru qu'il ne l'était pas, parce qu'après un si long jeûne il avait eu faim. Mais vous direz peut-être (1) : Elie et Moïse ont bien jeûné pendant quarante jours, et ils étaient hommes cependant. Oui, ils jeûnaient, mais ils en souffraient; tandis que le Christ n'eut pas faim pendant ces quarante jours, mais seulement après. Avoir faim et la supporter, la patience de l'homme le peut; mais ne pas avoir faim n'appartient qu'à la nature divine.

S. JÉR. — Le plan du Christ était de vaincre par l'humilité. — S. LÉON. — Ce n'est pas par la puissance divine, mais en apportant en réponse le témoignage de l'Écriture, qu'il triomphe de son adversaire; l'humanité s'en trouve honorée, et le diable plus couvert de confusion; car cet ennemi du genre humain se trouve non-seulement (2) vaincu par Dieu, mais encore par l'homme. D'où suivent ces paroles : « Le-

(1) Auparavant, par erreur, il y avait : *dicit*, se rapportant au diable.

(2) Tel est le sens de saint Léon et non pas comme auparavant : *Non quasi a Deo*.

esurientis illuderet. HIER. Sed ex duobus contrariis teneris, o diabolus. Si ad imperium ejus possunt lapides panes fieri, ergo frustra tentas eum qui tantæ potentæ est; si autem non potest facere, frustra Dei Filium suspicaris.

CHRYS., *sup. Matth.* (in opere imperf. ut sup.). Sicut autem diabolus omnes homines excæcabat, sic modo invisibiliter a Christo excæcatus : post quadraginta enim dies esurientem sensit, et per quadraginta non esurientem non intellexit; cum suspicatus est eum non esse Filium Dei, non cogitavit quoniam fortis athleta ad ea quæ infirma sunt, descendere potest, infirmus autem ad ea quæ fortia sunt, ascendere non potest. Magis ergo ex eo quod per tot dies

non esuriit, intelligere debuit quia Deus est, quam ex eo quod post tot dies esuriit, intelligere quia homo est. Sed dicitis : Moyses et Elias quadraginta dies jejunaverunt, et homines erant : sed illi jejunantes esuriebant et sustinebant; iste quadraginta diebus non esuriit, sed postea : esurire enim et non manducare patientiæ est humanæ; non esurire autem divinæ naturæ.

HIER. Propositum autem Christi erat humilitate vincere. LEO., in serm. 1, *de Quadrag.* Unde adversarium vicit testimoniis legis, non potestate virtutis; ut hoc ipso et hominem plus honoraret, et adversarium plus puniret; cum hostis generis humani non solum quasi a Deo, sed quasi ab homine vinceretur : unde sequitur : Qui res-

quel lui répondant, lui dit : Il est écrit : L'homme ne vit pas seulement de pain, mais de toute parole qui vient de la bouche de Dieu. » — S. GRÉG. — C'est ainsi que dans sa tentation le Sauveur produisit les paroles de l'Écriture-Sainte. Il cacha cette puissance qui aura pu refouler son tentateur dans les abîmes, et nous enseigna par son exemple à ne pas nous laisser pousser à la vengeance par les persécutions des hommes, mais à nous en servir pour nous instruire.

S. CHRYS.—il ne dit pas : « Je ne vis pas seulement de pain, » mais « l'homme ne vit pas seulement de pain. » Afin que ces paroles ne paraissent pas avoir été dites spécialement de lui, et afin que le diable pût se dire : « Si c'est le Fils de Dieu, il se cache pour que sa puissance n'éclate pas; s'il est homme, il dissimule avec ruse son impuissance. » — RAB. — Cette parole est tirée du Deutéronome (1). Ainsi, celui qui ne se nourrit pas du Verbe de Dieu ne vit pas; car l'âme ne peut pas plus vivre sans le Verbe de Dieu que le corps sans pain. Ce Verbe qui procède de la bouche de Dieu, c'est toute parole de l'Écriture-Sainte exprimant la volonté divine.

Le diable alors le transporta dans la ville sainte, et le mettant sur le haut du temple, il lui dit : Si vous êtes le Fils de Dieu, jetez-vous en bas ; car il est écrit : Qu'il a ordonné à ses anges d'avoir soin de vous, et qu'ils vous soutiendront de leurs mains, de peur que vous ne vous heurtiez le pied contre quelque pierre. Jésus lui répondit : Il est écrit aussi : Vous ne tenterez point le Seigneur votre Dieu (2).

S. CHRYS. — A la réponse précédente le diable, ne pouvant pas dis-

(1) Chap. 8, v. 3. La manne y est dite donnée aux Israélites pour leur montrer que ce n'est pas seulement de pain que l'homme vit, mais de toute parole sortant de la bouche divine.

(2) Il faut remarquer au verset 7^e que le mot *rursum* porte sur *scriptum est* et non pas

pondens dixit ei : Scriptum est : Non in solo pane vivit homo, sed in omni verbo quod procedit de ore Dei. GREG., in homil. 16. Sic ergo tentatus a diabolo Dominus, sacri eloquii præcepta respondit; et qui tentatorem suum mergere in abyssum poterat, virtutem suæ potentiae non ostendit; quatenus nobis præberet exemplum, ut quoties a pravīs hominibus aliquid patimur, ad doctrinam excitemur potius quam ad vindictam.

CHRYS., sup. Matth. (in opere imperf. ut sup.). Non autem dixit : Non in solo pane vivo, ne videatur de se dietum esse; sed non in solo pane vivit homo, ut posset diabolus dicere : Si Filius Dei est, abscondit se, ut non ostendatur quod potest; si homo est, astute excusat se, ne ostendatur

non posse. RAB. Testimonium autem hoc de Deuteronomio sumptum est. Ergo si quis non vescitur verbo Dei, iste non vivit; quia sicut corpus humanum non vivit sine terreno cibo, ita et anima vivere non potest sine Dei verbo. Procedere autem verbum de ore Dei dicitur, cum voluntatem suam per Scripturarum testimonia revelat.

Tunc assumpsit eum diabolus in sanctam civitatem, et statuit eum super pinnaculum templi, et dixit ei : Si Filius Dei es, mitte te deorsum : scriptum est enim quia angelis suis mandavit de te, et in manibus tollent te, ne forte offendas ad lapidem pedem tuum, Ait illi Jesus : Rursum scriptum est : Non tentabis Dominum Deum tuum.

CHRYS., sup. Matth. (in opere imperf.

cerner si le Christ était vraiment Dieu ou homme, l'entraîne vers une autre tentation en se disant à lui-même : « Celui-ci que la faim ne peut pas séduire, s'il n'est pas Dieu est au moins un saint. » Or, il faut remarquer que les saints, qui peuvent vaincre par le jeûne les nécessités du corps, ne peuvent ordinairement pas à cette victoire sur la chair joindre celle sur la vaine gloire. C'est pour cela que l'esprit malin se prit à tenter Jésus de ce côté, et qu'il est dit : « Alors le diable le prit au-dessus de la cité sainte. » — S. JÉR. — Cette assumption n'est pas le résultat de l'impuissance du Sauveur, mais de l'orgueil de l'ennemi, et de ce qu'il prend ce qu'a exprimé le Sauveur comme l'effet nécessaire d'un manque de pouvoir. — RAB. — Jérusalem était dite la cité sainte, à cause du temple, du Saint des saints, et du culte d'un seul Dieu selon la loi de Moïse. — RÉMIG. — Où l'on voit que les fidèles sont tentés même dans les lieux sanctifiés.

S. GRÉG. — Lorsque l'on dit que le Fils de Dieu a été ravi au-dessus de la cité sainte, les oreilles de l'homme en frémissent. Cependant le diable est le chef de tous les méchants, et qu'y a-t-il d'étonnant que celui qui voulut bien être crucifié par les membres permît au chef de le transporter sur la montagne? — LA GLOSE. — Le diable va toujours vers les lieux élevés, nous faisant monter sur les sommets de l'orgueil pour pouvoir nous précipiter de là, et voilà pourquoi il est dit : « Il le plaça sur le pinacle du temple. » — RÉMIG. — Le pinacle était le lieu où s'asseyaient les docteurs. Or, le temple n'avait pas de toit, ainsi que nos maisons, mais il était surmonté d'une terrasse

sur : *ait illi Jesus. C'est tiré du Deut., 6, v. 6 ; c'est Dieu qui le recommande au peuple. Le sens est donc, non pas que Satan ne doit pas tenter son Dieu, mais que Jésus-Christ ne doit pas le faire en se jetant en bas.*

fecto, ut sup.). Cum ex præmisso Christi responso nihil certum discere diabolus potuisset, utrum Christus Deus esset an homo, assumpsit eum ad aliam tentationem, dicens apud se : Iste qui fame non vincitur, etsi Filius Dei non est, tamen sanctus est : valent enim homines sancti fame non vinci, sed postquam omnem necessitatem carnis vicerunt, per vanam gloriam cadunt : ideo cœpit eum tentare in gloria vana : propter quod sequitur : Tunc assumpsit eum diabolus in sanctam civitatem. HIER. Assumptio ista non ex imbecillitate Domini venit, sed de inimici superbia, qui voluntatem Salvatoris necessitatem putat. RAB. Sancta autem civitas Hierusalem dicebatur, in qua templum Dei erat, et Sancta Sanc-

torum, et cultus unius Dei secundum legem Moysi. RÉMIG. In quo ostenditur quia diabolus fidelibus Christi etiam in sanctis locis insidiatur.

GREG., in homil. (16, ut sup.). Sed ecce dum dicitur Deus homo in sanctam civitatem a diabolo assumptus, humana aures audire expavescent. Iniquorum tamen omnium diabolus caput est : quid autem mirum, si se ab illo permisit in montem duci, qui se permisit a membris illius crucifigi? GLOSSA. Diabolus enim semper ad alta ducit, elevando per jactantiam ut præcipitare possit : et ideo sequitur : Et statuit eum supra pinnaeculum templi. RÉMIG. Pinnaeculum sedes erat doctorum : templum enim non habebat culmen erectum,

comme le sont en général les habitations de la Palestine. Il avait trois étages, et sur chaque étage un pinacle, un même sur le pavé. Que ce soit sur ce pinacle du pavé, ou sur celui d'un des étages, peu importe : ce qu'il y a de certain, c'est que c'était d'une élévation où l'on pouvait se précipiter. — LA GLOSE. — Remarquez que tout cela a dû se passer d'une manière visible ; car comme il y a un dialogue, il est vraisemblable que le diable avait paru sous une forme humaine. — S. CHRYS. — Vous me direz peut-être : Comment le diable a-t-il pu le placer sur le haut du temple aux yeux de tous ? Mais peut-être que le diable le portait comme devant être vu de tous les yeux ; et que lui, à l'insu du diable, se cachait à tous. — LA GLOSE (1). — Il le plaça sur le pinacle pour le tenter de vaine gloire, parce qu'en ayant séduit beaucoup de vaine gloire sur cette chaise des docteurs, il espérait pouvoir le séduire de la même manière sur ce siège de l'enseignement. Et voilà pourquoi ces mots. Et il lui dit : « Si vous êtes le Fils de Dieu, jetez-vous en bas. » — S. JÉR. — C'est ce que cherche le diable, par toute espèce de tentations, à découvrir si ce n'est pas le Fils de Dieu. « Jetez-vous, » parce que la voix du diable, toujours désireuse de notre chute, peut nous engager à nous précipiter, mais non pas nous précipiter elle-même. — S. CHRYS. — En lui faisant cette proposition, comment pouvait-il découvrir s'il était Dieu ? Voler, se soutenir dans les airs, n'est pas une œuvre divine, parce qu'elle n'est utile à rien. Si donc quelqu'un est provoqué à chose semblable et l'exécute, il agit par ostentation, et il vient du diable et non pas de

(1) Equivalemment, mais non en ces termes qui sont ceux de saint Anselme.

sicut nostræ domus habent, sed planum erat desuper, more Palæstinorum, et in ipso templo tria tabulata erant. Et sciendum quia in pavimento pinnaculum erat, et in unoquoque tabulato pinnaeulum erat. Sive ergo statuerit eum in illo pinnaeulo quod erat in pavimento, sive in illis quæ erant in primo, secundo, vel tertio tabulato, intelligendum est quod in illo statuisset eum unde aliquod præcipitum esse potuit. GLOSS. Nota vero hæc omnia corporeis sensibus esse completa : quia enim verba ad invicem conferuntur, in specie hominis diabolum apparuisse verisimile est. CHRYS., *sup. Matth.* (in opere imperf. ut sup.). Sed forte dices : Quomodo in corpore constitutum videntibus omnibus statuit supra templum ? Sed forsitan diabolus sic eum assumebat ut ab omnibus videretur : ipse

autem, nesciente diabolo, invisibiliter sic agebat ut a nemine videretur.

GLOSS. Ideo autem duxit eum supra pinnaculum, eum vellet eum de vana gloria tentare ; quia in cathedra doctorum multos deceperat inani gloria ; et ideo putavit istum positum in sede magisterii, inani gloria extolli posse : unde sequitur : Et dixit : Si Filius Dei es, mitte te deorsum. HIER. In omnibus enim tentationibus hoc agit diabolus, ut intelligat si Filius Dei sit. Dicit autem : Mitte te ; quia vox diaboli qua semper homines cadere deorsum desiderat, persuadere potest, præcipitare non potest. CHRYS., *sup. Matth.* (in opere imperf. ut sup.). Per hanc autem proportionem quomodo poterat cognoscere si est Filius Dei, an non ? Volare enim per aerem non est proprie opus Dei, quia nulli utile

Dieu, que s'il suffit au sage d'être ce qu'il est réellement, et s'il ne désire en aucune manière paraître autre qu'il n'est, à combien plus forte raison le Fils de Dieu ne sera pas ce qui ne peut, en aucune manière, montrer ce qu'il est réellement.

S. AMB. — Satan se transfigure en ange de lumière (1), et telle est la raison pour laquelle il s'empare des paroles de l'Écriture-Sainte, non pas pour enseigner, mais pour tromper, et c'est dans ces divines Écritures elles-mêmes qu'il cherche les filets qu'il veut tendre aux hommes. C'est pour cela qu'il ajoute : « Il est écrit qu'il a ordonné aux anges d'avoir soin de vous. » — S. JÉR. — Ce passage est du psaume 90, mais il n'y est pas appliqué au Christ; c'est une prophétie sur le juste. Le diable interprète donc mal les Écritures. — S. CHRYS. — Le Fils de Dieu n'est pas porté par les mains des anges, mais c'est lui qui porte les anges; ou s'il repose sur les mains des anges, ce n'est pas pour ne pas blesser son pied contre la pierre. Loin d'y voir une marque de sa faiblesse, il faut y voir un honneur rendu à sa majesté. O Satan, tu as lu que le Fils de Dieu est porté sur les mains des anges, et tu n'as pas lu qu'il foule à ses pieds l'aspic et le basilic. Mais il rapporte par orgueil cette première parole, et dissimule la seconde par fourberie. — S. CHRYS. — Il faut voir en lui l'usage convenable que le Sauveur fait des paroles de l'Écriture-Sainte, et le mauvais usage qu'en fait Satan; car ce passage qu'il rapporte n'avait pas été écrit pour conseiller à quelqu'un de se précipiter. — LA GLOSE (2). —

(1) Allusion au verset 14, chap. 11, 2^e Corinth.

(2) C'est plutôt de saint Anselme. C'est à tort qu'il y avait : *administratoribus spiritibus*. Il fallait *administratoris* comme dans l'ép. aux Hébreux, 1, v. 14.

est. Si ergo aliquis volaverit provocatus, propter ostentationem solam hoc facit, et est potius ex diabolo quam ex Deo. Si ergo homini sapienti sufficit esse quod est, et non est necessarium ei apparere quod non est; quanto magis Filius Dei ostendere necessarium non habet, de quo nemo potest tantum cognoscere quantus est apud se?

AMBR., *super Lucam*. Sed quia Sathanas transfiguratur se sicut angelus lucis, et de Scripturis ipsis divinis laqueum fidelibus parat, utitur testimoniis Scripturarum, non ut doceat, sed ut fallat. Unde sequitur: Scriptum est enim quia angelis suis mandavit de te. HIER. Hoc in nonagesimo psalmo legimus; verum ibi non de Christo. sed de viro sancto prophetia est: male ergo diabolus interpretatur Scripturas.

CHRYS., *super Matth.* (in opere imperf. ut sup.). Vere enim Filius Dei angelorum manibus non portatur, sed ipse magis angelos portat; et si portatur manibus angelorum, non ut non offendat ad lapidem pedem suum quasi infirmus, sed propter honorem quasi Dominus. O diabole, quoniam Filius Dei manibus angelorum portatur legisti; et quia super aspidem et basilicum caleat, non legisti. Sed illud quidem exemplum profert quasi superbus, hoc autem tacet quasi astutus. CHRYS., in hom. (13, in *Matth.* ut sup.). Intuere etiam quin testimonia a Domino allata sunt convenienter, a diabolo autem indecenter: non enim quod scriptum est, angelis suis, etc., suadet projicere seipsum et precipitare. Gloss. Est ergo sic exponendum: ait enim

C'est ainsi qu'il faut exposer ce passage. L'Écriture dit de tout juste que Dieu a ordonné à ses anges, qui sont des esprits serviteurs, de le porter sur leurs mains; en d'autres termes, de l'entourer de leurs secours. Il le leur a recommandé, pour qu'il ne blesse pas son pied, c'est-à-dire sa bonne intention, contre la pierre, figure ici de l'ancienne loi écrite sur des tables de pierre. L'on peut voir aussi dans cette pierre toute occasion quelle qu'elle soit de péché ou de ruine.

RAB. — Il faut remarquer que notre Sauveur, qui avait permis au diable de le porter sur le pinacle du temple, refusa de suivre ce qu'il lui disait de se précipiter. En cela il nous a appris par son exemple à obéir à ceux qui nous commandent de monter la voie étroite de la croix, et de refuser d'entendre ceux qui voudraient nous précipiter des hauteurs de la vertu et de la vérité dans le précipice de l'erreur. — S. JÉR. — Il brise sur le bouclier de la véritable Écriture les flèches de l'erreur que le diable puise dans l'Écriture mal expliquée, et c'est pour cela que suivent ces mots : « Jésus lui dit : Il est écrit (1) de nouveau : Vous ne tenterez pas le Seigneur votre Dieu. » — S. HIL. — Il brise tout-à-fait les efforts du diable en se disant Dieu et Seigneur. — S. CHRYS. — Il ne dit pas : « Vous ne me tenterez pas, moi, votre Dieu, « mais » vous ne tenterez pas votre Dieu, » ce que peut dire tout homme tenté du démon; car, qui tente l'homme tente Dieu. — RAB. — Peut-être en cela le considérait-il comme un homme, et voulait-il l'engager à éprouver en quelque manière sa puissance auprès de Dieu. — S. AUG. — Il est

(1) Ainsi que cela a été dit, le mot *de nouveau* ne doit pas être placé sur *Jésus dit*, mais ainsi que nous le plaçons ici. Nous avons fait observer aussi que l'explication véritable de : *non tentabis Dominum*, n'est pas celle qui est donnée ici de saint Chrysostôme.

Scriptura de quolibet bono homine, quod angelis suis (id est, administratoriis spiritibus) præcepit de ipso, quod in manibus suis (id est, in auxiliis suis) tollant cum, et custodiant ne offendat pedem (id est, affectum mentis) ad lapidem, id est, ad veterem legem, scriptam in lapideis tabulis; vel per lapidem potest intelligi omnis peccati occasio et ruinæ.

RAB. Notandum est autem quod Salvator noster licet permisisset se a diabolo supra pinnaculum templi poni, tamen renuit ad imperium ejus descendere, nobis exemplo donans, ut quisquis imperaverit viam veritatis arctam nos ascendere, obtemperemus; si autem quis vult nos de altitudine veritatis et virtutum ad ima erroris et vitiorum præcipitare, non illum audiamus. HIER. Falsas autem de Scripturis diaboli sagittas

veris Scripturarum frangit clypeis: unde sequitur: Ait illi Jesus: Rursum scriptum est: Non tentabis Dominum Deum tuum. HILAR. Diaboli enim conatus contundens, et Deum se protestatur et Dominum. CHRYS., *super Matth.* (in opere imperf. ut sup.). Non autem dixit: Non tentabis me, Dominum Deum tuum, sed ita: Non tentabis Dominum Deum tuum, quod poterat dicere omnis homo Dei tentatus a diabolo; quoniam et qui hominem Dei tentat, Deum tentat. RAB. Vel aliter: suggereretur ei quasi homini, ut aliquo signo exploraret quantum apud Deum posset. AUG., *contra Faustum* (lib. 22, cap. 36). Pertinet autem ad sanam doctrinam, quando habet homo quid faciat, non tentare Dominum Deum suum. HIER. Et notandum quod necessaria testimonia de Deuteronomio tantum pro-

de la saine sagesse qu'un homme qui a d'autres moyens en main ne tente pas Dieu. — S. JÉR. — Il est à remarquer qu'il ne tire ses témoignages que du Deutéronome pour consacrer cette loi donnée pour la deuxième fois par Moïse (1).

Le diable le transporta encore sur une montagne fort haute, et lui montrant tous les royaumes du monde et toute la gloire qui les accompagne, il lui dit : Je vous donnerai toutes ces choses, si en vous prosternant devant moi vous m'adorez. Mais Jésus lui répondit : Retire-toi, Satan ; car il est écrit : Vous adorerez le Seigneur votre Dieu et vous ne servirez que lui seul. Alors le diable le laissa ; et en même temps les anges s'approchèrent, et ils le servaient.

S. CHRYS. — Le diable, que la deuxième réponse du Sauveur a laissé dans toute son incertitude, passe à une troisième tentation, et le Christ lui ayant brisé les filets de la gourmandise qu'il lui avait tendus, et ayant passé par-dessus ceux de la vaine gloire, il lui tend ceux de l'avarice, et c'est ce qui est raconté ici : « Le diable le prit de nouveau et le porta sur une très haute montagne. » Le diable, qui avait parcouru toute la terre (2), connaissait celle de toutes les montagnes qui était le plus élevée, et d'où, par conséquent, devait se découvrir la plus grande étendue de la terre, et c'est pour cela qu'il est dit : « Il lui montra tous les royaumes de la terre et toute leur gloire. » Il les lui montra non pas de manière qu'il pût discerner les limites de ces royaumes, leurs cités, leurs peuples, leur argent, leur or ; mais le lieu

(1) Tel est le sens par Moïse du mot Deutéronome en grec : δευτερος νόμος.

(2) Allusion à cette réponse du démon : *J'ai parcouru la terre et je l'ai traversée dans tous les sens* (Job., I, v. 7).

tulit, ut secundæ legis sacramenta monstraret.

Iterum assumpsit eum diabolus in montem excelsum valde, et ostendit ei omnia regna mundi, et gloriam eorum ; et dixit ei : Hæc omnia tibi dabo, si cadens adoraveris me. Tunc dixit ei Jesus : Vade, Sathana : scriptum est enim : Dominum Deum tuum adorabis, et illi soli servies. Tunc reliquit eum diabolus, et ecce angeli accesserunt et ministrabant ei.

CHRYS., *sup. Matth.* (in opere imperf. ut sup.). Diabolus ex secundo responso incertus transit ad tertiam tentationem : quia enim Christus retia ventris diruperat, et

retia vanæ gloriæ transiverat, ponit ei retia avaritiæ : propter quod dicitur : Iterum assumpsit eum diabolus in montem excelsum valde : quem scilicet diabolus circueus omnem terram, excelsiorem cæteris cognoscebat : quanto enim excelsior fuerit mons, tanto ex eo spatiosior terra videtur : unde sequitur : Et ostendit ei omnia regna mundi et gloriam eorum. Ostendit autem ita, non ut ipsa regna vel civitates eorum, vel populos, vel argentum, vel aurum videret ; sed partes terræ, in quibus unumquodque regnum vel civitas posita erat : ut puta si ascendens super excelsum locum digito extenso dicam tibi : Ecce ibi est Roma, aut Alexandria, non sic ostendo tibi ut ipsas videas civitates, sed partes terræ in

et la place de chacun de ces royaumes et de leurs villes, comme si du sommet d'une montagne je vous disais en vous les montrant du doigt : « Voilà Rome ou Alexandrie, » sans cependant que vous puissiez distinguer autre chose que la direction dans laquelle sont posées ces capitales. Le diable pouvait, au moment où il les lui montrait de la main, expliquer au Christ l'état et la gloire de chacun des pays qu'il lui désignait; et il est dit ici les lui avoir montrés, car on montre ce que l'on fait comprendre. — ORIG. — Il n'est pas probable qu'il lui ait montré les royaumes de la terre successivement : celui des Perses, par exemple, et puis celui des Mèdes, celui des Indes; mais il lui montrait comment ils lui étaient tous soumis : les uns par l'avarice, les autres par la fornication. — RÉMIG. (1). — Il appelle leur gloire, leur or, leur argent, leurs biens temporels, leurs pierres précieuses. — RAB. — Le diable montra toutes ces choses au Christ, non pas en les lui découvrant comme s'il ne les connaissait pas, ou en développant son regard au-delà de ses limites ordinaires, mais en lui vantant toute cette pompe souveraine qu'il aime et qu'il voudrait lui faire aimer (2). — Il voit toutes ces choses sans les désirer, et il ne ressent par autrement le mal de la concupiscence que le médecin ne ressent celui qu'il soigne.

SUITE. — Et il lui dit : « Je vous donnerai toutes ces choses. » Arrogant et superbe, il se vante, car il ne peut pas donner tous les royaumes dont plusieurs, nous le savons, ont pour roi des élus de Dieu. — S. CHRYS. — Ce que l'iniquité donne, c'est le diable qui le donne;

(1) Ainsi Rabanus sur le même passage.

(2) La Glose cite ceci comme de Rabanus et c'est de saint Anselme.

quibus positæ sunt. Sic et diabolus poterat Christo singula loca demonstrare digito, et unusquisque regni honores et statum verbis exponere: nam ostensum dicitur etiam quod exponitur ad intelligendum. ORIG., *super Lucam* (homil. 30). Vel aliter, non est arbitrandum quod regna ei mundi ostendens, Persarum verbi gratia regnum, Indorum, Medorumque ostenderit; sed ostendit ei regnum suum, quomodo regnaret in mundo, id est, quomodo alii regnantur a fornicatione, alii ab avaritia, etc. RÉMIG. Gloriam eorum appellat aurum, argentum, et lapides pretiosos, et temporalia bona. RAB. Ostendit autem hæc diabolus Domino, non quod ipse visum ejus amplificare potuerit, aut aliquid ignotum demonstrare;

sed vanitatem pompæ mundanæ (quam ipse diligebat) quasi speciosam ac desiderabilem verbis ostendens in amorem Christo suggerens venire volebat. GLOSSA. Qui non concupiscentiæ oculo intuetur sicut nos, sed sicut medici vident morbos sine læsione.

Sequitur: Et dixit illi: Hæc omnia tibi dabo. Arrogans et superbus de jactantia loquitur: non enim potest omnia regna dare, cum seiamus plerosque sanetos viros a Deo reges factos. CHRYS., *super Matth.* (in opere imperf. ut sup.). Ea quæ per iniquitatem fiunt in mundo (ut puta per furtum aut per perjuriam acquisitas divitias) diabolus dat: non ergo diabolus quibus vult divitias dare potest, sed his qui volunt ab illo recipere. RÉMIG. Miranda etiam est

ainsi les richesses acquises par le vol ou par le parjure : le diable ne peut donc pas donner des richesses à tout le monde, mais à ceux seulement qui veulent les recevoir de sa main. — RÉMIG. — Étonnante aberration de Satan ! Il promet la gloire terrestre à qui donne la gloire céleste, et la gloire du monde à celui qui est le maître de celle du ciel.

S. AMB. — L'ambition a un danger tout intérieur : pour commander aux autres, l'ambitieux se rend d'abord esclave ; il se courbe sous l'autorité d'un autre, pour avoir à son tour l'autorité du commandement, et plus il veut s'élever, plus il s'abaisse ; c'est pour cela qu'il ajoute fort bien : « Si tombant vous m'adorez. » — LA GLOSE (1). — Voici revenir l'ancien orgueil de Satan : ainsi qu'au commencement il voulut se rendre semblable à Dieu, ainsi il voulait maintenant usurper les honneurs divins, et les demandait ainsi : « Si tombant vous m'adorez. » Donc, celui qui veut adorer le diable doit auparavant tomber par terre.

SUITE. — Alors Jésus lui dit : « Va, Satan. » — S. CHRYS. — C'est ainsi qu'il mit fin à la tentation et empêcha le tentateur d'aller plus avant. — S. JÉR. — La parole adressée à Satan n'est par la même, ainsi que le pensent quelques-uns, que celle adressée à saint Pierre par le Sauveur. Celle adressée à ce dernier fut celle-ci : *Allez derrière moi, Satan*, c'est-à-dire : *Suivez-moi, vous qui vous montrez opposé à ma volonté*, tandis qu'il est dit à Satan : *Va, Satan*, et il est sous-entendu : dans le feu éternel qui t'est préparé à toi et à tes anges. — RÉMIG. — D'après d'autres exemplaires, il faut lire : *Va der-*

(1) Ce n'est pas dans la Glose actuelle, mais on trouve la 1^{re} partie dans saint Anselme, la 2^e dans Rabanus.

diaboli dementia : illi promittebat dare regna terrena, qui suis fidelibus dat regna cœlestia, et gloriam mundi ei qui est cœlestis gloriæ Dominus.

AMBR. (*in Lucam*, ubi sup.). Habet autem ambitio domesticum periculum : ut enim dominetur aliis, prius servit ; curvatur obsequio, ut honore donetur, et dum vult esse sublimior, fit demissior : unde apte subditur : Si cadens adoraveris me. GLOSS. Ecce antiqua diaboli superbia : sicut enim in principio voluit se similem Deo facere, ita nunc volebat divinum sibi usurpare cultum, dicens : Si cadens adoraveris me. Ergo qui adoraturus est diabolum, ante corrui.

Sequitur : Tunc dicit ei Jesus : Vade, Sathana. CHRYS., *super Matth.* (in opere imperf. ut sup.). In quo finem tentandi diabolo ponit, ne progrediatur ulterius tentans. HIER. Non autem (ut plerique putant) eadem Sathanas et Petrus condemnantur sententia : Petro enim dicitur : Vade retro me, Sathana ; id est, sequere me, qui contrarius es meæ voluntati : huic autem dicitur : Vade, Sathana, et non ei dicitur : Retro, ut subaudiatur : Vade in ignem æternum, qui paratus est tibi et angelis tuis. RÉMIG. Vel secundum alia exemplaria : Vade retro, id est, reminiscere, recordare in quanta gloria conditus fuisti, et in quantam miseriam cecidisti.

rière (1), c'est-à-dire par le souvenir, en te rappelant dans quelle gloire vous avez été créé et dans quel état misérable vous êtes tombé. — S. CHRYS. — Il faut remarquer que lorsque le Christ eut à supporter l'injure, et que le diable lui dit : « Si vous êtes le Fils de Dieu, jetez-vous en bas, » il n'a pas été troublé, ni n'a gourmandé Satan. Mais maintenant que ce dernier a usurpé l'honneur de Dieu, exaspéré, il le repousse et lui dit : « Va, Satan, » nous apprenant ainsi à supporter avec courage les injures qui s'adressent à nous, et à ne pas supporter que celles qui s'adressent à Dieu parviennent même à nos oreilles. Il nous est louable de nous montrer patient en ce qui nous concerne ; il serait impie de supporter les injures adressées à Dieu.

S. JÉR.— Le diable, pour avoir dit au Sauveur : « Si tombant devant moi vous m'adorez, » est obligé d'entendre que c'est plutôt à lui à l'adorer comme son Seigneur et son Dieu. — S. AUG. — D'où il suit : « Il est écrit que vous adorerez le Seigneur votre Dieu et que vous ne servirez que lui seul. » Le Seigneur notre Dieu est la sainte Trinité à laquelle nous devons à bon droit l'hommage de notre piété.—S. AUG. — Par cette servitude, il faut entendre le culte qui est dû à Dieu, car c'est par ce mot que nos traducteurs ont rendu le mot *latrîe* (2) (*latrîa*), qui, toujours, ou presque toujours, exprime notre servitude vis-à-vis de Dieu; tandis que ces rapports de subordination qui nous lient à nos supérieurs, qui nous sont recommandés par saint Paul, sont ex-

(1) Ainsi dans les exemplaires royaux et autres, et c'est conforme au texte grec : ὑπαρχε: ὀπίσω μου.

(2) Ce mot exprime une servitude complète, telle que celle des esclaves achetés. Il exprime ainsi une crainte véhémente et vient du mot : *τρειν*, trembler, et *λα*, qui est une particule augmentative. Dans ce passage pour *servus*, il y a *λατρεύσεις*.

CHRYS., *super Matth.* (in opere imperf. ut sup.). Videndum autem quia Christus, cum passus fuisset tentationis injuriam, dicente sibi diabolo : Si Filius Dei es, mitte te deorsum, non est turbatus, neque diabolum increpavit. Nunc autem quando diabolus usurpavit sibi Dei honorem, exasperatus est, et repulit eum, dicens. Vade Sathana; ut nos illius discamus exemplo nostras quidem injurias magnanimiter sustinere, Dei autem injurias nec usque ad auditum sufferre; quoniam in propriis injuriis esse quempiam patientem laudabile est, injurias autem Dei dissimulare nimis est impium.

HIER. Dicens autem diabolus Salvatore : Si cadens adoraveris me, contrario audit

quod ipse magis adorare eum debeat quasi Dominum et Deum suum. AUG. contra serm. Arianorum (cap. 29). Unde sequitur : Scriptum est enim : Dominum Deum tuum adorabis, et illi soli servies : unus Dominus Deus noster est ipsa Trinitas, cui soli servitutum pietatis jure debemus. AUG. 10, *De civit. Dei* (cap. 1). Nomine autem servitutis cultis Deo debitus intelligitur : latrîa quippe nostri ubicunque sanctarum Scripturarum positum est, interpretati sunt servitutum : sed ea servitus quæ debetur hominibus, secundum quam præcepit Apostolus (ad Titum, 2, v. 9) servos dominis suis subditos esse debere, græce nuncupari solet *dulia*; latrîa vero (aut semper, aut tam frequenter ut

primés par le mot grec *dulia*. — S. CHRYS. — Ainsi qu'on le pense bien, le diable ne se retira pas par obéissance à la parole du Christ ; mais la divinité du Sauveur et l'Esprit-Saint qui étaient en lui le secouèrent au loin. C'est pour cela qu'il est dit : « Le diable le laissa. » C'est là ce qui doit nous consoler, car le démon ne tente les hommes de Dieu qu'autant que le Christ le lui permet, mais non pas autant qu'il le veut. S'il lui permet de nous tenter un peu, il ne manque pas de l'éloigner à cause de notre fragilité.

S. AUG. — Après la tentation, les bons anges redoutables aux mauvais servaient le Seigneur ; et de plus en plus apparaissait aux yeux de l'enfer ce qu'il était réellement. Et c'est ce qui suit en ces termes : « Voilà que les anges s'approchèrent et qu'ils le servaient. » — S. CHRYS. — Ils n'est pas dit que les anges *descendirent*, car ils étaient toujours auprès de lui pour le servir. Ils s'étaient retirés un moment sur l'ordre du Seigneur, pour laisser agir le diable qui n'aurait probablement osé s'approcher du Christ, s'il l'avait vu entouré de ses anges. En quoi le servaient ordinairement ces anges ? Nous ne le savons pas. Probablement ou à guérir des malades ou à convertir les pécheurs, ou à mettre en fuite les démons, toutes choses qu'il fait par ses anges, quoiqu'il paraisse les faire immédiatement lui-même. Ce qui est clair, c'est que leur ministère était un honneur qui lui était rendu, et non pas un aide et un secours. Il n'est pas dit qu'ils l'ont aidé, mais qu'ils l'ont servi. — S. GRÉG. — Dans tout cela se trouve une démonstration de la dualité de natures en l'unité de personne, car c'est l'humanité qui est tentée par le diable et la divinité qui est servie par les anges. — S. CHRYS.

pene semper) ea servitus dicitur quæ pertinet ad colendum Deum. CHRYS., *sup. Matth.* (in oper. imperf. ut *sup.*). Diabolus autem (sicut rationabiliter intelligi potest), non quasi obediens præcepto recessit; sed divinitas Christi et Spiritus Sanctus qui erat in eo, excussit inde diabolum: unde sequitur: Tunc reliquit eum diabolus: quod ad nostram proficit consolationem, quia non tandiu homines Dei diabolus tentat, quandiu vult, sed quandiu Christus permittit: et si enim permittit eum paulisper tentare, tamen repellit propter infirmam naturam

AUG., 9, *De civit. Dei* (cap. 20). Post tentationem vero sancti angeli spiritibus immundis metuendi Domino ministrabant; et per hoc magis magisque innotescebat dæmonibus quantus esset: unde sequitur: Et ecce angeli accesserunt, et ministrabant

ei. CHRYS, *sup. Matth.* (in oper. imperf. ut *sup.*). Non autem dixit: Descendentes angeli, ut ostendat quia semper ad ministerium ejus erant in terris; sed tunc præcipiente Domino recesserunt ab eo, ut locus diabolo adversus Christum daretur; ne forte videns angelos circa eum, non appropinquaret ad eum. In quibus autem rebus illi ministrabant, scire non possumus, utrum ad sanationes infirmitatum, an ad correctiones animarum, an ad effugationem dæmonum; quæ omnia per angelos facit; unde eis facientibus ipse facere videtur. Tamen manifestum est quod non propter necessitatem impotentiae ejus ei ministrabant, sed propter honorem potestatis ipsius: non enim dicitur quod adjuvent eum, sed quod ministrent. GREG., in homil. (15, ut *sup.*). Ex his autem unius personæ utraque natura

— Disons un mot de la signification que l'on peut trouver aux tentations du Christ. Son jeûne nous enseigne l'abstinence de tout mal ; dans sa faim, nous devons voir son désir ; son ordinaire est du pain. Celui qui se convertit change la pierre en pain. Qu'il réponde, celui-là, au diable séducteur, que l'homme ne vit pas seulement de pain, mais encore des commandements de Dieu. Quant à celui qui s'enfle de sa propre sainteté, c'est lui qui est porté au-dessus du temple ; c'est la persuasion qu'il se trouve au sommet de la vertu qui le place sur ce pinacle du temple ; cette tentation succède à la première, car une première tentation vaincue engendre celle de la fausse gloire et cause l'enflure du cœur. Or, remarquez que c'est le Christ qui de son propre mouvement entreprend son jeûne, tandis que c'est le diable qui le place au-dessus du temple. A son exemple, embrassez vous-même une abstinence selon l'Esprit-Saint ; mais ne vous laissez pas aller à la pensée que vous vous trouvez placé sur les derniers sommets de la sainteté. En évitant cette exaltation du cœur, vous échapperez à votre ruine. — Quant à l'ascension sur la montagne, elle n'est pas autre chose que notre élévation sur les hauteurs de la richesse et de la gloire, élévation qui est recherchée par un cœur que l'orgueil a fait descendre de sa propre hauteur. Lorsque vous voulez devenir riche, et monter ainsi sur la montagne, le prince de ce monde vous montre la gloire de son royaume par toutes les pensées sur les richesses et sur les honneurs qui se pressent en vous. Il vous montre de tels chemins pour les atteindre que si vous voulez les suivre vous devez négliger la justice de Dieu. — S. HIL. — Le diable vaincu, et sa tête foulée à nos

ostenditur, quia et homo est quem diabolus tentat, et idem ipse Deus est cui ab angelis ministratur. CHRYS., *sup. Matth.* (in oper. imperf. ut sup.). Nunc breviter perstringamus quid significant Christi tentationes. Jejunium est abstinentia rei malæ ; esuries est desiderium ejus ; usus ejus est panis. Qui ergo peccatum sibi convertit ad usum, lapidem convertit in panem. Respondeat ergo diabolo persuadenti, quia non in solo usu illius rei vivit homo, sed in observantia mandatorum Dei. Quando vero quis inflatus fuerit quasi sanctus, ductus est quasi super templum ; et quando æstimaverit se consistere in sanctimoniam summitate, positus est supra pinnam templi : et hæc tentatio sequitur primam ; quia victoria tentationis gloriationem operatur, et fit causa jactantiam. Sed vide quod Christus jejunium ultro

susceperit ; super templum autem diabolus eum duxit ; ut tu ad abstinentiam laudabilem sponte procedas ; extolli autem ad fastigium sanctitatis non acquiescas : fuge exaltationem cordis, et non patieris ruinam : ascensio autem montis, est processio ad altitudinem divitiarum et gloriæ hujus mundi, ut de superbia cordis descendit. Cum ergo volueris dives fieri (quod est ascendere in montem), incipis cogitare de divitiis et honoribus acquirendis ; et tunc princeps mundi gloriam regni sui tibi ostendit. Tertio loco providet tibi causas, ut si volueris illa consequi, servias ei, negligens justitiam Dei. HIL. (cant. 3 ubi sup.). Victo autem a nobis, calcatoque diaboli capite, angelorum ministeria et virtutum in nobis celestium officia non defutura ostenditur.

pieds, il nous est montré que les services des anges et les pratiques des vertus célestes ne nous feront pas défaut.

S. AUG. — Saint Luc ne présente pas ces tentations dans le même ordre, et on ne sait pas quelle fut la première, ou l'ascension sur la montagne ou celle sur le pinacle du temple; mais peu importe, puisqu'il est certain qu'elles ont eu toutes lieu. — LA GLOSE (1). — Le récit de saint Luc paraît plus historique, et probablement que S. Matthieu les a racontées autrement pour montrer leur relation avec les tentations d'Adam.

Or Jésus, ayant ouï dire que Jean avait été mis en prison, se retira dans la Galilée; et quittant la ville de Nazareth, il vint demeurer à Capharnaüm, ville maritime sur les confins de Zabulon et de Nephthali, afin que cette parole du prophète Isaïe fût accomplie: Le pays de Zabulon et le pays de Nephthali, qui est le chemin pour aller vers la mer au-delà du Jourdain, la Galilée des nations, ce peuple qui était assis dans les ténèbres, a vu une grande lumière; et la lumière s'est levée sur ceux qui étaient assis dans la région de l'ombre de la mort.

RAB. — Saint Matthieu, après avoir raconté le jeûne de quarante jours de Jésus et sa tentation, ainsi que la manière dont les anges le servaient, ajoute aussitôt: « Jésus ayant appris que Jean avait été livré. » — S. CHRYS. — Certainement par Dieu (2), car rien ne peut contre l'homme juste, si Dieu lui-même ne l'a livré. Il est dit *qu'il se*

(1) Ce n'est pas dans la Glose actuelle, mais dans saint Anselme. Saint Luc met d'abord l'Assomption sur la montagne, tout au contraire de saint Matthieu.

(2) Pour un plus grand bien, ainsi qu'il est dit par l'apôtre, que Dieu avait lui-même livré son Fils. Mais il faut admettre qu'il fut immédiatement livré par Hérode. Ce qui suit comme de la Glose est de saint Anselme.

AUG., *De cons. Evang.* (lib. 2, cap. 16). Lucas porro has tentationes non eodem ordine prosecutus est: unde incertum est quid prius factum sit; utrum regna terræ prius demonstrata sint, et postea in pinnam templi levatus sit; an e converso: nihil tamen ad rem, dum omnia facta esse manifestum sit. GLOSSA. Sed quod dicit Lucas magis videtur secundum historiam esse; sed Matthæus has refert tentationes secundum hoc quod in Adam factæ sunt.

Cum autem audisset Jesus quod Joannes traditus esset, secessit in Galilæam. Et relicta civitate Nazareth, venit et habitavit in civitate Capharnaüm maritima in finibus Zabulon et Nephthalim; ut adimpleretur

quod dictum est per Esaiam prophetam: Terra Zubulon et terra Nephthalim, via maris trans Jordanem Galilææ gentium, populus qui ambulabat in tenebris, vidit lucem magnam: et sedentibus in regione umbræ mortis, lux orta est eis.

RAB. Postquam Matthæus de 40 dierum jejunio, et de tentatione Christi, et de angelorum ministerio narravit, continuo subjecit, dicens: Cum autem audisset Jesus quia Joannes traditus esset. CHRYS., *super Matth.* (in opere imperf., homil. 6). Sine dubio a Deo; quia in virum sanctum nemo potest aliquid, nisi tradiderit eum Deus. Sequitur: Secessit in Galilæam, scilicet de Judæa, ut passionem suam oppor-

retira dans la Palestine, c'est-à-dire qu'il partit de la Judée pour réserver sa passion à un temps plus opportun et pour donner l'exemple de fuir devant le danger. — S. CHRYS. — Ce que l'on nous demande, ce n'est pas de nous jeter dans le péril, mais de savoir lui résister valement lorsqu'il arrive. Il se retire dans la Judée pour apaiser l'envie des Juifs, accomplir une prophétie, et pour aviser aux moyens de prendre dans ses filets les maîtres du monde qui étaient galiléens. Remarquez comment il ne va aux nations que forcé par les Juifs, car c'est en jetant son précurseur dans les fers qu'ils le forcent de passer de la Judée dans la Galilée des nations. — LA GLOSE. — Il vint, d'après le récit de saint Luc, à Nazareth où il avait été élevé, et là il enseigna dans la Synagogue plusieurs choses qui portèrent les Juifs à vouloir le précipiter du haut de la montagne. C'est alors qu'il vint à Capharnaüm, ce qui coïncide avec le récit de saint Matthieu qui dit *qu'après avoir laissé la ville de Nazareth*, il vint habiter Capharnaüm. — S. JÉRÔME. — Nazareth est un village de la Galilée auprès du Thabor; Capharnaüm, un bourg dans la Galilée des Gentils, auprès du lac de Génézareth, et c'est pour cela qu'elle est appelée *ville maritime*. — LA GLOSE. — Ce qui est ajouté des frontières de Zabulon et de Nephthali l'est parce que ces lieux ayant vu les premiers captifs faits parmi les Juifs par les Assyriens, l'Évangile a voulu nous montrer la première prédication évangélique dans même les régions qui furent témoins du premier oubli de la loi, et la loi nouvelle sortie comme d'un lieu mitoyen pour aller féconder la Judée et la Gentilité. — RÉMIG. — Il abandonne un lieu, Nazareth, pour aller dans un autre où par ses prédications et par ses merveilles il doit en convertir un plus grand nombre, exemple qu'il laisse aux prédicateurs, afin qu'ils sèment la

tuno tempore reservaret, deinde ut nobis fugiendi periculum daret exemplum. CHRYS., in homil. (14, in Matth.). Non enim accusabile est non projicere seipsum in periculum, sed incidentem non stare viriliter. Recedit etiam de Judæa, judaicam invidiam mitigans, simul quidem prophetiam complens, et magistros orbis terrarum piscari studens, qui in Galilæa morabantur. Attende etiam qualiter ad gentes abiturus a Judæis accepit causam: etenim cum præcursorem in vincula misissent, compellunt Jesum transire ad Galilæam gentium. GLOSSA. Ut autem refert Lucas, venit Nazareth, ubi erat nutritus, et ibi intravit in synagogam, ubi legit et dixit multa, propter quæ voluerunt eum præci-

pitare de monte, et tunc descendit Capharnaum: unde modo ait Matthæus: Et relicta civitate Nazareth, venit et habitavit Capharnaum. HIER. Nazareth est in Galilæa vicus juxta montem Thabor, Capharnaum est oppidum in Galilæa gentium juxta stagnum Genézareth: et ideo dicit: Maritimam. GLOSSA. Addit etiam in finibus Zabulon et Nephtholim, ubi prima captivitas Hebræorum fuit ab Assyriis. Ubi ergo prima legis oblivio est, ibi est prima Evangelii prædicatio; ut et de loco quasi medio diffunderet ad Gentes et Judæos. REMIG. Reliquit autem unam (scilicet Nazareth), ut prædicando et miracula faciendo, plures illuminaret: in quo facto reliquit prædicatoribus exemplum, ut eotem-

parole divine dans les temps et dans les lieux où elle doit fructifier le plus.

SUITE. — « Afin que fût accomplie cette parole du prophète Isaïe, le pays de Zabulon et celui de Nephthali. » — Dans le prophète Isaïe on lit ainsi : « Au commencement a été soulagée (1) la terre de Zabulon et la terre de Nephthali, et à la fin a été surchargée la Galilée des nations, qui est au-delà du Jourdain sur les bords de la mer. » — S. JÉR. — Ce pays nous est présenté comme ayant d'abord été déchargé du poids des péchés, car c'est sur cette terre des deux tribus que le Sauveur prêcha d'abord son Évangile; mais plus tard leur foi fut appesantie, plusieurs de ce pays persistant dans l'incrédulité. Ce qui est appelé mer dans ce passage n'est autre que le lac de Génézareth, qui est formé par les eaux du Jourdain. Sur ses bords sont situées Capharnaüm, Tibériade, Bethsaïde et Cérozaïm, et c'est là surtout que le Christ évangélisa. D'après les Juifs devenus chrétiens, ces deux tribus de Zabulon et de Nephthali furent emmenées captives par les Assyriens; et le pays qu'elles habitaient, la Galilée, fut soulagé du poids de leurs péchés et rendue déserte. Plus tard, les autres tribus qui habitaient au-delà du Jourdain et dans le pays de Samarie eurent le même sort. Or, d'après cette version des Juifs, c'est cette captivité dont l'Écriture veut d'abord parler. C'est, je le répète, la première des parties de la Judée qui vit la lumière du Christianisme. D'après les Nazaréens, les prédications du Christ délivrèrent les pays de Zabulon et de Nephthali des pharisiens et de leurs erreurs; plus tard les

(1) Les Septante portent : $\tau\alpha\chi\upsilon\ \pi\acute{o}\tau\epsilon\iota$, faites vite, ou $\tau\alpha\chi\upsilon\ \pi\acute{i}\epsilon$, buvez vite, que saint Jérôme explique ainsi, que ce pays devait le premier boire la foi qui le premier avait vu les miracles du Sauveur.

pore et illis in locis studeant prædicare, quando multis prodesse possunt.

Sequitur : Ut adimpleretur quod dictum est per Esaiam Prophetam : Terra Zabulon, et terra Nephthalim. In prophetia ita habetur (Esai., 9) : Primo tempore alleviata est terra Zabulon et terra Nephthalim; et novissimo aggravata est via maris trans Jordanem Galilææ gentium. Hier., *sup. Esai.* (cap. 9). Dicitur autem primo tempore alleviata esse ab onere peccatorum, quia in regionibus duarum tribuum primum Salvator Evangelium prædicavit; novissimo vero tempore aggravata est fides eorum; plurimis Judæorum in errore permanentibus. Mare autem hic lacum appellat Genezareth, qui Jordane influente efficitur;

in cujus littore Capharnaum, et Tiberias, et Bethsaida, et Corozaim sitæ sunt; in qua maxime regione Christus prædicavit: vel secundum Hebræos in Christum credentes, hæ duæ tribus Zabulon et Nephthalim ab Assyriis captæ sunt, et Galilæa deserta est, quam Prophetia dicit esse alleviatam, eo quod peccata populi sustineret, sed postea reliquæ tribus quæ habitabant trans Jordanem, et in Samaria, ductæ sunt in captivitatem: et hoc, inquit, Scriptura nunc dicit, quod regionis ejus populus primum captivatus est; ipsa primum lucem prædicantis viderit Christi; vel secundum Nazaræos adveniente Christo, primo terra Zabulon et Nephthalim est Phariseorum erroribus liberata; postea per

confins de la Gentilité furent surchargés par les prédications de l'apôtre saint Paul, car elles s'y multiplièrent. — LA GLOSE (1). — Dans cette phrase de l'Évangile il faut rapporter tous ces divers nominatifs à un seul et même verbe, en cette manière : « La terre de Zabulon et la terre de Nephthali qui est sur le bord de la mer, et qui est au-delà du Jourdain (à savoir le peuple de la Galilée des nations qui marchait dans les ténèbres), c'est ce pays qui a vu la lumière. »

S. JÉR. — Remarquez qu'il y a deux Galilées, celle des Juifs et celle des nations. La Galilée fut divisée au temps de Salomon, qui donna vingt villes de ce pays à Hiram, roi de Tyr, et c'est cette partie qui fut appelée celle des nations; l'autre, celle des Juifs. — L'on peut lire aussi : « Au-delà du Jourdain de la Galilée des nations, » en ce sens que le peuple qui était assis ou qui marchait dans les ombres de la mort, vit une lumière non faible comme celle des prophètes (2), mais cette grande lumière qui a ainsi parlé d'elle-même dans l'Évangile : « Je suis la lumière du monde. »

SUITE. — « La lumière s'est levée pour ceux qui habitaient les ombres de la mort. » — Je pense qu'il y a cette différence entre la mort et les ombres de la mort, que la mort est l'état de ceux qui sont descendus aux enfers avec leurs œuvres, et les ombres de la mort, l'état de ceux qui vivent dans le péché, mais qui peuvent être ramenés à la vie par la pénitence. — S. CHRYS. — L'on peut dire aussi que les Gentils étaient assis dans l'ombre de la mort, puisqu'ils adoraient les idoles

(1) C'est de saint Anselme.

(2) Cette lumière des prophètes est prise ici objectivement pour celle qu'ils n'ont fait qu'indiquer.

Evangelium Apostoli Pauli ingravata est (id est, multiplicata) prædicatio in terminis gentium. GLOSSA. Hic autem in Evangelio diversi nominativi ad idem verbum reducuntur, ita : Terra Zabulon, et terra Nephthalin quæ est via maris, et quæ est trans Jordanem (scilicet populus Galilææ gentium, qui ambulabat in tenebris), vidit lucem, etc.

HIER. (in *Esaiam*, ubi sup.). Nota autem quod duæ Galilææ sunt : una quæ dicitur Judæorum, et alia quæ dicitur gentium : divisa est enim Galilæa a tempore Salomonis, qui dedit 20 civitates in Galilæa Hyram regi Tyri, quæ pars dicta est postea Galilæa Gentium, reliqua, Judæorum. Vel

legendum est : Trans Jordanem Galilææ Gentium : ita (inquam) ut populus qui vel sedebat, vel ambulabat in tenebris, lucem videret, nequaquam parvam (ut aliorum prophetarum), sed magnam scilicet illius qui in Evangelio loquitur (Joan., 8) : Ego sum lux mundi.

Sequitur : Et qui habitabant in regione umbræ mortis, lux orta est eis : inter mortem et umbram mortis hoc interesse puto, quod mors eorum est, qui cum operibus mortis ad inferos perrexerunt; umbra autem mortis eorum est qui dum peccant, nondum de hac vita egressi sunt : possunt enim si voluerint agere pœnitentiam. CHRYS., sup, *Matth* (in oper. imperf. ut sup.). Vel

et les démons ; les Juifs qui faisaient les œuvres de la loi n'étaient que dans les ténèbres, la justice de Dieu ne leur étant pas encore connue. — S. CHRYS. — Afin que vous entendiez bien qu'il ne s'agit pas ici de lumière ou de ténèbres ordinaires, il appelle ailleurs lumière vraie (1) ce qu'il appelle ici grande lumière, et ombres de la mort ce qu'il nomme ténèbres. Ensuite, pour montrer qu'ils n'ont pas eux-mêmes cherché et trouvé Dieu, mais que Dieu a été à leur devant, il dit « que la lumière s'est levée devant eux, qu'elle a rayonné vers eux ; » ce ne sont pas eux qui ont couru vers elle. En effet, avant que Jésus-Christ se présente (2), les hommes étaient plongés dans les maux les plus extrêmes. Ils ne marchaient pas dans les ténèbres, mais ils y étaient assis, signe qu'ils n'attendaient pas une délivrance. Ignorant de quel côté il fallait aller, ils étaient pris par les ténèbres de manière à ne pouvoir remuer. Les ténèbres sont ici pour l'impiété et pour l'injustice.

RAB. — Jean est appelé ici allégoriquement la *voix*, parce qu'il précédait le Verbe ; ainsi des autres prophètes. Lorsque le prophète eut cessé, et qu'il fut tombé dans les fers, apparut le Verbe venant accomplir ce qu'avait annoncé le prophète ou la voix (3). *Et il se retira dans la Galilée*, c'est-à-dire de la figure vers la vérité, ou vers l'Église, car c'est en elle que se trouve le passage du vice à la vertu. — Nazareth veut dire *fleur* ; Capharnaüm, *la ville très belle*. Il quitte la fleur des figures (les figures annonçaient les fruits de l'Évangile), et il vient

(1) En grec : τὸ φῶς τὸ ἀληθινόν.

(2) Pour *præsentiam* qu'il y a ici dans le latin, il y a en grec *παρουσίαν*, *adventum*.

(3) On retrouve tout ce passage dans saint Anselme, avec cette seule différence qu'il met la prophétie pour marquer qu'il s'agit de tous les prophètes.

in regione umbræ mortis sedebant Gentiles, quia colebant idola et dæmones : Judæi autem qui legis opera faciebant, in tenebris erant, quia Dei justitia nondum erat eis manifesta. CHRYS., in hom. (10, ut sup.). Ut autem discas quod neque lumen neque tenebras sensibiles ait, de lumine dixit lumen magna, quod alibi dicitur lumen verum, tenebras autem exponens, nominavit umbram mortis. Deinde monstrans quod non ipsi quærentes invenerunt, sed Deus ipsis apparuit, dixit quod lumen ortum est et effulsit : non enim prius ipsi ad lumen cucurrerunt : etenim in ultimis malis homines erant ante Christi præsentiam : neque enim ambulabant in tenebris,

sed sedebant ; quod signum erat quia non sperabant liberari : sicut enim nescientes quo oporteret progredi, ita comprehensi a tenebris sedebant jam non potentes stare : tenebras autem vocat hic errorem et impietatem.

RAB. Allegorice autem Joannes est vox præcedens Verbum, et alii prophetæ : postquam autem Propheta cessavit et ligatus est, accessit Verbum complens quod prædicaverat vox, id est, Propheta. Et secessit in Galilæam, id est, de figuris ad veritatem ; vel in Galilæam, id est, in Ecclesiam, ubi est transmigratio de vitiis ad virtutes. Nazareth interpretatur flos, Capharnaum villa pulcherrima : reliquit ergo florem figura-

dans l'Église belle des vertus du Christ. Et elle est maritime, car, placée sur les flots, elle est tous les jours battue par les tempêtes des persécutions. Son site est sur les confins de Nephthali et de Zabulon, car elle contient Juifs et Gentils. Zabulon est dit la *maison de la force*, car les apôtres juifs de nation étaient des hommes forts. Nephthali signifie *dilatation*, car l'Église des nations s'est dilatée par toute la terre. — S. AUG. — Jean l'évangéliste, avant de conduire Jésus en Galilée, parle de Pierre, d'André, de Nathanaël, du miracle de Cana en Galilée, toutes choses qu'omettent les autres évangélistes, mêlant à leur narration le retour de Jésus en Galilée. Il faut en conclure qu'il s'interpose ici certains jours qui suffirent aux faits que nous venons de mentionner.

RÉMIG. — Il faut rechercher avec soin comment Jean a pu dire que le Seigneur avait été dans la Galilée avant que le précurseur fût jeté dans les fers; car c'est après le changement de l'eau en vin, et la descente de Jésus à Capharnaüm, et après son retour à Jérusalem, qu'il est dit qu'il revint dans la Judée, qu'il y baptisait, et qu'à ce moment Jean-Baptiste n'était pas encore en prison. Ici au contraire il est dit que c'est après que Jean fut livré qu'il se retira dans la Galilée; ainsi, saint Marc lui-même. Mais cela n'implique aucune contradiction. Saint Jean parle dans ce passage du premier voyage de Jésus dans la Galilée, qui eut lieu en effet avant l'incarcération de Jean-Baptiste; ailleurs il fait mention d'un second voyage dans les mêmes lieux, et en ces termes : « Jésus laissa la Judée, et revint de nouveau dans la Ga-

rum, quo fructus Evangelii significabatur, et venit in Ecclesiam, quæ est Christi virtutibus pulchra. Et maritima est, quia juxta fluctus sæculi posita quotidie tunditur procellis persecutionum. In finibus Zabulon et Nephtholim sita est, id est, Judæis communis et Gentibus : Zabulon enim habitaculum fortitudinis dicitur; quia apostoli qui de Judæa electi sunt, fortes fuerunt; Nephtholim dilatatio, quia gentium Ecclesia per orbem dilatata est. AUG., *De conc. Evang.* (lib. 2, c. 17). Joannes autem Evangelista, priusquam iret Jesus in Galilæam, dicit de Petro, et Andrea, et Nathanael, et de miraculo in Cana Galilææ, quæ omnia cæteri Evangelistæ prætermiserunt, id contextentes suis narrationibus, quod Jesus reversus sit in Galilæam : unde intelligitur fuisse interpositos aliquos dies, quibus illa de discipulis gesta sunt, quæ interponuntur a Joanne.

REMIG. Sed illud solertius attendendum est, quare Joannes dicat Dominum isse in Galilæam antequam Joannes missus fuisset in carcerem : nam post vinum de aqua factum, et descensum ejus in Capharnaum, et post ascensum ejus in Hierusalem, dicitur in Evangelio Joannis, quod rediit in Judæam, et baptizabat, et nondum erat missus Joannes in carcerem. Hic autem dicitur quod postquam traditus fuit Joannes, secessit in Galilæam; et hoc quidem dicit Marcus. Non autem debet hoc contrarium videri. Nam Joannes primum adventum Domini in Galilæam descripsit, qui scilicet fuit ante incarcerationem Joannis : sed et de secundo adventu alibi facit mentionem, eum ait (Joan., 4) quod Jesus reliquit Judæam, et abiit iterum in Galilæam : et de hoc tantum secundo adventu in Galilæam (qui scilicet fuit post incarcerationem Joan-

lilée, » et c'est de ce dernier seulement, qui eut lieu après que saint Jean-Baptiste eut été pris, que les autres évangélistes font mention.— De l'*Hist. eccl.* — L'on raconte que saint Jean prêcha presque jusqu'à la fin de sa vie sans avoir rien écrit, et que lorsqu'il eut pris connaissance des trois premiers évangélistes, il les approuva comme exacts, en faisant remarquer toutefois qu'il leur manquait quelques détails, surtout en ce qui concerne la première prédication du Sauveur. Il est certain que dans ces trois premiers évangiles la narration de la vie publique du Sauveur ne commence guère qu'après l'incarcération de saint Jean, et son supplice (1). Saint Matthieu, après la tentation du Christ, ajoute aussitôt : « Apprenant que Jean avait été livré ; » saint Marc de même. Saint Luc, après avoir raconté quelques actions du Christ, ajoute aussitôt qu'Hérode mit Jean en prison. Saint Jean fut donc prié d'écrire les faits de la vie du Sauveur avant l'attentat sur Jean-Baptiste, et c'est pour cela qu'on lit dans son Évangile : « Tel est le premier des miracles de Jésus. »

Depuis ce temps-là Jésus commença à prêcher, en disant : Faites pénitence, parce que le royaume des cieux est proche.

S. CHRYS. — Celui-là seul est en droit de prêcher la justice chrétienne qui a pu résister à ses appétits, mépriser les biens de ce monde, et rejeter au loin la vaine gloire. C'est pour cela qu'il est écrit : « Depuis ce temps-là Jésus se mit à prêcher. » Depuis ce temps-là, c'est-à-

(1) Le latin porte : *inclusus et punitus*. L'on voit dans quel sens l'on doit prendre cette expression que traduit le grec : *κἀθωρξεν*.

nis) alii Evangelistæ dicunt. EX ECCLES. HIST. Joannem enim tradunt usque ad ultimum pene vitæ suæ tempus absque illius Scripturæ prædicasse, sed cum trium Evangeliorum ad ipsum notitia pervenisset, probasse quidem veritatem dictorum; deesse tamen vidit aliqua, et maxime quæ primo prædicationis suæ tempore Dominus gesserat : certum est enim quod in aliis tribus Evangeliiis hæc videntur sola contineri, quæ in eo gesta sunt anno quo Joannes Baptista vel inclusus est in carcerem, vel punitus : Matthæus enim post tentationem Christi continuo subjecit : Audiens autem quia Joannes traditus esset, etc., et Marcus similiter; Lucas vero priusquam aliquid de actibus Christi referret, dicit quod Herodes

conclusit Joannem in carcerem. Rogatus est ergo Joannes Apostolus, ut ea quæ præterierant priores ante traditionem Joannis, Salvatoris gesta scriberet : et ideo dicit in Evangelio suo : Hoc fecit initium signorum Jesus.

Exinde cœpit Jesus prædicare et dicere : Pœnitentiam agite, appropinquavit enim regnum cælorum.

CHRYS., *sup. Matth.* (in opere imperf. ut sup.). Ille debet Christi justitiam prædicare, qui ventri suo contradicere potest, qui seculi istius bona contemnit, qui vanam gloriam non desiderat : et ideo dicitur : Exinde cœpit prædicare, id est, ex quo

dire depuis que tenté il a triomphé de la faim au désert, méprisé les faux biens sur la montagne, repoussé au loin la vaine gloire sur le pinacle du temple. Ou bien depuis ce temps-là, c'est-à-dire qu'il a commencé à prêcher depuis que Jean a été incarcéré; car s'il avait commencé auparavant, il aurait éclipsé la doctrine du précurseur, l'aurait rendué vaine et inutile, ainsi que le soleil détruit la beauté de l'étoile du matin lorsqu'il la rencontre sur l'horizon.—S. CHRYS.— Il n'a point prêché avant l'incarcération de Jean-Baptiste, pour ne pas scinder la foule. C'est pour une raison semblable que Jean ne fit pas de miracle, afin de laisser au Sauveur ce moyen d'attirer tout le monde à lui. — RAB. — Ce qui nous apprend à ne jamais mépriser la parole d'un inférieur, d'où l'Apôtre a dit : « Si un de ceux qui étaient assis se trouve inspiré, que le premier se taise. »

S. CHRYS. — Il fait partir de là sa doctrine, non pas pour fouler à ses pieds celle de Jean-Baptiste, mais pour l'appuyer et montrer la vérité de son témoignage. — S. JÉR. — Il déclare qu'il est le fils du même Dieu dont Jean avait été le prophète, par ces mots semblables : « Faites pénitence. » — S. CHRYS. — Il ne prêche pas tout d'abord la justice, tous la connaissaient; mais la pénitence, car tous en avaient besoin. Quel est donc celui qui a osé dire : « Je veux être bon et ne le puis pas? » La pénitence corrige la volonté. Que si la crainte ne peut vous amener à la pénitence, que ce soit du moins l'appât des biens; écoutez ces mots : « Le royaume du ciel s'est approché, »

(1) Ainsi que cela a été constaté au vers. 41 du chap. 10 de saint Jean. La réalisation de ce que le précurseur avait prédit était une nouvelle preuve en faveur du Christ.

tentatus famem vicit in deserto, avaritiam spremit in monte, vanam gloriam repercusit in templo : vel exinde cœpit prædicare, ex quo traditus est Joannes : nam si prædicante Joanne prædicare cœpisset, vilem reddidisset Joannem, ut inveniretur prædicatio Joannis esse superflua quantum ad istius doctrinam; sicut in uno tempore sol eum lucifero oriatur, gratiam luciferi celat. CHRYS., in homil. (14, ut sup.). Ideo etiam non prædicavit, donec Joannes in carcerem mitteretur, ne ex hoc multitudo scinderetur, propter quod etiam Joannes nullum fecit signum, ut per miracula omnes traherentur ad Christum. RAB. In hoc etiam docet ne quis ab inferiori persona sermonem contemnat : unde Apostolus (1, ad Cor., 30) : Si cui sedenti revelatum fuerit, prior taceat.

CHRYS., sup. *Matth.* (in opere imperf. ut sup.). Sapienter autem unde prædicatio- nis suæ sumpsit initium, non ut conculcet Joannis doctrinam, sed ut magis confirmet, et testem eum verum fuisse demonstret. HIER. In quo etiam ostendit se ejusdem Dei esse Filium, cujus ille fuerat propheta : et ideo dicit : Pœnitentiam agite. CHRYS., sup. *Matth.* (in opere imperf. ut sup.). Non enim statim justitiam prædicavit, quam omnes cognoscebant; sed pœnitentiam, qua omnes indigebant. Quis ergo ausus est dicere : Volo bonus esse, et non possum? Pœnitentia enim est correctio voluntatis : et, si vos mala non terreant (ut scilicet pœnitentiam agatis), saltem bona delectent : unde sequitur : Appropinquavit enim regnum cœlorum, id est, beatitudo regni cœlestis : ac si dicat : Parate vos per pœni-

c'est-à-dire le bonheur du royaume du ciel. C'est comme s'il avait dit : « Préparez-vous par la pénitence ; » car le temps de la récompense éternelle s'est approché. — RÉMIG. — Remarquez qu'il ne dit pas le royaume des Chananéens ou des Jébuséens, mais le royaume des cieux. La loi promettait des biens temporels, mais le Seigneur les royaumes célestes.

S. CHRYS. — Remarquez que, dans cette première prédication, il ne dit rien de lui, et ainsi il convenait ; car ils n'avaient pas encore de lui une opinion suffisante. Au commencement il ne dit rien de grave et d'effrayant, il ne parle pas ainsi que l'avait fait saint Jean de cognée, d'arbre coupé (1), ou choses semblables. Mais au commencement il ne dit que choses douces, proposant son royaume.

S. JÉR. — Dans le sens mystique, le Christ ne commence qu'après qu'a disparu saint Jean, parce que l'Évangile ne devait commencer que lorsque la loi serait tombée.

Or, Jésus, marchant le long de la mer de Galilée, vit deux frères, Simon, appelé Pierre, et André son frère, qui jetaient leurs filets dans la mer ; car ils étaient pêcheurs. Et lui leur dit : Suivez-moi, et je vous ferai devenir pêcheurs d'hommes. Aussitôt ils quittèrent leurs filets et leur père, et ils le suivirent. De là s'avancant, il vit deux autres frères, Jacques, fils de Zébédée, et Jean son frère, qui étaient dans une barque avec Zébédée leur père, et qui raccommodaient leurs filets, et il les appela. En même temps, ils quittèrent leurs filets et leur père, et ils le suivirent.

S. CHRYS. — Avant de rien faire et de rien dire, le Christ appelle les apôtres, afin qu'aucune de ses œuvres et aucune de ses paroles ne

(1) Ou d'arbre à couper s'il ne fait pas de fruit, ainsi que nous l'avons vu au chap. 5.

tentiam, quia appropinquavit tempus mercedis aeternæ. RÉMIG. Et notandum quia non dicit : Appropinquavit regnum Chananæorum, aut Jebusæorum, sed regnum cœlorum : lex enim promittebat bona temporalia, sed Dominus regna cœlestia.

CHRYS., in homil. (14, ut sup.). Considerandum etiam quod in hac prædicatione nihil de seipso manifeste prædicabat : quod interim conveniens erat ; quia nondum de eo decentem habebant opinionem. Incipiens etiam nihil grave et onerosum dixit, sicut Joannes dixerat : Securim et arborem incisam, et hujusmodi, sed in principio benigna proposuit, regnum evangelizans.

HIERON. Mystice autem Joanne tradito Christus incipit prædicare, quia desinente lege, consequenter oritur Evangelium

Ambulans autem Jesus juxta mare Galilææ, vidit duos fratres, Simonem qui vocatur Petrus, et Andream fratrem ejus, mittentes retia in mare ; erant enim piscatores. Et ait illis : Venite post me, et faciam vos fieri piscatores hominum. At illi continuo relictis retibus, secuti sunt eum. Et procedens inde vidit alios duos fratres, Jacobum Zebedæi, et Joannem fratrem ejus, in navi cum Zebedæo patre eorum, reficientes retia sua, et vocavit eos. Illi autem statim relictis retibus et patre, secuti sunt eum.

CHRYS., super Matth. (in opere imperf., homil. 7). Antequam Christus aliquid dicat vel faciat, vocat apostolos, ut nihil illos lateat, nec verborum Christi, nec operum ; ut post modum fiducialiter dicere possint :

passent à leur insu, et qu'ils puissent dire plus tard avec confiance : « Nous ne pouvons pas ne pas dire ce que nous avons vu et entendu » (1). Et c'est ce qui est marqué dans ce passage : « Jésus marchant sur les bords de la mer de Galilée. » — RAB. — La mer de Galilée est le lac de Génésareth ; la mer de Tibériade est le lac des Salines. — LA GLOSE. — C'est avec raison qu'il s'en va par lieux maritimes, voulant emmener avec lui des pêcheurs. D'où il suit : *il vit deux frères : Simon, appelé Pierre, et André son frère.* — RÉMIG. — Il les vit plutôt avec l'esprit qu'avec les yeux du corps, regardant à leur âme. — S. CHRYS. — Il les surprend au milieu de leurs occupations pour nous apprendre qu'il faut préférer de le suivre à toute autre occupation. C'est pour cela qu'il est dit que c'est *au moment qu'ils jetaient leurs filets dans la mer*, et il en rend raison en disant, *qu'ils étaient pêcheurs.* — S. AUG. (2). — Il ne choisit ni des rois, ni des sénateurs, ni des philosophes, ni des orateurs, mais des plébéiens, des pauvres, des pêcheurs sans éducation. — S. AUG. — Si un savant était l'élu, il l'attribuerait peut-être à sa science. Or, Notre Seigneur Jésus-Christ qui a voulu briser l'exaltation des superbes n'a pas cherché à gagner un pêcheur par un orateur, mais un empereur par un pêcheur. Cyprien est un grand orateur, mais avant lui c'est Pierre le pêcheur. — S. CHRYS. — Leur métier était un signe de leur dignité future ; car ainsi que le pêcheur, en jetant ses filets dans les flots, ignore quels

(1) C'est ce que répondent Pierre et Jean avec intrépidité aux magistrats du temple, aux prêtres et aux sadducéens qui veulent les empêcher de parler (act. 4, v. 20).

(2) C'est dans un fragment de sermon qui est placé tome 10 après les sermons *De diversis*. C'est aussi dans Bède sur ce verset : *Videte quod non multi sapientes* (I Corinth., 1). Il y a quelque chose de semblable dans le sermon 225 de saint Augustin.

Non possumus quæ vidimus et audivimus non loqui. Hinc est quod dicitur : Ambulans Jesus juxta mare Galilææ. RAB. Mare Galilææ idem est quod stagnum Genesareth ; mare Tiberiadis est lacus Salinarum. GLOSS. Decenter autem per piscatoria vadit loca, piscatores piscaturus. Unde sequitur : Vidit duos fratres, Simonem qui vocatur Petrus, et Andream fratrem ejus. REMIG. Vidit autem non tam corporaliter quam spiritualiter, ad corda eorum respiciens. CHRYS., in homil. (19, ut sup.). In mediis autem operationibus existentes eos vocavit, monstrans quod omnibus occupationibus sequelam suam præponere oportet : unde sequitur : Mittentes retia in mare ; quod quidem eorum officio congrue-

bat : propter quod sequitur : Erant enim piscatores. AUG., in serm. *de Kalend. Januar.* Non enim elegit reges, aut senatores, aut philosophos, aut oratores ; imo elegit plebeios, pauperes, et indoctos piscatores. AUG., *sup. Joannem.* (tract. 7). Si enim doctus eligeretur, fortassis ideo se diceret electum, quia doctrina ejus eligi meruit. Dominus autem noster Jesus Christus volens superbiorum frangere cervicem, non quæsit per oratorem piscatorem, sed de piscatore lucratus est imperatorem : Magnus Cyprianus orator, sed prius Petrus piscator. CHRYS., *super Matth.* (in opere imperf. ut sup.). Futuræ etiam dignitatis gratiam artificii opere prophetabant ; nam sicut qui retia jactat in aquam, nescit quos

sont les poissons qu'il va prendre; ainsi, celui qui enseigne ignore quels sont ceux qu'il va rapprocher de lui au moment où il jette ses filets sur la foule. Ce sont ceux que Dieu excite lui-même qui adhèrent à sa parole.

RÉMIG. — Le Seigneur parle de ces pêcheurs par le prophète Jérémie en ces termes : « Je vous enverrai mes pêcheurs, et ils vous prendront dans leurs filets. » C'est pour cela qu'il est ajouté ici : « Venez à ma suite. » — LA GLOSE. — Non pas tant en me suivant, qu'en m'aimant et en m'imitant; *et je vous ferai pêcheurs d'hommes.* — S. CHRYS. — C'est-à-dire docteurs; et avec le filet de la parole de Dieu prenez les habitants de ce monde plein de périls et de tempêtes; de ce monde qui ne vous laisse pas marcher, mais qui vous précipite, dans lequel le diable vous attire vers tous les maux par ses appâts, et qui voit ses enfants se dévorer l'un l'autre, ainsi que dans la mer les plus petits poissons sont dévorés par les plus grands; prenez-les, afin de les faire vivre sur la terre où ils deviendront les membres du corps du Christ.

S. GRÉG. — Pierre ni André n'avaient vu le Christ faire des miracles; ils ne lui avaient entendu rien dire des récompenses éternelles, et cependant, aussitôt qu'il le leur ordonne, ils abandonnent tout ce qu'ils paraissent posséder, et c'est ce qui est dit d'eux : « Pour eux, laissant aussitôt leurs filets, ils le suivirent. » Dans cette conduite nous devons plutôt voir ce qu'ils aiment que ce qu'ils abandonnent. Il laisse beaucoup, celui qui ne se réserve rien; il renonce à beaucoup, celui qui renonce à la fois et à toute chose qu'il possédait, et à toutes celles qu'il peut désirer encore. Ces suivants du Christ abandonnent

pisces comprehensus est, sic et doctor quando divini sermonis retia super populum jactat, nescit qui sint accessuri ad Deum; sed quoscunque Deus excitaverit, illi adhærent ejus doctrinæ.

REMIG. De his autem piscatoribus loquitur Dominus per Hieremiam, dicens (cap. 16) : Mittam in vos piscatores meos, et piscabuntur vos. Unde et hic subditur : Venite post me. GLOSSA. Non tam pedibus, quam affectu et imitatione : Et faciam vos fieri piscatores hominum. CHRYS., *sup. Matth.* (in opere imperf. ut sup.). Id est, doctores : et cum rete verbi Dei comprehendatis homines de mundo tempestuoso et periculoso, ubi et homines non ambulant, sed feruntur; quia diabolus cum delectatione compellit eos in mala, ubi homines alterutrum se comedunt, sicut pisces

fortiores devorant juniores; ut translati vivant in terra, corporis Christi membra facti.

GREG., in homil. (5, *sup. Evang.*). Nulla autem Petrus et Andreas Christum miracula facere viderant; nihil ab eo de præmio æternæ retributionis audierant; et tamen ad unum præceptum hoc quod possidere videbantur, obliti sunt : unde sequitur : At illi continuo relictis retibus secuti sunt eum : in quo affectum debemus potius pensare quam censum : multum enim reliquit, qui sibi nihil retinuit; multum dimisit, qui cum re possessa et concupiscentiis renuntiavit. A sequentibus ergo tanta dimissa sunt, quanta a non sequentibus concupisci potuerunt : exteriora enim nostra Domino, quantumlibet parva, sufficiunt : nec perpendit quantum in ejus

réellement tout ce qui se trouve dans l'étendue de leurs désirs. Le Seigneur ne nous demande que de renoncer à tout ce qui est extérieur, quelque peu de chose que cela soit, et il ne regarde pas tant à la grandeur du sacrifice qu'à l'énergie du sentiment qui le lui offre. Le royaume de Dieu n'est pas chose que vous puissiez estimer à tel prix, mais il vaut tout ce que vous avez.

S. CHRYS. — Ces disciples du Christ l'ont suivi, non attirés par la gloire de l'enseignement, mais par le gain qu'ils devaient en retirer ; car ils savaient ce qu'est une âme humaine, combien Dieu désire son salut, et quelle en est la récompense. — S. CHRYS. — Ils crurent à une si grande promesse, et ils ne doutèrent pas qu'ils ne pussent en prendre d'autres par la même parole qui les avait pris eux-mêmes. — S. CHRYS. — Pleins de ces désirs, ils abandonnèrent tout et le suivirent, et en cela ils nous apprirent que l'on ne peut pas posséder les choses de la terre et parvenir à la possession parfaite de celles du ciel. — LA GLOSE (1). — Exemple qui a été donné à tous ceux qui abandonnent la fortune par amour du Christ. Suit un exemple pour ceux qui font passer l'amour de Dieu avant les affections terrestres, et c'est ce qui est dit ici : « Et passant de là il en vit deux autres. » Remarquez qu'il les appelle deux par deux, comme plus tard nous voyons *qu'il les envoie prêcher deux par deux* (2). — S. GRÉG. — Il nous enseigne en cela d'une manière implicite que celui qui n'a pas la charité fraternelle ne doit pas entreprendre la prédication de la parole de Dieu. Deux représentent la charité fraternelle, et l'on ne peut pas la trouver dans un moindre nombre.

(1) Ou plutôt saint Anselme avec une suite un peu différente.

(2) Saint Marc le fait remarquer pour les douze apôtres (6, v. 7), saint Luc pour les soixante-douze disciples (10, v. 1).

sacrificio, sed ex quanto proferatur : æstimationem quippe pretii regnum Dei non habet, sed tantum valet quantum habes.

CHRYS., *super Matth.* (in opere imperf. ut sup.). Non autem prædicti discipuli secuti sunt Christum, doctoris cupientes honorem, sed operis lucrum : sciebant enim quam pretiosa est anima hominis, quam grata est apud Deum salus ipsius, et quanta est merces. CHRYS., in homil. (14, ut sup.). Tantæ igitur promissioni crediderunt, et per sermones quibus sunt capti, crediderunt se alios posse piscari. CHRYS., *super Matth.* (in opere imperf. ut sup.). Hæc igitur cupientes secuti sunt omnibus re-

lictis : in quo nos docuerunt, quia nemo potest terrena possidere, et perfecte ad cœlestia pervenire. GLOSSA. In his ergo datum est exemplum illis qui censum deserunt pro Christi amore. Subditur autem exemplum eorum qui etiam carnales affectus pro Deo postponunt : unde dicitur : Et procedens inde, vidit alios duos. Nota quia vocat binos et binos, sicut alibi legitur, quod misit eos binos et binos ad prædicandum. GREG., in homil. (17, in *Evang.*). Quatenus hic nobis tacitus innuat, quia qui charitatem erga alterum non habet, prædicationis officium suscipere nullatenus debet : duo enim sunt præcepta charitatis,

S. CHRYS. — C'est avec raison qu'il posa son Église sur le fondement de la charité, afin que de cette racine cette sève en s'épanchant par sa trop grande abondance monte jusqu'aux branches. Et ce n'est pas seulement sur la grâce de charité, mais encore sur l'amour de nature, afin que la charité se trouve consolidée par ce sentiment; c'est ce qu'exprime ici le nom de frère. Dieu agit ainsi dans l'Ancien-Testament, en posant les premières bases de cet édifice sur les deux frères Moïse et Aaron. Or, comme la grâce est plus abondante dans le Nouveau que dans l'Ancien-Testament, il fait reposer ce premier sur deux sentiments de cette nature (1), tandis que ce dernier ne reposait que sur un seul. « Jacques, est-il dit, de Zébédée et Jean son frère, dans leur barque avec Zébédée leur père, raccommodant leurs filets, » ce qui est la marque de la plus grande pauvreté, car s'ils raccommodaient leurs filets, c'est qu'ils ne pouvaient en acheter de neufs. On voit encore ici leur amour filial; car dans leur pauvreté ils n'abandonnent pas leur père, mais le traînent après eux, non pour l'aide qu'il pourra leur donner, mais pour le consoler de leur présence. — S. CHRYS. — Tout ceci n'annonce pas une vertu médiocre; porter légèrement la pauvreté, vivre d'un travail honnête, être unis de l'énergique lien de l'affection, avoir avec soi leur père et subvenir à ses besoins.—S. CHRYS.— De ce que les uns jettent leurs filets à la mer, et de ce que les autres les raccommodent, faut-il en conclure que les premiers furent plus actifs que les derniers dans le ministère de la parole divine? Nous ne l'osons pas; le Christ seul connaît en quoi ils diffèrent. Peut-être ces

(1) C'est-à-dire d'abord sur l'amour fraternel d'André et de Pierre, ensuite sur l'amour fraternel de Jacques et de Jean.

et minus quam inter duos charitas haberi non potest.

CHRYS., *super Matth.* (in opere imperf. ut sup.). Super charitatem etiam fraternitatis, Ecclesiæ recte posuit fundamenta; ut ex radicibus charitatis exuberans quasi humor ascendat in ramos; et hoc super naturalem charitatem ut non solum per gratiam, sed etiam per naturam, ipsa charitas firmior habeatur: unde dicit fratres. Sic enim fecit Deus et in veteri Testamento, super Moysen et Aaron fratres ponens ædificationis initium. Quoniam autem abundantior est gratia novi Testamenti quam veteris, ideo primum populum ædificavit super unam fraternitatem, hunc autem super duas: Jacobum, inquit, Zebedæi, et Joannem fratrem ejus, in navi

cum Zebedæo patre eorum, reficientes retia sua: quod est maximæ paupertatis indicium: vetera enim reficiebant, qui nova unde emerent non habebant: et quod majorem pietatem eorum pertinet, in tanta paupertate sic patri suo succurrebant, ut secum eum bajularent in navi; non ut ille istos adjuvaret in opere, sed ut isti illum consolarentur sua præsentia. CHRYS., in homil. (14, ut sup.). Non parva autem est hæc demonstratio virtutis, inopiam facile ferre, ex justis nutriri laboribus, colligari invicem amoris virtute, patrem habere secum et curare. CHRYS., *super Matth.* in opere imperf. ut sup.). Æstimare autem primos velociores ad prædicandum (quia retia mittebant), istos autem quasi pigriores (quia adhuc retia componebant) non sunus

premiers nous sont-ils présentés laissant leurs filets, à cause de Pierre qui prêcha l'Évangile, mais ne le composa pas; et les autres comme composant leurs filets (*componentes*), à cause de Jean qui composa l'Évangile.

SUITE. — « Et il les appela. » — Ils vivaient au même foyer, étaient unis par l'amitié, de même métier, s'aimant comme des frères, et il ne voulut pas que, semblables en tant de points, ils fussent séparés dans leur vocation. — S. CHRYS. — En les appelant il ne leur promit rien comme aux premiers (1), car l'obéissance de ces premiers leur avait préparé les voies, et ils les avaient déjà entendus sur ce sujet, leur étant unis par le sang et par les habitudes de la vie.

SUITE. « Pour eux ayant laissé là leurs filets et leur père, ils le suivirent. » — S. CHRYS.—Celui qui vient au Christ doit renoncer à trois choses, les œuvres de la chair signifiées par les filets de la pêche; la substance de ce monde qui l'est par la barque; les parents qui le sont par le père. Or, ils laissent une barque pour devenir les pilotes du vaisseau de l'Église; des filets qui ne leur auraient pris que des poissons qu'ils auraient vendus à la ville, pour devenir pêcheurs d'hommes qu'ils conduisent au ciel; un père pour devenir eux-mêmes les pères spirituels du monde entier. — S. HIL.— En quittant leur métier et la maison de la famille, ils nous apprennent que pour suivre le Christ il ne faut pas se laisser tenir par les soins de la vie ordinaire et ceux de la famille.

RÉMIG. — Au sens mystique la mer signifie le monde, à cause de

(1) Il avait promis à Pierre et à André de les faire pêcheurs d'hommes.

ausi; quia differentiam eorum cognoscere solius est Christi. Forte vero illi propter Petrum dicti sunt mittentes retia, qui prædicavit Evangelium, sed non composuit: isti autem propter Joannem componentes, qui Evangelium composuit.

Sequitur: Et vocavit eos: erant enim habitatioe cives, dilectione concordés, artificio pares, fraternitatis conjuncti pietate: ideo simul vocavit eos, ne tot bonis conjunctos dissimilis vocatio separaret. CHRYS., in homil. (14, ut sup.). Vocando autem nihil eis promisit sicut prioribus: obedientia enim eorum qui prævenérant, viam eis præparaverat; sed et multa de ipso audierant, scilicet tanquam familiares et consanguinitate conjuncti.

Siquitur: Illi autem relictis retibus, et

patre, secuti sunt eum. CHRYS., *super Matth.* (in opere imperf. ut sup.). Tria enim sunt quæ relinquere debet qui venit ad Christum: actus carnales, qui per retia piscationis signantur; substantiam mundialem, quæ per navem, et parentes, qui per patrem. Reliquerunt ergo navem, ut fierent ecclesiasticæ navis gubernatores; reliquerunt retia, ut non pisces afferrent ad civitatem terrenam, sed homines ad cœlestem; reliquerunt unum patrem, ut spirituales patres omnium fierent. HILAR. (can. 3, in *Matth.* ut sup.). Eis igitur artem et patriam domum relinquentibus docemur Christum secuturi et secularis vitæ sollicitudine, et paternæ domus consuetudine non teneri.

REMIG. Mystice autem per mare designatur iste mundus, propter amaritudinem et

son amertume et du mouvement de ses flots ; le mot Galilée signifie mouvement rapide, ou roue, et exprime le mouvement des choses humaines. Jésus marcha le long du rivage de la mer, lorsqu'il vint à nous par son incarnation ; car il ne reçut pas de la Vierge la chair du péché, mais la ressemblance (1). Par les deux frères sont désignés les deux peuples venant tous les deux du même père, de Dieu qui les vit lorsqu'il tourna vers eux les regards de sa miséricorde. En effet Pierre signifie *celui qui connaît*, et son autre nom Simon, *celui qui obéit*, et il est la figure du peuple juif qui connut Dieu par la loi, et se montre obéissant à ses commandements. André signifie *viril* ou *beau*, et il représente la gentilité qui, une fois convertie, adhère virilement au Christ. Dieu appela ces peuples, lorsque ses prédicateurs, envoyés dans le monde, leur firent entendre ces paroles : « Venez à ma suite, » c'est-à-dire laissez là le séducteur et suivez le Créateur. Dans l'un et l'autre peuple furent choisis des pêcheurs ou des prédicateurs qui, laissant leurs barques, les désirs de la chair, et leurs filets, les passions mondaines, ont suivi le Sauveur. Par Jacques aussi est rappelé le peuple juif qui, en adorant Dieu, supplanta le diable (2), et par Jean le peuple païen, parce qu'il a été sauvé uniquement par grâce. Zébédée qui est abandonné (le nom de Zébédée signifie celui qui tombe, celui qui fuit) représente le monde qui passe, et le diable tombé des cieus. Par Pierre et par André qui jettent leurs filets à la mer, sont désignés ceux qui, au premier âge, jetant loin d'eux les filets des passions, suivent le Seigneur. Par Jacques et par Jean qui refont leurs fi-

(1) Allusion au verset 3 du chap. 8 de l'ép. aux Romains.

(2) Jacques signifie celui qui supplante, et le nom de Jean veut dire grâce.

fluetnationem : Galilæa autem interpretatur volubilis sive rota, et significat mundi volubilitatem : ambulavit igitur Jesus juxta mare, dum ad nos per incarnationem venit ; quia non carnem peccati, sed similitudinem carnis peccati suscepit ex Virgine. Per duos fratres, duo populi designantur, qui ab uno Deo patre creati sunt ; quos vidit, quando eos misericorditer respexit : per Petrum enim, qui interpretatur agnosceus, et dicitur Simon (id est, obediens). designatur judaicus populus, qui per legem Deum agnovit, et præceptis ejus obedivit ; per Andream, qui interpretatur virilis sive decorus, intelligitur gentilis populus, qui post agnitionem Dei viriliter in fide permansit. Hos populos vocavit, quando prædicatores in mundum misit, dicens : Venite

post me, id est, relinquitte deceptorem, et sequimini Creatorem : de utroque etiam populo facti sunt hominum piscatores, id est, prædicatores, relictis autem navibus (id est, carnalibus desideriis) et retibus (id est, mundi cupiditatibus), secuti sunt Christum. Per Jacobum etiam intelligitur judaicus populus, qui per cognitionem Dei diabolum supplantavit. Per Joannem gentilis populus, qui sola gratia salvatus est. Zebædæus autem quem relinquunt (et interpretatur fugitivus, sive labens), significat mundum, qui transit, et diabolum qui de cælis lapsus est. Per Petrum et Andream mittentes retia in mare, designantur illi qui in prima ætate, de navi corporis sui mittentes retia carnalis concupiscentiæ in mare hujus sæculi, vocantur a Domino.

lets, ceux qui après leurs péchés et avant d'en être punis viennent au Christ, recouvrant ainsi ce qu'ils avaient perdu. — RAB. — Les deux barques figurent les deux Églises, l'Église de la circoncision, et l'Église des incirconcis, toutes les deux appelées à la foi (1). Or, tout fidèle devient Simon par son obéissance; Pierre par la confession de son péché; André par sa virilité dans les peines; Jacob en supplantant le mal. — LA GLOSE (2).—Et Jean en attribuant tout à la grâce. S'il n'est question que de la vocation de quatre apôtres, c'est pour exprimer qu'il y aura des apôtres appelés des quatre parties du monde. — S. HIL. — Peut-être est-ce là une désignation prophétique des quatre Évangiles. — RÉMIG.—Ainsi sont exprimées encore les quatre vertus principales : la prudence par Pierre, à cause de la connaissance qu'il a de Dieu ; la justice par André, à cause de la virilité de ses œuvres ; la force par Jacques qui supplante le diable ; la tempérance par Jean, à cause des effets de la grâce divine.

S. AUG. — L'on peut agiter ici cette question : comment Jean nous dit qu'André a suivi le Sauveur avec un autre dont il tait le nom, non dans la Galilée, mais sur les bords du Jourdain ; et pourquoi il ne nous montre que plus tard Pierre recevant son nom du Sauveur. Les autres évangélistes s'accordent assez à nous les montrer appelés au moment où ils pêchent, du moins saint Marc et saint Matthieu, car saint Luc sous-entend André en le laissant toutefois supposer. Il y a encore cette différence que saint Luc ne fait adresser qu'à Pierre ces paroles : « Dès ce moment vous serez pêcheurs d'hommes, » paroles que saint Matthieu et saint Marc rapportent comme ayant été dites à tous les

(1) Allusion à la manière de saint Paul d'exprimer les deux parties de l'Église du Christ (Rom., 4).

(2) De saint Anselme.

Per Jacobum et Joannem reficientes retia, designantur illi qui post peccata ante adversitates veniunt ad Christum, recuperantes quæ perdidierunt. RAB. Duæ naves duas Ecclesias figurant : eam quæ ex circumcissione, et eam quæ ex præputio vocata est. Quilibet etiam fidelis fit Simon Deo obediendo; Petrus peccatum suum agnoscendo; Andreas viriliter labores patiendo; Jacobus vitia supplantando. GLOSSA. Et Joannes, ut totum gratiæ Dei ascribat; et ideo quatuor tantum (apostolorum) vocatio ponitur, per quos prædicatores Dei a quatuor mundi partibus vocatos signatur. HILAR. Vel in hoc futurorum Evangelistarum numerus figuratur. RÉMIG. Per hoc etiam

quatuor virtutes principales designantur; prudentia enim refertur ad Petrum propter divinam cognitionem; justitia ad Andream, propter operum virilitatem; fortitudo ad Jacobum propter diaboli supplantationem; temperantia ad Joannem, propter divinæ gratiæ effectum.

AUG., *De cons. Evang.* (lib. 2, c. 17). Sane movere potest quomodo Joannes dicat non in Galilæa, sed juxta Jordanem, Andream secutum esse Dominum cum alio, cujus nomen tacetur; deinde Petrum ab illo nomen accepisse. Cæteri autem tres Evangelistæ de piscatione vocatos eos dicunt, satis inter se convenienter; maxime Matthæus et Marcus: nam Lucas Andream

deux. Mais d'abord ces paroles ont pu être dites d'abord à Pierre seulement, ainsi que le rapporte saint Luc, et plus tard à lui et à André, ainsi que le rapportent les deux autres évangélistes. Ensuite, pour ce qui est de saint Jean, il faut remarquer qu'il y a une très grande différence de lieux et de temps entre ce qu'il rapporte et la vocation réelle des deux apôtres. Il faut entendre ce qu'il rapporte en ce sens, que les deux frères ne s'attachèrent pas dès ce moment au Christ de manière à ne plus s'en séparer, mais qu'après avoir reconnu qui il était et l'avoir admiré, ils revinrent à leurs affaires. Probablement qu'il récapitule en cet endroit ce qu'il avait omis, car, sans marquer aucune distinction de temps, il dit : « Marchant sur le bord de la mer. » L'on peut demander pourquoi ils sont appelés deux par deux, ainsi qu'on le voit en saint Marc et en saint Matthieu; tandis que, en saint Luc, l'on voit Jean et Jacques appelés pour venir aider Pierre (1) et suivre le Christ, après avoir ramené leurs barques au rivage. Il faut admettre que ce que saint Luc mentionne a eu lieu en premier lieu, et qu'ensuite ils sont revenus, selon leur habitude, à la pêche des poissons. Pierre n'avait pas encore entendu cette parole qu'il ne prendrait plus de poissons, car elle ne lui fut dite qu'après la résurrection; mais seulement qu'il prendrait des hommes. Le fait de saint Matthieu et de saint Marc suit ceci : s'ils ramenèrent leurs barques au rivage, ce n'est pas par le désir qu'ils ont de revenir à la pêche, mais pour obéir au Sauveur.

(1) A la pêche miraculeuse (Luc, 5, 3).

non nominat, qui tamen intelligitur in eadem navi fuisse. Hoc etiam videtur distare, quod tantum Petro a Domino dictum esse commemorat Lucas (cap. 5). Ex hoc jam homines cris capiens; quod Matthæus et Marcus ambobus dixisse narrat: sed potuit prius Petro dici secundum Lucam, et ambobus postea secundum alios duos: sed quod de Joanne diximus, diligenter considerandum est, cum et locorum plurimum intersit, et temporis, et ipsius vocationis. Sed intelligendum est Petrum et Andream non sic vidisse Dominum juxta Jordanem, ut ei jam inseparabiliter inhærerent, sed tantum cognovisse quis esset, et eum miratos ad propria remeasse. Forte autem quod prætermiserat recapitulat, quia sine ulla consequentis temporis differentia

dicit: Ambulans autem juxta mare. Quæritiam potest quomodo binos et binos secutum eos vocaverit, sicut narrant Matthæus et Marcus; cum Lucas dicat Jacobum et Joannem tanquam socios Petri ad adjuvandum vocatos fuisse, et simul subductis ad terram navibus Christum secutos: unde intelligendum est hoc primo esse factum quod Lucas insinuat, et eos ad capturam piscium ex more remeasse: non enim erat dictum Petro quod pisces nunquam esset capturus, cum post resurrectionem hoc fecerit, sed quod homines esset capturus: postea hoc factum est quod Matthæus et Marcus narrant: non enim subductis ad terram navibus tanquam cura redeundi secuti sunt cum, sed tanquam jubentem ut sequerentur.

Et Jésus allait par toute la Galilée, enseignant dans les synagogues, prêchant l'Évangile du royaume, et guérissant toutes les langueurs et toutes les maladies parmi le peuple. Sa réputation s'étant répandue par toute la Syrie, on lui présentait tous ceux qui étaient malades et diversement affligés de maux et de douleurs, les possédés, les lunatiques, les paralytiques, et il les guérissait; et une grande multitude de peuple le suivit de Galilée, de Décapolis, de Jérusalem, de Judée et de delà le Jourdain.

S. CHRYS. — Avant d'aller au combat, un roi réunit d'abord une armée contre son ennemi, et c'est suivi de cette armée qu'il marche contre lui. Ainsi le Seigneur avant de s'avancer contre le diable rassemble d'abord ses apôtres, et c'est par eux qu'il prêche l'Évangile. D'où suivent ces mots : « Et Jésus allait par toute la Galilée. » — RÉMIG. — Exemple pour les dépositaires de la parole; il est dit que *Jésus allait partout* pour leur apprendre à ne pas être paresseux. — S. CHRYS. — Lorsque les malades ne pouvaient venir au médecin, ce dévoué médecin allait de toutes parts chercher ces malades, les dangereusement atteints (1), et le Seigneur parcourait toute région. Que le pasteur, qui n'est préposé qu'à un seul pays parcoure du moins toute l'étendue du mal de ses ouailles, afin de pouvoir chercher dans l'Église le remède qui est propre à la maladie qu'il veut guérir.

RÉMIG. — Ces mots : *par toute la Galilée*, enseignent aux pasteurs à ne pas faire acception de personnes. Cet autre : *en enseignant*, leur apprend à ne pas parcourir la terre sans rien lui donner; ces autres enfin : *dans les synagogues*, les avertissent de s'adresser, pour lui être

(1) Auparavant le mot *graviter* portait sur le verbe *circuibat*. Il doit être tel que nous l'avons placé, quoique le texte grec ne soit plus là pour décider.

Et circuibat Jesus totam Galilæam, docens in synagogis eorum, et prædicans Evangelium regni, et sanans omnem languorem et omnem infirmitatem in populo. Et abiit opinio ejus in totam Syriam, et obtulerunt ei omnes male habentes, et variis languoribus et tormentis comprehensos, et qui dæmonia habebant, et lunaticos, et paralyticos, et curavit eos; et secuta sunt eum turbæ multæ de Galilæa, et Decapoli, et de Hierosolymis, et de Judæa, et de trans Jordanem.

CHRYS., *sup. Matth.* (in opere imperfect., hom. 8). Omnis rex pugnaturus contra adversarium prius congregat exercitum, et sic vadit ad pugnam : sic et Dominus contra Diabolum pugnaturus prius congregavit apostolos, et sic cœpit

Evangelium prædicare; unde sequitur : Et circuibat Jesus. RÉMIG. In quo doctorum vita instituitur : ut enim non sint pigri, docentur per hoc quod dicitur : Circuibat Jesus. CHRYS., *sup. Matth.* (in opere imperf. ut sup.). Quia enim illi ut debiles ad medicum venire non poterant, ipse sicut studiosus medicus circuibat graviter ægrogantes : et Dominus quidem circuibat singulas regiones : qui autem sunt unius regionis pastores, considerando debent circuire populi singulas passiones, ut ad remedium passionis eorum aliquod medicamentum in Ecclesia proferatur.

RÉMIG. Ut autem non sint acceptores personarum, docentur prædicatores per hoc quod subjungitur : Totam Galilæam ; ut autem vacui non discurrant, docentur per hoc quod subditur : Docens; ut au-

utile, au grand nombre de préférence au moindre. — S. CHRYS. (1) — Il entre dans les synagogues de la Judée, y verse les paroles de la doctrine céleste, afin, en s'adressant à un plus grand nombre, de l'émouvoir, soit à la foi salutaire, soit à ce rejet de la foi qui est toujours inexcusable et ne se fait jamais qu'au grand préjudice de celui qui en est coupable. L'Évangile est une vive lumière qu'il n'est pas permis de cacher sous le chandelier, chose que le Christ défend avec raison. Par là aussi il apprenait à tous qu'il ne venait pas contre Dieu, qu'il n'était pas un apôtre d'erreurs, mais qu'il venait en parfaite harmonie avec son Père.

RÉMIG. — Ce qui suit : *enseignant l'Évangile de Dieu*, nous avertit de ne prêcher ni fables ni erreurs, mais des choses salutaires. Prêcher et enseigner ne sont pas synonymes; l'on prêche ce qui est dans l'avenir, on enseigne ce qui est présent; il prêchait les promesses futures, et il enseignait les commandements qui sont toujours actuels. — S. CHRYS. — Ou bien il enseignait la justice de la nature qu'enseigne la raison; la chasteté, l'humilité et choses semblables que tous estiment comme biens réels, et qu'il faut enseigner non pas tant pour les manifester que pour les exciter dans le cœur. Sous l'action prédominante des passions humaines, la science de la justice naturelle, comme tombée en oubli, s'endort, et lorsque celui qui enseigne se met à reprendre les fatales inclinations de l'âme, sa parole ne communique pas un savoir nouveau, mais réveille celui qui sommeillait. — Il prêchait l'Évangile en annonçant des biens dont les anciens n'avaient certaine-

(1) Le commencement de la première phrase se retrouve seul dans saint Chrysostôme uni aux derniers mots de la dernière. Il est impossible de savoir comment le reste du passage s'y est glissé.

tem non paucis sed multis prodesse studeant, monentur per hoc quod sequitur : In synagogis. CHRYS., in homil. (14, ut sup.). In synagogas Judæorum intrat, in iisque doctrinæ suæ cœlestis verba diffundit, ut quo ad plures loquentis magistri verba pervenerint, eo plurium corda excitentur, ut vel credant prudenter, vel inexcusabiles facti doctrinam apprime salutarem suo magno malo rejiciant : est enim Evangelium clarissima quædam lux quam sub modio recondi et nefas est et accurate Christus prohibuit. Hinc etiam erudiebat eos quod non est Deo contrarius, nec est errorum prædicator, sed quod consonans Patri advenit.

REMIG. Ut autem non errores neque fa-

bulas, sed salutaria prædicent, docentur per hoc quod subditur : Prædicans Evangelium regni. Distat autem inter docens et prædicans : docens enim refertur ad præsentia, prædicans ad futura : docebat enim de præsentibus mandatis, prædicabat de futuris promissis. CHRYS., sup. *Matth.* (in opere imperf. ut sup.). Vel docebat justitias naturales, quas scilicet ratio naturalis docet; castitatem, humilitatem, et hujusmodi, quas per seipsos omnes bona esse intelligunt; de quibus necessaria est doctrina, non tam propter manifestationem, quam propter excitationem cordis : prævalentibus enim delectationibus carnalibus, scientia justitiæ naturalis quasi in oblivionem deducta obdormit : eum ergo cœpit

ment jamais entendu parler, tels que le bonheur du ciel, la résurrection des morts et choses semblables. Ou bien enseignait-il, en montrant en lui la réalisation des prophéties, et prêchait-il l'Évangile en signalant en lui les biens futurs.

RÉMIÉ. — Ce qui suit : *guérissant toute langueur et toute infirmité parmi le peuple*, dit aux prédicateurs de la parole divine qu'ils doivent appuyer leur enseignement de leurs vertus; le mot *langueur* exprime ici les maladies de l'âme, celui d'*infirmité* celles du corps. — S. CHRYS. — Ou bien le mot *langueur* signifie certaines défaillances de l'âme, comme l'avarice, le libertinage et autres choses de cette nature, et par *infirmité*, l'infidélité, qui n'est que la foi réduite à l'infirmité. Ou bien les *langueurs* sont les plus graves souffrances du corps et les infirmités les plus légères. Or, il guérissait les souffrances du corps par sa puissance divine, et celles de l'esprit par la parole de sa piété. Il enseigne d'abord et puis guérit, et cela pour deux raisons : d'abord pour faire passer devant le plus nécessaire, la piété édifiant seule l'âme et non pas les miracles; en second lieu, parce que les paroles s'appuient des miracles et non réciproquement.

S. CHRYS. — Il faut remarquer que toutes les fois que Dieu donne une loi, il fait des miracles, intimant par ces signes sa puissance à ceux qui vont recevoir sa loi. Ce n'est qu'après avoir montré à l'homme le monde, ouvrage de sa puissance, qu'il lui donne son commandement dans le paradis. Il ne donne sa loi à Moïse qu'après l'avoir rendu le témoin de grands prodiges. Ainsi pour les Juifs qui voient ses miracles avant de recevoir son testament. C'est ainsi que, voulant en ce

doctor reprehendere carnalia mala, ejus doctrina non novam scientiam introducit, sed oblitam commonefacit: prædicabat autem Evangelium, annueiando bona quæ antiqui manifeste nec audierant; ut beatitudinem cœlestem, mortuorum resurreetionem, et hujusmodi; vel docebat interpretando prophetias de ipso; Evangelium prædicabat, denueiando in se bona futura.

RÉMIÉ. Ut autem doctores doctrinam suam virtutibus commendare studeant, doceantur per hoc quod subditur: Sanans omnem languorem, et omnem infirmitatem in populo: infirmitas quidem est corporum, languor autem est animarum. CHRYS., *sup. Matth.* (in opere imperf. ut *sup.*). Vel per languorem aliquam animæ passionem intelligimus, ut avaritiam, libidinem, et hujusmodi; per infirmitatem autem infide-

litate, per quam aliquis infirmatur in fide; vel per languores intelliguntur graviore corporis passionem; per infirmitates autem leviores: sicut autem passionem corporales Divinitatis virtute sanabat, sic spirituales verbo pietatis. Primo autem docet, et postea sanat; propter duo: primo, quia præmittitur quod magis necessarium est; verba enim pietatis ædificent animam, non miracula: deinde quia verba per miracula commendantur, et non e converso.

CHRYS., in homil. (14, ut *sup.*). Considerandum autem quod ubique legis cujusdam introductio fit, signa facere Deus assuevit, pignora suæ virtutis tribuens legem ipsius suscepturis: hominem enim facturus mundum creavit; et tunc illi legem in paradiso proposuit. {*Gen.*, 3}. Et quando Noë legem latus erat, magna

moment promulguer une loi nouvelle, il l'appuie de l'autorité des prodiges. Il rend certain par eux ce royaume qu'il prêche et qui est invisible.

LA GLOSE (1). — Mais parce que les prédicateurs doivent avoir pour eux l'opinion publique, car le mépris de leur personne rejaillirait sur leur parole, il ajoute : « Et sa réputation parcourut toute la Syrie. » — RAB. — La Syrie comprend toute l'étendue de l'Euphrate à la grande mer, de la Cappadoce à l'Égypte, et elle comprend la province de Palestine habitée par les Juifs.

S. CHRYS. — Remarquez la manière dont l'Évangéliste modère sa narration; car, sans parler de chaque guérison en particulier, il raconte la multitude des miracles en ces termes rapides : « On lui présenta tous ceux qui ne se portaient pas bien. » — RÉMIG. — Ces mots expriment le nombre si varié des maladies, mais point graves. Ces autres mots : « Ceux qui étaient pris de diverses langueurs et du tourment, » expriment les mêmes infirmités indiquées par les paroles suivantes : « Et ceux qui étaient possédés du démon. » — LA GLOSE (2). — La langueur continue, c'est la maladie; le tourment est un mal aigu comme un mal de côté et autres de cette nature. Ceux qui sont dits avoir le démon sont ceux qui sont tourmentés par le démon. — RÉMIG. — Les lunatiques reçoivent leur nom de ce qu'ils sont souffrants pendant la croissance et la décroissance de la lune, aux mois des femmes. — S. JÉR. — Les démons avaient observé cette influence de la lune, et

(1) En partie seulement, mais le tout est de saint Anselme qui s'inspire en ce passage de l'Apôtre (I Corinthhe, 3, v. 5). Et aussi de saint Grégoire, hom. 12 sur l'Évangile.

(2) Ou plutôt saint Anselme. Nous avons rétabli cette citation qui était toute dénaturée.

signa ostendit. (*Gen.*, 7 et 8). Et similiter Judæi legem laturns prodigia ostendit, ac tunc legem dedit (*Exod.*, 19). Ita et hic sublimem illam legem introducturus, miraculorum demonstratione certificat quæ dicuntur : quoniam enim regnum quod prædicabatur non apparebat, ab apparentibus signis ipsum manifestavit.

GLOSSA. Sed quia prædicatores debent habere bonum testimonium ab his qui foris sunt, ne si vita despiciatur, prædicatio contemnatur, subditur : Et abiit opinio ejus in totam Syriam. RAB. Syria est omnis regio ab Euphrate usque ad mare magnum, et a Cappadocia usque ad Ægyptum, in qua est provincia Palæstina, in qua habitant Judæi.

CHRYS., in hom. (14, ut sup.). Intende

autem moderationem Evangelistæ; quia non unumquemque nobis enarrat curatorum, sed brevibus verbis copiositatem transeurrit signorum : unde sequitur : Et obtulerunt ei omnes male habentes. RÉMIG. Per quos varias vult intelligi infirmitates, sed leviores. Cum vero dicit : Variis languoribus et tormento comprehensos, illos vult intelligi de quibus subinfertur : Et qui dæmonia habebant, etc. GLOSSA. Languor diuturnus est morbus; tormentum est morbus acutus, ut dolor lateris, et hujusmodi; qui autem dæmonia habebant, sunt qui dæmonibus vexabantur. RÉMIG. Lunatici enim dicti sunt a luna, quæ dum menstruis temporibus crescit et decrescit, ipsi vexantur. HIER. Dæmones enim observantes lunaria tempora, creaturam inflamare cupiebant, ut in

cherchaient par elle à profaner l'ouvrage de Dieu et à faire remonter jusqu'à lui cette profanation. — S. AUG. — Les démons sont attirés vers cet univers qu'ils n'ont pas fait eux-mêmes, mais qui est l'œuvre de Dieu, par un attrait conforme à leur nature, non par des appétits sensuels, comme les animaux, mais par l'attrait des esprits, pour y briller par leurs prodiges. Tout être est attiré d'une manière conforme à sa nature. — RAB. — Les paralytiques sont ceux dont la force corporelle est dissoute; car le mot grec *paralysis* est en latin *dissolutio*.

SUITE. — « Et il les guérit. » — S. CHRYS. — En quelques passages vous lisez : « Il en guérit beaucoup; » ici il y a simplement : « Et il les guérit, » pour marquer qu'il les guérit tous, ainsi qu'un nouveau médecin qui guérirait tous ceux qu'on lui présenterait à son entrée dans la ville pour y établir son nom. — S. CHRYS. — Il ne demanda à aucun d'eux la foi, car encore il n'avait pas donné les preuves de sa puissance. D'ailleurs, en venant et en portant de loin (1) leurs malades, ils avaient montré pas mal de foi.

SUITE. — « Et des foules nombreuses le suivaient. » — RAB. (2). — Ici, nous les trouvons séparés en quatre classes : les disciples qui viennent pour suivre le maître descendu du ciel; d'autres pour la guérison de leurs maux; d'autres par curiosité, attirés par la renommée et voulant voir si ce que l'on dit est vrai; d'autres enfin par jalousie, voulant le prendre sur quelque point et l'en accuser. Au sens mystique, la Syrie signifie celle qui est *enflée*; la Galilée, *l'inconstance* ou *la roue*, c'est-à-dire le diable et le monde, qui est à la fois et su-

(1) Le mot grec ἐν τῷ προσάγειν donne plus clairement le sens que le latin *ferendo*.

(2) C'est plus littéralement dans la Glose.

Creatorem blasphemiæ redundarent. AUG., *De civit. Dei* (cap. 6). Illiciuntur tamen dæmones ad inhabitandum per creaturam (quam non ipsi, sed Deus condidit), delectabilibus pro sua diversitate diversis; non ut animalia cibus, sed ut spiritus signis; quæ ejusque delectationi congruunt. RAB. Paralytici autem sunt corpore dissoluti; paralysis enim græce, latine dicitur *dissolutio*.

Sequitur : Et curavit eos. CHRYS., *sup. Matth.* (in oper. imperf. ut *sup.*). Cum in quibusdam locis dicat : Multos curavit; hic simpliciter dicit : Et curavit eos; signans quod omnes curavit : sicut et novitius medicus intrans civitatem, omnes ad se venientes curat, propter suam opinionem com-

mendandam. CHRYS., in hom. (14, ut *sup.*). A nullo autem eorum fidem exquisivit, quoniam nondum virtutis suæ demonstrationem dederat; et in adveniendo et ferendo a longe non parvam ostenderant fidem.

Sequitur : Et secutæ sunt eum turbæ multæ. RAB. Quæ quadripartitæ sunt : alii propter cœlestem magisterium, ut discipuli; alii ob curationem infirmitatum; alii sola fama et curiositate, volentes experiri an verum esset quod dicebatur; alii per invidiam, volentes cum in aliquo capere et accusare. Mystice autem Syria interpretatur elata; Galilæa volubilis, vel rota, id est, diabolus, et mundus, qui et superbus est, et ad ima semper rotatur : in quo fama

perbe et facile à se précipiter sur les pentes qui descendent. C'est en lui qu'éclata le nom du Christ par la prédication. Les possédés du démon, ce sont les idolâtres; les lunatiques, ceux qui sont instables; les paralytiques, les paresseux et les dissolus. — LA GLOSE (1). — Les foules qui suivent le Seigneur appartiennent à l'Église, dont une des figures spirituelles est la Galilée, car elle transmigre vers les vertus; une autre, la Décapole, à cause de dix commandements qu'elle doit observer; une troisième et une quatrième, Jérusalem et la Judée, car sa gloire est la vision de paix et la confession. Elle est au-delà du Jourdain, car elle entre dans la terre promise en traversant le Jourdain. — RÉMIG. — Ou bien, ceux qui suivent le Seigneur viennent de *la Galilée*, ou du monde inconstant; de *la Décapole*, région aux dix villes, et qui nous rappelle les transgresseurs du Décalogue; et de *Jérusalem*, car auparavant ils étaient retenus par les douceurs de la paix; et de *la Judée*, sortant d'une doctrine diabolique; et d'*au-delà du Jourdain*, car c'est en traversant l'eau du baptême qu'ils abordent du paganisme au Christ.

(1) Ou plutôt dans saint Anselme, qui fait ici des allusions aux noms de Galilée, qui signifie en hébreu *transmigration*; de Décapole, qui signifie *les dix villes*; de Jérusalem, *la vision de paix*; de Judée, *la confession*.

Christi per prædicationem innotuit : dæmoni-
 aci enim sunt idololatræ; lunatici, insta-
 biles; paralytici, pigri et dissoluti. GLOSSA.
 Turbæ autem quæ sequuntur Dominum,
 sunt de Ecclesia, quæ spiritualiter est Ga-
 lilæa, transmigrans ad virtutes; et Decapolis
 decem præcepta servans; et Hierosolyma,
 et Judæa, quam visio pacis et confessio
 illustrat; et trans Jordanem, quia baptismo
 transito, terram promissionis intrat. REMIG.

Vel sequuntur Dominum de Galilæa, id est,
 de volubilitate mundi; et Decapolis, quæ
 est regio decem urbium, et significat deca-
 logi transgressores; et de Hierosolyma,
 quia scilicet prius innoxia pace detineban-
 tur; et de Judæa, id est, de confessione
 diabolica; et de trans Jordanem, qui prius
 erant in paganismo constituti, sed tran-
 seunt per aquam baptismi, venerunt ad
 Christum.

CHAPITRE V.

Jésus, voyant tout ce peuple, monta sur une montagne, où s'étant assis, ses disciples s'approchèrent de lui; et ouvrant sa bouche, il les enseignait, en disant : Bienheureux les pauvres d'esprit, parce que le royaume des cieux est à eux.

S. CHRYS. — Tout ouvrier, quelle que soit sa profession, se réjouit à la vue de ce qui peut favoriser son art. Ainsi un charpentier, à la vue d'un bois excellent, désire faire couper cet arbre pour l'employer (1); ainsi le prêtre, en voyant une église pleine, se félicite dans son cœur, et son enseignement lui devient agréable. Voilà pourquoi le Seigneur fut porté à parler par le spectacle de cette grande foule, et qu'il est dit de lui : « Jésus, voyant les foules, monta sur la montagne. » — S. AUG. — L'on peut croire aussi qu'il voulut éviter cette multitude et qu'il se retira sur le sommet de la montagne pour entretenir ses seuls disciples. — S. CHRYS. — En s'asseyant non pas dans la cité et dans le forum, mais sur la montagne et dans la solitude, il nous enseigna à ne rien faire par ostentation, à nous éloigner des tumultes, et surtout lorsqu'il s'agit de débattre des intérêts urgents. — RÉMIG. — Il faut remarquer que le Sauveur eut trois lieux pour s'y réfugier, la montagne, le désert et la barque, et qu'il se retirait dans l'un ou l'autre de ces refuges lorsque la foule le fatiguait.

(1) Saint Chrysostôme ajoute en cet endroit l'exemple d'un laboureur qui, à la vue d'une terre grasse, désire la labourer, et celui d'un cheval qui, au sortir de l'étable, s'emporte et mord le frein s'il voit les champs s'ouvrir devant lui.

CAPUT V.

Videns autem Jesus turbas, ascendit in montem; et cum sedisset, accesserunt ad eum discipuli ejus; et aperiens os suum docebat eos, dicens : Beati pauperes spiritu, quoniam ipsorum est regnum cælorum.

CHRYS., *sup. Matth.* (in oper. imperf., hom. 9). Omnis artifex secundum professionem suam, opportunitatem operis videns, gaudet : carpentarius enim si viderit arborem bonam, concupiscit eam præcidere ad opus artificii sui, et sacerdos cum vide-

rit ecclesiam plenam, gaudet animus ejus, et delectatur ut doceat : sic et Dominus videns magnam congregationem populi, excitatus est ad docendum : unde dicit : Videns autem turbas Jesus, ascendit in montem. AUG., *De cons. Evang.* (lib. 1, c. 19). Vel hic potest videri multas turbas vitare voluisse, et ob hoc ascendisse in montem, ut solis discipulis loqueretur. CHRYS., in hom. (15, in *Matth.*). Per hoc autem quod non in civitate et foro, sed in monte et solitudine sedit, erudit nos nihil ad osten-

S. JÉR. — Quelques-uns de nos frères croient dans leur simplicité qu'il s'agit ici de la montagne des Oliviers, ce qui n'est pas ; car ce qui précède et ce qui suit montre clairement que cette montagne est de la Galilée, le Thabor ou un autre mont élevé.

S. CHRYS. — Il monte sur cette montagne d'abord pour accomplir cette prophétie d'Isaïe : « Vous, montez sur la montagne. » Ensuite, pour nous apprendre que celui qui enseigne la justice divine et celui qui en écoute les oracles doivent habiter les sommets des vertus de l'Esprit ; personne ne peut parler du haut de la montagne en restant dans la vallée. Si vous restez sur la terre, parlez de la terre ; si vous voulez parler du ciel, demeurez au ciel. Ou bien il monte sur la montagne pour nous apprendre que quiconque veut apprendre les mystères de la vérité, doit monter sur cette montagne de l'Église dont le prophète a dit : « C'est une montagne féconde que la montagne de Dieu. » — S. HIL. — Il monte sur la montagne, peut-être pour nous apprendre que c'est du haut de la majesté qu'il partage avec son Père qu'il nous a envoyé ses préceptes. — S. AUG. — En montant sur la montagne, il a voulu peut-être nous dire que les lois qu'il allait donner au peuple délivré par l'amour étaient plus élevées que celles que les prophètes avaient données à la nation liée par la crainte.

SUITE. — « Lorsqu'il fut assis, ses disciples s'approchèrent de lui. » — S. JÉR. — Il parle assis et non debout, parce qu'ils étaient incapables de le saisir dans l'éclat de sa majesté. — S. AUG. — Ou peut-être il parle assis, parce que cela convenait à sa dignité de maître. Ses dis-

tationem facere, et a tumultibus absecedere, et maxime eum de necessariis disputare oportet. REMIG. Hoc enim sciendum est quod tria refugia legitur Dominus habuisse : navim, montem et desertum ; ad quorum alterum quotiescumque a turbis opprimebatur, conscendebat.

HIERON. Nonnulli autem simpliciorum fratrum putant Dominum ea quæ sequuntur in Oliveti monte docuisse ; quod nequam ita est : Et præcedentibus enim et sequentibus in Galilæa monstratur locus, quem putamus esse vel Thabor, vel quemlibet alium montem excelsum.

CHRYS., *sup. Matth.* (in opere imperf. ut sup.). Ascendit autem in montem : primo quidem ut impleret prophetiam Esaïæ dicentis (cap. 40) : Super montem ascende tu ; deinde ut ostendat, quoniam in altitudine spiritualium virtutum consistere debet, qui docet Dei justitiam, pariter et

qui audit : nemo enim potest in valle stare, et de monte loqui. Si in terra stas, de terra loquere ; si autem de cælo loqueris, in cælo consiste. Vel ascendit in montem, ut ostendat quod omnis qui vult discere mysteria veritatis, in montem Ecclesiæ debet ascendere, de quo Propheta : Mons Dei mons pinguis. HILAR. (can. 4, in *Matth.*). Vel ascendit in montem, quia in paternæ majestatis celsitudine positus, cælestia vitæ præcepta constituit. AUG., *de serm. Domini in monte* (lib. 1, cap. 1). Vel ascendit in montem, ut significet quia minora erant præcepta justitiæ, quæ a Deo data sunt per prophetas populo Judæorum, quem timore adhuc alligari oportebat ; per Filium autem suum majora populo, quem charitate jam liberari convenerat.

Sequitur : Et cum sedisset, accesserunt ad eum discipuli ejus. HIER. Ideo autem non stans, sed sedens loquitur, quia non

ciples s'approchèrent de lui pour l'entendre de plus près, eux qui étaient plus préparés à remplir ses paroles. — RAB. — Au sens mystique, le Seigneur assis, c'est le Seigneur incarné; car si le Seigneur ne s'était pas incarné, le genre humain n'aurait pas pu se rapprocher de lui.

S. AUG. — Cela étonne que saint Matthieu fasse tenir ce discours au Sauveur assis sur la montagne, tandis que saint Luc (1) en place la scène dans un lieu champêtre. Mais cette diversité annonce qu'il ne s'agit pas du même discours dans les deux évangélistes; car qui peut empêcher le Christ de répéter ce qu'il avait déjà dit une fois, ou de faire de nouveau ce qu'il avait déjà fait? Il peut se faire aussi qu'il ait choisi parmi les disciples qui l'accompagnaient ses douze apôtres sur un point plus élevé de la montagne, et qu'ensuite descendu non de la montagne, mais de cette hauteur vers un endroit champêtre, sur un plateau au flanc de la montagne, il ait attendu dans ce lieu qui pouvait contenir un grand nombre d'auditeurs que les foules se réunissent autour de lui; ses disciples se seraient rapprochés de lui après qu'il se fut assis, et là en leur présence et en la présence du peuple il aurait fait ce discours que saint Matthieu et saint Luc racontent d'une manière en apparence différente, mais qui est au fond la même.

S. CHRYS. — Au moment où le Sauveur sur la montagne va formuler d'admirables préceptes, il est dit : « Ouvrant sa bouche il les

(1) Au chap. 6, v. 17, en ces termes : *Jésus descendant de la montagne s'arrêta dans un lieu champêtre.*

poterant eum intelligere in sua majestate fulgentem. AUG., de *serm. Domini in monte* (ubi sup.). Vel quod sedens docebat, pertinet ad dignitatem magistri. Accesserunt autem ad eum discipuli ejus, ut audiendis verbis illius hi essent etiam corpore viciniores, qui præceptis implendis animo appropinquabant. RAB. Mystice autem sessio Domini incarnatio ejus est; quia nisi Dominus incarnatus esset, humanum genus ad eum accedere non potuisset.

AUG., *De cons. Evang.* (lib. 1, c. 19). Movet autem, quod Matthæus in monte dicit hunc habitum esse sermonem a Domino sedente; Lucas autem in loco campestri a Domino stante. Hæc igitur diversitas facit videri alium fuisse illum, alium istum. Quid enim prohibet Christum quædam alibi repetere, quæ ante jam dixerat?

aut iterum facere, quæ ante jam fecerat? Quanquam etiam possit illud occurrere, in aliqua excellentiori parte montis, primo cum solis discipulis Dominum fuisse, quando ex eis duodecim elegit; deinde cum eis descendisse, non de monte, sed de ipsa montis celsitudine in campestem locum; id est, aliquam æqualitatem, quæ in latere montis erat, et multos capere poterat; atque ibi stetisse, donec ad eum turbæ congregarentur; ac postea cum sedisset, accessisse propinquius discipulos ejus; atque ita illis cæterisque turbis præsentibus unum habuisse sermonem, quem Matthæus Lucasque narrant, diverso narrandi modo, sed eadem veritate rerum.

GREG., 4, *Moral.* (cap. 5.). Sublimia autem præcepta Domino in monte dicturo, præmittitur: Et aperiens os suum docebat eos, etc. Qui dudum aperuerat ora pro-

enseignait » (1), lui qui autrefois avait ouvert la bouche des prophètes. — S. RÉMIG. — Il faut remarquer que toutes les fois qu'il est dit que le Seigneur ouvrit sa bouche, il faut être attentif, car ce sont de grandes choses qui vont suivre. — S. AUG. — Ou peut-être ces mots doivent-ils nous annoncer que le discours qui va suivre sera plus long que d'habitude. — S. CHRYS. — Ou peut-être cela est-il dit parce que tantôt il enseignait en ouvrant sa bouche pour parler, tantôt en émettant la voix de ses œuvres.

S. AUG. — Si quelqu'un étudie avec piété et prudence ce discours, il y trouvera toute la vie chrétienne en ce qui concerne les mœurs. D'où ce discours se clôt par ces mots : « Quiconque écoute ces paroles qui viennent de moi et les pratique sera comparé à l'homme sage. »

S. AUG. — La philosophie ne peut avoir d'autre but que le but du bien lui-même; or, le but du bien est de nous rendre heureux, et c'est pour cela que Jésus-Christ commence en ces termes : « Bienheureux les pauvres d'esprit. » — S. AUG. — La présomption d'esprit annonce l'audace et l'orgueil. Or, souvent les orgueilleux sont dits hommes d'un grand esprit, et cela avec raison; car le vent a nom esprit, et qui ignore que ceux qui sont enflés d'orgueil se trouvent comme élargis par un souffle? C'est pour cela que ceux qui craignent Dieu, et qui ne sont pas sous l'impression de *cet esprit* qui enfle, sont appelés pauvres d'esprit. — S. CHRYS. — Ou bien le mot *esprit* signifie ici âme et enflure. Or, qu'un homme soit humilié malgré lui et par la force des circonstances, il n'y a là aucune gloire pour lui. Le Christ ne béatifie ici que ceux qui s'humilient par détermination de leur volonté. Ses coups vont jusqu'aux

(1) Ainsi il est dit de Job dans d'anciens exemplaires : *Après cela Job ouvrit la bouche* (c. 4, v. 5).

phetarum. REMIG. Ubi cunq; autem legitur Dominus aperuisse os, inspiciendum est quia magna sunt quæ sequuntur. AUG., in serm. Domini in monte (lib. 1, cap. 1). Vel dicit : Aperiens os suum, ut ipsa mora commendet aliquanto longiorem futurum esse sermonem. CHRYS., in homil. (15, ut sup.). Vel hoc dicit, ut discas quoniam nunc quidem docebat, os aperiens in loquendo; nunc autem vocem quæ est ab operibus emittens.

AUG., in serm. Domini in monte (ubi sup.). Si quis autem pie sobrieque consideraverit, inveniet in hoc sermone, quantum ad mores opportunos pertinet, perfectum vitam christianæ modum : nunc sic ipse sermo concluditur : Omnis qui audit

verba mea hæc, et facit ea, similabo eum viro sapienti.

AUG., De Civitate Dei (lib. 19, cap. 1.). Nulla autem est causa philosophandi, nisi finis boni : quod autem beatum facit, ipsum est finis boni : et ideo a beatitudine incipit, dicens : Beati pauperes spiritu. AUGUST., in serm. Domini in monte (lib. 1, cap. 2). Præsumptio quidem spiritus audaciam et superbiam significat : vulgo etiam magnum spiritum superbi habere dicuntur, et recte, nam spiritus ventus vocatur. Quis vero nesciat superbos inflatos dici quasi vento distentos? Quapropter recte hic intelliguntur pauperes spiritu, humiles timentes Deum, id est, non habentes inflantem spiritum. CHRYSOST., in homil. (15, ut

dernières profondeurs en portant contre l'orgueil, parce qu'il est lui-même la racine et la source de tous les maux. Il lui oppose l'humilité, la choisit comme un solide fondement, parce que au-dessus d'elle l'on peut bâtir avec solidité, tandis que si elle tombe, tous les biens que vous aurez amassés tomberont avec elle. — S. CHRYS. — Cette manière de s'exprimer : *bienheureux les pauvres d'esprit*, indique peut-être ici qu'il s'agit de l'humilité qui s'adresse toujours à Dieu comme une mendicante. C'est pour cela que le grec dit (1) : « Bienheureux les mendiants ou les nécessiteux. » Il en est plusieurs qui sont naturellement humbles, mais qui ne le sont pas par un principe de foi, parce qu'ils n'implorent pas le secours de Dieu. Il ne s'agit ici que de ceux que la foi a rendus humbles. — S. CHRYS. — Peut-être le mot *pauvres d'esprit* signifie ceux qui sont saisis de crainte et tout tremblants en présence des commandements de Dieu; ce que Dieu recommande par Isaïe : Mais qu'ont ceux-ci de plus que ceux qui sont tout simplement humbles? C'est qu'ils ont l'humilité en plus grande abondance. — S. AUG. — Que les orgueilleux désirent les royaumes de la terre; celui des cieux est aux humbles. — S. CHRYS. — Ainsi que tous les vices nous portent aux enfers, mais surtout l'orgueil; ainsi toutes les vertus nous conduisent aux cieux, mais surtout l'humilité, car le propre de celui qui s'humilie est d'être élevé. — S. JÉR. — Ou bien les pauvres d'esprit, parce que c'est par l'inspiration de l'Esprit-Saint qu'ils se font pauvres volontaires. — S. AMB. — Là où au jugement des hommes se trouve la misère, commence le bonheur au jugement de Dieu. — LA

(1) Πτωχοί, qui signifie *mendiants* au lieu de πενυτες, les pauvres vivant de leur travail.

sup.). Vel spiritum hic elationem et animum dicit : quod enim sunt multi humiles nolentes, rerum necessitate coacti, non est laus : unde illos beatificat, qui se ex electione humiliant. Ideo autem hic incidit radicatus evellens superbiam; quia hæc fuit radix et fons malitiæ universæ; contra quam ponit humilitatem, velut quoddam stabile fundamentum; quia, ea subjecta, cum stabilitate alia superædificantur; hæc autem destructa, pereunt quæcunque congregaveris bona CHRYS., *super Matth.* (in opere imperf. ut sup.). Ideo autem dixit manifeste : Beati humiles spiritu, ut sic humiles ostendat, qui semper adjutorium Dei sint mendicantes : unde in græco dicitur : Beati mendici, vel egeni : sunt enim multi naturaliter humiles, et non ex fide,

qui non pulsant adjutorium Dei, sed solum qui secundum fidem sunt humiles. CHRYS., in homil. (15, ut sup.). Vel quia pauperes spiritu, hic dicit formidantes et trementes Dei jussiones; quomodo Dominus per Esaiam commendat. Quid autem amplius quam simpliciter humiles? Humilium enim hic quidem mediocriter est, hic autem superabundanter. AUG. Superbi ergo appetant regna terrarum, sed humilium est regnum cælorum. CHRYS., *super Matth.* (in opere imperf. ut sup.). Nam sicut cætera vitia deponunt ad inferos, maxime tamen superbia, sic et omnes virtutes inducunt in regnum cælorum, maxime tamen humilitas, quia proprium est ut qui se humiliat, exaltetur. HIER. Vel beati pauperes spiritu, qui scilicet propter Spiri-

GLOSE. — C'est avec raison que les richesses du ciel sont annoncées aux pauvres du siècle.

Bienheureux ceux qui sont doux, parce qu'ils posséderont la terre.

S. AMB. — Lorsque je serai parvenu à me contenter de la médiocrité, à me purger de toute espèce de maux, il me restera à tempérer mes mœurs. A quoi peut me servir de me passer des choses de la terre, si je ne suis pas doux? C'est pour cela que suivent les paroles : « Bienheureux les doux. » — S. AUG. — Les doux sont ceux qui cèdent au mal, ne lui résistent pas, mais le font disparaître dans le bien. — S. AMB. — Modérez votre mouvement pour ne pas vous mettre en colère ou pour ne pas pécher dans la colère. Il est beau de soumettre le mouvement à la raison, et il n'est pas d'une moindre vertu d'enchaîner sa colère que de ne pas en avoir du tout, d'autant plus que souvent ceci est considéré comme le signe d'un caractère mou (1), tandis que le reste est regardé comme le signe d'une grande énergie.

S. AUG. — Que ceux qui ne sont pas doux se disputent et se combattent pour choses terrestres et temporelles : « Bienheureux les doux, parce qu'ils posséderont la terre, d'où ils ne pourront être arrachés ; » cette terre, dont il est dit au ps. 140, v. 6 : « Ma part est dans la terre des vivants. » Ainsi nous est désigné cet héritage éternel et stable où l'âme se repose comme à sa place par le bon amour ; elle s'y repose comme le corps dans la terre, s'y nourrit de son aliment comme le

(1) Auparavant pour *lentius*, que nous avons rétabli, il y avait *levius*. Tout ceci est un commentaire de cette parole du ps. 4 : *Irascimini et nolite peccare*.

tum Sanctum voluntarie sunt pauperes. AMBR., *De Offi.* (lib. 1, cap. 16). Inde autem incipit beatitudo iudicio divino, ubi ærumna æstimatur humano. GLOSSA. Pauperibus autem in præsentī convenienter promittuntur divitiæ cœli.

Beati mites, quoniam ipsi possidebunt terram.

AMBR., *super Lucam* (lib. 9, tit. *De beatitudinibus*). Cum simplicitate contentus fuero, inops malorum, superest ut mores meos temperem. Quid enim mihi prodest carere secularibus, nisi fuero mitis? Congrue igitur sequitur : Beati mites. AUG., *de serm. Dom. in monte* (lib. 1, c. 3). Mites sunt qui cedunt improbitatibus, et non resistunt malo, sed vincunt in bono malum. AMBR.,

sup. Lucam (lib. 4, ut sup.). Mitiga ergo affectum tuum, ut non irascaris, aut certe iratus ne peccaveris. Præclarum est enim motum temperare consilio, nec minoris virtutis dicitur prohibere iracundiam, quam omnino non irasci; cum plerumque istud lentius, hoc fortius æstimetur.

AUG. (*de serm. Dom. ut sup.*). Rixentur igitur immites, et dimicent pro terrenis et temporalibus rebus : sed beati mites, quoniam ipsi hæreditabunt terram, de qua evelli non possunt : illam (inquam) terram, de qua in psalm. dicitur : Portio mea in terra viventium : significat enim quandam stabilitatem hæreditatis perpetuæ, ubi anima per bonum affectum tanquam in loco suo requiescit, sicut corpus in terra; et inde cibo suo alitur, sicut corpus ex terra ipsa

corps le fait sur la terre, en vivant de la terre; cet héritage est le repos et la vie des saints. — S. CHRYS. — Cette terre, d'après quelques-uns, tant qu'elle est dans l'état actuel, est la terre des morts, puisqu'elle est soumise à ce qui est vain; mais lorsqu'elle sera délivrée de la corruption, elle deviendra la terre des vivants, car les mortels y recevront la vie immortelle. J'ai lu un autre auteur qui exposait comment le ciel qu'habiteront les saints est appelé la *terre des vivants*, en disant que la partie inférieure de ce séjour est le ciel, et la partie supérieure la terre. D'autres prétendent que notre corps est terre, et que tant qu'il est soumis à la mort il est la terre des morts, mais qu'il deviendra la terre des vivants en devenant conforme au corps du Christ dans sa gloire.

S. HIL. — Le Seigneur promet à ceux qui sont doux l'héritage de la terre, c'est-à-dire l'héritage de ce corps qu'il a choisi lui-même pour y habiter, puisque le Christ habite en nous par la mansuétude de notre esprit, et qu'il nous revêtira plus tard de la gloire que ce corps aura acquise (1).

S. CHRYS. — Le Christ mêle aux promesses spirituelles des promesses temporelles, et parce que celui qui est doux paraît tout perdre, il lui promet le contraire, en lui disant que celui qui n'est pas arrogant possède ce qu'il a avec assurance, tandis que celui qui l'est se trouve mille fois en danger de perdre et son âme et l'héritage de ses aïeux. Or, comme le prophète avait dit : « Les doux posséderont la terre » (ps. 36), il se sert ici de paroles connues.

(1) Dans cette édition, pour éviter l'ambiguïté du mot *clarificati*, que l'on aurait pu croire au pluriel, on a changé plusieurs mots de place. D'ailleurs, ce passage est le commentaire de saint Paul : *Reformabit corpus humilitatis nostræ configuratum corpori claritatis suæ* (Phil. 3, v. 21).

est requies et vita sanctorum. CHRYS., *sup. Matth.* (in oper. imperf. ut sup.). Vel terra hic (sicut quidam dicunt) quando est in hoc statu, terra mortuorum est, quia vanitati subiecta est; eum autem liberata fuerit de corruptione, fit terra vivorum, ut mortales hæreditent immortalem. Alterum exponentem legi, quasi cælum in quo habitaturi sunt sancti, dicatur terra vivorum; quod quantum ad inferiorem regionem cælum est; quantum autem ad superius cælum dicitur terra. Alii dicunt quia corpus nostrum terra est; et quando subiacet morti, terra est mortuorum; eum autem fuerit conforme faciem gloriæ corporis Christi, erit terra vivorum.

HILAR. (can. 4, in *Matth.*). Vel hæredi-

tatem terræ mitibus Dominus pollicetur (id est, ejus corporis quod ipse assumpsit habitaculum), et quia per mansuetudinem mentis nostræ habitat Christus in nobis, nos quoque gloria clarificati ejus corporis vestiemur.

CHRYS, in hom. (15, ut sup.). Vel aliter : Christus hic spiritualibus promissis sensibilia immiscuit : quoniam enim æstimatur qui mitis est omnia sua perdere, contrarium promittit; dicens : Quod (eum stabilitate) sua possidet, qui non est protervus; qui autem aliter est, multoties animam et hæreditatem paternam perdit. Quia vero Propheta dixerat (*Psal.* 36) : Mansueti hæreditabunt terram, a consuetis verbis contextit sermonem.

LA GLOSE. — Les doux qui se sont possédés eux-mêmes posséderont plus tard l'héritage du père. C'est mieux de posséder la terre que d'avoir le royaume des cieux, puisque l'on perd souvent ce que l'on a.

Bienheureux ceux qui pleurent, parce qu'ils seront consolés.

S. AMB. — Lorsque vous en serez venu là d'être doux et pauvre, rappelez-vous vos péchés et pleurez-les. Voilà pourquoi ces mots : « Bienheureux ceux qui pleurent. » Et c'est bien que la troisième bénédiction soit accordée à celui qui pleure ses péchés, puisque c'est la Trinité qui pardonne. — S. HIL. — *Ceux qui pleurent* ne sont pas ceux qui pleurent leurs pertes, leurs injures ou les torts qu'ils ont soufferts, mais ceux qui pleurent leurs péchés passés. — S. CHRYS. — Ceux qui pleurent leurs péchés sont heureux, mais médiocrement ; plus heureux sont ceux qui pleurent les péchés d'autrui, et tels devraient être tous ceux qui enseignent. — S. JÉR. — Le deuil dont il s'agit ici n'est pas le deuil de ceux qui sont morts par la commune loi, mais de ceux qui se sont ensevelis dans leurs péchés et dans leurs vices (1). Ainsi Samuel pleura Saül, et saint Paul ceux qui ne se sont pas lavés de l'impureté par la pénitence.

S. CHRYS. — Comme la consolation n'est que la fin du deuil, ceux qui pleurent leurs péchés seront consolés par le pardon. — S. CHRYS. — Et quoique le pardon dût leur suffire, Dieu ne termine pas là ses bienfaits, mais il les fait participants de plusieurs consolations dans ce siècle et dans l'avenir ; Dieu récompense toujours au-

(1) On trouve ici l'ablatif, et le sens que nous avons donné est fixé par l'Apôtre (Ephès. 2, v. 15) ; mais *mourir* gouvernant le datif, mourir aux vices, c'est y renoncer, d'après toujours l'Apôtre (Roum., 6, v. 2), et saint Pierre (I Ep., chap. 2, v. 24).

GLOSSA. Mites etiam qui seipso possederunt, hæreditatem Patris in futuro possidebunt. Plus autem est possidere terram quam habere regnum cælorum : multa enim habemus quæ statim amittimus.

Beati qui lugent, quoniam ipsi consolabuntur.

AMBR., *sup. Lucam* (ut *sup.*). Cum hoc feceris, ut scilicet sis pauper et mitis, memento quia peccator es ; lugeto peccata tua : unde sequitur : Beati qui lugent. Et bene tertia benedictio est peccata desentis, quia Trinitas est quæ peccata condonat. HILAR. (can. 4, in *Matth.*). Lugentes enim dicuntur

non orbitates, aut contumelias, aut damna mœrentes, sed peccata vetera flentes. CHRYS., *sup. Matth.* (in opere imperf., hom. 9). Et qui sua quidem peccata lugent, beati sunt, sed mediocriter ; beatiore autem sunt qui aliena lugent peccata : tales convenit esse omnes doctores. HIER. Luctus enim hic non mortuorum ponitur communi lege naturæ, sed peccatis et vitiis mortuorum. Sic fleuit Samuel Saulem (1 *Reg.*, 16), et Paulus eos qui post immunditiam pœnitentiam non egerunt (2 *Cor.*, 12.)

CHRYS., *sup. Matth.* (in opere imperf. ut *sup.*). Cum autem consolatio sit lugentium cessatio luctus, qui sua peccata lu-

delà du travail. — S. CHRYS. — Ceux qui pleurent les péchés d'autrui seront consolés; car voyant le plan de Dieu à la lumière de cet autre monde, ils comprendront que ceux qui ont péri n'étaient pas de Dieu dont la main ne se laisse pas arracher ce qu'elle tient. Cessant de les pleurer, ils se réjouiront dans le bonheur. — S. AUG. — Le deuil est la tristesse que nous fait éprouver la perte de ceux qui nous sont chers. Ceux qui se convertissent à Dieu perdent ce qu'ils aimaient dans le monde. Leurs joies ne sont pas puisées aux mêmes sources qu'auparavant, et épris de l'amour des choses éternelles, ils ne sont pas exempts de tristesse à cause de cet amour. Leur consolation est l'Esprit-Saint lui-même qui, à cause de cela, a pour nom principal Paraclet (1) ou consolateur; il les enrichit de la joie éternelle au moment où ils perdent celle de ce monde, et c'est pour cela qu'il est dit *qu'ils seront consolés*.

Par deuil l'on peut entendre deux brisements de cœur différents, résultant l'un des misères de ce monde, l'autre du désir du ciel. C'est pour cela que la fille de Caleb demanda des champs arrosés en bas et en haut (2). Ce deuil est particulier à celui qui est doux et pauvre, et qui n'aimant pas le monde, reconnaît sa misère, et par elle s'élève au désir du ciel. C'est avec raison que la consolation convient à ceux qui sont dans la peine, et que la joie est donnée dans l'autre monde à celui qui a eu la souffrance dans celui-ci. Or, la ré-

(1) Du grec *παρακλητος*.

(2) Josué, 15, v. 19, jug. 1, 15. Voyez sur le sens mystique de ce passage saint Grég., 3. Dial., chap. 34, et le registre, liv. 6. Indiet. 15. Ep. 23, qui a pour titre : *Theotistæ pariter et Andree*.

gent, consolabuntur indulgentiam consecuti. CHRYS., in hom. (15, ut sup.). Et licet talibus sufficiat venia frui, non terminat retributionem in peccatorum remissione, sed et multarum facit participes consolationum, et hic, et in futuro : semper enim majores laboribus Deus dat retributiones.

CHRYS., sup. *Matth.* (in opere imperf. ut sup.). Qui vero aliena peccata lugent, consolabuntur; qui cum in seculo illo providentiam cognoverint Dei, et intellexerint quod qui perierant non fuerunt Dei, de eorum manu nemo rapere potest, de eis luctu derelicto in sua beatitudine lætabuntur. Vel aliter. AUG., in *serm. Domini in mon.* (lib. 1, cap. 4). Luctus est tristitia de amissione charorum : conversi autem ad Deum ea quæ in hoc mundo chara habebant,

amittunt : non enim gaudent iis rebus ante quibus gaudebant, et donec fiat in illis amor æternorum, nonnulla mœstitia sanctantur. Consolabuntur ergo Spiritu Sancto, qui maxime propterea Paracletus nominatur, id est, consolator; ut temporalem amittentes, æterna lætitia ditet : et ideo dicit : Quoniam ipsi consolabuntur.

GLOSSA. Vel per luctum duo genera compunctionis intelliguntur : scilicet pro miseris hujus mundi, et pro desiderio cœlestium : unde filia Caleph petivit irriguum superius et inferius. Hujusmodi autem luctus non habet nisi pauper et mitis, qui cum mundum non diligit, quod miser est recognoscit, et ideo cœlum concupiscit. Convenienter ergo lugentibus promittitur consolatio, ut qui tristatus est in præsentibus,

compense de celui qui pleure est plus grande que celle de celui qui est pauvre et de celui qui est doux ; car se réjouir dans le royaume vaut mieux que l'avoir et le posséder ; que de choses que l'on a et que l'on possède dans la douleur !

S. CHRYS. — Remarquez que c'est avec intention (1) que dans l'énoncé de cette béatitude il dit, non pas : *ceux qui sont dans la tristesse*, mais *ceux qui sont dans le deuil*, et en cela il nous donne une leçon de haute sagesse ; car si ceux qui sur cette terre portent le deuil de leurs enfants ou d'autres défunts ne se laissent pas attirer par le tumulte, ni ne se livrent aux désirs de l'argent, de la gloire, et aux sollicitations des passions, à combien plus forte raison devrait-on remarquer ces signes de deuil en ceux qui pleurent leurs péchés.

Bienheureux ceux qui sont affamés et altérés de la justice, parce qu'ils seront rassasiés.

S. AMB. — Après que j'ai pleuré les péchés, je commence à ressentir la faim et la soif de la justice. Le malade ne ressent pas ces besoins au fort de la maladie, et c'est pour cela qu'il ajoute : « Bienheureux ceux qui ont faim et soif de la justice. » — S. JÉR. — Il ne nous suffit pas de vouloir la justice, il faut en ressentir la faim, et sous cette figure nous est enseigné que nous ne devons jamais nous considérer comme assez justes, mais désirer toujours ardemment les œuvres de justice. — S. CHRYS. — Tout bien que les hommes ne font pas par l'amour du bien lui-même est déplaisant aux yeux de Dieu. Or, avoir

(1) Le sens du grec ἐπιτάσεως est plutôt *cum intentione* dans un sens plus étendu, que *cum intentione*, avec intention.

gaudeat in futuro. Major est autem retributio lugentis, quam pauperis et mitis : plus enim est gaudere in regno, quam habere et possidere : multa enim cum dolore habemus et possidemus.

CHRYS., in homil. (5, ut sup.). Notandum autem quod hanc beatitudinem cum intentione quadam proposuit : ideo non dixit : Qui tristantur ; sed qui lugent : in quo etiam perfectioris sapientiæ magisterium dedit : si enim qui filios vel alios defunctos lugent, secundum illud tempus non desiderant pecuniam, nec gloriam, nec conviciis exacuuntur, neque aliqua passione capiuntur, multo magis hæc servare debent, qui lugent sua peccata.

Beati qui esuriunt et sitiunt justitiam, quoniam ipsi saturabuntur.

AMBR., sup. Luc. (lib. 4, ut sup.). Postquam delicta deslevi, esurire incipio et sitire justitiam : æger enim cum in gravi morbo est, non esurit : unde sequitur : Beati qui esuriunt et sitiunt justitiam. HIER. Non nobis sufficit velle justitiam, nisi justitiæ patiamur famem, ut sub hoc exemplo nunquam nos satis justos esse, sed semper esurire justitiæ opera intelligamus. CHRYS., sup. Matth. (in opere imperf. ut sup.). Quoniam omne bonum quod non ex amore ipsius boni faciunt homines, ingratum est ante Deum : esurit autem justitiam qui

faim de la justice, c'est désirer vivre selon la justice divine; avoir soif de la justice, c'est en désirer la science.

S. CHRYS. — La justice dans son sens le plus étendu ou le plus restreint est le contraire de l'avarice. Ayant à parler de la charité, il nous montre comment nous devons la faire, et que nous ne devons pas la puiser aux sources de l'avarice ou du vol. C'est pour cela aussi qu'il donne à la justice les attributs de l'avarice, la faim et la soif.

S. HIL. — Il attribue le bonheur à la faim et à la soif de la justice, et nous montre ainsi que l'avidité des saints vers la doctrine divine aboutira dans le ciel à une complète satiété. C'est le sens de ces mots : « Parce qu'ils seront rassasiés. » — S. CHRYS. — Par l'abondance des récompenses de Dieu, parce qu'elles dépasseront les désirs des saints. — S. AUG. — C'est peut-être qu'ils seront rassasiés en ce monde de cette nourriture dont le Seigneur a dit : « Ma nourriture est de faire la volonté de mon Père » (1) (ce qui est la justice), et de cette eau dont il est dit qu'elle deviendra *une source d'eau rejaillissant jusqu'à la vie éternelle*.

S. CHRYS. — Peut-être s'agit-il ici de récompense terrestre, et comme l'on pense communément que c'est l'avarice qui nous fait abonder, il affirme le contraire, le dit de la justice; car celui qui la désire possède tout d'une manière stable.

(1) Au chap. 14, v. 4 de saint Jean où le Sauveur ajoute : *Ut perficiam opus ejus*. Ce qui est dit à la Samaritaine (Jean, 3, v. 43).

secundum justitiam Dei desiderat conversari : sitit autem justitiam, qui scientiam ejus aquirere eupit.

CHRYS., in homil. (15, ut sup.). Justitiam autem dicit, vel universalem, vel particularem, avaritiæ contrariam. Quia enim de misericordia dieturus erat, præmonstrat qualiter misereri oporteat; quia non ex rapina, neque ex avaritia : unde etiam quod est avaritiæ proprium, scilicet esurire et sitire, justitiæ attribuit.

HILAR. (can. 4, ut sup.). Sitientibus autem et esurientibus justitiam, beatitudinem tribuit; significans extensam in Dei doctrinam sanctorum aviditatem, perfecta in cælo satiété repleri : et hoc est quod di-

eitur : Quoniam ipsi saturabuntur. CHRYS., sup. *Matth.* (in opere imperf. ut sup.). Scilicet largitate remunerantis Dei; quoniam majora erunt præmia Dei quam sanctorum desideria. AUG., de *serm. Dom.* (lib. I, cap. 2). Vel illo cibo saturabuntur in præsentia, de quo Dominus dicit : Meus cibus est ut faciam voluntatem Patris mei (quod est justitia), et illa aqua de qua quisquis biberit, fiet ei fons aquæ salientis in vitam æternam.

CHRYS., in hom. (15, ut sup.). Vel in hoc terrenum præmium determinat : quia enim æstimatur avaritia abundantes facere, ipse contrarium dicit quod justitia hoc operatur : qui enim justitiam cupit, omnia cum stabilitate habet.

Bienheureux ceux qui sont miséricordieux, parce qu'ils obtiendront eux-mêmes miséricorde.

LA GLOSE (1). — La justice et la miséricorde doivent s'unir ensemble, et se tempèrent l'une par l'autre. La justice sans miséricorde n'est que cruauté, et la miséricorde sans justice rien qu'un dissolvant. C'est pour cela qu'ici la miséricorde vient après la justice en ces termes : « Bienheureux les miséricordieux. » — RÉMIG. — Le mot miséricorde exprime que l'on porte en soi le cœur des malheureux ; car l'homme miséricordieux regarde comme sienne la misère d'autrui, et en souffre comme de la sienne propre. — S. JÉR. — La miséricorde ne se manifeste pas seulement par aumônes ; elle peut se déclarer aussi dans le support du mal que le prochain commet ; elle consiste à porter les fardeaux les uns des autres. — S. AUG. — Il dit heureux ceux qui viennent au secours de leurs frères ; leur récompense est d'être délivrés de leurs propres maux ; d'où suivent ces mots : « Puisqu'ils recevront une même miséricorde. » — S. HIL. — Dieu se réjouit tellement dans le sentiment qui nous rend bienveillants pour les autres, qu'il ne promet sa miséricorde qu'aux seuls miséricordieux.

S. CHRYS. — La récompense paraît égale au mérite, mais elle l'emporte, puisque la miséricorde divine est supérieure à celle qui est humaine. — LA GLOSE. — C'est avec raison que la miséricorde est promise aux miséricordieux, et de telle manière qu'ils reçoivent plus qu'ils n'ont mérité ; ainsi que celui qui n'a que ce qu'il lui faut a moins

(1) Ou plutôt saint Anselme, car l'on ne trouve rien de semblable dans la Glose actuelle.

Beati misericordes, quoniam ipsi misericordiam consequentur.

GLOSSA. Justitia et misericordia ita conjunctæ sunt, ut altera ab altera debeat temperari : justitia enim sine misericordia crudelitas est ; misericordia sine justitia, dissolutio : unde de misericordia post justitiam subdit, dicens : Beati misericordes. RÉMIG. Misericors dicitur quasi miserum habens cor ; quia alterius miseriam quasi suam reputat, et de malo alterius quasi de suo dolet. HIER. Misericordia hic non solum in elemosynis intelligitur, sed in omni peccato fratris, si alter alterius onera portemus. AUG., de *serm. Dom.* (lib. 1, cap. 2, vel. 6). Beatos autem dicit esse, qui sub-

veniunt miseris ; quod eis ita reperatur, ut de miseria liberentur : unde sequitur : Quoniam ipsi misericordiam consequentur. HILAR. (can. 4, ut sup.). In tantum enim Deus benevolentiae nostræ in omnes delectatur affectu, ut suam misericordiam sit solis misericordibus præstaturus.

CHRYS., in homil. (15, ut sup.). Videtur autem esse æqualis retributio, sed est multo major : non enim est æqualis humana misericordia et divina. GLOSSA. Merito ergo misericordibus misericordia impenditur, ut plus accipiant quam meruissent ; et sicut plus recipit qui ultra saturitatem habet, quam ille qui habet tantum ad saturitatem, sic major est gloria misericordium quam præcedentium.

que celui qui a au-delà; ainsi la gloire de la miséricorde l'emporte sur celle des béatitudes précédentes.

Bienheureux ceux qui ont le cœur pur, parce qu'ils verront Dieu.

S. AMB. — Celui qui fait miséricorde perd la miséricorde du Seigneur, à moins qu'il n'ait agi par une intention pure; car s'il a agi par vanité, il ne lui en revient aucun fruit, et c'est pour cela qu'il est dit : « Bienheureux ceux qui ont le cœur pur. » — LA GLOSE (1). — C'est avec raison que la pureté de cœur est placée en sixième lieu, car c'est le sixième jour que l'homme a été créé à l'image de Dieu, image qui avait été obscurcie en lui par le péché, et qui a été restaurée en lui par la grâce. C'est avec raison que cette béatitude vient après les autres; la pureté de cœur résulte de toutes les autres vertus qui précèdent. —

S. CHRYS. — Il appelle purs ou ceux qui ont toutes les vertus, et n'ont conscience d'aucun mal en eux; ou bien ceux qui savent arrêter les désirs de leur chair, ce qui est surtout nécessaire pour voir Dieu, ainsi que nous l'apprend l'Apôtre en ces termes : « Cherchez à être en paix avec tous, cherchez la sainteté sans laquelle personne ne peut voir Dieu. » Il en est, en effet, beaucoup qui se montrent miséricordieux, mais qui ne savent pas vaincre l'impureté, et le Sauveur ajoute ces mots pour leur montrer que cela ne suffit pas.

S. JÉR. — Dieu pur ne peut être vu que par un cœur pur, et le temple de Dieu ne doit pas être souillé; c'est pour cela qu'il ajoute :

(1) Dans saint Anselme, car la Glose ne présente rien de semblable au moins quant à l'expression. Dans saint Anselme, c'est à peu près dans les mêmes termes.

*Beati mundo corde, quoniam ipsi Deum
videbunt.*

AMBR. (lib. 4, in *Luc.*, ubi sup.). Qui misericordiam defert, misericordiam amittit, nisi mundo corde misereatur : nam si jactantiam querit, nullus est fructus : unde sequitur : Beati mundo corde. GLOSSA. Convenienter autem sexto loco ponitur cordis munditia; quia sexto die homo conditus est ad imaginem Dei; quæ quidem obtenebrata erat in homine per culpam, sed in mundis corde reformatur per gratiam : merito autem post prædicta sequitur; quia nisi illa præcedant, mundum cor in homine non creatur. CHRYS., in homil. (15, ut sup.). Mundos autem hic ait, vel

eos qui universalem virtutem possident, et nullius sibi malitiæ conscii sunt; vel eos qui in temperantia consistunt, quæ maxime necessaria est ad videndum Deum; secundum illud Pauli (*ad Hebr.*, 12) : Pacem sequimini cum omnibus, et sanctimoniam, sine qua nemo videbit Deum : quia enim multi miserentur quidem, sed impudica agunt, monstrans quod non sufficit primum (scilicet misereri), hoc de munditia apposit.

HIER. Mundus autem Deus a mundo corde conspicitur : templum enim Dei non potest esse pollutum : et hoc est quod dicitur : Quoniam ipsi Deum videbunt. CHRYS., sup. *Matth.* (in oper. imperf. ut sup.). Qui enim omnem justitiam facit et cogitat,

« Parce qu'ils verront Dieu. » — S. CHRYS. — Celui qui a dans sa pensée la justice, et qui la traduit dans ses œuvres, celui-là voit Dieu des yeux de son âme; car la justice est l'image de Dieu, Dieu étant justice. Il nous faut donc savoir que quiconque s'arrache au mal et fait le bien, voit Dieu en cela plus ou moins, toujours ou par intervalles, suivant la puissance humaine. Dans cette autre vie, ceux qui ont le cœur pur verront Dieu face à face, et non pas dans un miroir et dans une énigme comme dans celui-ci (1). — S. AUG. — Ce sont des insensés ceux qui cherchent à voir Dieu des yeux du corps, alors que l'on voit Dieu par le cœur, ainsi qu'il est écrit ailleurs : « Cherchez-le dans la simplicité du cœur. » La simplicité du cœur n'est autre que la pureté de cœur. — S. AUG. — Il est évident que si les yeux spiritualisés du corps spiritualisé n'avaient pas plus de force que ceux que nous avons maintenant, on ne pourrait pas voir Dieu par leur intermédiaire.

S. AUG. — Cette récompense est le fruit de la foi, en ce sens que la foi nous prépare à cette récompense, ainsi qu'il est dit : « Purifiant leur cœur par la foi » (2). Ces paroles sont surtout une preuve de notre maxime : « Bienheureux ceux qui ont le cœur pur, parce qu'ils verront Dieu. »

S. AUG. — Personne ne voit Dieu dans cette vie et tant qu'il est prisonnier des sens corporels qui enchaînent notre vie mortelle; personne ne s'élève à cette vision, sans mourir radicalement à cette vie, soit en

(1) Allusion à ces paroles de l'Apôtre : *Nous le voyons maintenant par un miroir et dans une énigme; mais alors face à face* (I Corinth., 13, v. 12).

(2) Ces paroles sont de saint Pierre disant, en présence des autres apôtres, que les Juifs ne doivent pas être rejetés de l'Eglise (Act., 15, v. 9). Pour le mot *purificans*; il n'y a que l'aoriste *καθάριστος*, qui n'a son correspondant qu'en français et pas en latin.

mente sua Deum videt, quoniam justitia figura est Dei : Deus enim justitia est. Sciendum ergo quod si aliquis eripuerit se a malis et fecerit bona, secundum hoc Deum videt; aut parum, aut amplius; aut interdum, aut semper; secundum possibilitatem humanam. In seculo autem illo, mundi corde Deum videbunt facie ad faciem, non in speculo et in ænigmate, sicut hic. AUG., in *serm. Domini in monte* (lib. 1, c. 2, vol. 7). Stulti autem sunt qui Deum videre istis exterioribus oculis quærunt; cum corde videatur, sicut alibi scriptum est (Sap., 1) : In simplicitate cordis quærite illum : hoc est enim simplex cor, quod

mundum cor. AUG., ult., *De civit. Dei* (cap. 29). Si autem tantum poterunt in corpore spiritali oculi etiam ipsi spirituales, quantum possunt isti quales nunc habemus, procul dubio per eos videri non poterit.

AUGUST., in primo *De Trinit.* (cap. 8 et 13). Hæc autem visio merces est fidei, cui mercedi per fidem corda mundantur, sicut scriptum est : Maudans fide corda eorum. Hoc autem probatur, illa maxime sententia : Beati mundo corde, quoniam ipsi Deum videbunt.

AUGUST., *super Genesim ad litteram* (lib. 12, c. 25). Nemo autem videns Deum vivit

quittant tout-à-fait son corps, soit en devenant tellement étranger à ses membres qu'il puisse, ainsi que l'Apôtre, douter, avec raison, s'il est ou n'est pas sur la terre.

LA GLOSE (1). — Cette béatitude est plus élevée que toutes les autres, et c'est celle de l'homme qui non-seulement est nourri dans la maison du roi, mais peut venir en sa présence.

Bienheureux les pacifiques, parce qu'ils seront appelés enfants de Dieu.

S. AMB. — Lorsque vous aurez purifié votre intérieur de toute souillure de péché, en telle sorte qu'il ne s'en élèvera plus ni trouble ni dissension, la paix sortant de vous ira jusqu'aux autres, et c'est ce que veulent dire ces paroles : « Bienheureux les pacifiques. » — S. AUG. — La paix est la tranquillité de l'ordre ; l'ordre est cet arrangement qui donne aux choses semblables et dissemblables leurs places respectives. Comme tout le monde désire le bonheur, ainsi tout le monde désire la paix, et souvent ceux qui veulent la guerre ne tendent par elle qu'à une paix pleine de gloire. — S. JÉR. — Ces pacifiques, qui sont dits heureux, sont ceux qui établissent la paix entre leurs frères, après l'avoir établie dans leur cœur ; car que vous sert de pacifier les autres si vous portez en vous-même les combats des vices.

S. AUG. — Ceux qui sont pacifiques, ce sont ceux qui en régularisant les mouvements de leurs âmes, les soumettant à la raison, et en tenant domptées les passions de leur chair, deviennent royaume de

(1) C'est de saint Anselme.

vita ista, qua mortaliter vivitur in istis sensibus corporis ; sed nisi ab hac vita quisque funditus moriatur, sive omnino exiens de corpore, sive ita alienatus a carnalibus sensibus, ut merito nesciat, sicut ait Apostolus (2 ad Corinth., 12), utrum in corpore an extra corpus sit, non in illam subvelitur visionem

GLOSSA. Majorem autem remunerationem isti habent quam primi ; sicut qui in curia regis non solum prandet, sed etiam faciem regis videt.

Beati pacifici, quoniam filii Dei vocabuntur.

AMBR., *sup. Luc.* (lib. 4, ut *sup.*). Cum interiora tua vacua feceris ab omni labe peccati, ne dissensiones contentionesque ex affectu tuo prodeant a te pacem incipe, ut

sic pacem aliis feras ; unde sequitur : Beati pacifici. AUG., 19, *De civit. Dei* (cap. 13). Est autem pax tranquillitas ordinis : ordo autem est parium dispariumque sua cuique loca tribuens dispositio. Sicut autem nemo est qui gaudere noluerit, ita nemo est qui pacem habere noluerit ; quandoquidem et ipsi qui bella volunt, nihil aliud quam ad gloriosam pacem cupiunt bellando pervenire. HIER. Pacifici autem dicuntur beati, qui primum in corde suo, deinde et inter fratres dissidentes faciunt pacem : quid enim prodest alios per te pacari, cum in tua anima sint bella vitiorum ?

AUG., *in serm. Domini in monte* (lib. 1, cap. 2, vel 3). Pacifici autem in semetipsis sunt, qui omnes animi sui motus componentes, et subjicientes rationi, carnalesque concupiscentias habentes edomitas, fiunt

Dieu. En ceci, toutes choses sont à leur place quand ce qu'il y a dans l'homme de plus élevé et de plus excellent commande à l'insubordination d'une autre partie de nous-même qui nous est commune avec les bêtes, et cette première partie, qui est l'âme et la raison, est soumise à ce qui est au sommet de tout, la vérité fils de Dieu. Il ne commandera jamais à ce qui lui est inférieur, celui qui n'obéit pas lui-même à ce qui lui est supérieur. Or, telle est la paix promise sur cette terre aux hommes de bonne volonté (1). — S. AUG. — Personne ne peut en venir en ce monde à ce point que cette loi de résistance ne se trouve plus dans ses membres; mais, en domptant leurs passions, les pacifiques se préparent à recevoir plus tard la plénitude de la paix. — S. CHRYS. — Ils se montrent pacifiques envers les autres, non-seulement ceux qui réconcilient dans la paix ceux qui sont ennemis, mais encore ceux qui par amour de la paix oublient le mal qu'on leur a fait. La paix qui donne le bonheur n'est pas celle qui s'exprime par les paroles, mais celle qui repose dans le cœur, et ceux qui l'aiment sont vraiment les fils de la paix.

S. HIL. — La béatitude de l'adoption est la récompense de ceux qui sont pacifiques, et elle est exprimée par ces mots : « Parce qu'ils seront appelés enfants de Dieu. » Dieu est le père de tous, et nous ne nous montrerons dignes d'entrer dans sa famille qu'en nous montrant animés de sentiments de paix à l'égard de nos frères. — S. CHRYS. — Les pacifiques étant ceux qui fuient la dispute et ne conservent pas de haine dans leur cœur, mais s'emploient à réunir ceux que le res-

(1) Imité du passage connu de saint Luc, 2, v. 14, dans lequel l'on peut traduire le grec εὐδοξίης par *paix de bonne volonté*.

regnum Dei; in quo ita ordinata sunt omnia, ut quod est in homine præcipuum et excellens, imperet cæteris reluctantibus, quæ sunt nobis bestiisque communia; atque idipsum quod excellit in homine (id est, mens et ratio) subjiciatur superiori, quod est ipsa veritas Filius Dei. Neque enim imperare inferioribus potest, nisi superioribus subjiciatur. Et hæc est pax que datur in terra hominibus bonæ voluntatis. AUG., in lib. *Retract.* (lib. 1, cap. 19). Non tamen cuiquam provenire potest in hac vita, ut lex repugnans legi mentis omnino non sit in membris; sed hoc nunc pacifici agunt domando concupiscentias carnis, ut ad pacem plenissimam quandoque veniatur. CHRYS., *sup. Matth.* (in opere imperf. ut sup.). Pacifici autem ad alios sunt, non

solum qui inimicos in pace reconciliaut, sed etiam illi qui in memores malorum, diligunt pacem: pax enim illa beata est quæ in corde posita est, non tantum in verbis; qui autem pacem diligunt, filii sunt pacis.

HILAR. (can. 1, ut jam sup.). Pacificorum autem beatitudo adoptionis est merces: et ideo dicitur: Quoniam filii Dei vocabuntur: parens enim omnium Deus unus est, neque aliter transire in nuncupationem familiæ ejus licebit, nisi fraternæ invicem charitatis pace vivamus. CHRYS., in homil. (15, ut sup.). Vel quia pacifici dicuntur, qui nec litigant, nec odiunt ad invicem, sed et congregant litigantes, recte filii Dei vocantur; quia unigenti hoc est opus congregare dispersa, et pacificare contra se præliantia. AUG., *de serm.*

sentiment a séparés, c'est avec raison qu'ils sont appelés les enfants de Dieu; car c'est le propre des fils de famille de ramener ceux qui se séparent, et de pacifier ceux qui se combattent. — S. AUG. — La perfection est dans la paix et là où rien ne résiste; les pacifiques sont appelés enfants de Dieu, car rien ne résiste à Dieu, et, les enfants doivent porter la ressemblance de leur père. — LA GLOSE (1). — Les pacifiques ont donc la dignité qui surpasse toutes les autres; car le fils du roi est au-dessus de tous. Cette béatitude est la septième, parce que c'est au jour du sabbat que nous sera donné le repos véritable, après les six âges du monde.

Bienheureux ceux qui souffrent persécution pour la justice, parce que le royaume des cieux est à eux.

S. CHRYS. — Après avoir énoncé le bonheur de la paix, afin de nous montrer que le bien n'était pas pour nous toujours dans la recherche du repos, il ajoute : « Bienheureux ceux qui souffrent persécution pour la justice, » c'est-à-dire pour la vertu, pour la défense d'autrui, pour la piété, le mot justice étant ordinairement pour toute vertu de l'âme. — S. AUG. — La paix une fois établie est affermie au-dedans, quelles que soient les persécutions que soulève au dehors celui qui a été chassé du dedans (2); il ne fait qu'augmenter cette gloire qui est selon Dieu. — S. JÉR. — C'est d'une façon significative qu'il est ajouté : « Pour la justice, » car il en est plusieurs qui souffrent pour leurs pé-

(1) Ou plutôt de saint Anselme, en sens inverse pour l'ordre des idées. La Glose actuelle n'a rien de semblable.

(2) Le diable dont il a été dit : *Maintenant le prince de ce monde sera jeté dehors* (Jean, 12, v. 13).

Dom. (lib. 1, c. 2, vel. 8, ut sup.). Vel quia in pace perfectio est, ubi nihil repugnat, pacifici filii Dei dicuntur, quoniam nihil resistit Deo; et utique filii similitudinem patris debent habere. GLOSSA. Maximam ergo dignitatem habent pacifici, sicut qui filius regis dicitur, in domo regia summus est. Septimo autem loco beatitudo hic ponitur, quia in sabbato veræ requiei dabitur vera pax, sex ætatibus transactis.

Beati qui persecutionem patiuntur propter justitiam, quoniam ipsorum est regnum cælorum.

CHRYS., in hom. (15, ut sup.). Posita pacificorum beatitudine, ne aliquis existi-

maret quod semper pacem sibi quærere sit bonum, subdit : Beati qui persecutionem patiuntur propter justitiam, hoc est, propter virtutem, propter defensionem aliorum, propter pietatem : justitiam enim consuevit pro omni virtute animæ ponere. AUG., in serm. Domini in monte (lib. 1, c. 2, vel. 8). Pace enim intrinsecus constituta atque firmata, quascunque persecutiones ille qui foras missus est, forinsecus conceitaverit, auget gloriam, quæ secundum Deum est. JÉR. Signanter autem addidit : Propter justitiam : multi enim propter peccata persecutionem patiuntur, et non sunt justii. Simulque considera quod octava vere circumcissionis beatitudo martyrio terminetur. CHRYS., sup. *Matth.* (in oper. imperf. ut sup.).

chés et qui ne sont pas justes. Remarquez aussi que cette huitième béatitude, qui clôt toutes les autres, exprime le martyr. — S. CHRYS. — Il ne dit pas : « Bienheureux celui qui souffre persécution de la part des Gentils, » afin que vous ne pensiez pas qu'il s'agit uniquement de ceux qui sont persécutés pour leur refus d'adorer les idoles. Celui donc qui souffre de la part des hérétiques, et pour soutenir contre eux la vérité, est heureux, souffrant pour la justice. Et si un de ces puissants du monde, qui conservent encore les dehors chrétiens, vous persécute, peut-être parce que vous lui aurez reproché ses péchés, vous avez le bonheur de Jean-Baptiste (1). Les prophètes ont été martyrs en étant persécutés par les enfants de Dieu ; ainsi, l'on peut recevoir la même palme en étant persécuté par le peuple de Dieu. L'Écriture, en ne désignant pas les persécuteurs et en énonçant seulement la cause de la persécution, nous avertit de regarder non quels sont ceux qui nous persécutent, mais ce pour quoi l'on nous persécute.

S. HIL. — S'il réserve, pour les nommer les derniers, ceux qui sont déterminés à tout souffrir pour le Christ (ce qui n'est que justice), il leur marque pour récompense le royaume de Dieu, le mépris des choses de la terre les ayant rendus pauvres d'esprit. C'est pour cela qu'il est dit : « Le royaume des cieux leur appartient. » — S. AUG. — La huitième béatitude revient vers la première, elle la montre et la démontre consommée et parfaite. Dans la première et dans la huitième est donc nommé le royaume de Dieu ; les sept autres sont les différents degrés de cette perfection. La huitième éclaire et prouve toutes les autres, et, en se ramenant à la première, elle montre la perfection des

(1) Il fut persécuté pour son opposition à l'union d'Hérode et d'Hérodiade (Matth., 14, v. 3. Marc, 6, v. 17. Luc, 4, v. 19).

Non autem dixit : Beati qui a gentibus persecutionem patiuntur, ne putes eum solum beatum, qui persecutionem patitur propter idola non colenda : ideo et ab hæreticis persecutionem patiens propter veritatem non relinquendam, beatus est, quia propter justitiam patitur. Sed et si quis ex potentibus, qui christiani videntur, forsitan propter sua peccata correctus a te, fuerit te persecutus, beatus es cum Joanne Baptista; si enim verum est quod prophetæ martyres sunt, qui a suis occisi sunt, sine dubio, qui propter causam Dei aliquid patitur, etsi a suis patiatur, mercedem martyrii habet. Et ideo non posuit Scriptura personas persequentium, sed solam causam

persecutionis, ut non aspicias quis te persequitur, sed propter quid.

HILAR. (can. 4, ut sup.). Sic ergo ad postremum eos in beatitudine numerat, quibus omnia pro Christo pati (qui justitia est) pronus affectus est. His igitur et regnum servatur, quia in contemptu seculi sunt pauperes spiritu, etc. Unde dicit : Quoniam ipsorum est regnum cælorum. AUG., *De Serm. Domini*, (lib. 1, c. 2 vel 9). Vel octava beatitudo tanquam ad caput redit; quia consummatum perfectumque ostendit et probat. Itaque in prima et in octava nominatum est regnum cælorum : septem enim sunt quæ perficiunt; nam octava clarificat, et perfectum demonstrat, ut per hos

divers autres degrés. — S. AMB. — Le premier royaume du ciel est offert aux saints dans leur affranchissement des liens du corps (1); le second sera, après la résurrection, dans leur participation à la gloire du Christ. Après la résurrection, vous vous mettez à posséder votre terre sans plus rien craindre de la mort, et vous trouverez votre consolation dans ce repos. Le plaisir suit la consolation, et ce bonheur est le fruit de la miséricorde divine; car Dieu appelle celui sur qui tombe sa miséricorde, et cet élu appelé voit celui qui l'a appelé. Or, celui qui a vu Dieu monte aux droits de la filiation divine, et c'est alors, enfin, que, comme fils de Dieu, il jouit des délices du royaume céleste. L'homme de la première béatitude commence à en jouir, lui en est rassasié. — S. CHRYS. — Si, après chaque béatitude, vous n'avez pas entendu parler du royaume de Dieu, ne vous en étonnez pas; car des mots comme ceux-ci : *ils seront consolés, ils recevront miséricorde*, et autres semblables, sont des insinuations mystérieuses de cette vérité, afin que vous ne vous imaginiez rien de sensible, et que vous ne placiez pas votre bonheur dans ces choses du temps qui, passant avec lui, ne peuvent rendre heureux celui qu'elles servent comme leur roi.

S. AUG. — C'est avec soin qu'il faut étudier le nombre de ces sentences. L'on voit dans Isaïe les opérations de l'Esprit-Saint correspondre à ces divers degrés, mais en sens inverse; car le Fils de Dieu nous y est montré descendant jusqu'aux profondeurs de notre misère, et ici nous voyons l'Homme montant de cet abîme jusqu'à la ressemblance avec Dieu. Parmi les degrés de l'Esprit-Saint, le premier est *la crainte*,

(1) Pour *absolutione* il y a *dissolutione* dans quelques exemplaires de saint Ambroise. C'est une allusion aux paroles de l'Apôtre (Philipp. 1, v. 25).

gradus perficiantur et cæteri, tanquam accipitur rursus exordium. AMBR., *sup. Luc.* (ut *sup.*). Vel aliter : primum regnum cælorum sanctis propositum est in absolute corpore; secundum post resurrectionem esse eum Christo. Post resurrectionem enim terram tuam incipies possidere absolute a morte, et in ipsa possessione consolationem reperies. Consolationem sequitur delectatio, delectationem divina miseratio. Cui autem miseretur Dominus, et vocat, et sic vocatus videt vocantem. Qui autem Deum viderit, in jus divinæ generationis assumitur; et tunc demum, quasi Dei filius, cælestis regni divitiis delectatur. Ille igitur incipit, hic repletur. CHRYS., in hom. (15, ut *sup.*). Ne autem mireris si secundum

unamquamque beatitudinem regnum non audis; quia eum dicit : Consolabuntur, misericordiam consequentur, et cætera huiusmodi; per hæc universa nihil aliud quam regnum cælorum occulte insinuat, ut nihil sensibile expectes : neque enim beatus est, qui in his coronatur quæ eum præsentī vita discedunt.

AUG., *De Serm. Dom.* (lib. 1, cap. 3). Diligenter autem attendendus est numerus harum sententiarum. His enim septem gradibus congruit operatio Spiritus Sancti septiformis, quam Esaias describit (cap. 11), sed ille a summo, hic ab imo, quia ibi docetur Filius Dei ad innum descensus, hic homo de imis ad similitudinem Dei ascensus. In his primus est timor, qui con-

et la crainte est le propre des humbles, *des pauvres d'esprit*, qui n'ont pas les prétentions hardies de l'audace, mais la crainte de l'humilité (1). Le second est *la piété*, qui convient à ceux qui sont doux; car la piété qui cherche la vérité l'honneur, ne lui reproche pas ses manques de clarté, ne lui résiste pas, ce qui constitue la douceur. Le troisième est *la science*, apanage de ceux qui pleurent, car ils savent et les maux présents et les biens à venir. Le quatrième est *la force*, qui convient à ceux qui ont faim et soif, parce que, cherchant leur joie dans les véritables biens, ils font tous leurs efforts pour se détacher des choses de la terre. Le cinquième est *le conseil*, qui convient aux miséricordieux, eux seuls ayant le vrai moyen d'échapper à tant de maux en donnant et en remettant aux autres. Le sixième est *l'intelligence*, que possèdent ceux-là seuls qui ont le cœur pur; car, ayant purifié leur œil, ils peuvent voir ce que leur œil ne voyait pas auparavant. Le septième est *la sagesse*, et elle appartient aux pacifiques chez lesquels tout étant harmonisé se trouve soumis à la loi de l'esprit. Une seule récompense est nommée, mais de différentes manières: c'est le royaume des cieux. Dans la première sentence, il est nommé de son nom propre, ainsi qu'il convenait au commencement, et à cette béatitude, qui est le commencement de la sagesse, d'après ces paroles: « Le commencement de la sagesse est la crainte du Seigneur. » A la mansuétude *l'héritage*, car c'est elle qui cherche avec piété le testament du père; au deuil *la consolation*, car il sait ce qu'il a perdu et dans quels maux il est maintenant plongé; à la faim *la satiété*, comme

(1) Paroles que rappellent celles de l'Apôtre: *Ne visez pas à la haute sagesse, mais craignez* (Rom., 11, v. 20). *N'ayant pas les prétentions orgueilleuses de la science qui s'élève, mais se plaisant à des choses humbles* (Rom., 12, v. 16).

gruit nominibus humilibus, de quibus dicitur: Beati pauperes spiritu, id est, non alta sapientes, sed timentes. Secunda est pietas, quæ convenit mitibus: qui enim pie quærit, honorat; non reprehendit, non resistit; quod est mitem fieri. Tertia est scientia, quæ convenit lugentibus; qui didicerunt quibus malis nunc vincti sunt, quæ quasi bona petierunt. Quarta est fortitudo, quæ congruit esurientibus et sitientibus; quia desiderantes gaudium de veris bonis laborant, a terrenis cupientes averti. Quinta est consilium, et convenit misericordibus; quia unicum remedium est de tantis malis erui, dimittere aliis et dare. Sexta est intellectus, et convenit mundis corde; qui purgato oculo possunt videre quod oculus non

vidit. Septima est sapientia, quæ convenit pacificis, in quibus nullus motus est rebellis, sed obtemperat spiritui. Unum autem præmium quod est regnum cælorum, varie nominatum est: in primo (sicut oportebat) positum est regnum cælorum, quod est perfectæ sapientiæ iutium, ac si diceretur: Initium sapientiæ timor Domini (Psal. 118). Mitibus hæreditas tanquam testamentum patris cum pietate quærentibus; lugentibus consolatio, tanquam scientibus quid amiserunt, et in quibus mersi sunt; esurientibus saturitas, tanquam refectio laborantibus ad salutem; misericordibus misericordia, tanquam optimo consilio utentibus, ut hoc eis exhibeatur quod exhibent; mundis corde facultas videndi Deum, tanquam purum

satisfaction due aux efforts pour le salut; à la miséricorde *la miséricorde*, car elle s'est réservé sagement le bénéfice de cette indulgence qu'elle a octroyé à d'autres; à la pureté *la faculté de voir Dieu*, car elle seule se sert, dans l'étude des choses éternelles, de l'œil qui peut le voir; à l'amour de la paix *la ressemblance avec Dieu*. Or, toutes ces choses peuvent s'accomplir en ce monde, ainsi que nous les croyons réalisées dans les apôtres; car pour ce qui est de ce qui nous attend dans l'autre vie, personne ne peut le dire.

Vous êtes heureux lorsque les hommes vous chargeront de malédictions, et qu'ils vous persécuteront, et qu'ils diront faussement toute sorte de mal contre moi. Réjouissez-vous alors et tressaillez de joie, parce qu'une grande récompense vous est réservée dans les cieux. Car c'est ainsi qu'ils ont persécuté les prophètes qui ont été avant vous.

Les versets supérieurs avaient une direction générale (1); ici Jésus-Christ s'adresse personnellement à ceux qui l'écoutent, leur annonçant les persécutions qu'ils auraient à supporter pour son nom, et il leur dit : « Vous serez heureux, lorsque les hommes vous maudiront et vous persécuteront et diront toute espèce de mal contre vous. » — S. AUG. — L'on peut demander quelle est la différence qui existe entre *maudire* et dire toute espèce de *mal*, alors que maudire n'exprime que l'action de dire du mal. C'est que c'est autre chose maudire quelqu'un en face avec des paroles de mépris, et autre chose déchirer sa réputation en son absence. Quant au mot persécuter, il signifie tendre des embûches contre quelqu'un ou agir avec violence contre lui.

(1) Nous avons pensé que c'est par erreur typographique que le texte de Rabanus, suivi ici par l'édition de Paris, portait : *dirigebat*. Nous avons rétabli *digerebat* avec l'édition d'Anvers.

oculum ad intelligenda æterna gerentibus; pacificis Dei similitudo. Et ista quidem in hac vita possunt compleri, sicut completa esse in apostolis credimus: nam quod post hanc vitam promittitur, nullis verbis exponi potest.

Beati estis cum maledixerint vobis homines et persecuti vos fuerint, et dixerint omne malum adversum vos mentientes propter me. Gaudete et exultate, quoniam merces vestra copiosa est in caelis. Sic enim persecuti sunt prophetas, qui fuerunt ante vos.

RAB. Superiores sententias generaliter

dirigebat. Jam incipit loqui præsentibus compellans, prædicens eis persecutiones, quas pro nomine ejus passuri erant, dicens: Beati estis, cum maledixerint vobis homines, et persecuti vos fuerint, et dixerint omne malum adversum vos. AUG., *De Serm. Dom.* (lib. 1, cap. 3, vel. 9). Quæri autem potest quid intersit quod ait: Cum vobis maledicerent, et dicent omne malum, cum maledicere hoc sit malum dicere. Sed aliter est maledictum jactatum cum contumelia coram illo qui maledicitur; aliter cum absentis fama læditur. Persequi autem est vim inferre, vel insidiis appetere.

CHRYS., *sup. Matth.* (in oper. imperf.

S. CHRYS. — S'il est vrai que celui qui présente à son frère un verre d'eau ne perd pas sa récompense, il ne l'est pas moins que celui qui sait supporter les paroles d'injures ne restera pas sans en être récompensé, quelque légère qu'ait été l'invective. Mais il faut deux choses pour que l'injurié soit celui de cette béatitude, à savoir qu'il le soit à faux et pour Dieu; et si l'une des deux manque, il n'est pas dans le cas de cette béatitude dans l'expression de laquelle se trouvent ces mots : « Mentant à cause de moi. » — S. AUG. — Je présume que ces mots ont été ajoutés pour ceux qui se glorifient de ces persécutions qui sont à leur déshonneur, et qui revendiquent pour eux le Christ, parce qu'ils sont exposés à mille injures. Ce qui est dit contre eux appartient à la vérité et n'est que la constatation de leur propre erreur, et si parfois on les accuse à faux, ce n'est nullement à cause du Christ.

S. GRÉG. (1). — Qui pourra nous nuire si, les hommes venant à nous manquer, il ne nous reste plus que le témoignage de notre conscience? C'est pourquoi nous ne devons pas exciter contre nous la langue de la détraction, pour ne pas la pousser elle-même à sa perte; mais une fois tournée d'elle-même à la méchanceté, nous devons en supporter patiemment les injures, pour faire augmenter nos mérites, et c'est pour cela qu'il est dit : « Réjouissez-vous et tressaillez, parce que votre récompense est abondante dans les cieux. » — LA GLOSE. — Réjouissez-vous en votre âme, tressaillez en vos membres, parce que non-seulement votre récompense est grande comme celle de quelques

(1) Hom. 9, avant le milieu sur le chap. 2, verset 5, dont les paroles : *Ne craignez pas, ne redoutez pas leurs discours*, rappellent celles de Job : *Mon témoin est dans les cieux* (Job, 16).

ut sup.). Si autem verum est quoniam qui calicem aquæ porrexerit, merces ejus non perit; consequenter qui vel unius levissimi verbi injuriam fuerit passus, vacuus non erit a mercede. Ut autem blasphematus sit beatus, duo convenire debent: ut et mendaciter blasphemetur, et propter Deum: alioquin si unum defuerit, non est beatitudinis merces: et ideo dicit: Mentientes propter me. AUG. (*De Serm. Dom. ubi sup.*). Quod propter illos additum puto, qui volunt de persecutionibus et de fama suæ turpitudinis gloriari, et ideo dicere ad se pertinere Christum, quod multa de illis dicuntur mala; cum et vere dicantur, quando de errore illorum dicuntur; et, si aliquando falsa jactantur, non tamen propter Christum ista patiuntur.

GRÉG., *super Ezechielem*. Quid autem poterit obesse, si homines nobis derogent, et sola nos conscientia defendat? Sed tamen linguas detrahentium, sicut nostro studio non debemus excitare, ne ipsi pereant; ita ob suam malitiam excitatas debemus æquanimiter tolerare, ut nobis meritum crescat: unde et hic dicitur: Gaudete et exultate, quoniam merces vestra copiosa est in cœlis. GLOSSA. Gaudete mente quidem, et exultate corpore, quia merces vestra non tantum magna est (sicut aliorum), sed copiosa est in cœlis. AUG. (*De Serm. Dom. ubi sup.*). Non hic cœlos puto dici superiores partes hujus visibilis mundi (non enim merces vestra in rebus visibilibus collocanda est), sed in cœlis, dictum puto in spiritualibus firmamentis, ubi habitat

autres, mais encore abondante dans les cieux. — S. AUG. — Je ne pense pas que les cieux désignent ici ces parties supérieures de l'univers, car je ne pense pas que notre récompense soit placée dans le firmament visible, mais dans ce firmament spirituel qu'habite l'éternelle justice. Déjà ceux qui sont accoutumés à jouir des biens spirituels présentent cette jouissance qui ne sera parfaite que lorsque ce corps mortel aura revêtu l'immortalité (1). — S. JÉR. — Pour que notre récompense se prépare dans les cieux, nous devons nous réjouir et tressaillir, ce que ne peut pas faire celui qui poursuit la vaine gloire. — S. CHRYS. — Celui qui met sa joie dans la louange des hommes s'attriste de leur mépris ; celui, au contraire, qui convoite la gloire des cieux ne craint pas l'opprobre sur la terre. — S. GRÉG. (2). — Cependant, l'on doit quelquefois brider la détraction, lorsqu'elle tend à corrompre le cœur des âmes innocentes que nous aurions pu porter au bien.

LA GLOSE. — Ce n'est pas seulement par la perspective de la récompense, mais bien encore par le prestige de l'exemple qui les provoque à la patience par ces mots : « Ainsi ils ont persécuté les prophètes qui étaient avant vous. » — RÉMÈ. — C'est une grande consolation pour celui qui souffre de repasser dans sa mémoire le souvenir des souffrances de ceux qui lui sont un exemple de patience ; les paroles du Sauveur reviennent à ceci : « Rappelez-vous que vous êtes les apôtres de celui dont ils furent les prophètes. » — S. CHRYS. — Ces paroles peuvent exprimer aussi qu'il est l'égal du Père, et reviennent à ceci : Ainsi qu'ils ont souffert pour le Père, ainsi vous souffrirez pour moi. Cette manière de s'exprimer : « Les prophètes qui furent avant vous, »

(1) Allusion au v. 54 du chap. 15 de la 1^{re} aux Corinth.).

(2) Dans l'homélie 9 immédiatement après ce qui a déjà été cité.

sempiterna Justitia. Sentiunt ergo jam istam mercedem qui gaudent spiritualibus bonis ; sed ex omni parte perficietur, cum mortale hoc induerit immortalitatem. HIER. Gaudere igitur et exultare debemus, ut merces nobis in cœlestibus præparetur : hoc qui vanam sectatur gloriam, implere non potest. CHRYS., *super Matth.* (in opere imperf. ut sup.). Quia quantum aliquis lætatur de laude hominum, tantum de vituperatione tristatur : quia vero gloriam concupiscit in cœlo, opprobria non timet in terris. GRÉG., *super Ezechielem*. Aliquando tamen detractores debemus compescere, ne dum de nobis mala disseminant, eorum qui audire nos ad bona poterant, corda innocentium corrumpant.

GLOSSA. Non solum autem præmio, sed etiam exemplo eos ad patientiam provocat, cum subdit : Sic enim persecuti sunt prophetas, qui fuerunt ante vos. REMIG. Magnam enim consolationem accipit homo in tribulatione positus, dum recordatur passionem aliorum, a quibus exemplum patientiæ accipit : ac si diceret : Mementote quia illius vos estis apostoli, cujus et illi fuerant prophetae. CHRYS., in homil. (15, ut sup.). Similiter etiam insinuat coequalitatem sui honoris ad Patrem : ac si dicat : Sicut illi propter Patrem, ita et vos propter me patiemini. Cum etiam dixit : Prophetas qui fuerunt ante vos, monstrat et ipsos prophetas jam factos. AUG. (*De Serm. Dom. ubi sup.*). Persecutionem autem hic

nous les montre eux-mêmes devenus prophètes. — S. AUG. — Ce mot persécution est pris ici dans un sens général, et exprime et l'injure et la calomnie.

Vous êtes le sel de la terre. Que si le sel perd sa force, avec quoi le salera-t-on? Il n'est plus bon à rien qu'à être jeté dehors, et à être foulé aux pieds par les hommes.

S. CHRYS. — Celui qui vient de donner de hauts préceptes aux disciples, pour arrêter sur leurs lèvres cette parole : *Comment pourrions-nous jamais les observer*, les adoucit par ses louanges et leur dit : « Vous êtes le sel de la terre, » leur montrant ainsi combien ces préceptes sont nécessaires, car ce n'est ni pour eux ni pour une seule nation, mais pour le monde entier qu'il les envoie. Si en blessant le cœur humain il se retourne contre vous en injures, réjouissez-vous, car c'est l'effet du sel de mordre ce qui est d'une nature molle, et cette malédiction vous prouvera que vous avez en vous la vertu du sel, et ne vous nuira en rien.

S. HIL. — Il nous faut ici chercher le sens des mots, et nous y serons aidés en nous demandant quelle est la nature du sel et quelle fut la mission des apôtres. Or, le sel est fait à l'usage de toutes les choses humaines, donnant à tous les corps qui le reçoivent son incorruptibilité, et il est très propre à réveiller le goût endormi. Pour les apôtres, ils sont les prédicateurs des choses célestes, et ils jettent le sel de l'éternité sur toutes choses. C'est avec raison qu'ils sont appelés le *sel de la terre*, conservant pour l'éternité les corps qu'ils touchent de

generaliter posuit, et in maledictis, et in laceratione famæ.

Vos estis sal terræ. Quod si sal evanuerit, in quo salietur? Ad nihilum valet ultra, nisi ut mittatur foras, et conculcetur ab hominibus.

CHRYS., in homil. (15, ut sup.). Qui excelsa præcepta discipulis dederat, ut non dicerent : Qualiter poterimus ea servare? eos laudibus mitigat, dicens : Vos estis sal terræ : in quo monstrat quod necessario hæc injungit : non enim pro vestra vita, aut pro una gente, sed pro universo mundo vos mitto ; et, si alios mor-

denes male audiat, gaudete : hoc enim est opus salis mollia mordicare : quare aliorum maledictio nihil vobis nocet, sed est testis vestræ virtutis.

HIL. (can. 4, ubi sup.). Est autem hic proprietas quærenda dictorum, quam et apostolorum officium et ipsius salis natura monstrabit : hoc igitur in omnem usum humani generis effectum, incorruptionem corporibus quibus fuerit aspersum impertit, et ad omnem sensum conditi saporis aptissimum est. Apostoli autem sunt rerum cœlestium prædicatores, et æternitatis velut salitores, merito sal terræ nuncupati, quia per virtutem doctrinæ quasi salientes æternitati corpora servant. REMIG. Sal etiam

la puissance de leur doctrine (1). — RÉMIG. — Le sel, par le contact de l'eau, par le feu du soleil, par le souffle du vent, se trouve changé en une autre nature; ainsi les hommes apostoliques ont été changés en nature régénérée et spirituelle par l'eau du baptême, le souffle de l'Esprit-Saint et le feu de la charité. L'on peut dire aussi que la sagesse céleste, prêchée par les apôtres, dessèche les humeurs des œuvres charnelles, fait disparaître l'odeur puante et la corruption d'une mauvaise vie, et tue le ver de la pensée libertine dont le prophète a ainsi parlé : « Leur ver ne meurt pas. » — RÉMIG. — Les apôtres sont le sel de la terre, c'est-à-dire de ces hommes appelés terre, parce qu'ils aiment la terre. — S. JÉR. — Ou ils sont ainsi appelés parce que c'est par eux que le genre humain entier est conservé. — S. CHRYS. — Le docteur orné de toutes les vertus est comme un sel excellent; tout le peuple est conservé par lui, par sa parole et par son exemple.

RÉMIG. — Il faut que l'on sache que personne sous l'ancienne loi ne devait offrir un sacrifice sans l'avoir assaisonné de sel, parce que personne ne peut sacrifier avec mérite sans avoir en lui la saveur de la sagesse divine. — S. HIL. — Comme l'homme est sujet au changement (2), il nous apprend la persistance des apôtres dans la vertu qui leur avait été confiée, en ajoutant : *Si le sel se fond*, dans quoi pourra-t-on *saler*. — S. JÉR. — Ce qui revient à ceci : si le docteur erre, par quel autre docteur pourra-t-il être ramené? — S. AUG. — Et si vous par qui doivent être garantis les peuples, si vous perdez le royaume des cieux par

(1) Le texte de saint Hilaire présente ce sens plus complet : *Semeurs de la vertu éternelle, ils donnent l'immortalité à tous les corps que leur parole a atteints, et c'est pour cela qu'ils sont appelés avec raison le sel de la terre.*

(2) Il y a dans le latin *conversio*; mais en français le mot *conversion* ne se prend pas en mauvaise part.

per aquam, et ardorem solis, et per flatum venti, in naturam alteram commutatur : sic et apostolici viri per aquam baptismi, et ardorem dilectionis, et flatum Spiritus Sancti, in spiritualem regenerationem commutati sunt. Sapientia etiam cœlestis per apostolos prædicata exsiccatur humores carnalium operum, aufert fœtorem et putredinem malæ conversationis, et vermem libidinosæ cogitationis, et illum de quo dicit Propheta (Esai., 66, v. 24) : Vermis eorum non moritur. RÉMIG. Sunt apostoli sal terræ, id est, hominum terrenorum, qui anando terram, terra vocantur. HIER. Vel apostoli sal terræ appellantur, quia

per illos universum hominum conditur genus. CHRYS., *sup. Matth.* (in opere imperf., homil. 10). Doctor enim cum fuerit omnibus prædictis virtutibus ornatus, tunc est quasi optimum sal; et totus populus de illo conditur, videndo eum et audiendo.

RÉMIG. Et sciendum quia nullum sacrificium offerebatur Deo in veteri Testamento (*Levit.*, 2), nisi prius condiretur sale; quia nullus potest laudabile sacrificium Deo offerre absque sapore cœlestis sapientiæ. HILAR. Verum quia conversioni homo subjacet, ideo apostolos sal terræ nuncupatos monet in traditæ sibi potestatis

crainte de maux temporels, quels seront les hommes qui pourront vous guérir de cette erreur? Un autre texte porte : Si le sel est devenu *insensé* (1), et il exprime ainsi combien sont insensés ceux qui par crainte de la misère, ou par désir de la richesse, perdent les biens éternels que les hommes ne peuvent ni enlever ni donner.

S. HIL. — Si les docteurs devenus insensés ne sont plus du sel, et si ayant perdu eux-mêmes le sens du goût qu'ils avaient reçu, ils ne peuvent plus vivifier la corruption, ils deviennent inutiles, et c'est pour cela qu'il leur est dit : « Il ne vaut plus rien qu'à être jeté dehors et foulé aux pieds par les hommes. » — S. JÉR. Cet exemple est emprunté à l'agriculture. — Le sel n'a pas d'autre emploi que de dessécher les viandes et d'assaisonner les aliments. Nous voyons dans l'Écriture le sel semé par la haine des vainqueurs sur des villes détruites, pour qu'aucun germe ne puisse plus y pousser. — LA GLOSE (2). — Lorsque ceux qui sont à la tête des autres ont failli, ils ne sont bons qu'à être jetés bas de la chaire d'enseignement. — S. HIL. — Chassés des offices de l'Église, qu'ils soient foulés aux pieds des passants. — S. AUG. — Il n'est pas foulé aux pieds celui qui souffre persécution, mais celui à qui la crainte de la persécution fait perdre la sagesse. Pour être foulé aux pieds il faut être placé dessous, et il ne l'est pas celui qui, soumis par son corps à de mauvais traitements sur la terre, habite le ciel par son cœur.

(1) C'est le sens du grec : $\mu\omega\rho\alpha\nu\theta\eta$, par opposition à *sagesse*, dont le sel est un emblème. Le mot français *insipide* rend assez cette nuance.

(2) Dans saint Anselme, car la Glose interlinéaire n'en contient qu'une partie *et indirectement*.

virtute persistere, cum subdit: Quod si sal evanuerit, in quo salietur? HIER. Id est, si doctor erraverit, a quo alio doctore emendabitur? AUG. (ut sup.). Et si vos, per quos condiendi sunt populi, metu persecutionum temporalium amiseritis regna cœlorum, qui erunt homines per quos a vobis error auferatur? Alia littera habet: Si sal infatuatum fuerit, ostendens fatuos esse judicandos, qui temporalium bonorum vel copiam secantes, vel inopiam metuentes, amittunt æterna, quæ nec dari possunt ab hominibus, nec auferri.

HILAR. (can. 4, ubi sup.). Si autem doctores infatuati nil saliant, et ipsi sensu accepti saporis amisso viviicare non possunt corrupta, redduntur inutiles: unde sequitur: Ad nihilum valet ultra, nisi ut mittatur foras, et conculcetur ab homini-

bus. HIER. Exemplum de agricultura sump-tum est. Sal enim, ut in condimentum ciborum et ad siccandas carnes necessarium est, ita alium usum non habet. Certe legimus in Scripturis (*Judicum* 9, vers. 45) urbes quasdam (ira victorum) sale seminatæ, ut germen nullum in ipsis oriretur. GLOSSA. Postquam ergo illi, qui capita sunt aliorum, defecerint, nulli usui apti sunt, nisi ad hoc, ut mittantur foras ab officio docendo. HILAR. (can. 4, ubi sup.). Vel etiam de Ecclesiæ promptuariis projecti, pedibus incedentium conterantur. AUG. (ut sup.). Non autem calcatur ab hominibus, qui patitur persecutionem; sed qui persecutionem timendo infatuatur: calcari enim non potest nisi inferior; autem non est, qui inferior, quamvis corpore multa in terra sustineat, coræ tamen in cœlo fixus est.

Vous êtes la lumière du monde. Une ville située sur une montagne ne peut être cachée; et on n'allume point une lampe pour la mettre sous le boisseau; mais on la met sur un chandelier, afin qu'elle éclaire tous ceux qui sont dans la maison.

S. CHRYS. — Ainsi que les prédicateurs sont par l'exemple de leur bonne conduite le sel qui préserve les peuples, ainsi par la parole de leur science ils sont la lumière qui éclaire les ignorants. Or, la première chose est de bien vivre (1), enseigner vient après. C'est pour cela qu'il appelle ses apôtres *le sel* avant de les appeler la lumière par ces mots: « Vous êtes la lumière du monde. » C'est peut-être aussi parce que le sel ne fait que maintenir une chose dans son état actuel, tandis que la lumière la change en l'embellissant. Les apôtres furent donc appelés sels à cause du peuple juif et de l'Église chrétienne qui connaissent Dieu et à qui ils conservent cette connaissance, tandis qu'ils ont été appelés lumière à cause des Gentils qu'ils ont emmenés à cette lumière de la science. — S. AUG. — Par ce mot monde il faut entendre non pas le ciel et la terre, mais les hommes qui habitent le monde, ou ceux qui l'aiment, car c'est vers eux que les apôtres ont été envoyés pour les éclairer. — S. HIL. — La nature de la lumière c'est d'émettre sa clarté et de la projeter de toute part, de faire disparaître en faisant dominer le jour les ténèbres qui couvraient la face des choses. Or, le monde placé en dehors de la connaissance de Dieu était enveloppé de la nuit de l'ignorance, et c'est par les apôtres qu'il

(1) Allusion à cette parole : *Puissant en œuvres et en paroles* (Luc, 24, v. 19); et à cette autre : *Il commença à faire et il enseigna* (Act., 1, v. 1).

Vos estis lux mundi. Non potest civitas abscondi supra montem posita, neque accendunt lucernam et ponunt eam sub modio, sed super candelabrum, ut luceat omnibus qui in domo sunt. Sic luceat lux vestra coram hominibus, ut videant opera vestra bona, et glorificent Patrem vestrum qui in cælis est.

CHRYS., *sup. Matth.* (in opere imperfecto, ut sup.). Sicut doctores propter bonam conversationem sunt sal, quo populus conditur, ita propter verbum doctrinæ sunt lux, qua ignorantes illuminantur: prius autem est bene vivere, quam bene docere: et ideo postquam apostolos dixerat sal, consequenter vocat eos lucem, dicens: Vos estis lux mundi. Vel quia sal in eo statu tenet

rem, ne ad deterius mutetur; lux autem ad melius perducit illustrando: propter quod apostoli dicti sunt prius sal propter Judæos et propter populum christianum, a quibus Deus cognoscitur, quos servant in Dei scientia, lux autem propter gentes, quas ad scientiæ lumen perducunt. AUG. (*De serm. Dom.*, cap. 11). Oportet autem hic mundum, non cælum et terram, sed homines qui sunt in mundo, intelligi; vel qui diligunt mundum; quibus illuminandis apostoli missi sunt. HILAR. (can. 4, ubi sup.). Natura enim luminis est, ut lucem (quocumque circumferatur) emittat; illatumque ædibus tenebras interimat, luce dominante. Igitur mundus extra cognitionem Dei positus obscurabatur ignorantia

se trouve inondé de la lumière de la doctrine. Et la notion de Dieu brille, et quelque part qu'ils promènent leur chétive humanité, elle distribue largement le jour à l'obscurité. — RÉMIG. — Ainsi que le soleil dirige ses rayons, ainsi le Seigneur, soleil de justice, dirige ses apôtres contre cette nuit épaisse qui couvrait le genre humain entier.

S. CHRYS. — Comprenez bien la grandeur de ce qu'il leur promet, en leur promettant de voir leur réputation s'étendre jusqu'aux extrémités de l'univers, à eux qui étaient inconnus dans leur pays. Ces persécutions qu'il leur a annoncées ne pourront les cacher et ne feront que les rendre plus illustres.

S. JÉR. — Il donne à ses apôtres la confiance de l'apostolat, afin que la crainte ne les fasse pas se cacher, mais qu'ils aient le courage de se produire en toute liberté; et il leur dit : « Une ville placée sur une montagne ne peut pas être cachée. » — S. CHRYS. — Il leur enseigne à surveiller leur propre vie, eux qui sont en vue de tous, ainsi que l'est une cité bâtie sur une montagne, ou une lumière brillant du haut d'un chandelier. — S. CHRYS. — Cette cité est l'Église des saints dont il a été dit : « Des choses glorieuses ont été dites de vous, ô cité de Dieu ! » Les citoyens en sont les fidèles dont l'apôtre a dit : « Vous êtes les concitoyens des saints. » Cette cité a été bâtie sur cette montagne Christ, dont Daniel a dit : « Une pierre détachée sans l'effort des mains est devenue une grande montagne. » — S. AUG. — Ou bien elle est située sur une montagne, parce qu'elle est assise sur le sommet de la justice figuré ici par ce mont du haut duquel se fait entendre la parole

(1) Dans le texte cette citation est moins abrégée.

tenebris; cui per apostolos scientiæ lumen invehitur, et cognitio Dei clarct, et de parvis eorum corpusculis quacunque incesserint, lux tenebris ministratur. REMIG. Sicut autem sol dirigit radios suos, ita et Dominus (qui est Sol justitiæ), direxit apostolos suos ad effugandas humani generis tenebras.

CHRYS., in hom. (15, ut sup.). Intelligere autem quam magna eis promittit, ut qui in regione propria cogniti non erant, ad fines orbis terrarum eorum veniret fama: nec persecutiones, quas prædixerat, eos potuerunt occultare, sed propter hoc magis præclari redduntur.

HIER. Ne autem apostoli abscondantur ob metum, sed tota libertate se prodant, docet eos fiduciam prædicandi, cum consequenter dicit: Non potest civitas abscondi

supra montem posita. CHRYS., in homil. (15, ut sup.). Per hoc etiam eos docet esse sollicitos de propria vita, quasi in oculis omnium positos; sicut civitas quæ est supra montem posita, vel lucerna supra cancellabrum lucens. CHRYS., sup. Matth. (in opere imperf. ut sup.). Hæc civitas Ecclesia sanctorum est, de qua dicitur (Psal. 86): Gloriosa dicta sunt de te, civitas Dei: cives ejus sunt omnes fideles, de quibus Apostolus (ad Eph. 2): Vos estis cives sanctorum: hæc ergo civitas posita est supra montem Christum, de quo Daniel (cap. 2): Lapis abscissus sine manibus factus est mons magnus. AUG. Vel posita est supra montem, id est, supra magnam justitiam, quam significat mons in quo disputat Dominus. CHRYS., sup. Matth. (in oper. imperf. ut sup.). Non potest ergo civitas abscondi

du Seigneur.—S. CHRYS.—Une ville placée sur le sommet d'une montagne ne peut pas être cachée, car le mont qui la porte la déclare à tous. Ainsi les apôtres dont les assises sont en le Christ ne pourraient se cacher quand bien même ils le voudraient, parce que le Christ les fait paraître. — S. HIL. — Cette cité nous exprime peut-être cette chair qu'il a prise, car par cette union à notre mortalité il s'est uni une partie du genre humain (1) qui est contenue en lui. C'est nous qui par notre communion (2) avec lui sommes devenus les habitants de cette cité. Or, cette cité ne peut pas se cacher, placée qu'elle est sur les hauteurs de Dieu et offerte à l'admiration du genre humain qui la contemple.

S. CHRYS. — Que le Christ manifeste ses saints et ne les laisse pas dans l'obscurité, cela est encore exprimé par cette autre comparaison : « L'on n'allume pas une lampe pour la placer sous le boisseau, mais sur le chandelier. » — S. CHRYS. — Par ces mots : *une cité ne peut être cachée*, il leur montre quelle sera sa vertu; par ceux qui suivent : *l'on n'allume pas une lampe*, il les engage à la liberté de l'apostolat; c'est comme s'il leur disait : « C'est moi qui ai allumé le flambeau; vous aurez soin de le conserver allumé, non-seulement pour vous et pour ceux que vous éclairerez, mais encore pour la gloire de Dieu. » — S. CHRYS. — Cette lampe est le Verbe de Dieu dont il a été dit : « Votre Verbe est une lampe pour mes pieds. » Ceux qui allument cette lampe sont le Père, le Fils et le Saint-Esprit.

(1) Cette pensée est rendue plus claire dans le texte de saint Hilaire par ces mots interlinéaires : « Ainsi il est la cité de notre Eglise. »

(2) Il s'agit ici de la communion sacramentelle, et de notre nature humaine, la même que la sienne.

posita supra montem, etiam si ipsa voluerit : mons enim qui eam portat, facit eam omnibus manifestam : sic et apostoli et sacerdotes qui fundati sunt in Christo, non possunt esse absconditi, etiam si voluerint; quia Christus eos manifestat. HILAR. (can. 4, ubi sup.). Vel civitatem carnem quam assumpserat muncupat; quia in eo per naturam suscepti corporis quædam humani generis congregatio confinetur, et nos per consortium carnis suæ sumus habitatio civitatis. Abscondi ergo non potest, quia in altitudine positus celsitudinis Dei admiratione operum suorum offertur omnibus contemplandus.

CHRYS., *sup. Matth.* (in opere imperf. ut sup.). Quare autem sanctos suos Christus

manifestet, et non sinat eos esse absconditos, per alteram comparisonem ostendit, cum subditur : Neque accendunt lucernam, et ponunt eam sub modio, sed supra candelabrum. CHRYS., in homil. (15, ubi sup.). Vel per hoc quod dixit : Non potest civitas abscondi, demonstravit suam virtutem. In hoc autem quod subdit : Neque accendunt lucernam, eos inducit ad liberam prædicationem : ac si diceret : Ego quidem lucernam accendi, vestri autem erit studii eam manere ardentem, non solum propter vos, et propter alios qui illuminabuntur, sed et propter gloriam Dei. CHRYS., *super Matth.* (in opere imperf. ut sup.). Lucerna est verbum divinum, de quo dictum est (*Psal.* 118) : Lucerna pedibus meis verbum tuum;

S. AUG. — Que pensons-nous que veuillent dire ces mots : *et l'on ne la place pas sous le boisseau*? Est-ce seulement ceci : que l'on n'allume pas la lampe pour la cacher? ou le mot *boisseau* a-t-il une signification à lui? N'est-ce pas que placer là lampe sous le boisseau ce serait préférer les avantages corporels à la prédication de la vérité? Il place donc sous le boisseau la lumière, celui qui obscurcit et couvre la parole d'une doctrine bonne des nuages des biens temporels. Le *boisseau* est ici une figure convenable des biens temporels, soit parce qu'il est une mesure et que chacun recevra la mesure (†) que lui auront méritée ses biens temporels, soit parce que les choses visibles ont toutes le temps pour mesure de leur existence, mesure représentée ici par le boisseau. Les choses spirituelles et éternelles ne sont pas dépendantes d'une telle fin. Or, il place la lumière sur le chandelier, celui qui soumet son corps au ministère de la parole, en telle sorte que la prédication de la vérité soit en haut et l'obéissance des sens au-dessous. La vérité reluit davantage lorsque non-seulement elle est insinuée par la voix aux disciples, mais qu'elle l'est encore par les autres parties du corps agissant en bonnes œuvres. — S. CHRYS. — Peut-être le boisseau nous représente-t-il les hommes mondains, car ainsi que le boisseau est creux par en haut et solide par en bas, ainsi les hommes du monde sont vides de biens spirituels et sages en choses temporelles, et ils tiennent la lumière comme sous le boisseau, lorsque pour un motif terrestre ils n'osent pas proclamer le Verbe de Dieu, ni la vérité de la foi. Le candélabre est l'Église, elle qui porte la parole de vie ainsi que la porte tout

(†) C'est une allusion à ces paroles de l'Apôtre : *Afin que chacun en rapporte les choses propres à son corps, telles qu'il les aura faites*, expression qui s'entend de toutes les choses de la vie et dont l'âme est le principe (2^e Corinth., 5, 10).

accendentes lucernam sunt Pater, et Filius, et Spiritus Sanctus.

AUG. (*De serm. Dom.*, cap. 5, vel. 12). Quid autem putamus dictum esse : Et ponunt eam sub modio? Ut occultatio tantum lucernæ accipienda sit (tanquam si diceret : Nemo accendit lucernam et occultat eam). An aliquid etiam modius significat? ut hoc sit ponere lucernam sub modio, superiora facere corporis commoda quam prædicationem veritatis. Sub modio ergo lucernam ponit, quisquis lucem doctrinæ bonæ, commodis temporalibus obscurat. et tegit. Et bene modius dicitur res corporis; sive propter retributionem mensuræ, quia ea quisque recipit quæ gessit in corpore; sive quia temporalia bona quæ corpore peraguntur,

certa dierum mensura, quam significat modius, inchoantur et transeunt; æterna vero et spiritualia nullo tali fine coequeantur. Super candelabrum autem lucernam ponit, qui corpus suum ministerio verbi subjicit, ut superior sit prædicationis veritatis, et inferior servitus corporis : per ipsam enim corporis servitutem excelsior luceat doctrina, dum per vocem et cæteros corporis motus in bonis operibus insinuatur discitentibus. CHRYS., *sup. Matth.* (in opere imperfecto, ut supra). Vel modii sunt homines mundiales; quoniam sicut modii desuper quidem vacui sunt, subtus autem pleni, sic omnes mundi amatores in bonis quidem spiritualibus insensati sunt, in terrenis autem sapientes : et ideo quasi modius verbum Dei

homme de l'Église. — S. HIL. — Ou bien c'est la synagogue que le Seigneur compare au boisseau, parce que ne faisant que contenir les fruits qui lui avaient été confiés, elle n'avait d'ailleurs reçu qu'une certaine mesure de la loi divine. — S. AMB. — Ainsi, que personne ne laisse sa foi se circonscrire entre les bornes de la loi mosaïque, mais qu'il vienne à l'Église, où brille la grâce de l'Esprit aux sept formes. — BÈDE. — Ou bien c'est le Christ lui-même qui a allumé le flambeau, lui qui a rempli de la flamme de sa divinité la lampe de terre de notre nature humaine, flamme qui ne se refuse à aucun croyant, que l'on ne peut pas mettre sous le boisseau, sous le boisseau de la loi, et que ne peuvent contenir les frontières d'aucun peuple. L'Église est le chandelier sur lequel il a superposé la lumière, en marquant nos fronts du sceau de la foi en son incarnation. — S. HIL. — Cette lampe du Christ, placée sur le chandelier, c'est cette lampe suspendue au bois de sa croix et qui jette dans l'Église sa clarté éternelle. C'est pour cela qu'il dit : « Afin qu'elle brille aux yeux de tous ceux qui sont dans la maison. » — S. AUG. — Que si quelqu'un par cette maison veut entendre l'Église, il n'y a à cela rien d'absurde. Peut-être cette maison est-elle le monde à cause de ce qui a été dit plus haut : « Vous êtes la lumière du monde. » — S. HIL. — Il avertit ses apôtres de briller d'une manière semblable, afin que la gloire de leurs œuvres remonte jusqu'à Dieu; et il leur dit : « Qu'ainsi votre lumière luise aux yeux des hommes, afin qu'ils voient vos bonnes œuvres. » — S. CHRYS. — « C'est-à-dire enseignez de manière à ce que non-seulement l'on entende vos paroles, mais encore que l'on voie vos œuvres, afin que ceux que vous aurez éclairés de votre parole comme d'une lumière soient

tenet absconditum, quando propter aliquam causam terrenam verbum Dei non est ausus palam proloqui, nec fidei veritatem. Candelabrum est Ecclesia, quæ bajulat verbum vitæ, et omnis ecclesiasticus vir. HILAR. (can. 4, ut sup.). Vel Synagogam Dominus medio comparavit, quæ susceptos fructus intra se tantum receptans certum modum dimensæ observantiæ continebat. AMBR., *sup. Luc.* (lib. 4, in cap. 6). Et ideo nemo fidem suam intra mensuram legis includat, sed ad Ecclesiam conferat, in qua septiformis Spiritus relucet gratia.

BEDA, in homil. Vel ipse Christus accendit lucernam, qui testam humanæ naturæ flamma suæ divinitatis implevit, quam nec credentibus abscondere, nec medio supponere (hoc est, sub mensura legis inclu-

dere), vel intra unius gentis terminos voluit cohibere. Candelabrum Ecclesiam dicit, cui lucernam superposuit; quia nostris in frontibus fidem suæ incarnationis affixit. HIL. (can. 4, ut sup.). Vel lucerna Christi ponitur in candelabro, id est, in ligno per passionem suspensa; quæ lumen æternum est in Ecclesia habitantibus præbitura. Et ideo dicit: *Ut luceat omnibus qui in domo sunt.* AUG. (*De serm. Dom.* ut sup.). Si quis enim domum vult accipere Ecclesiam, non est absurdum: vel domus est ipse mundus, propter id quod superius ait: Vos estis lux mundi. HILAR. (can. 4, ut sup.). Tali etiam lumine monet fulgere apostolos, ut ex admiratione operis eorum Deo laus impertitur: unde sequitur: Sic luceat lux vestra coram hominibus, ut videant opera vestra

préservés par votre exemple comme par le sel. » Dieu est glorifié par ces docteurs qui disent et font, car la sagesse du père de famille est constatée par les mœurs de ceux qui la composent; et c'est ce qui suit : « Afin qu'ils glorifient votre Père qui est dans les cieux. » — S. AUG. — S'il avait dit : *Afin qu'ils voient vos bonnes œuvres*, il aurait paru placer leur but dans la gloire humaine que cherchent seulement ceux qui ne sont pas sincèrement vertueux; mais en ajoutant : *afin qu'ils glorifient votre Père qui est dans les cieux*, il rapporte cette fin à la gloire de Dieu, et il veut que l'on ne plaise aux hommes que pour que Dieu en soit glorifié. — S. HIL. — Non pas qu'il nous faille chercher la gloire que donnent les hommes, car tout doit être fait pour le nom de Dieu; mais nous devons agir de manière que ce qui dans notre œuvre nous est personnel venant à disparaître, elle reste tout entière à la gloire de Dieu.

Ne pensez pas que je sois venu détruire la loi ou les prophètes : je ne suis pas venu les détruire, mais les accomplir. Car je vous dis en vérité que le ciel et la terre ne passeront point que tout ce qui est dans la loi ne soit accompli parfaitement jusqu'à un seul iota et à un seul point. Celui donc qui violera l'un de ces moindres commandements, et qui apprendra aux hommes à les violer, sera regardé dans le royaume des cieux comme le dernier; mais celui qui fera et enseignera, sera grand dans le royaume des cieux.

LA GLOSE. — Après avoir exhorté ceux qui l'écoutaient à se préparer à tout souffrir pour la justice, et à ne pas tenir cachés les dons qu'ils venaient de recevoir, mais à imiter la bonté qui les leur avait distri-

bona. CHRYS., *sup. Matth.* (in oper. imperf. ut sup.). Id est, sic illuminate docentes, ut non vestra tantum audiant verba, sed ut opera videant; ut quos illuminaveritis per verbum quasi lux, condiatis per exemplum quasi sal. Per illos autem doctores qui docent et faciunt, magnificatur Deus : nam disciplina domini ex moribus familiæ demonstratur : et ideo sequitur : Et glorificent Patrem vestrum qui in cœlis est. AUG. Si tantummodo diceret : Ut videant opera vestra bona, finem constituisse videretur in laudibus hominum, quas quærunt hypocritæ; sed addidit : Et glorificent Patrem vestrum qui in cœlis est, ut hoc ipsum quod homo per bona opera placet hominibus, non ibi finem constituat, sed referat ad laudem Dei; et propterea placeat hominibus, ut in illo glorificetur Deus.

HILAR. (can. 4, ut sup.). Non quod ab hominibus oporteat gloriam quærere (quia omnia in honorem Dei sunt agenda), sed ut dissimulantibus nobis opus nostrum his inter quos vivimus, eluceat.

Nolite autem putare quoniam veni solvere legem aut prophetas. Non enim veni solvere, sed adimplere. Amen quippe dico vobis donec transeat cælum et terra, iota unum aut apex unus non præteribit a lege donec omnia fiant. Qui ergo solverit unum de mandatis istis minimis, et docuerit sic homines, minimus vocabitur in regno cælorum; qui autem fecerit et docuerit, hic magnus vocabitur in regno cælorum.

GLOSSA. Postquam hortatus est audientes ut se præpararent ad omnia sustinenda pro

bués en les distribuant aux autres par l'enseignement, il se met à leur montrer ce sur quoi doit porter cet enseignement, comme s'ils lui avaient demandé : « Qu'est-ce que c'est que cette doctrine que vous ne voulez pas qui reste cachée et pour laquelle nous devons tout supporter ? Est-ce que vous allez dire autre chose que ce qui est écrit dans la loi ? » C'est à cela qu'il répond : « Ne pensez pas que je sois venu détruire la loi ou les prophètes. » — S. CHRYS. — Ce qu'il dit pour deux raisons : d'abord pour rappeler son propre exemple à ses disciples, afin qu'ils accomplissent toute la loi, ainsi qu'il l'avait accomplie tout entière lui-même ; ensuite parce que, devant être accusé plus tard (1) par les pharisiens de violer la loi, il veut détruire cette calomnie avant qu'elle se produise.

RÉMIG. — Il affirme de lui deux choses pour faire voir qu'il n'est pas venu uniquement, ainsi que les prophètes, prêcher la loi, et ces deux choses sont d'abord qu'il n'est pas venu la détruire, ensuite qu'il est venu l'accomplir, et c'est pour cela qu'il ajoute : « Je ne suis pas venu détruire la loi, mais l'accomplir. » — S. AUG. — Cette parole présente deux sens, car l'on peut accomplir une loi soit en faisant ce qu'elle prescrit, soit en lui ajoutant. — S. CHRYS. — Le Christ accomplit les prophéties en réalisant tout ce qu'elles avaient prédit de lui, et la loi, soit en n'omettant aucune des ordonnances légales, soit en donnant la foi justificante que la lettre de la loi ne pouvait donner. — S. AUG. — Enfin, comme il était difficile aux élus de la grâce dans cette vie mor-

(1) Ainsi de ne pas observer le sabbat, de permettre à ses disciples de vanner des épis pour lui et autres choses semblables (Matth., 12. Marc, 2. Luc, 6 et 13. Jean, 5, 7, 9).

justitia, et non absconderent quod accip-
turi erant, sed ea benevolentia discerent
ut cæteros docerent, incipit eos informare
quid doceant : tanquam si quærent . Quid
est hoc quod non vis abscondi, pro quo
jubes omnia tolerari? Nunquid aliquid dic-
turus es extra ea quæ in lege sunt scripta?
Ideo inquit : Nolite enim putare quoniam
veni solvere leges aut prophetas. CHRYS.,
super Matth. (in opere imperf.). Quod prop-
ter duas causas dicit : primum ut disci-
pulos suos his verbis ad suum provocaret
exemplum ; ut sicut ipse omnem legem
adimplebat, sic et illi studerent adimplere :
denique futurum erat ut calumniarentur
eum Judæi, quasi legem solventem : unde
priusquam incurrat calumniam, calumniæ
satisfacit.

REMIG. Ne autem putaretur sic venisse,
ut simpliciter legem prædicaret (sicut pro-
phetæ fecerant), duo dixit : negat se ve-
nisse solvere, et affirmat venisse se implere :
et ideo addit : Non enim veni legem sol-
vere, sed adimplere. AUG. (*De Serm. Dom.*,
cap. 7, vel. 14). In hæc autem sententia
duplex est sensus : nam adimplere legem,
aut est addendo aliquid quod minus habet,
aut faciendo quod habet. CHRYS., in hom.
(13, in *Matth.*). Implevit igitur Christus
prophetas, complendo omnia quæ per eos
de ipso fuerant dicta : legem autem, primo
quidem nihil transgrediendo legalium ; se-
cundo, justificando per fidem ; quod lex
per litteram facere non valebat. AUG.,
con. Faust. (lib. 19, cap. 7). Demum etiam
quia sub gratia positus in hac mortali vita

telle d'accomplir le commandement (1) *vous ne désirerez pas*, lui devenu notre pontife par le sacrifice de son sang, nous obtient miséricorde et réalise la loi en ce que nous ayant fait ses propres membres, il nous donne la force de faire ce que n'aurait jamais pu notre infirmité. Je pense que cette parole : « Je ne suis pas venu détruire la loi, mais l'accomplir, » doit s'entendre de ces additions qui expliquent les anciens préceptes ou qui aident à les rendre vivants dans notre conduite. C'est ainsi que dans le chap. 5 de saint Matthieu le Sauveur nous apprend que le seul mouvement de haine contre son frère blesse la charité fraternelle. C'est ainsi qu'il nous a appris, en nous disant qu'il le préférerait ainsi, qu'il vaut mieux ne pas jurer, même pour la vérité, que de s'exposer en jurant trop facilement pour elle à tomber dans le parjure. Et pourquoi, ô manichéens, rejetez-vous la loi et les prophètes, alors que le Christ nous apprend qu'il est venu non pour les détruire, mais pour les accomplir. A cela l'hérétique Faustus me répond : Qui atteste que Jésus l'a dit ? Matthieu ? Et comment donc Matthieu raconte-t-il ce que Jésus a dit sur la montagne, lui qui ne l'a suivi qu'à sa descente de la montagne, tandis que Jean, qui était sur la montagne, ne le confirme pas de son témoignage (2) ? — Ce à quoi saint Augustin répond : S'il n'y a pour dire la vérité sur le Christ que celui qui l'a vu ou qui l'a entendu, aujourd'hui personne n'est en état d'être écouté sous ce rapport. Pourquoi Matthieu n'aurait-il pas pu

(1) Exod., 20, v. 17. Deut., 5, v. 21. Rom., 7, v. 8. Rom., 13, v. 9.

(2) Cet appendice était confondu dans les éditions précédentes avec les deux qui sont placés auparavant. Mais, ainsi que cela est évident, ils appartiennent à différents textes. A part cette apostrophe : *ô manichéens*, etc., l'on voit que cela appartient à la doctrine de Faustus et que saint Augustin le produit pour le combattre. D'après la contexte, l'on voit parfaitement ce qui est la doctrine catholique et ce que repoussent les manichéens.

difficile erat adimplere quod in lege scriptum est : Non concupisceas, ille per carnis suæ sacrificium sacerdos effectus impetrat nobis indulgentiam ; etiam hic adimplens legem ; ut quod per nostram infirmitatem minus possumus, per illius perfectionem curetur, cujus capitis membra effecti sumus. (Et cap. 22, aè deinceps.) Puto etiam sic esse accipiendum quod dicitur : Non veni legem solvere, sed adimplere ; his videlicet additamentis, quæ vel ad expositionem pertinent antiquarum sententiarum, vel ad conversationem in eis : aperuit enim Dominus (Matth., 5) etiam iniquum motum ad nocendum fratri in homicidii genere deputari. Maluit etiam nos Dominus non jurantes non recedere a vero, quam verum

jurantes appropinquare perjurio. (Et jam antea, lib. 17.) Sed cur, o Manichæi, legem non accipitis et prophetas, cum Christus eos se non venisse solvere dixerit, sed adimplere ? Ad hoc respondet Faustus hæreticus : Quis hoc testatur dixisse Jesum ? Matthæus. Quomodo ergo quod Joannes non testatur qui fuit in monte, Matthæus hoc scripsit, qui, postquam Jesus descendit de monte, secutus est eum ? Ad hoc Augustinus respondet : Si nemo de Christo vera dixit, nisi qui vidit cum vel audivit, hodie de eo nemo vera dicit. Car ergo ex ore Joannis non potuit vera Matthæus audire de Christo, si ex libro Joannis possumus vera loqui de eo, nos tanto tempore post nati ? Hinc enim non solum Matthæi,

apprendre de la bouche de Jean la vérité, tandis que tous les jours, nous, distants de Jean par un si long intervalle de temps, nous enseignons la vérité puisée dans ses écrits? D'ailleurs, non-seulement l'Évangile de Matthieu, mais encore celui de Luc et de Marc ont une égale autorité. Ajoutez à cela que le Seigneur a pu raconter à Matthieu ce qui avait précédé le moment de sa vocation. Dites donc clairement que vous ne croyez pas à l'Évangile, car en ne croyant qu'à ce qui vous convient de l'Évangile, c'est plutôt à vous-même qu'à l'Évangile que vous croyez.

FAUSTUS dit encore : Prouvons qu'un autre que saint Matthieu, et dont je ne sais pas le nom, a écrit cela en lui donnant le nom de cet apôtre. Car, que dit-il ? « Lorsque Jésus passait, il vit un homme assis au comptoir ; Matthieu était son nom. » Et quel est donc l'écrivain qui, pour parler de lui, dit *un homme*, et non pas *moi*? — A quoi S. Aug. : Saint Matthieu parle de lui comme d'une personne étrangère, ainsi que saint Jean l'a fait dans ce passage : « Pierre se retournant vit cet autre disciple que Jésus aimait. » Ce qui prouve que telle fut la coutume de ces écrivains dans leur narration.

FAUSTUS. — Cette parole, qu'il n'est pas venu détruire la loi, n'est-elle pas plutôt de nature à nous faire soupçonner qu'il la détruisait réellement ; car, sans cela, pourquoi les Juifs l'en auraient-ils soupçonné? — A quoi S. Aug. : Très mauvaise réponse, car nous ne nions nullement que, pour les Juifs inintelligents, le Christ ne fut un destructeur de la loi et des prophètes.

FAUSTUS. — Pourquoi d'ailleurs, puisque la loi et les prophètes n'ont nul besoin de cet accomplissement (1), le Deutéronome portant

(1) Il s'agit évidemment ici de cet accomplissement par *développement*, le texte de saint

sed etiam Lucæ ac Marci Evangelium ad non imparè auctoritatem receptum est. Huc accedit quia et ipse Dominus potuit narrare Matthæo quod egerat antequam eum vocasset. Aperte autem dicite non vos credere Evangelio : nam qui in Evangelio non nisi quod vultis creditis, potius quam Evangelio creditis.

Item Faustus : Probemus et Matthæum hoc non scripsisse, sed alium (nescio quem) sub nomine ejus. Quid enim dicit? Cum transisset Jesus, vidit sedentem hominem ad telonium, Matthæum nomine (Matth., 17). Et quis ergo scribens de seipso dicat : Vidit hominem, et non vidit me? Ad quod Augustinus : Ita Matthæus de se tanquam

de alio scripsit, sicut et Joannes fecit, dicens (Joan., 21) : Conversus Petrus vidit alium discipulum quem diligebat Jesus : manifestum est enim hunc morem fuisse scriptorum, cum gesta narrarent.

Item Faustus : Quid quod etiam ex ipso sermone, quo præcepit non putare quia venire legem solvere, magis intelligi datur quia solveret? Neque enim nihil tale eo faciente, Judæi suspicari hoc possent. Ad quod Augustinus : Hoc quidem valde infirmum est : non enim negamus Judæis non intelligentibus videri potuisse Christum destructorem esse legis et prophetarum.

Item Faustus : Quid quod etiam lex et prophetæ nec adimpletionæ gaudent? cum

ces mots : « Vous observerez les commandements que je vous donne; vous n'y ajouterez ni n'en retrancherez? » — A quoi S. Aug. : Faustus ne comprend pas ce que c'est que l'accomplissement de la loi, et il croit qu'il s'agit ici de l'expression de nouveaux préceptes. La plénitude de la loi n'est que la charité que le Sauveur donne aux fidèles en leur envoyant l'Esprit-Saint. Accomplir la loi n'est donc que réaliser ce qui a été prédit, et pratiquer ce qui a été commandé.

FAUSTUS. — En disant que Jésus a donné un Nouveau-Testament, ne proclamons-nous pas nécessairement qu'il a détruit l'Ancien? — A quoi S. Aug. : L'Ancien-Testament renfermait les figures qui devaient disparaître en présence des réalités apportées par le Christ. C'est ainsi qu'il a accompli la loi et les prophètes qui portaient que Dieu devait donner un Nouveau-Testament.

FAUSTUS. — Si le Christ a dit cela, il l'a dit pour signifier autre chose; ou, ce qui ne peut pas être, il a menti; ou plutôt, il ne l'a pas dit. Mais personne ne dira que le Christ a menti; ainsi, ou en disant cela, il a voulu dire autre chose; ou il ne l'a pas dit du tout. Or, la foi des manichéens me prémunit contre la nécessité d'admettre ce chapitre, car elle pose en principe qu'il ne faut pas admettre tout ce qui est écrit sous le nom du Christ, et qu'il y a beaucoup d'ivraie que le semeur qui rôde dans la nuit a semée au milieu du bon grain pour le gâter. — A quoi S. Aug. : Le manichéen t'a enseigné une manière perverse de raisonner, qui ne t'empêche pas de trouver dans l'Évangile

Augustin portant : *De ton accomplissement*. Quant à ces mots de saint Paul : *La plénitude de la loi est la charité* (Rom., 13, v. 10), il faut remarquer que le grec porte plutôt amour que charité, car il y a ἀγάπησις et non pas ἀγάπη.

in Deuteronomio dicatur (cap. 12, vers. 32): Hæc præcepta quæ mando tibi observabis, nec addas quicquam eis, nec minuas. Ad quod Augustinus : Non intelligit Faustus quid sit legem implere, cum hoc de verborum adjectione putat accipiendum : plenitudo enim legis charitas est, quam Dominus dedit mittendo fidelibus Spiritum Sanctum : impletur ergo lex, vel cum fiunt quæ ibi præcepta sunt, vel cum exhibentur quæ prophetata sunt.

Item Faustus : Quod novum Testamentum Jesum condidisse fatemur, quid aliud a destructione fatemur veteris Testamenti? Ad quod August. (lib. 18, *contra eundem Faustum*, cap. 4) : In veteri Testamento figuræ erant futurorum, quas ipsis rebus per Christum præsentatis auferri oportebat;

ut eo ipso lex et prophetæ implerentur, in quibus scriptum est, daturum Deum novum Testamentum.

Item Faustus : Hoc igitur si dixit Christus, aut aliud significans dixit; aut (quod absit) mentiens dixit; aut omnino non dixit : sed Jesum quidem mentitum fuisse nullus dicat; ac per hoc aliter dictum est, aut nec omnino dictum est. Me quidem jam adversus capituli hujus necessitudinem manichæa fides reddit hic tutum, quæ principio mihi non cunctis quæ ex Salvatoris nomine leguntur scripta, passim credere persuasit; esse enim multa zizania, quæ in contagiū boni seminis, Scripturis pene omnibus noctivagus quidam seminator inspersit. Ad quod Augustinus (eodem lib., cap. 7) : Manichæus docuit impiam pervers-

ce qui favorise ton hérésie et qui t'empêche d'y trouver ce qui la condamne. Pour nous, l'Apôtre nous a enseigné une bonne méthode en nous apprenant à considérer comme anathème quiconque nous enseignerait au-delà de ce que nous avons appris. Or, le Seigneur nous a expliqué quelle était cette ivraie, et nous a dit que ce n'étaient pas des passages faux mêlés à la vérité des Écritures, ainsi que vous l'expliquez, mais que c'étaient les hommes, enfants du démon (1).

FAUSTUS. — Lorsque le Juif vous interpellera en vous demandant pourquoi vous ne suivez pas la loi et les prophètes, pourquoi le Christ a dit qu'il était venu non pas les détruire, mais les remplir, vous serez forcé ou à vous courber sous une vaine superstition, ou à professer la fausseté de ce chapitre, ou à nier que vous êtes le disciple de Jésus. — A quoi S. Aug. : Les catholiques n'ont rien à redouter de ce texte, comme ne remplissant pas ce qu'ordonnent les prophètes et la loi, car ils ont la charité divine et la charité fraternelle, double précepte d'où dépendent la loi et les prophètes ; et tout ce qui, dans l'Ancien-Testament, a été figuré par les événements, par les cérémonies, par les figures de mots, ils le reconnaissent accompli en le Christ et en son Église. C'est ainsi que nous ne retranchons pas ce chapitre, ni ne devenons tributaires d'une vaine superstition, ni ne nions que nous sommes les serviteurs du Christ. Celui qui dit : « Si le Christ n'avait pas détruit la loi et les prophètes, les rites de la loi et des prophètes persisteraient dans les cérémonies chrétiennes, »

(1) Le grec porte *τοῦ πονηροῦ*, et la Vulgate *fili nequam* présente une amphibologie, car on peut le prendre comme au génitif singulier ou comme au pluriel nominatif.

sitatem, ut ex Evangelio, quod hæresim tuam non impedit, hoc accipias; quod autem impedit, non accipias. Nos autem docuit Apostolus (*Galat.*, 1) piam provisionem, ut quiquis nobis annuntiaverit præter id quod accepimus, anathema sit. Dominus autem exposuit (*Matth.*, 13) quid sint zizania, non aliqua falsa veris Scripturis immissa (sicut tu interpretaris), sed homines filios maligni.

Item Faustus : Cum te Judæus interpellabit cur legis et prophetarum præcepta non serves, quæ Christus dixit non se venisse solvere, sed adimplere, cogeris aut vanæ superstitioni succumbere, aut capitulum profiteri falsum, aut te Christi negare capitulum. AD QUOD Augustinus (eodem lib. versus finem) : Nullas ex hoc capitulo ca-

tholici patiuntur angustias (quasi legis et prophetarum præcepta non servant), quia charitatem Dei et proximi habent, in quibus præceptis pendet lex et prophetæ; et quæcunque ibi rebus gestis, vel sacramentorum celebrationibus, vel locutionum modis, figurate prophetata sunt, in Christo et Ecclesia compleri cognoscunt. Unde nec vanæ superstitioni succumbimus, nec istud Evangelii capitulum falsum esse dicimus, nec Christi discipulos nos negamus (Item, 1. 19, c. 16). Qui ergo dicit : Si Christus legem et prophetas non solvisset, illa sacramenta legis et prophetarum in christianorum celebrationibus permanerent, potest dicere : Si Christus legem et prophetas non solvisset, adhuc promitteretur nasciturus, passurus, resurrecturus. Cum ideo magis hoc non

celui-là pourrait dire : « Si le Christ n'avait pas détruit la loi et les prophètes, il serait encore annoncé comme devant naître, souffrir et ressusciter. » Or, comme tout cela, bien loin de le détruire, il l'a accompli; comme il n'est plus annoncé comme devant naître, souffrir et ressusciter, ce qui était la vérité que toutes ces figures proclamaient, mais qu'il est annoncé comme étant né, ayant souffert, étant ressuscité, vérité que tous les rites chrétiens proclament, l'on voit donc quel est le délire (1) de ceux qui pensent que le changement des signes change la nature des choses signifiées, et qui voudraient que le rit prophétique qui les annonçait dans l'avenir, et le rit évangélique, dans le passé fussent le même.

FAUSTUS. — Si le Christ a dit ces paroles, il nous faut rechercher pourquoi il les a dites : si c'est pour ne pas éveiller la fureur des Juifs qui, le voyant fouler aux pieds leurs choses sacrées, n'auraient pas voulu l'écouter davantage, ou bien si c'est pour nous dire d'accepter le joug de la loi, à nous qui devons croire de parmi les nations? Si telle ne fut pas la cause de ces paroles, elle doit être celle que j'ai dite, et il n'y avait pas d'erreur en cela. Or, il y a trois sortes de loi, l'une des Hébreux, que saint Paul appelle loi *de péché et de mort*; celle des nations qu'il appelle *naturelle*, en disant : « Les nations font naturellement ce qui est de la loi; » celle de la vérité, de laquelle il a été dit : « La loi, esprit de vie. » Ainsi des prophètes : il y a ceux des Juifs qui sont connus; ceux des nations (2) dont il est question ici :

(1) On retrouve ce passage, mais non pas dans les mêmes termes; bien plus, ceci se trouve avant ce qui précède à la tête du chapitre.

(2) Il s'agit ici de la Crète dont Tite était évêque. Ces prophètes étaient appelés *vates*,

solverit, sed adimpleverit; quia jam non promittitur nasciturus, passurus, resurrexurus; quod illa sacramenta quodammodo personabant; sed annunciat, quod natus sit, passus sit, resurrexit, quod hæc sacramenta quæ a Christianis aguntur, jam personant. Patet ergo quanto errore delirent, qui putant signis sacramentisque mutatis etiam res ipsas esse diversas, quas ritus propheticus pronuntiavit promissas, et evangelicus demonstrat impletas.

Item Faustus : Quærendum est si hoc Christus dixit, cur dixerit; utrum ne compalpandi Judæorum furoris causa, qui sancta sua ab eo conculcari videntes, nec audiendum quidem eum existimabant; aut ut nos, qui ei credebamur ex gentibus, instrueret legis subire jugum? Si autem

hæc non ei fuit causa dicendi, illa debet esse quam dixi, nec hoc ipsum mentitus est : sunt enim tria genera legum : unum Hebræorum, quod peccati ac mortis Paulus appellat (*ad Rom.*, 8); aliud Gentium, quod naturale vocat, dicens (*ad Rom.*, 1) : Gentes autem naturaliter quæ legis sunt faciunt; tertium est veritatis, de qua dixit (*ad Rom.*, 8) : Lex, spiritus vitæ, etc. Item prophætæ alii sunt Judæorum, de quibus notum est; alii gentium, de quibus Paulus dicit (*ad Titum*, 1) : Dixit quidam proprius eorum propheta; alii veritatis, de quibus Christus dixit (*Matth.*, 23) : Mitto ad vos sapientes et prophetas. Et quidem si observationes hebraicas adimpletionis gratia protulisset, dubium non erat quin de Judæorum lege et prophetis dixisset : ubi vero solo recenset

« Un de leurs prophètes a dit. » Ceux de la vérité dont le Christ parle ainsi : « Je leur enverrai des sages et des prophètes. » Et en effet, si la grâce chrétienne avait produit sur la terre l'accomplissement des observances hébraïques, il ne serait pas douteux qu'il ne fût question de la loi et des prophètes de la Judée, mais comme Jésus-Christ rappelle d'anciens préceptes : « Vous ne tuerez pas, vous ne commettrez pas d'adultère, etc., etc., » qui furent autrefois promulgués par Enoch et Seth et les autres justes, il n'est pas douteux qu'il ne s'agisse ici de la loi et des prophéties de la vérité. Quant à ce qui est particulièrement juif, il ne l'a nommé que pour le déraciner, comme ceci : « Dent pour dent, œil pour œil. » — A quoi S. Aug. : L'on voit parfaitement quelles sont cette loi et ces prophéties, qu'il est venu accomplir et non pas détruire ; c'est la loi qui fut donnée par Moïse. Ce ne sont pas seulement, ainsi que Faustus le prétend, les préceptes transmis par les anciens justes avant la loi de Moïse que le Christ a accomplis ; et il n'a pas détruit ceux qui étaient propres aux Juifs, comme ceux-ci : « Œil pour œil ; » car nous prétendons qu'ils étaient très conformes au temps dans lequel ils furent établis, et que le Christ ne les a pas détruits, mais accomplis, ainsi qu'on le verra nécessairement. C'est ce que ne comprirent pas ces hérétiques, les Nazaréens, qui voulaient forcer les Gentils à judaïser.

S. CHRYS. — Comme tout ce qui a dû se passer depuis le commencement du monde jusqu'à la fin avait été prédit par figures dans la loi, et afin que rien de ce qui arrive ne puisse paraître imprévu pour

à cause de l'émotion et du délire dans lesquels les jetait l'inspiration. En voici un exemple dans un vers grec :

Κρῆτες ἀεὶ ψουςαι, καὶ ἐηρία, γασέρες ἀργαί.

antiquiora præcepta [id est, non occides, non mœchaberis], quæ olim promulgata fuerant per Enoch et Seth, et cæteros justos, cui non videtur hoc eum dixisse de veritatis lege et prophetis? Ubi vero Judæorum quædam visus est nominasse, penitus eradicavit, præcipiendo contraria, ut est illud : Oculum pro oculo, dentem pro dente. Ad quod Aug. (eodem lib. 1, c. 7) : Manifestum est quam legem et quos prophetas Christus non venerit solvere, sed implere : ipsa enim est lex quæ per Moysen data est (et cap. 19) : Non autem (sicut Faustus opinatur) quædam Dominus adimplevit, quæ ab antiquis justis jam dicta erant ante legem Moysi, sicut : Non occides ;

quædam vero solvit, quæ propria videbantur legis Hebræorum (sicut est oculus pro oculo, etc.) ; nos enim dicimus, et hæc pro tempore bene fuisse instituta, et nunc a Christo non soluta sed adimpleta, ut patebit per singula. (Et cap. 18.) Hoc etiam non intelligebant, qui in ea perversitate manserunt, ut gentes cogent judaizare, hæretici scilicet, Nazaræi dicuntur.

CHRYS., *sup. Matth.* (in oper. imperf. ut sup.). Quoniam vero omnia quæ ab initio mundi usque ad finem erant futura, mystice erant prophetata in lege, ne videatur aliquid eorum quæ fiunt, Deus non antea cognovisse, propterea dixit : Non potest fieri ut transeat cælum et terra, donec

Dieu, il ajoute : « Le ciel et la terre ne peuvent pas passer, jusqu'à ce que tout ce qui avait été prédit dans la loi ait été réalisé ; et c'est ce qu'il dit : « Je vous le dis en vérité, jusqu'à ce que le ciel et la terre soient passés, un seul iota ou un seul point de la loi ne passera pas, jusqu'à l'entier accomplissement de toutes choses. »

REMIG. — Le mot *amen* est un mot *hébreu* qui peut se traduire par *vraiment*, *exactement*, ou ainsi soit-il. Le Seigneur s'en sert pour deux raisons, d'abord à cause des dispositions de ceux qui étaient lents à croire, ensuite pour les croyants, afin qu'ils fussent plus profondément attentifs à ce qui allait suivre. — S. HIL. — Par ces mots : « Jusqu'à ce que le ciel et la terre passent, » il professe que le ciel et la terre, c'est-à-dire les éléments principaux, seront, ainsi que c'est notre croyance, dissous (1). Ils resteront, quant à lui-même, mais ils passeront en se renouvelant. — S. AUG. — Ces paroles : « Un seul iota ou un seul point ne passeront pas de la loi, » sont une expression énergique de la perfection de cette loi exprimée par l'Écriture. Parmi les lettres qui la composent, la plus petite est l'iota qui se parfait d'un seul trait. Le point est un petit signe qui surmonte l'iota à son sommet. Et par ces paroles il nous exprime que dans la loi les plus petites choses doivent aboutir à des effets certains. — RAB. — C'est avec intention qu'il dit l'*iota* grec, et non pas l'*ioth* des Hébreux ; parce que l'iota en grec est la dixième lettre, et que le nombre dix exprime le Décalogue. Il fait allusion ici au Décalogue de la loi dont l'Évangile est le *point* extrême et la perfection.

S. CHRYS. — Si un homme vrai rougit lorsqu'on le surprend à

(1) Dans l'édition précédente il y avait tout le contraire : *Que les éléments principaux ne seraient pas dissous*. Dans l'édition de Paris, il y avait par erreur *absous*.

omnia quæ in lege prophetata sunt, rebus ipsis fuerint adimpleta; et hoc est quod dicit : Amen quippe dico vobis, donec transeat cælum et terra, iota unum aut unus apex non præteribit a lege, donec omnia fiant.

REMIG. Amen hebræus sermo est, et latine dicitur vere, fideliter, sive fiat. Duabus autem de causis hoc sermone utitur Dominus, sive propter duritiam illorum qui tardi erant ad erendum; sive propter credentes, ut profundius attenderent ea quæ sequuntur. HILAR. (can. 4, ut sup.). Per hoc autem quod ait : Donec transeat cælum et terra, professus est cælum quidem et terram, maxima (ut arbitramur) esse solvenda. REMIG. Permanebunt enim essen-

tialiter, sed transibunt per renovationem. AUG. (*De Serm. Dom.*, lib. 1, c. 8, vel. 15). Per hoc autem quod ait : Iota unum aut unus apex non transibit a lege, nihil aliud potest intelligi nisi vehemens expressio perfectionis quæ per litteras singulas demonstrata est; inter quas litteras iota minor est cæteris, quia uno ductu fit; apex etiam est ipsius aliqua in summo particula : quibus verbis ostendit in lege ad effectum etiam minima quæque perducere. RAB. Aperte quoque græcum iota, et non ioth hebræum posuit; quia iota in numero decem significat; et decalogum legis enumerat, cujus quidem apex et perfectio est Evangelium.

CHRYS., *sup. Matth.* (in oper. imperf. ut sup.). Si autem ingenuus homo eum vel in

mentir, et si l'homme sage ne laisse jamais tomber en vain un mot de ses lèvres, comment donc les paroles divines pourront-elles exister sans aboutir (1)? Et c'est pour cela qu'il conclut en disant : « Quiconque violera un de ces commandements les plus petits de tous, et enseignera aux hommes à le violer, sera regardé comme le dernier dans le royaume de Dieu. » Je pense que le Seigneur, en disant : « Un de ces commandements, les plus petits de tous, » nous avertit assez que ces derniers commandements sont ceux dont il va parler. — S. CHRYS. — Je ne pense pas qu'il se soit ainsi exprimé en ce qui concerne les anciennes lois (2), mais quant à celles qu'il allait donner lui-même, et qu'il appelle petites, quoiqu'elles soient grandes; par cette humilité qui lui fait parler de ses commandements, ainsi que mille fois il s'est exprimé pour lui-même. — S. CHRYS. — Les commandements de Moïse portant sur des crimes dont l'énormité effraie la pensée, comme ceux-ci : « Vous ne tuerez pas, vous ne commettrez pas d'adultère, » sont d'une exécution facile, et plus est grand ce qu'ils défendent, plus est minime la récompense qu'ils donnent (3). Les préceptes du Christ : « Ne désirez pas, ne vous mettez pas en colère, » sont grands par la récompense qui les sanctionne, car ce qu'ils défendent est léger, ce qui en rend l'accomplissement très difficile. Donc ceux qui violent ces commandements de moindre importance seront les derniers dans le royaume des cieux; car celui qui se sera mis en colère et qui n'aura pas fait de grand péché, ne sera pas soumis à la damnation

(1) On trouve ici intercalé dans le texte : *Comment Dieu pourrait-il ne pas faire ce qu'il a promis dans la loi ou faire autrement qu'il ne l'a dit.*

(2) Le mot grec ἐμελλέ νομοθετεῖν signifie : *qui va poser en loi.*

(3) Dans le texte, le membre précédent de la phrase est avant.

vili mendacio inventus fuerit, erubescit : et vir sapiens verbum quod dixit, non relinquit in vacuum; quomodo verba divina sine exitu vacua poterunt permanere? Unde concludit : Qui ergo solverit unum de mandatis istis minimis, et docuerit sic homines, minimus vocabitur in regno cœlorum. Puto autem quod ipse Dominus manifeste hoc respondit, quæ sunt minima mandata monstrans, dicendo : Si quis solverit unum de mandatis istis minimis, id est, quæ modo dicturus sum. CHRYS., in hom. (16, in *Matth.*). Non enim pro veteribus legibus hoc dixit, sed pro his quæ ipse erat præcepturus; quæ quidem minima vocat, licet magna sint : sicut enim multoties de se humilia locutus est, ita et de suis præceptis

humiliter loquitur. Vel aliter. CHRYS., *sup. Matth.* (in oper. imperf. ut *sup.*). Mandata Moysi in actu facilia sunt : Non occides, non adulterabis : ipsa enim criminis magnitudo voluntatem faciendi repercutit; et ideo in remuneratione modica sunt, in peccato autem magna. Mandata autem Christi (id est, non irascaris, non concupiscas), in actu difficilia sunt; et ideo in remuneratione magna, in peccato autem minima : igitur dixit ista Christi mandata : Non irascaris, non concupiscas. Ergo illi qui levia peccata committunt, minimi sunt in regno Dei; id est, qui iratus fuerit, et grande peccatum non fecerit, a pœna quidem securus est (scilicet damnationis aternæ), non tamen est in gloria, scilicet quam consequuntur

éternelle, mais il ne partagera pas la gloire de ceux qui auront évité même ces violations de peu d'importance. — S. AUG. — Ou tout au contraire, c'est ce qu'ordonne la loi qui est dit de peu d'importance, et ce sont les commandements que le Christ va dire qui en ont une plus grande. Ces préceptes moindres que les autres sont ici désignés par l'iota ou le point; celui-là donc qui les viole et qui enseigne aux autres à les violer est appelé petit dans le royaume de Dieu. Et peut-être n'y sera-t-il pas dans ce royaume des cieux, où ne peuvent être que ceux qui sont vraiment grands.

LA GLOSE. — Violier, c'est ne pas agir, d'après ce qu'ordonne la conscience, ou ne pas voir là où la loi a été changée, ou enlever quelque chose à ce que le Christ a ajouté.

S. CHRYS. — En entendant ces paroles : « Il sera appelé petit dans le royaume des cieux, » ne pensez à autre chose qu'à la damnation éternelle; le Christ appelle royaume de Dieu, non-seulement la jouissance du bonheur éternel, mais encore le moment de la résurrection, et l'avènement terrible du juge suprême. — S. GRÉG. — Ou bien par royaume de Dieu, il faut entendre l'Église où tout prédicateur qui viole les commandements de Dieu est peu de chose; car lorsque l'on méprise sa vie, l'on n'est pas bien loin de mépriser sa parole. — S. HIL. — Peut-être cette chose humble dont il est ici question n'est que la passion du Sauveur que personne ne peut, par fausse honte, manquer de reconnaître sans s'amoindrir ou s'annuler presque dans le royaume de Dieu. Au contraire, la récompense due à une grande vocation est promise à celui qui la confesse, et c'est pour cela qu'il est dit après : « Celui qui le fera et qui l'enseignera sera appelé grand

illi qui etiam hæc minima implent. AUG. (*De Serm. Dom.*, lib. 1, c. 15 et 16 vel 8). Vel econtra, illa quæ præcepta sunt in lege, dicuntur minima; quæ autem Christus diciturus est, sunt maxima. Mandata autem minima significantur per unum iota et unum apicem. Qui ergo solverit et docuerit sic (id est, secundum quod solvit), minimus vocabitur in regno cœlorum. Et fortasse ideo non erit (in regno cœlorum), quia ibi nisi magni esse non possunt.

GLOSSA. Solvere autem est non agere quod recte quis intelligit; vel non intelligere quæ depravavit; aut minuere integritatem superadditionis Christi.

CHRYS., in homil. (16, ut sup.). Vel cum audieris minimum in regno cœlorum, nihil aliud suspicere quam supplicium et

gehennam : regnum enim consuevit dicere non solum regni utilitatem, sed tempus resurrectionis et adventum Christi terribilem. GREG., in homil. (12, *super Evang.*). Vel per regnum cœlorum Ecclesia intelligenda est, in qua doctor qui solvit mandatum, minimus vocatur; quia cujus vita despicitur, restat ut ejus prædicatio contemnatur. HILAR. (can. 4, ut sup.). Vel minima dicit Domini passionem et crucem; quam si quis tanquam erubescendam non confitebitur, erit minimus (id est, novissimus ac pene nullus). Confidenti vero magnæ in cœlo vocationis gloriam pollicetur : unde sequitur : Qui autem fecerit et docuerit, hic magnus vocabitur in regno cœlorum. HIERON Sugillat in hoc Pharisæos, qui contemptis mandatis Dei statuebant proprias

dans le royaume de Dieu. »— S. JÉR. — Cette parole porte contre les pharisiens, qui s'efforçaient d'établir leurs propres traditions à la place des commandements de Dieu. En enlevant la moindre des choses de la loi, leur enseignement au peuple perd tout son prix. Nous pouvons l'entendre aussi dans ce sens, que le péché du maître, quel que soit son peu de gravité, le fait tomber d'un point très élevé, et qu'il ne sert à rien d'enseigner la justice que détruit la moindre faute. Le bonheur est parfait lorsque l'on réalise par l'action ce que l'on a enseigné par la parole. — S. AUG. — Celui qui violera les plus petits de ces commandements de la loi, et qui l'enseignera, celui-là sera appelé très petit; celui qui accomplira ces petits commandements et qui l'enseignera, celui-là ne devra pas être regardé comme grand, mais il devra être placé au-dessus de celui qui les viole. Il n'y aura de réellement grand que celui qui fera et enseignera ce que le Christ enseigne (1).

Car je vous dis que si votre justice n'est pas plus abondante que celle des scribes et des pharisiens, vous n'entrerez point dans le royaume des cieux. Vous avez appris qu'il a été dit aux anciens : Vous ne tuerez point, et quiconque tuera, méritera d'être condamné par le jugement. Mais moi je vous dis que quiconque se mettra en colère contre son frère méritera d'être condamné par le jugement. Que celui qui dira à son frère : Raca, méritera d'être condamné par le conseil. Et que celui qui lui dira : Vous êtes un fou, méritera d'être condamné au feu de l'enfer.

S. HIL. — Dans ce magnifique début, il dépasse tout d'un coup la loi ancienne, déclarant aux apôtres qu'ils ne pourraient pas entrer dans le royaume du ciel s'ils n'allaient pas au-delà de la justice des phari-

(1) Le texte de saint Augustin porte : *Ainsi que l'enseigne le Christ*, faisant allusion aux versets qui suivent.

traditiones; quod non eis prosit doctrina in populo, si vel parvum quod in lege est destruunt. Possumus autem et aliter intelligere, quod magistri eruditio, etiamsi parvo peccato obnoxius sit, deducat cum de gradu maximo; nec prosit docere justitiam, quam minima culpa destruit; beatitudoque perfecta sit, quæ sermone docueris, opere complere. AUG. Vel aliter: Qui solverit illa minima (scilicet præcepta legis), et sic docuerit, minimus vocabitur; qui autem fecerit illa minima et sic docuerit, non jam magnus habendus est, sed tamen non tam minimus quam ille qui solvit; ut autem sit magnus, facere debet et docere quæ Christus docet.

Dico autem vobis quia nisi abundaverit justitia vestra plus quam Scribarum et Phariseorum, non intrabitis in regnum colorum. Audistis quia dictum est antiquis: Non occides: qui autem occiderit, reus erit iudicio. Ego autem dico vobis, quia omnis qui irascitur fratri suo, reus erit iudicio; qui autem dixerit fratri suo rhaca, reus erit concilio; qui autem dixerit fatue, reus erit gehennæ ignis.

HILAR. (can. 4, ut sup.). Pulcherrimo ingressu opus legis cœpit excedere; aditum in cœlum apostolis (nisi justitiam Phariseorum anteissent) denuncians non futurum: et hoc est quod dicit: Dico enim vobis quia

siens, en leur disant : « Je vous le dis en vérité : à moins que votre justice ne soit plus abondante. » — S. CHRYS. — La justice dont il parle ici est cette justice universelle (1), à laquelle vient s'ajouter la grâce qui rendra ses disciples, tout grossiers qu'ils sont, supérieurs aux maîtres de la loi ancienne. En parlant de la justice des scribes et des pharisiens, il prouve qu'il ne les considère pas comme des hommes d'iniquité. Remarquez aussi que ce qu'il dit ici est un témoignage en faveur de l'Ancien-Testament, puisqu'il l'y compare au Nouveau, et ce n'est que du plus au moins, sans sortir du genre. Les justices des scribes et des pharisiens ne sont que les commandements de Moïse, et les commandements du Christ sont le parfait accomplissement de ces premiers. Ce qu'il dit revient donc à ceci : « Celui qui en outre de ces commandements de la loi n'accomplira pas ceux que je donne moi-même, quelque peu importants qu'ils lui paraissent, celui-là n'entrera pas dans le royaume des cieux ; » car ceux de Moïse délivrent de la peine qui est due aux transgresseurs de la loi, mais n'introduisent pas dans le royaume des cieux ; tandis que ceux-ci y introduisent tout en délivrant de la peine. Mais pourquoi, puisqu'il est certain que violer une loi ou ne pas la garder est une seule et même chose, est-il dit ici que celui qui *ne gardera pas* ces derniers commandements *n'entrera pas dans le royaume des cieux* ; tandis qu'il est dit plus haut de celui qui les viole qu'il *sera appelé petit dans le royaume de Dieu* ? C'est que être peu

(1) Le grec *πᾶσιν ἀρετῶν* veut dire plutôt *toute vertu* que *vertu universelle*. Plus bas le mot *vertu universelle* se retrouve dans cette phrase *ἐπὶ τῆς ἀρετῆς καθολοῦ*. C'est ainsi que Job est appelé homme juste dans l'édition des Septante, et que la Vulgate a traduit par *rectus* [chap. 1].

(2) C'est dans ce sens que saint Paul, cité par saint Chrysostôme, dit : *La loi n'est pas faite pour le juste*.

nisi abundaverit justitia vestra, etc. CHRYS., *sup. Matth.* (homil. 16). Justitiam autem hic dicit universalem virtutem : intende autem gratiæ additamentum : discipulos enim suos adhuc rudes, magistris qui in veteri Testamento erant, vult esse meliores. Scribas autem ac Pharisæos non dixit iniquos, quia non dixisset eos habere justitiam. Vide etiam quoniam his vetus Testamentum confirmat, comparationem faciens ejus ad novum : plus enim et minus, ejusdem generis est. (Et in opere imperf., homil. 11.) Scribarum autem et Pharisæorum justitiæ sunt mandata Moysi ; impletiones autem illorum mandatorum sunt mandata Christi. Hoc est ergo quod dicit : Nisi qui supra legis mandata etiam hæc mea præcepta quæ

apud illos minima existimabantur, impleverit, non intrabit in regnum cælorum ; quoniam illa de pœna liberant [quæ scilicet transgressoribus legis debetur], non autem in regnum inducunt ; hæc autem et de pœna liberant, et in regnum inducunt. Cum autem sit idem solvere minima mandata, et non custodire, quare supra de solvente dicit, quod minimus vocabitur in regno Dei, hic autem de non servante, non introibit in regnum cælorum ? Sed vide quia minimum esse in regno, idem est et non intrare in regnum ; esse autem aliquem in regno, non est regnare cum Christo, sed esse tantum in populo Christi : tanquam si dicat de solvente, quod inter Christianos quidem erit, tamen minimus Christianus ; qui autem in-

de chose dans le royaume des cieux ou ne pas y entrer reviennent au même. Être dans le royaume de Dieu, ce n'est pas régner avec le Christ, mais être du peuple chrétien, et ce qu'il dit de ce violateur revient à ceci, qu'il sera du nombre des chrétiens, mais des derniers. Celui qui entre dans le royaume devient participant de la royauté du Christ, et, par conséquent, celui qui n'y entre pas n'aura pas de part à la gloire royale du Christ; il sera cependant de son royaume, c'est-à-dire du nombre de ceux sur lesquels règne le Christ, roi des cieux.

S. AUG. — « A moins que votre justice ne soit plus abondante que celle des scribes et des pharisiens, » qui violent ce qu'ils enseignent, eux dont il a été dit ailleurs : « Ils disent et ne font pas. » Ces paroles reviennent donc à celles-ci : « A moins que votre justice ne soit assez abondante pour faire et ne pas violer ce que vous enseignez, vous n'entrerez jamais dans le royaume de Dieu. » Il est une autre manière d'entendre le royaume de Dieu, dans le sens de l'Église actuelle dans laquelle il y a, comme le plus grand, celui qui fait ce qu'il enseigne, et, comme le plus petit, celui qui ne le fait pas. Dans un autre sens, le royaume de Dieu est ce royaume dans lequel entrera seulement celui qui suit les commandements du Seigneur, et ce royaume est l'Église future.—S. AUG. (1).—Je ne sais si personne pourrait trouver, nommé une seule fois, dans l'Ancien-Testament, ce royaume de Dieu dont il est si souvent question dans les discours du Seigneur. Ce mot est une des révélations du Nouveau-Testament; et l'Ancien-Testament le réservait (2) aux lèvres de ce roi dont il figurait l'empire sur ses serviteurs. L'ancienne loi tenait voilé ce but des commandements de Dieu, quoi-

(1) Les mots sont placés différemment dans le texte.

(2) Le sens qui est amphibologique dans notre texte présente évidemment le sens que nous lui donnons ici dans le texte de saint Augustin.

trat in regnum, fit particeps regni cum Christo : consequenter et iste qui non intrat in regnum cœlorum, gloriam quidem non habebit cum Christo, erit tamen in regno cœlorum, id est, in numero eorum super quos Christus cœlorum rex regnat.

AUG. (20, *De Civit. Dei*, cap. 9). Vel aliter : Nisi abundaverit justitia vestra plus quam Scribarum et Phariseorum, id est, super eos qui solvunt quod docent; quia de his alibi dictum est (Matth., 23) : Dicunt enim et non faciunt : ac si dieat : Nisi ita abundaverit justitia vestra, ut vos non solvatis, sed faciatis potius quod docetis, non intrabitis in regnum cœlorum. Alio ergo

modo intelligendum est regnum cœlorum, ubi ambo sunt (et ille scilicet qui solvit quod docet, et ille qui facit), sed ille minimus, hic magnus; quod quidem regnum cœlorum est Ecclesia præsens. Alio autem modo regnum cœlorum dicitur in quod non intrat nisi ille qui facit et hoc est Ecclesia, qualis in futuro erit. AUG., *contra Faustum* (lib. 9 et 10). Hoc autem nomen regni cœlorum, quod tam crebro nominat Dominus, nescio utrum in libris veteris Testamenti quisquam inveniat; proprie enim pertinet ad revelationem novi Testamenti; quod ori ejus etiam nominandum servabatur, quem regem ad regendum servos

que ce fût celui des saints qui le prévoyaient révélé dans l'avenir. — LA GLOSE. — Ou bien peut-être ces mots : « Si votre justice n'est pas plus abondante, » ne se rapportent pas à l'ancienne loi directement, mais à la manière dont les scribes et les pharisiens l'interprétaient. — S. AUG. — Presque tout ce que le Seigneur a ajouté, en le faisant précéder de ces mots : « Pour moi, je vous dis, » se retrouve dans les livres anciens ; mais parce qu'ils ne comprenaient sous la défense de l'homicide que le seul fait de la mort donnée au prochain, le Seigneur leur découvre le moindre mouvement de haine rangé dans la classe des homicides. Et c'est ce qui suit : « Vous avez entendu dire qu'il a été dit aux anciens : Vous ne tuerez pas. » — S. CHRYS. — Le Christ, voulant montrer que c'est le même Dieu qui avait promulgué les préceptes de la loi ancienne qui donne la loi nouvelle, pose en première ligne de ses préceptes celui qui dans l'ancienne loi était avant tous les autres, avant les préceptes prohibitifs contre le prochain.

S. AUG. — Ce précepte : « Vous ne tuerez pas, » nous ne croyons pas avec les manichéens qu'il exprime la défense d'arracher un roseau, ou de tuer un animal sans raison ; car, par l'effet de l'ordre établi par le Créateur, leur vie et leur mort sont soumises à nos besoins. Ce n'est donc que de l'homme que vous devez l'entendre, de vous comme du prochain, parce que en vous tuant vous tuez un homme. Mais on ne peut rien conclure contre ce précepte de ce que plusieurs (1), par l'ordre de Dieu, entreprirent des guerres, et, chargés du pouvoir public,

(1) Josué, Gédéon, Barach, Samson, Jephté, David, et tous ceux dont il est question dans le chap. 11 de l'Ep. aux Hébreux.

suos vetus Testamentum præfigurabat. Ille ergo finis quo præcepta referenda sunt, occultus erat in veteri Testamento ; quamvis secundum eum etiam tunc viverent sancti, qui futurum ejus revelationem videbant. GLOSS. Vel hoc quod dicit : Nisi abundaverit, referendum est ad intellectum Phariseorum et Scribarum, non ad continentiam veteris Testamenti. AUG., *con. Faust.* [eodem lib. 19, cap. 28]. Pene enim omnia quæ monuit vel præcepit Dominus, ubi adjungebat : Ego autem dico vobis, inveniuntur et in illis veteribus libris ; sed quia non intelligebant homicidium, nisi peremptionem corporis humani, aperuit Dominus omnem iniquum motum ad nocendum fratri, in homicidii genere deputari : unde subdit : Audistis quia dictum est antiquis : Non occides. CHRYS. *super Matth.*

[in opere imperf., homil 11]. Volens Christus ostendere quia ipse est Deus qui aliquando loentus est in lege, et qui nunc mandat in gratia, illud mandatum quod ponitur in lege ante omnia [scilicet prohibitiva, quæ sunt contra proximum], et nunc ponit in principio mandatorum suorum.

AUG., *De Civit. Dei* (lib. cap. 20). Non autem quod audivimus : Non occides, virgultum vellere nefas dicimus secundum Manicheorum errorem ; nec de irrationalibus animalibus dictum intelligimus ; quia justissima ordinatione Creatoris, vita et mors eorum nostris usibus subditur : unde restat quod de homine intelligamus quod dictum est : Non occides, non alterum, ergo nec te : neque enim qui se occidit, aliud quam hominem occidit. Nequaquam autem contra hoc præceptum fecerunt qui auctore

punirent avec raison les crimes contre la société. Abraham, qui offrit volontairement son fils à la mort, non-seulement n'en est-il pas excusé, mais encore loué dans l'Écriture au nom de la piété. Il faut donc excepter de ce précepte ceux que Dieu en excepte au nom de la loi ou par un ordre exceptionnel et transitoire. Il ne faut pas non plus regarder comme homicide celui qui prête son bras à l'ordre d'un autre et qui donne ainsi assistance à celui qui porte le glaive. Et ce n'est pas autrement que Samson, qui s'ensevelit avec ses ennemis sous les ruines de la maison qui les couvrait, est excusé; il est considéré comme n'ayant fait que subir l'impulsion intérieure de l'esprit qui avait opéré par lui tant de prodiges.

S. CHRYS. — Par ces mots : « Ainsi qu'é cela a été dit aux anciens, » il nous apprend que c'est depuis longtemps que cet ordre avait été donné aux Juifs. Il rappelle ce point pour porter plus haut les esprits lourds qui l'écoutaient, comme si un maître provoquait en ces termes à avancer dans la science un enfant paresseux : « Vous avez perdu beaucoup de temps à épeler. » C'est pour cela qu'il ajoute : « Pour moi, je vous dis que quiconque se mettra en colère contre son frère sera passible du jugement. » Remarquez aussi dans ces paroles l'expression de son pouvoir; aucun des anciens n'avait parlé ainsi, mais en cette manière : « Le Seigneur a dit. » Ils parlaient comme des serviteurs qui portent les ordres de leurs maîtres; lui, comme le fils qui parle au nom de son père ou en son propre nom. Ils prêchaient à leurs pairs, à ceux qui étaient serviteurs comme eux; lui, donnait sa loi à ses serviteurs. — S. AUG. — Il est deux manières, dans la philosophie, d'envisager les passions. Les stoïciens ne veulent pas les re-

Deo bella gesserunt, ac personam gerentes publicæ potestatis, justissimæ rationis imperio sceleratos morte punierunt; et Abraham non solum non est culpatus crudelitatis crimine, verum etiam laudatus est nomine pietatis, quod voluit filium obedienter occidere. Hi ergo excipiuntur, quos Deus occidi jubet, sive lege data, sive ad personam pro tempore, expressa jussione. Non autem ipse occidit, qui ministerium dat jubenti; sicut adminiculum gladio utenti; nec Samson aliter exeusatur quod seipsum eum hostibus ruina domus oppressit, nisi quod latenter spiritus hoc jusserat, qui per illum miracula faciebat.

CHRYS., in homil. (19, ut sup.). Per hoc quod dicit : Dictum est antiquis, ostendit multum tempus esse ex quo mandatum hoc

acceperant. Hoc ergo dicit, ut provocet tardos auditores ad altiora præcepta; sicut si magister puerum pigritantem ad excellentiorem doctrinam provocans, dicit : Multum tempus consumpsisti in syllabico : et ideo subdit : Ego autem dico vobis quoniam omnis qui irascitur fratri suo, reus erit judicio. In quo considera legislatoris potestatem : nullus enim antiquorum ita locutus est; sed sic : Hæc dicit Dominus; quia illi ut servi ea quæ sunt domini annuntiabant; hic autem ut filius ea quæ sunt patris, quæ etiam sua sunt; et illi conservis prædicabant, hic autem suis servis legem ponebat. AUG., 9, *De Civit. Dei* (cap. 10). Duæ quidem sunt sententiæ philosophorum de animi passionibus. Stoicis enim non placet hujusmodi

connaître dans le sage ; les péripatéticiens (1) les y admettent, mais modérées, soumises à la raison, comme lorsque la justice est mise sous la garantie de la miséricorde. Dans la doctrine chrétienne, il n'est pas question de savoir si une âme pieuse peut se mettre en colère ou s'attrister, mais de se rendre compte d'où naissent ces impressions. — S. CHRYS. — Celui qui s'excite sans cause sera coupable; celui dont la colère est motivée ne le sera pas; car sans colère la science ne fait pas un pas, la justice n'est pas stable, le mal n'est pas réprimé. Ainsi, celui qui ayant une raison de se mettre en colère ne le fait pas pêcher, car la patience opposée à la sagesse sème les vices, nourrit la négligence, et non-seulement porte les mauvais à mal faire, mais encore y invite les bons.

S. JÉR.— Dans quelques exemplaires, on lit ces mots : *sans cause* (2), cependant en ce qui n'est pas contraire à la vérité il n'y a pas de doute, et la colère est réellement tout-à-fait défendue; car s'il nous est ordonné de prier pour nos persécuteurs, quelle occasion nous reste-t-il de nous mettre en colère? Il ne nous faut donc pas laisser emporter à une colère non motivée, car la *colère de l'homme n'opère pas la justice de Dieu*.

— S. CHRYS.— Cependant, la colère qui a une cause légitime n'est pas colère, mais jugement; car la colère proprement dite est une émotion des passions, et celui qui s'emporte avec raison, son emportement ne vient nullement de sa passion; on doit reconnaître qu'il juge et ne s'emporte pas. — S. AUG. — Nous disons qu'il faut se rendre compte

(1) Saint Augustin, dans ce passage qui a dans son texte une contexture différente, range aussi les platoniciens sous cette classification.

(2) Dans le grec de saint Chrysostôme et dans presque tous les textes grecs, ainsi : *εὐζωΐ*. Cependant, dans le passage que saint Thomas ne rapporte pas tout entier, saint Jérôme se prononce contre cette addition.

passiones cadere in sapientem. Peripatetici vero has passiones in sapientem cadere dicunt, sed moderatas, rationique subjectas; sicut cum ita præbetur misericordia ut justitia conservetur. [Et initio cap. 5.] In disciplina autem christiana non tam quaeritur utrum pius animus irascatur, aut tristetur, sed unde. CHRYS., *sup. Matth.* [in opere imperf. ut sup.]. Qui enim sine causa irascitur, reus erit; qui vero cum causa, non erit reus; nam si ira non fuerit, nec doctrina proficit, nec judicia stant, nec crimina compescuntur. Itaque qui cum causa non irascitur, peccat: patientia enim irrationabilis vitia seminat, negligentiam nutrit, et non solum malos, sed etiam bonos invitat ad malum.

HIER. In quibusdam ergo codicibus additur, sine causa: cæterum in veris definita sententia est, et ira penitus tollitur: si enim jubemur orare pro persequentibus (Matth. 5, vers. 44), omnis iræ occasio tollitur. Irascendum ergo non est sine causa, quia ira viri justitiam Dei non operatur (Jacob., 1, vers. 10). CHRYS., *super Matth.* [in opere imperf. ut sup.]. Sed tamen iracundia quæ cum causa est, non est iracundia, sed judicium: iracundia enim proprie intelligitur commotio passionis; qui autem cum causa irascitur, ira illius non est ex passione; ideo judicare dicitur non irasci. AUG., in lib. *Retract.* (lib. 1, cap. 19). Illud etiam dicimus intuendum quid sit irasci fratri suo; quoniam non fratri irascitur, qui

aussi de ce que c'est que se mettre en colère contre son frère ; car il ne se met pas en colère contre son frère celui qui s'irrite contre le mal qu'a commis celui-ci. Il n'y a donc à s'irriter sans raison que celui qui s'irrite contre son frère, et non pas contre le péché de son frère.— S. AUG.—Aucun homme raisonnable ne blâmera que l'on se mette en colère contre son frère pour le corriger. Ces mouvements qui viennent de l'amour du bien et de la sainte charité ne doivent être considérés comme des vices, étant conformes à la saine raison. — S. AUG. — Je présume que le Christ ne parle pas ici de la colère du sang, mais de celle de l'âme ; l'on ne pourrait obtenir du sang qu'il ne se trouble pas. Or, lorsque l'homme irrité ne cède pas à sa colère, c'est son sang, mais non pas son esprit, qui est irrité. — S. AUG.—Si dans ce premier commandement il n'est question que d'une chose, de la colère, dans le second, il est question de deux : la colère et la voix qui l'exprime ; et c'est ce qui est dit en ces termes : « Celui qui dira à son frère : *raca*, méritera d'être condamné par le conseil. » Quelques-uns cherchent l'étymologie de ce mot *raca* dans le grec, et comme *racos* signifie *haillons*, ils en conjecturent que ce mot veut dire couvert de haillons. Mais il est plus probable que ce mot ne veut dire, exprimer autre chose que le mouvement d'une âme émue (1). Ce sont les mots que les grammairiens appellent interjections, comme *l'hélas* de la douleur. — S. CHRYS.—Ou bien *raca* est un mot de mépris et de dédain, et ce mot, dans la langue syriaque, signifiant *toi*, il est à croire que cette locution correspondait à celle dont nous usons quelquefois envers des serviteurs ou des personnes plus jeunes que nous : *va-t'en, toi, va le lui dire, toi*.

(1) Il prétend que c'est là l'explication que lui donna un Grec qu'il interrogeait sur ce point, et il en conclut même que ce mot n'est qu'une interjection hébraïque.

peccato fratris irascitur. Qui ergo fratri, non peccato irascitur, sine causa irascitur. AUG., 14, *De Civit. Dei* (cap. 5). Irasci autem fratri ut corrigatur, nullus sanæ mentis reprehendit : hujusmodi enim motus de amore boni et de saneta charitate venientes, vitia dicenda non sunt, eum rectam rationem sequantur. CHRYS., *sup. Matth.* (in opere imperf. ut sup.). Puto autem quod non de iracundia carnis loquitur Christus, sed de iracundia animæ : caro enim non potest obedire, ut non conturbetur. Quando ergo homo irascitur, et non vult facere quod ira compellit, caro ejus irata est, animus autem ejus non est iratus.

AUG. Sic ergo in hoc primo est unum, id est, ira sola, in secundo autem sunt

duo : scilicet ira, et vox quæ iram signat : unde sequitur : Qui autem dixerit fratri suo rhaca, reus erit concilio. Nonnulli de græco trahere voluerunt interpretationem hujus vocis, putantes pannosum dici rhaca, quoniam græce dicitur pannus rhacos. Probabilius autem est non esse vocem significantem aliquid, sed indignantis animi motum experimentem. Has autem voces grammatici interjectiones vocant, velut cum dicitur a dolente heu ! CHRYS., in homil. (16, ut supra). Vel rhaca est verbum contemptus et vilipensionis : sicut enim nos vel famulis vel junioribus injungentes dicimus : Vade tu, dic illi tu ; ita et qui Syrorum utuntur lingua, rhaca dicunt pro tu : Dominus enim et quæ parvissima sunt evellit,

C'est ainsi que la défense du Seigneur s'attache aux choses les plus légères, pour nous apprendre de quel respect nous devons user les uns envers les autres. — S. JÉR. — Ou bien *raca* est un mot hébreu qui signifie : *sans valeur, sans portée*, et qui correspond à notre expression vulgaire : *sans cervelle*. C'est avec intention qu'il nous dit : « Celui qui dira à son frère. » Nul ne peut être notre frère sans avoir le même père que nous. — S. CHRYS. — C'est indigne de dire qu'un homme n'a rien en lui lorsqu'il a en lui l'Esprit-Saint. — S. AUG. — Dans le troisième précepte, il est trois choses : la colère, l'expression de la colère et l'expression du blâme : « Celui qui dira à son frère : fou, sera passible du feu de l'enfer. » — S. AUG. — Il y a des degrés dans ces péchés : le premier, celui de se mettre en colère et de ne pas retenir le mouvement de son cœur. Que si déjà l'émotion a produit un cri sans signification précise, mais qui est par son éclat le signe de l'émotion, il y a un degré de plus que dans la colère qui se tait. Mais c'est plus coupable encore (1) de proférer une parole qui exprime un blâme. — S. CHRYS. — Ainsi qu'un homme n'est jamais vide entièrement lorsqu'il a l'Esprit-Saint, ainsi il n'est jamais fou celui qui connaît le Christ. Mais si quant au sens *raca* signifiait *vide*, c'est la même chose de désigner ainsi quelqu'un ou de l'appeler fou ; il y a une différence quant à l'intention qui profère ce mot, car *raca* était chez les Juifs une expression ordinaire qu'ils prononçaient sans presque y faire attention, sans colère, sans haine, et plutôt par cette liberté que donne la confiance. Mais si ce n'est pas là une expression de colère, comment y voir

(1) Dans cette édition ont été remis certains mots qui sont dans saint Augustin et qui sont nécessaires au sens.

et eum honore nobis invicem uti jubet. HIER. Vel rhaca hebræum verbum est, et dicitur inanis aut vaeuus, quem non possumus vulgata injuria, absque cerebro, nuncupare. Signanter autem addidit : Qui dixerit fratri suo : frater enim noster nullus est, nisi qui eundem nobiscum habet patrem. CHRYS., *sup. Matth.* (in oper. imperf. ut sup.). Indignum autem dicere hominem vaeuum, qui habet in se Spiritum Sanctum. AUG. In tertio autem significantur tria : ira et vox, quæ iram significat, et in voce vituperationis expressio : nude dicitur : Qui autem dixerit fatue, reus erit gehennæ ignis. AUG., *De serm. Domin.* (ubi sup.). Gradus itaque sunt in istis peccatis : primo ut unusquisque irascatur, et motum retineat corde conceptum. Jam si

extorsit vocem ipsa commotio non significantem aliquid, sed animi motum ipsa eruptione testantem, plus est quam si ita surgens silentio premeretur. Sed adhuc plus est si etiam verbum proferatur, quod jam certam vituperationem designat. CHRYS., *sup. Matth.* (in oper. imperf. ut sup.). Sicut autem nemo est vaeuus qui habet Spiritum Sanctum, ita nemo est fatuus qui Christum cognoscit ; sed si rhaca idem est quod vaeuus : quantum ad sensum verbi, unum est dicere fatue et rhaca ; sed differunt quantum ad dicentis propositum : rhaca enim verbum vulgare erat apud Judæos, quod non ex ira, neque odio, sed ex aliquo motu vano dicebant magis fiducia causa, quam iracundia. Sed si iracundia causa non dicitur, quare peccatum est ? quia con-

un péché? Parce qu'elle est plus propre à la dispute qu'à l'édification. Or, si nous ne devons pas même prononcer une bonne parole, si elle ne doit pas être utile, à combien plus forte raison ne devons-nous pas dire ce qui est mal en soi?

S. AUG. — Voici donc trois degrés de culpabilité : *le jugement, le conseil, l'enfer*, degrés par lesquels nous montons de ce qui est léger à ce qui est plus grave. Dans le jugement il y a encore bien lieu à défense; le conseil n'est pas non plus la sentence définitive, car c'est la consultation entre les juges qui vont la porter. L'enfer est la damnation certaine, et c'est la peine de celui qui est condamné. L'on voit par là la distance qu'il y a entre la justice des pharisiens et celle du Christ. Dans la justice des premiers, il n'y a que le fait de l'homicide qui rende passible du jugement, tandis que dans la morale chrétienne la colère suffit pour cela, la colère qui est le premier des trois degrés cités. — RAB. — Le mot *géhenne* signifie ici le feu de l'enfer, et ce nom est celui d'une vallée près de Jérusalem, consacrée aux idoles, et pleine autrefois d'ossements que Josias profana. — S. CHRYS. — C'est pour la première fois qu'il prononce le mot d'enfer, et il ne le fait qu'après avoir parlé de son royaume pour nous apprendre qu'il donne celui-ci, tandis que l'autre ne peut être que la punition de notre lâcheté. Cela paraît dur à plusieurs, que cette peine infligée pour une seule parole, et aussi ils n'hésitent pas à voir en ceci une hyperbole. Mais je crains bien que, comprenant mal les mots, cela ne nous amène à nous damner par nos œuvres. Ne croyez donc pas que c'est trop dur, car la plupart des

(1) Dans ce passage cette vallée est appelée la *vallée du fils d'Ennon*. Cette profanation doit être prise dans le bon sens, et elle eut pour but d'empêcher en ce lieu le culte de Moloch et les sacrifices humains que les pères offraient en immolant leurs enfants.

tentionis causa dicitur, non ædificationis : si enim nec bonum verbum dicere debemus, nisi pro ædificatione, quanto magis illud quod in se naturaliter malum est?

AUG. (*De serm. Domin. ubi sup.*). Vide etiam nunc tres reatus : iudicii, concilii, et gehennæ ignis; in quibus quosdam gradus factos admonet a levioribus ad graviora. Nam in iudicio adhuc defensionis locus datur; ad concilium autem pertinere videtur sententiæ prolatio, quando inter se iudices conferunt, quo supplicio damnari oporteat : in gehenna vero ignis certa est et damnatio et pœna damnati. Unde patet quantum intersit inter justitiam Phariseorum et Christi : ibi enim occisio reum facit iudicio, hic autem ira facit reum iudicio; quod ho-

rum trium est levissimum. RAB. Gehennam hic Salvator inferni cruciatum nominat, quam nomen traxisse putant a valle idolis consecrata, quæ est juxta Hierusalem; repleta olim cadaveribus, quam et Josiam contaminasse in Libro Regum legimus. CHRYS., in homil. (10, in *Matth.*). Hic autem primum gehennæ nomen posuit, postquam de regno cœlorum supra dixerat; ostendens quod illud dare, est ex suo amore; hoc autem ex nostra desidia. Multis autem hoc grave videtur, si pro solo verbo tantum patiemur pœnam : propter quod quidam dicunt hoc hyperbolice dictum esse. Sed timeo ne verbis hic nosuetipos decipientes, illic opere ultimam patiamur supplicium. Non ergo æstimes hoc esse onerosum : plu-

maux et des péchés viennent des paroles ; que de fois des mots rapides ont conduit à l'homicide ou à la destruction de villes entières ; et d'ailleurs, ne pensez pas que ce soit peu de chose que d'appeler son frère *fou*, puisque par ce mot on nie cette raison et cette intelligence qui nous distinguent des bêtes. — S. CHRYS. — Ou bien *il sera coupable du conseil*, c'est-à-dire qu'il sera membre de ce conseil qui se déclare contre le Christ, interprétation qui est celle des apôtres dans leurs canons. — S. HIL. — Ou bien celui qui traite comme n'ayant aucune valeur celui qui est plein de l'Esprit-Saint, mérite de passer par le conseil des saints et d'expié, par le mépris des saints devenus ses juges, cet outrage fait à l'Esprit-Saint. — S. AUG. — Quelqu'un me demandera peut-être de quel supplice plus grave sera puni l'homicide si l'outrage l'est par l'enfer ? On est forcé d'admettre plusieurs enfers. — S. CHRYS. — Ou bien le *jugement* et le *conseil* sont des *peines actuelles*, et l'enfer les *peines de l'avenir*. Il donne le jugement comme châtimé de la colère, pour montrer qu'il n'est pas possible que l'homme soit tout-à-fait sans passion, mais qu'il lui est possible de leur mettre un frein ; il ne lui détermine pas un châtimé spécial, afin de ne pas paraître la prohiber tout-à-fait. Il met le conseil pour le jugement des Juifs, afin de ne pas paraître innover en tout.

S. AUG. — Dans ces trois sentences, il faut remarquer qu'il est des mots sous-entendus, non dans la première : « Celui qui se met en colère (*sans cause*, selon quelques textes), contre son frère, » laquelle a tous ses mots ; mais dans la seconde : « Celui qui dira à son frère

(1) On n'y retrouve rien de semblable, et l'on n'y voit que la condamnation de la colère.

res enim pœnarum et peccatorum a verbis habent principium : etenim parva verba multoties homicidium pepererunt, et civitates integras everterunt : nec enim parum æstimes fratrem stultum vocare, auferens ei prudentiam et intellectum, quo homines sumus, et ab irrationabilibus distamus. CHRYS., *sup. Matth.* (in oper. imperf. ut sup.). Vel reus erit concilio, id est, ut sit unus ex concilio eorum qui adversus Christum fuerunt, sicut apostoli in suis canonicis interpretantur. HILAR. (can. 4, ubi sup.). Vel qui Spiritu Sancto plenum convicio vacuitatis insimulat, sit reus concilio sanctorum ; contumeliam Spiritus Sancti sanctorum judicium animadversione luiturus. AUG. (*De serm. Dom.* ubi sup.). Quisquis autem dixerit, quo graviori supplicio

punitur homicidium, si gehenna ignis punitur convicium ? cogit intelligi esse differentiam gehennarum. CHRYS., in homil. Vel judicium et concilium sunt pœnæ in præsentibus ; gehenna autem pœna futura : ideo autem iræ judicium apposuit, ut ostendat quod non est possibile hominem totaliter esse sine passionibus, sed refrænare eas possibile est, et propterea determinatam pœnam non apposuit, ne videretur totaliter iram prohibere. Concilium autem posuit nunc pro judicio Judæorum, ne videatur semper nova inducere.

AUGUST. (*De serm. Dom.* ubi sup.). In istis autem tribus sententiis subauditio verborum intuenda est : habet enim prima sententia omnia verba necessaria, ut nihil subaudiatur : Qui irascitur, inquit, fratri

raca, » dans laquelle il faut sous-entendre *sans cause* ; et dans la troisième : « Celui qui dira fou, » dans laquelle sont sous-entendus les mots *à son frère* et *sans cause*. L'Apôtre a donc pu appeler *insensés* les Galates qu'il appelle aussi ses frères, parce qu'il ne l'a pas fait sans raison.

Si donc, lorsque vous présentez votre offrande à l'autel, vous vous souvenez que votre frère a quelque chose contre vous, laissez là votre don devant l'autel, et allez vous réconcilier auparavant avec votre frère, et puis vous reviendrez offrir votre don.

S. AUG. — S'il n'est pas permis de dire à son frère ni *raca* ni *fou*, à plus forte raison il est défendu de garder quelque chose contre lui dans son cœur, et de laisser changer en haine la première émotion. C'est pour cela qu'il ajoute : « Si vous offrez quelque chose à l'autel et que vous vous rappeliez que votre frère a quelque chose contre vous. » — S. JÉR. — Il ne dit pas : « Si vous avez quelque chose contre votre frère, » mais « si votre frère a quelque chose contre vous, » afin de vous montrer la nécessité de la réconciliation sous son aspect le plus dur. — S. AUG. — Il a quelque chose contre nous, si nous, nous l'avons lésé en quelque chose, car, s'il nous avait fait du tort lui-même, c'est nous qui aurions quelque chose contre lui, et ce ne serait pas à nous à aller au-devant d'une réconciliation. Il ne peut pas nous être ordonné de demander pardon à celui qui nous a offensés, mais de lui pardonner ainsi que nous désirons que le Seigneur nous par-

(1) *O insensés Galates* (chap. 3, v. 3). Et plus bas : *Ainsi vous êtes fous*. Dans le grec c'est le même mot dans les deux cas : *ἀνόητοι*.

suo (sine causa, secundum quosdam); in secunda vero cum ait : Qui autem dixerit fratri suo *rhaea* (subauditur, sine causa); nam in tertia, ubi ait : Qui autem dixerit *fatue*, duo subaudiuntur : fratri suo et sine causa; et hoc est unde defenditur quod Apostolus Galatas vocat stultos, quos etiam fratres nominat : non enim id facit sine causa.

Si ergo offers munus tuum ad altare, et ibi recordatus fueris quia frater tuus habet aliquid adversum te, relinque ibi munus tuum ante altare, et vade prius reconciliari fratri tuo, et tunc veniens offeres munus tuum.

AUGUST. (De serm. Dom., lib. 1, c. 10, vel 20). Si irasci non est fas fratri, aut

dicere *rhaea*, aut *fatue*, multo minus in animo tenere aliquid, ut in odium indignatio convertatur : et ideo subdit : Si ergo offers munus tuum ad altare, et ibi recordatus fueris quia frater tuus habet aliquid adversum te. HIER. Non dixit : Si tu habes aliquid adversum fratrem tuum, sed, si frater tuus habet aliquid adversum te, ut durior tibi reconciliationis imponatur necessitas. AUG. (De serm. Dom. ubi sup.). Tunc enim ipse habet adversus nos, si nos eum in aliquo læsimus : nam nos adversus illum habemus, si ille nos læserit; ubi non est opus pergere ad reconciliationem : non enim veniam postulabis ab eo qui tibi fecit injuriam, sed tantum dimittas; sicut tibi a Domino dimitti cupis, quod ipse commiseris. CHRYS., sup. Matth. (in oper. imperfect. ut sup.). Si autem ille læserit, et prius

donne nos fautes. — S. CHRYS. — Si c'est lui qui vous ait fait tort et que ce soit vous qui lui demandiez pardon, votre récompense sera grande. — S. CHRYS. — Mais si quelqu'un ne fait pas à la charité fraternelle le sacrifice de son ressentiment, son sacrifice reste imparfait, et surtout dans le saint lieu. C'est pour cela qu'il ajoute : « Laissez votre présent devant l'autel et allez vous réconcilier à votre frère. » — S. CHRYS. — Voilà donc qu'il ne veut pas recevoir de sacrifice de la part de ceux qui ne sont pas unis. Voyez quel grand mal est la désunion qui rend impuissant ce par quoi sont effacés nos péchés.

S. CHRYS. — Voyez la miséricorde de Dieu qui regarde plutôt à notre utilité qu'à son culte ; il préfère la charité fraternelle aux oblations. Tant que des fidèles restent désunis, leurs sacrifices ne sont pas acceptés, leurs prières exaucées. Entre deux ennemis nul ne peut rester également l'ami des deux, et c'est pour cela que le Seigneur ne veut pas demeurer l'ami des fidèles qui sont ennemis. Et nous aussi nous ne pouvons pas garder notre foi en Dieu, si nous aimons ses ennemis et détestons ses amis. Or, la réconciliation doit être de même nature que l'offense ; vous avez offensé par votre pensée, que ce soit votre pensée qui se réconcilie ; si c'est votre parole, que ce soit votre parole ; si vos œuvres, vos œuvres ; car tout péché doit être réparé de la même manière qu'il a été commis. — S. HIL. — La paix étant faite avec le prochain, l'on doit passer à la paix avec Dieu (2),

(1) Ceci était auparavant, et dans le texte et à la marge, noté comme de l'hom. 11 de l'op. imp. Cette citation et la suivante, qui se retrouve dans l'auteur avec transposition de mots, étaient confondues ensemble.

(2) C'est par erreur qu'au lieu de : *in divinam*, sous-entendu *pacem*, il y avait autrefois : *in divina*, vers les choses divines.

rogaveris, magnam habebis mercedem. CHRYS., in homil. 16 (*in Matth. ut sup.*). Sed si aliquis propter amorem proximi ei reconciliari non curat, ad hoc eum inducit ut saltem ejus opus non remaneat imperfectum, et præcipue in loco sacro : unde subdit : Relinque ibi munus tuum ante altare, et vade reconciliari fratri tuo. GREG., *sup. Ezech.* Ecce a discordantibus accipere non vult sacrificium. Hinc ergo perpendite quantum sit malum discordia, propter quod et illud abjicitur per quod culpa relaxatur.

CHRYS., *super Matth.* (*in opere imperf. ut sup.*). Vide autem misericordiam Dei, quomodo hominum utilitates amplius aspiciat quam suos honores : plus enim diligit concordiam fidelium quam munera : quandiu

enim fideles homines aliquam dissensionem habuerint, munus eorum non suscipitur, oratio eorum non exauditur : nemo enim inter duos inimicos potest esse fidelis amicus amborum : ideo et Deus non vult esse amicus fidelium quandiu inter se fuerint inimici. Et nos ergo fidem Deo non servamus, si inimicos ejus diligimus, et amicos ejus odimus. Qualis autem præcessit offensio, talis debet sequi reconciliatio : cogitatu offendisti, cogitatu reconciliare ; si verbis offendisti, verbis reconciliare ; si operibus offendisti, operibus reconciliare : omne enim peccatum quomodo committitur, eo modo de ipso penitentia agitur. HILAR. (*cap. 4, ut sup.*). Reconciliata autem humana pace reverti in divinam jubet ; in Dei cha-

montant de l'amour du prochain à l'amour de Dieu, et c'est ce qui suit : « Alors vous viendrez offrir votre don. »

S. AUG. — Si l'on prend ceci au sens littéral, il faut l'entendre du cas où le frère est présent ; car l'on ne peut pas laisser attendre longtemps le sacrifice qui est sur l'autel. S'il est absent, et, ce qui peut arriver, au-delà des mers, il serait absurde de penser qu'il faille laisser le sacrifice pour le reprendre après avoir traversé mer et terre. Il faut donc alors se réfugier dans le sens spirituel pour échapper à cette absurdité. Nous pouvons prendre *la foi* pour l'autel, car quelque sacrifice que l'on puisse offrir à Dieu, science, prière ou autre chose (1), il ne lui sera pas agréable s'il ne repose pas sur la foi. Il faut donc s'avancer au-devant de cette réconciliation, non en marchant, mais par l'élan du cœur, en se prosternant au-devant de son frère par l'humiliation de ses sentiments et en la présence de celui devant lequel vous allez sacrifier. C'est ainsi que vous pouvez lui demander aussi sincèrement pardon que s'il était là devant vous. Alors revenant, c'est-à-dire ramenant votre intention à votre sacrifice, vous pouvez l'offrir.

Accordez-vous au plus tôt avec votre adversaire, pendant que vous êtes en chemin avec lui, de peur que votre adversaire ne vous livre au juge, et que le juge ne vous livre au ministre de la justice, et que vous ne soyez mis en prison. Je vous dis, en vérité, que vous ne sortirez point de là, que vous n'ayez payé jusqu'à la dernière obole.

S. HIL. — Le Seigneur, qui ne veut pas voir un seul moment de notre

(1) Dans le texte de saint Augustin, il y a de plus : *l'hymne, la prophétie et le psaume.*

ritatem de charitate hominum transituros ; et ideo sequitur : Et tunc veniens, offeres munus tuum.

AUG. (*De Serm. Dom. ubi sup.*). Si autem quod hic dicitur accipiatur ad litteram, fortasse aliquis credit ita fieri oportere, si frater sit præsens ; non enim diutius differri potest, cum munus tuum relinquere ante altare jubearis ; si vero absente, et (quod fieri potest) etiam trans mare constituto aliquid tale veniat in mentem, absurdum est credere ante altare munus relinquendum quod post terras et maria pererrata offeras Deo ; et ideo prorsus intro ad spiritualia refugere cogimur, ut quod dictum est, sine absurditate possit intelligi. Altare itaque spiritualiter fidem accipere possumus : munus enim quod offerimus Deo (sive doctrina, sive oratio, vel quicquid aliud), Deo acceptum esse non potest, nisi fide

fulciatur. Si ergo fratrem in aliquo læsimus, pergendum est ad reeconciliationem, non pedibus corporis, sed motibus animi, ubi te humili affectu prosternas fratri in conspectu ejus cui minus es oblaturus : ita enim ac si præsens sit, poteris eum non simulato animo lenire veniam postulando ; atque inde veniens (id est, intentionem revocans ad id quod agere cœperas), offeras munus tuum.

Esto consentiens adversario tuo cito, dum es in via cum eo : ne forte tradat te adversarius judici, et judex tradat te ministro, et in carcerem mitteris. Amen dico tibi, non exies inde, donec reddas novissimum quadrantem.

HILAR. (*can. 4, ut sup.*). Quia nullum tempus vacuum affectu placibilitatis Do-

vie privé des sentiments pacifiques de la charité fraternelle, nous ordonne de ne pas tarder à nous réconcilier dans le chemin de la vie, afin que nous n'arrivions pas au moment de la mort sans avoir fait la paix; c'est pour cela qu'il nous dit : « Montrez-vous d'accord tout de suite avec votre adversaire pendant que vous êtes dans le chemin, de peur que votre adversaire ne vous livre au juge. » — S. JÉR. — Dans le grec au lieu du mot *consentiens* on lit ἐὺνοῶν, *bienveillant, bon* (1).

S. AUG. — Voyons quel est cet adversaire que l'on nous demande de traiter en ami; c'est ou le diable ou l'homme, ou la chair, ou Dieu, ou son commandement. Mais pour le diable, je ne vois pas pourquoi l'on nous demanderait d'être affectueux et unis avec lui, car cela suppose l'amitié, et personne n'oserait dire que nous devons la nôtre au diable; nous ne devons pas offrir la paix à celui auquel nous avons déjà déclaré la guerre, ni marcher d'ensemble avec cet ennemi qui a été la cause de tous nos malheurs dans le temps où nous ne nous en étions pas encore séparés. — S. JÉR. — Il en est cependant qui prétendent que nous devons nous montrer bons envers le diable d'après le commandement du Seigneur, et cela en n'aggravant pas ses maux; ce qui arrive toutes les fois que nous succombons à ses tentations. Quelques autres disent avec plus de raison que chacun de nous dans le baptême contracte avec le démon un contrat en vertu duquel il doit renoncer à lui (2). C'est en nous montrant fidèles à ce pacte que nous méritons de ne pas être jetés dans la prison et que nous offrons

(1) Auparavant il y avait *synchoon* probablement pour *synoon*, σὺννοῶ.

(2) Il est certain que par le rit du baptême tout chrétien renonce au démon. Mais l'opinion qu'exprime ici saint Jérôme, c'est celle, douteuse d'ailleurs, que l'on puisse appeler ce renoncement au démon un pacte avec lui.

minus esse permittit, eito in vitæ nostræ via reconciliari nos adversario præcepit, ne in mortis tempus non inita pace transeamus: et ideo dicit: Esto consentiens adversario tuo eito, dum es cum eo in via, ne forte tradat te adversarius judici. HIER. Pro eo quod non habemus in latinis codicibus consentiens, in græcis scriptum est eunoon, quod interpretatur benevolus aut benignus.

AUG. (*De Serm. Dom.*, lib. 1, cap. 11, v. 22). Sed videamus quis sit adversarius cui jubemur esse benevoli: aut enim diabolus est, aut homo, aut caro, aut Deus, aut præceptum ejus; sed diabolo non video qualiter jubeamur esse benevoli aut consentientes; ubi enim benevolentia, ibi amicitia; nec quisquam dixerit amicitiam eum

diabolo esse faciendam; neque concordare cum illo expedit, cui semel renunciando bellum indiximus; neque consentire illi debet, cui si nunquam consensissemus, nunquam in istas incidissemus miserias. HIER. Quidam tamen dicunt a Salvatore præcipi, ut simus benevoli erga diabolum, ne faciamus cum pœnam sustinere pro nobis, quem dicunt pro nobis esse torquendum, si ei consenserimus vitia suggerenti. Quidam cautius disputant in baptisinate singulos pactum inire cum diabolo ei abrenunciando. Si ergo servaverimus pactum, benevoli et consentientes sumus adversario, et nequaquam in carcere recludendi. AUG. (*De Serm. Dom.* ubi sup.). Non autem video quomodo accipiam, ab homine nos judici

notre paix et notre union à ce démon. — S. AUG. — Je ne vois pas comment expliquer que c'est *par un* homme que nous devons être livrés au juge, puisque c'est le Christ qui est juge et que nous devons tous paraître devant son tribunal. Comment pourra-t-il nous livrer au juge celui qui doit lui-même paraître devant le juge? Et d'ailleurs si quelqu'un se déclare l'adversaire de son frère en le tuant, comment pourra-t-il se réconcilier avec lui dans cette vie et ne sera-t-il pas ainsi placé dans l'impossibilité de pénitence et de salut? Quant à la chair, je ne vois pas comment il nous serait ordonné d'être unis avec elle? Qui l'est plus que les pêcheurs? Ceux qui la tiennent en servitude ne lui demandent pas sa paix, mais la forcent à accepter la leur. — S. JÉR. — Comment d'ailleurs la chair pourra-t-elle être condamnée à la prison pour n'avoir pas été unie avec l'âme, car la chair ne peut rien faire que par le commandement de l'âme, et toutes les deux devraient être punies ensemble.

S. AUG. — C'est peut-être avec Dieu qu'il nous est commandé de nous montrer unis, Dieu, dont nous nous séparons par le péché, et qui devient alors notre adversaire en nous résistant, selon cette parole : « Dieu résiste aux superbes » (1). Celui-là donc qui ne se sera pas réconcilié à Dieu pendant cette vie par la mort de son fils unique, sera livré par lui au juge, c'est-à-dire par le père au fils auquel il a donné tout jugement. Et comment l'homme peut-il être dit avec quelque raison se trouver dans son chemin avec Dieu, si ce n'est parce que Dieu est partout. Et si l'on ne veut pas convenir que Dieu qui est présent par-

(1) 1 Petr., v. 5. Jacob, 4, v. 6, et d'abord cap. 3. Prov., v. 34, où le texte grec des Septante est traduit ainsi par la Vulgate : *Il se jouera de ceux qui trompent*. Qui trompe davantage que l'orgueilleux ?

tradi, ubi Christum judicem intelligo, ante cujus tribunal omnes exhiberi oportet (2 Cor., 5). Quomodo ergo judici traditurus est, qui ante judicem pariter exhibetur? et etiam si occidendo quis nocuerit homini, non erit jam tempus quo conor-det cum eo in via (id est, in hac vita), nec tamen idco non sanabitur poenitendo. Carni vero multo minus video quomodo consentientes esse jubeamur: magis enim peccatores ei consentiunt. Qui vero eam servituti subji-ciunt, non ei consentiunt, sed eam sibi consentire cogunt. HIERON. Quomodo etiam caro mittenda erit in carcerem, si anima non consenserit, cum et anima et caro pariter recludendæ sint, ne quidquam possit

caro facere, nisi quod animus imperaverit?

AUG. (De serm. Dom. ubi sup.). Fortassis ergo jubemur Deo consentire, a quo peccando recessimus, ut adversarius noster dici possit, dum nobis resistit: Deus enim superbis resistit. Quisquis ergo in hac vita non fuerit reconciliatus Deo per mortem Filii ejus, tradetur ab illo judici, id est, Filio, eni Pater judicium dedit (Joan., 5, vers. 23). Quomodo autem potest recte dici homo esse in via cum Deo, nisi quia Deus ubique est? aut si non placet dici impius esse cum Deo qui ubique præsto est, sicut non dicimus cæcos esse cum luce quæ eos circumfundit; unum reliquum est ut hic

tout est avec les impies, ce que nous disons de la même manière que nous disons que l'aveugle est avec la lumière qui l'inonde, il faudra se rejeter sur ceci que cet adversaire est le précepte de Dieu, adversaire parce qu'il se montre contraire à celui qui veut pécher, et qui nous a été donné dans cette vie pour nous diriger dans notre chemin. Il faut nous montrer unis avec lui, en le lisant, le prêchant, lui déférant la haute autorité. Celui qui est vraiment intelligent de ce qu'est le précepte ne le détestera pas puisqu'il est l'adversaire de ses péchés, mais, au contraire, l'en aimera davantage à cause de la correction qui vient de lui. Si quelqu'un ne le comprend pas ainsi, qu'il prie pour le comprendre.

S. JÉR. — Mais les antécédents démontrent avec évidence qu'il s'agit ici de la charité fraternelle, puisqu'il y a plus haut : « Allez vous réconcilier avec votre frère. » — S. CHRYS. — Le Seigneur a hâte que nous nous réconciliions en toute hâte avec nos frères pendant cette vie, sachant quel péril il y a pour nous à la mort d'un de nos ennemis qui mourrait avant notre réconciliation avec lui. Si vous vous présentiez comme ennemis devant votre juge, cela serait votre accusation devant le tribunal du Christ. C'est bien lui qui vous livrerait au juge, alors même qu'il vous aurait prié de réconciliation auparavant, car ce seul fait qu'il vous a demandé la paix établit votre culpabilité devant Dieu. — S. HIL. — Ou bien votre adversaire vous livrera au juge, car votre colère qui reste sur lui est la preuve de votre inimitié. — S. AUG. — J'entends par ce juge le Christ, *car Dieu a donné tout jugement au Fils*. Par ce *ministre* j'entends les anges ; et *les anges*, est-il dit, *le servaient*. Nous croyons, en effet, qu'il viendra au jugement avec ses anges. D'où il ajoute : « Et le juge te livrera au ministre. » — S. CHRYS. — Ce mi-

adversarium præceptum Dei intelligamus, quod adversatur peccare volentibus ; et datum est nobis ad hanc vitam, ut sit nobiscum in via ; cui oportet nos consentire eito (legendo, præaudiendo, deferendo ei eulmen auctoritatis), ut quod aliquis intelligit, non oderit propter hoc quod adversatur peccatis suis, sed magis diligat propter correctionem ; quod vero obscure est, oret ut intelligat.

HIER. Sed ex præcedentibus manifestus est sensus, quod Dominus nos ad concordiam proximi cohortatur : nam supra dictum est : Vade reconciliari fratri tuo. CHRYS., *super Matth.* [in opere imperf. ut sup.]. Festinat enim Dominus ut ad amicitiam festinamus inimicorum nostrorum

quandiu vivimus in hac vita ; sciens quam periculosum est si unus ex inimicis, pæce non facta, mortuus fuerit. Si enim inimicantes per mortem iveritis ante judicem, tradet te Christo, convincens te reum in judicio ejus. Tradet autem te judici, etiam si te prius rogaverit : qui enim rogat prius inimicum, reum facit eum ante Deum. HILAR. (can. 4, ut sup.). Vel adversarius tradet vos judici, quia manens in eum simultatis vestræ ira vos arguit. AUG. [De Serm. Dom. ubi sup.]. Judicem intelligo Christum : Pater enim omne judicium dedit Filio [Joan., 5, vers. 23.]. Ministrum autem intelligo angelum : et angeli, inquit [Matth., 4], ministrabant ei ; et eum angelis suis venturum credimus ad judicandum ; unde

nistre est l'ange redoutable du châtement, et c'est lui qui vous enverra dans le cachot de la géhenne; et c'est ce qui suit : « Et il vous jettera dans la prison. » — S. AUG. — Par la prison, j'entends les peines des ténèbres, et afin que vous ne méprisiez pas ce supplice, il ajoute : « Je vous le dis en vérité : vous n'en sortirez pas que vous n'ayez rendu jusqu'à la dernière obole. » — S. JÉR. — L'obole est une pièce de monnaie qui vaut environ deux liards, les deux plus petites espèces de monnaie; et ce qui est dit ici revient à dire : « Vous n'en sortirez pas que vous n'ayez acquitté vos plus petits péchés » (1). — S. AUG. — Cette expression est ici pour marquer que rien ne reste impuni; ainsi que nous disons d'une chose exigée à la rigueur, qu'on l'a pressurée jusqu'à la lie. Peut-être par ce *quadrans* est signifié le péché terrestre, puisque la terre est le quatrième des éléments de ce monde. Le mot *acquitter* signifie la peine éternelle, et cette manière de s'exprimer, *jusqu'à ce que*, doit être prise dans le même sens que dans cette autre phrase : « Asseyez-vous à ma droite jusqu'à ce que j'aie mis vos ennemis comme votre marche-pied; » car il est bien certain que son règne ne se terminera pas au moment qui lui soumettra ses ennemis. Ces mots : « Vous n'en sortirez pas que vous n'ayez rendu jusqu'à la dernière obole, » expriment donc qu'on n'en sortira jamais, car il paiera la dernière obole tant que dureront les peines éternelles dues aux péchés de sa vie.

S. CHRYS. — Si vous faites votre paix en ce monde, vous pourrez

(1) Le mot latin : *quadrans* vient de ce que l'obole était la quatrième partie de l'as. Elle est appelée aussi dans Pline *triumx*, parce qu'elle était du poids de trois onces. Saint Jérôme fait remarquer que dans l'once étaient contenus deux *minuta* ou liards, parce que dans saint Marc (c. 12, v. 42) l'on voit une veuve donner *deux liards* ou une *obole*, et dans saint Luc (c. 12, v. 89) l'on voit appeler *minutum* ce que saint Matthieu appelle *quadrans*.

sequitur : Et judex tradat te ministro. CHRYS. (in opere imperf. ut sup.). Vel ministro, id est, angelo pœnarum crudeli; et ille mittet te in carcerem gehennæ; unde sequitur : Et in carcerem mittaris. AUGUST. (De Serm. Dei ubi sup.). Carcerem autem intelligo pœnas videlicet tenebrarum; et ne quis istum carcerem contemneret, sequitur : Amen dico tibi, non exies inde donec reddas novissimum quadrantem. HIER. Quadrans genus nummi est, quod habet duo minuta : hoc est ergo : Non egredieris de carcere, donec etiam minuta peccata persolvas. AUG. Aut etiam pro eo positum est, quod nihil relinquitur impunitum; sicut cum volumus exprimere aliquid ita exactum ut nihil relinquatur, dicimus

usque ad facem. Vel significantur sub nomine quadrantis novissimi terrena peccata : quarta enim pars elementorum hujus mundi (et ea novissima) terra invenitur. In hoc autem quod dictum est, solvas, significatur pœna aeterna; et sicut positum est donec, ubi dictum est (Psal. 109) : Sede a dextris meis, donec ponam inimicos sub pedibus tuis : non enim cum fuerint inimici sub pedibus positi, desinit regnare; ita et hic accipi potest. Non exies inde, donec solveris novissimum quadrantem, semper non exiturum; quia solvet semper novissimum quadrantem, dum sempiternas pœnas peccatorum terrenorum luct.

CHRYS., *super Matth.* (in opere imperf. ut sup.). Vel siquidem in hoc seculo pa-

recevoir l'acquiescement même des plus fortes dettes ; mais une fois condamné et jeté en prison, non-seulement vous serez obligé d'acquiescer vos fautes graves, mais vous rendrez compte encore d'une seule parole oiseuse, ce que l'on peut prendre pour cette obole dont il est ici parlé. — S. HIL. — Comme la charité couvre la multitude des péchés (1), nous paierons jusqu'à la dernière obole si nous n'acquiesçons pas par elle les dettes de nos péchés. — S. CHRYS. — L'on peut entendre par cette prison les angoisses de ce monde dans les péchés où Dieu laisse tomber quelquefois les pécheurs. — S. CHRYS. — Peut-être est-il question ici des juges qui sont sur cette terre, du chemin et des prisons véritables, et cela pour amener aux choses de l'éternité par celles du temps qui sont devant mes yeux et de nature à nous impressionner davantage. C'est dans ce sens que saint Paul a dit : « Si vous avez mal fait, craignez le pouvoir ; ce n'est pas pour rien qu'il est armé du glaive. »

Vous avez appris qu'il a été dit aux anciens : Vous ne commettrez point d'adultère. Mais moi je vous dis que quiconque aura regardé une femme avec un mauvais désir pour elle, a déjà commis l'adultère dans son cœur.

S. CHRYS. — Le Seigneur va par ordre, et ce n'est qu'après avoir développé tout le premier précepte : « Vous ne tuerez pas, » qu'il passe à cet autre : « Vous savez qu'il a été dit aux anciens : Vous ne com-

(1) 1 Petr., 4, v. 8, du grec : *πλήθος ἀμαρτιῶν*, e'est tiré des Prov., chap. 10, v. 12, où il y a : *La charité couvre tous les délits*. Le grec : *πάντας τοὺς μὴ φιλονεικοῦντας* doit se traduire : *Tous ceux qui n'aiment pas la contention*. D'autres y lisent : *ἀδικούντας*, ceux qui n'agissent pas injustement, qui ne font pas le mal.

eem feceris, etiam gravissimi operis poteris accipere indulgentiam ; si autem semel condemnatus fueris et missus in carcerem, non solum de gravibus peccatis, sed etiam de verbo otioso (quod potest significari per quadrantem), exigentur a te supplicia. HIL. Quia enim charitas plurimum peccatorum tegit, novissimum poenæ quadrantem solvemus, nisi pretio ipsius culpa criminum redimatur.

CHRYS., *super Matth.* Vel angustiae hujus mundi appellantur carceres, in quas plerumque peccantes mittuntur a Deo. CHRYS. (in homil.). Vel loquitur hic de iudicibus qui sunt in mundo isto, et de via quæ est ad hoc iudicium, et de eareere isto, ut non solum a futuris, sed a presentibus auditore inducat, quæ sunt ante oculos,

et magis consueverunt movere ; sicut et Paulus dicit : Si male feceris, time potestatem : non enim sine causa gladium portat.

Audistis quia dictum est antiquis : Non mœchaberis. Ego autem dico vobis quia omnis qui viderit mulierem ad concupiscendum eam, jam mœchatus est eam in corde suo.

CHRYS., in homil. (17, in Matth.). Postquam Dominus primum mandatum adimplevit (scilicet, non oecides), ordinate procedit secundum : Audistis quia dictum est antiquis : Non mœchaberis. AUG. (de 10 chrodis). Id est, non ibis ad aliquam aliam præter uxorem tuam : si enim hoc exigis ab uxore, non vis hoc reddere uxori, cum debeas

mettez point d'adultère.» — S. AUG. (1). — C'est-à-dire *vous ne vous approchez pas d'une autre que votre épouse*; vous l'exigez de votre épouse, et vous ne voudriez pas le lui rendre, vous qui devez la précéder en vertu. — Il est honteux à un homme de dire qu'il ne le peut pas. Ce que la femme peut, l'homme ne le pourrait pas? Ne dites donc pas non plus : « Je n'ai pas d'épouse; en m'adressant à une courtisane, je ne viole pas le précepte qui dit : Vous ne commettrez pas d'adultère. » Vous savez ce que vous valez, vous savez ce que vous mangez, ce que vous buvez; ou plutôt vous savez quel est celui que vous mangez, quel est celui que vous buvez. Abstenez-vous de toute fornication. La fornication et les excès appauvrissants du libertinage violent l'image de Dieu qui est en vous; et c'est le Seigneur, qui sait ce qu'il vous faut, qui vous le défend, pour préserver de la main dont la volupté le menace son temple, que vous avez commencé à être.

S. AUG. — Mais comme les pharisiens pensaient que c'est la seule union charnelle avec la femme d'autrui qui était désignée par le nom d'adultère, le Seigneur leur montre que le seul désir était aussi grave, en leur disant : « Pour moi, je vous dis que quiconque aura vu une femme avec désir, l'a déjà profanée dans son cœur. » Ce que la loi défend (1) : *vous ne désirerez pas la femme d'autrui*, était compris des Juifs comme la défense du rapt de la femme d'autrui, non de l'adultère.

S. JÉR. — Il y a cette différence entre la passion consommée et le premier mouvement qu'elle produit, que cette première est un vice

(1) Partie au chap. 3, ainsi que cela était marqué auparavant, partie au chap. 9, et 10 non indiqué, mais où cela se trouve plus complètement, quoique dans un autre ordre.

(2) Exod., 20, v. 17, et Deut., 5, v. 21. Cette défense y est portée avec d'autres concernant le vol, et c'est ce qui produisait l'erreur dont il est ici question, que la seule défense exprimée ici portait sur le rapt de la femme d'autrui non suivi d'adultère.

in virtute precedere uxorem? Turpe autem est ut vir dicat hoc non posse fieri : quod femina facit, vir non potest? Noli autem dicere : Uxorem non habeo; ad meretricem pergo, nec hoc præceptum violo, quod dicit : Non mœchaberis : jam enim nosti pretium tuum, jam nosti quod manduces, quod bibas ; imo quem manduces, quem bibas. Abstine ergo te a fornicationibus. Cum enim imaginem Dei (quod es tu) corrumpis per fornicationes et per diffluentias libidinis, ipse etiam Dominus (qui seipsum tibi utile sit) hoc præcepit, ne per illicitas voluptates corrumpatur templum ejus, quod esse cœpisti.

AUG., cont. Faust. (lib. 19, cap. 23).

Sed quoniam putabant pharisæi tantummodo corporalem cum femina illicitam commixtionem vocari mœchiam, demonstravit Dominus talem concupiscentiam nihil aliud esse, dicens : Ego autem dico vobis quia omnis qui viderit mulierem ad concupiscendum eam, jam mœchatus est eam in corde suo. Quod autem lex præcepit : Non concupisces uxorem proximi tui, videbatur Judæis intelligendum esse de ablatione, non de concubitu.

HIER. Inter passionem autem et propassionem hoc interest, quod passio reputatur pro vitio, propassio, etsi vitii culpam habet, tamen non tenetur in crimine. Ergo qui viderit mulierem, et anima ejus fuerit titil-

réel, et que cette dernière, quoique n'étant pas tout-à-fait pure de toute faute, n'a pas le caractère criminel. Celui-là donc dont l'âme aura été émue par la vue d'une femme sera dans le premier cas, et il ne passera dans le second que s'il consent à cette émotion; car alors ce n'est pas la volonté de pécher qui lui manque, mais la seule occasion. Quiconque donc aura vu une femme avec désir, c'est-à-dire de manière à faire naître et nourrir son désir et disposé à commettre l'adultère, l'a déjà commis dans son cœur. — S. AUG. — Trois choses concourent au développement du péché, la suggestion, la délectation, le consentement. La suggestion vient de la mémoire ou des sens. Si la délectation illicite plaît, il faut la contenir. Si l'on y consent, le péché est complet. Cependant la délectation avant le consentement est légère ou nulle, et l'on ne peut y consentir sans pécher, puisqu'elle est illicite; si elle passe en acte, c'est alors la passion rassasiée et menée à son terme. La délectation se développe par la répétition de la suggestion, mais elle est encore moindre que celle que donne l'habitude, qu'il est difficile de vaincre.

S. GRÉG. (1). — Celui qui ne prend pas garde à ses regards tombe souvent dans la délectation, et, fatigué de désirs, il finit par vouloir ce qu'il ne voulait pas auparavant. C'est avec force que la chair nous entraîne en bas, et une fois le cœur lié à l'image de la beauté que lui ont passée les yeux, c'est avec la plus grande peine qu'il s'en détache. Il nous faut donc faire en sorte de ne pas regarder ce que nous ne pouvons désirer. Afin que la pensée de notre cœur conserve sa pureté,

(1) Au chap. 2, sur cette parole de Job : *J'ai fait un pacte avec mes yeux*. Nous avons rétabli plusieurs passages changés de ce texte.

lata, hic propensione percussus est; si vero consenserit, de propensione transivit ad passionem; et huic non voluntas peccati est, sed occasio. Quicumque igitur viderit ad concupiscendum (id est, si sic aspexerit ut concupiscat, et facere disponat), iste recte mœchatus dicitur in corde suo. AUG. (*De Serm. Dom.*, lib. 1, cap. 12, vel 23). Nam tria sunt quibus impletur peccatum, scilicet suggestio, delectatio, consensus: suggestio per memoriam fit, sive per corporis sensus; quo si frui delectaverit, delectatio illicita refrænanda est; si autem consensus facta fuerit, plenum peccatum est. Verumtamen delectatio ante consensum vel nulla est, vel tenuis cui consentire peccatum est cum illicita est; si autem et in factum processerit, videtur satiari et extin-

gui cupiditas. Sed postea cum suggestio repetitur, major accenditur delectatio; quæ tamen adhuc minor est, quam illa quæ in consuetudinem vertitur: quam vincere difficile est.

GREG., in 21 Moral. Quisquis vero incaute exterius respicit, plerumque in delectationem peccati cadit, atque obligatus desiderii, incipit velle quod noluit: valde namque est grave quo caro deorsum trahit, et semel species formæ cordi per oculos illigata, vix magni luctaminis manu solvitur. Providendum ergo nobis est, quia intueri non deest quod non licet concupisci. Ut enim munda mens in cogitatione servetur, a lascivia voluptatis suæ deprimendi sunt oculi, quasi quidam raptores ad culpam.

il nous faut détourner les yeux de tous les regards lascifs et les considérer comme nous entraînant au mal.

S. CHRYS. — Si vous voulez toujours tenir vos yeux fixés sur de beaux visages, vous serez pris tout-à-fait, quoique vous puissiez échapper au mal deux ou trois fois, ce qui n'est pas impossible à notre nature. Celui qui a allumé le feu par la vue d'une femme conserve, en son absence, l'image d'actions honteuses, et très souvent il passe de là à l'acte. Que si quelqu'une s'est ornée avec l'intention d'attirer les regards des hommes, elle est devenue passible d'une peine extrême alors même qu'elle n'aurait blessé personne; elle a composé du poison, et n'a trouvé personne à qui le faire prendre. La parole de Jésus-Christ passe de l'homme à la femme, car elle entraîne le membre en entraînant le chef.

Que si votre œil droit vous scandalise, arrachez-le et jetez-le loin de vous; car il vaut mieux pour vous qu'un des membres de votre corps périsse, que si tout votre corps était jeté dans l'enfer. Et si votre main droite vous scandalise, coupez-la et la jetez loin de vous, car il vaut mieux pour vous qu'un des membres de votre corps périsse, que si tout votre corps était jeté dans l'enfer.

LA GLOSE (1). — Comme il ne faut pas seulement éviter les péchés, mais encore faire disparaître les occasions du péché, après avoir dit qu'il faut éviter l'adultère de cœur et d'action, il ajoute avec raison: « Si votre œil droit vous scandalise. » — S. CHRYS. — Mais comme, d'après le prophète, il n'y a rien dans notre corps qui soit sain, nous devons nous retrancher autant de membres que nous en avons pour égaler

(1) On ne le retrouve ni dans la Glose, ni dans saint Anselme, qui est quelquefois pris pour la Glose, ni dans saint Jérôme, ni dans Bède, ni dans Rabanus, ni ailleurs.

CHRYS., in hom. (17, in Matth.). Si ergo continue velis oculos pulchris faciebus infigere, capieris omnino, etsi bis vel ter fortasse possis continere, non enim est extra humanam naturam. Qui autem flammam semel accendit (etiam visa muliere), absente forma, apud se imaginem turpium actionum retinet, a quibus multoties procedit ad opus. Quod si aliqua se ornando oculos hominum ad se attraxerit, etiamsi nulli plagam intulerit, pœnam patietur extremam: venenum enim confecit, etsi nullus qui bibat inventus sit. Quod autem viris dicit, hoc etiam ad fœminas loquitur: capiti enim loquens, et corpori persuadet.

Quod si oculus tuus dexter scandalizat te, erue eum, et projice abs te: expedit enim tibi ut pereat unum membrorum tuorum, quam totum corpus tuum mittatur in gehennam ignis. Et si dextera manus tua scandalizat te, abscinde eam, et projice abs te: expedit enim tibi ut pereat unum membrorum tuorum, quam totum corpus tuum eat in gehennam.

GLOSSA. Quia non solum peccata vitanda sunt, sed et occasiones peccatorum tollendæ, postquam docuit vitare mœchiæ peccatum, non solum in opere, sed etiam in corde, consequenter docet occasiones

leur châtement à leur malice. Mais voyons s'il est possible d'entendre ce passage en cette manière, de l'œil ou de la main du corps. Or, ainsi que tout homme, lorsqu'il s'est converti à Dieu, est entièrement mort au péché; ainsi l'œil, lorsqu'il renonce aux mauvais regards, se trouve retranché du péché. Mais ici se trouve une difficulté, car que fait l'œil gauche pendant que le droit vous scandalise? Tient-il une conduite différente qui lui fait mériter d'être conservé? — S. JÉR. — Par cet œil droit et cette main droite, il faut entendre l'amour des frères, celui pour une épouse, pour des parents, pour des proches, car si ces attachements sont un obstacle entre nous et la contemplation de la véritable lumière, nous devons nous retrancher ces portions de nous-mêmes. — S. AUG. — L'œil exprime la contemplation, la main exprime l'action. L'œil est aussi une figure d'une tendre amitié, et c'est ainsi que parle celui qui veut exprimer un sentiment ardent: « Je l'aime comme mon œil » (1); il faut entendre par l'*œil* un ami qui conseille; car comme l'œil montre le chemin, ainsi le conseil d'un ami. Le mot *droit* est probablement ici pour exprimer une amitié plus grande, car l'on craint davantage de perdre l'œil droit. Peut-être aussi cet œil droit est l'ami conseiller en choses divines, et l'œil gauche celui qui l'est en les choses humaines, dans ce sens: « Quel qu'il soit celui que vous aimez assez pour le considérer comme votre œil droit, repoussez-le loin de vous s'il vous est un empêchement au vé-

(1) Dans le texte il y a : *Plus que mes yeux*, et dans un autre ordre.

peccatorum abscindere, dicens: Quod si oculus tuus dexter scandalizat te. CHRYS., *super Matth.* (in opere imperf., homil. 12). Sed si secundum Prophetam non est sanitas in carne nostra, quot membra quis habet, debet abscindere, ut secundum malitiam carnis sufficiat pœna membrorum. Sed videamus si sic possibile est intelligere de oculo corporali vel manu. Sicut totus homo, cum conversus fuerit ad Deum, mortuus est peccato, sic et oculus, cum desierit male aspicere, ejectus est peccato; sed neque sic convenit: si enim dexter oculus scandalizat, sinister quid facit? nunquid contradicit dextro, ut quasi innoens reservetur? HIERON. In dextro ergo oculo et dextra manu, et fratrum, et uxoris, et liberorum, atque affinium et propinquorum innuitur affectus, quem si ad contemplan-

dam veram lucem nobis impedimento cernimus, debemus truncare hujusmodi portiones. AUG. (*De Serm. Dom*, lib. 1. cap. 13, vel 24). Quemadmodum autem in oculo contemplatio, sic in manu actio recte intelligitur. Per oculum autem intelligimus dilectissimum amicum: solet enim ab eis qui vehementer volunt exprimere dilectionem suam, ita dici: Diligo eum ut oculum meum. Oportet autem intelligi per oculum amicum consiliarium, quia oculus iter demonstrat. Quod autem additum est dexter, fortasse ad augendam vim dilectionis valet: dexterum enim oculum homines magis formidant amittere. Vel quia dexter est, intelligitur consiliarius in rebus divinis; sinister autem oculus est consiliarius in rebus terrenis: ut sic ille sit sensus: Quidquid id est quod ita diligis, ut pro dextro oculo habeas, si scandalizat te (id est, si impedimento est tibi ad veram beatitudinem), ejice eum, et projice abs te. De sinistro autem scandalizante superfluum erat dicere, quandoquidem nec dextro parcendum est. Dextra autem manus accipitur

ritable bonheur en vous scandalisant. » Qu'étais-il besoin de parler de l'œil gauche après avoir dit qu'il faut arracher l'œil droit? La main droite exprime celui qui est notre aide dans l'opération des choses divines, et la main gauche celui qui l'est dans celles de cette vie.

S. CHRYS. — Non-seulement le Christ veut que nous prenions garde à notre propre péril de pécher, mais encore à celui de ceux dont la conduite nous regarde, en telle sorte que si vous avez quelqu'un qui est tellement votre ami qu'il regarde vos affaires comme les regarde *voire œil*, et qui les traite comme votre propre *main*, nous devons le chasser loin de nous si nous le considérons comme coupable d'une action honteuse, parce qu'il nous scandalise, et que d'ailleurs nous rendrons compte non-seulement de nos propres fautes, mais encore de celles du prochain que nous aurions pu empêcher. — S. HIL. — Ceci est un degré d'innocence de plus; nous sommes avertis que nous devons non-seulement nous abstenir de tout péché personnel, mais encore nous éloigner du spectacle des vices du dehors.

S. JÉR. — Ayant parlé plus haut du désir ayant pour but la femme, c'est une raison pour qu'il appelle ici l'*œil* la pensée et le volage sentiment de la volupté. La main droite est, aussi bien que les autres parties du corps, une figure exprimant les premiers mouvements de la volonté et de la passion. — S. CHRYS. — Cet œil du corps est une image de l'œil intérieur. Le corps a pour lui l'*œil gauche*, image de ses sens, et la main gauche, image de ses appétits. Les parties droites figurent l'âme, car l'âme a été créée libre et sous la loi de justice, pour voir et agir avec certitude. Le corps, qui ne jouit pas de la liberté et qui est

dilectus adjutor in divinis operibus; sinistra autem in operibus quæ huic vitæ et corpori sunt necessaria.

CHRYS., *super Matth.* (in opere imperf. ut sup.). Vel aliter vult Christus ut non solum de periculo nostri peccati curemus, sed etiam ne ad nos pertinentes, turpe aliquid agant: ut puta, si habes aliquem amicum qui res tuas bene aspicit, quasi proprius oculus; aut qui procuret res tuas quasi propria manus, si eum cognoveris aliquid turpiter agere, projice eum longe abs te, quia scandalizat te; quia non solum pro nostro peccato, sed etiam proximorum quos prohibere possumus, dabimus rationem. HILAR. (can. 4, ubi sup.). Fit ergo innocentie gradus celsior: carere enim non solum propriis vitiis, sed extrinsecus incidentibus, admonemur.

HIER. Vel aliter: quia supra de concupiscentia mulieris dixerat, recte nunc cogitationem et sensum in diversa volitantem oculum nuncupavit: per dexteram autem et cæteras corporis partes, voluntatis et affectus initia demonstrantur. CHRYS., *sup. Matth.* (in oper. imperf. sup.). Oculus enim iste carnalis, speculum est interioris oculi. Habet autem et corpus sensum suum, qui est oculus sinister; et appetitum, qui est manus sinistra. Partes autem animæ dextræ vocantur, quoniam in libero arbitrio anima est creata, et sub lege justitiæ, ut recte videat et agat; pars autem corporis quæ non habet liberum arbitrium, et est sub lege peccati, sinistra dicitur. Non autem carnis sensum vel appetitum præcidere jubet: desideria enim carnis retinere possumus, ut non faciamus quod desiderat caro;

sous la loi du péché, nous est représenté par la partie gauche. Or, il ne nous est pas ordonné de nous débarrasser des appétits du corps et de ses sens, car nous pouvons les contenir et les empêcher de faire ce qu'ils veulent; mais nous ne pouvons pas les empêcher de nous tenter par leur volonté perverse en les retranchant tout-à-fait. Lorsque délibérément nous voulons le mal et le pensons, c'est alors que notre sens droit et notre volonté droite nous scandalisent, et nous pouvons les retrancher par le mouvement de notre libre arbitre. Ou, dans un autre sens (1), nous devons éloigner de nous tout bien qui est devenu un scandale pour nous ou pour les autres. Ainsi, si je visite une femme par un motif de religion, mon intention est bonne, c'est là l'œil droit. Mais si l'assiduité de mes visites me fait tomber dans le piège du désir, où est un scandale pour ceux qui en sont les témoins, c'est l'œil droit qui scandalise, c'est le bien qui scandalise, car l'intention bonne, le bon regard, c'est l'œil droit, comme la bonne volonté est la main droite.

— LA GLOSE. — Ou l'œil droit est la vie contemplative qui peut scandaliser en jetant dans la paresse ou dans l'arrogance (2), ou nous scandaliser à cause de notre infirmité qui ne nous permet pas de nous élever jusqu'à la pure vérité. La main droite est la bonne œuvre ou la vie active qui nous scandalise en nous tendant le piège de la multiplicité et de la fatigue des œuvres. Que celui donc qui ne peut pas goûter le bienfait de la vie contemplative, qu'il s'arrache par la vie active aux dangers du repos, de crainte qu'au moment où il est enseveli dans l'oisiveté il soit tout-à-fait privé de toute douceur intérieure. — RÉMIG.

(1) Cette nouvelle explication est donnée par l'auteur comme moins rigoureuse.

(2) Ceci ne se trouve tout-à-fait semblable ni dans saint Anselme ni dans la Glose; l'un et l'autre ne parlent que du danger de paresse.

præcidere autem non possumus ut non desideret. Quando autem ex proposito volumus malum et cogitamus, tunc dexter sensus et dextera voluntas nos scandalizat : et ideo hæc præcidere jubet : possunt enim præcidi propter arbitrii libertatem. Vel aliter : omne bonum generaliter quod nos vel alios scandalizat, præscindere debemus a nobis; sicut si visito aliquam mulierem causa religionis, bonus respectus est iste, et oculus dexter. Sed si assidue visitans decidi in laqueum desiderii ejus, vel etiam quidam videntes scandalizantur, dexter oculus scandalizat, quod bonum est scandalizat; oculus enim dexter est bonus aspectus, id est, intentio; manus dextera,

bona voluntas. GLOSSA. Vel oculus dexter est vita contemplativa; quæ scandalizat, in desidiam mittendo vel arrogantiam : vel cum ex infirmitate contemplari ad purum non valemus : dextera manus est bona operatio vel vita activa, quæ scandalizat, dum pro seculi frequentia et occupationis tædio illaqueamur. Si quis ergo non potest frui contemplativa, non torpeat otio ab activa, ne dum occupatur actibus, areseat ab interna dulcedine.

RÉMIG. Sed quare ejiciendus sit dexter oculus, et dextera manus abscindenda, manifestat eum subdit : Expedi enim tibi ut pereat unum membrorum tuorum, etc. CHRYS., *sup. Matth.* (in oper. imperf. ut

—Il nous donne le motif pour lequel l'œil droit doit être arraché et la main droite coupée, en nous disant : « Il vaut mieux pour vous qu'un de vos membres périsse. » — S. CHRYS. — Nous sommes les membres les uns des autres, et il vaut mieux que nous soyons sauvés sans tel ou tel membre que de périr pour avoir voulu les conserver. Et il est mieux que nous soyons sauvés sans nous être permis tel regard ou sans avoir fait telle bonne œuvre, que de périr avec toutes nos bonnes œuvres pour avoir voulu les consommer toutes.

Il a été écrit encore : Quiconque veut quitter sa femme, qu'il lui donne un écrit, par lequel il déclare qu'il la répudie. Et moi je vous dis que quiconque aura quitté sa femme, si ce n'est en cas d'adultère, la fait devenir adultère; et que quiconque épouse celle que son mari aura quittée, commet un adultère (1).

Le Seigneur, plus haut, avait enseigné que l'on ne devait pas désirer la femme d'autrui; il enseigne ici que l'on ne doit pas renvoyer la sienne, par ces mots : « Quiconque renvoie son épouse doit lui donner un certificat de renvoi. » — S. JÉR. — Plus bas, le Sauveur explique fort bien que c'est à cause de la dureté de leur cœur que Moïse a ordonné aux maris de donner ce certificat de renvoi, non pour accorder le divorce, mais pour empêcher l'homicide. — S. CHRYS. — Lorsque Moïse emmena les Israélites d'Égypte, ils étaient enfants d'Israël par le sang et égyptiens par les mœurs. Or, à cause de ces mœurs païennes, il arrivait souvent qu'un homme se laissait aller à la haine de sa femme, et comme il ne lui était pas permis de la renvoyer, il était porté ou

(1) Deut., 24, v. 1 : on y lit : βιβλίον ἀποσάσιον, ainsi dans Isaïe, 50, v. 1. Jérémie, 3, v. 8. Matth., 19, v. 7, et saint Marc, 10, v. 4. Mais ici l'on lit : ἀποσάσιον simplement.

sup.}. Quoniam enim alter alterius membra sumus, melius est ut sine uno tali membro salvemur, quam ut volentes tales habere et ipsi pereamus cum eis; vel melius est ut sine uno respectu aut uno bono opere salvemur, quam dum omnia opera bona volumus facere, cum omnibus pereamus.

Dictum est autem : Quicumque dimiserit uxorem suam, det ei libellum repudii. Ego autem dico vobis, quia omnis qui dimiserit uxorem suam, excepta fornicationis causa, facit eam mœchari; et qui dimissam duxerit, adulterat.

alienam uxorem non esse concupiscendam; consequenter hic docet suam non esse dimittendam, dicens : Dictum est autem : Quicumque dimiserit uxorem suam, det illi libellum repudii. HIER. In posteriori parte istum locum plenius Dominus et Salvator exponit, quod Moyses libellum repudii dari jusserit, propter duritiam cordis maritorum; non dissidium concedens, sed auferens homicidium. CHRYS., sup. Matth. (in oper. imperf. ut sup.). Quando enim Moyses filios Israel eduxit de Ægypto, genere quidem erant Israelitæ, moribus autem Ægyptii : unde propter mores Gentilium continebat ut vir odiret uxorem; et quia dimittere illam non permittebatur, paratus

GLOSSA. Docuerat superius Dominus

à la tuer ou à la tourmenter habituellement. Il ordonna donc de donner le certificat de renvoi, non parce que cela était bon en soi, mais comme remède à un mal plus grand. — S. HIL. — Mais le Seigneur, conciliant les intérêts de tous, ordonne que la femme persiste pour la paix des époux, en disant : « Pour moi, je vous dis que quiconque renverra son épouse, etc., etc. » — S. AUG. — Ce que le Seigneur ordonne ici n'est nullement contraire aux prescriptions de la loi, ainsi que le disait le manichéen, car la loi ne disait pas : « Que celui qui le voudra renvoie sa femme » (à laquelle ce non-renvoi eût été contraire). Mais, ne voulant pas le divorce, il lui opposait cet embarras qui pouvait arrêter un esprit trop prompt, alors surtout que cet écrit exigé ne pouvait partir que des seuls scribes qui, seuls, possédaient le privilège d'écrire. Comme ces hommes faisaient profession d'une sagesse plus élevée (1), c'est à eux que la loi renvoyait celui qui voulait se séparer de sa femme, en exigeant de lui cette attestation qu'ils pouvaient seuls écrire, car ce n'était qu'à eux qu'il était permis d'écrire l'hébreu ; et elle le leur renvoyait afin qu'ils pussent ramener la concorde par leur entremise pacifique, et qu'ils n'écrivissent l'acte de divorce que lorsqu'un esprit trop perversi aurait rendu impossible tout moyen de réconciliation. C'est ainsi qu'il ne remplit pas la loi primordiale en y ajoutant ; il ne détruisit pas non plus celle de Moïse en lui en opposant une contraire, ainsi que le prétendait le manichéen ; mais qu'il consacra tout ce qui est dans la loi hébraïque, de manière que tout ce

(1) Auparavant il y avait *science*, contrairement à ce texte du saint docteur. Le premier emploi des scribes était d'exposer et de développer la loi au peuple (Ep., 15). Ils devaient aussi l'écrire afin qu'elle ne pût pas être changée. Il est dit d'Esdras qu'il était un *rapide écrivain de la loi* (Esd., I, cap. 7, v. 6). Il est appelé scribe de la loi de nouveau au verset 21. Dans l'Évangile, les scribes sont souvent confondus avec les *habiles de la loi*.

erat interficere eam, aut assidue affligere. Ideo jussit dari libellum repudii, non quia bonum erat, sed quia remedium erat mali peioris. HILAR. (can. 4, ut sup.). Sed Dominus æquitatem in omnes concilians, manere eam maxime in conjugiorum pæce præcipit : unde subdit : Ego autem dieo vobis, quia omnis qui dimiserit uxorem suam, etc. AUG., *contra Faust.* (lib. 19, cap. 26). Quod hic præcipit Dominus de uxore non dimittenda, non est contrarium ei quod lex præcipit, ut Manichæus dicebat : Neque enim ait lex : Qui voluerit, dimittat uxorem (eni esset contrarium non dimittere), sed utique nolebat dimitti uxorem a viro, qui hanc interposuit

moram, ut in dissidium animus præceps libelli conscriptione refractus absisteret ; præsertim quia (ut perhibent) apud Hebræos scribere litteras hebræas nulli fas erat, nisi scribis solis, qui excellentiorem profitebantur sapientiam. Ad hos igitur lex mittere voluit eum quem jussit libellum dare repudii, si dimisisset uxorem ; qui inter ipsum et uxorem pacifice agendo concordiam suaderent, et libellum non scriberent, nisi jam animo nimis perverso consilium concordie non valeret. Sic ergo neque primorum hominum legem per verborum additamenta implevit : neque illam quæ per Moysen data est, quasi contrariorum oppositione destruxit (ut Manichæus dicebat), sed potius

qu'il pouvait avoir dit de lui-même concourût à en expliquer les obscurités ou à rendre plus certaines ses prescriptions.— S. AUG.— Celui-là donc qui chercha à entraver le divorce signifia ainsi, autant qu'il le put, à la dureté du cœur humain, qu'il ne voulait pas le divorce. Le Seigneur, pour confirmer le principe que le divorce ne doit être que pour des causes graves, ne lui reconnaît qu'un seul motif, la cause de fornication, en disant : « Excepté le cas de fornication. » Il ordonne de soutenir avec courage toutes les autres peines, s'il en est, à cause de la foi conjugale.— S. CHRYS.— Si les paroles de l'apôtre : « Portez vos fardeaux réciproquement, » nous commandent le support des défauts des étrangers, à combien plus forte raison le support des défauts des épouses? Le chrétien doit non-seulement éviter ce qui le souillerait, mais ce qui serait pour les autres une occasion de se souiller, car le péché d'autrui rejaillit sur celui qui en est la cause. Celui-là donc qui en renvoyant son épouse l'a exposée à commettre l'adultère avec un étranger, et a exposé ainsi cet étranger lui-même, sera condamné lui-même pour ces fautes, et c'est pour cela qu'il dit : « Celui qui aura renvoyé son épouse l'aura faite adultère. »—S. AUG.—Celui qui prend la femme répudiée par un autre est appelé lui aussi adultère, alors même qu'elle l'a été avec un écrit de répudiation; et c'est ce qui suit : « Celui qui prendra celle qui aura été renvoyée devient adultère. » — S. CHRYS.— Ne dites donc pas que son mari l'a renvoyée, car elle est toujours la femme de celui qui l'a renvoyée.

S. AUG.— L'Apôtre a marqué les limites de ce précepte, en disant

omnia ex Hebræorum lege commemorata ita commendavit, ut quicquid ex persona sua insuper loqueretur, vel ad expositionem requirendam valeret (si quid illa obscure posuisset), vel ad tutius observandum quod illa voluisset.

AUG., *De Serm. Dom. in mon.* (lib. 1, cap. 25). Qui ergo dimittendi moram quæsit, significavit (quantum potuit) duris hominibus se nolle dissidium. Dominus ergo ad illud confirmandum ut non facile dimittatur, solam causam fornicationis excipit, dieens : Excepta causa fornicationis. Cæteras vero universas molestias, si quæ forte extiterint, jubet pro fide conjugali fortiter sustinere. CHRYS., *sup. Matth.* (in oper. imperf. ut sup.). Si enim extraneorum vitia supportare debemus, dicente Apostolo (*Galat.*, 6) : Invicem onera vestra portate, quanto magis uxorum? Vir autem chris-

tianus non solum se inquinare non debet, sed nec aliis inquinandi occasionem præbere; alioquin illorum crimen ad istius redundat peccatum, qui aliis committendi criminis factus est causa. Qui ergo dimittens uxorem, occasionem dedit adulteriorum committendorum, ut et illa adulteretur in alterum, et alter in illam, pro adulteris hujusmodi condemnatur : et ideo dicit, quod qui dimiserit uxorem suam, facit eam mœcham. AUG., *De Serm. Dom. in mon.* (ubi sup.). Ulterius etiam mœchum dicit virum qui eam duxerit quæ dimissa est a viro, scilicet per libellum repudii : et ideo subditur : Et qui dimissam duxerit, adulterat. CHRYS., in hom. (17, in *Matth.*, ut sup.). Non eam dicas quoniam vir suus eam dimisit; qui etiam postquam dimissa est, remanet dimittentis uxor.

AUG., *De Serm. Dom.* (ubi sup.). Hujus

qu'il est en vigueur pendant toute la vie du mari (1); mais à sa mort, revient le droit de se marier. Si donc il n'est pas permis à une femme, durant la vie de son mari, de se remarier, à plus forte raison, il lui est défendu de commettre avec personne des actions honteuses. Celui qui, sans renvoyer sa femme, vit avec elle non d'un commerce charnel, mais dans des relations toutes spirituelles, ne va pas contre le précepte du Seigneur; car les mariages de ceux qui vivent dans la continence, par un chrétien consentement, sont les plus heureux. Ici arrive une question à propos de ce que le Sauveur permet la répudiation pour cause d'adultère, et c'est celle de savoir ce qu'est la fornication, si c'est celle qui se commet par acte déshonnête, ou celle plus générale dont parle l'Écriture en appelant fornication toute corruption de l'âme par un péché, l'idolâtrie, l'avarice ou toute autre transgression de la loi, fruit d'une concupiscence. Mais, puisque l'Apôtre permet de renvoyer sa femme pour cause d'incrédulité, quoiqu'il soit mieux de ne pas la renvoyer, et que le Sauveur n'admet d'autre motif de répudiation que la fornication, l'infidélité est une fornication. Mais, puisque l'incrédulité est une fornication, et que l'idolâtrie est une espèce d'incrédulité, l'avarice une idolâtrie, l'on ne peut douter que l'avarice ne soit une fornication. Qui pourra donc séparer une concupiscence illicite quelconque de la fornication, puisque l'avarice est une fornication? — S. AUG. — Je ne veux pas que le lecteur puisse penser qu'en matière si difficile notre dissertation doive

(1) *Une femme est liée tant que vit son mari; que s'il repose dans la mort, elle s'unisse à qui elle voudra* (1 Corinth., 7, v. 30). Il n'est donc pas permis à une femme d'en épouser un autre tant que vit son mari, et tel est le sens de saint Augustin changé auparavant par ces mots : *Vivente viro, non conceditur alteri nubere.*

autem rei Apostolus terminum ostendit, qui tandiu observandum dicit, quandiu vir ejus vivit. Illo autem mortuo, dat nubendi licentiam. Si autem non conceditur mulieri nubere alteri, vivente viro a quo recessit, multo minus fas est illicita eum quibuslibet stupra committere: neque enim contra istud præceptum (quo Dominus dimitti conjugem vetat) facit qui eum ea non carnaliter, sed spiritualiter vivit, cum non eam dimittat: beatiora namque sunt conjugia eorum qui inter se pari consensu continentiam servant. (Et c. 16, vel 26.) Oritur autem hic quæstio, cum Dominus causa fornicationis permittat dimitti uxorem, qualiter hic intelligenda sit fornicatio; utrum ut eam fornicationem credamus dictam,

quæ stupris committitur; an quemadmodum Scripturæ solent fornicationem vocare omnem illicitam corruptionem, sicut est idololatria, vel avaritia, et ex eo jam omnis transgressio legis per illicitam concupiscentiam. Sed si licet secundum Apostolum (1 ad Corinth., 7) ut dimittatur conjux infidelis, quamvis melius sit non dimittere, et tamen non licet secundum præceptum Domini ut dimittatur conjux, nisi causa fornicationis; fornicatio est etiam ipsa infidelitas. Porro si infidelitas fornicatio est, et idololatria infidelitas, et avaritia idololatria, non est dubitandum et avaritiam fornicationem esse. Quis ergo jam quamlibet illicitam concupiscentiam potest recto a fornicationis genere separare, si avaritia

lui suffire. Et, en effet, toute faute n'est pas une fornication spirituelle, et Dieu ne perd pas tout homme qui pêche, lui qui exauce tous les jours ces paroles : « Pardonnez-nous nos péchés. » Cependant il perd quiconque se rend coupable de fornication à son égard (1). La répudiation est-elle permise à cause d'une fornication de cette nature? C'est là une question fort obscure. Mais le doute ne porte nullement sur la fornication qui profane le corps. — S. AUG. — Si quelqu'un soutient que le Seigneur n'a voulu parler que de cette dernière fornication, l'on doit dire que les paroles du Seigneur regardent l'un et l'autre époux, de manière qu'il ne soit permis à aucun des deux de se séparer de l'autre, pour une autre cause que pour celle de fornication.

S. AUG. — Il n'y a pas ici seulement une permission de renvoyer l'épouse coupable. Celui qui la renvoie la renvoie non-seulement parce qu'elle commettait la fornication, mais parce que, du moment où elle avait commencé à la commettre, elle lui était devenue à lui-même une cause de fornication; il la renvoie parce qu'elle y tombait, et parce qu'il allait y tomber. — S. AUG. — Elle est répudiée aussi avec raison celle qui dit à son mari : « Je ne veux plus être ton épouse, si tu ne m'amasses pas des richesses par le vol, » ou celle qui cherche des jouissances dans ce qui serait la honte ou le crime de son mari. L'homme à qui sa femme tiendra un pareil langage n'hésitera pas, s'il est un véritable chrétien, à amputer ce membre qui le scandalise. — S. AUG. — Il n'y a rien de plus injuste que de renvoyer sa femme pour cause de fornication, si l'on peut être soi-même convaincu d'être for-

(1) D'après cette parole : *Perdidisti omnes qui fornicantur abs te.*

fornicatio est ? AUG., in lib. *Retract.* (lib. 1, cap. 19). Nolo tamen putare lectorem in re tam difficili istam sibi disputationem nostram debere sufficere : non enim omne peccatum fornicatio est spiritualis : neque enim omnem peccantem Deus perdit, qui quotidie sanctos suos exaudit, dicentes : Dimitte nobis debita nostra ; perdat omnem qui fornicatur ab eo : utrum etiam propter hanc liceat dimittere uxorem, latebrosissima quæstio est ; licere tamen propter istam quæ in stupris committitur, nulla quæstio est. AUG., lib. 83, *Quæst.* (qu. ult.). Si enim aliquis asserat solam illam fornicationem Dominum admittere ad causam relinquendæ conjugis, quæ concubitu illicito perpetratur, potes dicere Dominum de ntroque fideli dixisse, ut neutri liceat

alterum relinquere, nisi causa fornicationis.

AUG., *De Serm. Dom.* (lib. 1, c. 16, vel 18). Non autem tantum fornicantem uxorem dimittere conceditur ; sed quisquis eam quoque uxorem dimittit, a quo tempore ipse cogitur fornicari, causa fornicationis utique dimittit, non tantum illius, sed et suæ ; illius, quia fornicatur ; suæ, ne fornicetur. AUG., *De Fide et operibus* (cap. 16). Eodem etiam modo eam rectissime dimittit, si viro suo dicat : Non ero uxor tua, nisi mihi de latrocinio divitias congreges ; aut si quid aliud, vel flagitiosum, vel facinorosum in viro noverit quo delectetur. Tunc enim ille cui hoc uxor dicit (si veraciter pœnitens est), membrum quod eum scandalizat, amputabit. AUG., *De Serm. Dom.*

nicateur. Alors cette parole se dresse devant vous : « Vous vous condamnez vous-même par les jugements que vous portez sur les autres. » Quant à ce qui suit : « Et celui qui épouse celle qui a été renvoyée devient adultère, » l'on peut demander si celle qui est ainsi épousée une seconde fois est coupable au même degré d'adultère que celui qui l'épouse. L'Apôtre lui recommande de rester libre, ou de se réconcilier avec son mari; que si elle ne se réconcilie pas avec lui, elle reste libre, dit-il, de nouveaux liens. Or, il est une grande différence entre répudier et être répudiée. Si c'est elle-même qui s'est séparée de son mari, et qu'elle en ait épousé un autre, elle paraît avoir rompu ce premier mariage pour convoler à un second, ce qui est une pensée d'adultère. Mais si elle a été repoussée par son mari, l'on ne voit pas que l'un soit plus adultère que l'autre, s'étant unis d'un commun consentement. L'on peut ajouter ici que si quelqu'un pèche en épousant la femme qui s'est séparée d'un autre, c'est celle-ci qui l'a fait adultère, ce qui est contre les paroles formelles du Sauveur dans ce passage.

Vous avez encore appris qu'il a été dit aux anciens : Vous ne vous parjurerez point; mais vous vous acquitterez envers le Seigneur des serments que vous aurez faits. Et moi, je vous dis que vous ne juriez en aucune sorte : ni par le ciel, parce que c'est le trône de Dieu; ni par la terre, parce qu'elle sert comme d'escabeau à ses pieds; ni par Jérusalem, parce que c'est la ville du grand Roi; vous ne jurerez pas aussi par votre tête, parce que vous n'en pouvez rendre un seul cheveu blanc ou noir. Mais contentez-vous de dire : Cela est, cela est, ou : Cela n'est pas, cela n'est pas; car ce qui est dit de plus vient du mal.

LA GLOSE (1). — Le Seigneur avait défendu plus haut tout ce qui pou-

(1) Nous n'avons trouvé ce passage ni là ni ailleurs.

in mon. (ubi sup.). Nihil autem est iniquius quam fornicationis causa uxorem dimittere, si et ipse convincitur fornicari: occurrit enim illud (*Rom.*, 2): In quo alterum judicas, teipsum condemnas. De eo autem quod dixit: Et qui dimissam duxerit, adulterat, potest queri utrum sient mœchatur ille qui eam duxit, sic et illa quam ducit: jubetur enim ab Apostolo et illa manere innupta, aut viro reconciliari; sed tamen si discesserit a viro, maneat, inquit, innupta. Multum autem interest utrum dimittat, an dimittatur: si enim ipsa virum dimiserit, et alteri nupserit, videtur cupiditate ineundi conjugii virum priorem reliquisse (quæ adulterina cogitatio est); sed si dimittatur a viro, inveniri non potest quomodo cum vir et mulier pari consensu misceantur, unus eorum

mœchatus sit, et non alter. Hue accedit quia si mœchatur ille ducendo eam quæ dimissa est a viro, ipsa facit eum mœchari, quod hic Dominus vetat.

Iterum audistis quia dictum est antiquis: Non perjurabis, reddes autem Domino juramenta tua. Ego autem dico vobis non jurare omnino, neque per cælum, quia thronus Dei est; neque per terram, quia scabellum est pedum ejus; neque per Hierosolymam, quia civitas est magni Regis; neque per caput tuum juraveris, quia non potes unum capillum facere album aut nigrum. Sit autem sermo vester: Est, est: non, non: quod autem his abundantius est, a malo est.

GLOSSA. Docuerat supra Dominus non

vait faire tort au prochain, défendant la colère en même temps que l'homicide, le désir en même temps que l'adultère, et le renvoi de l'épouse par un écrit de répudiation. Maintenant, il défend tout ce qui est contre le nom de Dieu, non-seulement en prohibant le parjure comme mal, mais encore le serment comme occasion du mal, et c'est pour cela qu'il dit : « Vous avez entendu dire aux anciens : Vous ne ferez pas de parjure. » C'est ce qui est dit aux hérétiques : « Vous ne ferez pas de parjure en mon nom. » Dieu avait aussi ordonné de faire tous les serments en se servant de son nom, et avait défendu d'en faire par les créatures, pour empêcher qu'on ne les prît pour des dieux. C'est le sens de ce qui suit : « Vous rendrez au Seigneur vos serments, » c'est-à-dire : « S'il vous arrive de jurer, faites-le par le Créateur, et non par les créatures. » C'est ce qui est dit au Deutéronome : « Vous honorerez le Seigneur (1) et vous jurerez en son nom. » — S. JÉR. — La loi leur permit cela comme à des enfants, et il leur était permis de jurer au nom de Dieu, ainsi qu'ils devaient lui offrir des victimes pour ne pas être tentés de les porter aux idoles. Cela leur était permis, non pas comme étant bien, mais comme étant mieux de se servir du nom de Dieu que de celui des idoles. — S. CHRYS. — On ne jure pas fréquemment sans faire de parjure, comme l'on ne parle pas à tout propos sans dire ce qui ne convient pas.

S. AUG. — Comme le parjure est un péché grave, et que celui qui a l'habitude de ne jamais jurer est encore plus loué que celui qui est porté à jurer pour toute vérité, le Seigneur a mieux aimé ne pas nous per-

(1) Il y est ajouté aussi : λατρεύσεις, vous le servirez, mot qui exprime une servitude suprême et comme une aliénation de la personne. On y trouve ajouté aussi : Καὶ πρὸς αὐτὸν κολληθήσῃ, vous lui serez adhérent.

esse injuriam proximo inferendam, prohibendo iram eum homicidio, concupiscentiam eum adulterio, et dimissionem uxoris eum libello repudii; nunc autem consequenter docet ab injuria Dei abstinendum, eum prohibet, non solum perjurium tanquam malum, sed etiam juramentum tanquam mali occasionem: unde dicit: Iterum audistis quia dictum est antiquis: Non perjurabis. Dicitur enim in Levit. (cap. 19, vers. 12): Non perjurabis in nomine meo. Et ne creaturas facerent sibi deos, præcepit reddere Deo juramenta, et non jurare per creaturas: unde subditur: Reddes autem Domino juramenta tua, id est, si jurare contigerit, per Creatorem jurabis, non per

creaturam: unde dicitur in Deut. (cap. 6, vers. 13): Dominum Deum tuum timebis, et per nomen ejus jurabis. Hier. Hoc autem quasi parvulis fuerat lege concessum, ut quomodo victimas immolabant Deo, ne eas idolis immolarent, sic et jurare permitterentur in Deum; non quod recte hoc facerent, sed quod melius esset Deo hoc exhibere quam dæmoniis. CHRYS., sup. Matth. (in opere imperf. ut sup.). Nemo enim frequenter jurat qui non aliquando perjuret; sicut qui fecit consuetudinem multa loqui, aliquando loquitur importuna.

AUG., cont. Faust. (lib. 19, cap. 22). Quia vero perjurare grave peccatum est, longius autem remotus est a perjurio, qui

mettre d'appuyer la vérité par le serment que de nous exposer au parjure en la jurant, et c'est ce qu'il ajoute : « Pour moi, je vous dis : Ne jurez pas du tout. » — S. AUG. — En quoi il confirme la doctrine des pharisiens, qui est de ne pas faire de parjure; car celui qui ne jure pas ne peut pas faire de parjure. Mais comme jurer, c'est prendre Dieu à témoin, il nous reste à expliquer comment l'Apôtre n'a pas failli à ce commandement du maître, lui qui a souvent juré en cette manière : « Ce que je vous écris, c'est devant Dieu, témoin que je ne mens pas. » Et : « Dieu est mon témoin, lui que je sers en mon esprit. » Peut-être quelqu'un dira qu'il n'y a de défendu que le serment par lequel l'on met en avant un être par lequel on jure, et que ceci : « Dieu en est témoin, » n'est pas un serment, mais qu'il aurait fallu dire : « Par Dieu. » Mais le penser serait ridicule. D'ailleurs, il faut savoir que l'Apôtre a ainsi juré dans ce passage : « Par votre gloire! je meurs tous les jours, mes frères, » passage dans lequel les exemplaires grecs l'établissent assez (1); il faut prendre ces mots : *Per gloriam vestram*, non dans ce sens : *Votre gloire me fait mourir tous les jours*, mais dans le sens d'un serment. — S. AUG. — Mais souvent la vie des saints nous dirige dans la manière dont nous devons entendre ce qui est pour nous d'une intelligence obscure, et dont l'on pourrait facilement détourner le sens, si on n'était rappelé au véritable par leurs exemples. L'Apôtre, en jurant dans ses épîtres, nous a montré comment il fallait expliquer ces mots : « Pour moi, je vous dis de ne pas jurer du tout, » c'est-à-dire qu'il ne fallait pas jurer pour ne pas en prendre l'habitude, et

(1) Le grec est : *ὣ τῆν ὑμῶν δόξαν καὶ χησιν*, qui est une formule de serment, et doit servir à corriger la traduction latine : *Propter gloriam vestram*.

nec jurare consuevit quam qui verum jurare proclivis est; maluit nos Dominus non jurantes non recedere a vero, quam verum jurantes appropinquare perjurio : unde subdit : Ego autem dico vobis non jurare omnino. AUG., *De Serm. Dom. in mon.* (ubi sup.). In quo Phariseorum justitiam, quæ non est pejerare, confirmat : non enim potest pejerare qui non jurat. Sed quoniam ille jurat qui adhibet Deum testem, consiliandum est ne contra hoc præceptum Domini Apostolus fecisse videatur; quia sæpe hoc modo juravit, cum dicit (*ad Galat.*) : Quæ scribo vobis, ecce coram Deo, quia non mentior (et *ad Rom.*, 1) : Testis est mihi Deus, cui servio in spiritu meo : nisi forte quis dicat tunc cavendam esse jurationem, cum aliquid dicitur per quod

juratur; ut non juraverit, quia non dixit : Per Deum; sed dixit : Testis est mihi Deus. Ridiculum est hoc putare; sed tamen etiam sciat hoc modo jurasse Apostolum dicentem (1 *ad Corinth.*, 15) : Quotidie in oratione per gloriam vestram, fratres. Quod ne quis ita existimet dictum tanquam si diceretur : Vestra gloria me fecit quotidie mori, græca exemplaria judicant, in quibus quod scriptum est non nisi a jurante dicitur. AUG., *con. Menda*. Sed pleraque in verbis intelligere non valentes, in factis sanctorum colligimus quemadmodum oporteat accipi quod facile in aliam partem duceretur, nisi exemplis revocaretur. Juravit Apostolus in epistolis suis, et sic ostendit quomodo accipiendum est quod dictum est : Dico autem vobis non jurare omnino; ne sc. ju-

tomber de là dans le parjure. L'on ne le trouve jurant que dans ses lettres; l'écriture, plus lente, n'étant pas emportée par l'impétuosité de la langue. Cependant, le Seigneur a dit de ne pas jurer du tout, et il n'a pas fait d'exception en faveur de ceux qui écrivent; mais, comme ce serait un crime d'accuser saint Paul de la violation d'un précepte, surtout dans ces lettres écrites pour sauver les peuples, il faut comprendre ce mot *pas du tout*, autant que cela vous sera possible, sans affectation, et en prenant garde de ne pas se laisser aller au plaisir de jurer, au lieu de suivre le mouvement du bien. — S. AUG. — Dans leurs écrits, là où l'attention est le plus sévère, l'on trouve souvent l'Apôtre faisant des serments, afin que personne ne soit porté à entendre ces paroles du Sauveur d'une défense absolue de jurer, même pour la vérité, au lieu de la comprendre dans le sens d'une défense portée à cause de notre fragilité, et pour nous préserver plus sûrement du parjure.

S. JÉR. — Enfin, remarquez que dans ce passage le Sauveur n'a pas défendu de jurer par le nom de Dieu, mais par le ciel et la terre et par votre tête. Les Juifs ont été, dans tous les temps, connus pour cette détestable habitude de jurer par les éléments. Celui qui jure, vénère ou aime ce par quoi il jure, et les Juifs, qui juraient par les anges, par la ville de Jérusalem, et le temple, et les éléments, rendaient à ces créatures l'honneur dû à Dieu; tandis que dans la loi il est ordonné de ne jurer que par le nom du Seigneur notre Dieu. — S. AUG. — Ou peut-être ces mots : *ni par le ciel*, ont été ajoutés, parce que les Juifs ne se croyaient pas obligés aux serments lorsqu'ils juraient par les choses. Alors, cela reviendrait à ceci : « Lorsque vous jurez par le ciel et la

rando ad facilitatem jurandi veniatur; ex facilitate autem jurandi ad consuetudinem, et ex consuetudine in perjurium decidatur : et ideo non invenitur jurasse nisi scribens, ubi consideratio cautior non habet linguam præcipitem. Et tamen Dominus omnino ait non jurare : non enim concessit ut id liceret scribentibus : sed quia præcepti violati reum Paulum (præsertim in epistolis ad salutem populorum conscriptis) nefas est dicere, intelligendum est illud quod positum est, omnino, ad hoc positum ut quantum in te est, non affectes, vel non quasi pro bono cum aliqua delectatione appetas jurandum. AUG., *con. Faust.* (lib. 19, cap. 23). In scriptis ergo ubi est consideratio major, pluribus locis Apostolus jurasse invenitur, ne quisquam putaret etiam verum

jurando peccari, sed potius intelligeret humanæ fragilitatis corda, non jurando, tutius a perjurio conservari.

HIER. Denique considera quod hic Salvator non per Deum jurare prohibuit, sed per cælum et terram, et per Hierosolimam, et per caput tuum : hanc enim per elementa jurandi pessimam consuetudinem semper habere Judæi noscuntur; qui autem jurat, aut veneratur, aut diligit eum per quem jurat : Judæi ergo per angelos, et urbem Hierusalem, et templum, et elementa jurantes, creaturas venerabantur Dei honore; cum in lege præceptum sit ut non juremus, nisi per Dominum Deum nostrum. AUG., *De Serm. Dom. in mon.* (lib. 1, c. 31 vel 17). Vel ideo additum est : Neque per cælum, etc., quia Judæi non putabant se

terre, ne pensez pas que vous pouvez ne pas rapporter à Dieu votre serment, car vous êtes convaincu par là d'avoir juré au nom de celui dont le ciel est le trône et la terre le marche-pied. » Ces paroles n'expriment pas que Dieu, en s'asseyant, a une partie de son être dans le ciel et l'autre sur la terre, à l'instar de notre manière de nous asseoir; le mot *siège* de Dieu explique le jugement de Dieu. Nous trouvons ici cette expression par cette autre raison que le ciel étant la plus belle partie de cet univers, Dieu nous y est montré plus présent par cette beauté supérieure, et il nous est dit fouler la terre aux pieds à cause de cette beauté moindre, qui est celle des choses inférieures. Au sens spirituel, le ciel signifie les âmes saintes et la terre les pécheurs, parce que l'homme spirituel (1) juge toutes choses, et qu'au pécheur il a été dit : « Vous êtes terre, et vous retournerez en terre. » D'ailleurs, celui qui veut rester sous la loi se trouve soumis à la loi, et c'est avec raison qu'il est appelé : *l'escabeau de ses pieds*. — SUITE. — « Ni par Jérusalem, parce qu'elle est la ville du grand Roi, » ce qui est mieux que s'il avait dit *ma ville*, quoique cela revienne au même. Or, comme c'est le Seigneur dont il s'agit, le serment fait au nom de Jérusalem remonte jusqu'au Seigneur. — SUITE. — « Ne jurez pas non plus par votre tête. » Qu'est-ce que l'on pourrait imaginer qui appartienne davantage à l'homme que sa tête? Mais cependant elle n'est pas à nous, puisque nous ne pouvons ni donner un cheveu noir ni un blanc, ainsi qu'il est dit : « Puisque vous ne pouvez faire ni un cheveu

(1) 1 Corinth., 2, v. 15. Il y est ajouté que l'homme spirituel *n'est jugé par personne*. Il y est dit qu'au contraire l'homme charnel ne perçoit pas ce qui est de l'esprit de Dieu.

teneri juramento, si per ista jurassent : ac si dicat : Cum juras per cœlum et terram, non te arbitreris non debere Domino jusjurandum tuum; quia per eum jurare convinceris, cujus cœlum thronus est, et cujus terra scabellum est. Quod non est sic dictum, quasi habeat Deum collocata membra in cœlo et in terra (ut nos cum sedemus), sed illa sedes Dei judicium Dei significat. Et quoniam in hoc universo mundi corpore maximam speciem cœlum habet, sedere in cœlo dicitur, tanquam præsentior sit excellenti pulchritudini vis divina; terramque dicitur calcare, quod ut minimam speciem ordinet in extremis. Spiritualiter autem sanctas animas cœli nomine significat, et terræ, peccatorum; quoniam spiritualis omnia judicat;

peccatori autem dictum est (*Gen.*, 3) : Terra es, et in terram ibis. Et qui in lege manere voluit, sub lege ponitur : et ideo congruenter dicitur : Scabellum pedum ejus. Sequitur : Neque per Hierosolymam, quia civitas est magni Regis : quod melius dicitur, quam si diceret mea, cum tamen hoc dixisse intelligatur : et quia ipse utique est Dominus, Domino jusjurandum debet qui per Hierosolymam jurat. Sequitur : Neque per caput tuum juraveris : quid enim poterat quisquam magis ad se pertinere arbitrari quam caput suum? Sed quomodo nostrum est, ubi potestatem faciendi unum capillum album aut nigrum non habemus? Propter quod dicitur : Quia non potes unum capillum album facere aut nigrum. Ergo Deo

noir ni un cheveu blanc. »— Ainsi remonte aussi à Dieu celui qui jure par sa tête, d'où l'on peut conclure à tout le reste.

S. CHRYS. — Remarquez qu'il élève les choses de la nature, non à cause de leur essence, mais à cause de leurs relations avec Dieu, afin de ne pas donner prise à l'idolâtrie. — RAB. — Après avoir défendu le serment, il donne la formule qui doit le remplacer ainsi : « Que votre discours soit : Cela est, cela est; non, non; » c'est-à-dire qu'il suffit de dire : cela est, de ce qui est, et : cela n'est pas, de ce qui n'est pas. Peut-être l'affirmation et la négation sont-elles répétées ici deux fois pour nous avertir de confirmer par les œuvres ce que nous aurons affirmé en paroles, et de ne pas attester par nos actions ce que nos paroles auraient nié. — S. HIL. — Il n'est nul besoin de serment pour ceux qui vivent dans la simplicité de la foi; car avec eux ce qui est est, et ce qui n'est pas n'est pas; et ainsi tout en eux, parole et action, est dans la vérité.

S. JÉR. — La vérité évangélique n'a pas besoin de serment, et toute parole de fidèle (1) en est un.—S. AUG.—Celui qui comprend que la vérité seule n'est pas une raison de serment, mais qu'il faut qu'il s'y ajoute la nécessité, que celui-là se mette un frein pour n'user de serment que dans le cas de nécessité, c'est-à-dire lorsqu'il verra que les hommes n'admettent quelque chose qu'il leur importe de savoir que si on l'appuie sur un serment. Que l'on sache donc bien que ce qu'il y a de plus désirable est exprimé par ces mots : « Que votre discours soit tel : cela est, cela est; cela n'est pas, cela n'est pas. Ce qui est au-

(1) Il est évident que l'on doit entendre ici le mot *fidelis* au génitif.

debet jusjurandum quisquis etiam per eaput suum jurare voluerit, et hinc etiam cætera intelliguntur.

CHRYS., in hom. (17, ut sup.). Attendite autem quod elementa mundi extollit, non ex propria natura, sed ex habitudine quam habent ad Deum, ne idololatriæ daretur occasio. RABA. Qui autem jurare prohibuit, quomodo loqui oporteat docuit, dicens : Sit autem sermo vester : Est, est; non, non : id est, quod est, sufficiat dicere : Est; quod non est, sufficiat dicere : Non est. Sive ideo dicitur bis : Est, est; non, non; ut quod ore affirmas, operibus probes; et quod verbis negas, factis non confirmes. HILAR. (can. 4, ubi sup.). Vel aliter : in fidei simplicitate viventibus jurare opus non est; cum quibus semper quod est, est; quod

non, non; et per hoc eorum et opus et sermo omnis in vero est.

HIER. Evangelica igitur veritas non recipit juramentum, cum omnis sermo fidelis jusjurandum sit. AUG. (De Serm. Dom. ubi sup.). Quapropter qui intelligit non in bonis, sed in necessariis jurationem habendam, refrænet se, quantum potest, ut non ca utatur nisi in necessitate; cum videt pigros esse homines ad credendum quod utile est credere, nisi juratione firmetur. Hoc ergo est bonum et appetendum, quod hic dicitur : Sit autem sermo vester : Est, est; non, non : quod autem his abundantius est, a malo est; id est, si jurare cogaris, scias de necessitate venire infirmitatis eorum quibus aliquid suades; quæ utique infirmitas malum est : itaque non dixit : Quod

delà vient du mal, » mots qui veulent dire que la nécessité de jurer vient de la faiblesse de ceux auxquels on s'adresse, faiblesse qui est un mal. C'est pour cela que le Sauveur ne dit pas : « Ce qui est au-delà est mal, » c'est-à-dire vous faites mal, vous qui vous servez de serment poussé par la nécessité de persuader ainsi à un autre ce qu'il lui importe de savoir, mais *cela vient* du mal de celui qui par sa faiblesse vous force ainsi à jurer. — S. CHRYS. — Or, cela vient du mal, c'est-à-dire de l'infirmité de celui à qui la loi a permis de jurer. C'est ainsi que le Christ ne montre pas la loi ancienne venant du diable, mais qu'il nous fait passer de son imperfection (1) à la nouvelle loi plus abondante.

Vous avez appris qu'il a été dit : OEil pour œil, et dent pour dent. Et moi je vous dis de ne point résister au mal que l'on veut vous faire; mais si quelqu'un vous a frappé sur la joue droite, présentez-lui encore l'autre. Si quelqu'un veut plaider contre vous pour vous prendre votre robe, quittez-lui encore votre manteau. Et si quelqu'un vous veut contraindre de faire mille pas avec lui, faites-en encore deux mille autres. Donnez à celui qui vous demande, et ne rejetez point celui qui veut emprunter de vous.

LA GLOSE. — Après avoir défendu tout ce qui peut blesser la charité fraternelle, ou le respect dû à Dieu, le Seigneur nous montre quelle doit être notre conduite à l'égard de ceux qui nous ont fait quelque injure. Et c'est ce qu'il dit en ces termes : « Vous savez ce qui a été dit, œil pour œil, dent pour dent » (2). — S. AUG. — Ceci fut com-

(1) Le mot grec : ἐντὸς ἀλείας signifie : *infirmité, bassesse, infirmité*. Or, c'est en d'autres termes, mais dans le même sens que l'Apôtre dit que la loi n'emmenait rien à sa perfection (Héb., 7, v. 19), que le saint docteur parle de cette infirmité de la loi.

(2) Ainsi c'est écrit dans l'Ex., 21, v. 24, et insinué dans le Lévitique, 24, v. 20 et au Deut., 19, v. 21. Cette loi est appelée celle du *talion* de ce que c'est *telle* chose rendue pour *telle* autre. Le Lévitique qui porte cette loi n'en donne pas le nom.

amplius est, malum est (tu enim non malum facis qui bene uteris juratione ut alteri persuadeas quod utiliter persuades), sed a malo est illius cujus infirmitate jurare eoggeris. CHRYS., in hom. (12). Vel a malo est; id est, ab infirmitate eorum quibus lex jurare permisit: ita enim Christus non monstrat veterem legem diaboli esse, sed a veteri imperfectione ducit ad abundantem novitatem.

Audistis quia dictum est: Oculum pro oculo, et dentem pro dente. Ego autem dico vobis non resistere malo; sed si quis te percusserit in dexteram maxillam tuam, præbe illi et

alteram; et ei qui vult tecum in judicio contendere, et tunicam tuam tollere, dimitte ei et pallium; et quicumque te angariaverit mille passus, vade cum illo et alia duo. Qui autem petit a te, da ei; et volenti mutuari a te, ne avertaris.

GLOSSA. Quia superius docuerat Dominus non esse proximo injuriam inferendam, nec irreverentiam Domino, consequenter hic docet qualiter se Christianus habere debeat ad injuriam sibi inferentes. Unde dicit: Audistis quia dictum est: Oculum pro oculo, et dentem pro dente. AUG., cont. Faust. (lib. 19, cap. 25). Quod quidem ad repri-

mandé pour réprimer le feu des haines allumées partout et pour arrêter les ardeurs sans mesure. Quel est celui, parmi ceux que nous connaissons, qui s'est contenté d'une réparation semblable à l'injure? Ne voyons-nous pas ceux qui ont été offensés concerter le meurtre, tendre avec soif au sang, et ne pouvoir pas se rassasier dans tous les maux dont ils accablent leurs ennemis? C'est pour donner une juste mesure à la vengeance que la loi créa la peine du talion, qui mesure le châtement à l'offense. Ce n'est pas là faire naître la fureur, mais la borner, et cette loi ne fut pas portée pour éveiller la haine endormie, mais pour empêcher de s'étendre trop loin celle qui était en feu. La vengeance qui est marquée ne dépasse pas les droits que l'injure donne à l'offensé. Ce qui est dû peut être redemandé avec justice, quoique ce soit bonté de le remettre; et c'est pourquoi celui qui ne demande qu'une vengeance modérée ne pèche pas, et il n'y a de péché que dans la poursuite d'une réparation inique. Celui néanmoins qui refuse tout-à-fait la vengeance est celui qui est le moins en danger de péché, et c'est pourquoi il est dit: « Pour moi, je vous dis: Ne résistez pas au mal. » L'on peut traduire ainsi ces paroles: « Il a été dit aux anciens: Ne vous vengez pas injustement; pour moi, je vous dis: Ne vous vengez pas » (ce qui est la loi accomplie), si ces paroles paraissaient être une addition faite à la loi. Mais il est plus naturel de penser que le précepte du Christ n'a d'autre but que de sauvegarder celui de Moïse, c'est-à-dire qu'il recommande de ne pas se venger du tout pour que l'on soit plus certain de ne pas dépasser les bornes de la légitime vengeance. — S. CHRYS. — Sous le nouveau commandement, celui de la loi ne pourrait pas subsister, puisque ceux qui font du mal aux

mendas flammas odiorum in se invicem sævientium, et immoderatos animos refrænan-dos, ita præceptum. Quis enim facile contentus est tantum rependere vindictæ, quantum accepit injuriæ? Nonne videmus leviter læsos homines moliri cædem, sitire sanguinem, vixque invenire in malis inimici unde satientur? Huic igitur immoderatæ ac injustæ ultioni, lex justum modum figens, pœnam talionis instituit; hoc est, ut qualem quisque intulit injuriam, tale supplicium rependat; quod non fomes, sed limes furoris est; non ut id quod sopitum erat, hinc accenderetur; sed ne id quod ardebat, ultra extenderetur: imposita est enim justa vindicta, quæ juste debetur ei qui passus fuerit injuriam. Quod autem debetur, etsi benigne remittitur, non tamen iniue repe-

titur. Itaque cum peccet qui immoderate vult vindicari, non peccet autem qui juste vult vindicari; remotior est a peccato qui non vult omnino vindicari: et ideo subdit: Ego autem dico vobis non resistere malo. Poteram autem et ego sic ponere: Dictum est antiquis: Non injuste vindicabis; ego autem dico vobis: Ne vindicetis (quod adimpletio est), si per hæc verba quod legi defuit, a Christo additum mihi videretur; ac non potius id quod lex volebat efficere, ne injuste se quisquam vindicaret, conservari tutius, si omnino se non vindicaret. CHRYS., *sup. Matth.* (in opere imperf. ut sup.). Sine hoc enim mandato, legis mandatum stare non potest: quia si secundum legis mandatum omnibus reddere mala pro malis cœperimus, omnes efficiemur mali, eo quod

autres abondant partout, l'on ne pourrait user de cette concession de la loi de les poursuivre sans y perdre sa bonté, tandis que si d'après le précepte du Christ l'on ne résiste pas au mal, chacun reste bon, si avec ce résultat l'on n'a pas atteint celui de les adoucir. — S. JÉR. — Le Seigneur, en nous enlevant le droit de retour, détruit les principes du péché; dans la loi le péché est amendé, ici la racine est arrachée.

LA GLOSE. — L'on peut dire aussi qu'en ceci le Seigneur a ajouté quelque chose à la justice de l'ancienne loi. — S. AUG. — La justice des pharisiens, qui consiste à ne pas dépasser la mesure de la vengeance, est une justice inférieure; c'est là un commencement de paix, mais la perfection est de refuser toute vengeance. Ainsi, entre cet excès qui se trouve au-delà de la loi, et qui consiste à rendre plus de mal que l'on n'en a reçu, et la perfection que le Seigneur commande à ses disciples, et qui consiste à ne pas rendre le moindre mal à ceux qui nous en ont fait, se trouve, au milieu, cette modération de ne rendre que le mal que l'on a reçu, et c'est par ce milieu que le monde est passé d'une discorde suprême à une concorde suprême. Le premier qui en offense un autre se sépare au loin de la justice; celui qui n'a pas commencé à faire du mal, mais qui en a rendu plus qu'il n'en avait reçu, n'atteint pas tout-à-fait à la même hauteur d'iniquité. Celui qui ne rend que le mal qu'il a reçu se montre encore généreux envers son ennemi, car celui qui a offensé le premier mériterait un châtiment plus fort que son offense. Celui qui est venu accomplir la loi a porté à sa perfection cette justice pleine de miséricorde et non de sévérité. Or, il y a ici deux degrés intermédiaires qu'il nous laisse à deviner; car il en est qui rendent mal pour mal, mais un mal moindre,

persequentes abundant; si autem secundum Christi præceptum, non resistitur malo, et si mali non leniuntur, tamen boni permanent boni.

HIER. Dominus ergo noster vicissitudinem tollens, truncat initia peccatorum: in lege namque culpa emendatur, hic peccatorum auferuntur exordia.

GLOSSA. Vel potest dici quod Dominus hoc dixit, justitiæ veteris legis aliquid addens. AUG., *De Serm. Dom. in mon.* (lib. 1, c. 19, vel 33). Pharisæorum enim justitia minor est, non excedere vindictæ modum; et hoc est pacis inchoatio: perfecta autem pax est, talem penitus nolle vindictam. Intra illud ergo primum quod præter legem est (ut majus malum pro minori malo reddatur), et hoc quod Dominus perficiendis dis-

cipulis dicit (ne pro malo ullum malum reddatur), medium locum tenet, ut tantum reddatur, quantum acceptum est; per quod a summa discordia ad summam concordiam transitus factus est. Quisquis enim malum prior infert, maxime a justitia distat; quisquis autem nulli prior malefecit, sed tamen læsus rependit gravius, recessit aliquantum a summa iniquitate; qui vero tantum reddit quantum accepit, jam aliquid donat: justum est enim qui læsit prior, gravius lædi. Hanc ergo inchoatam, non severam, sed misericordem justitiam ille perficit, qui legem venit implere. Duos autem gradus qui intersunt, intelligendos reliquit. Nam est qui non reddat tantum, sed minus: et hinc ascendit qui omnino nil rependerit; quod parum videtur Domino, nisi et am-

et par ce degré l'on monte jusqu'à celui qui ne rend rien du tout : ce qui paraît peu au Seigneur, à moins que l'on ne soit disposé à en faire davantage. Et c'est pour cela qu'il nous dit, « non pas de ne pas rendre mal pour mal, mais de ne pas résister au mal, » de manière que non-seulement vous ne rendiez pas le mal qui vous aurait été fait, mais qu'encore vous n'empêchiez pas celui qu'un autre voudrait vous faire. C'est ce qui vient ici sous cette forme : « Si quelqu'un vous frappe sur la joue droite, présentez-lui aussi la gauche. » Tous ceux qui se sont faits les serviteurs de ceux qu'ils aiment (1) beaucoup, comme des enfants et des frénétiques, savent fort bien que ceci appartient à la véritable affection. Ils en supportent encore davantage lorsque leur bien le demande. Le Seigneur, le souverain médecin des âmes, commande ici à ceux qui veulent se consacrer au salut des âmes de savoir ainsi supporter leurs infirmités, car toute méchanceté vient de l'infirmité de l'âme, et il n'y a rien de plus innocent que celui qui est d'une vertu parfaite.

S. AUG. — Ce que les saints ont fait sous le Nouveau-Testament nous sert à comprendre ce que renferment les préceptes des Écritures, comme celui-ci : « Vous avez reçu un soufflet, présentez l'autre joue. » Or, nous ne pouvons pas avoir de meilleur exemple de patience que le Seigneur lui-même, et lorsqu'il eut reçu un soufflet, il ne dit pas : « Voici l'autre joue ; » mais : « Si j'ai mal dit, constatez-le ; si j'ai bien dit, pourquoi me frappez-vous ? » Et par ces paroles il nous montre que c'est dans le cœur que doit se trouver notre disposition à présenter

(1) Auparavant il y avait *pravis*, mais il est évident qu'il faut *parvis*, et que ce dont il s'agit ici, c'est de l'amour maternel qui supporte tout des enfants.

plius sis paratus suscipere : quapropter non ait non reddere malum pro malo ; sed non resistere adversus malum ; ut non solum non rependas quod tibi fuerit irrogatum, sed etiam non resistas quin aliud irrogetur. Hoc enim est, quod convenienter exponitur : Sed si quis te percusserit in dexteram maxillam, tu præbe ei et alteram. Quod ad misericordiam pertinere hi maxime sentiunt, qui eis quos multum diligunt, serviunt ; vel parvulis, vel phreneticis, a quibus multa sæpe patiuntur ; et si eorum salus id exigat, præbent se etiam ut plura patiantur. Docet ergo Dominus, medicus animarum, ut discipuli sui eorum quorum saluti consulere vellent, imbecillitates æquo animo tolerarent : omnis namque improbi-

tas ex imbecillitate animi venit, quia nihil innocentius est eo qui in virtute perfectus est.

AUG., *contra Mendacium* (vel potius *de Mendacio*, ubi sup.). Ea vero quæ in novo Testamento a sanctis facta sunt, valent ad exempla intelligendarum Scripturarum quæ in præceptis digesta sunt ; velut cum legimus in Évangelio (Luc, 6) : Accepisti alapa, para alteram maxillam. Exemplum autem patientiæ nullum quam ipsius Domini excellentius invenimus ; et ipse cum alapa percussus esset, non ait : Ecce alteram maxillam ; sed ait (Joan., 18) : Si male dixi, exprobra de malo ; si autem bene, quid me cædis ? Ubi ostendit illam præparationem alterius maxillæ in corde facien-

l'autre joue. — S. AUG. — Le Seigneur se montra disposé non-seulement à présenter l'autre joue pour le salut du monde, mais encore à être crucifié dans tout le corps. L'on peut se demander ce que c'est que cette joue droite. La face est ce qui fait reconnaître un homme, et être frappé sur la face, d'après l'Apôtre, c'est être méprisé et dédaigné. Mais comme l'on ne peut distinguer la face en droite et en gauche, et que cependant il peut y avoir une double noblesse, l'une selon Dieu et l'autre selon le monde, ce passage veut dire que si c'est son caractère de chrétien qui a été méprisé en quelqu'un, il doit se montrer bien plus disposé à l'être dans les honneurs temporels s'il les possède. Or, toute offense peut se ranger sous une de ces deux divisions, sous la division de celles qui peuvent être rendues, sous la division de celles qui ne le peuvent pas. Mais pourquoi demanderait-on réparation de ce qui ne peut pas être réparé, ce qui arrive cependant ordinairement? A quoi vous sert-il de rendre un soufflet reçu? La lésion qu'en a soufferte votre corps en est-elle pour cela réparée? Mais c'est l'émotion de l'âme qui exige ces adoucissements. — S. CHRYS. — Est-ce qu'en le frappant, vous l'avez adouci de manière qu'il ne vous frappe plus? Mais vous l'avez excité à vous frapper encore, car la colère ne calme pas la colère, mais l'irrite de plus en plus. — S. AUG. — Par là le Seigneur nous apprend à plutôt supporter avec miséricorde l'infirmité d'autrui qu'à adoucir la sienne propre par la peine de celui qui vous a offensé. Mais sa parole ne défend nullement la vengeance qui a pour but la correction. Elle appartient à la miséricorde et n'empêche nullement dans l'âme la disposition d'en souffrir encore

dam. AUG., *De Serm. Dom. in monte* (ubi sup.). Paratus enim fuit Dominus, non solum in alteram maxillam cædi pro salute omnium, sed in toto corpore crucifigi. Quæri autem potest quid sit dextera maxilla. Sed cum facies sit, qua quisque cognoscitur, in faciem cædi, secundum Apostolum, est contemni ac despici. Sed quoniam facies non potest dici dextera et sinistra; et tamen nobilitas, et secundum Deum et secundum seculum, potest esse, ita distribuitur, tanquam in dexteram maxillam et sinistram, ut in quocunque discipulo Christi contemptum fuerit quod Christianus est, multo magis in se contemni paratus sit, si quos hujusmodi seculi honores habet. Omnia autem in quibus improbitatem aliquam patimur, in duo genera dividuntur: quorum unum est, quod restitui non potest;

alterum, quod potest. Sed in illo quod restitui non potest vindictæ solatium quæri solet: quid enim prodest, quod percursus repereris? Nunquid propterea illud quod in corpore læsum est, restituitur? Sed tumidus animus talia fomenta desiderat. CHRYS., *super Matth.* (in opere imperf. ut sup.). Nunquid autem si repercusseris eum, compescuisti eum, ut te non perentiat? Sed magis excitasti eum, ut adhuc perentiat: nam iracundia per iracundiam non compescitur, sed amplius irritatur. AUG., *De serm. Dom. in mon.* (lib. 1, c. 19, 20, vel 37, 38). Unde Dominus potius misericorditer perferendam alterius infirmitatem indicat, quam alieno supplicio suam mitigandam. Neque tamen hæc ea vindicta prohibetur quæ ad correctionem valet. Ipsa enim pertinet ad misericordiam, nec impedit illud propositum quo

davantage de la part de celui que l'on veut corriger. Elle demande que celui entre les mains duquel l'ordre a remis le pouvoir sévise, mais avec le cœur d'un père qui ne peut haïr son enfant. De saints personnages ont plusieurs fois puni de mort certains ennemis pour inspirer aux vivants une crainte salutaire, et de manière que leur mort ne leur fût pas préjudiciable, mais ne le fût qu'à leur péché, qui se fût augmenté s'ils avaient vécu. C'est ainsi qu'Élie en frappa plusieurs de mort (1); le Seigneur réprouva le même fait dans ses disciples, non pas pour les blâmer d'avoir imité le prophète, mais de l'avoir fait sans intelligence, ayant discerné en eux que cette vengeance venait de la haine et non pas du désir de corriger le mal. L'on voit de semblables vengeances se reproduire après qu'il a donné son esprit de charité et répandu son esprit dans les âmes; c'est ainsi que par la parole de Pierre furent renversés sans vie Ananie et son épouse (1), et que l'apôtre saint Paul livra un homme à Satan pour la perte de son corps. C'est pourquoi je ne puis comprendre le déchaînement de quelques-uns contre les châtimens corporels que retrace l'Ancien-Testament, et dont ils ignorent entièrement l'esprit et l'intention. — S. AUG. — Quel est celui dont l'âme est saine et qui oserait dire aux rois : « Cela ne vous regarde nullement qu'un homme veuille être ou sacrilège, ou religieux? » Peut-on leur dire aussi : « Il ne vous appartient nullement de vous occuper aussi si dans votre royaume un tel est un im-

(1) En partie au liv. 3 des Rois, chap. 18, v. 40, où l'on voit le prophète immoler quarante et puis cinquante prêtres de Baal auprès du torrent de Cison; partie au 4^e liv., chap. 1, v. 19, et plus loin où l'on voit faire descendre le feu du ciel sur quarante-deux pour les consumer avec les cinquante gardes qui avaient été envoyés pour le prendre. C'est à quoi Jean et Jacques font allusion sans le nommer (Luc., 9, v. 54) lorsqu'ils demandent que le feu du ciel tombe sur les Samaritains.

quisque paratus est ab eo quem correctum esse vult, plura perferre. Requiritur tamen ut et ille vindicet, cui rerum ordine potestas data est, et ea voluntate vindicet, qua pater in filium parvulum, quem odisse non potest. Sancti autem viri nonnulla peccata morte punierunt; quo et viventibus utilis metus incuteretur; et illis qui morte puniebantur, non ipsa mors noceret, sed peccatum quod auferri posset si viverent. Inde est quod Elias multos morte affecit, de quo cum exemplum dedissent discipuli, reprehendit in eis Dominus non exemplum Prophetæ, sed ignorantiam vindicandi; animadvertens eos non amore correctionis, sed odio desiderare vindictam. Sed postquam eos docuit diligere proximum, infuso etiam

Spiritu Sancto, non defuerunt tales vindictæ. Nam et verbis Petri Ananias et uxor ejus exanimis ceciderunt (*Act.*, 5), et Paulus apostolus tradidit quemdam Satanæ in interitum carnis (1 *ad Corinth.*, 5). Et ideo quidam adversus corporales vindictas, quæ sunt in veteri Testamento, nescio qua cæcitate sæviunt, quo animo factæ sint nescientes.

AUG., *ad Bonifacium comitem* (epist. 50). Quis autem mente sobrius regibus dicat: Non ad vos pertinet, quis velit esse, sive religiosus, sive sacrilegus? Quibus dici non potest: Non ad vos pertineat in regno vestro, quis velit pudicus esse, aut impudicus. Melius est quidem ad Deum colendum doctrina homines duci, quam pœna

pudique ou un homme de mœurs? » Or, il est certain qu'il vaut mieux être poussé vers le culte dû à Dieu par la science que par le châtement; mais cependant notre expérience nous a prouvé qu'il a été utile à plusieurs d'être forcés par la crainte ou par la peine, et conduits ainsi jusqu'à la science, et emmenés de ce que la science leur avait montré par la parole jusqu'à la perfection des œuvres. Ceux que l'amour dirige sont les meilleurs, mais c'est le plus grand nombre qui ne va à Dieu que par la correction de la crainte. Que ceux qui ne comprennent pas cela le voient réalisé dans le Christ, soumettant Paul à la force avant de le soumettre à l'enseignement.

S. AUG. — Que le chrétien sache donc que la mesure de vengeance qui lui est indiquée dans ce genre d'injure, c'est de ne pas laisser se lever la haine dans son cœur, mais d'y faire naître cette disposition d'en souffrir encore davantage, de manière cependant que s'il a entre les mains l'influence du conseil ou l'autorité du pouvoir, il s'en serve pour la correction.

S. JÉR. — D'après les différentes manières mystiques d'entendre ce passage, l'*autre* n'indique pas la *gauche*, car le juste n'a pas de gauche (1), mais l'autre droite. C'est ainsi que si un hérétique veut nous porter un coup dans la discussion et blesser le sens droit d'un dogme, on doit lui en opposer un semblable tiré de l'Écriture.

S. AUG. — Il est un autre genre d'injure que l'on peut réparer en entier par la restitution, et qui se divise en deux classes : l'une regardant l'argent, l'autre les œuvres. C'est de la première des deux dont il est ainsi question : « Et à celui qui voudra vous appeler en justice et vous enlever votre tunique, abandonnez-lui aussi votre manteau. »

(1) La gauche qui exprime le mal sous toutes ses formes (Prov., 4, v. 27. Eccl., 10, v. 2. Matth., 6, v. 3). C'est pour cela que les réprouvés seront placés à la gauche.

compelli; multis autem profuit (quod experimento probamus) prius dolore vel timore cogi, ut postea possint doceri; aut quod jam verbis didicerant, opere sectari: sicut enim meliores sunt quos dirigit amor, ita plures sunt quos corrigit timor. Agnoscant in apostolo Paulo prius cogentem Christum, et postea docentem. AUG., *De Serm. Dom. in monte* (lib. 1, cap. 20, vel 39). Tenebitur ergo in hoc injuriarum genere quod per vindictam luitur iste modus a Christianis, ut accepta injuria non surgat odium, sed paratus sit animus plura perpeti; nec correctionem negligat, qua vel consilio vel auctoritate uti potest.

HIER. Secundum autem mysticos intellectus percussa dextera nostra, non jubemur sinistram præbere, sed alteram; hoc est, alteram dexteram: justus enim sinistram non habet. Si nos hæreticus in disputatione percusserit, et dextrum dogma voluerit vulnerare, opponatur ei aliud de Scripturis testimonium.

AUG., *De Serm. Dom. in monte* (ubi sup.). Aliud autem injuriarum genus est, quod in integrum restitui potest: cujus duæ sunt species: una ad pecuniam, altera ad opera pertinet; unde de primo horum duorum subdit: Et ei qui vult tecum in judicio contendere, et tunicam tuam tol-

Or, ainsi que sous cette forme d'un soufflet reçu sur la joue droite étaient exprimées toutes les injures qui ne peuvent pas être réparées sans vengeance, ainsi sous celle de ce vêtement enlevé sont rangées toutes celles qui peuvent l'être sans vengeance. Ce nouveau précepte doit être compris dans le sens des dispositions du cœur, et non de sa réalisation extérieure (1). Ce qui est dit ici de la tunique ou du manteau doit l'être de toute propriété temporelle qui est la nôtre à quelque degré que ce soit; et si ce précepte porte sur le nécessaire, à combien plus forte raison sur le superflu? Ces mots : « Quiconque veut vous appeler en jugement, » expriment tout ce que la chicane peut nous disputer. Mais doit-on l'entendre des esclaves? C'est là une grande question; car il n'est pas permis à un chrétien de posséder un esclave comme il possède un cheval, quoiqu'il puisse arriver que le cheval soit d'un plus haut prix que l'esclave (2). Or, si l'esclave est mieux entre vos mains qu'entre les mains de celui qui désire vous l'enlever, je ne sais qui pourrait vous conseiller de le lui livrer avec le mépris que vous auriez pour un vêtement.

S. CHRYS. — C'est indigne qu'un fidèle se présente devant le tribunal d'un infidèle. Que si le juge est séculier, et que la foi le place parmi ceux qui vous doivent le respect à cause de votre dignité, il vous jugera par nécessité de position, et vous, vous perdrez la dignité du Christ à cause d'une affaire temporelle. D'ailleurs, toute affaire judiciaire ne fait qu'exciter le cœur et soulever les pensées mauvaises.

(1) Cette partie de la citation est prise, non du chap. 39, mais du 36, et le texte ne la présente pas dans le même ordre.

(2) Il est évident qu'il s'agit ici du prix de vente, et non du prix réel.

lere, dimitte ei et pallium. Sicut ergo quod positum est de percussa maxilla, omnia significat, quæ sic ingeruntur ab improbis, ut restitui non possint nisi vindicta, ita quod positum est de vestimento, omnia significat quæ possunt restitui sine vindicta : et hoc etiam ad præparationem cordis, non ad ostensionem operis, præceptum recte intelligitur. Et quod de tunica et vestimento dictum est, in omnibus faciendum est, quæ aliquo jure temporaliter nostra esse dicimus. Si enim de necessariis hoc imperatum est, quanto magis superflua contemnere convenit? Et hoc ipse signat, cum dicit : Qui vult tecum in judicio contendere. Omnia ergo intelliguntur de quibus in judicio nobiscum contendendi potest. Sed utrum et

de servis accipiendum sit, magna quæstio est : non enim Christianum oportet sic possidere servum, quomodo equum ; quamvis fieri possit ut majori pretio veneat equus quam servus. Sed si servus rectius a te regitur, quam ab illo qui eum cepit auferre, nescio utrum quisquam audeat dicere eum, ut vestimentum debere contemni.

CHRYS., *sup. Matth.* (in opere imperf. ut *sup.*). Indigna res est, ut homo fidelis stet in judicio ante conspectum judicis infidelis : vel si fidelis certe secularis, et qui te venerari debuerat propter dignitatem fidei, judicat te propter necessitatem causæ, perdes dignitatem Christi propter negotium mundi ; deinde omne judicium irritatio cordis est, et cogitationum malarum : nam si vi-

Si vous vous voyez attaqué par les fraudes et les présents, si vous imitez cet exemple, ce n'est certes pas là ce que vous avez voulu dès le début. — S. AUG. — Si, le Christ ayant défendu tout débat pour affaires temporelles, l'Apôtre, tout en maintenant sous les peines les plus terribles tout appel au tribunal des infidèles, permet cependant que les causes entre fidèles soient jugées entre eux, c'est qu'il donnait cette permission à leur faiblesse.

S. GRÉG. (1).—Cependant l'on doit avouer que tandis que dans quelques cas ceux qui nous enlèvent les biens temporels doivent être supportés, dans d'autres, tout en maintenant la charité, l'on doit les empêcher non pas seulement par intérêt personnel pour qu'ils ne nous enlèvent pas ce qui est à nous, mais pour les empêcher de se perdre eux-mêmes par cette violence. Nous devons éprouver cette crainte à l'égard des ravisseurs bien plus que soupirer après ces biens terrestres. Lorsque pour une chose temporelle notre union avec notre frère se déchire dans notre cœur, c'est une preuve que nous tenons davantage à cette chose qu'à notre prochain.

S. AUG. — La troisième espèce d'injure qui appartient à l'action est un mélange des deux premières, et est susceptible de réparation par la vengeance ou sans vengeance; car celui qui force un homme et l'oblige malgré lui à l'aider, peut expier la pensée de sa méchanceté, et rendre ce que l'on a fait pour lui. Or, dans ce genre de torts, le Seigneur nous apprend qu'un cœur chrétien doit se montrer très patient et prêt à en supporter beaucoup; c'est ce qu'il ajoute en ces termes :

(1) Dans toutes les éditions, c'est le commentaire de ces paroles de Job (c. 39) : *Frustra laboravit nullo timore cogente*. Auparavant c'était marqué de Rabanus, qui l'a pris de saint Grégoire.

deris quod causa tua fraudibus aut pecuniis expugnetur, et similiter tu causæ tuæ adesse festinas, et ab initio hoc consilium non habuisti. AUG., in *Enchiridio* (cap. 78). Et ideo prohibuit hic Dominus suos de secularibus rebus cum aliis habere iudicium : tamen cum Apostolus sinit in Ecclesia talia iudicia fieri inter fratres (fratribus iudicantibus), extra Ecclesiam vero terribiliter vetat (1 ad *Corinth.*, 6), manifestum est quod secundum veniam concedatur infirmis.

GRÉG., in *Moral.* (lib. 31, cap. 10). Sed tamen quidam dum temporalia nobis rapiunt, solummodo sunt tolerandi : quidam vero sunt, servata charitate, prohibendi ; non sola cura ne nostra subtrahantur, sed

ne rapientes non sua semetipsos perdant : plus enim ipsis raptoribus debemus metuere, quam rebus irrationalibus inihiare. Cum autem pro terrena re pax a corde cum proximo scinditur, apparet quod plus res quam proximus amatur.

AUG., *De Serm. Dom. in monte* (ubi sup.). Tertium vero injuriarum genus, quod ad operam pertinet, et ex utroque confectum est, et cum vindicta, et sine vindicta potest restitui : nam qui angariat hominem et cogit se improbe adjuvari ab invito, et pœnam improbitatis potest luere et operam reddere. In hoc ergo genere injuriarum Dominus docet animum christianum esse patientissimum, et ad plura perferenda paratum : unde subdit : Et quicumque te an-

« Celui qui vous aura forcé à mille pas, allez avec lui l'espace de deux autres mille, » paroles qui nous demandent beaucoup plus la disposition du cœur que le fait lui-même. — S. CHRYS. — Le mot *angariare* veut dire entraîner avec soi sans en avoir le droit, et vexer sans raison (1). — S. AUG. — Nous devons entendre ces mots : « Allez avec lui l'espace de deux autres mille, » dans ce sens que le nombre trois, qui est le résultat de cette addition, étant un nombre parfait, celui qui remplit ce précepte se trouve avoir rempli toute justice. C'est pour cela aussi qu'il a appuyé ce précepte d'un triple exemple, et que dans ce dernier exemple qui est simple, il met le nombre deux pour que le nombre trois se trouve ainsi formé. Ou peut-être a-t-il voulu exprimer par là que dans ses commandements l'on monte de ce qui est plus tolérable à ce qui est plus difficile. Dans le premier exemple, il vous demande de présenter la joue gauche après avoir été frappé sur la droite, et il demande ainsi la disposition à aller au-devant d'un affront moindre que celui que l'on a déjà reçu. Ensuite il vous ordonne d'abandonner votre manteau (2) à celui qui vient de vous enlever votre tunique, ou, selon une variante, un vêtement qui n'est pas autant ou guère plus que la tunique. Enfin, par le dernier exemple, en parlant de mille pas auxquels il faut en ajouter deux mille, il va jusqu'au double. Mais parce que c'est peu de ne pas nuire si l'on n'y joint un bienfait positif, il ajoute et dit : « Donnez à celui qui vous demandera. » — S. CHRYS. — Les richesses sont au Seigneur et non pas à

(1) Ce mot vient d'un mot grec : *angari*, qui exprimait le droit qu'avait tout roi vainqueur de forcer ceux qui se trouvaient sur son passage à porter ses bagages.

(2) Le mot grec *ἰμάτιον*, veut dire vêtement, et dans saint Luc on lit (chap. 6, v. 29) : *Ab eo qui auferit tibi vestimentum, etiam tunicam noli prohibere.*

gariaverit mille passus, vade eum illo alia duo : et hoc utique monet non tam ut pedibus agas, quam ut animo sis paratus. CHRYS., in homil. (19, in *Matth.*). Angariare enim est injuste trahere, et sine ratione vexare. AUG., in *Serm. Dom. in monte* (cap. 36, ubi sup.). Sic ergo dictum putamus : Vade eum illo alia duo (scilicet millia), ut tria compleri voluerit, quo numero significatur perfectio ; ut meminerit quisquis hoc facit, perfectam se implere justitiam. Propter quod et tribus exemplis hoc præceptum insinuavit, et in hoc tertio exemplo simple duplum additur, ut triplum compleatur. Vel per hoc accipitur, quod in præcipiendo tanquam tolerabilius incipiens paulatim creverit. Nam primo præberi vo-

luit alteram maxillam, cum fuerit dextera percussa, ut minus perferre paratus sis quam pertulisti. Deinde illi qui tunicam vult tollere, jubet et pallium dimitti ; vel vestimentum secundum aliam litteram ; quod aut tantumdem est, aut non multo amplius : tertio de mille passibus, quibus addenda dicit duo millia, usque ad duplum perducit. Sed quoniam parum est non nocere, nisi et beneficium præstes, consequenter adjungit et dicit : Qui autem petit a te, da ei. CHRYS., *super Matth.* (in opere imperf. ut sup.). Quia divitiarum nostrarum non sunt, sed Dei : Deus enim dispensatores divitiarum suarum voluit esse nos, non dominos.

HIER. Sed si de elemosynis tantum dic-

nous, et il a voulu que nous fussions non pas les maîtres, mais les distributeurs de ses richesses.

S. JÉR. — Si nous bornons cette parole à la distribution des richesses, on ne peut l'entendre d'une multitude de pauvres indéterminée, car si les riches donnaient toujours, ils ne le pourraient indéfiniment. —

S. AUG. — Il dit : « A tout homme qui demande, » et non pas à qui demande tout, c'est-à-dire que vous donniez ce que vous pouvez honnêtement et justement donner. Quoi donc ! s'il demandait de l'argent pour être en mesure d'opprimer un innocent ? s'il s'agissait d'acheter la honte d'une femme ? Il ne faut donc donner que ce qui ne peut pas vous nuire, ni nuire à personne, autant qu'on peut le juger sur la foi de celui qui demande. Et lorsque vous lui refuserez ce qu'il vous aura demandé, il faudra lui en dire la cause, afin qu'il s'en aille satisfait. Lorsque vous lui donnerez la correction que mérite son injuste demande, vous lui aurez donné plus que si vous lui aviez accordé ce qu'il voulait. — S. AUG. — Il est plus utile de retirer le pain à celui qui a faim, et qui, sûr de son pain, négligerait la justice, que de le donner à quelqu'un pour profiter de sa nécessité et le soumettre ainsi par la violence à l'injustice. — S. JÉR. — On peut entendre ce passage du trésor de la vérité qui ne défaille jamais, mais se double sans cesse en se donnant.

S. AUG. — *Ne vous détournez pas de celui qui veut vous emprunter, doit s'entendre des dispositions de l'âme et être rapproché de cette parole : « Dieu aime celui qui donne gaîment » (1). Or, l'on ne fait que prêter à celui à qui on donne, alors même qu'il ne devrait rien rendre, parce*

(1) C'est pris de saint Paul (2 Corinth., 9, v. 7). L'Apôtre rappelle aussi cet autre passage : *Dans tout présent montrez une face riante* (Ecl., 35, v. 11).

tum intelligamus, in pluribus pauperibus hoc stare non potest: sed et divites si semper dederint, semper dare non poterunt. AUG., *De Serm. Dom. in monte* (lib. 1, cap. 20, vel 40). Dicit ergo: Omni petenti da; non, Omnia petenti; ut id des quod dare honeste potes et juste. Quid enim si pecuniam petat, qua innocentem conetur opprimere? Quid si stuprum petat? Dandum est ergo quod nec tibi, nec alteri noceat, quantum ab homine credi potest; et cum negaveris quod petit, indicanda est justitia, ut non eum inanem dimittas; et aliquando melius aliquid dabis, cum petentem injuste, correxeris. AUG., *ad Vincentium* (epist. 48). Utilius enim esurienti panis

tollitur, si de cibo securus justitiam negligat, quam esurienti panis frangitur, ut vi injustitiæ seductus acquiescat. HIER. Potest etiam intelligi de pecunia doctrinæ, quæ nunquam deficit; sed quanto plus datur, tanto amplius duplicatur.

AUG. (*De serm. Dom. ubi sup.*). Quod autem ait: Et volenti mutuari a te ne avertaris, ad animum referendum est: hilarem enim datorem diligit Deus. Mutuatur autem omnis qui accipit, etiam si ipse non soluturus sit; quia misericordibus Deus plura restituit; aut si non placet accipere mutuantem nisi eum qui accipit redditurus, intelligendum est Dominum ipsa duo genera præstandi esse complexum: nam aut

que c'est Dieu qui rend à ceux qui font la charité. Que si l'on ne veut entendre par celui qui emprunte que celui qui reçoit avec l'intention de rendre, l'on doit admettre que le Seigneur a embrassé dans sa parole les deux manières de prêter dont nous venons de parler. Or, ou nous donnons, ou nous prêtons à qui doit nous rendre, et dans ce dernier cas encore nous devons nous appliquer cette parole d'exhortation : « Ne vous détournez pas, » et croire qu'elle nous engage à ne pas nous détourner de l'intention de prêter, par la pensée que Dieu ne nous serait nullement redevable, parce que nous accepterions l'homme pour notre débiteur. Ce que l'on fait en vertu d'un précepte divin ne saurait être sans fruit.

S. CHRYS. — Donc le Christ nous ordonne de prêter, mais sans usure, car celui qui donne ainsi ne donne pas, mais vole; il détache un lien et en noue plusieurs; il ne donne pas par principe de justice divine, mais pour son propre lucre. De plus, l'argent de l'usurier est semblable à la morsure de l'aspic, car, ainsi que le venin du serpent gâte d'une manière occulte toutes les parties du corps, ainsi l'usure dissout tous les biens et les change en dettes.

S. AUG. (1). — L'on nous objecte que cette doctrine du Christ n'est nullement compatible aux mœurs publiques. Car, *qui peut*, dira-t-on, *se laisser ravir quelque chose par son ennemi? Qui peut ne pas réagir contre les rapines auxquelles le droit de la guerre a soumis les provinces romaines?* A quoi nous répondons que ces préceptes de patience ne doivent jamais abandonner le fond du cœur, et que cette bonté qui nous porte à rendre le bien pour le mal doit avoir son siège permanent dans la

(1) L'auteur y répond à plusieurs questions que lui a faites Marcellin, ainsi qu'on le voit au commencement de la lettre 4^e.

donamus, aut reddituro commodamus. Recte ergo ad hoc beneficii genus hortando dicit: Ne avertaris, id est, ne propterea voluntatem alienas, quasi Deus non redditurus sit, cum hono reddiderit. Cum enim ex præcepto Dei facis, infructuosum esse non potest.

CHRYS, *sup. Matth.* (in opere imperf. ut sup.). Ergo jubet nos Christus mutuum dare, non tamen sub usuris; quia qui sic dat, non sua dat, sed aliena tollit; de uno vinculo solvit, et multis alligat; et non propter Dei justitiam dat, sed propter proprium lucrum. Similis est etiam pecunia usuraria aspidis morsui: nam sicut venenum aspidis

latenter omnia membra corrumpit, sic usura omnes facultates convertit in debitum.

AUG. (*ad Marcel.*). Objieunt autem quidam quod hæc Christi doctrina reipublicæ moribus nulla ex parte conveniat. Nam quis, inquit, tolli sibi ab hoste aliquid patitur? vel romanæ provinciæ deprædatoribus mala velit (belli jure) rependere? Sunt autem ista præcepta patientiæ semper in cordis præparatione retinenda, ipsaque benevolentia (ne reddatur malum pro malo) semper in voluntate complenda est. Agenda sunt autem multa etiam cum invitis benigna quadam asperitate pleetendis; ac per hoc, si terrena respublica præcepta christiana

volonté. L'on doit de plus agir envers ceux qui se refusent aux avances de la charité, avec une énergie pleine de douceur qui les soumette. De là, si la société agissait par des inspirations chrétiennes, les guerres elles-mêmes auraient leur bienveillance, et leur but serait d'être plus facilement utiles aux vaincus en cimentant la société de la piété et de la justice. La victoire est utile lorsqu'elle enlève la liberté du mal, car il n'y a rien de plus malheureux que la facilité de pécher; c'est par elle qu'est alimentée cette impunité qui va à la peine et que se fortifie, ainsi qu'un ennemi intérieur, la volonté du mal.

Vous avez appris qu'il a été dit : Vous aimerez votre prochain et vous haïrez votre ennemi. Et moi je vous dit : Aimez vos ennemis, faites du bien à ceux qui vous haïssent, et priez pour ceux qui vous persécutent et vous calomnient, afin que vous soyez les enfants de votre Père qui est dans les cieux, qui fait lever son soleil sur les bons et les méchants, et fait pleuvoir sur les justes et les injustes. Car si vous n'aimez que ceux qui vous aiment, quelle récompense en aurez-vous? Les publicains ne le font-ils pas aussi?

LA GLOSE (1). — Le Seigneur nous a appris, dans ce qui précède, à ne pas résister à celui qui nous a fait une injure, mais à nous montrer prêt à en supporter davantage. Maintenant il va nous apprendre que nous devons, à ceux qui nous ont fait du mal, et le sentiment et l'action de charité. Ce qui précédait était le complément de la justice légale; ceci est l'accomplissement de la charité qui, d'après l'Apôtre, est la plénitude de la loi. C'est pour cela qu'il dit : « Vous savez qu'il a été dit : Vous aimerez le prochain. » — S. AUG. — Le Seigneur lui-

(1) On ne le retrouve ni dans la Glose ni dans saint Anselme.

custodiat, et ipsa bella sine benevolentia non gerentur, ut ad impietatis justitiæque pactam societatem victis facilius consulatur : nam cui licentia iniquitatis eripitur, utiliter vincitur; quoniam nihil est infelicius felicitate peccantium; qua pœnalis nutritur impunitas, et mala voluntas velut hostis interior roboratur.

Audistis quia dictum est : Diliges proximum tuum, et odio habebis inimicum tuum. Ego autem dico vobis : Diligite inimicos vestros; benefacite his qui oderunt vos, et orate pro persequentibus et calumniantibus vos, ut sitis filii Patris vestri, qui in cælis est, qui solem suum oriri facit super bonos et malos, et pluit super justos et injustos. Si enim diligitis eos qui vos diligunt, quam merce-

dem habebitis? Nonne et publicani hoc faciunt? Et si salutaveritis fratres vestros tantum, quid amplius facitis? Nonne et ethnici hoc faciunt? Estote ergo vos perfecti, sicut et Pater vester cælestis perfectus est.

GLOSSA. Docuit Dominus supra injuriam inferenti non esse resistendum, sed ad plura perferenda paratum esse; nunc autem ulterius docet injuriam inferentibus impendendum esse charitatis affectum simul et effectum; et cum præmissa ad complementum justitiæ legis pertineant, convenienter hoc ultimum rite pertinet ad impletionem charitatis, quæ secundum Apostolum Rom., 13) est legis plenitudo. Dicit ergo : Audistis quia dictum est : Diliges proximum

même, dans la parabole de celui qui fut abandonné à moitié mort, nous apprend que son précepte d'aimer le prochain n'excepte aucun homme, et en disant que *le prochain* fut celui qui montra de la compassion, il nous apprend que le prochain est quiconque à qui il faudrait en témoigner dans le besoin. Qui pourrait d'ailleurs dire qu'il y a des exceptions en présence de cette parole : « Faites du bien à ceux qui vous ont haï. »

S. AUG. — Qu'il y ait eu un certain degré de charité dans la justice des pharisiens, qui appartenait à l'ancienne loi, on le comprend en pensant qu'il en est qui détestent ceux qui les aiment. Celui-là donc qui aime son prochain, tout en haïssant son ennemi, a monté un degré, et c'est pour le désigner qu'il est ajouté : « Et vous détesterez votre ennemi, » parole qui n'est pas un précepte pour le juste, mais une condescendance pour le faible. — S. AUG. — Je demande aux manichéens pourquoi ils s'obstinent à regarder comme particulier à la loi de Moïse ce qui a été dit aux anciens : « Vous haïrez votre ennemi. » Et Paul lui-même n'a-t-il pas dit qu'il en est *de détestables pour Dieu* (1). Ce dont il nous faut rendre compte, c'est comment à l'exemple de Dieu, que saint Paul nous présente comme en détestant quelques-uns, nous pouvons haïr nous-mêmes, et comment encore à son exemple nous devons aimer nos ennemis, ainsi qu'il fait lever son soleil sur les bons et sur les méchants. Cette règle est de détester en l'homme ce qui doit l'être, l'impénétrabilité, et d'aimer en lui ce qui doit être aimé, la créature douée de raison. Ayant entendu cette parole : « Vous

(1) Rom., 1, v. 30. L'Apôtre y énumère tous les vices pour lesquels les Gentils se sont mérité cette réprobation de Dieu et cet abandon qu'il en fit au sens réprouvé.

tuum. AUG., in 1, *De Doctrina christiana* (cap. 30). Quod autem nullum hominem exceptit, qui præcepit proximum diligere, Dominus in parabola semivivi relicti ostendit (Luc., 10), dicens proximum qui erga illum extitit misericors, ut eum intelligamus proximum, cui exhibendum esset misericordiæ officium, si indigeret; quod nulli negandum esse quis non videat? Domino dicente: Benefacite his qui oderunt vos.

AUG., *De serm. Dom. in monte* (lib. 1, cap. 21, vcl 41). Gradum autem esse in Phariseorum justitia, quæ ad legem veterem pertineret, hinc intelligitur quod multi etiam eos a quibus diliguntur oderunt. Ascendit ergo aliquem gradum, qui proximum

diligit, quamvis adhuc oderit inimicum: unde ad hoc designandum subditur: Et odio habebis inimicum tuum. Quæ vox non est accipienda ut jubentis justo, sed permittentis infirmo. AUG., *cont. Faust* (lib. 19, cap. 24). Quæro autem a Manichæis cur proprium velint esse legis Moysis, quod dictum est antiquis: Oderis inimicum tuum. An et Paulus non dixit homines quosdam Deo odibiles? Quærendum est ergo quomodo intelligatur exemplo Dei (cui dixit Paulus quosdam odibiles) odio habendos inimicos; et rursus exemplo Dei, qui facit solem suum oriri super bonos et malos, diligendos inimicos. Hæc itaque regula est, qua et oderimus inimicum propter id quod in eo malum est (id est, iniquitatem),

haïrez votre ennemi, » et, ne l'ayant pas comprise, le genre humain s'était laissé aller à la détestation de l'homme, alors qu'il n'aurait dû détester que le vice, et c'est ce que veut corriger le Seigneur en disant : « Pour moi je vous dis : Aimez vos ennemis. » Or, il ne l'a dit qu'après avoir dit : « Je suis venu accomplir la loi et non pas la détruire, » pour nous forcer à comprendre, en nous ordonnant l'amour des ennemis, comment, dans le même homme, nous devons détester la faute et aimer la nature humaine.

LA GLOSE. — Mais il faut savoir que dans toute l'étendue de la loi l'on ne trouve pas ces mots : « Vous détesterez votre ennemi. » Mais ces mots sont cités parce qu'ils appartiennent à la tradition des scribes, à qui il avait plu de les y ajouter, et qui l'avaient fait parce que le Seigneur avait ordonné aux enfants d'Israël de poursuivre leurs ennemis et de détruire Amalech de sous le ciel. — S. CHRYS. — Ainsi que cette parole : « Vous n'aurez pas de compassion, » n'avait pas été adressée au corps, mais à l'âme; ainsi dans ce passage : La chair ne peut pas aimer son ennemi, mais l'âme le peut, car l'amour ou la haine de la chair est dans les sens, et ces sentiments pour l'âme sont dans l'intelligence. Lors donc qu'ayant été blessé par un ennemi, vous ressentirez de la haine, mais conserverez la disposition de ne pas en suivre les mouvements, sachez bien que c'est votre chair qui le déteste, mais que votre âme l'aime. — S. GRÉG. (1). — Nous sommes fidèles à l'amour des ennemis lorsque nous ne nous laissons pas abattre de leurs progrès et que nous ne nous réjouissons pas de leur ruine. On n'aime pas celui

(1) Dans les anciens exemplaires, c'est le chap. 1, et le commentaire de ces mots du chap. 31 de Job : *Si je me suis réjoui de la ruine de qui me détestait.*

et diligamus amicum propter id quod in eo bonum est (id est, rationalem creaturam). Audito igitur et non intellecto quod antiquis dictum erat : Oderis inimicum tuum, ferebantur homines in hominis odium, eum non deberent odisse nisi vitium : Hos ergo corrigit Dominus, cum subdit : Ego autem dico vobis : Diligite inimicos vestros; ut qui jam dixerat : Non veni solvere legem, sed implere, precipiendo utique ut diligamus inimicos, egeret nos intelligere quomodo possemus unum eundemque hominem, et odisse propter culpam, et diligere propter naturam.

GLOSSA. Sed sciendum est in toto corpore legis non esse scriptum : Odio habebis inimicum tuum; sed hoc dicitur quantum ad traditionem Scribarum, quibus visum

est hoc addendum; quia Dominus præcepit filiis Israel persequi inimicos suos (*Levit.*, 26) et delere Amalech de sub cælo (*Exod.*, 17). CHRYS., *super Matth.* (in opere imperf. ut sup.). Sicut autem quod dictum est : Non concupisces, non dictum est ad carnem, sed ad animam; sic et in hoc loco : caro quidem inimicum suum diligere non potest, anima autem potest; quia dilectio vel odium carnis in sensu est, animæ vero in intellectu. Quando ergo nocemur ab aliquo, etsi sentimus odium, non tamen exequi volumus, cognoscere quia caro nostra odit inimicum, anima vero diligit.

GREG., 22 *Moral.* (cap. 6). Inimici autem dilectio tunc veraciter custoditur, cum nec de illius profectu deicimur, nec de ruina illius lætamur. Non enim amat aliquis

que l'on ne veut pas voir meilleur, et celui qui se réjouit de la ruine d'autrui le poursuivait pendant sa fortune de ses vœux malveillants. Il peut cependant souvent arriver que, sans avoir perdu la charité, la ruine de nos ennemis nous comble de joie, et que, sans qu'il y ait faute d'envie, nous nous trouvions contristés de leur gloire, et c'est lorsque nous croyons que leur chute en fera se lever de plus digne, et que leur succès nous fait craindre l'oppression injuste de quelques-uns. Mais il est besoin ici d'un habile examen pour ne pas nous laisser entraîner à nos propres ressentiments sous le fallacieux prétexte d'utilité d'autrui. Il nous faut savoir faire la distinction de ce que nous devons à la ruine du pécheur et à la justice qui frappe; car lorsque le Tout-Puissant frappe un pervers, il nous faut saluer par notre joie la justice du juge, et nous unir par nos regrets au malheur de celui qui périt. — LA GLOSE (1). — Ce qui va contre l'Église peut lui nuire de trois manières, par la haine, les paroles, les supplices. L'Église, pour elle, elle prie d'après cette parole : « Aimez vos ennemis; » elle fait du bien d'après celle-ci : « Faites du bien à ceux qui vous détestent; » elle prie, car il est dit : « Priez pour ceux qui vous poursuivent et vous calomnient. »

S. JÉR. — Plusieurs, mesurant les préceptes de Dieu à leur faiblesse et non pas aux forces qui font les saints, les regardent comme impossibles : ils disent qu'il suffit de ne pas détester ses ennemis, mais que de les aimer, c'est plus que ne peut la nature humaine. Que l'on sache donc que ce que le Christ commande est parfait et non pas impossible; c'est ce que fit David à l'égard de Saül (2) et d'Absalon. Étienne, mar-

(1) Auparavant ce n'était précédé d'aucune citation, et rapporté partiellement avec omission de : l'Église aussi fait le bien et prie.

(2) 1 Rois, 2, v. 11. 1 Rois, 26, v. 23. 2 Rois, 1, v. 17.

quem non vult esse meliorem; cumque stantem voto persequitur, quem cecidisse gratulatur. Evenire tamen plerumque solet, ut non amissa charitate et inimici nos ruina lætificent, et rursus ejus gloria sine invidiæ culpa nos contristet; cum et ruente eo quosdam bene erigi credimus, et proficiente illo plerosque injuste opprimi timemus. Sed ad hoc servandum est discretionis examen, ne cum nostra odia exequimur, fallamur sub specie utilitatis alienæ. Oportet etiam pensare quid debemus ruinæ peccatoris, et quid justitiæ ferientis : nam cum perversum quemque Omnipotens percudit, et congaudendum est justitiæ judicis, et condolendum

miseriæ pereuntis. GLOSSA. Qui autem sunt contra Ecclesiam, tribus modis ei adversantur : odio, verbis, cruciatio corporis : Ecclesia econtra diligit : unde sequitur : Diligite inimicos vestros, etc. ; benefacit : unde sequitur : Benefacite his qui oderunt vos ; orat : unde sequitur : Et orate pro persequentibus et calumniantibus vos.

HIER. Multi præcepta Dei imbecillitate sua non sanctorum viribus æstimantes, impossibilia putant esse quæ præcepta sunt ; et dicunt sufficere virtutibus non odisse inimicos ; cæterum diligere plus præcipi quam humana natura patiatur. Sciendum est ergo Christum non impossibilia præci-

tyr, pria aussi pour ceux qui le lapidaient. Paul voulut être anathème à la place de ses persécuteurs. C'est ce que fit Jésus lui-même après l'avoir enseigné : « Mon père, pardonnez-leur. » — S. AUG. — Mais ces choses regardent les enfants de Dieu qui sont parfaits; c'est le but où doit tendre tout fidèle et auquel il doit faire parvenir son âme en priant Dieu et en se combattant lui-même. Cependant un bien si excellent n'appartient pas à un aussi grand nombre que celui qui est obtenu par ces mots prononcés dans la prière : « Remettez-nous nos péchés comme nous remettons ce qui nous est dû. »

S. AUG. — La question qui se présente, c'est celle d'expliquer comment le précepte d'aimer ses ennemis nous est donné ici, tandis que mille autres passages des saintes Écritures paraissent établir le contraire (2). Dans les prophéties on lit une multitude d'imprécations contre les ennemis, comme celle-ci : « Que les enfants deviennent orphelins. » C'est que les prophètes prédisent ordinairement l'avenir sous forme d'imprécation. Mais la parole de saint Jean est plus significative encore : « Il est un péché, dit-il, qui va à la mort, je ne dis à personne de prier pour lui. » Par ce qui précède, il nous montre qu'il en est pour lesquels il ne faut pas prier, en disant : « Si quelqu'un sait que son frère a péché. » Le Seigneur au contraire nous a ordonné de prier pour nos persécuteurs. Cette question ne peut se résoudre qu'en avouant qu'il peut exister entre frères un péché plus grand que la persécution des ennemis, car Étienne prie pour ceux qui le lapidaient,

(1) 2 Rois, 18, v. 5, 29, 32, 33. 2 Rois, 19, v. 4.

(2) Pour ceux qui y voient de moins près, ainsi que la suite le porte.

pere, sed perfecta; quæ fecit David in Saul et Absalon; Stephanus quoque martyr pro lapidantibus deprecatus est (*Act.*, 7), et Paulus anathema cupit esse pro persecutoribus suis (*Rom.*, 9). Hoc autem Jesus et docuit et fecit, dicens (*Luc.*, 23) : Pater, ignosce illis. AUG., in *Enchir.* (cap. 73). Sed perfectorum sunt ista filiorum Dei; quo quidem se debet omnis fidelis extendere, et humanum animum ad hunc affectum (orando Deum, secumque luctando) perducere. Tamen hoc tam magnum bonum tantæ multitudinis non est, quantum credimus exaudiri, cum in oratione dicitur : Dimitte nobis debita nostra, sicut et nos dimittimus debitoribus nostris.

ARGUST., *De serm. Domin. in monte* (cap. 21, vel 42, æc deinceps). Oritur autem hic quæstio, quod huic præcepto Domini,

quo nos hortatur orare pro inimicis, multæ aliæ scripturæ partes videntur adversæ; quia in prophetis inveniuntur multæ impreccationes adversus inimicos; ut est illud: Fiant filii ejus pupilli. Sed sciendum est quod prophetæ solent figura impreccantis futura prædicere. Sed illud magis movet quod dicit Joannes (1 *Joan.*, 5) : Est autem peccatum ad mortem; non pro illo dico ut oret quis. Aperte enim ostendit esse aliquos fratres, pro quibus orare nobis non præcipitur, per hoc quod præmittit : Si quis scit peccare fratrem suum, etc. Cum Dominus etiam pro persecutoribus nos jubet orare. Nec ista quæstio solvi potest, nisi fateamur aliqua peccata esse in fratribus, quæ inimicorum persecutione sunt graviora : nam et Stephanus orat pro eis a quibus lapidatur, quia nondum Christo

parce qu'ils n'étaient pas encore croyants. Et l'apôtre Paul ne prie pas pour Alexandre, parce qu'il était au nombre des frères, et que son péché avait été d'attaquer par envie l'union entre frères. Cependant l'on doit avouer que ne pas prier pour quelqu'un, ce n'est pas prier contre lui. Mais que dirons-nous de ceux contre lesquels nous savons que des saints ont prié, non pour leur amendement, car cette prière avait eu lieu pour eux préalablement, mais pour leur dernière perte. Nous ne voulons pas parler de la prière que fait le prophète contre celui qui doit trahir son maître, cette prière n'étant pas l'expression d'un désir, mais une prophétie de l'avenir, mais de la prière que les saints martyrs font dans l'Apocalypse pour demander vengeance de leur sang. Or, elle ne doit pas nous étonner, car qui oserait affirmer que cette prière était dirigée contre les persécuteurs eux-mêmes, et pas contre le royaume du péché. C'est là une vengeance vraie, pleine de miséricorde et de justice de la part des martyrs, que le renversement de ce règne du péché qui les a tant persécutés. Ce renversement est le résultat de la conversion de quelques-uns des persécuteurs et de la damnation de ceux d'entre eux qui voulaient persévérer dans le péché. Ne croyez-vous pas que saint Étienne ait été vengé en Paul par Paul lui-même s'écriant : « Je châtie mon corps et je le réduis en servitude? » — S. AUG. — Ou bien les âmes des victimes crient comme le sang d'Abel du sein de la terre, demandant vengeance, non par désir, mais par l'effet nécessaire de la nature des choses. C'est dans le même sens qu'une œuvre est dite louer celui qui l'a faite lorsqu'elle est de nature à le louer, faisant plaisir par son seul aspect. D'ailleurs, quelle impatience peut pousser les saints à presser la réalisation de ce qu'ils savent devoir arriver nécessairement.

crediderant (*Act.*, 7). Et apostolus Paulus non orat pro Alexandro, quia frater erat, et per invidentiam fraternitatem oppugnando peccaverat (2 *ad Timoth.*, 4). Pro quo autem non oras, non etiam contra illum oras. Sed quid agimus de his, contra quos oratum a sanctis accipimus, non ut corrigerentur (nam hoc modo pro ipsis potius oratum est), sed ad illam ultimam damnationem, non sicut contra Domini traditorem per Prophetam (nam illa prædictio futurorum, non optatio supplicii fuit), sed sicut in Apocalypsi legimus (cap. 6), martyres orare ut vindicentur; sed hinc non oportet moveri. Quis enim audeat affirmare utrum contra ipsos homines, an contra regnum peccati petierint? Nam ipsa

est sincera et plena justitiæ et misericordiæ vindicta martyrum, ut evertatur regnum peccati, quo regnante tanta perpessi sunt; destruitur autem partim correctione hominum, partim damnatione perseverantium in peccato. Nonne tibi videtur Paulus in seipso Stephanum vindicasse, cum dicit (1 *Cor.*, 9) : Castigo corpus meum, et in servitutem redigo? AUG., *De quæst. nov. et vet. Testam.* (cap. 68). Vel animæ occisorum clamant, vindicari se postulant, sicut sanguis Abel clamavit de terra (*Genes.*, 4), non voce, sed ratione. Nam et opus opificem laudare dicitur, per hoc ipsum quod videntem se oblectat; non enim tam impatientes sunt sancti, ut urgeant fieri quod sciunt tempore præfinito futurum.

S. CHRYS.—Remarquez combien de degrés il nous a fait franchir, et comme il nous a placés avec lui sur le sommet même de la vertu. Le premier degré est que l'injure ne parte pas de nous; le second, de ne pas la venger par un autre qui l'égalé; le troisième, de ne pas en faire du tout à qui nous en a fait; le quatrième, de se présenter soi-même à la souffrance; le cinquième, de donner davantage à celui qui nous fait du mal qu'il ne le désire, ou de s'offrir pour de plus grands sacrifices qu'il ne le demande; le sixième, de ne pas avoir de haine envers celui qui se conduit ainsi; le septième, de l'aimer; le huitième, de lui faire du bien; le neuvième, de prier pour lui. Et comme c'est là un grand commandement, il lui donne une grande sanction, celle d'être faits semblables à Dieu, en ces termes: « Afin que vous soyez semblables à votre Père céleste qui est dans les cieux. » — S. JÉR. — Celui-là donc qui devient enfant de Dieu en gardant les préceptes, celui-là, dis-je, n'est pas naturellement le fils de Dieu, mais il le devient par l'effet de sa volonté libre.

S. AUG. — Cette loi nous fait comprendre cette parole de saint Jean: « Il nous a donné le pouvoir de devenir enfants de Dieu. » Un seul est fils de Dieu par nature (1). Nous, nous le devenons par l'effet d'une puissance qui nous a été donnée, si toutefois nous l'employons à accomplir ses commandements. Il ne dit donc pas: « Faites cela parce que vous êtes les fils, » mais: « Faites-le pour devenir les fils. » En nous appelant là, il nous donne son propre exemple en ces termes: « Lui, qui fait se lever son soleil sur les bons et sur les méchants, et tomber sa pluie sur ceux qui sont justes et ceux qui ne le sont pas. » Par le so-

(1) Lequel ne sait pécher en rien, ajoute le saint docteur.

CHRYS., in hom. (18, in Matth.). Vide autem quot gradus ascendit, et qualiter nos in ipsum virtutis verticem statuit. Primus gradus est non incipere injuriam; secundus, per æqualem non vindicare; tertius, non facere vexanti quæ quis passus est; quartus, exponere seipsum ad patendum mala; quintus, amplius tribuere (vel ad majora præbere se) quam ille vult, qui fecit mala; sextus, non odio habere eum qui hoc operatur; septimus, diligere; octavus, benefacere; nonus, pro ipso orare. Et quia magnum erat præceptum, præclarum præmium subdit, scilicet fieri similes Deo: unde dicit: Ut sitis filii Patris vestri qui in cælis est. HIER. Si quis præcepta Dei

custodiens Filius Dei efficitur, ergo non natura filius est (hic scilicet de quo loquitur), sed arbitrio suo.

AUG., De serm. Dom. in monte (lib 1, cap. 23, vel 46). Ex illa autem regula intelligendum est quod hic dicitur, quia et Joannes dicit (cap. 1): Dedit eis potestatem filii Dei fieri: unus enim naturaliter filius est, nos autem potestate accepta efficitur filii, in quantum illa quæ ab eo præcipiuntur implemus. Itaque non ait: Facite ista, quia estis filii; sed: Facite ista, ut sitis filii. Cum autem ad hoc nos vocat, ad similitudinem suam vocat: unde sequitur: Qui solem suum facit oriri super bonos et malos, et pluit super justos

leil, l'on peut entendre non pas celui que nos yeux voient, mais celui dont il est ainsi parlé : « Le soleil de justice se lèvera sur vous qui craignez le nom du Seigneur » (1), et par la pluie, l'arrosage de vérité ; car le Christ a paru et a été évangélisé aux bons et aux mauvais. — S. HIL. — Ou bien c'est peut-être dans le baptême et dans le sacrement de l'esprit qu'il donne le soleil et la pluie. — S. AUG. — L'on peut l'entendre de ce soleil visible et de cette pluie qui fait croître les fruits, parce que les méchants, dans le livre de la Sagesse, se plaignent ainsi : « Le soleil ne s'est pas levé pour nous ; » et de la pluie spirituelle dont il a été dit : « Je commanderai à mes nuées de lui refuser ma pluie. » Mais, que ce soit ceci ou cela, c'est toujours un signe de la grande bonté de Dieu que l'on nous ordonne d'imiter. S'il ne dit pas simplement *le soleil*, mais *son soleil*, c'est pour nous apprendre à quelle libéralité son précepte nous oblige, nous qui ne créons pas nos dons, mais les recevons de sa munificence. Mais, tout en louant cette libéralité, ayons une pensée pour les châtimens qu'il envoie quelquefois à ceux qu'il aime. D'où nous devons conclure que quiconque châtie n'est pas pour cela ennemi, ni nécessairement ami celui qui pardonne ; car il vaut mieux aimer avec sévérité que tromper avec douceur (2).

S. CHRYS. — Il a bien garde de dire : « Sur les justes et les injustes, » et non pas : « Sur les justes comme sur les injustes ; » car il est certain que tous les biens que Dieu donne, il les donne à cause des justes, et non à cause de l'humanité en général ; et tous les maux qu'il envoie,

(1) Le texte grec, duquel le latin se rapproche au verset 2, *mon nom* porte : pour le nom du Seigneur, mais c'est le prophète qui parle au nom de Dieu.

(2) Ainsi dans les Proverbes, chap. 27, v. 6 : *Les blessures de l'ami* (en grec les blessures *fidèles*, ἀξιόπιστος) *valent mieux que les traitres baisers de l'ennemi.*

et injustos. Potest autem per solem intelligi non iste visibilis, sed ille de quo dicitur (*Malach.*, 4) : Vobis qui timetis nomen Domini orietur Sol justitiæ ; et per pluviam irrigatio doctrinæ veritatis ; quia et bonis et malis apparuit, et evangelizatus est Christus. HILAR. Vel in Baptismi et Spiritus sacramento tribuit solem et pluviam. AUG. (*de Serm. Dom.* ubi sup.). Vel potest accipi sol iste visibilis et pluvia qua fructus gignuntur, quia iniqui in libro Sapientiæ plangunt (cap. 9) : Sol non ortus est nobis ; et de pluvia spirituali dicitur (*Esai.*, 3) : Mandabo nubibus meis ne pluant super eam ; sed sive hoc, sive illud, magna Dei bonitate fit, quæ nobis imitanda præcipitur. Non autem solum ait : Qui facit solem,

oriri : sed addidit : Suum (id est, quem ipse fecit), ut hinc admoneremur quanta liberalitate ex præcepto ejus præstare debemus, quod non creamus, sed ex muneribus ejus accipimus. AUG. (*ad Vincent.*, epist., 48). Sed sicut ista dona ejus laudamus, ita etiam flagella in eos quos diligit cogitemus : unde non omnis qui parcit amicus est, nec omnis qui verberat, inimicus : melius est enim cum severitate diligere quam cum lenitate decipere.

CHRYS., *sup. Matth.* Caute autem dixit : Super justos, non : Super justos ut injustos, quia omnia bona Deus non propter homines dat, sed propter sanctos, sicut et flagella propter peccatores ; sed in bonis non separat peccatores a justis, ne des-

il les envoie à cause des pécheurs. Mais, dans les biens, il ne sépare pas les pécheurs des justes, pour ne pas les livrer au désespoir; ni dans les maux, les justes des pécheurs, afin qu'ils n'aient pas lieu de se laisser aller à la vaine gloire. Et cette manière de traiter les uns et les autres n'a rien d'inique, alors surtout que les biens ne profitent pas à bien aux méchants et qu'ils ne concourent qu'à leur perte, et que les maux ne nuisent pas aux bons, mais bien plutôt servent au progrès de leur vertu.— S. AUG.—L'homme de bien ne se laisse pas enfler par la prospérité ni abattre par l'adversité, tandis que le pécheur est puni par la prospérité, en ce que la prospérité le corrompt. Ou bien, il a voulu que les biens et les maux fussent communs aux uns et aux autres, afin que l'on ne se laisse pas aller au désir de biens que l'on voit être le partage des méchants, ni que l'on fuie lâchement des maux que les justes eux-mêmes ne peuvent éviter.

LA GLOSE (1). — Aimer celui qui nous aime, c'est la nature; aimer notre ennemi, c'est la charité, et c'est pour cela que suivent ces mots : « Si vous aimez ceux qui vous aiment, quelle récompense aurez-vous? » c'est-à-dire au ciel. La réponse qui se trouve dans ces mots : « Vous avez reçu votre récompense, » équivaut donc à celle-ci : *aucune*. Cependant il faut faire cela et ne pas omettre le reste. — RAB. — Si donc les pécheurs, en suivant la nature, doivent se montrer bien-faisants envers ceux qui les aiment, vous devez, à bien plus forte raison, recevoir dans le sein d'un amour plus grand ceux-là mêmes qui ne vous aiment pas. C'est pour cela que suivent ces mots : « Est-ce que les publicains ne font pas cela? » c'est-à-dire ceux qui pressent pour

(1) De la Glose interlinéaire sans citation de nom d'auteur. La dernière partie de ce passage se rapporte au chap. 23 de saint Matthieu.

perent; nec in malis justos a peccatoribus, ne glorientur; maxime cum malis bona non prosint, qui male viventes ad præjudicium suum percipiunt; nec bonis mala noceant, sed magis prosint ad justitiæ lucrum. AUG., in lib. 1, de Civit. (cap. 8). Nam bonus temporalibus bonis non extollitur, nec malis frangitur: malus autem ideo hujusmodi infelicitate punitur, quia felicitate corrumpitur. Vel ideo ista temporalia bona et mala utrisque voluit esse communia, ut nec bona cupidius appetantur, quæ mali habere cernuntur; nec mala turpiter evitentur, quibus et boni afficiuntur.

GLOSSA. Amare autem amantem natura est; inimicam vero amare est claritatis: et

ideo sequitur: Si enim diligitis eos qui vos diligunt, quam mercedem habebitis (scilicet in cælo), quasi diceret: Nullam; de his enim dicitur: Recepistis mercedem vestram. Sed tamen hæc oportet facere, et illa non omittere. RAB. Si ergo peccatores erga dilectores suos natura duce volunt esse benefeci, multo magis vos majoris dilectionis sinu amplecti debetis etiam non amantes: unde sequitur: Nonne publicani hoc faciunt? id est, qui publica vectigalia exigunt; vel qui publica negotia seculi vel lucra sectantur. GLOSSA. Si vero pro his tantum oraveritis qui aliqua affinitate vobis conjuncti sunt, quid amplius habet beneficium vestrum, quam infidelium? Unde sequitur: Et si salutaveritis fratres

les contributions publiques, ou ceux qui s'occupent du négoce de ce siècle et poursuivent l'argent. — LA GLOSE. — Si vous priez pour ceux-là seulement qui vous sont unis par quelque lien, comment votre bienfaisance l'emporte-t-elle sur celle des infidèles? D'où ces mots : « Si vous ne saluez que vos frères, que faites-vous [de plus (le salut est comme une espèce de prière) (1)? Est-ce que les Gentils ne le font pas? » — RAB. — Le mot grec *ethnos* correspondant à *gens* en latin, le mot *ethnici* signifie les Gentils, ceux qui sont restés tels qu'ils ont été engendrés, c'est-à-dire sous le péché.

RÉMIÉ. — Comme le précepte de la charité fraternelle ne peut aller plus loin que l'amour des ennemis, le Seigneur, après l'avoir ordonné, ajoute : « Soyez donc parfaits comme votre Père céleste est parfait. » Il est parfait comme tout puissant; l'homme le sera comme aidé du Tout-Puissant. Ce mot *comme* exprime quelquefois, dans l'Écriture, l'égalité et la vérité, comme dans ce passage : « Je serai avec vous comme j'ai été avec Moïse » (2). Et quelquefois, rien qu'une ressemblance, comme ici.—S. CHRYS.—Ainsi que les enfants de l'homme portent toujours en eux quelque trait de ressemblance avec leur père, ainsi l'on connaît les enfants de Dieu à leur sainteté.

Prenez garde à ne faire pas vos bonnes œuvres devant les hommes pour en être regardés; autrement vous n'en recevrez point la récompense de votre Père qui est dans les cieux.

LA GLOSE (3). — Le Sauveur, après avoir donné le dernier achèvement à la loi, quant aux préceptes, le donne quant aux promesses, afin

(1) Ceci est de la Glose interlinéaire, mais placé avant dans celle qui est collatérale.

(2) Paroles de Dieu à Josué en lui ordonnant d'être le chef de son peuple.

(3) On ne le trouve pas dans la Glose actuelle ni dans d'autres interprètes.

vestros tantum, quid amplius facitis? Salutatio enim est quædam species orationis : Nonne ethnici hoc faciunt? RAB. Id est, gentiles (nam ethnos græce, latine gens dicitur), qui tales sunt ut fuerunt geniti, scilicet sub peccato.

REMIG. Quia vero perfectio dilectionis ultra dilectionem inimicorum non potest procedere, ideo postquam Dominus præcepit diligere inimicos, subjunxit : Estote ergo et vos perfecti, sicut et Pater vester cælestis perfectus est. Ipse quidem perfectus est ut omnipotens, homo autem ut ab omnipotente adjutus : nam, sicut, quandoque in

Scripturis pro veritate et æqualitate accipitur, ut ubi : Sicut fui eum Moyse, ita et ero tecum; aliquando autem pro similitudine, ut hic. CHRYS., *sup. Matth.* (in oper. imperf. ut sup.). Sicut enim filii carnales simulant patres in aliquo corporis signo, ita filii spirituales Deum in sanctitate.

Attendite ne justitiam vestram faciatis coram hominibus, ut videamini ab eis; alioquin mercedem non habebitis apud Patrem vestrum qui in cælis est.

GLOSSA. Postquam Christus legem quan-

que nous accomplissions les commandements de Dieu à cause des récompenses célestes, et non à cause des récompenses temporelles que promettait la loi. Or, toute récompense temporelle doit se ramener à la gloire humaine ou à la richesse, et l'une et l'autre étaient promises dans la loi; la gloire, par ces mots : « Le Seigneur vous placera au-dessus de toute nation vivant sur la terre; » la richesse, par ceux-ci : « Le Seigneur vous fera abonder en toute espèce de biens. » C'est pour cela que le Seigneur exclut l'une et l'autre de l'intention des fidèles.

S. CHRYS. — Il faut savoir que l'appétit de la gloire n'est pas loin de la vertu (1). — S. CHRYS. — Dans une action glorieuse, il y a plus de danger de vaine gloire, et c'est le premier contre lequel nous prémunit le Seigneur; car il a compris que c'est là le plus dangereux parmi les vices de la chair, et que les enfants du diable subissant tous les vices à la fois, les enfants de Dieu étaient plus exposés qu'eux à celui-ci. — S. AUG. — Celui-là seul qui a livré la guerre à l'amour de la vaine gloire peut savoir de combien de forces il dispose contre nous; et, s'il n'est pas difficile à un homme de ne pas désirer la louange qu'on lui refuse, il lui est fort difficile de ne pas se complaire dans celle qu'on lui offre. S. CHRYS. — Il faut prendre garde à son entrée, ainsi que si l'on avait à se tenir en garde contre une bête féroce prête à enlever celui qui ne la surveillerait pas. Elle entre en se cachant, et elle enlève par le moyen des sens tout ce qui est à l'intérieur. — S. CHRYS. — Il nous ordonne d'éviter cela avec soin, en nous disant : « Prenez garde de ne pas faire

(1) Le grec : ἐμφύλοζωρεῖ, veut dire : *Aime à habiter avec quelqu'un.*

tum ad præcepta implevit, incipit nunc eam adimplere quantum ad promissa; ut pro cœlesti mercede præcepta Dei faciamus, non pro terrenis quæ lex promittebat. Omnia autem terrena ad duo potissima reducuntur, scilicet ad humanam gloriam, et ad terrenorum affluentiam : quorum utrumque in lege promissum esse videtur : de gloria enim dicitur in *Deuteron.* (cap. 28, vers. 19) : Faciet te Dominus excelsiorem cunctis gentibus quæ versantur in terra. De affluentia vero temporalium ibidem subditur (vers. 11) : Abundare te faciet Dominus in omnibus bonis : et ideo Dominus hæc duo ab intentione fidelium excludit, scilicet gloriam et terrenorum affluentiam.

CHRYS. (hom. 19, in *Matth.*). Sed sciendum quod appetitus gloriæ propinquus est virtuti. CHRYS., *sup. Matth.* (in oper. im-

perf. ut sup.). Ubi enim res agitur gloriosa, ibi facilius invenit locum gloriationis occasio : et ideo intentionem gloriæ primo Dominus excludit : præ omnibus enim vitiis carnalibus periculosius hoc esse in hominibus intellexit : eum enim omnia mala servos diaboli vexent, concupiscentia vanæ gloriæ magis vexat servos Dei quam servos diaboli. AUG., in lib. *De Sent. Prosp.* Quas etiam vires nocendi habeat humanæ gloriæ amor, non sentit nisi qui ei bellum indixerit ; quia etsi cuiquam facile est laudem non cupere dum negatur, difficile tamen est ea non delectari eum offertur.

CHRYS., *sup. Matth.* (in hom. 19). Intuere autem qualiter inceptit, velut de fera aliqua difficile cognita disputans, et apta furari eum qui non valde vigilat. Oculute enim ingreditur, et omnia quæ intus sunt, seu-

vos bonnes œuvres devant les hommes. » Nous devons faire attention à notre cœur ; le serpent que nous avons à observer est invisible , et il entre en se cachant, et il séduit. Mais si cet envahissement de l'ennemi a succédé à l'innocence dans un cœur pur, bientôt le juste reconnaît qu'il subit des influences d'un esprit étranger. Si, au contraire, le cœur envahi était plein d'iniquités, il ne se rend pas facilement compte des suggestions de l'ennemi. C'est pour cela que le Sauveur, en disant auparavant : « Ne vous mettez pas en colère, ne désirez pas, » nous a prémunis contre les maux qui, une fois maîtres du cœur, nous empêchent de le connaître. Mais comment pouvons-nous faire pour ne pas faire nos aumônes devant les hommes? Et, si cela est, comment pouvons-nous y rester insensibles? Si un pauvre se trouve devant nous en présence d'un tiers, pourra-t-on lui donner en cachette? L'emmener à l'écart serait déclarer son aumône. Mais remarquez qu'il ne dit pas : *devant les hommes*, mais *pour être vus des hommes*. Celui-là donc qui agit devant les hommes, mais qui n'agit pas pour être vu par eux, n'est pas censé agir devant eux ; car, s'il agit pour Dieu, il ne voit personne dans son cœur excepté Dieu pour lequel il agit, ainsi que l'ouvrier a toujours devant les yeux celui qui lui a commandé son travail.

S. GRÉG. (1). — Si nous ne cherchons que la gloire de l'auteur suprême de la charité, nous conservons pour son seul regard le spectacle de nos bonnes œuvres, même faites en public ; tandis que si nous cherchons en elles notre propre louange, elles sont déjà sorties de sa vue, alors même qu'elles seraient ignorées du grand nombre. C'est là

(1) Dans les anciens exemplaires au chap. 38 sur trois mots du chap. 8 de Job : *Il demeurera entre les pierres*.

sibiliter aufert. CHRYS., *sup. Matth.* (in oper. imperf. ut sup.). Et ideo hoc cautius cavendum mandat, dicens : Attendite ne justitiam vestram faciatis coram hominibus. Cor autem nostrum attendere debemus : invisibilis enim est serpens, quem observare jubemur ; et latenter ingreditur, et seducit. Sed in corde mundo si surreptio inimici successerit, mox homo justus discernit quia spiritu alieno pulsatur. Si autem cor fuerit iniquitatibus plenum, suggestionem diaboli non facile intelligit : et ideo præmisit : Ne irascaris, ne concupiscas, etc., quia qui malis istis subjectus est, cor suum non potest attendere. Sed quomodo potest fieri, ut non coram hominibus eleemosynam faciamus? aut si fiat, quomodo non sentiemus? Si enim

præsentate aliquo occurrerit pauper, quomodo dabitur ei absconse? sed educendo eum in secreto videtur quia datur. Sed considera quia non tantum dixit : Coram hominibus faciatis ; sed subdit : Ut videamini ab eis. Qui ergo non ideo facit ut ab hominibus videatur, etsi coram hominibus fecerit, non tamen coram hominibus fecisse videtur : qui enim aliquid facit propter Deum, neminem videt in corde suo, nisi Deum, propter quem facit ; sicut artifex eum semper habet præ oculis qui sibi opus faciendum commisit.

GREG. (8, *Moral.*, cap. 30). Si ergo dantis gloriam quærimus, etiam publicata nostra opera in conspectu illius occulta servamus ; si vero per hæc nostram lau-

la perfection de ne chercher dans une œuvre publique que la gloire de celui qui en est le premier moteur, et de ne pas se réjouir de la gloire individuelle qui nous en revient. Mais comme les faibles ne savent pas la fouler à leurs pieds en la méprisant, il leur vaut mieux de cacher le bien qu'ils font.

S. AUG. — Par ces mots : « Pour être vus par eux, » sans autres, il est clair qu'il a voulu nous défendre d'y mettre le but de nos actions. L'Apôtre, en disant : « Si je plaisais encore aux hommes, je ne serais pas le serviteur du Christ; » dit autre part : « Cherchant à plaire à tous en toute chose, » voulant parler de Dieu et non des hommes; car ce qu'il cherchait en leur plaisant, c'était de les convertir à son amour, ainsi que quelqu'un qui dirait, et cela il pouvait le dire : « Je cherche un navire, non pour le navire, mais pour la patrie. » Il dit : « Pour être vus par eux; » car il en est qui ne font pas leurs œuvres devant les hommes pour être vus par eux, mais pour que leurs œuvres soient vues par eux, afin qu'ils glorifient leur Père céleste, qui est dans le ciel; car ils ne regardent pas ces œuvres comme venant d'eux, mais de celui en qui ils vivent par la foi (1). — S. AUG. — Par ces mots : « Car alors vous n'auriez pas votre récompense auprès de votre Père, qui est dans les cieux, » il ne veut pas nous apprendre autre chose que de ne pas rechercher la gloire humaine comme récompense de nos œuvres.

S. CHRYS. — Que recevrez-vous de Dieu, de Dieu à qui vous n'avez

(1) Ainsi l'Apôtre : *Je vis dans la foi du Fils de Dieu* (Gal., 2, v. 29). *Le juste vit de la foi* (Gal., 3, v. 1).

dem concupiscimus, foras ab ejus conspectu jam fusa sunt, etiamsi a multis ignorantur : sed valde perfectorum est sic ostenso opere, auctoris gloriam quærere, ut de illata laude; privata nesciant exultatione gaudere; quam quia infirmi quique perfecte contemnendo non superant, necesse est ut bonum quod operantur abscondant.

AUG., *De serm. Dom. in monte* (lib. 2, cap. 2 vel 3). In hoc vero quod dicit : Ut videamini ab eis, nihil addens, apparet hoc eum prohibuisse ut ibi finem nostri propositi colloceamus. Nam et Apostolus qui dicit (*ad Galat.*, 1) : Si adhuc hominibus placere, Christi servus non essem; alio loco dicit (*ad 1 Corinth.*, 10) : Ego omnibus per omnia placeo : quod non ideo facit ut placeret hominibus, sed Deo; ad cujus amorem

corda hominum volebat convertere, ex eo quod eis placebat : sicut non absurde loqueretur, qui diceret : In hoc opere quo navem quæro, non navem quæro, sed patriam. AUG. (*De verbis Dom. serm.*, 2). Dicit autem : Ut videamini ab eis, quia sunt quidam qui sic faciunt justitiam coram hominibus, ut non videantur ab eis, sed ut ipsa opera videantur, et glorificetur Pater qui in cælis est : non enim suam justitiam deputant, sed ejus cujus fide vivunt. AUG., *De serm. Dom. in monte* (ubi sup.). In hoc etiam quod addit : Alioquin mercedem non habebitis apud Patrem vestrum qui in cælis est, nihil aliud demonstrat, nisi illud nos cavere oportere, ne humanam laudem pro nostrorum operum mercede quæramus.

CHRYS., *sup. Matth.* (in oper. imperf. ut

rien donné? Ce que l'on fait pour Dieu est offert à Dieu, et il le reçoit; ce que l'on fait pour les hommes s'évanouit dans les airs. Est-ce sagesse que de donner son bien pour de vaines paroles et en négligeant la récompense de Dieu? Que la vue de celui de qui vous attendez votre récompense soit du moins votre enseignement, car il vous mépriserait s'il ne pensait pas que vous le faites pour Dieu. Celui-là donc dont la pleine volonté regarde du côté des hommes est censé agir pour eux. Si donc une pensée de vanité monte dans le cœur de quelqu'un et y engendre le désir de briller aux yeux des hommes, et que la partie intelligente de son âme s'y oppose, il ne paraît pas qu'il ait agi pour les hommes. Cette pensée était une passion de la chair, et c'est le jugement de son âme qui a déterminé son choix.

Lors donc que vous donnerez l'aumône, ne faites point sonner la trompette devant vous, comme font les hypocrites dans les synagogues et dans les rues, pour être honorés des hommes. Je vous dis en vérité qu'ils ont reçu leur récompense. Mais lorsque vous ferez l'aumône, que votre main gauche ne sache point ce que fait votre main droite, afin que votre aumône soit dans le secret; et votre Père, qui voit ce qui se passe dans le secret, vous en rendra la récompense.

S. AUG.—Le Seigneur par ces mots: «Prenez garde que vos bonnes œuvres,» les a toutes nommées d'une manière générale; maintenant il va les parcourir successivement. — S. CHRYS.— Il met trois biens énergiques en face des trois maux contre lesquels il soutient les assauts de la tentation, et ces trois biens sont l'aumône, le jeûne et la prière, qui combattent contre la tentation de gourmandise du désert, celle

sup.). Quid autem a Deo recipies, qui Deo nihil dedisti? Nam quod propter Deum fit, Deo datur et ab eo recipitur; quod autem propter homines fit, in ventos effunditur; quæ est autem sapientia, res dare, et verba vacua comparare, et mercedem Dei contemnere? Vel illum aspice a quo laudem expectas, qui te propter Deum facere putat, alioquin vituperaret te magis. Ille autem qui plena quidem voluntate propter homines facit, propter homines fecisse videtur. Si autem super alicujus eor cogitatio vana ascendit, desiderans hominibus apparere, anima autem intelligens contradicit, ille non propter homines fecisse videtur; quia quod cogitavit, passio carnis est; quod elegit, judicium animæ.

ante te, sicut hypocritæ faciunt in synagogis et vicis, ut honorificentur ab hominibus. Amen dico vobis, receperunt mercedem suam. Te autem faciente eleemosynam, nesciat sinistra tua quid faciat dextera tua, ut sit eleemosyna tua in abscondito; et Pater tuus, qui videt in abscondito, reddet tibi.

AUG. *De serm. Domini in monte* (lib. 2, cap 5). Generaliter supra Dominus justitiam nominavit, cum dixit: Attendite ne justitiam vestram, etc., nunc autem per partes exequitur. CHRYS., *sup. Matth.* (in opere imperf. hom., 15). Ponit autem tria fortia bona (scilicet eleemosynam, jejunium, orationem) contra tria mala, adversus quæ Dominus tentationis bellum suscepit: pugnans enim pro nobis contra

Cum ergo facis eleemosynam, noli tuba canere

d'avarice du sommet de la montagne, celle de vaine gloire du pinacle. L'aumône qui distribue est opposée à l'avarice qui ramasse (1), le jeûne à la gourmandise dont elle est le contraire, la prière à la vaine gloire, qui seule parmi les maux naît d'un bien, tandis que les autres naissent d'un mal. Elle n'est donc pas détruite par la vertu, mais nourrie par elle, et son seul remède est la prière.

S. AMB. (2). — La miséricorde et la piété sont un résumé de toute la discipline chrétienne, et c'est pour cela qu'il commence par l'aumône en disant : « Lorsque vous ferez l'aumône, ne faites pas sonner de la trompette devant vous. » — S. CHRYS. — La trompette, c'est toute parole ou tout acte tendant à tirer vanité d'une œuvre. Ainsi de celui qui fait l'aumône en présence de quelqu'un, ou à l'intercession d'un tiers, et surtout d'une personne considérable qui peut le lui rendre; autrement il n'en fait pas. S'il la fait en secret pour tirer encore louange de cette manière de la faire, c'est toujours la trompette. — S. AUG. — Ces mots : « Ne faites pas sonner de la trompette devant vous, » se rapportent à ceux-ci : « Prenez garde de ne pas faire vos bonnes œuvres devant les hommes. »

S. JÉR. — Celui qui fait précéder son aumône de l'éclat de la trompette est un hypocrite, et c'est pour cela qu'on lit ces mots à la suite : « Ainsi que le font les hypocrites. » — LA GLOSE. — Peut-être le faisaient-ils pour convoquer le peuple et pour attirer tout le monde à ce spectacle. — ISID. (3). — Le mot hypocrite vient de ceux qui, dans

(1) De la première, le psalmiste a dit : *Il a distribué, il a donné aux pauvres* (ps. 111, v. 8); de la deuxième, *il thésaurise, et il ignore pour qui il ramasse* (ps. 38, v. 7).

(2) Ou plutôt d'un autre auteur sous son nom, au tome 3 de ses ouvrages. C'est le commentaire de cette parole : *La piété est utile à tout* (1 *Timoth.* 4).

(3) C'est plus au long dans cet auteur. Il y est dit que le mot hypocrite a été trans-

gulam in eremo, contra avaritiam supra montem, contra vanam gloriam supra templum. Est ergo eleemosyna (quæ dispergit) contra avaritiam quæ congregat; jejunium contra gulam, quia est ei contrarium; oratio vero contra vanam gloriam, quia cum omne malum ex malo nascatur, sola vana gloria de bono procedit; et ideo non destruitur per bonum, sed magis nutritur: nullum ergo remedium potest esse contra vanam gloriam, nisi oratio sola.

AMBR. Omnis autem sententia disciplinæ christianæ in misericordia et pietate est: et ideo ab eleemosyna incipit, dicens: Cum ergo facis eleemosynam, noli tuba canere ante te. CHRYS., *sup. Matth.* (in

opere imperf. ut sup.). Tuba enim est omnis actus vel sermo per quem operis jactantia demonstratur; puta qui facit eleemosynam quando aliquem videt præsentem, vel intercedente aliquo, aut honestiori personæ quæ potest retribuere; alias autem non facit; sed etsi in loco secreto fecerit eo proposito ut laudabilis videatur, tuba est. AUG. (*De serm. Dom. in monte*, lib. 2, cap. 1.) Noli tuba canere ante te, ad hoc respicit quod superius ait: Attendite ne justitiam vestram faciatis coram hominibus.

HIER. Qui autem tuba canit, eleemosynam faciens, hypocrita est, et ideo subdit: Sicut hypocritæ faciunt. GLOSSA. Forsi-

les spectacles, se peignaient la face en couleurs diverses pour être pris pour d'autres dont ils simulaient l'extérieur, prenant ainsi devant le peuple et dans les jeux publics le masque soit d'un homme, soit d'une femme. — S. AUG. — Comme les hypocrites, à savoir les comédiens, jouent le rôle d'un autre (car celui qui joue celui d'Agamemnon n'est pas Agamemnon, mais ne fait que le représenter); ainsi, parmi les chrétiens, ceux qui veulent paraître autres qu'ils ne sont dans toute leur existence, ne sont que des hypocrites. Celui qui cherche tout le résultat de ses œuvres dans la louange humaine simule la justice, mais ne l'a pas. — LA GLOSE. — C'est pour cela qu'il parle de lieux fréquentés par le public, « les synagogues et les carrefours, » et qu'il ajoute : « Pour être glorifiés par les hommes, » afin de marquer quel est le but vers lequel on tend.

S. GRÉG. (1). — Il faut savoir qu'il en est qui ont tout l'extérieur de la sainteté, mais qui ne peuvent en atteindre la réalité, et l'on ne doit pas ranger ceux-là parmi les hypocrites, car autre chose est de pécher par faiblesse, autre chose de pécher par dissimulation rusée.

S. AUG. — Ceux-là donc qui pêchent ainsi par hypocrisie, au lieu de récompense de la part de Dieu qui voit le fond des cœurs, n'en reçoivent que le supplice dû à ceux qui trompent, et c'est pour cela qu'il ajoute : « Je vous le dis en vérité, ils ont reçu leur récompense. »

— S. JÉR. — Non pas la récompense de Dieu, mais leur récompense : les

porté du grec dans le latin, et qu'il exprime la *simulation*, car c'est le vice de celui qui, étant mauvais, veut paraître bon. C'est à tort qu'on y voit que ὑπό signifie une chose fausse.

(1) Dans les anciens exemplaires (chap. 11), c'est le commentaire de ces paroles de Job, 39 : *J'ai travaillé en vain*. Le texte s'y trouve différent, mais nous l'avons rendu à son intégrité.

tan in convocandi populi gratiam hoc faciebant, ut omnes irent ad spectaculum. ISID. Nomen hypocritæ tractum est a specie eorum qui in spectaculis contacta facie incedunt, distinguentes vultum vario colore, ut ad personæ quam simulant colorem perveniant; modo in specie viri, modo in feminæ, ut fallant populum dum in ludis agunt. AUG. *De sermone Dom. in monte*. (ut sup.). Sicut ergo hypocritæ (id est, simulatores) tanquam imitatores personarum aliarum, agunt partes illius quod non sunt (non enim qui agit partes Agamemnonis vere ipse est, sed simulat eum), sic et in ecclesiis in omni vita humana quisquis se vult videri quod non est, hypocrita est : simulat enim se justum et non exhibet, qui

totum fructum in laude hominum ponit. GLOSSA. Et ideo subdit loca publica, cum dicit : In synagogis et vicis; et finem intentum, cum subdit : Ut honorificentur ab hominibus.

GRÉG., 21, *Moral.* (cap. 8). Sciendum vero est quod sunt nonnulli qui et sanctitatis habitum tenent, et perfectionis meritum exequi non valent, quos nequaquam credendum est hypocritarum numerum incurrere, quia aliud est infirmitate, aliud callida simulatione peccare.

AUG. *De serm. Dom. in monte* (ubi sup.). Tales autem qui simulatione peccant, ab inspectore cordis Deo mercedem non capiunt, nisi fallaciæ supplicium : et ideo subditur : Amen dico vobis, receperunt

hommes pour lesquels ils ont fait leurs bonnes œuvres les ont loués. — S. AUG. — Ce passage se rapporte à cet autre de plus haut : « Vous n'aurez pas de récompense auprès de votre Père, » par les mots suivants : « Mais pour vous, lorsque vous ferez l'aumône, que votre main gauche ignore ce qu'a fait votre main droite. » Il vous montre, non pas comment il faut la faire par rapport à lui, mais comment il faut la faire en soi. — S. CHRYS. — Ces dernières paroles sont hyperboliques et reviennent à celles-ci : « Si cela était possible, vous devriez porter le plus grand soin (1) à vous ignorer vous-mêmes et à vous cacher vos propres mains. — S. CHRYS. — C'est ainsi que les apôtres interprètent dans le livre des Canons : pour eux la droite est tout le peuple chrétien qui est à la droite du Christ; la gauche, tout le peuple qui est à la gauche, et ces paroles de l'Évangile veulent dire que le chrétien, qui est la droite, venant à faire l'aumône, l'infidèle, qui est la gauche, ne doit pas le voir.

S. AUG. — Mais il faudrait conclure de cette doctrine qu'il n'y a nul péché à vouloir plaire aux fidèles, et cependant il nous est défendu de placer le but de nos bonnes œuvres dans les hommes quels qu'ils soient. Si c'est pour que vos actions, en plaisant aux hommes, les portent à les imiter, vous devez les offrir aux regards non-seulement des fidèles, mais encore des infidèles. Si avec d'autres vous entendez par *la gauche* l'ennemi, et que vous pensiez que cela veut dire que votre ennemi doit ignorer les aumônes que vous faites, comment se fait-il que le Seigneur ait guéri dans sa miséricorde les malades, entouré des Juifs ses ennemis? D'ailleurs comment cela pourrait-il s'accorder avec le commandement qui nous est imposé de faire l'aumône même à notre

(1) C'est le sens du mot grec : περισπούδαζον ἑξω.

mercedem suam. HIER. Non Dei mercedem, sed suam : laudati enim sunt ab hominibus, quorum causa exereuere virtutes. AUG. *De serm. Dom. in monte* (ubi sup.). Hoc autem respicit ad illud quod supra posuit : Alioquin mercedem non habebitis apud Patrem vestrum. Sic ergo non quomodo illi eleemosynam facias, sed quomodo facienda sit, jubet conuenienter, cum dicit : Te autem faciente eleemosynam, nesciat sinistra tua quid faciat dextera tua. CHRYS., in homil. (19, ut sup.). Hoc autem per superabundantiam dicitur, ac si dicat : Si possibile est, teipsum ignorare, et ipsas manus latere possibile esset, studiosissimum esto tibi. CHRYS., (*sup. Matth. in*

opere imperf. ut sup.). Apostoli autem interpretantur in libro Canonum sic : Dextera est populus christianus, qui est ad dexteram Christi; sinistra autem est omnis populus, qui est ad sinistram : hoc ergo dicit, ne christiano eleemosynam faciente (qui est dextera), infidelis aspiciat, qui est sinistra.

AUG. *In serm. Dom. in monte* (ubi sup.). Sed secundum hoc videbitur nulla esse culpa velle placere fidelibus, cum tamen in quorumlibet hominum laude finem boni operis constituere prohibeamur : ut autem te imitentur quibus facta tua plaenerint, non tantum fidelibus, sed etiam infidelibus exhibendum est; si autem (ut alii dicunt)

ennemi : « Si votre ennemi a faim , donnez-lui à manger (1). » Quant à la troisième opinion , elle est fort risible , prétendant que la gauche est l'épouse elle-même , dans ce sens que , dans le ménage , la femme étant ordinairement la plus difficile à laisser échapper l'argent de ses mains , le mari , pour éviter les querelles domestiques , doit lui cacher ce qu'il donne aux pauvres. Mais ce précepte n'est-il pas donné aux femmes comme aux hommes ? Ainsi lorsqu'il sera ordonné à la femme de cacher les aumônes à sa main gauche , est-ce que l'homme continuera à être la gauche de sa femme ? Que si l'on pense qu'ils doivent se donner ce spectacle des bonnes œuvres pour se gagner l'un l'autre à la vertu , l'on doit professer qu'ils ne doivent pas se les cacher l'un à l'autre. D'ailleurs l'on ne doit pas faire de vol pour mériter Dieu (2). Il est vrai que l'infirmité d'autrui nous oblige parfois à cacher le bien ; dans ce cas-là , le bien n'est nullement illicite ; mais cependant à cause du sens de tout ce chapitre , l'on ne peut commodément entendre par *la gauche* la femme. Or ce qui est défendu aux hypocrites , de chercher les louanges des hommes , vous est défendu aussi. C'est pourquoi *la gauche* nous paraît signifier l'appétit des louanges , et *la droite* l'intention de remplir les commandements de Dieu. Votre *gauche* s'unit donc à votre droite lorsque le désir de la gloire humaine entre dans votre conscience au moment où vous faites l'aumône. Laissez donc *votre gauche* dans l'ignorance , c'est-à-dire que le désir de la louange

(1) L'Apôtre (Rom., 12, v. 20) l'inculque après cette parole formelle des Proverbes (21, v. 21).

(2) On trouve cette manière de s'exprimer dans le chap. 13 de l'ép. aux Hébreux , à propos de la largesse et de la communication des biens. Le grec *ἐυχρηστέου* veut plutôt dire : *plaisant bien*.

sinistram inimicum putaveris ut nesciat inimicus tuus, cum eleemosynam facis, cur ipse Dominus inimicis Judæis circumstantibus misericorditer sanavit homines : deinde, quomodo cum ipso inimico faciemus, ut illud impleamus præceptum : Si esurierit inimicus tuus, ciba illum ? Tertia opinio est ridenda eorum qui dicunt sinistræ nomine uxorem significari ; ut quoniam in re familiari tenaciores pecuniarum solent esse feminae, lateat eas cum aliquid viri egenis impendunt, propter domesticas lites. Non autem solis viris hoc præceptum datum est, sed etiam feminis. Cum ergo sinistræ jubetur femina occultare opus misericordiæ suæ, an etiam vir sinistra erit feminae ? Quod si quispiam putat, cum

præceptum sit talibus ut se invicem bonis moribus lucrifaciant, non sibi debent occultare bona opera sua ; nec furta facienda sunt, ut promereatur Deus. Quod si occultandum est aliquid quando aliter infirmitas id æquo animo non potest sustinere, quamvis non illicite fiat ; non tamen feminam per sinistram significari facile apparet totius capituli significatione ; et etiam quam sinistram vocet. Quod enim in hypocritis culpatum est (quod scilicet laudes hominum quaerunt), hoc tu facere vetaris : quapropter sinistra videtur significare delectationem laudis, dextera autem significat intentionem implendi præcepta divina. Cum ergo conscientiae facientis eleemosynam miscet se appetitio laudis humanae, fit sinistra

des hommes ne trouve pas place dans votre âme. Or, Notre-Seigneur nous défend bien davantage les œuvres de la gauche agissant seule, que les œuvres dans lesquelles elle mêle son action. Le but de ces paroles, il nous le montre ainsi : « Afin que votre aumône soit dans le secret, » c'est-à-dire dans une bonne conscience qui ne s'ouvre pas aux regards des hommes, ni à leurs discours, quoique plusieurs lui aient souvent menti. Votre conscience seule vous suffit à mériter votre récompense, si vous n'attendez votre récompense que de celui dont le regard pénètre la conscience, et c'est ce qui vient après : « Votre Père qui voit dans le secret vous rendra lui-même. Or, quelques exemplaires latins portent : « Vous rendra en public. » — S. CHRYS. — Il est impossible que Dieu laisse dans l'obscurité une seule bonne œuvre : dans ce siècle, il se contente de la manifester, et il la glorifiera dans l'autre, car la gloire du ciel est celle de Dieu. C'est ainsi que le diable manifeste le mal, car tout mal déclare sa force de malice. Mais, à proprement parler, Dieu ne rend éclatant le bien que dans cette vie qui ne distribue pas également les biens aux bons et aux méchants; car tout bien donné par Dieu dans ce monde annoncera qu'il est la récompense méritée de la justice, tandis qu'ici-bas, l'on ne peut distinguer ce qui est le prix de la vertu, les bons et les méchants s'y partageant les biens. — S. AUG. — Mais dans les exemplaires grecs, qui sont antérieurs aux latins (1), l'on ne trouve pas le mot : *palam*.

S. CHRYS. — Si vous voulez des spectateurs de vos actions, en voici :

(1) Mais on le trouve maintenant dans les nôtres : ἐν τῷ φανερό, avec évidence.

conscia dexteræ. Nesciat ergo sinistra, id est, non se miscet conscientiæ tuæ laudis humanæ appetitio. Dominus autem noster multo magis prohibet solam sinistram in nobis operari, quam eam misceri operibus dexteræ. Quo autem fine hoc dixerit, ostendit cum subdit : Ut sit eleemosyna vestra in abscondito, id est, in ipsa bona conscientia; quæ humanis oculis demonstrari non potest, nec verbis aperiri, quandoquidem multi multa mentiuntur. Sufficit autem tibi ad promerendum præmium ipsa conscientia, si ab eo expectas præmium qui solus conscientiæ inspector est : et hoc est quod subditur : Et Pater tuus, qui videt in abscondito, reddet tibi. Multa latina exemplaria habent : Reddet tibi palam. CHRYS., *sup. Matth.* (in opere imperf. ut sup.). Impossibile est enim ut opus bonum

hominis in abscondito dimittat Deus; sed in hoc seculo manifestat, et in illo glorificat, quia gloria Dei est; sicut et diabolus manifestat malum, in quo malitiæ ejus virtus ostenditur. Proprie autem publicat Deus omne bonum in seculo illo, ejus bona non sunt communia bonis et malis : ideo cuiuscunque illie bene fecerit Deus, manifestum est quia pro mercede justitiæ suæ meruit illud : merces autem justitiæ in hoc seculo manifesta non est; quia hic, non solum boni, sed mali sunt divites. AUG., *De serm. Dom. in mont.* (ut sup.). Sed in græcis exemplaribus quæ priora sunt, non invenimus palam.

CHRYS., in hom. (19, ut sup.). Si ergo vis habere inspectores eorum quæ facis, ecce habes, non solum angelos aut archangelos, sed Deum universorum.

non-seulement les anges et les archanges, mais encore le Dieu de toutes choses.

CHAPITRE VI.

De même lorsque vous priez, ne ressembliez pas aux hypocrites qui affectent de prier en se tenant debout dans les synagogues et aux coins des rues pour être vus des hommes. Je vous dis en vérité qu'ils ont reçu leur récompense. Mais vous, lorsque vous voudrez prier, entrez dans votre chambre, et la porte en étant fermée, priez votre Père dans le secret; et votre Père, qui voit ce qui se passe dans le secret, vous en rendra la récompense.

S. CHRYS. — Salomon (1) nous dit : « Avant la prière préparez votre âme. » C'est ce que fait celui qui avant de prier fait l'aumône. Les bonnes œuvres réveillent la foi du cœur et lui donnent la confiance de s'adresser à Dieu. L'aumône est donc une préparation à la prière, et c'est pour cela que c'est après nous avoir instruits de l'aumône que le Seigneur passe à la prière.

S. AUG. — Il nous enseigne ici non pas que nous devons prier, mais comment nous devons prier, ainsi que plus haut il ne nous dit pas la nécessité de l'aumône, mais la manière de la faire. — S. CHRYS. — La prière est comme un tribut que l'homme offre à la divinité et qu'il tire

(1) C'est plutôt l'auteur du livre de l'Ecclesiastique (c. 8, v. 23), *Jesus Sirach*, qui, quoiqu'il vécût longtemps après Salomon, a été souvent confondu avec lui à cause de la ressemblance de plusieurs de ses sentences avec celles de Salomon, et parce qu'il lui en a emprunté plusieurs.

CAPUT VI.

Cum oratis, non eritis sicut hypocritæ, qui amant in synagogis et in angulis platearum stantes orare, ut videantur ab hominibus. Amen dico vobis, receperunt mercedem suam. Tu autem cum oraveris, intra in cubiculum tuum, et clauso ostio, ora Patrem tuum in abscondito : et Pater tuus, qui videt in abscondito, reddet tibi.

CHRYS., *sup. Matth.* (in op. imp. ut supra). Salomon dicit : Ante orationem præpara animam tuam. Quod quidem facit qui faciens eleemosynam venit ad orationem : bona enim opera excitant fidem cordis, et

dant confidentiam animæ apud Deum orandi. Ergo eleemosyna præparatio est orationis : et ideo Dominus post eleemosynam consequenter de oratione nos instruit.

AUG. *De serm. Dom. in mon.* (ut sup.). Non autem hoc monet nunc ut oremus, sed quomodo oremus : sic nec superius ut faciamus eleemosynam, sed quo animo faciamus. CHRYS., *sup. Matth.* (ut sup.). Est autem oratio quasi quoddam spiritale tributum quod anima offert Deo de visceribus suis. Quanto ergo gloriosior est, tanto cautius est servanda, ne propter homines facta vilescat. Et ideo dicit : Cum oratis, non

de ses entrailles. Plus c'est une action glorieuse, plus il faut se garantir des regards des hommes, afin qu'ils ne la profanent pas en lui inspirant une intention humaine. Et c'est pour cela qu'il dit : « Lorsque vous prierez, vous ne serez pas comme des hypocrites. » — S. CHRYS. — Il appelle hypocrites ceux qui feignent de prier, regardant de tous côtés si on les voit. Et c'est pour cela qu'il ajoute : « Qui aiment à prier dans les synagogues. » — S. CHRYS. — Je pense que ce que dit ici le Sauveur ne doit pas se rapporter au lieu, mais à l'intention de celui qui prie, car c'est une action louable que de prier dans les assemblées des fidèles, ainsi qu'il est dit : « Bénissez Dieu dans les églises. » Celui-là donc qui prie pour être vu par les hommes, c'est de leur côté qu'il regarde, et non pas du côté de Dieu, et par son intention il se place dans les assemblées ; tandis que celui dont l'âme ne se tourne que vers le Seigneur prie dans le secret de son cœur, alors même qu'il prie dans les synagogues. — SUITE. — « Et dans les coins des rues pour paraître se cacher pour prier ? » — C'est ainsi qu'ils briguent deux louanges, celle de la prière et celle de la prière qui se cache. — LA GLOSE. — Le lieu désigné ici est peut-être cet endroit où une voie en coupe une autre, ce qui fait un carrefour.

S. CHRYS. — Il nous défend donc de prier dans une assemblée avec cette intention d'en être vus, et c'est pour cela qu'il ajoute : « Pour être vus des hommes. » Que celui-là donc qui prie ne fasse rien d'usité pour se faire remarquer, comme de crier, de se frapper la poitrine ou de lever les mains. — S. AUG. — Ce n'est pas d'être vu par les hommes qui est mal, mais c'est d'agir pour être vu par les hommes. — S. CHRYS. — C'est toujours bien de s'arracher au danger de la vaine gloire, mais

critis sicut hypocritæ. CHRYS., in homil. (19 ut sup.). Hypocritas vocat qui Deum se fingentes orare, homines circumspiciunt. Et ideo subdit : Qui amant in synagogis orare. CHRYS. *super Matth.* (in opere imperf. ut sup.). Puto autem non ad locum hoc referri quod ait Dominus, sed ad propositum orantis ; in conventu enim fidelium orare laudabile est, sicut dictum est (Psal. 67) : In ecclesiis benedicite Deum. Qui ergo sic orat ut ab hominibus videatur, non Deum aspicit, sed homines : et ideo quantum ad propositum suum in synagoga orat ; eujus autem orantis mens solum aspicit Deum, quamvis in synagoga orat, tamen apud se in secreto videtur orare. Sequitur : Et in angulis pla-

tearum, ut videantur absconse orare : et sic dupliciter laudantur ; et quia orant, et quia absconse orant. GLOSSA. Vel anguli platearum sunt ubi via per transversum viæ ducitur, et quadrivium reddit.

CHRYS., *super Matth.* (in opere imperf. ut sup.). Eo ergo proposito in conventu vetat orare, ut a conventu videatur : unde subditur : Ut videantur ab hominibus. Orans ergo nihil novum faciat quod aspiciant homines, vel clamando, vel pectus percutiendo, vel manus extendendo. AUG., *De sermone Domini in monte* (ut sup.). Non autem videri ab hominibus nefas est ; sed ideo hoc agere ut ab hominibus videaris. CHRYS., in homil. (19 ut sup.). A vana enim gloria ubique erui bonum est, ma-

surtout dans la prière. Si, en dehors de ce défaut (1), nous avons celui d'être portés ça et là par nos pensées, et que nous soyons entrés avec cette infirmité dans le temple de la prière, comment pourrions-nous entendre ce qui nous y sera dit. — S. AUG. — Ce qui doit être évité encore, c'est de faire quelque chose avec le désir de plaire aux hommes, et c'est pour cela qu'il est ajouté : « Je vous le dis en vérité; ils ont reçu leur récompense. » — S. CHRYS. — Chacun moissonnera ce qu'il aura semé, et celui qui aura travaillé pour les hommes, et non pas pour Dieu, recevra les louanges des hommes et non pas celles de Dieu. — S. CHRYS. — Il est dit : « Ils ont reçu. » Dieu voulait leur départir la récompense qui vient de lui; ils ont mieux aimé usurper celle qui vient des hommes. Il ajoute la manière dont nous devons prier : « Pour vous, lorsque vous voudrez prier, entrez dans votre chambre, et, après en avoir fermé la porte, priez votre Père dans le secret. » — S. JÉR. — Ces mots sont tout simplement pour apprendre à l'intelligence qui l'écoute qu'on doit fuir la vaine gloire. — S. CHRYS. — Afin qu'il n'y ait là personne que celui qui prie et celui qui est prié; un témoin, au lieu d'aider à la prière, l'appesantit.

S. CYPR. — Prier dans les endroits retirés s'accorde mieux avec cette foi qui nous montre Dieu présent partout et pénétrant de toute sa majesté les endroits les plus secrets. — S. CHRYS. (2). — Nous pouvons entendre, par cette porte de la maison, la bouche, en ce sens que nous n'avons pas besoin de crier fort pour prier, mais que nous devons le

(1) Celui de la vaine gloire, ainsi que l'indique le mot grec *τῶσου χωρίς*.

(2) Le nom de saint Chrysostôme était ici omis, et cette citation se rattachait à la précédente.

xime autem in oratione. Si enim absque hoc cogitationibus circumferimur, si ad orandum ingressi fuerimus hanc habentes ægritudinem, qualiter intelligimus ea quæ nobis dicuntur? AUG., *De serm. Domini in monte* (ut sup.). Sic etiam fugiendum est ne homines sciant si hoc animo aliquid fiat, ut fructus expectetur placendi hominibus : unde subditur : Amen dico vobis, receperunt mercedem suam. CHRYS., *super Matth.* (in opere imperf. ut sup.). Unusquisque enim ubi seminat, ibi metet. Unde qui propter homines orant, non propter Deum, ab hominibus non a Deo laudantur. CHRYS., in homil. (19 ut sup.). Dicit autem : Receperunt, quia Deus retributionem quæ est ab ipso tribuere vellet; illi autem eam quæ est

ab hominibus usurpant. Quomodo autem orandum sit subjungit, dicens : Tu autem cum oraveris, intra in cubiculum tuum, et clauso ostio, ora Patrem tuum in abscondito. HIER. Hoc simpliciter intellectum erudit auditorem, ut vanam orandi gloriam fugiat. CHRYS., *super Matth.* (in opere imperf. ut sup.). Ut nemo sit ibi, nisi ille qui orat et ille quem orat : testis enim orantem gravat, non adjuvat.

CHRYS., *De orat. Dom.* In abditis etiam locis orare magis convenit fidei, ut sciamus Dominum ubique esse præsentem, et majestatis suæ plenitudine occulta penetrare. CHRYS., *super Matth.* (in opere imperf. ut sup.). Possumus etiam intelligere per ostium domus os corporis, ut non clamosa

faire dans le silence du cœur pour trois raisons : la première, c'est que Dieu, l'auditeur du cœur, n'a nul besoin d'être frappé par les cris de la voix, mais apaisé par la rectitude de la conscience ; la seconde, c'est que personne, excepté Dieu et vous, n'a besoin de savoir vos prières, et qu'elles doivent rester secrètes ; la troisième, c'est que votre turbulente prière empêche de prier celui qui est à côté de vous. — EX COLLAT (1). — Nous devons prier dans un suprême silence afin que nos ennemis qui nous entourent, surtout pendant la prière, ignorent avec quelle intention nous prions. — S. AUG. — Par nos chambres il nous faut entendre nos cœurs, d'après cette parole : « Ce que vous dites dans vos cœurs, soyez-en percés dans le repos de vos chambres. » — La porte, ce sont les sens, et au-dehors sont toutes les choses temporelles entrant par eux dans nos pensées, enveloppant ceux qui prient de la foule bruyante des vains fantômes. — S. CYPR. — Quelle est donc cette nonchalance qui vous laisse divaguer et entraîner par les pensées ineptes et profanes lorsque vous parlez à Dieu, comme s'il devait y avoir une pensée qui vous occupât davantage que celle-ci : vous parlez à Dieu ? Comment pouvez-vous demander à Dieu de vous écouter, tandis que vous ne vous écoutez pas vous-même ? C'est là ne pas prendre garde à votre ennemi (2) ; c'est là offenser Dieu par le laisser-aller de votre oraison. — S. AUG. — Il faut donc fermer la porte, c'est-à-dire résister aux sens, afin que la prière de notre esprit aille au Père, ce qui est lorsqu'elle part du fond du cœur ; c'est alors qu'on prie le Père du fond de l'âme, et c'est pourquoi il est ajouté : « Et

(1) C'est la 9^e, chap. 35 des *Collationes patrum*, dont l'auteur est Cassien. La première est de l'abbé Isaac.

(2) Le démon, cet adversaire dont parle saint Pierre (1 Ep., 5, v. 8).

voce oremus Deum, sed tacito corde, propter tria : primo, quia Deus non voce clamosa pulsandus est, sed conscientia recta placandus, qui est cordis auditor ; secundo, quia secretas orationes tuas non oportet alterum scire, nisi te et Deum ; tertio, quia clausose orans alterum juxta te non permittis orare. EX COLLAT. Cum summo etiam est orandum silentio, ut ipsos quoque inimicos nostros, qui orantibus nobis maxime insidiantur, lateat nostræ petitionis intentio. AUG., *De sermone Domini in mont.* (ubi sup.). Vel per cubacula nostra sunt intelligenda corda nostra, de quibus dicitur (Psal 4) : Quæ dicitis in cordibus vestris, et in cubilibus vestris conpungimini. Ostium est carnalis sensus ; fo-

ris sunt omnia temporalia, quæ per sensum carnalem in cogitationes nostras penetrant, et turba vanorum phantasmatum orantibus obstrepunt. CYPR., *De orat. Domini.* Quæ autem segnitias est alienari et capi ineptis cogitationibus et profanis, cum Dominum deprecaris, quasi sit aliquid quod magis debeas cogitare, quam quod cum Deo loquaris ? Quomodo te audiri a Deo postulas, cum teipsum non audias ? Hoc est ab hoste non cavere ; hoc est Deum negligentia orationis offendere. AUG., *De serm. Dom. in mont.* (ubi sup.). Claudendum est ergo ostium (id est, carnali sensui resistendum), ut oratio spiritualis dirigatur ad Patrem, quæ fit intimis cordis, ubi oratur Pater in abscondito : unde sequitur : Et Pater tuus, qui

votre Père qui voit dans le secret vous rendra. » — REMIG. — Voici un autre sens : Il vous suffit que votre prière soit connue de celui-là seul qui connaît le secret de tous les cœurs, car le seul qui puisse vous exaucer est celui-là même qui voit le fond de votre âme.

S. CHRYS. — Il n'est pas dit : « C'est lui qui vous donnera gratis, » mais : « C'est lui qui vous rendra, » car il se constitue lui-même votre débiteur.

N'affectez pas de parler beaucoup dans vos prières comme les païens, qui s'imaginent que c'est par la multitude des paroles qu'ils méritent d'être exaucés. Ne vous rendez donc pas semblables à eux, parce que votre Père sait de quoi vous avez besoin avant que vous le lui demandiez.

S. AUG. — Comme le propre des hypocrites est de se donner en spectacle dans leurs prières, et de chercher tout le fruit de leurs prières dans la louange humaine, ainsi le propre des païens est de penser que c'est l'abondance des paroles qui les fera exaucer, et c'est pour cela qu'il ajoute : « En priant, ne parlez pas beaucoup. » — EX COLLA. — Il faut prier souvent, mais brièvement, de peur que notre ennemi ne profite de la prolongation de notre prière pour glisser ses insinuations dans notre âme.

S. AUG. — Ce n'est pas prier en parlant beaucoup, ainsi que le pensent plusieurs, que de prier longtemps. Autre chose est la multitude des paroles, autre chose la durée du sentiment. En effet, il est écrit du Seigneur lui-même qu'il passa la nuit dans la prière, et qu'il prolongea très longtemps sa prière pour nous donner cet exemple. L'on dit que nos frères d'Égypte ont de fréquentes, mais très rapides

videt in abscondito, reddet tibi. REMIG. Et est sensus : sufficiat tibi ut ille solus noverit tuam orationem, qui omnium corda novit occulta, quia ipse qui est inspector, erit exauditor.

CHRYS., in hom. (12 ut sup.). Non autem dixit : Gratis dabit, sed : Reddet tibi : etenim debitorem seipsum tibi constituit.

Orantes autem nolite multum loqui, sicut ethnici faciunt : putant enim quod in multiloquio suo exaudiantur. Nolite ergo assimilari eis : scit enim Pater vester quid opus sit vobis, antequam petatis eum.

AUG., *De serm. Dom. in monte* (lib. 2, cap. 7). Sicut hypocritarum est præbere se

spectandos in oratione, quorum fructus est placere hominibus, ita est ethnicorum (id est gentilium) in multiloquio se putare exaudiri : et ideo subditur : Orantes autem nolite multum loqui. EX COLLA. Frequenter enim sed breviter est orandum, ne immorantibus nobis inserere aliquid nostro cordi insidiator possit inimicus.

AUG., *ad Probam* (Epist., 121, cap. 10). Non tamen ut quidam putant, hoc est orare in multiloquio, si diutius oretur. Aliud est sermo multus, aliud diuturnus affectus. Nam et de ipso Domino scriptum est quod pernoctaverit in orando (Luc., 6), et prolixius oraverit (Luc., 22) ut nobis præberet exemplum. Dicuntur fratres in Ægypto crebras quidem habere orationes, sed eas

oraisons, et décochées pour ainsi dire à la dérobee, de peur que cette ferveur d'intention, qui est si nécessaire à la prière, ne puisse se prolonger longtemps avec la violence de son jet. Par là ils nous apprennent et qu'il ne faut pas violenter ce mouvement de l'âme pour le faire durer plus longtemps, et qu'il ne faut pas l'interrompre brusquement s'il veut continuer. Que les paroles n'abondent pas dans l'oraison, mais que la prière y abonde, si elle y est soutenue par la ferveur de l'intention. Parler beaucoup dans l'oraison, c'est noyer une demande nécessaire dans un flot de paroles superflues; prier beaucoup, c'est frapper l'oreille de celui que nous prions par les cris continuels de notre cœur s'exerçant à la prière. Le plus souvent cette affaire se traite bien plus avec des gémissements qu'avec des discours, plus avec les larmes qu'avec la parole.

S. CHRYS.—Par ces paroles il nous dissuade des discours vains dans la prière, comme de ceux par exemple par lesquels, au lieu de demander ce qui convient au Seigneur, nous lui demanderions puissance et gloire, victoire sur nos ennemis et abondance de richesses. Il nous défend donc ici les longues prières, longues, je ne dis pas par leur durée, mais par la multitude des paroles qui les expriment. Cependant la persistance est nécessaire dans la prière, d'après cette parole de l'Apôtre : « Insistant dans la prière » (1), non pas que l'Apôtre ait voulu nous demander de composer notre prière de dix mille phrases, mais de la prolonger par les instances du cœur. C'est ce qu'insinue tout bas cette parole : « Ne parlez pas beaucoup. »— LA GLOSE. — Il condamne la multitude de paroles qui vient de l'incrédulité, et c'est

(1) Ainsi dans l'ép. aux Coloss., 4, v. 2 : *Veillez en insistant dans la prière*; dans celle aux Ep., 6, v. 18 : *Priant toujours avec toute espèce d'instance*.

tamen brevissimas, et raptim quodammodo jaculatas, ne illa violenter erepta (quæ oranti plurimum est necessaria) per productiores moras haberetur intentio: ac per hoc ipsi satis ostendunt hanc intentionem sicut non esse obtundendam, si perdurare non potest; ita si perduraverit non cito esse rumpendam. Absit autem ab oratione multa locutio, sed non desit multa precatio, si fervens perseverat intentio: nam multum loqui est in orando rem necessariam superfluis agere verbis: multum autem precari est cum quem preeamur, diuturna cordis exercitatione pulsare: nam plerumque hoc negotium plus gemitibus quam sermonibus agitur. plus fletu quam affatu.

CHRYS. (in hom. 19 in Matth.). Dissuadet igitur per hoc inanem locutionem in orando; puta cum non petimus decentia a Deo, sed potentatus, et gloriam, inimicos superare, et pecuniarum abundantiam. Jube ergo hic non longas orationes facere. Longas autem dico non tempore, sed multitudine eorum quæ dicuntur. Permanere tamen oportet eos qui petunt: Orationi enim, ait Apostolus (Rom., 12), instantes: non tamen jubet decem millium versuum orationem componere, sed corde tenas enuntiare: quod occulte insinuat, cum dicit: Nolite multum loqui.

GLOSSA. Damnat autem multiloquium orationis veniens de infidelitate: unde se-

ce que veulent dire ces mots : « Ainsi que font les païens. » La multitude des paroles était nécessaire aux païens qui, s'adressant aux démons, en avaient besoin pour les instruire de l'objet de leurs demandes, et c'est le sens de ce qui suit : « Ils sont persuadés que c'est la foule de leurs paroles qui les fait exaucer. »— S. AUG.— Et en effet, cette surabondance de mots est le propre des païens, qui, beaucoup plus préoccupés de la pensée d'exercer leur parole que de rectifier leur esprit, sont forcés de transporter jusque dans la prière cette espèce de préoccupation.— S. GRÉG. (1).— Prier avec vérité, ce n'est pas faire retentir des paroles arrangées avec art, mais pousser les gémissements amers de la componction, et c'est pour cela qu'il est dit : « Veuillez bien ne pas ressembler à ceux, etc., etc. » — S. AUG. — S'il est vrai que la multitude des mots n'a d'autre motif que l'ignorance de celui à qui on parle, qu'en est-il besoin vis-à-vis de celui qui connaît toutes choses; d'où il suit : « Votre Père céleste sait, avant que vous le demandiez, ce qui vous est nécessaire. »

S. JÉR. — Arrive ici l'erreur de quelques philosophes qui avaient formulé ce dogme impie : « Si Dieu connaît ce que nous lui demandons et ce dont nous avons besoin avant que nous l'exprimions, pourquoi, s'il le sait, le lui dire? » A quoi l'on doit répondre que nous ne lui parlons pas pour lui raconter, mais pour le prier. Or, autre chose est de raconter à qui ignore, et autre chose prier celui qui sait.

S. CHRYS. — Vous ne priez donc pas pour apprendre, mais pour fléchir, pour acquérir la familiarité par la continuité de la prière, pour

(1) Dans les anciens exemplaires c'est le ch. 27, et à propos de ces paroles de Dieu parlant de Leviathan ou de Behemoth : *Je ne lui pardonnerai pas* (Job., 41).

quitur : Sicut ethnici faciunt : gentilibus enim erat necessaria verborum multiplicitas, propter dæmones qui nescirent quid illi peterent, nisi illorum verbis instructi : unde sequitur : Putant enim quod in multiloquio suo exaudiantur. AUG., *De serm. Dom. in mon.* (ubi sup.). Et revera omne multiloquium a gentibus venit, qui exercendæ linguæ potius quam mutando animo dant operam, et hoc studii genus etiam ad Deum prece fleetendum transferre conantur. GREG., 33, *Moral.* (c. 21). Sed veraciter orare est amarus in compunctione gemitus et non composita verba resonare; et ideo subditur : Nolite ergo assimilari eis. AUG., *De serm. Dom. in mon.* (ubi sup.). Si enim verba multa ad id proferuntur ut

instruatur ignarus, quid eis opus est ad rerum omnium cognitorem? unde sequitur : Seit enim Pater vester quid opus sit vobis, antequam petatis eum.

HIER. Consurgit autem in hoc loco quædam hæresis philosophorum quorundam, dogma perversum dicentium : Si novit Deus quid oremus, et antequam petamus seit quo indigeamus, frustra scienti loquimur : quibus respondendum est non narratores nos esse, sed rogatores : aliud est enim narrare ignorantem, aliud petere a scienti.

CHRYS., in homil. (19 ut sup.). Non ergo oras ut doceas, sed fleetas, ut familiaris efficiaris continuitate interpellationis, ut humilioris, ut rememoreris peccatorum.

vous humilier, pour vous rappeler le souvenir de vos péchés. — S. AUG. — Ce n'est pas par nos paroles que nous devons nous efforcer d'obtenir de Dieu ce que nous désirons, mais par la rectitude de notre âme, la droiture d'intention, la pureté d'amour, la simplicité du cœur.

— S. AUG. — Mais même de temps à autre nous prions Dieu verbalement, afin que ce signe extérieur de la parole nous réveille, que nous puissions nous rendre compte à nous-mêmes de nos progrès dans le saint désir, et que nous nous excitions plus vivement à l'augmenter en nous ; si nous ne ravivions sa flamme de temps en temps, il s'attédirait au contact de mille soins divers, finirait par se refroidir et s'éteindre tout-à-fait. Les paroles n'ont donc pas cette utilité d'enseigner ou de fléchir Dieu, mais de nous donner à nous-mêmes de salutaires admonestations et de nous faire voir ce que nous demandons.

S. AUG. — L'on peut se demander encore en quoi est nécessaire la prière d'action ou de paroles si Dieu sait déjà ce qu'il nous faut, à moins que l'intention elle-même de la prière ne soit pour l'âme une source de pureté et de paix, et que par la prière l'âme ne devienne plus capable de recevoir les dons spirituels qui doivent être répandus en elle. Dieu, qui est toujours prêt à donner sa lumière, n'a pas promis d'exaucer la prière par le désir qu'il a d'être prié, mais parce que c'est nous qui sommes incapables de recevoir ses dons lorsque nous sommes inclinés d'un autre côté. La prière opère donc la conversion de notre cœur du côté de Dieu, et en excluant le désir des biens temporels, elle purifie notre œil extérieur, et ainsi la pointe de notre cœur rendu à sa pureté devient capable de supporter la pure lumière, et de séjourner en elle avec cette joie qui est la perfection du bonheur.

AUG., *De serm. Domini in mon.* (ubi sup.). Nec etiam verbis nos agere debemus apud Deum, ut impetremus quod volumus, sed rebus quas animo gerimus et intentione cogitationis cum dilectione pura, et simplici affectu. AUG., *ad Probam* (Epist. 121, ut sup.). Sed ideo per intervalla temporum, etiam verbis rogamus Deum, ut illis rerum signis nos ipsos admoveamus, quantumque in hoc desiderio profecerimus nobis ipsis innotescamus, et ad hoc augendum nos ipsos acius excitemus ; ne variis curis quod tepescere cœperat, omnino frigescat, et penitus extinguatur, nisi crebrius inflammetur. Nobis ergo necessaria sunt verba, quibus commoneamur et inspiciamus quid petamus, non quibus Dominum seu docendum seu flectendum esse credamus.

AUG., *De serm. Dom. in monte* (ubi sup.). Sed rursus quæri potest (sive rebus, sive verbis orandum sit) quid opus sit ipsa oratione, si Deus jam novit quid nobis necessarium sit ; nisi quia ipsa orationis intentio cor nostrum serenat et purgat, capaciusque efficit ad excipienda divina munera, quæ spiritualiter nobis infunduntur. Non enim ambitione precum exaudit Deus qui semper paratus est dare suam lucem ; sed nos non semper parati sumus accipere, cum inclinamur in alia. Fit ergo in oratione conversio cordis ad Deum, et purgatio interioris oculi, cum ea quæ cupiebantur temporaliter, excluduntur ; ut acies cordis simplicis ferre possit simplicem lucem, et in ea manere cum gaudio quo beata vita perficitur.

Vous prierez donc de cette manière : Notre Père qui êtes dans les cieux.

LA GLOSE (1). — Parmi les conseils divins et salutaires s'en trouve un où il nous propose la forme même de la prière, et cette forme est celle d'une prière en peu de paroles, afin que cette brièveté même inspire la confiance d'être exaucé rapidement, et c'est pour cela qu'il dit : « Notre Père qui êtes dans les cieux. » S. — CYPR. — Celui qui fait vivre enseigne à prier, afin que cette prière faite par le Fils nous fasse exaucer plus facilement du Père. C'est là une manière amie et familière de prier le Seigneur que de le prier avec sa prière. Que le Père reconnaisse dans notre prière les paroles de son Fils, et lorsque nous prions pour le pardon de nos péchés, empruntons les paroles de cet avocat qui intercède au ciel pour nos péchés.—LA GLOSE.—Il n'est cependant pas nécessaire que la prière consiste toujours en ces seules paroles, mais elle peut en employer qui, ayant le même sens, enflammeront aussi notre cœur.

S. AUG. — Comme dans toute prière il faut avant tout se concilier la bienveillance de celui que l'on prie, et que ce n'est qu'alors qu'il faut exprimer notre demande, c'est en louant celui que l'on prie que l'on s'attire cette bienveillance, et cette louange habituellement se place au commencement. Or, le Seigneur ne nous a ordonné de mettre au commencement de notre prière que ces seuls mots : « Notre Père qui êtes dans les cieux. » Le peuple d'Israël, qui avait reçu plusieurs comman-

(1) La Glose porte ici le nom de Bède, mais l'on ne trouve rien de semblable dans Bède. On en retrouve une partie dans le traité de saint Cyprien, *De oratione Domini*, peu après ce commentaire.

Sic ergo vos orabitis : Pater noster, qui es in caelis.

GLOSSA. Inter salutaria monita et divina, quibus consuluit credentibus, formam orandi proposuit, et orationes composuit brevibus verbis; ut sit fiducia cito annuendi, quod breviter vult rogari: unde dicit: Pater noster, qui es in caelis. CYPR., *De oratione Domini*. Qui fecit vivere, docuit et orare; ut dum oratione quam Filius docuit apud Patrem loquimur, facilius audiamur. Amica et familiaris oratio est Dominum de suo rogare: agnoscat Pater Filii sui verba, cum precem facimus; et cum ipsum habeamus advocatum apud Patrem

pro peccatis nostris (1, Joan., 1), quando peccatores pro delictis nostris petimus, advocati nostri verba promamus. GLOSSA. Non tamen his solis verbis oratur, sed et aliis sub eodem sensu conceptis, quibus cor nostrum accenditur.

AUG. *De serm. Domini in monte* (lib. 2, cap. 8). Cum autem in omni deprecatione benevolentia concilianda sit ejus quem deprecamur, deinde dicendum quid deprecemur, per laudem illius ad quem oratio dirigitur, solet benevolentia conciliari; et hoc in orationis principio poni solet: in quo Dominus noster nihil aliud nos dicere jussit, nisi: Pater noster, qui es in caelis. Multa quidem dicta sunt in laudem Dei,

dements concernant les louanges données à Dieu, n'avait jamais reçu celui de l'appeler notre Père (1), car le Seigneur leur était présenté comme un maître à ses serviteurs et non comme un père à ses enfants. Mais quant au peuple chrétien, l'Apôtre nous a appris qu'il a reçu l'esprit d'adoption dans lequel nous nous écrions : « Mon Père, mon Père, » ce qui n'est pas l'effet de nos mérites, mais de la grâce qui nous fait prier lorsque nous disons : « Mon Père. » Ce nom excite la charité dans nos âmes, car, qu'y a-t-il de plus cher pour un fils que son père. Alors s'élève dans l'âme un sentiment d'affectueuse inspiration, une certaine présomption en faveur de sa demande, par ce seul mot que l'homme adresse à Dieu : « Notre Père. » Que ne donnera-t-il pas à ses enfants qui le prient, à ses enfants à qui il a donné d'être ses enfants? Enfin, comme celui qui dit : « Mon Père, » doit être plein de la sollicitude de ne pas être indigne d'une filiation si considérable! Ceux qui sont riches ou de race noble sont prévenus aussi de ne pas se montrer fiers à l'égard des pauvres et des gens de basse extraction, puisqu'ils adressent tous ensemble à Dieu cette parole : « Notre Père, » qui n'aurait dans leur bouche ni l'accent de la piété, ni celui de la vérité, s'ils ne les reconnaissaient pour frères.—S. CHRYS.—En quoi peut nous nuire notre parenté terrestre, tandis que sous le rapport de celle qui lui est supérieure, nous sommes tous de la même famille? Par ce seul nom de Père, nous affirmons le pardon de nos péchés, et l'adoption, et l'hérédité, et notre lien fraternel avec le Fils unique, et le don de l'Es-

(1) Il ne s'agit ici, ainsi que l'observe saint Augustin, que des préceptes de la loi, car souvent les prophètes avaient dit *au peuple qu'il aurait pu devenir l'enfant de Dieu s'il avait voulu*. Ainsi Isaïe, 1, v. 2. Ps. 81, v. 26. Malach., 1, v. 6. Sap., 11, v. 11. 14, v. 3. Eccl., 23, v. 1, 4. Is., 63, v. 16. 64, v. 8.

nunquam tamen invenitur præceptum populo Israel, ut dicerent : Pater noster ; sed est eis insinuat us ut Dominus, tanquam servis non filiis : sed de populo christiano Apostolus dicit (ad Rom. 8), quod spiritum adoptionis accepit, in quo clamamus : Abba Pater, quod non est meritorum nostrorum, sed gratiæ quam in oratione ponimus, eum dicimus : Pater. Quo nomine et charitas excitatur (quid enim charius debet esse filiis quam pater?) et supplex affectus, eum homines dicunt Deo : Pater noster ; et quædam impetrandi præsumptio. Quid enim jam non det filiis petentibus, eum hoc ipsum ante dedit ut filii essent? Postremo quanta cura animum tangit, ut qui dicit : Pater noster, tanto Patre non sit indignus? Admonentur etiam hinc divites,

vel genere nobiles, cum facti fuerint christiani, non superbire adversus pauperes vel ignobiles, quoniam simul dicunt Deo : Pater noster ; quod non possunt pie ac vere dicere, nisi fratres esse cognoscant. CHRYS., in homil. (28, in Matth.). Quod enim nocumentum est ex inferiori cognatione, eum secundum superiorem omnes simul copulati? Qui etiam patrem dicit, et peccatorum remissionem, et adoptionem, et hæreditatem, et fraternitatem quæ est ad unigenitum, et spiritus largitionem, per unam hanc confessus est nuncupationem : non enim possibile est vocare Deum Patrem, nisi eum qui est omnibus istis bonis potitus. Dupliciter igitur orantium erigit sensum, et dignitate ejus qui invocatur, et magnitudine beneficiorum quibus orans po-

prit, car il n'y a personne qui puisse adresser ce nom à Dieu que celui qui jouit tout à la fois de tous ces biens. Ces deux choses élèvent en nous le sens de la prière, la pensée de la dignité de celui que nous invoquons, celle de la grandeur des dons que suppose en nous cette prière. — S. CYPR. — Nous ne disons pas : « Mon Père, » mais : « Notre Père, » parce que le maître de l'unité et de la paix n'a pas voulu que notre prière s'isolât, et ne demandât que pour nous. Elle doit être publique et commune, et lorsque nous prions, nous ne le devons pas seulement pour un seul, mais pour tout le peuple, car nous faisons tous cette unité d'un peuple. Il a voulu qu'un seul priât pour tous de la même manière qu'il nous a tous portés lui-même en un seul. — S. CHRYS. — La nécessité nous force à prier pour nous, l'amour de fraternité pour les autres. Or, la prière qui est née de la charité fraternelle est plus douce à Dieu que celle qui vient de la nécessité. — LA GLOSE. — L'on dit : « Notre Père, » parole que tout le monde peut prononcer en parlant de Dieu, mais non pas : « Mon Père, » parole qui convenait au Christ seul, fils par nature.

S. CHRYS. — L'on ajoute : « Qui êtes aux cieux, » pour nous apprendre que notre Père est aux cieux, ce qui doit nous faire rougir de ramper au-dessous des choses de la terre. — CASSIEN. — Afin que nous nous hâtions par l'effort d'un désir suprême vers cette région où nous confessons qu'habite notre Père. — S. CHRYS. — En disant : « Les cieux, » il n'y limite pas Dieu, mais par ces mots il arrache à la terre celui qui prie, et le porte aux régions élevées. — S. AUG. — Ces mots : « Les cieux, » expriment peut-être les saints et les justes, car ce n'est pas dans l'espace que Dieu est renfermé. On entend par les cieux les

titus est. CYPR. *De oratione Domin.* Non autem dicimus : Pater meus, sed : Pater noster, quia pacis et unitatis magister noluit sigillatim et privatim precem fieri, ut quis cum precatur, pro se tantum precetur : publica enim est nobis et communis oratio ; et quando oramus, non pro uno tantum, sed pro populo toto oramus, quia totus populus unum sumus : sic enim unum orare pro omnibus voluit, quomodo in uno omnes ipse portavit. CHRYS., *super Matth.* (in opere imperf., homil. 14) Pro se enim orare necessitas cogit, pro altero autem charitas fraternitatis hortatur. Dulcior autem est ante Deum oratio, non quam necessitas transmittit, sed quam charitas fraternitatis commendat. GLOSSA. Dicitur etiam Pater noster (quod commune est om-

nibus), non Pater meus, quod soli Christo convenit, qui est filius per naturam.

CHRYS.; *super Matth.* (in opere imperf. ut sup.). Addit autem : Qui es in cœlis, ut sciamus nos habere Patrem cœlestem, et erubescant se terrenis rebus substernere, qui Patrem habent in cœlis. Ex COLLA. Et ut ad illam regionem in qua Patrem nostrum commorari fatemur, summo desiderio properemus. CHRYS., in homil. (26, in *Matth.* ut sup.). In cœlis ergo cum dicit, non illic Deum concludens hoc ait, sed a terra abducens orantem, et excelsis regionibus affigens. AUG., *De serm. Dom. in mon.* (lib. 2, cap 9). Vel dicitur esse in cœlis, id est, in sanctis et justis : non enim spatium locorum continetur Deus : sunt quidem cœli excellentia mundi corpora, et, si in

parties de cet univers visible dont la nature est la plus excellente, et si l'on croit que c'est là où Dieu habite, les oiseaux, qui sont plus voisins de ces lieux que nous, sont de meilleure condition. Car il n'est pas écrit : « Dieu est près des hommes qui habitent les lieux élevés ou les montagnes, mais de ceux dont le cœur est contrit » (1). Mais ainsi que le pécheur est appelé : « Terre, » et qu'il lui a été dit : « Tu es terre et tu retourneras en terre, » ainsi tout à l'inverse, le juste peut être appelé ciel. C'est donc avec raison qu'il est dit : « Vous qui êtes dans les cieux, » ou : « Dans les saints, » Car il y a autant de distance dans le monde spirituel entre le pécheur et le juste, qu'il y en a dans le monde corporel entre le ciel et la terre. C'est pour cela que pour prier et nous nous retournons vers l'orient, là d'où le matin se lève en s'élançant, nous le faisons, non pas parce que Dieu y est d'une manière particulière après avoir abandonné les autres parties du monde, mais pour que nous soyons prévenus que pendant que notre corps, qui est terrestre, se tourne vers un corps plus élevé que lui, qui est le ciel, notre âme doit se retourner vers Dieu qui est meilleur qu'elle. Il convient (2) que chacun sente Dieu avec ses facultés, et il vaut mieux, pour ceux qui ne peuvent pas imaginer un être incorporel, de placer Dieu dans le ciel que sur la terre.

Que votre nom soit sanctifié.

S. AUG. — Il a été déjà dit quel est celui que l'on prie et où il habite. Voyons maintenant ce qu'il faut demander. Or, ce qui se présente

(1) Ps. 23, v. 19. C'est le sens des Septante. La Vulgate porte : *Qui tribulato sunt corde.*

(2) Saint Augustin ajoute : *Il sert beaucoup.*

eis locus Dei esse credatur, melioris meriti sunt aves, quarum vita est Deo vicinior. Non autem est scriptum : Prope est Dominus excelsis hominibus, aut eis qui in montibus habitant, sed contritis corde. Sed sicut terra appellatur peccator, cui dictum est (*Gen.*, 3) : Terra es et in terram ibis, sic cælum justus e contrario dici potest. Recte ergo dicitur : Qui es in cælis, id est, qui es in Sanctis : tantum enim spiritualiter interesse videtur inter justos et peccatores, quantum corporaliter inter cælum et terram : cujus rei significandæ gratia orantes ad Orientem convertimur, unde cælum surgit, non tanquam Deus ibi sit, cæteras mundi deserens partes, sed ut ad-

moneatur animus ad naturam excellentiorum se convertere (id est, ad Deum); eum corpus ejus (quod terrenum est) ad corpus excellentius (id est, ad corpus cæleste) convertitur. Convenit etiam ut omnium sensibus et parvulorum et magnorum bene sentiatur de Deo; et ideo qui nondum possunt aliquid incorporeum cogitare, tolerabilior est illorum opinio, si Deum in cælo potius esse credant quam in terra.

Sanctificetur nomen tuum.

AUG., *De ser. Dom. in monte* (lib. 2, cap. 12). Dietum est quis sit qui petitur, et ubi habitet. Jam videamus quæ sint pe-

d'abord en premier lieu est cette demande : « Que votre nom soit sanctifié. » Cette demande ne suppose pas que Dieu n'est pas saint, mais elle exprime que Dieu soit reconnu comme tel par les hommes, et que sa divinité éclate de manière que rien ne soit considéré comme plus saint. — S. CHRYS. — Ou bien il est ordonné à celui qui prie de demander : « Que Dieu soit glorifié par notre vie ; » et ces mots reviennent à ceux-ci : « Faites-nous vivre de manière que toutes choses en nous vous glorifient. » Sanctifier est la même chose que glorifier. Or la prière de celui qui s'adresse à Dieu doit être telle, qu'elle ne mette rien avant la gloire divine et qu'elle lui subordonne tout. — S. CYP. (1). — Ce que nous désirons pour Dieu, ce n'est pas qu'il soit sanctifié par nos prières, mais que son nom soit sanctifié en nous. Nous ayant donné le précepte : « Soyez saints comme je suis saint, » nous lui demandons que nous qui avons été sanctifiés dans le baptême, nous persévérions dignes de notre commencement. — S. AUG. (2). — Pourquoi demander cette persévérance à Dieu si Dieu, ainsi que le prétendent les pélagiens, ne peut pas la donner ? Ne serait-ce pas une dérision que de lui demander ce qu'on sait qu'il ne peut pas donner, et que l'on connaît être dans l'homme sans le concours de sa grâce ?

S. CYPR. — Et cela même qu'il soit sanctifié, nous le demandons tous les jours. Cette sanctification continue nous est nécessaire afin de laver par elle tous les jours nos souillures de tous les jours.

Que votre règne arrive.

C'est avec raison que nous demandons, après l'adoption des enfants,

(1) C'est à tort qu'auparavant c'était cité comme de saint Chrys., *op. imp. hom.* 14.
 (2) C'est pris du livre : *De bono perseverant.* chap. 2, un peu avant le milieu.

tenda. Primum autem omnium quæ petuntur, hoc est : sanctificetur nomen tuum. Quod non sic petitur quasi non sic sanctum Dei nomen, sed ut sanctum habeatur ab hominibus, id est, ita innotescat Deus, ut non æstimetur aliquid sanctius. CHRYS., in homil. (20, ut sup.). Vel rogare jubet orantem, Deum per nostram glorificari vitam : ac si dicat : Ita fac nos vivere, ut per nos universa te glorificent : sanctificetur enim idem est quod glorificetur. Digna est autem Deum deprecantis oratio, nihil petere ante Patris gloriam, sed omnia ejus laudi postponere. CYPRIANUS, *De orat. Dominica.* Vel aliter : non optamus Deo ut sanctificetur orationibus nostris, sed ut nomen ejus sanctifi-

cetur in nobis : quia enim ipse dixit (*Levit.*, 20) : Sancti estote, quia ego sanctus sum, id petimus et rogamus ut qui in baptismo sanctificati sumus, in eo quod esse cœpimus, perseveremus. AUGUSTINUS, *De Perseverantia.* Cur autem perseverantia ista poscitur a Deo, si (ut Pelagiani dicunt) non datur a Deo ? An et ista irrisoria petitio est, cum id ab eo petitur quod scitur non ipsum dare, sed ipso non dante esse in hominis potestate ?

CYPR. (ut sup.). Et hoc etiam ut sanctificetur quotidie deprecamur : opus enim est nobis continua sanctificatione, ut qui quotidie delinquimus, delicta nostra sanctificatione assidua purgemus.

l'avènement de ce royaume qui est promis aux enfants. Et c'est ce qui suit : « Que votre règne arrive. » — S. AUG. — Cela ne veut pas dire que Dieu ne règne pas actuellement sur la terre et qu'il n'y ait pas toujours régné. Le mot *arrive* veut dire : « Soit manifesté aux hommes. » Or, le royaume de Dieu ne pourra être ignoré de personne lorsque le Fils unique viendra juger les vivants et les morts, non plus d'une manière purement spirituelle, mais d'une manière visible, jour du jugement que le Seigneur nous apprend devoir arriver lorsque l'Évangile aura été prêché à toute créature (1). Cette demande se rattache à celle du nom de Dieu à sanctifier. — S. JÉR. — Ou bien l'on demande d'une manière générale que sur toute la surface du monde tombe le règne du diable, ou que Dieu règne en chacun de nous et remplace le règne que le péché avait établi dans la chair mortelle des humains. — S. CYPR. — Ou nous demandons l'avènement de ce royaume que Dieu nous a promis et que nous a acquis le sang du Christ, afin que nous, qui pendant la vie avons été les serviteurs du Christ, nous régnions plus tard sous lui. — S. AUG. — Le royaume de Dieu adviendra, que nous le voulions ou que nous ne le voulions pas. Cette prière doit nous exciter de ce côté, afin que ce royaume nous arrive et que nous régnions en lui. — EX. CASS. — Ou bien parce que le juste sait par le témoignage de sa conscience que lorsque arrivera ce royaume de Dieu, il en sera fait participant. — S. JÉR. — Remarquez quelle audace il faut et quelle pureté de conscience pour oser demander le royaume de Dieu et ne pas craindre son jugement.

(1) Matth., 14, v. 14. *Cet Évangile du royaume sera prêché dans tout l'univers comme témoignage donné à toutes les nations, et alors adviendra la consommation.*

Adveniat regnum tuum.

GLOSSA. Congruè sequitur ut post adoptionem filiorum regnum petamus quod filiis debetur : unde sequitur : Adveniat regnum tuum. AUG., *De serm. Dom. in monte* (ut sup.). Quod non ita dictum est, quasi Deus nunc non regnet etiam in terra, semperque in ea regnaverit. Adveniat ergo accipiendum est, ut manifestetur hominibus : nulli autem licebit ignorare regnum Dei, cum ejus Unigenitus, non solum intelligibiliter, sed etiam visibiliter venerit judicare vivos et mortuos : tunc autem esse futurum judicii diem Dominus docet, cum Evangelium prædicatum fuerit in omnibus gentibus. Quæ res pertinet ad sanctificationem nominis Dei. HIER. Vel generaliter pro totius mundi regno petit ut diabolus in mundo

regnare desistat, vel ut in unoquoque regnet Deus, et non regnet peccatum in mortali hominum corpore (Rom., 6). CYPR., *De orat. Domin.* Vel nostrum regnum petimus advenire a Deo nobis repromissum, et Christi sanguine acquisitum ; ut qui in seculo ante servivimus, postmodum Christo dominante regnemus. AUG., *ad Probam* (epist. 121, cap. 11). Regnum namque Dei veniet, sive velimus, sive nolimus ; sed desiderium nostrum ad illud regnum excitamus, ut nobis veniat, atque in eo regnemus. EX COLLA. Vel quia novit sanctus testimonio conscientia suæ, cum apparuerit regnum Dei, ejus se futurum esse consortem. HIER. Attendendum autem est quod grandis audacia sit et puræ conscientia, postulare regnum Dei, et judicium non timere.

CYPR. (ut sup.). Potest etiam et ipse

S. CYPR. — L'on peut entendre par le royaume de Dieu le Christ lui-même que nous désirons tous les jours nous voir arriver, et dont l'avènement excite nos désirs sitôt que la pensée s'en présente à nous. Ainsi qu'il s'est appelé la *Résurrection* (1), puisque c'est en lui que nous ressusciterons, ainsi on peut le prendre pour le royaume de Dieu, puisque c'est en lui que nous règnerons. C'est avec raison que nous demandons non pas son règne sur la terre, mais son règne dans le ciel, car celui qui a renoncé au siècle s'est déjà placé au-dessus de ce royaume et de ses honneurs; celui-là donc qui se consacre à Dieu et au Christ désire non pas les royaumes terrestres, mais les royaumes célestes. — S. AUG. — Lorsque l'on fait cette demande : « Que votre règne arrive, » que peuvent demander ceux qui ont déjà reçu la sainteté, si ce n'est la persévérance dans cette sainteté. Il est certain aussi que le royaume de Dieu ne pourra en venant qu'être donné à ceux qui auront persévéré jusqu'à la fin (2).

Que votre volonté soit faite sur la terre comme au ciel.

S. AUG. — Dans ce royaume de la béatitude, la vie heureuse s'accomplira dans les saints comme elle s'accomplit maintenant en les anges : c'est pour cela qu'après cette demande : « Que votre règne arrive, » suit celle-ci : « Que votre volonté soit faite sur la terre comme au ciel, » c'est-à-dire : « Ainsi que votre volonté s'accomplit en les anges de manière à ce qu'ils jouissent de vous sans qu'aucun nuage obscurcisse leur sagesse et sans qu'aucune misère empêche leur bon-

(1) C'est lui-même qui dit à Marthe : *Je suis la résurrection et la vie.*

(2) Matth., 10, v. 2. ; 24, v. 13. Jésus-Christ l'y dit lui-même.

Christus esse regnum Dei, quem venire quotidie cupimus, cujus adventus ut cito nobis repræsentetur optamus : nam cum resurrectio ipse sit, quia in ipso resurgimus, sic et regnum Dei potest intelligi, quia in illo regnaturi sumus. Bene autem regnum Dei petimus, id est, cœleste, quia est et terrestre regnum : sed qui renunciavit jam seculo, major est etiam honoribus ejus et regno : et ideo qui se Deo et Christo dedicat, non terrena sed cœlestia regna desiderat. AUG., *De Perseverantia* (ut sup.). Cum autem petitur : Adveniat regnum, quid orant qui jam sancti sunt, nisi ut in ea sanctitate quæ jam illis data est, perseverent ? Neque enim aliter veniet Dei regnum, quod

his qui perseverant usque in finem, certum est esse venturum.

Fiat voluntas tua, sicut in cœlo et in terra.

AUG. (*De serm. Dom.*, ubi sup.). In illo beatitudinis regno, vita beata perficietur in sanctis, sicut nunc in cœlestibus angelis : et ideo post illam petitionem, qua dicimus : Adveniat regnum tuum, sequitur : Fiat voluntas tua, sicut in cœlo et in terra, id est, sicut in angelis qui sunt in cœlo, voluntas tua sit, ut te perfruantur, nulla errore obnubilante eorum sapientiam, nulla miseria impediante eorum beatitudinem ; ita fiat in sanctis tuis, qui in terra sunt,

heur; ainsi puisse-t-elle s'accomplir dans les saints qui sont sur la terre et formés de terre en ce qui regarde leur corps »(1). De même l'on peut entendre avec raison ces mots : « Que votre volonté soit faite, » dans ce sens que l'on désire que les commandements de Dieu soient accomplis sur la terre comme dans le ciel, par les hommes comme par les anges; non pas que ce soient eux qui déterminent la volonté de Dieu, mais qu'ils fassent ainsi qu'il le veut, c'est-à-dire selon sa volonté.

S. CHRYS. — Voyez cette très excellente suite : après nous avoir enseigné à désirer les choses célestes par ces mots : « Que votre règne arrive, » il nous enseigne, avant de parvenir au ciel, à faire de la terre le ciel, par ces mots : « Que votre volonté soit faite sur la terre comme dans le ciel. » — S. JÉR. — Qu'ils rougissent ici de leur opinion ceux qui prétendent faussement que le péché fait tous les jours des ruines dans le ciel (2). — S. AUG. — Ou bien : « Sur la terre comme au ciel, » c'est-à-dire dans les pécheurs ainsi que dans les justes, en ce sens : « Ainsi que les justes font votre volonté, ainsi les pécheurs par leur conversion; » ou bien : « De manière que chacun soit traité comme il lui appartient, » ce qui arrivera au dernier jugement. Ou bien nous devons entendre par le ciel et la terre l'esprit et la chair; or, ce que dit l'Apôtre : « Je sers par mon âme la loi de Dieu, » nous apprend que la volonté de Dieu est faite tout naturellement par l'esprit, et ces mots : « Que votre volonté soit faite sur la terre comme au ciel, » nous apprennent ce bienheureux changement qui est promis aux justes et

(1) Lequel, ajoute saint Anselme, ils doivent porter de la terre au ciel.

(2) La phrase suivante détermine assez de quelles ruines parle le saint docteur en disant : *A quoi revient cette comparaison d'avec le ciel si le péché est au ciel.*

et de terra (quantum ad corpus attinet) facti sunt. Item, fiat voluntas tua, reete intelligitur, obediatur præceptis tuis, sicut in cœlo et in terra, id est, sicut ab angelis, ita ab hominibus : non quod ipsi faciant ut velit Deus, sed quia faciunt quod ille vult, id est, faciunt secundum voluntatem ejus.

CHRYS., in homil. (20, ut sup.). Vide autem consequentiam optimam : quia enim concupiscere docuit cœlestia per hoc quod dictum est : Adveniat regnum tuum; antequam ad cœlum perveniatur, ipsam terram jussit fieri cœlum, per hoc quod dicit : Fiat voluntas tua, sicut in cœlo et in terra. HIER. Erubescant autem ex hac sententia,

qui quotidie ruinas in cœlo fieri mentiuntur. AUGUST., *De serm. Domin. in mon.* (lib. 2, cap. 11). Vel sicut in cœlo et in terra, id est, sicut in justis, ita in peccatoribus : tanquam si diceret : Sicut faciunt voluntatem tuam justis, ita etiam peccatores, ut ad te convertantur; sive ita ut sua cuique tribuantur, quod fiet in extremo judicio. Vel per cœlum et terram accipiamus spiritum et carnem; et quod dicit Apostolus (Rom., 7) : Mente servio legi Dei, videamus factam Dei voluntatem in spiritu. In illa autem immutatione quæ promittitur justis : Fiat voluntas tua, sicut in cœlo et in terra, id est, sicut spiritus non resistit Deo, ita et corpus non resistat spiritui. Vel,

qui rendra le corps obéissant à l'esprit comme l'esprit l'est à Dieu. Ou bien : « Sur la terre comme dans le ciel, » c'est-à-dire dans l'Église comme en Jésus-Christ, dans l'épouse que s'est donnée l'Homme-Dieu ainsi qu'en lui qui a accompli tous les commandements de son Père. Le ciel et la terre sont une figure très vraie de l'homme et de la femme, car c'est fécondée par le ciel que la terre produit ses fruits.

S. CYP. — Nous ne demandons donc pas que Dieu fasse ce qu'il veut, mais que nous, nous puissions faire ce que Dieu veut. Il n'y a que la volonté divine qui puisse nous en rendre capables, la volonté de Dieu, c'est-à-dire sa protection et son concours, car personne n'est fort de ses propres forces, et c'est la miséricorde divine qui fait toute notre sûreté. — S. CHRYS. — La vertu ne vient pas seulement de nos efforts, mais elle vient aussi de la grâce d'en haut. C'est derechef qu'il nous prescrit une prière pour l'univers entier, car il n'est pas dit : *Que votre volonté soit faite en moi*, mais *en nous*, mais par toute la terre; que l'erreur en soit arrachée, que la vérité y soit plantée, le mal chassé, la vertu ramenée, et qu'il n'y ait pas de différence entre le ciel et la terre.

S. AUG. — On peut conclure avec évidence contre les pélagiens que le commencement de la foi est un don de Dieu (1), de ce que la sainte Église prie pour les infidèles afin que Dieu leur donne le principe de la foi. Comme la volonté de Dieu a été déjà faite dans les saints, lorsqu'on demande encore qu'elle se fasse, que peut-on demander par là, si ce n'est leur persévérance?

(1) Les mots : *Contre les pélagiens*, que l'on peut conclure de ce qui précède où ils sont nommés, ne se trouvent pas ici. Cependant ce passage a plutôt trait aux semi-pélagiens, qui admettaient la nécessité de la grâce comme principe des bonnes œuvres et non de la foi, tandis que les pélagiens niaient l'un et l'autre.

sicut in cœlo et in terra, id est, sicut in ipso Jesu Christo, ita et in Ecclesia, tanquam in viro, qui patris voluntatem implevit, et in femina, quæ illi desponsata est : cœlum enim et terra convenienter intelligitur quasi vir et femina, quoniam terra cœlo fecundata fructifera est.

CYPR., *De orat. Domin.* Non ergo petimus ut Deus faciat quod vult, sed ut non facere possumus quod Deus vult. Quod ut fiat in nobis, opus est Dei voluntate, id est, opera ejus et protectione, quia nemo suis viribus fortis est, sed Dei misericordia tutus. CHRYS., in homil. (20, ut sup.). Virtus enim non est nostri studii solum, sed superioris gratiæ. Rursum autem hic ora-

tionem pro orbe terrarum cuilibet nostrum injunxit : neque enim dixit : Fiat voluntas tua in me, vel in nobis ; sed ubique terrarum, ut solvatur error, et plantetur veritas, et expellatur malitia, et revertatur virtus, et jam non differat cœlum a terra.

AUG., *De Bono* (seu *de dono perseverantiæ*, cap. 3). Ex hoc autem evidenter ostenditur contra Pelagianos, initium fidei esse donum Dei : quando pro infidelibus ut habere fidem incipient, sancta orat Ecclesia : eum etiam in sanctis jam sit facta Dei voluntas, eum ut fiat adhuc petunt, nisi ut perseverent in eo quod esse cœperunt ?

CHRYS., *super Matth.* (in opere imperf. ut sup.). Communiter autem accipi debet

S. CHRYS. — L'on doit en général entendre ces mots : « Sur la terre comme au ciel, » ainsi : « Que votre nom soit sanctifié sur la terre comme au ciel ; que votre règne arrive sur la terre comme au ciel ; que votre volonté soit faite sur la terre comme au ciel. » Et voyez avec quelle précaution il a parlé ; il n'a pas dit : « Père, sanctifiez votre nom en nous ; faites-nous advenir votre règne ; faites votre volonté en nous ; » ni non plus : « Sanctifions votre nom ; recevons votre royaume ; faisons votre volonté, » afin que cela ne parût pas appartenir aux hommes seuls ou à Dieu seul ; mais il se place au milieu et s'exprime impersonnellement ; car ainsi que l'homme ne peut pas faire le bien sans le secours de Dieu, ainsi Dieu ne peut pas opérer le bien dans l'homme si l'homme ne le veut pas.

Donnez-nous aujourd'hui notre pain su bstantiel.

ἄρτον

S. AUG. — Sur cette terre commencent les choses qui sont contenues dans les demandes précédentes, et elles se développent en nous d'une manière proportionnelle à notre progrès spirituel. Ce n'est que dans l'autre vie, et telle est notre espérance, qu'elles seront pleinement possédées. Les quatre autres demandes contiennent les choses du temps que nous devons nécessairement obtenir pour atteindre celles de l'éternité. La demande du pain qui vient immédiatement après est d'une nécessité temporelle, et c'est elle qui est ainsi exprimée : « Donnez-nous aujourd'hui notre pain supersubstantiel. » — Ce mot que nous rendons par *supersubstantiel* est en grec ἐπιούσιον, que les Septante traduisent fréquemment par περιούσιον (1). En hébreu

(1) Auparavant il y avait *epyusion*, et après *exeriton*. Il y avait toute une ligne d'omise.

quod ait : Sicut in cœlo et in terra : id est, sanctificetur nomen tuum, sicut in cœlo et in terra ; fiat voluntas tua, sicut in cœlo et in terra. Et vide quam caute locutus est : non enim dixit : Pater, sanctifica nomen tuum in nobis ; adveniat regnum tuum super nos ; fac voluntatem tuam in nobis : nec iterum dicit : Sanctificemus nomen tuum ; suscipiamus regnum tuum ; faciamus voluntatem tuam ; ne hoc aut Dei tantum, aut hominis tantum esse videatur : sed medie dixit et impersonaliter : nam sicut homo non potest facere bonum, nisi habuerit adiutorium Dei, sic nec Deus bonum operatur in homine, nisi homo voluerit.

Panem nostrum supersubstantialem da nobis hodie.

AUG. (in *Enchirid.*, cap. 15). Hæc ergo tria quæ in præmissis petitionibus petuntur, hic inchoantur ; et quantumcunque proficimus augentur in nobis ; perfecte vero (quod in alia vita sperandum est) semper possidebuntur. Reliquis vero quatuor quæ sequuntur, petuntur temporalia quæ propter æterna consequenda sunt necessaria : panis enim qui consequenter petitur, hic est necessarius. Sequitur enim : Panem nostrum supersubstantialem da nobis hodie. HIER. Quod nos supersubstantialem exprimimus,

correspond toujours le mot *sogolla*, que Symmache traduit par ἐξίριστον, remarquable, supérieur. Ailleurs il est rendu par spécial. Lors donc que nous demandons ce pain spécial ou supérieur, nous demandons celui dont le Sauveur a lui-même ainsi parlé dans l'Évangile : « Je suis le pain vivant descendu du ciel. » — S. CHRYS. — Le Christ est le pain de vie, et ce pain n'est pas pour tous, mais pour nous. En demandant que le pain nous soit donné tous les jours, nous demandons que, nous qui sommes en le Christ et qui recevons l'Eucharistie tous les jours, nous n'en soyons pas éloignés par un péché grave et ainsi séparés du corps du Christ. Nous demandons donc que, nous qui restons dans le Christ, nous ne soyons pas séparés de son corps et de son action sanctifiante. — S. AUG. — Les saints demandent donc la persévérance en demandant de ne pas être éloignés du corps du Christ, mais de persister dans cette sainteté qui n'admet pas de crime. — S. CHRYS. — Ou bien ce pain supersubstantiel est le pain quotidien. — EX CASS. — Ce mot : *aujourd'hui*, nous montre qu'il doit être pris tous les jours, et que cette prière doit être faite tous les jours, car il n'est pas de jour que nous ne devions confirmer par cet aliment le cœur de l'homme intérieur.

S. AUG. — L'on nous objecte ici que ce n'est pas l'usage dans les églises orientales de participer tous les jours à la cène du Seigneur. Or, ceux qui s'appuient sur ce fait pour défendre leur manière de voir savent que ce qu'ils attaquent n'est point regardé comme un scandale par l'autorité ecclésiastique dont ils se prévalent, et que même elle

in græco habetur *epiousion* (ἐπιούσιον), quod Septuaginta interpretes *periousion* frequentissime, transferunt. Consideramus ergo in Hebræo, et ubicunque illi *periousion* (περιούσιον) expresserunt, nos invenimus *sogolla*; quod Symmachus *exaireton* (ἐξίριστον), id est, præcipuum vel egregium transtulit; licet in quodam loco peculiarem sit interpretatus: quando ergo petimus et peculiarem vel præcipuum nobis Dominus tribuat panem, illum petimus, qui dicit in Evangelio (Joan., 6): Ego sum panis vivus qui de cælo descendi. CHRYS. Nam panis vitæ Christus est; et panis hic omnium non est, sed noster est. Hunc autem panem dari nobis quotidie postulamus, ne qui in Christo sumus, et eucharistiam quotidie accipimus, intercedente aliquo graviore delicto a cælesti pane prohibeamur, et a Christi corpore separemur. Petimus ergo ut qui in

Christo manemus, a sanctificatione ejus et corpore non recedamus. AUG., *De Bono* (vel *de dono*) *perseverantiæ* (cap. 4). Perseverantiam ergo a Domino sancti poscunt, quando petunt ne a Christi corpore separentur, sed in ea sanctitate permaneant ut nullum crimen admittant. CHRYS., *super Matth.* (in opere imperf. ut sup.). Vel panem supersubstantialem posuit, hoc est quotidianum. EX COLLA. Cum enim dicit: Hodie, ostendit eum quotidie esse sumendum, omnique tempore hæc oratio debet profundi, quia non est dies quo non opus sit nobis hujus panis perceptione cor interioris hominis confirmare.

AUG., *De serm. Dom. in mon.* (lib. 2, c. 12). Sed contra hoc illi movent quæstionem, qui in orientalibus patribus non quotidie cœnæ Domini communicant; qui de hac re suam sententiam defendunt, vel

ne le défend pas dans les églises qu'elle gouverne. Mais, pour ne pas traiter cette difficulté en détail, comment cette pensée peut-elle ne pas leur venir, *que nous tenons du Seigneur une règle de conduite qu'il ne nous est pas permis de transgresser*? Qui oserait dire qu'il ne nous est permis de réciter qu'une fois l'Oraison dominicale? ou si une ou deux fois, que nous ne le pouvons que jusqu'au moment où nous communions au corps du Seigneur? Nous ne pourrions pas dire : *Donnez-nous aujourd'hui*, alors que nous aurions déjà reçu ce pain. Quelqu'un pourrait-il nous forcer à célébrer le sacrifice dans la seconde moitié du jour? — EX CASS. — Ce mot : *aujourd'hui*, peut s'entendre de cette vie, en ce sens : *Donnez-nous le pain tant que nous sommes dans cette vie.*

S. JÉR. — Nous pouvons entendre autrement le pain *supersubstantialis*, c'est-à-dire qui est au-dessus de toutes les substances, qui dépasse toutes les créatures, le corps du Seigneur. — S. AUG. — Ce *pain quotidien* peut être ces préceptes du Seigneur qu'il nous faut méditer et faire tous les jours. — S. GRÉG. (1). — Nous disons : *Notre pain*, et cependant nous le demandons. C'est qu'il vient de la munificence de Dieu et qu'il devient nôtre lorsque nous le recevons. — S. JÉR. — D'autres tout simplement expliquent ce texte dans le sens de cet autre de saint Paul : « Ayant la nourriture et le vêtement, soyons-en contents; » et ils disent que les saints doivent se contenter de la nourriture actuelle. C'est pour cela que plus bas on lit ces mots : « Ne pensez pas au lendemain. »

(1) Dans les anciens exemplaires, c'est le chap. 37 sur ces mots de Job : *Et le Seigneur rendra sa justice* [Job., 33].

ipsa auctoritate ecclesiastica sunt contenti, quod sine scandalo ista faciunt; neque ab eis qui ecclesiis præsent, facere prohibentur. Sed ut de istis nihil in aliquam partem disseramus, illud certe debet occurrere cogitantibus, regulam nos orandi a Domino accepisse, quam transgredi non oportet. Quis ergo audeat dicere semel tantum nos orare debere orationem dominicam? aut si iterum et tertio, usque ad eam tantum horam qua corpori Domini communicamus? Non enim postea dicere poterimus: Da nobis hodie, quod jam accepimus; aut poterit quisquam cogere ut ultima parte diei sacramentum illud celebremus? Ex COLLA. (ut jam sup. collat. 9). Licet istud quod dicitur hodie, ad præsentem vitam possit

intelligi, id est, dum in hoc seculo commoramur, præsta nobis hunc panem.

HIER. Possumus supersubstantialem panem et aliter intelligere; qui super omnes substantias sit, et universas superet creaturas, scilicet Domini corpus. AUG. (*De serm. Dom.*, ubi sup.). Vel quotidianum panem accipiamus spiritualem, præcepta scilicet divina, quæ quotidie oportet meditari et operari. GREG., 24 (cap. 5). Nostrum autem hunc panem dicimus, et tamen ut detur oramus; quia Dei est ex munere, et noster fit per acceptionem. HIER. Alii simpliciter putant secundum Apostoli sermonem dicentis (1 Timoth., 6): Habentes victum et vestium, his contenti simus, de præsentem tantum cibo sanctos cu-

S. AUG. — C'est toute notre nourriture que nous demandons en demandant celle qui est la première, l'exprimant par le nom de pain. — S. CHRYS. — Nous ne disons pas : « Donnez-nous notre pain quotidien, » seulement pour notre nourriture, qui nous est commune avec les pécheurs, mais aussi pour que cette nourriture nous vienne de la main de Dieu, ce qui est le propre des saints ; car il n'y a à le recevoir de la main de Dieu que celui qui prépare son pain dans la justice ; celui qui le prépare dans le péché le reçoit du diable. Ou bien, parce qu'étant sanctifié là-haut, en venant de Dieu, il peut être accepté. Il est appelé nôtre, en ce sens que venant de nous par le travail de nos mains, Dieu nous le donnera et le sanctifiera ainsi, de la même manière que le pain reçu par le prêtre des mains d'un laïque est ainsi sanctifié et puis rendu au laïque. Le pain est à celui qui l'offre, mais la sanctification qu'il a reçue lui a été surajoutée par le prêtre. Ce pain est dit *le nôtre*, pour deux raisons : d'abord, parce que tout ce que Dieu nous donne, il le donne à d'autres par nous, et dans le but que nous en transmettions une part aux indigents. Celui qui ne le fait pas, ce n'est pas seulement son pain qu'il mange, mais encore celui des autres. En second lieu, celui qui mange un pain acquis avec justice, c'est son pain qu'il mange ; tandis que si ce pain est le fruit du péché, ce n'est plus son pain. — S. AUG. — Peut-être quelqu'un sera étonné de nous voir prier pour ce qui est nécessaire à cette existence, comme la nourriture et le vêtement tandis que le Seigneur nous dit : « Ne soyez pas inquiets ni de votre nourriture ni de vos vêtements. » Or, on ne peut pas prier pour obtenir une chose sans éprouver de l'inquiétude à ce sujet. — S. AUG. — Celui qui ne veut que ce qui est néces-

ramagere. Unde in posterioribus præceptum est : Nolite cogitare de crastino.

AUG., *ad Probam* (epist. 121, cap. 11, ut sup.). Sic ergo hic sufficientiam petimus a parte quæ excellit, id est, nomine panis totum signantes. CHRYS., *sup. Matth.* Non solum autem oramus ideo : Panem nostrum da nobis hodie, ut habeamus quid manducemus (quod commune est inter justos et peccatores), sed ut quod manducemus, de manu Dei accipiamus : quod est tantum sanctorum : nam illi Deus dat panem qui cum justitia præparat ; diabolus autem ei qui præparat cum peccato. Vel ita ut dum a Deo datur, sanctificatus accipiatur ; et ideo addidit nostrum, id est, quem nos habemus paratum, illum da nobis, ut a te sanctificetur ; sicut sacerdos panem acci-

piens a laico sanctificat et porrigit ei : panis enim offerentis est ; sed quod sanctificatum est, beneficium est sacerdotis. Dicit autem nostrum propter duo : primo quia omnia quæ nobis Deus dat, per nos aliis dat, ut de eo quod accipimus partem impotentibus faciamus. Qui ergo de laboribus suis indigentibus non præstat, non tantum panem suum manducat, sed etiam alienum ; deinde qui de justitia acquisitum panem manducat, suum panem manducat ; qui autem cum peccato, alienum AUG., *De serm. Dom. in mon.* (lib. 2, cap. 12). Forte autem aliquis moveatur cur oremus pro his adipiscendis quæ huic vitæ sunt necessaria, sicut est victus et tegumentum : cum Dominus dicat : Nolite solliciti esse quid edatis aut quid induamini, non potest autem quisque

saire à la vie ne veut que ce qui est convenable. Ce nécessaire n'est pas désiré à cause de lui-même, mais à cause de la santé du corps et des habitudes au milieu desquelles l'on vit et auxquelles on veut pouvoir se conformer honnêtement et sans être à charge à un autre. Il faut prier pour la conservation de ce nécessaire, lorsqu'on l'a, et pour l'acquiescer, lorsqu'on ne l'a pas.

S. CHRYS. — Il faut remarquer qu'après ces mots : « Que votre volonté soit faite sur la terre comme au ciel, » il en vient à condescendre à notre nature, qui a besoin de nourriture, et nous parle comme à des hommes unis à un corps et qui ne peuvent pas avoir l'impassibilité des anges. Il nous ordonne donc de prier pour notre pain, mais pour notre pain quotidien seulement, et non pour les richesses ou les plaisirs. Cela ne lui suffit pas ; il y ajoute cette autre réserve : « Donnez-nous aujourd'hui, » et cela, afin que nous ne nous accablions pas nous-mêmes sous le poids des préoccupations du lendemain. — S. CHRYS. — Et quoique, à première vue, les paroles du Christ paraissent avoir ce sens, que ceux qui récitent cette prière ne doivent pas préparer leur lendemain et le temps d'après, ce qui conviendrait à peu, aux apôtres, qui voyageaient en tout temps pour évangéliser, et peut-être même à personne. Nous ne devons pas l'entendre ainsi, pour reconnaître en la doctrine du Christ un moyen de perfection pour tous.

S. CYP. — Le disciple du Christ doit demander la nourriture divine, afin de ne pas prolonger son désir de rester sur la terre, ce qui lui est contraire et doit lui répugner ; il doit répéter cette prière par laquelle nous demandons le prompt avènement du royaume des cieux. —

de ea re pro qua adipiseenda orat, non esse sollicitus. AUG., *ad Probam* (epist. 121, cap. 6). Sed sufficientiam vitæ non indecenter vult quisquis vult, et non amplius. Hæc autem sufficientia non appetitur propter seipsam, sed propter salutem corporis, et congruentem habitum personæ hominis, quo habitu non sit inconueniens eis cum quibus honeste vivendum est. Ista ergo cum habentur, ut teneantur ; cum non habentur, ut habeantur, orandum est.

CHRYS., in homil. (20, *super Matth.*). Considerandum est autem quod postquam dixit : Fiat voluntas tua, sicut in cælo et in terra ; quia hominibus loquebatur in terra carne indutis, et non potentibus habere eandem impassibilitatem cum angelis, condescendit jam infirmitati nostræ, quæ necessario indiget cibo : et ideo pro pane

jussit orationem facere, non pro pecuniis, neque pro lascivia, sed solum pro pane quotidiano : et neque hoc sufficit, sed apposuit : Da nobis hodie ; ut non conteramus nos ipsos sollicitudine supervenientis diei. CHRYS., *sup. Matth.* Et sic prima facie videntur hæc verba sonare, ut qui hoc dieum non habeant in erastinum præparatum. Quod si ita est, oratio ista aut paucis potest convenire, sicut apostolis, qui docendi gratia omni tempore vagabantur ; aut forsitan nulli : doctrinam autem Christi ita debemus aptare, ut omnes in ea proficiant.

CYP. Divinum ergo cibum discipulus Christi debet petere : ne in longum desiderium petitionis extendat, quia contrarium sibi fit et repugnans, ut quæramus in seculo diu manere, qui petimus regnum cælo-

S. CHRYS. — Peut-être ce mot : *quotidien*, veut-il dire qu'un chacun doit manger autant que le lui conseille la raison naturelle, et non pas autant que l'y pousse l'appétit sensuel. Si, dans un seul repas, vous mangez autant que cela vous serait nécessaire pour cent jours, ce n'est plus déjà votre pain quotidien, mais votre pain de plusieurs jours.

S. JÉR. — Dans l'Évangile qui est intitulé *selon les Hébreux*, on trouve le mot *mohar* à la place de *supersubstantiel*, et ce mot signifiant *du lendemain*, le sens est : « Donnez-nous aujourd'hui notre pain de demain (c'est-à-dire de l'avenir). »

Et remettez-nous nos dettes comme nous les remettons à ceux qui nous doivent.

S. CYPR. — Après avoir demandé le secours de la subsistance, l'on demande le pardon du péché; ainsi celui qui a été rassasié par Dieu pourra vivre en lui; ainsi, l'on pourvoit non-seulement aux besoins de la vie présente, mais encore à ceux de la vie éternelle que l'on peut atteindre par la rémission des péchés, lesquels le Seigneur appelle *des dettes*. Cette parole : « Remettez-nous nos dettes, » rappelle cette autre : « Je vous ai remis toute la dette, parce que vous m'en avez prié. » Cette leçon nous est salutaire; cette leçon par laquelle nous sommes avertis que nous sommes pécheurs, et l'étant, d'avoir à prier tous les jours pour nos péchés, et afin que personne ne se complaise dans la fausse idée de son innocence, et ne tombe plus bas par l'orgueil, nous sommes instruits de notre culpabilité de tous les jours par cet ordre qui nous est donné d'avoir à prier tous les jours.

rum velociter advenire. CHRYS., *sup. Matth.* (hom. 14, operis imperf.). Vel addit : Quotidianum, ut tantum quis manducet quantum ratio naturalis exigit, non quantum lascivia carnis impellit. Si enim in uno convivio tantum expendas quantum sufficere tibi potest centum diebus, jam non quotidianum cibum manducas, sed multorum dierum.

HIER. In Evangelio autem quod appellatur secundum Hebræos, pro supersubstantiali pane *mohar* reperitur, quod dicitur cratinum, ut sit sensus : Panem nostrum cratinum (id est, futurum) da nobis hodie.

Et dimitte nobis debita nostra, sicut et nos dimittimus debitoribus nostris.

CYPR. (ubi sup.). Post subsidium cibi

peritur et venia delicti, ut qui a Deo pascitur, in Deo vivat; nec tantum præseni vitæ, sed æternæ consulatur, ad quam venire potest, si peccata donentur, quæ debita Dominus appellat : sicut alibi dicit (Matth., 18) : Dimisi tibi omne debitum, quia rogasti me : unde sequitur : Dimitte nobis debita nostra. Quare necessario et salubriter admonemur, quod peccatores sumus, qui pro peccatis rogare compellimur, et ne quis sibi quasi innocens placeat, et se extollendo plus pereat, instruitur se peccare quotidie, dum pro peccatis quotidie jubetur orare.

AUG., *De bono perseveran.* (cap. 5). Hoc autem telo Pelagiani confodiuntur hæretici, qui audent dicere : Hominem justum in hac vita nullum habere omnino peccatum, et in talibus hominibus esse jam in præ-

S. AUG. — Par ce trait sont frappés les pélagiens, hérétiques qui osent dire : « L'homme juste n'est souillé d'aucun péché dans cette vie, et c'est en lui que se réalise¹, dans le siècle présent, cette Église sans tache et sans ride » (1). — S. CHRYS. — Que cette prière soit celle de tous les fidèles, les prescriptions de l'Église nous l'apprennent, ainsi que les premiers mots par lesquels elle s'ouvre, et qui nous engagent à appeler Dieu notre Père. Or, celui qui ordonne aux fidèles de demander la rémission de leurs péchés démontre ainsi contre les novatiens qu'il arrive qu'après le baptême il y ait rémission des péchés.

S. CHRYS. — Celui-là donc qui nous enseigna à prier pour nos péchés nous annonça la miséricorde de son Père. Mais il y ajouta une loi nous astreignant, par une condition rigoureuse, à remettre à nos débiteurs, en même temps que nous demandons que l'on nous remette à nous-mêmes, et c'est ce qui est dit en cette manière : « Ainsi que nous remettons à nos débiteurs. » — S. GRÉG. (2). — Ce bien que notre componction nous fait demander à Dieu, accordons-le d'abord au prochain, dans le premier mouvement de notre conversion. — S. AUG. — Ceci n'est pas dit des dettes d'argent, mais de toute offense contre nous; de celle aussi qui est une dette d'argent; car il vous offense celui qui, étant votre débiteur et pouvant vous payer, ne le fait pas. Si vous ne remettez pas cette offense, vous ne pourrez pas dire : « Remettez-nous nos dettes comme nous les remettons à nos débiteurs. »

S. CHRYS. — Quelle est donc l'espérance de celui qui prie en conservant des sentiments de haine contre quelqu'un qui l'aura par hasard

(1) C'est une allusion au texte connu de saint Paul (Ep., 5, v. 27), passage que saint Thomas lui-même explique dans le sens du péché pour *la tache*, et de la duplicité d'intention pour *la ride*.

(2) Dans les anciens exemplaires, c'est au chap. 18 sur le chap. 11 de Job : *Si vous effacez l'iniquité.*

senti tempore Ecclesiam non habentem maculam aut rugam. CHRYS., in homil. {20, sup. Matth.}. Quoniam vero fidelibus hæc oratio convenit, et leges Ecclesiæ docent, et orationis principium, quod docet Deum Patrem vocare. Qui ergo fidelibus jubet remissionem peccatorum petere, demonstrat quod post baptismum contingit peccata dimitti (contra Novatianos).

CYPR. (ut sup.). Qui ergo pro peccatis nos orare docuit, paternam misericordiam promisit; sed plane addidit legem, certa conditione nos stringens, ut sic nobis debitum dimitti postulamus, secundum quod et ipsi debitoribus nostris dimittimus; et

hoc est quod dicit : Sicut et nos dimittimus debitoribus nostris. GREG. 10, *Moral.* (cap. 11). Ut profecto bonum quod a Deo compuncti petimus, hoc primum proximo conversi faciamus. AUG. (*De serm. Dom. in monte*, lib. 2, cap. 8). Hoc non de pecunia dicitur, sed de omnibus quæ in nos quisque peccat, ac per hoc etiam de pecunia : peccat namque in te qui pecuniam tibi debitam cum habeat unde redderet, non reddit : quod peccatum si non dimiseris, non poteris dicere : Dimitte nobis debita nostra, sicut et nos dimittimus debitoribus nostris.

CHRYS., sup. *Matth.* (hom. 14, operis imperf.). Cum qua ergo spe orat, qui ini-

blesé? En priant Dieu, il lui ment; car il dit : *Je remets*, et il ne le fait pas. Et Dieu, à qui il demande pardon, ne le lui accordera pas. Mais plusieurs évitent de dire cette prière (1), parce qu'ils ne veulent pas pardonner à leurs ennemis. Insensés! Car d'abord celui qui ne prie pas, ainsi que l'a enseigné le Christ, n'est pas disciple du Christ; en second lieu, le Père n'exauce pas volontiers une prière que le Fils n'a pas dictée; le Père sait reconnaître et la pensée et l'expression de son Fils, et lorsque la pensée humaine usurpe la place de la sagesse du Christ, il ne l'exauce pas.

S. AUG. — Cependant, comme cette vertu si élevée d'aimer ses ennemis et de leur pardonner leurs offenses n'est pas celle de tous ceux que nous croyons être exaucés, lorsqu'ils disent ces mots dans la prière : « Remettez-nous nos dettes, ainsi que nous les remettons à ceux qui sont nos débiteurs; » certainement les paroles de cette promesse doivent se réaliser en celui qui, n'étant pas assez parfait pour aimer son ennemi, lui pardonne de cœur lorsqu'il en est prié, voulant lui-même être pardonné, lorsqu'il le demande. Cela est moins difficile; car celui qui demande son pardon, si la pensée de son offense l'y porte, ne doit pas être tenu pour ennemi et assimilé à celui qui agit encore en ennemi.

Et ne nous abandonnez point à la tentation.

S. CHRYS. — Parce qu'il a ordonné plus haut de magnifiques choses

(1) C'est là évidemment le sens, et non celui que donnait l'édition précédente par le mot *fingunt*. Mais non-seulement le texte de saint Chrysostôme donne *fugiunt*, mais encore l'édition d'Anvers de saint Thomas.

micitiam servat adversus alterum, a quo forsitan læsus est? Sicut enim ipse orans mentitur (dicit enim remitto, et non remittit), sic a Deo petit indulgentiam, et non illi indulgetur. Sed multi nolentes dare veniam peccantibus in se, fugiunt istam orationem orare. Stulti! primo, quia qui non sic orat ut docuit Christus, non est Christi discipulus; secundo, quia nec Pater libenter exaudit orationem quam Filius non dictaverit: cognoscit enim Pater Filii sui sensus et verba; neque suscipit quæ usurpatio humana excogitavit, sed quæ sapientia Christi exposuit.

AUG., in *Ench.* (cap. 73). Tamen quia hoc tam magnum bonum (scilicet dimittere debita et diligere inimicos), tantæ multi-

tudinis non est, quantam credimus exaudiri cum in oratione dicitur: Dimitte nobis debita nostra, sicut et nos dimittimus debitoribus nostris, procul dubio verba sponsonis hujus implentur, si homo nondum ita proficit ut diligat inimicum; tamen quando rogatur ab homine qui peccavit in eum, ut ei dimittat, dimittit ex corde, qui etiam sibi roganti utique vult dimitti. Jam vero qui eum in quem peccavit hominem rogat (si peccato suo movetur ut roget), non adhuc est reputandus inimicus, ut eum diligere sit difficile: sicut difficile erat quando inimicitias exercebat.

Et ne nos inducas in tentationem.

CHRYS., sup. *Matth.* (in opere imperf.,

aux hommes, comme d'appeler Dieu *son Père*, de demander l'avènement de son règne; il ramène la doctrine de l'humilité en disant : « Et ne nous induisez pas en tentation. » — S. AUG. — Quelques exemplaires portent : « Et ne nous portez pas à la tentation, » ce qui me paraît avoir le même sens, l'un et l'autre étant la traduction du grec (1). Quelques-uns ajoutent : « Ne souffrez pas que nous soyons portés à la tentation, » appliquant ainsi le sens du mot : « Ne nous portez pas; » car ce n'est pas Dieu qui porte à la tentation, mais qui laisse entraîner celui qu'il abandonne. — S. CYP. — Ceci nous apprend que l'ennemi ne peut rien contre nous si Dieu ne le lui a pas permis, et que toute notre crainte et tout notre dévoûment doivent se tourner du côté de Dieu.

S. AUG. — Autre chose est d'être induit en tentation, autre chose est d'être tenté; car sans tentation personne ne peut être éprouvé, ni pour lui ni quant aux autres (2); car pour ce qui est de Dieu, il nous connaît à fond avant toute espèce de tentation. Ainsi, nous demandons en cette prière non pas de ne pas être tentés, mais de ne pas être induits en tentation, de la manière que quelqu'un qui devrait être éprouvé par le feu demanderait non pas de ne pas en être atteint, mais de ne pas en être consumé. Être induit en tentation, c'est tomber en celles que nous ne pourrions pas supporter.

S. AUG. — Lors donc que nous disons : « Ne nous induisez pas en

(1) Du mot *εισενέγκης*, du verbe *εισφέρω*, qui veut dire partir.

(2) C'est une allusion à ces mots du ps. 25 : *Seigneur, éprouvez-moi et tentez-moi*; et à ceux-ci de saint Jacques (1^{re} Ep.) : *Heureux l'homme qui souffre tentation, car lorsqu'il aura été éprouvé, etc.*

hom. 14). Quia multa magnifica supra mandavit hominibus; ut Deum Patrem suum dicant, ut regnum Dei petant venire; ideo nunc additur humilitatis doctrina, cum dicitur : Et ne nos inducas in tentationem. AUG., *De serm. Dom. in mon.* (lib. 2, c. 14). Nonnulli codices habent : Et ne nos inferas in tentationem, quod tantumdem valere arbitror : nam ex uno græco verbo utrumque est translatum : multi autem interpretando ita dicunt : Ne nos patiaris induci in tentationem, exponentes quomodo dictum sit inducas : non enim per seipsum inducit Deus, sed induci patitur eum quem suo auxilio deseruerit. CYPR. (ut sup.). Qua in parte ostenditur contra nos nihil adversarium posse, nisi Deus ante permiserit; ut omnis timor noster et devotio convertatur ad Deum.

AUGUST., *De serm. Dom. in monte* (lib. 2, cap. 14). Aliud est autem induci in tentationem, aliud tentari : nam sine tentatione probatus esse nemo potest (sive sibi ipsi, sive alii); Deo autem ante omnes tentationes quisque notissimus est. Non ergo hic oratur ut non tentemur, sed ut non inferamur in tentationem; tanquam si quispiam cui necesse est igne examinari, non orat ut igne non contingatur, sed ut non exuratur : induemur enim, si tales inciderint, quas ferre non possumus. AUG., *ad Probam* (epist. 121, cap. 72). Cum ergo dicimus : Ne nos inducas in tentationem, nos admonetur hoc petere, ne deserti ejus adjutorio alicui tentationi vel consentiamus decepti, vel cedamus afflicti. CYPR. In quo admonemur infirmitatis et imbecillitatis nostræ, ne quis se insolenter extollat; ut dum præ-

tentation, » nous sommes avertis de demander que le secours divin ne nous abandonne pas à la tentation en nous laissant séduire par l'illusion ou vaincre par la souffrance. — S. CYP. — Ceci nous avertit de notre faiblesse et de notre infirmité, afin que nous ne nous laissions pas aller à l'insolence de l'orgueil, et en mettant en avant la confession de l'humilité et de l'obéissance, en donnant tout à Dieu, sa tendresse accorde ce qui fait l'objet de notre suppliante demande.

S. AUG. — Lorsque les saints disent : « Ne nous laissez pas induire en tentation, » que demandent-ils autre chose que leur persévérance en la sainteté? Il n'est aucun saint qui ne tienne de la libéralité de Dieu ce bienfait de la persévérance jusqu'à la fin, et il reconnaît qu'il le tient de lui en le lui demandant. D'ailleurs, il n'est personne qui se désiste de persévérer, si préalablement il n'est tenté. C'est afin que cela n'arrive pas que nous demandons à ne pas être induits en tentation, et si cela n'arrive pas, c'est que Dieu ne l'a pas permis; car il n'existe que ce qu'il fait ou ce qu'il permet. Ce n'est pas en vain que nous lui disons : « Ne nous induisez pas en tentation; » et il peut détourner nos volontés du mal vers le bien, convertir celui qui est tombé, et le ramener dans le sentier qui lui plaît. Celui qui n'est pas victime de la tentation de sa volonté perverse n'a presque aucune tentation à redouter, car chacun est tenté par sa propre concupiscence. Dieu a donc voulu que nous le priions de ne pas nous laisser succomber à la tentation, lui qui pouvait nous accorder cela sans que nous le lui demandions; car il a voulu que nous sachions quel était l'auteur de ces bienfaits. Que l'Église fasse attention à ses prières de tous les jours (1) : elle demande la conversion des infidèles, donc c'est de Dieu

(1) Saint Augustin ajoute : *Et qu'elle ne se livre pas à de laborieuses disputes.*

cedit humilis et submissa confessio, et datur totum Deo, quicquid suppliciter petitur, ipsius pietate præstetur.

AUG., *De bono perseveran.* (cap. 5). Cum autem sancti petunt : Ne nos inferas in tentationem, quid aliud quam ut in sanctitate perseverent? Hoc enim Dei dono sibi concesso (quod quidem esse Dei donum cum ab illo pascitur, demonstratur), nemo sanctorum est qui non teneat usque in finem perseverantiam sanctitatis : neque enim quisquam in proposito christiano perseverare desistit, nisi in tentationem primitus inferatur. (Et c. 6.) Ideo ergo petimus ne inferamur in tentationem, ut hoc non fiat; et, si non fit, Deus non permittit ut fiat; nihil

enim fit nisi quod aut ipse facit, aut fieri permittit. Potens est ergo a malo in bonum flectere voluntates, et lapsum convertere ac dirigere in sibi placitum gressum, cui non frustra dicitur : Ne nos inferas in tentationem. Nam qui in tentationem suæ malæ voluntatis non infertur, in nullam prorsus infertur : unusquisque enim tentatur a concupiscentia sua (Jacob, 1, vers. 14). Voluit ergo Deus a se posse, ne inferamur in tentationem (quod poterat nobis et non orantibus dare), quia voluit nos admoneri, a quo beneficia accipiamus. (Et cap. 7.) Attendant ergo Ecclesia quotidianas orationes suas : orat, ut increduli credant : Deus ergo convertit ad fidem : orat

que vient la conversion à la foi; elle prie pour la persévérance des fidèles, c'est donc de Dieu que vient la persévérance jusqu'à la fin.

Mais délivrez-nous du mal. Ainsi soit-il.

S. AUG. — Nous devons prier non-seulement pour éloigner de nous le mal à venir, mais encore pour être délivrés, celui dans lequel nous sommes tombés, et c'est pour cela que suivent ces mots : « Mais délivrez-nous du mal. » — S. CHRYS. — Peut-être que par ce mot *de mal*, il désigne le diable à cause de sa malice supérieure à tout, malice qui vient de sa volonté et non de sa nature (1), et parce qu'il nous a déclaré une implacable guerre. C'est donc pour cela qu'il est dit : « Délivrez-nous du mal. »

S. CYP. — Après tout ce qui précède, arrive à la fin de l'oraison une demande qui renferme toutes les autres dans sa concise brièveté. Que reste-t-il à demander lorsque l'on a demandé la protection de Dieu contre le mal? Après l'avoir obtenue, rassurons-nous contre tout ce que peuvent faire le diable et le monde. Que peut-il craindre du temps celui qui a dans le temps Dieu pour son défenseur. — S. AUG. — Et cette dernière demande qui clôt l'Oraison dominicale, s'étend si loin que le chrétien, dans quelque tribulation qu'il se trouve, peut répandre en elle ses gémissements, et en elle ses larmes; c'est par elle que commence, c'est par elle que finit la prière. C'est pour cela que vient après le mot *amen*, expression du désir de celui qui prie. —

(1) Contre les manichéens qui professaient que le diable avait été créé mauvais.

ut credentes perseverent : Deus ergo dat perseverantiam usque in finem.

Sed libera nos a malo. Amen.

AUG., *De serm. Domini* (lib. 2, c. 10, vel 16). Orandum est, non solum ut non inducamur in malum quo caremus, sed ab illo etiam liberemur in quo jam inducti sumus : et ideo sequitur : Sed libera nos a malo. CHRYS., in homil. (20, *sup. Matth.*). Vel malum hic diabolum vocat propter excellentiam malitiæ : non quæ ex natura est, sed quæ ex electione, et quia ad nos implacabile bellum habet, propter hoc dixit : Libera nos a malo.

CYP. (ut sup.). Post omnia quidem

supradicta in consummatione orationis venit clausula universas preces nostras collecta brevitate concludens : nihil enim remanet quod ultra adhuc debeat postulari, cum semel protectionem Dei adversus malum petamus ; qua impetrata, contra omnia quæ diabolus et mundus operatur, securi sumus : quis enim de seculo metus est, cujus in seculo Deus tutor est? AUG., *ad Probam* (epist. 121, cap. 11). Et hoc ultimum quod in ratione dominica positum est, tam late patet, ut homo christianus in qualibet tribulatione constitutus, in hoc gemitus edat, et in hoc lacrymas fundat; hinc exordiat, in hoc terminet orationem : unde sequitur Amen, quo desiderium orantis exprimitur. HIER. Amen enim (quod in fine

S. JÉR. — Cet amen qui est écrit à la fin est le sceau de l'Oraison dominicale. Aquila le traduit par *fidèlement*, et nous pouvons le traduire par *vraiment*.

S. CYPR. — Qu'y a-t-il d'étonnant à ce que le Seigneur ait rendu par son pouvoir la prière qu'il nous a donnée, telle qu'elle contient tout ce que nous devons demander en sa salutaire brièveté? C'est ce qu'Isaïe avait ainsi prédit : « Le Seigneur a fait un discours abrégé sur la terre » (1). Et c'est parce qu'étant venu pour tous, pour réunir ensemble les ignorants et les savants, et ayant donné des préceptes de salut à tout sexe et à tout âge, il a voulu en faire un remarquable abrégé, pour ne pas fatiguer la mémoire de ceux qui veulent s'instruire de la discipline chrétienne, et pour qu'on pût apprendre rapidement ce qui était nécessaire à la foi simple.

S. AUG. — Quelles que soient les autres paroles que nous disions, soit que notre piété dans la prière les exhale auparavant, de manière à faire mieux ressortir son sentiment, soit qu'elle les ajoute après pour l'augmenter, nous ne disons rien qui ne soit contenu dans l'Oraison dominicale, si nous prions bien et comme il faut. En effet, celui qui dit (2) : « Glorifiez-vous au milieu des nations comme vous vous êtes glorifié en nous, » qu'a-t-il dit de plus que le : « Votre nom soit sanctifié? » Celui qui a dit : « Dirigez mes pas selon votre parole, » qu'a-t-il dit de plus que ces mots : « Que votre volonté soit faite? » Qu'a dit de plus celui qui a dit : « Montrez-nous votre face, et

(1) Tels sont les Septante ; la Vulgate porte : *Le Seigneur Dieu fera une chose consommée et abrégée, sur la terre*. Saint Paul (Rom., 9, v. 29) cite d'après les Septante en mettant parole pour discours.

(2) Dans le grec et dans le latin, c'est un peu différent ; c'est cependant le sens qui sort de l'ensemble.

constat scriptum) signaculum est dominicæ orationis, quod Aquila interpretatus est fideliter ; quod et nos vere possumus dicere.

CYPR. [ut sup.]. Quid mirum si talis oratio est, quam Deus docuit, qui magisterio suo omnem precem nostram salutari sermone brevavit? Hinc per Esaiam fuerat ante prædictum (cap. 10, vers. 22) : Sermone brevium fecit Deus super terram. Nam cum Dominus Jesus Christus omnibus venerit, ut colligeret doctos pariter et indoctos, omni sexui atque ætati præcepta salutis ediderit, præceptorum suorum fecit grande compendium ; ut in disciplina cœlesti discentium memoria non laboraret, sed quod esset simplici fidei necessarium, velociter discerent.

AUG., ad Probam. (epist. 121, cap. 12). Quælibet autem alia verba dicamus, quæ affectus orantis vel præcedendo format ut clareat, vel consequendo attendit ut crescat, nihil aliud dicimus quam quod in ista oratione dominica positum est, si recte et congruenter oramus. Qui enim dicit : Clarificate in omnibus gentibus, sicut clarificatus es in nobis (*Ecclesiast.*, 36), quid aliud dicit quam Sanctificetur nomen tuum? Qui dicit : Gressus meos dirige secundum eloquium tuum (*Psal.* 118), quid aliud dicit quam Fiat voluntas tua? Qui dicit : Ostende faciem tuam, et salvi erimus (*Psal.* 79), quid aliud dicit quam Adveniat regnum tuum? Qui dicit : Paupertatem et divitias ne deris mihi (*Prov.*, 30), quid aliud dicit quam

nous serons sauvés, » que ces mots : « Que votre règne arrive. » En quoi ces paroles : « Ne me donnez ni la pauvreté ni la richesse, » disent-elles davantage que celles-ci : « Donnez-nous aujourd'hui notre pain de tous les jours; » et celles-ci : « Rappelez-vous, Seigneur, de David et de toute sa mansuétude, » et : « Si j'ai rendu aux autres les maux qu'ils m'ont faits, » plus que ces autres : « Remettez-nous nos dettes comme nous les remettons à nos débiteurs. » Celui qui a dit : « Arrachez de mon cœur les désirs impurs, » qu'a-t-il dit autre chose que : « Ne nous induisez pas en tentation, » et celui qui disait : « Délivrez-moi de mes ennemis, mon Dieu, » autre chose que : « Délivrez-nous du mal. » Si vous parcourez l'expression de toutes les saintes oraisons, vous ne trouverez rien qui ne soit contenu dans cette oraison du Seigneur, et celui qui fait une prière qui ne puisse se rapporter à celle-ci de l'Évangile, celui-là fait une prière de la chair, ce que je ne sais comment on peut regarder comme permis, alors qu'il ne nous a enseigné, à nous qui sommes régénérés, qu'à prier spirituellement. Celui-là donc qui, dans la prière, dit à Dieu : « Seigneur, multipliez mes richesses et augmentez mes honneurs, » et qui le dit avec le désir de ces choses, sans y être mû par le fruit que pourront en tirer ses frères, je ne sais ce qu'il pourra trouver dans l'Oraison dominicale qui appuie sa demande. Qu'il ait au moins honte de demander ce qu'il n'a pas honte de désirer. Que s'il ne rougit pas de lui-même, mais que sa passion l'entraîne à cette demande, il vaut mieux qu'il la fasse, afin qu'il soit délivré de ce désir lui-même par celui à qui nous disons : « Délivrez-nous du mal. »

S. AUG. — Ce nombre de demandes paraît aussi se rapporter aux sept béatitudes. Si c'est la crainte de Dieu qui fait les pauvres d'esprit

Panem nostrum quotidianum da nobis hodie? Qui dicit : Memento, Domine, David, et omnis mansuetudinis ejus (*Psalms*. 131), et, si reddidi retribuētibus mihi mala (*Psalms*. 7), quid aliud dicit quam Dimitte nobis debita nostra, sicut et nos debitoribus nostris? Qui dicit : Aufer a me concupiscentias veneris (*Eccles.*, 23), quid aliud dicit quam Ne nos inducas in tentationem. Qui dicit : Erue me ab inimicis meis, Deus meus (*Psalms*. 58), quid aliud dicit quam Libera nos a malo? Et, si per omnia precationum sanctarum verba discurras, nihil invenies quod in ista oratione dominica non contineatur : quisquis enim id dicit, quod ad evangelicam istam precem pertinere non

possit, carnaliter orat; quod nescio quomodo non dicatur illicite, quando renatos non nisi spiritualiter docet orare. Qui autem dicit in oratione : Domine, multiplica divitias meas, et honores meos auge; et hoc dicit, eorum habens concupiscentiam; non id attendens ut ex his secundum Deum prosit hominibus, puto eum non invenire in oratione dominica quo possit hæc vota aptare : quamobrem pudeat saltem petere, quod non pudet eupere : aut si et hoc pudet, et cupiditas vincit, melius hoc petetur, ut etiam ab isto cupiditatis malo liberet, cui dicimus : Libera nos a malo.

AUG., *De serm. Dom.* (lib. 1, cap. 18 vel 18). Videtur etiam iste numerus peti-

en leur donnant le royaume des cieux, demandons que le nom de Dieu soit sanctifié parmi les hommes par la persévérance de cette crainte chaste pendant les siècles des siècles. S'il est vrai que c'est la piété qui fait le bonheur de ceux qui sont doux, demandons que son règne advenant, nous le recevions avec douceur et sans résistance. Si c'est la science qui rend heureux ceux qui pleurent, prions que sa volonté soit faite sur la terre comme au ciel, car lorsque la chair obéira à l'esprit, ainsi que la terre obéit au ciel, nous ne serons plus dans les larmes. Si c'est la force qui fait le bonheur de ceux qui ont faim, demandons le pain de tous les jours, afin que nous parvenions à une pleine satiété. Si c'est le conseil qui fait le bonheur de ceux qui sont miséricordieux, parce qu'il leur sera fait aussi miséricorde, remettons les dettes des autres, afin qu'on nous remette les nôtres. Si c'est l'intelligence qui fait le bonheur de ceux qui ont le cœur pur, demandons à ne pas être induits en tentation, ce qui détruit la simplicité du cœur en mêlant l'amour des choses temporelles à l'amour des choses éternelles, ce qui est dans nos âmes la source des tentations. Si c'est la sagesse qui fait le bonheur des pacifiques, parce que ce sont les pacifiques qui seront appelés les enfants de Dieu, demandons d'être délivrés du mal, car c'est ainsi que nous deviendrons les fils de Dieu.

S. CHRYS.—Parce qu'il nous avait attristés en nous rappelant le souvenir de notre ennemi par ces mots : « Délivrez-nous du mal, » il relève notre courage par ces autres mots qui se trouvent dans quelques exemplaires grecs (1) : « Puisqu'à vous l'empire, et la vertu, et la

(1) Ces paroles ne sont citées ni par Tertullien ni par saint Cyprien, qui ont tous les deux l'habitude de suivre le texte grec lorsqu'il s'éloigne du latin; ni par saint Jérôme

tionum septenario beatitudinum congruere. Si enim timor Dei est, quo beati fiunt pauperes spiritu, quoniam ipsorum est regnum cœlorum; petamus ut sanctificetur in hominibus nomen Dei, timore casto permanente in secula seculorum. Si pietas est qua beati sunt mites; petamus ut veniat regnum ejus, ut mitescamus, nec ei resistamus. Si scientia est qua beati sunt qui lugent, oremus ut fiat voluntas ejus sicut in cœlo et in terra; quia cum corpus (tanquam terra) spiritui (tanquam cœlo) consenserit, non lugebimus. Si fortitudo est qua beati sunt qui esuriunt, oremus ut panis noster quotidianus detur nobis hodie, quo ad plenissimam saturitatem venire possimus. Si con-

silium est, quo beati sunt misericordes, quoniam ipsorum miserebitur, dimittamus debita, ut nobis nostra debita dimittantur. Si intellectus est quo beati sunt mundo corde, oremus non induci in tentationem; ne habeamus duplex cor, temporalia et terrena sectando, de quibus tentationes fiunt in nobis. Si sapientia est, qua beati sunt pacifici, quoniam filii Dei vocabuntur; oremus ut liberemur a malo: ipsa enim liberatio liberos nos faciet filios Dei.

CHRYS., in hom. [20, sup. Matth.]. Quia vero sollicitos nos fecerat inimici memoria in hoc quod dixerat, Libera nos a malo, rursus audaciam præbet per hoc quod in quibusdam libris grecis subditur: Quoniam

gloire. » Si l'empire lui appartient, nous n'avons rien à craindre de celui qui combat contre nous et qui est son sujet; sa gloire et sa vertu étant infinies, non-seulement il peut nous sauver, mais encore nous glorifier. — S. CHRYS. — Ceci a rapport à ce qui précède, car ces mots : « A vous l'empire, » correspondent à ceux-ci : « Que votre règne arrive, » et répondent à ce que l'on pourrait peut-être dire : « Dieu ne règne donc pas sur la terre; » celui-ci : « Et la vertu, » à ces mots : « Que votre volonté soit faite; » et ils répondent à l'objection que l'on pourrait peut-être faire que Dieu ne fait donc pas ce qu'il veut. Enfin, ce dernier : « Et la gloire, » termine tout le reste qui est plein de l'expression de la gloire divine.

Car si vous pardonnez aux hommes les fautes qu'ils font contre vous, votre Père céleste vous pardonnera aussi vos péchés. Mais si vous ne pardonnez point aux hommes lorsqu'ils vous ont offensé, votre Père ne vous pardonnera point non plus vos péchés.

Ce mot *amen* est mis ici pour marquer que Dieu transmettra certainement tout ce qui lui est demandé dans l'Oraison dominicale comme il faut, c'est-à-dire en y ajoutant l'observation de ce qui est dit plus bas : « Si vous remettez aux hommes leurs péchés. » — S. AUG. — Il ne faut pas manquer de remarquer en passant que de toutes les sentences que renferme l'Oraison dominicale, le Seigneur a cru surtout devoir insister sur celle qui a pour objet la rémission des pé-

chés dans sa traduction, ni dans son commentaire. Elles terminaient la prière solennelle des Grecs, et de là elles se seront glissées dans le texte.

tuum est regnum, et virtus, et gloria; quia si ejus est regnum, nullum formidare oportet, cum et qui præliatur contra nos, sit ei subiectus. Cum autem virtus ejus et gloria sit infinita, non solum a malis eruere potest, sed etiam facere gloriosum. CHRYS., *sup. Matth.* (in oper. imperf., homil. 14). Hæc etiam ad præcedentia pertinent; quod enim dicit: Tuum est regnum, respondet ad illud quod dixerat: Adveniat regnum tuum; ne aliquis dicat: Ergo Deus non habet regnum in terra; quod autem dicit: Et virtus, respondet ad id quod dixerat: Fiat voluntas tua sicut in cælo et in terra; ne aliquis dicat quod Deus non potest facere quod vult; quod vero dicit: Et gloria, respondet ad omnia quæ sequuntur, in quibus gloria Dei apparet.

Si enim dimiseritis hominibus peccata eorum, dimittet et vobis Pater vester cælestis delicta vestra. Si autem non dimiseritis hominibus, nec Pater vester dimittet vobis peccata vestra.

RAB. Per hoc quod Dominus dixerat: Amen, significat indubitanter illis a Domino conferri omnia quæ rite postulant, qui conditionis additæ servare pactum non negligunt: unde subditur: Si enim dimiseritis hominibus peccata eorum, etc. AUG., *De serm. Dom.* (lib. 2, ut sup.). Ubi non est prætereundum quod ex omnibus sententiis quibus nos Dominus orare præcepit, eam potissimum commendandam esse judicavit, quæ pertinet ad remissionem peccatorum, in qua nos misericordes esse voluit; quod

chés et par laquelle il nous recommande d'être miséricordieux, sentence qui nous enseigne comment échapper à nos misères. — S. CHRYS. — Il ne nous est pas dit que c'est Dieu qui nous pardonnera d'abord, et que c'est après que nous aurons à nous montrer miséricordieux envers nos débiteurs ; car le Seigneur sait que les hommes sont menteurs, et qu'après avoir obtenu la rémission de leurs péchés, ils n'accorderaient pas celle des offenses dont ils ont été l'objet. C'est pour cela qu'il veut que le pardon dû à leurs ennemis précède celui qu'ils demandent pour eux-mêmes.

S. AUG. — Que celui qui n'accorde pas le pardon à celui qui le lui demande de tout cœur n'espère en aucune manière le pardon du Seigneur, et c'est pour cela que suivent ces paroles : « Si vous ne remettez pas aux hommes leurs offenses, ni votre Père ne vous remettra les vôtres. » — S. CYPR. — Vous n'aurez pas d'excuse au jour du jugement, étant jugés d'après vos propres principes, et ne recevant que l'application de votre propre règle de conduite. — S. JÉR. — Si cette parole : « Je l'ai dit, vous êtes des dieux ; mais c'est vous cependant qui mourrez comme des hommes » (1), est dite à ceux qui par leurs péchés ont mérité de retomber du rang des dieux parmi les hommes, certes l'on peut bien appeler *hommes* ceux qui ont besoin de la rémission de leurs péchés. — S. CHRYS. — Il rappelle le souvenir du ciel et du Père pour stimuler celui qui l'entend, car rien ne vous élève à la ressemblance avec Dieu comme d'avoir à pardonner à ceux qui vous ont offensé. Il n'est point convenable que le fils d'un tel père se montre cruel, et qu'appelé au ciel, il conserve le sens terrestre et particulier à cette vie temporelle.

(1) Le Sauveur s'en sert pour prouver sa divinité (Jean, 10, v. 3).

est unum consilium miserias evadendi. CHRYS., *sup. Matth.* (in oper. imperf. ut sup.). Non autem dixit, ut prius nobis Deus dimittat, et postea nos debitoribus nostris : scit enim Dominus homines esse mendaces ; quoniam etsi acceperint remissionem peccati sui, ipsi suis debitoribus non dimittunt : ideo dicit ut prius dimittamus, post petamus dimissionem.

AUG., in *Enchir.* (cap. 74). Quisquis autem roganti et peccati sui pœnitenti ex corde non dimittit, nullo modo æstimet a Domino sua peccata dimitti : ei ideo subdit : Si autem non dimiseritis hominibus, nec Pater vester dimittet vobis peccata vestra. CYPR. (ut sup.). Excusatio enim

tibi nulla est in die judicii, cum secundum tuam sententiam judicaris, et quod feceris hoc ipse patiaris. HIER. Si autem hoc quod scriptum est : Ego dixi : Dii estis, vos autem sicut homines moriemini, ad eos dicitur qui propter peccata homines ex diis esse meruerunt ; recte ergo et hi quibus peccata dimittuntur homines appellati sunt. CHRYS., in hom. (20, *sup. Matth.*). Ideo autem cœlorum et Patris meminit, ut ex hoc provocet auditorem : nihil enim ita te Deo assimilat, sicut injuriam tibi facientibus ignoscere. Inconveniens est autem si talis patris filius existens ferox efficitur ; et ad cœlum vocatus, terrenum quemdam et vitæ hujus proprium habet sensum.

Lorsque vous jeûnez, ne soyez point tristes comme les hypocrites; car ils affectent de paraître avec un visage défiguré, afin que les hommes connaissent qu'ils jeûnent. Je vous dis en vérité qu'ils ont reçu leur récompense.

S. CHRYS. — Si la prière qui se fait avec un esprit humble et un cœur contrit est puissante (1), celui qui est dans les délices ne saurait avoir un esprit humble et un cœur brisé, et c'est ce qui rend évident que la prière sans le jeûne est maigre et débile. Tous ceux qui ont voulu prier pour quelque besoin ont toujours joint le jeûne à la prière, parce que le jeûne est le soutien de la prière. Voilà pourquoi le Sauveur, à sa doctrine sur la prière, ajoute celle sur le jeûne, en disant : « Lorsque vous jeûnez, ne vous rendez donc pas tristes comme les hypocrites. » Le Sauveur savait que la vaine gloire naît de tout bien, et c'est pour qu'elle n'étouffe pas le fruit du jeûne qu'il ordonne d'arracher cette épine qui naît dans la bonne terre. Or, il est impossible que le jeûne ne s'aperçoive pas, mais il vaut mieux que ce soit le jeûne qui vous fasse remarquer que de faire remarquer vous-même le jeûne. Il ne se peut pas que celui qui jeûne soit gai; aussi il n'est pas dit : « Ne soyez pas tristes, » mais : « Ne vous rendez pas tristes. » Ceux, par exemple, qui trompent l'œil par une pâleur factice, ceux-là ne sont pas tristes mais le deviennent; celui au contraire qui est abattu par un jeûne continu, ne se rend pas triste, mais il l'est en réalité.

C'est pour cela qu'il ajoute : « Ils exterminent leurs visages pour paraître jeûner. » — S. JÉR. — Ce mot *exterminer*, auquel les inter-

(1) Cette pensée que l'Eglise met dans la bouche du prêtre dans l'oraison entre le *Lavabo* et l'*Orate fratres*, est prise de Daniel (chap. 3, v. 39) où elle se trouve avec ce seul changement : *l'esprit d'humilité*.

Cum autem jejunitis, nolite fieri sicut hypocritæ, tristes. Exterminant enim facies suas, ut appareant hominibus jejunantes. Amen dico vobis quia receperunt mercedem suam.

CHRYS. [*sup. Matth. in oper. imperf. homil. 15*]. Quia oratio illa jam fortis est quæ fit in spiritu humili et corde contrito; qui autem deliciis fruitur, spiritum humilem et cor contritum habere non potest; manifestum est quoniam oratio sine jejuniis gracilis est et infirma : et ideo quicumque pro aliqua necessitate voluerunt orare, jejunium cum oratione junxerunt, quia jejunium adjutorium est orationis : unde consequenter Dominus post doctrinam de

oratione, subjungit doctrinam de jejunio, dicens : Cum autem jejunitis, nolite fieri sicut hypocritæ, tristes. Sciebat enim Dominus gloriam vanam ex omni bono procedere : ideo spinam vanæ gloriæ, quæ nascitur in terra bona, jubet præcidere, ne suffocet jejunii fructum. Non autem potest fieri ut non sentiatur qui jejunat; sed melius est ut jejunium te ostendat, quam tu jejunium. Non autem potest fieri ut sit hilaris qui jejunat : ideo non dixit : Nolite esse tristes; sed nolite fieri tristes. Qui enim per imposturas aliquas pallentes apparent, illi non sunt tristes, sed fiunt; qui autem naturaliter propter assiduum jejunium tristis est, non fit tristis, sed verè est.

prêtes des Saintes-Écritures n'ont pas su trouver son sens particulier, y exprime plus que le vulgaire ne le soupçonne; ce sont les exilés, transportés loin de leur pays, qui sont exterminés: nous devons donc lui donner le sens de *démolir* (1). Et c'est avec vérité que l'hypocrite, pour paraître triste, est dit démolir sa figure; car, le cœur plein de joie et de vie, il force sa figure à revêtir le deuil. — S. GRÉG. (2). — Ils pâlisent, tremblent de faiblesse, font entendre des soupirs qui s'échappent par éclats de leurs poitrines, et dans toute cette peine ils n'ont en vue que la pensée de l'homme.

S. LÉON, pape. — Les jeûnes qui, au lieu d'avoir pour motif la mortification, n'ont d'autre but que de tromper, ne sont pas des jeûnes chastes. — S. CHRYS. — Si donc celui qui jeûne et affecte la tristesse n'est qu'un hypocrite, quelle n'est pas l'impiété de celui qui ne jeûne pas, mais a des moyens pour répandre la pâleur sur sa face comme un signe de jeûne?

S. AUG. — Ce qu'il faut surtout remarquer dans ce chapitre, c'est que la vanité peut se trouver non-seulement dans la propreté et le luxe, mais encore dans les haillons du deuil, vanité qui a le danger spécial de tromper par les apparences du service de Dieu. Celui qui recherche trop l'éclat de la beauté du corps et de celle des habits ou autres ornements, peut facilement être convaincu par cette pompe elle-même de suivre les principes du monde, et il ne trompe personne par l'apparence trompeuse de la sainteté. Quant à celui qui, faisant pro-

(1) Le grec ἀφρανίζουσι signifie plutôt décolorer.

(2) Dans les anciens exemplaires, chap. 30 sur le chap. 8 de Job: *Sa confiance est comme la toile d'araignée.*

Unde subdit: Exterminant enim facies suas, ut appareant hominibus jejunantes. HIER. Verbum exterminant, quod in ecclesiasticis scripturis vitio interpretum tritum est, aliud multo magis significat quam vulgo intelligitur. Exterminantur quippe exules, qui mittuntur extra terminos: pro hoc ergo sermone (demoliuntur) semper accipere debemus. Demolitur autem hypocrita faciem suam, ut tristitiam simulet; et animo forte lætante luctum gestat in vultu. GRÉG., 8, *Moral.* (cap. 26). Nam ora pallescunt, corpus debilitate quatitur, pectus interrumpentibus suspiriis urgetur, nihilque tanto labore aliud nisi æstimatio humana cogitatur.

LEO Papa, in *Serm. de Epiph.* (serm. 4).

Non sunt autem casta jejunia, quæ non de ratione veniunt continentia, sed de arte fallacia. CHRYS., *super Matth.* (in opere imperf., homil., 15). Si ergo qui jejunat et tristem se facit, hypocrita est, quanto magis iniquior est qui non jejunat, sed argumentis quibusdam in facie sua pingit venalem pallorem quasi jejunii signum?

AUG., *De serm. Dom. in mon.* (lib. 2, c. 19). In hoc autem capitulo maxime advertendum est, non in solo rerum corporearum nitore atque pompa, sed etiam in ipsis sordibus luctuosus esse posse jactantiam; et eo periculosiorem, quo sub nomine servitutis Dei decipit. Qui ergo inmoderato cultu corporis atque vestitu vel cæterarum rerum nitore fulget, facile con-

fession de vie chrétienne, tient les yeux du public fixés sur lui par le spectacle d'une maigreur et d'une saleté extraordinaires, s'il le fait avec intention et non par nécessité, le reste de sa vie montrera s'il agit ainsi par mépris d'un luxe superflu, ou par un désir humain quelconque.

RÉMIÉ. — Les mots suivants nous montrent le fait du jeûne des hypocrites : « Afin qu'ils apparaissent jeûnants aux hommes. Je vous le dis en vérité : Ils ont reçu leur récompense, » c'est-à-dire celle qu'ils ont désirée.

Mais vous, lorsque vous jeûnez, parfumez votre tête, et lavez votre visage, afin de ne pas faire paraître aux hommes que vous jeûnez; mais à votre Père qui est présent à ce qu'il y a de plus secret. Et votre Père, qui voit ce qui se passe dans le secret, vous en rendra la récompense.

LA GLOSE (1). — Tout à l'heure le Seigneur nous a montré ce qu'il fallait éviter; maintenant il va nous montrer ce qu'il faut faire, en disant : « Pour vous, lorsque vous jeûnez, parfumez votre tête, etc., etc. »

S. AUG. — L'on demande souvent le sens de ce qui est dit ici. Personne n'aurait pu nous commander, je ne veux pas dire de laver notre figure, ce que nous avons l'habitude de faire tous les jours, mais lorsque nous jeûnons, d'avoir tous les jours notre tête parfumée, ce que tout le monde conviendra être indigne d'un chrétien. — S. CHRYS. — Pourquoi donc, après nous avoir défendu de ne pas simuler la tristesse pour qu'elle ne dénonce pas notre jeûne aux hommes, nous

(1) Ou plutôt de saint Anselme.

vincitur rebus ipsis pomparum seculi esse sectator, nec quemquam fallit dolosæ imagine sanctitatis. Qui autem in professione christianitatis inusitato squalore ac sordibus intentos in se hominum oculos facit (cum id voluntate faciat, non necessitate patiat), cæteris ejus operibus potest cognosci utrum hoc contemptu superflui cultus, an ambitione aliqua faciat.

REMIG. Fructus autem jejunii hypocritarum manifestatur, cum subinfertur : Ut appareant hominibus jejunantes. Amen dico vobis : Receperunt mercedem suam, scilicet quam desideraverunt.

Tu autem cum jejunas, unge caput tuum, et faciem tuam lava, ne videaris hominibus

jejunans, sed Patri tuo qui est in abscondito; et Pater tuus qui videt in abscondito, reddet tibi.

GLOSSA. Docuit Dominus quid non est faciendum; modo docet quid est faciendum, dicens : Tu autem cum jejunas, unge caput tuum, etc.

AUG., *De serm. Dom. in mon.* (lib. 2, c. 20). Quæri autem solet quid sit quod hic dicitur. Non enim quisquam recte præceperit (quamvis faciem quotidiana consuetudine lavemus) unctis quoque capitibus cum jejunamus nos esse debere, quod turpissimum omnes fatentur. CHRYS., *super Matth.* (in opere imperf., homil. 15). Item, si ideo jubet nos non fieri tristes, ne per

ordonne-t-il de nous laver la figure et de parfumer notre tête, ce qui deviendra aussi un signe du jeûne, si ceux qui jeûnent se réservent ces pratiques? — S. JÉR. — Mais il parle d'après l'usage de la Palestine, où l'on a l'habitude de se parfumer la tête aux jours de fête, et ce qu'il nous ordonne c'est de nous montrer et avec un air de fête les jours de jeûne. — S. CHRYS. — C'est par le rapprochement que nous devons comprendre ceci ainsi que ce qui précède, en cette manière : « Vous devez être si éloignés de l'ostentation du jeûne que si cela était possible (mais certainement qu'on ne le peut pas), il vaudrait mieux, tout au contraire, vous donner les signes du plaisir et des fêtes. » C'est pour cela qu'il ajoute : « Afin que vous ne paraissiez pas jeûner aux hommes. »

S. CHRYS. — Pour l'aumône il avait ajouté : « Afin que vous ne soyez pas vus des hommes, » et il ne s'était pas contenté de dire qu'il ne fallait pas la faire devant eux. S'il n'ajoute rien de semblable pour le jeûne et pour la prière, c'est qu'ici le sens absolu est possible et ne l'est pas pour l'aumône (1). Ce n'est pas peu de chose que de pouvoir éviter la gloire humaine : ce n'est qu'alors que l'on est libre du joug des hommes, et qu'agissant non pour eux, mais pour la vertu, on aime réellement cette dernière et l'on agit pour elle. Nous regardons comme un outrage d'être aimés par rapport à d'autres, et c'est d'après cette règle que nous devons suivre la vertu pour elle-même et obéir à Dieu à cause de lui et non à cause des hommes. C'est pour cela qu'il

(1) Le pauvre à qui on la fait la connaît nécessairement.

tristitiam appareamus hominibus jejunare, quare mandat caput ungere et faciem lavare? Sic enim ipsa unctio capitis et lavatio faciei si a jejunantibus semper serventur, nihilominus erunt signa jejunii. HIER. Sed loquitur juxta ritum provinciæ Palestinæ, ubi diebus festis solent ungere capita. Præcepit ergo ut quando jejunamus, lætos et festivos nos esse monstremus. CHRYS., *sup. Matth.* (in opere imperf. ut sup.). Simplex ergo interpretatio hujus est, quoniam per aggerationem intelligenda sunt ista, sicut cætera antedicta; tanquam si dicat: Sic longe te facere debes ab ostentatione jejunii tui, ut si possit fieri (quod tamen non decet), ea etiam facias quæ ex diverso luxuriæ et epulationis videntur esse indicia: unde sequitur: Ne videaris hominibus jejunans.

CHRYS., in homil. (*super Matth.*). In eleemosyna quidem non simpliciter hoc posuit, sed dixit eleemosynam non esse faciendam coram hominibus, apponens: Ut videremur ab eis. In jejunio autem et oratione nihil tale addidit; quoniam eleemosynam quidem impossibile est omnino latere; orationem autem et jejunium possibile est. Non parvus autem fructus est humanam gloriam contemnere: per hoc enim aliquis a gravi hominum servitute liberatur, et proprie virtutis operator efficitur, eam amans, non propter alios, sed propter seipsam. Sicut enim nos contumeliam æstimamus, cum non propter nos, sed propter alios diligimur, ita nec virtutem oportet propter alios sequi, nec Deo propter homines obedire, sed propter seipsum. Ideo sequitur: Sed Patri tuo qui est in abscondito. GLOSSA. Id

ajoute : « Mais à votre Père qui est dans le secret. » — LA GLOSE (1). — C'est-à-dire, à votre Père céleste qui est invisible ou qui habite votre cœur par la foi. Or, il jeûne pour Dieu celui qui se mortifie pour lui, et il lui donne ce qu'il s'enlève à lui-même.

SUITE. — « Et votre Père qui voit. » — RÉMIG. — Il vous suffit que celui qui voit au jour de la conscience vous récompense lui-même. — S. CHRYS. — Au sens spirituel la *face de l'âme*, c'est la conscience, car ainsi qu'un visage beau plaît aux regards des hommes, ainsi une conscience pure est belle aux yeux de Dieu. Ces deux faces, les hypocrites qui jeûnent pour plaire aux hommes les exterminent, voulant tromper à la fois Dieu et les hommes. Tout péché lacère la conscience (2). Si donc vous avez enlevé le mal de votre âme, vous avez lavé votre conscience, et vous jeûnez comme il faut. — S. LÉON, pape. — Il faut réaliser le jeûne non pas en se retranchant les aliments, mais en se retranchant les vices. L'on ne se mortifie que pour éteindre en nous le foyer de concupiscence, et le retranchement que doit surtout opérer la mortification, c'est celui de toute volonté injuste et de toute action deshonnête. Cette manière d'entendre les devoirs religieux ne met pas les malades hors de leur pratique, car dans un corps languissant peut se trouver une âme non atteinte.

S. CHRYS. — Au sens spirituel, c'est le Christ qui est votre chef. Donnez à boire à celui qui a soif, à manger à celui qui a faim, et ainsi vous aurez parfumé votre chef de parfum, à savoir le Christ qui s'écrie dans l'Évangile : « Ce que vous avez fait aux plus petits des

(1) C'est la Glose interlinéaire pour la première partie, et collatérale pour la seconde.

(2) Dans le texte ceci est suivi de beaucoup d'autres choses.

est, Patri tuo cœlesti qui est invisibilis, vel qui habitat in corde per fidem. Deo autem jejunat, qui pro ejus amore se macerat; et quod sibi subtrahit, alteri largitur.

Sequitur : Et Pater tuus qui videt, etc. RÉMIG. Sufficit enim tibi ut qui est inspector conscientiae, sit et remunerator. CHRYS., *sup. Matth.* (in opere imperf. ut sup.). Spiritualiter autem facies animæ conscientia intelligitur : sicut enim in conspectu hominum gratiosa est facies pulchra, sic in oculis Dei speciosa est munda conscientia. Has facies hypocritæ (qui propter homines jejunant) exterminant, fallere volentes Deum et homines : nam semper vulnerata est conscientia ejus qui peccat. Si ergo abstuleris nequitiam anima ab tua, lavasti

conscientiam tuam ; et bene jejunas. LEO Pap., *in Serm. de jeju.* (sc. quadragesimali, serm. 6). Impleri enim debet jejunium non ciborum tantummodo paritate, sed maxime privatione vitiorum. Nam cum ad hoc castigatio ista sumatur, ut carnalium desideriorum fomites subtrahantur, nullum magis sectandum est continentiae genus, quam ut semper simus ab injusta voluntate sobrii, et ab inhonesta actione jejuni; quæ devotio non secernit invalidos, quia etiam in languidis corpore potest animæ integritas reperiri.

CHRYS., *super Matth.* (in opere imperf. ut sup.). Spiritualiter autem caput tuum Christus est ; sitientem pota, esurientem ciba, et sic oleo misericordiae unxisti caput

miens, vous me l'avez fait à moi-même. » — S. GRÉG. — Dieu approuve le jeûne qui lève en sa présence les mains de l'aumône. Ce que vous vous retranchez, donnez-le à d'autres, afin que le corps de votre frère soit restauré par ce qui attriste le vôtre. — S. AUG. — Par la tête, nous entendons la raison qui domine dans l'âme et dirige les autres parties agissantes de l'homme. Or, parfumer sa tête est un signe de joie, et en effet celui que le jeûne a détourné du monde pour le soumettre à Jésus-Christ, doit se réjouir intérieurement de son jeûne. — LA GLOSE. — Voici qui prouve que dans l'Évangile il ne faut pas tout prendre à la lettre, car il serait ridicule de se parfumer la tête pour jeûner. Mais ce qui doit être parfumé en nous, c'est notre âme, du parfum de l'esprit de celui à la passion duquel nous participons par la mortification. — S. CHRYS. — C'est notre face qu'il faut laver, ne faisant que parfumer notre tête, car tant que nous habitons notre corps, notre conscience est souillée par le péché, tandis que notre chef qui est le Christ n'en a pas fait.

Ne vous amassez pas de trésors sur la terre, où la rouille et les vers les mangent, et où les voleurs les déterrent et les dérobent. Mais faites-vous des trésors dans le ciel, où ni la rouille ni les vers ne les mangent point, et où il n'y a point de voleurs qui les déterrent et qui les dérobent. Car où est votre trésor, là aussi est votre cœur.

S. CHRYS. — Après avoir chassé le mal de la vaine gloire, c'est avec raison qu'il amène sa parole sur le mépris des richesses, car rien ne fait autant désirer les richesses que le désir de la gloire, les hommes

tuum, id est, Christum, qui clamat in Evangelio (Matth., 25) : Quod uni ex minimis meis fecistis, mihi fecistis. GREG., in homil. (16, *super Evang.*). Illud enim jejunium Deus approbat, quod ante oculos ejus manus eleemosynarum levat. Hoc autem quod tibi subtrahis, alteri largire, ut unde tua caro affligitur, inde egentis proximi caro reparatur. AUG. (*De serm. Dom.*). Vel caput reete accipimus rationem, quia in anima præminet, et cætera hominis membra regit : ungerere ergo caput ad lætitiâ pertinet. Interius ergo gaudeat de jejuniis suis, qui jejunando se avertit a voluntate seculi, ut sit subditus Christo. GLOSSA. Eeee ut non omnia in novo Testamento ad litteram accipiuntur : ridiculum enim est in jejuniis oleo perfundi, sed spiritu amoris ejus, cuius passionibus debemus participare nos

macerando, mens debet inungi. CHRYS., *sup. Matth.* (in opere imperf. ut *sup.*). Proprie autem debet faciem quidem lavare, caput autem non lavare, sed ungerere : quandiu enim sumus in corpore, conscientia nostra sordida est in peccatis ; caput autem nostrum Christus, peccatum non fecit.

Nolite thesaurizare vobis thesauros in terra, ubi ærugo et tinea demolitur, et ubi fures effodiunt et furantur. Thesaurizate autem vobis thesauros in cælo, ubi neque ærugo neque tinea demolitur, et ubi fures non effodiunt, nec furantur. Ubi enim est thesaurus tuus, ibi est et cor tuum.

CHRYS., in hom. (21, *super Matth.*). Postquam vanæ gloriæ expulit ægritudinem, optime jam sermonem de contemptu divi-

désirant ces troupeaux de serviteurs, ces chevaux couverts d'or, ces tables toutes d'argent, non pour leur plaisir ou pour leur nécessité, mais pour faire briller tout cela aux yeux d'un grand nombre (1). Et c'est pour cela qu'il est dit : « Ne vous faites pas de trésors sur la terre. » — S. AUG. — Si quelqu'un donne pour motif à son action un intérêt temporel, ce cœur qui se vautre sur la terre ne sera pas pur. Celui qui s'unit à une nature inférieure souille la sienne, quoique celle à laquelle il l'a unie ne soit pas souillée dans son espèce. Ainsi que l'argent pur de lui-même ternit l'or en s'y mêlant, et c'est ainsi que notre âme est ternie par le désir des choses terrestres, quoiqu'en elle-même la terre n'ait rien de souillé.

S. CHRYS. — Ou bien le Seigneur n'ayant rien enseigné plus haut sur l'aumône, la prière ou le jeûne, et s'étant contenté de rejeter le faux-semblant de ces vertus, déduit maintenant la conséquence de ce qu'il a dit sur ce triple sujet, et d'abord, de ce qu'il a dit sur l'aumône en cette manière et dans cet ordre : « Lorsque vous faites l'aumône, ne faites pas sonner de la trompette devant vous.... Ne vous faites pas des trésors sur la terre ; » et c'est ainsi qu'il rappelle le précepte de l'aumône et le conseille ; qu'en second lieu, il en montre l'utilité ; qu'en troisième lieu, il attaque cette crainte de la pauvreté future qui pourrait arrêter la volonté qui le porte vers le pauvre.

S. CHRYS. — Après avoir dit : « Ne vous amassez pas de trésors sur la terre, » il ajoute : « Où la rouille et les vers démolissent, » pour montrer ce qu'ont de nuisible les trésors de la terre et ce qu'ont

(1) Le mot grec *χρῆσις*, quoique signifiant *utilité*, a plutôt le sens de *nécessité*.

tiarum inducit. Nihil enim ita pecunias concupiscere facit, ut gloriæ cupido : propter hoc namque famulorum greges, et auro opertos equos, et argenteas mensas expectant homines, non ut utilitatem aut voluptatem impleant, sed ut multis ostendantur : et hoc est quod dicit : Nolite thesaurizare vobis thesauros in terra. AUG., *De serm. Dom.* (lib. 2, cap. 2). Si enim eo corde quisque operetur aliquid, ut terrenum commodum adipiscatur, non erit cor mundum quod in terra volutatur : Sordescit enim aliquis, cum inferiori miscetur naturæ, quamvis in suo genere non sordidetur ; quia etiam de puro argento sordidatur aurum, si miscetur ; ita et animus noster terrenorum cupiditate sordescit, quamvis terra in suo ordine munda sit.

ut sup.). Vel aliter : quia supra Dominus nihil de eleemosyna, vel oratione, vel jejuniis docuerat, sed simulationem eorum composescit tantum ; nunc secundum tria prædicta tres consequentias introducit doctrinæ : quarum prima pertinet ad eleemosynam, quæ est hæc : Nolite thesaurizare vobis, etc., ut sit ordo narrationis talis : Cum facis eleemosynam, noli tuba canere ante te ; et postea subsequitur : Nolite thesaurizare vobis thesauros in terra : ubi primo dat consilium ut eleemosyna fiat ; secundo ostendit quæ sit utilitas in eleemosyna faciendâ ; tertio ut neque timor inopiæ accidentis impediât voluntatem eleemosynæ faciendæ.

CHRYS., in homil. (21, *super Matth.*). Dicens autem : Nolite thesaurizare vobis thesauros in terra, subdit : Ubi ærugo et

CHRYS., *sup. Matth.* (in opere imperf.

d'utile ceux du ciel, et cela en disant et le lieu et les choses qui nuisent, paroles qui reviennent à ceci : « Que craignez-vous de voir la fin de votre argent si vous le donnez en aumône ! Faites l'aumône, et il sera ajouté à ce que vous avez déjà ; ce seront les trésors du ciel qui vous seront donnés ; ce que vous refuseriez de donner périrait... et non pas sera transmis à d'autres, » car cette pensée est toujours agréable à ceux qui l'ont.

RAB. (1). — Il y a ici trois manières de prier, diverses et relatives aux grands désirs des richesses : la rouille correspondant aux métaux, les vers aux habits, et les voleurs aux richesses qui, comme les pierreries, ne peuvent être attaquées ni par les vers, ni par la rouille, mais qui peuvent ainsi que toute richesse être enlevées.

S. CHRYS. — Un autre (2) texte porte : « Le ver et le manger les font disparaître. » Car tout bien de cette terre doit avoir l'une des trois fins suivantes ; ou bien, ils vieillissent d'eux-mêmes et se consomment, et ainsi sont les habits, ou bien ils sont dévorés par leurs maîtres luxurieux, ou bien, ils sont ravés par la ruse, la violence, la calomnie ou tel autre moyen, et ceux qui les enlèvent ainsi peuvent être appelés voleurs d'une manière générale, parce que, pour s'en emparer, ils précipitent par l'iniquité la dépossession de ceux qui possèdent ces biens. Mais vous me direz : Est-ce que tous ceux qui possèdent ces biens les perdront ? Si ce n'est pas tous, du moins plusieurs. Quant aux richesses que vous ne gardez pas pour le bien, si vous ne les perdez

(1) Ou plutôt saint Anselme, car Rab. a ceci en d'autres termes.

(2) Il n'est pas fait mention de cet autre texte, mais on peut d'ailleurs ainsi traduire le grec, car *σῆς* signifie *pourriture* ou *ver*, *βρῶσις* *le manger*.

tinea demolitur : ut demonstret thesauri, qui est hic, noementum, et cjus qui est in cœlo, utilitatem, et a loco et ab his quæ nocent : quasi dicat : Quid formidas ne pecuniæ consumantur, si eleemosynam dederis ? Itaque da eleemosynam, et additionem accipient : etenim quæ in cœlis sunt, apponentur : quod si non dederis, pereunt : et non dixit : Aliis derelinquis, quoniam et hoc delectabile est hominibus. RAB. Tria autem ponit secundum tres diversitates divitiarum ; metalla ærugine, vestes tinea demoliuntur : sunt autem alia quæ neque æruginem neque tincam timent, sicut lapides pretiosi : et ideo ponit generale detrimentum, scilicet fures, qui omnes divitias rapere possunt.

CHRYS., *sup. Matth.* (in opere imperf. ut sup.). Alia littera habet : Ut tinea et comestura exterminant : omnia enim bona mundi tripliciter tollit interitus : aut enim a semetipsis veterascunt et tineant, sicut vestimenta ; aut ab ipsis dominis luxuriose viventibus comeduntur ; aut ab extraneis, vel dolo, vel vi, vel calumniis, vel alio iniquo modo diripiuntur : qui omnes fures dicuntur, quia per iniquitatem festinant aliena facere sua. Sed dices : Nunquid omnes qui hæc habent, perdunt ea ? Interim quidem dicam, quia etsi non omnes perdunt, tamen multi perdunt. Vere autem male servatas divitias, etsi non corporaliter, spiritualiter tamen perdidisti ; quia non proficiunt tibi ad usum salutis.

pas matériellement, vous les perdez au moins spirituellement, puisqu'elles ne vous servent pas pour le salut.

RAB. — Au sens allégorique, la *rouille*, c'est l'orgueil qui obscurcit l'éclat des vertus; et *les vers*, ce qui déchire les bienveillantes résolutions, et détruit ainsi ce qu'a de compacte l'unité chrétienne. Les *voleurs*, ce sont les hérétiques, et les voleurs toujours prêts à nous dépouiller des biens spirituels. — S. HIL. — La gloire céleste est éternelle; le voleur ne peut s'en emparer dans sa furtive attaque, ni les vers et la rouille de l'orgueil la consumer. C'est pour cela qu'il est dit après : «Faites-vous des trésors dans le ciel, où la rouille ni les vers ne les détruiront, et où les voleurs ne fouillent ni ne ravissent.»

S. AUG. — Dans ce lieu-ci, je n'entendrais pas par le ciel le ciel matériel, car toute matière doit être appelée terre. Tout l'univers doit paraître méprisable à celui qui thésaurise dans le ciel dont il a été dit : «Le ciel du ciel est au Seigneur,» c'est-à-dire dans le firmament des esprits. Le ciel et la terre passeront, et (i) nous ne devons pas placer notre trésor, c'est-à-dire notre cœur, dans ce qui passe, mais dans ce qui doit rester éternellement.

S. CHRYS. — Que vaut-il mieux de le placer sur la terre, où il est certain qu'on ne puisse le conserver, ou dans le ciel où la garde est sûre? Quelle est donc cette folie de le laisser là d'où vous partez, et de ne pas l'envoyer vous attendre là où vous allez? Placez donc votre richesse dans votre justice.

S. CHRYS. — Comme cependant tout trésor terrestre n'est pas détruit par la rouille ou les vers, il ramène cette autre considération :

(1) Matth., 24, v. 35. Marc, 13, v. 31. Luc, 21, v. 33.

RABA. Allegorice autem ærugo significat superbiam, quæ decorem virtutum obfuscatur : Tinea quæ bonum studium laeratur, et per hoc compactionem unitatis dissipat. Fures sunt hæretici et dæmones, qui semper ad hoc sunt intenti ut spiritualibus spoliarent. HILAR. (can. 5, in *Matth.*). Cæterum laus cœlestis æterna est, nec surrepentis furto subtrahenda, nec tinea et rubigine invidiæ exedenda : et ideo sequitur : Thesaurizate autem vel vobis thesauros in cœlo, ubi neque ærugo, neque tinea demolitur, et ubi fures non effodiunt neque furantur.

AUG., *De serm. Dom. in monte* (lib. 2, c. 13, vel 21). Cœlum autem hoc loco non corporeum acceperim, quia omne corpus pro terra habendum est : totum enim mun-

dum debet contemnere, qui sibi thesaurizat in illo cœlo, de quo dictum est (*Psal.* 113) : Cœlum cœli Domino: id est, in firmamento spirituali : cœlum enim et terra transibunt : non autem in eo quod transit, collocare debemus thesaurum nostrum (vel constituere eor nostrum), sed in eo quod semper manet.

CHRYSOST., *super Matth.* (in opere imperf. ut sup.). Quid ergo melius est, an super terram reponere, ubi incertus est conservationis eventus, an in cœlo, ubi est certa custodia? Quæ autem stultitia est illie relinquere unde exiturus es, et illuc non præmittere quo iturus es? Illuc ergo substantiam tuam colloca, ubi patriam habes.

CHRYS., in hom. (21, *sup. Matth.*). Quia

« Où est votre cœur, là est votre trésor; » et c'est comme s'il disait : « Quoique rien de ce qui précède n'arrive, vous n'éprouverez cependant pas une petite perte, attaché aux biens inférieurs, devenu leur esclave, tombé du ciel (1), et incapable de penser aux choses sublimes. » — S. JÉR. — Ceci doit être notre impression, non-seulement par rapport à l'argent, mais encore par rapport aux autres biens que nous possédons. En effet, le dieu du gourmand est son ventre; de l'homme lascif, les plaisirs lubriques; du voluptueux, le libertinage. Chacun est l'esclave de ce qui l'a vaincu; il a son cœur là où est son trésor.

S. CHRYS. — Il établit maintenant quelle est l'utilité de l'aumône. Celui qui place ses trésors sur la terre n'a rien à attendre au ciel. Pourquoi regarde-t-il de ce côté où il n'a rien placé? C'est là un double péché, d'abord parce qu'il ramasse d'indignes richesses, et ensuite parce qu'il place son cœur sur la terre. Tout au contraire, celui qui place son trésor dans le ciel fait un double bien.

Votre œil est la lampe de votre corps. Si votre œil est simple, tout votre corps sera lumineux. Mais si votre œil est mauvais, tout votre corps sera ténébreux. Si donc la lumière qui est en vous n'est que ténèbres, combien seront grandes les ténèbres mêmes.

S. CHRYS. — Après avoir parlé de la captivité de l'intelligence et de sa réduction en esclavage, sachant que cela n'était pas facile à comprendre pour un grand nombre, il se hâte de porter la parole sur des

(1) Le grec τῶν οὐρανῶν ἐκπίπτων, détaché des choses célestes, est plus énergique.

tamen non omnis terrenus thesaurus æruginè aut tinea destruitur, aut per fures auferitur, ideo aliud inducit dicens : Ubi est thesaurus tuus, ibi est et cor tuum : ac si dicat : Etsi nihil priorum eveniat, non parvam sustinebis jacturam inferioribus affixus, et eorum servus factus, et a cœlestibus eadens, et nihil excelsorum cogitare potens. ΠIER. Hoc autem non solum de pecunia, sed de cunctis possessionibus sentiendum est. Gulosi enim deus venter est; lascivi thesaurus sunt lubrica; amatoris, libido : huic servit unusquisque a quo vincitur : ibi ergo habet cor, ubi et thesaurum.

CHRYS., *sup. Matth.* (in oper. imperf. ut sup.). Vel aliter : ponit nunc quæ sit utilitas in eleemosyna faciendâ : qui enim col-

locat thesauros in terra, non habet quid speret in cœlo : ut quid ergo aspiciat in cœlum, ubi nihil repositum habet? Unde dupliciter peccat : primo, quia mala congregat : secundo quia cor habet in terra : et ex contrariis causis dupliciter benefacit, qui thesaurizat in cœlo.

Lucerna corporis tui est oculus tuus. Si oculus tuus fuerit simplex, totum corpus tuum lucidum erit. Si autem oculus tuus fuerit nequam, totum corpus tuum tenebrosum erit. Si ergo lumen quod in te est, tenebræ sunt, ipsæ tenebræ quantæ erunt ?

CHRYS., in hom. (21, *super Matth.*). Postquam fecit mentionem de intellectu in

exemples pris parmi les choses extérieures. C'est pour cela qu'il dit : « La lampe de votre corps, etc., etc. » Comme s'il disait : « Si vous ignorez ce que c'est que de perdre son intelligence, que les choses extérieures vous l'apprennent : ce que votre œil est à votre corps, l'intelligence l'est à votre âme. Or, comme la privation de la vue enlève aux œuvres des autres membres une grande partie de leur activité, ainsi la corruption de votre intelligence remplit votre vie entière de la foule des vices. » — S. JÉR. — Toute cette comparaison est amenée ici pour plus de clarté dans le sens : car ainsi que tout le corps sera dans les ténèbres si l'œil a perdu de sa pureté, ainsi si l'âme a perdu sa lumière principale, tous ses sens qui forment en elle la sensibilité demeureront dans l'obscurité. C'est le sens de cette parole : « Si la lumière qui est en vous n'est que ténèbres, que seront les ténèbres elles-mêmes ? » C'est-à-dire si le sens qui est la lumière de votre âme est obscurci par le vice, vous voyez combien ce qui est ténébreux par lui-même sera enveloppé de ténèbres.

S. CHRYS. — L'on voit assez qu'il ne s'agit pas ici de l'œil corporel, ni de ce qui voit dans le monde extérieur, car s'il s'agissait de cet ordre de choses, il aurait dit : « Si votre œil est sain ou malade, » tandis qu'il dit : « Si votre œil est pur ou mauvais. » Que lui servirait pour la lumière extérieure d'avoir un œil bienveillant, mais malade ; et s'il l'avait malin, mais sain, cela le plongerait-il dans les ténèbres ? — S. JÉR. — L'homme dont les yeux sont chassieux voit partout des lumières multipliées (1), tandis que l'œil simple et pur voit tous les objets

(1) Car leurs yeux sont pleins d'une humeur corrompue, effet que produit dans les ivrognes une trop grande quantité de vin.

servitutum redacto et captivato, quia hoc non multis facile cognoscibile erat, ad exteriora doctrinam transfert, dicens : Lucerna corporis tui, etc. Quasi dicat : Si non nosti quid est jaectura intellectus, a corporalibus hoc discere : quod enim est oculus corpori, hoc est intellectus animæ : sicut ergo oculis orbatis multum operationis reliquorum membrorum amittitur, lumine eis extincto, ita et mente corrupta multis malis vita tua impletur. HIER. Hoc ergo totum transfert ad sensum : quomodo enim corpus totum est in tenebris, si oculus non fuerit simplex ; ita si anima principalem fulgorem suum perdiderit, universus sensus (vel sensualis pars animæ) in caligine commorabitur : Unde dicit : Si ergo lumen quod in te est, tenebræ sunt, ipsæ tenebræ quantæ

sunt ? id est, si sensus (quod lumen est animæ) vitio caligatur, ipsa putas caligo quibus tenebris obvolvitur.

CHRYS., *sup. Matth.* (in opere imperf. ut sup.). Videtur autem quod non de corporali oculo hic loquatur, nec de hoc corpore quod videtur a foris : alioquin dixisset : Si oculus tuus sanus fuerit, aut infirmus ; nunc autem subdit : Simplex, et nequam. Si autem benignum oculus habet et infirmum, nunquid corpus ejus in lumine est ? Aut si malignum et sanum, nunquid corpus ejus in tenebris est ? HIER. Sed solent lippientes lucernas videre numerosas ; simplex autem oculus et purus simplicia intuetur et pura. CHRYS., *sup. Matth.* (in opere imperf. ut sup.). Vel dicitur oculus non a foris, sed ab intus : lucerna enim est mens

dans leur pureté et dans leur simplicité. — S. CHRYS. — Ou bien il s'agit ici de l'œil intérieur et non pas de l'œil extérieur. Or, cette lumière, c'est l'intelligence par laquelle l'homme voit Dieu. Donc celui qui a son cœur à Dieu, c'est lui dont l'œil est clair, c'est-à-dire l'âme pure et nullement corrompue par les désirs de la terre; car les ténèbres en nous, ce sont les sens de la chair, qui se portent toujours du côté des ténèbres. Celui qui a son œil, c'est-à-dire la pensée de son esprit, dans toute sa pureté, celui-là conserve à son corps sa lumière, c'est-à-dire le conserve sans péché, car s'il désire ce qui est mal, il s'en détourne par la force de la crainte du Seigneur. Celui au contraire qui a l'œil mauvais, c'est-à-dire l'âme ou obscurcie par la malice ou enveloppée des ténèbres des passions, celui-là possède un corps qui a perdu sa lumière; il ne sait pas lui résister lorsqu'il convoite le mal, car il n'a pas en lui cette espérance céleste qui nous prête sa force pour résister à la concupiscence.

S. HIL. — Ou bien il a trouvé l'expression de la lumière de l'âme dans le fait de la lumière que l'œil donne au corps. Si cette lumière de l'âme reste pure et brillante, elle communiquera à nos membres la clarté de la lumière éternelle, et dans la résurrection elle répandra sur la dissolution du tombeau la splendeur de notre origine. Si au contraire elle est obscurcie par les péchés et rendue mauvaise par la dépravation de la volonté, la nature corporelle ne recevra de l'âme que l'assujétissement à ses vices.

S. AUG. — Ou bien nous devons entendre par cet œil notre intention. Si elle est pure, toutes les œuvres, et c'est ce qu'il appelle ici notre corps, seront pures. L'Apôtre a en effet appelé nos œuvres notre corps

per quam anima videt Deum. Qui ergo cor habet ad Deum, illius oculus lucidus est, id est, illius mens munda est, non terrenis concupiscentiis sordidata: tenebræ autem in nobis, sunt sensus carnales, qui semper desiderant quæ sunt tenebrarum. Qui ergo habet oculum mundum [id est, mentem spiritualem], corpus suum servat lucidum, id est, sine peccato: ctsi enim caro desiderat mala, virtute tamen divini timoris repercutit eam. Qui autem habet oculum nequam, id est, mentem aut malignitate tenebrosam, aut concupiscentia turbulentam, tenebrosam possidet corpus. Non enim resistit carni, quando concupiscit perversa; quia non habet spem in cœlo, quæ præstat nobis virtutem, ut concupiscentiis resistamus.

HILAR. (can. 5, in *Matth.*). Vel aliter: de officio luminis oculi lumen cordis expressit; quod si simplex et lucidum manebit, claritatem æterni luminis corpori tribuet, et splendorem originis suæ corruptioni carnis infundet (scilicet in resurrectione); si autem obscurum peccatis et voluntate erit nequam, vitiis mentis natura corporis subjacebit.

AUG., *De serm. Dom.* (ubi sup.). Vel aliter: Oculum hic accipere debemus intentionem nostram; quæ si munda fuerit et recta, omnia opera nostra quæ secundum eam operamur, bona sunt, quæ quidem omnia totum corpus appellavit; quia et Apostolus membra nostra dicit quædam opera, ubi ait (*ad Col.*, 3): Mortificate membra vestra quæ sunt super terram; fornicationem, immunditiam, etc. Non ergo

dans ce passage : « Mortifiez vos membres terrestres, la fornication, l'impureté » (1). Ce n'est donc pas ce qu'un homme fait, mais ce qu'il veut faire, qui doit être considéré : c'est là la lumière à nous, car c'est ce dont nous pouvons nous rendre compte, et tout ce qui est clair est lumière. Les faits qui sont réalisés sur le théâtre des événements humains sont toujours d'une issue douteuse, et c'est pour cela qu'ils sont ténèbres. Puis-je savoir lorsque j'ai donné de l'argent à un indigent ce qu'il va en faire? Si donc votre intention qui est notoire pour vous est obscurcie par des désirs terrestres, à combien plus forte raison cette action dont vous ignorez complètement le résultat. Que si ce que vous avez fait avec une mauvaise intention est cependant utile à quelqu'un, elle sera jugée en vous, non pas telle qu'elle a abouti, mais telle que vous l'avez conçue. Quant au contraire les actions sont faites avec une intention droite, c'est-à-dire par un motif de charité, alors elles sont pures et plaisent à Dieu.

S. AUG. (2). — Ce qui est certainement péché ne peut être fait avec quelque bonne intention que ce soit. Il y a des actions qui sont bonnes ou mauvaises selon qu'elles naissent d'une cause bonne ou mauvaise, étant indifférentes par elles-mêmes, comme de donner de la nourriture à un pauvre, ce qui est bon si on le fait par un principe de compassion, et mauvais si on le fait par une vanité quelconque. Mais ce qui est péché en soi, comme le vol, les atteintes à la pudeur et autres choses semblables, qui pourrait dire qu'on peut le faire pour un bon motif, et sans qu'il y ait faute? Qui pourrait dire : « Volons les riches pour avoir de quoi donner aux pauvres? »

(1) Et il ajoute : *Le libertinage, le mauvais désir, et l'avarice qui n'est qu'une idolâtrie* (v. 5).

(2) Ceci est dirigé contre quelques catholiques qui se disaient priscillianistes pour couvrir ces derniers.

quid quisque faciat, sed quo animo faciat considerandum est : hoc est enim lumen in nobis ; quia hoc nobis manifestum est bono animo nos facere quod facimus : omne enim quod manifestatur, lumen est (*ad Ephes.*, 5). Ipsa vero facta quæ ad hominum societatem procedunt, incertum nobis habent exitum, et ideo tenebras ea vocavit : non enim novi, cum pecuniam porrigo indigenti, quid sit inde facturus. Si ergo ipsa cordis intentio, quæ tibi nota est, sordidatur appetitu temporalium rerum, magis ipsum factum (eujus incertus est exitus) sordidum erit ; quia etsi bene alicui proveniat quod tu non recta

intentione facis, quomodo tu feceris, imputabitur tibi, non quomodo illi provenierit. Si autem simpliciter intentione (id est, sine charitatis) opera nostra fiant, tunc munda sunt, et placeant in conspectu Dei. AUG., *contra Mendacium* (cap. 7). Sed ea quæ constat esse peccata, nulla velut bona intentione facienda sunt : ea quippe opera hominum si causas habuerint bonas vel malas, nunc sunt bona, nunc mala, quæ non sunt per seipsa peccata ; sicut victum præbere pauperibus bonum est, si fiat misericordie causa ; malum autem, si fiat causa jaetantiae. Cum vero opera ipsa peccata sunt, ut furta, stupra, et hujusmodi, quis

S. GRÉG. (1). — Ou bien : « Si la lumière qui est en vous n'est que ténèbres. » Si ce que nous avons commencé comme il faut, nous pouvons l'obscurcir par une mauvaise intention, combien plus seront ténébreuses les choses dont nous n'ignorons pas le mal alors que nous les faisons? — RÉMIG. — C'est la foi qu'il faut reconnaître sous la figure de cette lumière, car c'est elle qui éclaire les pas de notre âme, c'est-à-dire nos actions, afin qu'ils ne se heurtent point, et c'est ainsi qu'il a été dit : « C'est votre parole, Seigneur, qui est la lumière de mon âme. » Or, si notre foi est pure et simple, tout notre corps sera éclairé; et si elle est souillée, il sera tout entier dans les ténèbres. Ou bien : par la lumière il faut entendre celui qui gouverne l'Église, et c'est avec raison qu'on l'appelle un *œil*, car il est chargé de veiller au salut du peuple, qui est ici parfaitement représenté par le corps. Si celui qui gouverne l'Église erre, à combien plus forte raison l'Église elle-même.

Nul ne peut servir deux maîtres : car ou il haïra l'un et aimera l'autre, ou il se soumettra à l'un et méprisera l'autre. Vous ne pouvez servir Dieu et les richesses.

S. CHRYS. — Le Seigneur avait dit plus haut que celui dont la raison est gouvernée par les principes de l'esprit peut conserver tout son corps dans la pureté, tandis que celui qui ne leur obéit point, ne le peut pas. Et il en donne la raison en ajoutant : « Personne ne peut. » — LA

(1) Au chap. 6, *Moral.*, à la deuxième moitié, sur ces paroles : *Qui a tendu sur cordeau* (Job, 38).

dicat causis bonis esse faciendâ, vel peccata non esse? Quis dicat : Furemur divitibus, ut habeamus quod demus pauperibus.

GREG., 28, *Moral.* Vel aliter : Si lumen quod in te est tenebræ sunt, etc. id est, si hoc quod nos bene agere cœpimus, ex mala intentione fuscamus, ipsa quæ mala esse non ignoramus (etiam cum facimus) quantæ tenebræ erunt? RÉMIG. Vel aliter : fides lucernæ assimilatur, quia per eam gressus interioris hominis (id est, actio) illuminatur, ne offendat; secundum illud (*Psal.* 118) : Lucerna pedibus meis verbum tuum; quæ si fuerit munda et simplex, totum corpus lucidum erit; si vero sordida, totum corpus erit tenebrosus. Vel aliter : per lucernam intelligitur Rector Ecclesiæ; qui bene oculus dicitur, quia salutaria plebi subjectæ

providere debet, quæ per corpus intelligitur. Si ergo Rector Ecclesiæ erraverit, quanto magis errabit populus ei subjectus!

Nemo potest duobus dominis servire. Aut enim unum odio habebit, et alterum diligit; aut unum sustinebit, et alterum contemnet. Non potestis Deo servire et mammonæ.

CHRYS., *sup. Matth.* (in opere imperf. ut sup.). Superius dixerat Dominus, quod qui habet mentem spiritalem, ille potest corpus suum servare sine peccato; qui autem non habet, non potest : cujus rationem subjungit, dicens : *Nemo potest, etc.* GLOSSA. Vel aliter : dictum est supra quod (propter intentionem temporalium) bona mala fiunt : unde posset aliquis dicere : Ego faciam

GLOSE (1). — L'on a dit plus haut qu'une intention terrestre rendait mauvais ce qui était bon. D'où quelqu'un aurait pu conclure ainsi : « Je ferai le bien et pour les intérêts de la terre et pour ceux du ciel, » et c'est ce à quoi répond le Seigneur en disant : « Personne ne peut servir deux maîtres à la fois. » — S. CHRYS. — Ou bien en cette manière : Dans ce qui précède il a accablé l'avarice sous des vérités fortes et nombreuses, il lui en oppose ici de plus étendues. En effet, non-seulement les richesses nous nuisent en armant contre nous la main des voleurs, et en obscurcissant notre intelligence, mais encore en nous chassant de parmi les serviteurs de Dieu, et c'est ce qu'il prouve par une de ces pensées qu'il est facile de comprendre : « Personne ne peut servir deux maîtres à la fois. » Il dit deux, parce qu'ils commandent d'une manière contraire; s'ils s'entendaient, ils ne seraient qu'un; et c'est ce que montrent les paroles suivantes : « Ou il détestera l'un et aimera l'autre; ou il en supportera un et méprisera l'autre. » Il met deux choses en présence, pour montrer que l'on peut facilement passer à ce qui est plus élevé, en disant : « Je suis devenu le serviteur des richesses » (par l'affection), il montre qu'il est facile d'en arriver à ne pas supporter cette servitude, mais à la mépriser.

LA GLOSE. — Ou bien il paraît toucher ici les deux espèces de servitude : l'une qui est libérale et qui vient de l'amour, l'autre qui est servile et qui vient de la crainte. Or, si quelqu'un sert par amour l'un de ces deux maîtres qui sont contraires l'un à l'autre, il faut nécessairement qu'il haïsse l'autre, et si c'est par la crainte, il supportera

(1) Saint Anselme à peu près, et non notre Glose actuelle.

bona, et propter temporalia, et propter cœlestia : contra quod Dominus ait : Nemo potest duobus dominis servire. CHRYS., in homil. {22, *super Matth.*.) vel aliter : in anterioribus avaritiæ compressit tyrannidem per multa et magna; sed adhuc alia apponit ampliora : non enim in hoc solum nobis nocent divitiæ, quod latrones adversus nos armant, et quod intellectum obtenebrant; sed etiam a servitute Dei nos expellunt : et hoc probat a communibus conceptionibus dicens : Nemo potest duobus dominis servire. Dnos autem dicit, qui contraria injungunt : concordia enim multos unum facit : quod ostenditur per hoc quod subdit : Aut enim unum odio habebit, et alterum diliget; aut unum sustinebit, et

alterum contemnet. Ideo autem duo ponit, ut monstret facilem esse transmutationem ad melius : si enim dicat : Servus factus sum pecuniarum {anando scilicet eas}, monstrat quod possibile est ad aliud venire, scilicet non sustinendo servitatem, sed contemnendo.

GLOSSA. Vel duo tangere videtur servientium genera : quidam enim serviunt liberaliter ex amore; quidam serviliter ex timore. Si ergo aliquis ex amore serviat uni contrariorum dominorum, necesse est ut alterum odio habeat; si vero ex timore serviat, necesse est ut dum unum sustinet, alterum contemnat. Res autem terrena, vel Deus {si in corde hominis dominetur} ad contraria ex utroque trahitur homo : nam Deus

l'un en méprisant l'autre. Si c'est une chose terrestre ou Dieu qui domine dans son cœur, l'homme s'en trouve entraîné dans des directions contraires, Dieu attirant en haut son serviteur, la chose terrestre l'entraînant en bas; et c'est comme conclusion qu'il ajoute : « Vous ne pouvez pas à la fois servir Dieu et Mammon. » — S. JÉR. — Le mot *Mammon* signifie en syriaque les richesses. Que l'avare qui se vante d'être chrétien entende ceci, qu'il ne peut pas à la fois servir le Christ et les richesses. Or, le Sauveur ne dit pas : « Celui qui a des richesses, » mais : « Celui qui est l'esclave des richesses, » car celui qui en est l'esclave les garde comme le ferait un esclave, et celui qui a secoué leur joug les distribue comme en étant le maître. — LA GLOSE. — Par Mammon l'on entend aussi le démon qui préside aux richesses (1), non pas de manière à pouvoir les distribuer, à moins que Dieu ne le lui permette, mais de manière à pouvoir s'en servir pour tromper les hommes. — S. AUG. — Celui qui sert les richesses ou Mammon sert certainement celui qui, à raison de sa perversité, préposé au gouvernement des choses terrestres, a été appelé par le Seigneur le prince de ce monde. Ou bien le Seigneur par ces mots : « Vous ne pouvez servir Dieu et Mammon, » nous montre quels sont les deux Seigneurs, Dieu et le Diable. Or, ou l'homme haïra celui-ci et aimera l'autre, c'est-à-dire Dieu, ou il soutiendra l'un et méprisera l'autre. En effet, celui qui sert Mammon souffre un dur esclavage, car par sa cupidité il est l'esclave du démon, mais ne l'aime pas, ainsi que celui qui, uni par sa passion à la servante d'un autre, souffre une cruelle captivité tout en

(1) On ne trouve rien de semblable dans la Glose actuelle, ni dans saint Anselme, ni ailleurs. Seulement la Glose collatérale porte ceci : *Tel est le nom du démon qui préside aux richesses, non pas qu'il les possède, mais parce qu'il s'en sert pour tromper.*

trahit ad superiora sibi servientem; res vero terrena trahit ad inferiora; et ideo quasi concludens subdit: Non potestis Deo servire et mammonæ. HIER. Mammona sermone syriaco divitiæ nuncupantur. Audiat ergo hoc avarus, qui censetur vocabulo christiano, non posse se simul divitiis Christoque servire: et tamen non dixit: Qui habet divitias; sed qui servit divitiis: qui enim divitiarum servus est, divitias custodit ut servus; qui autem servitutis excusit jugum, distribuit eas ut dominus. GLOSSA. Per mammona etiam intelligitur diabolus qui præest divitiis; non quod possit eas dare, nisi quando Deus permittit; sed quia per eas homines fallit. AUG., *De serm. Dom. in monte* (lib. 2, cap. 14,

vel. 22, ut sup.). Qui enim servit mammonæ (id est, divitiis) illi utique servit, qui rebus istis terrenis merito suæ perversitatis præpositus princeps hujus sæculi a Domino dicitur. Vel aliter, qui sint duo domini ostendit cum dicitur: Non potestis Deo servire et mammonæ, scilicet Deo et diabolo. Aut ergo hunc odio habebit homo, et alterum diliget (id est, Deum); aut unum sustinebit, et alterum contemnet: patitur enim durum dominum quisquis servit mammonæ: sua enim cupiditate implicatus subditur diabolo et non cum diligit; sicut qui ancillæ alicujus conjunctus est propter concupiscentiam, durum patitur servitatem; etsi non diligit eum, cujus ancillam diligit. Dixit autem: Alteram

n'aimant pas celui dont il aime la servante. Remarquez qu'il est dit : « Et il méprisera l'autre, et non pas il le haïra, » car il n'est presque pas de conscience qui puisse haïr Dieu. Mais on peut le mépriser, c'est-à-dire ne pas le craindre, à cause de la confiance qu'inspire sa bonté.

C'est pourquoi je vous dis : Ne vous inquiétez point si vous trouverez de quoi manger pour le soutien de votre vie, ni d'où vous aurez des vêtements pour couvrir votre corps. La vie n'est-elle pas plus que la nourriture, et le corps plus que le vêtement ?

S. AUG. — Le Seigneur ayant enseigné plus haut que celui qui veut aimer Dieu et fuir le péché ne doit pas se flatter de pouvoir servir deux maîtres à la fois, craignant que quelqu'un ne se laissât diviser, non par la jouissance du superflu, mais par celle du nécessaire, et que son intention n'en eût à souffrir une déviation, ajoute ces mots : « C'est pour cela que je vous dis : Ne soyez pas préoccupés pour votre âme par rapport à votre nourriture. » — S. CHRYS. — Il ne dit pas cela en supposant que l'âme a besoin de nourriture, car elle est incorporelle, mais il s'est servi d'une locution usitée. D'ailleurs, l'âme ne peut rester dans le corps qu'à la condition que celui-ci soit nourri. — S. AUG. — Ou bien, il faut entendre que l'âme est mise ici pour la vie animale. — S. JÉR. — Dans quelques exemplaires l'on trouve ces mots ajoutés : « Ni par rapport à votre breuvage. » Nous ne sommes donc pas entièrement délivrés (1) de soins en ce qui concerne ce que la nature donne d'elle-même aux bêtes et qui nous est commun avec les

(1) Il y avait auparavant tout l'inverse, mais l'antithèse suivante indique clairement le sens. Cette antithèse manquait ici, mais elle se trouve dans l'édition d'Anvers d'après le texte de saint Jérôme, et d'ailleurs elle est répétée plus bas.

contemnet; non odio habebit: nullius enim fore conscientia Deum potest odisse: contemnit autem [id est, non timet] cum cum quasi de ejus bonitate securus est.

Ideo dico vobis: Ne solliciti sitis animæ vestræ quid manducetis, neque corpori vestro quid induamini. Nonne anima plus est quam esca, et corpus plus quam vestimentum ?

AUG., *De serm. Dom. in monte* (lib. 2, cap. 22, ut sup.). Quia superius docuerat Dominus, quod quisquis vult diligere Deum et cavere ne offendant, non se arbitretur duobus dominis posse servire; ne forte quanvis jam superflua non quærantur,

propter ipsa tamen necessaria cor duplicetur, et ad ea deflectenda torquatur intentio, subjungit dicens: Ideo dico vobis: Ne solliciti sitis animæ vestræ quid manducetis, etc. CHRYS., in homil. (22, *sup. Matth.*). Non hoc dicit quod anima cibo indigeat (incorporea est enim), sed secundum communem locutus est consuetudinem; aliter enim non potest morari in corpore, nisi co cibato. AUG. Vel animam in hoc loco pro animali vita positam noverimus. IER. In nonnullis codicibus additum est: Neque quid bibatis; ergo quod omnibus natura tribuit, et jumentis, bestiis, hominibusque commune est, hujus cura non penitus liberamur: sed præcipitur nobis ne solliciti simus quid manducemus; quia

autres animaux. Mais il nous est commandé de ne pas avoir de sollicitude. C'est à la sueur de notre front que se prépare notre pain ; notre travail est indispensable, mais notre sollicitude inutile. Entendons ce qui est dit ici de la nourriture et du vêtement. Mais, quant aux vêtements et à la nourriture de l'âme, nous devons en être toujours préoccupés. — S. AUGUST. — L'on appelle *euchites* (εὐχίται) des hérétiques qui prétendent qu'il n'est pas permis à un moine de rien faire pour le soutien de sa vie, et que, par conséquent, tout religieux doit faire profession de ne se livrer à aucun travail.—S. AUG.— Ils disent : L'Apôtre n'a pas voulu parler du travail des laboureurs ou des ouvriers, lorsqu'il a dit : « Que celui qui ne veut pas travailler ne mange pas. » Car il ne pouvait pas ainsi contredire ouvertement l'Évangile qui a dit : « C'est pourquoi je vous dis, ne vous préoccupez pas... » Les travaux dont veut parler ici l'Apôtre, ce sont les œuvres spirituelles dont il a parlé ainsi ailleurs. « J'ai planté : Apollon a arrosé. » Ils pensent obéir ainsi à la fois à la parole de l'Évangile et à celle de l'Apôtre, en admettant que la première concerne les préoccupations quant aux intérêts temporels, et la seconde, les œuvres et la nourriture spirituelle. Mais démontrons-leur que l'Apôtre a voulu que les serviteurs de Dieu s'occupent d'œuvres corporelles. Il avait débuté en disant : « Vous savez combien il vous importe de nous imiter, car nous ne nous sommes jamais montrés préoccupés au milieu de vous, et nous n'avons jamais mangé le pain que nous n'avions pas gagné. Au contraire, nous avons travaillé nuit et jour pour n'être à charge à aucun de vous, non pas que nous n'en aurions eu le droit, mais c'était pour nous présenter comme votre modèle et le

in sudore vultus præparamus nobis panem ; labor exercendus est, sollicitudo tollenda. Quod autem hic dicitur, de carnali cibo et vestimento accipiamus. Cæterum de spiritualibus cibis et vestimentis semper debemus esse solliciti.

AUG., *De hære.* (cap. 57). Dicuntur autem Euchitæ quidam hæretici (εὐχίται) opinantes monacho non licere sustentandæ vitæ suæ causa aliquid operari, atque ita seipsos monachos profiteri ut omnino ab operibus vacent. AUG., *De opere monachorum* (cap. 1, ac deinceps.). Inquiunt enim : Non hoc de opere corporali, in quo vel agricolæ vel opifices laborant, præcepit Apostolus, cum dixit (2 *Thessal.*, 3) : Qui non vult operari, non manducet : neque Evangelio posset omnino esse contrarius,

ubi ait Dominus : Ideo dico vobis : Ne solliciti sitis : in verbo ergo Apostoli prædicto spiritualia opera debemus accipere, de quibus alibi dicitur (1 *Corinth.*, 3) : Ego plantavi, Apollon rigavit : Et ita se arbitrantur apostolicæ et evangelicæ obtemperare sententiæ, cum Evangelium credunt de non curanda corporali hujus vitæ indigentia præcepisse, et Apostolum de opere et cibo spiritali dixisse : Qui non vult operari, non manducet. Prius ergo demonstravimus Apostolum opera corporalia servos Dei operari voluisse : præmiserat enim dicens : Ipsi scitis quomodo oporteat vos imitari nos ; quia non inquieti fuimus inter vos, neque panem ab aliquo gratis manducavimus ; sed in labore et fatigatione die ac nocte laborantes, ne quem vestrum gravaremus ; non

type sur lequel vous deviez vous former (1). C'est pour cela que lorsque nous étions auprès de vous, nous vous déclarâmes que celui qui ne veut pas travailler ne doit pas manger. » Que peut-on dire à cela, lorsqu'il est constant qu'il consacre par son exemple, c'est-à-dire par le travail des mains, cette doctrine ? C'est ce que nous voyons dans ce passage : « Il resta auprès d'Aquila et de son épouse Priscilla, et travailla chez eux. Ils faisaient des tentes. » Et cependant le Seigneur avait établi que l'Apôtre devait vivre de ses prédications, comme étant l'ouvrier de l'Évangile, le soldat du Christ et le planteur de la vigne, le pasteur du troupeau. Cependant il n'exigea pas le salaire qui lui était dû, pour donner une leçon à ceux qui exigeaient ce qui ne leur était pas dû.

Que ceux-là donc qui n'ont pas le même pouvoir que lui prêtent l'oreille (2), et que, satisfaits de travailler à des œuvres spirituelles, ils ne reçoivent pas un pain qu'ils n'ont gagné par aucun travail corporel. Ils ont ce droit s'ils sont prédicateurs de l'Évangile, ou desservants de l'autel, ou dispensateurs des sacrements, si du moins ayant eu des biens autrefois qui auraient suffi à leur vie sans leur travail, ils les ont distribués aux pauvres au moment de leur conversion. L'on doit admettre leurs impossibilité de gagner leur pain et de se subvenir, n'importe quel que soit le lieu qui ait profité de leurs dons, car tous les chrétiens formaient entre eux une seule société. Mais, quant à ceux qui, pour se faire religieux, abandonnent les champs ou l'atelier, ou

(1) Le grec εἰς τὸ μιμηῖσθαι ἡμᾶς doit se traduire littéralement : *Afin que vous nous imitez.*

(2) Ce n'est pas à la suite dans saint Augustin, mais cela vient après beaucoup d'autres choses omises ici. C'est au chap. 21.

quia non habuimus potestatem, sed ut nos ipsos formam daremus vobis, qua nos imitaremur : nam et cum essemus apud vos, hoc denuntiabamus vobis, quoniam si quis non vult operari, non manducet. Quid ad hoc dici potest, quando exemplo suo docuit quid præceperit, scilicet corporaliter operando ? Nam quod corporaliter operaretur, ostenditur in Actibus (cap. 18) ubi dicitur quod mansit cum Aquila et uxore ejus Priscilla opus faciendò apud illos ; erant enim tabernaculorum artifices : et tamen Apostolo tanquam prædicatori Evangelii, militi Christi, plantatori vineæ, pastori gregis, constituerat Dominus ut de Evangelio viveret ; qui tamen stipendium sibi debitum non exigit, ut se formam daret eis qui exigere indebita cupiebant.

Audiant ergo qui non habent hanc potestatem quam ille habebat, ut non tantum modo spiritualiter operantes manducent panem a corporali labore gratuitum. Si autem evangelistæ sunt, si ministri altaris, si dispensatores sacramentorum, habent hanc potestatem ; si saltem habebant aliquid in seculo, quo facile sine officio sustentarent hanc vitam, quod conversi ad Deum indigentibus dispersi sunt ; et credenda est eorum infirmitas et ferenda ; nec attendendum in quo loco hoc quod habebant impenderint, cum omnium christianorum sit una respublica. Sed qui veniunt ad professionem servitutis Dei ex vita rusticana, et ex opificum exercitio, et plebeo labore, se quo minus operentur excusare non possunt : nullo enim modo decet ut

une autre profession manuelle, ils n'ont point d'excuse à donner pour se dispenser du travail des mains. Convient-il que là où des sénateurs deviennent des travailleurs, les ouvriers restent oisifs? Là, où l'on n'arrive que par l'abandon de ses biens lorsque l'on a joui de toutes les délices, l'on voit des campagnards se montrer difficiles. Ainsi, lorsque le Seigneur a dit : « Veuillez bien ne pas vous préoccuper, » il ne l'a pas dit pour que l'on ne se procure pas ce qui est indispensable à une vie honnête, mais afin que l'on n'ait pas l'œil fixé sur eux, et que l'on n'en fasse pas le but de ce qui nous est ordonné dans l'Évangile. C'est pour cela que plus haut l'intention a été appelée *œil* (1).

S. CHRYS. — L'on peut présenter autrement cette suite. Le Seigneur ayant dit qu'il faut mépriser l'argent, afin que personne n'ajoute : « Comment pourrons-nous vivre si nous abandonnons tout? » il continue en disant : « C'est pour cela que je vous dis : Ne vous laissez pas préoccuper. » — LA GLOSE. — C'est-à-dire par les soins temporels au préjudice de ceux de l'éternité.

S. JÉR. — Il nous est ordonné de ne pas être préoccupés de ce que nous mangerons, car c'est à la sueur de notre front que nous nous préparons notre pain. Notre nourriture est le fruit de nos efforts; elle ne doit pas être l'objet de notre sollicitude. — S. CHRYS. — Ce n'est pas par les préoccupations de l'esprit, mais par le travail de nos bras, que nous devons gagner notre pain; Dieu l'accorde avec abondance au travail pour le récompenser, et le retire à la négligence pour la punir. C'est cette espérance que confirme la parole du Seigneur, et il va d'abord du plus grand au moindre en disant : « Est-ce que votre

(1) *La lumière de votre corps, c'est votre œil, et plus bas : Si votre œil est simple.*

in ea vita ubi senatores fiunt laboriosi, ibi fiant opifices otiosi; et quo veniunt relictis deliciis suis qui fuerunt prædiorum domini, ibi sint rustici delicati. At cum Dominus ait : Nolite solliciti esse, non hoc dicit ut ista non procurent, quantum necessitatis est, unde honeste poterunt vivere; sed ut ista non intueantur, et propter ista faciant quicquid in Evangelii prædicatione facere jubentur : eam namque intentionem paulo superius oculum vocaverat.

CHRYS., in homil. (22, *super Matth.*). Vel potest aliter continuari. Cum enim docuisset Dominus pecuniam despiciere, ne aliqui dicerent : Qualiter poterimus vivere, si omnia projecerimus? subjungit dicens : Ideo que dico vobis : Ne solliciti sitis, etc.

GLOSSA. (interlin.). Id est, cura temporalis, ne retrahamini ab æternis.

HIERON. Præcipitur ergo nobis ne solliciti simus quid comedamus, quia in sudore vultus præparamus nobis panem. Ergo labor exercendus est, sollicitudo tollenda. CHRYS., *sup. Matth.* (in opere imperfect., homil. 16). Non enim sollicitudinibus spiritualibus, sed laboribus corporalibus acquirendus est panis, qui laborantibus pro præmio diligentia Deo præstante abundat; et negligentibus pro pœna Deo faciente subducitur. Confirmat autem spem nostram Dominus; et primo de majori ad minus descendit, dicens : Nonne anima plus est quam esca, et corpus plus quam vestimentum? HIER. Qui majora

âme n'est pas au-dessus de votre nourriture, et votre corps au-dessus de votre vêtement? »— S. JÉR.—Celui qui accorde les choses les plus élevées accordera celles qui sont moindres. — S. CHRYS.— S'il n'avait pas voulu conserver, il n'aurait pas créé. Or, ce qu'il a créé pour exister par la nourriture, il doit lui donner cette nourriture autant de temps qu'il veut faire vivre cet être qu'il a fait lui-même.—S. HIL.— Ou bien, puisque le sens des infidèles est perverti en ce qui concerne les choses futures, car ils se demandent quel sera à la résurrection l'extérieur de notre être et de quelle nourriture nous serons nourris pendant l'éternité, le Seigneur répond à ces questions oiseuses en cette manière : « Est-ce que votre âme n'est pas plus que votre nourriture? » Il ne souffre pas que notre sollicitude se porte, en ce qui concerne la résurrection, sur les questions de vêtement, de boire et de manger, et il nous apprend que cette inquiétude en choses si minimes est un outrage à celui qui dans ce moment nous rendra notre âme et notre corps.

Considérez les oiseaux du ciel. Ils ne sèment point, ils ne moissonnent point, et ils n'amassent rien dans des greniers; mais votre Père céleste les nourrit. N'êtes-vous pas beaucoup plus qu'eux? Et qui est celui d'entre vous qui puisse avec tous ses soins ajouter à sa taille la hauteur d'une coulée?

S. CHRYS.— Après avoir appuyé notre espérance en descendant du plus au moins, il l'appuie maintenant en montant du moins au plus, et c'est en disant : « Regardez les oiseaux du ciel, ils ne sèment ni ne moissonnent. » — S. AUG.— Quelques-uns prétendent n'être pas tenus au travail, parce que les oiseaux du ciel ne sèment ni ne moissonnent. Pourquoi ne pas pousser jusqu'à ce qui suit immédiate-

præstitit, utique et minora præstabit. CHRYS., *super Matth.* (in opere imperf. ut sup.). Nisi enim voluisset conservari quod erat, non creasset : quod autem sic creavit ut per escam servetur, necesse est ut det ei escam quandiu vult esse quod fecit. HILAR. Vel aliter : quia corruptus circa futurorum curam infidelium sensus est, calumniantium, quæ in resurrectione corporum species sit futura, quæ in substantia æternitatis alimonia; ideo inertiam inutilissimæ quæstionis Deus arguit dicens : Nonne anima plus est quam esca? Non enim patitur spem nostram futuri in resurrectione cibi et potus et vestitus sollicitudine demorari, ne reddenti corpus atque animam

contumelia in non efficiendis levioribus inferatur.

Respiciite volatilia cæli, quoniam non serunt neque metunt, neque congregant in horrea, et Pater vester cælestis pascit illa. Nonne vos magis pluris estis illis? Quis autem vestrum cogitans potest adjicere ad staturam suam cubitum unum?

CHRYS., *sup. Matth.* (in oper. imperf. ut sup.). Postquam confirmavit spem nostram de majori ad minus descendens, deinde confirmat de majori ad majus ascendens, cum dicit : Respiciite volatilia cæli, quia non serunt, neque metunt. AUG., *De opere mo-*

ment : « Ni ils ne recueillent dans des greniers ? » Pourquoi donc ceux-ci veulent-ils avoir les mains inactives et leurs greniers pleins ? pourquoi enfin moudre et cuire son pain ? les oiseaux du ciel ne le font pas non plus. Que s'ils trouvent qui leur apporte tous les jours leur nourriture toute préparée, faut-il du moins qu'ils aillent eux-mêmes à la fontaine puiser de l'eau, ou à une citerne ou à un puits, ce que ne font pas les oiseaux. S'ils se refusent à ce dernier soin, l'on ne peut pas nier qu'ils ne soient d'une vertu supérieure à ces premiers chrétiens de Jérusalem, que nous voyons s'employer à faire ou à faire faire du pain avec le froment venu de Grèce (1), ce que ne font pas les oiseaux. L'on ne peut pas nier non plus que ne rien réserver pour le lendemain est tout-à-fait impossible à ceux qui s'enferment pour vivre longtemps séparés des regards des hommes et loin de toute relation ordinaire, dans le but de longues prières. Plus ils aspirent à la sainteté, et plus ils se montrent différents des oiseaux. Donc, ce que le Sauveur a dit des oiseaux du ciel, est pour ne laisser à personne la pensée que Dieu peut abandonner ses serviteurs et les laisser sans le nécessaire, en nous montrant sa providence s'étendant jusqu'aux oiseaux. Mais il ne faut pas en conclure que Dieu nourrit ceux qui ne travaillent pas ; pas plus que l'Apôtre n'aurait dû conclure de cette parole : « Invoquez-moi au jour de la tribulation, et je vous en tirerai, » qu'il ne devait pas fuir ; mais attendre que Dieu l'en délivrât lui-même, ainsi qu'il avait délivré les trois jeunes

(1) D'Antioche (Act., 11, v. 28). Il était envoyé par le principe de charité et de solidarité fraternelles.

nachorum (cap. 23). Quidam se dicunt propterea operari non debere, quia nec volucres cœli seminant neque metunt ; cur ergo non attendunt quod sequitur : Neque congregant in horrea ? Cur ergo isti manus otiosas et plena repositoria volunt habere ? denique molunt et coquunt ? Hæc enim aves non faciunt : aut si reperiunt quibus hoc persuadeant, ut eis per singulos dies esceas afferant præparatas, saltem sibi de fontibus aquam afferunt, vel de cisternis et puteis hauriunt et reponunt ; quod volatilia non faciunt. Sed si nec aqua sibi vasa coguntur implere, etiam illos qui tunc erant Hierosolymæ novo gradu justitiæ supergressi sunt, qui de misso sibi ex Græcia frumento panem fecerunt aut facere curaverunt ; quod aves non faciunt. Non possunt autem ista servare, ut scilicet nihil in

crastinum reponant, qui se per multos dies a conspectu hominum separatos, et nulli ad se præbentes accessum, includunt seipsos, viventes in magna intentione orationum. An forte quo sunt sanctiores, eo sunt volueribus dissimiliores ; quod ergo dicit volatilibus cœli, ad hoc dicit, ne quisquam putet Deum servorum suorum necessaria non curare ; cum ejus providentia usque ad ista gubernanda perveniat : neque enim non ipse pascit eos qui manibus operantur : neque etiam quia Deus dixit (*Psal.* 49) : Invoça me in die tribulationis, et eruam te, non debuit fugere Apostolus (*Actorum* 9), sed expectare ut comprehenderetur, et eum Deus (sicut tres pueros) de mediis ignibus liberaret (*Daniel.*, 13). Sicut enim qui fugientibus sanctis hujusmodi quæstionem objiceret, responderent non se oportuisse tentare

hommes de la fournaise. Or, ainsi que les saints pourraient répondre à cette difficulté, en disant qu'ils doivent ne pas tenter Dieu, mais lui laisser seulement à les délivrer, ainsi qu'il avait délivré Daniel des lions et Pierre des liens, lorsqu'ils ne pouvaient pas se mettre eux-mêmes à couvert; que d'ailleurs, en échappant eux-mêmes par la fuite, c'est à lui qu'ils font remonter la cause de leur délivrance, étant bien certains que sans son secours la fuite aurait été vaine : ainsi, les serviteurs de Dieu qui peuvent se nourrir du travail de leurs mains répondront facilement à ceux qui les inquiéteraient en tirant de l'Évangile cet exemple des oiseaux du ciel qui ne sèment ni ne moissonnent : « Si nous étions empêchés par quelque maladie ou quelque occupation, ce serait à lui à nous nourrir comme les oiseaux qui ne travaillent pas. Mais pouvant travailler, il ne faut pas tenter Dieu, car ce que nous pouvons, c'est de sa munificence que nous le tenons, et pendant notre vie; notre vie et notre puissance de travailler viennent de ses largesses, et c'est ainsi que nous sommes aussi réellement nourris par lui que les oiseaux du ciel. » Et c'est ainsi qu'il est dit : « Et votre Père céleste les pâit; est-ce qu'il ne vous nourrira pas plutôt? » — S. AUG. — C'est-à-dire, que vous valez plus cher, car l'homme, animal raisonnable, est dans l'univers au-dessus des oiseaux, qui n'ont pas de raison.

S. AUG. — Cependant quelquefois un cheval s'achète plus cher qu'un esclave, et une pierre précieuse plus cher qu'une servante. Mais ce qui fait le prix, ce n'est pas une raison sérieuse, mais la nécessité ou le plaisir. — S. CRY. — Dieu a fait tous les animaux pour l'homme et l'homme pour soi. Or, plus la création de l'homme est

Deum, sed tunc talia Deum (si vellet) esse facturum, ut eos liberaret, sicut Danielen a leonibus (Daniel., 6). et Petrum a vinculis (Actorum 12), cum ipsi quid facerent non haberent : cum vero eis fugam in potestatem dedisset, etiam si liberarentur per illam, non nisi ab ipso se sciunt liberari : sic servis Dei valentibus manibus suis victum transigere, si quis ex Evangelio moverit questionem de volatilibus cœli, quæ non seminant neque metunt, facile respondebunt : Si nos per aliquam infirmitatem vel occupationem non possumus operari, ille nos pascet, sicut aves quæ nihil operantur. Cum autem possumus, non debemus tentare Deum; quia hæc quæ possumus, ejus munere possumus; et cum hic vivimus, illo largiente vivimus qui largitus est ut possi-

mus; et ille nos pascit a quo aves pascuntur; sicut dicitur : Et Pater vester cœlestis pascit illa : nonne vos magis, etc. AUG., *De serm. Dom. in monte* (lib. 2, cap. 22). Id est, carius vos valetis, quia rationale animal, sicut est homo, sublimius ordinatur in rerum natura, quam irrationalia, sicut sunt aves.

AUG., 11, *De civit. Dei* (cap. 16). Plerumque tamen carius comparatur equus quam servus, et gemma quam famula; non ratione considerantis, sed necessitate indigentis, seu voluptate eupientis. CHRYS., *sup. Matth.* (in oper. imperf. ut sup.). Omnia enim animalia Deus propter hominem fecit, hominem autem propter se : quanto ergo pretiosior est hominis creatio, tanto major est Dei sollicitudo de ipso. Si

élevée, plus Dieu a soin de lui. Si donc les oiseaux qui ne travaillent pas trouvent leur nourriture, l'homme ne la trouvera pas, lui à qui Dieu a donné la science du travail et les espérances de la récolte ?

S. JÉR.—Il en est qui en voulant dépasser les limites où s'arrêtèrent leurs pères, et voler vers les hauteurs, se noient dans les abîmes. Ils entendent « par les oiseaux du ciel, » les anges et les autres puissances célestes qui sont nourris par la Providence divine sans qu'ils en aient souci. Si cela était ainsi, pourquoi y aurait-il ces paroles suivantes adressées aux hommes : « Est-ce que vous n'êtes pas plus qu'eux ? » Il faut donc l'entendre tout simplement en ce sens, que si sans peine et sans préoccupation les oiseaux du ciel sont nourris par les mains de Dieu, les oiseaux qui sont aujourd'hui et demain ne seront plus, il sera pris un plus grand souci encore de l'homme à qui l'éternité est promise.

S. HIL. — L'on peut dire aussi que, sous cette figure des oiseaux, il est ici question de ces esprits impurs, qui reçoivent par l'effet du développement des dessins de Dieu leur nourriture sans avoir contribué à la chercher ou à la ramasser. Si on le rapporte à ces esprits impurs, c'est une raison pour qu'il soit ajouté : « Est-ce que vous n'êtes pas plus qu'eux ? » Ces paroles portent sur la différence qui existe entre la sainteté et la malice.

LA GLOSE. — Ce n'est pas seulement par l'exemple des oiseaux, c'est encore par notre propre expérience qu'il nous enseigne que notre souci personnel ne suffit pas pour nous faire exister ou vivre, mais qu'il faut pour cela l'opération de la divine Providence; et c'est ce qui est exprimé ainsi : « Qui donc d'entre vous peut ajouter par sa pensée

ergo aves non laborantes inveniunt escas, homo non inveniet, cui Deus dedit, et operandi scientiam, et fructificandi spem?

HIER. Sunt autem quidam qui dum volunt terminos patrum excedere, et ad alta volitare, in ima merguntur : volatilia cœli angelos esse volunt, cœterasque in Dei ministerio fortitudines, quæ [absque sui cura] Dei alantur providentia. Si hoc ita est, ut intelligi volunt, quomodo sequitur dictum ad homines : Nonne vos magis pluris estis illis? Simpliciter ergo accipitur, quod si volatilia absque cura et ærurnis, Dei alantur providentia, quæ hodie sunt et eras non erunt, quanto magis homines quibus æternitas promittitur?

HILAR. (can. 5, in *Matth.*). Potest autem dici quod sub nomine volucrum, exemplo

nos immundorum spiritum hortatur, quibus sine aliquo negotio quærendi et congregandi victum, vivendi tamen tribuitur de æterni consilii potestate substantia : atque ut ad immundos spiritus istud referatur, opportune adjecit : Nonne vos magis pluris estis illis? De comparationis præstantia differentiam nequitia et sanctitatis ostendens.

GLOSSA. Non solum autem exemplo avium, sed experimento docet, quod ad hoc quod sumus et vivimus nostra cura non sufficit, sed divina Providentia operatur, dicens : Quis autem vestrum cogitans potest adjicere ad staturam suam cubitum unum? CHRYS., *sup. Matth.* (in oper. imperf. ut *sup.*). Deus enim est, qui per singulos dies incrementa corporis tui facit, te non intelligente. Si ergo in teipso quotidie Dei pro-

une coudée à sa taille? » — S. CHRYS. — C'est Dieu qui, sans que vous puissiez vous en rendre compte, fait se développer d'un jour à l'autre les accroissements de votre corps. Si donc la Providence de Dieu travaille journellement en vous, comment s'arrêtera-t-elle lorsque adviendront de véritables nécessités? Comment, si votre pensée ne peut pas vous ajouter la plus petite partie à votre corps, comment pourra-t-elle le sauver tout entier? — S. AUG. — L'on peut rapporter ces mots à ce qui suit en cette manière: « Ce qui vous fait comprendre que ce n'est pas par vos soins que votre corps a atteint sa taille, c'est que si vous vouliez lui ajouter une coudée, vous ne le pourriez pas (1); laissez donc le soin de couvrir votre corps à celui par les soins duquel il a atteint sa taille. » — S. HIL. — Ainsi qu'il avait appuyé notre foi en la Providence qui veille à notre subsistance par l'exemple des esprits; ainsi, c'est en invoquant ce que tout le monde sait, qu'il établit notre confiance en ce que nous devons devenir plus tard. Quelle n'est pas notre injure envers lui, de nous préoccuper du vêtement ou de la beauté extérieure, alors qu'il a fait concourir à nous parfaire la diversité de tous les êtres qui ont vie, et auxquels seuls il peut seul ajouter un, ou deux, ou trois doigts pour la hauteur? il n'ajoutera à la hauteur des hommes que ce qu'il faudra pour les rendre tous égaux.

S. AUG. — Si le Christ doit ressusciter avec cette taille qu'il avait au moment de sa mort, il n'est donc pas permis de dire qu'au jour de la résurrection générale, il paraîtra avec une taille plus grande que celle qu'il avait montrée aux regards des apôtres, et qui l'égalera aux plus grands.

(1) Ceci ne se trouve ni dans la Glose actuelle, ni dans saint Anselme, mais à peu près dans les mêmes termes dans la Glose collatérale.

videntia operatur, quomodo in necessariis cessabit? Si autem vos cogitando modicam partem corpori vestro addere non potestis, quomodo cogitando salvandi estis in toto? AUG., *De serm. Dom. in monte* (lib. 2, cap. 23). Vel potest referri ad consequentia, ac si diceret: Non esse cura vestra factum, ut ad hanc staturam veniret corpus vestrum, ex hoc intelligi potest, quod si velletis adjicere unum cubitum, non possetis: illi ergo tegendi corporis curam relinquite, cujus cura factum est, ut esset tantæ staturæ. HILAR. Vel aliter: sicut fidem vitalis substantiæ nostræ de documentum spirituo firmavit, ita opinionem futuri habitus judicio communis intelligen-

tiæ dereliquit. Cum enim universorum corporum quæ vitam hauserint, diversitatem in unum perfectum virum sit excitaturus, solusque potens sit ad uniuscujusque proceritatem cubitum unum, et alterum, tertiumve, præstare; de vestitu (id est, de specie corporum), cum ejus contumelia ambigimus, qui ut æqualem omnem hominem efficiat, tantum mensuræ est humanis corporibus additurus.

AUG.; ult. *de Civ.* (cap. 15). Sed si Christus in ea mensura corporis in qua mortuus est, resurrexit, nefas est dicere (cum resurrectionis omnium tempus venerit) accessurum corpori ejus eam magnitudinem quam non habuit, quando in ea dis-

Si, au contraire, nous prétendons que tous les corps plus grands ou plus petits que le sien seront élevés ou raccourcis à sa taille, nous anéantissons ce qui a été promis, que pas un seul cheveu de notre tête ne périrait, car plusieurs corps perdraient de leur volume. Il nous reste donc à admettre que chacun ressuscitera avec le corps qu'il avait dans sa jeunesse, s'il est mort dans sa vieillesse, et avec celui qu'il aurait eu dans sa jeunesse s'il est mort avant. L'Apôtre n'a donc pas dit : « Dans la mesure de la taille, » mais : « Dans la mesure de l'âge plein du Christ » (1). Car les corps des morts ressusciteront dans cet âge de jeunesse et de force auquel nous savons que le Christ est parvenu.

Pourquoi aussi vous inquiétez-vous pour le vêtement? Considérez comment croissent les lis des champs : ils ne travaillent point ; ils ne filent point ; et cependant je vous déclare que Salomon, même dans toute sa gloire, n'a jamais été vêtu comme l'un d'eux. Si donc Dieu a soin de vêtir de cette sorte une herbe des champs, qui est aujourd'hui et qui sera demain jetée dans le four, combien aura-t-il plus de soin de vous vêtir, ô hommes de peu de foi!

S. CHRYS. — Après nous avoir montré qu'il ne fallait pas avoir de sollicitude pour la nourriture, il passe à une nécessité moindre, qui est le vêtement, car le vêtement est moins nécessaire que la nourriture. C'est pour cela qu'il nous dit : « Et du vêtement pourquoi en êtes-vous inquiets? » Ici il ne se sert plus de la comparaison des oiseaux, quoique quelques-uns, comme le paon ou le cygne, eussent pu lui servir d'exemple en cette matière, mais de celle des lis, en disant : « Consi-

(1) Aux Ep. (4, v. 13) où il dit que les docteurs ont été donnés : pour la consommation des saints, pour l'édification du corps du Christ, jusqu'à ce que nous arrivions tous à l'homme parfait, dans la mesure de l'âge plein du Christ.

cipulis in qua notus erat, apparuit ; ut longissimis fieri possit æqualis. Si autem dixerimus, ad dominiei corporis modum etiam minorum majorumque corpora redigenda, peribit de multorum corporibus plurimum, eum ipse nec capillum periturum esse promiserit. Restat ergo ut quisque recipiat suam mensuram, quam vel habuit in juventute, si senex est mortuus ; vel fuerat habiturus, si est ante defunctus. Et ideo non est dictum ab Apostolo : In mensuram staturæ ; sed in mensuram ætatis plenitudinis Christi ; quia resurgent corpora mortuorum in juvenili ætate et robore, ad quam Christum pervenisse cognovimus.

rate lilia agri quomodo crescunt ; non laborant, neque nent : dico autem vobis quoniam nec Salomon in omni gloria sua coopertus est sicut unum ex istis. Si autem fenum agri, quod hodie est et cras in clibanum mittitur, Deus sic vestit, quanto magis vos modicæ fidei ?

CHRYS., in hom. (23, sup. Matth.). Postquam monstravit quod non oportet nos pro cibo esse sollicitos, ad id quod levius est pertransit ; neque enim ita necessarium est indumentum, sicut cibus : unde dicit : Et de vestimentis quid solliciti estis? Non autem hic utitur exemplo volucrum, ut induceret pavonem et cygnum, a quibus erat similia exempla accipere ; sed utitur exem-

Et de vestimentis quid solliciti estis? Conside-

dérez les lis des champs. » Or, deux choses lui serviront à montrer cette surabondance des dons de Dieu, la magnificence de leur beauté et la nature infime de ces êtres qui participent à une si grande splendeur.

S. AUG. — Il ne faut pas prendre cette allégorie de manière à approfondir pourquoi il est ici particulièrement question *des oiseaux du ciel et des lis des champs*. Ils n'ont été mis ici que pour nous faire remonter de ce qui est moindre à ce qui est plus élevé. — S. CHRYS. — A un temps marqué les lis poussent leurs feuilles, se revêtent de blancheur, se remplissent de parfums; et ce que la terre n'avait pas donné à la racine, Dieu le donne par une opération invisible. Tous sont traités de la même manière, afin que cette plénitude de dons qui en tous est la même ne paraisse pas le résultat du hasard, mais le résultat de l'action de la divine Providence. Ce mot : « Ils ne labourent pas, » est pour encourager les hommes; cet autre : « Ni ils ne filent point, » pour encourager les femmes (1).

S. CHRYS. — Par ces paroles il ne défend pas le travail, mais la sollicitude, ainsi que cela a été dit plus haut à propos des oiseaux qui ne sèment point. — S. CHRYS. — C'est pour faire briller davantage cette Providence qui surpasse toute industrie humaine qu'il ajoute : « Je vous dis que Salomon dans toute sa gloire, etc. »

S. JÉR. — En effet, quelle étoffe de soie, quelle pourpre de roi, quel tissu peint peut se comparer aux fleurs? Qu'y a-t-il de rose comme la rose? de blanc comme le lis? pour constater qu'aucune pourpre ne

(1) C'est une allusion aux travaux des champs qui sont le propre des hommes, et à ceux de l'intérieur qui, regardés comme indignes d'un homme, sont, au témoignage de l'Esprit-Saint (Prov., 30), la gloire des femmes.

plo liliorum, dicens : Considerate lilia agri. Vult ex duobus monstrare superabundantiam, scilicet a munificentia pulchritudinis, et a vilitate participantium tali deore.

AUG., *De serm. Dom. in monte* (lib. 2, cap. 14 vel 23). Ipsa autem documenta non sic allegorice disentienda sunt, ut quæramus quid significent aves cœli, aut lilia agri; posita sunt enim ut de rebus minoribus majora persuadeantur. CHRYS., *sup. Matth.* (in oper. imperf. ut sup.). Lilia enim statuto tempore formantur in frontibus, vestiuntur candore, implentur odoribus; et quod terra radici non dederat, Deus invisibili operatione largitur. In omnibus autem eadem plenitudo servatur, ut non ab

eventu facta putentur, sed Dei providentia intelligantur esse disposita. Dicendo autem : Non laborant, viros confortat; dicendo vero : Neque nent, mulieres.

CHRYS., in hom. (23, in *Matth.*). Hæc autem dicens non opus prohibuit, sed sollicitudinem, sicut et supra, eum de seminatione. CHRYS., *sup. Matth.* (in oper. imperf. ut sup.). Et ut magis Dei providentiam in ipsis commendet, quæ omnem superat humanam industriam, subdit : Dico autem vobis, quoniam neque Salomon, etc. HIER. Revera enim quod serieum, quæ regum purpura, quæ pictura textricium potest floribus comparari? Quid ita rubet ut rosa? quid ita eandet ut lilium? Violæ vero pur-

l'empporte sur la violette, il n'est nul besoin de paroles, les yeux suffisent. — S. CHRYS. — Il y a des vêtements aux fleurs la distance du mensonge à la réalité. Si donc Salomon, le plus splendide des rois, a été vaincu par les fleurs, pouvez-vous vous promettre de l'emporter sur leur éclat? Or, Salomon a éprouvé cette défaite non pas une ou deux fois, mais pendant toute l'étendue de son règne; c'est ce que veulent exprimer ces mots : « Dans toute sa gloire. » Jamais il ne fut embelli comme une fleur. — S. CHRYS. — Ou bien ces paroles sont ici parce que, quoique Salomon ne travaillât pas, il commandait cependant. Or, où il y a commandement, il y a offense de la part de celui qui les exécute, et colère fréquente de celui qui les fait. Ces fleurs, au contraire, sont embellies sans qu'elles y pensent. — S. HIL. — Ou bien par les lis il faut entendre les clartés des anges du ciel qui sont revêtus d'éclat par Dieu lui-même. Ils ne labourent ni ne filent; car les anges, par le bonheur de leur origine, reçoivent incessamment tout ce qui concourt à leur existence, et comme il nous a été dit que dans la résurrection des morts nous serions semblables aux anges, il a voulu, en portant ici cet exemple des anges, fixer nos espérances sur ce vêtement de gloire.

S. CHRYS. — Si Dieu va ainsi au-devant des fleurs de la terre qui ne sont nées que pour paraître et mourir, comment pourra-t-il négliger les hommes qu'il a créés, non pas pour être vus un instant, mais pour exister éternellement? Et c'est ce qui est dit : « Si donc cette herbe qui est aujourd'hui et qui demain est jetée au four, Dieu la revêt ainsi, à combien plus forte raison vous « hommes de peu de foi? » — S. JÉR. — Le mot *demain* dans l'Écriture exprime l'avenir : « Votre justice

puram nullo superari murice, oculorum magis quam sermonis iudicium est. CHRYS., in hom. (23, sup. Matth.). Quantum enim veritatis ad mendacium, tantum vestimentorum et florum differentia est. Si ergo Salomon a floribus superatus est, qui omnibus regibus fuit præclarior, quando tu vestimentis poteris vincere florum decorem? Est autem Salomon superatus a florum decore, non semel tantum, neque bis, sed per totum tempus sui regni : et hoc est quod dicit : In omni gloria sua; quia nec in uno die ita decoratus est ut flores. CHRYS., sup. Matth. (in oper. imperf. ut sup.). Vel hoc dicit, quia Salomon, etsi non laborabat quid vestiretur, tamen iubeat : ubi autem jussio, illic et ministrantium offensa, et iubentis ira frequenter invenitur; hic autem

quando neseiunt sic ornantur. HILAR. (can. 5, in Matth.). Vel lilia intelligenda sunt angelorum cœlestium claritates, quibus a Deo gloriæ candor indultus est. Non laborant autem, neque nent; quia virtutes angelorum ex ea quam adeptæ sunt originis suæ sorte, ut sint semper accipiunt; et cum in resurrectione similes homines angelis erunt (Matth., 22, et Luc., 20) sperare cœlestis gloriæ voluit operimentum, exemplo angelicæ claritatis.

CHRYS., sup. Matth. (in opere imperfecto, ut sup.). Si autem floribus terrenis sic occurrit Deus, qui nati sunt ut tantummodo videantur et pereant, homines negliget, quos sic creavit, ut non pro tempore videantur, sed ut perpetuo sint? Et hoc est quod dicit : Si autem fœnum agri quod

m'exaucera demain, » dit Jacob (1).—LA GLOSE.—D'autres exemplaires portent : « Dans le feu ou dans un de ces tas d'herbes qui brûlent comme un four. »—S. CHRYS.—Ils ne les appelle plus déjà *lis*, mais *foin des champs*, pour montrer où ils sont réduits. Il nous montre encore un de leurs côtés infimes en disant : « Qui sont aujourd'hui, » et en ajoutant non pas : « Qui ne seront pas demain, » mais, ce qui est bien différent : « Qui seront jetés au four. » Ces mots : « A combien plus forte raison vous, » indiquent l'honneur de la race humaine, et reviennent à ceci : « Vous à qui il a donné une âme, adapté un corps, envoyé des prophètes et donné son Fils unique. » Il dit : « De peu de foi, » car elle est peu de chose la foi qui ne compte même pas sur les choses infimes. — S. HIL.—Ou bien sous cette figure du foin, il faut voir les Gentils. Or, si l'éternité d'existence ne leur est accordée que pour devenir les prisonniers du feu du jugement, combien il est vulgaire aux saints de douter de l'éternité de leur gloire, devant cette éternité accordée pour la peine ?

RÉMIG. — Au sens spirituel il faut entendre par les oiseaux du ciel les saints qui, régénérés par la grâce du baptême, méprisent par piété les choses de la terre et ambitionnent celles du ciel. Les Apôtres, chefs de tous les saints, sont dits ici au-dessus d'eux. Par les lis il faut entendre les saints qui par la seule foi et sans le travail des cérémonies légales ont plu à Dieu, et c'est à cause d'eux qu'il a été dit : « Mon bien-aimé qui est nourri au milieu des lis » (2). Or, c'est à cause de la

(1) Ceci est d'après l'édition des Septante. La Vulgate qui porte : *Respondet mihi*, a sans doute lu *ἀποκρίσεται* pour *ἐπακούσεται*.

(2) Le grec porte : *ποιμαίνων ἐν κρίνοις*, qui se nourrit parmi les lis; cependant un exemplaire grec porte conformément à la Vulgate : *τῷ νεμομένῳ*, à celui qui est nourri (Cant., 2, v. 16. Cant., 6, v. 6).

hodie est, et cras in clibanum mittitur, Deus sic vestit, quanto magis vos modicæ fidei? HIER. Cras autem in Scripturis futurum tempus intelligitur, dicente Jacob (*Genes.*, 30) : Exaudiet me cras justitia mea. GLOSSA. Alii libri habent : In ignem vel in acervum qui habet speciem clibani. CHRYS., in hom. (23, sup. *Matth.*). Non autem lilia jam ea vocat, sed fœnum agri; ut eorum vilitatem ostendat. Sed et aliam vilitatem opponit, dicens : Quæ hodie sunt; et non dixit : Cras non erunt, sed quod est multo deficientius, quia in clibanum mittitur. Quod autem dicit : Quanto magis vos, occulte insinuat humani generis honor : ac si diceret : Vos quibus animam dedit, corpus

plasmavit, prophetas misit, et unigenitum Filium tradidit. Dicit autem : Modicæ fidei, quia modica est fides quæ nec de minimis certa est. HILAR. (can. 5, in *Matth.*). Vel sub fœni nomine gentes nuncupantur. Si igitur gentibus idcirco tantum indulgetur æternitas corporalis, ut mox igni judicii destinentur; quam profanum est sanetos de gloria æternitatis ambigere, eum iniquis æternitatis opus præstetur ad pœnam?

RÉMIG. Spiritually autem per volatilia sancti viri designantur, qui ex aqua sacri baptismatis renascuntur, et devotione terrena despiciunt, et ecclesia petunt; quibus pluris dicuntur esse apostoli, quia principes sunt omnium sanctorum. Per lilia etiam

blancheur de la foi et du parfum des bonnes mœurs que l'Église est ici comparée à un lis; et c'est d'elle qu'il a été dit : « Ainsi que le lis parmi les épines. » Par le foin sont désignés les infidèles, desquels il a été dit : « Le foin s'est séché et la fleur est tombée; » par le four la damnation éternelle en ce sens : « Si Dieu a accordé aux infidèles les biens temporels, à combien plus forte raison il vous accordera ceux de l'éternité ? »

Ne vous inquiétez donc point, en disant : Que mangerons-nous? ou que boirons-nous? ou de quoi nous vêtirons-nous? comme font les païens qui recherchent toutes ces choses; car votre Père sait que vous en avez besoin. Cherchez donc premièrement le royaume de Dieu et sa justice, et toutes ces choses vous seront données par-dessus.

LA GLOSE. — Après avoir successivement exclu toute sollicitude sur le vêtement et sur la nourriture, en prenant ses arguments dans les choses qui sont inférieures à l'homme, il conclut ici contre l'une et l'autre de ces sollicitudes en disant : « Veuillez bien ne pas vous montrer ingrats en disant : Que mangerons-nous, ou que boirons-nous ou de quoi nous couvrirons-nous ? » — RÉMIG. — C'est pour montrer combien cela était nécessaire et pour le graver dans les cœurs que le Seigneur le répète. — RAB. — Remarquez bien qu'il ne dit pas : « Votre nourriture, votre breuvage, votre vêtement, n'en soyez pas inquiets, » mais : « Ce dont vous vous nourrirez, ou vous abreuverez, ou vous vêtirez. » Or, il me semble s'exprimer contre ceux qui, méprisant la manière de se vêtir ou de se nourrir de ceux parmi lesquels ils vivent, cherchent une manière plus délicate ou plus austère.

sancti viri intelliguntur, qui absque labore legalium ceremoniarum sola fide Deo placuerunt; de quibus dicitur: Dilectus meus mihi qui pascitur inter lilia. Sancta etiam Ecclesia per liliū intelligitur, propter candorem fidei, et odorem bonæ conversationis; de qua dicitur (cant. 2): Sicut liliū inter spinas. Per fœnum designantur infideles, de quibus dicitur (Isaiæ 9): Aruit fœnum, et flos ejus cecidit. Per clibanum æterna damnatio, ut sit sensus: Si Deus infidelibus tribuit bona temporalia, quanto magis tribuet nobis æterna?

Nolite ergo solliciti esse, dicentes: Quid manducabimus, aut quid bibemus, aut quo operiemur? Hæc enim omnia gentes inquirunt: scilicet enim Pater vester quia his omnibus in-

digetis. Quærite ergo primum regnum Dei, et justitiam ejus, et hæc omnia adjicientur vobis.

GLOSSA. Postquam sigillatim de victu et de vestitu sollicitudinem excluserat, argumento ab inferioribus sumpto, hic consequenter utrumque excludit, dicens: Nolite ergo solliciti esse dicentes: Quid manducabimus, aut quid bibemus, aut quo operiemur? RÉMIG. Ideo autem hoc Dominus repetivit, ut ostenderet hanc rem esse per necessariam, ut acrius eam cordibus nostris inculcasset. RAB. Notandum vero quod non ait: Nolite quærere, aut solliciti esse de cibo, aut potu, aut indumento; sed, quid manducetis, aut quid bibatis, aut quid vestiamini. Ubi mihi videntur argui, qui spreto

LA GLOSE (1). — Il est une autre sollicitude superflue et qui a sa racine dans le vice de la nature humaine, c'est celle par laquelle les hommes se réservent au-delà du nécessaire, et n'ont d'autre préoccupation que celle des biens temporels, abandonnant pour eux les intérêts de leur âme; c'est ce qui est défendu et qui est ainsi exprimé : « Les Gentils cherchent toutes ces choses. » — S. CHRYS.—C'est parce qu'ils croient les choses humaines soumises à la fortune et non pas à la Providence, et gouvernées par le hasard et non par le jugement divin, car celui qui se croit dirigé par la main de Dieu, se confie pour sa nourriture à la direction de cette main; et c'est pour cela que suivent ces mots : « Votre Père sait que vous avez besoin de tout cela. » — S. CHRYS. — Pour leur donner plus d'espoir il ne dit pas : « Dieu sait, » mais : « Votre Père sait. » Si c'est un père, il ne pourra mépriser ses enfants, ce que les hommes ne supporteraient pas parmi eux. En effet il dit : « Que vous manquez de ces choses, » afin que vous rejetiez encore plus loin cette sollicitude, car ce dont il s'agit, c'est le nécessaire, et quel est le père qui supporterait que ses enfants vissent à en manquer? Si c'était le superflu, il ne faudrait pas avoir la même confiance. — S. AUG. — Ce n'est pas à une certaine époque en particulier que Dieu l'a connu, mais il a connu ensemble, à une époque qui nous a précédés sans avoir de commencement, toutes les choses futures, ce que nous lui demanderions et dans quel temps nous le lui demanderions. — S. AUG. — Ceux qui disent que Dieu n'a pas pu connaître toutes ces choses parce qu'elles sont infinies, il leur

(1) Rien de pareil dans la Glose, et l'à peu près en d'autres termes dans saint Anselme.

viu vel vestimento communi, lautiora sibi vel austeriora præ his cum quibus vitam dueunt, alimenta vel indumenta requirunt.

GLOSSA. Est etiam alia sollicitudo superflua ex vitio hominum, quando fructus et pecuniam plusquam necesse est reservant, et dimissis spiritualibus, illis intenti sunt, quasi de bonitate Dei desperantes. Et hoc prohibetur : unde subditur : Hæc enim omnia gentes inquirunt. CHRYS., *super Matth.* (in opere imperf. ut sup.). Quia in rebus humanis fortunam eredunt esse, non providentiam, neque Dei judicio res istas gubernari æstimant, sed incerto duci eventu. Et ideo merito timent et desperant, quasi qui neminem habent gubernantem : qui autem credit se Dei judicio gubernari, escam quidem suam in manu Dei commit-

tit : unde sequitur : Scit enim Pater vester quia his omnibus indigetis. CHRYS., in hom. (3, *sup. Matth.*). Non autem dixit : Scit Deus, sed scit Pater vester, ut eos in majorem spem dueat : si enim pater est, non poterit despiciere filios ; eum nec homines patres hoc sustineant. Dicit autem : Quoniam his omnibus indigetis ; ut magis sollicitudinem abjiciatis, quia necessaria sunt : qualis enim est pater qui sustinet etiam necessaria filiis non dare ? Si autem essent superflua, non ita oporteret confidere. AUG., 15, *De Trin.* (cap. 13). Non autem ista ex aliquo tempore cognovit Deus. sed futura omnia temporalia, atque in eietiam quid et quando ab illo petituri eramus, sine initio ante præscivit. AUG., 12. *De civ. Dei* (cap 15). Quod autem dicunt

reste à dire qu'il n'a pas pu connaître tous les nombres parce qu'ils sont certainement infinis. Le nombre infini n'est pas incompréhensible à l'intelligence pour laquelle il n'y a pas de nombre. Tout ce qui est compris est limité par la science qui le comprend, et, par conséquent, tout ce que nous appelons infini est borné d'une manière ineffable par la science de Dieu pour laquelle tout est compréhensible.—S. GRÉG. (1)—C'est par ces signes éclatants que se déclare la Providence divine. Comment, si aucun être n'y pourvoyait, se maintiendrait cette permanence des lois générales, et surtout celles qui président à la génération et à la corruption, l'ordre et la position réciproque de toutes choses, d'après un plan constamment suivi? Mais il en est qui disent que sa Providence se borne à maintenir cette permanence des lois générales, et que les effets particuliers sont abandonnés au hasard. Or, l'on ne peut alléguer que trois raisons de cet abandon que la Providence ferait des effets particuliers : ou l'ignorance de Dieu du bon résultat de sa providence portant sur ces causes, ou son non-vouloir, ou son impuissance. Mais l'ignorance est tout-à-fait étrangère à la bienheureuse substance. Comment d'ailleurs Dieu pourrait-il ignorer ce qui ne pourrait échapper à l'homme sage, que l'abandon des causes particulières détruirait l'ensemble? Si aucune puissance ne s'en mêlait, rien ne pourrait empêcher la destruction des êtres individuels. Quant à son non-vouloir, il ne pourrait venir que de deux choses : de sa paresse

(1) Rien de semblable dans saint Grégoire. D'autres exemplaires portent à la marge, à côté de son nom : *de Providentia*, cap. 6. Mais on trouve la première partie de cette citation dans Nemesius pour lequel auparavant était mis le nom de saint Grégoire, au ch. 42 de *Providentia*, et la deuxième au 44, tom. 2, *Bibl. Patr. Græcorum*.

quidam, hæc Dei scientia non posse comprehendere, quia infinita sunt; restat eis dicere quod non omnes numeros Deus novit, quos infinitos esse certissimum est. Infinitas autem numeri non est incomprehensibilis ei cujus intelligentiæ non est numerus: quapropter si quicquid scientia comprehenditur, scientis comprehensione finitur, profecto omnis infinitas quodam ineffabili modo Deo finita est, quia ejus scientiæ incomprehensibilis non est. GRÉG. Nysenus, in lib. *De homine*. Quoniam autem ejus providentia per hujusmodi signa demonstratur, permanentia enim universorum (et maxime eorum quæ sunt in generatione et corruptione), et positio et ordo eorum quæ sunt, semper custoditur secundum eundem modum, qualiter utique perficeretur nullo providente? Sed quidam dicunt

Deo curam esse existentium permanentiæ in universali, et hujus solius providentiæ habere; singularia vero fieri ut contingit. Tres autem causas solas utique quis dicit non fieri providentiæ singularium. Aut enim hoc quod est ignorare Deum quoniam bonum est particularium diligentiam habere, aut non velle, aut non posse: sed ignorantia omnino aliena est a beata substantia: qualiter enim latebit Deum (quod nec homo sapiens ignorabit) quod singularibus destructis universalia destruentur? Nihil autem prohibet omnia individua perire, nulla procurante potentia. Si autem non vult, propter duas fit causas: aut propter pigritiam, aut propter indecentiam: pigritia autem a duobus generatur: aut enim voluptate aliqua attracti pigritamur, aut propter timorem desistimus: quorum neutrum fas est

ou du peu de convenance de ces soins. La paresse ne peut sortir que de deux sources : ou de l'attrait d'un plaisir qui captive, ou d'une crainte qui fait se désister; il serait insensé de supposer l'une ou l'autre en Dieu. Si l'on dit qu'il ne peut convenir à Dieu et qu'il est indigne de cette béatitude infinie de descendre aux petites choses, comment se fait-il que l'on ne trouve aucun inconvénient à ce que celui qui a produit quelque chose s'occupe de l'ensemble, et ne laisse aucun détail sans qu'il y pourvoie, sachant que la partie concourt à la marche générale? Voudrait-on dire Dieu créateur inférieur à l'homme artisan? S'il ne le peut pas, c'est que Dieu est impuissant et ne peut faire des choses parfaites. Que si cette Providence qui s'étend à tout est incompréhensible pour nous, ce n'est pas une raison de la nier. C'est comme si l'on disait qu'il n'y a pas d'hommes, parce que nous ignorons combien il y en a.

S. CHRYS. — Ainsi, que celui qui se croit gouverné par le jugement de Dieu se confie à sa main pour sa nourriture. Que sa pensée s'occupe du bien et du mal; car s'il n'a pas cette préoccupation, ni il ne fuira le mal ni il n'atteindra au bien. Et c'est pour cela qu'il est ajouté : « Cherchez d'abord le royaume de Dieu et sa justice » (1). Le royaume de Dieu est la récompense des bonnes œuvres; sa justice, c'est la voie de la piété par laquelle l'on va jusqu'à ce royaume. Si votre pensée se fixe sur la gloire des saints, il faut nécessairement que que la crainte vous éloigne du mal, ou que le désir de la gloire vous fasse vous hâter vers le bien. Et si elle se fixe sur la pensée de la jus-

(1) Le grec *αὐτῆς* (*βασιλείας*) fait entendre clairement qu'il s'agit ici de la justice du royaume de Dieu, et non pas de la justice de Dieu, quoique d'ailleurs, ainsi que la suite le montrera, l'imitation de la justice de Dieu nous conduise à l'établissement de la justice du royaume de Dieu dans nos âmes.

cogitare de Deo. Si autem dicant non decere Deum et indignum esse tantæ beatitudinis, parvis condescendere; qualiter non conveniens est artificem quidem procurantem universalia, nihil particularium neque parvissimum derelinquere sine procuratione, scientem quod ad totum proficit pars; conditorem vero Deum artificibus enuntiare indoctiorem? Si autem non potest, imbecillis est Dens, et impotens benefacere. Si vero incomprehensibilis nobis est singularium providentiæ ratio, non propterea oportet dicere quia non est providentia: ita enim dicent, quia numerum hominum ignoramus, neque homines esse.

CHRYS., *sup. Matth.* (in opere imperf. ut

sup.). Sic ergo qui credit se Dei judicio gubernari, eam suam in manu Dei committat: cogitet autem de bono et malo, de quo nisi sollicitus fuerit, neque malum fugiet, neque bonum apprehendet: et ideo subditur: Quærite autem primum regnum Dei et justitiam ejus. Regnum Dei est retributio bonorum operum: justitia autem ejus via pietatis, per quam itur ad regnum. Si ergo cogites qualis erit gloria sanctorum, necesse est, aut propter timorem pœnæ recedas a malo, aut propter desiderium gloriæ festines ad bonum: et, si cogitaveris quæ sit Dei justitia (quid scilicet odit Deus et quid amat), justitia ipsa ostendit tibi vias suas, quæ amantes se sequitur. Non autem

tice divine, sur ce qui est l'objet de sa haine et ce qui est l'objet de son amour, c'est la justice qui vous montre ses voies que suivent ceux qui l'aiment. Notre jugement ne roulera pas sur nos richesses ou sur notre pauvreté, mais sur nos bonnes ou nos mauvaises actions, qui sont le fruit de notre libre arbitre. — LA GLOSE. — Ou bien ce mot : *sa justice*, exprime *que c'est par lui et non par vous que vous êtes justes*.

S. CHRYS. — La terre, à cause des péchés des hommes, est maudite et empêchée de produire, d'après cette parole : « La terre maudite dans ton travail. » Elle est bénie lorsque vous faites le bien. Cherchez donc la justice, et le pain ne vous manquera pas ; c'est pour cela qu'il est ajouté : « Et toutes ces choses vous seront ajoutées. » — S. AUG. — A savoir les choses temporelles : il nous enseigne assez par là qu'elles ne sont pas nos biens véritables, ceux pour lesquels nous devons faire le bien ; mais cependant elles sont nécessaires. Le royaume de Dieu et sa justice, tel est notre bien, et c'est en lui que nous devons placer notre fin. Mais parce que dans cette vie, où nous combattons pour atteindre à ce royaume, ces choses nous sont nécessaires, *elles vous seront ajoutées*, nous dit-il. Ce mot *d'abord* exprime non une précocité de temps, mais une supériorité de valeur : ceci comme notre bien, cela comme notre nécessaire. Ainsi, par exemple, nous ne devons pas évangéliser pour manger, car ce serait préférer la nourriture à l'Évangile ; mais manger pour évangéliser. Or, pour ceux qui cherchent d'abord le royaume de Dieu et sa justice, c'est-à-dire pour ceux qui préfèrent ces biens à tous les autres, et qui ne cherchent tous les autres que pour les rapporter à ces premiers, ne doit pas exister cette crainte de voir manquer le nécessaire. C'est pour cela qu'il est dit ensuite : « Et toutes

daturi sumus rationem, si pauperes sumus, aut divites, sed si bene vel male egerimus, quod est in nostro arbitrio. GLOSSA (interlin.). Vel dicit : Justitiam ejus ; quasi dicat : Ut per eum (non per vos) justī sitis.

CHRYS., *sup. Matth.* (in opere imperf. ut sup.). Terra etiam propter peccata hominum maledicitur, ut non germinet ; secundum illud (*Genes.*, 3) : Maledicta terra in opere tuo. Benedicitur autem cum bona fecerimus. Quære ergo justitiam, et non deerit tibi panis : unde sequitur : Et hæc omnia adjicientur vobis. AUG., *De serm. Dom. in mon.* (lib. 2, c. 24). Scilicet temporalia ; quæ manifeste hic ostendit non esse talia bona nostra, propter quæ bene facere debeamus, sed tamen necessaria esse. Re-

gnum vero Dei et justitia ejus bonum nestrum est ; ubi finis constituendus est. Sed quia in hac vita militamus, ut ad illud regnum pervenire possimus (quæ vita sine his necessariis agi non potest), apponentur, inquit, hæc vobis. Cum autem dixit illud primum, significavit quia hoc posterius quærendum est, non tempore, sed dignitate ; illud tanquam bonum nostrum, hoc tanquam necessarium nostrum. Neque enim (verbi gratia) debemus evangelizare, ut manducemus (quia sic vilis haberemus Evangelium quam cibum), sed ideo manducare ut evangelizemus. Quærentibus autem primum regnum Dei et justitiam ejus (id est, hoc præponentibus cæteris rebus, ut propter hoc cætera quæramus), non debet su-

ces choses vous seront ajoutées, » c'est-à-dire sans vous empêcher, et sans que vous soyez détournés par leur poursuite de votre but, et que vous ayez à poursuivre deux fins à la fois. — S. CHRYS. — Il n'est pas dit : *vous seront données*, mais *vous seront ajoutées*, pour marquer le peu de prix des choses présentes à côté des choses futures.

S. AUG. — De ce que nous lisons que l'Apôtre eut à souffrir de la faim et de la soif, il ne faut pas croire que les promesses du Seigneur en soient ébranlées. Ce médecin, en qui nous nous sommes confiés tout entiers, sait quand ces épreuves doivent nous aider, quand il doit nous les envoyer ou les retenir, et il juge en quelle manière ce nous sera plus profitable. Si ces choses nous manquent quelquefois, ce que Dieu permet assez souvent pour exercer notre âme, cela n'ébranle en rien ce que nous nous sommes proposé, et ne fait qu'en confirmer la certitude que nous avons examinée.

C'est pourquoi ne soyez point en inquiétude pour le lendemain ; car le lendemain aura soin de lui-même : à chaque jour suffit son mal.

LA GLOSE (1). — Il avait défendu la sollicitude pour les choses actuelles : il nous défend maintenant les sollicitudes vaines et qui viennent du vice de notre cœur, en ce qui concerne l'avenir, en disant : « Ne soyez pas inquiets pour le lendemain. » — S. JÉR. — Demain, dans la sainte Écriture, exprime l'avenir, ainsi que dans ces paroles de Jacob : « Demain, votre justice m'exaucera, » et la pythonisse fait dire à Saül

(1) Ou plutôt saint Anselme.

besse sollicitudo ne necessaria desint : et ideo ait : Hæc omnia adjicientur vobis, id est, consequentur sine ullo vestro impedimento ; ne cum ista quæritis, illinc evertamini, aut duos fines constituatis. CHRYS., in homil. (23, sup. Matth.). Et non dixit : Dabuntur, sed apponentur, ut discas quia præsentia nihil sunt ad magnitudinem futurorum.

AUG., *De serm. Domin. in mon.* (lib. 1, cap. 23). Cum autem legimus in fame et siti Apostolum laborasse (2 Corinth., 11), non existimemus hic Domini promissa titubasse ; quando quidem ista sicut adjuvantia, medicus iste cui nos totos commisimus, novit quando apponat et quando detrahat ; sicut nobis judicat expedire. Si enim nobis aliquando defuerint (quod ple-

rumque propter nostram exercitationem Deus sinit), non debilitat propositum nostrum, sed examinatum confirmat.

Nolite ergo solliciti esse in crastinum : crastinus enim dies sollicitus erit sibi ipsi : sufficit enim diei malitia sua.

GLOSSA. Prohibuerat sollicitudinem præsentium rerum ; modo prohibet sollicitudinem futurorum vanam, ex vitio hominum proveniente, cum dicit : Nolite ergo solliciti esse in crastinum. HIER. Cras in Scripturis futurum tempus intelligitur, dicente Jacob (*Genes.*, 39) : Exaudiet me cras justitia mea ; et in Samuelis phantasmate Pythonissa loquitur ad Saulem (2 Reg., 28) : Cras eris mecum : de præsentibus

par la bouche de Samuel évoqué : « Demain , tu seras avec moi. » En nous défendant la pensée de l'avenir, il nous permet celle du présent. Cette pensée nous suffit; laissons à Dieu le soin de l'avenir incertain. C'est là ce que contient cette phrase : « Demain sera inquiet pour lui-même, » ou bien apportera sa sollicitude. « A chaque jour suffit sa malice. » Ici, le mot malice ne veut pas exprimer une idée contraire à celle de vertu, mais peine, affliction, angoisse du temps. — S. CHRYS. — Rien n'apporte autant de douleur à l'âme que la sollicitude et le souci. Ayant à parler à une plèbe ignorante, et voulant rendre plus clair ce qu'il dit, il parle du temps par prosopopée (1), suivant un usage reçu, et il dit que le lendemain sera inquiet pour lui-même. Pour émouvoir davantage, il fait parler les jours eux-mêmes sur leurs soins superflus. Est-ce que chaque jour n'a pas son fardeau suffisant, c'est-à-dire ses préoccupations? pourquoi l'augmenter en lui ajoutant celle du lendemain?

S. CHRYS. — Ou bien par *aujourd'hui*, il entend le nécessaire, et par *demain*, le superflu. Il dit donc : « Veuillez bien ne pas être inquiets pour le lendemain, » c'est-à-dire n'ayez aucun souci de ce qui est au-dessus du nécessaire pour votre nourriture de tous les jours; ce qui est superflu, ou le lendemain, aura souci de lui-même. C'est là le sens de ces mots : « Demain sera inquiet pour lui-même; » paroles qui reviennent encore à celles-ci : « Lorsque vous aurez ramassé du superflu, il aura soin de lui-même, » c'est-à-dire : « Que si vous n'en jouis-

(1) Le mot grec *προσωποποιεῖν* signifie une *fiction de personne* : là le Sauveur parle du temps comme d'une personne.

ergo concessit debere esse sollicitos, qui futura prohibet cogitare. Sufficit enim nobis presentis temporis cogitatio : futura, quæ incerta sunt, Deo relinquamus. Et hoc est quod dicitur : Crastinus enim dies sollicitus erit sibi ipsi ; id est, afferet sollicitudinem suam secum : sufficit enim diei malitia sua. Hic malitiam non contrariam virtuti posuit, sed laborem, et afflictionem, et angustiam seculi. CHRYS., in homil. (28, *super Matth.*). Nihil enim ita dolorem infert animæ ut sollicitudo et cura. Cum autem dicat quod crastina dies erit sollicita de seipsa, volens manifestius facere quod dicitur, prosopopœiam facit temporis, secundum multorum consuetudinem loquens ad plebem imperfectam. Ut enim eos magis moveat, ipsos dies consequenter inducit pro superflua cura. Nunquid enim dies non suf-

ficiens habet onus, id est, curam suam? Quid igitur eum aggravas magis, curam quæ pertinet ad alium diem, apponendo?

CHRYS., *super Matth.* (in opere imperf. ut sup.). Vel aliter : per hodie hæc solum significantur quæ habemus in vita presentis necessaria; quod autem dicit cras, quod superfluum est ostendit : dicit ergo : Nolite solliciti esse in crastinum, id est, nihil curetis super id habere quod necessarium est vobis ad victum quotidianum : quod enim superfluum fuerit (quod est cras) curabit se. Et hoc est quod dicit : Crastinus enim dies sollicitus erit sibi ipsi : ac si dicat : Superflua cum congregaveris, ipsa se curabunt : te quidem eis non fruente, invenient dominos multos qui ea procurent : quid ergo curas de illis quorum potestatem es aliis dimissurus? Sufficit enim diei malitia sua,

sez pas, il ne manquera pas de maîtres qui l'emploieront. Pourquoi donc vous tourmenter de ce que vous devez laisser au pouvoir d'un autre ? A chaque jour suffit son mal ; vous avez de vos préoccupations pour le nécessaire, ne vous inquiétez pas du superflu. » Ou bien :

S. AUG. — Le mot *demain* ne se dit que dans le temps ; car là seulement le passé fait place au futur. Ainsi donc, dans ce que nous faisons de bon, pensons non au temps, mais à l'éternité. « Demain sera inquiet pour lui-même ; » en d'autres termes : « Lorsqu'il le faudra, que la nécessité s'en fera sentir, » alors seulement prenez la nourriture et autres choses semblables (1). « A chaque jour suffit sa malice, » c'est-à-dire : « Il suffit que vous preniez ce que demande le besoin. » (C'est ce qu'il appelle malice ; car le besoin appartient à la mortalité, laquelle est le fruit du péché.) « N'ajoutez pas à cette pensée du besoin temporel quelque chose de plus lourd, et ne faites pas qu'elle cesse de devenir une peine pour devenir votre mobile au service de Dieu. » Mais il faut prendre garde de ne pas considérer comme désobéissant à ce commandement de Dieu, et comme ayant sollicitude du lendemain, le serviteur de Dieu que nous verrions se procurer le nécessaire, soit pour lui, soit pour ceux dont il doit prendre souci. Le Seigneur lui-même, qui était servi par les anges, daigna, à cause de la nécessité de cet exemple, avoir une bourse. Nous lisons aux Actes des Apôtres qu'à cause du danger de disette l'on fit des provisions. Ce que le Seigneur défend, ce n'est donc pas que l'on se procure le nécessaire, suivant l'usage ordinaire, mais que l'on fasse de cela le but de sa vertu.

(1) Il s'agit ici, ainsi que c'est indiqué dans le texte de saint Augustin, *du vêtement et du boire*.

id est, sufficit tibi labor quem pateris propter necessaria : noli de superfluis laborare, vel aliter.

AUG., *De serm. Dom. in mon.* (lib. 2, cap. 25). Non dicitur crastinus dies nisi in tempore, ubi præterito succedit futurum. Ergo cum aliquid boni operamur, non temporalia sed æterna cogitemus : Crastinus enim dies sollicitus erit sibi ipsi : id est, cum oportuerit, sumas cibum et hujusmodi (scilicet cum necessitas urgere ceperit), sufficit enim diei malitia sua : id est, sufficit quod sumere urgebit necessitas (quam malitiam nominat, quia pœnalis est nobis : pertinet enim ad mortalitatem, quam peccando meruimus), huic ergo pœnæ temporalis necessitatis noli addere aliquid gravius, ut non solum eam patiaris,

sed etiam propter hanc explendam milites Deo. Hic est cavendum, ne (cum viderimus aliquem servum Dei providere ne ista necessaria desint vel sibi, vel eis quorum cura sibi commissa est) judicemus cum contra Domini præcepta facere, et de crastino esse sollicitum : nam et ipse Dominus (cui ministrabant angeli (Matth., 4) propter exemplum loculos habere dignatus est (Joan., 12). Et in Actibus Apostolorum scriptum est (cap. 1) ea quæ ad victum sunt necessaria, procurata esse in futurum, propter imminentem famem : non ergo hoc Dominus improbat, si quis humano more ista proeuret, sed si quis propter ista militet Deo.

HILAR. Hoc etiam totum sub dicti cœlestis significantia continetur : jubemur igi-

S. HIL. — Ce qui est contenu sous l'écorce de ces paroles célestes se réduit donc à ne pas nous préoccuper de l'avenir. Le mal de notre vie, les péchés de tous les jours sont suffisants pour que toute notre méditation et tous nos efforts ne portent pas en dehors de notre besoin de nous en purifier. Notre souci tombant, l'avenir reste avec sa sollicitude de lui-même, et c'est Dieu qui prépare notre progrès vers les clartés éternelles.

CHAPITRE VII.

Ne jugez point, afin que vous ne soyez point jugés (1). *Car vous serez jugés selon que vous aurez jugé les autres; et on se servira envers vous de la même mesure dont vous vous serez servis envers les autres.*

S. AUG. — Les biens temporels que l'on se procure pour l'avenir, pouvant venir d'une intention pure ou d'une intention mélangée, et partant toujours d'une source incertaine, c'est avec raison qu'il est ajouté ici : « Ne jugez pas. » Ou bien : — S. CHRYS. (2). — Jusqu'ici, il a déduit les conséquences du principe de l'aumône; maintenant, il va

(1) Dans plusieurs exemplaires on lit : *Ne condamnez pas, et vous ne serez pas condamnés.*

On le trouve aussi dans quelques exemplaires, mais il a glissé de la marge dans le texte, et ces mots n'étaient à la marge que pour marquer qu'il s'agissait du jugement de condamnation. On ne le trouve pas dans les éditions corrigées.

(2) Auparavant cette citation et la suivante étaient placées sous la seule indication d'*homélie de saint Chrysostôme*, indication qui l'attribuait plus directement à saint Chrysostôme que cette indication que nous avons rétablie, *op. imperf.*

| | |
|--|--|
| <p>tur non ambigere de futuris. Satis enim vitæ nostræ malitia, et dierum quibus vivimus (peccata) sufficiunt, ut circa hæc purganda omnis vitæ nostræ meditatio la-</p> | <p>borque versetur. Cessante autem cura nostra, ipsa futura sollicita sunt, dum nobis æternæ claritatis profectus Deo procurante præparatur.</p> |
|--|--|

CAPUT VII.

| | |
|--|--|
| <p><i>Nolite judicare, et non judicabimini: in quo enim iudicio judicaveritis, judicabimini; et in qua mensura mensi fueritis, remetietur vobis.</i></p> | <p>rantur in futurum, incertum est quo animo fiat (cum possit simplici corde fieri et duplici) opportune hoc loco subiecit : Nolite judicare. Vel aliter. CHRYS., <i>sup. Matth.</i> (in opere imperf., homil. 12). Hucusque exposuit consequentiam ad eleemosynam pertinentem : nunc autem incipit exponere</p> |
|--|--|

AUG., *De serm. Dom. in monte* (lib. 2, cap. 28]. Quia cum ista temporalia procu-

déduire celles de la prière. Ceci est donc la suite de la doctrine sur la prière, de manière à ce que ces paroles : « Ne jugez pas, et vous ne serez pas jugés, » se rattachent à celles-ci : « Remettez-nous nos dettes. »

— S. JÉR. — Mais, s'il nous défend de juger, comment saint Paul a-t-il été amené à juger le fornicateur, et saint Pierre à convaincre de mensonge Ananie et Saphire ? — S. CHRYS. — Quelques-uns entendent ce passage dans ce sens que le Seigneur, par ce commandement, ne défend pas aux chrétiens de se reprendre entre eux par un principe de bienveillance, mais qu'il prohibe seulement le mépris des chrétiens par des chrétiens, cette poursuite et ces jugements sur de simples soupçons, et cette haine personnelle revêtant le masque de la piété. — S. CHRYS. — Il ne dit pas : « Ne faites pas cesser celui qui pêche, » mais bien : « Ne jugez pas, » c'est-à-dire ne soyez pas un juge amer, et corrigez non comme un ennemi qui se venge, mais comme un médecin qui guérit.

S. CHRYS. — Est-ce que cette parole : « Ne jugez pas, » a été dite pour que les chrétiens n'exercent pas vis-à-vis les uns des autres le devoir de la correction ? Mais, dans ce cas-là, comment se réaliserait cette autre parole : « Vous ne serez pas jugés, » et serait-ce parce que, par ce défaut de correction, l'on obtiendrait indulgence auprès des pécheurs ? Mais qui a jamais obtenu le pardon d'un mal antérieur parce qu'il ne l'a pas fait suivre d'un autre ? Ce que nous voulons dire par là, c'est que cette parole n'a pas été dite du jugement sur les personnes qui ont offensé Dieu, mais sur celles qui nous offensent nous-mêmes. Celui qui ne juge pas son prochain à cause d'une of-

consequentiam ad orationem respicientem : et est doctrina hæc quodammodo pars orationis ; ut sit ordo narrationis talis : Dimitte nobis debita nostra ; et sequitur : Nolite judicare, ut non judicemini. HIER. (ut sup.). Sed si judicare prohibet, qua consequentia Paulus Corinthium judicat fornicantem (Corinth., 5) ; et Petrus Ananiam et Saphiram mendacii arguit (Act., 4). CHRYS., in *Matth.* (in opere imperf. ut sup.). Sed quidam hunc locum secundum hujusmodi sensum exponunt ; quia Dominus hoc mandato non prohibet Christianos ex benevolentia alios corripere, sed ne per jactantiam justitiæ suæ Christiani Christianos despiciant, ex solis plerumque suspicionibus odientes cæteros et condemnantes, et sub specie pietatis proprium odium exercentes. CHRYS., in homil. (24, *super*

Matth.). Unde non dixit : Ne quiescere facias peccantem ; sed : Ne judicaveris ; hoc est, ne amarus fias judex : corripere quippe, non ut hostis expetens vindictam, sed ut medicus instituens medicinam.

CHRYS., *sup. Matth.* (in opere imperf. ut sup.). Sed ut non sic quidem corripere Christiani Christianos, convenit sermo, qui dicit : Nolite judicare ; sed si non sic corripuerint, nunquid propter hoc consequuntur indulgentiam peccatorum, quia dictum est : Non judicabimini ? Quis enim consequitur indulgentiam mali prioris, quia non addidit alterum malum ? Hoc autem diximus volentes ostendere, quia hic sermo non est positus de proximis non judicandis qui peccant in Deum, sed qui in nos peccant : qui enim non judicat proximum propter peccatum in se commissum, illum nec Deus ju-

fense qui lui est personnelle, Dieu ne le jugera pas non plus; il lui pardonnera ainsi qu'il a pardonné. — S. CHRYS. — Ou bien cette défense de juger ne porte pas sur tous les péchés; mais elle s'adresse surtout à ceux qui, remplis de péchés, n'ont que du mépris pour les autres. C'est ainsi que Paul ne fait pas une défense générale de ne pas juger, mais qu'il défend aux disciples de juger les maîtres, nous enseignant ainsi à ne pas juger les autres.

S. HIL. — Ou il nous défend de juger des desseins de Dieu, car, comme tout jugement humain a des bases incertaines, le jugement sur Dieu est plein de doute. Il veut éloigner tout-à-fait de nous cette incertitude, pour nous livrer à la certitude de la foi. Mal juger en une autre matière est chose mauvaise; mais en ce qui concerne Dieu, c'est un commencement de crime. — S. AUG. — Ou bien : Je ne pense pas qu'il nous soit ordonné autre chose en cette matière que de juger en bien ce qui est douteux. Dieu nous permet de juger ce qui ne peut pas partir d'une âme bonne, comme les blasphèmes, les outrages à la pudeur et autres choses semblables. Quant aux faits douteux qui peuvent partir à la fois d'une âme bonne ou mauvaise, il est téméraire de les juger, surtout pour les condamner. Il est deux choses sur lesquelles nous devons nous garder de tout jugement téméraire, les actions dont l'intention est douteuse, et ce que deviendra dans l'avenir une personne qui nous paraît maintenant bonne ou mauvaise. Ne réprimons pas ce qui est douteux, ni ce qui est manifestement mauvais de manière à faire désespérer de la guérison. Mais l'on peut se demander, sur cette parole : « Vous serez jugés par le même

dicat propter peccatum; sed dimittit ei debitum, sicut et ipse dimisit. CHRYS., in homil. (24, *sup. Matth.*). Vel aliter : non simpliciter universa peccata jubet non judicare; sed his qui multis malis sunt pleni, et alios pro minimis judicant, hanc prohibitionem facit : sicut et Paulus non simpliciter prohibet judicare eos qui peccant, sed discipulos judicantes de magistris redarguit (1 Corinth., 4), docens ut eos qui supra nos sunt, non judicemus.

HILAR. (can. 5, *in Matth.*). Vel aliter : judicari de dispositionibus suis Deus vetat, quia ut judicia ex incertis rebus inter homines sumuntur, ita et hoc iudicium adversus Deum ex ambiguitate suscipitur; quod penitus repellit a nobis, ut constans potius fides retineatur; quia non sicut in cæteris rebus peccatum sit perperam judicasse, sed in rebus de Deo iudicium, ini-

tium fit criminis. AUG., *De cons. Evang.* (sive potius lib. 2, *De serm. Dom.*, cap. 23). Vel aliter : hoc loco nihil aliud præcipi existimo, nisi ut ea facta quæ dubium est quo animo fiant, in meliorem partem interpretemur. Deus autem quæ non possunt bono animo fieri (sicut sunt stupra, blasphemias, et hujusmodi) nobis judicare permittit : de factis autem mediis quæ possunt bono et malo animo fieri, temerarium est judicare, maxime ut condemnemus. Duo autem sunt in quibus temerarium iudicium cavere debemus : cum incertum est quo animo quidque factum sit; vel cum incertum est qualis quisque futurus est, qui nunc vel bonus vel malus apparet. Non ergo reprehendamus ea quæ nec scimus quo animo fiant; neque ita reprehendamus quæ manifesta sunt, ut desperemus sanitatem. Potest autem movere quod ait : In quo iudicio

jugement que vous aurez porté sur les autres, » est-ce que si nous jugeons témérairement, Dieu nous jugera ainsi? Et si nous avons mesuré avec une mesure inique, se trouvera-t-il en Dieu une mesure semblable pour nous? Car je présume que mesure et jugement veulent dire la même chose. Ce qui est dit ici, c'est qu'il est nécessaire que la témérité de votre jugement sur autrui se reporte sur vous, car ce qui est mal peut ne pas nuire à celui à qui il s'adresse, mais nuire nécessairement à celui qui en est l'auteur. — S. AUG. — « Comment peut-il être, disent quelques-uns, que la mesure dans laquelle nous aurons mesuré les autres serve à nous mesurer, s'il est vrai qu'un péché temporel soit puni d'un supplice éternel. » Ils ne font pas attention que la même mesure est ici pour exprimer la réciprocité du mal, cette loi qui veut que celui qui a fait du mal en souffre à son tour, quoiqu'il y soit question, d'une manière plus particulière, de ce dont le Sauveur parlait en ce moment, les jugements et les condamnations. Donc, celui qui juge et condamne injustement reçoit de la même mesure, lorsqu'il est juge et condamné en toute justice, quoiqu'il ne reçoive pas ce qu'il a donné, et qu'après avoir porté un jugement inique, il soit soumis à un juste jugement.

Pourquoi voyez-vous une paille dans l'œil de votre frère, vous qui ne voyez pas une poutre dans votre œil? Ou comment dites-vous à votre frère : Laissez-moi tirer une paille de votre œil, vous qui avez une poutre dans le votre? Hypocrite, ôtez (1) premièrement la poutre de votre œil, et alors vous verrez comment vous pourrez tirer la paille de l'œil de votre frère.

S. AUG. — Après nous avoir prémunis contre le jugement téméraire

(1) Διαβλέψετε ἐκβαλεῖν, faites attention à l'enlever.

judicaveritis, judicabimini. Nunquid si nos temerario judicio judicaverimus temere, etiam de nobis Deus judicabit? aut nunquid si mensura iniqua mensi fuerimus, et apud Deum est iniqua mensura, unde nobis remetietur? Nam mensuræ nomine ipsum judicium significatum arbitror. Sed hoc dictum est, quoniam temeritas qua punis alium, ipsa te puniat necesse est, iniquitas enim sæpe nihil nocet ei qui patitur injuriam; ei vero qui facit, necesse est ut noceat. AUG., 21, *De civit. Dei* (cap. 11). Dicunt aliqui: Quomodo verum est quod ait Christus, in qua mensura mensi fueritis, remetietur vobis, si temporale peccatum supplicio puniatur æterno?

Nec attendunt, non propter vicissitudinem mali (id est, ut qui mala fecerit, mala patiat), eandem dictam mensuram fuisse: quamvis in ea re hoc proprie possit accipi, de qua Dominus cum hoc diceret loquebatur, id est, de judiciis et de condemnationibus. Proinde qui judicat et condemnatur injuste, si judicatur et condemnatur juste, in eadem mensura recipit; quamvis non hoc quod dedit: judicio enim fecit quod iniquum est; judicio patitur quod justum est.

Quid autem vides festucam in oculo fratris tui, et trabem in oculo tuo non vides? Aut quomodo dicis fratri tuo: Frater, sine ejiciam festucam de oculo tuo, et ecce trabs est in

et impie, comme ce jugement est en ceux qui ont l'habitude de juger sans motif suffisant, sur des motifs douteux ou futiles, et qui aiment mieux blâmer et condamner qu'amender et corriger, comme ce jugement est en eux le fruit de l'orgueil ou de l'envie, il ajoute comme conséquence : « Pourquoi voyez-vous une paille dans l'œil de votre frère et ne voyez pas une poutre dans le vôtre? »—S. JÉR.— Il parle de ceux qui, esclaves du péché mortel, ne pardonnent pas à leurs frères des fautes moindres?—S. AUG. (1).— De telle manière que s'il a péché par colère vous le blâmez par haine, et entre la haine et la colère il y a la distance qu'il y a entre une poutre et une paille, car la colère n'est qu'une haine invétérée. D'ailleurs, il peut se faire qu'en vous mettant en colère contre un homme, vous ne vouliez que sa correction, ce qui n'arrivera jamais si vous le détestez.

S. CHRYS. — Il en est plusieurs qui, en voyant un moine avec un habit riche, ou se nourrissant d'une nourriture abondante, deviennent ses accusateurs, eux qui tous les jours volent et supportent sur eux les flétrissures de la crapule. — S. CHRYS. — Ce qu'il dit ici concerne les docteurs. Qu'ils sachent que tout péché se mesure sur la personne qui le commet, et le péché d'un laïque n'est qu'une paille à côté de celui d'un prêtre.

S. HIL. — Ou bien le péché contre le Saint-Esprit consiste à nier la puissance de la force divine, et refuser au Christ la substance éter-

(1) C'est à tort que d'autres exemplaires joignent ceci à ce qui précède de saint Jérôme.

oculo tuo? Hypocrita, ejice primum trabem de oculo tuo, et tunc videbis ejicere festucam de oculo fratris tui.

AUG., *De serm. Dom. in monte* (lib. 2, cap. 30). Quia de temerario et iniquo iudicio Dominus nos admonuerat (maxime autem hi temere iudicant, qui de incertis et facile reprehendunt, qui magis amant vituperare et damnare, quam emendare atque corrigere; quod vitium vel superbiæ est, vel invidentiæ); consequenter subjicit, et dicit: Quid autem vides festucam in oculo fratris tui, et trabem in oculo tuo non vides? HIER. De his loquitur qui, cum mortali crimine detineantur obnoxii, minora peccata fratribus non concedunt. AUG., *De serm. Dom. in monte* (lib. 2, cap. 31). Ut si forte ira ille peccaverit, tu odio reprehendas: quantum autem inter festucam et trabem, tan-

tum inter iram distat et odium: odium enim ira inveterata est. Fieri autem potest, ut si irascaris homini, velis eum corrigi; non autem si eum oderis.

CHRYS., in hom. (24, *sup. Matth.*). Multi etiam hoc faciunt, qui si viderint monachum, superfluum vestimentum habentem, aut copiosiori cibo potitum, amari sunt accusatores, quotidie ipsi rapientes et crapulam patientes. CHRYS., *sup. Matth.* (in oper imperf.). Vel aliter: hoc quod hic dicitur, doctoribus convenit. Omne enim peccatum dijudicatur modicum aut magnum, secundum peccantis personam: laici enim peccatum modicum est et festuca quantum ad peccatum sacerdotis, quod trabi comparatur.

HILAR. (can. 5, *in Matth.*). Vel aliter: peccatum in Spiritum Sanctum est divinæ virtutis potestatem negare, et Christo sub-

nelle, et cette union qui, nous ayant déjà donné Dieu dans l'homme, nous donnera plus tard l'homme en Dieu. Or, il y a autant de différence entre le péché contre le Saint-Esprit et les autres crimes, qu'entre la poutre et la paille. Que les infidèles qui reprochent aux autres les péchés extérieurs, reconnaissent en eux le poids du péché qui les empêche d'hériter des promesses de Dieu, cette poutre se trouvant dans leur œil, c'est-à-dire à la cime de l'âme. — SUITE. — « Ou comment pourrez-vous dire à votre frère : Permettez-moi d'ôter la paille de votre œil, et voilà qu'une poutre est dans le vôtre? » — S. CHRYS. — De quel front irez-vous blâmer votre frère, vous aussi coupable ou plus coupable que lui?

S. AUG. — Lorsque nous serons forcés de faire une réprimande à quelqu'un, demandons-nous d'abord si nous n'avons jamais eu ce péché sur la conscience; pensons du moins que nous sommes hommes et que nous aurions pu le commettre. Si nous avons été coupables de ce mal et que nous ne le soyons plus, appelons dans notre âme la pensée de notre commune fragilité, afin que notre réprimande vienne, non de la haine, mais de la miséricorde. Si nous nous sommes surpris dans le même mal, ne faisons pas de reproches, mais gémissons ensemble et excitons-nous à de communs efforts. Rarement et seulement dans des nécessités pressantes, il faut employer la véhémence du reproche, et cela ne doit pas être par une vue personnelle, mais par la pensée du service de Dieu.

S. CHRYS. — Ou bien : « Comment dites-vous à votre frère, » c'est-à-dire avec quelle intention? Est-ce par charité ou pour le sauver? Non, car vous vous sauveriez vous-même. Ce que vous voulez, ce

stantiam abnuere æternitatis; per quem (quia in hominem venit Deus) homo rursus veniet in Deum. Ergo quantum inter festucam et trabem differentia est, tantum ostendit peccatum in Spiritum Sanctum cætera crimina excedere; ut cum infideles delicta corporis aliis exprobrant, onus peccati quo de promissis Dei ambigunt in se ante non videant; in oculos trabe (tanquam in mentis aciem) incidente. Sequitur: Aut quomodo dicis fratri tuo: Sine ejiciam festucam de oculo tuo, et ecce in oculo tuo trabs est? CHRYS., *sup. Matth.* (in oper. imperf. ut sup.). Id est, cum qua facie arguis peccatum fratris tui; ipse in eodem peccato vel in majori existens?

AUG., *De serm. Dom. in monte* (lib. 2, cap. 30). Primum ergo cogitemus cum ali-

quem reprehendere nos necessitas coegerit, utrum tale sit vitium quod nunquam habuimus; et tunc cogitemus et nos homines esse, et habere potuisse. Vel si tale quid habuimus, et jam non habemus; et tunc tangat memoriam communis fragilitas, ut illam correctionem non odium, sed misericordia præcedat. Si autem invenerimus nos in eodem vitio esse, non objurgemus, sed congemiscamus, et ad pariter conandum invitemus. Raro autem et ex magna necessitate objurgationes adhibendæ sunt; in quibus non ut nobis, sed ut Domino serviatur instemus.

CHRYS., *sup. Matth.* (in oper. imperf. ut sup.). Vel aliter: quomodo dicis fratri tuo; id est, quo proposito putas? Ex charitate ut salves proximum tuum? Non: quia teipsum

n'est donc pas guérir les autres, mais faire servir la bonne doctrine à précipiter le mal, et ce que vous cherchez, c'est une réputation humaine de science et non pas cette récompense que Dieu accorde à celui qui édifie, et vous n'êtes qu'un hypocrite. C'est pour cela qu'il vous est dit : « Hypocrite, arrachez plutôt la poutre de votre œil. » — S. AUG. — Accuser le vice appartient à la vertu, et lorsque les méchants se le permettent, ils usurpent un rôle qui doit leur rester étranger. Ainsi sont les comédiens qui cachent sous le masque ce qu'ils sont, et se montrent sous un personnage emprunté.

S. CHRYS. — Et remarquez que toutes les fois qu'il veut désigner un grand péché, il débute par un terme de reproche. Ainsi : « Mauvais serviteur, je vous ai remis toute votre dette. » Ainsi dans ce passage : « Hypocrite, jetez d'abord, etc. » Or, tout homme connaît mieux ce qui est en lui que ce qui se passe au dehors, et il voit plus facilement ce qui est grand que ce qui est petit. En outre, chacun s'aime mieux que son prochain. C'est pour cela qu'il nous défend, lorsque nous sommes les esclaves de nombreux péchés, de ne pas être des juges amers des péchés d'autrui, alors surtout que ceux-ci sont légers. Ce qu'il nous défend, ce n'est pas la correction ou le reproche adressé aux fautes de nos frères, mais c'est de négliger notre propre amendement et de ne nous occuper que de celui des autres. Il vous faut d'abord vous rendre compte avec soin de vous-même, et alors seulement discuter le prochain. Et c'est ce qui suit : « Alors vous verrez à arracher la paille de l'œil de votre frère. » — S. AUG. — En arrachant de votre œil la poutre de la jalousie, ou de la malice, ou de la méchanceté, vous venez à enlever la paille de l'œil du frère.

ante salvares? Vis ergo non alios sanare, sed per bonam doctrinam malos actus celare, et scientiæ laudem ab hominibus quærere, non ædificationem mereedis a Deo; et es hypoerita : unde sequitur : Hypoerita, ejice primum trabem de oculo tuo. AUG., *De serm. Dom.* (ut sup.). Accusare enim vitia officium est bonorum; quod cum mali faciunt, alienas partes agunt; sicut hypoeritæ, qui tegunt sub persona quod sunt, et ostendunt in persona quod non sunt.

CHRYS., in homil. (24, *sup. Matth.*). Et notandum quod ubieunque vult monstrare magnum aliquod peccatum, a contumelia incipit; sicut ibi (*Matth.*, 18). Serve nequam, omne debitum dimisi tibi : et ideo hic dicit : Hypocrita, ejice primum. Etenim quæ sui

ipsius sunt, magis aliquis novit quam quæ sunt aliorum; et quæ majora sunt, magis videt quæ minora; et seipsum magis diligit, quam proximum : et ideo jubet eum qui obnoxius est multis peccatis, non amarum esse judicem delictorum alterius (et maxime eum fuerint parva), non quidem ab arguendo aut a corrigendo avertens; sed prohibet propria contemnere, et alienis insistere : oportet enim ut primo cum diligentia investiges quæ tua sunt, et tunc quæ proximi sunt discutias : et ideo sequitur : Et tunc videbis ejicere festucam de oculo fratris tui. AUG., *De serm. Dom. in monte* (lib. 2, cap. 30). Auferentes enim de oculo nostro trabem invidentiæ, vel malitiæ, vel simulationis, videbimus ejicere festucam de oculo fratris.

Gardez-vous bien de donner les choses saintes aux chiens, et ne jetez point vos perles devant les pourceaux, de peur qu'ils ne les foulent aux pieds; et que, se tournant contre vous, ils ne vous déchirent.

S. AUG. — Comme quelques-uns pourraient se tromper sur cette simplicité à laquelle il nous a engagé par ce qui précède, pensant qu'il est mal de cacher une vérité, ainsi qu'il est mal de dire un mensonge, il ajoute avec raison : « Ne donnez pas ce qui est saint aux chiens et ne jetez pas de pierres précieuses devant les pourceaux. »

S. CHRYS. — Ou bien parce qu'il avait dit plus haut qu'il fallait pardonner à ses ennemis et faire du bien à ceux qui nous ont offensés, afin que les prêtres du Seigneur ne pussent penser qu'il fallait en outre les faire participer aux choses saintes, il flétrit une telle pensée en disant : « Ne donnez pas ce qui est saint aux chiens, » comme s'il disait : « Je vous ai commandé d'aimer vos ennemis, de leur faire du bien en les faisant participer à vos biens, mais non de leur donner indistinctement mes trésors spirituels, car s'ils sont participants de votre nature, ils ne le sont pas de votre foi, et Dieu donne indistinctement les biens de la chair à ceux qui en sont dignes et à ceux qui ne le sont pas, mais non les grâces spirituelles. »

S. AUG. — Il faut se rendre compte de ce que sont les *choses saintes*, ce que sont les *chiens*, ce que sont les *pierres précieuses*, et enfin les *pourceaux*. Ce qui est saint, c'est ce qu'il n'est pas permis de gâter, crime dont peut se rendre coupable la volonté, alors même que cette chose sainte reste incorruptible. Les pierres précieuses sont, parmi

Nolite sanctum dare canibus, neque mittatis margaritas vestras ante porcos, ne forte conculcent eas pedibus suis, et canes conversi dirumpant vos.

AUG., *De serm. Dom. in monte* (lib. 2, cap. 31). Quia potest aliquos in nomen simplicitatis (ad quam per superiora induxerat) decipere; ut sic putetur vitiosum esse aliquando verum occultare, quomodo vitiosum est falsum dicere; recte subjungit : Nolite sanctum dare canibus, neque mittatis margaritas vestras ante porcos.

CHRYS., *sup. Matth.* (in oper. imperf. ut sup.). Vel aliter : jusscrat superius Dominus diligere inimicos, et benefacere his qui peccant in nos : ne ergo cogitarent sacerdotes etiam quæ Dei sunt eis communicare,

talem cogitationem compescuit, dicens : Nolite sanctum dare canibus : ac si diceret : Mandavi vobis diligere inimicos, et benefacere eis de vestris corporalibus bonis, non tamen de meis spiritualibus passim; quoniam in natura vobiscum communes sunt, non in fide; et Deus carnalia beneficia dignis et indignis similiter præstat, non autem gratias spirituales.

AUG., *De serm. Dom. in monte* (lib. 2, cap. 31). Quærendum autem est quid sit sanctum, quid canes, quid margaritæ, quid porci : sanctum est quod corrumpere nefas est; cujus sceleris voluntas rea tenetur, quamvis illud incorruptibile maneat; margaritæ autem sunt quæcunque spiritualia magni æstimanda sunt : licet itaque una eademque res et sanctum et margarita dic

les choses spirituelles, celles qui ont le plus de prix. Cependant, une seule et même chose peut être à la fois présentée et comme *une chose sainte* et comme *une pierre précieuse*, sainte à cause de son incorruptibilité, pierre précieuse à cause de son prix.

S. CHRYS. — Ou bien les choses saintes, c'est ainsi que le baptême, la grâce du corps du Christ (1) et autres semblables. Les mystères de la vérité sont les *perles*, car, ainsi que les perles sont renfermées dans des coquilles et placées au fond de la mer, ainsi les mystères de la vérité sont cachés sous l'enveloppe de la parole et placés dans les abîmes du sens de la divine Écriture. — S. CHRYS. — A ceux qui ont de l'intelligence et le cœur bon, ce qui se dévoile paraît dans toute sa dignité, tandis que ce qui est mystérieux paraît plus respectable aux cœurs durs et insensibles.

S. AUG. — Ce n'est pas sans raison que nous pourrions entendre par les chiens ceux qui attaquent la vérité, et par les porcs ceux qui la méprisent. Et, ainsi que les chiens s'élancent pour dévorer et déchirent ce qu'ils dévorent, il est dit : « Ne laissez pas ce qui est saint aux chiens, » car, autant que cela est en eux, ils s'efforcent de déchirer la vérité. Quant aux porcs, quoiqu'ils soient moins portés à déchirer de leurs dents, ils ont l'habitude de salir en foulant aux pieds, et c'est pour cela qu'il est ajouté : « Ni vos perles devant les pourceaux. » — RAB. — Ou bien les chiens sont ceux qui sont revenus à leur vomissement, et les porcs ceux qui, n'étant pas encore convertis, se vautrent

(1) L'Eucharistie, dans la racine grecque et dans l'acception antique, signifie *bonne grâce* (saint Cypr. de Lapsis, Saint Ambr., lib. 4. *De Sacra*, cap. 2 et lib. 5, c. 3, et dans son discours sur la mort de Satyrus. Bède sur la 1^{re} Corinth., 10. Dans les ouvrages de saint Augustin, dist. 2 de Cons, cap. *Qui manducant*; et les Pères grecs saint Cyrill., Hieros., Catech., Mystag., 4.

possit; sed sanctum dicitur ex eo quod non debet corrumpi, margarita vero ex eo quod non debet contemni.

CHRYS., *sup. Matth.* (in oper. imperf. ut sup.). Vel aliter. Sanctum est, sicut Baptismus, gratia corporis Christi, et hujusmodi: mysteria autem veritatis margarita sunt; quia sicut margaritæ inclusæ cochleis, positæ sunt in profundo maris, sic mysteria divina verbis inclusa, posita sunt in altitudine sensus sacræ Scripturæ. CHRYS., in hom. (24, *sup. Matth.*). Quæ quidem his qui bonæ mentis sunt, et intellectum habent, revelata honesta apparent; his autem qui insensibiles sunt, magis videntur reveranda, cum ignorantur.

AUG., *De serm. Dom. in monte* (lib. 2, cap. 31). Canes autem pro impugnatoribus veritatis, porcos pro contemptoribus positos, non incongrue accipimus. Quapropter quia canes exiliunt ad dilacerandum, quod autem dilacerant, integrum esse non sinunt, dixit: Nolite sanctum dare canibus; quia quantum in ipsis est, si fieri posset, conantur perimere veritatem. Porci autem, quamvis non ita ut canes morsu appetant, passim tamen calcando inquinant: et ideo dicit: Neque mittatis margaritas vestras ante porcos. RAB. Vel canes sunt ad vomitum reversi; porci, nondum conversi, sed in luto vitiorum versati. CHRYS., *sup. Matth.* (in oper. imperf. ut sup.). Vel aliter: canis

dans la fange. — S. CHRYS. — Le chien et le porc sont des animaux immondes, le chien tout-à-fait, car il n'est pas ruminant et il n'a pas de sabot divisé au milieu, et le porc seulement sous un rapport, ayant le sabot partagé, mais ne ruminant pas. C'est pour cela que je pense que l'on peut entendre par les chiens les Gentils impurs, sous tous rapports, quant à la vie et quant à la foi, et par les porcs les hérétiques qui invoquent le nom du Seigneur. Or, il ne faut pas donner les choses saintes aux chiens, car le baptême et les autres sacrements ne doivent être administrés qu'à ceux qui ont la foi. De même, les *perles* ou les mystères de la vérité ne doivent être présentés qu'à ceux qui les désirent et qui vivent d'une manière conforme à la raison. Si vous les présentez aux porcs, c'est-à-dire à ceux qui sont appesantis sous le poids d'une vie obscure, ils n'en comprendront pas le prix, mais les confondront avec les fables profanes et les fouleront aux pieds par l'indignité de leur vie. — S. AUG. — L'on dit foulé aux pieds de tout ce qui est impur, et c'est pour cela qu'il est ajouté : « De peur qu'ils ne les foulent aux pieds. » — LA GLOSE. — Il dit : « De peur, » car il se pourrait qu'ils revinssent de leur vie impure. — S. AUG. — Dans ce qui suit : « Et que s'étant retournés, ils ne fondent sur vous, » remarquez qu'il ne dit pas : « Sur les perles, » car pour elles, elles sont foulées aux pieds, et lorsque les porcs se sont tournés pour entendre encore, ils se précipitent sur celui qui leur a jeté ses pierres précieuses. Vous n'en trouverez pas facilement qui supporte patiemment de voir mépriser ce qu'il a trouvé avec tant de peine. Que l'indignation et la douleur déchirent celui qui enseigne de telles gens, je ne vois pas comment il pourrait en être autrement.

et porcus immunda animalia sunt; sed canis ex omni parte, quia nec ruminat, nec ungulam findit; porcus autem ex parte, nam ungulam habet fissam, sed non ruminat: propter quod canes puto intelligendos Gentiles omnino immundos, et propter actus, et propter fidem; porcos autem hæreticos, quia nomen Domini invocare videntur. Non est ergo sanctum dandum canibus, quia baptismus et alia sacramenta non sunt danda nisi fidem habentibus: item mysteria veritatis, id est, margaritæ, non sunt dandæ nisi desiderantibus veritatem, et cum ratione humana viventibus: si enim porcis eas miseris (id est, cœnosæ vitæ delectatione gravatis), non intelligunt pretiositatem earum, sed æstimant eas similes cæteris fabulis mundialibus, et eas actibus suis

carnalibus conculcant. AUG., *De serm. Dom. lib. 2, cap. 31*). Calcari enim dicitur quidquid contemnitur: et ideo dicitur: Ne forte conculeent eas pedibus suis. GLOSSA. (interlin.). Dicitur autem: Ne forte, quia resipiscere possunt ab immunditia. AUG. (*De serm. Dom. ut sup.*). Quod autem sequitur: Et conversi dirumpant vos, non ait: Ipsas margaritas; illas enim conculcant; et cum convertuntur ut adhuc aliquid audiant, dirumpunt eum, a quo missas margaritas conculcant: non enim facile inveniris quod ei gratum esse possit, a quo magno labore inventa contemnantur. Qui ergo tales docent, quomodo non dirumpantur indignando et stomachando, non video.

CHRYS., *sup. Matth.* [in opere imperf.

S. CHRYS. — Ou bien les pores non-seulement foulent aux pieds les perles, par leurs actes charnels, mais encore, après un moment de conversion, ils déchirent par leur révolte ceux qui les leur ont jetées. Presque toujours ils calomnient ceux qui leur prêchent en les présentant comme des semeurs de dogmes nouveaux. Les chiens aussi, foulant à leurs pieds les choses saintes, déchirent le prédicateur de la vérité par leurs sentiments, leur manière d'agir et leurs disputes. — S. CHRYS. — C'est avec intention qu'il est dit : « S'étant retournés, » car ils se revêtent de douceur pour être admis à entendre; mais après avoir écouté, ils déchirent. — S. CHRYS. — C'est avec raison que c'est sur les pores que porte la défense de leur donner les perles; car s'il est défendu de les leur donner, à combien plus forte raison le sera-t-il de les donner aux chiens, qui sont plus impurs que les pores? Nous ne pouvons pas avoir la même pensée sur la distribution du saint mystère; car souvent notre bénédiction se répand sur des chrétiens vivant à la manière des bêtes (1), non parce qu'ils la méritent, mais de peur qu'en la leur refusant on ne les jette dans un abîme plus profond.

S. AUG. — Il faut prendre garde de ne développer à personne ce qu'il ne comprend pas; car il vaut mieux le laisser travailler à trouver ce qu'il ne comprend pas que de l'exposer à profaner ce qu'on lui aura développé, ou par la haine comme le chien, ou par l'abandon du mépris comme le porc. Il ne faut pas conclure de ce que l'on peut cacher une vérité qu'il soit permis de dire un mensonge. Le Seigneur, qui n'a jamais menti, a cependant caché des vérités, ainsi que le témoinne

(1) C'est une manière de s'exprimer souvent employée dans l'Écriture et surtout dans le verset 4, ch. 11 de Zach., où les Juifs sont appelés *un troupeau destiné à l'abattoir*, ainsi que l'explique Rupert, dans la Glose.

ut sup.]. Vel porci, non solum carnalibus actibus margaritas conculcant, sed etiam post modicum conversi per inobedientiam rumpunt præbitores earum. Frequenter autem et scandalizati calumniantur eos, quasi dogmatum novorum seminatores. Canes etiam conculcantes sancta, cordibus, actibus, et disputationibus suis, rumpunt prædicatorem veritatis. CHRYS., in homil. [24, sup. Matth.]. Et bene dixit : Conversi : fingunt enim mansuetudinem ut addiscant; deinde cum didicerint detrahunt. CHRYS., super Matth. (in opere imperf. ut sup.). Rationabiliter autem margaritas dari poreis prohibuit, quia si poreis minus immundis mitti vetantur, quanto magis canibus plus immundis? De sancto autem dando idem

æstimare non possumus; quia frequenter etiam benedictionem damus pecorum more viventibus Christianis; non quia merentur accipere, sed ne forte plenius scandalizati dispereant.

AUG. De serm. Dom. in monte (lib. 2, cap. 22). Cavendum est ergo ne quid apeririatur ei qui non capit : melius enim quærit id quod clausum est, quam id quod apertum est aut infestat per odium, ut canis; aut negligit per contemptum, ut poresus. Non est autem consequens ut si verum occultatur, etiam falsum dicatur; quia Dominus, quamvis nihil mentitus sit, vera tamen aliqua occultavit, secundum illud (Joan., 16) : Adhuc habeo vobis multa dicere quæ non potestis portare modo. Sed si aliquis non

cette parole : « J'ai beaucoup d'autres choses à vous dire que vous ne pouvez porter maintenant. » Mais si ce sont les souillures qui empêchent quelqu'un de comprendre, il faut l'en purifier par la parole et par l'action, autant qu'on le peut. Quant à ce que le Seigneur lui-même a souvent dit des vérités que les assistants, soit par mépris, soit par opposition, n'ont pas reçues, il ne faut pas en conclure qu'il donnait les choses saintes aux chiens ou jetait les perles devant les pourceaux. Il parlait pour ceux qui comprenaient, et il ne fallait pas les négliger à cause du tort des autres. Pendant que ceux qui lui tendaient des pièges dans leurs réponses, se desséchaient et périssaient, d'autres, qui pouvaient le comprendre, profitaient beaucoup à ses paroles. Celui qui est en état de répondre doit le faire en ce qui concerne le salut, afin de ne pas décourager ceux qui, en le voyant ne pas répondre, pourraient s'imaginer qu'il n'est pas de réponse à cette difficulté. En choses vaines et oiseuses, il ne faut pas répondre, mais expliquer cependant pourquoi l'on ne répond pas à de semblables questions.

Demandez, et on vous donnera; cherchez, et vous trouverez; frappez à la porte, et on vous ouvrira. Car quiconque demande reçoit; et qui cherche trouve; et on ouvrira à celui qui frappe à la porte.

Parce que plus haut il avait défendu de demander les biens temporels, il nous montre ici ce que nous devons demander, en nous disant : « Demandez et vous recevrez. » — S. AUG. — Ou bien, comme après ce qu'il a dit des perles qu'il ne fallait pas jeter devant les pourceaux, et des choses saintes qu'il ne fallait pas donner aux chiens, son auditeur

capit propter sordes, mundandus est vel verbo vel opere, quantum fieri potest a nobis. Quod autem Dominus quædam dixisse invenitur, quæ multi qui aderant (vel resistendo, vel contemnendo) non receperunt, non putandus est sanctum dedisse canibus, aut margaritas ante porcos misisse. Dedit enim eis qui capere poterant, et simul aderant, quos propter aliorum immunditiam negligi non oportebat; et quamvis tentantes eum in ipsis quæ eis respondebat contabescerent, alii tamen qui poterant capere, ex illorum occasione multa utiliter audiebant. Qui ergo novit quid respondeat, debet respondere saltem propter illos quibus desperatio suboritur, si propositam quæstionem solvi non posse crediderint, et hoc de rebus ad instructionem salutis per-

tinentibus. De supervacuis autem et noxiis nihil dicendum est, sed hoc ipsum explicandum, cur inquirenti talia non oporteat respondere.

Petite, et dabitur vobis; querite, et invenietis; pulsate, et aperiatur vobis: omnis enim qui petit, accipit; et qui querit, invenit; et pulsanti aperiatur.

HIER. Quia carnalia supra vetuerat postulari, quid petere debeamus ostendit, dicens: Petite, et dabitur vobis. AUG., *De serm. Dom. in monte* (lib. 2, cap. 20, vel 32). Vel aliter: cum præceptum esset ne sanctum daretur canibus, et ne margaritæ ante porcos mitterentur, potuit auditor suæ ignorantiaæ conscius dicere: Quid sanctum

aurait pu dire, sous l'impression du sentiment de son ignorance : « Pourquoi me défendez-vous de donner aux chiens ce que je sais bien ne pas posséder encore ? » c'est pour y répondre qu'il ajoute : « Demandez, et vous recevrez. »

S. CHRYS. — Ou bien, leur ayant donné quelques préceptes comme celui-ci : « Ne jugez point, et vous ne serez point jugés, » qui contiennent une figure du commandement de la prière, c'est avec raison qu'il ajoute : « Demandez, et il vous sera donné; » c'est comme s'il disait : « Si vous montrez cette clémence à l'égard de vos ennemis, frappez partout où vous verrez quelque chose de fermé, et il vous sera ouvert » (1). Demandez par vos prières, en priant nuit et jour; cherchez par l'effort et par le travail; votre travail sur l'Écriture ne vous ferait pas en acquérir la science sans la grâce de Dieu, et cette grâce, vous ne l'auriez pas sans l'application à l'étude; car le don de Dieu ne se doit pas à la négligence. Frappez donc par la prière, et les jeûnes, et les aumônes. Or, ainsi que celui qui frappe à la porte, non-seulement crie de sa voix, mais encore frappe de sa main; ainsi l'on frappe aussi par les bonnes œuvres, lorsqu'on en fait. Mais vous me direz : « Je frappe pour avoir, savoir et faire; comment le pourrai-je avant de le recevoir? » Mais faites d'abord ce que vous pouvez, pour pouvoir davantage; maintenez ce que vous savez, pour savoir davantage.—Et plus bas : ou bien, parce qu'il avait commandé plus haut à tous les chrétiens, et surtout aux docteurs, d'aimer leurs ennemis, et, après leur avoir fait observer que sous prétexte de charité ils ne devaient pas donner aux chiens les choses saintes, maintenant il leur donne ce bon

(1) Le texte porte encore : *Demandez tout ce que vous voudrez, et l'on vous le donnera; tout ce que vous désirez trouver, cherchez-le, et vous le trouverez, etc.*

me dare canibus vetas, cum adhuc me habere non videam? Et ideo opportune subjecit, dicens : Petite, et accipietis.

CHRYS., *super Matth.* (in opere imperf. ut sup.). Vel aliter : quoniam ad significandam orationem quædam dederat eis mandata, dicens : Nolite judicare, competenter adjungit : Petite, et dabitur vobis. Quasi dicat : Si hanc clementiam servaveritis ad inimicos, quicquid clausum vobis videtur, pulsate, et aperietur vobis. Petite ergo precibus dic ac nocte orantes; quærite studio et labore : nec enim laborantes circa Scripturas, acquirimus scientiam sine gratia Dei; nec gratiam acquirimus, nisi studuerimus; ne donum Dei negligenter detur.

Pulsate autem oratione, et jejuniis, et eleemosynis. Sicut enim qui pulsat ostium, non tantum voce clamat, sed manu, sic et qui bona opera facit, pulsat operibus bonis. Sed dices : Hoc ipsum peto, ut sciam et faciam; quomodo ergo possum facere priusquam accipiam? Sed quod potes fac, ut amplius possis; et quod scis serva, ut amplius scias. Et infra : vel aliter : cum mandasset supra omnibus (et præcipue Doctoribus) ut diligenter inimicos, et postea prohibuerit ne sub obtentu dilectionis sancta canibus darent; nunc dat eis bonum consilium, ut petant Deum pro illis, et dabitur eis; quærant eos qui perierant in peccatis, et invenient; pulsant eos qui in erroribus

conseil de demander à Dieu, pour eux, et qu'ils obtiendront; de chercher ceux qui ont prié dans les péchés, et qu'ils les trouveront; de frapper à la porte de ceux qui sont dans l'erreur, et que le Seigneur leur en ouvrira l'entrée. Ou bien (1) : les préceptes qu'il a donnés plus haut dépassant les forces humaines, il en fait reposer l'exécution sur Dieu, en disant : « Demandez et vous recevrez, » et rapporte à la puissance de la grâce divine leur exécution, qui est impossible à la faiblesse humaine. Dieu a disposé les autres animaux de manière qu'ils trouvent leur force, les uns dans la rapidité de leur course, les autres dans celle de leurs ailes; ceux-ci dans leurs ongles ou dans leurs dents, ceux-là dans leurs cornes; mais il s'est réservé d'être lui-même la force de l'homme (2), afin que celui-ci, poussé continuellement par la nécessité, ait son Seigneur nécessaire. — LA GLOSE. — Nous demandons par la foi, nous cherchons par l'espérance, nous frappons par la charité. Vous devez d'abord demander pour avoir, puis chercher pour trouver, puis étudier ce que l'on en trouve pour en découvrir l'entrée. — RÉMIG. — Ou bien, nous demandons en priant, nous cherchons en vivant comme il faut, nous frappons par la persévérance.

S. AUG. — La demande a pour objet la santé rendue à l'âme, afin que par elle nous puissions accomplir ce qui nous est commandé. Chercher concerne particulièrement la découverte de la vérité; une fois que l'on a trouvé ainsi la véritable vie, elle ne s'ouvre pour nous que lorsque nous frappons. — S. AUG. — J'ai fait beaucoup d'efforts pour

(1) Dans l'auteur, cette partie-ci précède et se trouve presque au commencement de l'homélie.

(2) *Je vous aime, Seigneur, avec force* (Ps. 17, v. 1). *Vous êtes ma force et mon refuge* (Ps. 30, v. 4). *Vous êtes, Seigneur, ma force* (Ps. 44, v. 2). *Ma force et ma gloire, c'est le Seigneur* (Ps. 117, v. 14). *Seigneur Dieu, la vertu de mon salut* (Ps. 139, v. 1).

sunt conclusi, et aperiet eis Deus, ut habeat sermo eorum ad animas eorum ingressum. Vel aliter : quoniam majora erant mandata superius posita quam virtus humana, transmittit eos ad Deum, cujus gratiæ nihil impossibile est, dicens : Petite, et dabitur vobis; ut quod ex hominibus consummari non potest, per gratiam Dei adimpleatur. Cum enim alia animalia Deus muniverit veloci pedum cursu, aut velocius pennis, aut unguibus, aut dentibus, aut cornibus, hominem solum sic disposuit ut virtus illius sit ipse; ut infirmitatis suæ necessitate coactus semper necessarium habeat Dominum suum. GLOSSA. Petimus autem fide, quærimus spe, pulsamus cha-

ritate. Primum petere debes ut habeas, post quærere ut invenias, inventa observare ut introeas. REMIG. Vel aliter : petimus orando, quærimus recte vivendo, pulsamus perseverando.

AUG., *De serm. Dom. in monte* (lib. 2, cap. 21, vel. 33). Petitio autem pertinet ad impetrandam sanitatem animi, ut ea quæ præcipiuntur implere possimus; inquisitio autem ad inveniendam veritatem : sed cum quisque veram vitam invenerit, perveniet ad ipsam possessionem, quæ tantum pulsanti aperietur. AUG., in lib. retract. (lib. 1, cap. 16). Operose quidem ista tria quid inter se differant, sic exponendum putavi; sed longe melius ad instan-

montrer en quoi diffèrent ces trois choses. Mais il vaut bien mieux n'y voir que la prière pleine d'instances; car, pour conclusion, il n'est pas dit : « Il donnera les biens à ceux qui chercheront et à ceux qui frapperont, mais à ceux qui lui demanderont. » — S. CHRYS. — Ces mots : « Cherchez et frappez, » nous enseignent à demander avec force et beaucoup d'instances; car celui qui cherche bannit de sa pensée toute préoccupation étrangère, et il ne s'occupe que de ce qu'il cherche. Celui qui frappe, c'est qu'il est venu avec un désir chaud et véhément.

S. CHRYS. — Comme peut-être quelques-uns d'entre les auditeurs auraient pu interpréter ces mots : « Demandez et vous recevrez, » en disant : « Le Seigneur n'y exhorte que ceux qui en sont dignes, et non pas les pécheurs; » il répète, pour donner aux uns et aux autres la confiance, que c'est à eux que s'adresse la miséricorde divine : « Qui-conque demande reçoit, » c'est-à-dire que le juste et que le pécheur demandent, et qu'il n'y ait à se considérer comme abandonné par Dieu que celui qui hésite à lui demander. Il n'est pas possible, en effet, que ce devoir de piété que Dieu impose aux hommes en leur commandant de faire du bien à ses ennemis, il ne l'accomplisse pas, lui qui est bon. — S. AUG. — D'où il est certain que Dieu exauce les pécheurs; car, s'il ne les exauçait pas, c'est en vain que le publicain aurait dit : « Seigneur, ayez pitié de moi qui suis un pécheur. » Mais c'est par cet aveu qu'il mérita d'être sauvé.

S. AUG. — Celui qui prie avec foi pour ses besoins temporels peut être miséricordieusement exaucé et miséricordieusement refusé. Le médecin sait mieux que le malade ce qui est nécessaire à celui-ci. Si ce qu'il demande, c'est ce qui a été l'objet ou d'une promesse ou d'un

tissimam petitionem omnia referuntur : unde postea concludit, dicens : Dabit bona petentibus se ; et non addit : Quærentibus et pulsantibus. CHRYS., in homil. (24, *super Matth.*). Per hoc ergo quod addidit : Quærite et pulsate, cum instantia multa et robore peti jussit : qui enim quærit, omnia alia projicit a mente, et ad illud solum afficitur quod quærit ; qui autem pulsat, cum vehementi et fervida mente venit.

CHRYS., *super Matth.* (in opere imperf. ut sup.). Quia vero dixerat : Petite et accipietis, ne forte peccatores audientes dicerent : Ad hoc Dominus dignos hortatur, nos autem indigni sumus, ideo repetit, ut tam justis quam peccatoribus misericordiam Dei commendet : et ideo dicit : Omnis qui petit, accipit ; id est, sive justus sit, sive pec-

cator, tamen petere non dubitet, ut constet neminem sperni, nisi qui petere dubitavit a Deo : non enim credibile est ut opus pietatis quod exhibetur benefaciendo inimicis, Deus injungat hominibus ; ipse autem non faciat, cum sit bonus. AUG., *super Joan.* (Tract., 44). Unde peccatores exaudit Deus : si enim peccatores non audiret, frustra publicanus dixisset (Luc., 11) : Domine, propitius esto mihi peccatori. Et ex ista confessione meruit justificationem.

AUG., in *lib. sentent. Prosp.* Fideliter autem supplicans Deo pro necessitatibus hujus vitæ, et misericorditer auditur, et misericorditer non auditur. Quid enim infirmo sit utile magis novit medicus quam ægrotus. Si autem id postulat quod Deus et præcipit et promittit, fiet omnino quod

commandement de Dieu, il lui adviendra tout ce qu'il demande, et, en lui, la charité recevra ce que la vérité a préparé. — S. AUG. — Le Seigneur est bon de nous refuser souvent ce que nous voulons, pour nous donner ce qui nous est meilleur.

S. AUG. — Il est besoin de persévérance pour obtenir ce que nous demandons. — S. AUG. — En tardant, le Seigneur ne dénie pas ses dons, mais les rehausse; ce que nous avons désiré longtemps nous est plus doux, et l'on tient pour vil ce qui a été rapidement accordé. Demandez donc, cherchez, insistez; en cherchant et en demandant, ce désir qui doit recevoir se développe; Dieu garde son don, et il ne veut pas vous le donner si vite, afin que vous appreniez à désirer grandement les choses. C'est pour cela qu'il faut toujours prier et ne jamais défaillir.

Aussi qui est l'homme d'entre vous qui donne une pierre à son fils, lorsqu'il lui demande du pain? Ou s'il lui demande un poisson, lui donnera-t-il un serpent? Si donc étant méchants comme vous êtes, vous savez donner de bonnes choses à vos enfants, à combien plus forte raison votre Père qui est dans les cieux donnera-t-il les vrais biens à ceux qui les lui demandent.

S. AUG. — Ainsi que dans ce qui précède il a parlé des oiseaux du ciel et des lis des champs, ainsi il dit ici : « Ou parmi nous quel est celui, » pour élever notre espérance en la faisant passer des petites choses aux grandes. — S. CHRYS. — De peur que quelqu'un, en pensant à ses péchés et à la distance qui sépare Dieu des hommes, ne se prît à désespérer et par conséquent n'osât demander, il introduit cette comparaison des pères et des enfants, afin que la bonté paternelle de

poscit; et accipiet charitas quod parat veritas. AUG., *ad Paulin. et Therasiam* (epist. 250). Bonus autem Dominus, qui non tribuit sæpe quod volumus, ut quod malleminus attribuat.

AUG., *De serm. Dom. in monte* (lib. 2, cap. 21, vel 33). Perseverantia etiam opus est, ut accipiamus quod petimus. AUG., *De verbis Dom.* (serm. 5). Cum enim Deus aliquando tardius dat, commendat dona, non negat: diu desiderata dulcius obtinentur; cito autem data vilescunt. Pete ergo, quære, insta: petendo enim et quærendo crescit appetitus (vel crescit), ut capias; servat tibi Deus quod non vult cito dare; ut tu discas magna magne desiderare; ideo oportet semper orare, et non deficere.

Aut quis ex vobis homo, quem si petierit filius panem, nunquid lapidem porriget ei? aut si piscem petierit, nunquid serpentem porriget ei? Si ergo vos cum sitis mali, nostis bona data dare filiis vestris, quanto magis Pater vester, qui in cælis est, dabit bona petentibus se?

AUG., *De serm. Dom.* (lib. 2, cap. 21, vel 33). Sicut in superioribus egit de volatilibus cæli et de liliis agri, ut spes de minoribus ad majora consurgæret, ita et in hoc loco cum dicit: Aut quis est ex vobis homo, etc. CHRYS., *super Matth* (in opere imperf., homil. 18). Ne forte aliquis considerans quanta est differentia inter Deum et hominem, et ponderans peccata sua,

Dieu relève notre courage abattu par nos fautes. — S. CHRYS. — Deux choses sont nécessaires dans la prière, demander ce qu'il faut, et demander avec instance. Ce qu'il faut demander, ce sont les choses spirituelles, et c'est parce qu'il demanda ce qu'il faut que Salomon obtint si rapidement (1).

S. CHRYS. — Cette comparaison du pain et du poisson nous montre ce qu'il faut demander. Le *pain*, c'est le Verbe, qui nous transmet la connaissance du Père; la *pierre*, c'est tout mensonge dont l'influence est une influence de scandale sur l'âme.

RÉMIG. — Nous pouvons voir dans le *poisson* toute parole sur le Christ, et par le *serpent*, le diable; ou bien, par le *pain*, la doctrine spirituelle; par la *pierre*, l'ignorance; par le *poisson*, l'eau du saint baptême; par le *serpent*, l'astuce du diable ou l'infidélité. — RAB. — Ou bien par le pain, qui est la nourriture ordinaire, il faut entendre la charité, sans laquelle toutes les autres vertus n'ont pas d'influence. Le *poisson*, c'est la foi qui, née de l'eau du baptême, vit au milieu des flots qui l'agitent. Luc en ajoute une troisième figure, qui est l'œuf, espérance de quelques animaux, et symbole ici de l'espérance. Il oppose à la charité la *pierre*, symbole de la dureté de la haine; à la foi le *serpent*, ou le venin de la perfidie; à l'espérance le *scorpion*, c'est-à-dire le désespoir, qui blesse par derrière comme le scorpion.

RÉMIG. — Le sens est donc celui-ci, que si nous demandons à Dieu le Père le *pain*, c'est-à-dire la doctrine ou la charité, il n'est pas à

(1) C'est au liv. 3 des Rois, chap. 3. Salomon demande un cœur docile pour discerner le bien et le mal dans ses jugements (v. 9). Dieu l'exauce en lui répondant que ce qu'il demande, c'est la sagesse (v. 10).

dum desperat impetrare, nec incipiat petere, patrum et filiorum similitudinem introduxit; ut si propter peccata nostra desperamus, propter paternam bonitatem speremus. CHRYS., in homil. (24, *super Matth.*). Duo autem oportet adesse oranti: et petere vehementer, et quæ oportet petere: hæc autem sunt spiritualia: etenim Salomon, quia petiit quod petere oportebat, velociter accepit.

CHRYS., *super Matth.* (in opere imperf. ut sup.). Quæ autem petere oportet, sub similitudine panis et piscis ostendit: panis enim est verbum de notitia Dei Patris; lapis est omne mendacium, quod habet scandalum offensionis ad animam. RÉMIG. Piscem etiam possumus intelligere verbum de Christo, serpentem autem ipsum diabolum: vel

per panem intelligitur doctrina spiritualis; per lapidem ignorantia; per piscem unda baptismatis sacri; per serpentem astutia diaboli sive infidelitas. RAB. Vel panis, qui est communis cibus, charitatem significat, sine qua aliæ virtutes nihil valent. Piscis significat fidem quæ ex aqua baptismatis orta est; et in mediis fluctibus hujus vitæ pulsatur, et tamen vivit. Lucas autem addidit tertium, scilicet ovum, quod est spes animalis; unde spem significat. Contra charitatem ponit lapidem, id est, odii duritiam; contra fidem serpentem, id est, perfidiæ venenum; contra spem scorpionem, id est, desperationem, quæ retro pungit sicut scorio.

RÉMIG. Est ergo sensus: non est timendum quod si petamus a Deo Patre panem

craindre qu'il permette que notre cœur se refroidisse ou par le froid des haines ou par la dureté de l'intelligence, ou que si nous lui demandons la foi, il nous laisse succomber sous le venin de l'infidélité. D'où il suit : « Si vous, qui n'êtes pas bons, savez ce qu'il faut donner de bon à vos enfants. » — S. CHRYS. — Il ne dit pas cela pour faire injure à la nature humaine, ou pour déclarer tout le genre humain mauvais, mais pour nous dire qu'à côté de celle de Dieu la tendresse paternelle n'est que de la malice, tant est surabondant son amour pour les hommes. — S. CHRYS. — Tous à côté de Dieu, qui est bon d'une manière singulière, paraissent *mauvais*, ainsi qu'à côté du soleil, tout ce qui est clair paraît obscur. — S. JÉR. — Ou bien en la personne des apôtres, il condamne tout le genre humain porté au mal dès son enfance (1). Il n'est point étonnant qu'il appelle *mauvais* les hommes qui habitent le temps, alors que l'Apôtre déclare mauvais les jours qui le composent.

S. AUG. — Ou bien il appelle mauvais les pécheurs et amateurs de ce siècle. Or, les biens qu'ils donnent, et qui sont les biens temporels, sont bons à leurs sens, puisqu'ils les tiennent pour tels, et ils le sont aussi en leur nature, mais ils appartiennent à cette vie infime. — S. AUG.—Le bien qui vous rend bons, c'est Dieu. L'or et l'argent sont bons, non pas de manière à vous rendre bons vous-mêmes, mais parce que vous pouvez les faire contribuer au bien. Mais nous, qui sommes mauvais, ne restons pas tels, puisque nous avons un Père qui est bon. — S. AUG. — Si donc nous, qui sommes mauvais, nous sa-

(1) C'est un peu différent dans la version grecque et latine (v. 21).

(id est, doctrinam vel charitatem) quod porrigat lapidem, id est, quod permittat cor nostrum constringi, aut frigore odiorum, aut duritia mentis : vel quod si petierimus fidem, ipse nos permittat perire veneno infidelitatis. Unde sequitur : Si ergo vos cum sitis mali, nostis bona dare filiis, etc. CHRYS., in homil. (24, *super Matth.*). Hæc autem dixit, non detrahens humanæ naturæ, neque malum confitens omne genus humanum, sed ad differentiam bonitatis suæ, dilectionem paternam malitiam vocans : tanta est superabundantia amoris ipsius ad homines. CHRYS., *super Matth.* (in opere imperf. ut sup.). Quia quantum ad comparisonem Dei (qui solus singulariter bonus est) omnes mali videntur, sicut ad comparisonem solis omne lucidum videtur obscurum. HIER. Vel sub apostolorum

persona, omne hominum genus damnatur, cujus ab infantia cor ad malum appositum est, ut in Genesi legitur (cap. 8). Nec mirum homines hujus seculi dici malos, cum et Apostolus memoret (*Eph.*, 5), quoniam dies mali sunt.

AUG., *De serm. Dom. in monte* (lib. 2, cap. 33). Vel malos appellavit hujus seculi dilectores et peccatores : unde et bona quæ dant, secundum eorum sensum bona dicenda sunt, quia hoc pro bonis habent; quamquam et in rerum natura ista bona sint; scilicet temporalia, et ad istam vitam infirmam pertinentia. AUG., *De verbis Dom.* (serm. 5). Bonum enim quod facit bonos, Deus est; aurum autem et argentum bonum est; non quod te faciat bonum, sed unde facias bonum. Mali ergo cum simus, et bonum Patrem habeamus, non semper

vons donner ce que l'on nous demande, à combien plus forte raison devons nous espérer que Dieu nous donnera les biens que nous lui demanderons. — S. CHRYS. — Mais comme il ne nous donne pas tout ce que nous lui demandons, mais seulement les biens, c'est avec raison qu'il ajoute *les biens*. — LA GLOSE. — Nous ne recevons de Dieu que les biens quels qu'ils nous paraissent, car tout concourt à bien aux bien-aimés. »

RÉM. — Il faut savoir que là où Matthieu met : *les biens*, Luc dit : *l'Esprit-Saint* ; mais cela ne fait pas une différence, car tous les biens viennent de la grâce de l'Esprit-Saint.

Faites donc aux hommes tout ce que vous voulez qu'ils vous fassent ; car c'est là la loi et les prophètes.

S. AUG. — Une certaine fermeté, et la force de marcher dans la voie de la sagesse se trouvent dans les bonnes mœurs qui portent l'homme jusqu'à la simplicité et la pureté de cœur. Et c'est après en avoir longtemps parlé qu'il conclut ainsi : « Tout ce que vous voudrez que les hommes fassent pour vous, et vous, faites-le pour eux. » Il n'est personne qui veuille que l'on agisse avec lui avec duplicité de cœur.

S. CHRYS. — Ou bien : plus haut, afin de rendre plus sainte notre prière, il nous avait commandé de ne pas juger ceux qui nous ont offensés. Or, il s'était écarté un moment de ce sujet pour amener

(1) Dans saint Jean il y a : *A ceux qui aiment Dieu, toutes choses concourent à bien* (Rom., 8, v. 28). Il y a *aimant* pour *aimés*, mais l'on voit que l'un a pu être placé pour l'autre.

mali remaneamus. AUG. *De serm. Dom. in monte* (lib. 2, cap. 33). Si ergo cum simus mali, novimus id dare quod petimur, quanto magis sperandum est daturum Deum nobis bona petentibus ?

CHRYS., *super Matth.* (in opere imperf. ut sup.). Quoniam autem non omnia petentibus præstat, sed bona tantummodo, ideo convenienter addidit bona. GLOSSA A Deo enim non nisi bona percipimus, qualiacunque nobis videantur : omnia enim dilectis in bonum cooperantur.

REMIG. Et sciendum quod ubi Matthæus sic dicit : Dabit bona, Lucas dicit : Dabit spiritum bonum. Sed non debet videri contrarium, quia cuncta bona quæ homo a Deo accipit, per gratiam Spiritus Sancti dantur.

Omnia ergo quæcunque vultis ut faciant vobis homines, et vos facite illis : hæc est enim lex et prophetæ.

AUG., *De serm. Dom.* (lib. 2, cap. 34). Firmitas quædam et valentia ambulandi per sapientiæ viam in bonis moribus constituta est, quibus perducuntur homines usque ad mundationem et simplicitatem cordis ; de qua jam diu ita loquens concludit : Omnia quæcunque vultis ut faciant vobis homines, et vos facite illis. Nemo enim est qui velit quemquam duplici corde secum agere.

CHRYS., *super Matth.* (in opere imperf. ut sup.). Vel aliter : supra propter sanctificandam orationem mandavit ut non iudicent homines eos qui peccant in ipsos : et

d'autres pensées, et c'est en revenant à ce point de départ et à l'explication de ce précepte qu'il ajoute : « Tout ce que vous voudrez, etc. » c'est-à-dire non-seulement je vous fais le commandement : « Ne jugez pas, » mais encore celui-ci : « Tout ce que vous voudrez que les hommes fassent pour vous, faites-le aussi pour eux ; » c'est alors que vous prierez de manière à être exaucés. — LA GLOSE. — Ou bien, c'est l'Esprit-Saint qui est le distributeur de tous les biens spirituels, et c'est par eux que se parfont les œuvres de charité. C'est pour cela qu'il ajoute : « Faites aux hommes tout ce que vous voudrez qu'ils vous fassent. »

S. CHRYS. — Ou bien : le Seigneur veut montrer qu'il faut que les hommes implorent le secours d'en haut (1), et qu'en même temps ils fassent descendre au-dessous d'eux tous ceux qui sont en leur pouvoir. C'est pour cela qu'après avoir dit : « Demandez et vous recevrez, » il enseigne ouvertement qu'il faut que les hommes soient pleins de soins pour leurs frères, et c'est pour cela qu'il ajoute : « Tout ce que vous voulez, etc. »

S. AUG. — Dieu avait promis de nous accorder les biens que nous lui demanderions. Or, pour qu'il ne rejette pas ses mendiants, ne rejetons pas les nôtres. A la seule exception de la richesse, ceux qui demandent et ceux auxquels ils demandent sont les mêmes. De quel front osez-vous vous approcher de Dieu pour le prier, vous qui outragez son cœur de père ? C'est pour cela qu'il est dit dans les Proverbes : « Celui qui ferme son oreille au cri du pauvre demandera lui-même, et il ne sera pas exaucé » (2). Ce que nous devons accorder

(1) Dans le grec il y a : τὴν ἄνωθεν βοήθειαν, le secours qui est porté d'en haut.

(2) Le grec porte : τοῦ μὴ ἰκοῦσαι ἀσθενούς, pour ne pas entendre le faible.

quia ab ordine narrationis suæ recedens, introduxit alia quædam, nunc ad mandatum quod cœperat rediens, ait : Omnia quæcunque vultis, etc., id est, non solum modo, nolite judicare, sed et omnia quæcunque vultis ut faciant vobis homines, et vos facite eis ; et tunc impetrabiliter poteritis orare. GLOSSA. Vel aliter : omnium bonorum spiritualium distributor est Spiritus Sanctus, ut opera charitatis impleantur. Unde subdit : Omnia ergo quæcunque vultis ut faciant vobis homines, et vos facite illis, etc.

CHRYS., in homil. (24, super Matth.). Vel aliter : vult Dominus demonstrare quoniam oportet homines, et superius inquirere

auxilium, et quæ a seipsis sunt, simul inferre : unde cum dixisset : Petite, quærite et pulsate, docet aperte ipsos homines studiosos esse : et ideo subdit : Omnia quæcunque vultis, etc.

AUG., De verbis Dom. (serm., 5). Vel aliter : promiserat se Dominus petentibus bona largiturum : ut autem ille agnoscat mendicos suos, agnoseamus et nos nostros. Excepta enim substantia facultatum tales sunt qui petunt, quales a quibus petunt. Quam frontem habes petendi ad Deum tuum, qui non agnoscis patrem tuum ? Hinc est quod in Proverbiis dicitur (cap. 21) : Qui obturat aurem suam ad clamorem pauperis, et ipse clamabit, et non exaudie-

au prochain, afin que Dieu nous exauce à son tour, nous le découvrirons en nous demandant à nous-même ce que nous voudrions qu'il nous accordât. Et c'est pour cela qu'il est dit : « Tout ce que vous voudrez, etc. »

S. CHRYS. — Non-seulement il ajoute : *toutes choses*, mais encore : *donec*, comme s'il disait : Si vous voulez être exaucés, exaucez ceux dont je viens de parler. Ce qu'il veut dire, ce n'est donc pas : « Tout ce que vous voulez que Dieu fasse pour vous, faites-le aussi pour votre prochain ; » car vous pourriez dire alors : Comment cela est-il possible, mais : « Tout ce que vous voudriez que vous fît celui qui est avec vous serviteur de Dieu, faites-le vous-même pour votre prochain. »

S. AUG. — Quelques exemplaires latins portent le mot *biens* ; je pense qu'il a été ajouté comme explication (1). L'on pouvait en effet se demander s'il aurait été dans la vérité de cette sentence celui qui aurait désiré qu'on lui fît ce qui lui aurait été préjudiciable, et qui l'aurait fait lui-même auparavant contre son prochain, ce qui serait ridicule. Sans cette addition l'on peut aussi admettre la vérité de ce principe, et ces mots : « Tout ce que vous voulez, » ne doivent pas être pris à la légère et dans un sens vulgaire, mais dans le sens propre. Or, la volonté n'agit que pour le bien, et c'est la passion qui désire le mal. L'on doit avouer cependant que les Écritures ne s'expriment pas toujours avec cette rigueur de langage, mais ici l'on ne doit pas se permettre d'autre explication.

S. CHRYS.— Le Seigneur Jésus, étant venu pour tous les hommes, a

(1) Cela manque dans les exemplaires actuels, et paraît parfaitement inutile, quoiqu'on puisse cependant désirer souvent ce qui est moralement mauvais.

tur. Quid autem petenti proximo debeamus impendere, ut et ipsi audiamur a Deo, ex hoc considerare possumus quod ab aliis volumus nobis impendi : et ideo dixit : Omnia ergo quæcunque vultis, etc.

CHRYS., in homil. [24, *super Matth.*]. Non simpliciter dicit omnia, sed addidit ergo : quasi diceret : Si vultis audiri, cum illis quæ dixi, et hæc facite. Non autem dixit : Quæcunque vis effici tibi a Deo, hæc fac ad proximum ; ut non dicas : Qualiter hoc est possibile ? sed ait : Quæcunque volueris effici tibi a conservo, hæc et circa proximum ostende.

AUG., *De serm. Dom. in monte* (lib. 2, cap. 34). Quidam latini codices habent ad-

ditum bona ; quod additum puto ad manifestationem sententiæ. Occurrebat enim quod si quisquam flagitiose aliquid erga se fieri velit, et ad hoc referat istam sententiam, ut hoc prior illi faciat a quo sibi fieri cupit ; ridiculum est hunc putare istam implere sententiam. Intelligendum est autem perfectam esse sententiam, etiam si hoc non addatur. Quod enim dictum est : Omnia quæcunque vultis, non usitate ac passim, sed proprie dictum accipi oportet : voluntas namque non est nisi in bonis : nam in malis cupiditas proprie dicitur, non voluntas ; non quia sic semper loquantur Scripturæ, sed ibi oportet ubi omnino propriam verbum tenent, ut non aliud simant intelligi.

fait un admirable abrégé de tous ses commandements en disant : « Tout ce que vous voudrez que les hommes fassent pour vous, faites-le pour eux. » C'est pour cela qu'il ajoute : « C'est là la loi et les prophètes. » — S. CHRYS. — Tout ce que la loi et les prophètes ont répandu dans toute l'étendue de l'Écriture, ce commandement le contient dans un admirable abrégé, ainsi que la multitude des rameaux d'un arbre est contenue dans la seule racine. — S. GRÉG. — Celui qui pense à faire aux autres ce qu'il voudrait qu'on lui fit à lui-même, est conduit par là à rendre le bien pour le mal, et un plus grand bienfait pour un moindre. — S. CHRYS. — D'où il faut conclure que c'est en nous-mêmes que nous trouvons la connaissance de tout ce qu'il nous importe de savoir, et que nous ne pouvons pas prétexter d'ignorance. — S. AUG. — Ce précepte paraît se rapporter à l'amour du prochain et non à l'amour de Dieu, car il est dit ailleurs qu'il y a deux préceptes d'où dépendent toute la loi et les prophètes. Or, il est dit dans cet autre passage : « Toute la loi, » ce qui n'est pas dit ici, laissant ainsi une place à l'autre commandement, qui est celui de l'amour de Dieu. — S. AUG. — Ou bien : l'Écriture ne rappelle que le seul commandement de l'amour du prochain en disant : « Tout ce que vous voudrez, » car qui aime le prochain nécessairement aime l'amour lui-même. C'est Dieu qui est l'amour (1), et c'est ainsi qu'il faut qu'il aime l'amour par-dessus tout.

(1) Dans saint Jean (18 Ep., chap. 45, v. 16), il y a ἀγάπη, qui veut dire *charité*, et peut se traduire aussi par *dilection*.

CYPR., *De oratio. Dom.* Cum autem Dei Verbum Dominus Jesus Christus omnibus venerit, præceptorum suorum fecit grande compendium, cum dixit : Quæcunque vultis ut faciant vobis homines, et vos facite eis : unde subdit : Hæc est enim lex et prophetæ. CHRYS., *super Matth.* (in opere imperfecto ut sup.). Nam quæcunque lex et prophetæ sparsim in omnibus præceperunt Scripturis, in hoc compendioso continentur mandato, quasi innumerabiles arborum rami in una radice. GREG., 10, *Moral.* (cap. 4). Qui enim cogitat ut ca alteri faciat quæ ipse sibi ab altero fieri exspectat, pensat nimirum ut malis bona, et bonis meliora reddat. CHRYS., in hom. (*super Matth.*). Unde manifestum est etiam

quoniam ex nobis quæ deceant omnes scimus, et non est possibile ad ignorantiam refugere. AUG., *De serm. Dom.* (lib. 2, cap. 34). Videtur autem hoc præceptum ad dilectionem proximi pertinere, non autem ad Dei ; cum in alio loco duo esse præcepta dicat, in quibus lex pendet et prophetæ (Matth., 22). Cum autem hic non addit : Tota lex (quod ibi addidit), servavit locum alteri præcepto, quod est de dilectione Dei. AUG., 8, *De Trinit.* (cap. 34). Vel aliter : ideo Scriptura tantum dilectionem proximi commemorat, cum dicit : Omnia quæcunque vultis ; quia qui proximum diligit, consequens est ut et ipsam præcipue dilectionem diligit : Deus autem dilectio est : consequens est ergo ut præcipue diligit Deum.

Entrez par la porte étroite, parce que la porte de la perdition est large, et le chemin qui y mène est spacieux, et il y en a beaucoup qui y entrent. Que la porte de la vie est petite, que la voie qui y mène est étroite, et qu'il y en a peu qui la trouvent !

S. AUG. — Plus haut, le Seigneur nous avait commandé d'avoir cette simplicité et cette pureté de cœur qui nous font trouver Dieu. Mais cela est donné à un petit nombre. Aussi va-t-il nous parler de la recherche de cette sagesse, et c'est à l'investigation et à la contemplation de cette sagesse qu'est nécessaire cette vue qu'ont préparée les préceptes qui précèdent, et dont il est dit : « Entrez par la porte étroite. »

LA GLOSE. — Ou bien : quoiqu'il soit difficile de faire aux autres ce que nous voudrions que l'on nous fit à nous-mêmes, cependant il le faut pour entrer par la porte étroite.

S. CHRYS. — Cette troisième conséquence appartient au précepte du jeûne, et tel est l'enchaînement des idées : « Pour vous, lorsque vous jeûnez, parfumez votre tête, » et puis : « Entrez par la porte étroite. » Il est enfin trois passions qui nous sont naturelles et qui sont intimement unies à notre chair. La première est celle du boire et du manger ; la seconde, celle de l'homme pour la femme ; la troisième, le sommeil, et il est plus difficile d'en séparer notre corps que de toutes les autres. C'est pour cela qu'il n'y a rien qui sanctifie autant le corps que la chasteté, le jeûne et de persévérer dans les veilles. C'est à cause de ces trois manières d'atteindre à la justice, et surtout à cause du jeûne rigoureux, qu'il nous est dit : « Entrez par la porte

Intrate per angustam portam, quia lata porta et spatiosa via est, quæ ducit ad perditionem, et multi sunt qui intrant per eam. Quam angusta porta arcta et via est quæ ducit ad vitam ! et pauci sunt qui inveniunt eam.

AUG., *De serm. Dom.* (lib. 2, cap. 35). Admonuerat superius Dominus ad habendum cor simplex et mundum in quo quæritur Deus : sed quia hoc paucorum est, jam incipit de investiganda sapientia loqui ; cui investigandæ et contemplandæ talis oculus per omnia superiora perductus est, quo videri jam possit arcta via et angusta porta. Unde subdit : Intrate per angustam portam.

GLOSSA. Vel aliter : etsi difficile sit ut aliis facias quod tibi vis fieri, tamen sic

faciendum est, ut intremus per angustam portam.

CHRYS., *super Matth.* (in opere imperf. ut sup.). Vel aliter : tertia hæc consequentia ad justitiam jejunii pertinet, ut sit ordo narrationis talis : Tu autem eum jejunas, unge caput tuum ; et postea sequitur : Intrate per angustam portam. Præcipuæ enim tres sunt naturales passionēs et intimæ carni ; primo esc. et potus, deinde amor viri ad mulierem ; tertio loco somnus ; et ideo gravius est eas a natura carnali præcidere, quam cæteras passionēs. Et ideo nullius passionis abstinentia sic sanctificat corpus, sicut quod homo sit castus, jejunus, et in vigiliis perseverans : ergo propter omnes has justitias, et præcipue propter laboriosissimum jejunium, dicit : Intrate

étroite. » La porte de l'enfer est le diable, porte de perdition ; celle du royaume des cieux le Christ, porte de la vie. Le diable est dit une porte large, non à cause de l'étendue de son pouvoir, mais à cause de cette dilatation effrénée de l'orgueil. Le Christ est appelé une porte étroite, non parce que son pouvoir est resserré, mais parce que l'humilité l'a fait se faire petit, s'étant enfermé dans le sein étroit d'une vierge, lui que le monde ne peut contenir. La voie de la perdition, c'est l'iniquité quelle qu'elle soit ! Elle est dite spacieuse, parce qu'elle franchit les bornes que la règle lui donne, et que ceux qui la suivent vont partout où leur plaisir les porte. Toute justice est la voie de la vie, et elle est dite étroite à cause de tout ce qui la contrarie. Or, remarquez que celui qui ne passe pas par ce chemin ne peut arriver à la porte, et que, par conséquent, celui qui ne passe pas par le chemin de la justice ne peut pas connaître le Christ. De même, il n'y a à ne pas tomber aux mains du diable que celui qui ne marche pas dans la voie des pécheurs. — S. GRÉG. — Quoique la charité soit large, cependant elle n'arrache les hommes à la terre qu'en les faisant passer par des chemins étroits et raides ; certes, c'est assez étroit que de passer toutes choses pour n'aimer qu'un seul être, que de ne pas désirer la prospérité et ne pas craindre les revers. — S. CHRYS. — Comment le Sauveur, qui doit appeler plus tard son *joug suave* et son *fardeau léger*, peut-il maintenant appeler *étroite et resserrée la voie* qui conduit jusqu'à lui. Mais pour en voir la douceur, il faut se rappeler qu'il s'agit ici d'une porte et d'une voie, qu'on ne fait que les traverser, et qu'on ne doit pas y séjourner. C'est dans le même sens que l'autre porte et l'autre voie ont été ap-

per angustam portam Porta perditionis est diabolus, per quam introitur in gehennam : porta vitæ Christus, per quam introitur in regna cœlestia. Lata autem porta dicitur esse diabolus, non magnitudine potestatis extensus, sed effrenatæ superbïæ licentia dilatatus. Porta autem angusta dicitur Christus, non parvitate potestatis exiguus, sed humilitatis ratione collectus ; quia quem totus non capit mundus, seipsum intra angustias uteri virginalis ineludit. Via autem perditionis est omnis iniquitas. Dicitur autem spatiosa, quia non est intra regulam disciplinæ inclusa, et ambulantes in ea quicquid eos delectaverit, hoc sequuntur. Via autem vitæ dicitur esse omnis justitia, et propter contrarias causas esse arcta. Considerandum autem quia nisi quis ambu-

laverit per viam, non potest pervenire ad portam : qui enim non ambulat per viam justitiæ, impossibile est ut vere Christum cognoscat : similiter nec incurrit in manus diaboli, nisi qui in via ambulat peccatorum. GREG., *super Ezechielem* (homil. 17, post medium). Quamvis autem eharitas sit lata, tamen per angusta et ardua homines ducit a terra : satis angustum est omnia prætermittere, unum solum diligere, prospera non ambire, adversa non timere. CHRYS., in homil. (24, *sup. Matth.*). Sed eum postea dicat (Matth.) : *Jugum meum suave est, et onus meum leve*, qualiter hic angustam esse viam ait et aretam ; sed et hic monstrat eam levem esse et suavem, quoniam via est, et porta est ; sicut et altera quæ lata et spatiosa dicitur, ipsa via et porta

pelées spacieuses et larges. Or, il suffit à ceux qui combattent de penser que leurs travaux ne font que passer ainsi que leurs sueurs, et qu'ils sont ainsi portés jusqu'à la vie éternelle. S'il est vrai que la tempête est douce pour le matelot et la blessure pour le combattant, parce qu'il sait qu'une récompense transitoire l'attend, combien sera-t-il plus vrai que celui qui se donne pour but le ciel et les prix immortels ne s'apercevra d'aucun des dangers qu'il traverse. Mais cela même, d'appeler étroite cette voie, sert beaucoup à en adoucir la fatigue, car c'est ainsi qu'il nous prépare aux veilles, et qu'il fixe notre désir. D'ailleurs quel est le combattant qui ne déploie pas plus de courage dans l'arène, en se rappelant que son prince admire ses efforts. Ne nous laissons pas abattre par la multitude des choses tristes qui fondront sur nous ; la voie est étroite, mais non la cité. Ce n'est pas ici qu'il faut chercher le repos, ni là qu'il faut attendre la tristesse. Par ces mots : « Car il en est peu qui la trouvent, » il exprime la nonchalance du grand nombre, et il avertit ses auditeurs de fixer leurs regards non sur les prospérités du grand nombre, mais sur les fatigues du petit nombre.

S. JÉR. — C'est dans ce sens qu'il nous a parlé de chacune des deux voies en nous disant que le grand nombre passe par celle qui est large, et le petit nombre par celle qui est étroite, à savoir que nous n'avons pas besoin de chercher celle qui est large, ni d'aller à sa découverte ; elle se présente d'elle-même, et c'est le chemin de ceux qui s'égareront. Celle qui est étroite, tous ne la trouvent pas, ni ne la suivent immédiatement après l'avoir trouvée. Il en est plusieurs qui, après avoir trouvé la voie de la vérité, déçus par la volupté de la terre, rebroussent chemin au milieu de leur course.

est : horum autem nihil mansurum est, sed omnia pertranseunt : transire autem labores et sudores, et in bonum finem devenire (scilicet in vitam) sufficiens est mitigare eos qui agones patiuntur. Si enim tempestates nautis et vulnera militibus levia sunt propter spem præmiorum pereuntium, multo magis cum cælum præjacens fuerit, et immortalia præmia, nullum aliquis sentiet imminentium periculorum. Sed et hoc (id est, angustam vocare) maxime ad faciendum eam levem conferebat : vigilare enim eos præparabat : hoc enim Dominus dicit dirigens nostrum desiderium : qui enim in agone certat, cum viderit principem admirantem labores agonum, animosior fit. Ne igitur mœsti simus cum multa nobis hic con-

tigerint tristitia ; quia arcta est via, sed non civitas. Ideo neque hic quietem oportet expectare, neque ibi triste aliquid præstolari. Dicens autem : Quoniam pauci sunt qui inveniunt eam, rursus hic multorum desidiam significavit, et audientes erudit non multorum prosperitatibus attendere, sed paucorum laboribus.

HIER. Signanter igitur de utraque via locutus dicit, quod per latam multi ambulat, angustam pauci inveniunt : latam enim non quærimus, nec inventionem opus est ; quia sponte se offert, et errantium via est ; angustam vero nec omnes inveniunt, nec qui invenerint, statim ingrediuntur per eam ; siquidem multi, inventa veritatis via

Gardez-vous des faux prophètes, qui viennent à vous couverts de peaux de brebis, et qui au-dedans sont des loups ravissants. Vous les reconnaîtrez par leurs fruits. Peut-on cueillir des raisins sur des épines, ou des figes sur des ronces? Ainsi tout arbre qui est bon produit de bons fruits, et tout arbre qui est mauvais produit de mauvais fruits. Un bon arbre ne peut produire de mauvais fruits, et un mauvais arbre n'en peut produire de bons. Tout arbre qui ne produit point de bons fruits sera coupé et jeté au feu. Vous les reconnaîtrez donc par leurs fruits.

S. CHRYS. — Plus haut le Seigneur avait ordonné à ses disciples de ne pas faire paraître leurs jeûnes, leurs prières, leurs aumônes devant les hommes, ainsi que des hypocrites, et afin de leur prouver que toutes ces choses peuvent être le fait de l'hypocrisie, il leur dit : « Prenez garde aux faux prophètes. »

S. AUG. — Ou bien, après avoir dit que peu entrent par la porte difficile et la voie étroite, le Seigneur, pour nous prémunir contre les hérétiques qui prennent titre de leur petit nombre pour se recommander et pour se mettre à la place des véritables croyants, ajoute aussitôt : « Prenez garde aux faux prophètes. »

S. CHRYS. — Ou bien, ayant déjà dit que la porte est étroite, et que plusieurs détruisent la voie qui conduit à la vie, il ajoute : « Prenez garde aux faux prophètes, » les appelant *faux prophètes* pour éveiller davantage leur attention en leur rappelant par ce nom la manière dont l'erreur s'était glissée parmi leurs pères, et ce qui était même arrivé au milieu d'eux. — S. CHRYS. — Ce qui est ajouté plus bas : « La loi et les prophètes jusqu'à Jean-Baptiste, » l'est pour marquer qu'après lui la prophétie n'aurait plus lieu. Il est encore des prophètes

capti voluptatibus seculi, de medio itinere revertuntur.

Attendite a falsis prophetis, qui veniunt ad vos in vestimentis ovium, intrinsecus autem sunt lupi rapaces; a fructibus eorum cognoscetis eos. Nunquid colligunt de spinis uvas, aut de tribulis ficus? sic omnis arbor bona fructus bonos facit; mala autem arbor malos fructus facit. Non potest autem arbor mala bonos fructus facere, neque arbor bona malos fructus facere. Omnis arbor quæ non facit fructum bonum, excidetur et in ignem mittetur. Igitur ex fructibus eorum cognoscetis eos.

CHRYS., *sup. Matth.* (in oper. imperf., hom. 19). Supra mandaverat apostolis Dominus ne eleemosynas, orationes et jejunia

coram hominibus sicut hypocritæ, faciant: et ideo ad cognoscendum quia hæc omnia in hypocrisi fieri possunt, loquitur, dicens: Attendite a falsis prophetis.

AUG., *De serm. Dom.* (lib. 2, cap. 23, vel 36). Vel aliter: cum dixisset Dominus paucos esse qui inveniunt angustam portam et arctam viam, ne hæretici qui plerumque se sub nomine paucitatis commendant, se nobis supponant, statim subjicit dicens: Attendite a falsis prophetis.

CHRYS., in hom. (24, *super Matth.*). Vel aliter: quia dictum est quod angusta est porta, sed et multi sunt qui pervertunt eam quæ illuc fert viam, ideo induxit: Attendite a falsis prophetis in quo ut majorem sollicitudinem habeant, meminit eorum quæ in patribus eorum facta sunt, falsos prophetas vocans. etenim tunc talia conti-

tes, et il en a été depuis le Christ, mais ils ne font qu'interpréter les anciennes prophéties du Christ et n'en font pas de nouvelles; ce sont les docteurs des Églises. Ils sont prophètes, car personne ne peut interpréter les prophéties que par participation à l'esprit prophétique. Or, le Sauveur, sachant qu'il devait exister des docteurs qui feraient naître les diverses hérésies, nous prémunit contre eux en nous disant : « Prenez garde aux faux prophètes. » Il ne dit pas : *regardez*, mais *prenez garde*, car les esprits, quoique revêtus d'un nom chrétien, ne devaient pas être saillants à la vue. L'on regarde et l'on voit sans difficulté là où la chose que l'on doit voir est clairement visible; mais là où elle est d'un aspect incertain, l'on doit y prendre garde, c'est-à-dire y regarder avec soin. En nous disant : *Prenez garde*, il nous donne la meilleure garantie de salut, qui est de savoir ce que l'on doit fuir. Cette manière de s'exprimer n'annonce pas que l'hérésie s'introduit malgré Dieu, mais avec sa permission; il n'a pas voulu avoir des serviteurs sans discernement, et c'est pour cela qu'il a envoyé la tentation; ne voulant pas que l'ignorance cause leur perte, il les avertit à l'avance. Mais afin que le docteur d'hérésie ne puisse pas se défendre en disant qu'il ne s'agit pas ici de lui, mais du docteur des Gentils ou des Juifs, il ajoute aussitôt : « Qui viennent avec vous avec les vêtements des brebis. » Ce sont les chrétiens qui sont les brebis, et les vêtements des brebis sont l'apparence du christianisme et la religion simulée. Or, il n'est rien qui détruise le bien comme cette hypocrisie, car l'on ne peut connaître, et par conséquent éviter, le mal qui se cache. De plus, afin que l'hérétique ne puisse pas

gerunt. CHRYS., *sup. Matth.* (in opere imperf. ut sup.). Quod autem scriptum est infra (Matth., 11) quia lex et prophetæ usque ad Joannem, dicitur, quia prophetia de Christo non erat futura post eum. Prophetæ autem et fuerunt et sunt, sed non qui prophetarent de Christo, sed qui interpretarentur ea quæ de Christo ab antiquis fuerunt prophetata, id est, doctores Ecclesiarum. Nec enim potest quis propheticos interpretari sensus, nisi per spiritum prophetiæ. Sciens ergo Dominus futuros esse falsos doctores hæresum diversarum, admonet dicens : Attendite a falsis prophetis. Quia enim non erant futuri manifesti Gentiles, sed absconditi sub nomine christiano, non dixit : Aspicite, sed attendite : ubi enim res certa est, aspicitur (id est, simpliciter, videtur) ubi autem incerta, attenditur (id est

caute consideratur). Item dicit : Attendite, quia firma tutela salutis est, scire quem fugias. Non autem sic admonet, attendite, quasi invito Deo diabolus hæreses introducat, sed eo permittente : quia enim non sine judicio vult servos suos habere, ideo misit tentationem : quia vero non vult eos per ignorantiam perire, ideo præmonet. Ne autem aliquis hæreticus doctor dicat quia non dixit eos falsos prophetas, sed Gentilium et Judæorum doctores, ideo addit dicens : Qui veniunt ad vos in vestimentis ovium : oves enim Christiani dicuntur, vestimentum autem ovium est species christianitatis, et simulata religionis : nulla autem res sic exterminat bonum, sicut simulatio : nam malum sub specie boni celatum, dum non cognoscitur, non cavetur. Et ne adhuc dicat hæreticus quia de veris doctoribus lo-

dire qu'il est ici question des véritables docteurs, mais en état de péché, il ajoute : « Au-dedans ce sont des loups ravissants. » Or, les docteurs catholiques, alors même qu'ils sont esclaves de la chair, ne peuvent pas être appelés *loux ravissants*, car ils n'ont pas la pensée de perdre les chrétiens. Il est donc évident qu'il s'agit des hérétiques qui prennent avec intention l'extérieur chrétien, afin de mordre les chrétiens avec les dents de la criminelle séduction. C'est d'eux que l'Apôtre a dit : « Je sais qu'après mon départ, des loups ravissants se jetteront au milieu de vous et n'épargneront pas le troupeau. »

S. CHRYS. — Cependant il paraît que ces *faux prophètes* sont non pas les hérétiques, mais ceux qui, avec une âme corrompue, présentent cependant les dehors de la vertu; c'est pour cela qu'il est dit : « A leurs fruits vous les connaîtrez. » Or, l'on peut souvent trouver la vie en les hérétiques, mais jamais en ceux dont j'ai parlé. —

S. AUG. — Il nous faut considérer ici avec soin quels sont les fruits dont il s'agit. Plusieurs se laissent prendre à la vue de ces fruits que produisent ceux dont les vêtements sont ceux des brebis, et c'est ainsi qu'ils deviennent la proie des loups. Ces fruits qui les trompent sont les jeûnes, les prières, les aumônes, qui n'ont d'autre but que les hommes et de plaire à ceux qui sont frappés de la difficulté de ces œuvres. Or, tels ne sont pas les fruits qui peuvent nous servir à les reconnaître, car s'ils sont faits dans la vérité avec une intention droite, ils sont les vêtements des brebis, tandis qu'ils sont les vêtements des loups lorsqu'ils partent d'un cœur où règne l'erreur. Ce n'est pas une raison pour les brebis de prendre en haine ces vêtements qui servent quelquefois à couvrir les loups. Les fruits qui dis-

quirit, qui tamen peccatores sunt, ideo addit : Intrinsicus autem sunt lupi rapaces : catholici autem doctores, servi quidem carnis dicuntur, quia vincuntur a carne; non tamen lupi rapaces, qui non habent propositum perdere Christianos. Manifeste ergo de hæreticis doctoribus dicit, quia proposito speciem Christianorum suscipiunt, ut Christianos iniquo seductionis morsu dilanient; de quibus dixit Apostolus (*Act.*, 20) : Scio quia post discessum meum intrabunt in vos lupi rapaces, non parentes gregi.

CHRYS., in homil. (22, *super Matth.*). Sed tamen videtur falsos prophetas hic non hæreticos insinuare, sed eos quidem qui vitæ sunt corruptæ, sed facie tamen virtutis induuntur, unde dixit : A fructibus eorum cognoscetis eos : apud hæreticos est

multoties et vitam invenire; apud hos autem quos dixi, nequaquam. AUG., *De serm. Dom.* (lib. 2, cap. 36). Unde rectissime quæritur quos fructus nos attendere voluerit : multi enim quædam in fructibus deputant, quæ ad vestitum ovium pertinent, et hoc modo de lupis decipiuntur; sicuti sunt vel jejunia, vel elemosynæ, vel orationes; quæ prætendunt hominibus, placere cupientes eis quibus ista difficilia videntur. Hi ergo non sunt fructus de quibus cognosci istos monet : ista enim, cum bono animo in veritate fiunt, sunt propriæ ovibus vestes : cum autem malo (in errore) non aliud quam lupos tegunt : sed non ideo debent oves odisse vestimentum suum quod plerumque illo se occultant lupi. Qui sint ergo fructus quibus cognoscamus arborem malam, dicit

tinguent le mauvais arbre nous sont ainsi désignés par l'Apôtre : « Les œuvres de la chair sont évidentes ; ce sont la fornication, l'impureté. » Le même Apôtre nous apprend à discerner les fruits de l'arbre bon en ajoutant dans le même passage : « Les fruits de l'esprit sont au contraire la charité, la joie, la paix, etc. »

S. CHRYS. — Les fruits de l'homme juste sont la confession de a foi. Celui qui fait entendre en suivant l'Esprit-Saint la voix de l'humilité et de la véritable confession de foi, celui-là est une brebis, tandis que celui qui parle contre la vérité fait entendre contre Dieu les hurlements du blasphème, et est un loup. — S. JÉR. — Ce qui est dit ici des loups qui montrent à l'extérieur tout le contraire de ce qu'ils ont dans l'âme, doit s'entendre des hérétiques qui sont enveloppés de continence et de jeûnes comme d'un vêtement de piété, et qui recèlent au-dedans un cœur corrompu, trompant les cœurs simples des frères. — S. AUG. — Mais l'on peut conclure de leurs œuvres si c'est par quelque désir humain qu'ils agissent ; car si une tentation vient à détruire ou à faire nier ce qu'ils ont voulu acquérir ou qu'ils ont acquis en se couvrant de ce voile, l'on verra nécessairement si c'était un loup qui se cachait sous la peau d'une brebis, ou si c'était une brebis dans sa propre peau. — S. GRÉG. — L'hypocrite est couvert par la paix de l'Église ; elle lui laisse à nos yeux le voile de la religion (1). Mais que quelque épreuve de la foi se déclare, aussitôt les féroces appétits du loup le dépouillent de ce vêtement de brebis, et en pour-

(1) Ce passage se trouve plutôt dans le chap. 11, sur le chap. 39 de Job, dans les anciennes éditions de saint Grégoire. C'est le commentaire de cette parole : *Dieu l'a privé de sagesse et ne lui a pas donné l'intelligence.*

Apostolus (*Galat.*, 5) : Manifesta sunt opera carnis : quæ sunt fornicatio, immunditia, etc. Qui vero sint fructus quibus cognoscimus arborem bonam, idem Apostolus ostendit, dicens (ibidem) : Fructus autem spiritus — sunt charitas, gaudium, pax, etc.

CHRYS., *sup. Matth.* (in opere imperf. ut sup.). Fructus etiam hominis est confessio ejus fidei : qui enim secundum Deum vocem humilitatis et veræ confessionis emit, ovis est : qui autem contra veritatem blasphemias ululat contra Deum, lupo est. HIER. Sic ergo, quod hic de falsis prophetis dicitur (qui aliud habitu ac sermone promittunt, aliud opere demonstrant) specialiter de hæreticis intelligendum videtur, qui videntur, continentia ac jejunio quasi quadam pietatis veste se circumdare ; in-

trinsecus autem habentes animum venenatum, simpliciorum fratrum corda decipiunt. AUG., *De serm. Dom. in mon.* (lib. 2, cap. 12). Sed ex operibus conjici potest, utrum exteriorem cultum ambitione aliqua faciant. Cum enim cœperint aliquibus tentationibus ea ipsa vel subtrahi, vel negari, quæ isto velamine vel consecuti sunt, vel consequi cupierunt ; tunc necesse est ut appareat utrum lupo in ovina pelle sit, an ovis in sua. GREG., 31, *Moral.* (cap. 9). Hypocrita etiam sanctæ Ecclesiæ pacem premitur ; ideo ante oculos nostros religione vestitur : si qua vero fidei tentatio erumpat, statim lupi mens rabida, habitu se ovinae pellis expoliat, quantumque contra bonum sæviat, persequens demonstrat.

CHRYS., in homil. (24, *sup. Matth.*).

suis en lui ces dehors de la vertu, il montre de quelle fureur il est animé contre elle.

S. CHRYS. — Il est facile de prendre les hypocrites. La voie qu'ils ont suivie est difficile. Or, l'hypocrite ne choisira certainement pas le travail. D'ailleurs, afin que vous ne prétextiez pas l'impossibilité de les reconnaître, il vous donne un exemple pris dans les choses humaines et vous dit : « Est-ce que l'on peut cueillir des raisins sur les buissons et des figues sur les broussailles? » — S. MATH. — Le raisin est une figure mystérieuse du Christ ; car, ainsi que la vigne montre suspendues des grappes nombreuses qui lui tiennent par les cepes, ainsi le Christ se tient unis beaucoup de fidèles par l'intermédiaire du bois de la croix. La figue, c'est l'Église, car l'Église tient beaucoup de fidèles dans le doux embrasement de la charité, ainsi que la figue tient cachées une multitude de graines sous une seule enveloppe. Or, la figue est le double signe de la charité par sa douceur, et de l'unité par l'union de ses graines. Le raisin que l'on jette dans le pressoir est une figure de la patience ; il rappelle aussi la joie, car le vin réjouit le cœur de l'homme ; il est un symbole de sincérité, n'étant pas mélangé avec l'eau ; de suavité par le plaisir qu'il donne. L'épine au contraire ainsi que la ronce ont des pointes de toutes parts ; c'est ainsi que les serviteurs du diable sont pleins d'iniquités, de quelque côté qu'on les considère. Ces ronces et ces épines ne peuvent produire aucun fruit chrétien. Or, tout ce qui avait été dit en détail sous les différentes figures du figuier et de la vigne, des épines et des ronces, est résumé en cette parole générale : « C'est ainsi que tout arbre bon porte de bons fruits, et tout arbre mauvais en porte de mauvais. »

Facile etiam hypoeritæ capiuntur : via enim quam jussi sunt ambulare, laboriosa est ; hypoerita autem laborare non utique eliget : deinde ut non dicas quoniam impossibile est cognoscere tales, rursus rationem ab humano exemplo ponit, dicens : Nunquid colligent de spinis uvas, aut de tribulis ficus? CHRYS., *super Matth.* (in opere imperf. ut sup.). Uva in se mysterium Christi habet : sicut enim botrus multa in se grana ligno mediante suspendit, sic et Christus multos sibi fideles per lignum crucis tenet adjunctos. Ficus autem est Ecclesia, quæ multos fideles tenet dulci quodam charitatis amplexu, sicut ficus multa grana uno tegmine tenet inclusa. Sunt ergo in ficu signa hæc : charitatis quidem in dulcedine ; unitatis autem in conjunctione

granorum. In uva autem patientiæ quidem signum est, quia in toreular mittitur ; gaudii autem, quia vinum lætificat cor hominis (*Ps.* 103) ; sinceritatis, quia non est aqua permixtum ; suavitatis autem in delectatione. Spina autem et tribulus ex quacunque parte habet aculeos ; sic et servos diaboli si ex quacunque parte consideraverimus, iniquitatibus pleni sunt. Non possunt ergo hujusmodi spinæ et tribuli ecclesiasticos fructus proferre. Quod autem particulariter sub similitudine ficus et vitis, spinæ et tribuli dixerat, ostendit consequenter universaliter esse verum, cum dicit : Sic omnis arbor bona fructus bonos facit ; mala autem arbor fructus malos facit.

AVG., *De serm. Dom.* (lib. 2, cap. 36).

S. AUG. — Il faut ici se garder de l'erreur des manichéens qui, sous cette double figure des deux arbres, voient la réalité de deux natures, dont l'une est faite par Dieu et l'autre non. Il nous faut leur répondre que cette figure des deux arbres ne fait rien à leur cause, et que quiconque voudra voir les antécédents et les conséquents verra facilement qu'il s'agit des hommes. — S. AUG. — Pour ces hommes les natures sont mauvaises, car ils ne les considèrent pas en elles-mêmes ; or, ce n'est pas par l'avantage ou le désavantage qui peut en résulter pour nous, qu'il faut considérer un être, mais en lui-même, et toute nature considérée en elle-même rend gloire à Dieu. Elles ont toutes par le seul fait de leur existence leur manière d'être, leur beauté, une certaine grâce en elles-mêmes, et sont par conséquent bonnes.

S. CHRYS.—Il ajoute : « Tout arbre bon ne peut pas porter des fruits mauvais, et tout arbre mauvais ne peut pas en porter de bons, afin que personne ne puisse prétexter la difficulté de se rendre compte de cette double comparaison, attendu qu'un arbre bon peut porter aussi de mauvais fruits. — S. AUG. — De cela, les manichéens concluent que l'âme qui est bonne ne peut pas changer et devenir mauvaise, ni celle qui est mauvaise en devenant bonne, comme s'il avait été dit : « L'arbre bon ne peut pas devenir mauvais, ni le mauvais devenir bon, » tandis qu'il a été dit : « L'arbre bon ne peut pas faire de mauvais fruits, » mais non le contraire. Or, l'arbre, c'est l'âme, par conséquent l'homme (1) ; les fruits sont ses œuvres. Or, l'homme bon ne peut pas faire de mauvaises actions, ni un homme mauvais de bonnes ; que s'il

(1) Ceci n'est pas rigoureusement vrai, l'âme n'étant pas tout l'homme ; mais on peut le dire, car elle en est le principal.

In hoc autem loco illorum error cavendus est (Manichæorum) qui de duabus arboribus duas naturas opinantur esse, quarum una fit Dei, altera vero non. Non autem eos adjuvare duas istas arbores, docendum est ; quia de hominibus eum dicere planum est, si quis præcedentia et sequentia legerit. AUG., 12, *De civitate Dei* (cap. 4 et 5). Hominibus autem prædictis ipsæ naturæ displicent, non eas considerantibus secundum utilitatem suam : non autem ex commodo vel incommodo nostro, sed per seipsam considerata natura dat artifici suo gloriam. Naturæ igitur omnes quoniam sunt, et ideo habent modum suum, speciem suam, et quamdam secum pacem suam, profecto bonæ sunt.

CHRYS., in homil. (24, *sup. Matth.*). Ut autem nullus dicat quoniam mala arbor fert quidem fructus malos, fert autem et bonos, et sic difficilis sit cognitio duplici probatione existente ; ideo subjungit : non potest arbor bona fructus malos facere, neque arbor mala fructus bonos facere. AUG., *De serm. Dom.* (cap. 35, 36, 37). Et hoc verbo putant (Manichæi) neque animam malam fieri posse ut in melius commutetur, neque bonam in deterius : quasi dictum sit : Non potest arbor bona mala fieri, neque mala bona fieri : sed ita dictum est : Non potest arbor bona fructus malos facere, nec e converso. Arbor quippe est ipsa anima, id est, ipse homo. Fructus vero opera hominis : non ergo potest malus ho-

veut en faire de bonnes, qu'il commence à devenir bon. Tant qu'un homme sera mauvais, il ne portera pas de bons fruits. Il peut se faire que la neige ne soit plus de la neige, mais il ne peut se faire qu'elle soit chaude ; ainsi il peut se faire que celui qui a été méchant ne le soit plus, mais il ne peut pas arriver qu'il fasse le bien en restant mauvais. Il peut devenir utile en restant mauvais, mais alors ce n'est pas son fait, mais celui de la divine Providence.

RAB. — C'est l'homme qui est cet arbre bon ou mauvais, et c'est sa volonté qui le rend bon ou mauvais ; or, il est impossible que les actions, qui sont les fruits, sortent mauvaise d'une bonne volonté, ou bonnes d'une mauvaise volonté.

S. AUG. — Mais comme il est certain que les actions mauvaises sortent d'une volonté mauvaise, comme les fruits mauvais d'un arbre mauvais, d'où direz-vous que naît la mauvaise volonté elle-même, si ce n'est de l'ange en l'ange, et de l'homme en l'homme (1)? Qu'était-ce que les deux natures avant que le mal naquît en elles, si ce n'est un ouvrage digne de Dieu et une bonne et louable création? C'est donc du bien que naît le mal, et il ne pourrait pas venir d'autre part. En parlant ainsi, je ne veux parler que de la volonté mauvaise, qui n'a été précédée d'aucun mal, et nullement des œuvres mauvaises qui naissent de la volonté mauvaise, comme les fruits d'un mauvais arbre. Or, ce n'est pas du bien en tant que bien qu'est née la volonté mauvaise, car le bien en tant que bien vient de Dieu, mais en tant qu'il vient du néant et non pas de Dieu.

(1) C'est-à-dire de lui-même, pour montrer qu'elle ne vient pas d'ailleurs que du cœur humain.

mo bona operari, neque bonus mala. Ergo si vult malus bona operari, prius bonus fiat. Quandiu autem quisque malus est, non potest facere fructus bonos : sicut enim potest fieri, ut quod fuit nix, non sit, non autem ut nix sit calida, sic potest fieri ut qui malus fuit, non sit malus, non tamen fieri potest ut malus bene faciat ; quia etsi aliquando utilis est, non hoc ipse facit, sed fit de illo divina providentia procurante.

RABA. Homo autem ipse arbor bona vel mala dicitur propter voluntatem bonam vel malam : fructus autem sunt opera quæ nec bona male voluntatis esse possunt, nec mala bonæ voluntatis.

AUG., *contra Julian.* (lib. 1, cap. 3). Sicut autem manifestum est ex voluntate

mala (tanquam ex arbore mala fructus ejus) fieri omnia opera mala, sic ipsam voluntatem mala unde dices esse exortam, nisi quia voluptas mala angeli ex angelo, ex homine hominis orta est? Quid autem erant hæc duo, antequam in eis ista mala orirentur, nisi bonum opus Dei, et bona atque laudanda natura? Ecce ergo ex bono oritur malum, nec fuit omnino unde oriri possit, nisi ex bono ; ipsam dico voluntatem malam, quoniam nullum malum præcessit : non opera mala : quæ non sunt nisi ex voluntate mala, tanquam ex arbore mala : nec ideo tanquam ex bono potuit oriri voluntas mala, quia bonum factum est a bono Deo : sed quia de nihilo factum est, non de Deo.

S. JÉR. — Demandons aux hérétiques qui admettent deux natures contraires entre elles, s'il est vrai que, d'après leur explication, un arbre bon ne puisse pas porter de mauvais fruits, comment il se fait que Moïse, cet arbre bon, ait péché auprès des eaux de la contradiction; que Pierre ait nié le Sauveur dans sa passion en disant : « Je ne connais pas cet homme; » et que le beau-père de Moïse, arbre mauvais, puisqu'il ne croyait pas au Dieu d'Israël, lui ait donné un bon conseil.

S. CHRYS. — N'ayant pas ordonné de châtement contre les faux prophètes, il cherche à les effrayer en leur annonçant une punition de la part de Dieu en leur disant : « Tout arbre qui n'est pas bon sera coupé et jeté au feu. » Ces paroles rappellent celles de saint Jean-Baptiste parlant aux Juifs, et leur peignant (1) le même châtement en leur parlant *de hache, d'arbre coupé, de feu inextinguible*. En bien approfondissant, l'on voit qu'il y a deux peines : être coupé et brûler, être jeté dans les flammes et être tout-à-fait retranché du royaume, ce que je considère comme la peine la plus cruelle. Il en est qui ne craignent que la géhenne; pour moi, je prétends qu'il est bien plus amer de tomber du haut de cette gloire. Quelle serait la douleur, petite ou grande, dont ne serait pas capable un père, pour voir son très doux fils et en jouir? Voyons chose semblable dans cette gloire; car il n'est pas en effet de fils aussi suave à son père que l'est pour nous le repos dans les biens, et d'être dissous et d'être avec le Christ (2). C'est une

(1) Tel est le sens du mot grec : ὑπογράψας et non pas *subscribens* comme auparavant : Voyez en ce qui regarde saint Jean, Matth., 3, v. 10; Luc, 9, v. 9.

(2) Je suis pressé entre deux sentiments, le désir d'être dissous et d'être avec le Christ (c'est là le meilleur de beaucoup), et la pensée qu'il est nécessaire que je reste dans la chair à cause de vous (Phil., 1, v. 23).

HIER. Quæramus autem ab hæreticis, qui duas in se contrarias dueunt esse naturas, si justa intelligentiam eorum arbor bona malos fructus facere non potest, quomodo Moyses arbor bona peccaverit ad aquam contradictionis (Num., 20), Petrus quoque in passione Dominum negaverit, dicens : Nescio hominem (Matth., 26). Aut qua consequentia soer Moysi arbor mala qui in Deum Israel non eredebat, dedit consilium bonum (Exod., 18).

CHRYS., in homil. (28, sup. Matth.). Quia vero punire non jusserat falsos prophetas, ideo terret eos secundum pœnam quæ est a Deo, dicens : Omnis arbor quæ non facit fructum bonum, excidetur, et in

ignem mittetur. Quibus verbis et Judæos insinuare videtur : ideoque verborum Joannis Baptistæ meminit, per eadem verba pœnam eis subscribens : etenim et ille hoc dixit ad Judæos, securim, et arborem incisam, et ignem inextinguibilem commemorans. Si quis autem diligenter investigavit, duæ pœnæ sunt, et excidi, et comburi. Qui enim comburitur, et a regno exciditur omnino, quæ pœna difficilior est : multi enim gehennam solum abhorrent : ego autem easum illius gloriæ multo amariorum pœnam gehenna esse dico : quod enim parvum vel magnum malum non susciperet pater, ut videat, et potiatetur dulcissimo filio? Hoc itaque in gloria illa putemus : non enim

peine intolérable que la géhenne ; mais que l'on ajoute dix mille géhennes à la suite les unes des autres, il ne m'en dira pas autant que m'en dit la pensée de choir de cette gloire et d'être haï par le Christ.

LA GLOSE. — Il ajoute la conclusion de ce principe, qui était déjà évidente en disant : « Donc vous les connaîtrez à leurs fruits. »

Ceux qui me disent : Seigneur, Seigneur, n'entreront pas tous dans le royaume des cieux ; mais celui-là seulement y entrera qui fait la volonté de mon Père qui est dans les cieux. Plusieurs me diront en ce jour-là : Seigneur, Seigneur ! n'avons-nous pas prophétisé en votre nom ? n'avons-nous pas chassé les démons en votre nom ? et n'avons-nous pas fait plusieurs miracles en votre nom ? Et alors je leur dirai hautement : Je ne vous ai jamais connus : retirez-vous de moi, vous qui faites des œuvres d'iniquité.

Plus haut il nous avait appris que nous ne devrions pas recevoir ceux qui revêtent les dehors de la vertu à cause de la fausseté de leurs doctrines. Ici il nous apprend à ne pas nous confier à ceux qui, prêchant une bonne doctrine, la détruisent par leurs œuvres mauvaises. Il est nécessaire aux serviteurs de Dieu que les œuvres appuient les paroles et que les paroles appuient les œuvres. C'est pour cela qu'il dit : « Car ce ne sera pas quiconque me dit : Seigneur. » — S. CHRYS. — Or, il semble surtout toucher aux Juifs qui placent tout dans les dogmes (1), et que saint Paul réprimande ainsi : « Si vous qui vous appelez Juifs et qui vous reposez sur la loi. »

(1) C'est-à-dire n'ayant aucun soin de leur vie, et plaçant toute la religion dans la doctrine.

aliquis filius ita suavis est patri, ut illorum honorum requies, dissolvi et esse cum Christo : intolerabilis quidem poena est gehenna, sed si quis decem mille ponat gehennas, nihil tale dicet, quale est a beata gloria illa excedere, et odio haberi a Christo.

GLOSSA. Ex præmissa autem similitudine concludit quod supra jam quasi manifestum fuerat, dicens : Igitur ex fructibus eorum cognoscetis eos.

Non omnis qui dicit mihi : Domine, Domine, intrabit in regnum cælorum ; sed qui facit voluntatem Patris mei, qui in cælis est, ipse intrabit in regnum cælorum. Multi dicent mihi in illa die : Domine, Domine, nomen in nomine tuo prophetavimus, et in nomine tuo dæmonia ejecimus, et in nomine tuo virtutes multas fecimus ? Et tunc confi-

tebor illis, quia nunquam novi vos. Disscedite a me, omnes qui operamini iniquitatem.

HIER. Sicut supra dixerat eos qui habent vestem bonæ vitæ, non recipiendos propter dogmatum nequitiam, ita nunc e contrario asserit, ne his quidem accommodandam fidem qui cum polleant integritate doctrinæ, malis operibus eam destruunt : utrumque enim Dei servis necessarium est, ut et opus sermone, et sermo operibus comprobetur ; et ideo dicit : Non omnis qui dicit mihi : Domine, etc. CHRYS., in homil. (25, sup. Matth.). Ubi Judæos maxime tangere videtur, in dogmatibus omnia ponentes : unde et Paulus eos incensat dicens (Rom., 2) : Si autem tu Judæus cognominaris, et requiescis in lege, etc.

СНУС., sup. Matth. (in opere imperf.,

S. CHRYS. — Ou bien , après avoir dit que les vrais et les faux prophètes devaient se reconnaître à leurs fruits , il nous indique plus clairement ici le moyen de reconnaître les bons et les mauvais docteurs. — S. AUG. — Il faut prendre garde de ne pas nous laisser tromper par le nom du Christ qui peut se trouver sur les lèvres des hérétiques , ou d'autres n'entendant pas mieux qu'eux la vérité , ou enfin de ceux qui aiment le monde. C'est pour cela qu'il ajoute : « Non pas quiconque me dit : Seigneur, Seigneur. » Mais ici se présente cette difficulté : comment l'Apôtre a-t-il pu dire sans sortir de ce principe : « Personne ne peut dire Seigneur Jésus , si ce n'est dans l'Esprit-Saint , » car l'on ne peut pas dire que quiconque n'entre pas dans le royaume de Dieu peut avoir l'Esprit-Saint. C'est que l'Apôtre a voulu exprimer par le mot *dire* la volonté et l'intelligence , et en effet , dans le sens réel , il parle seul réellement celui dont la parole exprime la pensée et l'intention. Le Seigneur a pris le mot dire dans son sens le plus général. Celui en effet qui ne veut ni n'entend ce qu'il dit paraît , lui aussi , parler. — S. JÉR. — C'est l'ordinaire des Écritures de mettre la parole pour le fait , et c'est dans ce sens que l'Apôtre dit : « Ils confessent Dieu et le nient par leurs œuvres.

S. AMB. (1). — Tout ce qui est vrai vient de l'Esprit-Saint, n'importe par qui il soit dit. — S. AUG. — Il ne faut pas croire que celui qui dira : « Seigneur, Seigneur, » et qui à cause de cela nous paraîtra bon , appartienne pour cela à la classe de ceux dont les fruits sont bons. Ces

(1) La Glose l'appelle saint Ambroise; saint Thomas le cite encore dans *la Somme*, 1, 2, quest. 109, art. 1, arg. 1. C'est à tort qu'on le prend pour saint Ambroise; on l'appelle ordinairement *Ambrosiaster*. Ce passage est le commentaire de cette parole : « Personne ne peut dire le Seigneur Jésus qu'en le Saint-Esprit » (1 Corinth., 12).

hom. 19). Vel aliter, quoniam falsos prophetas et veros ex fructibus eorum docuit discernendos, hic jam manifestius docet qui sunt fructus, quibus discernuntur probi doctores, et reprobi. AUG., *De serm. Dom.* (lib. 2, cap. 39). Cavendum enim est in ipso Christi nomine, ab hæreticis, vel quibuslibet male intelligentibus, et seculi hujus amatoribus, ne decipiamur: et ideo dicit: Non omnis qui dicit mihi: Domine, Domine, etc. Sed merito potest movere quomodo huic sententiæ conveniat illud Apostoli (1 ad Corinth., 12): Nemo potest dicere Dominus Jesus, nisi in Spiritu Sancto: non enim possumus dicere illos qui non intrant in regnum cælorum, habere Spiritum Sanctum: sed Apostolus proprie posuit hoc verbum, dicit, ut signi-

ficat voluntatem atque intellectum dicentis: ille enim proprie dicit qui voluntatem ac mentem suam sono vocis euuntiat: Dominus autem generaliter hic posuit verbum dicendi: videtur enim etiam ille dicere, qui nec vult nec intelligit quod dicit. HIER. Moris est enim Scripturarum dicta pro factis accipere; secundum quem sensum dicit Apostolus (*ad Titum*, 1): Confitentur se scire Deum, factis autem negant.

AMBROS. Omne etiam verum a quocunque dicatur, a Spiritu Sancto est. AUG., *De serm. Dom.* (lib. 2, cap. 39). Non ergo putemus ad illos fructus de quibus supra dixerat pertinere, si quis Domino nostro dicat: Domine, Domine, et ex eo nobis arbor bona videatur; sed illi sunt fructus, facere voluntatem Dei: unde sequitur: Sed

fruits sont de faire la volonté de Dieu, et c'est pour cela qu'il est ajouté : « Mais celui qui fait la volonté de mon Père. » — S. HIL. — Le chemin du ciel, c'est l'obéissance à la volonté de Dieu et non pas de répéter son nom. — S. CHRYS. — Ce qui est la volonté de Dieu, le Seigneur nous l'enseigne lui-même en nous disant : « C'est la volonté de celui qui m'a envoyé, que quiconque voit le Fils et croit en lui ait la vie éternelle. » Le mot croire se rapporte et à la confession du nom et à l'acte correspondant. Celui-là donc qui ne confesse pas la parole du Christ, ou qui, en d'autres termes, ne se dirige pas d'après elle, celui-là n'entrera pas dans le royaume de Dieu. — S. CHRYS. — Il ne dit pas : « Celui qui fait ma volonté », mais « Celui qui fait la volonté de mon Père, » car cette première manière de s'exprimer eût dépassé leur portée. Mais il l'insinue, car autre n'est pas sa volonté, et autre celle de son Père.

S. AUG.— Ceci se rattache à cette question, non-seulement que nous ne nous laissions pas tromper par ceux qui ont le nom du Christ, mais qui ne font pas ses œuvres, mais encore par ceux qui font certains prodiges et certains miracles que Dieu opère par eux à cause des infidèles, tout en nous avertissant de ne pas nous y laisser tromper; œuvres qu'il opère pour montrer l'action de son invisible sagesse là où le prodige éclate. C'est pour cela qu'il ajoute ces paroles : « Plusieurs diront en ce jour-là. » — S. CHRYS. — Voyez comme il se glisse en se voilant. En montrant qu'il a accompli toute parole, il s'est montré le juge suprême. Déjà il a déclaré que le châtement attendait ceux qui pèchent. Maintenant il révèle celui qui punit par ces mots : « Beaucoup diront en ce jour-là. » — S. CHRYS.— Alors donc qu'il vien-

qui facit voluntatem Patris mei, etc. HILAR. (can. 6, in *Matth.*). Cœlestis enim regni iter, obedientia voluntatis Dei non nuncupatio repertura est. CHRYS., *super Matth.* (in opere imperf. ut sup.). Quæ autem est voluntas Dei, ipse Dominus docet (Joan., 6) : Hæc est, inquit, voluntas ejus qui misit me, ut omnis qui videt Filium et credit in eum, habeat vitam æternam. Credulitatis autem verbum, et ad confessionem respicit, et ad actum : qui ergo non confitetur aut non conversatur secundum verbum Christi, non intrabit in regnum cœlorum. CHRYS., in homil. (25, *super Matth.*). Non autem dixit : Qui facit voluntatem meam, sed Patris; quoniam interim conveniens erat prius hoc suscipi ad imbecillitatem eorum : sed et per hoc illud occulte

insinuavit : non est enim alia voluntas Filii, quam quæ est Patris.

AUG., *De serm. Dom.* (lib. 2, cap. 40). Illud autem ad rem pertinet, ne decipiamur, non solum nomine Christi per eos qui nomen habent et facta non agunt; sed etiam quibusdam factis atque miraculis, qualia propter infideles cum fecerit Dominus monuit tamen ne talibus decipiamur, arbitantes ibi esse invisibilem sapientiam, ubi miraculum videmus : unde subjungit et dicit : Multi dicent mihi in illa die, etc. CHRYS. (in homil. 25, *super Matth.*). Vides qualiter latenter jam seipsum introducit : quia enim omnem complevit sermonem, monstrat seipsum judicem esse. Quod enim pœna expectat eos qui peccant, jam ante monstravit. Quis autem est qui punit, hoc

dra dans la majesté de son Père (1); lorsque personne n'osera défendre le mensonge ou contredire à la vérité par l'éclat tumultueux d'un plaidoyer; lorsque les œuvres de tous parleront et que leurs bouches seront muettes; alors tous trembleront, et personne n'osera intervenir pour un autre. Dans ce jugement, les témoins ne seront pas les hommes adulateurs, mais les anges pleins de vérité; le juge, le Seigneur plein de justice. Cette parole: « Seigneur! Seigneur! » marque parfaitement les accents de la crainte et les angoisses de la souffrance. Dire une seule fois: « Seigneur! » ne suffirait pas à celui qu'étreint une crainte pressante. — S. HIL. — Ils présument qu'ils recevront la gloire à cause de leur esprit prophétique, de leur pouvoir sur les démons, et d'autres pouvoirs opérant des œuvres semblables. Et c'est pour cela qu'ils se promettent le royaume de Dieu par ces mots: « Est-ce que nous n'avons pas prophétisé en ton nom? »

S. CHRYS. — Il y en a qui disent qu'en cela ils ont menti, et que c'est pour cela qu'ils seront rejetés du salut. Mais ils n'oseraient pas mentir devant leur juge; d'ailleurs question et réponse montrent qu'ils ont réellement fait ces choses. C'est avec étonnement que, se voyant parmi ceux qui avaient été admirés par les hommes, ils s'écrient: « Seigneur! Seigneur! est-ce que nous n'avons pas fait beaucoup de miracles en votre nom » (2)? Plusieurs prétendent que ce n'était pas au

(1) Luc, 9, v. 26, où il est dit que le Christ rougira de celui qui aura rougi de lui, alors qu'il viendra dans la majesté de son Père. »

(2) Ici le mot *virtutes*, en grec *δυνάμεις*, signifie miracles, ainsi que dans une multitude de passages de l'Écriture, et en particulier dans le chap. 12 de la 1^{re} aux Corinthiens, où les opérations des vertus, *operationes virtutum*, c'est-à-dire des miracles, sont énumérées parmi les effets extraordinaires de l'Esprit-Saint.

jam revelat dicens: Multi dicent mihi in illa die. CHRYS., *super Matth.* (in opere imperf. ut sup.). Quando scilicet venerit in majestate Patris sui; quando jam nemo ausurus est garrula contentione sermonum, aut mendacium defendere, aut contradicere veritati; quando opera singulorum loquentur, et ora tacebunt: nec alter pro altero interveniet, sed singuli ibi timebunt. In illo enim judicio, non erunt testes adulatorum homines, sed angeli veraces; judex autem Dominus justus: unde proprie timendum hominum et angustias patientium vocem expressit, dicens: Domine, Domine: non enim semel sufficit illi dicere: Domine, quem necessitas timoris astringit. HILAR. (can. 6, in *Matth.* ut sup.). Glo-

riam autem sibi ex verbi virtute præsument in doctrinæ prophetia, et dæmoniorum fuga, et istiusmodi operum virtutibus; atque hinc sibi regnum cælorum pollicentur, dicentes: Nonne in nomine tuo propheta-vimus, etc.

CHRYS., in homil. Sed sunt quidam qui dicunt quod mentientes hi hoc dixerunt, et ideo salvati non sunt: sed non auderent judice præsentis ad ipsum hoc dicere: sed et ipsa responsio et interrogatio ostendit eos talia fecisse: quia enim hic mirabiles erant, apud omnes miracula facientes, illic autem vident se ipsos punitos, admirantes dicunt: Domine, nonne in nomine tuo virtutes multas fecimus? etc. Quidam autem dicunt quoniam non in tempore in quo hæc

moment où ils faisaient des miracles, mais plus tard, qu'ils se conduisaient mal. Mais si cela était, comment subsisterait cette démonstration que le Sauveur veut nous donner, à savoir que sans une vie bonne, rien ne vaut, ni la science, ni le pouvoir des miracles. C'est ce que dit saint Paul : « Si j'avais la foi qui transporte les montagnes et que je n'eusse pas la charité, je ne serais rien. » — S. CHRYS. — Mais remarquez qu'il n'est pas dit : « dans l'esprit, » mais : « au nom. » C'est au nom du Christ qu'ils prophétisent, mais dans l'esprit du diable, et tels sont les devins. Mais ce qui les classe, c'est que le diable dit souvent faux, et jamais l'Esprit-Saint : il a été permis au diable, pour appuyer son erreur par un peu de vérité, de dire quelquefois vrai. C'est aussi au nom du Christ et avec l'esprit de son ennemi qu'ils chassent les démons, ou plutôt ils ne les chassent pas, mais paraissent les chasser, combat simulé que se livrent ainsi entre eux les démons. Leurs miracles d'ailleurs ne sont pas utiles ou nécessaires, mais vains et vides. — S. AUG. — Qu'on lise ce qu'ont fait les mages d'Égypte dans un esprit d'opposition à Moïse(1).

S. JÉR. — Ou bien, prophétiser, faire des miracles, chasser les démons et même par une puissance divine, n'est pas toujours l'expression des mérites de celui qui agit, mais n'est que le résultat du nom du Christ invoqué. C'est ou pour la condamnation de ceux qui invoquent ce saint nom, ou pour l'utilité de ceux qui voient et entendent, car tout en méprisant celui qui fait le prodige, ils honorent Dieu par l'invocation duquel s'opèrent d'aussi grands prodiges. Saül, Balaam

(1) Exod., 7, v. 11 et 22 ; 8, v. 7. On les voit, ainsi que Moïse changer les baguettes en serpents, l'eau en sang, et faire bouillonner l'eau sous la multitude des grenouilles.

miracula faciebant, iniqua agebant, sed postea. Sed si hoc erit rursus quod Dominus volebat monstrare, non constat; quod scilicet neque fides, neque miracula valent, bona vita non existente; quod et Paulus dicit (1 *Corint.*, 13) : Si habuero fidem ita ut montes transferam, charitatem autem non habuero, nihil sum. CHRYS., *super Matth.* (in opere imperf. ut sup.). Sed considera quia in nomine dicunt, non in spiritu : prophetant enim in nomine Christi, sed in spiritu diaboli, quales sunt divinatores : sed sic discernuntur, quoniam diabolus interdum falsa dicit, Spiritus Sanctus nunquam : concessum est autem et diabolo interdum vera dicere, ut mendacium suum rara veritate commendet : dæmonia autem ejiciunt

in nomine Christi, habentes spiritum inimici; magis autem non ejiciunt, sed ejicere videntur, colludentibus sibi dæmonibus : faciunt et virtutes, id est, miracula, non utilia et necessaria, sed inutilia et vacua. AUG., *De serm. Dom.* (lib. 2, cap. 40). Legant enim quanta fecerint resistentes Moysi Magi Ægyptiorum.

HIER. Vel aliter : Prophetare, vel virtutes facere, et dæmonia ejicere (etiam divina virtute) interdum non est ejus meriti qui operantur, sed vel invocatio nominis Christi hoc agit; vel ob condemnationem eorum qui invocant, aut utilitatem eorum qui vident et audiunt, conceditur, ut licet homines despiciant signa facientes, tamen Deum honorent, ad cujus invocationem

et Caïphe n'ont-ils pas prophétisé? Dans les actes des Apôtres ne voyons-nous pas les enfants de Scévée paraître chasser les démons, et n'est-il pas raconté que le traître Judas avait fait plusieurs miracles au milieu des autres apôtres? — S. CHRYS. — Mais comme tous n'avaient pas les mêmes aptitudes, et que pendant que quelques-uns avaient une vie pure, et n'avaient pas une foi aussi grande(1), c'était tout le contraire pour les autres, le Seigneur convertissait les premiers par les derniers pour faire éclater davantage sa vertu; il cherchait à évoquer et à rendre meilleurs ces derniers par cet ineffable don, et il le leur donnait avec une grande abondance puisqu'ils pouvaient dire : « Nous avons fait beaucoup de miracles. » Mais c'est parce qu'ils se montrèrent ingrats envers celui qui les honore tant, que suivent ces mots : « Alors je leur déclarerai que je ne les connais pas. — S. JÉR. — C'est avec intention qu'il ajoute : « Je leur déclarerai » (2), ayant dissimulé depuis longtemps. — S. CHRYS. — Une grande patience doit précéder cette grande colère de Dieu; ainsi plus juste est le jugement de Dieu et plus mérité le châtimement des pécheurs. Il faut savoir que Dieu ne connaît pas les pécheurs, non pas qu'il ne les connaisse pas du tout, mais parce qu'il ne les reconnaît pas pour siens. Dieu connaît toutes choses naturellement, mais il a l'air de ne pas les connaître parce qu'il ne les aime pas, ainsi qu'ils paraissaient eux-mêmes ne pas connaître Dieu en ne l'honorant pas ainsi qu'ils le doivent. — S. CHRYS. — Il leur dit : « Est-ce que je vous ai connus? » Car pour plusieurs, non-seulement au jour du ju-

(1) C'est le sens du mot grec *τοσχύτην*.

(2) Dans saint Chrysostôme il y a *ὕμῶσω*, *jurabo*, pour *ὁμολογήσω*, *profitebor*.

fiunt tanta miracula. Nam et Saul (1 *Reg.*, 10), et Balaam (*Num.*, 23), et Caiphias (*Joan.*, 11), prophetaverunt : et in Actibus apostolorum (cap. 19) filii Scævæ videbantur ejicere dæmonia, et Jubas apostolus cum animo proditoris multa signa inter cæteros apostolos fecisse narratur. CHRYS., in homil. (25, *super Matth.*). Quia enim non omnes ad omnia apte se habebant, sed hi quidem erant vitæ puræ, fidem autem non tantam habebant, hi autem contrarium, ideo Deus illos per hos convertebat, ut multam ostenderent fidem : hos autem per hoc ineffabile signorum donum, ut fierent meliores, evocabat : unde et cum multa copia hanc gratiam eis dabat : dicent enim : Virtutes multas fecimus. Sed quia circa cum qui eos ita honoravit, ingrati facti sunt, recte

sequitur : Tunc confitebor illis, quia nunquam novi vos. HIER. Signanter dicit : Tunc confitebor : quia multo tempore ante dicere dissimulaverat. CHRYS., *super Matth.* (in opere imperf. ut sup.). Grandem enim iram grandis dilatio præcedere debet, quæ justius facit Dei esse judicium, et digniorem interitum peccatorum. Sciendum autem quod peccatores nescit Deus, quia non digni sunt ut cognoscantur a Deo ; non quia omnino ipsos non cognoscat, sed quia suos illos esse non cognoscit : Deus enim naturaliter omnes cognoscit : sed videtur eos non cognoscere, quia non eos diligit ; sicut etiam non videntur Deum cognoscere, qui non colunt eum digne. CHRYS., in homil (25, *in Matth.*). Dicit autem eis : Nunquid novi vos ? Quasi non solum in tempore judicii,

gement, mais encore au moment où ils faisaient leurs miracles, Dieu se détournait d'eux avant de les punir, et déjà il les avait en horreur.

— S. JÉR. — Remarquez que ces mots : « Est-ce que je vous ai connus ? » sont une réfutation de ceux qui disent que tous les hommes se sont toujours conduits en créatures raisonnables. — S. GRÉG. (1). — Cette sentence doit nous apprendre que ce qu'il faut respecter dans les hommes, c'est l'humilité de la charité, mais non pas l'éclat des miracles. C'est pour cela que la sainte Église méprise (2) les miracles des hérétiques, s'il en est, car ils ne sont nullement une marque de sainteté. L'on donne la preuve de sa sainteté non pas en faisant des miracles, mais en aimant le prochain comme soi-même, en ayant sur Dieu des idées vraies et sur soi-même un jugement plus sévère que sur les autres. — S. AUG. — Bien loin de nous d'admettre avec les manichéens que ces paroles se rapportent aux saints prophètes de la loi ancienne. Ce n'est pas à eux, mais à ceux qui, après la prédication de l'Évangile, se sont produits comme parlant en son nom et sans savoir ce qu'ils disaient. — S. HIL. — C'est ainsi que les hypocrites se sont glorifiés eux-mêmes, comme si c'était d'eux que venait ce qu'ils faisaient ou disaient, et non de l'invocation du nom de Dieu. Cette leçon de notre Évangile jette du jour sur cette doctrine, et le nom du Christ y poursuit les démons. C'est de nous-mêmes que doivent partir nos mérites pour la bienheureuse éternité, et nous devons coopérer au salut en voulant le bien, évitant le mal, et faisant plutôt ce que demande la volonté de Dieu que ce que réclame notre gloire. Il les repousse donc en leur rap-

(1) Dans les anciens exemplaires, c'est au chap. 8, *Mor.* sur le 30^e de Job : *La vertu de leurs mains n'était rien.*

(2) Le mot grec ἀποσφραττι veut dire aussi *rejeter.*

sed neque tunc cum miracula faciebant, multos enim et hic jam odio habet, et ante punitionem avertit. HIER. Observa etiam hoc quod dicit: Nunquam novi vos, esse contra quosdam dicentes quod omnes homines semper conversati sunt inter rationabiles creaturas. GREG., 20, *Moral.* (cap. 9). Hac autem sententia datur intelligi quod in hominibus charitatis humilitas, non autem debeant virtutum signa venerari: unde nunc sancta Ecclesia etiam si qua sunt hæreticorum miracula, despiciat; quia hæc sanetitatis speciem non esse cognoscit: probatio siquidem sanetitatis non est signa facere, sed proximum ut se diligere; de Deo vera, de proximo meliora quam de seipso sentire. AUG., *contra adversarium le-*

gis et prophetarum. (lib. 2, cap. 4). Absit autem ut secundum Manichæos ista de prophetis sanctis Dominus dixerit; sed dictum est de his qui posterius Evangelium prædicatum in ejus nomine sibi loqui videntur, nescientes quid loquantur. HILAR. (can. 6, *in Matth.*). Sic autem hypoerisæ gloriati sunt, quasi eorum aliquid proprium sit quæ loquuntur aut faciunt, et non omnia virtus Dei invocata perficiat; cui doctrinæ scientiam lectio afferat, dæmonia Christi nomen exagitet. De nostro igitur est beata illa æternitas promerenda; præstandumque est aliquid ex proprio, ut bonum velimus, malum omne vitemus agamusque potius quod vult, quam quod prodest ut gloriamur. Repudians igitur eos ac expellens propter

pelant leurs œuvres d'iniquité et en disant : « Retirez-vous, vous qui commettez l'iniquité. »—S. JÉR.—Il ne dit pas : « Vous qui avez commis l'iniquité, » mais : « Qui commettez l'iniquité, » afin de ne pas détruire le mérite du repentir, et pour nous les montrer péchant jusqu'à ce moment du jugement, si ce n'est par l'acte, du moins par l'affection au péché.

S. CHRYS. — Car si la mort sépare l'âme du corps, elle ne change pas les dispositions de l'âme.

Quiconque entend donc ces paroles que je dis, et les pratique, sera comparé à un homme sage, qui a bâti sa maison sur la pierre; et lorsque la pluie est tombée, que les fleuves se sont débordés, que les vents ont soufflé et sont venus fondre sur cette maison, elle n'est point tombée, parce qu'elle était fondée sur la pierre. Mais quiconque entend ces paroles que je dis, et ne les pratique point, il est semblable à un homme insensé qui a bâti sa maison sur le sable; et lorsque la pluie est tombée, que les fleuves se sont débordés, que les vents ont soufflé et sont venus fondre sur cette maison, elle a été renversée, et la ruine en a été grande.

S. CHRYS. — Comme il devait s'en trouver qui admireraient le Sauveur, mais lui refuseraient l'admiration des œuvres elles-mêmes, il les prévient et les effraie par ces paroles : « Celui, au contraire, qui entend mes paroles et les suit sera comparé à l'homme sage. »—S. CHRYS. — Il ne dit pas : « Celui qui entendra et fera, je le tiendrai pour un homme sage; » mais : « Il sera comparé à un homme sage. » Quel est donc celui qui est comparé? L'homme. A qui? Au Christ. Le Christ est donc cet homme sage qui a bâti sa maison, qui est son Église, sur la pierre, c'est-à-dire sur la force de la foi. L'insensé, c'est le diable, qui a bâti

opera iniquitatis, dicit : Discedite a me qui operamini iniquitatem. HIER. Non dixit : Qui operati estis iniquitatem, ne videretur tollere pœnitentiam; sed, qui operamini, id est, qui usque in præsentem horam cum judicii tempus advenit, licet non habeatis facultatem peccandi, tamen adhuc habetis affectum.

CHRYS., *super Matth.* (in opere imperf., homil. 19). Nam mors quidem animam a carne separat, animæ autem propositum non immutat.

Omnis ergo qui audit verba mea hæc, et facit ea, assimilabitur viro sapienti, qui ædificavit domum suam supra petram; et descendit pluvia, et venerunt flumina, et flaverunt venti, et irruerunt in domum illam, et non cecidit : fundata enim erat supra petram.

Et omnis qui audit verba mea hæc, et non facit ea, similis erit viro stulto qui ædificavit domum suam super arenam; et descendit pluvia, et venerunt flumina, et flaverunt venti, et irruerunt in domum illam; et cecidit, et fuit ruina ejus magna.

CHRYS., in homil. (25, *super Matth.*). Quoniam quidam futuri erant quæ dicta sunt a Domino admirantes, ostensionem autem quæ est per opera non tribuentes, præveniens eos terret, dicens : Omnis ergo qui audit verba mea hæc, et facit ea, assimilabitur viro sapienti. CHRYS. (*super Matth.*, oper. imperf., hom. 20). Non autem dixit : Æstimabo eum qui audit et facit, virum sapientem; sed assimilabitur viro sapienti : ergo qui similatur, homo est. Cui autem assimilatur? Christo : Christus au-

sa maison, c'est-à-dire la réunion des impies, sur le sable, c'est-à-dire sur l'inconsistance de l'infidélité ou sur les hommes charnels appelés sable à cause de leur stérilité, de leur manque d'adhésion, étant divisés en une multitude d'opinions différentes, et enfin de leur nombre innombrable. La pluie, c'est la doctrine dont l'homme est arrosé, et les nuages sont ceux qui répandent la pluie. Ces nuages sont quelquefois poussés par l'Esprit-Saint, et tels furent les apôtres et les prophètes; d'autres suivent l'inspiration du diable, et ce sont les hérétiques. Les bons vents sont les esprits inspireurs des diverses vertus, ou bien les anges, qui agissent d'une manière invisible sur les sens de l'homme, pour les amener à faire le bien. Les mauvais vents sont les esprits impurs. Les fleuves bons sont les évangélistes et les docteurs du peuple, et les fleuves mauvais sont ceux qui sont remplis de l'esprit impur, et qui ont une science de mots, à savoir les philosophes et les autres professeurs de la science profane : de leur ventre, il sort des flots d'eau morte. Or, l'Église que le Christ a fondée n'est nullement atteinte par la pluie de la doctrine du mensonge, ni ébranlée par le souffle du diable, ni émue par l'assaut des eaux violentes. L'on ne peut pas objecter contre cela que plusieurs de ceux qui sont dans l'Église s'en détachent et tombent; car tous ceux qui portent le nom de chrétiens n'appartiennent pas au Christ, *mais le Seigneur connaît ceux qui lui appartiennent* (1). Mais contre la maison qu'a bâtie le diable descend la pluie de la véritable doctrine, soufflent les vents, c'est-à-dire les anges ou les grâces de l'Esprit, et se soulèvent les fleuves, ou les quatre

(1) 2 Timoth., v. 19. *Le fondement de Dieu reste inébranlable, ayant cette marque : le Seigneur sait ceux qui lui appartiennent.*

tem est sapiens vir qui ædificavit domum suam (id est, Ecclesiam) supra petram (id est, supra fortitudinem fidei). Vir autem stultus est diabolus qui ædificavit domum suam (id est, omnes impios) super arenam (id est, inconstantiam infidelitatis), aut super carnales homines qui dicuntur arena, propter sterilitatem; et quia non cohærent sibi, sed sunt per diversas opiniones dispersi, et quia sunt innumerabiles : pluvia autem est doctrina quæ irrigat hominem, nubes autem sunt a quibus pluvia fluit. Quidam a Spiritu sancto excitantur, sicut apostoli et prophætæ, et quidam a spiritu diaboli, sicut hæretici; venti autem boni, sunt spiritus diversarum virtutum : vel angeli, qui invisibiliter in sensibus hominum

operantur et adducunt ad bona; venti autem mali sunt spiritus immundi; flumina autem bona, sunt evangelistæ et doctores populi; flumina mala sunt homines immundo spiritu pleni, et verbositate instructi; sicut philosophi et cæteri secularis scientiæ professores, de quorum ventre exeunt flumina aquæ mortuæ. Ecclesiam ergo, quam Christus fundavit, non pluvia mendacis doctrinæ corrumpit, neque diabolicus flatus impellit, neque violentorum fluminum impetus movet. Nec est contrarium quod quidam de Ecclesia cadunt : non enim omnes qui Christiani dicuntur, Christi sunt, sed novit Dominus qui sunt ejus. Sed contra domum quam ædificavit diabolus, descendit pluvia veræ doctrinæ; venti, id est,

évangélistes et les autres sages. C'est ainsi qu'est tombée sa maison, qui était l'idolâtrie, pour faire place au Christ. Sa ruine a été grande, les erreurs ayant disparu de partout, le mensonge confondu, et les idoles détruites sur toute la face de la terre. Celui qui écoute les paroles du Christ, et qui les réalise, lui devient semblable; il bâtit sur le rocher, c'est-à-dire sur le Christ; car tous ceux qui édifient le bien, de quelque nature qu'il soit, le fondent sur le Christ. Or, ainsi que l'Église de Jésus-Christ, bâtie sur la pierre, ne peut être renversée, ainsi celui qui a jeté ses fondements sur le Christ ne saurait être déraciné par n'importe quelle adversité, d'après cette parole : « Qui nous séparera de la charité du Christ. » Au contraire, celui qui entend les paroles du Christ et ne les suit pas est semblable au diable. Les paroles que l'on écoute et que l'on ne réalise pas sont bientôt séparées et dispersées, et c'est pour cela qu'on peut les comparer au sable. Le sable, c'est toute espèce de malice, et aussi tous les biens de la terre. Or, ainsi que la maison du diable est bientôt détruite, ainsi sont rapidement détruits ceux qui ont jeté leurs fondements sur le sable. La ruine est grande si elle a atteint les fondements de la foi. Elle l'est moins s'il y a eu fornication ou homicide; car on peut se relever, ainsi que cela arriva réellement à David.

RAB. — Ou bien cette ruine grande, c'est celle exprimée par cette parole : « Allez dans le feu éternel, » que le Seigneur dira à ceux qui auront écouté sa parole et ne l'auront pas suivie (1). — S. JÉR. — Ou bien tout ce que disent les hérétiques est bâti sur le sable, qui est flot-

(1) Dans saint Matthieu il n'est question que de ceux qui auront négligé les œuvres de charité (Matth., 25). Mais il faut y ajouter, ainsi que le veut saint Augustin (lib. *De fide et op.*, cap. 5), ceux qui n'auraient pas fait suivre leur foi de bonnes œuvres.

spirituales gratiæ aut angeli; flumina, id est, quatuor evangelistæ, et cæteri sapientes: et sic eccidit domus (id est, Gentilitas), ut surgeret Christus; et facta est ejus ruina magna, solutis erroribus, convictis mendaciis, et idolis in toto mundo destructis. Christo ergo similis est qui audit verba Christi et facit ea: ipse enim ædificat supra petram (id est, Christum, qui est omne bonum), ut in quæcunque specie boni aliquis ædificaverit, supra Christum ædificasse videatur. Sicut autem Ecclesia ædificata a Christo dirui non potest, sic talem Christianum, qui se ædificavit supra Christum, nulla adversitas dejicere potest, secundum illud (Rom., 8): Quis nos separabit a charitate Christi? Diabolo autem est similis

qui audit verba Christi, et non facit: verba enim quæ audiuntur et non fiunt, separata sunt et dispersa; et ideo assimilantur arenæ. Arena etiam est omnis malitia, vel etiam mundi alia bona. Sicut autem domus diaboli destructa est, ita tales supra arenam fundati destruuntur et eadunt: et est ruina magna, si de fundamento fidei aliquid ruinæ fuerit passus; non autem si fornicatus fuerit, aut homicidium fecerit: quia habet unde per pœnitentiam surgat, sicut et David.

RABA. Vel ruina magna intelligenda est, qua dicturus est Dominus audientibus et non facientibus: Ite in ignem æternum. HIER. Vel aliter: super arenam quæ fluida est, et in unam copulam non potest redigi,

tant et ne peut nullement être réuni en un seul tout ; ce qu'ils disent tombe rapidement. — S. HIL. — Ou bien par les pluies il nous figure les séductions flatteuses et sans cesse renaissantes de la volupté, lesquelles se glissent par toutes les fentes pour submerger la foi. Alors arrive le flot des fleuves et des torrents, c'est-à-dire des plaisirs plus criminels, et de toutes parts sévit le souffle des vents dans toute sa fureur, c'est-à-dire que tout le mouvement de la puissance diabolique est déjà entré dans la place. — S. AUG. — La pluie, lorsqu'on la prend comme figure d'un mal, signifie la ténébreuse superstition ; les agitations tumultueuses nous sont figurées par les vents ; les fleuves sont les passions qui s'écoulent vers la terre. Or, celui qui est devenu l'esclave de la prospérité est brisé par le malheur, ce que ne craint pas celui dont la maison est bâtie sur la pierre, c'est-à-dire celui qui non-seulement a entendu la parole de Dieu, mais qui l'a réalisée. Celui, au contraire, qui l'a entendue et non réalisée courbe la tête sous les adversités. Mais il faut ajouter que celui qui ne fixe pas en lui, en la pratiquant, la parole divine ne l'a même pas entendue. Remarquez qu'il dit : « Celui qui entend toutes ces paroles, » pour signifier que quiconque accomplit ce discours est rendu parfait par ces préceptes dont l'ensemble forme toute la vie chrétienne, de telle manière que ceux qui veulent vivre d'après ces préceptes peuvent être comparés à celui qui bâtit sur la pierre.

Or, Jésus ayant achevé tous ces discours, les peuples étaient dans l'admiration de sa doctrine. Car il les instruisait comme ayant autorité, et non pas comme leurs scribes ni comme les pharisiens.

LA GLOSE (1). — Le discours fini, l'évangéliste nous en montre l'effet

(1) On ne le trouve ni dans la Glose actuelle, ni dans saint Anselme, Bède, ou ailleurs.

omnis hæreticorum sermo ædificatur, ut corruat. HILAR. (can. 6, in *Matth.*). Vel aliter : in pluviis, blandarum et sensim illabentium voluptatum illecebras significat, quibus primum fides (rimis patentibus) imadescit ; post quæ fluviorum (sive torrentium) procursus (id est, graviorum cupiditatum motus) incurrit ; ut exinde tota ventorum vis circumstantium desæviat ; id est, universus diabolicæ potestatis spiritus inferatur. AUG., *De serm. Dom.* (lib. 2, prope finem). Vel aliter : pluvia cum in mali alicujus significatione ponitur, caliginosa superstitio intelligitur : rumores au-

tem hominum ventis comparantur : fluvius autem carnalibus concupiscentiis tanquam fluentibus super terram : et qui prosperitatibus inducitur, adversitatibus frangitur ; quorum nihil metuit, qui fundatam habet domum supra petram ; id est, qui non solum audit præceptum Domini, sed etiam facit. Et in his omnibus periculo se subjicit, qui audit et non facit : non enim quis firmat in se quæ a Deo percipit, vel ipse audit, nisi faciendo. Considerandum autem est quia cum dixit : Qui audit verba mea hæc, satis significat istum sermonem omnibus præceptis (quibus christiana vita forma-

sur le peuple par ces mots : « Et il arriva lorsqu'il eut fini. » — RAB. — Cette fin appartient à l'intégrité du discours et se rattache au dogme. Ces mots : *ils admiraient*, se rapportent aux incrédules qui n'ajoutaient pas foi à ses paroles, ou généralement à tous ceux qui admiraient en lui la supériorité d'une telle sagesse. — S. CHRYS. — L'intelligence humaine, apaisée par la parole, donne la louange; vaincue, l'admiration; car nous admirons tout ce que nous ne pouvons dignement louer. Leur admiration annonce davantage la gloire du Christ que leur foi; car s'ils avaient cru ils n'auraient pas admiré. Tout ce qui dépasse celui qui fait ou qui agit excite notre admiration, et c'est pour cela que nous n'admirons jamais les paroles ou les œuvres de Dieu; car toutes sont au-dessous de la puissance divine. C'était le peuple qui admirait, c'est-à-dire le vulgaire de la foule, et non pas les princes du peuple, qui n'avaient pas l'habitude d'écouter pour apprendre. Le peuple simple écoutait avec simplicité, et le silence de cette simplicité eût été troublé par les contradictions des princes des peuples, s'ils avaient été là; car plus il y a de science, plus la malice est profonde, celui qui désire ardemment être le premier ne pouvant consentir à être le second.

S. AUG. — De ce qui vient d'être dit, l'on peut conclure que cette foule dont il s'agit est celle des disciples, parmi lesquels il choisit entre un grand nombre les douze apôtres sur la montagne, circonstance dont parle saint Luc (1), et qu'omet saint Matthieu. Il paraît que le

(1) Luc, 6, v. 12, il est dit : *Qu'après avoir été dans la montagne pour y prier et y*

tur) esse perfectum; ut merito qui secundum eam vivere voluerint, comparentur ædificantibus supra petram.

Et factum est cum consummasset Jesus verba hæc, admirabantur turbæ super doctrina ejus : erat enim docens eos sicut potestatem habens, et non sicut Scribæ eorum et Pharisæi.

GLOSSA. Posita doctrina Christi, effectum doctrinæ ipsius in turbis ostendit dicens : Et factum est cum consummasset, etc. RABA. Consummatio hæc ad perfectionem verborum et integritatem dogmatis pertinet. Quod autem dicit turbas admirari, aut infideles in turba significat (qui ob hoc stupebant, quia non erdebant verbis Salvatoris), aut omnes generaliter demonstrat, qui excellentiam tantæ sapientiæ in eo venerabantur. CHRYS., *sup. Matth.* (in opere imperf., hom. 20). Placatus rationa-

biliter hominis intellectus laudem generat; victus autem admirationem : quicquid enim digne laudare non possumus, admiramur. Admiratio tamen eorum magis ad gloriam Christi pertinebat, quam ad fidem ipsorum : si enim crederent in Christum, non mirarentur. Illud enim movet admirationem, quod superat facientis aut dicentis personam; et ideo quod a Deo factum aut dictum est, non admiramur; quia omnia minora sunt quam Dei potentia. Turbæ autem erant quæ mirabantur; id est, populus vulgaris, non principes populi; qui non discendi studio audire solebant : populus autem simplex, simpliciter audiebat, sed eorum silentium (si illi interfuisent) suis contraditionibus conturbasset : ubi enim est major scientia, illie fortior malitia : qui enim festinat esse prior, non est contentus esse secundus.

AUG., *De con. Evang.* (lib. 2, cap. 19).

Seigneur n'a tenu ce discours qu'aux seuls disciples sur la montagne, discours que saint Matthieu déplace et que tait saint Luc, et qu'ensuite, après être descendu, il a tenu au milieu des champs un autre discours sur lequel se tait saint Matthieu et que rapporte saint Luc. L'on pourrait donner aussi sur ce fait l'explication qui a été donnée plus haut, à savoir que saint Matthieu et saint Luc rapportent absolument le même discours quant au fond, mais divers quant à la forme; discours qui aurait eu lieu en présence de la foule et des disciples. Alors s'expliquerait naturellement ce qui est dit ici de l'admiration de la foule.

S. CHRYS.—Il donne le motif de cette admiration en disant : « Car il était enseignant. » — Si les scribes, voyant sa puissance se manifestant par des œuvres, se retiraient de lui, combien plus ils eussent été scandalisés en entendant ces paroles qui par elles-mêmes manifestaient cette puissance? Mais les foules n'eurent pas cette impression; car l'âme bienveillante se laisse facilement entraîner aux discours de la vérité. Il déployait cette puissance en enseignant par l'admiration dans laquelle il en plongeait plusieurs, et l'entraînement qu'il faisait éprouver à d'autres. Le bonheur de l'entendre fut tel qu'ils ne le quittèrent pas alors qu'il se taisait, et qu'ils le suivirent à sa descente de la montagne. Ce qui les étonnait davantage, c'est que dans ce qu'il disait il ne s'appuyât sur l'autorité de personne, ainsi que l'avaient fait Moïse (1)

avoir passé la nuit en prières, il appelle, le jour étant venu, les disciples, et choisit les douze apôtres.

(1) C'est très fréquemment dans les Prophètes et dans Moïse lui-même (Exod., 5, 7, 8, 9, 10, 35) de faire précéder ce qu'ils vont dire de ces mots : *C'est le Seigneur qui l'a dit.*

Ex eo autem quod hic dicitur, potest videri discipulorum turbam dixisse ex quibus illos duodecim elegerat in monte ex pluribus, quos apostolos nominavit (Luc., 6) quod Matthæus hic prætermisit. Solis enim discipulis in monte videtur Jesus hunc habuisse sermonem, quem Matthæus interposuit et Lucas tacet. Et deinde cum descendisset, in loco campestri habuisse alterum similem, de quo Matthæus tacet, Lucas non tacet. Quamquam etiam illud possit occurrere (sicut supra dictum est), apostolis cæterisque turbis præsentibus unum habuisse sermonem, quem Matthæus Lucasque nararunt, diverso narrandi modo, sed eadem veritate sententiarum; et sic planum est quod dicitur de admiratione turbæ.

CHRYS., in homil. (26, *super Matth.*).

Causam autem admirationis subdit dicens : Erat enim docens, etc. Si autem hanc potestatem videntes per opera, Scribæ eum a se abigebant, ubi solum verba erant potestatem manifestantia, qualiter scandalizati non fuissent? Sed turbæ hoc non passæ sunt : cum enim anima benevola fuerit, facile persuadetur a sermonibus veritatis. Erat autem potestas docentis, ut multos eorum caperet, et in admirationem mitteret; ita quod propter delectationem eorum quæ dicta erant, neque tacentem dimittebant : unde et secuti sunt eum descendentem de monte. Stupebant autem ejus maxime potestatem, quia non ad alium referens (ut prophætæ et Moyses dixerunt) quæ dixit, sed ubique ostendit se eum esse qui habet dominium : etenim legem ferens con-

et les prophètes ; mais qu'il se montrât toujours comme ayant la puissance, appuyant de ces mots les lois qu'il portait : « Pour moi, je vous dis. » C'est comme le Seigneur et le maître de Moïse lui-même qu'il ajoutait aux lois qui ne lui paraissaient pas complètes, et qu'il y ajoutait en les prêchant au peuple, ainsi que nous l'avons vu plus haut, en disant : « L'on a dit aux anciens, pour moi je vous dis. » Les scribes ne faisaient que commenter les écrits de Moïse et des prophètes.

S. GRÉG. (1).—Ou bien, seul le Christ a pu parler avec un véritable pouvoir ; car seul il n'avait pas commis de péché. Pour nous, qui sommes faibles, consultons notre faiblesse, pour savoir ce qu'elle nous dira d'enseigner à nos frères. — S. HIL. — Ou bien ils mesureraient l'effet de son pouvoir sur la vertu de ses paroles. — S. AUG. — C'est ce qui a été annoncé ainsi dans les Psaumes : « J'agirai en lui avec confiance ; les paroles du Seigneur sont des paroles chastes ; de l'argent éprouvé par le feu, passé par le creuset, purifié sept fois. » C'est le nombre sept qui m'a donné l'éveil de rapporter tous ces préceptes à ces sept sentences que j'ai trouvées au commencement de ce discours, à savoir les béatitudes (2). Or, que quelqu'un se mette en colère contre son frère, l'appelle *raca* ou *fou*, cela vient de l'orgueil, et il y a un remède, c'est celui de le prier avec humilité et de faire tomber ainsi l'enflure de sa jactance : « Bienheureux les pauvres d'esprit, parce qu'ils posséderont la terre. » Il se montre d'accord avec son adversaire, c'est-à-dire qu'il

(1) Dans les anciens exemplaires, c'est le chap. 13 sur le 33^e de Job, ou bien aux ch. 8 et 14 comme au commencement.

(2) La huitième n'est que la récapitulation des sept précédentes.

tinue apponebat : Ego autem dico vobis (Matth., 5). HIER. Quia quasi Deus et Dominus ipsius Moysi pro libertate voluntatis suæ, vel ea quæ minus videbantur addebat in lege, vel commutans prædicabat in populo ; ut supra legimus (Matth., 5) : Dictum est antiquis ; ego autem dico vobis : Scribæ autem ea tantum docebant, quæ scripta sunt in Moysè et prophetis.

GRÉG., 23, *Moral.* (cap. 7). Vel singulariter Christus ex bona potestate locutus est, quia ex infirmitate mala nulla commisit : nos autem quia infirmi sumus, ex propria infirmitate pensemus quod docendi ordine infirmis fratribus consulamus. HILAR. (can. 6, in *Matth.*). Vel in verborum virtutibus, effectum potestatis metiebantur. AUG., *De serm. Dom.* (lib. 2, prop. finem). Hoc est enim quod in psalmis significa-

tur (*Psal.* 11) : Fiducialiter agam in eo : eloquia Domini, eloquia casta, argentum igne examinatum, terræ probatum, purgatum septuplum : propter quem numerum, admonitus sum omnia ista præcepta ad septem illas referre sententias, quas in principio sermonis hujus posui, scilicet de beatitudinibus. (Et lib. 1, cap. 10, ac deinceps.) Quod enim aliquis fratri irascatur sine causa, vel rhaca dicat, vel fatuum eum appellet, superbissime admittitur ; contra quod est unum remedium, ut supplicii animo veniam deprecemur, qui non jactantiæ spiritu infletur : beati ergo pauperes spiritu, quoniam ipsorum est regnum cælorum. (Et cap. 11 in fine.) Consentit autem adversario, id est, verbo Dei reverentiam exhibendo, quisquis ad testamentum patris aperiendum non litibus acerbis, sed pietate mitis ac-

va au devant de la parole de Dieu avec respect, celui qui s'approche du testament du Père, non pas bouillant et amer de l'esprit de chicane, mais doux de piété : « Bienheureux donc les doux, parce qu'ils posséderont la terre. » Celui qui sentira l'insurrection du plaisir de la chair contre la rectitude de la volonté, qu'il s'écrie : « Malheureux homme que je suis, qui me délivrera de la mort de ce corps » (1)? et qu'en gémissant, il implore le secours divin : « Bienheureux ceux qui pleurent, car ils seront consolés. » Que peut-on imaginer de plus triste, que pour arrêter une détestable habitude, l'on soit obligé de se retrancher tous les membres qui peuvent empêcher le royaume de Dieu, et peut-on ne pas en être brisé de douleur?—Supportez dans le mariage tout ce qui n'est pas la fornication, quelque pénible que cela puisse être (2). Que chacun dise la vérité et l'appuie, non par l'abondance des serments, mais par la probité de sa vie. Mais qui pourra braver tant de difficultés sans être brûlé de l'amour de la justice, comme par une soif et par une faim brûlante : « Bienheureux donc ceux qui ont faim et soif, parce qu'ils seront rassasiés. » Qui, excepté celui qui est parfaitement miséricordieux, sera toujours prêt à supporter les injures des malades, à donner à celui qui lui demande, aimer ses ennemis, faire du bien à ceux qui le haïssent, prier pour ceux qui le poursuivent : « Bienheureux donc ceux qui sont miséricordieux, parce qu'ils obtiendront eux-mêmes miséricorde. » Il a l'œil du cœur pur celui qui place la fin de ses bonnes œuvres non pas dans la louange humaine ou dans ses propres intérêts ; celui qui ne condamne pas (3)

(1) Rom. ; 7, l'Apôtre y déplore la faiblesse humaine.

(2) Saint Augustin ajoute beaucoup d'autres choses se rapportant à l'intégrité des mœurs.

(3) Le texte de saint Augustin porte plutôt : *Qui ne méprise pas.*

cesserit : beati ergo mites, quoniam ipsi hæreditate possidebunt terram. (Et cap. 12 in fine.) Quisquis etiam carnalem delectationem contra rectam voluntatem suam rebellare sentit, exclamet : Infelix ego homo, quis me liberabit de morte corporis hujus? Et ita lugendo impleret consolatoris auxilium, unde beati qui lugent, quoniam ipsi consolabuntur. (Et cap. 18.) Quid autem laboriosius cogitari potest, quam ut in vitiosa consuetudine superanda præcidant intra se membra impediencia regnum cælorum, nec dolore frangatur ; toleret in conjugali fide omnia, quæ quamvis sint molestissima, crimen tamen fornicationis non habent ; verum loquatur, quod non jurationibus cre-

bris, sed morum probitate commendet? Sed quis tantos labores inire audeat, nisi flagret amore justitiæ, quasi fame ac siti vehementi accensus : beati ergo qui esuriunt et sitiunt, quoniam ipsi saturabuntur. (Et cap. 23 in fine.) Quis autem potest paratus esse ab infirmis injurias sustinere, petenti a se tribuere, diligere inimicos, benefacere his qui se oderunt, orare pro persecutibus, nisi perfecte misericors? Beati ergo misericordes, quoniam ipsi misericordiam consequentur. (Et lib. 2, cap. 22.) Mundum autem cordis oculus habet, qui finem bonorum operum suorum non in eo constituit ut hominibus placeat, neque ut comparet ea quæ huic vitæ sunt necessaria ; neque

témérairement l'intention de son prochain; celui enfin qui, dans tout ce qu'il fait pour le prochain, est dirigé par cette intention qu'il donne ce qu'il voudrait qu'on lui donnât à lui-même : « Bienheureux donc ceux qui ont le cœur pur. » Il faut aussi par le cœur pur trouver la voie étroite de la sagesse qu'ont renversée les manœuvres trompeuses des esprits pervers. Les éviter, c'est tenir à la paix de sagesse (1). Mais quoi qu'il en soit de l'ordre dans lequel je viens de présenter ces idées, il est certain qu'il faut accomplir ces paroles du Seigneur si nous voulons édifier sur la pierre.

CHAPITRE VIII.

Jésus étant descendu de la montagne, une grande foule de peuple le suivit; et un lépreux, venant à lui, l'adorait, en lui disant : Seigneur, si vous voulez, vous pouvez me guérir. Jésus, étendant la main, le toucha et lui dit : Je le veux : soyez guéri. Et sa lèpre fut guérie au même instant. Alors Jésus lui dit : Gardez-vous bien de parler de ceci à personne; mais allez vous montrer au prêtre, et offrez le don prescrit par Moïse, afin que cela leur serve de témoignage.

S. JÉR. — Après la prédication et l'exposé de la doctrine, voilà que s'offre l'occasion de faire des miracles, afin que, par leur vertu, les

(1) Il y a dans le texte : *Tenir à la paix très sûre et à la stabilité immuable de la sagesse.*

temere animum hominis condemnat, et quidquid exhibet homini, hac intentione exhibet, quia sibi vult exhiberi : beati ergo mundo corde, etc. (Et cap. 25.) Oportet etiam ut per mundum cor inveniatur arcta via sapientiæ, cui perversorum hominum

deceptiones obstrepunt; quas evadere, est venire ad pacem sapientiæ : beati ergo pacifici, etc. Sed sive iste ordo considerandus sit, sive alius, facienda sunt quæ audivimus a Domino, si volumus ædificare supra petram.

CAPUT VIII.

Cum autem descendisset Jesus de monte, secute sunt eum turbæ multæ. Et ecce leprosus veniens, adorabat eum dicens : Domine, si vis, potes me mundare. Et extendens Jesus manum, tetigit eum, dicens : Volo, mundare : et confestim mundata est lepra ejus. Et ait illi Jesus : Vide nemini dixeris; sed

vade, ostende te sacerdoti, et offer munus tuum quod præcepit Moyses in testimonium illis.

HIER. Post prædicationem atque doctrinam signorum offertur occasio, ut per virtutem miracula præteritis apud audientes

paroles qui viennent d'être entendues soient confirmées. — S. CHRYS. Parce qu'il avait enseigné comme ayant pouvoir, afin que cette manière d'enseigner ne pût être prise pour de l'ostentation, il la porte dans les miracles qu'il fait, et il les opère comme ayant pouvoir pour cela. — ORIG. (1). — Sur la montagne se trouvaient, avec le Seigneur, ses disciples, auxquels il avait été donné de connaître les mystères du ciel; ce n'est qu'à sa descente que l'accompagnèrent les foules qui n'avaient pu monter avec lui jusqu'au sommet; car celui qu'accable le fardeau des péchés ne peut parvenir jusqu'aux intentions sublimes des mystères. Mais le Seigneur descendant, c'est-à-dire s'abaissant jusqu'à la faiblesse et à l'impuissance des autres hommes, les troupes le suivent à ce moment où il a parlé de leurs imperfections et de leurs infirmités, les uns entraînés par la charité, les autres par la doctrine, plusieurs parce qu'il les guérissait et avait soin d'eux.

HAYM. — Ou bien par le sommet sur lequel le Sauveur s'assied il faut entendre le ciel, dont il a été dit : « Le ciel est mon siège. » Lorsque le Seigneur est assis sur la montagne, ses disciples sont les seuls à s'approcher, car Dieu n'était connu que dans la Judée avant qu'il se revêtît de la chair de notre faiblesse. Mais du moment où il descendit du faite de sa divinité, et qu'il prit la fragilité de notre nature, la grande foule des nations le suivit. C'est ainsi qu'il est montré à ceux qui enseignent à avoir dans leur prédication une manière tempérée, et à annoncer la parole de Dieu ainsi qu'elle leur paraîtra

(1) Dans cette homélie qui a pour but plusieurs passages de l'Évangile, tout ce chapitre est expliqué. Ce qui est ici s'y trouve plus abondamment au commencement.

sermo firmetur. CHRYS., *sup. Matth.* (in oper. imperf., serm. 24 et 21). Quia enim quasi potestatem habens docebat, ut non æstimaretur ostentatio esse hic doctrinæ modus, operibus hoc idem facit, quasi potestatem habens curare. Et ideo dicit : Cum autem descendisset Jesus de monte, secutæ sunt eum turbæ multæ. ORIG. Docente enim Domino in monte, discipuli erant cum ipso, quibus erat datum cœlestis doctrinæ nosse secreta : nunc autem descendente eo de monte, turbæ secutæ sunt eum, quæ in montem ascendere nequaquam poterant; quia quos delictorum sarcina deprimit, ad mysteriorum sublimia scandere non valent. Descendente autem Domino (hoc est, inclinante se ad infirmitatem et impotentiam cæterorum), quando misertus est imperfectioni eorum vel infirmitati, secutæ sunt

eum turbæ multæ; quidam propter charitatem, plerique propter doctrinam, nonnulli propter curationem et administrationem.

HAYM. Vel aliter : per montem in quo Dominus sedet, cœlum intelligitur, de quo scriptum est (*Esai.*, 66) : Cœlum mihi sedes est. Sed cum Dominus in monte sedet, soli discipuli ad eum accedunt; quia antequam fragilitatis nostræ humanitatem assumeret, notus erat tantum in Judæa Deus (*Ps.* 75). At vero postquam de monte suæ Divinitatis descendit, et humanitatis nostræ fragilitatem assumpsit, magna turba nationum secuta est eum. Demonstratur autem doctoribus, ut in prædicatione sua sermonem habeant temperatum; et sicut viderint unumquemque capere posse, ita et verbum Dei annuntiant. Ascendunt enim in montem doctores, cum perfectioribus excellentiora

devoir être comprise par leurs auditeurs. Les prédicateurs montent sur la montagne lorsqu'ils montrent aux plus parfaits les préceptes les plus sublimes, et ils en descendent lorsqu'ils développent aux plus faibles de plus légères obligations.

S. CHRYS. — Parmi ceux qui ne purent pas gravir la montagne se trouvait le lépreux, ne pouvant pas monter, accablé par le poids de péchés qu'il traînait, car le péché est la lèpre de nos âmes. C'est pour cela, c'est pour guérir cette lèpre que le Sauveur descendit des hauteurs des cieux ainsi que du sommet d'une montagne, et c'est comme l'attendant que le lépreux accourt à son devant : « Et voici qu'un lépreux venant. » — ORIG. — Il guérit en bas, et il ne fait rien sur la montagne, car toute chose a son temps sous le ciel (1), la prédication et la guérison des malades. Sur la montagne il enseigne, guérit les âmes, sauve les cœurs; après cela, comme il était descendu du sommet des cieux pour sauver les hommes charnels, voici qu'un lépreux vient vers lui et l'adore. Avant de demander, il adore et montre ainsi son culte. — S. CHRYS. — Il ne lui demandait pas comme à un homme guérissant par un art humain, mais il l'adorait comme Dieu. Tout culte trouve sa perfection dans la foi et dans la confession. La foi du lépreux nous est montrée en ce qu'il adore, et la confession est contenue sous ces paroles qu'il disait en l'adorant. — ORIG. — « Seigneur, par vous toutes choses ont été faites; si vous voulez, vous pouvez me guérir; votre volonté, c'est l'œuvre elle-même, et toutes vos œuvres obéissent à votre volonté. Auparavant vous avez guéri Naaman par le prophète Élisée, et si maintenant vous voulez, vous pouvez me gué-

(1) Ou plutôt sous le soleil, d'après les Septante.

præcepta ostendunt; descendunt vero, cum infirmioribus leviora demonstrant.

CHRYS., *sup. Matth.* (in oper. imperf., hom. 21). Inter cæteros autem qui montem non ascenderunt, est leprosus, qui sursum ascendere non valebat, quasi peccatorum bajulans pondus: lepra enim est peccatum animarum nostrarum. Ideo ergo Dominus de altitudine cæli quasi de excelso monte descendit, ut lepram peccatorum nostrorum mundaret; et ideo quasi jam præparatus descendenti occurrit: propter quod dicitur: Et ecce leprosus veniens. ORIG., hom. 5, *in diversos*. Deorsum curat, et in monte nihil facit; quia tempus est omni rei sub cælo (*Eccl.*, 3): tempus doctrinæ, et tempus curationis. In monte docuit, animas

curavit, corda sanavit; quibus completis, sicut de cœlestibus montibus ad salvandos carnales descenderat, venit ad eum leprosus et adorabat eum: antequam peteret, adorare cœpit, cultum ostendens. CHRYS., *sup. Matth.* (in oper. imperf. ut sup.). Non enim illum petebat quasi hominem artificem, sed adorabat eum quasi Deum; oratio autem perfecta est fides et confessio: unde leprosus fidei opus adorans implevit, sed opus confessionis implevit in verbis: unde adorabat eum, dicens: ORIG. (hom. 5, ut sup.). Domine, per te omnia facta sunt: tu ergo si vis, potes me mundare: voluntas tua opus est, et opera tuæ voluntati obediunt: tu prius Naaman Syrum per Heliseum a lepra mundasti; et modo si vis, potes me

rir. » — S. CHRYS. — Il ne dit pas : « Si vous le demandez à Dieu, ou si vous le priez, » mais : « Si vous le voulez vous pouvez me guérir. » Il ne dit pas non plus : « Seigneur, guérissez-moi, » mais il s'abandonne entièrement à lui, le proclame maître et le considère comme ayant pouvoir sur toutes choses. — S. CHRYS. — A ce médecin de l'âme il offre une récompense de l'âme, car, ainsi que l'on satisfait aux médecins avec de l'argent, ainsi à ce médecin par la prière, car rien n'est plus digne de lui que la prière de la foi. Par ces mots : « Si vous le voulez, » il n'exprime pas le doute qu'il ne soit prêt à toute espèce de biens, mais comme la santé corporelle ne convient pas à tous, il ne savait pas si cette guérison lui serait utile. Il lui dit donc : « Si vous le voulez, » et en disant cela il semble lui dire : « Je crois que vous voulez ce qui est bon, j'ignore si ce que je vous demande l'est aussi. »

S. CHRYS. — Il pouvait le guérir par le seul acte de sa volonté ou par une seule parole ; cependant il y emploie les mains et le toucher, et il est dit : « Étendant les mains, il le toucha. » Il fit cela pour montrer qu'il n'était nullement soumis à la loi, et qu'étant pur, rien n'était impur pour lui. Élisée, qui se conformait à la loi, ne sortit pas pour toucher Naaman, il se contenta de l'envoyer se laver dans le Jourdain. Le Seigneur se montre en maître et non en serviteur ; il touche et guérit, et sa main pure ne fut pas souillée par la lèpre, mais le corps souillé de lèpre fut guéri par le saint contact. Or, le Sauveur est venu non-seulement pour guérir les corps, mais pour diriger les âmes vers la véritable sagesse. Ainsi qu'il enseigne qu'il n'est point défendu de manger sans avoir lavé ses mains, ainsi dans ce passage

mundare CHRYS., in hom. (26, in Matth.). Non dixit : Si rogaveris Deum, neque si oraveris, sed si volneris, potes me mundare; neque dixit : Domine, munda, sed ei totum concedit, et Dominum eum facit, et potestatem universorum ei attribuit. CHRYS., sup. Matth. (in oper. imperf. ut sup.). Et ita spirituali medico spirituales offerebat mercedem : nam sicut medici pecuniis, iste oratione placatur : nihil enim dignius offerimus Deo, quam orationem fidelem. In hoc autem quod dicit : Si vis, non dubitat Christi voluntatem ad omne opus bonum paratam; sed quia non omnibus expedit corporalis integritas, nesciebat utrum ei expeditur curatio illa. Dicit ergo : Si vis; ac si diceret : Credo, quia quod bonum est,

vis; ignoro autem si est mihi quod desidero, bonum.

CHRYS., in hom. (26, ut sup.). Cum autem voluntate ac sermone purgare posset, manus apposuit et tactum : unde sequitur : Et extendens manum, tetigit eum; ut ostendat quoniam non subiacet legi, et quoniam ei qui mundus est jam nihil est immundum. Elisæus autem observans legis diligentiam, non exivit et tetigit Naaman, sed mittit eum ad Jordanem, lavandum. Dominus autem monstrat quoniam non ut servus, sed ut Dominus curat et tangit : non enim manus a lepra facta est immunda, sed corpus leprosum a manu sancta constitutum est mundum; non enim corpora solum curaturus advenit, sed et animam in

il nous apprend que notre âme ne doit redouter que la lèpre qui l'attaque, qui est le péché, et non celle du corps qui n'est nullement un empêchement à la vertu.

S. CHRYS. — En violant la lettre de la loi, il en respecte l'esprit. La loi défendait de toucher le lépreux parce qu'il était impossible que celui qui touchait la lèpre n'en fût pas souillé, et par conséquent non pas pour empêcher la guérison du lépreux, mais afin qu'en le touchant l'on ne fût pas atteint de son mal. Or, celui qui touche en cette circonstance n'est pas soumis à la contagion, mais il la guérit en la touchant. D'ailleurs en touchant la lèpre, il nous montre qu'il n'y a que la lèpre de l'âme qui doit être évitée.—DAMASC. (1).— Il n'était pas seulement Dieu ; il était homme aussi, et c'est en cette qualité qu'il faisait les miracles divins par l'intermédiaire du toucher ou de la parole, afin que ses actions divines trouvassent leur dernière perfection dans le concours du corps comme organe. — S. CHRYS. — Lorsqu'il guérit le lépreux, personne ne l'accuse encore, car l'envie ne s'est pas encore rendue maîtresse de ses auditeurs. — S. CHRYS. — S'il l'avait guéri sans parler, qui aurait compris par quelle influence il était guéri ? C'est pour cela qu'après l'acte de volonté dont le lépreux était l'objet suivit cette parole dite à cause des auditeurs : « Je le veux, soyez guéri. » — S. JÉR. — Il ne faut pas, ainsi que le font certains auteurs latins, unir ensemble les deux mots : « Je le veux, soyez guéri, » mais les exprimer en cette manière : *je le veux*, d'abord ; *soyez guéri*, comme expression d'un commandement direct. Le lépreux avait dit : « Si vous

(1) Le saint docteur y développe que c'est par le corps ou l'organe que se parfaissent les actions divines.

veram sapientiam ducturus : sicut igitur manibus non lotis jam manducare non prohibebat (Matth., 15), ita et hic erudit quoniam oportet animæ lepram formidare solam (quod est peccatum), lepram autem corporis nullum impedimentum esse ad virtutem.

CHRYS., *sup. Matth.* (in oper. imperf. ut sup.). Quamvis autem litteram legis solverit, propositum tamen ejus non solvit : ideo enim lex jussit non tangere lepram, quia non poterat facere ut lepra non sordidaret tangentem : ergo vetuit tangere lepram, non ut leprosi non sanarentur, sed ut tangentes non inquinarentur : iste autem tangens non inquinatus est a lepra, sed ipsam lepram mundavit tangendo. Per hoc etiam quod lepram tangit, ostendit solam lepram

animæ fugiendam. DAMASC. Non enim Deus solum erat, sed homo : unde per tactum et per sermonem divina signa operabatur : ut enim per organum, ita per corpus divinæ perficiebantur actiones. CHRYS., in hom. (24, *sup. Matth.*). Cum autem leprosum tangit, nullus eum incusat ; quia nondum invidia detenti erant auditores. CHRYS., *sup. Matth.* (in oper. imperf. ut sup.). Sin autem tacite eum eurasset, quis scire poterat ejus virtute sanatus esset ? Igitur voluntas mundandi facta est propter leprosum ; verbuut autem propter spectantes : ideo dixit : Volo, mundare. HIER. Non autem ut plerique Latinorum putant, junctim legendum est : Volo mundare, sed separatim ; ut prius dicat : Volo ; deinde

voulez; » le Seigneur lui répond : « Je le veux; » il avait dit : « Vous pouvez me guérir, » il répond : « Soyez guéri. » — S. CHRYS. — Dans les actes les plus éclatants, nous ne voyons pas qu'il ait jamais employé ce mot : « Je le veux; » il l'emploie ici pour appuyer l'opinion que le peuple et le lépreux avaient de son pouvoir.

S. CHRYS. — La nature céda avec une respectueuse rapidité à son commandement, et c'est ce qu'expriment ces mots : « Et aussitôt sa lèpre fut guérie. » Ce mot *aussitôt* ne peut pas être aussi rapide que le fut cette guérison. — ORIG. — Puisqu'il n'hésite pas à donner sa foi, la guérison ne tarde pas; et il ne tarde pas à être débarrassé de sa lèpre, parce qu'il n'a pas tardé à confesser le Fils de Dieu. — S. AUG. — Saint Luc rappelle la guérison de ce lépreux non pas en cet ordre, mais ainsi que cela arrivait aux évangélistes qui plaçaient plus loin ce qu'ils avaient omis précédemment, et avant leur place des faits postérieurs, ainsi que l'inspiration les leur dictait, et en écrivant de souvenir ce qu'ils avaient appris auparavant.

S. CHRYS. — Après avoir guéri le corps, Jésus ordonne que cela ne soit dit à personne. C'est ce qui suit : « Et Jésus lui dit : Prenez garde de ne le dire à personne. » Quelques-uns prétendent qu'il lui donna cet ordre, afin que la jalousie ne fût pas éveillée par le fait de cette guérison, ce qui n'est pas sensé, car il ne le guérit pas en cette manière pour laisser dans le doute ce miracle, mais lui ordonnant de ne le dire à personne, il voulut nous apprendre à éviter l'ostentation et la gloire. Il nous apprend ainsi à interpréter dans un bon sens l'ordre qu'il fit à un autre malade de dire sa guérison, nous apprenant que ce n'est pas pour lui, mais pour la gloire de Dieu qu'il exige cette

imperans dicat : Mundare. Ille enim dixerat : Si vis; Dominus respondet : Volo; ille dixerat : Potes me mundare; Dominus respondet : Mundare. CHRYS., in hom. (26, sup. Matth.). Nnsquam autem videtur dicere hoc verbum, quamvis magna faciens; sed hic propterea apposuit. Volo, ut opinionem plebis et leprosi de ejus potestate confirmaret.

CHRYS., in hom. (26, ut sup.). Cessit autem mandanti natura cum decenti velocitate : et ideo sequitur : Et confestim mundata est lepra ejus; sed hoc quod dicit : Confestim, multum est tardius velocitate quæ secundum opus est facta. ORIG. (hom. 5, ut sup.). Quia enim non dubitavit credere, non tardatur sanatio; quia non distulit confessionem, non differtur mundatio. AUG.,

De cons. Evang. (lib. 2, cap. 19). Hujus autem leprosi mundati, etiam Lucas meminit, non sane hoc ordine, sed ut solent prætermissa recordari, vel posterius facta præoccupari, sicut divinitus suggerebantur, ut antea cognita, postea recordando rescriberent.

CHRYS., in hom. (26, sup. Matth.). Curans autem Jesus corpus, jubet nulli dicere. Unde sequitur : Et ait illi Jesus : Vide nemini dixeris. Quidam igitur aiunt quoniam ideo jussit hoc, ut non malignentur circa ejus purgationem : quod insipienter dicitur. Non enim ita mundavit, ut dubitabilis esset mundatio; sed nulli dicere jubet, docens non diligere ostentationem et honorem. Qualiter igitur alii sanato jubet dicere (Marc., 5), sed in hoc erudit nos bone

manifestation. Ce lépreux nous apprend à ne pas avoir de vaine gloire; cet autre à ne pas être ingrat et à tout rapporter à la gloire de Dieu. — S. JÉR. — Et en effet, qu'était-il besoin de publier de vive voix ce qu'il portait écrit sur son corps? — S. HIL. — Comme cette guérison ne s'accorde qu'à celui qui la cherche, le silence est commandé.

SUITE.—« Mais va, montre-toi au prêtre. »—S. JÉR. — Il l'envoie d'abord aux prêtres, pour lui faire pratiquer l'humilité par cet acte de déférence, ensuite pour les sauver eux-mêmes s'ils voulaient croire en lui à la vue de cette guérison, et pour les rendre inexcusables, s'ils lui refusaient leur foi, et en même temps pour leur prouver qu'il ne violait pas la loi, ainsi qu'on l'en avait si souvent accusé. — S. CHRYS.— Ni il ne la violait en tout, ni il ne la respectait en tout, mais tantôt il la gardait, tantôt il passait outre; tantôt il ouvrait ainsi la voie à la sagesse future, tantôt au contraire il fermait la bouche aux Juifs et condescendait à leur faiblesse. C'est pour cela que nous voyons souvent les apôtres eux-mêmes aujourd'hui observant la loi, demain la dépassant. — ORIG. — Ou bien il l'envoie aux prêtres pour qu'ils fassent constater qu'il avait été guéri par l'opération de la grâce et non par la vertu ordinaire de la loi.

S. JÉR. — Il avait été ordonné dans la loi que ceux qui avaient été guéris de la lèpre devaient offrir des présents aux prêtres. C'est pour cela qu'il suit : « Et offre le don dont Moïse fait une obligation, comme témoignage pour les prêtres. » Ne lisez pas : « Parce que Moïse en a fait une obligation pour servir de témoignage aux prêtres, » mais :

mentis esse : non enim illic divulgari se jussit, sed dari gloriam Deo. Per leprosum ergo hunc, instruit nos non esse vane gloriosos : per illum autem non esse ingratos, sed omnia ad laudem Dei referre. HIER. Et revera quid erat necesse ut sermone jactaret, quod corpore præferbat? HILAR. (can. 7, in *Matth.*). Vel, ut salus hæc non offerretur potius quam quæritur, silentium imperatur.

Sequitur : Sed vade, ostende te sacerdoti. HIER. Mittit autem eum ad sacerdotes, primum propter humilitatem, ut sacerdotibus deferre videatur; deinde ut videntes leprosum mundatum, si crederent salvatori salvarentur; si vero non crederent, inexcusabiles fierent; et simul ne (quod in eo sæpissime criminabantur) legem infringere videretur. CHRYS., in hom. (26, in *Matth.*).

Neque enim ubique eam dissolvebat, neque ubique custodiebat; sed quandoque quidem hoc, quandoque illud faciebat; in uno quidem futuræ sapientiæ præparans viam, in altero autem inverecundam Judæorum cohibens linguam, et condescendens imbecillitati eorum : unde apostoli apparent quandoque quidem observantes legem, quandoque autem eam prætermittentes. ORIG. (hom. 5, ut sup.). Vel mittit ad sacerdotes, ut cognoscant quia non per legis consuetudinem mundatus est, sed per gratiæ operationem.

HIER. Erat autem in lege præceptum (*Levit.*, 14) ut qui mundati fuerant a lepra, offerrent munera sacerdotibus. Unde sequitur : Et offer munus tuum quod præcepit Moyses in testimonium illis. CHRYS., *sup. Matth.* (in oper. imperf. ut sup.). Non sic intellige, quia hoc Moyses præcepit in testi-

« Va, et offre-le en témoignage pour les prêtres » (1). — S. CHRYS. — Le Christ, prévoyant leur endurcissement, ne dit pas : « Pour l'amendement des prêtres, » mais : « Pour leur servir de témoignage, » c'est-à-dire comme affirmation et accusation, et afin que je n'aie rien négligé de ce que je devais faire. Il prévoyait qu'ils ne devaient pas s'amender ; il ne voulut pas néanmoins omettre ce qu'il fallait. Pour eux ils persistèrent dans leur malice. Il ne dit pas : « Le don dont je vous fais une obligation, » mais : « Celui dont Moïse vous fait une obligation, » pour les mettre en rapport avec la loi, fermer la bouche des méchants, et afin que l'on ne puisse pas dire qu'il a voulu ravir leur gloire aux prêtres. Il a fait son œuvre et leur en a fourni la preuve. — ORIG. — Ou bien offrez votre don, afin que tous ceux qui vous verront le porter croient au miracle.

S. CHRYS. — Ou bien il ordonne d'offrir des présents, afin que si plus tard on veut le chasser, il puisse leur dire : « Vous avez pris mes présents comme ayant été guéri ; pourquoi me chassez-vous comme lépreux ? » — S. HIL. — Ou bien il faut lire : « Que Moïse a ordonné comme témoignage pour eux, » car ce que Moïse a ordonné n'est pas un effet, mais un témoignage.

BÈDE. — Si quelqu'un soulève cette question : pourquoi le Seigneur paraît ici approuver le sacrifice de Moïse que l'Église n'offre pas, qu'il se rappelle que le Sauveur n'avait pas encore offert par sa passion son corps en holocauste. Il ne fallait pas que les sacrifices figuratifs disparussent avant que celui qui était l'objet de ces figures

(1) Toute cette partie manquait dans l'exemplaire parisien.

monium illis. Sed Vade tu, offer in testimonium illis. CHRYS., in homil. (26, sup. *Matth.*). Prævidens enim Christus eos ex hoc nihil profecturos, non dixit : In emendationem eorum, sed in testimonium (id est, in accusationem et attestationem), quoniam quæ a me erant fienda, omnia facta sunt : et licet eos præviderit non emendari ; non tamen dimisit quæ facere oportebat : illi autem in propria manserunt malitia. Non autem dixit : Munus quod ego jubeo, sed quod Moyses jussit ; ut interim transmittat ad legem, et iniquorum obstruat ora ; ut enim non dicant quoniam sacerdotum gloriam rapuit, opus quidem ipse implevit, probationem autem illis concessit. ORIG. (homil. 5, ut sup.). Vel offer munus tuum, ut omnes qui vident te portare, miraculo credant.

CHRYS., sup. *Matth.* (in opere imperf. ut sup.). Vel ideo jubet offerri munera, ut postmodum cum expellere vellent, diceret eis : Munera quasi a mundato accepistis, et quomodo me quasi leprosum expellitis ? HILAR. (can. 7, in *Matth.*). Vel legendum est quod Moyses præcepit in testimonium illis ; quia quod Moyses in lege præcepit, testimonium est, non effectus.

BÈDE, in homil. Si quem autem moveat, quomodo Dominus videatur Moysis sacrificium approbare, eum id Ecclesia non recipiat ; meminerit quod nondum Christus corpus suum obtulerat per passionem in holocaustum : non autem oportebat offerri significantia sacrificia, priusquam illud quod significabatur, confirmatum esset testimonio apostolorum prædicantium et fide credentium populorum. Vir autem iste

eût été affirmé par le témoignage de la prédication des apôtres et par celui du Messie des peuples. Or, cet homme figure tout le genre humain, lui qui était non-seulement lépreux, mais, au dire de saint Luc tout plein de lèpre; car tous ont péché et ont besoin de la gloire de Dieu, c'est-à-dire que le Sauveur étende vers eux la main, et qu'ils soient guéris du néant de l'antique erreur par le Verbe de Dieu uni à la nature humaine. Après avoir été longtemps un objet d'horreur, et rejetés loin des tentes du peuple de Dieu, rendus enfin au temple, ils doivent venir présenter au prêtre une hostie vivante, à ce prêtre à qui il a été dit : « Tu es mon prêtre pour l'éternité. »

RÉMIC. — Par le lépreux, au sens moral, l'on entend le pécheur, car le péché rend l'âme impure et la mélange de diverses plaies. Ce lépreux se prosterne devant le Christ lorsqu'il entre en confession de ses péchés passés. Cependant il doit confesser son mal et demander le remède de la pénitence. Le lépreux, en effet, montre son mal et en demande le remède. Le lépreux étend la main lorsqu'il envoie le secours de sa dernière miséricorde. Aussitôt arrive la rémission des péchés. Il ne doit d'ailleurs être réconcilié à l'Église que par le jugement du prêtre.

Jésus étant entré dans Capharnaüm, un centenier vint le trouver, et lui fit cette prière : Seigneur, mon serviteur est couché et malade de paralysie dans ma maison, et il souffre extrêmement. Jésus lui dit : J'irai et je le guérirai. Mais le centenier lui répondit : Seigneur, je ne suis pas digne que vous entriez dans ma maison; mais dites seulement une parole, et mon serviteur sera guéri. Car quoique je ne sois moi-même qu'un homme soumis à la puissance d'un autre, ayant néanmoins des soldats sous moi, je dis à l'un : Allez là, et il y va; et à l'autre : Venez ici, et il y vient; et à mon serviteur : Fais cela, et il le fait.

S. CHRYS. — Après avoir enseigné ses disciples sur la montagne et

genus humanum designat; qui non solum leprosus, verum etiam juxta Evangelium Lucæ (cap. 5) plenus lepra fuisse describitur: omnes enim peccaverunt, et egent gloria Dei (Rom., 3), illa scilicet ut extensa manu Salvatoris (hoc est incarnato Dei Verbo humanamque contingente naturam) ab erroris prisci vanitate munderentur; et qui diutius abominabiles, et a castris populi Dei ejecti, jam aliquando templo redditi, et sacerdoti queant offerre corpora sua hostiam viventem; illi scilicet cui dicitur (Psal., 109) Tu es Sacerdos in æternum.

REMIC. Moraliter autem per leprosum

designatur peccator (nam peccatum immundum et variam animam facit), qui ante Christum proedit, quando de pristinis peccatis confunditur; et tamen debet confiteri, et remedium poenitentiae postulare. Nam leprosus vulnus ostendit, et remedium postulavit. Extendit autem Dominus manum, quando auxilium divinæ miserationis impendit; et statim consequitur remissionem delictorum: nec debet Ecclesie eidem reconciliari, nisi judicio sacerdotis.

Cum autem introisset Capharnaum, accessit ad eum Centurio, rogans eum et dicens : Domine, puer meus jacet in domo paralyti-

avoir guéri le lépreux dans la plaine, le Sauveur vient à Capharnaüm, et sa venue y a toute la portée d'un mystère, celui de la guérison des Gentils succédant à celle des Juifs. — HAIM. — Capharnaüm, dont le nom signifie la ville de l'abondance ou le champ de la consolation (1), signifie l'Église formée par la réunion des Gentils. C'est elle qui est remplie de cette abondance spirituelle dont il a été dit : « Que mon âme soit remplie comme de graisse et d'embonpoint; » elle qui, au milieu des angoisses du siècle, est consolée par les consolations célestes dont il a été dit : « Vos consolations ont réjoui mon âme. » C'est pour cela qu'il est dit : « Lorsqu'il fut entré à Capharnaüm, le centurion s'approcha de lui. »

S. AUG. — Ce centurion était gentil, car déjà la Judée était sous la puissance du soldat de l'empire romain. — S. CHRYS. — Ce centurion a le premier fruit de la foi chez les Gentils; auprès de sa foi, la foi des Juifs ne fut trouvée qu'infidélité. Il n'avait pas entendu les prédications du Christ ni vu la guérison du lépreux; mais ayant entendu raconter cette guérison, sa foi dépassa ce qu'on lui racontait, figure en cela de ces nations qui n'avaient lu sur le Christ ni la loi ni les prophéties, et qui ne l'avaient pas vu faire ses miracles. Il s'approche donc de lui, priant et disant : « Seigneur, mon serviteur gît paralytique dans ma maison, et il est tourmenté par son mal. » Voyez cette bonté du centurion qui se hâte et se préoccupe pour la santé de son esclave,

(1) La première interprétation est celle de saint Jérôme, lib. *De nom. hebraicis ex Luca*; la deuxième celle de Bède, dans un ouvrage semblable. Capharnaüm est tout simplement le champ de la pénitence à la fin.

cus, et male torquetur. Et ait illi Jesus : Ego veniam, et curabo eum. Et respondens Centurio, ait illi : Domine, non sum dignus ut intres sub tectum meum, sed tantum dic verbo, et sanabitur puer meus. Nam et ego homo sum sub potestate constitutus, habens sub me milites; et dico huic : Vade, et vadit; et alii : Veni, et venit; et servo meo : Fac hoc, et facit.

CHRYS., *sup. Matth.* (in opere imperf., hom. 22). Postquam Dominus discipulos docuit in monte, leprosum autem sanavit sub monte, venit Capharnaum in mysterio; quia post Judæorum mundationem venit ad gentes, etc. HAIM. Capharnaum enim (quæ villa pinguedinis interpretatur, sive ager consolationis), Ecclesiam quæ ex gentibus est collecta significat; quæ spirituali pinguedine est repleta, secundum illud (Psal.

52) : Sicut adipe et pinguedine replatur anima mea; et inter pressuras seculi de cœlestibus consolatur, secundum illud (Psal. 93) : Consolationes tuæ lætificaverunt animam meam : unde dicitur : Cum autem introisset Capharnaum, accessit ad eum Centurio.

AUG., *De verb. Dom.* (serm. 6). Iste Centurio de gentibus erat : jam enim judæa gens habebat militum romani imperii. CHRYS., *sup. Matth.* (in opere imperf. ut sup.). Centurio autem iste primus fructus ex gentibus, ad cujus fidei comparisonem omnium Judæorum fides infidelitas est inventa; qui neque Christum audivit docentem, neque leprosum cum mundaretur aspexit; sed audita tantummodo sanitate leprosi plus credidit quam audivit; erat enim in mysterio gentium futurarum, quæ neque legem aut prophetas legerant de

se conduisant non pas comme devant éprouver par sa mort une perte d'argent, mais conduit par le seul but de lui rendre la santé. Il ne faisait point de différence entre le maître et l'esclave, car quoique leur rang soit différent en ce monde, leur nature est la même. Voyez la foi du centurion qui ne dit pas : « Venez et sauvez-le, » car placé en ce lieu, il était présent partout ; sa sagesse, car il ne dit pas : « D'ici sauvez-le, » sachant que puissant à tout faire, il est intelligent à tout savoir, miséricordieux à tout exaucer. Il se contente donc d'exposer le mal, laissant le choix du remède à sa puissance pleine de miséricorde par ces mots : « Et il est tourmenté par son mal. » Ces mots expriment qu'il l'aimait, celui qui aime s'imaginant toujours que celui qu'il aime pour la moindre indisposition est plus mal qu'il ne l'est en effet. — RAB. — Il presse avec douleur tous ces mots *gisant, paralytique, tourmenté*, exprimant ainsi toutes les angoisses de son âme, et voulant émouvoir le Seigneur. C'est ainsi que tous doivent compatir à leurs serviteurs, et en avoir soin.

S. CHRYS. — Quelques-uns prétendent qu'il s'est exprimé ainsi pour s'excuser de ne l'avoir pas fait porter jusque-là, n'étant pas possible qu'un malade dont toute la force s'était perdue dans la douleur et qui en était au dernier soupir, fût porté. Mais moi j'y vois la marque d'une grande foi, car sachant qu'un seul ordre suffisait pour la guérison de ce malade, il regardait comme superflu de l'emmener.

S. HIL. — Au sens spirituel l'on doit regarder les Gentils comme les

Christo, neque ipsum Christum mirabilia facientem viderant. Accessit ergo rogans eum, et dicens : Domine, puer meus jacet in domo paralyticus et male torquetur. Vide autem bonitatem Centurionis, qui pro salute servi sic sollicitè festinabat; quasi non damnus pecuniæ, sed salutis passurus in morte illius : nullam enim differentiam aestimabat inter servum et dominum; quia etsi dignitas in hoc seculo diversa est inter illos, una tamen est illis natura. Fidem autem Centurionis vide, quia non dixit : Veni et salva eum; quia et illic constitutus, in omni loco erat præsens : sapientiam autem, quia non dixit : Hic constitutus salva eum; sciebat enim quia potens est ad faciendum, sapiens ad intelligendum, misericors ad exaudiendum : ideo infirmitatem tantum exposuit, remedium autem sanitatis in potestate misericordiæ ejus dimisit, dicens : Et male torquetur : in quo apparet, quia diligebat eum : nam unus-

quisque quem diligit, etsi modice fuerit tædiatus, gravius eum putat habere, quam habet. RAB. Omnia ista cum dolore congeminauit. et jacentem, et paralyticum, et male detentum, ideo ut animæ suæ angustias demonstraret, et Dominum commoveret : sic debent omnes condolere servis, et eorum curam habere.

CHRYS., in homil. (27, *super Matth.*). Quidam autem dicunt quoniam excusans se hanc causam dixit propter quam non ipsum adduxit : neque enim possibile erat dissolutum cum torqueretur, et ad ultimas esset expirationes, portari; ego autem signum hoc esse magnæ fidei dico : quia enim sciebat quod sola injunctio sufficeret ad restorationem jacentis, superflue aestimabat eum ducere.

HILAR. (can. 7, *in Matth.*). Jacentes autem in seculo et peccatorum morbis dissolutæ spiritualiter gentes aestimandæ sunt, omnibus undique membris fluidis et ad

malades de ce monde, et comme étant affaiblis par les maladies des péchés, leurs membres pendants sans force de toutes parts, inhabiles à se tenir, perdus pour la marche. Le mystère de leur conversion se retrouve dans la guérison du serviteur du centurion, de ce centurion dont nous avons déjà assez dit qu'il était le premier des nations qui devaient croire. Or, le cantique de Moïse : « Il a marqué les bornes des nations d'après le nombre des anges de Dieu » (1), nous montre que c'est le roi de ces nations. — RÉMIG. — Ou bien par le centurion sont désignés les premiers qui crurent parmi les nations et se montrèrent parfaits en leurs vertus. Or, le centurion, c'est celui qui commande à cent hommes, et le nombre cent est un nombre parfait. Le centurion prie pour son serviteur, ainsi que les premiers de la Gentilité prièrent pour toutes les nations.

S. JÉR. — Le Seigneur, à la vue de la foi du centurion, de son humilité et de sa prudence, promet aussitôt d'aller et de le guérir. D'où il suit : « Et Jésus lui dit : Moi je viendrai et je le guérirai. » — S. CHRYS. — Ce que Jésus n'a jamais fait, il le fait ici. Partout ailleurs il ne fait que suivre la volonté de ceux qui le prient, ici il la dépasse ; il promet non-seulement de guérir, mais encore d'aller auprès du malade. Et il le fait pour nous apprendre la vertu du centurion.

S. CHRYS. — S'il n'avait pas dit : « Je viendrai et je le guérirai, » jamais le centurion n'aurait répondu : « Je ne suis pas digne. » D'ailleurs, c'est parce qu'on le prie pour un esclave qu'il promet d'aller, pour nous apprendre à ne pas mépriser les petits en honorant les

(1) Les Septante portent ἀγγέλων Θεοῦ, la Vulgate : *juxta numerum filiorum Israel*. Symmachus et Aquila : *υἱῶν Ἰσραήλ*.

consistendi officium gradiendique corruptis ; quarum salutis sacramentum in puero Centurionis expletur, quem satis dictum sit principem esse gentium crediturarum : quis autem sit hic princeps, eantem Moysi in Deuteronomio docet (ubi scilicet dicitur : Constituit terminos gentium juxta numerum angelorum Dei.) REM. Vel per Centurionem designantur qui primi ex gentibus crediderunt, et perfecti in virtutibus fuerunt. Centurio enim dicitur qui centum militibus præest ; centenarius autem numerus perfectus est : recte ergo Centurio pro puero suo rogat, quia primitiæ gentium pro salute totius gentilitatis Deo supplicaverunt.

HIER. Videns autem Dominus Centurionis fidem, humilitatem et prudentiam, statim se iturum et sanaturum promittit :

unde sequitur : Et ait illi Jesus : Ego veniam et curabo eum. CHRYS., in homil. (27, sup. Matth.). Quod nunquam fecit, hic facit Jesus : ubique enim sequitur voluntatem supplicantium, hic autem præsilat, et non solum curare promittit, sed ire ad domum : facit autem hoc, ut discamus Centurionis virtutem.

CHRYS., super Matth. (in opere imperf. ut sup.). Nisi enim ille dixisset : Veniam et curabo eum, nunquam iste responderet : Non sum dignus ; deinde quoniam pro servo petebat, ideo ire promisit : ut nos doceat non colere magnos et contemnere modicos, sed pauperes et divites similiter honorare. HIER. Sicut autem in Centurione commendamus fidem, eo quod eredit paralyticum a Salvatore posse sanari,

grands, mais à honorer également pauvres et riches. — S. JÉR. — Ainsi que nous trouvons remarquable la foi du centurion en ce qu'il crut que son paralytique pouvait être guéri par le Sauveur, ainsi éclate son humilité en ce qu'il se reconnut indigne que le Sauveur entrât sous son toit. C'est pour cela qu'il dit : « Seigneur, je ne suis pas digne que vous entriez sous mon toit. » — RAB. (1). — Ayant conscience de sa vie païenne, il craignit que cette faveur du Seigneur n'augmentât plutôt son indignité qu'elle ne l'allégeât. Il avait déjà la foi, mais n'en avait pas reçu les sacrements. — S. AUG. — En se disant indigne, il se rendit digne, non pas de la venue du Sauveur à son foyer, mais dans son cœur. Il n'aurait pas parlé avec tant de foi et d'humilité, s'il n'avait déjà porté dans son cœur celui qu'il craignait de voir entrer dans sa maison. Ce n'eût pas été un si grand bonheur que de recevoir Jésus-Christ dans sa maison et de ne pas l'avoir dans sa poitrine.

SÉVER. (2). — Au sens mystique, ce toit, c'est le corps qui recouvre l'âme, ce corps qui contient en lui la liberté de l'âme et de célestes visions; mais Dieu n'a pas dédaigné d'entrer dans notre chair, et sous ce toit de notre corps. — ORIG. — Et maintenant encore, lorsque des prêtres qui sont saints et agréables à Dieu entrent sous votre toit, le Seigneur y entre aussi par eux. Considérez-vous comme recevant le Seigneur lui-même. De même lorsque vous mangez le corps du Seigneur et que vous buvez son sang, c'est encore le Seigneur qui entre sous votre toit, et vous humiliant devant lui, dites-lui : « Seigneur, je

(1) C'est pris de Bède dans son commentaire sur le 7^e chap. de saint Luc. Bède en a pris la première partie de saint Ambroise sur le même passage.

(2) Ou plutôt Chrysologue, serm. 102, celui qui a pour titre : *Du Centurion*.

ita patet humilitas in hoc quod se judicavit indignum, cujus tectum Dominus intraret : unde sequitur : Et respondens Centurio, ait illi : Domine, non sum dignus ut intres sub tectum meum. RAB. Propter conscientiam enim vitæ gentilis gravari se magis dignatione Domini putavit, quam juvari : cujus etsi fide præditus erat, nondum tamen erat sacramentis imbutus. AUG., *De verbo Dom.* (serm. 6, ut jam sup.). Dicendo autem se indignum, præstitit dignum; non in cujus parietes, sed in cujus cor Verbum Dei Christus intraret. Neque hoc diceret cum tanta fide et humilitate, nisi illum quem timebat intrare domum suam, corde gestaret : nam non erat magna felicitas, si

Jesus intraret in parietes ejus, et non esset in pectore ejus.

SÉVER. Mystice autem hoc tectum corpus est quod tegit animam, quod libertatem mentis cœlesti visione in se concludit : sed Deus neque habitare carnem, neque tectum nostri corporis dedignatur intrare. ORIG. (homil. 5, ut sup.). Nunc etiam quando sancti et Deo acceptabiles ecclesiarum antistites sub tectum tuum intrant, tunc ibidem per eos Dominus ingreditur; et tu sic æstimes quasi Dominum suscipiens : et quando corpus et sanguinem Domini manducas et bibis, tunc Dominus sub tectum tuum ingreditur : et tu ergo humilians teipsum dicas : Domine, non sum

ne suis pas digne, etc. » (1). Lorsqu'il entre en quelqu'un qui n'est pas digne, il y entre pour le juger.

S. JÉR. — La sagacité surnaturelle du centurion éclate en ce qu'au-delà de l'enveloppe du corps, il vit la divinité qui se cachait ; c'est pour cela qu'il ajoute : « Mais seulement dites une parole, et mon serviteur sera guéri. » — S. CHRYS. — Il savait qu'il était invisiblement assisté par des anges qui réalisaient immédiatement chacune de ses paroles ; que si les anges n'agissaient pas, les maladies ne pouvaient pas du moins résister à ses paroles de vie. — S. HIL. — Le centurion dit que son serviteur peut être guéri, car tout le salut des nations dépend de leur foi, et la vie de tous les êtres est dans la parole de Dieu. C'est ce qu'il ajoute par ces mots : « Car, et moi qui suis un homme soumis à un pouvoir, j'ai cependant des hommes qui me sont soumis ; et je dis à celui-ci : Va, et il va ; et à celui-là : Viens, et il vient ; et à mon esclave : Fais cela, et il le fait. » — S. CHRYS. — Par l'inspiration de l'Esprit-Saint il insinue le mystère du Père et du Fils, car c'est comme s'il disait : « Quoique placé sous le pouvoir d'un autre, j'ai celui de commander à ceux qui sont sous moi ; de même et vous, quoique soumis à votre Père en tant qu'homme, vous avez cependant le droit de commander aux anges. » Mais peut-être Sabellius, qui ne veut pas faire de distinction (2) entre le Père et le Fils, nous l'expliquera ainsi : « Si moi, qui suis placé sous la puissance d'un autre, je puis commander, combien

(1) L'on peut voir en ceci une preuve de l'antiquité de cet usage qui place ces paroles avant la communion.

(2) A l'opposé d'Arius, qui ne voulait pas admettre que le Fils fût de la même nature que le Père, Sabellius ne voit en eux aucune distinction, même sous le rapport des personnes.

dignus, etc. Ubi enim indigne ingreditur, ibi ad iudicium ingreditur accipienti.

HIER. Prudentia autem Centurionis apparet in hoc quod ultra corporis tegimen latentem vidit Divinitatem : unde subjungit : Sed tantum dic verbo, et sanabitur puer meus. CHRYS., *sup. Matth.* (in opere imperf., ut sup.). Sciebat enim quoniam astabant illi invisibiliter angeli ministrantes, qui omne verbum ejus vertunt in opus ; et quod si angeli eessent, tamen infirmitates præceptis ejus vivacibus expelluntur. HILAR. (can. 7, in *Matth.*). Dicit etiam Centurio puerum verbo posse sanari, quia salus gentium omnis ex fide est, et in præceptis Domini vita est universorum : et ideo subjungit dicens : Nam et ego homo sum sub potestate constitutus,

habens sub me milites ; et dico huic : Vade, et vadit ; et alii : Veni, et venit ; et servo meo : Fae hoc, et facit. CHRYS., *super Matth.* (in opere imperf., ut sup.). Patris et Filii mysterium Spiritu Sancto suggerente depinxit : ac si diceret : Etsi ego sum sub potestate alterius, tamen habeo potestatem jubendi eis qui sub me sunt : sic et tu, quamvis sis sub potestate Patris (id est, in quantum homo), habes tamen potestatem jubendi angelis. Sed forte dicit Sabellius, volens ostendere eundem esse Patrem qui et Filius est, sic hoc esse intelligendum : Si ego sub potestate constitutus, possum jubere, quanto magis tu qui sub nullius es potestate ? Sed hanc expositionem non recipit textus : non enim dixit : Si ego homo sub potestate : sed

plus vous le pouvez, vous qui n'êtes sous la puissance de personne? » Mais le texte ne supporte pas cette explication, car il ne dit pas : « Si moi soumis à un pouvoir, » mais : « Car et si moi soumis, etc., » paroles qui expriment qu'il n'a pas voulu entre lui et le Christ établir de différence, mais introduire une similitude. — S. AUG. — Si moi soumis à un pouvoir je puis commander, que ne pouvez-vous pas vous à qui sont soumis tous les pouvoirs. — LA GLOSE. — Vous pouvez sans être présent et par le ministère des anges dire à une maladie de se retirer, et elle se retirera; à la santé de venir, et elle viendra. L'on peut entendre par les serviteurs du centurion les vertus naturelles qui vivaient en plusieurs parmi les Gentils; ou bien les pensées bonnes et les pensées mauvaises. Appelons les bonnes et qu'elles viennent, disons aux mauvaises de se retirer et qu'elles se retirent, disons aussi à notre serviteur qui est notre corps de se soumettre à la volonté divine.

S. AUG. — Ce que saint Matthieu dit ici ne paraît pas conforme à ce que dit saint Luc, au chapitre vii : « Le centurion, ayant entendu parler de Jésus, lui envoya les anciens de parmi les Juifs, le priant de venir et de guérir son serviteur, » et de nouveau : « Lorsqu'il n'était pas loin de sa maison, le centurion lui envoya ses amis pour lui dire : Seigneur, ne vous dérangez pas; car je ne suis pas digne que vous entriez sous mon toit. » — S. CHRYS. — A cela quelques-uns répondent que ce n'est pas le même dans les deux endroits, et cela ne manque pas de probabilité, car de l'un il est dit : « Il a construit une synagogue, et il aime notre nation; » de l'autre, le Sauveur lui-même a dit : « Ni en Israël je n'ai pas trouvé autant de foi, » paroles qui le feraient supposer Juif. Pour moi il me paraît néanmoins que dans les deux passages

dixit : Nam et ego homo sub potestate. In quo patet quod inter se et Christum non comparationis differentiam fecit, sed rationem similitudinis introduxit. AUG., *De ver. Dom.* [serm. 5]. Si ego qui sum sub potestate, jubendi habeo potestatem, quid tu potes, cui omnium serviunt potestates? GLOSSA. Potes per angelorum ministeria sine corporis præsentia dicere infirmitati ut recedat, et recedat; et sanitati ut veniat, et veniat.

HAYMO. Possunt autem per subjectos Centurionis virtutes naturales intelligi, quibus plurimi gentilium pollebant; vel etiam cogitationes bonæ aut malæ: malis autem dicamus ut recedant, et recedent, sed bonas vocemus, et venient: servo quoque

nostro (hoc est: corpori), ut subjiciatur voluntati divinæ.

AUG., *De con. Evan.* (lib. 2, cap. 20). Huic autem quod hic dicitur, videtur repugnare quod ait Lucas (cap. 7): Cum audisset Centurio de Jesu, misit ad eum seniores Judæorum, rogans eum ut veniret et sanaret servum ejus; et iterum quod cum non longe esset a domo, misit ad eum Centurio amicos dicens: Domine, noli vexari: non enim sum dignus ut sub tectum meum intres. CHRYS., in homil. (27, in *Matth.*). Quidam autem dicunt quoniam non est idem ille et hoc: quod multas conjecturas habet: de illo enim ait quoniam synagogam nostram construxit, et gentem diligit; de isto autem ipse Jesus ait: Ne-

il s'agit du même. Lorsque saint Luc nous le montre envoyant quérir Jésus, il nous insinue ainsi l'esprit d'adulation des Juifs, car il est probable que voulant aller lui-même, les Juifs l'en aient détourné par leurs empressements en lui disant qu'ils iraient et l'amèneraient avec eux. Mais délivré de leurs importunités (1), il dut lui envoyer dire : « Ne pensez pas que c'est par indifférence que je ne suis pas venu, mais parce que je me considérais comme indigne de vous recevoir sous mon toit. » Que saint Matthieu ait dit qu'il lui avait ainsi parlé lui-même, non pas par l'intermédiaire de ses amis, il n'y a à cela rien de contradictoire, car l'une et l'autre version expriment le même désir du centurion, et la même déférence pour le Christ. L'on doit d'ailleurs penser qu'après avoir envoyé ses amis, il vint lui-même exprimer la même pensée, et si saint Matthieu ne dit pas l'un de ces détails, et saint Luc un autre, ils ne se contredisent pas en cela, mais se complètent. — S. AUG.—Saint Matthieu, pour arriver à cette louange que le Sauveur donne au centurion : « Je n'ai pas trouvé autant de foi en Israël, » nous a résumé la manière dont le centurion s'était approché du Sauveur par l'intermédiaire d'autres personnes, tandis que saint Luc nous en dit tous les détails pour nous faire comprendre quelle fut cette manière du centurion de s'approcher du Sauveur, que nous raconte saint Matthieu qui n'a pu nous tromper. — S. CHRYS.—Ce que dit saint Luc, qu'il éleva une synagogue, et ce qui est dit ici, qu'il n'était pas Israélite, ne saurait se contredire, car il est possible que sans être Juif il eût bâti une synagogue et qu'il aimât cette nation.

(1) Le sens de ce mot est fixé par le grec : ἐπαχθίζεις.

que in Israel tantam fidem inveni : unde videtur Judæum illum esse. Mihi autem videtur idem hic et ille esse : sed quando Lucas dicit quod misit ut veniat, blanditias Judæorum insinuavit : conveniens enim est credere Centurionem volentem abire, prohibitum esse a Judæis blandientibus et dicentibus quoniam nos abimus et deducimus eum : sed quando ab eorum imminetia erutus est, tunc misit, dicens : Ne aestimes quod propter desiderium non veni, sed quia me indignum aestimavi, ut te in domum meam susciperem. Quod autem Matthæus ait, non per amicos, sed per seipsum hoc cum dixisse, nihil contrarium est : uterque enim desiderium viri representavit, et quoniam de Christo decentem opinionem habebat. Conveniens autem est opinari et ipsum, postquam misit amicos, advenientem

per se hoc dixisse. Si autem non hoc dixit Lucas, neque illud Matthæus, non sibi contradicunt, sed complent quæ abinvicem relinquebantur. AUG., *De con. Evan* (lib. 2, cap. 20). Matthæus ergo accessum Centurionis ad Dominum per alios factum compendio dicere voluit, quia fidem ejus (qua vere ad Deum acceditur) ita laudavit ut diceret : Non inveni tantam fidem in Israel : Lucas autem ideo totum, ut gestum est, apernit ; ut ex hoc intelligere cogere, qualiter eum accessisse dixerit Matthæus, qui mentiri non potuit. CHRYS., in hom. (27, in *Matth.*). Neque est enim contrarium quod fabricavit synagogam secundum Lucam, et quod hic ostenditur non esse Israelita : possibile enim est Judæum non existentem, et synagogam fabricasse, et gentem diligere.

Jésus, entendant ces paroles, en fut dans l'admiration, et dit à ceux qui le suivaient : Je vous dis en vérité que je n'ai point trouvé une si grande foi dans Israël. Aussi je vous déclare que plusieurs viendront d'orient et d'occident, et auront place dans le royaume des cieux avec Abraham, Isaac et Jacob; mais que les enfants du royaume seront jetés dans les ténèbres extérieures. Il y aura là des pleurs et des grincements de dents. Alors Jésus dit au centurier : Allez, et qu'il vous soit fait comme vous avez cru. Et son serviteur fut guéri à la même heure.

S. CHRYS. — Ainsi que le Christ avait appuyé ces paroles du lépreux : « Si vous voulez, vous pouvez me guérir, » par celles-ci : « Je le veux, soyez guéri; » ainsi non-seulement il n'incrimine pas ce que le centurion dit ici de sa puissance, mais il en fait l'éloge. Il va au-delà, et l'évangéliste nous montre l'étendue de cet éloge (1) par ces mots : « Jésus entendant. » — ORIG. — Remarquez ce qu'est ou quelle est la valeur de ce qu'admire le Dieu unique. L'or, les richesses, les royaumes, les principautés, sont devant lui comme une ombre ou une fleur qui tombe. Dieu n'admire rien de tout cela comme grand ou précieux, mais la foi seulement; celle-ci, il l'admire et lui rend hommage; et il la juge digne de lui être agréable.

S. AUG. — Qui avait produit en lui cette foi si ce n'est celui qui l'admirait? Si d'ailleurs elle venait d'un autre, ne l'avait-il pas prévue? Et comment pouvait-il s'étonner de ce qu'il avait prévu? Le Seigneur n'admire que pour nous montrer ce que nous devons admirer, nous qui devons encore vivre par de semblables émotions. En lui les émotions n'annonçaient pas une âme troublée, mais elles faisaient partie

(1) Tel est le sens du mot grec : ἐπίτασιν.

Audiens autem Jesus, miratus est, et sequentibus se dixit : Amen dico vobis, non inveni tantam fidem in Israel. Dico autem vobis, quod multi ab Oriente et Occidente venient, et recumbent cum Abraham, et Isaac, et Jacob, in regno cælorum; filii autem regni ejicientur in tenebras exteriores : ibi erit fletus et stridor dentium. Et dicit Jesus Centurioni : Vade, et sicut credidisti, fiat tibi : et sanatus est puer ex illa hora.

CHRYS., in homil. (27, in Matth.). Sicut quod leprosus dixerat de Christi potestate : Si vis, potes me mundare, Christi voce confirmatur dicentis : Volo, mundare; ita et hic Centurionem de Christi potestate testantem non solum non accusavit, sed etiam commendavit. Sed et amplius aliquid fecit :

intensionem enim, laudis Evangelista significans, dicit : Audiens autem Jesus, etc. ORIG. (hom., 5, ut sup.). Attende quantum sit aut quale, quod Deus unigenitus miratur : aurum, divitiæ, regna, principatus, in conspectu ejus sunt tanquam umbra vel flos decedens : nihil ergo horum in conspectu Dei mirabile est quasi magnum vel pretiosum, sed tantum fides : hanc miratur honorificans, hanc acceptabilem sibi æstimat.

AUG., super Gene. contra Mani. (lib. 1, cap. 8). Quis autem in illo fecerat illam fidem, nisi ipse qui admirabatur? Quod si et alius eam fecisset, ut quid miraretur qui præcius erat? Quod ergo miratur Dominus, nobis mirandum esse significat, quibus adhuc opus est sic moveri : omnes enim tales

de son enseignement. — S. CHRYS. — Il est dit qu'il admire en présence de tout le peuple, pour donner aux autres l'exemple, afin qu'ils admirassent eux-mêmes. C'est pour cela que suivent ces mots : « Il dit à ceux qui le suivaient : Je vous dis en vérité. » — S. AUG. (1). — Il loua sa foi, mais il ne lui conseilla pas de quitter l'état militaire. — S. JÉR. — Il parle des contemporains, mais ne rétrograde pas pour étendre cette parole aux prophètes et aux patriarches. — S. CHRYS. — André crut, mais à la parole de Jean lui disant : « Voici l'agneau de Dieu ; » Pierre crut, mais sur la parole d'André ; Philippe crut, mais à la lecture des Écritures ; et Nathanael ne reçut de confesser la foi qu'après avoir vu un témoignage de la divinité du Christ. — ORIG. — Jaïre, prince d'Israël, priant pour sa fille, ne dit pas : « Dites à la parole, » mais : « Venez tout de suite. » Nicodème, entendant parler du mystère de la foi, s'écria : « Comment cela peut-il se faire ? » Marthe et Marie disaient : « Seigneur, si vous aviez été ici, mon frère ne fût pas mort, » comme paraissant douter que la puissance divine s'étendît partout.

S. CHRYS. — Que si nous voulons étendre cette parole jusqu'aux apôtres, nous devons dire que ce témoignage du Christ doit être entendu en ce sens, que le bien dans un homme se mesure sur ce qu'il est ; ainsi une parole sage sera étonnante dans la bouche d'un homme grossier et ne le sera nullement dans celle d'un philosophe. C'est ainsi qu'il a été dit du centurion : « Je n'ai trouvé autant de foi en personne en Israël. » — S. CHRYS. — Ce n'était pas la même chose que la foi dans un Juif ou dans un païen (2).

(1) Contre Fauste, qui répudiait la loi ancienne comme mauvaise à cause des guerres et autres motifs dont il appuyait son erreur.

(2) C'est-à-dire moins surprenante et de moindre mérite.

motus ejus non perturbati animi signa sunt, sed docentis magisterium. CHRYS., in homil. [27, in *Matth.*]. Unde plebe omni præsentè admiratus esse dicitur, et aliis exemplum dedit ut eum mirentur : sequitur enim : Et sequentibus se dixit : Amen dico vobis. AUG., *contra Faust.* (lib. 22, cap. 74). Fidem laudavit illius, non autem desertionem militiae imperavit. HIER. Hoc autem de præsentibus loquitur, non de omnibus retro patriarchis et prophetis. CHRYS., *super Matth.* (in opere imperf., hom. 22). Credidit enim Andreas, sed Joanne dicente (Joan., 1) : Ecce Agnus Dei ; credidit Petrus, sed evangelizante sibi Andrea ; credidit Philippus, sed legendo Scripturas ; et Nathanael prius signum Divinitatis accepit,

et sic fidei confessionem obtulit. ORIG. (in homil. 25, ut sup.). Jairus, Israelis princeps, pro filia sua petens, non dixit : Dic verbo, sed : Veni velociter (Marc., 5) ; Nicodemus de fidei sacramento audiens, ait (Joan., 3) : Quomodo potest hoc fieri ? Maria et Martha dicunt (Joan., 11) : Domine, si fuisses hic, frater meus non fuisset mortuus ; quasi dubitantes quod ubique posset adesse Dei potentia.

CHRYS., *super Matth.* (in opere imperf., ut sup.). Aut si volumus fidiorem putare istum quam Apostolos, ita testimonium Christi intelligendum est quod unumquodque bonum hominis secundum quantitatem personæ illius laudatur ; rusticum enim dicere aliquid sapienter, magnum est, quod

S. JÉR. — Ou bien le centurion, c'est la foi des nations qui est préférée à celle d'Israël, et c'est pour cela qu'il est dit après : « Je vous le dis que plusieurs viendront de l'orient. » — S. AUG. — Il ne dit pas *tous*, mais beaucoup, et ceux-là autant de l'orient que de l'occident, et par ces parties l'univers entier est désigné. — HAY. — Ou bien ils viennent de l'orient tous ceux qui passent immédiatement après avoir été éclairés; et de l'occident, ceux qui ont souffert persécution pour la foi jusqu'à la mort. — Ou bien de l'orient ceux qui ont servi Dieu dans leur enfance, et de l'occident ceux qui ont commencé à le servir dans l'âge de la décrépitude. — ORIG. — Mais comment, est-il dit ailleurs, que peu sont élus? C'est que dans chaque génération il y en a peu d'élus, mais au jour où Dieu visitera le monde, réunis tous ensemble, ils seront fort nombreux. « Et ils se coucheront, » non pas en étendant leurs membres, mais en entrant dans le repos de l'âme; non pas à des tables servies dans le temps, mais aux festins éternels. — « Ils se coucheront avec Abraham, Isaac et Jacob dans le royaume des cieux, » où seront la lumière, le tressaillement, la gloire et la longévité de la vie éternelle. — S. JÉR. — Parce que le Dieu d'Abraham, créateur du ciel, est le Père du Christ, Abraham est dans le royaume des cieux, et viendront prendre place à ses côtés au banquet les nations qui ont cru en ce Christ, Fils du créateur.

S. AUG. — Au moment où nous voyons les chrétiens appelés à ce festin du ciel, dont la justice est le pain, la sagesse le breuvage, nous voyons les Juifs réprouvés, d'après ces paroles suivantes : « Les enfants du royaume au contraire seront jetés dans les ténèbres exté-

de philosopho non est mirum : sic de Centurione dictum est : In nullo tantam fidem inveni in Israel. CHRYS., in homil. (27, in Matth.). Non enim erat æquale Judæum credere et Gentilem.

HIER. Vel forte in Centurione fides gentium præponitur Israeli : unde subdit : Dico autem vobis quod multi ab Oriente, etc. AUG., *De verb. Dom.* (serm. 6). Non omnes ait, sed multi, tamen ipsi ab Oriente et Occidente : istis duabus partibus totus orbis designatur. HAYMO. Vel ab Oriente veniunt, qui statim illuminati transeunt; ab Occidente, hi qui persecutionem usque ad mortem toleraverunt pro fide; vel ab Oriente quis venit, cum ab infantia Deo servire incipit; ab Occidente, dum in ipsa decrepitate ad Deum convertitur. ORIG. (hom. 5, ut sup.). Sed quomodo alibi dicit, quod pauci sunt electi (Matth., 20 et

22). Per diversas enim generationes pauci electi sunt, simul vero congregati in tempore visitationis multi inveniuntur. Sequitur : Et recumbent (non carnaliter jacentes, sed spiritualiter requiescentes; non temporaliter potantes, sed æternaliter epulantes) cum Abraham, Isaac et Jacob in regno cœlorum, ubi lux, exultatio, gloria, et longævitas vitæ æternæ. HIER. Quia autem Deus Abraham, cœli conditor, Pater Christi est, idcirco in regno cœlorum est et Abraham, cum quo accubituræ sunt nationes quæ crediderunt in Christum Filium Creatoris.

AUG., *De verb. Dom.* (serm. 6). Sicut autem videmus Christianos vocatos ad cœleste convivium, ubi est panis justitiae, potus sapientiae, ita videmus et Judæos reprobatos, unde sequitur : Filii autem regni ejicientur in tenebras exteriores. Judæi scilicet

rieures, » c'est-à-dire les Juifs qui ont reçu la loi, qui célèbrent en leurs figures les mystères futurs, tout en méconnaissant ceux du présent. — S. JÉR. — Ou bien, il appelle les Juifs les enfants du royaume, parce que Dieu avait autrefois régné sur eux (1).

S. CHRYS. — Ou bien, il appelle les fils du royaume ceux à qui le royaume était préparé, et ainsi il les stimule davantage. — S. AUG. — Si donc Moïse n'a recommandé au peuple d'autre culte que le culte du Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob, et que le Christ ne leur en ordonne pas d'autre, l'on ne peut pas l'accuser d'avoir voulu le détourner de son ancien culte. Il ne les menaça d'être précipités dans les ténèbres extérieures, que parce qu'il les vit éloignés du culte de ce Dieu dans le royaume duquel il nous montre toutes les nations appelées, et s'asseyant au banquet d'Abraham, d'Isaac et de Jacob, pas pour d'autre motif que pour avoir eu la foi d'Abraham, d'Isaac et de Jacob. Le témoignage que leur rend ici le Sauveur ne suppose pas que ce n'est qu'après sa passion qu'elles ont été justifiées et amendées dans sa mort.

S. JÉR. — Il les appelle ténèbres extérieures, parce que celui qui a été mis dehors par le Sauveur, se trouve loin de la lumière. — HAYMO. — Il nous déclare ce qu'ils y souffriront par ces mots : « Il y aura là des pleurs et un grincement de dents. » Cette métaphore, qui exprime la peine des damnés, a été puisée dans le fait des peines corporelles. En effet, les yeux soumis à la fumée versent des larmes, et un froid très vif nous fait grincer des dents. Ce sont là les images qui

(1) Allusion à ce que les Juifs possédaient autrefois seuls la vraie connaissance de Dieu qui, d'ailleurs, avant Saül, fut leur chef immédiat.

et qui legem acceperunt, qui celebrant figuras omnium futurorum, qui tamen presentia non agnoverunt. HIER. Vel filios regni dicit Judæos, quia in eis Deus ante regnavit.

CHRYS., in hom. (27, in Matth.). Vel filios regni dicit eos, quibus regnum erat præparatum. Quod et magis eos mordebat. AUG., contra Faust. (lib. 15, cap. 24). Si ergo non commendavit Moyses populo Israel Deum, nisi Deum Abraham, Isaac et Jacob (Exod., 3), eumque ipsum Christus commendat, non est conatus illum populum avertere a Deo suo; sed ideo minatus est eos ituros in tenebras exteriores, quod averses videret eos a Deo suo, in ejus regno gentes vocatas ex toto orbe terrarum recubituras dicit cum Abraham, Isaac et Ja-

cob; non ob aliud quam quod fidem tenuissent Dei Abraham, Isaac et Jacob: quibus non quasi in morte correctis, vel post passionem suam justificatis testimonium Dominus perhibeat.

HIER. Tenebræ autem exteriores dicuntur, quoniam qui a Domino expellitur foras, relinquit lumen. HAYMO. Quid autem ibi passuri sint, manifestat cum subdit: Ibi erit fletus et stridor dentium: per metaphoram enim membrorum pœnas describit tormentorum: solent enim oculi fumo tacti lacrymas producere, dentes vero a nimio frigore stridere: ostenditur ergo quod reprobi in inferno, et calorem intolerabilem, et frigus sustinebunt; secundum illud Job (24): Transient ab aquis nivium ad calorem nivium. HIER. Si autem fletus oculorum est,

nous montrent que dans les enfers les réprouvés auront à supporter en même temps un très grand froid et une chaleur intolérable, d'après cette parole de Job : « Ils passeront des eaux de la neige à une très grande chaleur » (1). — S. JÉR. — Si les pleurs appartiennent aux yeux, et que le grincement des dents annonce que les os subsisteront, il y aura donc une véritable résurrection de ces mêmes membres qui étaient tombés. — RAB. — Ou bien, ce grincement de dents annonce l'indignation, et ce mouvement de repentir tardif et de tardive colère qu'éprouveront contre eux les réprouvés, en voyant qu'ils ont péché avec une si opiniâtre impiété. — RÉMIG. — Ou bien, par ces ténèbres extérieures, le Seigneur désigne les nations étrangères ; car en ce qui concerne le point de vue historique, le Seigneur annonce ici la perte des Juifs qui, à cause de leur infidélité, devaient être emmenés captifs, et dispersés parmi les différents royaumes de la terre. Or, les pleurs naissent ordinairement de la souffrance de la chaleur, et le grincement des dents de celle du froid, et ainsi par les pleurs sont désignés ceux qui habitent les pays les plus chauds, comme l'*Inde* et l'*Ethiopie* ; et par le grincement des dents, les habitants des climats les plus froids, comme l'*Hircanie* et la *Scythie*.

S. CHRYS. (2). — Afin que personne ne pût penser que ce que le Sauveur avait dit au centurion, en louant sa foi, n'était qu'un vain compliment, il fait un miracle, ainsi raconté : « Et Jésus dit au centurion : « Allez, et qu'il vous soit fait ainsi que vous avez cru. » — RAB. — C'est comme s'il lui disait : « Cette grâce vous est accordée selon la mesure de votre foi. » Le mérite du maître peut aider ses ser-

(1) Dans Job c'est au singulier et par mode d'imprécation.

(2) Auparavant il y avait *op. imperfectum*. Le sens que nous avons donné est fixé par le mot grec : *κολακεία*, *flatterie*.

et stridor dentium ossa demonstrat, vera est corporum et eorumdem membrorum quæ ceciderant, resurrectio. RABA. Vel stridor dentium prodit indignantis affectum ; eo quod sero unumquemque pœniteat, sero sibi irascatur, quod tam pertinaci improbitate deliquit. REMIG. Vel aliter : tenebras exteriores appellat exterâs nationes : quantum enim ad historiam attinet, prædicat Dominus his verbis interitum Judæorum ; quoniam propter infidelitatem ducendi erant captivi, et dispergendi per diversa regna terrarum : fletus enim ab igne solet fieri, stridor dentium a frigore : illis ergo ascribitur fletus, qui in calidioribus locis habi-

tant, sicut in India et Æthiopia. Stridor vero dentium illis ascribitur qui in frigidioribus locis commorantur, sicut est Hircania et Seythia.

CHRYS., in homil. (27, *super Matth.*). Ne quia autem existimet blanditiarum esse hæc verba, qui dictum erat credere, facit signa : unde sequitur : Et dixit Jesus Centurioni : Vade, et sicut credidisti, fiat tibi. RAB. Quasi dicat : Secundum mensuram fidei metietur tibi et ista gratia. Potest autem meritum Domini etiam famulis suffragari, non solum merito fidei, sed etiam studio disciplinæ : unde sequitur : Et sanatus est puer illa hora. CHRYS., in homil.

viteurs non-seulement sous le rapport du mérite de la foi, mais encore sous le rapport de l'observation de la loi; d'où il suit : « Et le serviteur fut guéri dès ce moment. » — S. CHRYS. — Admirez sa rapidité! non-seulement en guérissant, mais encore en guérissant inopinément et en un instant, il faisait briller sa vertu. — S. AUG. — Ainsi qu'absent, et n'étant présent que par sa seule majesté, le Sauveur a guéri le serviteur; ainsi, ne se trouvant extérieurement qu'au milieu du seul peuple juif, et n'étant pas né d'une vierge au milieu des autres nations, n'y ayant pas souffert, n'y ayant montré aucune infirmité humaine, ni fait éclater aucun miracle divin, il y réalise cependant cette parole : « Le peuple qui ne me connaissait pas m'a servi; il m'a obéi dès la première parole. » La nation juive le vit et le crucifia; l'univers ne fit que l'entendre, et il crut en lui.

Jésus, étant venu en la maison de Pierre, vit sa belle-mère qui était au lit, et qui avait la fièvre. Et lui ayant touché la main, la fièvre la quitta; elle se leva aussitôt, et elle les servait.

RAB.—Après avoir montré en ce lépreux la guérison de tout le genre humain, et dans celle du serviteur du centenier, celle en particulier des païens, saint Matthieu nous montre en celle de la belle-mère de Pierre celle de la Synagogue. C'est pour cela qu'il dit : « Et Jésus étant venu dans la maison de Pierre. » La guérison du serviteur précède, parce que la conversion des Gentils fut un plus grand miracle et une plus grande grâce; ou bien, parce que ce n'est qu'à la fin des siècles, après que sera entrée la plénitude des nations, que la Synagogue se conver-

(22, ut sup.). Ubi velocitatem admirare : neque enim solum curare, sed inopinate et in momento temporis hoc facere, virtutem Christi ostendebat. AUG., *De verb. Dom.* (serm. 6). Sicut enim Dominus domum Centurionis corpore non intravit, sed absens corpore præsens majestate, puerum ipsum sanavit, sic et in solo judaico populo corpore fuit, apud alias autem gentes nec de Virgine natus est, nec passus est, nec humana pertulit, nec divina mirabilia fecit; et tamen impletum est quod dictum erat (Psalm. 80) : Populus quem non cognovit, servivit mihi, in auditu auris obedivit mihi: Judæa enim gens cognovit, et crucifixus : orbis terrarum audivit, et credidit.

Et cum venisset Jesus in domum Petri, vidit

socrum ejus jacentem et febricitantem : et tetigit manum ejus, et dimisit eam febris ; et surrexit, et ministrabat eis.

RABA. Postquam ostendit Matthæus per leprosum totum genus humanum sanatum, et in servo Centurionis gentilis populi sanationem, consequenter per socrum Petri designat curationem Synagogæ. Unde dicit : Et cum venisset Jesus in domum Petri. Prius autem narrat de servo, quia majus miraculum fuit et major gratia in gentili converso : vel quia in fine seculi Synagoga est plenarie convertenda, cum plenitudo gentium subintraverit. Domus autem Petri in Bethsaida erat.

CHRYS., in hom. (28, in Matth.). Sed cur intravit in domum Petri? Mihi videtur

tira complètement (1). Or, la maison de Pierre était dans Bethsaïde

S. CHRYS. — Mais pourquoi est-il entré dans la maison de Pierre? Pour moi, je pense que c'est pour manger, et c'est ce qu'indiquent les mots qui suivent : « Et se levant, elle les servait. » Il s'arrêtait chez ses disciples pour les honorer et pour augmenter leur avidité du salut. Or, remarquez le respect de Pierre pour le Christ. Ayant sa belle-mère malade à la maison, il ne l'y entraîna pas, mais il attendit qu'il eût fini sa prédication et ses guérisons. Dès le commencement il avait appris à faire céder ses intérêts à ceux des autres. Ce n'est pas lui qui amena le Christ, mais le Christ qui vint de lui-même après cette parole : « Je ne suis pas digne que vous entriez dans ma maison. » C'est ainsi qu'il montrait combien il était bon pour son disciple. Il ne dédaigne pas d'entrer sous le pauvre toit d'un pêcheur pour nous apprendre à braver en tout l'orgueil humain. Tantôt il guérit par sa seule parole, tantôt il y ajoute d'étendre la main, et c'est pour cela qu'il est dit ici : « Et il étendit la main. » Il ne voulait pas faire toujours des miracles surabondants, et il lui importait de se cacher quelquefois. En touchant le corps, non-seulement il fit cesser la fièvre, mais encore il rendit une complète santé. Lorsque la maladie était guérissable, il la guérissait d'une manière que ne saurait imiter (2) l'art humain, en rendant immédiatement la plénitude de la santé. Et c'est ce qu'a eu en vue l'évangéliste, et qu'il a exprimé par ces mots : « Elle se leva, et elle les servait. »—S. JÉR.—La nature humaine est telle qu'à la fièvre succède toujours un surcroît de lassitude, et que dans

(1) *L'aveuglement d'une partie d'Israël existera jusqu'à ce que la plénitude des nations soit entrée, et c'est ainsi que tout Israël sera sauvé* (Rom., 11).

(2) C'est là le sens du grec τῷ τρόπῳ ἰατρείας.

cibum assumpturus : unde sequitur : Et surrexit, et ministrabat eis. Apud discipulos enim divertebat honorans eos, et avidiores ex hoc faciens. Attende autem Petri ad Christum reverentiam : habens enim sororum domi febricitantem, non traxit eum in domum ; sed expectavit doctrinam compleri, et alios curari : ab exordio enim erudiebatur, quæ aliorum erant sibi ipsi præponere. Quocirca neque ipse eum inducit, sed Christus sponte adivit, postquam dixit Centurio : Non sum dignus ut intres sub teetum meum : monstrans quantum largiebatur discipulo. Non est autem dedignatus subvilia tuguria piscatorum intrare, erudiens per omnia humanum conculcare tumorem. Et quandoque quidem solum verbis curat ;

quandoque autem etiam manum extendit ; unde et hic dicitur : Et tetigit manum ejus, etc. Non enim volebat semper cum superabundantia miracula facere ; oportebat enim interim latere. Tangens autem corpus, non febrem extinxit solum, sed et puram tribuit sanitatem : quia enim ægritudo curabilis erat, modo curationis suam virtutem ostendebat, faciendo quod ars medicinalis non operatur ; ut scilicet simul perfectam restituat sanitatem : unde Evangelista hoc intuens dicit quod surrexit, et ministrabat eis. HIER. Natura enim hominum istiusmodi est, ut post febrem magis lassescant corpora, et incipiente sanitate, ægritationis mala sentiant : verum sanitas quæ confertur a Domino, tota simul redditur.

la convalescence l'on ressent encore les douleurs de la maladie. Mais la santé que rend le Seigneur revient tout entière en un moment. — S. CHRYS. — Ces mots qu'elle se leva et les servait, sont autant un signe de la puissance du Christ que des dispositions de cette femme à l'égard du Christ.

BÈDE. — Au sens mystique, cette maison de Pierre signifie la loi ou la circoncision ; *la belle-mère*, c'est la synagogue, qui est en quelque sorte la mère de l'Église confiée à Pierre. C'est elle qui est prise de fièvre, de cette fièvre de jalousie dont elle brûlait à l'égard de l'Église qu'elle poursuivait. Le Seigneur lui a touché la main en lui changeant ses œuvres charnelles en œuvres spirituelles. — RÉMIG. — Ou bien, par cette belle-mère de Pierre, il faut entendre la loi qui, selon l'Apôtre, était *malade par la chair*, c'est-à-dire par cette explication toute charnelle qu'on lui donnait. Mais lorsque le Seigneur se fut montré visible dans la Synagogue par le mystère de son incarnation, et qu'il eut accompli la loi dans ses œuvres, qu'il en eut donné l'intelligence spirituelle, bientôt elle eut reçu tant de force de cette union avec la grâce, qu'après avoir été un instrument de mal et de châtement, elle devint le canal de la vie et de la grâce (1). — RAB. — Ou bien, toute âme qui est travaillée par les passions de la chair est comme bouillonnante de fièvre ; mais touchée par la main de la miséricorde divine, elle entre en convalescence, elle bride la chair lascive avec le mors de la continence, et sert la justice avec les mêmes membres qu'elle avait consacrés à l'impureté. — S. HIL. — Ou bien, dans la belle-mère de Pierre, il faut reconnaître la pernicieuse passion d'infidélité unie à la

(1) *Que si le ministère de mort gravé en lettres sur des pierres fut revêtu de gloire, combien plus le ministère de l'esprit sera environné de gloire* [2 Corinth., 3].

CHRYS., in homil. (28, in Matth.). In hoc ergo quod dicitur quod surrexit et ministrabat eis, et Christi virtutis signum est, et dispositionis mulieris quam erga Christum ostendebat.

BEDA., in homil. Mystice autem domus Petri lex vel circumcisio est ; soerus est Synagoga, quæ quodammodo est mater Ecclesiæ Petro commissæ ; hæc febricitat, quia invidiæ æstibus laborabat persequens Ecclesiam ; ejus manum Dominus tangit, quando carnalia ejus opera in spiritualem usum convertit. RÉMIG. Vel per soerum Petri potest intelligi lex, quæ secundum Apostolum (ad Rom., 8) infirmabatur per carnem (id est, carnalem intelligentiam).

Sed cum Dominus per mysterium incarnationis visibilis in synagoga apparuit, et opere legem implevit, et spiritualiter intelligendam docuit, mox ipsa sociata gratiæ Evangelii tantum robur accepit, ut quæ fuerat ministra mortis et pœnæ, postmodum fieret vitæ et gloriæ. RABA. Vel unaquæque anima, quæ carnis concupiscentiis militat, quasi febribus æstuat ; sed manu misericordiæ divinæ tacta convalescit, et per continentiae frena carnis lasciviam constringit ; et membris quibus servierat immunditiæ, servit justitiæ. HILAR. (can. 7, in Matth.). Vel in soeru Petri vitiosa infidelitatis æstimatur affectio, cui adjaect libertas voluntatis quæ nos sibi quodam conju-

liberté de la volonté, et qui nous est unie comme par un certain lien matrimonial. Donc à l'arrivée du Seigneur dans la maison de Pierre, c'est-à-dire dans notre corps, est guérie cette infidélité du péché toute bouillante ; et, débarrassée du mal que lui avait laissé la domination du péché, l'âme se consacre au service du Seigneur.

S. AUG. — Saint Matthieu n'a pas exprimé quand avait été fait ce miracle, c'est-à-dire avant et après quelle autre circonstance de sa vie. Il n'est pas nécessaire de comprendre qu'il a été fait après ce qui est raconté précédemment. L'on doit croire néanmoins qu'il a été placé ici pour avoir été omis précédemment. Saint Marc le place avant la guérison du lépreux qu'il raconte, et qu'il paraît placer immédiatement après le sermon sur la montagne qu'il omet. Saint Luc, lui aussi, place cette guérison de la belle-mère de Pierre après la même circonstance que saint Marc. Saint Luc la place avant un discours fort long du Sauveur, que l'on peut croire être le même que celui que saint Matthieu lui fait tenir sur la montagne. Mais qu'importe le lieu ou l'ordre des faits ? qu'importe qu'un évangéliste mette maintenant ce qu'il venait d'omettre, ou qu'il place avant ce qui était postérieur, pourvu que ce fait, ainsi placé, ne contredise en rien un autre fait raconté ou par lui ou par un autre ? Il n'est au pouvoir de personne de se rappeler dans tel ou tel ordre ce qu'il connaît cependant très bien, et il est fort probable que chaque évangéliste a cru devoir raconter les choses dans l'ordre qu'il plaisait à Dieu de les rappeler à leur souvenir. C'est pourquoi nous ne devons nullement nous laisser embarrasser par le défaut d'enchaînement là où il n'apparaît pas, quel que soit l'ordre dans lequel chaque évangéliste ait placé ces faits.

gii societate conjungit. Ergo ingressu Domini in Petri domum (id est, in corpus) curatur infidelitas peccatorum calore æstuantis; et vitiorum ægra dominatu, sanata officii famulatu ministrat.

AUG., *De consen. Evang.* (lib. 2, cap. 21). Hoc autem quando factum sit (il est, post quid vel antequid), non expressit Matthæus : non enim post quod narratur, post hoc etiam factum necesse est intelligatur. Nimirum tamen iste hic recoluisse intelligitur, quod prius omiserat. Nam id Marcus hic narrat (cap. 2), antequam illud de mundato leproso commemoret, quod post sermonem in monte habitum (de quo ipse tacuit) videtur interposuisse. Itaque et Lucas (cap. 6) post hoc factum narrat de socru Petri, post quod et

Marcus : ante sermonem etiam ipse (scilicet Lucas) quem prolixum interposuit ; qui potest idem videri quem dicit habitum in monte Matthæus. Quid autem interest, quis quo loco ponat, sive quod ex ordine inserit, sive quod omisum recolit, sive quod postea factum ante præcepit, dum tamen non adversetur eadem alia narranti, nec sibi nec alteri ? Quia enim nullius in potestate est res opportune cognita quo quisque ordine recordetur, satis probabile est quod unusquisque evangelistarum eo se ordine credidit debuisset narrare, quo voluisset Deus ea quæ narrabat ejus recordationi suggerere. Quapropter, ubi ordo temporum non apparet, nihil nostra interesse debet, quem narrandi ordinem quilibet eorum tenuerit.

Sur le soir, on lui présenta plusieurs possédés, et il en chassa les malins esprits par sa parole, et guérit tous ceux qui étaient malades. Afin que cette parole du prophète Isaïe fût accomplie : Il a pris lui-même nos infirmités, et il s'est chargé de nos maladies (1).

S. CHRYS. — La multitude des croyants s'était déjà augmentée, et elle ne se laissait déjà plus séparer du Christ par les poursuites du temps; le soir était déjà tombé, que l'on amenait au Sauveur des malades : « C'était déjà tard, et on lui présenta plusieurs possédés du démon. » — S. AUG. — Ces mots : « Or, le soir était déjà venu, » indiquent assez qu'il s'agit du même jour. Ces seuls mots : « Le soir étant arrivé, » n'indiquent pas cependant toujours que ce soit le soir du même jour.

RÉMIG. — Or, le Christ, Fils de Dieu, auteur de la santé de l'homme, source et origine de toute compassion, donnait à tous une médecine céleste : « Et il chassait les esprits de sa parole, et il guérit tous ceux qui souffraient. » Il chassait démons et maladies d'un seul mot, pour montrer à ce signe et par cette vertu qu'il était venu pour sauver tout le genre humain.

S. CHRYS. — Remarquez quelle multitude de personnes guéries passent des évangélistes, sans s'arrêter à parler de chacune en particulier, et nous présentant par un seul mot une ineffable mer de miracles. Mais que la grandeur du prodige ne soit pas un prétexte à votre incré-

(1) La Vulgate, d'après le texte hébreu, porte : *Vere languores nostros ipse tulit, et dolores nostros ipse portavit* [Esaïe, 53, v. 4]. Les Septante : *Ipse iniquitates nostras portavit* (ἁμαρτίας, peccata) *et pro nobis dolet*. L'Eglise, dans l'office de la semaine sainte, férie 4, Resp., 3, cite le texte, et saint Pierre (1^{re} ép., cap. 2, v. 4) y fait allusion.

Vespere autem facto, obtulerunt ei multos demonia habentes; et eiciebat spiritus verbo, et omnes male habentes curavit; ut adimpleretur quod dictum est per Esaiam prophetam, dicentem: Ipse infirmitates nostras accepit, et agrotationes nostras portavit.

CHRYS., in homil. (24, in Matth.). Quia multitudo credentium erat jam aucta, neque tempore impellente a Christo abscedere patiebantur, vespere ei infirmos adducunt: unde dicitur: Vespere autem facto, obtulerunt ei multos demonia habentes. AUG., De conseu. Evang. (lib. 2, cap. 21). Per hoc autem quod dicit: Vespere autem facto, ad ejusdem diei tempus hoc pertinere satis indicatur; quamvis necesse non sit,

ubi dicitur, Vespere facto, ejusdem diei vespere accipere.

RÉMIG. Christus autem Dei Filius auctor humanae salutis, fons et origo totius pietatis, coelestem medicinam omnibus tribuebat: unde sequitur: Et eiciebat spiritus verbo, et omnes male habentes curavit: daemonum enim et morbos solo verbo repellebat, ut his signis et virtutibus ostenderet se ad salutem totius generis humani venisse.

CHRYS., in homil. (28, in Matth.). Intende autem quantam multitudinem curatam transeurrunt evangelistae; non unumquemque curatum enarrantes, sed uno verbo pelagus ineffabile miraculorum inducentes. Ne autem magnitudo miraculi incredulita-

dulité, et ne vous abritez pas derrière une si grande multitude et tant de maladies guéries en un moment et par une seule parole ; car voici l'évangéliste qui amène avec lui le prophète, pour en rendre témoignage : « Afin que fût accomplie cette parole d'Isaïe : Il a lui-même pris nos infirmités. » — RAB. — Non pour les garder, mais pour nous en débarrasser : « Et il a porté nos maladies, » afin de porter lui-même ce qui aurait accablé notre faiblesse. — RÉMIG. — Il s'est revêtu de l'infirmité de notre nature, pour nous faire forts et robustes, de faibles que nous étions. — S. HIL. — Par la passion de son corps, annoncée par les prophètes, il a absorbé les infirmités de la faiblesse humaine. — S. CHRYS. — C'est surtout des péchés que paraît avoir voulu parler le Prophète (1). Comment donc l'évangéliste l'a-t-il entendu des maladies ? C'est qu'il a voulu adapter ce texte à son récit, ou bien qu'il a voulu nous faire entendre que la plupart des maladies et la mort elle-même sont la peine des péchés de l'âme.

S. JÉR. — Il faut remarquer que tous nous sommes guéris, non pas le matin, non pas à midi, mais lorsque le soir va tomber, et lorsque le grain de froment tombe, pour mourir dans la terre et y produire une multitude de fruits. — RAB. — Le coucher du soleil désigne celui qui a dit de lui-même : « Tant que je suis dans le monde, je suis la lumière du monde ; » lui qui, vivant pendant le temps dans sa chair, en instruisit peu parmi les Juifs ; tandis qu'après avoir foulé à ses pieds l'empire de la mort, il fit à toutes les nations répandues sur la face du monde la promesse des dons de la foi.

(1) D'après le texte grec, car d'après la version hébraïque on peut l'entendre aussi des souffrances du corps, peines du péché, ainsi que l'entend l'Eglise elle-même dans l'office de la semaine sainte.

tem immittat, si tantam plebem et varias ægritudines uno temporis momento curavit, inducit Prophetam attestantem his quæ fiebant : unde subditur : Ut adimpleretur quod dictum est per Esaiam Prophetam, dicentem : Ipse infirmitates nostras accepit. RABA. Non ut sibi haberet, sed ut nobis auferret : et ægotationes nostras portavit, ut quod pro imbecillitate virum ferre non poteramus, ille pro nobis portaret. REMIG. Quia humanæ naturæ infirmitatem ad hoc suscepit ut nos infirmos, faceret fortes atque robustos. HILAR. (can. 7, in *Matth.*). Et passione corporis sui (secundum prophetarum dicta) infirmitates humanæ imbecillitatis absorbuit. CHRYS., in homil. (28, in *Matth.*). Hoc autem de peccatis magis a

Propheta dictum esse videtur. Qualiter igitur Evangelista de ægritudinibus hoc exponit ? Sed sciendum quod vel historiæ hic testimonium adaptavit ; vel ostendit quoniam plures ægritudinum ex peccatis sunt animarum, et ipsa mors a peccatis habet radicem.

HIER. Attendendum autem quod omnes non mane, non meridie, sed ad vesperam curantur, quando sol occubiturus est, et quando granum tritici in terra moritur, ut multos afferat fructus. RABA. Solis enim occubitus passionem et mortem designat illius qui dixit (Joan., 8) : Quamdiu sum in mundo, lux sum mundi, qui temporaliter vivens in carne, paucos Judæorum docuit ; calcato autem regno mortis, omni-

Or, Jésus, se voyant environné d'une grande foule de peuple, ordonna à ses disciples de le passer à l'autre bord du lac. Alors un scribe ou docteur de la loi, s'approchant, lui dit : Maître, je vous suivrai en quelque lieu que vous alliez. Et Jésus lui répondit : Les renards ont des tanières, et les oiseaux du ciel ont des nids; mais le Fils de l'homme n'a pas où reposer sa tête. Un autre de ses disciples lui dit : Seigneur, permettez-moi d'aller ensevelir mon père avant que je vous suive. Mais Jésus lui dit : Suivez-moi, et laissez aux morts le soin d'ensevelir leurs morts.

S. CHRYS. — Comme le Christ non-seulement guérissait les corps, mais encore amendait les âmes (1) et leur enseignait la vraie sagesse, il a voulu se montrer non-seulement avec la puissance qui guérit les malades, mais encore avec l'humilité qui ne fait rien par ostentation, et c'est pour cela qu'il est dit : « Jésus, se voyant entouré d'une grande foule, ordonna à ses disciples d'aller au-delà de la mer. » C'est ainsi qu'il nous enseignait à nous modérer en tout, qu'il calmait l'envie des Juifs, et qu'il nous apprenait à ne rien faire par ostentation. — RÉMIG. — C'est peut-être comme homme qu'il a agi, voulant fuir l'importunité de la foule : ils lui étaient attachés par l'admiration et le désir de le voir. Qui pourrait, en effet, se séparer d'un homme qui fait de tels miracles? Qui ne voudrait pas contempler la simplicité de son visage, et entendre une bouche qui dit de telles paroles? Si Moïse avait le visage resplendissant de gloire et Étienne la figure d'un ange, comprenez que le maître de toutes choses dut alors apparaître ainsi qu'il convenait. C'est pour cela que le Prophète a dit : « Remarquable de beauté entre les enfants des hommes. »

(1) Le mot grec *διώρθεον* veut dire : *Ramener à sa pureté primitive.*

bus per orbem Gentilibus fidei dona promisit.

Videns autem Jesus turbas multas circum se, jussit discipulos ire trans fretum. Et accedens unus Scriba, ait illi : Magister, sequar te quocumque ieris. Et dixit illi Jesus : Vulpes foveas habent, et volucres cœli nidos; Filius autem hominis non habet ubi caput suum reclinet. Alius autem de discipulis ejus ait illi : Domine, permitte me primum ire, et sepelire patrem meum. Jesus autem ait illi : Sequere me, et dimitte mortuos sepelire mortuos.

CHRYS., in homil. (28, in Matth.). Quia Christus non solum corpora curabat, sed animam emendabat, et veram sapientiam

edocebat seipsum monstrare voluit, non solum ægritudines solvendo, sed etiam nihil ad ostentationem faciendo : et ideo dicitur : Videns autem Jesus turbas multas circum se, jussit discipulos ire trans fretum. Faciebat autem hoc, et simul moderata nos capere docens, et invidiam judaicam mitigans, et docens nos nihil ad ostentationem facere. RÉMIG. Vel hoc fecit quasi homo, volens turbarum importunitatem declinare. Erant autem ei affixi admirantes eum, et videre ipsum volentes; quis enim discederet a talia miracula operante? quis non faciem ejus simplicem vellet videre, et os talia loquens? Si enim Moyses glorificatam faciem habebat [Exod., 34], et Stephanus sicut angeli [Act., 7], intellige communem dominatorem, qualem decens

S. HIL. — Il ne faut pas croire que le nom de disciple convienne aux seuls apôtres ; car nous lisons qu'en dehors d'eux il y eut plusieurs autres disciples.

S. AUG. — Il est évident que le jour où il ordonna qu'on allât sur l'autre rive de la mer ne fut pas le lendemain du jour où il guérit la belle-mère de Pierre ; car saint Luc et saint Marc nous apprennent que ce jour-là il alla dans le désert. — S. CHRYS. — Remarquez qu'il ne renvoie pas directement la foule, et ne lui dit pas : *Retirez-vous* ; mais il ordonne à ses disciples d'aller au-delà, leur laissant l'espoir de pouvoir l'y suivre.

RÉMIG. — L'évangéliste veut nous dire ce qui se passa entre son ordre et son exécution, par ces mots : « Et voici qu'un scribe lui dit : Maître, je vous suivrai partout où vous irez. » — S. JÉR. — Ce scribe, qui ne connaissait que la lettre qui tue (1), n'eût pas été repoussé par le Seigneur, s'il lui avait dit : « Seigneur, je vous suivrai partout où vous irez ; » mais comme en l'appelant *maître* il ne le considère que comme *un des maîtres*, et qu'il n'était qu'un littérateur, n'étant pas un auditeur de l'âme, il n'a rien en lui où Jésus puisse reposer sa tête. Il nous est insinué aussi qu'ayant vu les miracles du Sauveur, il ne voulait le suivre que pour recueillir le profit de ses œuvres divines, et qu'il fut rejeté à cause de cela. Ce qu'il désirait, c'est ce que Simon-le-Magicien voulait acheter de saint Pierre.

S. CHRYS. — Voyez quel est son orgueil : il arrive et parle comme

(1) *La lettre tue* (2 Corinth., 3, v. 6), dit saint Paul, mais il nous explique (Rom., 7) que ce n'est pas directement, mais par occasion.

est, tunc apparuisse : unde Propheta dicit (*Psal.*, 44) : Speciosus forma præ filiis hominum.

HILAR. (can. 7, in *Matth.*). Discipulorum autem nomen non duodecim tantum apostolis convenire æstimandum est : nam præter apostolos plures fuisse discipulos legimus.

AUG., *De con. Evang.* (lib. 2, cap. 22). Manifestum est autem alium esse diem quo jussit ire trans fretum ; non cum qui sequitur illum in quo socrus Petri sanata est ; quo die Marcus Lucasque eum in desertum exiisse affirmant. CHRYS., in homil. (28, in *Matth.*). Vide autem qualiter turbas non simpliciter adjicit, ut non offendat : non enim dixit : Recedite, sed ultro discipulos jussit abire, spem dans turbæ eundi etiam illuc.

RÉMIG. Sed quid inter jussionem Dei et tranfretationem gestum sit, Evangelista studuit manifestare, cum ait : Et ecce unus scriba ait illi : Magister, sequar te quocunque ieris. HIER. Iste scriba qui tantum litteram noverat occidentem, si dixisset : Domine, sequar te quocunque ieris, non fuisset repulsus a Domino ; sed quia magistrum unum de pluribus æstimabat, et litterator erat, et non spiritualis auditor, ideo non habet locum in quo possit Jesus reclinare caput suum. Ostenditur autem nobis et ob hoc scribam repudiatum, quod signorum videns magnitudinem, sequi voluerit Salvatorem, ut luera ex operum miraculis quæreret ; hoc idem desiderans quod et Simon Magus a Petro emere voluerat (*Act.*, 8).

CHRYS., in homil. (28, in *Matth.*). Vide

dédaignant les rangs de la foule, et voulant se montrer au-dessus du grand nombre.—S. HIL.—Ou bien ce scribe, qui était un des docteurs de la loi, interroge avant de suivre, comme si la loi ne renfermait pas que celui-ci était le Christ, et qu'il fallait le suivre. Son incrédulité se revêt de cette question méfiante; car la foi, en naissant dans l'âme, n'interroge pas, mais suit.

S. CHRYS.—Le Sauveur lui répondit, non pas en suivant le sens de ses paroles, mais en allant au-devant de son intention. C'est ce qui suit ainsi : « Et Jésus lui dit : Les renards ont leurs tanières, et les oiseaux du ciel leurs nids; le Fils de l'homme n'a pas où reposer sa tête. » C'est comme s'il disait : — S. JÉR.—Comment moi, qui suis d'une si grande pauvreté, vous voulez me suivre à cause des richesses et d'un gain terrestre? moi, qui n'ai pas même un petit réduit, et qui ne puis coucher sous un toit qui m'appartienne?

S. CHRYS.— Cette réponse n'est par pour le repousser, mais pour faire tomber sa mauvaise intention (1). Il l'aurait accepté s'il avait voulu le suivre en s'exposant à sa pauvreté. Ce qui vous prouve la malice du scribe, c'est qu'après avoir entendu cette parole il n'en fut pas converti, et ne s'écria pas : « Je suis prêt à vous suivre. »

S. AUG.— Ou bien : *le Fils de l'homme n'a pas où reposer sa tête dans votre foi; les renards ont leurs tanières dans votre cœur plein de ruses; les oiseaux du ciel ont aussi leur nid dans ce cœur plein d'orgueil. Trompeur et fier, vous ne me suivrez pas; car comment celui qui est trompeur pourrait-il suivre celui qui est simple?* — S. GRÉG.—Ou bien, les

(1) Tel est le sens du mot ἀποσπερομένου.

etiam quantus est tumor. Ita enim advenit et locutus est sicut dedignans cum turba annumerari, sed ostendens quoniam super multos est ipse. HILAR. (can. 7, in *Matth.*). Vel aliter : iste scriba qui est unus ex doctoribus legis, an sit secuturus interrogat; quasi lege non contineretur hunc esse Christum, quem utiliter sequatur. Igitur infidelitatis affectum sub diffidentia interrogationis expressit; quia fidei assumptio non interroganda est, sed sequenda.

CHRYS., in homil. (28, in *Matth.*). Respondet autem ei Christus, non ad interrogationem verborum, sed ad consilium obvians mentis : unde sequitur : Et dixit ei Jesus : Vulpes foveas habent, et volucres cœli nidos, Filius autem hominis non habet ubi caput suum reclinet; ac si dicat : HIER. Quid me propter divitias et seculi lucra

cupis sequi, cum tantæ sim paupertatis, ut ne hospitium quidem habeam, et tecto utar non meo? CHRYS., in homil. (28, in *Matth.*). Hoc autem non erat avertentis, sed arguentis quidem malum consilium; concedentis autem, si vellet cum paupertatis expectatione sequi Christum. Et ut discas ejus malitiam, audiens hoc et correctus non dixit : Paratus sum sequi.

AUG., *De verb. Dom.* (serm. 7). Vel aliter : Filius hominis non habet ubi caput reclinet, scilicet, in fide tua : vulpes enim habent foveas in corde tuo, quia dolosus es; volatilia cœli habent nidos in corde tuo, quia elatus es : dolosus et elatus non me sequeris : quomodo enim dolosus sequitur simplicem? GREG., 19, *Moral.* (cap. 1). Vel aliter : vulpes valde fraudulenta sunt animalia, quæ in fossis vel specubus abscon-

renards sont des animaux remplis de fraudes, qui habitent dans des trous ou dans des cavernes. Lorsqu'ils en sortent, ce n'est pas pour marcher dans de droits chemins, mais dans des sentiers détournés. Quant aux oiseaux, ils s'élèvent par un vol sublime. Ainsi, par *les renards*, il faut entendre la ruse et la fourberie, et par *les oiseaux*, les démons de l'orgueil. Et ces mots reviennent à ceci : les démons de l'orgueil et de la ruse trouvent place dans votre cœur ; mais mon humilité ne saurait se reposer dans l'orgueil. — S. AUG. — L'on peut croire que, mû par la vue de ses miracles, il voulut le suivre par un principe d'orgueil, et l'orgueil est ici signifié par les oiseaux. Il aurait feint d'être de ses disciples, et c'est cette hypocrisie qui est représentée ici par les renards. — RAB. — Les hérétiques, dont toutes les ressources sont dans la subtilité, sont représentés ici par les renards, et les esprits malins par les oiseaux du ciel. Les uns avaient leurs tanières, les autres leurs nids, c'est-à-dire leur demeure, dans le cœur du peuple juif.

SUITE. — « Un autre des disciples lui dit : Seigneur, permettez-moi d'aller d'abord, et d'ensevelir mon père. » — S. JÉR. — Qu'y a-t-il de semblable entré le disciple et le scribe ? Celui-ci l'appelle maître, celui-là avoue qu'il est Seigneur (1). Le premier, mû par sa piété filiale, désire d'aller ensevelir son père ; le second promet de suivre où l'on voudra, non par amour du maître, mais du bien qu'il pourra en retirer. — S. HIL. — Ce disciple ne demande pas s'il doit suivre, car il s'y regarde déjà comme obligé, mais il prie pour qu'il lui soit permis d'aller ensevelir son père.

(1) Dans les éditions précédentes, ceci était comme de saint Hilaire, dont la citation ne commence que plus bas.

duntur ; cumque apparuerint, nunquam rectis itineribus, sed tortuosis anfractibus currunt ; volucres vero alto volatu se sublevant : nomine ergo vulpium dolosa atque fraudulenta, nomine autem volucrum, hæc eadem superba dæmonia designantur : ac si dicat : Fraudulenta et elata dæmonia in corde tuo inveniunt habitationem suam ; humilitas autem mea requiem in superba mente non invenit. AUG., *De quæst. Evang.* Intelligitur enim miraculis motus propter inanem jactantiam cum sequi voluisse (quam significant aves), fluxisse autem discipuli obsequium ; quæ fictio vulpium nomine significata est. RABA. Hæretici autem in sua versutia confidentes significantur per vulpes, et maligni spiritus per volucres

cæli, qui in corde judaici populi foveas et nidos [id est, domicilia] habebant.

Sequitur : Alius autem de discipulis illius ait : Domine, permitte me ire primum, et sepelire patrem meum. HIER. Quid simile est inter scribam et discipulum ? ille magistrum vocat, hic Dominum confitetur. Iste pietatis occasione ad sepeliendum patrem ire desiderat, ille secutorum se quolibet esse promittit ; non magistrum querens, sed ex magistro lucrum. HIL. (can. 7, *in Matth.*). Iste etiam discipulus non interrogat an sequatur (jam enim sequi se oportere credidit), sed permitti sibi orat sepelire patrem.

AUG., *De verb. Dom.* (serm. 7). Dominus autem quando parat homines Evangelio,

S. AUG. — Le Seigneur, lorsqu'il prépare quelqu'un à l'Évangile, ne veut pas que l'on cherche des excuses dans les sentiments humains et charnels ; c'est ce qui suit : « Or, Jésus lui dit : Suivez-moi, et laissez les morts ensevelir leurs morts. »

S. CHRYS. — Il ne dit pas cela pour condamner le respect dû aux parents, mais pour nous montrer qu'il ne nous faut rien envisager comme étant au-dessus des affaires du salut. C'est pour cela que nous devons nous y livrer avec toute notre ardeur, et ne pas nous laisser retarder, quelque inévitables et entraînants que soient les attachements qui nous retiennent. Car qu'y a-t-il de plus nécessaire que d'ensevelir son père ? quoi encore de plus facile ? Cela ne demande pas beaucoup de temps. Par là aussi le Seigneur nous a arrachés à beaucoup de chagrins et de tristesses, et à leur triste suite. Après la sépulture seraient venus les débats sur le testament, le partage de l'héritage, et autres choses semblables. De flot en flot, il aurait pu se laisser éloigner beaucoup de la vérité. Si votre cœur se soulève encore, rappelez-vous que souvent l'on ne laisse pas connaître à un malade la mort ou de son père, ou de son fils, ou de sa mère, ni les suivre au lieu de la sépulture ; et, bien que ce soit là de la cruauté, le contraire en serait. Ce serait bien plus mal d'entraîner quelqu'un loin de la parole divine, alors surtout qu'il y en a d'autres pour remplir ces tristes fonctions. Or, ici il en était d'autres qui pouvaient accomplir ce devoir de la sépulture, et c'est pour cela que le Sauveur dit : « Laissez les morts ensevelir leurs morts. » — S. AUG. — C'est comme s'il disait : « Votre père est mort ; il est d'autres morts pour l'ensevelir, car ils sont infidèles. » — S. CHRYS. — Ces paroles montrent que celui qui

nullam excusationem vult interponi carnalis hujus temporalisque pietatis : et ideo sequitur : Jesus autem dixit ei : Sequere me, et dimitte mortuos sepelire mortuos suos. CHRYS. in homil. (28, in *Matth.*). Hoc autem dixit, non jubens contemnere honorem qui est ad parentes, sed monstrans quoniam nihil cœlestibus negotiis nobis magis necessarium esse oportet ; et quoniam cum toto studio his jungi debemus, et neque parum tardare, etiam si valde inevitabilia et incitantia fuerint quæ attrahunt : quid enim magis necessarium erat quam sepelire patrem ? quid etiam facilius ? Neque enim tempus multum consumendum erat. Per hoc etiam cum Dominus a multis malis eripuit, puta luctibus et mœroribus, et ab his quæ hinc expectantur : post se-

pulturam enim necesse jam erat et testamenta scrutari, et hæreditatis divisionem, et alia hujusmodi ; et ita fluctuationes ex fluctuationibus ei succedentes longe eum a veritate abducere potuerunt. Si autem adhuc tumultuaris, excogita quoniam multi infirmos non permittunt scire, nec ad monumentum sequi, etiam si pater, aut mater, aut filius sit qui defunctus est ; nec ex hoc incusantur crudelitatis ; sed contrarium, crudelitatis esset. Et multo majus malum est abducere hominem a spiritualibus sermonibus, et maxime cum fuerint qui hoc compleant : erant enim qui completuri erant hujus finis sepulturam : unde dicit : Dimitte mortuos sepelire mortuos suos. AUG., *De verb. Dom.* (serm. 7). Quasi diceret : Pater tuus mortuus est : sunt au-

était mort n'était pas du nombre de ses disciples ; car celui qui était mort était infidèle. Si vous admirez ce jeune homme qui, pour un soin si nécessaire, demande à Jésus ce qu'il faut faire, et n'y va pas de lui-même, admirez aussi comment, après en avoir été détourné, il n'y alla pas, non pas retenu par l'indifférence et la paresse, mais pour ne pas interrompre (1) une affaire importante. — S. HIL. — Ce que nous apprend le commencement de l'Oraison dominicale : « Notre Père, qui êtes dans les cieux, » se réalise dans le disciple du peuple croyant. Il est averti qu'il n'a qu'un Père, qui est au ciel (2) ; qu'ensuite le droit d'être appelé son père n'est pas laissé à l'infidèle vis-à-vis de son fils fidèle. Nous sommes prévenus aussi de ne pas mêler aux mémoires des saints les noms de ceux qui sont morts dans leur incrédulité. Nous savons par cela même que ceux qui vivent hors de Dieu sont morts. Que les morts ensevelissent donc leurs morts ; car il faut que par la foi en Dieu les vivants adhèrent au vivant.

S. JÉR. — Si donc le mort ensevelit le mort, nous ne devons pas prendre soin des morts, mais des vivants. Nous méritons d'être appelés morts lorsque nous nous préoccupons des morts. — S. GRÉG. — L'on peut dire aussi que les morts ensevelissent leurs morts lorsque les pécheurs se montrent favorables aux pécheurs, car ceux qui poursuivent de leurs louanges celui qui pèche, l'ensevelissent déjà mort sous le poids de leurs paroles (3).

RAB. — Dans cette sentence nous pouvons voir aussi que sou-

(1) C'est le sens du mot grec ἔγκοψαι.

(2) Allusion aux paroles du Christ (Matth., 23, v. 9).

(3) Dans les anciens exemplaires, c'est dans le chap. 29, au commentaire de ces paroles de Job : *Pourquoi ai-je été allaité par des mamelles* (3) ? On y lit aussi : *Qu'est-ce que de pécher, si ce n'est mourir ? Et ensevelir que faire disparaître ? Or ceux qui louent, etc.*

tem alii mortui qui sepeliant mortuos suos, quia infideles sunt. CHRYS., in homil. (28, in Matth.). In quo monstrat quoniam hic mortuus non erat ejus : etenim qui defunctus erat (sicut æstimo) de numero infidelium erat. Si admiraris juvenem, quoniam pro negotio ita necessario interrogavit Jesum, et non spontaneè abiit, multo magis admirare, quoniam et prohibitus permansit, quod non erat ingratitude; cum non propter desidiã fecerit, sed ut non intercederet negotium magis necessarium. HIL. (ut sup.). Item quia accepimus in dominicæ orationis exordio ita primum precandum : Pater noster qui es in cœlis ; et in discipulo credentis populi persona est ; admonetur quod Pater sibi unus in cœlis est ;

deinde inter fidelem filium patremque infidelem jus paterni nominis non relinquit : admonuit etiam non admisceri memoriis sanctorum mortuos infideles ; et etiam eos esse mortuos, qui extra Deum vivunt ; et ideo mortui sepeliantur a mortuis, quia per Dei fidem vivos vivo oporteat adherere.

HIER. Si autem mortuum sepelit mortuus, non debemus habere curam mortuorum, sed viventium ; ne dum solliciti sumus de mortuis, nos quoque mortui appellemur. GREG., 4, *Moral.* (cap. 25). Mortui etiam mortuum sepeliant, cum peccatores peccatoribus favent : qui enim peccantem laudibus prosequuntur, extinctum sub verborum suorum aggere abscondunt.

vent il faut pour de plus grands biens en laisser de moindres.— S. AUG.— Ce que saint Matthieu nous raconte ici comme étant arrivé après que Jésus eut ordonné qu'on allât au-delà de la mer, saint Luc le place au moment où ils étaient en chemin, ce qui n'est nullement contraire, car il fallait faire du chemin pour arriver à la mer.

Il entra ensuite dans la barque, accompagné de ses disciples ; et aussitôt il s'éleva sur la mer une si grande tempête, que la barque était couverte de flots ; et lui cependant dormait. Alors ses disciples s'approchèrent de lui, et l'éveillèrent, en lui disant : Seigneur, sauvez-nous, nous périssons. Jésus leur répondit : Pourquoi êtes-vous timides, hommes de peu de foi ? Et se levant en même temps, il commanda aux vents et à la mer, et il se fit un grand calme. Alors ceux qui étaient présents furent dans l'admiration, et ils disaient : Quel est celui-ci, à qui les vents et la mer obéissent ?

ORIG. — Le Christ, ayant fait éclater sur la terre de grands et d'étonnants prodiges, passe à la mer pour en faire briller de plus éclatants encore, et pour se montrer tout à la fois le Seigneur de la terre et de la mer. C'est pour cela qu'il est dit : « Et après qu'il fut monté dans une nacelle, ses disciples le suivirent, » non pas disciples faibles, mais stables dans leur foi. Ils le suivirent non pas tant attachés à ses pas qu'à sa sainteté. — S. CHRYS. — Il prend ses disciples avec lui et dans la nacelle pour deux motifs, et pour leur enseigner à ne pas se laisser effrayer dans les dangers et pour leur enseigner à penser avec humilité d'eux-mêmes dans les honneurs. Il permit aux flots de les tourmenter afin de les empêcher d'avoir d'eux-mêmes une trop grande opinion, à cause du choix qu'il avait fait d'eux en laissant les autres. Le peuple

RABA. Notandum est etiam in hac sententia quia aliquando minora bona prætermittenda sunt pro utilitate majorum. AUG., *De cons. Evang.* (lib. 2, cap. 23). Quod autem Matthæus dicit tunc istud gestum esse, quando jussit ut irent trans fretum, Ineas vero (cap. 9), ambulantiibus illis in via, non est contrarium ; quia viam utique ambulabant, ut venirent ad fretum.

Et ascendente eo in naviculam, secuti sunt eum discipuli ejus. Et ecce motus magnus factus est in mari, ita ut navicula operiretur fluctibus. Ipse vero dormiebat. Et accesserunt ad eum discipuli ejus, et suscitaverunt eum dicentes : Domine, salva nos, perimus. Et dixit eis Jesus : Quid timidi estis, modicæ fidei ? Tunc surgens imperavit ventis et mari, et facta est tranquillitas magna. Porro

homines mirati sunt, dicentes : Qualis est hic, quia venti et mare obediunt ei ?

ORIG. (hom. 6, in varios Evangelii locos). Cum multa magna et miranda ostendisset Christus in terra, transit ad mare, ut ibidem excellentiora opera demonstraret, quatenus terræ marisque Dominum cunctis se esse ostenderet : unde dicitur : Et ascendente eo in naviculam, secuti sunt eum discipuli ejus ; non imbecilles, sed firmi et stabiles in fide. Ili ergo secuti sunt eum, non tantum gressus ejus sequentes, sed magis sanctitatem concomitantes. CHRYS., in hom. (29, in Matth.). Accepit autem discipulos secum et in navi, ut ad utraque eos erigeret : et ad hoc quod in periculis non stupescerent, et ad hoc quod in honoribus moderata de se autumarent : ut enim non

y était, lorsque éclataient les miracles; mais il ne prend au milieu des tentations et des effrois que les athlètes qu'il allait former à vaincre l'univers entier. — ORIG. — Après être entré dans la nacelle, il fit se troubler la mer; c'est ce qui suit: « Et voici qu'un grand mouvement se fit dans la mer, de telle sorte que la nacelle était couverte par les flots. » Cette tempête ne naquit pas d'elle-même, mais elle obéit à la voix de celui qui amène les vents de leurs trésors. La tempête fut grande pour que le miracle le fût, et plus les flots se précipitaient sur la nacelle, plus la crainte troublait les disciples, et leur faisait désirer d'être délivrés par le Sauveur.

S. CHRYS. — Ils avaient vu les autres recevoir des bienfaits du Sauveur; mais comme nous ne sommes pas habitués à juger également ce qui se passe dans notre être et ce qui se passe à l'extérieur, il fallut qu'il leur fût donné le sens intime du bienfait qu'ils devaient recevoir eux-mêmes, et c'est pour cela que le Sauveur permit cette tempête pour que leur délivrance leur rendît plus clair le sens de ce qui devait être fait en leur faveur. Or, cette tempête était la figure de leurs futures tentations, dont saint Paul a ainsi parlé: « Je ne veux pas vous laisser ignorer, mes frères, que nous avons été surchargés au-delà de nos forces. » Pour donner le temps à la peur, il est dit: « Pour lui, il dormait. » Si elle était survenue pendant qu'il était éveillé, ou ils n'auraient point eu peur, ou ils ne l'auraient pas prié, ou ils n'auraient pas pensé qu'il eût pu faire quelque chose de semblable.

ORIG. — Ceci est étonnant et prodigieux: celui qui ne dort jamais, et même ne sommeille pas, il est dit qu'il dormait (1). Il dormait du

(1) Il ne sommeillera pas ni il ne dormira pas celui qui garde Israël (Ps. 120, v. 4).

magna de se saperent, propter hoc quod aliis dimissis eos retinuerat, permittit eos fluetuari: ubi enim miraeulorum ostensio erat, plebem permittit adesse; ubi autem tentationum et timorum arreptio, athletas orbis terrarum quos exereitaturus erat, hos solos assumit. ORIG. (ut sup.). Ingressus ergo naviculam fecit turbari mare: unde sequitur: Et ecce motus magnus factus est in mari, ita ut navicula operiretur fluetibus. Hæc tempestas non ex se orta est, sed potestati paruit imperantis, qui edueit ventos de thesauris suis. (Psalm. 134). Facta est autem tempestas magna, ut magnum opus ostenderetur; quia quanto magis fluetus naviculæ irruerant, tanto magis discipulos timor conturbabat, ut plus desiderarent se liberari per mirabilia Salvatoris.

CHRYS., in hom. (29, in Matth.). Quia enim viderant alios Christi beneficia accepisse, non autem similiter aliquis æstimat quæ in alienis corporibus fiunt, et quæ in seipso, oportuit per familiarem sensum hos potiri beneficiis Christi: et ideo voluit hanc fieri tempestatem, ut per liberationem manifestiorem accipiant beneficii sensum. Erat autem hæc turbatio typus futurarum tentationum, de quibus Paulus dicit (2 Corinth., 1): Nolo vos ignorare, fratres, quoniam gravati sumus supra virtutem. Ut ergo daret tempus formidini, sequitur: Ipse vero dormiebat; si enim vigilante eo facta fuisset tempestas, vel non timuissent, vel non rogassent, vel neque posse ipsum tale aliquid facere credidissent.

ORIG. (ut sup.). Est autem res mirabilis

corps, mais veillait comme Dieu, montrant par là qu'il avait un corps humain véritable, et qu'il l'avait revêtu corruptible. Il dormait de corps pour laisser veiller les apôtres, et pour nous apprendre à ne jamais dormir entièrement d'âme. Or, les disciples étaient bouleversés par un tel effroi, et comme ayant perdu la tête, de manière qu'ils se précipitent sur lui, et au lieu de lui parler avec modestie et douceur, ils l'éveillent en tumulte : « Et les disciples s'approchèrent, et ils l'éveillèrent en lui disant : Seigneur, sauvez-nous, nous périssons. »

S. JÉR. — Nous en voyons une figure en Jonas qui, pendant que tout le monde est en danger, est seul tranquille, et il dort et on le réveille. — ORIG. — O vrais disciples ! vous avez le Seigneur avec vous, et vous craignez le danger ! La vie est avec vous, et vous vous préoccupez de la mort ! Mais qu'ils répondent : « Nous sommes petits, encore faibles, c'est pour cela que nous craignons. » Mais voici pour eux : « Jésus leur dit : Hommes de peu de foi, pourquoi êtes-vous effrayés ? » C'est comme s'il leur disait : « Puisque vous m'avez vu puissant sur la terre, pourquoi ne croyez-vous à ma puissance sur la mer ? » Et si la mort elle-même survenait, ne devriez-vous pas la supporter avec courage ? Car celui qui croit avec réserve sera blâmé ; celui qui ne croit pas du tout sera condamné (1). — S. CHRYS. — Si quelqu'un prétend que d'éveiller Jésus ne fut pas en eux un signe de peu de foi, il doit toujours admettre que cela marquait qu'ils avaient de lui une opinion qui n'était pas convenable, car ils pensaient qu'il pouvait apaiser la mer étant éveillé et non pas endormi. Il ne fait pas ce miracle en

(1) Dans l'exemplaire d'Origène que nous avons sous la main, il y a : *sera méprisé*.

et stupenda : is qui nunquam dormit, neque dormitat, dormire dicitur. Dormiebat quidem corpore, sed vigilabat Deitate ; demonstrans quia verum humanum portabat corpus, quod corruptibile induerat. Corpore itaque dormiebat, ut Apostolos faceret vigilare ; et ne omnes nos unquam animo dormiamus. Tanto autem metu discipuli fuerant conterriti, et pene animo alienati, ut irruerent in eum, et non modeste ac leniter suggererent, sed turbulenter suscitarent eum, unde sequitur : Et accesserunt ad eum discipuli ejus, et suscitaverunt eum dicentes : Domine, salva nos, perimus.

HIER. Hujus signi typum in Jona legimus (cap. 1), quando cæteris periclitantibus ipse securus est, et dormit et suscitatur. ORIG. O veraces discipuli ! Salvatorem vobiscum habetis, et periculum timetis ?

vita vobiscum est, et de morte solliciti estis ? Sed respondeant : Parvuli sumus, adhuc infirmi, ideoque timemus : unde sequitur : Et dixit eis Jesus : Quid timidi estis, modicæ fidei ? Quasi diceret : Si potentem me super terram cognovistis, quare non creditis quod et in mari potens sim ? Et si mors irrueret, nonne debuistis eam constantissime sustinere ? Qui modicum credit, arguetur. Qui nihil credit, condemnabitur. CHRYS., in hom. (20, in Matth.). Si autem aliquis dixerit quoniam non fuit modicæ fidei accedentes excitare Jesum, hoc signum fuit quod non decentem de ipso opinionem habebant, noverant enim quod excitatus poterat mare inerepare, nondum autem quod dormiens. Propter hoc etiam neque presentibus turbis hoc signum fecit, ut non accusentur modicæ fidei ; sed discipulos

présence de la foule pour n'avoir pas à leur reprocher le manque de foi devant elle, mais n'étant qu'avec eux, il les corrige d'abord, et puis il détruit le soulèvement des flots : « Alors se levant, il commanda aux vents et à la mer, et aussitôt advint un grand calme. »

S. JÉR. — De ceci nous devons conclure que toutes les créatures ont sentiment de leur créateur, car celui à qui l'on commande doit avoir sentiment de celui qui lui commande. Non pas qu'il faille entendre ceci avec ces hérétiques qui considèrent tous les êtres comme animés, mais dans ce sens glorieux au Créateur, que ce qui n'a pas sentiment de notre action a sentiment de sa présence et de son action. — ORIG. Il commande donc aux vents et à la mer, et d'un grand vent naquit un grand calme. Il convient que le grand succède au grand, et c'est pour cela que celui qui d'abord troubla magnifiquement les profondeurs de la mer, commande en ce moment à un grand calme de venir, et donne ainsi une vive joie aux disciples troublés tout à l'heure.

S. CHRYS. — C'est encore un signe de sa puissance que la tempête ait été calmée tout d'un coup; et il ne resta pas même une trace de ce trouble. Cela était étranger aux lois de la nature, car lorsque le mouvement des flots cesse en raison de ces lois, longtemps les eaux restent agitées, tandis qu'ici tout tombe à la fois. Ainsi le Christ réalise ce qui avait été dit de son Père : « Il dit, et la tempête s'arrête. » Il apaise la mer par sa seule parole et par son commandement. Ceux qui étaient là l'avaient jugé homme à son aspect, à son sommeil, à l'usage qu'il faisait d'une barque, et lui les jette dans l'étonnement : « Or, les hommes admiraient et disaient : Quel est donc celui-ci ? » — LA GLOSE. — Chrysostôme donne cette version : « Quel est donc cet homme » (1) ? Le

(1) Ο ἄνθρωπος.

solum accipiens corrigit prius, et solvit turbationem aquarum : unde sequitur : Tunc surgens imperavit ventis et mari; et facta est tranquillitas magna.

HIER. Ex hoc autem loco intelligimus quod omnes creaturæ sentiant Creatorem : quibus enim imperatur, sentiunt imperantem ; non errore hæreticorum (qui omnia putant animantia), sed majestate conditoris, qua apud nos insensibilia, illi sensibilia sunt. ORIG. (ut sup.). Imperavit ergo ventis et mari, et de magno vento facta est tranquillitas magna. Decet enim in magnum magna facere ; et ideo qui prius magnifice conturbavit profundum maris, nunc iterum tranquillitatem magnam fieri jussit ; ut discipuli nimium conturbati, magnifice lætarentur.

CHRYS., in hom. (29, in Matth.). In hoc etiam ostenditur quod omnis confestim soluta est tempestas ; et neque semita turbationis remansit : quod quidem extraneum erat : eum enim naturaliter fluctuatio terminatur usque ad multum tempus, aquæ coneuantur ; sed hic simul omnia solvebantur : unde quod de Patre dictum est (Ps. 106) : Dixit, et stetit spiritus procellæ, hoc Christus opere implevit : solo enim verbo et præcepto mare sedavit et refrænavit : a visa autem et a somno, et ex usu navigii qui aderant, eum hominem æstimabant : propter hoc in admirationem eeciderunt : unde sequitur : Porro homines mirati sunt, dicentes : Qualis est hic ? etc. GLOSSA. Chrysostomus ponit hanc litteram : Qualis

sommeil et les apparences le disaient *homme*, mais la mer et le calme le montraient *Dieu*. — ORIG. — Quels sont donc ces hommes qui sont étonnés? Ne pensez pas que cette expression désigne les apôtres, car nous ne voyons jamais les disciples du Seigneur désignés que pour les honorer, et ils sont toujours appelés ou *apôtres* ou *disciples*. Ceux qui étaient étonnés, c'étaient ceux qui étaient avec le Sauveur dans la barque et auxquels cette barque appartenait. — S. JÉR. — Si quelqu'un, par esprit de contradiction, veut absolument que ce soient les disciples du Seigneur, nous lui répondrons que c'est avec raison qu'ils ont été appelés hommes, car ils ne connaissaient pas encore la puissance du Sauveur.

ORIG. — Ce n'est pas une question qu'ils expriment ainsi : « Quel est donc celui-ci, » mais une affirmation en cette manière : « Celui-ci est tel, que la mer et le vent lui obéissent. » Quel est celui-ci? c'est-à-dire comme il est grand, comme il est fort, comme il est puissant! Il ordonne à toute créature, et elle ne transgresse pas ses ordres; les hommes seuls lui résisteront, mais aussi pour cela ils seront damnés au jugement.

Au sens mystique, nous naviguons tous dans la nacelle de l'Église au travers de ce monde orageux; le Seigneur dort du sommeil de son amour, attendant et le repentir des pécheurs et notre patience dans nos maux. — S. HIL. — Ou bien il dort en s'assoupissant en nous par l'effet de notre sommeil. Cela arrive surtout afin que nous nous confions en Dieu dans notre effroi du péril. Que notre confiance puisse attendre la délivrance du danger, pendant que la vertu du Christ veille en nous!

est hic homo? Somnus enim et quod apparebat, hominem demonstrabat, sed mare et tranquillitas Deum ostendebat. ORIG. (ut sup.). Sed qui homines mirati sunt? Non putes hic Apostolos significatos : nusquam enim invenimus præter honorem cognominari Domini discipulos, sed semper aut apostoli aut discipuli nominantur : mirabantur ergo hi homines qui cum eo navigabant, quorum erat navicula. HILAR. Si autem quis contentiose voluerit eos qui mirabantur fuisse discipulos, respondebimus recte homines appellatos, quia necdum noverant potentiam Salvatoris.

ORIG. (ut sup.). Non autem interrogantes dicunt : Qualis est iste? sed asserentes, quia iste talis est cui venti et mare obediunt. Qualis ergo est iste? id est, quantus, quam fortis, quam magnus! Jubet omni

creaturæ, et non supergreditur jussionem ejus; soli homines resistunt, et ideo in judicio damnabuntur.

Mystice autem omnes in sanctæ Ecclesiæ navicula cum Domino per hunc undosum supernatamus mundum : ipse autem Dominus pio obdormit somno, patientiam nostram et impiorum pœnitentiam expectans. HILAR. (can. 7, in *Matth.*). Vel dormit, eo quod somno nostro consopiat in nobis. Maxime autem id accidit, ut a Deo auxiliium in periculi meta speremus; atque utinam vel spes sera confidat se periculum posse evadere, Christi intra se vigilante virtute. ORIG. (ut sup.). Alacriter ergo accedamus ad eum cum propheta, dicentes [*Psalm.* 43] : Exurge, quare obdormis, Domine? et ipse imperabit ventis; id est, dæmonibus, qui concitant fluctus; id est,

— ORIG. — Approchons-nous de lui avec allégresse en lui disant avec le Prophète : « Levez-vous, pourquoi dormez-vous, Seigneur? » Et lui-même commandera aux vents, c'est-à-dire aux démons qui soulèvent les flots. Ce sont là les princes de ce monde qui suscitent les persécutions contre les saints. Ainsi le Christ établira une grande paix autour du corps et de l'esprit, la paix et le calme du monde.

RAB. — Ou bien, la mer est le bouillonnement de la société humaine, et la nacelle que monte le Christ est cet arbre de la croix par le secours de laquelle les fidèles, après avoir traversé les flots du monde, parviennent à la patrie céleste comme à un port tranquille. C'est vers cette patrie que le Christ monte accompagné des siens ; c'est pour cela qu'il est dit plus bas : « Que celui qui veut venir après moi se renonce lui-même, et qu'il porte sa croix et qu'il me suive. » Lorsque le Christ fut monté sur la croix, *il y eut un grand mouvement*, l'âme de ses disciples étant émue au sujet de sa passion. *Et la nacelle était couverte par les flots*, et toute la violence de la persécution se souleva autour de la croix du Christ, là où il succomba ; c'est pour cela qu'il est dit : « Pour lui il dormait. » Son sommeil était sa mort. Les disciples l'éveillent en demandant, tout troublés en leurs âmes, sa résurrection, et en lui disant par les vœux les plus ardents : « Sauvez-nous en ressuscitant, car nous périssons par le trouble que nous a causé votre mort. » Ressuscitant, il leur reproche la dureté de leur cœur, ainsi que cela est dit ailleurs. Le Seigneur commanda aux vents, car il brisa l'orgueil du diable ; il commanda à la mer, car il rendit inutile la rage des Juifs ; et il advint un grand calme, car les âmes de ses disciples se tranquillisèrent en le voyant ressuscité.

principes hujus mundi ad persecutiones sanctis immittendas ; facietque tranquillitatem magnam, circa corpus et spiritum, pacem Ecclesiæ, et serenitatem mundo.

RABA. Vel aliter : mare est æstus seculi ; navicula quam Christus ascendit, intelligitur arbor crucis, cujus auxilio fideles, transactis mundi fluctibus, perveniunt ad cœlestem patriam, quasi ad littus securum ; in quam Christus una cum suis ascendit : unde post ait (Matth., 16) : Qui vult venire post me, abneget semetipsum, et tollat crucem suam, et sequatur me. Cum ergo Christus in cruce positus fuisset, motus magnus factus est ; quia commotæ sunt mentes discipulorum de ejus passione ; et navicula aperta est fluctibus ; quia tota vis

persecutionis circa crucem Christi fuit, ubi scilicet morte occubuit : unde dictum est : Ipse vero dormiebat. Suum dormire mori est. Excitant autem discipuli Dominum, dum turbati morte, maximis votis resurrectionem quæerunt, dicentes : Salva nos resurgendo, quia perimus turbatione tuæ mortis. Ipse vero resurgens increpat duritiam cordis eorum, ut alibi legitur. (Marc., 16). Imperavit autem Dominus ventis, quia diaboli superbiam stravit ; imperavit mari, quia vesaniam Judæorum disjecit ; et facta est tranquillitas magna, quia sedatæ sunt mentes discipulorum visa resurrectione.

GLOSSA. Vel navicula est Ecclesia præsens, in qua Christus cum suis mare

LA GLOSE (1). — Ou bien, la nacelle est l'Église du temps dans laquelle le Christ traverse avec les siens la mer de ce monde, apaise les eaux des persécutions. Que ce soit lui l'objet de notre admiration et de notre reconnaissance.

Jésus étant passé à l'autre bord, au pays des Geraséniens, deux possédés, qui étaient si furieux que personne n'osait passer par ce chemin-là, sortirent des sépulcres, et vinrent au-devant de lui. Ils se mirent en même temps à crier et à lui dire : Jésus, Fils de Dieu, qu'y a-t-il entre vous et nous ? Etes-vous venu ici pour nous tourmenter avant le temps ? Or il y avait en un lieu peu éloigné d'eux un grand troupeau de pourceaux qui paisaient. Et les démons le priaient, en lui disant : Si vous nous chassez d'ici, envoyez-nous dans ce troupeau de pourceaux. Il leur répondit : Allez. Et étant sortis, ils entrèrent dans ces pourceaux : en même temps, tout ce troupeau courut avec impétuosité se précipiter dans la mer, et ils moururent dans les eaux. Alors ceux qui les gardaient s'enfuirent, et étant venus à la ville, ils racontèrent tout ceci, et ce qui était arrivé aux possédés. Aussitôt toute la ville sortit pour aller au-devant de Jésus ; et l'ayant vu, ils le supplièrent de se retirer de leur pays.

S. CHRYS. — Les hommes appelaient le Christ un *homme* ; les démons venaient divulguer sa divinité, afin que ceux qui n'avaient pas compris la parole de la mer orageuse et redevenue calme, entendissent la voix des démons ; c'est ce qui est rapporté ainsi : « Et lorsque Jésus fut venu au-delà de la mer, dans ce pays. » — RAB. — Gerasa est une ville de l'Arabie, au-delà du Jourdain, auprès du mont Galaad, qu'occupe la tribu de Manassès, non loin du lac de Tibériade, dans lequel les porcs furent précipités.

(1) Rien de tel dans la Glose, mais on le trouve plus au long dans Bède où Rabanus l'a pris.

seculi transit, aquas persecutorum com-
pescit ; unde miremur et gratias agamus.

*Et cum venisset Jesus trans fretum in regio-
nem Gerazenorum, occurrerunt ei duo hab-
entes dæmonia, de monumentis exeuntes,
sævi nimis ; ita ut nemo transire posset per
viam illam. Et ecce clamaverunt dicentes :
Quid nobis et tibi, Jesu, Fili Dei ? Venisti
huc ante tempus torquere nos ? Erat autem
non longe ab illis grex multorum porcorum
pascens. Dæmones autem rogabant eum, di-
centes : Si ejicis nos hinc, mitte nos in
grejem porcorum. Et ait illis : Ite. At illi
exeuntes abierunt in porcos. Et ecce magno
impetu abiit totus grex per præceps in mare,
et mortui sunt in aquis. Pastores autem fuge-*

*runt, et venientes in civitatem, nuntiaverunt
hæc omnia, et de his qui dæmonia habue-
rant. Et ecce tota civitas exiit obviam Jesu.
Et viso eo, rogabant eum ut transiret a fini-
bus eorum.*

CHRYS., in homil. (29, in Matth.). Ho-
mines Christum hominem esse dicebant,
venerunt dæmones Divinitatem ejus divul-
gantes ; ut qui mare procellosum et rursus
quietum non audierant, dæmones audirent
clamantes : unde dicitur : Et cum venisset
Jesus trans fretum in regionem, etc. RAB.
Gerasa urbs est Arabiæ trans Jordanem,
juncta monti Galaad, quam tenuit tribus
Manasse, non longe a stagno Tiberiadis, in
quo porci præcipitati sunt.

S. AUG. — Comme saint Matthieu parle ici de deux possédés, et que saint Marc et saint Luc n'en citent qu'un seul, il faut comprendre cette différence en ce sens qu'il y en avait un des deux plus connu et plus fameux, qui était l'objet du deuil de toute la contrée, et dont la guérison préoccupait tous les habitants, et dont la guérison eut en effet plus de retentissement. — S. CHRYS. — Ou bien, saint Luc et saint Marc ont choisi pour en parler le plus furieux, et c'est son tourment qu'ils racontent. Saint Luc, en effet, dit qu'après avoir brisé ses liens, il s'était échappé dans le désert, et saint Marc, qu'il se meurtrissait lui-même avec des cailloux. Cependant ils ne disent pas qu'il n'y en eut qu'un, et ainsi ils ne sont point contraires à saint Matthieu. Ces mots : « Ils sortaient des tombeaux, » indiquent qu'ils voulaient insinuer ainsi une erreur pernicieuse, à savoir que les âmes des morts deviennent des démons. C'est par suite de cette erreur que beaucoup d'aruspices tuent des enfants pour avoir leur âme à leur service (1). C'est pour cela que tous les jours l'on entend les possédés s'écrier : « Je suis l'âme d'un tel » (2). Ce n'est pas l'âme d'un défunt qui s'exprime ainsi, mais le démon qui le feint pour tromper ceux qui l'entendent ; car si l'âme d'un mort pouvait entrer dans un corps étranger, à plus forte raison pourrait-elle rentrer dans le sien. Mais il n'y a nulle raison de croire qu'une âme qui souffre des choses iniques, coopère elle-même à celui qui les lui fait souffrir, ou qu'un homme puisse changer une puissance incorporelle en une autre substance, c'est-à-dire une âme en la substance d'un démon. Dans les corps, l'homme ne le

(1) Tel est le sens du grec : συμπραττούσαν.

(2) Ψυχὴ τοῦ δεῖνος εἶμι.

AUG., *De cons. Evang.* (lib. 2, cap. 24). Quod autem Matthæus duos dicit fuisse qui dæmonia patiebantur, Marcus (cap. 5) et Lucas (cap. 8) unum commemorant, intelligas unum eorum fuisse personæ alicujus clarioris et famosioris, quem regio illa maxime dolebat, et pro cujus salute populus satagebat, de quo facti hujus fama præclarioris fragravat. CHRYS., in homil. (29, in *Matth.*). Vel Lucas et Marcus unum eorum sæviorem elegerunt : unde et ejus calamitatem exprimunt : Lucas enim dicit, quod ruptis vinclis agebatur in deserto ; Marcus autem quod et lapidibus seipsum intercidebat ; nec tamen dicunt, quoniam unus solus erat, ne Matthæo contraria dicere viderentur. Per hoc autem quod sub-

ditur : Demonumentis exeuntes, perniciosum dogma imponere volebant ; scilicet quod animæ morientium dæmones fiant ; unde multi aruspicum occidunt pueros, ut animam eorum cooperantem habeant ; propter quod et dæmoniaci clamant quoniam anima illius ego sum. Non est autem anima defuncti quæ clamat, sed dæmon hoc fingit, ut decipiat audientes : si enim in alterius corpus animam mortui possibile esset intrare, multo magis in corpus suum. Sed neque habet rationem, iniqua passam animam cooperari iniqua sibi facienti ; vel hominem posse virtutem incorpoream in aliam transmutare substantiam, scilicet animam in substantiam dæmonis : neque enim in corporibus hoc machinari quis potest, ut

peut même pas, car il ne pourrait pas changer le corps d'un âne en celui d'un homme. D'ailleurs, il n'est pas rationnel de penser qu'une âme séparée de son corps soit errante sur la terre. Les âmes des justes sont dans la main de Dieu. De même de l'âme des enfants (1), quant à celles des pécheurs, il est certain, d'après l'histoire de Lazare et du mauvais riche, qu'elles sont aussitôt emmenées de ce monde. Or, comme personne ne pouvait amener ces possédés au Christ, à cause de leur fureur, c'est le Christ qui va vers eux. Ces mots : « Très cruels, de manière que personne ne passait, etc. » nous montrent quelle était leur fureur. Mais ceux qui empêchaient les autres de passer, trouvèrent aussi qui leur barrât le chemin, le Christ les flagellant invisiblement et leur infligeant par sa seule présence d'insupportables tourments ; et c'est pour cela qu'il est dit : « Et voici qu'ils crièrent et dirent, etc., etc. »

S. JÉR. — Cette confession, que suit immédiatement la récompense, n'était pas volontaire, mais c'est la force de la nécessité qui les y pousse malgré eux. Lorsque des esclaves ont fui, ils ne prient leur maître, quand ils sont ramenés devant lui, que dans la pensée d'échapper aux verges, et c'est ainsi que les démons, se trouvant tout-à-coup devant le Seigneur vivant sur la terre, le regardent comme étant venu pour les juger. Quelques-uns ont cette ridicule pensée, que les démons, qui connaissent le Fils de Dieu, ne connaissent pas le diable, parce que leur malice est moindre que la sienne et qu'ils n'en sont que les satellites : comme si toute la science des disciples ne devait pas remonter au maître.

S. AUG. — Le Seigneur se révéla à eux autant qu'il le voulut, et il

(1) Αἱ τῶν παιδῶν, le grec est plus concis.

scilicet hominis corpus faciat asini corpus ; neque enim rationabile est animam a corpore separatam hic jam oberrare : justorum enim animæ in manu Dei sunt (Sap., 3), unde et quæ puerorum : neque enim malæ sunt. Sed et quæ peccatorum sunt, confestim hinc abducuntur ; et hoc manifestum est ex Lazaro et divite (Luc., 16). Quia vero nullus afferre audebat ad Christum propter sævitiam hos dæmoniacos, Christus ad eos vadit. Quæ quidem eorum sævitia designatur, cum subditur : Sævi nimis, ita ut nemo transiret, etc. Sed quia alios prohibebant pertransire, obstruentem sibi viam invenerunt : etenim flagellabantur invisibiliter, intolerabilia patientes ex Christi

præsentia : unde sequitur : Et ecce clamaverunt dicentes, etc.

HIER. Non est autem voluntaria ista confessio, quam præmium sequitur confidentium : sed necessitatis extorsio, quæ cogit invitos ; velut si servi fugitivi post multum temporis dominum suum videant, nihil aliud nisi de verberibus deprecantur : sic et dæmones cernentes Dominum in terris repente versari, ad judicandos se venisse credebant. Ridiculum autem putant quidam dæmonia scire Filium Dei, et diabolium ignorare ; eo quod minoris malitiæ sunt isti, quam ille, cujus satellites sunt ; cum omnis scientia discipulorum ad magistrum referenda sit.

le voulut autant qu'il le fallait. Il ne leur parut pas comme la vie éternelle et comme cette lumière qui éclaire la piété, mais par l'intermédiaire de quelques effets temporels de sa puissance, et par quelques-uns de ces signes occultes de sa présence qui sont aperçus par les esprits, même par les esprits malins, bien mieux que par notre infirmité. — S. JÉR. — Cependant l'on doit entendre ceci en ce sens, que les démons et le diable lui-même soupçonnent le Fils de Dieu plus qu'ils ne le connaissent. — S. AUG. (1). — Ce que les démons disent en s'écriant : « Qu'y a-t-il de commun entre nous et vous, Jésus, Fils de Dieu, » est plutôt l'expression d'un soupçon que d'une connaissance certaine. S'ils l'avaient connu, jamais ils n'auraient permis que le Dieu de gloire fût crucifié. — RÉMIG. — Mais toutes les fois qu'il les tourmentait de son influence, et qu'ils lui voyaient faire des miracles et des prodiges, ils l'estimaient Fils de Dieu ; mais lorsqu'ils le voyaient avoir faim, avoir soif, et être soumis à choses semblables, ils se prenaient à douter et le regardaient comme un simple mortel. Il faut remarquer aussi que les Juifs incrédules, qui disaient que c'était par Belzébuth que le Sauveur chassait les démons, et les ariens qui disaient qu'il n'était qu'une créature, méritent d'être condamnés, non-seulement par le jugement de Dieu, mais encore par cet aveu des démons que le Christ est Fils de Dieu. C'est avec raison qu'ils disent : « Qu'y a-t-il entre vous et nous ? etc., etc., » c'est-à-dire, il n'y a rien de commun entre notre malice et votre grâce. Car, d'après l'Apôtre, il n'y a nulle société des ténèbres à la lumière.

(1) Ce livre n'est pas de saint Augustin. D'ailleurs on n'y trouve pas ceci mot à mot ; c'est pris dans saint Jérôme et dans Rabanus après saint Jérôme.

AUG., *De civit. Dei* (cap. 21). Tantum autem innotuit eis Deus, quantum voluit ; tantum autem voluit, quantum oportuit. Innotuit ergo eis, non per id quod vita æterna est et lumen quod illuminat pios ; sed per quædam temporalia suæ virtutis effecta, et occultissimæ præsentis signa, quæ angelicis spiritibus (etiam malignis) potius quam infirmitati hominum possunt esse perspicua. HIER. Sed tamen tam demones quam diabolus suspicari magis Filium Dei quam nosse intelligendi sunt. AUG., in lib. *De quæst. nov. et veter. Test.* Quod autem demones clamant : Quid nobis et tibi, Jesu, Fili Dei ? magis ex suspicionem quam ex cognitionem dixisse credendi sunt ; si enim cognovissent, nunquam Do-

minum gloriæ crucifigi permisissent. RÉMIG. Sed quotiescunque ejus virtute torquebantur, et signa et miracula facientem videbant, æstimabant eum esse Filium Dei ; postquam videbant eum esurire, sitire, et his similia pati, dubitabant et credebant hominem purum. Considerandum est quod etiam Judæi increduli dicentes (Luc., 11). Christum in Beelzebub eiecisse dæmonia, et Ariani dicentes eum esse creaturam, non solum judicio Dei, sed etiam dæmonum confessione damnari merentur, qui Christum Filium Dei dicunt. Recte autem dicunt : Quid nobis et tibi, etc., hoc est : Nihil commune est nostræ malitiæ et tuæ gratiæ, quia secundum Apostolum (2 Cor., 6), nulla societas est lucis ad tenebras.

S. CHRYS.—Afin de faire voir qu'ils ne disaient pas ceci par flatterie, ils ne se plaignaient que de ce qu'ils éprouvaient, et disaient : « Vous êtes venu nous tourmenter avant le temps. » — S. AUG. — Soit qu'ils pensassent qu'il leur arrivait déjà ce qu'ils avaient cru ne devoir leur arriver que plus tard, soit qu'ils considérassent comme *leur perte* ce qui arrivait déjà, à savoir, d'être méprisés pour avoir été dévoilés, et cela avant le jour du jugement, où ils doivent être frappés d'une sentence éternelle. — S. JÉR. — La présence du Sauveur est elle-même un tourment pour les démons. — S. CHRYS. — Ils ne pouvaient pas s'excuser en disant qu'ils n'avaient pas péché, car le Sauveur les avait surpris dans le mal, acharnés aux tourments d'une créature de Dieu. Ils craignaient qu'à cause de ce surcroît de maux qu'ils avaient fait, que l'on n'attendît pas, pour les punir, la sentence suprême du dernier jugement.

S. AUG. — Que les paroles des démons aient été rapportées différemment par les divers évangélistes, cela ne doit nullement nous scandaliser; car on peut réduire toutes ces variantes à une seule pensée, ou l'on peut supposer vraies toutes ces diverses paroles. L'on ne doit pas non plus s'étonner que saint Matthieu les fasse parler au pluriel, tandis que dans les autres évangélistes, ils sont au singulier, car ces derniers racontent eux-mêmes que le démon dont ils parlent, sur la demande qui lui fut faite, répondit s'appeler *légion*, c'est-à-dire, avoua qu'ils étaient plusieurs.

SUITE. — « Or, il y avait non loin d'eux un nombreux troupeau de cochons qui paissaient. » — S. GRÉG. (1). — Le diable sait fort bien qu'il

(1) Dans les anciens exemplaires, c'est le commentaire de cette parole du 2^e chapitre de Job : *Etendez les mains, et touchez à ce qu'il possède.*

CHRYS., in homil. (20, in Matth.). Ut autem non videretur adulationis hoc esse, ab experientia clamabant, dicentes : Venistis ante tempus torquere nos. AUG., *De civit. Dei* (cap. 23). Sive quia subitum illis fuit quod futurum quidem sed tardius opinabantur; sive quia perditionem suam hanc ipsam dicebant; qua fiebat ut eorum cognitio sperneretur; et hoc erat ante tempus judicii, quo æterna damnatione puniendi sunt. HIER. Præsentia etiam Salvatoris tormenta sunt dæmonum. CHRYS., in homil. (29, in Matth.). Non autem poterant dicere se non peccasse, quia eos Christus invenerat mala operantes, et facturam Dei punientes; unde æstinabant propter superabundantiam malorum quæ fecerant, quod

non expectaretur in eis tempus extremae punitionis, quæ erit in die judicii.

AUG., *De cons. evang.* (lib. 2, cap. 24). Quod autem verba dæmonum diversimode ab evangelistis sunt dicta, non habet aliquid scrupuli; cum vel in unam redigi sententiam, vel omnia dicta possint intelligi; nec quia pluraliter apud Matthæum, apud alios autem singulariter loquitur; cum et ipsi narrent quod interrogatus quis vocaretur, legionem se esse respondit, eo quod multa essent dæmonia.

Sequitur : Erat autem non longe ab illis grex multorum porcorum paseens. GRÉG., 2, *Moral.* (cap. 6). Seit enim diabolus quia quodlibet agere ex semetipso non sufficit; quia nec per semetipsum in eo quod est

ne suffit pas tout seul, n'importe à quelle action, et que même en tant qu'esprit il n'existe pas par lui-même. — RÉMIG. — Ils ne demandèrent pas à entrer dans d'autres hommes, car celui qui les tourmentait avait figure humaine. Ils ne demandèrent pas non plus à entrer dans un troupeau de bœufs ou de moutons, car ces animaux par eux-mêmes sont purs, et qu'alors ils étaient offerts dans le temple de Dieu. Parmi les animaux immondes, ils choisirent le cochon, car il est le plus immonde de tous. Le mot cochon est même synonyme de sale, car il vit au milieu des ordures. Comme eux, les démons s'y plaisent, dans celles du péché. Ils ne demandaient pas à être envoyés dans les régions de l'air à cause de leur grand désir de nous nuire.

SUITE. — « Et il leur dit : Allez. » — S. CHRYS. — Il ne prononce pas ces mots parce que les démons sont parvenus à le persuader, mais parce qu'il voulait établir ainsi l'économie (1) de plusieurs de ses desseins. D'abord il voulait montrer combien sont nuisibles ces démons qui tourmentent les hommes ; en second lieu, il voulait nous apprendre que sans sa permission ils ne peuvent rien, pas même contre des porcs ; en troisième lieu, il montrait ainsi que les esprits mauvais en auraient fait souffrir davantage aux hommes si ceux-ci n'avaient pas eu dans leur malheur le secours de la divine Providence, car ils ont certainement plus de haine contre les hommes que contre les animaux. Ainsi il est rendu évident qu'il n'en est pas un d'entre nous qui ne jouisse du secours de la Providence, et si nous n'en jouissons pas tous de la même manière et selon le même mode, la beauté de cette

(1) C'est le sens du mot *οικονομῶν*.

spiritus, existit. REMIG. Sed ideo non petierunt ut in homines mitterentur ; quia illum cujus virtute torquebantur, humanam speciem gestare videbant ; nec etiam petierunt ut in pecora mitterentur ; quia pecora Dei præcepto munda sunt animalia, et tunc in templo Dei offerebantur. Præ aliis autem immundis in porcos mitti petierunt, quia nullum animal est immundius porco : unde et porcus dicitur quasi spurcus, eo quod in spurcitiis delectetur : sic et dæmones spurcitiis peccatorum delectantur. Non autem petierunt ut in aerem mitterentur, propter nimiam cupiditatem nocendi hominibus.

Sequitur : Et ait illis : Ite. CHRYS., in hom. (27, in *Matth.*). Non autem hoc fecit Jesus quasi a dæmonibus persuasus, sed multa hinc dispensans : unum quidem, ut instruat magnitudinem nocementi dæmo-

num, qui illis hominibus insidiabantur ; aliud, ut discant omnes quoniam neque adversus porcos audent, nisi ipse concesserit ; tertium, ut ostenderet quod graviora in illos homines operati essent quam in porcos, nisi essent homines illi inter calamitates divina Providentia adjuti ; magis enim odio habent homines quam irrationalia. Per hoc autem manifestum est quoniam nullus est qui non potiatur divina Providentia ; si autem non omnes similiter neque secundum unum modum, hæc etiam Providentiæ maxima species est : ad id enim quod unicuique expedit, Providentia ostenditur. Cum prædictis autem et aliud ex hoc discimus quoniam non communiter omni providet solum, sed singulariter unicuique : quod in dæmoniis hic aliquis aspiciet manifeste, qui olim suffocati essent, nisi divina pro-

Providence n'en éclate que davantage, car elle se révèle pour chacun d'entre nous ainsi qu'il convient (1). Dans ce qui précède, nous voyons aussi que non-seulement elle a soin de tous en général, mais de chacun en particulier, et cela est clair pour quiconque examinera le fait de ces possédés, car depuis longtemps ils eussent été étouffés si la providence n'en avait pas eu soin. En permettant à ces démons d'envahir ce troupeau de porcs, il montre aussi à tous les habitants de cette contrée sa puissance, et là où personne n'avait salué sa divinité, il faisait briller des miracles afin de leur en donner la connaissance. — S. JÉR. — Ce n'est pas pour leur accorder ce qu'ils demandent qu'il leur dit : « Allez, » mais pour avoir par cette mort des porcs une nouvelle occasion de sauver les hommes. Il suit : « Et eux sortant (c'est-à-dire des possédés), ils entrèrent dans des pores, et voici que par un grand élan tout le troupeau se précipita dans la mer, et ils périrent au fond des eaux. » Que le manichéen rougisse (2) : si les âmes des hommes et celles des bêtes ont une commune origine, comment deux mille porcs sont-ils sacrifiés au salut d'un ou deux hommes.

S. CHRYS. — Les démons tuèrent les porcs, parce que de toutes parts ils poussent les hommes aux idées tristes et se réjouissent de leur perte. La grandeur de la perte augmentait la renommée de celui qui en avait été l'auteur ; elle avait plusieurs hérauts : ceux qui avaient été guéris, ceux à qui les porcs appartenaient, et leurs bergers. C'est ce qui suit : « Les pasteurs s'enfuirent, et venant, ils racontèrent comme aussi ce qui était arrivé aux possédés ; et voilà que toute la

(1) C'est le sens du grec *ἐπιδείκνυσσι*.

(2) Saint Augustin traite de cette erreur, lib. *De hæresibus*, hæ. 46, tom. 6. Il y distingue cinq éléments, d'après les Manichéens, dont le premier est la terre, de laquelle sont nés les bipèdes, et plus tard les hommes.

curatione potiti essent; propterea etiam concessit abire in gregem porcorum, ut qui regiones habitabant illas, discant ejus virtutem: ubi enim nullus eum cognoverat, fulgere faciebat miracula, ut eos in suæ Divinitatis cognitionem trahat. HIER. Non ergo ut concederet Salvator dæmonibus quod petebant, dixit: Ite; sed ut per interfectionem porcorum hominibus salutis occasio præberetur. Sequitur: At illi exeuntes (scilicet ab hominibus), abierunt in porcos; et ecce magno impetu abiit totus grex præceps in mare, et mortui sunt in aquis. Erubescat Manichæus: si de eadem substantia et ex eadem origine, hominum bestiarumque sunt animæ, quomodo ob-

unius hominis vel duorum salutem duo millia porcorum suffocantur?

CHRYS., in homil. (29, in *Matth.*). Ideo autem porcos dæmones occiderunt, quia ubique homines in mœstitiam mittere student, et de perditione lætantur. Damni etiam magnitudo augebat ejus quod factum erat famam: a multis enim divulgabatur: scilicet ab his qui curati erant, et a porcorum dominis, et a pastoribus: unde sequitur: Pastores autem fugerunt, et venientes nuntiaverunt, et de his quæ dæmonia habuerant; et ecce tota civitas exiit obviam Jesu: sed cum deceret eos adorare et admirari virtutem, emittebant eum a se: unde sequitur: Et viso eo, rogabant eum

ville sortit au-devant de Jésus. » Mais alors qu'ils auraient dû l'adorer et admirer sa puissance, ils le renvoient loin d'eux ; « et l'ayant vu, ils le priaient d'aller au-delà de leur pays. » Remarquez cette douceur du Christ après ce miracle de sa puissance. Il ne résiste pas à ceux qui, après avoir reçu ses bienfaits, l'éloignent, et il abandonne ceux qui se sont ainsi montrés indignes de sa doctrine (1), leur laissant pour les enseigner ceux qui ont été délivrés de la possession des démons, et les pasteurs des pores. — S. JÉR. — Ou bien ce n'est pas par orgueil, mais par humilité qu'ils le prient de s'éloigner de leur contrée. Ils se considèrent indignes de la présence de Dieu, ainsi que Pierre qui disait : « Seigneur, retirez-vous de moi, car je suis un homme pécheur. »

RAB.—Le mot Gérasa veut dire *celui qui repousse son habitant*, ou bien *l'étranger qui approche* : c'est la gentilité qui repousse loin d'elle le diable, et qui, d'abord étrangère, s'approche du Christ qui va à elle après sa résurrection par ses apôtres. — S. AMB. — Ces deux démoniaques représentent les païens, car Noé n'ayant eu que trois enfants, Sem, Cham et Japhet, et Sem étant la seule souche du peuple de Dieu, ses deux frères restent comme les pères de la foule innombrable des nations païennes. — S. HIL. — Ces deux possédés que les démons retiennent dans les tombeaux et hors la ville, c'est-à-dire hors de la synagogue de la loi et des prophètes, sont l'image de ces deux nations qui avaient leurs origines assises entre les demeures des défunts et les reliques des morts, la route étant devenue fatale à tous ceux qui traversaient le chemin de la vie présente. — RABA. — Ce n'est pas

(1) C'est le sens décrit du grec ἀποφύνηντας.

ut transiret a finibus eorum. Intuere autem et Christi mansuetudinem post virtutem. Quia enim beneficium adepti abigebant eum, non restitit, sed recessit, et eos qui indignos se nuntiaverunt ejus doctrina, dereliquit ; dans eis doctores liberatos a dæmonibus, et porcorum pastores. HIER. Vel quod rogant ut transeat fines eorum, non de superbia hoc faciunt, sed de humilitate ; quia quasi se indignos Domini præsentia judicabant, sicut et Petrus ait (Luc., 5) : Exi a me, Domine, quia vir peccator sum.

RAB. Interpretatur autem Gerasa colonum ejiens, vel advena propinquans ; hoc est, Gentilitas, quæ diabolus a se eiecit ; et quæ prius longe, modo facta est prope, post resurrectionem visitata a Christo per

prædicatores. AMBR., in Luc. (lib. 6 super 18 cap.). Duo quoque dæmoniaci figuram populi gentilis accipiunt ; quoniam cum tres filios Noe generaverit, Sem, Cham et Japhet, Sem tantummodo familia in possessionem accita est Dei ; ex duobus autem aliis nationum populi pullularunt. HILAR. (can. 8, in Matth.). Unde extra urbem (id est, extra legis et prophetarum synagogam) duos homines in monumentis dæmones detinebant ; duorum scilicet gentium origines intra defunctorum sedes et mortuorum reliquias obsederant, efficientes prætereuntibus viam vitæ præsentis infestam. RAB. Vel non immerito in monumentis illos habitantes significavit : quid enim aliud sunt corpora perfidorum, nisi quædam defunctorum

sans motif que l'évangéliste nous fait remarquer qu'ils habitaient au milieu des tombeaux. Que sont en effet les corps de ceux qui trahissent leur Dieu, si ce n'est une demeure funéraire où les péchés ont enterré non la parole de Dieu, mais l'âme qu'ils ont tuée? S'il est ajouté *que personne* ne pouvait passer par le chemin, c'est qu'avant l'avènement du Sauveur la gentilité était en chemin. Ou bien par ces deux hommes entendez les Juifs et les païens qui n'habitaient plus dans leur maison, c'est-à-dire dans leur conscience, mais dans des tombeaux, c'est-à-dire dans des œuvres mortes, et personne ne pouvait plus passer dans le chemin de la foi qu'infestaient les attaques des Juifs.

S. HIL. — Ceux qui viennent à son devant nous figurent ceux qui par leur volonté se portent au-devant du salut. Les démons, voyant que leur place dans le paganisme a été détruite, demandent qu'on leur laisse occuper le cœur des hérétiques, et une fois qu'ils s'en sont emparés, par l'instinct qui leur est naturel, ils les précipitent dans la mer, c'est-à-dire dans les passions humaines, pour y périr avec les nations infidèles. — BÈDE (1). — Ou bien les cochons sont ceux qui trouvent leurs jouissances dans de honteuses actions, et ce n'est que ceux qui vivent ainsi de la vie des porcs en lesquels le diable ait puissance. Ou bien s'ils entrent en un autre, ce n'est pas pour le perdre, mais pour l'éprouver. Ces porcs qui ont été précipités dans le lac nous sont une figure de ceux qui, après le monde délivré du pouvoir des démons, exercent dans des endroits écartés leurs sacrilèges, ces incrédules du Christ, qui sont aveugles et comme submergés dans les

(1) C'est à tort que dans les autres éditions, ainsi que dans celles de Rabanus et de saint Anselme, ceci faisait suite à la citation précédente de saint Hilaire.

sepulcra, in quibus non Dei sermo, sed anima peccatis mortua recluditur? Dicit autem: Ita ut nemo posset transire per viam illam; quia ante adventum Salvatoris in via Gentilitas fuit. Vel per duos, Judæos et Gentes accipe, qui non habitabant in domo, id est, in conscientia sua non requiescebant; in monumentis manebant, id est, in operibus mortuis delectabantur: nec sinunt per viam fidei (quam viam Judæi impugnabant) aliquem transire.

HILAR. (ut sup.). Occursu autem eorum, concurrentium ad salutem voluntas indicatur: videntes autem dæmones, non sibi jam locum in gentibus derelinqui, ut patiatur habitare se in hæreticis deprecantur; quibus occupatis, in mare (id est, in cupiditatem secularem) dæmonum præcipitantur

instinctu, cum reliquarum infidelitate morituri. BÈDE, in *Luc.* [sup. 8 cap.]. Vel porci sunt, qui lutulentis delectantur actibus: nam nisi quis porci more vixerit, non in eum diaboli accipiunt potestatem; aut ad probandum tantum, non ad perdendum accipiunt. Quod autem in stagnum præcipitati sunt porci, significat quod etiam liberato populo gentium a dominatione dæmonum, in abditis agunt sacrilegos ritus suos, qui Christo credere noluerunt, cæcati et profunda curiositate submersi. Quod autem pastores porcorum fugientes ista nuntiant, significat quosdam etiam primates impiorum, qui quanquam christianam legem fugiant, potentiam tamen Christi stupendo prædicare non cessant. Quod autem in agno timore perculsi rogant ut ab eis discedat,

abîmes de leur curiosité. Ces pasteurs des porcs, qui s'enfuient en annonçant la merveille, signifient ces princes des impies qui, tout en se dérochant à la loi chrétienne, ne peuvent pas s'empêcher de proclamer avec stupeur la puissance du Christ. Ceux qui, frappés d'une grande crainte, demandent que le Christ s'éloigne, c'est la multitude que retient la douceur d'une vieille passion, ne voulant pas rendre des honneurs à cette loi chrétienne qu'elle dit ne pouvoir pas suivre.

S. HIL. — Ou bien cette ville signifie le peuple juif, car ainsi qu'ayant entendu parler des œuvres du Christ, elle va au-devant de son Seigneur, l'empêche de toucher aux limites de ses possessions ou aux murs de sa cité, ainsi la loi repousse les Évangiles.

significat multitudinem vetusta suavitate delectatam, honorare quidem se nolle christianam legem, dum dicunt quod eam implere non possint.

HILAR. (ut sup.). Vel urbs illa judaici

populi habuit speciem, quæ Christi operibus auditis, Domino suo obviam pergit, prohibens ne fines suos urbemque contingeret; neque enim Evangelia lex recepit.

FIN DU PREMIER VOLUME.



La Bibliothèque
Université d'Ottawa
Echéance

The Library
University of Ottawa
Date Due

APR 17 2003

APR 03 2003



a39003 010980596b

V 1

T H O M A S A Q U I N A S .
E X P O S I T I O N S U I V I E D E S

U D' / OF OTTAWA



| COLL | ROW | MODULE | SHELF | BOX | POS | C |
|------|-----|--------|-------|-----|-----|---|
| 333 | 02 | 11 | 04 | 13 | 09 | 4 |